

THÈSE DE DOCTORAT

Soutenue à Aix-Marseille université
le 5 janvier 2023 par

Romain DAMIEN

Représenter la cause palestinienne à l'international (1964-2018).

De la prétention à représenter à la professionnalisation des
diplomates palestiniens

Sous la direction de Philippe Aldrin et Aude Signoles

Discipline	•	Composition du jury	
Science politique	•	Pénélope LARZILLIERE	Rapporteuse
École doctorale	•	IRD - Ceped	
ED 67 – Sciences juridiques et politiques	•	Aude MERLIN	Rapporteuse
Laboratoire/Partenaires de recherche	•	CEVIPOL	
Mesopolhis	•	Virginie DUTOYA	Examinatrice
	•	CNRS - EHESS	
	•	Delphine PLACIDI-FROT	Présidente du jury
	•	IEDP	
	•	Philippe ALDRIN	Directeur de thèse
	•	Mesopolhis	
	•	Aude Signoles	Co-directrice de thèse
	•	Mesopolhis	
	•		
	•		

Affidavit

Je soussigné, Romain Damien, déclare par la présente que le travail présenté dans ce manuscrit est mon propre travail, réalisé sous la direction scientifique de Philippe Aldrin et Aude Signoles, dans le respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité inhérents à la mission de recherche. Les travaux de recherche et la rédaction de ce manuscrit ont été réalisés dans le respect à la fois de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et de la charte d'Aix-Marseille Université relative à la lutte contre le plagiat.

Ce travail n'a pas été précédemment soumis en France ou à l'étranger dans une version identique ou similaire à un organisme examinateur.

Fait à Aix-en-Provence, le 17 octobre 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RD', written over a horizontal line.

Affidavit

I, undersigned, Romain Damien, hereby declare that the work presented in this manuscript is my own work, carried out under the scientific direction of Philippe Aldrin and Aude Signoles, in accordance with the principles of honesty, integrity and responsibility inherent to the research mission. The research work and the writing of this manuscript have been carried out in compliance with both the French national charter for Research Integrity and the Aix-Marseille University charter on the fight against plagiarism.

This work has not been submitted previously either in this country or in another country in the same or in a similar version to any other examination body.

Place Aix-en-Provence, date 17 octobre 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Damien', written over a horizontal line.

Résumé : L'objet de cette thèse porte sur la professionnalisation des diplomates palestiniens et questionne la « genèse » puis l'étatisation de la diplomatie palestinienne depuis la création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1964. À partir d'une approche sociohistorique de ces acteurs, nous avons cherché à comprendre les conditions d'émergence d'une diplomatie à vocation étatique, c'est-à-dire visant à parlementer avec les États, mais issue d'un mouvement de libération nationale, partiellement reconnu et évoluant hors des institutions officielles. Notre enquête nous a ainsi poussé à sortir d'une définition de la diplomatie restreinte au cadre inter-étatique et institutionnel pour nous tourner vers les réflexions issues de la représentation politique. Nous interprétons les origines d'une diplomatie comme l'internationalisation d'une prétention à la représentation politique des Palestiniens, performée à l'international par ces diplomates qui n'en portent pas le nom. Avec la reconnaissance progressive de l'OLP, qui conduit aux accords de paix avec Israël en 1993 puis à l'établissement d'une Autorité nationale palestinienne dans les Territoires occupés, cette prétention devient celle à une diplomatie d'État. Cette nouvelle configuration favorise alors la professionnalisation d'un corps diplomatique palestinien avec les instaurations d'un ministère et de dispositifs visant à la formation de nouveaux diplomates. En découle une nouvelle division du travail entre l'OLP et l'Autorité mais qui crée de nouvelles tensions autour de la prétention à représenter politiquement les Palestiniens. Notre travail se situe ainsi au carrefour de la sociologie des relations internationales, de la représentation politique et des professions, et articule plusieurs échelles d'analyse : internationale, institutionnelle et microsociologique.

Mots clés : diplomatie, représentation politique, professionnalisation, prétention, performance, Palestine, institutionnalisation

Abstract : This thesis focuses on the professionalization of Palestinian diplomats and questions the "genesis" and then the nationalisation of Palestinian diplomacy since the creation of the Palestine Liberation Organization (PLO) in 1964. From a socio-historical approach of these actors, we sought to understand the conditions of emergence of a diplomacy with a state vocation, i.e. aiming to negotiate with states, but stemming from a national liberation movement, partially recognised and evolving outside official institutions. Our investigation has thus led us to move away from a definition of diplomacy that is restricted to the inter-state and institutional framework, and to turn to the debates of political representation. We interpret the

origins of a diplomacy as the internationalisation of a claim-making to political representation of the Palestinians, performed internationally by those diplomats who do not bear the name. With the progressive recognition of the PLO, which led to the peace agreements with Israel in 1993 and then to the establishment of a Palestinian National Authority in the Occupied Territories, this claim became that of a state diplomacy. From then on, this new configuration favoured the professionalisation of a Palestinian diplomatic corps with the establishment of a ministry and mechanisms aimed at training new diplomats. This led to a new division of labour between the PLO and the Authority, which creating new tensions about the claim-making to represent the Palestinians politically. Our work is thus situated at the crossroads of the sociology of international relations, political representation and professions, and articulates several scales of analysis: international, institutional and micro sociological.

Keywords : diplomacy, political representation, professionalization, claim-making, performance, Palestine, institutionalisation

Remerciements

Bien que la thèse repose majoritairement sur un travail individuel, ce travail n'aurait jamais abouti sans le soutien et l'appui de nombreuses personnes. Je souhaite ici les remercier autant que possible.

Mes remerciements vont d'abord à mon directeur de thèse, Philippe Aldrin, et ma co-directrice, Aude Signoles, pour leur suivi et leurs conseils au cours de ces sept années. Nos longues discussions m'ont beaucoup aidé et orienté tout au long de ce travail. Historien de formation, leurs conseils m'ont beaucoup apporté pour mieux appréhender la discipline de la science politique.

La thèse n'est pas seulement un travail épuisant et de longue haleine, ponctué de moments de doute et de son lot de crises existentielles. C'est aussi une période de précarité parfois éprouvante à vivre ou pour anticiper l'avenir. Ces éléments combinés m'ont souvent amené à penser à renoncer à cette aventure. Si je ne suis pas arrivé à cette extrémité, c'est grâce au soutien moral et à l'amitié de nombreuses camarades. Je pense d'abord à mon ami Iyad, sans qui cette thèse n'aurait jamais pu être menée à bien, tant par ses conseils que sa connaissance du terrain. Les personnes qui suivent n'ont pas seulement participé à l'élaboration intellectuelle de la thèse, via des débats très stimulants et leurs corrections, mais iels m'ont permis aussi de maintenir un lien social crucial, qui a parfois tendance à s'effriter pendant le doctorat. Ces moments de convivialité, agrémentés de franches rigolades, m'ont beaucoup aidé à tenir le cap. Je tiens à remercier particulièrement Sophie, Élise, Guillaume, Yves, Marion, Nathalie, Claire, Coline, Yolaine, Lucas, Vanille, Marco, Julien, Lucille, Déborah, Mounira... Beaucoup d'autres camarades devraient être cités ici, mais sachez que si les noms n'y sont pas, vous êtes tout de même dans mes pensées.

Les doctorants ne sont les seuls à m'avoir apporté un soutien et une amitié durable. Je remercie aussi l'équipe enseignante de l'ex-CHERPA pour l'aide et la stimulation intellectuelle apportées au cours des rencontres scientifiques, indispensables pour mener à bien un travail de recherche. Mes pensées vont en particulier au gang du 3^e étage, Dilek, Nathalie et Audrey, mais aussi à Magali et Céline, pour les nombreux moments de convivialité que nous avons partagé ensemble au laboratoire, souvent égayés de petits gâteaux périmés ! Cette liste ne saurait être complète sans l'ajout de l'équipe administrative qui a été d'un grand soutien, logistique bien sûr, mais aussi, et surtout, moral. Merci à Marie-Laure, Karine, Véronique, Catherine, Mouna, Nicole et Émilie.

Si la thèse a loin d'avoir été un long fleuve tranquille, je ne regrette à aucun moment toutes ces amitiés que j'ai pu nouer au sein du CHERPA. Encore merci à toutes et à tous pour ces moments du quotidien !!

Je remercie également mes parents, ma famille et mes amis pour leur soutien.

Pour finir, je remercie toutes les personnes qui ont participé à cette enquête et qui ont accepté de partager leurs expériences avec moi. Mes pensées vont en particulier à Bernadette Reynebeau et Marie-Claude Vignaud qui ont dû revenir sur des moments difficiles de leurs vies pour moi. Enfin, je remercie mes deux amis palestiniens, Bubu et Chris, qui m'ont fait découvrir une autre Palestine au cours de mes terrains. Choukran !

Sommaire

Remerciements	9
Sommaire	11
Liste des sigles.....	14
Tableau des transcriptions	17
Introduction générale.....	18
Partie I : L'internationalisation du <i>representative claim</i> de l'OLP (1964-1988).....	61
Chapitre 1 : L'internationalisation de la cause palestinienne par l'OLP : d'une prétention à la libération à celle d'un État	63
Section 1. Les conditions d'émergence d'un <i>representative claim</i> palestinien : de la résistance intérieure à l'exil.....	66
Section 2. L'internationalisation de la prétention de l'OLP à travers les réseaux de solidarité transnationale.....	105
Section 3. La rationalisation de la cause palestinienne et la nouvelle prétention de l'OLP (1974-1988)	127
Chapitre 2 : La performance d'une diplomatie de dominés dans les espaces européens de la cause palestinienne.....	147
Section 1. Les représentants de l'OLP : diplomates et/ou « professionnels » de la représentation ?.....	151
Section 2. Les entrepreneurs européens de la cause palestinienne : publics et ressources pour la prétention de l'OLP	176
Section 3. Performer la cause palestinienne dans l'espace européen : la constitution d'un rôle de médiateur ?	197
Conclusion de la partie I.....	221
Partie II : La prétention de l'Autorité palestinienne à une diplomatie d'État.....	223
Chapitre 3 : La mise en administration de la diplomatie palestinienne sous l'Autorité.....	226
Section 1. Du MOPIC au MOFA, une prétention d'autorité au centre des rivalités de pouvoir	230

Section 2. « <i>Le problème n'est pas la loi elle-même, mais son application</i> » : une semi-autonomie professionnelle ?	264
Section 3. Performer la façade institutionnelle d'un ministère « d'État » et de son corps..	281
Chapitre 4 : Entretenir la « <i>cohérence de la cause</i> » : une nouvelle division du travail dans la représentation internationale	300
Section 1. La reconnaissance de l'État palestinien : consécration de la cause palestinienne ou stratégie de légitimation d'une prétention sur le déclin ?	305
Section 2. Un champ faible de la représentation internationale : maintenir ou redéfinir la prétention palestinienne ?	321
Section 3. La division sociale du travail au sein du MOFA : un champ professionnel inachevé ?	350
Conclusion de la partie II	381
Partie III : Professionnaliser la cause à l'international : les diplomates entre militantisme et injonctions au professionnalisme	383
Chapitre 5 : « <i>On est toujours militant de notre cause</i> ». L'entrée dans la carrière diplomatique au prisme de l'engagement militant	386
Section 1. La place de la socialisation primaire dans l'engagement des diplomates	392
Section 2. Le cheminement d'un capital international dans le parcours des diplomates	408
Section 3. Le capital militant et les situations d'engagement.....	432
Chapitre 6 : Professionnaliser la performance ou performer la professionnalisation ? Les nouvelles normes de socialisation au(x) rôle(s) de diplomate palestinien	455
Section 1. (Re)présentation collective d'une nouvelle élite professionnelle.....	459
Section 2. Les résistances aux injonctions au professionnalisme.....	488
Section 3. Performer le rôle de diplomate : continuité ou rupture avec la diplomatie de dominés ?	507
Conclusion de la partie III	531
Conclusion	533

Table des annexes	543
Annexe 1 : La cartographie de la Palestine depuis 1918.....	544
Annexe 2 : Les profils des représentants palestiniens en Europe de l'Ouest (1964-2018)....	546
Annexe 3 : Textes relatifs à la loi diplomatique.....	567
Annexe 4 : Les budgets de la diplomatie dans les Plans de développement national.....	623
Annexe 5 : Chronologie de la reconnaissance internationale des Palestiniens	630
Liste des institutions et des noms	632
Sources.....	635
Bibliographie.....	663
Table des matières.....	699

Liste des sigles

ABP : Association belgo-palestinienne

AFP : Association France-Palestine

AFPS : Association France-Palestine solidarité

AMFP : Association médicale franco-palestinienne

ANC : Congrès national africain

AP : Autorité palestinienne

APCEA : Association parlementaire pour la coopération euro-arabe

ASFA : Association de solidarité franco-arabe

BARP : Bureau d'aide à la résistance palestinienne

BDS : Boycott, désinvestissement et sanction

CC (Fatah) : Comité central

CC (OLP) : Conseil central

CE : Comité exécutif de l'OLP

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

CEE : Communauté économique européenne

CLP : Conseil législatif palestinien

CNP : Conseil national palestinien

CPI : Cour pénale internationale

CR : Conseil révolutionnaire du Fatah

CRIF : Conseil représentatifs des institutions juives de France

DOP : Déclaration de principes

ENA : École nationale d'administration

FDLP : Front démocratique de libération de la Palestine

FLA : Front de libération armée

FLN : Front de libération nationale

FMI : Fonds monétaire international

FNP : Fonds national palestinien

FPLP : Front populaire pour la libération de la Palestine

FPLP-CG : Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général

FSNL : Front sandiniste de libération nationale

GP : Gauche prolétarienne
GPC : General Personnel Council
GPRA : Gouvernement provisoire de la république algérienne
GRAPP : Groupe de recherche et d'action pour la Palestine
GUPS : Union générale des étudiants palestiniens
GUPW : Union générale des travailleurs palestiniens
HCA : Haut comité arabe
LCR : Ligue communiste révolutionnaire
MAE : Ministère des Affaires étrangères
MLN : Mouvement de libération nationale
MNA : Mouvement nationaliste arabe
MOFA : Ministère des Affaires étrangères (palestinien)¹
MOPIC : Ministère du Plan et de la Coopération internationale
NDP : Plan national de développement
NSU : *Negotiation Support Unit*
OIC : Organisation de la conférence islamique
OLP : Organisation de libération de la Palestine
ONU : Organisation des Nations Unies
OSPAAL : Organisation pour la solidarité des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine
PASSIA : Société académique palestinienne pour l'étude des affaires internationales
PCF : Parti communiste français
PECDAR : Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction
PICA : Agence palestinienne de coopération internationale
PNSA : École d'administration nationale palestinienne
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
PSU : Parti socialiste unifié
RDA : République démocratique d'Allemagne
RFA : République fédérale d'Allemagne
RPC : République populaire de Chine
SDN : Société des nations
TPO : Territoires palestiniens occupés
UAB : Université américaine de Beyrouth

¹ Nous distinguons le signe du MOFA des autres MAE afin de faciliter l'identification du ministère palestinien.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Tableau des transcriptions

CONSONNES	TRANSCRIPTION	VOYELLES	TRANSCRIPTION
ء	'	أ/ى	à
ب	b	أ/و	ou/w
ت	t	ي/إ	í/y
ث	th	ة	a
ج	j	ـ	a
ح	<u>h</u>	ـ	i
خ	kh	ـ	ou
د	d		
ذ	dh		
ر	r		
ز	z		
س	s		
ش	ch		
ص	<u>s</u>		
ض	<u>d</u>		
ط	<u>t</u>		
ظ	<u>z</u>		
ع	'		
غ	gh		
ف	f		
ق	q		
ك	k		
ل	l		
م	m		
ن	n		
ه	h		

Introduction générale

« Oui, tout à fait. Il y a effectivement [une diplomatie] plus professionnelle, on va dire, plus technique... Et en même temps, moi, je pense qu'on ne peut pas nous, Palestiniens, avoir le même type de diplomatie qu'un vrai État. C'est vrai que nous, nous nous considérons comme un État, c'est vrai que nous avons une voix diplomatique, c'est vrai que nous avons des bureaux partout etc. Je veux dire qu'on existe mais nous sommes encore dans une époque d'occupation, de libération nationale (...) Et certains collègues, malheureusement, ne voient de la diplomatie que l'aspect des réceptions, de l'aspect formel... Nous n'avons pas un État, une armée, nous n'avons pas de richesses, de pétrole, nous n'avons pas des intérêts commerciaux... Notre cause est une cause politique. »²

Cet extrait d'entretien avec un diplomate en poste constitue une bonne illustration des questionnements à l'origine de ce travail de recherche sur la professionnalisation du corps diplomatique palestinien. Ces interrogations initiales peuvent être divisées en deux catégories.

La première relève de l'ordre général : est-il possible de parler de diplomatie dans le cas de la « Palestine »³ ? Peut-on être qualifié de diplomate lorsqu'on représente un État qui n'est pas reconnu par l'ensemble de la communauté internationale et dont la réalité sur le terrain reste inachevée ? En effet, si nous nous basons essentiellement sur la définition courante, un diplomate est une « *personne officiellement chargée de représenter son pays auprès d'un*

² Entretien avec Iyad le 10 mai 2016. La majorité de nos entretiens avec des diplomates palestiniens est anonymisée. Nous avons fait en sorte d'éviter autant que possible leur localisation géographique, y compris dans leurs profils. En raison de la taille réduite des équipes diplomatiques dans les missions palestiniennes basées en Europe, situer le lieu de l'entretien nuirait à l'anonymat des enquêtés. Nous n'avons cependant pas anonymisé les ambassadeurs palestiniens, avec leur consentement, afin de rendre cohérentes les données issues des entretiens et celles d'autres sources, ayant trait à leurs activités diplomatiques et leurs parcours.

³ Nous mettons ici Palestine entre guillemets à cause de la multiplicité des réalités que le terme recouvre en fonction des usages. Dans ce cas précis, il s'agit à la fois de désigner ses différentes réalités territoriales, allant de la Palestine mandataire aux actuels Territoires palestiniens occupés (TPO), ainsi que la Palestine en termes de construction sociale, d'imaginaire. Dans le cadre de la thèse, nous utiliserons principalement les termes TPO pour désigner les territoires occupés depuis 1967 tandis que celui de Palestine fera référence aux représentations des acteurs. Enfin, l'usage du terme Israël/Palestine servira à désigner le territoire de l'ancienne Palestine mandataire dans le contexte contemporain.

gouvernement étranger ou dans les affaires internationales »⁴. Cependant, les Territoires palestiniens occupés (TPO)⁵ constituent-ils un État sous la supervision de l'Autorité palestinienne (AP), institution simili étatique créée en 1994 au lendemain des accords d'Oslo⁶ et qui héberge le gouvernement palestinien ? Au regard du droit international, un État est censé être composé d'une population identifiée, d'un territoire et d'un gouvernement souverain⁷. Si une population palestinienne est aujourd'hui clairement identifiée (celle des TPO), la place des réfugiés restés en exil constitue une question non-résolue récurrente. L'occupation et la colonisation israéliennes en Cisjordanie et Jérusalem-Est remettent par ailleurs en cause les frontières territoriales ainsi que les responsabilités politiques et économiques de l'AP, qui est loin de détenir un monopole de la violence légitime⁸. D'autant plus que la bande de Gaza est désormais contrôlée par le parti islamiste Hamas depuis 2007 et subit, depuis, un blocus de la part d'Israël. Pouvons-nous donc parler de diplomatie alors qu'il semble impossible de parler d'État ? Pourtant, le terme d'« État de Palestine » s'est largement vulgarisé depuis sa reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2012 comme « État non-membre ». D'un point de vue multilatéral, l'État de Palestine a intégré pleinement la quasi-totalité des institutions internationales et a ratifié un grand nombre de traités, tandis que du point de vue bilatéral, il est reconnu juridiquement par 138 de ses pairs.

La seconde série de questions s'attarde plus sur les spécificités du cas d'étude de la Palestine : que « doit être » la diplomatie pour un Palestinien (du fait notamment du contexte de

⁴ Le site du Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales, <http://www.cnrtl.fr/definition/diplomate>, consulté le 11 août 2018.

⁵ Les TPO désignent la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est. Plutôt que de parler d'État de Palestine, nous préférons utiliser celui de TPO, plus proche de la réalité. Nous utiliserons le terme d'État par rapport à son utilisation officielle dans certains discours.

⁶ Les accords d'Oslo marquent le début d'un processus de paix entre les Israéliens et les Palestiniens. Une Déclaration de principes (DOP) est signée le 13 septembre 1993 à Washington par le chef du gouvernement israélien, Yitzhak Rabin, et le *leader* de l'OLP, Yasser Arafat. Elle engage, en échange de la sécurité d'Israël, la restitution des territoires occupés aux Palestiniens afin que soit fondé un État d'ici une durée de cinq ans. Pendant cette période, les dirigeants palestiniens obtiennent l'autorisation de revenir dans les TPO pour mettre en place une autorité nationale dont les administrations sont censées constituer les infrastructures du futur État de Palestine.

⁷ Convention de Montevideo, 26 décembre 1933.

⁸ Voir cartes en annexe 1. Depuis les accords de Taba (ou Oslo II) signés le 28 septembre 1995, la Cisjordanie et la bande de Gaza sont divisées en trois zones : A (3% du territoire en 1995), placée sous l'autorité totale de l'AP ; B (27% du territoire en 1995), sous l'autorité conjointe de l'AP (pour les affaires administratives) et israélienne (pour la sécurité) et C (70% du territoire en 1995), sous contrôle total de l'occupation israélienne. De nos jours, seule la Cisjordanie est encore concernée par cette division, la bande de Gaza étant devenue autonome en 2005, avant de passer sous le contrôle du Hamas en 2007. Désormais, les zones A et B représentent respectivement 18% et 22% du territoire cisjordanien mais rassemblent plus de 90% de la population palestinienne.

l'occupation israélienne) ? Au cours de l'entretien⁹, le diplomate remet en cause à plusieurs reprises le fait de mener une diplomatie « traditionnelle », au sens étatique du terme, pour défendre les intérêts palestiniens. Sa justification consiste à définir la diplomatie palestinienne comme la défense et la représentation d'une cause politique. L'usage même du terme de « cause » interroge. En effet, dans le milieu diplomatique (mais aussi dans la discipline des relations internationales), les acteurs mobilisent plutôt celui d'« intérêt national ». Le terme de cause fait ici écho au milieu militant plus que celui de la diplomatie. Cependant, cette mobilisation est loin d'être anodine. Elle fait directement référence à l'histoire de la représentation internationale de la cause palestinienne menée sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le mouvement de libération nationale palestinien, qui s'est longtemps inscrite dans le registre de la lutte pour l'émancipation d'un peuple, lui-même grandement inspiré des conflits de la décolonisation. En somme, le diplomate critique ici (tout du moins en partie) la professionnalisation de la diplomatie palestinienne, au sens où elle se serait alignée sur celle des autres États.

- Interroger la genèse d'une diplomatie « hors-norme »

Notre objet de recherche, le « corps diplomatique » palestinien, constitue dès lors un cas d'étude original pour qui s'intéresse à ce processus de professionnalisation et, plus précisément, à sa généalogie. Au début de la thèse, nous nous sommes surtout concentré sur la période contemporaine, à partir des accords d'Oslo (1993), qui inaugurent l'étatisation des Territoires palestiniens occupés *via* l'établissement de différents ministères dont celui, plus tardif, des Affaires étrangères. Dans ce cadre, la notion de professionnalisation renvoyait surtout à l'étude des dispositifs de « fabrique » de diplomates « professionnels » et à la constitution d'une profession régulée, sous l'égide d'un ministère s'appuyant sur des modèles étrangers. Puis, en retraçant son histoire et en nous intéressant aux débuts de la diplomatie de l'OLP, notre enquête ne nous a pas tant conduit à une sociologie des diplomates que des représentants politiques. Les représentants de l'OLP n'avaient effectivement pas de statut officiel et leurs activités visaient à faire (re)connaître l'existence d'un peuple palestinien. Retracer leurs parcours et leurs activités a ouvert de nouveaux questionnements nécessitant de faire dialoguer les littératures de la diplomatie et de la représentation politique : au nom de qui parlent-ils ? De l'OLP ? Des

⁹ Nous reprendrons plus en détail cet extrait dans le dernier chapitre de la thèse et nous développerons la conception de la diplomatie de l'enquête.

Palestiniens ? Et quelle image souhaitent-ils renvoyer ? Dans quelles conditions une diplomatie « émerge »-t-elle ? Comment sont initiées les premières relations diplomatiques (et en quoi consistent-elles ?), d'autant plus quand les existences d'un État, de sa souveraineté et du corps de fonctionnaires dédié à sa représentation sont absentes ? Quand les acteurs sont finalement plus reconnus comme des représentants politiques envoyés dans des capitales étrangères, est-il seulement possible de parler de diplomatie et de diplomates ? Et par la suite, comment ceux-ci deviennent-ils de « vrais » diplomates (au sens statutaire) ? Bref, par quels processus la diplomatie s'étatise-t-elle ? La notion de professionnalisation permet alors de questionner les rapports entre représentation et diplomatie, son institutionnalisation progressive, ainsi que les différences entre représentants politiques et représentants diplomatiques.

Dans cette perspective, la diplomatie palestinienne permet de soulever plusieurs pistes de réflexion stimulantes. Une déclaration reflète particulièrement bien les ambiguïtés de notre sujet de recherche. Dans une interview en 2015, l'ambassadeur palestinien en Argentine Husni Abdel Wahed, affirme que « *n'importe quel Palestinien est un ambassadeur potentiel* »¹⁰. Le diplomate n'emploie pas ici le terme « ambassadeur » dans un sens statutaire, il se réfère au rôle de témoin ou de représentant de l'histoire du peuple palestinien et de sa cause politique. C'est-à-dire que n'importe quel Palestinien pourrait représenter cette cause étant donné son propre vécu et/ou celui de sa famille. Cette déclaration relève d'une logique inclusive (Hayat, 2013), en faisant indirectement participer tous les Palestiniens à leur propre représentation politique. Elle reflète également une logique descriptive (Mansbridge, 1999) : du fait qu'ils partagent une histoire commune (l'exil, l'occupation, la répression...), tous les Palestiniens sont légitimes à se représenter les uns les autres. Leurs expériences ne constituent pas seulement un témoignage personnel mais aussi collectif. Ceci conférerait donc à n'importe quel Palestinien la prétention à « *parler au nom des autres* » (Alcoff, 1991). Cette déclaration peut paraître malgré tout paradoxale de la part d'un ambassadeur titulaire. Les dirigeants de l'OLP, en particulier son président Yasser Arafat, ont en effet tenté de s'accaparer le monopole de la représentation politique. Tentative qui aboutit à la reconnaissance de l'organisation comme l'unique représentant légitime du peuple palestinien par la communauté internationale dès 1974. Ce faisant, ses porte-paroles postés à travers le monde, ces diplomates qui n'en portent pas le nom, sont devenus les représentants « officiels » de la cause politique défendue. Quoiqu'il en

¹⁰ Traduit de l'espagnol. *Diario Sirio Libanès*, « Husni Abdel Wahed : “Todo palestino es un embajador potencial” », publié le 9 avril 2015, consulté la dernière fois 11 août 2018. L'ensemble des citations issues de sources en langue étrangère sont traduites en français dans la thèse.

soit, la déclaration de cet ambassadeur statutaire illustre le brouillage entre représentation politique, qui pourrait intégrer potentiellement tous les Palestiniens, et la diplomatie, censée être réservée à des « professionnels » mandatés par l'État ou, dans notre cas, l'OLP.

D'un point de vue théorique, la diplomatie est communément définie comme une forme de représentation, y compris dans les relations internationales (Der Derian, 1987 ; Cooper, 1997 ; Sharp, 1997 ; Mitzen, 2015). Pourtant, les théories de la représentation et de la diplomatie ont rarement dialogué ensemble dans des travaux de sciences humaines et sociales, aussi bien en termes théoriques qu'empiriques, sauf quelques exceptions (Rehfeld, 2009). Cela s'explique par une raison simple : ces deux littératures s'intéressent à des problématiques différentes. D'un côté, depuis la parution de l'ouvrage phare d'Hannah Pitkin en 1969, la théorie de la représentation est largement restée articulée aux problématiques des théories de la démocratie et a conservé une forte dimension descriptive. De l'autre, les théories de la diplomatie, branche des relations internationales, sont plus tournées vers la compréhension du système anarchique international, et potentiellement vers sa résolution (Aron, 1967). Les ambitions ne sont donc pas les mêmes. Si pour la représentation les questions portent avant tout sur la légitimité du rapport représentant/représenté, ces dimensions ont peu d'intérêts pour les théoriciens des relations internationales.

Cependant, des ponts existent entre ces théories, ne serait-ce que par leurs inspirations communes : la philosophie contractuelle. Mais c'est surtout vers la notion de prétention, mobilisée par des auteurs issus de ces deux courants, que notre attention se porte. Premièrement, dans la théorie de la représentation, elle est surtout mobilisée depuis son tournant constructiviste (Disch & al., 2020), en particulier par Michael Saward dans sa théorie de la prétention à représenter (« *representative claim* », 2006 ; 2009). Pour l'auteur, toute représentation est avant tout une prétention à représenter autrui. Par conséquent, il s'attache à comprendre comment se construit cette prétention, à travers une approche relationnelle qui fait interagir plusieurs acteurs : l'auteur de la prétention, son sujet (le représentant désigné), l'objet représenté et le(s) public(s) au(x)quel(s) est destinée cette prétention¹¹. Cette approche est utile pour l'étude de la diplomatie puisqu'elle peut s'appliquer tant à la démarche constructiviste que relationnelle. Deuxièmement, dans les relations internationales, le terme de prétention participe à une nouvelle définition de la diplomatie. Face à l'intervention toujours plus importante de différents acteurs non-étatiques dans les affaires internationales (ONG, villes, syndicats, parlements...),

¹¹ Nous développerons plus tard l'usage des travaux de Michael Saward dans notre recherche. Nous nous contentons à ce stade de présenter sa théorie.

plusieurs auteurs postulent qu'il est désormais impossible de penser la diplomatie uniquement dans un cadre inter-étatique (Sharp, 2009 ; Neumann & al., 2015 ; Constantinou, 2016). Ainsi, Costas Constantinou estime qu'il est possible de parler de diplomatie à « *chaque fois que quelqu'un prétend avec succès représenter et négocier pour un territoire, un groupe de personnes ou une cause, ou prétend avec succès servir de médiateur entre d'autres personnes engagées dans de telles représentations et négociations* » (2016, p. 24). Selon lui, la diplomatie désigne également une prétention à la représentation perçue comme réussie, c'est-à-dire reconnue par des tiers. Cette lecture comporte un double avantage. D'abord, elle constitue un pont avec la théorie de la représentation (bien que les auteurs de la discipline ne soient pas cités). Aussi, elle permet de mobiliser pleinement le terme de diplomatie dans le cas palestinien. La définition de Constantinou désigne bien la mission donnée aux représentants de l'OLP à l'international : représenter les droits des Palestiniens à disposer d'eux-mêmes et à avoir, à terme, leur propre État. Si l'objet de cette représentation a changé au fil de l'histoire, cette revendication se retrouve dès les origines du mouvement national et reste d'actualité.

Néanmoins, si nous pouvons désormais utiliser le terme de diplomatie, pouvons-nous pour autant désigner ces acteurs comme des diplomates ? En effet, la proposition de Constantinou se limite au caractère représentatif de la diplomatie, mais ne prend pas en compte le problème du statut, professionnel ou juridique. Iver Neumann, Vincent Pouliot et Ole J. Sending complètent cette première définition de la diplomatie en la considérant comme « *catégorie d'analyse fondée sur un type particulier de revendication de compétences, la diplomatie peut être définie, dans les termes les plus larges possibles, comme une revendication visant à représenter une administration donnée auprès du monde extérieur* » (2015, p. 6). Ce complément permet de réfléchir à la diplomatie également en termes de profession, au sens de « *constructions sociales fondées sur une activité de travail associée à un savoir spécialisé* » (Longuenesse, 2007, p. 13). Nous avons fait le choix de nous appuyer sur la sociologie des professions pour savoir quand mobiliser le terme de diplomate dans notre travail, et plus particulièrement par rapport au courant fonctionnaliste. Aux États-Unis, une distinction est opérée entre « *occupation* » et « *profession* ». Il n'existe pas véritablement de terme pour traduire le premier en français, même si celui de « *métier* » est parfois utilisé. Pour traduire *profession*, Jean-Michel Chapoulie utilise celui de « *profession établie* », c'est-à-dire « *les métiers (médecine, barreau, etc.) qui ont développé un ensemble de caractéristiques spécifiques, un monopole d'exercice de certaines fonctions, contrôle des praticiens par leurs pairs, etc.* » (1973, p. 89). Dans ce cas de figure, la diplomatie est généralement associée à ce type de profession structurée, régie par des règles officielles et dont le monopole est reconnu par les autorités, au même titre que la médecine ou

le droit, bien qu'elle ne soit pas une profession libérale. Le diplomate se définit alors au regard de son statut professionnel. Dans le cas palestinien, il serait difficile de parler de profession établie avant 2005, année de l'adoption de la loi diplomatique par le Conseil législatif palestinien (CLP). Cette loi organise juridiquement la carrière et la profession diplomatiques en instituant les règles et les normes. C'est pourquoi nous mobiliserons dans la suite de notre travail le terme de diplomate principalement pour le contexte post-2005. En ce qui concerne la période antérieure, nous utiliserons surtout celui de représentant. Toutefois, afin d'éviter les confusions entre les représentants politiques et diplomatiques, nous continuerons à mobiliser le terme de diplomates pour désigner l'ensemble des acteurs, toutes générations confondues.

À partir de ces définitions, la diplomatie intègre donc trois dimensions : elle est un processus visant à revendiquer une autorité et une juridiction ; elle est relationnelle dans le sens où elle s'opère à l'interface entre son propre système politique et celui des autres ; elle est politique car implique à la fois la représentation et le gouvernant. En ce sens, elle génère des configurations faisant interagir des acteurs inscrits dans des dynamiques différentes : politique, diplomatique ou encore professionnelle. Une analyse configurationnelle, inspirée des démarches de Norbert Elias (1985), permet d'articuler différentes dimensions de la diplomatie à travers les relations d'interdépendance qui se jouent entre les acteurs, perceptibles dans l'espace international et les espaces locaux et professionnels, et qui impactent les dynamiques de la diplomatie palestinienne au gré des contextes (géo)politiques. Cette démarche s'est d'autant plus imposée à nous car notre objectif a toujours été, et ce dès le début de la thèse, de produire une sociohistoire des diplomates palestiniens.

Cette pluralité d'approches et de définitions nous a beaucoup interrogé quant à leur application au cas palestinien et nous a finalement poussé à sortir des sentiers battus par les travaux sur la diplomatie définie comme des relations institutionnalisées entre différentes entités internationales (États, institutions internationales, ONG...). Nous nous sommes alors posé la question : qu'en est-il du stade avant l'institutionnalisation des relations diplomatiques, alors que l'OLP ou les Palestiniens ne sont pas reconnus comme des interlocuteurs ? Comment aborder, de façon théorique et empirique, cette étape hors des circuits traditionnels ? La définition proposée par Constantinou a constitué une première piste de réflexion mais elle est incomplète. En effet, elle ne permet pas de prendre en compte le rôle des acteurs et en particulier celui des diplomates. Nous avons donc repris cette définition mais en l'articulant à la théorie de Michael Saward. Nous définissons cette diplomatie « sans en être » comme l'internationalisation d'une prétention à la représentation politique d'un groupe ou d'une cause.

Cette démarche permet de distinguer l'espace de la représentation politique, dont est issue la prétention, des autres espaces sociaux internationaux où elle est exportée. Ces espaces sont certes distincts mais leurs relations d'interdépendances donnent lieu à des configurations spécifiques gouvernant la diplomatie. La démarche s'inscrit en cela dans les théories articulant espaces domestique et international de la diplomatie (Putnam, 1988 ; Allison, Zelikow, 1999). Dans cette perspective, la notion d'internationalisation permet de recentrer le regard sur « *les conditions sociales de la circulation, c'est-à-dire les formes d'asymétrie qui en sont le principe, qu'il s'agisse de la sélectivité sociale de l'accès aux espaces de pouvoir internationaux, ou des usages qui sont faits de « l'international » pour conforter ou modifier un ensemble de positions de pouvoir nationales* » (Vauchez, 2013, p. 11). Pour analyser ce processus, nous partons d'une sociohistoire des diplomates palestiniens, en questionnant les conditions qui leur permettent d'entrer dans ces espaces étrangers, leur ancrage dans le « champ national » palestinien¹², et les effets de l'internationalisation dans l'espace de la représentation. Cependant, cette articulation n'est pas figée dans l'histoire, de même que la prétention de l'OLP qui est amenée à changer en fonction du contexte local et international. Avec sa reconnaissance par l'ONU comme unique représentant légitime du peuple palestinien en 1973, les rapports du mouvement national avec les autres États s'officialisent progressivement et plusieurs bureaux de représentation ouvrent leurs portes dans les capitales. Puis après les accords d'Oslo, la diplomatie se professionnalise (au sens fonctionnaliste). Ce processus va de pair avec son étatisation, marquant sa mise en administration. Dans ces nouvelles configurations, comment évoluent ces rapports ? Là est l'enjeu de notre thèse : comprendre la genèse d'une diplomatie à ambition étatique, que nous associons à l'internationalisation d'une prétention, puis son étatisation ; saisir la façon dont elle devient (ou prétend devenir ?) une « vraie » diplomatie.

Notre recherche s'inscrit dans une démarche de sociologie historique du politique, au carrefour de trois littératures en particulier : la sociologie des professions, à travers la définition de la professionnalisation comme revendication d'une autorité sur un territoire professionnel (« *jurisdiction* », Abbott, 1988) associée à un savoir spécialisé ; la théorie de la représentation politique interrogeant la relation entre représentant et représenté et la sociologie des relations internationales. Nous allons revenir sur la façon dont nous avons abordé ces trois littératures.

¹² En raison de l'exil du peuple palestinien, il est difficile de définir un champ national palestinien. Bien que les TPO constituent toujours un espace politique important, le centre décisionnel se situe principalement au sein des instances de l'OLP. C'est pourquoi nous questionnerons surtout la place occupée par les diplomates dans le mouvement national.

La Palestine : une diplomatie à part ?

Nous avons admis le fait qu'il est possible de parler de diplomatie dans le cas palestinien. L'appareil théorique pour l'étudier doit cependant être ajusté. En effet, les relations internationales, en premier lieu anglosaxonnes, se sont longtemps limitées à la seule perspective étatique. Si cela a évolué à partir des années 1960, avec les premiers travaux transnationalistes (Nye, Keohane, 1971), l'État reste l'acteur central. Si bien que l'une des premières difficultés rencontrées a été d'adapter cette littérature à la question palestinienne. À plus forte raison qu'à l'exception d'études réalisées par des organisations, il existe peu de travaux de relations internationales ou de science politique qui traite de la diplomatie palestinienne¹³. Ce cas a des particularités qui rendent parfois difficile l'utilisation de travaux francophones et anglophones. Ils reposent majoritairement sur les diplomaties européennes et nord-américaines, lesquelles ont une histoire beaucoup plus ancienne et donc des institutions plus développées que dans les cas de l'OLP ou de l'AP. Et n'oublions pas que la question étatique reste ambiguë pour les TPO. Le défi a donc consisté à souligner les particularités du cas palestinien par rapport aux cas traités littératures exploitées, sans pour autant les essentialiser, que cela soit pour la question de la genèse de la diplomatie que de son étatisation. Pour la première dimension, nous nous sommes surtout tournés vers l'histoire et les théories des relations internationales. La science politique a été plus utile pour appréhender la seconde.

- L'apport de l'histoire :

Rappelons que les premiers auteurs à avoir publié sur la diplomatie sont les praticiens eux-mêmes, à l'exemple d'Ernest Satow (1843-1929), diplomate anglais qui a servi dans différentes régions du monde. Son ouvrage *A Guide to Diplomatic Practice*, publié en 1917, reste un classique de cette littérature. La diplomatie y est décrite comme une forme d'art réservée aux hommes d'État (« *statesmen* ») et l'ouvrage s'attarde sur les pratiques de négociation. Les travaux portant sur ce champ d'étude se sont longtemps restreints à une dimension pratique ou à la biographie de leurs auteurs et la figure du diplomate est longtemps restée associée à celle du négociateur plutôt que du représentant politique (bien que l'une sous-entend de fait l'autre). Dans de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales, l'étude de la diplomatie reste

¹³ Précisons que nous prenons pas en compte ici les travaux portant sur l'histoire du mouvement national palestinien et de ses relations avec des pays tiers qui sont beaucoup plus nombreux.

une branche mineure. C'est le cas notamment en histoire où les travaux se sont longtemps concentrés sur les contenus des traités et des différentes formes de négociation ou de communication entre les États, avant de s'ouvrir à d'autres perspectives comme l'analyse de la décision (Badel, Jeannesson, 2014, p. 11). Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes tournés vers les travaux qui, à partir des années 1990, élargissent cette focale, et incitent à sortir du cadre inter-étatique pour s'intéresser à d'autres formes de diplomatie et à leurs aspects plus culturels ou sociaux. Ce mouvement d'élargissement trouve son origine chez des historiens modernistes (Bély, 1998 et 2007 ; Windler, 2002) et est continué par les contemporanéistes à partir des années 2000, qui ouvrent l'étude de la diplomatie à l'histoire sociale et culturelle (Dullin, 2001 ; Sanderson, 2011). Ces travaux, inspirés par les sciences sociales, resituent le diplomate dans les différents espaces dans lesquels il interagit tandis que la diplomatie sort du pur cadre inter-étatique pour devenir un « *ensemble de pratiques et d'expériences observables dans des zones de contact entre des entités politiques régies par des normes partiellement divergentes* » (Windler, 2002, p. 11). En se basant sur les journaux et les correspondances des diplomates, ces auteurs démontrent que leur rôle ne se limite plus à celui du négociateur. Il est aussi une personnalité en interaction constante avec des acteurs agissant hors de la seule sphère politique. Le facteur culturel se retrouve aussi dans le parcours du diplomate devenu un être cosmopolite : issu d'un milieu généralement aisé (si ce n'est aristocratique), habitué des voyages, il maîtrise souvent plusieurs langues lui permettant de bien connaître les pays dans lesquels il travaille et de s'y adapter. Ces éléments sont aussi bien pertinents pour un diplomate statutaire qu'un représentant politique.

L'historiographie de l'histoire de la diplomatie a donc connu plusieurs bouleversements depuis ces deux dernières décennies. Le champ d'étude s'est ouvert à l'histoire sociale et culturelle mais aussi aux travaux de sociologie, de science politique et d'anthropologie. Notre recherche s'inscrit dans cette ouverture pluridisciplinaire en s'intéressant à un aspect sous-exploité par la discipline : la construction de la représentation politique d'une population qui précède la représentation diplomatique. Pour cela, nous posons une question qui est loin d'être récente : quand et comment les individus se dotent d'un représentant (qui nomme lui-même ses propres représentants à l'étranger) ? Pour les travaux qui s'intéressent aux origines de la diplomatie des États européens, cette question est intrinsèquement liée aux intérêts du Prince, incarnation de la souveraineté nationale. Ils se rapprochent de ceux de Max Weber (1995) ou de Norbert Elias (2014) qui affirment que l'existence de groupes d'individus est subordonnée à celle d'un dirigeant. Nous atteignons là les limites de l'articulation des exemples européens à celui de l'OLP. Le contexte d'émergence de la diplomatie reste radicalement différent et le

mouvement national palestinien ne constitue pas une monarchie mais un assemblage de différents groupes politiques (et ce malgré l'existence d'un dirigeant dont le charisme, et l'autorité, a pu parfois éclipser l'organisation). Du point de vue contextuel, mais aussi théorique, les théories des relations internationales apportent des éléments complémentaires aux travaux des historiens.

- L'apport des théories des relations internationales :

La science politique n'échappe pas à la minorisation de l'étude de la diplomatie. En effet, elle a longtemps été le domaine réservé des relations internationales anglosaxonnes qui l'ont reléguée à l'état d'alternative à la guerre. C'est particulièrement le cas des réalistes comme Hans Morgenthau, Raymond Aron ou encore Robert Gilpin (Jönsson, Hall, 2005, p. 15-16). Parmi les écoles des relations internationales qui se sont le plus penchées sur une théorisation de la diplomatie, l'École anglaise, de tendance libérale, est probablement la plus importante (Buzan, 1993 ; Bull, 2002 ; Watson, 2002 ; Neumann, 2003 ; Hall, 2016). La diplomatie y est associée à l'idée de société internationale, définie comme « *l'ensemble des règles, institutions et codes de conduite communs et les valeurs que certains ou l'ensemble de ces États acceptent d'être liés* » (Watson, 2002, p. 4). Cette définition diffère de celle de système international¹⁴ car, à l'inverse de cette dernière qui sous-entend une simple interaction entre les unités, celle de société suggère une conscience d'elle-même et l'existence de relations autorégulées (Meszaros, 2008, p. 415). Dans la logique libérale, la diplomatie est définie comme un outil visant à promouvoir cet ensemble de règles et de normes mais également comme une pratique visant à « *gouverner l'ingouvernable – la société anarchique* » (Der Derian, 1987, p. 92). Toutefois, l'instauration d'un système international est une condition *sine qua non* pour l'établissement d'une telle société. Ses normes, ses valeurs et ses idées émergeraient dans l'Europe du XVI^e siècle et s'exporteraient ensuite dans un premier temps *via* la colonisation (Watson, 2002, p. 265) et plus particulièrement à travers l'exportation du modèle étatique européen (Badie, 1992). « *L'échange des missions diplomatiques est rendu possible par l'acceptation par les États concernés de règles et de conventions complexes* » (Bull, 2002, p. 161). La diplomatie permettrait donc de consolider cette société internationale à travers l'établissement d'usages et de conventions internationales assurant le dialogue entre les différentes unités, à savoir les

¹⁴ « *J'appelle système international l'ensemble constitué par des unités politiques qui maintiennent entre elles des relations régulières et qui sont toutes susceptibles d'être impliquées dans une guerre générale* », Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, 8e éd., Paris, Calmann-Lévy, 1984, p. 103, cité dans Meszaros, 2008, p. 414.

États, et entretenu par leurs représentants. Hedley Bull parle ainsi de « culture diplomatique », qu'il définit comme « *un fond commun d'idées et de valeurs possédé par les représentants officiels* » (2002, p. 173) résultant de leur expérience internationale et de leurs trajectoires. Cette idée peut être articulée avec des travaux d'historiens mettant en avant l'importance de la morale, à la fois comme normes et pratiques, chez les diplomates du XIX^e siècle (Meltz, Dasque, 2014). Cette morale, issue de la culture chrétienne et des Lumières, pourrait constituer une culture diplomatique dans laquelle les diplomates se reconnaissent. De la même façon, le droit international joue aussi un rôle fondamental dans cette cohésion internationale dont les diplomates se font les défenseurs. Dans cette perspective, l'École anglaise se situe dans la continuité des idées du courant idéologique du début du XX^e siècle pour qui le droit international « *n'est plus exclusivement au service de l'ordre interétatique. Il est vu comme l'armature d'un ordre social international au service des besoins humains. Il a vocation à s'étendre à tous les domaines, y compris ceux relevant traditionnellement du droit interne* » (Smouts, 1998, p. 139-140).

Précisons que ce n'est pas la notion de société internationale en tant que telle qui nous intéresse mais ce qu'elle met en avant : la standardisation et l'institutionnalisation d'une culture diplomatique et de pratiques internationales au sein d'une communauté internationale (au sens de communauté d'intérêts entre différentes entités que sont les États), alors en pleine expansion. La seconde moitié du XX^e siècle voit en effet l'intégration de nouveaux arrivants indépendants, dont les diplomates sont amenés à se socialiser à cette culture. Ces « nouveaux » acteurs ont tout intérêt à adhérer et à participer à cette communauté, car elle constitue un espace pouvant servir à se faire entendre, voire de s'opposer, aux superpuissances (Devin, Placidi, 2011 ; Neumann, 2015). À côté de cela, les valeurs que sous-tendent la société internationale sont aussi en partie le fruit de l'investissement dans le droit international de juristes pendant l'entre-deux-guerres (Sacriste, Vauchez, 2005). L'adoption de la Convention européenne des droits de l'Homme constitue l'une des premières victoires du champ juridique européen (Hennette-Vauchez, 2010), ouvrant la voie aux futures spécialisations universitaires dans le droit international, puis ceux des droits de l'Homme (Dezalay, Garth, 1998 ; 2002). Il faut donc également relever l'émergence de nouveaux savoirs, relayés par les universités, qui visent à constituer des points de références, moraux et juridiques, sur lesquels même les plus démunis peuvent se positionner pour se faire entendre des puissants. Cette communauté internationale est alors censée fonctionner sur un principe de respect, par ses membres, de certaines règles établies, officialisées par la ratification de traités internationaux. Ainsi, la convention de Vienne, rédigée le 18 avril 1961, internationalise le statut des diplomates et standardise leurs

conditions de travail. C'est dans ce contexte que l'OLP voit le jour, alors que la communauté internationale tente d'institutionnaliser des normes de régulation en son sein. Malgré cette ouverture internationale, l'organisation reste néanmoins à sa marge, car elle ne dispose pas de souveraineté territoriale, critère d'entrée indispensable pour intégrer le « club » des nations (Badie, 2012). Les stratégies adoptées pour se faire entendre de la communauté internationale et les effets de ce droit international en pleine consolidation sur les pratiques et les statuts des représentants internationaux de l'OLP représentent alors des facteurs importants pour comprendre les débuts de la diplomatie palestinienne.

Bien que l'École anglaise propose des pistes de réflexion intéressantes sur la conduite des affaires diplomatiques, ses théoriciens ne précisent pas comment elles sont initiées. La théorie de « l'*estrangement* » (éloignement) de James Der Derian, largement inspiré des travaux cités ci-dessus, tente de remédier à ce déficit en proposant un modèle pour retracer la généalogie de la diplomatie. L'auteur la définit comme la « *médiation entre des personnes, groupes ou entités rendus étrangers* » (1987, p. 93)¹⁵. Si cette définition ne constitue pas une originalité en soi, Der Derian ne perçoit pas, à l'inverse d'autres auteurs, cette médiation comme une simple relation d'intermédiation entre les individus, leurs idées et leurs intérêts. Elle vise également à maintenir ce sentiment d'éloignement entre les individus. À l'inverse d'autres auteurs (Jönsson, Hall, 2005), la théorie de Der Derian se veut moins optimiste et moins universalisante. Certes la diplomatie sert à bâtir des ponts entre les États, mais elle maintient leurs différences. La théorie de l'*estrangement* souligne ainsi les tensions permanentes entre la prétention d'être acceptée par une communauté internationale et celle d'être reconnue comme unité politique et indépendante. Le second intérêt de cette théorie est que l'auteur questionne les conditions permettant cette médiation entre les individus et les sociétés et ne les prend pas comme un donné. Dans ce contexte, l'exemple palestinien permet de « *fournir un fondement théorique à*

¹⁵ La théorie de l'*estrangement* articule la philosophie du contrat (Grotius, Rousseau, Hobbes, Locke, Kant) à celle de l'aliénation issue de la philosophie marxiste (Marx, Hegel, Sartre). Der Derian s'inscrit de cette façon dans la branche traditionaliste des relations internationales (comme Morgenthau ou Bull) en transposant la condition humaine aux comportements des États. L'aliénation des hommes, qu'elle s'incarne dans le travail, la liberté ou la propriété, suggère une forme de distanciation et nécessite donc des formes de médiation. C'est l'étude de ces dernières qui permet alors de bâtir une théorie de la diplomatie. Cette aliénation se retrouve également chez Pierre Bourdieu qui désigne « *l'intégration aliénante* » comme deuxième face de l'État (après l'intégration universalisante) « *comme condition de la domination, de la soumission, de la dépossession* » (2012, p. 382). En soi, l'aliénation précède donc la diplomatie. « *Ce n'est pas nécessairement l'accumulation de pouvoir, qu'il soit matériel ou spirituel, qui déterminera les formes diplomatiques, mais plutôt les circulations, les échanges et les exercices de pouvoirs aliénés qui génèrent les règles de la diplomatie auxquelles le(s) pouvoir(s) dominant(s) doivent s'imposer* » (Der Derian, 1987, p. 86-87). La diplomatie peut donc être définie comme la tentative de médiation des conditions d'aliénation via des systèmes politiques et juridiques. Les individus, ou des entités comme les États, sont rendus étrangers à partir du moment où un système en particulier se transforme et que de nouvelles formations sociales se développent.

une enquête sur un domaine négligé de la diplomatie : ses origines et ses transformations » (Der Derian, 1987, p. 94).

La théorie de l'*estranement* a beaucoup inspiré celles d'autres auteurs des relations internationales, comme la théorie des relations de séparations (« *relations of separateness* ») de Paul Sharp (2009) ou l'impulsion de Costas Constantinou de voir toutes relations humaines comme une forme de diplomatie (2016).

- L'apport de la science politique :

La science politique s'est intéressée assez tardivement à la diplomatie. Encore aujourd'hui, elle ne constitue pas un objet majeur de la discipline, malgré le développement des travaux de sociologie des relations internationales. Sauf quelques exceptions (Kessler, 2012), la littérature est particulièrement maigre s'agissant de la genèse de la diplomatie. À l'inverse, les développements du secteur diplomatique depuis ces dernières décennies ont fait l'objet de plusieurs travaux reposant sur des enquêtes de terrain. Les enquêtes ethnographiques se sont multipliées au sein de ministères (Lequesne, 2017 ; Delfolie, Lorient, Piotet, 2013 ; Neumann, 2012, Pouponneau, 2013), d'ambassades (Kingston de Leusse, 1998) ou encore dans des institutions multilatérales (Ambrosetti, 2009 ; Buchet-de-Neuilly, 2005 ; Pouliot, 2017). Ces travaux, articulant sociologie des professions, des institutions ou encore de l'action publique, constituent un apport empirique indispensable pour saisir les changements au sein des administrations nationales et multilatérales et les nouveaux enjeux qui les traversent. D'autant plus que les affaires internationales comptent de nouveaux acteurs (ONG, entreprises, cabinets privés...) ainsi que de nouvelles formes d'expertises. La diplomatie n'est plus seulement politique, elle est aussi culturelle (Franck, 2012 ; Yang, Hagelstein, 2014 ; Kessler, 2018), audiovisuelle (Leclerc, 2016), sportive (Gygax, 2005 ; Champagne, 2012), publique (Pahlavi, 2013), sanitaire (Paillette, 2012), environnementale (Orsini, 2018)... Chacune de ces branches constitue des configurations faisant interagir de nombreux acteurs, issus de secteurs divers. Ceux-ci par ailleurs défendent leurs intérêts propres, si bien que le terme de diplomatie se voit adjoindre de nouveaux attributs : diplomatie des ONG (Denéchère, 2014), d'affaires (Strange, 1992 ; Alden, Shelton, 1999, Caron de la Carrière, 2009), parlementaire (Robin Hivert, Wenkel, 2012 ; Péjo, 2018), de partis (Bonnin, 2016)... En conséquence, certains chercheurs ont remis en cause la suprématie de la diplomatie d'État (Cooper, 1977 ; Sharp, 1997 ; Badie, 2008).

Il est vrai qu'au sein de ces configurations complexes, il peut être parfois difficile de resituer la place occupée par les diplomates dans les affaires internationales. Certains auteurs se sont

intéressés plus particulièrement à la théorie de la pratique ces dernières années (Neumann, 2002 ; Adler-Nissen, Pouliot, 2014 ; Cornut, Pouliot, 2015 ; Wiseman, 2015 ; Constantinou, Kerr, Sharp, 2016), influencés par les théories de Pierre Bourdieu. Celles-ci ont en effet été importées au sein de la discipline des relations internationales cette dernière décennie (Mérand, Pouliot, 2008 ; Bigo, Madsen, 2011 ; Bigo, 2011), et ont éclairé des travaux portant spécifiquement sur la diplomatie (Adler-Nissen, 2011). Articulée à une approche constructiviste, l'intérêt de l'approche bourdieusienne est d'interroger « *la constitution de la politique mondiale dans et au travers de la pratique de la diplomatie* » (Neumann & al., 2015, p. 1). Les pratiques internationales sont décrites comme « *ce que font les praticiens (...) le déroulement quotidien de la vie internationale [compris comme] des performances compétentes* » (Wiseman, 2015, p. 317). L'ouvrage codirigé par Iver Neumann, Vincent Pouliot et Ole J. Sending, cité précédemment, rassemble plusieurs auteurs de cette nouvelle vague, invitant à sortir de la seule théorie des relations internationales et à étudier les pratiques quotidiennes et les acteurs de la diplomatie, à partir d'enquêtes de terrain « *avec pour objectif de comprendre le sens pratique des diplomates et les dynamiques internes du champ bureaucratique desquelles émerge la politique internationale* » (Baranets, Batistella, Cornut, 2019, p. 442). Une distinction est alors opérée entre diplomatie comme catégorie pratique et comme catégorie d'analyse. Les catégories pratiques émises par les diplomates peuvent servir d'éléments d'analyse pour éclairer sur leurs origines, la manière dont elles ont été rendues possibles, les effets qu'elles produisent et leurs aménagements. Les auteurs s'intéressent également aux frontières qui délimitent la diplomatie en tant que profession (au sens anglo-saxon du terme) et à ses effets de catégorisation.

Nous reprenons cette théorie en l'articulant aux pratiques de la représentation politique. Les terrains des travaux cités ci-dessus s'intéressent majoritairement à des champs bureaucratiques dotés de règles routinisées et d'un sens du jeu bien défini. Si cette approche pourrait s'appliquer au contexte contemporain de la diplomatie palestinienne¹⁶, qu'en est-il pour les représentants de l'OLP, avant les aménagements opérés sous le contrôle de l'Autorité ? Disposant de statuts ambigus auprès des administrations nationales et internationales, ils se situent essentiellement à la marge d'espaces structurés. Leur situation les pousse à exercer également leurs activités auprès d'autres espaces sociaux, plus proches de la société civile. Le travail de négociation généralement associé aux diplomates est indissociable de celui de la représentation, à plus forte

¹⁶ Nous utilisons ici le conditionnel car il ne faut pas oublier que le ministère des Affaires étrangères est très récent, créé en 2003, et que l'Autorité a traversé plusieurs crises, politiques et économiques, depuis les années 2000. Ces contextes peuvent faire douter d'une routinisation du travail diplomatique.

raison lorsqu'il s'agit de représenter un peuple et ses intérêts jusqu'alors mal connus par les pays tiers. Les pratiques des représentants palestiniens s'attachent donc à faire connaître cette réalité auprès des gouvernements et des populations étrangères. C'est en enquêtant sur ces activités que nos questionnements se sont plus rapprochés de la littérature sur la représentation politique. Nous avons notamment interrogé les discours et les pratiques des acteurs, l'organisation du travail de la représentation et la mise en forme des intérêts de groupes sociaux (Mazeaud, 2014). Si dans un premier temps, ce sont les aspects empiriques de cette littérature qui nous ont intéressé, les apports théoriques ont également permis d'élaborer des pistes de réflexion sur la genèse de la diplomatie de l'OLP.

Articuler théorie de la représentation et théorie de la diplomatie.

D'une représentation de dominés à une diplomatie de dominés ?

La littérature sur la représentation politique constitue un pan important de la science politique française et anglosaxonne. Mais cet ensemble est-il pertinent pour l'étude de la diplomatie ? Comme indiqué en début d'introduction, une large partie de ces travaux comporte une lecture normative importante, en particulier en ce qui concerne les gouvernements représentatifs et leur légitimité (Manin, 2010). Bien que cette vision du meilleur des mondes ne nous intéresse pas pour cette recherche, les différentes déclinaisons formulées de la représentation politique à partir de ces travaux posent la question de la légitimité d'un représentant diplomatique, à une époque où les frontières entre représentation politique et diplomatie sont floues. D'autant plus que les membres de l'OLP envoyés ou nommés dans les capitales ont le statut de représentant et non de diplomate. Pour cette raison, avant de revenir sur le tournant constructiviste de cette littérature qui reste au cœur de notre démarche, nous revenons brièvement sur ces lectures. Cela nous aidera à déterminer si un diplomate est soumis à des exigences similaires de celles d'un représentant politique (au-delà de la seule question de son mandat).

▪ Les diplomates : entre représentation-mandat et représentation-incarnation

Comme le rappelle Yves Sintomer, il serait vain de trouver une essence universelle au concept de représentation politique, le terme lui-même pouvant se décliner presque à l'infini selon ses interprétations et leurs croisements théoriques et pratiques (Sintomer, 2013). Bien que la théorie

de la représentation politique s'ancre dans de très nombreux champs d'étude, c'est probablement au sein des *democratic theories* anglo-saxonnes qu'elle a connu le plus de succès, notamment depuis la parution de l'ouvrage devenu classique d'Hanna Pitkin, *The Concept of Representation*. Dans ce dernier, l'auteure recense les différentes déclinaisons de la représentation. Elle en distingue quatre : formaliste (le fait d'accorder officiellement à une personne l'autorité d'agir pour une autre personne), descriptive (où le représentant détient des caractéristiques sociodémographiques similaires au représenté), symbolique (qui réside dans les attitudes et les croyances des personnes représentées) et substantielle décrite comme agissant pour « *rendre présent dans un certain sens quelque chose qui n'est pourtant pas présent littéralement ou de fait* » (Pitkin, 1972, p. 8-9). Dans ces différents cas de figure, le représentant est dans un état de tension permanent entre sa représentation des intérêts particuliers à sa circonscription et sa recherche de l'intérêt général¹⁷. L'auteure oppose en particulier la représentation descriptive (« *standing for* ») à la représentation substantive (« *acting for* »). La première logique aurait d'abord dominé historiquement les systèmes démocratiques avant de se faire supplanter progressivement par la seconde.

Cette distinction, et transition, a fait écho à notre enquête notamment sur la dimension descriptive. En ce qui concerne la légitimité d'un diplomate, l'accent est généralement mis sur son mandat. Il est légitime à partir du moment où il est mandaté par son État ou par l'organisation qu'il représente. Les travaux en science politique, particulièrement ceux portant sur les institutions multilatérales, ajoutent également des marqueurs professionnels : il doit également connaître les codes de la négociation et savoir en jouer pour se faire reconnaître. Ces éléments peuvent en cela aller de pair avec la représentation substantive. Mais un diplomate doit-il ressembler (en termes socio-démographiques) au(x) représenté(s) ? Cette lecture est peu utilisée dans l'étude des diplomates, en raison de l'importance accordée à leur mandat. Pourtant, notre enquête montre la pertinence de cette approche. En effet, les premiers représentants de l'OLP se donnent la mission de témoigner de l'histoire et de la réalité vécue par les Palestiniens. La dimension descriptive est alors une étape indispensable dans la mise en reconnaissance de la légitimité d'une organisation de libération nationale, cherchant à nouer des rapports diplomatiques et à se faire une place dans les instances internationales. Elle peut même constituer un critère de représentativité.

¹⁷ Ce point n'est pas sans faire écho la théorie de James Der Derian vu précédemment et sur la tension qu'il relève entre la volonté des États de participer aux affaires internationales, d'être reconnu comme leur égal, tout en maintenant leur unité politique et territoriale.

Cette lecture peut se poursuivre avec une seconde école de pensée ancrée dans la théorie de l'État allemand, qui tend à marginaliser la relation représentation-mandat au profit de la relation représentation-incarnation, dans laquelle le représentant doit avant tout privilégier l'unité (Hofmann, Pégny, Sintomer, 2013)¹⁸. Les théoriciens allemands s'éloignent de la philosophie libérale de John Locke pour se rapprocher du réalisme de Thomas Hobbes (Skinner, 2018). Cette distanciation s'explique en partie en termes sémantiques et juridiques. Tout d'abord, s'il existe un terme généraliste en anglais pour représentation (de même qu'en français), il peut se décliner en de nombreux termes en allemand, selon le sens qui lui est donné. Par exemple, représentation politique se traduit « *repräsentation* » et fait référence à la représentation-incarnation. La représentation au sens de mandat se traduit par « *vertretung* », qui indique la représentation des intérêts privés et particuliers. Ensuite, la notion juridique de mandat en allemand ne s'est pas construite historiquement de la même façon que dans le monde anglo-saxon. En effet, si les députés détiennent bien des mandats, ce ne sont pas des mandats d'électeurs mais des mandats constitutionnels (Hofmann, Pégny, Sintomer, 2013, p. 83). Les députés ne sont donc pas considérés comme des mandataires des électeurs mais plutôt comme un organe de l'État. En d'autres termes, la représentation politique ne peut pas se résumer à un dispositif technique comme le mandat électoral mais se situe plus dans l'incarnation de l'unité politique¹⁹.

L'école allemande permet de rapprocher représentation politique et diplomatie car, dans les deux cas, il s'agit de représenter l'unité, d'autant plus dans le cas palestinien où celle-ci est méconnue, voire niée, par plusieurs États. Elle donne également des pistes de réflexion intéressantes. Tout d'abord, selon la notion de représentation-incarnation, les représentants doivent s'identifier aux représentés et être identifiés par eux, c'est-à-dire qu'ils doivent présenter des caractéristiques similaires aux individus qu'ils sont censés incarner. Nous retrouvons ici une approche similaire aux représentations descriptive et symbolique anglo-saxonnes où les représentants s'assimilent au groupe représenté, en termes de conditions sociales, de vécus ou de symboles (par exemple le keffieh pour les Palestiniens). Ensuite, la

¹⁸ Cependant, nous nous appuyons peu sur les travaux allemands car ils sont rarement traduits en français ou en anglais. Notre recherche s'appuie uniquement sur leurs reprises par des chercheurs français (Hayat, Sintomer, 2013 ; Hayat, Péneau, Sintomer, 2018).

¹⁹ À l'inverse de la lecture de Pitkin, c'est donc le représentant qui préexiste par rapport au représenté et qui lui donne une identité : « *Une multitude d'hommes devient une seule personne quand ces hommes sont représentés par un seul homme, ou une seule personne, de telle sorte que ce soit fait avec le consentement de chaque homme de cette multitude en particulier. Car c'est l'unité du représentant, non l'unité du représenté qui fait une la personne, et c'est le représentant qui tient le rôle de la personne, et il ne tient le rôle que d'une seule personne. L'unité dans une multitude ne peut pas être comprise autrement* » (Hobbes, 2002, p. 16).

représentation-incarnation ne nécessite pas de mandat. Les représentants peuvent agir sans avoir prévenu au préalable le groupe représenté, à l'image du principe de délégation chez Bourdieu (1984). Enfin, la représentation-incarnation sous-entend que les représentants participent à la construction du groupe représenté et à lui donner une identité unifiée. Ce facteur est crucial pour saisir les enjeux de ce type de représentation puisqu'il suppose, dans notre cas, que l'OLP et ses représentants participent à la construction de la figure palestinienne comme entité unifiée, c'est-à-dire comme un peuple clairement identifié. C'est ce critère en particulier qui nous intéresse dans le cadre de notre recherche. Néanmoins, l'école allemande met peu l'accent sur les contraintes imposées au rôle de représentant et sur les dispositifs de contrôle dont bénéficient les représentés.

Plusieurs ponts peuvent être dessinés entre les théories de la représentation et de la diplomatie. Toutefois, cette articulation doit être adaptée au risque de percevoir les diplomates comme de simples intermédiaires des dirigeants politiques. L'un des objectifs de cette thèse est justement de montrer qu'ils peuvent participer eux aussi à la construction de la représentation des Palestiniens et que leurs conditions de représentants sont également soumises à des critères de représentativité qui changent en fonction des configurations. C'est dans cette perspective que la question de l'internationalisation prend tout son intérêt. Du fait que les diplomates agissent à des échelles et dans des espaces différents, font-ils face aux mêmes attentes et aux mêmes règles que les représentants politiques ? Doivent-ils incarner de façon différente le groupe et la cause représentés du fait qu'ils interagissent auprès d'autres publics ? C'est la raison pour laquelle les apports du tournant constructiviste de la théorie de la représentation se sont révélés particulièrement utiles.

- Le *representative claim* ou la prétention à représenter

Nous avons décrit brièvement en début d'introduction l'utilité du concept de *representative claim* élaboré par Michael Saward pour travailler sur la diplomatie. Nous allons détailler ici le contenu cette théorie et voir les problèmes que pose son articulation à notre recherche.

L'originalité des travaux de Saward tient au fait qu'elle consiste « à explorer ce qui se passe dans la représentation (...) plutôt que ce que ses formes (anciennes et nouvelles) doivent être » (2006, p. 298). L'auteur invite à sortir de la vision binaire et normative de la représentation d'Hannah Pitkin, entre un représentant et un représenté, pour se concentrer sur la prétention

d'un ou plusieurs acteurs à représenter un groupe²⁰. « *Je ferai valoir les avantages de recentrer notre travail sur la représentation autour de ce que j'appelle " la prétention à représenter " - voir la représentation en termes de revendications comme étant représentative par une variété d'acteurs politiques, plutôt que (comme c'est normalement le cas) la considérer comme une situation réalisée ou potentiellement réalisable en raison d'une élection. Il faut s'éloigner de l'idée que la représentation est d'abord et avant tout un produit donné et factuel des élections, plutôt qu'une sorte de revendication précaire et curieuse sur une relation dynamique* » (2006, p. 298). Le cœur de la représentation ne se résume donc pas à une activité liant uniquement représentant et représenté. C'est une revendication qui fait interagir plusieurs acteurs. Saward adopte donc une approche relationnelle de la représentation et élabore un modèle d'analyse basé sur les interactions entre ces différents acteurs : « *un auteur [claim-maker en anglais] de représentation (A) met en avant un sujet (S) qui représente un objet (O) relié à un référent (R) devant un public (P)* » (2006, p. 302). Cette démarche permet d'une part de relativiser le principe bourdieusien de délégation en définissant la relation de représentation « *non comme usurpation unilatérale – le représentant substituant ses intérêts à ceux du groupe en le parlant – mais comme une interaction : le représenté ne constitue pas le réceptacle passif de ces revendications de représentation et peut influencer la figure du représentant* » (Talpin, 2016, p. 94). D'autre part, elle souligne que l'auteur de la revendication n'est pas forcément le représentant (le sujet) ou ne fait pas obligatoirement partie du groupe représenté (l'objet). Un autre avantage de ce modèle est qu'il ne se limite pas à la démocratie et au système électoral. Il peut aussi s'appliquer à d'autres situations, comme l'ont montré les contributions du dossier dirigé par Virginie Dutoya et Samuel Hayat dans la *Revue française de science politique* (2016). En résumé, le *representative claim* permet de sortir des postulats traditionnels de la théorie de la représentation, à savoir : les représentés doivent avoir des intérêts identifiés (objets de la représentation défendue par les représentants) ; la représentation politique ne peut pas se comprendre hors du contexte électoral ; et enfin, elle est également toujours associée au gouvernement représentatif de tendance libérale (Stoffel, 2008, p. 144).

Tout comme pour la représentation-incarnation, le modèle de Saward suppose que c'est la prétention à représenter qui précède le groupe représenté. Être l'auteur d'une prétention participe déjà à la construction politique du représenté, ainsi qu'à sa représentation, ne serait-ce qu'en termes d'imaginaires ou de symboles. C'est pourquoi le *representative claim* est perçu

²⁰ La théorie de Saward assume cependant une lecture normative. Alors que les autres courants tentent d'élaborer un modèle de représentation basé sur des logiques d'identité (descriptive) ou de mandat (substantialiste), celui-ci met en avant la nécessité du caractère relationnel entre les représentés et les représentants (Squires, 2007, p. 11).

comme un tournant constructiviste dans la théorie de la représentation politique (Dutoya, Hayat, 2016, p. 8 ; Disch, 2015). De nouveau, l'influence des travaux de Pierre Bourdieu sur la représentation politique se font ressentir (1984 ; 1986). Comme lui, Saward voit dans la prétention une relation d'interdépendance entre le signifiant et le signifié : « *la prétention à représenter est une double revendication : au sujet de l'aptitude ou de la capacité d'un représentant éventuel, et aussi au sujet des caractéristiques pertinentes d'un public éventuel* » (2006, p. 303). À la suite de Bourdieu, l'auteur suggère que le représenté et le représentant se construisent mutuellement : « *Il s'agit là d'une des clés de l'approche constructiviste : conceptualiser le représentant et le représenté comme étant liés non pas par une "correspondance" statique mais dans un processus dynamique de constitution mutuelle* » (Disch, 2015, p. 489). Néanmoins, Saward prend ses distances avec la définition bourdieusienne de la représentation comme délégation ou imposition et la formule plus comme proposition (Hayat, 2019). En effet, si le représentant participe bien à la construction du groupe, sa prétention ne fonctionne que si ses aptitudes sont reconnues par le public ciblé, qu'il s'agisse des représentés ou d'un autre public. Ces deux groupes ne sont donc pas passifs. Ils peuvent prendre leurs distances voire s'opposer et constituer une nouvelle prétention. Les représentants doivent faire leurs preuves. L'auteur parle alors de performance. Cette notion permet « *de saisir de concert la dimension relationnelle, interactive et contingente de la représentation et son aspect performatif, la performance représentative « performant » le groupe, le faisant exister et le façonnant* » (Talpin, 2016, p. 94). La prétention n'est pas un discours figé. Elle est performée par ses acteurs et les discours changent en fonction des contextes et des publics auxquels ils s'adressent. De même, la légitimité des représentants ne constitue pas un état de fait mais doit être travaillée et faire l'objet d'une reconnaissance continue.

Reste à savoir où s'insèrent les diplomates dans cette théorie ? Nous estimons que le concept de *representative claim* permet d'articuler représentation politique et diplomatie, en partant du postulat que toutes deux peuvent être le fruit d'une même prétention, mais à destination de publics différents. Cette dernière étant principalement adressée à un public palestinien tandis que la diplomatie est surtout tournée vers une audience internationale (bien que ces publics ne soient pas exclusifs de l'une à l'autre). Cela sous-entend néanmoins que notre hypothèse ne puisse s'appliquer qu'à des configurations précises, comme celles que nous allons développer tout au long de la thèse. En outre, se pose toujours le risque de percevoir les diplomates comme de simples intermédiaires de la prétention des dirigeants palestiniens. C'est, selon nous, la notion de performance mise en avant par Saward qui permet d'inclure les diplomates dans cette

approche constructiviste et relationnelle. Car ils sont amenés à performer devant divers publics, les diplomates participent au façonnement d'une identité palestinienne revendiquée et en quête de reconnaissance. Dans ce cadre, l'étude de la diplomatie s'assimile dans notre recherche à celle de la performance comme pratique, aussi bien dans le sens professionnel du terme que dans un sens plus goffmanien. Le jeu diplomatique est en effet une des situations qui s'applique le mieux à la métaphore théâtrale d'Erving Goffman pour symboliser la mise en scène de la vie quotidienne (1973). Cette métaphore est d'ailleurs reprise par certains auteurs de relations internationales, comme Constantinou (2016), qui s'inscrivent dans la lignée des idées de Der Derian. Ils se rejoignent sur l'idée que la médiation revient à créer une subjectivité entre des entités rendues étrangères. La diplomatie étant une scène dans laquelle des acteurs performant leurs représentations au travers de procédures codifiées (à l'image du protocole), elle participe à la construction sociale à la fois d'une réalité internationale, la faisant exister par ses pratiques, mais aussi d'un groupe ou d'une autorité.

Cependant, la théorie du *representative claim* n'est pas sans poser problème, notamment en ce qui concerne l'identité de l'auteur de la prétention. Dans le cas palestinien qui est l'auteur de la prétention de l'OLP (qui détient ici le rôle du sujet) ? L'organisation elle-même ? Cela ne fonctionne pas car elle constitue un agrégat de groupes d'acteurs hétérogènes, à commencer par les groupes *fedayin* armés (comme le Fatah de Yasser Arafat ou le Front populaire de Georges Habache, les deux principaux rivaux au sein du mouvement national), les représentants issus d'autres milieux (professionnels par exemple) ou encore même les chefs d'État arabe. En conséquence, la prétention de l'OLP doit être analysée en termes de compromis entre ces différents acteurs. La notion d'auteur devient-elle pour autant inutile dans ce cas ? Non, notamment au regard du concept d'internationalisation. Il ne s'agit pas de définir un auteur en particulier mais de savoir à quel(s) groupe(s) profite(nt) le plus l'internationalisation de la prétention pour assurer sa domination sur cette dernière.

- La Palestine, la performance d'une « diplomatie de dominés » ?

Le modèle de Michael Saward a été mobilisé par plusieurs chercheurs travaillant sur la représentation de groupes considérés comme dominés par exemple sur la représentation politique des femmes (Dutoya, 2016 ; Squires, 2008 ; Stoffel, 2008 ; Celis & al., 2014) ou des classes populaires (Talpin, 2016). Ces chercheurs se situent dans la continuité des travaux qui portaient déjà sur la représentation de ces groupes (Young, 1997 ; Mansbridge, 1999 ; Dovi,

2002) dans le sens où la prétention des représentants reste en grande partie ancrée dans une représentation descriptive. Ils sont représentants « *en leur propre personne et vivent en quelque sorte comme la grande catégorie de personnes qu'ils représentent* » (Mansbridge, 1999, p. 629). Par leur histoire, leurs origines sociales et/ou ethniques, leur sexe ou leur condition, ces représentants seraient légitimes à représenter le groupe auquel ils appartiennent. En soi, cette ressemblance avec le groupe représenté peut être définie comme une forme de performance (Maresca, 1981). Le modèle du *representative claim* permet toutefois d'aller plus loin dans l'analyse en se concentrant sur le rôle des différents acteurs qui interagissent, de même que sur les ressources nécessaires à la représentation politique des groupes dominés (Stoffel, 2008, p. 148). Il s'agit alors de s'intéresser aux « *effets instituants de ces pratiques représentatives afin de comprendre comment celles-ci participent à la définition et à la (trans)formation des représentants et des représentés, et ce faisant, à la construction sociale même des groupes* » (Talpin, 2016, p. 94). Associé à une approche sociohistorique, cette démarche met en avant les différentes configurations qui rendent possible la représentation, dans le sens de prétention, ainsi que ses dynamiques. Dans le cas de groupes dominés, elle est pertinente, puisque ces derniers ne bénéficient pas forcément de la même audience ou des mêmes ressources que les autres selon les périodes observées, à plus forte raison si leurs prétentions ne se situent pas dans un cadre électoral.

Les remarques émises sur la représentation politique peuvent s'appliquer à la diplomatie de groupes, qu'il est possible de qualifier de « dominés », au sens où ils ont longtemps été exclus de la « *sphère institutionnelle de la représentation* » internationale (Mouchard, 2009, p. 3). Il s'agirait ici de s'intéresser aux effets instituants de cette exclusion sur les pratiques des représentants diplomatiques et de la façon dont ils font exister les groupes sociaux qu'ils sont censés incarner. C'est pourquoi nous introduisons l'idée de « diplomatie de dominés ».

Après quelques éléments de définition, nous revenons sur les littératures qui nous ont influencé dans notre réflexion.

○ Définition :

L'objectif n'est pas de créer une nouvelle labellisation de la diplomatie²¹, mais de proposer un cadre théorique important les apports de la représentation politique à l'étude de la diplomatie

²¹ De fait, l'idée de diplomatie de dominés ne fait pas forcément référence à un État « dominé ». Il s'agit bien de s'intéresser à la représentation d'un groupe à l'international.

et de voir comment celle-ci participe à la construction et à la définition (puis à leur(s) transformation(s)) de groupes sociaux auprès de publics différents. Plus spécifiquement, il s'agit de voir comment l'exclusion des Palestiniens des débats internationaux (au sens où ils ne sont pas reconnus comme un groupe social unifié) influence les stratégies et les pratiques de représentation. Nous définissons la diplomatie de dominés comme la performance d'une prétention étatique à la représentation mais qui n'est pas, partiellement ou totalement, reconnue. Dès lors, l'approche constructiviste adoptée par Saward se révèle particulièrement intéressante pour retracer les origines de cette diplomatie de dominés et de voir sur quels référents elle s'est constituée. À travers l'étude de la construction de la prétention, il s'agit de questionner la performance de cette diplomatie en s'attachant particulièrement aux conditions sociales des acteurs (identifier leurs parcours et leurs ressources), aux conditions de représentativités nécessaires à leur performance et à leurs répertoires d'action. Tous ces éléments doivent être resitués dans les configurations dans lesquelles ils agissent : quels sont leurs rapports avec la centrale de la prétention, avec les publics visés ou encore avec leurs alliés dans les pays étrangers ? C'est pourquoi nous analysons la diplomatie de dominés en termes de configuration. Elle est le produit de relations et de stratégies qui changent au gré des contextes, internationaux et locaux.

Nous utilisons également cette notion car, à l'inverse de la diplomatie contestataire chez Bertrand Badie (2012) ou de la diplomatie révolutionnaire de Paul Sharp (2009), la diplomatie de dominés ne vise pas à subvertir l'ordre international. Elle cherche au contraire à l'intégrer et à y participer afin de faire reconnaître ses droits, malgré le fait que ce sont les normes qui régissent cet ordre qui contribue à « l'exclusion » du groupe car « *le désir de reconnaissance internationale d'une collectivité vise l'intégration des autres États, pas leur exclusion* » (Honneth, 2012, p. 32). Nous retrouvons ainsi l'idée que « *les dominés sont, d'une certaine manière, les complices actifs, bien qu'involontaires, de ce «sens commun» qu'ils contribuent à perpétuer par leur investissement dans le jeu* » (Mérand, Pouliot, 2008, p. 619). Comme le faisait déjà observer Hegel, ce sont les pays plus faibles (selon les critères de puissance de l'époque) qui restent principalement engagés dans une quête de reconnaissance (Honneth, 2012, p. 28)²². Dans le cas palestinien, ce paradoxe s'explique en partie par l'influence des modèles des mouvements de libération nationale (MLN) qui ont également adopté cette stratégie pour obtenir leur indépendance (Connelly, 2011).

²² Néanmoins, comme l'observent Thomas Lindemann et Julie Saada, cette question est également importante aux yeux des pays dominants ne serait-ce que pour des questions morales (2012).

Cette dimension est d'ailleurs particulièrement importante pour comprendre les stratégies mises en place par des diplomates pour contourner les contraintes internationales, notamment dans le cas d'une non-reconnaissance ou d'une reconnaissance partielle. Ce point n'est cependant pas propre à l'OLP. Nous retrouvons cette question dans d'autres travaux de sociologie des relations internationales sur des « petits » États qui cherchent à se faire une place au sein des institutions internationales (Albaret, Placidi, 2016), à l'image de Singapour (Alles, 2016) ou de Taïwan (Mengin, 1999). Françoise Mengin montre ainsi que pour contourner les contraintes imposées par la non-reconnaissance de l'État de Taïwan, des chefs d'entreprise servent d'intermédiaires pour les relations diplomatiques bilatérales. Nous retrouvons d'ailleurs une situation similaire avec l'OLP, qui passe par des hommes d'affaire palestiniens pour communiquer avec des administrations qui ne la reconnaissent pas ou qui refusent de négocier avec elle, à l'image des États-Unis (Hanafi, 2013). Toutefois, dans le cas palestinien, il y a aussi une volonté spécifique de se représenter comme un peuple dominé, expatrié et déchu de ses droits. Comme mentionné plus tôt, l'OLP émerge dans une configuration internationale marquée par la Guerre froide et la décolonisation. Comme nous le détaillerons dans les deux premiers chapitres, le mouvement national palestinien renforce sa légitimité, à la fois auprès des Palestiniens et de la communauté internationale, en adoptant un discours nationaliste et anti-impérialiste, hérité des MLN, qui ont été un temps exclus des affaires internationales. Le besoin de rattacher la cause palestinienne à celles issues de la décolonisation est un élément fondamental de la performance des diplomates. En ce sens, elle s'assimile en partie à une activité de plaidoyer.

- De la place de la diplomatie dans la littérature sur les MLN à la question de la reconnaissance internationale :

Dans le cas de l'OLP, l'étude de ses relations étrangères est déjà bien documentée de manière générale (Cobban, 1984 ; Picaudou, 1989 ; Laurens, 1999-2015). Certains travaux se concentrent plus sur des aires régionales (Vélez, 2017) ou des relations plus bilatérales (Cooley, 1972). Paradoxalement, ces travaux s'intéressent peu aux acteurs principaux de ces relations, à savoir les diplomates. Ce phénomène n'est pas propre au mouvement national palestinien mais se retrouve de façon générale dans les travaux portant sur les MLN. Si nous faisons exception des travaux de droit international, qui se concentrent sur leurs statuts juridiques et leur reconnaissance au sein du système international (Gandolfi, 1989 ; Lazarus, 1974 ; Walter, 2008), les travaux sur ces mouvements, particulièrement en histoire et en anthropologie, se

concentrent généralement plus sur les dynamiques internes qu'externes (Harbi, 1975 ; Marangé, 2012 ; Meynier, 2002). La question des relations extérieures n'est pas absente mais elle est principalement traitée d'un point de vue macro, avec une focale sur les stratégies internationales. Malgré tout, nous retrouvons dans ces travaux des analyses plus micro. L'étude des parcours des trajectoires des MLN permettent par exemple de mieux saisir les réseaux internationaux et transnationaux par lesquels ils transitent. Nous pouvons ainsi citer les travaux de Céline Marangé sur l'histoire du communisme vietnamien (2012), qui retrace les trajectoires de ses dirigeants passant par différents pays comme la France, *via* le Parti communiste. Ces éléments sont également intéressants pour saisir les ancrages internationaux de ces acteurs qui influenceront par la suite les relations de leurs organisations.

Le Front de libération nationale algérien (FLN) constitue toutefois une exception parmi les MLN. Hormis le fait qu'il tient une place prépondérante dans l'histoire de la décolonisation (poids important des travaux algériens et français, si on se limite uniquement aux deux pays principalement concernés, qui portent sur l'histoire coloniale puis la guerre d'Algérie), il faut aussi signaler que la publication d'une partie des archives du FLN a aidé à faire connaître son personnel diplomatique. Ces archives ont été rassemblées par l'historien algérien Mohammed Harbi dans son ouvrage *Les archives de la révolution algérienne* (1981). L'auteur, en plus d'être un ancien membre du FLN, est aussi un ex-membre du corps diplomatique du Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA), première émanation d'un « gouvernement FLN » pendant la guerre. Son ouvrage rassemble 115 documents sur le mouvement, tous traduits en français. Une partie de ces archives regroupe des documents inédits sur la politique extérieure du GPRA et se révèle donc être une source incontournable pour toute étude sur ce sujet (Pervillé, 1982 ; Byrne Jeffrey, 2014). Parmi ces travaux, il faut souligner ceux de l'historien américain Matthew Conelly (2011) sur la diplomatie menée par le FLN et le GPRA pendant la guerre d'Algérie. L'intérêt de cette recherche est qu'elle ne se base pas uniquement sur les archives algériennes et françaises mais inclut aussi des archives américaines. Grâce à cela, l'auteur resitue le conflit au sein de la Guerre froide et de la rivalité entre les États-Unis et l'URSS. Il donne ainsi une perspective internationaliste de la guerre d'Algérie alors que beaucoup de travaux restent centrés sur la dynamique franco-algérienne.

Dans la même lignée que Connelly, mais sur le cas palestinien, nous pouvons citer l'ouvrage de l'historien Paul Thomas Chamberlin, *The Global Offensive. The United States, the Palestine Liberation Organization and the Making of the Post-Cold War Order* (2012). Il repositionne le rôle de l'OLP à la fois au centre d'une « nébuleuse » révolutionnaire pour d'autres MLN et organisations marxistes, ainsi qu'au sein de la politique américaine. En ce sens, l'ouvrage traite

« les combattants palestiniens non pas comme des petits joueurs mais comme des agents centraux dans la construction des ordres régional et international qui ont émergé dans les années 1970 et au-delà » (p. 9). Ce travail se concentre sur la période dite révolutionnaire de l'OLP, allant de 1967 (au moment où les *fedayin* prennent son contrôle) à 1974 (qui correspond à une ouverture diplomatique). L'auteur se base essentiellement sur les archives de l'OLP basées à Beyrouth mais aussi sur celles d'autres pays dont les États-Unis. Il raconte comment l'OLP a réussi à se greffer à un imaginaire issu à la fois du marxisme-révolutionnaire et de l'anticolonialisme et a constitué un réseau important auprès d'autres mouvements ayant une ascendance similaire. L'influence du mouvement est telle qu'elle se fait ressentir dans les débats au sein de l'ONU concernant la définition du terrorisme, qui doit se différencier des actions des mouvements de libération dont fait partie l'OLP. Nous reviendrons plus particulièrement dans le premier chapitre sur les apports de cet ouvrage qui se révèle être une ressource indispensable pour comprendre la façon dont l'OLP s'implante à l'international grâce à sa prétention.

Ensuite, les travaux sur la reconnaissance internationale se sont révélés pertinents pour qualifier la diplomatie de dominés. Nous divisons ici ces travaux en deux catégories : ceux qui se concentrent sur l'usage même de la notion de reconnaissance dans les relations internationales et ceux qui s'intéressent à cette question au travers des exemples d'États non reconnus.

Dans la première catégorie, nous retrouvons des études inspirées par les travaux des constructivistes en relations internationales ainsi que par une relecture de philosophie hégélienne de l'école critique de Francfort, initiée par Axel Honneth (2013). En 2012, Thomas Lindemann et Julie Saada dirigent un dossier thématique publié dans *Cultures & Conflits* qui rassemble plusieurs travaux s'inscrivant dans cette dynamique. L'objectif est de questionner l'usage de la notion de reconnaissance dans le cadre de conflits armés et plus particulièrement l'impact d'un déni de reconnaissance dans ces guerres. Il ne s'agit donc pas de se limiter à un cadre purement pragmatique et stratégique de la reconnaissance mais d'y intégrer également une perspective émotionnelle et morale au travers de la dimension de l'estime de soi. La plupart des articles rassemblés mobilise principalement des analyses de discours des différents acteurs concernés. Un point qui nous intéresse particulièrement dans le dossier de Lindemann et Saada est la reprise de la notion de stigmaté d'Erving Goffman (1975) et la façon dont son usage par des acteurs dominés peut compenser les rapports militaires asymétriques en ayant recours par exemple à « des stratégies de victimisation visant à faire perdre la face à l'acteur puissant » (Lindemann, Saada, 2012, p. 15). Ces stratégies s'inscrivent pleinement dans notre perception

de la diplomatie de dominés. Les Palestiniens ont souvent eu recours à cette logique de victimisation pour contrebalancer la puissance israélienne.

La seconde catégorie fait référence à des travaux d'histoire et de science politique plus centrés sur l'étude des États non reconnus (Caspersen, 2012), par exemple les États *de facto*²³. Plutôt que de questionner la notion même de reconnaissance dans les relations internationales, ces travaux interrogent la place de ces entités dans le système international (Pegg, 1998 ; Florea, 2017) et les effets de la (non-)reconnaissance sur leurs formations internes (Hoehne, Botiveau, 2010 ; Petithomme, 2013). L'émergence de ce type d'État, qui sort du cadre juridique international, se situe généralement à la suite de conflits de sécessions ou de guerre civile. Ils ne sont pas toujours reconnus par la communauté internationale pour des raisons géopolitiques (Taïwan, Tibet, Chypre Nord) ou juridiques (Abkhazie, Haut Karabagh). L'intérêt de ces travaux pour notre recherche est qu'ils questionnent la position de la communauté internationale par rapport à ce type d'entités à travers une démarche configurationnelle.

Si la première catégorie de travaux cités est plus centrée sur une analyse conceptuelle, la seconde porte davantage sur des éléments structurels. Toutefois, qu'il s'agisse de l'une ou de l'autre, la notion de diplomatie de dominés s'inscrit bien dans l'étude de la reconnaissance internationale et peut participer à ces débats. En effet la question de la reconnaissance est indissociable de la représentation : « *La « non-reconnaissance » peut être désignée comme la différence entre l'image revendiquée et l'image renvoyée* » (Lindemann, Saada, 2012, p. 18). Ce constat se retrouve chez Saward. Selon lui, c'est la reconnaissance qui signe la réussite d'une prétention. Pour l'auteur, la prétention relève souvent d'une question esthétique et culturelle à l'image par exemple de la peinture. Si l'image défendue par les représentants est acceptée, alors la prétention est un succès. Le modèle du *representative claim* peut ainsi également servir à travailler sur la reconnaissance internationale en se penchant sur les performances des acteurs. Enfin, et comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, la notion de diplomatie de dominés incite à s'interroger sur la configuration internationale dans laquelle elle émerge et les conditions structurelles qui délimiteraient son action à l'international.

²³ Pour Scott Pegg il est possible de parler d'État de facto lorsqu'il existe « *une direction politique organisée qui a atteint le pouvoir grâce à un certain degré de de la population locale, reçoit un soutien populaire et a atteint une capacité suffisante pour fournir les services gouvernementaux à une population donnée dans une zone territoriale définie, sur lesquels un contrôle effectif est maintenu pendant une période prolongée (...) Il n'est toutefois pas en mesure d'obtenir un degré de reconnaissance matérielle et reste donc illégitime aux yeux de la société internationale* » (1998, p. 1).

En définitive, l'idée de diplomatie de dominés permet d'aborder les facteurs entourant la « genèse » d'une diplomatie : la définition et la construction de groupes sociaux et politiques en quête d'une reconnaissance internationale. Celle-ci inclut la reconnaissance de leur existence, de leurs droits à l'auto-détermination et d'avoir un État indépendant. La tâche de les faire exister politiquement est dévolue en partie à leurs représentants politiques et « diplomatiques », c'est-à-dire les personnes envoyées à l'étranger par la centrale, qui doivent performer cette réalité. La diplomatie de dominés permet également de se pencher sur les transformations qui s'opèrent au sein de la prétention à partir du moment où cette dernière est reconnue par bon nombre d'États à l'international. Dans le cas palestinien, la reconnaissance progressive de l'OLP conduit ses dirigeants à adopter une nouvelle prétention, où l'ambition étatique prend le pas sur la libération de la Palestine. Cette réorientation amène à un rapprochement israélo-palestinien qui se concrétise par la signature d'une Déclaration de principe en 1993 à Washington, inaugurant la première étape d'un processus de paix entre les deux parties. Les dirigeants palestiniens obtiennent alors l'autorisation de retourner dans les TPO pour bâtir les fondements d'une autorité nationale qui, après une période de cinq ans, est censée devenir le futur État de Palestine. Pour mener à bien cette entreprise, de nouvelles administrations plus centralisées sont mises en place dans les régions « libérées » de l'occupation palestinienne, notamment un nouveau ministère du Plan et de la Coopération internationale (MOPIC), amené à devenir en 2003 celui des Affaires étrangères (MOFA). La prétention étatique de l'OLP s'accompagne alors de la « professionnalisation » de ses services diplomatiques et de la constitution d'un groupe professionnel placé sous la tutelle de l'AP.

Ce découpage historique divise notre chronologie en deux périodes distinctes : celle de l'internationalisation de la prétention, qui équivaut à la genèse d'une diplomatie, et celle de sa professionnalisation, associée à l'étatisation. Dans cette perspective, les apports des travaux sur la représentation politique auraient surtout sens pour la première période. Or, le but est de conserver ce rapport à la représentation politique et des questions soulevées sur l'ensemble de la période identifiée. La notion de professionnalisation permet de maintenir cette articulation entre représentation et diplomatie en interrogeant les changements qui s'opèrent entre ces différents espaces. C'est un processus continu pour toute la période étudiée mais dont le sens n'est pas le même en fonction des configurations.

Le concept de professionnalisation : entre prétention et rationalisation

Le concept de professionnalisation pose question aux sciences sociales. Il est en effet difficile de sortir du sens commun qui lui est traditionnellement accordé et de la charge idéologique qu'il peut porter, notamment aux yeux des acteurs. Il est donc essentiel de préciser notre lecture de la professionnalisation et de présenter la méthode par laquelle nous nous proposons de l'étudier.

- De la difficulté à définir la professionnalisation

Richard Wittorski identifie trois grandes déclinaisons du concept dans les sciences sociales (2008) : un processus amenant à une *profession* (issue de l'école fonctionnaliste anglosaxonne) ; un processus visant l'efficacité du travail « *entendue comme une intention organisationnelle d'accompagner la flexibilité du travail* » (p. 13) et enfin un processus de fabrication de professionnels. À la suite des travaux d'Éric Gobe sur les avocats tunisiens (2013), nous avons fait le choix de ne pas nous restreindre à une seule de ces définitions mais de toutes les accepter, car elles ont chacune leurs avantages et leurs limites. Nous nous situons donc au carrefour des travaux issus de la sociologie des professions et des groupes professionnels, qui ont porté sur de nombreux secteurs : la médecine, la justice, la politique, l'ingénierie... Ainsi, en fonction des situations, la professionnalisation peut aller de l'acquisition de nouveaux savoir-faire à la constitution d'une *profession*. Au regard de cette polysémie, un des fils rouges de la thèse consistera à se demander si les diplomates constituent un groupe professionnel, défini comme « *des ensembles de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différente dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique* » (Demazière, Gadéa, 2009, p. 20).

Les approches de deux auteurs nous ont été particulièrement utiles. Andrew Abbott, dans un premier temps, définit la professionnalisation comme une prétention d'autorité (« *authority claim* ») sur un territoire d'activité professionnelle (« *jurisdiction* »), à travers la revendication de dispositifs, généralement associés à un savoir spécialisé (Abbott, 1988)²⁴. Sa lecture se

²⁴ Nous retrouvons ici la théorie avancée par Iver Neumann, Vincent Pouliot et Ole Sending dans leur définition de la diplomatie

rapproche de celle des fonctionnalistes. Le deuxième auteur est le sociologue palestinien Sbeih. Dans ses travaux sur les ONG palestiniennes, il définit la professionnalisation comme une « *rationalisation du système de valeurs dominant* » qui accompagne les autres facteurs qui lui sont traditionnellement attachés, comme la salarisation ou la spécialisation (2014, p. 45-46). La définition proposée par l’auteur comporte deux avantages. Tout d’abord, elle permet de sortir de la seule dimension de la profession et de dialoguer avec la sociologie bourdieusienne, à travers la notion de champ. Cette rationalisation n’affecte effectivement pas seulement l’activité professionnelle mais bien les différents champs avec lesquels elle interagit (champ associatif, champ politique, champ du pouvoir...) ²⁵. Ensuite, elle se rapproche des travaux sur la professionnalisation des causes (Dutoya, 2018) qui comporte plusieurs niveaux de lecture : en termes de pratiques (comme la mise en avant de nouveaux savoirs), d’institutions mais aussi au niveau des représentations et des idées. Professionnaliser une lutte revient à rationaliser les luttes au sens de les rendre (supposément) plus rationnelles aux yeux des acteurs eux-mêmes et des publics visés, selon leurs attentes.

- Étudier la professionnalisation à travers le concept de carrière

Afin d’analyser les transformations de la profession diplomatique, l’aspect biographique défendu par l’école interactionniste a fait écho à nos premières observations. En effet, il nous ait rapidement apparu que nous pourrions saisir les enjeux de la professionnalisation des diplomates palestiniens à travers une démarche prosopographique. Dans cette perspective, un autre concept interactionniste s’est imposé à notre enquête : celui de carrière, développé dans un premier temps par Everett Hughes (1996). Lorsqu’il développe ce concept, il l’entend avant tout comme un processus biographique subdivisé en plusieurs segments au gré des réorientations et des bifurcations. À travers les travaux interactionnistes, le concept met avant tout l’accent sur l’engagement des individus dans ladite carrière. « *Appréhender des carrières implique ainsi de restituer l’enchaînement temporel de différentes séquences de l’engagement et les logiques processuelles par lesquelles il se réalise et s’articule aux trajectoires biographiques* » (Agrikolianski, 2017, p. 169).

²⁵ « Je lis la « professionnalisation » comme un processus de valorisation d’acteurs détenteurs de certains capitaux culturels et professionnels (compétence gestionnaire...), débouchant sur une nouvelle hiérarchie qui se produit non seulement au sein même de l’ONG mais également dans la société, notamment dans le champ du pouvoir » (Sbeih, 2014, p. 45).

Le concept de carrière a été repris dans de nombreux travaux français de sociologie et de science politique, tout particulièrement dans l'analyse des carrières et des engagements militants (Fillieule, Mayer, 2001 ; Agrikolianski, 2017). Tout comme Howard Becker a pu l'observer dans les carrières déviantes (2012), l'engagement militant ne résulte pas tant d'une prédisposition que d'un processus. Cela suppose donc de s'intéresser aux dispositions des acteurs ainsi qu'aux situations qui permettent de les activer pour entrer dans une carrière militante. Ces travaux se sont révélés pertinents dans le cadre de nos recherches car ils pensent l'articulation entre engagement militant et professionnalisme, ainsi que ses effets sur la cause portée. C'est en particulier le cas des travaux portant sur l'humanitaire (Collovald & al., 2002 ; Dauvin, Siméant, 2002), le droit (Sarat, Scheingold, 1998 ; Israël, 2001 ; Gaïti, Israël, 2003 ; Lefranc, 2009), la représentation politique (Wagner, 2004 ; Nonjon, 2005 ; Aldrin, 2007 ; Dutoya, 2018) ou encore l'art (Roussel, 2011). Ces recherches insistent sur les effets de la salarisation, de la managérialisation ou encore de la rationalisation d'une activité, qui se définit d'abord comme militante, sur les pratiques d'engagement des acteurs dans une cause défendue. À l'inverse, ces formes d'engagement peuvent être aussi à l'origine de nouvelles formes d'expertise comme celle de l'urgence humanitaire (Collovald & al., 2002). Ainsi, ces différents travaux posent la question de l'imbrication des ressources militantes et des ressources professionnelles dans certaines activités et toutes les difficultés que cela soulève comme la rhétorique de « *l'excellence professionnelle* » (Gaïti, Israël, 2003, p. 24), plus basée sur la technicité que sur l'engagement, ou encore l'effet de la salarisation sur les revendications des professionnels, souvent au détriment de la figure du militant ce qui peut provoquer une forme de déclassement ou de désenchantement de l'engagement (Aldrin, Barboni, 2009, p. 223).

Ces travaux insistent donc sur les parcours et les dispositions de ces acteurs articulés à la « *structure des engagements possibles* » (Agrikolianski, 2001, p. 32). Les différentes formes que peut revêtir la professionnalisation affectent ces structures qui s'ouvrent à d'autres types d'acteurs, dotés de capitaux plus diversifiés que les « primo-militants ». Pour reprendre la terminologie de Max Weber, il ne s'agit plus de vivre *pour* la cause mais aussi *de* la cause (1963, p. 137). Cette distinction entre vivre *pour* et vivre *de* se révèle particulièrement pertinente pour les activités en lien avec une cause, comme celle de la diplomatie palestinienne, qui se décline dans un premier temps comme une activité militante. Il s'agit alors d'interroger le rapport militant entretenu par les diplomates au travers de la professionnalisation, au sens de salarisation et de spécialisation, de leur activité, ainsi que l'objectivation de leur engagement dans la carrière diplomatique (Darmon, 2008).

Dans la littérature portant sur la Palestine, ces questions articulant engagement et professionnalisation ont déjà fait l'objet de recherches. Nous avons déjà cité les travaux de Sbeih Sbeih sur les ONG. Nous pouvons également mentionner ceux de Nofret Berenice Hernandez-Vilchis sur la profession journalistique (2015), de Clio Chaveneau sur les « internationaux » en Israël/Palestine (2018) ou encore ceux de Karine Lamarche sur les Israéliens engagés dans le soutien aux Palestiniens (2013). Ces différents travaux ont pour point commun de s'intéresser à des personnes, palestiniennes ou non, concernées par la « question de Palestine » (Laurens, 1999) et dont l'engagement se trouve confronté à la réalité du terrain et aux changements qui s'opèrent dans les TPO, notamment après les accords d'Oslo. Pour cela, ces travaux mobilisent également le concept de carrière dans leur recherche. Aussi, leur approche est similaire à la nôtre, à travers la sociohistoire des acteurs et de leur environnement.

Au terme de cette rétrospective, la notion de prétention se situe donc au centre de nos trois littératures au travers de deux concepts : le *representative claim* (qui s'applique également à la diplomatie) et l'*authority claim*. Le sens donné à la professionnalisation diverge en fonction de ces derniers. Dans le premier cas, elle s'assimile à l'acquisition de savoirs-faires liée à la performance d'une diplomatie de dominés, tandis que pour le second, elle fait plus référence à l'activité professionnelle en elle-même. Dès lors, un des enjeux de notre thèse est de comprendre comment ces deux dimensions se confondent dans l'étude de la diplomatie.

Problématique et hypothèses de travail

Nos questions de recherche divergent peu de celles s'intéressant aux phénomènes d'étatisation mais, plutôt que de nous tourner vers la sociologie de l'État et de ses institutions (sans pour autant les exclure), nous avons choisi une voie détournée. Nous nous intéressons en effet aux rapports entre espace de la représentation politique, alors que celui-ci se situe dans un premier temps à l'extérieur du territoire national, et ceux de la diplomatie. Le cas palestinien offre un contexte singulier à analyser pour deux raisons. La première est que l'OLP offre la possibilité de retracer les origines d'une diplomatie, puis de questionner son institutionnalisation au sens d'étatisation. Cependant, et c'est la deuxième raison, cette entreprise reste aujourd'hui inachevée en termes d'indépendance et de souveraineté (dépendance économique, assise territoriale limitée par l'occupation israélienne, division entre la bande de Gaza dirigée par le Hamas et la Cisjordanie depuis 2007...).

Notre thèse questionne donc les reconfigurations qui s'opèrent entre ces espaces de représentation au fil des différentes prétentions politiques et qui permettent le maintien d'une diplomatie de dominés malgré les revendications à une normalisation de la diplomatie. Nous mettons ainsi en exergue un paradoxe entre la professionnalisation du corps, de ses acteurs et de ses dispositifs, et son inscription dans ce type de diplomatie (toujours entendue au sens de représentation), alors que la prétention de l'autorité politique vise justement à en sortir.

Cette première question de recherche en implique beaucoup d'autres : comment la prétention d'État affecte-t-elle la diplomatie ? Inversement, quels sont les effets de la professionnalisation sur la prétention de l'autorité politique ? La professionnalisation signifie-t-elle une rupture entre l'espace de la représentation et de la diplomatie ? Le fait qu'un *authority claim* émerge sous la tutelle de l'AP constitue-t-elle une remise en cause de la prétention de l'OLP à représenter tous les Palestiniens, dans le sens où un transfert de tutelle s'opère entre les deux institutions sur les relations étrangères²⁶ ?

À partir de ces questionnements, nous avons élaboré plusieurs hypothèses de travail fortement inspirées des travaux sur la professionnalisation des causes politiques. Elles permettent d'articuler différentes échelles allant du local au global.

La première hypothèse suggère l'interdépendance entre les changements qui s'opèrent dans la prétention de l'OLP, où il est possible de parler d'entreprise de rationalisation²⁷ dans le sens d'une reconfiguration du système de croyance et des stratégies de lutte²⁸, et la professionnalisation de la diplomatie. Toutefois, il est plus facile de montrer l'influence de la première sur la seconde que l'inverse. Pour la professionnalisation, l'internationalisation constitue en soi une première forme de professionnalisation car les représentants nommés doivent constituer des réseaux, défendre, et parfois adapter, le discours guerrier par l'OLP face à des publics qui peuvent être plus favorables à une solution négociée. Il y a donc un certain savoir-faire qui émerge de ces pratiques. Pour autant, l'internationalisation de la prétention affecte-t-elle les débats au sein de l'espace de la représentation ? Affecte-t-elle la rationalisation des stratégies de lutte ? Nous montrerons que c'est le cas, même si la démonstration est plus

²⁶ Nous rappelons que si l'OLP prétend représenter tous les Palestiniens, l'AP prétend représenter « que » les Palestiniens dits de l'intérieur, soient ceux vivants au sein des TPO.

²⁷ En sociologie des mouvements sociaux, il serait plus juste de parler de cadrage de la prétention que de rationalisation, qui fait plus écho aux pratiques des acteurs.

²⁸ Les changements les plus importants étant l'abandon progressive de la lutte armée au profit la négociation et le renoncement à la libération de toute la Palestine mandataire.

évidente à partir du cas des dirigeants palestiniens que celui des représentants diplomatiques. De plus, la configuration internationale finit par conduire les dirigeants à adopter cette direction pour faire reconnaître leur prétention en 1974, et ce jusqu'à l'émergence d'une nouvelle prétention en 1988, qui ancre définitivement le mouvement national sur le chemin de la négociation (abandon définitif de la lutte armée) et de la logique d'État (solution des deux États adoptée). Cette nouvelle étape se concrétise grâce aux accords d'Oslo puis à la constitution de l'AP. Surtout, elle permet l'émergence d'une nouvelle prétention d'autorité au sein du « champ diplomatique » palestinien²⁹.

Toutefois, et c'est notre seconde hypothèse, la professionnalisation de la diplomatie ne suggère pas l'affirmation d'un champ professionnel en rupture, ni avec l'espace de la représentation (bien qu'il gagne en autonomie), ni avec les pratiques passées, plus proches d'un certain militantisme, mais se définit plutôt par une reconfiguration des pouvoirs (des capitaux investis par les acteurs de la diplomatie, des pratiques...). Nous n'assistons pas à la simple transition d'une diplomatie militante à une diplomatie professionnalisée, mais à une forme de renégociation des dispositions revendiquées par les acteurs, dans une nouvelle configuration entretenue par la politique de standardisation du ministère, affectant la structure des engagements possibles. Cette évolution s'observe au niveau des acteurs et des institutions car l'*authority claim* à l'origine de ce champ professionnel s'opère sous l'autorité de l'AP. Cette revendication remet-elle en cause la prétention de l'OLP ? En un sens oui, car elle participe à la substitution politique du mouvement national au profit d'une figure simili étatique incarnée par l'AP. Or, face à la nouvelle configuration politique des TPO et à l'impasse du processus de paix, la prétention de l'OLP continue d'être entretenue malgré ses échecs, afin de maintenir une élite au pouvoir dont la légitimité est de plus en plus contestée aussi bien par la société palestinienne qu'à l'international (absence d'élections depuis 2006, division entre le Fatah et le Hamas, coopération sécuritaire avec le régime d'occupation...). Dans cette configuration, la diplomatie participe également à cette entreprise de légitimation auprès du public international, qui repose sur les discours issus de la diplomatie de dominés (demande de reconnaissance, comparaison avec l'apartheid, recours au plaidoyer...).

²⁹ Nous reviendrons dans le chapitre 4 sur la pertinence de ce concept, et de ses limites, dans le cas palestinien. Définissons le pour l'instant dans son sens « métaphorique » comme simple espace d'acteurs (Georgakakis, Vauchez, 2015).

Méthodologie

- Faire une sociohistoire des diplomates palestiniens

Bon nombre d'ouvrages et d'articles portent sur la représentation politique des Palestiniens à travers l'histoire du mouvement national (Picaudou, 1989 ; Sayigh, 1997 ; Laurens, 1999 – 2015 ; Dot-Pouillard, 2016), de la diaspora palestinienne (Baeza, 2010 ; Hanafi, 1997) ou encore des négociations, du processus de paix et de leurs conséquences (Enderlin, 2004 ; Salingue, 2014). Cependant, ces travaux soulignent peu le rôle des représentants palestiniens à l'étranger. Ces « diplomates » ont souvent été éclipsés par la figure des principaux représentants de la cause palestinienne : ses dirigeants (Yasser Arafat, George Habache, Nayef Hawatmeh), des négociateurs (Mahmoud Abbas, Saëb Erekat, Hanan Ashrawi), des figures plus guerrières (Khalil al-Wazir plus connu sous le nom d'Abu Jihad³⁰, Salah Khalaf dit Abu Iyad) ou encore des personnalités issues de la société civile. Pourtant, les représentants diplomatiques sont des membres à part entière du mouvement national. Certains d'entre eux en sont même des figures historiques. Il y a donc ici toute une littérature à (re)constituer sur l'histoire de la représentation diplomatique palestinienne et de ses acteurs. Cette histoire est elle-même à resituer dans celle du mouvement national palestinien.

C'est pourquoi l'approche adoptée dans cette recherche vise principalement à reconstituer une sociohistoire de la professionnalisation des représentants de l'OLP, actuels diplomates « statutaires » de l'Autorité palestinienne, en mobilisant une démarche prosopographique. Nous avons concentré nos recherches sur la période contemporaine de la chronologie palestinienne, partant de la création de l'OLP en 1964 à jusqu'à nos jours³¹. Ce bornage chronologique ne recouvre pas toute l'histoire de la représentation politique des Palestiniens ou même celle du nationalisme palestinien, mais couvrir l'entièreté de cette histoire n'est pas le but de cette recherche³². Nous avons fait le choix de nous concentrer sur une période plus restreinte car c'est à ce moment qu'apparaissent les acteurs qui nous intéressent, les représentants de l'OLP.

Nous traitons donc la question de la professionnalisation du corps diplomatique palestinien au sein d'une analyse longitudinale. Toutefois, la collecte des données nécessaires à une telle

³⁰ Les membres du mouvement national palestinien portaient tous un nom de guerre. Ainsi Yasser Arafat était surnommé Abu Ammar (père d'Ammar), Mahmoud Abbas Abu Mazen...

³¹ Notre dernier terrain remonte à 2018. Nous avons donc fait le choix de limiter notre analyse à cette année.

³² Le premier chapitre revient sur d'autres configurations historiques de la représentation politique des Palestiniens antérieures à l'OLP.

analyse a rencontré de nombreuses difficultés au cours de notre recherche, ce qui nous a poussé à plusieurs reprises à revoir notre protocole d'enquête.

- De la difficulté de définir un protocole d'enquête et son impact sur la construction de l'objet

Au début de la thèse, notre objet était de produire une sociologie des diplomates palestiniens dans la tradition de l'École de Chicago, c'est-à-dire à travers une approche interactionniste. L'ambition était de mener une enquête ethnographique auprès de missions palestiniennes, idéalement en France et en Belgique, afin de privilégier proximités géographique et linguistique. En plus de ces observations, l'enquête devait être complétée par des entretiens au ministère des Affaires étrangères palestinien situé à Ramallah. Cependant, face aux difficultés rencontrées nous avons dû revoir à plusieurs reprises notre approche et, par extension, redéfinir notre objet de recherche.

La première difficulté rencontrée a été d'obtenir des entretiens avec les enquêtés. En effet, face aux courriels qui n'ont jamais reçu de réponses et aux relances téléphoniques qui n'ont jamais abouti à une prise d'un rendez-vous, deux possibilités s'offraient à nous : passer par la voie officielle (demander un rendez-vous en passant par l'administration) ou passer par un intermédiaire. C'est cette dernière solution qui s'est révélée la plus bénéfique, même si le passage par la voie officielle a parfois donné d'étonnants résultats. Nous avons donc reçu le soutien d'un collègue palestinien, que nous remercions à nouveau chaleureusement car il nous a permis de constituer un premier réseau. Toutefois, cette démarche a également trouvé rapidement ses limites : rendez-vous acceptés puis repoussés voir annulés au dernier moment, négociations difficiles pour rencontrer la bonne personne afin de continuer l'enquête...

Les entretiens en eux-mêmes ont aussi parfois été compliqués. Notre démarche a pour but de se concentrer sur la biographie des représentants diplomatiques. Nos grilles d'entretien consacrent donc une partie importante à leurs parcours. Si pour les diplomates à la retraite cela ne posait guère de difficultés, les entretiens auprès des personnes en poste ont parfois été plus délicats. Un entretien biographique réclame beaucoup de temps pour pouvoir être exploitable. Or, la majorité de nos entretiens, en particulier avec les ambassadeurs, a souvent été soumise à une contrainte de temps (généralement 20 à 30 min), ce qui nous a demandé un travail d'adaptation, d'autant plus qu'il a rarement été possible de rencontrer une deuxième fois les enquêtés. Plusieurs d'entre eux se sont également montrés réticents à l'enregistrement des entretiens, ce qui nous a rapidement poussé à abandonner cet usage. C'est pour cette raison que

les extraits utilisés dans les chapitres à suivre reposent souvent sur les diplomates rencontrés au cours de nos premiers terrains.

Si les conditions d'entretien ont été difficiles, les observations dans les missions diplomatiques ont été impossibles. Nous avons effectivement envisagé de mener des observations au sein de missions palestiniennes afin de compléter nos données, mais nos demandes sont restées sans réponse ou ont essuyé des refus. Nous nous sommes finalement contentés d'assister à des colloques et des conférences auxquels des diplomates participaient ainsi qu'à des événements organisés par la mission palestinienne de France. Nous avons également tenté de transmettre un questionnaire à plusieurs ambassades palestiniennes dans et hors de la zone européenne pour récupérer de nouvelles données quantitatives. Là aussi nos demandes ont eu très peu de suite. Sur les dizaines de questionnaires envoyés, nous avons reçu qu'un retour, par une membre de l'équipe locale.

Nos dernières difficultés concernent plus particulièrement le MOFA à Ramallah. Au cours de notre recherche, nous nous sommes rendus à quatre reprises dans les TPO³³. Chacun de ces déplacements sur le terrain était limité à une durée maximale de trois mois, du fait du visa touristique que nous obtenions à l'entrée du territoire israélien. Si notre première expérience au sein de l'institution ministérielle a été rapide mais plutôt réussie, les expériences qui ont suivi furent beaucoup plus délicates. Durant notre deuxième terrain, où nous avons pu rester le temps maximum autorisé, il nous a été impossible d'approcher le ministère, ou même de recontacter les anciens enquêtés. Nos demandes sont restées lettres mortes. À la fin de ce terrain, nous avons rencontré par hasard un diplomate que nous avions interviewé lors de notre premier voyage. Ce dernier nous a confié qu'il avait reçu, après notre entretien, un appel de l'une de ses collègues qui lui avait donné pour instruction de ne plus donner ce type d'entretien sans l'autorisation de son supérieur (le chef du département). La consigne aurait également été passée aux autres diplomates rencontrés, ce qui explique probablement leur silence. Par conséquent, nous devons changer de tactiques pour mener les entretiens. Nous avons fait le choix durant nos deux derniers terrains de nous concentrer dans un premier temps sur les chefs de départements, pour ensuite pouvoir interviewer leurs subordonnés. Cette méthode a amené certains résultats. Toutefois, la démarche était compliquée puisque les chefs de département sont souvent en déplacement à l'étranger. Nous avons aussi adopté la même méthode pour les

³³ Un cinquième essai fut tenté mais les autorités israéliennes nous ont refusé l'entrée sur le territoire et nous avons dû reprendre l'avion pour Paris dès le lendemain.

missions palestiniennes, en commençant d'abord par les ambassadeurs, pour ensuite demander l'autorisation de rencontrer les autres diplomates.

Face à ces différentes situations, il nous ait rapidement apparu que nous ne pourrions pas nous inscrire pleinement dans la veine de la sociologie des professions faute de pouvoir mener une enquête ethnographique poussée. Nos terrains ont été plus difficiles que prévus. Pas dans le sens donné par Magali Boumaza et Aurélie Campana (2007), c'est-à-dire en termes de terrains dangereux, même si en fonction des contextes les TPO entrent très bien dans cette catégorie (Romani, 2007), mais bien par le caractère fermé de l'administration et en raison des difficultés à entrer sur le terrain palestinien. Ceci nous a poussé à trouver d'autres solutions, par exemple nous tourner vers d'autres acteurs de la diplomatie palestinienne (des membres de l'OLP et du Fatah), ce qui nous a permis de mieux resituer le travail du MOFA dans le champ diplomatique palestinien, de rencontrer des proches de diplomates travaillant au ministère et ainsi les interviewer par la suite. Cela nous a donné un bon aperçu des réseaux sociaux et familiaux de ces milieux. C'est devant l'échec de notre deuxième terrain dans les TPO que nous nous sommes rendu compte qu'il fallait revoir l'objet de notre recherche. Nous avons alors commencé à nous intéresser au passé de la diplomatie palestinienne. Plutôt que de porter uniquement notre attention sur le seul processus de professionnalisation, il nous est paru également intéressant de retracer une sociohistoire de ces diplomates depuis les origines de l'OLP. En fonction des sources disponibles, nous nous sommes dans un premier temps concentré sur la France et la Belgique. Cette démarche s'est révélée bénéfique car nous nous sommes pris de passion pour cette période. De plus, cette perspective historique s'articulait mieux avec notre formation d'historien.

En portant notre regard sur ces acteurs, notre objet de recherche est finalement passé de la diplomatie palestinienne, au sens « classique » du terme, à la représentation de la cause palestinienne à l'international. Cet aspect s'est révélé plus abordable d'un point de vue empirique, car permettait d'ouvrir l'enquête à d'autres acteurs (comme les entrepreneurs de cause) mais aussi à d'autres données (archives de presse). La théorie de la représentation, bien que mobilisée tardivement dans le parcours de la thèse, s'est alors révélée cruciale pour notre réflexion.

Nous avons donc élaboré un nouveau protocole d'enquête plus adapté mais qui nécessitait d'investir de nouveaux terrains. En effet, même en ayant rencontré les ambassadeurs et d'autres membres du personnel, il était difficile de rencontrer les autres diplomates des missions ou même les agents locaux. Afin de diversifier nos données, nous avons fait le choix de nous tourner vers plusieurs missions palestiniennes en Europe. Cette décision relève de deux

logiques : l'une pratique (économie de déplacements) et l'autre plus théorique. En effet, au fil de nos recherches sur l'histoire de la diplomatie palestinienne, nous nous sommes rendu compte que la cause palestinienne a été acceptée assez rapidement dans plusieurs régions du monde et ce dès les années 1960. Cela comprend les États arabes bien entendu, mais aussi les pays du Tiers-Monde et les Non-alignés ainsi que plusieurs pays d'Amérique Latine³⁴. Ce sont finalement les pays du Bloc de l'Ouest qui étaient les plus réfractaires à reconnaître officiellement cette cause. Dès lors, il semblait intéressant de se pencher sur les conditions de représentation de l'OLP et du peuple palestinien dans cette région.

Cependant, tous nos terrains n'ont pas eu le même résultat. Nous avons réalisé par exemple un terrain à Stockholm, car la Suède est le premier pays d'Europe « occidentale » à reconnaître l'État palestinien en 2015. Ceci nous a poussé à nous interroger sur les effets de la reconnaissance sur le travail diplomatique palestinien. Nous avons pu rencontrer l'ambassadrice à Stockholm mais elle s'est montrée réticente à nous laisser interviewer ses collègues et nous avons finalement appris peu de choses. Une situation assez similaire s'est déroulée au cours de trois terrains à la Haye, où nous avons rencontré des difficultés pour obtenir un entretien avec un membre de la mission puis fait face à l'impossibilité de rencontrer les autres, y compris l'ambassadrice. Nous nous sommes au final intéressés à cinq terrains européens : Paris et Bruxelles principalement puis Londres, Berlin et Rome. Le choix de ces cinq villes a été motivé par les sources primaires existantes sur les premiers représentants envoyés sur place. En effet, il est possible de retrouver différents documents sur ces acteurs (articles, interviews, (auto)biographies, témoignages). Ainsi, même si nous devions rencontrer des réticences sur le terrain (comme à Londres ou Berlin), nous avions déjà des données à traiter pour faire une sociohistoire de ces représentants.

- Les données empiriques

Nous avons réalisé 40 entretiens avec des membres du corps diplomatique, dont 33 avec des diplomates en poste ou à la retraite. Les autres entretiens regroupent des anciens ministres des Affaires étrangères, des membres du personnel local et du personnel administratif du MOFA. Associée à ces entretiens, s'ajoute une recherche documentaire dans des archives (du ministère

³⁴ Précisons toutefois que cette adhésion à la cause palestinienne ne sous-entend pas *de facto* l'ouverture de relations diplomatiques « officielles » (concrétisée par l'ouverture d'un bureau d'information de l'OLP dans la capitale).

français des Affaires étrangères à Nantes ainsi que les archives personnelles d'Éric Rouleau³⁵ à la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence), une revue de presse internationale (une centaine d'articles de presse dans différentes langues (français, anglais, espagnole et arabe) regroupant des interviews de diplomates et des articles sur l'actualité diplomatique palestinienne) et de sources primaires ((auto)biographies de représentants diplomatiques et de dirigeants palestiniens, témoignages sur les représentants, biographies retrouvées dans des *who's who*, CV en ligne). Ces différents matériaux nous ont servi à reconstituer deux choses : l'histoire de la diplomatie palestinienne selon les régions du monde ainsi que les profils des représentants diplomatiques.

Au total, nous avons reconstitué 137 profils. Ils ne sont toutefois pas tous équivalents en termes qualitatifs. Certains, principalement les plus jeunes diplomates, reposent sur des CV auxquels il manque de nombreuses informations comme les origines sociales, la profession des parents... Nous avons divisé ces 137 profils en quatre générations distinctes : la génération de la *Nakba*, la génération des cadres de l'OLP, la génération des cadres du MOPIC et ceux du MOFA³⁶.

À ces premiers matériaux, s'ajoutent 33 autres entretiens réalisés auprès de personnes proches du milieu diplomatique palestinien, c'est-à-dire des proches de représentants décédés ou des personnes qui ont travaillé avec eux ; des membres de l'OLP, du Fatah et de l'AP ; des diplomates étrangers en poste à Ramallah ou à Jérusalem ; des membres des instituts diplomatiques qui proposent des formations aux diplomates palestiniens, ainsi que d'anciens membres de l'Union générale des étudiants palestiniens (GUPS). Ces données nous ont surtout servis de compléments aux aspects cités ci-dessus mais aussi à mieux cerner l'espace professionnel des diplomates palestiniens grâce à un regard extérieur. En complément, nous avons également effectué une recherche documentaire s'appuyant sur la loi diplomatique palestinienne (nous avons également interrogé plusieurs députés qui ont travaillé sur l'adoption de cette loi), des productions d'ONG palestiniennes portant sur le travail diplomatique ainsi que les offres de formations proposées aux diplomates palestiniens. Les pages Facebook des missions palestiniennes et d'autres institutions palestiniennes travaillant dans le secteur diplomatique ont également été très utiles.

³⁵ Éric Rouleau (1926-2015) était un journaliste et un diplomate français. Il a travaillé surtout sur le Moyen-Orient en tant que journaliste et couvrit à de nombreuses reprises le conflit israélo-palestinien. Il est aussi l'auteur d'une interview avec Abu Iyad, leader du Fatah, parut en 1978 aux éditions Fayolle.

³⁶ Nous détaillerons plus en détail la reconstitution de ces profils et le recours à l'analyse générationnelle dans le chapitre 5.

Plan de la thèse

Cette thèse est divisée en trois parties, composées chacune de deux chapitres.

La première partie revient sur l'internationalisation de la prétention de l'OLP puis son institutionnalisation progressive. Elle vise à comprendre l'évolution de la prétention en fonction de sa reconnaissance internationale. Dans un premier chapitre, nous remontons aux origines du processus en articulant *representative claim* et diplomatie à travers la construction de la prétention de l'OLP. Cette dernière s'ancre déjà dans une configuration internationale du fait de l'éparpillement de ses auteurs en exil et de ses inspirations tirées en partie d'un imaginaire partagé entre plusieurs pays et mouvements de libération. Ensuite, son internationalisation ne s'opère pas uniquement au travers de réseaux diplomatiques officiels, qui ont d'ailleurs majoritairement un caractère clandestin aux débuts de l'OLP, mais aussi par le biais de nombreux autres réseaux de solidarité. Nous étudierons donc l'internationalisation de la prétention autrement que par la figure des « diplomates » palestiniens. Le second chapitre poursuit cette première réflexion, cette fois en s'intéressant aux représentants envoyés dans des capitales européennes. Ces non professionnels de la diplomatie, qui sont plutôt passés par les bancs de la représentation politique et qui se situent à la marge des circuits diplomatiques traditionnels, sont amenés à s'adapter à leurs publics, plus proches des Israéliens que des Palestiniens. Ils s'approprient des codes liés au rôle de diplomate, celui du médiateur de la paix plus que du porte-parole de la violence armée. Leurs parcours et leurs activités montrent ainsi que l'internationalisation de la prétention constitue en soi une professionnalisation à la représentation politique des Palestiniens. Ces deux chapitres tenteront aussi de déterminer en quoi prétention et diplomatie s'influencent mutuellement, et participent à l'élaboration progressive d'une nouvelle prétention politique de l'OLP, de nature plus étatique.

La seconde partie s'ouvre sur la période d'Oslo. Elle suit l'adoption de cette prétention étatique, et qui débouche sur la territorialisation d'une administration nationale palestinienne. Ce nouveau contexte redistribue les cartes au sein du champ politique palestinien avec le renforcement des institutions de l'AP, qui rend plus floue l'autorité de l'OLP dans certains secteurs, dont la diplomatie. Le troisième chapitre retrace le processus de professionnalisation du corps diplomatique palestinien, dont la prétention d'autorité, qui vise à se détacher du Département politique de l'OLP, s'impose dans cette nouvelle configuration étatique. Ce processus s'achève avec la constitution d'un ministère des Affaires étrangères officiel en 2003

qui organise une remise à niveau de son personnel diplomatique. Ce renforcement des institutions « intérieures » crée donc un contraste important avec l'OLP. Si dans les faits elle reste l'instance politique supérieure, y compris pour les questions de représentation extérieure, c'est bien le MOFA qui, depuis l'adoption de la loi diplomatique en 2005, détient la tutelle des relations étrangères. Il en résulte une division du travail diplomatique, qui alimente la discussion du chapitre 4. Cette distinction entre OLP et AP affecte également les différents acteurs institutionnels concernés par la représentation politique et son internationalisation, ce qui comprend les partis politiques (comme le Fatah ou le Hamas) ou encore des ONG. Il s'agit alors d'examiner comment ces tensions structurent le champ diplomatique palestinien à travers le maintien du rôle de l'OLP en tant que symbole unificateur de la cause palestinienne, dans une configuration internationale favorisant toujours le *statu quo* au profit d'Israël.

La dernière partie resitue la professionnalisation à l'échelle des diplomates. Dans le chapitre 5, nous reviendrons sur l'évolution de leurs profils, au fil des générations, en ayant recours au concept de carrière. Cette démarche permet de comprendre les différentes logiques d'entrée dans la carrière diplomatique et ainsi de saisir la reconfiguration des pouvoirs qui s'opère au sein du corps avec l'arrivée d'une nouvelle génération moins politisée. Dans la continuité, le chapitre 6 revient sur la question de la performance de la diplomatie et les effets de la professionnalisation. Mais à la différence du chapitre 2, nous avons fait le choix cette fois-ci de passer par les transformations qui s'opèrent dans la construction, mais aussi la perception, du rôle de diplomate au cours de la professionnalisation. En effet, une nouvelle élite professionnelle se démarque progressivement en tant que groupe prenant conscience de lui-même. Le rôle de diplomate se construit dès lors plus sur la figure du négociateur expert que celui du représentant diplomatique, personnifiant l'histoire du peuple palestinien. Cependant, ces changements ne créent pas de rupture sur la performance des diplomates. En effet, bien que la socialisation au rôle reste liée à la socialisation politique des acteurs, et est donc différente en fonction des générations, l'héritage des précédents représentants pèse toujours sur les performances actuelles, alignées désormais sur le projet étatique. Ainsi, malgré tous les changements qui ont affecté la profession diplomatique, les activités liées à la représentation de la cause politique s'inscrivent toujours dans la logique d'une diplomatie de dominés.

Partie I : L'internationalisation du *representative claim* de l'OLP (1964-1988)

La première partie de la thèse s'inscrit de façon générale dans une vieille question sociologique : quand, pourquoi et comment un groupe social se dote-t-il de représentants et comment ceux-ci maintiennent leur position ? L'originalité de notre approche consiste ici à questionner la place de la diplomatie dans ce processus en saisissant les conditions d'internationalisation de la prétention de l'OLP ; autrement dit, les ressorts qui ont permis l'instauration de relations étrangères et qui ont débouché sur la reconnaissance internationale de l'organisation. Ce dernier phénomène n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur le programme politique du mouvement national. La création d'un État qui ne reposerait sur l'entière de l'ancienne Palestine mandataire prend progressivement de l'importance dans l'agenda des dirigeants palestiniens, en particulier ceux issus du Fatah. Les deux chapitres se centrent sur cette période de l'internationalisation de la prétention de l'OLP, qui voit s'initier les premiers contacts avec les États étrangers, allant de la création de l'organisation en 1964 à la Déclaration d'Alger en 1988, qui officialise une nouvelle prétention étatique rompant avec les principes fondamentaux de la libération nationale promus à l'origine par les *fedayin*.

Le premier chapitre s'inscrit dans notre volonté de penser la genèse de la diplomatie comme forme de représentation internationalisée. Cette démarche nécessite d'abord de revenir sur la constitution d'un *representative claim* palestinien, qui constitue un cas particulier à étudier. En effet, la prétention de l'OLP est originale dans le sens où elle s'est constituée en exil, donc hors du territoire palestinien. Ce qui, de fait, lui confère dès sa « fabrique » une dimension transnationale. Le premier chapitre revient ainsi sur la construction de la prétention, de ses inspirations à ses transformations, et à son internationalisation que nous étudierons principalement au travers de la figure des dirigeants politiques, qui sont les principaux acteurs de ce processus et qui occupent souvent la double casquette de représentant politique et diplomatique. Aussi, nous devons préciser que ce chapitre adopte une démarche historique assumée en réinscrivant cette prétention dans une histoire plus longue. En effet, cette étape nous semble indispensable pour pouvoir articuler efficacement représentation et internationalisation

et ainsi mieux comprendre le succès international de cette nouvelle prétention de l'OLP, notamment sous l'influence du Fatah de Yasser Arafat. Car s'il y a bien un mouvement qui a pu profiter de l'internationalisation de la prétention pour renforcer son contrôle sur le mouvement national, c'est bien celui-ci. C'est sous son égide que l'OLP adopte une prétention plus étatique à partir de 1988, ce qui conduit aux accords de paix en 1993. Bien que cette question de la représentation palestinienne ait déjà fait l'objet de nombreux travaux, ceux-ci peuvent finalement servir de données à mobiliser pour les resituer dans l'approche élaborée par Michael Saward.

Le second chapitre revient sur l'internationalisation de la prétention dans l'Europe de l'Ouest (plus principalement en France et en Belgique) au travers des profils et des activités des représentants palestiniens. Comment accèdent-ils à de nouveaux espaces pour représenter les Palestiniens ? Quelles sont leurs ressources ? Et dans quelles conditions exercent-ils leur performance ? En cela, l'internationalisation de la prétention ne conduit-elle pas à la fabrique de premiers savoirs diplomatiques liés à l'exercice de la représentation ? Face aux publics divers et variés qui composent ces nouveaux espaces de la représentation (composés de politiques mais aussi de militants), les représentants sont amenés à adapter leurs discours pour faire entendre la voix palestinienne. Ce savoir-faire de la performance, qu'ils acquièrent non seulement sur le tas mais qui est aussi issu de leurs parcours antérieurs dans des espaces de la représentation, en particulier dans le milieu syndical étudiant, constitue en soi une première forme de professionnalisation à la diplomatie.

Chapitre 1 : L'internationalisation de la cause palestinienne par l'OLP : d'une prétention à la libération à celle d'un État

Il serait difficile de dater le début d'une diplomatie palestinienne revendiquée en tant que telle, y compris en termes d'internationalisation d'une prétention à la représentation. Bien que notre recherche se concentre sur la période contemporaine avec la création de l'OLP, cela ne signifie pas que nous ne devons pas nous interroger sur la période mandataire antérieure alors qu'une identité palestinienne commence à émerger en parallèle de son versant nationaliste (Sayigh, 1977 ; Al-Husseini, Kamel Doraï, 2003 ; Khalidi, 2003, Sanbar, 2004). Pour reprendre une expression de Virginia Sapiro (1981), quand les intérêts deviennent-ils intéressants ? Plus précisément à partir de quel(s) moment(s) les intérêts des Palestiniens deviennent-ils aptes à être représentés aux yeux des différents publics, aussi bien palestinien qu'international ? Et par extension, quelles sont les conditions qui permettent leur internationalisation ? Dans son article sur la représentation des femmes, Sapiro défend l'idée que c'est à partir du moment où ces dernières demandent à être représentées comme un groupe, et plus comme des citoyennes individuelles, que leurs intérêts deviennent plus politiques. « *Elles demandent non seulement que les citoyens qui se trouvent être des femmes soient représentés, mais aussi que les femmes soient représentées parce qu'elles sont des femmes* » (Sapiro, 1981, p. 702). Le raisonnement peut être le même pour les Palestiniens. Nous pourrions partir ainsi de l'hypothèse que c'est à partir du moment où les habitants de la Palestine se définissent comme des Palestiniens, rattachés à un territoire délimité (la Palestine mandataire), qu'une demande à représenter leurs intérêts émerge, relayée y compris à l'international par certains acteurs (palestiniens ou autres). Or, à partir de quel moment pouvons-nous parler d'une identité palestinienne ?

L'historien Rashid Khalidi montre qu'une première « conscience nationale » émerge d'abord au sein d'élites intellectuelles dès la période ottomane mais que pour le reste de la société arabe de Palestine, il s'agit plus d'un « *patriotisme urbain* » (2003, p. 235) marqué par « *un puissant attachement religieux à la Palestine chez les musulmans et les chrétiens, le fait de vivre depuis longtemps dans des frontières administratives stables et de solides loyautés régionales et locales* » (p. 46). Dans le cadre de sa thèse sur le nationalisme palestinien, le sociologue palestinien Abaher el-Sakka préfère lui aussi parler de patrie (*al-watan*) que de nation palestinienne (*al-umma*) pour la période mandataire. Il explique que le sentiment antisioniste, qui se développe au début du XX^e siècle en Palestine face aux vagues d'immigration juive,

distingue le nationalisme palestinien du nationalisme arabe issu de la *Nahda*³⁷ (El-Sakka, 2005, p. 73). C'est donc face à la menace sioniste que le nationalisme arabe en Palestine devient un nationalisme patriotique palestinien. De même, Rashid Khalidi souligne l'importance que prend la « menace » sioniste dans la presse palestinienne³⁸, ce qui participe à la consolidation d'une identité commune aux Arabes de Palestine (2003, p. 193). De fait, l'expression de « cause nationale palestinienne » se répand de plus en plus dès le début des années 1920 (p. 282). Par la suite, la stratégie israélienne pour évacuer la question palestinienne de l'agenda international a longtemps été de nier l'existence d'un tel peuple. Les populations qui vivent alors dans les frontières de ce territoire seraient des populations arabes issues des pays voisins (Jordanie et Liban principalement). Il n'y aurait donc pas de peuple palestinien à proprement parlé. Ces arguments s'inspirent de la rhétorique sioniste « d'un peuple sans terre, pour une terre sans peuple » légitimant le droit de l'État d'Israël à exister³⁹ et participent ainsi à une politique d'invisibilisation des réfugiés (Latte Abdallah, 2007).

Redonner une visibilité aux Palestiniens, comme peuple unifié, est la mission que se donne alors l'Organisation de libération de la Palestine dès 1964. Cependant, cette prétention n'est pas nouvelle en soi, elle succède à de précédentes tentatives et doit rivaliser avec d'autres prétentions qui conditionnent sa reconnaissance, d'abord chez les Palestiniens. Parmi ces rivaux à la représentation, le royaume hachémite de Jordanie reste le principal concurrent, avec le projet d'intégrer la Cisjordanie à son territoire. Les États arabes, qui souhaitent canaliser la révolution palestinienne, se font eux aussi *claim-maker* au nom de l'OLP. Enfin, l'ONU, en traitant la question de Palestine comme un « problème de réfugiés » est porteuse d'une prétention à la représentation. Revenir sur ces précédentes tentatives permet alors de saisir dans une première section en quoi la prétention de l'OLP, sous le contrôle des *fedayin*, réussit là où les autres ont échoué, notamment dans la construction de l'objet représenté qui s'inscrit déjà dans un cadre transnational. En complément, la deuxième section développe ce questionnement

³⁷ La *Nahda* (renaissance en arabe) est un mouvement culturel, religieux et politique qui s'est en partie inspiré du nationalisme européen. Face à l'affaiblissement de l'Empire ottoman par rapport aux États européens et à son retard en termes sociétaux, des intellectuels arabes ont commencé à remettre en cause l'autorité du califat en revendiquant une identité nationale arabe. Toutefois, ce mouvement n'est pas homogène et il a pris de nombreuses formes selon les régions. C'est surtout en Égypte que la *Nahda* a pris un visage politique alors qu'au Levant, le mouvement a surtout été culturel et linguistique.

³⁸ Se basant sur un travail d'archives dans une dizaine de journaux palestiniens de l'époque, il montre que plus de 600 articles ont été publiés de 1911 à 1913 sur la question sioniste. Une augmentation considérable comparée à la première décennie du XX^e siècle.

³⁹ Encore en 1967, Golda Meïr, alors Premier ministre israélienne, nie l'existence du peuple palestinien dans une interview devenue célèbre : « *Les Palestiniens, qui sont-ils ? Ils n'existent pas* » (cité dans Latte Abdallah, 2007, p. 65).

au travers de l'établissement des premiers réseaux transnationaux et internationaux palestiniens dans le contexte de la Guerre froide qui participent à l'internationalisation de la prétention. Cette cartographie des réseaux de solidarité peut s'assimiler à des relations diplomatiques à plusieurs égards. D'une part, ils intègrent des structures gouvernementales et peuvent déboucher sur l'ouverture de bureaux de représentation officielle. D'autre part, qu'ils soient officiels ou non, ces réseaux nouent des relations de représentation et de coopération sur le temps long avec des acteurs divers (militaires, politiques, militants, associatifs). Cette démarche participe ainsi à aborder la diplomatie hors de ses canaux officiels et de la traiter sous l'angle de la représentation politique. La réussite de cette entreprise diplomatique, consacrée par la reconnaissance de l'OLP en 1974 par l'ONU, n'est pas sans conséquence sur la conduite de la prétention. La troisième section montre effectivement en quoi le processus d'internationalisation a principalement favorisé le mouvement Fatah, qui renforce son emprise sur les instances du mouvement national, notamment celle dédiée aux relations étrangères. C'est donc sous son égide qu'est conduite une rationalisation⁴⁰ de la prétention palestinienne qui conduit à terme à une nouvelle prétention plus étatique à partir de 1988. Cette dernière section permet ainsi de mettre en avant les relations d'interdépendance entre prétention et internationalisation.

Du fait de la démarche historique qui ressort de ce découpage, ce chapitre repose en grande partie sur la littérature déjà existante, aussi bien sur l'histoire du nationalisme palestinien, de sa représentation et de ses acteurs, que sur les réseaux de solidarité transnationale. Ces premières sources englobent les travaux universitaires et journalistiques, incluant des biographies et des entretiens menés par des journalistes avec des dirigeants palestiniens. À cette première série de documents, s'ajoutent des archives du ministère des Affaires étrangères français qui font état des différents protagonistes participant à la représentation des Palestiniens, aussi bien à l'intérieur des territoires occupés, grâce aux archives du consulat de Jérusalem, qu'à l'international, par exemple, au sein de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, nous exploitons des ressources visuelles, à savoir la production d'affiches militantes palestiniennes qui témoignent de l'imaginaire que souhaitent renvoyer les *fedayin* de leur lutte. Notre méthodologie vise ainsi à utiliser ces sources comme des données afin d'appliquer, et de discuter, la théorie de Michael Saward sur la construction de la représentation palestinienne,

⁴⁰ Nous rappelons que nous entendons rationalisation ici dans un sens constructiviste, c'est-à-dire qu'elle passe d'abord par les idées, affectant ici la prétention et les stratégies de lutte, défendues comme étant plus « rationnelles » aux yeux des publics visés, avant d'amener à repenser de nouveaux dispositifs. Voir introduction et l'apport des travaux de Sbeih Sbeih.

son cheminement, pour ensuite proposer des pistes de réflexion sur ce qui rend possible l'internationalisation d'une prétention et sa reconnaissance.

Section 1. Les conditions d'émergence d'un *representative claim* palestinien : de la résistance intérieure à l'exil

L'OLP n'est effectivement pas la première autorité à tenter de représenter le peuple palestinien. Au contraire, elle s'inscrit dans un héritage constitué de différents courants de pensée comme le nationalisme arabe. Nous revenons d'abord sur ces premières tentatives pour mieux saisir la genèse, puis le succès, de la prétention du mouvement national palestinien, alors passé sous contrôle des *fedayin*, à partir de 1967. Ces premières représentations constituent à la fois des inspirations et des rivalités pour les *fedayin*, au sens où elles participent à la construction d'un référentiel palestinien sur lequel ils se reposent ou à l'inverse s'opposent. Revenir dans un second temps sur les trajectoires des fondateurs des mouvements *fedayin* permet alors de comprendre leur positionnement et la façon dont ils participent au façonnement d'un nouvel objet de représentation, au sens donné par Michael Saward d'émanation construite à partir d'un référent, à travers leurs parcours dans la représentation politique, de l'université aux rangs de l'OLP, qui s'opèrent dans et par l'exil. Cette nouvelle prétention trouve en effet son origine chez les réfugiés palestiniens dont les *fedayin* se font les porte-paroles, alors que leurs rivaux continuent de s'inscrire dans des dynamiques passées qui s'adaptent mal aux nouvelles exigences des exilés.

1.1) Les tentatives de représenter les Palestiniens à l'intérieur et à l'international : entre inspirations et rivalités pour les *fedayin*

Pour commencer, nous allons surtout nous concentrer sur la figure des auteurs des prétentions à représenter les Palestiniens afin de montrer qu'elle est beaucoup plus complexe que laisse supposer la théorie de Saward. Elle permet néanmoins de présenter des premiers éléments pour questionner les conditions d'internationalisation d'une prétention, ses succès et ses limites.

a) Du Congrès arabe au Haut comité

Dès 1920 une autorité politique réclame le droit des Palestiniens à avoir un État. Il s'agit du Congrès arabe palestinien (1919-1928) créé par des dignitaires arabes de Palestine⁴¹. La conférence de San Remo, qui s'est réunie en avril de la même année, vient alors d'officialiser l'établissement des mandats français sur la Syrie et le Liban, tandis que les Britanniques récupèrent la Palestine, la Jordanie (alors Transjordanie) et l'Irak. Le Royaume-Uni instaure une politique favorisant l'immigration de la communauté juive (le *Yishouv*) en Palestine, respectant le contenu de la déclaration Balfour⁴². Le premier Congrès qui se rassemble à Jérusalem en 1919 s'inscrit dans un premier temps sous le giron du nationalisme arabe en soutenant la revendication du prince Faysal à devenir roi de la « grande Syrie » (qui devait comporter le Liban et la Palestine). Après l'échec de ce dernier puis son exil par les Français en Irak et la menace d'une immigration juive plus importante, le troisième congrès réuni à Haïfa s'éloigne des positions unionistes pour revendiquer un gouvernement national autonome et responsable devant une chambre de députés élue par le peuple arabe vivant en Palestine avant la guerre (Laurens, 1999, p. 546). Les membres présents lors des Congrès élisent également un comité politique, l'Exécutif arabe, en charge de représenter les revendications palestiniennes à l'étranger et principalement auprès de la puissance mandataire. Ainsi, des délégations plaident à Londres pour la reconnaissance de leurs droits. Une première, nommée par le Congrès, rencontre Winston Churchill en août 1921 ainsi que le pape à Rome en juillet (Laurens, 1999, p. 575-576). Ils adressent également une lettre au président de la Société des nations (SDN) rappelant les dispositions de l'article 22 qui reconnaît à certaines communautés faisant anciennement partie de l'Empire ottoman le droit à l'indépendance si elles atteignent un certain degré de développement (Laurens, 1999, p. 585). Selon les membres de la délégation, c'est le cas en Palestine. Cependant, les autorités mandataires refusent de reconnaître la fonction

⁴¹ Le Congrès est fondé par des comités et des clubs politico-littéraires rassemblant musulmans et chrétiens face à la montée du sionisme en Palestine et du soutien britannique apporté à la communauté juive après la publication de la déclaration Balfour. Il se réunit la première fois du 28 janvier au 8 février 1919 à Jérusalem et prend position en faveur du prince Fayçal dans sa prétention à la couronne et son opposition à la puissance mandataire française. La position du Congrès en 1919 est alors que la Palestine doit faire partie de ce royaume dit de « grande Syrie » (qui rassemble la Syrie, le Liban et la Palestine). Il faut toutefois préciser que les divisions existent dès ce premier congrès. Certains délégués défendent déjà l'indépendance de la Palestine en 1919, notamment sous la férule des Husseini, une famille arabe très influente de Jérusalem (Laurens, 1999, p. 458-460).

⁴² La déclaration Balfour est une lettre adressée à Lord Rothschild (banquier et figure importante du mouvement sioniste) datée du 2 novembre 1917 et signée par Arthur Balfour, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Dans cette lettre, Balfour assure à son destinataire que le gouvernement britannique « envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un Foyer national juif ». Cette lettre a été ensuite publiée dans le *Times* le 9 novembre rendant ainsi public l'appui des Britanniques envers les sionistes.

représentative du Congrès et de son exécutif car ses membres ne sont pas élus par le peuple. Effectivement, l'assemblée réunit essentiellement des représentants d'associations arabes (professionnelles, religieuses, clubs politico-littéraires...).

Le cas du Congrès arabe palestinien nous offre ainsi une première configuration intéressante à présenter pour articuler le *representative claim* et son internationalisation. Si nous reprenons le modèle de Michael Saward, alors nous pouvons constater que la prétention du Congrès à représenter le peuple (arabe) de Palestine n'est pas reconnue par le public britannique. Mais qu'en est-il de l'audience palestinienne ? Le fait que les débats soient essentiellement réservés à une certaine élite (les notables, les associations professionnelles, les intellectuels...) n'empêche pas qu'une partie de la population soit au courant des positions tenues notamment grâce au développement de la presse (Hernandez-Vilchis, 2015). La nomination des membres du Congrès repose sur deux systèmes : le premier vient des associations islamo-chrétiennes, des clubs... qui représentent les villages et les villes dont ils sont issus, tandis que les autres membres sont désignés par les notables locaux (cheikhs, dignitaires...). « *Notons que les délégués au congrès ne procèdent pas d'individus mais de communautés de base (villages, groupes confessionnels) ou de corps constitués. De ces communautés, les notables sont en quelque sorte les représentants naturels et tout désignés comme si la tradition était la meilleure garante d'une représentativité aussi effective et indiscutable que celle qui sort des urnes* » (Picaudou, 1989, p. 43). Cette citation donne un élément indispensable pour l'analyse des configurations dans lesquelles s'opèrent les représentations : le rôle des élites.

En effet, comme le soulignent plusieurs travaux d'historiens et de sociologues, ces dernières sont indissociables du nationalisme palestinien (Picaudou, 1984 ; Brynen, 1995 ; Legrain, 1996 ; Robinson, 1997). C'est au sein de cette catégorie que nous retrouvons les principaux dirigeants des mouvements politiques. Nadine Picaudou définit ces élites comme « *un groupe fermé, dirigeant, non pas en vertu de sa domination sur les moyens de production, mais par les qualités spécifiques des individus qui le constituent* » (1984, p. 326). Sous cet angle, le terme d'élites palestiniennes recouvre des individus de milieux sociaux différents et dotés de ressources diverses. Toutefois, la domination sur les moyens de production reste malgré tout un facteur important quant au fondement de leur autorité sous la période mandataire. Mais pour comprendre leurs rôles, il paraît nécessaire de faire un rapide compte-rendu de la situation politique dans la Palestine mandataire.

La société arabe palestinienne repose principalement à cette période sur des activités agricoles et marchandes, dominées en partie par des notables qui rassemblent des propriétaires terriens et des négociants, dont certains se sont installés en Palestine à l'époque de l'Empire ottoman.

La réforme du système foncier ottoman en 1858⁴³ a permis à ces familles d'acquérir des terrains considérables et ainsi de s'affirmer sur la scène politique en se constituant une clientèle fidèle (Picaudou, 1989, p. 30-31). Ces élites se retrouvent principalement dans les grandes villes qui dominent la vie politique comme à Jérusalem ou Naplouse tandis que les villes côtières constituent davantage un pôle économique (Khalidi, 2003, p. 54). Leur influence auprès de la population palestinienne pousse les autorités ottomanes puis britanniques à se servir d'eux comme d'intermédiaires, ce qui leur permet de s'accaparer les administrations locales. La majorité de la population arabe de Palestine est alors composée de paysans vivant dans les espaces ruraux du territoire alors que la majorité des notables vit dans les centres urbains. Ce clivage entre élites urbaines et masses rurales n'est pas propre à la Palestine ; il se retrouve dans plusieurs pays arabes (Longuenesse, 2002). À l'inverse, la société arabe palestinienne se différencie des autres pays par son manque d'administration politique. En effet, la plupart des pays arabes est déjà dotée d'une bureaucratie importante au moment de leurs indépendances. Or, au début du mandat britannique, la communauté arabe de Palestine n'est pas encore dotée d'une telle administration : elle ne dispose ni de gouvernement, ni de ministères ni même de partis politiques avant les années 1920-1930 (Legrain, 1996). De plus, ces derniers n'ont jamais eu le même poids que le *Wafd*⁴⁴ en Égypte par exemple dans les revendications nationalistes. La société est encore dirigée selon un système clientéliste. Les principales familles ont d'importantes responsabilités au sein des villes ou des régions dans lesquelles elles sont installées grâce à leurs clientèles constituées sous l'Empire ottoman. Et au-dessus d'elles, trône le Haut-commissaire britannique qui détient l'essentiel des pouvoirs exécutifs, dont celui de nommer les personnes à des postes influents comme celui de mufti. Grâce à cela, il peut favoriser telle ou telle famille afin de susciter les rivalités aux dépens des alliances. Ce système explique en partie la vision d'une communauté arabe palestinienne divisée politiquement (Khalidi, 2007, p. 76).

C'est donc ce système qui a principalement permis aux notables de s'accaparer les positions leur permettant de se faire les prétendants à la représentation des Palestiniens. Cette configuration domine pratiquement toute la période mandataire. Toutefois, les rivalités entre les différentes familles instaurent une division politique importante au sein de l'*establishment*

⁴³ En 1858, le système foncier de l'Empire ottoman est réformé. Alors que le droit reposait auparavant sur un système collectif, la réforme incite à déclarer ses terres en son nom. Les paysans palestiniens craignent alors de devoir payer de nouveaux impôts. C'est la raison pour laquelle ils enregistrent leurs terres au nom des notables qui ont les ressources nécessaires.

⁴⁴ Principal parti nationaliste égyptien dans les années 1920 et 1930.

arabe en Palestine, comme par exemple celle opposant les Husseini aux Nashashibi. Les Husseini sont une famille prestigieuse, descendante du Prophète, qui s'est octroyée les principales magistratures religieuses de la région sous le mandat. Nous y retrouvons en particulier deux figures dirigeantes : Musa Kazim al-Husseini (1853-1934), président de l'Exécutif arabe de 1920 à sa mort en 1932, et son frère, Mohammed Amin al-Husseini (1895-1974), mufti de Jérusalem qui reprend le flambeau après la mort de son aîné et préside par la suite le Haut comité arabe (HCA)⁴⁵. À l'inverse, les Nashashibi ont prospéré sous l'Empire ottoman grâce à leur exploitation paysanne. C'est avec l'instauration du mandat que la rivalité entre ces deux familles arrive à son paroxysme lorsque les Britanniques cèdent en 1920 le poste de maire de Jérusalem aux Nashashibi, occupé auparavant par Musa Kazim al-Husseini. Cette position les pousse à jouer le rôle d'interlocuteurs à la fois auprès des occupants et des organisations sionistes. Ils rallient autour d'eux d'autres familles de notables qui s'opposent à l'hégémonie des Husseini. À partir de ce moment, les Nashashibi sont considérés par leurs adversaires comme des « traîtres » à la cause arabe (Laurens, 2002, p. 65-66).

Les notables voient toutefois leur monopole de la représentation être contesté. À partir des années 1930, de plus en plus de partis politiques nationalistes émergent sur la scène politique palestinienne à l'image de l'*Istiqlal* (indépendance en arabe). Les dirigeants de ces nouveaux groupes font partie des familles dirigeantes, mais, à l'inverse de leurs aînés, cette nouvelle génération d'activistes profite des progrès du système éducatif et de la presse, qui se développent dans tout le monde arabe, pour s'implanter dans l'espace politique. Ils se tournent également vers les professions libérales. Et bien qu'ils appartiennent à la même classe sociale que les notables, leur autorité ne repose pas uniquement sur leurs origines sociales. Elle se fonde aussi sur leurs propres ressources, scolaire et professionnelle. Afin de distinguer ces deux groupes, Glenn Robinson parle de « *notables traditionnels* » et de « *notables nationalistes* » (Robinson, 1996, p. 7). L'exaspération suscitée par les rivalités incessantes entre les grandes familles ainsi que leurs relations avec le pouvoir mandataire poussent ces nouvelles élites à créer leur propre parti qui diffuse leurs idées *via* leurs journaux, véritables relais de la lutte nationale auprès de la population arabe (Hernandez-Vilchis, 2015, p. 189). Enfin, des mouvements plus radicaux, comme la révolte du cheikh Ezzedine al-Qassam⁴⁶ de 1935,

⁴⁵ Comité politique créé à l'occasion de la grève générale de 1936. Il rassemble les principaux leaders des partis politiques arabes palestiniens.

⁴⁶ Ezzedine al-Qassam (1882-1935) : né en Syrie, il est l'un des précurseurs de la lutte armée en Palestine. Il arrive clandestinement dans le pays en 1921 après avoir été condamné à mort par les Français pour ses activités en Syrie. Il s'installe à Haïfa et rassemble autour de lui des partisans contre le mandat britannique mais aussi contre les

mobilisent la classe paysanne et rejettent les négociations entre les notables et les occupants britanniques.

L'arrivée de ces concurrents ne remet néanmoins pas en cause l'autorité exercée par les notables sur la scène politique comme le souligne la constitution du Haut comité arabe (HCA) en 1936, alors qu'une importante grève éclate à travers la Palestine. Cette grève tourne à la révolte et les affrontements entre les populations, arabe et juive, ainsi que les soldats britanniques, se multiplient. Afin de reprendre la main sur les événements, les notables se réunissent pour constituer un nouveau comité et tenter de canaliser la colère en un projet politique. Bien que le Haut comité arabe réunisse les notables traditionnels et les nationalistes issus des différents partis politiques, la présidence est laissée au mufti de Jérusalem, Amin al-Husseini. L'influence de cette famille se retrouve également à l'international. Comme nous l'avons vu, les relations extérieures du Congrès national se limitent principalement à l'envoi de délégations dans les capitales étrangères. Le schéma se répète avec le HCA et c'est de nouveau un Husseini qui se trouve à la tête des négociations. Jamal al-Husseini (1893-1982) est le cousin du mufti et a déjà occupé des positions importantes au Congrès comme celle de secrétaire de l'Exécutif arabe (1920-1928), puis au Conseil suprême musulman⁴⁷ (1927-1930) et est membre du premier HCA en 1936⁴⁸. Cependant, la condamnation du comité par les Britanniques pendant la révolte de 1937 pousse ses membres à quitter la Palestine mandataire, s'ils ne se font pas arrêter avant. Les négociations pendant la conférence de Saint-James en 1939 permettent au HCA de redevenir un intermédiaire aux yeux de la puissance mandataire tandis que de nouveaux acteurs font leur apparition : les chefs d'État arabe, qui se font eux-aussi les hérauts de la cause palestinienne auprès du Royaume-Uni.

À partir de ce moment, leur rôle dans la représentation des Palestiniens se fait grandissant. Il faut dire que l'exil des notables (qui trouvent refuge chez eux) leur assure une position influente. La constitution de la Ligue arabe en 1945 après la Seconde guerre mondiale renforce aussi leur influence comme l'illustre la création d'une commission pour la Palestine en juin 1946. En septembre, lorsque la Ligue se réunit à Sofar (Liban) pour discuter de la question palestinienne,

notables palestiniens qu'ils considèrent comme trop proches des Britanniques. Le groupe dit Al-Qassam rassemble surtout des paysans et des ouvriers que le cheikh forme à la résistance armée. En 1935, il décide de passer à l'action et mène une première insurrection dans la région de Djénine. Son insurrection est de courte durée, il est assiégé en novembre par les forces britanniques et trouve la mort le 20 novembre. Toutefois, son groupe lui survit et continue les actions violentes. De même, de nouvelles bandes armées se forment dans les différentes régions de la Palestine mandataire, voulant suivre l'exemple du cheikh (Laurens, 2002, p. 297-298).

⁴⁷ Instance chargée des affaires de la communauté musulmane en Palestine sous la période mandataire.

⁴⁸ PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/313>, consulté la dernière fois le 5 mai 2020.

les membres ne prennent pas la peine d'inviter des acteurs palestiniens. Pourtant, en janvier 1947, les Britanniques reconnaissent finalement le HCA comme représentant du peuple arabe de Palestine, suivie de peu par l'ONU. Grâce à cela, Jamal al-Husseini se rend à New-York pour présenter les aspirations palestiniennes sur la création d'un État palestinien (Pappe, 2006, p. 326). Trop tard au regard du contexte. Peu de temps après, les Britanniques décident de mettre fin à leur mandat sur la Palestine et délèguent à l'ONU la tâche de trouver un compromis. La suite est connue : l'ONU vote un plan de partage le 29 novembre 1947 qui dessine deux États : l'un juif, l'autre arabe. Ce plan est rejeté unanimement par les *leaders* palestiniens et arabes ce qui déclenche de nouvelles hostilités entre les communautés juive et palestinienne. Le 14 mai 1948, la proclamation d'indépendance de l'État d'Israël est annoncée par David Ben Gourion qui devient plus tard le (premier) Premier ministre du pays. Le lendemain, la première guerre israélo-arabe est déclenchée et s'achève avec la victoire israélienne, qui prend possession de plus de 70% du territoire de l'ex-Palestine mandataire. L'autorité politique palestinienne est de nouveau en exil et ce n'est pas la création d'un Gouvernement de toute la Palestine (1948-1959), dans lequel Jamal al-Husseini hérite de nouveau du portefeuille des relations étrangères, qui change la donne, même s'il est reconnu par l'ensemble des États arabes à l'exception de la Jordanie.

La prétention de l'OLP s'inscrit dans l'héritage d'une multitude de prétendants (le Congrès, le HCA, le Gouvernement de toute la Palestine) alors que la guerre de 1948 et la *Nakba*⁴⁹ renforcent un nationalisme palestinien déjà naissant sous la période mandataire. Malgré les différentes institutions qui se sont succédées, les notables continuent de jouer le rôle de *claim-maker* dans l'ensemble de la période mandataire, bien qu'ils aient dû négocier avec d'autres acteurs à plusieurs reprises. En ce sens, la prétention est bien le fruit d'un compromis, et non d'un acteur seul ou d'un ensemble homogène, qui est traversé par de nombreuses rivalités : entre les familles de notables d'abord puis par l'arrivée de nouveaux concurrents comme les partis nationalistes ou encore les pays arabes qui voient leur influence grandir au fur et à mesure du conflit. Il y a peut-être ici une première limite au modèle élaboré par Michael Saward. Bien

⁴⁹ Catastrophe en arabe. Il est difficile d'évaluer le chiffre exact de réfugiés palestiniens à la fin de la première guerre israélo-arabe, faute de recension et des sources divergentes. Les premiers déplacements de population débutent dès 1947 avec le début de la guerre civile palestinienne qui précéda la guerre de 1948. Ces déplacements ont également continué après la fin du conflit en 1949 et même en 1950. Selon Henry Laurens (2007, p. 239) qui reprend un rapport de 1949 fourni par l'UNRPR (*United Nations for Palestine Refugees*), alors en charge d'approvisionner les réfugiés palestiniens dans les camps, le nombre de réfugiés varie entre 500 000 (pour les estimations les plus basses) et 900 000 personnes (pour les estimations les plus hautes). Ces estimations se basent essentiellement sur la population des camps de réfugiés et ne prend pas en compte les classes plus aisées qui ont pu trouver refuge dans les centres urbains des pays arabes. Aujourd'hui, le nombre des réfugiés de la *Nakba* est estimé à environ 750 000 personnes.

que sa structure lui confère un certain dynamisme, notamment lorsqu'il s'agit de confronter des prétentions rivales entre elles, il ne permet pas d'analyser les tensions qui se jouent au sein d'une même prétention et qui affectent pourtant sa construction. C'est pourquoi nous avons pris le temps dans cette section de déconstruire les différentes logiques de domination qui se jouent derrière des institutions comme le HCA. Ce schéma constitue effectivement un *leitmotiv* dans l'histoire du nationalisme palestinien. Ces éléments doivent donc nous interroger sur comment s'opère le maintien de la position d'auteur de la prétention, notamment à l'échelle internationale.

Ce qui nous amène au second point de notre cheminement : le rapport de domination qui articule la prétention à la représentation internationale. La principale audience à laquelle est destinée la prétention reste majoritairement le gouvernement britannique. Les délégations palestiniennes se concentrent sur certaines régions : Londres, les capitales arabes (pour obtenir le soutien des dirigeants), New-York pour l'ONU mais aussi Washington (Miller, 2004 ; Fischbach, 2018). C'est donc ce rapport de domination qui incite les représentants palestiniens à sélectionner les espaces de représentation : soit pour convaincre la puissance dominante ou pour trouver des appuis afin de défendre leurs positions (les États arabes, la communauté internationale, les États-Unis...). Toutefois, cette représentation internationale a eu des résultats limités et tardifs, notamment auprès du Royaume-Uni qui reconnaît le HCA juste avant de se dessaisir de la question de Palestine. Les Britanniques refusaient jusqu'alors de reconnaître la prétention du Congrès ou du HCA parce qu'ils n'étaient pas représentatifs à leurs yeux de la communauté arabe, entendue en termes démocratiques (sans oublier l'aspect stratégique derrière le fait de ne pas voir se constituer une opposition arabe trop unie). S'ajoute à cela les rivalités incessantes entre les principaux prétendants, à savoir les notables. Rivalités qui se répercutent sur les délégations internationales⁵⁰ et qui peuvent nuire à la représentation et à sa performance ou, tout du moins, la rendre encore plus dépendante d'autres acteurs comme les dirigeants arabes. Cela nous amène à formuler l'hypothèse selon laquelle le manque d'unité derrière le *claim-maker*, ou tout du moins d'un groupe fort, a pu jouer sur les problèmes rencontrés d'une prétention palestinienne à l'international dans un contexte de domination sur la scène intérieure mais aussi extérieure, en comparaison d'un soutien international beaucoup plus important vis-à-vis du droit du peuple juif à disposer d'un État. Il faut également préciser que l'Organisation sioniste mondiale a une expérience de l'international plus longue que les

⁵⁰ Pour reprendre l'exemple de la conférence de Saint-James en 1939, Jamal al-Husseini a refusé d'incorporer des membres de la famille Nashashibi qui a par conséquent constitué sa propre délégation. C'est de nouveau l'intervention des États arabes qui forcent les Palestiniens à constituer une seule délégation.

prétendants palestiniens et dispose de beaucoup plus de représentants⁵¹. Son organe exécutif en Palestine, l'Agence juive, a su aussi organiser une représentation beaucoup plus unie. Les divisions entre les divers mouvements sionistes sont bien présentes, mais l'Agence est essentiellement restée sous l'influence des groupes de gauche comme le Mapai de David Ben Gourion. Avec l'exemple sioniste, nous avons donc une direction beaucoup plus stable dans un rapport de domination moins vertical avec la puissance mandataire. Même si les rapports entre les Britanniques et les mouvements sionistes ne sont pas toujours cordiaux, et se sont même sérieusement dégradés avec le temps, les gouvernements britanniques successifs n'ont jamais remis en cause la prétention de l'Organisation mondiale sioniste ou de l'Agence juive à représenter le *Yishouv* en Palestine.

Après la victoire israélienne de 1948-1949, deux nouveaux prétendants à la représentation des Palestiniens émergent avec des intentions différentes. Le premier n'est autre que l'ONU qui, avec la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en décembre 1949, réduit la question de l'identité de la population palestinienne au problème des réfugiés. Elle constitue bien un *claim-maker* du fait qu'elle participe à la construction d'un nouveau référentiel palestinien et ce bien qu'il n'y ait pas d'ambition à se présenter politiquement comme représentant. Le second est le souverain hachémite de Jordanie dont les intentions politiques sont plus claires : intégrer la Cisjordanie à son territoire.

b) La prétention de la Jordanie à représenter les Palestiniens

Jusqu'en 1984, le royaume hachémite de Jordanie constitue le principal rival de l'OLP dans la représentation des Palestiniens, aussi bien à l'intérieur des territoires qu'à l'international. Après la défaite de 1948, la Cisjordanie est annexée à son territoire. La Jordanie a alors la charge de s'assurer des revenus des fonctionnaires palestiniens ainsi que des services publics. Ce faisant, elle devient aussi l'une des principales interlocutrices officielles sur le problème palestinien auprès de l'ONU et permet, par la même occasion, de donner une audience internationale aux Palestiniens dits de l'intérieur. Cependant, la volonté de la monarchie jordanienne n'est pas de leur accorder une certaine autonomie mais bien de contrôler la partie ouest du Jourdain afin de renforcer son influence régionale en se faisant la protectrice des

⁵¹ En France, par exemple, nous pouvons citer l'écrivain Albert Cohen qui devient le représentant de l'Agence Juive en 1939.

Palestiniens, des réfugiés et de la ville sainte. Pour cette raison, la Jordanie reste pendant longtemps une partenaire importante pour les gouvernements américain et israélien, tous deux opposés au dialogue avec l'OLP.

La prétention du royaume hachémite à représenter les Palestiniens ne peut pas seulement reposer sur un droit qu'il considère comme légitime. La monarchie a également besoin d'une assise populaire qu'elle trouve par l'intermédiaire des notables cisjordanien. Afin d'éviter toutes formes d'opposition contre ses projets annexionnistes, la Jordanie a mené une politique d'atomisation des notables (Legrain, 1996, p. 158). Sous son autorité (1950-1967), le pouvoir a tenté d'empêcher la constitution de groupes partisans au sein de la Cisjordanie. Ainsi, le groupe « *pro-hachémite n'a jamais été structuré en partis politiques mais en groupes de notabilités prêtant allégeance au souverain* » (Legrain, 1996, p. 156). Certains notables de Cisjordanie réussissent à atteindre de hautes fonctions au sein de la bureaucratie jordanienne, se rapprochant ainsi du pouvoir, et à défendre leurs ambitions sur le territoire palestinien, à l'instar d'Anwar Nusseibeh (1913-1986)⁵² qui, le 10 avril 1969, organise à Jérusalem une réunion des principaux notables de Cisjordanie pour défendre la position jordanienne face à la prétention de l'OLP⁵³.

Même avec l'occupation de 1967, le gouvernement israélien préfère conserver les relations entretenues entre la Cisjordanie et la Jordanie. Plusieurs responsables israéliens ne cachent pas leur volonté de trouver une solution négociée avec le royaume hachémite pour résoudre la crise des réfugiés palestiniens. Par exemple, dans une interview accordée à *Haaretz* en mai 1968, Moshe Dayan, général israélien en charge de la gestion des TPO, suggère que la Jordanie puisse absorber une bonne partie des réfugiés palestiniens. Il a même cette phrase : « *La Jordanie est peut-être plus palestinienne que jordanienne* »⁵⁴. Cette option explique en partie l'attitude bienveillante des Israéliens sur les rapports maintenus entre la Jordanie et les notables palestiniens. De plus, ces derniers sont aussi des interlocuteurs car ils sont plus sensibles à une solution négociée avec l'occupant qu'au recours à la résistance armée. Il faut aussi dire que certaines attaques de mouvements *fedayin* ont visé des Palestiniens qui se sont associés à des

⁵² Notable d'une famille influente de Jérusalem. Ancien membre du HCA et du Gouvernement pour toute la Palestine, il est élu représentant de Jérusalem à la chambre des députés jordanienne après 1948. PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/598>, consulté la dernière fois le 20 août 2019.

⁵³ Archives du MAE, note de Christian d'Halloy, consul de Jérusalem, au ministère, 17 avril 1969, carton 294PO/3/26, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

⁵⁴ Archives du MAE, retranscription interview de Moshe Dayan, 31 mai 1968, carton 294PO/3/22, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

Israéliens dans des entreprises marchandes dans le cadre de l'occupation⁵⁵. Nous pouvons citer aussi le cheikh Ali Jaabari, maire d'Hébron depuis la fin du mandat britannique, que plusieurs télégrammes du consulat français décrivent comme une personnalité en relation avec les autorités israéliennes. Il est entre autres intervenu à la télévision israélienne, où il s'est opposé à la formation d'un gouvernement palestinien en exil, et fut même invité à un déjeuner à la Knesset en présence d'Ygal Allon⁵⁶ (alors ministre des Affaires étrangères israélien). Cependant, ce positionnement est loin de faire l'unanimité dans les Territoires palestiniens occupés⁵⁷.

Les notables peuvent également faire entendre leurs voix à l'international par l'intermédiaire de la Jordanie confortant ainsi son rôle comme représentante du peuple palestinien auprès de l'ONU. Un épisode illustre bien cette situation. Le 2 mai 1968, un défilé militaire israélien est prévu dans la ville de Jérusalem pour fêter le vingtième anniversaire de l'indépendance de l'État ainsi que la réunification de la ville. Des rassemblements palestiniens sont organisés pour manifester contre la préparation de ce défilé, mais sont durement réprimés par l'armée. Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité datée du 25 avril 1968, le roi de Jordanie demande à ses membres de faire pression sur Israël afin d'annuler l'évènement. La veille du jour J, au cours de la séance 1418 du Conseil de Sécurité⁵⁸, une lettre du représentant de la Jordanie à l'ONU est lue devant les membres, accompagnée d'une pétition signée par 152 « *femmes arabes* » de Jérusalem contre le défilé militaire ainsi que des photographies montrant les répressions subies par la population. Il n'est pas inintéressant de revenir sur une phrase de la pétition signée par les habitantes de la ville : « *L'insistance que mettent les autorités israéliennes à faire passer ce défilé dans la ville arabe de Jérusalem est une atteinte persistante, de la part d'Israël, aux droits d'un État membre de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la Jordanie* »⁵⁹. Aucune

⁵⁵ En mai 1970, trois attentats ont touché la vieille ville de Jérusalem notamment des nouveaux restaurants israéliens en association avec des commerçants palestiniens. Archives du MAE, dépêche d'actualité du consul de France Christian d'Halloy sur l'appel d'Abba Eban aux arabes palestiniens, 14 mai 1970, carton 294/PO/3/22, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

⁵⁶ Ministre des Affaires étrangères israélien et architecte du plan Allon de 1968 qui prévoit le partage de la Cisjordanie entre Israël et la Jordanie. Archives du MAE, note du consul général de France Pierre Bitard sur les déclarations du cheikh Jaabari, 27 janvier 1977, carton 294PO/3/35, Jérusalem, Nantes, consulté le 11 octobre 2017.

⁵⁷ Archives du MAE, note du consul de France Christian d'Halloy sur les réactions cisjordanienues à l'appel d'Abba Eban, 20 mai 1970, carton 294/PO/3/22, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

⁵⁸ Archives du MAE, compte-rendu steno du Conseil de sécurité, séance 1418, 01 mai 1968, carton 294PO/3/17, ONU, Nantes, consulté le 9 octobre 2017.

⁵⁹ Archives du MAE, pétition signée par 152 femmes arabes de Jérusalem datée, 18 avril 1968, carton 294PO/3/17, ONU, Nantes, consulté le 9 octobre 2017.

référence à la Palestine n'apparaît dans la pétition. Ce document illustre la stratégie jordanienne à faire disparaître tout risque d'allusion au peuple palestinien. Il se réfère à Jérusalem comme une partie de l'État jordanien. Le 3 mai, lors de la séance 1421 du Conseil⁶⁰, les représentants de la Jordanie et d'Israël sont invités à se présenter devant les membres afin de défendre leur position vis-à-vis de la proposition du représentant jordanien d'inviter le maire de Jérusalem, Rouhi al-Khatib, pour qu'il puisse présenter ses accusations contre les exactions israéliennes.

Cet épisode est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, il montre le rôle tenu par les représentants arabes comme intermédiaires du peuple palestinien occupé dans les arènes internationales. Ensuite, il souligne la façon dont le pouvoir jordanien s'accapare la représentation des Palestiniens de Jérusalem. Les documents ne font pas référence au terme de « Palestiniens » mais « d'Arabes » et désignent la ville de Jérusalem comme faisant partie du royaume. Enfin, les Hachémites envoient un notable palestinien coopté comme témoin afin de soutenir leur prétention. Cette affiliation avec la monarchie ne se retrouve pas uniquement dans les institutions multilatérales mais aussi dans les relations bilatérales comme le montrent les archives du ministère des Affaires étrangères (MAE) français et les contacts entre le consulat français et les notables cisjordanien⁶¹.

Les archives soulignent aussi la reconnaissance de la représentation jordanienne des TPO par les autorités françaises et internationales. De plus, les documents du consulat à la fin des années 1960 font encore peu mention de la Palestine dans le sens d'un territoire propre. Lorsqu'ils traitent des TPO, ils font essentiellement référence à la Jordanie, à la « *rive occidentale de la Palestine* »⁶² ou encore de la partie arabe. Mais cela ne veut pas dire que les fonctionnaires français soient totalement ignorants d'un sentiment d'appartenance à une communauté nationale palestinienne. En effet, Christian d'Halloy envoie à l'administration centrale le 22 janvier 1969 une étude sur le « *phénomène palestinien* » en Cisjordanie⁶³. Dans ce rapport de 15 pages, le consul revient sur l'émergence d'une « *conscience nationale* » au

⁶⁰ Archives du ministère des Affaires étrangères, compte-rendu steno du Conseil de sécurité, séance 1421, 3 mai 1968, carton 294PO/3/17, ONU, Nantes, consulté le 9 octobre 2017.

⁶¹ En exemple : archives du ministère des Affaires étrangères, liste des personnalités en rapport suivi par le Consulat, carton 294PO/3/16 ; note du consul français de Jérusalem, Christian d'Halloy, 25 août 1967 et note du consul français de Jérusalem Christian d'Halloy sur la déclaration faite à Edward Heath par Anwar Nusseibeh, 24 avril 1969, carton 294PO/3/26, Jérusalem, Nantes, consulté le 9 octobre 2017.

⁶² Archives du ministère des Affaires étrangères, note du consul de France Christian d'Halloy sur l'état d'esprit en Cisjordanie après la bataille de Karameh, 29 mars 1968, carton 294PO/3/22, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

⁶³ Archives du ministère des Affaires étrangères, note du consul de France Christian d'Halloy sur le phénomène palestinien en Cisjordanie, 22 janvier 1969, carton 294PO/3/44, Jérusalem, Nantes, consulté le 11 octobre 2017.

sein des TPO. Il y décrit les différentes positions des habitants de la Cisjordanie partagés entre l'autonomie et le rattachement à la Jordanie depuis 1967. Le consul divise les tendances en trois groupes : les attentistes (en faveur du *statu quo* d'avant 1967 et qui rassemble le plus les pro-jordanien), les extrémistes (qui refusent toute forme de reconnaissance envers Israël, plus proche de l'OLP) et les autonomistes (notamment incarné par le cheikh Jaabari qui défend la création d'une autonomie palestinienne même sous tutelle israélienne). Cette note souligne de nouveau que la classe des notables est loin d'être un groupe homogène, aussi bien dans ses ambitions que dans les moyens à utiliser pour les réaliser.

En définitive, la prétention de la Jordanie s'inscrit à la suite de celle des notables de la période mandataire. Elle repose sur les mêmes leviers traditionnels. Une stratégie qui se révèle payante un temps comme le montrent les élections municipales de 1969 puis de 1972 qui confortent la position des notables pro-hachémites. Les autorités israéliennes préfèrent, elles aussi, maintenir ce système de cooptation, à savoir un suffrage censitaire avantageant les pratiques clientélaires. Bien que l'OLP ait décidé de boycotter les élections de 1972, cela souligne un certain rattachement des populations des TPO à ces formes de représentations traditionnelles. Il faut dire que la situation que subissent avant tout ces Palestiniens est celle de l'occupation et non de l'exil. Pendant cette période de transition sous l'occupation israélienne à partir de 1967, ils aspirent principalement à la libération des territoires occupés avant celle de l'ensemble de la Palestine mandataire, revendiquée par l'OLP.

Si le contenu de la prétention jordanienne ressemble à celle des notables de la période mandataire dans ses dynamiques, elle se distingue cependant par son *claim-maker*. Nous avons ici un auteur beaucoup plus « unitaire », incarné par le monarque et son gouvernement. Il est aussi intéressant de souligner que les notables participent également à l'internationalisation de la prétention en jouant entre autres le rôle de caution symbolique. Néanmoins, les revendications jordanien ne sont pas totalement reconnues, aussi bien du public palestinien qu'international. En outre, l'image de la Jordanie commence à être remise en cause dans les TPO après les événements de Septembre noir en 1970⁶⁴. Le nombre de morts parmi les réfugiés palestiniens provoquent des contestations au sein des TPO et la situation électorale commence à changer à partir du milieu des années 1970. De plus en plus de notables pro-OLP s'affirment dans les principales villes. Les contestations contre l'occupation israélienne participent

⁶⁴ Face à la menace potentielle que représente l'OLP pour la Jordanie qui comporte la communauté de réfugiés la plus importante ainsi que le siège de l'organisation, le roi Hussein décide de mettre au pas les *fedayins* palestiniens en septembre 1970 conduisant à de nombreux combats dans la capitale. Au final, l'OLP est chassée d'Amman pour trouver refuge à Beyrouth tandis que les morts côté palestinien s'élèvent à plusieurs milliers notamment parmi les réfugiés.

également à ce revirement électoral. La prétention de la Jordanie est malgré tout maintenue, en partie grâce à sa position d'interlocutrice utile auprès des Israéliens et des Américains.

c) La création de l'OLP : une première prétention arabe (1964-1967) ?

Après la *Nakba*, la population palestinienne est éparpillée entre les derniers vestiges arabes de la Palestine mandataire (la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est) et les États voisins. Les rayons d'action des anciens chefs palestiniens sont désormais très limités et dépendent largement du bon vouloir des États arabes où ils trouvent refuge. Alors que le royaume hachémite organise l'annexion de la Cisjordanie, la bande de Gaza est placée sous le contrôle de l'Égypte qui se contente d'y nommer un gouverneur militaire. L'affront de la défaite de 1948 et la perte de la Palestine mandataire deviennent des objets centraux du nationalisme arabe, défendu par une nouvelle génération de *leaders* incarnée entre autres par le parti nationaliste syrien Baath⁶⁵ et Gamal Abdel Nasser (1918-1970), qui prend le pouvoir en Égypte en 1954. Ce dernier fait de la reprise de la Palestine une de ses priorités géopolitiques. C'est dans cette optique qu'il annonce officiellement le 17 janvier 1964, lors d'un sommet arabe au Caire, la création d'une organisation palestinienne dédiée à la libération de la Palestine. L'Organisation de libération de la Palestine naît alors officiellement.

Sa création est à resituer dans le contexte d'un renouveau du nationalisme arabe qui a particulièrement influencé ses membres. À l'inverse de précédents courants, ce nationalisme n'est plus seulement porté par des intellectuels mais se diffuse parmi les classes bourgeoises urbaines, qui se développent dans les pays arabes après les indépendances et dont sont issus plusieurs dirigeants à l'image de Nasser (Longuenesse, 2007). Ne disposant pas des caractéristiques qui faisaient la légitimité des élites traditionnelles, ils font de cette idéologie leur principale ressource (Picaudou, 1989, p. 59). L'autorité de ces nouveaux *leaders* repose en partie sur la promesse de l'unité arabe qui est relayée par des partis nationalistes dans les différents pays (notamment le Baath en Syrie, en Jordanie et en Irak), et dont la République arabe unie qui rassemble l'Égypte et la Syrie en 1958 est l'une des émanations concrètes. Le projet est néanmoins rapidement avorté en 1961 du fait des rivalités entre Nasser et les autorités

⁶⁵ Officiellement créé en 1944, le Baath, ou Baas selon l'orthographe, est un parti nationaliste arabe. Ses fondateurs sont deux intellectuels syriens, Michel Aflaq (1910-1989) et Salah Al-Din Al-Bitar (1912-1980). Le parti dispose également d'une branche irakienne. Après avoir connu la clandestinité sous la République arabe unie (1958-1961), le Baath syrien est porté au pouvoir par un coup d'État en 1963. Le parti unique a connu plusieurs putschs internes. Le dernier en date permet à Hafez al-Assad (1930-2000) de prendre le pouvoir en 1970. Le scénario se répète en Irak avec le coup d'État des membres du Baath sous la direction de Saddam Hussein (1937-2006) en 1968.

syriennes. La libération de la Palestine devient rapidement un nouvel enjeu de surenchère pour ces nationalistes en compétition pour le *leadership* régional (Carré, 1997, p. 108). La promesse du retour à la terre perdue ne s'adresse pas seulement aux Palestiniens mais à l'ensemble des populations du monde arabe.

C'est dans ce contexte que Nasser met au goût du jour la question de l'entité palestinienne. Cependant, tous les États arabes ont leur propre conception de la chose : l'Algérie et la Tunisie sont pour la création d'un front de libération (à l'image de leur mouvement de décolonisation), la Syrie souhaite l'établissement d'une entité territoriale sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, les Saoudiens préfèrent l'idée du gouvernement en exil tandis que le roi de Jordanie campe sur ses ambitions personnelles (Sayigh, 1997, p. 95-96). Malgré cela, c'est la proposition de Nasser qui est finalement retenue. « *Ce que l'on a à l'esprit au Caire, en janvier 1964, c'est une instance représentative dotée d'un programme (une charte), mais n'ayant aucun caractère de souveraineté territoriale* » (Laurens, 2007, p. 630). Il est donc décidé de créer une organisation regroupant les principaux représentants du peuple palestinien. Mais avant même ce sommet, Nasser a chargé Ahmed Choukairy (1908-1980)⁶⁶ de tâter le terrain auprès des différents chefs d'État pour connaître leur avis sur la création d'une « entité » palestinienne⁶⁷.

Il ne faudrait pas analyser la prétention des pays arabes uniquement sous l'angle du nationalisme arabe. En effet, cette dernière répond également à une double urgence politique : gérer les réfugiés palestiniens répartis sur leur territoire et éviter que ces derniers s'organisent indépendamment, risquant de créer par la même occasion un contre-pouvoir. Ainsi, derrière la prétention des pays arabes se dissimule une tentative de la part des autorités d'établir et d'organiser la représentation politique des Palestiniens, « *en proclamant non seulement le besoin de représentation (...), mais aussi les conditions dans lesquelles cette représentation peut être assurée* » (Dutoya, 2016, p. 50). Cette prétention répond donc à la fois à une demande

⁶⁶ Né dans le Sud-Liban d'un père palestinien et d'une mère turque, Ahmed Choukairy suit ses études secondaires à Saint-Jean d'Acre puis à Jérusalem avant d'entrer à l'université américaine de Beyrouth où il finit par se faire expulser par les autorités françaises pour avoir participé à des manifestations pro-arabes. Il retourne à Jérusalem où il poursuit ses études de droit à la Jerusalem Law School. En plus de ses études, il écrit des articles dans des journaux hostiles au pouvoir britannique et aux sionistes. Ses activités militantes au sein du parti nationaliste Istiqlal puis durant la révolte de 1937, lui valent d'être chassé du territoire par les Britanniques. Il trouve alors refuge en Égypte avant de pouvoir revenir à Acre où il ouvre un cabinet d'avocat au début de la Seconde guerre mondiale. En 1946, il entre au Haut comité arabe et prend la tête du Bureau central des médias arabes à Jérusalem. Après la guerre de 1948, il se réfugie d'abord à Beyrouth avec sa famille puis en Syrie où il est recruté comme membre de la délégation syrienne à l'ONU entre 1949-1951. De 1950 à 1956, il est secrétaire général assistant pour les affaires palestiniennes à la Ligue arabe. Puis, il rejoint l'Arabie Saoudite où il est nommé ambassadeur de la monarchie à l'ONU jusqu'en 1962. Après un désaccord avec l'État saoudien, il est recruté par Nasser. Il succède ensuite au poste d'Ahmad Hilmi Abdel Baqi, représentant des Palestiniens au sein de la Ligue arabe, après le décès de ce dernier, toujours nommé par le président égyptien, jusqu'à sa nomination à la tête de l'OLP.

⁶⁷ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *Palestinien sans patrie. Entretiens avec Éric Rouleau*, Paris, Fayolle, 1978, p. 74.

politique, celle des Palestiniens à être représentés, ainsi qu'à une volonté des dirigeants de légitimer le système politique en place et, par la même occasion, de supplanter de futures revendications palestiniennes (notamment celles des *fedayin*) en constituant le sujet de la prétention, les Palestiniens eux-mêmes. Comme le rappelle Lisa Disch, « *la revendication [claim-making] est stratégique* » (2015, p. 492), qu'il s'agisse d'une compétition électorale ou de la représentation politique d'un groupe donné.

Si la victoire contre Israël doit être arabe, les Palestiniens doivent tout de même y jouer un rôle. Dès la fin du sommet du Caire, Ahmed Choukairy s'active pour mettre au point une instance représentative. Toutefois, les modalités pour sélectionner les représentants posent problème. Le roi Hussein de Jordanie rejette l'idée d'élections représentatives car cela pourrait mettre en cause sa propre légitimité. Il revient donc à Choukairy de désigner les représentants. Pour cela, il met en place des comités et des sous-comités en charge de préparer une liste de candidats selon les zones géographiques et les secteurs d'activité. Les personnes rassemblées font à nouveau partie des élites traditionnelles mais intègrent également les membres d'une classe moyenne en développement. Nous y retrouvons des maires, des responsables locaux, des membres palestiniens du Parlement jordanien et des représentants élus d'associations professionnelles (avocats, docteurs, professeurs, pharmaciens, ingénieurs...) et de classes moyennes émergentes (Hamid, 1975, p. 94). Par sa composition, le fonctionnement du premier conseil ressemble beaucoup à celui du Congrès national palestinien. À l'inverse, les réfugiés disposent de peu de représentants, de même que la classe paysanne ou les syndicats. Les mouvements *fedayin* sont invités à participer mais en tant qu'observateurs et non en tant que membres (Laurens, 2007, p. 636). De nouveau, nous retrouvons une représentation de type exclusive sous l'autorité des États arabes, aux mains d'élites palestiniennes, et majoritairement représentative des Palestiniens de l'intérieur⁶⁸. À ce stade de la création de l'OLP, nous pouvons observer une déconnexion avec la nouvelle réalité de la société palestinienne marquée par l'exil. Les États arabes et Choukairy tentent de maintenir les hiérarchies antérieures à la guerre de 1948 reposant sur les élites sans prendre en compte l'existence nouvelle des réfugiés.

Le premier Conseil national palestinien (CNP) est organisé du 28 mai au 2 juin 1964 à Jérusalem sous l'autorité du roi Hussein de Jordanie. Il jette les bases de l'organisation et le CNP devient l'organe principal en tant que « parlement » du mouvement national. Il est possible d'en devenir membre par le biais d'un comité nommé lors de la séance précédente et d'une

⁶⁸ Sur les 422 membres du conseil, plus de 60% des représentants viennent de Cisjordanie (confondue avec la Jordanie) et de Gaza (Hamid, 1975, p. 95).

élection ultérieure à l'ensemble du Conseil. Une de ses fonctions est de nommer les membres du Comité exécutif (CE) de l'OLP qui remplit les fonctions exécutives de l'organisation. Il est ainsi en charge de la politique financière (prépare le budget), supervise les institutions, applique les décisions en accord avec le CNP, mais surtout il agit comme le corps représentatif officiel du peuple palestinien (Rubenberg, 1983, p. 58). Chaque membre du CE est à la tête d'un département de l'OLP, comme le Département politique en charge des relations extérieures. À chaque nouvelle session du CNP, les membres du CE doivent faire l'objet d'une élection afin de garantir plus d'égalité entre les différentes composantes de l'OLP. En plus de ces deux organes, un troisième s'ajoute en 1973, le Conseil central (21 membres) dirigé par le président du CNP pour mettre en œuvre les décisions prises et afin de faciliter les lourdeurs bureaucratiques. Enfin, d'autres institutions importantes doivent être rapidement mentionnées comme l'Armée de libération de la Palestine, divisée en trois brigades réparties entre la Syrie, la Jordanie et l'Égypte, qui restent en réalité soumises à leur autorité (Picaudou, 1989, p. 65). La question de la militarisation de l'OLP est un point épineux. Les dirigeants arabes soutiennent l'idée que les Palestiniens doivent participer à la libération du territoire, mais les armer, c'est une autre histoire. À plusieurs reprises, Choukairy réclame aux États arabes le droit d'accorder aux Palestiniens de se constituer une armée mais il essuie des refus récurrents, comme lors du sommet de Casablanca du 13 au 17 septembre 1965 (Laurens, 2007, p. 668). À cela s'ajoute la mise en place d'un Fonds national palestinien (FNP) en charge de financer toutes les activités de l'OLP. Les fonds sont constitués auprès de la communauté palestinienne, qui paye une taxe, ainsi que par des dons des États arabes. Le CE désigne enfin son Président qui ratifie les décisions prises⁶⁹. Toutefois, le comité n'a pas choisi son premier président. Ahmed Choukairy prend la tête de l'OLP sous la directive de Nasser et pendant le premier sommet arabe de janvier 1964, il est aussi chargé de préparer la future charte de l'OLP et d'en dessiner sa structure.

Il n'est pas anodin que le choix de Nasser se soit porté sur un avocat doublé d'un ancien ambassadeur, qui a servi auprès de plusieurs États arabes, pour prendre la direction de l'organisation palestinienne. Abu Iyad⁷⁰ le décrit d'ailleurs comme « *beau parleur et tribun de qualité, qui, de surcroît, avait acquis une expérience de la vie internationale* »⁷¹. Choukairy fait

⁶⁹ Pour plus de précisions sur le fonctionnement de l'OLP, nous renvoyons aux articles de Cheryl Rubenberg (1983) et de Rashid Hamid (1975).

⁷⁰ De son vrai nom Salah Khalaf (1933-1991). Membre fondateur du Fatah avec Yasser Arafat. Il était l'un des principaux dirigeants de l'OLP alors qu'il dirigeait le service des actions extérieures et du renseignement. Il est assassiné en 1991 dans la banlieue de Tunis.

⁷¹ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 74.

partie des cadres palestiniens qui ont pu trouver refuge dans les pays arabes voisins et qui est acquis à la cause nationaliste arabe. Toutefois, cela ne l'a pas empêché de demander aux États arabes plus d'indépendance.

La charte de l'OLP rédigée à sa création représente bien l'adhésion à l'idéal panarabiste. Elle ne fait pas mention d'un État palestinien. Son premier article affirme que « *la Palestine est une terre arabe unie par des liens nationaux étroits aux autres pays arabes. Ensemble ils forment la grande nation arabe* ». Nous nous situons ici en plein dans la rhétorique panarabiste où la libération de la Palestine et l'unité arabe ne font qu'une. Bien qu'une entité palestinienne soit reconnue, elle est assimilée à l'unité arabe. Malgré cela, l'OLP est perçue dès sa création comme un outil au service de Nasser pour affirmer son *leadership* régional. Dans un premier temps, la Syrie refuse de reconnaître son autorité de même que l'Arabie Saoudite. De plus, la militarisation massive des mouvements palestiniens inquiète les chefs d'État et, en premier lieu, le jeune roi Hussein de Jordanie qui refuse le stationnement de forces armées palestiniennes dans son pays⁷².

Dans cette configuration, les États arabes, et en particulier l'Égypte, apparaissent comme les auteurs de la prétention en désignant l'OLP comme le représentant (le sujet) des Palestiniens. Cette forme de représentation politique s'assimile à une forme de dépossession mais pas tant dans le sens qu'en donne Pierre Bourdieu : « *la dépossession du plus grand nombre est corrélative, ou même consécutive, de la concentration des moyens de production proprement politiques aux mains de professionnels* » (1984, p. 5). Bien que nous retrouvions cette figure du « professionnel » à travers les élites palestiniennes, détentrices de différents capitaux (sociaux, économiques, culturels...) « légitimant » leurs positions aux yeux des populations palestiniennes, cette dépossession est avant tout imposée par les dirigeants arabes dans un contexte de rivalités pour le *leadership* régional. Pourtant, s'il y a bien une dépossession de la représentation des Palestiniens au profit des chefs d'État, cela fait-il d'eux de simples spectateurs ? Nous rejoignons Lisa Disch lorsqu'elle affirme que la théorie du *representative claim* « *dans sa forme générale est d'une simplicité trompeuse* » (2015, p. 492) car telle quelle, elle ne permet pas de saisir les liens entre auteurs, sujets et objet. Nous décrivons plus en détail le modèle de Michael Saward appliqué au cas palestinien dans la dernière partie de cette section à travers la construction de l'objet palestinien par les *fedayin* dans leur prétention et notamment en la comparant à celle des États arabes. Mais nous avons déjà donné quelques éléments de

⁷² Son père le roi Abdallah est assassiné le 20 juillet 1951 à Jérusalem. Les autorités jordaniennes accusent Amin al-Husseini d'être derrière cet assassinat.

compréhension à travers la construction de cet objet *via* un référent nationaliste arabe accepté par la majorité des membres de l'OLP, y compris des *fedayin*. La configuration de 1964-1967 dans laquelle le mouvement national est très dépendant de ses tuteurs en termes économique et politique valide la prétention de ces derniers. Ce qui ne veut néanmoins pas dire que l'OLP n'a pas d'identité propre. En effet, ce *representative claim* s'inscrit dans la continuité des revendications palestiniennes défendues sous la période mandataire et qui sont également reprises par la suite par les *fedayin* : le retour des réfugiés, la libération de toute la Palestine et le droit à la lutte armée.

En conclusion, les différentes prétentions présentées s'inscrivent dans des logiques similaires, qui reposent principalement sur les élites traditionnelles et un système représentatif basé majoritairement sur des logiques clientélistes. En ce sens, il y a une véritable continuité dans la représentation des Palestiniens, bien que les auteurs se distinguent par leur ancrage international, les chefs d'État bénéficiant déjà de leurs propres réseaux diplomatiques pour défendre leur prétention. Cependant, après l'épisode de la *Nakba*, la société palestinienne est profondément bouleversée même s'il subsiste des continuités dans son fonctionnement aussi bien dans les TPO que dans les camps de réfugiés situés dans les pays voisins à travers la reproduction de certaines normes sociales. En parallèle, c'est une nouvelle génération d'élites qui commence à apparaître dans les universités arabes, marquées par les événements de 1948 et plus attachée à une identité nationale palestinienne qu'arabe. De plus, les Palestiniens ont plus facilement accès à l'éducation dès leur plus jeune âge grâce aux services de l'UNRWA qui vient en aide aux populations exilées d'abord dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cela crée un décalage avec les populations de l'intérieur qui ne bénéficient pas forcément de ces aides, en particulier en milieu rural. Les jeunes Palestiniens qui ont pu bénéficier de cette éducation peuvent ensuite poursuivre leurs études à l'université et ainsi participer aux mouvements étudiants palestiniens qui se constituent dans les campus arabes. Ils forment par la suite les cadres des futurs mouvements *fedayin*. Cette génération se démarque surtout par sa volonté de mener la lutte armée, avec ou sans l'autorisation des dirigeants arabes, et par son ancrage dans l'exil. Les trajectoires des fondateurs des groupes armés constituent une bonne illustration à la fois du rapport entretenu avec les prétentions arabes ainsi que d'une socialisation à la représentation politique propre à la population palestinienne, et plus particulièrement aux réfugiés palestiniens. Ces deux éléments sont importants à prendre en compte pour comprendre l'émergence d'une nouvelle prétention à la représentation des Palestiniens reprise par l'OLP après 1967, désormais dominée par les *fedayin*.

1.2) À la recherche d'une nouvelle prétention ? Les mouvements *fedayin* : entre nationalisme arabe et nationalisme palestinien

La création de l'OLP en 1964 répond à un autre impératif des États arabes, à savoir la centralisation et le contrôle de plusieurs mouvements palestiniens armés qui apparaissent dans la région. Ils représentent une menace à la fois pour leur autorité politique et pour leur prétention à représenter la cause palestinienne en raison des liens qu'ils entretiennent avec les camps de réfugiés. En effet, certains mouvements tiennent un discours bien différent de celui des dirigeants, à l'instar du Fatah, tandis que d'autres s'inspirent plus largement du nationalisme arabe pour défendre une identité palestinienne comme le Mouvement nationaliste arabe (MNA). C'est pourtant avec le rapprochement de ces deux tendances majeures qu'émerge la construction d'une nouvelle prétention à représenter les Palestiniens. Leurs différences d'opinion laissent également présager les divisions à venir. C'est pourquoi, avant d'étudier le discours de leur prétention, il est important de présenter ces nouveaux groupes en partant des parcours de leurs fondateurs. Par cette démarche, nous visons à reconstituer la construction transnationale de la prétention à travers la socialisation des futurs *leaders* palestiniens à la question de Palestine, depuis les bancs de l'université jusqu'aux sièges de l'OLP, et qui s'opère dans et par l'exil.

L'objectif ici n'est pas de présenter tous les mouvements et leurs positions. En effet, nous concentrons dans cette partie sur les deux composantes majeures des groupes *fedayin*, à savoir le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), qui trouve ses origines dans le Mouvement nationaliste arabe (MNA), et le Fatah. Pour compléter cette liste, il faudrait également citer les autres groupes qui composent la direction de l'OLP à partir de 1967 : la Saïqa⁷³, le Front de libération palestinien, le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP)... Nous avons choisi ces deux groupes car ils sont à la tête des deux forces qui dominent le mouvement national : les « progressistes » avec le Fatah, qui tendent petit à petit vers une solution plus politique du conflit à partir des années 1970, et le front du refus, avec à sa tête le FPLP qui refuse toutes formes de compromis. Aussi, les profils de leurs fondateurs permettent de saisir les similitudes et les différences entre ces deux mouvements dans leur approche de la cause palestinienne.

⁷³ Groupe palestinien de tendance baathiste influencé par la Syrie.

a) *Le Mouvement nationaliste arabe*

L'un des premiers mouvements *fedayin* créé est le Mouvement nationaliste arabe, fondé à l'université américaine de Beyrouth (UAB) en 1951. Il se revendique comme panarabe en défendant l'idée que l'unité arabe doit précéder la libération de la Palestine. Il se distingue néanmoins des autres mouvements nationalistes par sa forte composante palestinienne. Le mouvement trouve ses origines dans des associations littéraires de l'UAB, qui est l'un des principaux centres de formation des élites arabes (Laurens, 2007, p. 562). Ces associations sont très engagées dans la lutte pour la Palestine et dans le panarabisme (Picaudou, 1989, p. 104). L'un des fondateurs du MNA, Georges Habache (1926-2008), rencontre dans ce campus ses compagnons d'armes, comme Wadie Haddad (1927-1978)⁷⁴, avant même la guerre de 1948. Ils fréquentent ensemble un club où sont organisées des conférences de Constantin Zureik⁷⁵, théoricien de l'idéologie nationaliste arabe qui devient, selon les mots de Georges Habache, le père spirituel du MNA⁷⁶. Habache retourne en Palestine pendant l'été 1948 auprès de sa famille alors que la guerre vient d'éclater. Il intègre une clinique pour soigner les blessés. Pendant les affrontements israélo-arabes, il assiste à la mort de sa sœur aînée ainsi qu'à l'exode de sa famille qui part se réfugier à Amman. Il reprend ses études à l'UAB et s'engage dans différents mouvements politiques (certains plus intellectuels, d'autres plus violents comme les Phalanges du sacrifice⁷⁷), ce qui lui vaut d'être arrêté par la police libanaise. En 1951, il fonde avec d'autres étudiants de différentes nationalités le MNA. L'idéologie portée par le mouvement reprend les idées de Constantin Zureik à savoir que l'unité arabe et la libération de la Palestine doivent intégrer une dimension culturelle (éduquer la population sur la situation pour éveiller une conscience politique) et militaire (prôner la lutte armée). Georges Habache décrit lui-même son idéologie comme populaire : à l'inverse du discours prôné par les chefs d'État, l'unité arabe ne doit pas reposer sur les structures étatiques mais sur les populations⁷⁸.

⁷⁴ Membre fondateur du Front populaire pour la libération de la Palestine avec Georges Habache.

⁷⁵ Constantin Zureik (1909-2000) : d'origine syrienne né à Damas dans une famille grecque-orthodoxe. Diplômé de l'université américaine de Beyrouth puis titulaire d'un doctorat en histoire de l'université de Princeton aux États-Unis, il débute sa carrière en tant que président de l'université de Damas en 1949. En 1952, il est nommé vice-président de l'UAB où il fonde le MNA. Il a publié plusieurs essais philosophiques sur la nation arabe.

⁷⁶ Habache Georges ; Malbrunot Georges, *Les révolutionnaires ne meurent jamais: Conversations avec Georges Malbrunot*, Paris, Fayard, 2008, p. 33.

⁷⁷ Parfois appelé « Brigades du sacrifice ». Groupe paramilitaire fondé en 1948 par des étudiants arabes dont certains fondateurs du MNA comme Georges Habache ou le syrien Hani al-Hindi. Nous retrouvons déjà avec ce mouvement certaines cibles du MNA comme des dirigeants arabes perçus comme trop conciliants avec Israël, en particulier le roi Hussein de Jordanie.

⁷⁸ *Ibid.* p. 55.

Le mouvement regroupe dans un premier temps une élite intellectuelle composée d'étudiants provenant essentiellement d'une petite bourgeoisie à l'image de son fondateur (Picaudou, 1989, p. 106). Georges Habache vient d'une famille de commerçants grec-orthodoxes. Il quitte la Palestine pour suivre des études de médecine à l'UAB. Il achève son cursus en 1951 et part en Jordanie pour ouvrir une clinique à Amman, avec Wadie Haddad, afin d'aider les réfugiés. Il incarne l'aile palestinienne du MNA ainsi que son aile gauche par son ouverture au marxisme. Il se méfie des classes bourgeoises à la tête des États arabes qu'il rend responsable de l'échec de l'unité et prône des actions révolutionnaires. Grâce à leurs activités en tant que médecins, Habache et Haddad se rapprochent des réfugiés palestiniens, discutent de leurs idées politiques et y recrutent leurs premiers cadres (Sayigh, 1991, p. 610).

L'organisation repose alors sur une architecture pyramidale qui se retrouve dans chacune de leurs bases. Ces dernières sont composées d'une aile militaire pour les actions armées et un appareil de lutte plus centré sur les mobilisations civiles (Sayigh, 1991, p. 610-611). Habache et Haddad rejoignent également l'UNRWA pour s'implanter en Cisjordanie. Ils fondent ensuite leur propre revue, *Al-Rai* (« l'opinion » en arabe), qui leur attire un public plus étendu. Le mouvement s'implante dans plusieurs pays. Le parti nationaliste Baath (1947) est son principal rival et empêche ses réseaux de se développer comme ils le souhaiteraient dans plusieurs pays comme la Syrie, la Jordanie ou l'Irak (Laurens, 2007, p. 552). De plus, leurs activités politiques dérangent les autorités. Plusieurs d'entre eux sont arrêtés (comme Wadie Haddad) ou doivent vivre dans la clandestinité (Georges Habache). Ces activités politiques s'accompagnent d'une militarisation du mouvement grâce au marché noir. Les membres doivent uniquement compter sur leurs ressources propres pour financer leur armement⁷⁹, ce qui pousse ses dirigeants à se tourner vers l'Égypte de Nasser après la guerre du canal de Suez. Ils trouvent dans le nassérisme une voix qui concorde plus avec leur vision du nationalisme arabe. Le président égyptien accorde également des bourses aux étudiants du mouvement, permet à plusieurs membres de s'entraîner militairement, livre des armes légères et autorise le mouvement à s'implanter dans la bande de Gaza⁸⁰. Par son rapprochement avec l'Égypte, le MNA se trouve mêlé aux rivalités entre les différents pays et ses membres sont accusés de participer à des tentatives de coups d'État notamment en Syrie (Laurens, 2007, p. 553).

Malgré son développement grâce au soutien égyptien, le MNA reste divisé sur le recours à la lutte armée (Sayigh, 1991). Si dans le discours, cela ne fait pas de doute, dans la pratique, les

⁷⁹ *Ibid.* p. 40.

⁸⁰ *Ibid.* p. 58.

choses sont plus compliquées. Le mouvement peut-il mener des actions armées sans l'unification arabe ? Ces débats divisent au sein même du comité exécutif du mouvement. Si bien que la mouvance palestinienne, dirigée par Georges Habache, décide à partir de 1964 de créer son commandement propre, composé des membres palestiniens, créant ainsi un mouvement dans le mouvement. Or, ce commandement prend de plus en plus d'importance dans les pays où le MNA repose en partie sur la communauté palestinienne comme en Jordanie ou au Liban. En parallèle, l'OLP voit le jour et apparaît comme un nouveau rival avec sa branche armée. Le commandement palestinien a du mal à organiser sa lutte armée et perd finalement l'initiative reprise par le Fatah, qui lance ses opérations dès 1965. Le MNA, y compris le commandement palestinien et en coopération avec l'OLP, se lance véritablement dans la lutte armée avec la création des « Héros du retour » en 1966.

La défaite arabe pendant la guerre des Six jours provoque une remise en cause de l'idéologie panarabiste du MNA (Sayigh, 1991, p. 628). Cette nouvelle humiliation prouve l'échec de l'unité arabe prônée par les chefs d'État. Habache y voit la confirmation de ses idées que « *seuls les peuples peuvent forcer l'Histoire* »⁸¹. Cette situation a pour conséquence de renforcer la position de la mouvance palestinienne qui défend l'idée que ce sont aux Palestiniens de mener la lutte armée contre Israël. Ils décident alors de constituer un front national palestinien rassemblant plusieurs groupes de *fedayin*. Le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) est officiellement annoncé en décembre 1967. Il rassemble une partie du MNA et divers mouvements comme le Front de libération palestinien et les Héros du retour. Le Fatah refuse l'invitation tandis que le reste du mouvement nationaliste se dissout dans d'autres partis de tendances différentes. Avec le FPLP, les *fedayin* s'ancrent plus largement dans un discours marxiste et revendiquent le recours à la guerre révolutionnaire alors que le MNA reste fermé aux idées socialistes. Le FLN, le Viet-Minh ou la résistance du Sud Yémen deviennent ses modèles à suivre. Le mouvement adopte aussi le recours aux détournements d'avions comme action armée. Cependant, cette union éclate rapidement. En effet, le FPLP connaît deux scissions importantes peu de temps après sa création : d'abord en avril 1968 avec le FPLP-Commandement général d'Ahmed Jibril, puis avec le Front démocratique de libération de la Palestine de Nayef Hawatmeh en 1969.

Alors que le MNA est plus ancien que le Fatah et dispose de plus d'avantages (économiques, militaires, politiques...), il se fait supplanter par le groupe de Yasser Arafat comme premier mouvement nationaliste palestinien. Comme le rappelle Yazid Sayigh : « *Il s'est abstenu de*

⁸¹ *Ibid.* p. 67.

participer à la lutte armée initiée par le Fatah, cédant l'initiative à un moment critique de la politique palestinienne et se condamnant à un statut secondaire et à une fragmentation accrue après 1967. Le MNA a été victime d'une énigme qu'il a lui-même créée » (1991, p. 629). Pourtant, les stratégies et les discours adoptés par ces deux mouvements partagent plusieurs points communs, notamment leur ancrage au sein des réfugiés.

b) Le Fatah

Malgré ces ressemblances, qui se retrouvent également au niveau des profils de leurs dirigeants, ces deux mouvements ont pris des directions différentes. Dès sa création, le Fatah s'éloigne plus de la tendance panarabiste pour se concentrer sur la libération de la Palestine par la voie armée. Le mouvement est créé en octobre 1959 au Koweït puis officialisé en 1962. La monarchie constitue alors une véritable terre d'accueil pour les Palestiniens en quête d'un emploi, le pays étant en plein essor économique grâce à l'exploitation pétrolière (Picaudou, 1984, p. 330). Ses dirigeants sont à la recherche de cadres pour occuper des emplois dans différentes branches ce qui permet à plusieurs fondateurs du Fatah de s'y retrouver comme Yasser Arafat pour l'ingénierie, Abu Iyad et Khalid al-Wazir (Abu Jihad) pour l'enseignement, Farouk Qaddoumi et Khaled al-Hassan dans la fonction publique etc.

À l'inverse du MNA, le Fatah est l'un des premiers mouvements palestiniens à assumer un discours nationaliste palestinien plutôt que panarabe où la libération de la Palestine doit précéder l'unité. Bien qu'une unité arabe soit défendue dans les textes fondateurs du Fatah, les dirigeants arabes sont désignés comme des opportunistes qui ont participé à l'exil du peuple palestinien⁸². De plus, ses membres n'attachent pas la même importance aux questions de classes sociales. Ils ne souhaitent pas mener une révolution populaire au sein des pays arabes et ne préfèrent pas se mêler de leurs affaires internes. Dès ses débuts, le mouvement défend l'idée que la lutte armée constitue le seul moyen pour libérer la Palestine. Cette position est particulièrement défendue par deux de ses fondateurs, Yasser Arafat et Abu Jihad, le chef de l'aile armée du Fatah. Avec la création de l'OLP en 1964, le Fatah se dote de sa propre organisation militaire, *Al-Asifa* (la tempête), et lance ses premières actions armées en décembre 1964⁸³ (Laurens, 2007, p. 649-650), ce qui leur attire l'hostilité de la majorité des pays arabes

⁸² *Bayan Harakatuna (Notre manifeste)*, 1959. Une traduction en anglais est proposée par le site The Palestinian Revolution, <http://learnpalestine.politics.ox.ac.uk/uploads/sources/589650629afd4.pdf>, consulté la dernière fois le 25 mai 2021.

⁸³ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 78.

craignant une réponse israélienne. Il en va de même pour l'OLP qui tente alors de rassembler les forces palestiniennes au sein de sa propre armée. Tout comme le MNA, le Fatah a recours au marché noir pour acheter des armes. Les fonds proviennent des communautés palestiniennes réparties dans les pays arabes. Il obtient également le soutien de l'Algérie dont la guerre d'indépendance inspire grandement les *fedayin* qui nouent des contacts avec la guérilla⁸⁴.

Contrairement aux dirigeants du MNA, ceux du Fatah ne sont majoritairement pas passés par le Liban ou par la Syrie mais par la bande de Gaza. Dès les années 1950, des activités clandestines sont organisées *via* des clubs ou des associations de loisirs pour les jeunes Palestiniens. Abdallah Frangi⁸⁵ se souvient que c'est par l'organisation de ces rencontres que Khalil al-Wazir commence à se faire un nom au sein de la communauté palestinienne sous le pseudonyme d'Abu Jihad⁸⁶. Durant ces rencontres, des premières actions armées contre Israël sont coordonnées. Le courant nationaliste arabe s'est implanté plus tardivement dans cette région où la scène politique est plus influencée par une branche des Frères musulmans, le Mouvement de la libération islamique, dont plusieurs membres fondateurs comme Arafat et Abu Jihad sont proches (Picaudou, 1984, p. 328 ; Laurens, 2007, p 560). Cette proximité leur vaut d'ailleurs de s'attirer la méfiance de Nasser qui soupçonne ses membres d'être restés affiliés aux islamistes après que ces derniers aient été condamnés par l'État. Ensuite, les dirigeants du Fatah se confrontent une première fois à Israël lors de la crise de Suez, plusieurs d'entre eux participant à la résistance armée contre l'invasion israélienne. Ce premier affrontement n'est pas sans conséquence dans la revendication de la lutte armée défendue par le mouvement.

En termes de scolarité, les dirigeants du mouvement sont passés pour la plupart par les universités égyptiennes, qui rassemblent la plus grande concentration d'étudiants palestiniens (Laurens, 2007, p. 560), et se sont regroupés dans la Fédération des étudiants palestiniens (version antérieure de l'Union générale des étudiants palestiniens ou GUPS) qui est présidée un temps par Yasser Arafat (1952-1956). Si les membres du Fatah ne sont pas anti-panarabes, ils restent marqués par l'interdiction émise par Nasser en 1957 des activités palestiniennes, ce qui pousse plusieurs d'entre eux à entrer dans la clandestinité puis à rejoindre les pays du Golfe. Cet acte en particulier peut permettre de comprendre pourquoi ils sont plus méfiants vis-à-vis

⁸⁴ *Ibid.* p. 64. Voir aussi Laurens, 2007, p. 649.

⁸⁵ Représentant de l'OLP d'abord dans la République fédérale allemande puis de l'Allemagne réunifiée de 1974 à 2005.

⁸⁶ Frangi Abdallah, *Der Gesandte: Mein Leben für Palästina. Hinter den Kulissen der Nahost-Politik (Le Messenger : Ma vie pour la Palestine. Les coulisses de la politique au Moyen-Orient)*, Heyne Verlag, 2011, p. 61-63.

du nassérisme que leurs compatriotes du Liban (Laurens, 2007, p. 560). Dans le cadre de leurs activités au sein de l'Union des étudiants, ils se trouvent en outre confrontés à plusieurs reprises aux autorités égyptiennes⁸⁷. En conséquence, ils voient d'un mauvais œil la création de l'OLP en 1964 car perçue comme une diversion des États arabes (Laurens, 2007, p. 649).

Pourtant, d'un point de vue idéologique, les inspirations du Fatah divergent peu du MNA. Le mouvement se désigne lui-même comme un mouvement révolutionnaire et défend une guerre populaire pour la reconquête de la Palestine. Ils s'inspirent des auteurs marxistes (Lénine, Marx, Mao...) ainsi que des intellectuels anticoloniaux, comme Frantz Fanon et ses textes sur la légitimité du recours à la violence⁸⁸ (Laurens, 2007, p. 561). Tout comme le MNA, les dirigeants du Fatah s'adressent d'abord aux réfugiés palestiniens et aux communautés éclatées dans les pays arabes. Son manifeste s'adresse ainsi à son « *frère fils de la Nakba* »⁸⁹. À partir de 1961, le mouvement intègre plusieurs autres petites factions palestiniennes qui aspirent aux mêmes ambitions⁹⁰ et prend ainsi les allures d'un mouvement de masse. Ils se dotent aussi de leur propre revue, *Falastinouna* (« Notre Palestine »), pour diffuser leurs idées politiques. Enfin, le Fatah adopte une position plus modérée que le MNA vis-à-vis de la communauté juive qui doit, selon leur discours, faire partie à part entière du futur État de Palestine en tant que citoyens.

Au terme de cette présentation, nous avons voulu souligner trois éléments importants pour aborder la prétention de l'OLP à partir de 1967.

Le premier concerne les profils des dirigeants des mouvements *fedayin* qui divergent des élites palestiniennes traditionnelles (Picaudou, 1984). Ils viennent de familles d'origine plus modeste⁹¹ pour la plupart. Ensuite, leurs études universitaires sont une étape importante dans leurs parcours. Les universités arabes constituent alors de véritables centres de socialisation politique multiculturels où se côtoient les marxistes, les communistes, les nationalistes arabes, les antisionistes... Des étudiants de pays divers partagent ainsi leurs expériences. Ce passage est un facteur crucial dans les parcours politique et militant des fondateurs ainsi que dans l'élaboration de leur idéologie. Marqués par la défaite de 1948, ils prônent la lutte armée pour libérer la Palestine. Plutôt que de se tourner vers les classes aisées, les *fedayin* se rapprochent

⁸⁷ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 45.

⁸⁸ *Bayan Harakatuna*, *op. cit.* p. 4.

⁸⁹ *Ibid.* p. 1.

⁹⁰ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 68.

⁹¹ Beaucoup sont fils de commerçants (Georges Habache, Abu Iyad, Abu Jihad) comme Yasser Arafat. Ce dernier constitue néanmoins un cas à part car il est issu d'une branche de la famille des Husseini.

des réfugiés palestiniens pour recruter leurs cadres, diffuser leurs idées et constituer leurs premiers réseaux transnationaux. En cela, leurs prétentions divergent de celles des chefs d'État arabe qui reposent sur les élites traditionnelles. De surcroît, leurs activités politiques leur valent de connaître plusieurs expériences d'emprisonnement, de clandestinité ou d'exil dans plusieurs pays (la Syrie, la Jordanie, le Liban et l'Égypte). Cela les amène à s'éloigner du nationalisme arabe pour se concentrer sur une lutte palestino-centrée. La nouvelle prétention de l'OLP, une fois que les *fedayin* en prennent la direction en 1968, s'explique donc en partie par ces trajectoires.

Deuxième élément, malgré ces parcours similaires en termes de ressources, cette présentation annonce déjà les dissensions qui vont advenir au sein de l'OLP dans les prochaines décennies. Bien que les dirigeants se rejoignent sur le but final, la libération de toute la Palestine, leurs opinions divergent sur beaucoup d'autres points : les actions contre les pays arabes (surtout la Jordanie), la place de la communauté juive, la lutte des classes... Alors que le Fatah et d'autres groupes adoptent une position plus modérée sur la libération de la Palestine, le FPLP de Georges Habache guide ceux qui souhaitent continuer la lutte à tout prix et sans concession. Cette division se retrouve par exemple dans le déclenchement de Septembre noir en Jordanie. Le FPLP continue de maintenir une lutte armée contre le régime hachémite entraînant les autres mouvements palestiniens dans les combats qui s'étendent de 1970 à 1972. Ces différences idéologiques expliquent enfin la difficile rationalisation de la prétention de l'OLP à partir de 1974.

Dernier élément, la lutte armée devient un véritable enjeu de compétition entre les trois grands prétendants (Fatah, MNA et OLP)⁹². Si le Fatah est le premier mouvement à lancer les hostilités sur le terrain, les deux autres organisations ne sont pas en reste car tous ont saisi l'enjeu de la lutte en termes de rassemblement du peuple palestinien. Ce n'est pas sans conséquence sur la construction de la nouvelle prétention de l'OLP à partir de la défaite de la guerre des Six jours.

1.3) La seconde prétention de l'OLP : dans et par l'exil (1967-1988)

Le 5 juin 1967, face aux menaces répétées de Nasser à son encontre, le gouvernement israélien décide de lancer une opération militaire contre l'Égypte et la Syrie (puis la Jordanie qui se retrouve prise dans l'affrontement) en bombardant dans un premier temps leur aviation. La

⁹² Il faudrait également ajouter la Jordanie mais sa prétention se distingue des autres de par son rejet de la solution de la lutte armée.

guerre des Six jours (du 5 au 10 juin) constitue une nouvelle humiliation pour les dirigeants arabes avec la victoire éclaire de Tsahal, en particulier pour Nasser alors chef de file du nationalisme arabe. La défaite affecte aussi l'OLP. L'autorité de son président, Ahmed Choukairy, est remise en cause tandis que le positionnement des *fedayin* qui défendent l'option de la libération par les Palestiniens est renforcé. Quittant son poste en décembre 1967, il est remplacé par Yahya Hamouda (1908-2006). Le IV^e congrès de l'OLP est organisé en juillet 1968 au Caire et regroupe l'ancienne direction de l'organisation ainsi que les mouvements armés palestiniens (Fatah, FPLP, Saïqa...). Le nouveau CNP élu est alors composé pour moitié de *fedayin* (38 pour le Fatah et la Saïqa, 10 pour le FPLP) et pour moitié des anciens dirigeants de l'OLP (Gresh, 1983, p. 49) tandis que le CE ne change pas. Il faut attendre 1969 pour que Yasser Arafat soit élu président de l'OLP et que l'exécutif soit essentiellement composé de *fedayin*.

C'est alors une nouvelle prétention que cette OLP « *made in fedayin* » élabore en assumant cette fois-ci une identité pleinement palestinienne, tout en s'inscrivant dans la continuité des préoccupations historiques de l'organisation : « *même usage du thème de l'enracinement historique des Palestiniens, mêmes symboles de l'identité palestinienne et même obsession du sionisme, encore renforcée par l'impact traumatique des événements de 1947-1949* » (Khalidi, 2003, p. 272). Ce traumatisme de la *Nakba* caractérise justement la nouvelle représentation du peuple palestinien influencée par la figure de l'exilé combattant. Nous allons revenir dans cette dernière partie sur la construction de l'objet de la prétention et comment celle-ci permet à la nouvelle OLP de s'imposer comme le représentant des Palestiniens, bien que sa reconnaissance ne soit pas totale.

a) Construire le nouvel « objet » palestinien par l'exil

Une des originalités de la théorie de Michael Saward réside dans sa définition de l'objet de la prétention. En effet, l'auteur met en relation dans son modèle théorique l'objet représenté avec un référent. Alors que la représentation est généralement perçue comme dérivante de certains référents et qu'en cela, elle est censée y répondre, « *Saward avance la proposition peu orthodoxe selon laquelle ce qui est représenté - l'"objet" de la prétention ou de sa circonscription - n'est pas un "référent" mais "une idée" du représenté* » (Disch, 2015, p. 492). C'est pourquoi il compare à plusieurs reprises le *representative claim* à de l'art et le décrit comme « *un moment esthétique de la représentation politique* » (Saward, 2010, p. 74). À l'image d'une peinture ou d'un portrait, la prétention sert « *à rendre visible le référent* » (p. 51).

Analysé ainsi, l'objet de la prétention n'est pas le groupe lui-même mais plutôt une émanation ou une interprétation de celui-ci. Comme nous le verrons dans le deuxième chapitre, cette différenciation entre objet et référent constitue le cœur performatif du *representative claim*. C'est également en cela que la représentation précède et constitue le représenté. « *La représentation ne se réfère pas à une circonscription mais crée une idée de la circonscription, de ce qu'elle représente* » (Disch, 2015, p. 493) et nous pourrions préciser « ce qu'elle représente aux yeux du *claim-maker* ». La prétention précède donc le représenté si ce dernier est défini en termes de construction sociale projetée par son auteur.

Pourtant, comme le soulignent certains chercheurs (Thompson, 2012 ; Disch, 2012), la distinction entre objet et référent peut poser problème puisqu'ils renvoient tous deux à une idée, une représentation, plus qu'à un élément ou un groupe concret. Simon Thompson rappelle que dans la conception de Saward, cette relation renvoie à trois éléments : « *(a) le référent est " toutes les autres choses " que l'objet " est ou pourrait être " (p. 36)⁹³ ; (b) c'est " la chose elle-même " (p. 74), plutôt qu'une image particulière de celle-ci ; et (c) c'est " le groupe ou l'entité matériellement existant " (p. 79) sur lequel les représentations sont basées* » (2012, p. 111). Pour l'auteur, cette différenciation permet finalement de mettre en avant une situation pertinente qui suggère que différentes définitions de l'objet sont possibles et peuvent faire le sujet de prétentions rivales (p. 112). De son côté, Lisa Disch est « *déroutée* » par cette notion de référent qui sort de l'approche constructiviste qui constitue le modèle de Saward (2012, p. 116-117). En réponse à ces critiques, Michael Saward précise que « *l'idée du référent exprime la pure matérialité des personnes et des choses, par opposition aux constructions de sens que différents acteurs, perspectives et revendications peuvent placer sur elles* » (2012, p. 125-126). Malgré cela, nous rejoignons Lisa Disch sur l'idée que la notion de référent ne s'assimile pas seulement à quelque chose de matériel mais contient elle aussi une représentation qui lui est associée, notamment de la part des auteurs. Tout comme Saward, elle affirme que le fait d'être constitué, d'être reconnu comme tel et d'agir en tant que groupe est profondément politique, sans que cela remette en cause les aspects matériels et concrets liés à la représentation (2012, p. 117). Ces deux aspects, concret et idéal, constituent par conséquent le référent auquel l'objet de la prétention est associé. En cela le cas palestinien est un excellent exemple. Si nous partons du fait que le peuple palestinien est à la fois objet et référent alors il repose sur deux réalités. L'une concrète, les individus faisant partie de ce groupe, et l'autre reposant sur une construction

⁹³ Citant l'ouvrage de Michael Saward.

sociale : l'identité palestinienne qui s'est construite par rapport à son histoire et sa culture. Le référent ne peut donc pas être purement réaliste, il comporte aussi une part de constructivisme.

Ensuite, le référent de la prétention ne change pas entre la prétention des *fedayin* et celles qui lui ont précédé. Il s'agit du peuple palestinien. Les notables palestiniens puis l'OLP de Choukairy ont déjà défini les contours de l'identité palestinienne à leur époque, c'est-à-dire en tant que peuple au sens propre. Les Palestiniens rassemblent les populations arabes, toutes confessions confondues, qui vivaient dans les frontières de la Palestine mandataire. Dans la théorie de Saward, cela s'assimilerait au référent. Or, l'identité palestinienne revendiquée par ces auteurs ne se limite pas à cela. Une interprétation lui est associée, issue du nationalisme arabe : le peuple palestinien est une composante du peuple arabe. Ces deux éléments composent ainsi l'objet représenté : la défense du peuple palestinien, mais dans l'intérêt de l'unité arabe. La nouvelle prétention de l'OLP à partir de 1967 vient changer cette relation entre objet et référent qui se situe plus dans le traumatisme de l'exil et du roman national qui en est fait.

Cependant, l'exil ne crée pas une rupture dans la représentation des Palestiniens car les *fedayin* puisent leur prétention dans un imaginaire collectif déjà bien installé, comme la figure du *fellah* (paysan) qui résiste contre l'occupant britannique et le colon sioniste. Avant même la guerre de 1948, le *fellah* incarne un signifiant national pour le nationalisme palestinien (Swedenburg, 1990), notamment avec la révolte de 1936-1937 ou celle menée par Ezzedine al-Qassam. « *La figure du fellah n'est pas employée pour rallier une véritable paysannerie à la cause nationale, mais pour constituer un peuple-nation unifié et le doter d'une histoire et une culture authentiques* » (Swedenburg, 1990, p. 19). La *Nakba* et la dispersion des réfugiés palestiniens renforcent cet imaginaire collectif autour de la figure du paysan en incarnant désormais le lien à la terre perdue. « *C'est à partir de cette spoliation concrète et symbolique qu'ils ont réorienté leur identité nationale et leur mémoire collective autour de la notion de la terre et des valeurs paysannes dans le but de résister à la dispersion de leur et à l'exclusivité de la version sioniste de l'histoire* » (Pirinoli, 2002, p. 96). Ce n'est donc pas un hasard si la prétention de l'OLP, qui s'inscrit à la suite de cette représentation, trouve un écho principalement auprès des réfugiés, qui entretiennent l'espoir de pouvoir retourner un jour en Palestine.

En attendant ce moment, une autre société palestinienne se recompose au sein des camps de réfugiés. L'exil n'est pas un événement fixe, qui se limite à la guerre de 1948 car les mouvements de réfugiés continuent après le conflit. Certains tentent de rejoindre leurs familles exilées dans une autre ville ou un autre pays, créant par la même occasion un flux de circulation transnational incessant. Pour renforcer ce lien avec ce qui a été perdu, le nom de la ville

palestinienne d'origine devient une façon de s'identifier entre réfugiés (Sanbar, 2004). De plus, les camps rassemblent des Palestiniens de milieux divers et variés. Gaza est un bon exemple. Dans ses mémoires, Abdallah Frangi décrit la ville en ces termes : « *Vous devez penser Gaza comme un grand laboratoire où se mélangeaient et fusionnaient progressivement des personnes de tous horizons, des milieux culturels les plus divers et des identités régionales différentes. Le résultat est commun : une identité palestinienne. Il n'y en avait pas avant 1948* »⁹⁴. Dans ce laboratoire, l'espoir du retour est omniprésent. Tous les jours à l'école, les jeunes Palestiniens chantent *Aidouna, aidouna (Notre retour)*, un chant nationaliste palestinien.

À côté de cela, des recompositions s'opèrent parmi les réfugiés qui permettent la croissance d'une nouvelle petite bourgeoisie sensible à la nouvelle rhétorique nationaliste palestinienne (Sayigh, 1997, p. 53-54). Cette croissance est d'abord permise grâce à l'accès facilité à l'éducation, avec d'un côté le rôle de l'UNRWA au sein des camps qui permet aux plus démunis d'être scolarisés, et de l'autre le développement des universités arabes. Les parcours des *leaders fedayin* illustrent bien ces transformations. Grâce à cette éducation plus diffuse, les Palestiniens, même issus des couches les plus pauvres, peuvent ensuite avoir accès à de meilleurs emplois dans les administrations ou les industries arabes. S'opère donc chez les exilés une forme de promotion sociale avec l'obtention de nouveaux capitaux. Ils se trouvent mieux dotés en termes culturels, économiques et sociaux.

Ces regroupements facilitent la construction d'une mémoire collective incarnée par la *Nakba* qui « *devient l'évènement fondateur, le point de repère de la constitution d'un peuple, d'une nation en exil* » (Sfeir, 2006, p. 37-38). En outre, les témoignages, individuels et collectifs, des réfugiés constituent la base d'une nouvelle forme d'historiographie palestinienne (Sfeir, 2005). Ces témoignages, oraux et écrits, forment ainsi le socle d'une identité nationale palestinienne qui se forme au sein de la diaspora. « *De leur propre initiative, ils se font un devoir de préserver une identité palestinienne spécifique en exil par la transmission de la mémoire de la Palestine, foyer d'un passé villageois souvent décrit comme prospère et pacifié* » (Al-Husseini, Signoles, 2009, p. 25). La *Nakba* s'apparente alors à un mythe national, une construction sociale, que les réfugiés palestiniens s'approprient (Picaudou, 2006, p. 10). Parmi les symboles récurrents communément attribués à la figure du réfugié, nous retrouvons la clé qui symbolise le retour en Palestine⁹⁵.

⁹⁴ Frangi Abdallah, *op. cit.* p. 48.

⁹⁵ Au cours de leurs départs forcés, les réfugiés palestiniens ont emporté avec eux la clé de leurs maisons ainsi que les certificats de propriété en pensant pouvoir revenir rapidement.

Ce sentiment d'appartenance à une communauté identifiée est renforcé par le traitement des réfugiés de la part des États arabes qui les accueillent. Après le conflit de 1948, la Ligue arabe prend position pour le droit au retour des réfugiés palestiniens. En conséquence, ces derniers conservent un statut d'apatride puisqu'ils ne sont pas censés rester. Les gouvernements accordent aux Palestiniens des documents de voyage marqués du label « réfugié », ce qui leur confère une certaine liberté de mouvement selon les situations⁹⁶. Toutefois, la pérennisation de la situation pousse les États arabes à imposer des statuts discriminatoires aux réfugiés incluant les limitations à la circulation, l'interdiction à certaines professions ou les stigmatisations envers les camps (Al-Husseini, 2011, p. 47)⁹⁷. De plus, le statut accordé aux réfugiés palestiniens change en fonction du contexte politique de l'État hôte. La transmission mémorielle de la *Nakba* combinée à la marginalisation politique des communautés de réfugiés serait alors à l'origine d'un protonationalisme palestinien. « *Le « palestinianisme » était une réponse naturelle à la Nakba mais c'était l'expérience d'une marginalité sociale et politique qui l'a véritablement transformé d'un patriotisme populaire de base à un protonationalisme dans la décennie suivant 1948* » (Sayigh, 1997, p. 46). À cela s'ajoutent les facteurs vus précédemment qui permettent au nationalisme palestinien de se renforcer dans les camps, par exemple le rôle de la famille, de l'éducation ou des différents événements politiques qui touchent la communauté palestinienne et qui renforcent ce sentiment d'appartenance (Sayigh, 1977). Ce qui était à la base un patriotisme local devient un sentiment d'appartenance nationale à une terre perdue, la Palestine. Les camps de réfugiés deviennent ainsi « *dès la fin des années 1960 et jusqu'aux accords d'Oslo de 1994 et 1995, les figures emblématiques de la nation palestinienne* » (Latte Abdallah, 2007, p. 84-85). Cette représentation se retrouve notamment dans les productions culturelles palestiniennes, qu'ils s'agissent des poèmes de Ghassan Kanafani et de Mahmoud Darwish ou des peintures de Suleiman Mansour (Salih, Richter-Devroe, 2014, p. 9).

Ainsi, la prétention des *fedayin* s'inscrit dans un référent déjà bien installé, principalement parmi les réfugiés palestiniens. Cela peut paraître étonnant au regard des origines sociales de leurs *leaders* ; car très peu sont issus d'un milieu paysan. Leurs visions, qu'elles soient plus nationalistes pour certains, ou plus révolutionnaires pour d'autres, trouvent néanmoins un public attentif parmi les réfugiés en exploitant la figure du *fellah* résistant. Le rapport à l'objet

⁹⁶ En Jordanie par exemple, le gouvernement octroie la citoyenneté aux réfugiés dès 1949 (toujours dans l'expectative d'intégrer la Cisjordanie au royaume). À l'inverse, l'Égypte refuse d'intégrer des camps de réfugiés à l'intérieur de ses frontières et accorde un laissez-passer avec la mention « réfugiés ».

⁹⁷ Voir aussi Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 71.

représenté n'est alors plus tout à fait le même que dans les autres prétentions. Par ce changement dans le référent, la prétention des *fedayin* s'inscrit finalement davantage dans un nationalisme palestinien, revendiqué comme émancipé de l'influence de son grand-frère arabe, sans que ce dernier ait pour autant totalement disparu. La figure du réfugié est graduellement associée à celle du paysan qui a perdu sa terre. Ainsi, les classes moyennes sont en partie exclues de la construction nationale au profit des plus démunis (Sfeir, 2006, p. 42-43)⁹⁸. De la *Nakba*, nous passons à la « *thawra* » (révolution) sous la direction des *fedayin* (Sayigh, 2008). Cette transition ne s'opère pas uniquement par la construction de l'objet, cela nécessite que le représentant, en tant que sujet de la prétention, corresponde à cet imaginaire.

b) *Le rôle de la lutte armée dans la définition du sujet*

La seconde originalité du modèle de Saward réside bien entendu dans sa distinction entre l'auteur de la prétention et le sujet (le représentant) de la représentation et cela même s'il peut s'agir de la même personne ou entité. Cette nouvelle distinction s'inscrit aussi dans la conception constructiviste et esthétique que l'auteur a de la représentation politique dans le sens où le représentant n'est pas considéré comme tel parce qu'il agit pour le compte d'un groupe donné. Il agit aussi par le biais d'une « *construction ou d'une représentation de lui-même (sujet) et de la circonscription (objet)* » (Saward, 2010, p. 47-48). Nous retrouvons de nouveau l'idée de la représentation comme une image renvoyée. Pour compléter ce tableau, il faudrait également ajouter le rôle de l'auteur dans cette composition. Dans le cas où l'auteur et le sujet sont la même personne, cela ne pose guère de problème, ils agissent sans distinction. Néanmoins, si nous reprenons l'exemple de l'OLP de 1964, alors que les dirigeants arabes se font les auteurs de la prétention, le *claim-maker* influence à la fois la construction du sujet et de l'objet car l'un comme l'autre renvoient une image du peuple palestinien assimilée à l'unité arabe.

Pour les *fedayin*, la définition du sujet découle en grande partie de l'héritage de leurs prédécesseurs. Par exemple, le nationalisme arabe reste encore très présent dans le mouvement national palestinien. Il suffit pour cela de regarder la nouvelle charte de l'OLP adoptée en 1968 et tout particulièrement le premier article qui déclare que : « *La Palestine est la patrie du peuple arabe palestinien ; elle constitue une partie inséparable de la patrie arabe et le peuple*

⁹⁸ Il faut préciser que les réfugiés issus de la classe moyenne ont plus de facilité à échapper à la réalité des camps et de refaire leur vie dans les pays d'accueil.

palestinien fait partie intégrante de la nation arabe ». L'identité palestinienne est certes plus mise en avant mais l'unité arabe reste encore très présente dans la charte. Si en effet les *fedayin* arrivent à se défaire de l'emprise du nationalisme arabe avec la « palestinsation » de leur cause, ils ne peuvent cependant pas se soustraire à la protection des régimes dans lesquels ils se trouvent installés, et doivent donc faire des concessions⁹⁹.

La lutte armée reste néanmoins l'élément principal mis en avant et participe à la définition du sujet de la représentation, comme l'illustre de nouveau la charte de 1968, comme « *seule voie menant à la libération de la Palestine* » (article 9). À travers cette lutte, c'est l'identité du *fedayin*, et donc par extension du sujet, qui se dessine sous l'influence des nouveaux dirigeants, Yasser Arafat et Georges Habache en tête. C'est pourtant le Fatah, auréolé de gloire après la bataille de Karameh du 21 mars 1968, qui a le plus d'influence sur cette prétention. Dans ce petit village situé à l'ouest de la Jordanie, les soldats du Fatah aux côtés de l'armée jordanienne parviennent pendant environ 15 heures à repousser un assaut de l'armée israélienne. Cette « victoire » illustre le fait que les Palestiniens ont la capacité de résister à Israël alors que les armées arabes ont échoué. Dans les faits, la bataille se conclut par la victoire d'Israël puisque le Fatah est obligé de quitter sa base mais le récit qui en est fait côté palestinien héroïse la résistance des *fedayin*. Le mouvement publie des posters commémorant la bataille et popularisant par la même occasion l'image du *fedayin* coiffé de son keffieh (illustration 1). Grâce à cela, le Fatah gagne en popularité auprès des Palestiniens mais également à l'international comme nous le verrons dans la deuxième section. Cet imaginaire du *fedayin*, exploité par le mouvement, rejoint celle de la figure du paysan à travers une production artistique importante (des posters, des compilations de chansons paysannes, des caricatures de l'occupant israélien...) qui reprend par exemple le symbole des branches d'olivier traditionnellement rattaché au monde de la paysannerie (illustration 2). La publicité faite autour de cet événement et de la résistance armée en général participe à resituer la lutte dans l'identité palestinienne et dans le roman national qui en est donné. « *La lutte armée était la source de la légitimité politique et de l'identité nationale, la nouvelle substance de la "communauté imaginée" des Palestiniens* » (Sayigh, 1997, p. 195).

⁹⁹ Il ne faudrait toutefois pas voir la présence du nationalisme arabe sous l'angle de la contrainte. Les groupes de *fedayin* continuent de s'affilier à une patrie arabe et cela même dans leurs discours.



Illustration 1, « Al Karameh 1968 »,

Poster commémoratif d'al Muhandis Shukri, Fatah, 1968, The Palestine Poster Project Archives, <https://www.palestineposterproject.org/poster/al-karameh-1968-fatah>, consulté la dernière fois le 21 juin 2021.



Illustration 2, « The Revolution » de Shafik Radwan, OLP, 1967, The Palestine Poster Project Archives, <https://www.palestineposterproject.org/poster/the-revolution>, consulté la dernière fois le 21 juin 2021.

À travers l'exploitation de ces différents symboles, les *fedayin*, et le Fatah en tête, renforcent leur position de *claim-maker*, mais aussi de sujet de la prétention. En effet, en associant le référent palestinien à la figure du résistant dans la construction de l'objet, ils se constituent *de facto* comme les représentants les plus légitimes du peuple palestinien. C'est pourquoi, la lutte armée tient une place centrale dans la prétention de l'OLP car elle se confond à la fois avec la révolution et la libération nationale, trois valeurs au centre des discours *fedayin*.

Cependant, dès 1968, la prégnance du Fatah dans l'organisation crée des tensions au sein du mouvement national, notamment avec le FPLP qui refuse de reconnaître l'hégémonie de ce dernier. Ses membres boycottent d'ailleurs le congrès qui élit Yasser Arafat à la présidence de l'OLP en 1969. Le mouvement revient toutefois dans les rangs de l'organisation l'année suivante. La prise en main de l'OLP par les *fedayin* illustre à plus d'un titre la nouvelle configuration historique et sociale dans laquelle se situe la société palestinienne depuis 1948.

Cette dernière ne se limite plus aux frontières de la Palestine mandataire mais elle se restructure à travers la diaspora et les camps de réfugiés (Al-Husseini, Kamel Doraï, 2003). Une nouvelle identité palestinienne se cristallise autour de la figure du réfugié palestinien au sein de la diaspora et le droit au retour devient l'enjeu de la lutte armée. Toutefois, il ne faudrait pas résumer la légitimité de l'OLP auprès des réfugiés au simple aspect politique et militaire. À partir de 1967, la centrale palestinienne développe également toute une infrastructure sociale afin de soutenir les camps de réfugiés en termes d'éducation, de santé, d'emplois, d'aides sociales... avec le soutien des pays arabes (Al-Husseini, Kamel Doraï, 2003, p. 102).

Dans cette nouvelle configuration, le Fatah, par son poids au sein de l'OLP, devient le groupe centralisateur de la nouvelle prétention. Il devient le pilier de la mobilisation massive des Palestiniens en exil autour de l'idée de la lutte armée (Picaudou, 1989, p. 115). Tout comme les autres mouvements, il bénéficie d'une notoriété importante auprès des réfugiés palestiniens, principalement à Gaza et dans les pays du Golfe. Dans l'élaboration de la nouvelle charte, ses membres réussissent à imposer leur point de vue sur la lutte armée. Ils sont rejoints par les autres mouvements *fedayin* qui ne sont pas insensibles à l'idée de la révolution, même s'ils ne sont pas tous d'accord sur la façon de procéder¹⁰⁰. Toutefois, il faut bien comprendre ici que la lutte armée n'est pas tant un moyen de réaliser un projet de libération qu'un dispositif de mobilisation politique. Comme le rappelle Abu Iyad dans ses mémoires, la lutte armée doit avant tout unifier les Palestiniens : « *seule la lutte armée était susceptible de transcender les divergences idéologiques et de devenir ainsi le catalyseur de l'unité* »¹⁰¹. Pourtant, cette centralité du recours à la résistance armée trouve surtout écho auprès des réfugiés palestiniens qui aspirent au retour en Palestine. Ilan Halevi, représentant de l'OLP auprès de l'Internationale socialiste, résume bien cette situation : « *Revenir. La libération c'était le Retour, et le Retour la solution à tous les maux. La Question comme on disait, al-Qadiyye, se confondait avec La Cause dans la même appellation. Face à un avenir impensable sans terre sous ses pieds, être combattant, d'une façon ou d'une autre, allait devenir le seul avenir professionnel digne d'être*

¹⁰⁰ En réalité, la façon dont les différents partis perçoivent la lutte armée dépend beaucoup de leur idéologie politique. Nadine Picaudou souligne que le Fatah serait plus proche du modèle sud-américain du « *foco* », chère à Che Guevara (Picaudou, 1989, p. 115-116). Pourtant, Abu Iyad déclare dans ses mémoires qu'il n'est pas insensible à la stratégie de la guerre populaire défendue par les maoïstes et surtout par le Vietminh. La bataille de Karamah s'inscrit d'ailleurs dans cette stratégie. En revanche, les marxistes sont plus clairement attirés par la guerre populaire définie par Mao (Picaudou, 1989, p. 117).

¹⁰¹ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 65-66.

conçu »¹⁰². En plus d'être un « catalyseur de l'unité », la défense de la lutte armée devient également un facteur de recrutement pour les *fedayin* auprès des réfugiés.

En conséquence, tous les Palestiniens ne se reconnaissent pas dans le référent défendu par les *fedayin*. Cela concerne aussi bien les Palestiniens de l'intérieur que les membres de la diaspora. L'OLP souhaite rassembler l'ensemble du peuple, ce qui pose problème. La nouvelle charte n'exclut personne mais les parcours des chefs *fedayin* restent avant tout marqués par l'exil. Ils se sont formés et ont créé leur mouvement en exil. Ils recrutent leurs membres auprès des exilés. La construction, aussi bien du sujet que du référent, fait alors avant tout écho aux réfugiés. « *La représentation des groupes implique en outre qu'en exprimant des intérêts et en prenant des positions publiques sur des questions, les groupes dominants au sein des groupes suppriment ou marginalisent les perspectives des minorités* » (Young, 1997, p. 350). Les minorités s'assimileraient ici aux Palestiniens de l'intérieur ou de la diaspora dont les intérêts peuvent diverger de ceux des réfugiés. Enfin, les Palestiniens qui ne se reconnaissent pas forcément dans la prétention des *fedayin* n'apportent pas la même aide. Le soutien des populations des TPO se réalise plus tardivement, à partir du moment où le régime d'occupation israélien se durcit. Les soutiens de la diaspora se distinguent en fonction des pays, des situations de ses membres et de leur intégration (Hanafi, 1997 ; Baeza, 2010).

Au terme de cette première section, nous avons resitué la formation du *representative claim* de l'OLP en détaillant les différents éléments qui le composent : les auteurs, le sujet, la construction de l'objet, son rapport au référent et celui avec les publics. Cette démarche nous permet à la fois de saisir les conditions d'émergence des prétentions palestiniennes, de leur reconnaissance mais donne aussi des indices permettant leur internationalisation : la position occupée par les auteurs, la constitution de leurs réseaux transnationaux et internationaux ou encore l'identité des publics concernés. Pour ces derniers, nous nous sommes limités au premier concerné, à savoir les Palestiniens, bien qu'ils ne soient pas les seuls à être visés. En effet, la notion de public, ou d'*audience*, est toujours plurielle chez Saward car elle désigne à la fois des personnes dans le groupe représenté (« *in-group* »), généralement associées à l'électorat, et hors du groupe (« *off-group* ») (De Wilde, 2019, p. 5). Dans le cadre de notre recherche, le public hors du groupe s'assimile aux acteurs internationaux et la diplomatie désigne la performance de la représentation exercée auprès d'eux. Dans son ouvrage basé sur des archives de l'OLP, Paul Thomas Chamberlin montre bien que la presse *fedayin* ne s'adresse pas seulement aux

¹⁰² Halevi Ilan, *Allers retours*, Paris, Flammarion, 2005, p. 48.

Palestiniens ou aux États arabes mais aussi à un public international (2012, p. 21). Les pamphlets révolutionnaires sont traduits en français et en anglais et deviennent en ce sens des outils de diplomatie publique. Mais comme le rappelle Simon Thompson, la réussite d'une prétention, en termes de reconnaissance, est souvent soumise à des conditions culturelles (2012, p. 112). Quelles sont-elles en ce qui concerne l'OLP post-1967 ? C'est dans cette perspective que la figure du *fedayin* constitue un autre élément d'internationalisation de la prétention palestinienne.

En effet, nous sommes déjà revenus sur le fait qu'elle s'est construite dans des réseaux transnationaux. Néanmoins, elle ne s'inscrit pas uniquement dans un contexte palestinien car elle s'assimile à celle du combattant luttant pour la libération nationale de son pays issue des guerres de décolonisation. Les *fedayin* trouvent leur inspiration dans des littératures communes comme le nationalisme arabe (Michel Aflaq, Constantin Zureïk), le marxisme (Lénine, Marx, Mao) ou encore dans des manuels de stratégies rédigés par des révolutionnaires (Che Guevara, Vo Nguyễn Giap). Ces écrits alimentent à la fois les idéologies portées par ces mouvements mais aussi leur définition de la guérilla. Leur empreinte se retrouve par exemple dès la création du Fatah dans un des premiers documents publiés par ses fondateurs, *Haykal al-Bina' al-Thaouri* (« La structure de la construction révolutionnaire »), une lettre ouverte adressée aux Palestiniens où les auteurs affirment : « *nous n'avons pas d'autre voie que la révolution (...) Et quand les drapeaux de la révolution commenceront à voler haut, nos frères arabes nous soutiendront, et les peuples libres du monde seront à nos côtés. Le monde entier chantera pour nous, car nous lèverons alors la tête en tant que révolutionnaires luttant pour le droit, la dignité, l'honneur et l'humanité* »¹⁰³. Cependant, pour l'historien Yezid Sayigh, l'usage de la révolution dans les textes du Fatah n'est pas tant l'expression d'une affiliation idéologique que celle d'une volonté d'indépendance. L'auteur rappelle peu après que les discours du mouvement sont fortement influencés par des intellectuels de la décolonisation comme Frantz Fanon (1997, p. 91). De son côté, le FPLP n'est pas en reste car son texte fondateur précise que « *la lutte du peuple palestinien est liée à la lutte des forces de la révolution et du progrès dans le monde, le format de la coalition à laquelle nous sommes confrontés exige une coalition gouvernementale correspondante incluant toutes les forces de l'anti-impérialisme dans chaque partie du monde* »¹⁰⁴.

¹⁰³ Une traduction en anglais du texte est disponible sur le site *The Palestinian Revolution*, <http://learnpalestine.politics.ox.ac.uk/uploads/sources/588d709cc0cd4.pdf>, consulté la dernière fois le 21 mai 2021.

¹⁰⁴ Déclaration fondatrice du Front populaire de libération de la Palestine, publiée le 11 décembre 1967.

Cette influence des courants marxistes et révolutionnaires permet de resituer l'émergence d'une nouvelle prétention palestinienne dans un contexte plus large que la seule scène régionale du Moyen-Orient. Alors que la Guerre froide oppose les deux Grands et leurs alliés, un troisième bloc s'ajoute au conflit avec le mouvement des Non-alignés qui rassemble les pays qui ne souhaitent officiellement pas prendre position. Plusieurs d'entre eux sortent à peine de leur processus d'indépendance. Ces derniers constituent en soi un public sensible aux revendications palestiniennes alors que la prétention de l'OLP se superpose à ces luttes anticoloniales avec la constitution d'un antagoniste, Israël, qui est assimilé à une puissance impérialiste et coloniale à l'image des empires européens. C'est en s'inscrivant dans cet héritage que l'OLP parvient à développer son réseau dans d'autres régions du monde.

Section 2. L'internationalisation de la prétention de l'OLP à travers les réseaux de solidarité transnationale

Afin de saisir l'articulation entre prétention et diplomatie, il est nécessaire de revenir sur la configuration internationale dans laquelle les *fedayin* s'affirment au sein du mouvement national palestinien. En parallèle de la Guerre froide, la décolonisation, pacifique et violente, des empires européens permet l'entrée de nouveaux acteurs au sein de l'ONU, créant ainsi un nouvel équilibre au sein de la communauté internationale. L'arrivée de ces nouveaux participants « *a moins déplacé le centre de gravité décisionnel de l'Organisation qu'elle n'a défini de nouvelles priorités d'action* » (Devin, Placidi, 2011, p. 23), comme la reconnaissance des MLN. Ces acteurs tentent de s'organiser lors de la conférence de Bandung en 1955, avec néanmoins un succès assez limité. Toutefois, les victoires algérienne et cubaine donnent un nouveau souffle à ce front tandis que la résistance vietnamienne, face à l'invasion américaine, est érigée en symbole de l'anti-impérialisme. Ces luttes deviennent un signifiant important pour les mouvements s'élevant contre l'impérialisme et le colonialisme. De plus, la circulation des soldats et des *leaders* issus de divers MLN ou mouvements révolutionnaires, favorisée par différents pays comme l'Algérie, Cuba ou la Chine, qui deviennent des carrefours de la révolution tiers-mondiste, permettent la constitution d'une certaine « *cosmopolitisme révolutionnaire* » (Chamberlin, 2012, p. 20) relevé par Edward Saïd : « *Avec la montée de l'OLP à la fin des années 1960 est venu un nouveau et inhabituel cosmopolitisme dans lequel*

des figures telles que Fanon, Mao et Guevara sont entrées dans l'idiome politique arabe » (1991, p. 6). Les villes comme Alger deviennent des lieux de rencontre centraux entre les mouvements arabes, africains, sud-américains et asiatiques pour échanger leurs expériences et nouer des alliances.

À certains égards, nous retrouvons dans cette configuration les contours du bloc contre-hégémonique tiers-mondiste supposés par la théorie critique de Robert Cox (Cox, 1981, p. 150-151) ou la révolution-monde de 1968 définie par Immanuel Wallerstein (Curty, Wallerstein, 2018, p. 368) : alors que l'économie-monde¹⁰⁵ capitaliste connaît une nouvelle crise structurelle, les mouvements dits anti-systémiques, incarnés principalement par les différentes factions de gauche (le bloc soviétique, les partis sociaux-démocrates ou les MLN), arrivent au pouvoir dans différentes régions. Ils ne réussissent pourtant pas à remettre en cause le système-monde. Que l'on soit d'accord avec ces théories ou non, il est certain que cette nouvelle configuration internationale a fortement favorisé la diplomatie menée par l'OLP, aussi bien en termes symboliques (soutien à la cause palestinienne) que politiques. Les institutions multilatérales en sont un bon exemple. Alors que les grandes puissances sont désormais obligées de composer avec les pays dits du Tiers-Monde, *« l'Assemblée générale est devenue un forum visible pour l'articulation de positions anti-impérialistes et antiracistes, y compris la défense des Palestiniens »* (Allen, 2018, p. 8).

La production palestinienne d'affiches reste une banque de données intéressante à exploiter pour montrer les efforts consacrés par l'OLP pour symboliser son soutien aux différents MLN et autres luttes contre l'impérialisme. Nous mettons ci-dessous quelques exemples de cette production artistique qui ne proviennent pas uniquement de l'OLP mais aussi des groupes *fedayin* comme le FPLP (illustration 3). Ces affiches reposent sur les mêmes symboles : la figure du combattant internationalisée qui peut s'assimiler à différentes luttes. L'affiche du FPLP a pour particularité de transposer cette figure avec la question du genre en mettant en avant le rôle des femmes dans la résistance armée en comparant les Palestiniennes et les membres du Polisario¹⁰⁶ à l'occasion de la journée de la femme. Ces affiches sont aussi traduites dans différentes langues (arabe, anglais, français, italien...), ce qui souligne bien l'audience

¹⁰⁵ Immanuel Wallerstein définit l'économie-monde comme un système-monde dans lequel les liens entre les unités individuelles sont économiques – c'est-à-dire que ces liens s'effectuent à travers la production, le commerce et l'investissement – et qui est nécessairement composé de multiples unités politiques, ce qui le distingue d'un « empire-monde », un système-monde doté d'une structure politique unifiée. Aucun de ces types de système-monde n'englobe nécessairement la planète entière, bien que ce soit le cas de l'économie-monde capitaliste depuis le XIX^e siècle (Wallerstein, 2009, p. 43-44).

¹⁰⁶ Mouvement de libération nationale du Sahara occidental fondé en 1973.

internationale à laquelle elles sont destinées (illustration 4). Nous renvoyons au site de Palestine Poster Project Archives qui fourmille de ce type d'illustration qui assimile différentes luttes à celle des Palestiniens (avec la Chine, Cuba, le Nicaragua...). Cet imaginaire commun des luttes de populations dominées par des puissances impériales est favorisé par l'inscription des membres de l'OLP dans des réseaux de solidarité transnationale. Par solidarité, nous faisons référence aux positions et aux actions qui découlent d'un « *sentiment d'unité entre deux acteurs politiques sur la base d'intérêts, de compréhensions ou d'aspirations, et parfois sur la base d'un ennemi commun* » (Khalili, 2007, p. 278). Cette définition permet ainsi d'englober aussi bien les réseaux noués avec des acteurs gouvernementaux que militants ou associatifs.

Nous allons donc nous intéresser dans cette seconde section à la stratégie développée par l'OLP pour constituer des premiers réseaux de solidarité à travers une rapide cartographie des alliances, notamment militaires, nouées dans différentes régions du monde¹⁰⁷. En effet, la période entre 1967 et 1974 est souvent identifiée comme la phase « révolutionnaire » de l'OLP (Sayigh, 1997, p. 143) car la politique de ses dirigeants est alors axée sur la résolution militaire du conflit, et donc de la recherche de fonds et d'alliés pour y parvenir. Cette stratégie compose ce que Paul Thomas Chamberlin nomme « *l'offensive globale* » de l'OLP (2012) car elle tente de rassembler autour d'elle les groupes et organisations qui s'inscrivent dans un héritage similaire. Les attentats terroristes¹⁰⁸, revendiqués par l'OLP ou des groupuscules palestiniens, font intervenir des organisations et des révolutionnaires étrangers à l'image de Carlos, la Fraction armée rouge allemande (ou bande à Baader) ou encore l'Armée rouge japonaise, et participent à cette offensive internationale visant à faire (re)connaître les revendications palestiniennes. L'inscription dans ces réseaux de solidarité apparaît dès lors comme subordonnée à une construction sociale commune entre ces partenaires (Hatzky, Stits Mor, 2014, p. 131) basée sur l'anticolonialisme et l'anti-impérialisme.

Dans cet héritage revendiqué, deux mouvements en particulier sont mis en avant par les *fedayin* : le FLN algérien, qui tient à la fois le rôle de modèle mais aussi d'intermédiaire auprès de ces différents acteurs, et le Vietminh, dont la guerre qui l'oppose à l'armée américaine est défendue par de nombreux mouvements de gauche, aussi bien dans le Tiers-Monde que dans les deux blocs.

¹⁰⁷ Il faut cependant préciser que le recours à des réseaux de solidarité transnationaux est une stratégie déjà mise en place par les Palestiniens à l'époque mandataire en faisant appel par exemple aux pays musulmans au travers d'un discours panislamiste (Allen, 2018).

¹⁰⁸ Nous définissons ici le terrorisme comme « *un type de violence mis au service d'une cause politiquement constituée* » (Linhardt, 2001, p. 76).

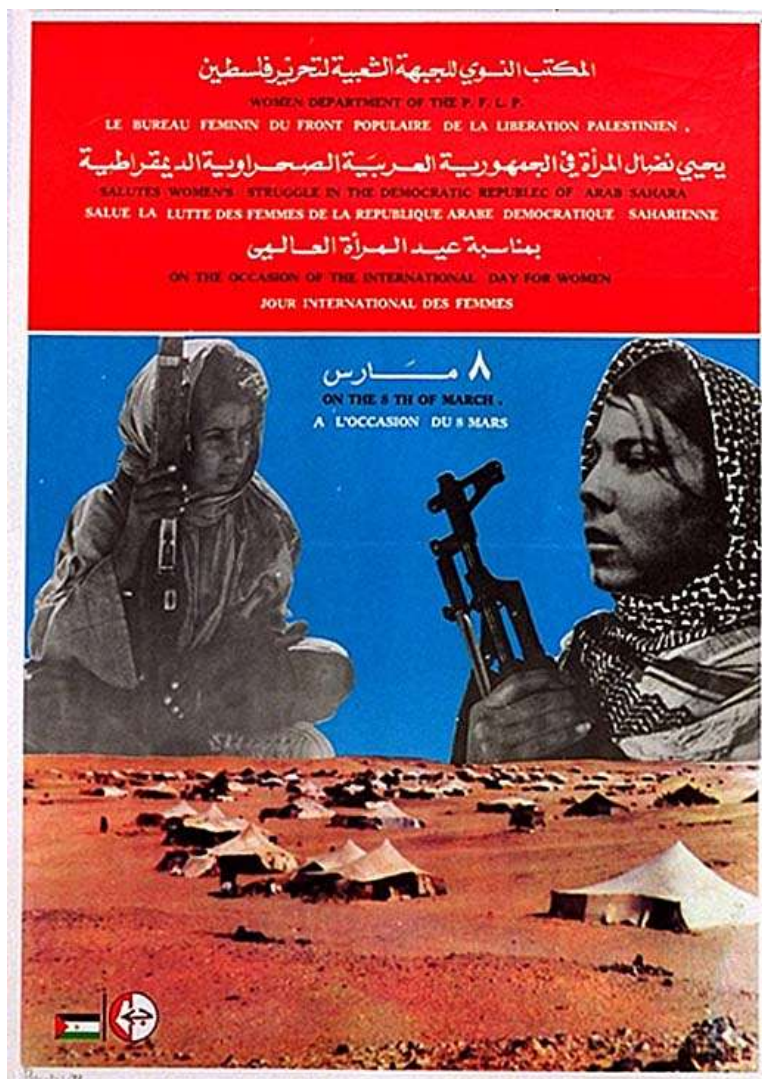


Illustration 3, « PFLP - Polisario Solidarity », artiste inconnu, FPLP, 1977, Palestine Poster Project Archives, <https://www.palestineposterproject.org/poster/pflp-polisario-solidarity>, consulté la dernière fois le 22 juin 2021.



Illustration 4, « Solidarietà », artiste inconnu, affiche de l'OLP et du Mouvement d'action unitaire populaire, 1973, Palestine Poster Project Archives, <https://www.palestineposterproject.org/poster/solidariet%C3%A0>, consulté la dernière fois le 22 juin 2021.

2.1) Le FLN et le Vietminh dans la stratégie de l'OLP

Les exemples algérien et vietnamien permettent de prolonger la réflexion sur le rapport entre prétention (dans sa construction) et internationalisation avec la constitution de réseaux de communication voire d'alliance.

a) Le modèle algérien

L'Algérie et le FLN ont toujours tenu une place particulière dans l'imaginaire des MLN dont les *fedayin* et plus particulièrement le Fatah (Byrne Jeffrey, 2014, p. 656). Dès sa création, le mouvement revendique l'héritage de la lutte du peuple algérien, notamment dans son journal, *Filastinuna* : « *L'avant-garde algérienne est le meilleur modèle pour nous (...) Les révolutions du monde entier nous inspirent, la révolution algérienne nous éclaire comme un flambeau d'espoir. Lorsque les Algériens ont fait leur révolution en 1954, ils n'étaient que quelques centaines d'Arabes face à 20 000 soldats français et colons bien armés... La révolution*

algérienne nous a prouvé qu'un peuple peut s'organiser et construire sa force militaire dans le processus même de la lutte »¹⁰⁹. En outre, Alger devient très rapidement une base centrale pour le mouvement. Dès 1963, une antenne est installée dans la capitale sous la direction de Khalil al-Wazir, numéro 2 du Fatah en charge des questions militaires. Sa principale mission est alors de recruter et de former des *fedayin* dans les camps algériens. À cette même période, la ville joue un rôle similaire au Mexique postrévolutionnaire comme plate-forme internationale de rencontre pour des membres de mouvement de libération nationale et autres organisations révolutionnaires (Hatzky, Stits-Mor, 2014, p. 133). Ainsi, des membres du Fatah rencontrent Che Guevara dans un hôtel d'Alger en 1964 où il leur promet le soutien de Cuba (Chamberlin, 2012, p. 19). Abu Jihad y noue également des premières relations avec le Vietminh mais aussi avec le parti communiste nord-coréen (Boltanski, El-Tahri, 1997, p. 234). Aussi, Alger ne rassemble pas seulement des mouvements du « sud » mais également américains avec l'arrivée dans la capitale d'Eldridge Cleaver, un des *leaders* des Black panthers, qui rencontre à son tour des membres du mouvement palestinien¹¹⁰. La cause palestinienne s'assimile alors à une lutte contre le racisme et dans laquelle le sionisme est désigné comme tel.

Cependant, le FLN ne constitue pas seulement un exemple à suivre pour les questions militaires. Il l'est aussi pour la stratégie diplomatique. Dans un mémorandum rédigé en 1957, M'Hammed Yazid, alors représentant du FLN à l'ONU, retrace la stratégie diplomatique du Front depuis sa création. Il précise qu'il y a trois objectifs prioritaires définis à la création du mouvement : « a) *Faire sortir le problème algérien du cadre français ; b) Porter le problème algérien à la hauteur des problèmes tunisien et marocain sur le plan international ; c) Faire saisir les Nations Unies (Conseil de sécurité ou assemblée générale) de la question algérienne* » (Harbi, 1981, p. 172). Comme nous aurons l'occasion de le constater à plusieurs reprises, la stratégie développée par l'OLP à partir de la fin des années 1960 est très similaire à celle décrite par Yazid. L'offensive globale menée par les *fedayin* participe à l'accomplissement de ces trois objectifs : sortir du cadre purement israélo-palestinien, assimiler la lutte à celles d'anciens et actuels mouvements de libération et porter la question palestinienne auprès de l'ONU. Comme le rappelle Paul Thomas Chamberlin, « *les opérations militaires de l'OLP ont en fait fonctionné en soutien de ses bureaux diplomatiques et politiques, et non l'inverse* » (2012, p. 35). Ainsi, le recours à la lutte armée, aussi bien du côté algérien que palestinien, s'inscrit dans une stratégie

¹⁰⁹ *Filastinuna*, novembre 1960, p. 3. Cité dans Baumgarten, 2005, p. 33.

¹¹⁰ *New-York Times*, "Arab Guerrillas Seek Other Militants", publié le 27 août 1970, <https://www.nytimes.com/1970/08/27/archives/arab-guerrillas-seek-other-militants-aid.html>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

diplomatique et plus largement de reconnaissance, à la fois en termes pragmatiques mais aussi d'estime de soi (Le Houérou, Merlin, 2012). C'est à travers la guerre que ces organisations tentent de faire reconnaître leur légitimité à représenter leur peuple respectif.

Cette stratégie a au moins le succès d'avoir mis l'Algérie sous les feux de la rampe internationale. D'autres documents rassemblés par Mohammed Harbi décrivent les étapes ultérieures de la diplomatie après la création du GPRA en 1958. Dès sa création, 13 États reconnaissent le nouveau gouvernement parmi lesquels les États arabes (à l'exception du Liban), la Chine, le Vietnam du Nord, la Corée du Nord et l'Indonésie. De plus, le FLN dispose de bureaux de représentation dans plusieurs capitales européennes (Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Finlande, RFA, Suède, Suisse...), sans oublier les États-Unis (Connelly, 2011, p. 256-257). Le Gouvernement provisoire maintient sa ligne diplomatique de l'internationalisation de la question algérienne, mais le rapprochement entre Nasser et les Soviétiques ainsi que les défaites militaires successives sur le terrain algérien poussent les dirigeants à chercher plus activement de nouveaux soutiens pour financer la lutte armée (les pays socialistes, la Chine, le Vietnam...) ce qui risque de mettre le FLN en porte à faux vis-à-vis des États-Unis dont il espère toujours obtenir le soutien pour faire pression sur la France (Connelly, 2011, p. 257). Malgré cela, les Algériens ont su habilement profiter du contexte de la Guerre froide pour isoler le gouvernement français de ses alliés.

Tandis que les *fedayin* perçoivent le FLN comme un modèle à suivre, les dirigeants algériens voient les commandos palestiniens comme des protégés. Plusieurs déclarations de responsables algériens vont dans ce sens et montrent leur soutien à la cause palestinienne, à l'instar du président Boumediene (Chamberlin, 2012, p. 52). Une interview accordée par M'Hammed Yazid à la revue *Journal of Palestine Studies* en 1972 souligne l'alignement des positions algériennes sur les discours palestiniens notamment dans la désignation d'Israël comme une puissance coloniale au même titre que la France¹¹¹. En adoubant officiellement la résistance palestinienne, le gouvernement algérien participe à sa légitimation aux yeux d'autres mouvements mais aussi des Palestiniens eux-mêmes. « *Tous les quartiers (du monde arabe) sont d'accord, la résistance représente le peuple palestinien* »¹¹². Ce soutien se confirme dans les années qui suivent au sein des institutions multilatérales. Yasser Arafat est invité pour la première fois à l'ONU pour faire un discours le 13 novembre 1974 alors que l'Algérie préside

¹¹¹ "Mohammed Yazid on Algeria and the Arab-Israeli Conflict", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 1, n° 2, 1972, p. 8.

¹¹² *Ibid.* p. 5.

l'Assemblée générale. L'année suivante, c'est sous son parrainage que l'organisation vote la résolution 3379 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et dans laquelle le sionisme est désigné comme une forme de racisme au côté de l'apartheid sud-africain.

La place que tient l'Algérie dans la stratégie palestinienne ne se limite donc pas à la simple inspiration mais participe également à sa réalisation. Revenir sur le cas du FLN permet ainsi de mieux saisir comment s'articule la prétention de l'OLP, dont l'héritage algérien est clairement visible, et son exportation à l'international grâce au soutien de l'Algérie mais aussi à la place qu'elle occupe dans l'imaginaire « guerrier » des MLN et des groupes révolutionnaires.

b) La résistance vietnamienne

Dans les années 1960, la guerre du Vietnam rassemble une partie des mouvements de gauche à travers le monde allant des MLN aux mouvements de la Nouvelle gauche américaine. Les *fedayin* s'identifient également très rapidement à la résistance du Vietminh. Leurs publications érigent la guerre du Vietnam en modèle à suivre et sont accompagnées d'affiches assimilant les deux peuples à un même combat (illustration 5). En 1969, le Fatah identifie même dans un article le massacre de My Lai¹¹³ à celui du village de Deir Yassin en 1948 pendant la guerre israélo-arabe (Chamberlin, 2012, p. 27).

Au cours d'un voyage en Asie, une délégation palestinienne, composée entre autres de Yasser Arafat et d'Abu Iyad, se rend au Vietnam en 1970. Le témoignage d'Abu Iyad sur cet épisode illustre la place que tient la résistance vietnamienne dans l'idéal révolutionnaire palestinien : « *J'étais ému du premier contact que j'allais avoir avec un peuple dont j'admirais la ténacité et l'héroïsme. Tout ce que j'avais lu et entendu sur la résistance vietnamienne d'abord à l'occupation française, ensuite à l'agression américaine, constituait pour moi une source d'espérance. Le peuple palestinien, lui aussi petit et pauvre en ressources, me disais-je, serait capable de tenir tête aux puissants de ce monde et de conquérir le droit à la liberté et à l'indépendance. Tout ce que je devais voir et entendre au Vietnam du Nord fut pour moi une source d'enrichissement et d'enthousiasme accru* »¹¹⁴. Au-delà de l'image romantique qu'exprime le leader palestinien au sujet des soldats vietnamiens, son témoignage est révélateur de plusieurs éléments. Tout d'abord sur la diffusion de la culture révolutionnaire vietnamienne,

¹¹³ Massacre commis le 16 mars 1968 par un bataillon américain dans le village de My Lai. Le nombre de morts est estimé entre 300 et 600 personnes, mêlant hommes, femmes et enfants. Le massacre s'est accompagné d'autres actions violentes comme des viols et la torture. Les photos prises du massacre ont créé un scandale international contre l'armée américaine.

¹¹⁴ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 111-112.

de nombreux textes militaires vietnamiens (mais aussi chinois) ont été traduits en arabe. L'une des principales activités des représentants palestiniens au Vietnam est de diffuser ces écrits, notamment ceux du général Giap, auprès des camps *fedayin*. Ils participent ainsi à la circulation de ces modèles révolutionnaires.



Illustration 5, « Vietnam-Palestine », affiche d'Ismael Shammouth, OLP, 1972, Palestine Poster Project Archives, <https://www.palestineposterproject.org/poster/vietnam-palestine>, consulté la dernière fois le 22 juin 2021

Ensuite la comparaison faite avec la Palestine est loin d'être anodine. La stratégie vietnamienne se déroule en deux axes qu'il est possible de résumer ainsi : « *la guerre de guérilla [guerilla warfare] était son [le Vietnam] héritage historique, mais la prudence politique était aussi pertinente dans son historique* » (Nisan, 1993, p. 187-188). La dimension militaire et

politique de la stratégie vietnamienne est particulièrement bien retransmise par le récit d'Abu Iyad après sa rencontre avec le général Giap, ce qui n'est pas sans rappeler les propos de Chamberlin sur l'articulation militaire/diplomatie. Le chef militaire détaille aux dirigeants palestiniens l'histoire du parti du Travail vietnamien qui intègre par la suite le Front national. Pour réaliser la « *guerilla warfare* », les Vietnamiens avaient besoin de rassembler autour d'eux toutes les couches de la population. Une situation en somme assez commune à celle du mouvement national palestinien. Le deuxième volet de la stratégie vietnamienne est plus intéressant pour comprendre l'évolution du programme de l'OLP à partir des années 1970. Giap leur conseille d'adopter une démarche pragmatique par rapport à leur situation, par étapes ; la libération du territoire étant seulement l'objectif final. Cette stratégie est reprise par les dirigeants de l'OLP avec l'adoption du programme en dix points en 1974 (voir section 3).

Au cours de leur passage au Vietnam, Arafat et Abu Iyad visitent des camps militaires afin d'en apprendre un peu plus sur les tactiques de la guérilla. À la fin de leur séjour, ils négocient un communiqué où le Vietnam du Nord prend officiellement position en faveur des droits du peuple palestinien sans toutefois reprendre la rhétorique anti-impérialiste à l'égard d'Israël¹¹⁵. Les Palestiniens obtiennent également l'autorisation d'envoyer leurs *fedayin* dans les camps d'entraînements vietnamiens. Par la suite, la position vietnamienne en faveur des Palestiniens se renforce par son soutien dans le choix de l'OLP de s'opposer au plan Rogers¹¹⁶. Toutefois, des relations officielles ne sont pas établies entre Hanoï et l'OLP à la différence de l'Algérie ou d'autres pays comme la Chine. Il faut attendre 1976 pour qu'un bureau d'information de l'OLP ouvre officiellement ses portes.

En définitive, l'inscription des *fedayin* dans l'héritage « spirituel » de ces deux mouvements de libération leur apporte des ressources à la fois symboliques (parrainage de la cause palestinienne) et matérielles (formations, fonds, alliances...). Ces premiers succès apportent un crédit international à l'OLP. Cela lui permet de nouer de nouvelles relations avec des mouvements issus d'autres continents. Les parties qui suivent présentent une rapide cartographie de ces réseaux à travers plusieurs cas d'étude. Parmi ceux-ci, il faut souligner le rôle joué par la République populaire de Chine (RPC) qui, à l'inverse du Vietnam, ne se contente pas de soutenir symboliquement l'OLP mais devient l'un de ses principaux bailleurs.

¹¹⁵ Une partie des associations juives américaines manifeste alors pour la fin du conflit.

¹¹⁶ Initiative de paix proposée par le secrétaire d'État américain William Rogers en décembre 1969 pour résoudre la situation au Moyen-Orient après la guerre des Six jours. Le plan se base en grande partie sur la résolution 242 de l'ONU qui continue d'assimiler le problème des Palestiniens au cas des réfugiés.

2.2) Les relations avec les pays socialistes et le parrainage de la Chine

Déjà pour le FLN, la Chine a joué un rôle non négligeable dans son approvisionnement pendant la guerre d'indépendance. Il n'est donc pas étonnant que l'OLP se tourne rapidement vers l'Asie au cours des années 1960, alors que les tensions s'accroissent entre l'URSS et la RPC. Cette dégradation affecte peu à peu la position des Soviétiques sur le dossier israélo-palestinien comme l'illustre leur réponse au lendemain de la guerre des Six jours. Tandis que la Chine prend officiellement position pour les pays arabes et le peuple palestinien, l'URSS défend une position plus modérée et encourage les Palestiniens à accepter la résolution 242¹¹⁷ adoptée par l'ONU. Lorsque l'OLP condamne officiellement la résolution, le régime soviétique critique instantanément sa décision qu'il qualifie d'extrémiste et n'hésite pas à y dénoncer une influence chinoise (Cooley, 1972, p. 28). La position jusqu'au-boutiste de la Chine favorise davantage la vision guerrière adoptée par les *fedayin*. Toutefois, les Palestiniens ne se détournent pas pour autant de l'URSS. Au contraire, après la victoire de Karameh en 1968 qui impose les *fedayin* comme des acteurs politiques incontournables dans la résolution de la crise, la position des Soviétiques change. Ils reconnaissent l'OLP comme un mouvement de libération nationale luttant contre l'impérialisme. En juillet 1968, Nasser emmène clandestinement avec lui Yasser Arafat à Moscou pour rencontrer des officiels soviétiques et repart avec la promesse d'une livraison d'armes pour ses soldats (Cobban, 1988, p. 46). Néanmoins, la Chine reste pour les années qui suivent son principal fournisseur d'armes.

Il faut préciser que le soutien du pays à la cause palestinienne est antérieur à la création même de l'OLP. En effet, lors de la conférence de Bandung en 1955, la RPC soutient la proposition de Nasser d'inclure dans l'agenda politique le problème des réfugiés palestiniens. Une première rencontre est organisée à cette occasion entre Nasser, Choukairy et le Premier ministre Chou En-Laï. La position du gouvernement chinois lors de la conférence n'est pas anodine, elle lui permet ainsi de se rapprocher des pays arabes. Un an plus tard, la Chine entretient des relations officielles avec l'Égypte et la Syrie (Cooley, 1972, p. 23). Ensuite, elle reconnaît l'OLP comme le représentant légitime des Palestiniens dès 1964. L'année suivante, le 16 mars, Ahmed

¹¹⁷ La résolution 242, votée au Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, fait suite à la fin de la guerre des Six jours. Le texte appelle à la restitution des territoires conquis et à la reconnaissance de la souveraineté territoriale des différents belligérants. Cependant, elle ne fait pas mention des Palestiniens si ce n'est par rapport à la question des réfugiés. Pour cette raison, l'OLP rejette dans un premier temps ce texte. Puis, à partir de la fin des années 1980, il devient un texte de référence pour les dirigeants palestiniens, désormais tournés vers l'ambition d'établir un État sur les Territoires occupés.

Choukairy se rend en Chine afin d'ouvrir des canaux diplomatiques mais aussi pour bénéficier de financements afin de mieux doter l'Armée de libération. Le président de l'OLP est reçu avec les mêmes égards qu'un chef d'État et rencontre les principaux dirigeants chinois. À la fin de la visite, les deux parties signent un traité où la Chine accepte de pourvoir une aide diplomatique, économique et militaire. Un premier bureau de représentation de l'OLP ouvre ses portes à Pékin la même année et Rashid Jarbou¹¹⁸ est nommé représentant officiel de l'OLP (Cooley, 1972, p. 25). La RPC devient ainsi le premier pays non-arabe à établir des relations diplomatiques avec l'organisation. En souvenir de cette rencontre, la RPC décide d'organiser tous les 15 mars le « *Palestinian Day* », manifestation consacrée au peuple palestinien (Cooley, 1972, p. 25). Elle sera organisée annuellement jusqu'en 1971. De plus, le soutien chinois permet aux Palestiniens d'avoir une voix permanente au sein du Conseil de sécurité.

En parallèle de ses relations avec l'OLP de Choukairy, le gouvernement ouvre également des canaux avec les groupes *fedayin* comme le Fatah. Avant qu'il prenne le contrôle du mouvement national, Yasser Arafat s'est déjà rendu deux fois en Chine en 1964 et en 1967¹¹⁹. De même, Georges Habache réalise une tournée en Asie en 1970 à l'initiative de la Corée du Nord. C'est de nouveau par l'intermédiaire des ambassades dans les capitales arabes que ces relations se nouent. Dans le dernier cas cité, c'est l'ambassade de Corée du Nord au Yémen qui a permis ce rapprochement. À cette occasion, le chef du FPLP visite les villes de Moscou, Pyongyang et Pékin¹²⁰. De son côté, la première rencontre entre Arafat et les autorités chinoises est organisée par leur ambassade en Algérie. Lui et Abu Jihad intègrent une délégation algérienne du Comité de solidarité afro-asiatique le 17 mars 1964 (Cobban, 1988, p. 46). Ils rencontrent les autorités chinoises bien que cela aboutisse à peu de promesses car ces dernières préfèrent favoriser l'OLP. Abu Jihad se rend aussi en Corée du Nord et au Vietnam afin de parfaire sa formation militaire¹²¹.

Le rapprochement de la Chine avec le *leadership* palestinien est un cas intéressant car il souligne une double dimension. La première réaffirme le rôle des pays arabes comme

¹¹⁸ Originaire d'Haïfa. Rashid Jarbou est un militaire palestinien qui suit des cours d'officier donné par la Syrie au moment de la guerre de 1948. Après la défaite arabe, il intègre différents corps d'armée et est stationné dans différents pays dont le Liban, la Syrie et l'Égypte. Il part à la retraite avec le grade de colonel. Il rejoint ensuite l'OLP et est nommé ambassadeur en Chine avant d'intégrer le service des médias de l'ALP. « Daourat Qatnana lildubât al-filastīniyin » (« Les cours de Qatana pour les officiers palestiniens »), <http://palestine.assafir.com/Article.aspx?ChannelID=150&ArticleID=1949&ref=Edition>, consulté la dernière fois le 2 juin 2021.

¹¹⁹ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 109.

¹²⁰ Habache Georges ; Malbrunot Georges, *op. cit.* p. 93-95.

¹²¹ PASSIA, <http://passia.org/personalities/822>, consulté la dernière fois le 27 mai 2020.

intermédiaires avec la scène internationale et dans le soutien de la lutte armée. D'un autre côté, le soutien accordé à la cause palestinienne est également un moyen pour la Chine de se rapprocher des États arabes, faisant cette fois-ci de l'OLP l'intermédiaire. Aussi, le rapprochement entre le mouvement national palestinien et la RPC facilite l'implantation d'une communauté palestinienne en Asie. À partir des années 1970, le gouvernement chinois accorde des bourses d'étude pour de jeunes Palestiniens par le biais de l'OLP. Parmi les premiers d'entre eux, nous avons le cas intéressant de Mustafa al-Safarini qui rejoint lui aussi l'ambassade de l'OLP à Pékin. Dès 1968, des groupes de *fedayin* ont pu bénéficier d'un entraînement militaire dans les camps chinois. Al-Safarini fait partie des volontaires. Après la fin de son entraînement, il reste à Pékin à la demande de Yasser Arafat pour travailler dans le bureau de l'OLP. Grâce à cela, il a pu réaliser des études universitaires sur place¹²². Le pays accueille aussi des intellectuels chassés des pays arabes pour leurs activités politiques trop marxistes. C'est ainsi que plusieurs journaux arabes font leur apparition à Pékin (al-Sudairi, 2015).

Au cours de leur tournée diplomatique en Asie en 1970, les dirigeants palestiniens souhaitent perpétuer les relations instaurées par Choukairy. Ils obtiennent une nouvelle fois le soutien du gouvernement chinois ainsi qu'une aide militaire¹²³. Mais comme le rappelle John Cooley, il est difficile de l'évaluer correctement à cause du manque de sources fiables à l'exception des déclarations des dirigeants ou de rapports israéliens faisant état d'importantes livraisons d'armes provenant de Chine puis livrées *via* les ports arabes avant d'arriver à Gaza (1972, p. 26).

Les soutiens apportés par la Chine et l'URSS accordent aussi un crédit non négligeable à l'OLP. Même si le second est plus réfractaire à soutenir la lutte armée palestinienne, il aide les Palestiniens sur beaucoup d'autres plans en accordant par exemple des bourses à des étudiants dans les différentes universités des républiques socialistes. Le cas de la République démocratique allemande (RDA) est illustratif de cette coopération culturelle alors que la communauté palestinienne est importante dans ce pays. Dès 1973, l'OLP ouvre un bureau de représentation dans Berlin-Est. De plus, le soutien officiel de l'URSS pousse les autres pays communistes à suivre le mouvement. Par exemple, Tito prend officiellement position en faveur des Palestiniens lors de la troisième conférence des pays non-alignés en septembre 1970 et dénonce à son tour le plan Rogers.

¹²² Émission « Ma Chine à moi » diffusée le 6 mai 2016, https://www.youtube.com/watch?v=Brio7kA-W_I&t=359s, mis en ligne le 15 juin 2016, consulté la dernière fois le 15 mai 2020.

¹²³ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 110.

2.3) Les mouvements révolutionnaires d'Amérique Latine

Pour faciliter cette cartographie des relations diplomatiques de l'OLP, nous nous limitons aux seuls groupes révolutionnaires sud-américains. À l'inverse de l'exemple de l'Asie, il existe une littérature grise plus précise sur les débuts des relations entre l'OLP et ces mouvements, composée d'articles et de rapports de *think tanks* américains spécialisés dans les relations et la sécurité internationales. Ceci est loin d'être anodin car plusieurs de ces rapports voient d'un œil inquiet les relations entretenues entre les révolutionnaires, certains n'hésitant pas à les qualifier de « *challenge pour le monde libre* »¹²⁴. La majorité de ces travaux est publiée dans les années 1980 sous l'ère Reagan. Le contexte est évidemment important pour comprendre l'inquiétude des Américains à ce sujet. L'Amérique Latine est devenue à partir des années 1960 un enjeu important pour les deux Grands et les opérations s'y succèdent pour soutenir les régimes ou les mouvements qui leur sont favorables. Les Américains en particulier sont concernés du fait de la proximité géographique de la région. Mais quelle est exactement la place des Palestiniens dans cet imbroglio géopolitique ?

Comme pour la Chine ou le Vietnam, il est difficile de dater avec exactitude les débuts des relations entre l'OLP ou les mouvements *fedayin* avec l'Amérique Latine. Certaines relations informelles ont pu précéder des rencontres plus officielles. La conférence tricontinentale organisée du 3 au 15 janvier 1966 par Fidel Castro à Cuba constitue néanmoins un épisode important (Kopilow, 1984, p. 5). C'est donc à partir de cet événement que nous allons suivre les relations entre l'OLP et les révolutionnaires sud-américains.

La conférence tricontinentale réunit des délégations de gauche de nombreux pays. Elle reprend le principe initié par Mehdi Ben Barka¹²⁵ en 1957 avec la première conférence de l'Organisation pour la solidarité des peuples d'Asie et d'Afrique (OSPAA) organisée au Caire. Le but est alors de réunir des mouvements de gauche de divers horizons pour soutenir la

¹²⁴ Center for International Studies, "The Sandinista-PLO Axis: A Challenge for the Free World", *Spotlight on the Américas*, Washington D.C., février 1984.

¹²⁵ Mehdi Ben Barka (1920-1965) : homme politique marocain né à Rabat. Malgré ses origines modestes, il parvient à faire des études universitaires à Alger en mathématiques. Il fut un membre actif du parti indépendantiste marocain Istiqlal pendant la décolonisation. Mais ses idées socialistes entraient souvent en conflit avec l'aile nationaliste et conservatrice du parti, ce qui le pousse à le quitter en 1959. Il fonde alors son propre parti l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP) et devient l'un des principaux opposants au roi Hassan II. Il est alors exilé du Maroc pour ses activités politiques. Pendant son exil, il voyage d'un continent à l'autre afin de rallier les mouvements populaires. Il préside la commission préparatoire en charge de l'organisation de la conférence tricontinentale ainsi que de son programme. Il est kidnappé à Paris le 29 octobre 1965. Encore aujourd'hui, il existe une grande part d'ombre sur sa disparition, les médias accusant tantôt le Maroc, la France ou Israël.

décolonisation en Asie et en Afrique. Au début des années 1960, l'organisation s'élargit à Cuba et à l'Amérique Latine (devient OSPAAAL). Cet événement est de nouveau organisé sous l'égide de Mehdi Ben Barka, qui ne pourra pas participer à la conférence. Les objectifs affichés restent de soutenir les mouvements de libération nationale dont bien évidemment l'OLP. Comme le notent certains témoins de l'évènement, la rencontre est l'occasion de rappeler les rivalités entre les participants notamment entre les deux principaux, la Chine et l'URSS, dont le second est souvent critiqué pour sa « mollesse » par le premier, qui revendique des positions radicales (Brieux, 1966, p. 25). La décolonisation de l'Afrique et de l'Asie étant presque achevée, les délégations tournent leur regard vers les mouvements révolutionnaires ou de libération nationale qui ont un ennemi commun, tout particulièrement en Amérique Latine : les États-Unis. Bien que le sionisme soit également condamné par les membres de la conférence, la question palestinienne est somme toute peu débattue au regret des États arabes (Brieux, 1966, p. 40). Malgré ce peu de résultats pour la cause palestinienne, la conférence de l'OSPAAAL est l'occasion pour l'OLP de nouer des premiers contacts avec des interlocuteurs sud-américains.

Dès 1967, des camps d'entraînement cubains accueillent des combattants d'horizons divers dont des Palestiniens. Après le renouvellement de l'OLP post-1967, les *fedayin* renforcent leurs relations avec le régime castriste. En juillet 1970, Abu Iyad est invité à Cuba pour participer à l'anniversaire de la révolution¹²⁶. Arrivé à la Havane, il est surpris de voir que les Cubains lui ont préparé un agenda bien chargé, composé essentiellement de rencontres avec des représentants de divers mouvements de libération d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. Bien que l'auteur ne donne pas de précision sur les personnes rencontrées, l'anecdote souligne tout de même à quel point l'île de Cuba est elle aussi devenue un carrefour important pour ces mouvements. Au terme de son séjour, le dirigeant repart avec un communiqué commun ainsi qu'une aide militaire de la part de Fidel Castro qui comprend des armes et des entraînements pour les *fedayin*. Toutefois, comme cela fut le cas au Vietnam, le communiqué ne s'attaque pas directement à Israël. En 1970, Cuba maintient toujours ses relations avec l'État. C'est en 1973, lors du quatrième sommet des Non-alignés à Alger, que Fidel Castro annonce publiquement qu'il met fin à ses relations avec Israël. Après sa conférence à l'ONU en novembre 1974, Yasser Arafat s'arrête à Cuba où il est accueilli comme un chef d'État par le Président cubain lui-même. Les photos de Fidel Castro et de Yasser Arafat main dans la main font le tour du monde, aidées par la propagande castriste, et deviennent un symbole de l'union palestino-cubaine. Cette coopération entre Castro et l'OLP continue dans les années 1980. En 1982, Farouk Qaddoumi

¹²⁶ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 115.

reconnait dans une interview que Cuba a aidé à armer l'OLP au Liban lors de l'invasion d'Israël (Nisan, 2007, p. 188). Encore aujourd'hui, l'île reste un soutien important de l'Autorité palestinienne, émettant condamnation sur condamnation vis-à-vis de la politique israélienne. La stratégie cubaine envers l'OLP n'est pas différente de celle de la Chine. Le gouvernement cherche alors à se rapprocher lui-aussi des pays arabes et de leur manne pétrolière en se servant de l'OLP comme intermédiaire direct ou indirect.

Cuba constitue une porte d'entrée pour les Palestiniens vers l'Amérique Latine et le Front sandiniste de libération nationale (FSNL) du Nicaragua constitue l'un de ses principaux alliés. Les deux mouvements de libération nationale ont des intérêts convergents avec le soutien affiché d'Israël envers le régime d'Anastasio Somoza. Il est possible que les relations entre les Palestiniens et les sandinistes nicaraguayens remontent à la conférence tricontinentale de 1966 bien qu'aucun témoignage ne l'atteste formellement. Pourtant, dès 1970, des Nicaraguayens participent aux opérations palestiniennes comme le prouve la présence de Patricio Arguello lors du détournement d'un avion israélien organisé par le FPLP en 1970 et auquel participe la célèbre *fedayin* Leïla Khaled. Le Nicaraguayen trouve la mort dans l'opération. Le FPLP joue un rôle important dans les relations de l'OLP avec le Nicaragua et plus largement l'Amérique Centrale. Le Front populaire est le premier mouvement *fedayin* à établir des liens avec les sandinistes et à entraîner ses membres. Selon une source des services secrets israéliens, le FPLP aurait entraîné environ 150 combattants nicaraguayens dans ses camps au Liban¹²⁷. Patricio Arguello fait d'ailleurs partie de ces unités comme d'autres qui occupent des places importantes dans le gouvernement nicaraguayen après la victoire des Sandinistes en 1979 (Hoffman, 1988, p. 4). Des témoignages font également allusion à la présence de membres du FSNL à Amman pendant les événements de Septembre noir¹²⁸. Néanmoins, cette attirance pour la cause palestinienne ne se limite pas au Nicaragua comme l'illustre le cas du célèbre vénézuélien Carlos, Ilich Ramirez de son vrai nom, qui est également enrôlé par le FPLP. À l'inverse des cas que nous avons pu étudier précédemment, les rapports entre l'OLP et les Sandinistes sont plus équilibrés. Les Palestiniens fournissent cette fois-ci les révolutionnaires en armes et

¹²⁷ *Miami Herald*, "Sandinistas Attract a *Who's who* of terrorists", 3 mars 1985, consultable sur le site de la CIA, <https://www.cia.gov/library/readingroom/docs/CIA-RDP90-00965R000706620003-1.pdf>, consulté la dernière fois le 27 novembre 2018.

¹²⁸ *Jewish Telegraphic Agency*, "U.S. Charge That the PLO is an Active Ally of Communist Revolutionaries in Central AmÉrica", 2 août 1983, consultable sur le site de la Jewish Telegraphic Agency, <https://www.jta.org/1983/08/02/archive/u-s-charges-that-the-plo-is-an-active-ally-of-communist-revolutionaries-in-central-amÉrica>, consulté la dernière fois le 27 novembre 2018.

entraînent leurs combattants dans des camps au Liban. Mais il est de nouveau difficile d'évaluer la nature exacte de ces relations, les sources étant peu nombreuses¹²⁹.

Le 5 février 1978, l'OLP (par le biais du Front démocratique) et le FSLN signent un communiqué commun à Mexico condamnant l'impérialisme des États-Unis et le sionisme israélien (Hoffman, 1988, p. 6-7). Après la victoire des Sandinistes sur le régime de Somoza en juillet 1979, le nouveau gouvernement ouvre une ambassade palestinienne lui accordant tous les droits diplomatiques et Marwan Tahboub (1947-2016) devient le premier véritable ambassadeur palestinien (en termes statutaires)¹³⁰. En 1980, lors du premier anniversaire de la victoire sandiniste, Yasser Arafat est invité à participer aux festivités et reçoit un accueil similaire aux autres dignitaires reçus. Avec la mise en place du nouveau gouvernement nicaraguayen, l'OLP continue de maintenir son rôle d'intermédiaire avec les pays arabes comme le souligne l'exemple d'une délégation de l'OPEP envoyée à Managua en 1979 afin de négocier un don d'un montant évalué entre 50 et 100 millions de dollars¹³¹.

Si le cas du Nicaragua illustre la mise en place de relations diplomatiques grâce à l'appui révolutionnaire de l'OLP, d'autres exemples soulignent les limites de cette stratégie comme celui du Salvador. Tout comme pour les Sandinistes, le mouvement national palestinien propose aux communistes salvadoriens de lui livrer des armes et d'entraîner ses hommes. De nouveau, les connexions entre les communistes et les *fedayin* sont facilitées par les mouvements palestiniens marxistes notamment le FDLP. Nayef Hawatmeh rencontre ainsi Schafik Handal,

¹²⁹ Un incident diplomatique reste tout de même révélateur des réseaux dont bénéficient l'OLP et les sandinistes. En juillet 1979, un cargo aérien parti de Beyrouth à destination du Costa Rica fait étape à Tunis où il est fouillé par les autorités. Le cargo est censé transporter des médicaments et de la nourriture pour le FSLN. Les Tunisiens y découvrent en plus quelques 50 tonnes d'armement allant d'armes de poings à des armes lourdes comme des canons anti-aériens. La Tunisie renvoie alors le cargo à son point de départ. Cet avion à destination du Nicaragua a été financé par la Libye via l'OLP. *The Washington Post*, "Palestinians challenging Israel For Influence in Central AmÉrica", 29 mai 1982, consultable sur le site du Washington Post, https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1982/05/29/palestinians-challenging-israel-for-influence-in-central-amÉrica/c88ee3e5-9c3a-4614-81d2-6c11365f75b1/?utm_term=.575742358704, consulté la dernière fois le 27 novembre 2018.

¹³⁰ Marwan Tahboub : né à Jérusalem. Il réalise ses études à Madrid où il fonde la branche de la GUPS en 1965. Il rejoint à ce moment les rangs du Fatah. Entre 1976 et 1981, il devient représentant de l'OLP au Mexique puis est envoyé comme ambassadeur de Palestine au Nicaragua de 1981 à 1989. *Al Watan voice*, « Al-kharījiyat al-filasṭīniyat tan'i Marwan Tahboub safir daulat filasṭīn al-sābiq ladà Nikàràghwà » (Le ministère des affaires étrangères pleure l'ancien ambassadeur de Palestine au Nicaragua Marwan Tahboub), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2016/01/07/846026.html>, mis en ligne le 1^{er} juillet 2016, consulté la dernière fois le 20 mai 2019.

¹³¹ *The Washington Post*, "PLO, Israeli compete for Latin Allies", 20 août 1979, consultable sur le site du Washington Post, https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1979/08/20/plo-israel-compete-for-latin-allies/98bde0b7-4b1f-4ae2-9516-6879a2551652/?utm_term=.ac41ca6d1330, consulté la dernière fois le 27 novembre 2018.

le chef du parti communiste, à Beyrouth en mars 1981¹³². Dans le cas du Salvador, la participation de l'OLP reste toutefois limitée. À l'inverse du Nicaragua, la révolution salvadorienne n'aboutit pas de façon violente mais par une transition démocratique au début des années 1990. Par conséquent, les relations officielles entre l'OLP et le Salvador mettent beaucoup plus de temps à se mettre en place. Une autre particularité du Salvador est le rôle joué par Schafik Handal. En effet, celui-ci est d'origine palestinienne de par son père, natif de Bethléem, qui a émigré en Amérique Latine en 1921. Ainsi, le rôle joué par des membres de la diaspora palestinienne permet d'élargir notre horizon des réseaux de solidarité avec la cause palestinienne¹³³.

2.4) La place de la société civile

Si jusqu'à présent nous nous sommes limités aux acteurs politiques, les réseaux transnationaux qui promeuvent la solidarité avec la cause palestinienne ne se limitent pas à ce seul cercle mais s'étendent aux acteurs de la société civile. Nous nous contentons ici de donner certains aperçus de leurs rôles que nous détaillerons dans le chapitre 2 à travers l'exemple de l'Europe de l'Ouest. De nouveau, l'Amérique Latine constitue un cas d'étude intéressant du fait de la présence importante dans certains pays de la diaspora palestinienne.

L'immigration palestinienne dans cette région se réalise en deux temps : le premier à la fin du XIX^e-début XX^e siècles, où la majorité des immigrants s'installent au Chili ; puis après 1948 où l'immigration est plus éclatée entre le Chili, le Brésil, le Salvador, le Honduras... En 2010, la population d'origine palestinienne est estimée à environ 600 000 à 700 000 personnes pour toute l'Amérique Latine (Baeza, 2010, p. 14). Le travail de thèse de Cecilia Baeza (2010) est particulièrement intéressant sur cette dimension puisqu'il met en exergue les rapports entre le nationalisme palestinien et la diaspora palestinienne d'Amérique Latine. Son étude comparée entre le Chili, le Honduras et le Brésil met en avant le travail de politisation menée par l'OLP dans ces différents pays pour mobiliser les communautés palestiniennes. Pour cela, l'organisation passe par « *une nouvelle mise en récit de l'identité palestinienne qui souligne la spécificité de la dispersion du peuple palestinien en tant que résultante historique de la Nakba, et met en exergue la responsabilité de ses membres à maintenir une culture nationale distincte en vue de l'édification d'un État-nation souverain sur la terre de Palestine* » (p. 314). Cette

¹³² *The Washington Post*, op. cit. 29 mai 1982.

¹³³ Anecdote intéressante, Schafik Handal se présente aux élections présidentielles du Salvador en 2004 mais perd contre Elias Antonio Saca qui est lui aussi d'origine palestinienne.

entreprise de politisation qui s'accroît à partir des années 1970 s'inscrit dans une rhétorique révolutionnaire qui sensibilise les nouvelles générations de la diaspora.

Dès 1968, des organisations propalestiniennes associatives, culturelles et politiques apparaissent dans plusieurs pays d'Amérique Latine comme le Chili. Ces associations mènent des actions politiques en soutien à la cause palestinienne comme l'organisation d'une manifestation devant l'ambassade jordanienne pendant les événements de Septembre noir au Chili (Baeza, 2010, p. 315). Ces jeunes latino-palestiniens mettent également en place des bureaux d'informations de l'OLP qui n'ont pas encore de caractère officiel (p. 319). Un ancien ambassadeur palestinien témoigne : « *dans tous ces pays, nous avons une organisation locale dans chaque communauté par le biais de clubs, d'associations culturelles (...) La communauté palestinienne est un fait très important pour nous, non seulement dans cette partie du monde, mais elle nous motive à établir des contacts dans le cadre de nos relations diplomatiques* »¹³⁴. En plus de jouer un rôle important dans l'établissement de ces relations, la diaspora constitue pour l'OLP un vivier de recrutement pour le personnel local dans une région où les équipes diplomatiques sont généralement réduites à quelques personnes. « *Lorsque j'étais au Brésil, par exemple, j'avais quatre Palestiniens comme diplomates*¹³⁵ *et une dizaine comme employés locaux* »¹³⁶. En collaboration avec des membres de la diaspora, les diplomates de l'OLP organisent des événements en soutien à la cause palestinienne au sein de la société civile ou organisent des visites dans les camps d'entraînement palestiniens au Liban à des personnalités latino-américaines, tout en organisant des rencontres avec Yasser Arafat (Baeza, 2010, p. 326-327).

Les mobilisations au sein de la société civile ne se limitent toutefois pas à la seule diaspora mais intègre divers acteurs de la gauche. C'est le cas par exemple en Argentine où le mouvement palestinien est soutenu par des mouvements d'extrême gauche (comme le Parti révolutionnaire des travailleurs de Mario Roberto Santucho) et la gauche péroniste à travers leurs médias tandis que les étudiants comparent la lutte de l'OLP à la guerre du Vietnam (Stites Mor, 2014, p. 186-187). Les intellectuels participent également à cette solidarité à l'image du cinéaste Jorge Giannoni qui réalise un film intitulé *Palestina, otro Vietnam* (1971). Les étudiants participent également activement au mouvement notamment sous la direction de la

¹³⁴ Entretien avec Ahmad Soboh réalisé le 17 avril 2017 à Ramallah.

¹³⁵ L'ex-ambassadeur précise qu'il s'agit de l'une des équipes les plus importantes d'Amérique Latine du fait de la position géographique du pays. Dans les autres pays, les équipes diplomatiques sont soit composées du seul ambassadeur (ex : en Colombie) soit de l'ambassadeur et d'un ou deux secrétaires (ex : Argentine).

¹³⁶ *Ibid.*

GUPS qui dispose de bureaux dans beaucoup d'universités. Peu de temps avant Septembre noir, le syndicat a organisé à Amman la seconde conférence mondiale sur la Palestine qui rassemble non seulement des étudiants de pays divers et variés mais aussi des représentants de MLN (Chamberlin, 2012, p. 111-112).

Mais comme en Europe ou aux États-Unis, l'OLP souffre de sa réputation d'organisation terroriste et ses actions au Nicaragua et au Salvador ne rassurent pas les gouvernements en place. Au Honduras par exemple, les personnes d'origine palestinienne sont moins sensibles à cette rhétorique révolutionnaire et appartiennent plus à l'aile libérale de la société et au monde des affaires (Baeza, 2010, p. 322). En conséquence, la mise en place de relations officielles avec l'OLP a pris du temps dans plusieurs pays d'Amérique Latine et succède principalement à sa reconnaissance internationale par les différentes institutions multilatérales à partir de 1974. Les bureaux de représentation s'ouvrent petit à petit dans la région comme au Brésil en 1976 d'abord au sein du siège de la Ligue arabe (p. 325). Cette situation n'est pas propre à l'Amérique Latine car même si des pays en Asie et en Afrique ont montré très tôt leur soutien à la cause palestinienne, leur traduction en relations officielles s'opère après 1974 comme en Inde (ouverture d'un bureau d'information officiel en 1974), le Sénégal (1974), le Bangladesh (1975), l'Angola (1977)...

Avant de conclure, nous avons peu parlé de l'Afrique dans cette section car nos données sont moins importantes et les principales informations à notre disposition proviennent de nos lectures, et plus particulièrement de l'ouvrage de Chamberlin qui y consacre une partie d'un chapitre. Les relations entre l'OLP et les pays africains suivent un schéma très similaire à ceux déjà exposés, avec le rôle d'Alger et des forums internationaux comme lieux de rencontre et le soutien symbolique des gouvernements et, plus actif, des MLN. Pour l'Afrique, il faudrait néanmoins plus insister sur le rôle des pays arabes comme intermédiaires, en particulier l'Égypte de Nasser qui, dans les années 1950, a permis à des MLN africains de trouver refuge au Caire. Les pays à majorité musulmane ont été parmi les premiers à soutenir l'OLP. C'est le cas, par exemple, de la Mauritanie, qui ouvre un bureau de représentation dès 1969, ou du Soudan, peu après le coup d'État des officiers libres. Ce phénomène se retrouve également dans les pays d'Asie à majorité musulmane, comme le Pakistan ou la Malaisie, où la position de l'Organisation de la conférence islamique (OIC) influe beaucoup sur celle des gouvernements en place. En Afrique, le développement des relations, et du contexte international, conduit l'Union africaine à condamner elle aussi le sionisme comme une forme de racisme en juin 1974.

En s'inscrivant dans des réseaux de solidarité transnationale, rassemblant les MLN, les mouvements révolutionnaires et autres acteurs principalement situés à gauche de l'échiquier politique, l'OLP parvient à développer un réseau international important dès la fin des années 1960 et a « *réussi à exploiter de nombreux réseaux internationaux du Tiers-Monde qui ont fonctionné en-dehors de la portée de la rivalité USA/URSS* » (Chamberlin, 2012, p. 61). Ces réseaux se construisent par des biais différents mais qui se répètent au fil des exemples : les conférences internationales comme lieux de rencontre entre les dirigeants, le rôle des États arabes comme intermédiaires, le rôle de la société civile... Le succès de l'internationalisation de la prétention du mouvement national palestinien se confirme par le fait qu'elle ne constitue plus seulement un signifiant pour les Palestiniens mais aussi pour diverses luttes (Stites Mor, 2014, p. 194). La résistance palestinienne devient ainsi une cause commune et internationale, au même titre que la guerre du Vietnam ou le combat contre l'apartheid sud-africain, comme l'illustre une affiche de l'Armée républicaine irlandaise (illustration 6). Ce sont désormais les mouvements armés qui s'identifient à la lutte des Palestiniens ainsi que plusieurs mouvements civiques.

Deux événements mettent en évidence l'internationalisation des revendications palestiniennes au sein même des institutions multilatérales. Tout d'abord, la condamnation par l'ONU du sionisme comme forme de racisme en 1975. Le second épisode est le vote de la résolution 3034 de l'ONU sur le terrorisme international en décembre 1972. Malgré les efforts de l'administration américaine pour faire pression sur les États non-alignés, le texte condamne le terrorisme mais « *réaffirme le droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance de tous les peuples soumis à des régimes coloniaux et racistes (...) et affirme la légitimité de leur lutte, en particulier la lutte des mouvements de libération nationale* » et « *condamne les actes de répression et de terrorisme auxquels les régimes coloniaux, racistes et étrangers continuent de se livrer en privant des peuples de leur droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance* »¹³⁷. Alors que cette résolution fait suite aux attentats de Munich, le texte semble aller dans le sens des Palestiniens en différenciant terrorisme et lutte de libération nationale ainsi qu'en condamnant les régimes d'occupation.

Finalement, ces réseaux de solidarité constituent un « réseau diplomatique » (Metzl, 2001) pour l'OLP¹³⁸. Cependant, ce dernier ne s'institutionnalise véritablement qu'à partir de 1974, se

¹³⁷ Résolution A/RES/3034 (XXVII) votée à l'ONU le 18 décembre 1972.

¹³⁸ Jamie Metzl définit principalement la notion de réseau diplomatique (« *diplomatic network* ») au sens étatique du terme. Il souligne que les États ont été constitués en réseaux par l'intermédiaire de leurs ambassades. Cependant, il observe l'élargissement de ces réseaux à d'autres acteurs sous l'effet de la mondialisation. Le cas de l'OLP est

concrétisant par l'ouverture de bureaux d'information et de représentation, alors que le mouvement national amorce la rationalisation de sa prétention en laissant entrapercevoir une solution politique au conflit. Malgré leurs discours révolutionnaires, c'est face à l'échec de la lutte armée et le manque de soutien auprès des grandes puissances internationales que les dirigeants de l'OLP sont amenés à revoir leurs priorités. S'amorce alors la « phase diplomatique » du mouvement national.



Illustration 6, « PLO - IRA - One Struggle », artiste inconnu, affiche de l'IRA, 1982, Palestine Poster Project Archives, <https://www.palestineposterproject.org/poster/plo-ira-one-struggle>, consulté la dernière fois le 22 juin 2016

intéressant car il montre que l'organisation a réussi à développer son propre réseau par l'intermédiaire de ces « nouveaux » acteurs bien avant la décennie 1990, identifiée comme centrale dans cet élargissement par l'auteur.

Section 3. La rationalisation de la cause palestinienne et la nouvelle prétention de l'OLP (1974-1988)

Le 6 octobre 1973, une nouvelle guerre oppose l'armée israélienne à une coalition arabe menée par l'Égypte et la Syrie. Contrairement au conflit précédent, la guerre du Kippour (ou d'octobre selon les terminaisons) a un objectif plus politique que véritablement militaire. Le nouveau président égyptien, Anouar el-Sadate¹³⁹, cherche avant tout à amener les Israéliens à la table des négociations afin de récupérer les territoires perdus en 1967¹⁴⁰, tout en retrouvant une certaine réputation à l'international. Et bien que le conflit ne représente pas une nouvelle humiliation pour les pays arabes, il a néanmoins de nouveau montré l'improbabilité d'une victoire militaire totale contre Israël. C'est particulièrement le cas pour les *fedayin* dont le recours aux opérations commandos et aux attentats montrent leurs limites. En effet, bien que ces opérations aient permis de mieux faire connaître la situation politique des Palestiniens à l'international, elles ont finalement peu d'impacts sur le terrain militaire. Face à cette situation, la direction de l'OLP entre après la guerre du Kippour dans une nouvelle phase politique qui affecte sa prétention initiale (libération de toute la Palestine, retour des réfugiés, lutte armée). Cette révision débute avec les débats autour de la définition de l'autorité palestinienne à venir au vu du nouveau contexte international. Le règlement du conflit constitue effectivement l'opportunité pour les dirigeants palestiniens de se faire entendre à l'international avec l'organisation de la conférence de Genève prévue en décembre 1973 (et cela malgré l'opposition des États-Unis et d'Israël à la participation de l'OLP). Dans cette troisième section, nous interrogeons les facteurs internes et externes à la scène politique palestinienne qui poussent les dirigeants palestiniens à revenir sur leur *representative claim* jusqu'à renoncer à la libération totale de la Palestine en 1988.

Parmi ces facteurs, la nature complexe du *claim-maker* est importante du fait des différents acteurs qu'elle regroupe. Au sein des instances délibératives de l'OLP, l'exercice d'un monopole est impossible car les groupes *fedayin* et les indépendants disposent tous d'un certain poids dans les décisions. Ces dernières sont donc avant tout le fruit de compromis politiques entre les différents membres. Bien que le Fatah reste le premier groupe en termes d'élus au sein

¹³⁹ Gamal Abdel Nasser décède d'une crise cardiaque le 28 septembre 1970 et est remplacé par Anouar al-Sadate. Après la guerre du Kippour, il devient l'artisan du rapprochement israélo-égyptien concrétisé par la signature des accords de Camp David signés le 17 septembre 1978. Al-Sadate est assassiné le 6 octobre 1981.

¹⁴⁰ Le Sinaï côté égyptien.

des différentes instances politiques, il a néanmoins besoin du soutien d'autres partis pour faire adopter ses idées notamment au sujet de l'autorité à définir. Toutefois, son emprise sur les différentes administrations de l'OLP se renforce au cours des décennies des années 1970 et 1980. En effet, les cadres du Fatah pénètrent massivement la bureaucratie du mouvement national ce qui fait de lui « *un appareil d'État sans État à la recherche d'un État au moindre coût* »¹⁴¹. Un bon exemple de cette emprise est justement le Département politique en charge des affaires étrangères. L'examen de la mainmise du groupe de Yasser Arafat sur la conduite de la diplomatie permet de mettre en avant une piste de réflexion sur les influences mutuelles entre l'espace de la représentation et son internationalisation.

3.1) La mainmise du Fatah sur la diplomatie de l'OLP

Il peut paraître paradoxal de mettre en avant le rôle du Fatah dans la gestion des réseaux diplomatiques car comme l'a souligné le cas de l'Amérique Latine, « *la nature de l'OLP comme une sorte de front politique, qui représente les différentes tendances au sein du mouvement palestinien, a grandement facilité cette tâche et permet aux représentants palestiniens de bouger librement au sein du spectre politique d'Amérique Latine* » (Abugattas, 1982, p. 127). L'indépendance des groupes *fedayin* constitue effectivement une force (mais aussi une faiblesse) de la diplomatie de l'OLP, chacun disposant de ses propres relations et en parallèle des autres, multipliant ainsi les opportunités pour la centrale. La mainmise du Fatah ne s'applique donc pas aux groupes *fedayin* mais se limite bien aux seules institutions de l'OLP, et par extension à ses représentants à l'international.

Pour approfondir cette supposition, nous proposons de remonter la chaîne de commandement diplomatique de la centrale palestinienne. Nous nous concentrons ici sur les principaux acteurs institutionnels de la diplomatie, à savoir le Département politique et la présidence.

a) Un Département politique aux mains du Fatah depuis 1967

Le Département politique de l'OLP a été créé en même temps que l'organisation. Bien que nous ayons peu d'informations sous la présidence de Choukairy (1964-1967), il semble que cette administration devient rapidement l'une des institutions centrales de l'OLP avec l'aile

¹⁴¹ Achcar, Gilbert, *Eastern Cauldron: Islam, Afghanistan, Palestine and Iraq in a Marxist Mirror*, Monthly Review Press, 2004, p. 135. Cité dans Haddad, 2018, p. 47. D'autres auteurs comme Helena Cobban vont même jusqu'à utiliser l'appellation de « PLO/Fatah » pour souligner l'influence du parti d'Arafat (1984).

militaire et le Fonds national. Depuis que les *fedayin* ont pris le contrôle de l'organisation, le Département politique est resté entre les mains de membres du Fatah avec successivement à sa tête Khaled al-Hassan (de 1967 à 1973)¹⁴², Youssef al-Najjar (en 1973)¹⁴³ puis Farouk Qaddoumi (de 1974 à 2008)¹⁴⁴. C'est ce dernier qui est resté le plus longtemps à ce poste. Sous sa conduite, l'OLP réussit à développer un réseau diplomatique considérable à travers le monde. Bien qu'il s'occupe principalement des relations avec les pays « alliés » (pays arabes,

¹⁴² Khaled al Hassan (1928-1994) est né à Haïfa. Il prend part à la guerre de 1948 mais doit s'exiler au Liban avec sa famille après la défaite arabe. Il devient enseignant en Syrie mais continue ses activités politiques auprès de différents mouvements, ce qui lui vaut d'être arrêté par les autorités syriennes. Il part alors en 1952 pour le Koweït où il devient fonctionnaire et obtient le poste de secrétaire général du bureau du Conseil municipal de la ville de Koweït. C'est pendant cette période qu'il rencontre les membres fondateurs du Fatah en 1959. En 1968, il intègre le Comité exécutif de l'OLP et prend la tête du Département politique. En 1973, il démissionne de son poste car il n'arrive pas à convaincre ses camarades d'adopter un programme plus pragmatique (Cobban, 1988, p. 277). Il garde toutefois un pied dans les affaires internationales en prenant la direction du Comité des relations étrangères du CNP. PASSIA, <http://passia.org/personalities/352>, consulté la dernière fois le 21 mai 2020.

¹⁴³ Youssef al-Najjar (1929-1973) n'est resté que quatre mois à la tête du Département politique. Né dans le village d'al-Majdal au nord de la Palestine mandataire, district de Tiberias, sa famille est exilée en 1948 et trouve refuge dans le camp de Rafah à la frontière de la bande de Gaza avec l'Égypte. Il reste plusieurs années dans le camp où il enseigne tout en menant des activités politiques notamment avec les Frères musulmans. Il quitte la bande de Gaza pour aller faire des études de droit au Caire et devient membre de la Fédération des étudiants palestiniens à l'époque où Yasser Arafat la préside. Son activisme lui vaut d'être arrêté plusieurs fois par la police égyptienne et de passer plusieurs années en prison dans les années 1950. Il quitte l'Égypte avec ses futurs camarades du Fatah en 1957 pour fuir la répression mais aussi pour diffuser les idées du groupe. Il voyage ainsi dans plusieurs pays arabes dont la Syrie, la Jordanie puis le Qatar où il devient fonctionnaire au ministère de l'Éducation. Lors de la première rencontre du Fatah, il est élu au Comité central, position qu'il occupe jusqu'à sa mort, et s'occupe entre autres des affaires militaires et de sécurité. En 1969, il intègre le Comité exécutif de l'OLP et remplace en janvier 1973 Khaled al-Hassan à la tête du Département politique. Il est assassiné à Beyrouth par un commando israélien pendant l'opération « Colère de Dieu » avec d'autres responsables de l'OLP dont Kamel Adwan (chef du Département de l'information de l'OLP) et Kamel Nasser (porte-parole de l'OLP) dans la nuit du 10 avril 1973. PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/551>, consulté la dernière fois le 21 mai 2020.

¹⁴⁴ Né en 1931, Abu Lotof (son nom de guerre) est né à Naplouse dans une famille de propriétaires terriens. Son père décède alors qu'il n'est pas encore né et sa famille décide de partir vivre à Jaffa. Sa famille repart à Naplouse après la guerre de 1948. Dès l'année suivante, il se lance dans la politique en rejoignant le parti nationaliste arabe Baath (qu'il quitte officiellement en 1958 pour rejoindre le Fatah). En 1950, il part en Arabie Saoudite pour travailler dans la société américaine ARAMCO afin de financer ses études universitaires. Dans un premier temps, il est reçu à l'université de Cornell à New-York mais son visa est refusé à cause de ses activités politiques. Il suit alors des études en économie à l'université du Caire d'où il sort diplômé en 1958. Entretemps, il rencontre Yasser Arafat et Abu Iyad dont il partage les opinions politiques. Une fois diplômé, Qaddoumi enchaîne plusieurs emplois dans la fonction publique en Lybie puis en Arabie Saoudite. Il finit par s'installer au Koweït où il obtient un poste au ministère de la Santé (directeur du Département des relations avec l'Organisation mondiale de la santé). Il participe activement à la création du Fatah en 1959 où il occupe depuis une place au Comité central. Il est l'une des figures les plus influentes du mouvement (à partir de 1983, il devient secrétaire général du Comité central et est à la tête de l'école des cadres du Fatah). Il est chassé du Koweït en 1966 et voyage entre la Syrie, l'Égypte et la Jordanie pour rallier les Palestiniens au Fatah mais s'occupe aussi des relations avec Nasser. Il est élu au Comité exécutif de l'OLP en 1969 et prend la direction du Département des organisations populaires (en charge des relations avec les syndicats) dans un premier temps. Après l'assassinat de Youssef Al-Najjar, il est nommé chef du Département politique. Avec la déclaration d'Alger de 1988, il devient officiellement le ministre des Affaires étrangères de l'État de Palestine et confirme ainsi sa place de numéro 2 de l'OLP. Il finit par démissionner de son poste après l'élection de Mahmoud Abbas. Il s'est retiré depuis à Amman. PASSIA, <http://passia.org/personalities/613>, consulté la dernière fois le 21 mai 2020 ; « Fiches du Monde Arabe », 30 mars 1976, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019 ; Rapport d'*An-Nahar*, Vol. I, n° 32, 28 novembre 1977 in *Ibid.*

socialistes, tiers-mondistes...) et de l'ONU, il voyage clandestinement à plusieurs occasions en Europe et aux États-Unis (où sa présence est moins tolérée) pour consolider des relations.

Ces trois hommes ne sont pas seulement des membres du Fatah, ils font également partie de ses fondateurs aux côtés de Yasser Arafat. Leurs trajectoires sont d'ailleurs très similaires (l'exil, l'activisme politique dès leur jeunesse, les études, les activités professionnelles...). Surtout, ils appartiennent tous les trois de son aile « modérée ». En ce sens, ils partagent la position d'Arafat d'une solution négociée. Farouq Qaddoumi et Khaled al-Hassan sont parmi les premiers membres du Fatah à proposer une solution par étapes, se calquant sur le modèle vietnamien¹⁴⁵. Cependant, défendre la solution négociée ne veut pas pour autant dire totalement partager les positions de Yasser Arafat comme l'illustrent les désaccords au sujet des négociations d'Oslo. Malgré sa position de modéré, Khaled al-Hassan n'a jamais reconnu les accords de même que Farouk Qaddoumi, qui a toujours refusé de revenir dans les TPO. En 1995, il signe aux côtés d'autres membres du CE de l'OLP une déclaration dénonçant les accords d'Oslo II.

Au-delà de ses dirigeants, il est difficile de revenir sur la composition exacte du département n'ayant pas de témoignages ou de données précises à ce sujet. Plusieurs des enquêtés, également membres du Fatah, sont passés par son siège à Beyrouth puis à Tunis. Certains d'entre eux ont même été à la tête de certaines sections. Un bon exemple est Salman al-Herfi, actuel ambassadeur à Paris, qui a été pendant des décennies le chef de la section africaine du département et proche conseiller de Yasser Arafat. Aussi, nous aurons l'occasion de voir dans le deuxième chapitre que l'hégémonie du Fatah ne s'étend pas seulement au sein du siège mais aussi à l'étranger. Les profils des diplomates envoyés en Europe montrent effectivement qu'ils appartiennent massivement au mouvement. Néanmoins, la faible centralisation du département relativise quelque peu le poids du Fatah dans la diplomatie palestinienne. En effet, ses représentants détiennent une importante autonomie dans leur travail à l'exception de la gestion des dossiers politiques centraux.

La composition de l'institution souligne donc une pratique du pouvoir de la part du Fatah et plus particulièrement de son dirigeant, Yasser Arafat. Ce dernier s'entoure de fidèles ou de personnes partageant des positions similaires sur la politique internationale. Mais l'importance de cette mainmise sur la diplomatie palestinienne doit être également articulée à celle de deux

¹⁴⁵ Khaled al-Hassan va même plus loin en 1980 en proposant un programme en cinq points préconisant le retrait d'Israël des territoires occupés, le déploiement de forces de l'ONU et des négociations pour l'établissement d'un État palestinien sur les frontières de 1948. Puis peu de temps avant sa mort, en 1992, il publie un ouvrage, *Grasping the Nettle of Peace: A Senior Palestinian Figure Speaks Out*, dans lequel il défend la création d'une confédération entre Israël, les TPO et la Jordanie sur le modèle suisse.

autres composantes de l'OLP tout aussi centrales : l'aile militaire et les finances. En effet, le contrôle du dirigeant palestinien sur les principales ressources de l'organisation se renforce tout particulièrement dans les années 1980 alors qu'elle doit de nouveau changer de siège après l'invasion israélienne du Liban en 1982. Ainsi, si Yasser Arafat, et par extension le Fatah, ne peut pas prétendre à un monopole du pouvoir au sein des instances de l'OLP, sa domination au sein de l'exécutif palestinien lui donne une certaine liberté d'action notamment concernant l'orientation donnée à la diplomatie. Toutefois, il ne faudrait pas surestimer cette liberté car la présidence accorde une grande importance à la façade de l'unité de l'organisation et il n'est pas rare qu'il se contredise dans ses discours publics affichant tantôt une position dure, tantôt modérée.

b) Yasser Arafat, chef de la diplomatie palestinienne

Pour compléter cette gouvernance de la diplomatie, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur le rôle de son chef. Ce qui nous intéresse ici n'est pas tant son profil comme ça a été le cas avec les chefs du Département politique mais plutôt sa gestion des affaires. Pour cela, nous nous reposons sur les biographies du dirigeant mais aussi sur les témoignages de ses proches.

Ses biographes décrivent différentes facettes du personnage : virtuose de la diplomatie, maître du compromis ou éternel indécis ne sachant pas prendre position sans consensus. Toutefois, ils s'accordent sur une chose : l'investissement du leader palestinien dans ses tâches. Pour reprendre l'expression utilisée par Salman al-Herfi, actuel ambassadeur en France : « *Quand on travaille pour Arafat, on travaille sur tout (...) On se couche après lui et on se lève avant lui* »¹⁴⁶. Ses biographes confirment que le président de l'OLP mène un train de vie très rempli où les rendez-vous et les déplacements à l'étranger s'enchaînent à longueur de temps. Son bureau à Tunis devient ainsi un lieu de passage très fréquenté où se croisent des délégations étrangères, des journalistes, des chefs d'entreprise... parfois jusqu'à 5 heures du matin (Boltanski, El-Thari, 1997, p. 274-275). Le chef de l'OLP ne dort que quelques heures par jour et ne le fait jamais deux nuits d'affilée au même endroit, y compris pendant ses déplacements à l'étranger, aussi bien à cause de son agenda que pour des questions de sécurité.

L'influence du leader palestinien sur les affaires diplomatiques s'explique aussi par sa proximité avec ses représentants à l'étranger. Selon un ambassadeur à la retraite, il n'était pas rare que le président donne des directives aux représentants sans même prévenir Farouk

¹⁴⁶ Entretien le 20 janvier 2018 à Paris.

Qaddoumi¹⁴⁷. Dans ses mémoires, Abdallah Frangi, premier représentant de l'OLP dans la République fédérale allemande, revient à plusieurs reprises sur ses liens avec lui. Autre exemple illustratif, Ibrahim Souss¹⁴⁸, représentant à Paris de 1978 à 1993, qui, dans une interview téléphonique donnée à Éric Rouleau en 1983 alors que le CNP s'oppose à la politique d'Arafat de se rapprocher de la Jordanie, aurait déclaré : « *l'OLP est morte et c'est tant mieux ! Il n'y a plus qu'Arafat* »¹⁴⁹ ! Cette position plus qu'étrange venant du représentant de l'organisation en poste illustre les fidélités nouées par le dirigeant palestinien avec ses « diplomates » qui partagent sa vision d'une solution négociée.

Malgré son style de vie atypique, Arafat a réussi à maintenir un contrôle très ferme sur l'organisation grâce à deux leviers en particulier : l'argent et les rivalités internes. Son monopole sur les cordons de la bourse palestinienne est un objet de critique fréquent de la part de ses opposants. Bien que le Fond national dispose de son propre président rien n'est décidé sans l'aval du *raïs* (Boltanski, El-Thari, 1997, p. 279-280). C'est également lui qui signe tous les chèques en lien avec les activités de l'organisation (Haddad, 2018, p. 47-48). Il faut dire qu'il a su bien s'entourer dès ses années au Caire, son entourage comprenant de futurs hommes d'affaires importants comme Zuheir al-Alami, patron de Khatib & Alami (entreprise de consultation en ingénierie), d'Abdel Mohsen Qattan, patron d'une chaîne dans le bâtiment au Koweït, ou encore du président du Fond national de 1984 à 1996, Jawad al-Ghossein, patron de la Cordoba (géant de la construction aux Emirats arabes unis) et bien entendu Nabil Shaath, l'un de ses principaux conseillers en politique internationale et président de Team, une des principales sociétés de management arabe (Hanafi, 1997, p. 79-80). Ces Palestiniens ne sont pas seulement des hommes d'affaires qui ont réussi, ils ont aussi occupé des postes au sein de l'OLP et soutiennent le Fatah depuis sa création. De plus, leur participation au mouvement n'est pas uniquement financière, ils peuvent aussi servir d'intermédiaires avec les pays arabes où ils ont fait fortune ainsi qu'avec des pays européens et les États-Unis avec qui ils sont en affaire. C'est en effet par l'intermédiaire de *businessmen* palestiniens (Said Khoury, Hasib Sabagh¹⁵⁰), alors en contrat avec des compagnies américaines, qu'Arafat a pu nouer des contacts avec l'administration Reagan dans les années 1980 (Haddad, 2018, p. 48).

¹⁴⁷ Entretien avec Majed le 12 mai 2016.

¹⁴⁸ Ibrahim Souss reste un cas atypique car il est le beau-frère de Yasser Arafat.

¹⁴⁹ Entretien téléphonique avec Ibrahim Souss le 22 décembre 1983, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 389 Palestine Bio., MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

¹⁵⁰ Fondateurs milliardaires et philanthropes de la *Consolidated Contractors Company*, la compagnie de construction la plus importante du Moyen-Orient.

En plus de l'argent, Yasser Arafat sait tirer profit des rivalités internes de l'OLP. En effet, il joue de son influence sur son entourage en excluant ou en pardonnant à tel ou un tel (Boltanski, El-Theri, 1997, p. 275). Alors qu'à Beyrouth il devait composer avec les autres groupes de *fedayin*, il a désormais plus de marges d'action à Tunis car ses principaux opposants ont préféré rester au Moyen-Orient, notamment en Syrie. Sa manière de gouverner au sein de l'OLP n'est pas sans rappeler la société de cour décrite par Norbert Elias (1985). Ses subordonnés doivent se plier à son agenda, ses humeurs changeantes et ses déplacements imprévus. Le rythme de vie de ces administrations est donc en partie calqué sur celui de son président¹⁵¹.

Enfin, le *leadership* palestinien a su étonnamment tirer profit de sa condition d'exilé. En effet, les responsables de l'OLP, et en premier lieu son président, ont servi à de nombreuses occasions d'intermédiaires politiques ou économiques notamment aux États arabes. Dans ses mémoires, Abu Iyad relate comment en échange d'un service au sujet d'une crise avec l'Algérie, le roi du Maroc offre sa contribution pour réconcilier la Jordanie avec le *leadership* palestinien¹⁵². L'OLP a su tirer profit de sa condition volante, pouvant se rendre rapidement auprès d'un chef d'État arabe à un autre. La circulation presque constante des responsables palestiniens entre les différents États en font les émissaires parfaits en particulier lorsque les négociations doivent rester secrètes. Yasser Arafat participe également à cette intermédiation. Au cours de notre entretien, Nabil Shaath se remémore une anecdote alors qu'il voyageait avec le chef de l'OLP en Azerbaïdjan : « il [Arafat] a demandé au président de l'Azerbaïdjan : « Vous produisez beaucoup de pétrole pour l'Union soviétique. Avez-vous une raffinerie ? ». Il savait qu'ils n'avaient pas de raffinerie à l'époque. Le président a répondu : "Non, nous n'en avons pas" et il a dit : "Je vais vous trouver une raffinerie". UNO ! [en claquant dans ses mains]. D'accord ? Et le lendemain, nous sommes au Koweït, en train de dire au Koweït que vous avez une excellente opportunité d'investissement ! [éclat de rire] Création d'une raffinerie, la première

¹⁵¹ Un épisode illustre le poids du dirigeant au sein de l'organisation. Dans son autobiographie, Shafiq al-Hout, ancien représentant de l'OLP à Beyrouth et alors membre du CE de l'organisation, décrit comment la centrale palestinienne a été paralysée après que Yasser Arafat ait été présumé mort pendant un crash d'avion en 1992. Le leader sort indemne de l'accident et convoque peu de temps après le CE. Chaque membre se succède pour chanter ses louanges en assurant que la destinée de la Palestine est entrelacée à la sienne. Shafiq al-Hout constate que tous les membres taisent la réalité, à savoir que le monopole d'Arafat sur de nombreuses affaires du mouvement national palestinien met en danger la lutte. En effet, si le raïs avait trouvé la mort ce jour-là, plusieurs dossiers auraient été compromis du fait qu'il partage peu ses informations. Le diplomate décide de mettre Arafat face aux faits ce qui plonge le dirigeant dans une colère noire après toutes ces ovations. Shafiq al-Hout explique que c'est après cet épisode que le divorce est définitivement consommé avec le président de l'OLP. Selon lui, sa survie a renforcé le caractère sacro-saint de sa personne ainsi que son ego. Cité dans Hout (al-) Shafiq, *My Life in the PLO: The Inside Story of the Palestinian Struggle*, Pluto Press, Beyrouth, 2006, p. 265-269.

¹⁵² Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 240-241.

raffinerie à Bakou, en Azerbaïdjan. Excellent ! »¹⁵³. Afin de rééquilibrer les rapports entre l'OLP et ses tuteurs arabes, Yasser Arafat joue les intermédiaires avec les pays tiers. De cette façon, il démontre que l'OLP peut devenir un partenaire utile malgré sa situation compliquée. Et à ce petit jeu, Arafat semble doué, Nabil Shaath le qualifiant même de « *maître dans l'art d'offrir des intérêts venant de la poche des amis arabes* [rires] »¹⁵⁴.

De plus, sa position d'intermédiaire ne se limite pas aux seuls États arabes ou alliés mais s'étend aux autres gouvernements. Il profite par exemple de sa position influente au Liban en pleine guerre civile. Le QG de l'OLP est basé dans le quartier de Beyrouth-Ouest où se situent plusieurs ambassades et les gouvernements ont besoin de soutien pour protéger leur personnel diplomatique pendant le conflit. Certains se tournent vers Arafat à l'instar des États-Unis par l'entremise de la CIA (Boltanski, El-Tahri, 1997, p. 227). Toutefois, l'aspect conciliant du dirigeant palestinien ne convient pas à tout le monde. Ainsi Claude Cheysson, alors ministre des Affaires étrangères de la France, fait un constat assez révélateur du comportement du chef de l'OLP alors qu'il est en visite officielle à Beyrouth en 1981. Il décrit Yasser Arafat comme quelqu'un de chaleureux mais aussi « *presque agaçant* » par sa volonté de plaire à tous ses interlocuteurs (Boltanski, El-Tahri, 1997, p. 249)¹⁵⁵.

Le portrait fait du dirigeant est finalement assez ambigu sur certains aspects. Il est parfois décrit comme un dirigeant autoritaire, qui laisse peu de place au compromis, mais aussi comme quelqu'un n'aimant pas les affrontements et préférant les éviter s'il le peut. Cette incertitude découle en partie de sa volonté d'afficher une unité du mouvement national palestinien, ce qui l'amène à plusieurs occasions à contenter les positions plus radicales comme celles par exemple du FPLP. Malgré cela, sa force réside dans sa maîtrise de la dialectique « *du diplomate et du partisan* » (Dot-Pouillard, 2016, p. 164) symbolisée par sa célèbre formule de la branche de l'olivier et du fusil du combattant. Aux yeux de différents acteurs, Yasser Arafat combine la figure du *fedayin*, fidèle à la cause, et du diplomate, un interlocuteur dans la résolution du conflit.

Au final, la diplomatie de l'OLP semble relever d'une gestion assez opaque et discrétionnaire. Loin de constituer un champ autonome, elle est soumise au pouvoir présidentiel tandis que sa direction reste entre les mains du principal mouvement palestinien. L'investissement de Yasser

¹⁵³ Entretien en anglais le 2 avril 2017 à Ramallah.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ Déclaration de l'ancien ministre pendant une interview avec les auteurs.

Arafat dans les dossiers diplomatiques, en particulier auprès des États plus sensibles à une solution négociée (ce qui comprend les deux Grands, les alliés d'Israël mais aussi les pays partagés entre le droit d'Israël à exister et celui des Palestiniens à retourner chez eux) dont il se fait le principal interlocuteur, et sa position plus modérée quant au conflit, lui donnent un crédit international conséquent (ainsi qu'à son mouvement) et donc un poids dans les débats au sein des instances palestiniennes. Il est cependant difficile de montrer par des preuves concrètes que l'internationalisation de la prétention a joué en faveur du Fatah. Néanmoins, le fait est que c'est la proposition du Fatah (et d'autres mouvements modérés) qui est retenue par la centrale à partir de 1973, ce qui facilite le rapprochement diplomatique de l'OLP avec des pays influents comme les États-Unis ou les gouvernements européens.

3.2) Le tournant de 1974 : la reconnaissance internationale de l'OLP et les premiers changements dans la prétention

Dès 1968, des responsables du Fatah émettent l'idée d'établir un État démocratique dans les limites de la Palestine mandataire qui rassemblerait les communautés musulmane, chrétienne et juive sur un pied d'égalité (Gresh, 1983, p. 37). Ces propositions sont ensuite transformées en programme politique l'année suivante. Toutefois, aucune précision n'est encore véritablement apportée sur la nature de cet État, bien que certains points rassemblent les différents *leaders* palestiniens. Le premier étant le refus de la résolution 242 adoptée par l'ONU le 22 novembre 1967. Pour les *fedayin*, le texte de la résolution résume la question de Palestine à un « simple » problème de réfugiés, aucune mention n'est faite des droits territoriaux, historiques ou politiques du peuple palestinien. Le mouvement national dans sa globalité rejette également toutes formes de compromis avec le royaume hachémite, le roi de Jordanie n'ayant aucun droit sur le territoire palestinien. Enfin, ses membres refusent la création d'un État fantoche ou croupion se limitant aux territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

En réalité, l'idée de bâtir une entité palestinienne dans les TPO a déjà traversé l'esprit de plusieurs nationalistes palestiniens. Selon la confession d'Abu Iyad, Farouk Qaddoumi propose dès 1967 au Comité central du Fatah (CCF) de créer une autorité nationale dans les frontières de la Cisjordanie et de la bande de Gaza¹⁵⁶. Il faut préciser qu'il ne s'agit pas d'une solution à long terme mais bien d'une étape avant la libération de toute la Palestine mandataire. Pour Qaddoumi, il est illusoire de penser qu'il soit possible de vaincre Israël sans une assise

¹⁵⁶ Abu Iyad ; Rouleau Éric, *op. cit.* p. 214.

territoriale sûre. Il est possible de reconnaître ici l’empreinte de l’exemple vietnamien et du discours tenu par le général Giap aux dirigeants palestiniens. Toutefois, la majorité du CCF rejette sa proposition. Du côté des partis de gauche, Nayef Hawatmeh est parmi les premiers à défendre publiquement cette option avant même la guerre d’octobre 1973. Dans un premier temps, en juillet 1971, lors du IX^e congrès, le Front démocratique publie un mémorandum sur la nécessité d’envisager un État palestinien. À ce moment-là, les combats opposant l’OLP aux forces hachémites en Jordanie ne sont toujours pas achevés. Il n’est toujours pas fait mention de la Cisjordanie et de la bande de Gaza mais plutôt du rapport avec la Jordanie. Le FDLP fait un constat simple : il existe deux visions opposées sur le futur du territoire palestinien et de la résistance. L’un pro-jordanien (union entre la rive ouest et est du Jourdain) et l’autre sécessionniste. En partant de ce constat, le mémorandum insiste sur l’unification des deux rives mais cela nécessite la chute de la monarchie qui a trahi les causes arabe et palestinienne. L’unification de ces deux territoires permettrait la constitution d’une base sûre pour continuer le combat contre Israël et ensuite libérer toute la Palestine. Le FDLP insiste sur le fait qu’il est désormais devenu dangereux de continuer sur la ligne du tout ou rien, qui est celle de la plupart des groupes palestiniens, mais d’envisager des plans par étapes en vue de la libération finale. Avec la décapitation du mouvement national en Jordanie, le groupe d’Hawatmeh revient sur ses positions entre 1972 et 1973. Il abandonne l’idée de renverser le roi Hussein pour se tourner vers celle d’une autorité dans les territoires occupés de 1967. Un autre élément contextuel pousse le Front démocratique à se tourner vers cette solution : l’adhésion de plus en plus massive des populations des territoires occupés à l’autodétermination. À l’inverse, le FPLP de Georges Habache reste sur ses positions : pas de négociation et pas de plan préliminaire par étapes avant la libération complète de la Palestine. Toutes formes de compromis reviendraient à la reconnaissance implicite de l’État d’Israël. Aussi, l’idée d’un État démocratique porte une connotation très négative, éloignée de l’idéal de la révolution populaire alors porté par le mouvement national. Entre 1969 et 1973, le débat autour de l’entité à bâtir s’estompe peu à peu du fait des événements en Jordanie.

C’est finalement la guerre du Kippour et ses conséquences qui permettent de relancer publiquement le projet d’une autorité nationale sur les territoires occupés de 1967. Anouar Al-Sadate a atteint son objectif : créer une ouverture à un règlement politique prévu lors de la conférence de Genève en 1974. Le mouvement national palestinien est alors acculé à deux choix stratégiques : prendre le train en marche, et profiter de l’occasion qui lui est offerte pour avancer des propositions faisables, ou continuer dans l’optique du tout ou rien dénoncé par le FDLP. La configuration internationale est alors plus favorable aux Palestiniens pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la guerre de 1967 puis l'occupation des TPO ont été sources de critiques à l'égard d'Israël, même parmi ses alliés traditionnels, alors que son image de victime est progressivement remplacée par celle d'un occupant ; image promue principalement au sein des mouvements de gauche. Ensuite, les actions armées attentées par les groupes *fedayin* à l'international, comme les détournements d'avion du FPLP ou encore les attentats de Munich par Septembre noir, bien que dénoncées comme des actes « terroristes » par plusieurs pays, inscrivent en premier plan la question palestinienne dans l'agenda international. Troisièmement, l'offensive diplomatique de l'OLP montre ses premiers résultats aux débuts des années 1970 alors que de nombreux pays soutiennent la cause palestinienne au sein de l'ONU. Enfin, la guerre du Kippour a pour conséquence directe le choc pétrolier de 1973 dont les répercussions économiques sont importantes pour les pays qui en dépendent y compris dans le bloc de l'Ouest alors que les dirigeants du Golfe mettent en avant la question palestinienne sur la table des négociations. Sur la scène internationale, la question de l'avenir de la Palestine devient donc un problème incontournable et constitue par la même occasion une audience plus sensible aux revendications des *fedayin*.

C'est la première solution qui est adoptée par l'OLP lors de son XII^e congrès réuni au Caire le 1^{er} juin 1974. Il faut préciser que l'organisation subit également une pression internationale vis-à-vis du processus de paix. L'Égypte n'est effectivement pas le seul pays à pousser les *fedayin* pour qu'ils acceptent de se rendre à la conférence de Genève, l'URSS appelle également à la modération. De plus, plusieurs mouvements palestiniens ont préparé le terrain pour annoncer le nouveau programme. Il s'agit avant tout du Fatah, du FDLP et de la Saïqa. Les partis publient des communiqués allant dans le sens d'un règlement par étapes en commençant par la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les textes demeurent flous car la priorité reste malgré tout de maintenir la cohésion dans les rangs du mouvement national. Le 8 février 1974, les trois partis signent un document commun qu'ils soumettent au Conseil central de l'OLP. Le document revient sur plusieurs points déjà définis : continuer la lutte armée, refus de la résolution 242 et refus de céder à l'autorité hachémite. D'autres propositions sont présentes dans le texte comme celles de libérer les territoires occupés et de soutenir l'autodétermination du peuple palestinien qui y vit. Précisons toutefois que ces propositions sont loin de faire l'unanimité de tous les membres à l'intérieur même des partis et en particulier du Fatah. C'est pourquoi les *leaders* de ces factions reviennent à plusieurs occasions sur les objectifs finaux : continuer la lutte armée jusqu'à la libération complète de la Palestine et ne céder aucun pouce sur les droits historiques des Palestiniens. Face à ce dilemme le CC de l'OLP décide de créer un comité spécial visant à concilier les positions des différents groupes palestiniens et ainsi

constituer un projet unifié. Un accord en dix points est trouvé en mai 1974 qui revient sur la nécessité de créer une autorité nationale sur toutes les parcelles libérées du territoire palestinien bien que les détails de cette autorité restent à définir lors du prochain congrès. En ce sens, la nouvelle réorientation de la prétention reste le fruit d'un compromis et non le produit seul de la décision du Fatah bien qu'il en soit un acteur majeur.

Le XII^e congrès de l'OLP se réunit au Caire. Le programme en dix points est présenté au CNP qui vote très largement en sa faveur. Seulement quatre voix votent contre (Gresh, 1983, p. 186). Par conséquent, le nouveau CE élu accorde une très large marge de manœuvre au camp des modérés : sur ses 14 membres, trois seulement font partie du futur Front du refus. L'adoption du document par l'OLP a des conséquences considérables aussi bien en termes politiques que diplomatiques. L'adoption de l'idée d'envisager une autorité nationale sur « *toutes portions de territoires libérés* » laisse à penser que le mouvement national est ouvert à une solution plus politique même si au moment du congrès elle est encore officiellement exclue. Et comme le craignait le FPLP, cette déclaration sous-entend une forme de reconnaissance implicite de l'État d'Israël. Un Front du refus est créé (composé du FPLP, du FPLP-CG et le Front de la lutte populaire¹⁵⁷) dénonçant les positions du Fatah comme toujours plus tournées vers une idée de compromis et l'accuse de mener des négociations secrètes avec les États-Unis¹⁵⁸. De la même façon, les partis modérés ont dû revenir à plusieurs occasions sur leurs déclarations afin d'éclaircir certains points. La difficulté des *leaders* palestiniens à trouver un discours cohérent entre leurs aspirations à ouvrir le débat politique, sans perdre pour autant leur base armée, souligne les difficultés rencontrées pour maintenir la prétention de l'OLP à représenter tous les Palestiniens. D'un autre côté, l'ouverture politique amorcée lors de ce congrès lui permet d'affirmer son rôle de représentant légitime à l'échelle internationale à la suite d'une série de reconnaissances officielles : l'OIC en février, l'OUA en juin, les États arabes (hormis la Jordanie) lors du sommet de Rabat d'octobre et enfin l'ONU un mois plus tard.

Cette reconnaissance internationale ouvre la voie à une configuration historique qui affecte la prétention palestinienne. Le rôle de l'OLP ne se limite plus à la représentation des Palestiniens mais s'étend à celui d'interlocuteur crédible dans le cadre d'un règlement politique du conflit. C'est donc un autre public qui est visé par le *representative claim* de l'OLP : la communauté internationale. Le problème est que ces deux faces de la prétention ne s'accordent pas forcément comme le soulignent les dissensions au sein de la centrale car les divers publics auxquels elle

¹⁵⁷ Groupe *fedayin* pro-syrien créé en 1969 après une scission avec le FPLP.

¹⁵⁸ Habache Georges ; Malbrunot Georges, *op. cit.* p. 130.

s'adresse ont des attentes différentes. L'élaboration du projet politique de l'OLP est tiraillée entre deux prétentions mais avec le même objet : la représentation de tous les Palestiniens. Seulement, même la communauté palestinienne n'a pas les mêmes priorités : les réfugiés soutiennent le droit au retour tandis que les Palestiniens de l'intérieur privilégient l'autodétermination des TPO. De son côté, la communauté internationale souhaite avant tout éviter un nouveau conflit s'accompagnant d'une crise économique comme celle issue du choc pétrolier.

Enfin, cette prétention est critiquée au sein même du *claim-maker* avec la division entre les progressistes (Fatah, FDLP, Saïqa) et le Front du refus (FPLP, FPLP-CG, FLA) sur la stratégie à tenir. Georges Habache résume ainsi la situation : « *Nous n'écarterions ni le recours à l'opinion publique, ni la diplomatie, mais nous donnions la priorité au fusil en effet. La lutte armée devait nous permettre d'entamer les négociations en bonne position (...) Nous pensions que le timing d'Arafat n'était pas le bon, car notre préparation pour la voie diplomatique était encore insuffisante* »¹⁵⁹. Cela pousse les dirigeants de l'OLP à jouer un jeu d'équilibriste dangereux. D'un côté, ils refusent de renoncer au droit au retour des réfugiés palestiniens, mais de l'autre, l'établissement d'une autorité nationale palestinienne limitée aux territoires occupés apparaît comme plus pragmatique et faisable. Or il apparaît difficile de concevoir le retour de tous les réfugiés dans un territoire si restreint.

En 1974, la prétention de l'OLP reste encore unie car la proposition de l'autorité nationale est définie comme une étape intermédiaire avant la libération finale, ce qui n'implique donc pas officiellement la reconnaissance d'Israël. Si la prétention à un État reste, de fait, bien présente dans la prétention, elle reste secondaire face à la libération nationale. Cependant, la direction palestinienne opère bien une rationalisation de sa prétention vis-à-vis des publics visés alors que la configuration internationale lui est plus favorable. En effet, l'OLP sort de sa phase révolutionnaire pour se diriger vers une phase plus diplomatique en termes de stratégie de lutte.

3.3) La proclamation d'indépendance de l'État palestinien : un nouveau *representative claim* ?

Entre 1974 et 1988, année de la proclamation d'un État palestinien indépendant par Yasser Arafat, les divisions entre les modérés et le Front du refus se renforcent au fur et à mesure des prises de position de la centrale : reprise des relations entre l'OLP et la Jordanie en 1985,

¹⁵⁹ *Ibid.* p. 131.

divisions sur la stratégie à adopter face au plan Reagan¹⁶⁰, la place que doit tenir l'OLP au Liban, les relations à entretenir avec la Syrie après le départ forcé de Beyrouth... La politique internationale menée par le chef de l'OLP afin de se concilier le plus d'alliés possibles, y compris du côté des « impérialistes », ainsi que sa gestion de plus en plus autocratique du mouvement national, renforcent les divisions au sein de la centrale mais aussi à l'intérieur du Fatah¹⁶¹. En conséquence, le Front du refus se transforme en 1985 en Front du salut national palestinien en réaction à la XVII^e session du CNP qui s'est tenue à Amman le 22 novembre 1984, symbolisant ainsi la reprise des relations avec la monarchie hachémite. Le nouveau Front rassemble les mêmes groupes (le FPLP, le FPLP-CG, le Front de la lutte populaire, le Front de libération armée...) mais aussi le FDLP et la Saïqa, anciens alliés du Fatah en 1974 dont des membres sont élus dans les diverses instances de l'OLP¹⁶². Cette nouvelle coalition, soutenue par la Syrie, constitue un véritable *challenge* pour le *leadership* palestinien tant elle prend les allures d'une seconde OLP. Pourtant, dans une interview donnée à la revue *Journal of Palestine Studies*, Georges Habache se défend de vouloir constituer une autre organisation¹⁶³. Selon ses déclarations, le Front du salut a pour objectif de contester l'autorité de l'aile droite de l'OLP, dirigée par Yasser Arafat, qui a fait dévier l'objectif de la lutte palestinienne (la libération de toute la Palestine) en se rapprochant des États arabes les plus « réactionnaires », à savoir la Jordanie et l'Égypte. Ses membres aspirent ainsi à une totale refonte du mouvement national palestinien plus qu'à son remplacement.

Le Front du salut n'en constitue pas moins un nouveau prétendant à la représentation des Palestiniens même si son objectif est de recréer « l'unité » palestinienne. Mais s'agit-il d'une remise en cause de la prétention de l'OLP à représenter les Palestiniens ou de celle d'Arafat à représenter l'OLP ? C'est bien ce dernier qui est la cible principale des attaques du Front du

¹⁶⁰ Dans une déclaration à la presse publiée le 1^{er} septembre 1982, Ronald Reagan tente de relancer les négociations entre Israël et les pays arabes en reprenant les bases des accords de Camp David : autonomie des Palestiniens dans les TPO ou une confédération avec la Jordanie en échange de la reconnaissance d'Israël. Si l'ensemble des groupes de *fedayin* est d'accord pour rejeter ce plan, Yasser Arafat souhaite tout de même profiter de l'occasion pour se rapprocher des États-Unis.

¹⁶¹ Le mouvement doit notamment faire face à une scission importante en 1983 de la part d'un groupe basé à Beyrouth et mené par Saïd Marragha, dit Abu Moussa. Les dissidents sont appuyés par l'armée syrienne et parviennent à chasser le Fatah du Liban après des combats.

¹⁶² Pour une liste plus complète des membres du front, nous renvoyons au contenu de son programme politique diffusé dans une radio syrienne le 25 mars 1985 et traduit en anglais dans la revue *Journal of Palestine Studies*, Vol. 14, 1985, p. 207-208.

¹⁶³ *Ibid.* p. 7.

salut, Georges Habache n'hésitant pas à le qualifier de « *Sadate palestinien* »¹⁶⁴. Le virage diplomatique amorcé par la présidence de l'OLP après son départ forcé du Liban pour la Tunisie constitue une scission au sein du mouvement national bien que l'unité souhaite être préservée. En ce sens l'OLP reste le représentant légitime du peuple palestinien aussi bien aux yeux de ce dernier, des groupes *fedayin* que de la communauté internationale.

Son investissement au sein des TPO s'est notamment renforcé dans les années 1980. De nouveau, les archives du ministère des Affaires étrangères français sont révélatrices des changements dans les opinions des élites palestiniennes des territoires et de leurs oppositions aux tentatives de conciliation des Israéliens. La visite d'Anouar al-Sadate à Jérusalem en 1977 en est un très bon exemple. Un rapport rédigé par le consul de France le 13 décembre 1977 souligne l'opposition massive des habitants de Cisjordanie à la visite du président égyptien, et ce malgré les tentatives des autorités israéliennes de rassembler des notables autour des accords de paix¹⁶⁵. Au contraire, plusieurs maires se sont réunis à Ramallah pour signer une déclaration commune condamnant sa visite et réaffirmant le rôle de l'OLP comme représentant légitime. Le rapport pointe aussi l'éloignement progressif du projet d'autonomie palestinienne sous tutelle israélo-jordanienne. Le consul affirme « *qu'il ne faut pas faire d'illusions, et les Israéliens en sont conscients, tous (les notables) reconnaissent la tutelle de l'OLP* »¹⁶⁶. Dans une autre note rédigée le 15 février 1977, le consul retranscrit un mémorandum signé par des maires palestiniens destiné au secrétaire général des Nations Unies alors en pleine tournée du Moyen-Orient¹⁶⁷. Le document liste les revendications des maires, comme l'évacuation des TPO par les Israéliens, et dénonce les exactions des autorités occupantes. Il considère également « *l'Organisation de Libération de la Palestine, sous la direction actuelle, comme l'unique représentant légitime du peuple palestinien et seul responsable de la situation de ce peuple en toutes circonstances* »¹⁶⁸. D'un autre côté, le consul précise que le mémorandum a été signé par seulement 12 maires en précisant que l'abstention des autres municipalités ne s'explique pas seulement par la crainte des représailles israéliennes. Il ajoute que bien que tous les maires

¹⁶⁴ Référence à la signature des accords de Camp David par Anouar al-Sadate. Ces accords ont valu à l'Égypte l'hostilité de la majeure partie des États arabes ainsi que des groupes de *fedayin* qui perçoivent ces accords comme une trahison envers le peuple palestinien. Habache Georges ; Malbrunot Georges, *op. cit.* p. 191.

¹⁶⁵ Archives du ministère des Affaires étrangères, note du consul de France Pierre Bitard sur la visite de Sadate, 13 décembre 1977, carton 294PO/3/29, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

¹⁶⁶ *Ibid.* p. 3.

¹⁶⁷ Archives du ministère des Affaires étrangères, note du consul de France Pierre Bitard sur la visite de M. Waldheim et les Palestiniens, 15 février 1977, carton 294PO/3/29, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

¹⁶⁸ *Ibid.* p. 4.

reconnaissent l'autorité de l'OLP, c'est sa « *direction actuelle* » qui pose quelques problèmes¹⁶⁹. Cette déclaration illustre de nouveau les tensions au sein du mouvement national qui se répercutent chez les élites des TPO. La gestion autocratique des affaires palestiniennes par Yasser Arafat n'échappe pas aux notables qui voient en lui une menace pour leur propre autorité. Cela n'empêche pas la population de soutenir la solution de l'autodétermination. Même les observateurs internationaux en témoignent. Dans une autre note datée du 10 janvier 1977, le consul rapporte les propos de Lord Caradon, ex-ambassadeur de l'ONU, en visite à Jérusalem qui « *constate, à sa surprise, qu'il n'a pas entendu une seule voix discordante du côté palestinien : la volonté de créer un État comprenant la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est lui a été partout affirmée* »¹⁷⁰. Bien que l'adhésion soit réelle pour le projet porté par l'OLP, il y a un décalage entre la centrale, qui définit cette idée (officiellement) comme une étape dans la lutte nationale, et les élites de l'intérieur qui la considèrent comme l'objectif final à réaliser.

Le début de la première *intifada*¹⁷¹ renforce l'attention de l'OLP pour les TPO. Bien que l'insurrection soit avant tout un mouvement populaire, la centrale palestinienne tente évidemment d'en prendre le contrôle à distance. Abu Jihad est alors nommé responsable des opérations avant qu'il ne se fasse assassiner par un commando israélien à Tunis le 16 avril 1988. Cette insurrection soudaine démontre la capacité des populations palestiniennes de l'intérieur à s'organiser efficacement contre l'occupation israélienne. L'image souvent retenue de cette insurrection est celle des jets de pierre contre les chars israéliens. Mais l'*intifada* va plus loin. C'est un mouvement non armé pour tenir tête à l'occupation *via* des manifestations, des mouvements de grève, des boycotts contre des produits israéliens... Les *chebabs* (jeunes en arabe), cette nouvelle élite universitaire décrite par Glenn Robinson, est au centre de la mobilisation. L'insurrection n'est pas seulement un mouvement contre l'occupation, c'est aussi une remise en cause profonde de l'ordre social au sein des TPO. Les jeunes palestiniens mettent en place des comités locaux qui sont des structures alternatives aux autorités municipales (Brynen, 1995 ; Ronbinson, 1996 ; Signoles, 2005) ; ce qui en soi risque aussi de constituer un

¹⁶⁹ *Ibid.* p. 2.

¹⁷⁰ Archives du ministère des Affaires étrangères, note du consul de France Pierre Bitard sur Lord Caradon et les territoires occupés, 10 janvier 1977, carton 294PO/3/29, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

¹⁷¹ Révolte ou insurrection en arabe. Ce soulèvement populaire est la conséquence de 20 ans d'occupation israélienne et de tensions entre les deux populations. Le 6 décembre, un commerçant israélien est assassiné à Gaza. Un camion israélien percute une voiture transportant plusieurs ouvriers palestiniens aux abords du camps de Jabaliya ce qui est perçu comme des représailles par la population palestinienne qui s'en prend alors au poste militaire israélien du camp. Peu de temps après, l'insurrection s'étend à toute la bande de Gaza puis à la Cisjordanie.

contre-pouvoir face à l'OLP¹⁷². Dès la mi-décembre, l'armée israélienne, sous le commandement de Rabin, renforce la répression contre les manifestants. Les arrestations et les expulsions se multiplient. Les événements sont couverts par la presse internationale. Les Palestiniens sont comparés aux populations sud-africaines tandis que Gaza est présentée comme le nouveau camp de Soweto. Le conseil de sécurité de l'ONU voit dans les actions israéliennes une menace contre les tentatives de négociations en cours. De son côté, la Jordanie se désengage officiellement de ses responsabilités envers le peuple palestinien en juillet 1988¹⁷³. Tous ces éléments donnent une opportunité unique à l'OLP pour affirmer ses positions à l'international.

Le contexte international de la fin de la Guerre froide, couplé avec la première *intifada*, poussent les dirigeants palestiniens à adopter une nouvelle prétention au sens où elle remet en cause plusieurs principes de sa charte de 1968. Le 12 novembre 1988, Yasser Arafat proclame lors de la Déclaration d'Alger l'indépendance d'un État palestinien sur les territoires occupés de 1967 avec pour capitale Jérusalem-Est. Cette décision est adoptée lors du XIX^e congrès qui s'ouvre à Alger. Sa tenue est précédée de plusieurs négociations secrètes entre l'OLP et les États-Unis¹⁷⁴. Les Américains acceptent l'autodétermination des Palestiniens mais sous certaines conditions : la reconnaissance des résolutions 242 et 338 de l'ONU comme bases juridiques d'une paix négociée, la tenue d'une conférence internationale, le renoncement au terrorisme, la reconnaissance d'Israël et l'instauration d'une période transitoire avant l'autodétermination. Dans la Déclaration d'Alger, Arafat accepte la plupart des demandes. Pour la première fois, les résolutions 242 et 338 sont reconnues par le CNP et qui « *condamnent la menace de l'usage de la force, la violence et le terrorisme* »¹⁷⁵. Le texte appelle également l'ONU à prendre ses responsabilités vis-à-vis du peuple palestinien. Yasser Arafat est nommé président de ce nouvel État et Farouk Qaddoumi ministre des Affaires étrangères. Ce sont les deux seuls postes qui sont officialisés, ce qui en dit long sur la priorité donnée à la diplomatie.

¹⁷² C'est pourquoi au lendemain des accords d'Oslo, dès le retour de l'OLP dans les TPO, les dirigeants palestiniens s'empressent d'intégrer les *chebabs* dans les nouveaux services de sécurités palestiniens (Bucaille, 1998).

¹⁷³ Ce que nous pourrions croire être un geste envers les Palestiniens est en réalité une menace plus qu'autre chose. En renonçant à ses droits sur la Palestine, le souverain hachémite stoppe les versements des salaires des fonctionnaires cisjordanien. En ce sens, il envoie comme défi à l'OLP de s'occuper elle-même de l'administration civile.

¹⁷⁴ Pour rappel, nous sommes alors en plein dans la période des élections présidentielles aux États-Unis. Et comme toujours dans ce contexte, les gouvernants américains se montrent soucieux de ne pas trop s'attirer l'hostilité de l'électorat juif en affichant publiquement ces négociations avec l'OLP.

¹⁷⁵ Déclaration d'Alger, 15 novembre 1988. Arafat renonce officiellement au terrorisme un mois plus tard lors d'une conférence au siège de l'ONU à Genève le 13 décembre 1988.

La Déclaration d'Alger reçoit un accueil plutôt optimiste à l'échelle internationale à l'exception d'Israël et de la Syrie, qui devient le siège de l'opposition palestinienne.

Cependant, constitue-t-elle pour autant un nouveau *representative claim* de la part de l'OLP ? L'organisation continue d'affirmer être le représentant légitime de tous les Palestiniens et renforce son monopole sur cette prétention. Toutefois, elle opte définitivement pour la solution de l'État « fantoche » pourtant dénoncée depuis 1968. Cette décision entraîne deux conséquences majeures dans sa prétention : le renoncement à la lutte armée, symbole des *fedayin*, et donc la remise en cause implicite du référent réfugié/combattant. Et c'est effectivement sur ce dernier point qu'il semble important de revenir.

Pour rappel, le référent dans le modèle de Saward désigne le facteur réaliste de l'objet représenté. Nous avons critiqué plus tôt cette vision car même le référent est porteur en soi d'une construction sociale. Dans la prétention de l'OLP, le référent palestinien est teinté des valeurs nationalistes sur lesquelles l'identité palestinienne s'est construite (l'image du *fellah*, la figure de l'exilé...). La lutte armée en particulier est constitutive de ce référent chez les *fedayin*. Or à partir du moment où ce recours est rejeté par la direction palestinienne, quels en sont les impacts sur sa prétention ? L'hypothèse avancée ici est que le projet étatique, jusqu'à présent secondaire comparé aux enjeux premiers (libération de toute la Palestine, droit à l'autodétermination, retour des réfugiés palestiniens, recours légitime à la résistance), a supplanté celui de la lutte armée dans le rapport objet/référent. De la figure du *fedayin* résistant, nous passons à celle du Palestinien défendant la paix à travers la réalisation de son droit à l'autodétermination. En conséquence, l'objet de la représentation ne change pas dans le sens où il s'agit toujours de représenter les intérêts de tous les Palestiniens. Ce sont ces derniers qui ont changé dans le discours. Si le droit au retour reste un objectif central, nous sommes passés de la libération de toute la Palestine à la constitution d'un État limité aux TPO. En termes de publics, deux en particulier sont favorisés par cette nouvelle orientation. D'un côté les Palestiniens dits de l'intérieur avec la priorité donnée à l'autodétermination et de l'autre, la communauté internationale plus encline à la stabilité. À l'inverse, bien que leurs droits restent inscrits dans sa prétention, la place occupée par les réfugiés dans les ambitions de l'OLP semble incertaine.

Ce fait n'échappe pas à la plupart des factions. De nouveau, Georges Habache reprend la tête de l'opposition tandis que le FDLP de Nayef Hawatmeh, qui est pourtant une des figures modérées de l'OLP, menace de faire sécession. Mais cette fronde fait le choix de se soumettre de nouveau à la majorité du CNP en 1988 toujours dans l'idée de préserver la façade de l'unité.

Cette décision laisse ainsi les mains libres aux promoteurs de la paix, aussi bien côté palestinien qu'israélien.

Pour conclure cette dernière section, la rationalisation de la prétention de l'OLP, en termes d'idée et de stratégie, s'opère à partir du moment où elle prend une orientation étatique plus assumée. Au cours de sa phase révolutionnaire, l'objet se limite principalement à la représentation du peuple palestinien et de ses droits, bien que ces derniers intègrent de fait celui à un État, et que certains mouvements, tels que le Fatah, aient toujours eu dans leur programme politique cette ambition. C'est pourtant à partir du moment où la centrale prend cette direction que le *representative claim* commence à changer. Il ne s'agit plus de répondre uniquement aux attentes des Palestiniens mais aussi d'intégrer celles d'un autre public visé, la communauté internationale, et plus particulièrement ses membres les plus influents qui ont le pouvoir d'exercer une pression sur le gouvernement israélien. Or, parmi ceux-ci, il y a les alliés d'Israël (les États-Unis, la communauté européenne) et des gouvernements qui favorisent la paix au conflit (l'URSS). La configuration internationale post-décolonisation a permis aux *fedayin* de mettre un pied sur la scène internationale pour faire entendre leurs revendications. Pour maintenir cette reconnaissance, ils doivent également se plier aux règles établies. Cependant, cette transformation ne s'opère pas du jour au lendemain mais s'étend sur plus d'une décennie et beaucoup de facteurs doivent être pris en compte et à des échelles différentes. L'usage fait de l'international, notamment sur les positions modérées de nombreux pays sur le conflit, n'a pas été sans conséquence sur la réorientation de la prétention palestinienne. C'est pour cette raison que nous défendons l'idée dans cette section que l'internationalisation de la prétention influence également l'espace de la représentation.

Conclusion du chapitre

Par l'exil de ses membres, la prétention de l'OLP s'inscrit dès ses origines dans un cadre international. L'originalité du cas palestinien réside dans la trajectoire de sa représentation politique. Ses racines émergent bien au sein d'un territoire local, celui de la Palestine mandataire, mais c'est de l'extérieur qu'elle s'est affirmée. Du fait de leur condition d'exilés, les dirigeants palestiniens sont déjà soumis à des pressions internationales, avec d'un côté l'ONU qui prend en charge la question des réfugiés, et de l'autre les États arabes qui se

prétendent être les défenseurs du peuple palestinien. C'est pourtant dans l'exil que les *fedayin* construisent une nouvelle prétention à la représentation politique des Palestiniens, éloignée de la vision traditionnelle des notables sur laquelle les dirigeants arabes continuent de se reposer. Qui plus est, ce nouveau référent est imprégné de leur expérience internationale au travers de l'importation de modèles à suivre, qui se combine à la quête d'alliés, auprès des mouvements de libération nationale qui mènent (ou ont mené) une lutte similaire.

C'est pourquoi, l'exemple palestinien constitue un cadre pertinent pour analyser la diplomatie comme internationalisation de la prétention. Les dispositifs de cette internationalisation sont les mêmes que ceux qui ont permis aux *fedayin* de s'imposer comme les nouveaux prétendants légitimes. Vu sous cet angle, la diplomatie constitue bien un prolongement de la représentation. Aussi, le facteur international ne joue pas seulement un rôle dans l'imaginaire de la prétention mais aussi dans la stratégie menée. La construction de cette prétention est effectivement orientée vers l'étranger dans une quête de reconnaissance. Et si dans un premier temps cette dernière se concentre principalement dans l'optique de nouer des alliances militaires, à partir du moment que le projet de constituer un État palestinien devient plus concret, et que les espoirs d'une victoire militaire s'amenuisent, les dirigeants adaptent leur stratégie en conséquence. Dans ce cadre, les orientations données à la diplomatie influencent à terme la prétention initiale. C'est à partir du moment où l'OLP décide de rejoindre le club international, de se plier à certaines règles des puissances dominantes afin de s'en rapprocher, qu'elle commence à envisager de faire des concessions sur ses prétentions historiques.

Les éléments vus au premier chapitre sur la prétention permettent également de comprendre les origines d'une diplomatie de dominés. Les objectifs, les débats ou encore les inspirations sont les mêmes. Reste encore à savoir comment les représentants de l'OLP sont amenés à la performer, et dans quelles conditions, face à des publics moins réceptifs (que les régions vues jusqu'à présent) à la cause du peuple palestinien.

Chapitre 2 : La performance d'une diplomatie de dominés dans les espaces européens de la cause palestinienne

« Que signifie la Palestine pour toi ? »

« La Palestine est un réservoir de souvenirs et en même temps un symbole (...) Mais la Palestine n'est pas seulement un lieu géographique, c'est le symbole de la lutte inachevée et c'est la lumière qui naît en chacun de nous »

Ezzedine Kalak¹⁷⁶

L'OLP fait de la lutte armée sa priorité dans un premier temps, sans pour autant renoncer au soutien diplomatique de pays peu enclins à s'investir militairement. Tout comme le FLN avant eux, ses dirigeants savent que ces gouvernements peuvent faire pencher la balance en leur faveur en faisant pression sur Israël. Les diplomates envoyés dans ces régions s'attellent alors à une autre forme de représentation, plus disposée envers les gouvernements et plus dirigée vers les opinions publiques. C'est le cas en Europe de l'Ouest où la plupart des gouvernements soutiennent encore l'État d'Israël après 1967. Toutefois, l'affaire est compliquée. L'organisation qu'ils représentent est perçue comme un mouvement « terroriste » par plusieurs gouvernements, dont certains refusent catégoriquement de nouer des relations avec elle (comme les Pays-Bas). Par conséquent, les représentants se retrouvent dans une situation complexe pour exercer leurs activités : ils ne disposent d'aucun statut reconnu, certains agissent presque dans la clandestinité, leurs relations avec les gouvernements en place sont limitées car elles gardent un caractère officieux et ils doivent faire face à de nombreux détracteurs proches des milieux sionistes implantés depuis très longtemps dans l'espace européen.

C'est pourquoi, cette région est intéressante pour étudier la performance de ces diplomates qui n'en portent pas le nom, alors que la question de Palestine est encore essentiellement résumée à un problème de réfugiés. L'objectif est donc double pour ces

¹⁷⁶ Réponse d'Ezzedine Kalak à une interview donnée par ses amis de l'Institut du cinéma palestinien lors de l'Exposition internationale pour la Palestine de Beyrouth en 1978. *Ezzedine Kalak*, réalisé par Serge Le Péron et Guy Chapouillié, <https://www.youtube.com/watch?v=1wa2CkGd4f4>, consulté la dernière fois le 15 mai 2019.

représentants de la cause : faire (re)connaître la situation des Palestiniens (l'exil dans un premier temps, puis l'occupation à partir de 1967) et changer l'image que ces sociétés peuvent avoir de l'OLP. En ce sens, nous retrouvons ici la théorie émise par James Der Derian (1987) à savoir que la diplomatie est avant tout la médiation de ce qui a été rendu étranger. Cette médiation constituerait ainsi le cœur de la performance, tout en s'inscrivant dans la prétention émise par le mouvement national palestinien.

Dans ce deuxième chapitre, nous intégrons la question des acteurs palestiniens (leur profil, leurs ressources), de leurs répertoires d'action et de leurs pratiques de représentation. Leur situation rassemble les caractéristiques d'une représentation de groupes dominés : la non-reconnaissance (de l'OLP et du peuple palestinien), une scène publique favorable à l'opposition, le manque de moyens et de relations pour défendre la cause... Dans ces conditions, comment définir la « bonne cause », celle qui parle aux autres (Collovald, Gaïti, 1991) ? Comment diffuser les revendications des Palestiniens ? *Via* quels dispositifs ? Quels soutiens ? Quels publics ? Ces éléments permettent d'amener et de discuter le concept de performance mis en avant par Michael Saward dans sa théorie de la prétention et que nous associons à l'idée de diplomatie de dominés. Au travers de cette performance, les représentants de l'OLP participent à la construction des Palestiniens comme groupe social et politique. Toutefois, la reconnaissance associée à la prétention¹⁷⁷ dépend, d'un côté, de leurs capacités à mener ce processus, et de l'autre, des conditions de représentativité qui leur permettent d'exercer et qui changent en fonction de la composition du public.

Comme pour l'Amérique Latine, les diplomates bénéficient du soutien de réseaux de solidarité transnationale pour défendre la cause palestinienne principalement situés « à la gauche de la gauche » (Dot-Pouillard, 2020) de l'échiquier politique. Toutefois, ces réseaux sont composés d'acteurs hétérogènes tant dans leurs objectifs que dans leur fidélité partisane. En effet, ils rassemblent des entrepreneurs¹⁷⁸ européens issus de différents horizons politiques qui sont eux-mêmes déjà engagés dans d'autres luttes politiques et sociales. Pour analyser le fonctionnement et l'articulation de ces réseaux dans la défense de la cause palestinienne, nous reprenons le concept « d'espace de la cause » utilisé par Laure Bereni dans ses travaux sur le féminisme et la défense des droits des femmes. Elle le définit comme « *une configuration des sites de mobilisation pour la cause des femmes dans une pluralité de sphères sociales* » (2012,

¹⁷⁷ Ce qui inclut la reconnaissance de l'OLP, de ses représentants mais aussi des intérêts palestiniens.

¹⁷⁸ Nous définissons les entrepreneurs de cause comme des acteurs qui s'investissent (économiquement, politiquement ou encore professionnellement) dans la défense (et non la création) d'une cause politique.

p. 28). L'avantage de cette approche est qu'elle permet « *de resituer la grande pluralité de ces mobilisations, leur dispersion et leur encastrement dans des visions du monde variées et des univers multiples* » (p. 27). Le concept d'espace de la cause permet donc de saisir les configurations qui rendent possibles différents types de représentation et de mobilisation, par exemple, chez des groupes dominés revendiquant une certaine cause ou des droits, à l'image de celui des femmes chez Laure Bereni ou des prostituées pour Lilian Mathieu (2000). L'objectif de ce chapitre est de resituer la place des représentants palestiniens dans cet espace de la cause palestinienne à travers les relations qu'ils entretiennent avec ces différents entrepreneurs et comment celles-ci influent sur leur performance. Nous pourrions aussi nous demander si ces expériences ne constituent pas alors une première forme de professionnalisation de l'activité diplomatique ?

Dans cette perspective, nous nous appuyons principalement sur le cas de la France et de la Belgique qui constituent les deux terrains les plus investis au cours de la recherche. Pour ces deux pays, nous nous reposons principalement sur des entretiens réalisés avec des proches des premiers représentants palestiniens et des entrepreneurs engagés dans la cause palestinienne qui ont milité à leurs côtés. Aussi, grâce aux sources rassemblées (des archives de presse, des (auto)biographies et des témoignages) nous pouvons aussi nous référer aux cas d'autres représentants palestiniens basés en Allemagne de l'Ouest, en Italie ou en Angleterre. Toutefois, ces données ne permettent pas de faire une véritable analyse comparative entre tous ces pays. Elles servent d'éléments de comparaisons sur certains points (les parcours des diplomates, leurs répertoires d'action, le rôle des entrepreneurs...) afin de mettre en avant les similitudes et les différences entre ces diverses situations.

Bien que nous pourrions situer ces pays dans une configuration globale assez similaire, par exemple sur le rapport entretenu avec les conflits israélo-arabes ou le soutien public envers Israël, ils offrent toutefois des situations différentes à analyser. Ainsi, des rapports politiques avec l'OLP sont plus assumés par certains États que d'autres. En France, les représentants de l'OLP bénéficient de la politique dite arabe du gouvernement depuis la présidence de Charles De Gaulle (Pryce-Jones, 2005 ; Vaïsse, 2006, 2013 ; Cohen, 1974). À l'inverse, en Angleterre, la situation est plus compliquée du fait du passif entre les deux communautés. Malgré ces différences, le contexte reste similaire jusqu'en 1967 : les représentants palestiniens bénéficient de peu de bases pour bâtir des relations diplomatiques et pour changer l'opinion des sociétés sur l'OLP. Mais la guerre des Six jours puis l'occupation des TPO leur ouvrent une configuration plus favorable alors que différents milieux de gauche (pour l'essentiel) cessent de percevoir Israël uniquement comme une victime des pays arabes. Cette prise de conscience

permet aux représentants de l'OLP d'élargir leur audience au sein des sociétés et de bénéficier du soutien de mouvements « propalestiniens »¹⁷⁹ qui tiennent parfois le rôle d'entrepreneurs de la cause palestinienne. Ceci souligne toutefois une certaine dépendance vis-à-vis de ces mouvements dans l'exercice de leurs activités car ils facilitent l'accès à de nouveaux réseaux et aux espaces politiques. Nous pourrions enfin penser que la reconnaissance internationale du mouvement national en 1974 officialise leurs relations avec les gouvernements. Si l'OLP peut ouvrir des bureaux de représentation dans la plupart des capitales européennes, ces derniers ne disposent d'aucun statut officiel¹⁸⁰.

Enfin, il est important de préciser dans ce chapitre que l'impact qu'ont pu avoir les représentants de l'OLP sur la politique étrangère des États européens ne nous intéresse pas véritablement. Déjà parce que cet aspect est difficile à estimer, surtout si nous prenons en compte les autres facteurs qui peuvent influencer les décisions surtout au niveau macroscopique (le contexte international, la situation au Moyen-Orient, le rôle des administrations...). D'un point de vue microscopique, le rapprochement des représentants avec les ministères facilite certes les contacts avec les dirigeants palestiniens mais en quoi cela impacte plus les positions des gouvernements ? Nos données ne nous permettent pas de le dire. Ce qui nous intéresse dans ce chapitre, ce sont les conditions qui rendent véritablement possibles la représentation de la cause palestinienne dans les pays européens et ce que cela nous dit de la diplomatie de dominés.

Afin d'étudier cet espace de la cause palestinienne, nous revenons dans une première section sur l'hétérogénéité des parcours des représentants palestiniens présents dans les différents pays étudiés ainsi que de leurs ressources. En effet, il serait impossible de définir un profil type pour tous ces acteurs tant leurs parcours et leur situation à l'étranger divergent. En fonction de ces facteurs, les diplomates nouent des liens ou entretiennent un rapport différencié avec les réseaux et mouvements composant l'espace. Pour compléter cette configuration, nous détaillons les

¹⁷⁹ Nous mettons ce terme entre guillemets car il englobe une variété de situations. En effet, ces mouvements sont loin d'être homogènes dans leurs défenses de la cause palestinienne en particulier en France. Si certains assument une adhésion politique forte aux revendications palestiniennes teintée d'un fort antisionisme, d'autres entrepreneurs adoptent une position plus équilibrée ou associent la question palestinienne à d'autres luttes (Sieffert, 2004, p. 237).

¹⁸⁰ Et pourtant la question est assez complexe même pour la législation française. Un exemple illustre bien ce flou juridique. En 1980, les assassins d'Ezzedine Kalak sont jugés pour un tribunal français. Durant le procès la question de la constitution de l'OLP en tant que partie civile s'est posée car cela interrogeait l'existence juridique concrète de l'organisation. Le tribunal a finalement décidé d'accepter l'OLP car l'ouverture officielle de son bureau de représentation en 1975 atteste « d'un caractère licite à la représentation de l'O.L.P. en France » mais pas en tant que partie civile. *Le Monde*, « Le procès des meurtriers d'Ezzedine Kalak devant les assises de Paris. L'existence juridique de l'OLP en question », publié le 6 mars 1980, disponible sur le site, https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/03/06/le-proces-des-meurtriers-d-ezzedine-kalak-devant-les-assises-de-paris-l-existence-juridique-de-l-olp-en-question_3073978_1819218.html, consulté la dernière fois le 20 juillet 2021.

figures des entrepreneurs européens dans une deuxième section ainsi que les relations personnelles ou professionnelles qu'ils entretiennent avec les représentants de l'OLP. Cette démarche nous permet ainsi de montrer comment se structure cet espace malgré l'hétérogénéité de ses composantes. Enfin, la dernière section questionne le rôle de la performance des représentants à travers leurs pratiques dans la formation puis la consolidation de cet espace de la cause. S'ils restent en partie dépendants des entrepreneurs, ils constituent néanmoins une caution « morale » à cet espace en tant que représentants du mouvement national palestinien.

Section 1. Les représentants de l'OLP : diplomates et/ou « professionnels » de la représentation ?

Qui sont les premiers représentants de l'OLP envoyés ou nommés dans les capitales européennes dans les années 1960 ? Appartiennent-ils à ces « oblates » que Nadine Picaudou identifie chez certains cadres du mouvement (1984, p. 336) au sens où ils sont « *voués et dévoués à l'Église dès leur prime enfance, investissent totalement dans une institution à laquelle ils doivent tout ; qui sont disposés à tout donner à une institution qui leur a tout donné, sans laquelle et hors de laquelle ils ne seraient rien* » (Bourdieu, Saint-Martin, 1982, p. 5) ? Et comment sont-ils amenés à occuper leur position ? Disposent-ils de ressources particulières pour ce travail ou y a-t-il d'autres logiques derrière leur nomination ? C'est en répondant à ces questions que nous proposons d'ouvrir ce deuxième chapitre en insistant sur la nécessité « *de se positionner à l'intersection de l'histoire et de la biographie* » (McAdam, 2012, p. 385). Resituer les parcours des diplomates palestiniens dans l'histoire du peuple palestinien permet de mieux cerner leur rapport au mouvement national et à sa prétention ainsi que de mieux comprendre leurs trajectoires : comment sont-ils arrivés dans le pays, quelles sont leurs expériences et leurs ressources qui les ont conduits à devenir représentants de l'OLP malgré les risques encourus.

1.1) Les représentants palestiniens, « mercenaires » du Fatah en Europe ?

La question sur les « oblates » est en réalité double avec d'un côté l'adhésion à l'OLP et de l'autre celle au Fatah. En effet, la majorité des représentants envoyée en Europe appartient au parti de Yasser Arafat. Il faut dire que le mouvement a joué un rôle important dans la

représentation des Palestiniens dans la région. En effet, de la même façon que les fondateurs se sont éparpillés dans les pays arabes à sa création, d'autres sont partis en Europe dont certains dans le cadre de leurs études. Yahya Hamdan (1940)¹⁸¹, membre fondateur du Fatah, est dans les années 1960 responsable des cellules en Europe (Picaudou, Rivoal, 2006, p. 263) et s'est établi en Autriche (Cobban, 1988, p. 23). Un autre membre joue un rôle important dans l'implantation du mouvement : Hani al-Hassan¹⁸², petit-frère de Khaled al-Hassan. Il crée le premier bureau de la GUPS dans la République fédérale allemande (RFA), largement contrôlé par le Fatah, et en devient le président en 1962. L'Allemagne de l'Ouest devient rapidement la base du Fatah en Europe, avant de s'étendre à l'Autriche, la France, l'Espagne... (Zelkovitz, 2015, p. 22-24).

Mais bien que les diplomates étudiés ici appartiennent au parti de Yasser Arafat, cela ne signifie pas pour autant qu'ils y entretiennent le même rapport. En effet, leur entrée dans le mouvement ne se déroule pas forcément dans le même contexte. Ainsi, certains appartiennent au Fatah depuis ses débuts (Mahmoud Hamchari, Abdallah Frangi) tandis que d'autres l'ont rejoint après la guerre de 1967 (Naïm Khader, Wael Zuaiter, Issam Sartawi). Ce rapport au parti s'explique notamment par l'hétérogénéité de leurs parcours¹⁸³ ainsi qu'aux ressources dont ils disposent à leur entrée dans le mouvement national.

a) Des temporalités d'engagement différentes...

Bien que les diplomates présentés soient nés avant la guerre de 1948, ils n'ont toutefois pas tous connu l'exil. Pour ceux qui sont nés dans les actuels TPO, leurs familles ont pu rester dans leur foyer. Ce qui ne veut pour autant pas dire qu'ils n'ont pas connu ou gardé des séquelles de

¹⁸¹ Yahya Ashur Hamdan est né à Gaza. Membre du Fatah depuis sa création, il est secrétaire général du Conseil révolutionnaire depuis 1968. Il est également membre du CNP depuis 1979 et a été élu à plusieurs reprises au comité central. De 1960 à 1967, il est responsable des cellules du Fatah en Europe avant de partir au Liban.

¹⁸² Hani al-Hassan (1937-2012) est né à Haïfa. Sa famille se réfugie au camp de Yarmouk en Syrie après la guerre de 1948. Il rejoint dans un premier temps les Frères musulmans avant de partir faire ses études d'ingénierie en RFA. Il fonde le premier bureau de la GUPS et en devient le président en 1962. Il rejoint le Fatah un an plus tard et y occupe de nombreuses positions, aussi bien dans le domaine militaire (encadre des *fedayin* envoyés en Chine pour s'entraîner, adjoint d'Abu Iyad) que diplomatique (conseiller d'Arafat). Il est également membre du Comité central depuis 1980. En 1979, il devient le premier représentant de l'OLP en Iran après la révolution islamique puis en 1982, il est envoyé à Amman. Grâce à sa position, il a joué un rôle important dans la réconciliation entre l'OLP et la monarchie hachémite. En 1989, il est nommé à la tête du comité des affaires étrangères du CNP, poste qu'il conserve jusqu'en 2004. Bien qu'il soit très critique des accords d'Oslo, il retourne en Palestine après 1994 et occupe plusieurs positions au sein de l'AP dont celle de ministre de l'Intérieur de 2002 à 2003. Sources : Picaudou, Rivoal, 2006, p. 264-265 ; PASSIA, <http://passia.org/personalities/353>, consulté la dernière fois le 5 juin 2020.

¹⁸³ Les profils des diplomates palestiniens de 1967 à 2018 dans ces cinq pays européens sont rassemblés dans l'annexe 2.

l'épisode de la *Nakba*. Par exemple, la famille de Naïm Khader, originaire de Zababdeh (petit village du district de Djénine en Cisjordanie) a fui les combats pendant le conflit. Pendant cet épisode, la sœur du diplomate disparaît parmi les flots de réfugiés et ne sera jamais retrouvée. L'expérience de la *Nakba* influe sur la temporalité de leur engagement politique car ceux qui ont rejoint rapidement le Fatah sont des exilés de 1948. Il est d'ailleurs intéressant de voir des similitudes entre les temporalités d'engagement de ces exilés et les fondateurs des mouvements *fedayin* vus au premier chapitre. Ainsi, plusieurs d'entre eux se tournent d'abord vers le nationalisme arabe et plus particulièrement le Baath avant de rejoindre le Fatah. Pour la plupart, cela s'explique par le fait que leurs familles aient trouvé refuge en Syrie (Hammami, Kalak). Ibrahim Souss et Nemer Hammad constituent ici deux exceptions. Le premier raconte dans une interview que c'est sous l'influence de sa mère, fervente défenseuse du nationalisme arabe, qu'il a fini par rejoindre le parti. Le cas de Nemer Hammad est un peu plus compliqué car celui-ci revient très peu sur son adolescence et sur les raisons qui l'ont poussé à adhérer au Baath. Par contre, c'est bien le coup d'État de 1963 qui l'amène à se tourner vers le Fatah. À l'inverse, Abdallah Frangi a un profil plus similaire aux cadres du Fatah. Sa famille se réfugie à Gaza puis en Égypte où il rencontre des personnalités du parti.

Si le passage par l'exil peut être un élément pertinent pour comprendre les temporalités d'engagement politique, cela n'évacue pas pour autant les autres formes d'engagement. Le profil de Naïm Khader montre bien qu'il est actif dans des réseaux militants arabes pendant ses études universitaires avant la guerre des Six jours. L'occupation de la Cisjordanie constitue chez lui une rupture biographique qui le pousse à s'engager politiquement auprès du Fatah. Wael Zuaiter est un cas un peu plus à part mais nous détenons moins d'informations. Les témoignages à son sujet mettent en avant le fait qu'il a montré une passion plus précoce pour l'art que la politique. Il est cependant difficile de déterminer s'il s'est engagé ou non dans d'autres réseaux avant 1967.

Parmi les profils listés en annexe, se trouve un représentant qui se distingue fortement par ses origines et sa temporalité d'engagement. Il s'agit d'Ilan Halévi, né en France sous le régime de Vichy et issu d'une famille juive. Cet engagement atypique envers la cause palestinienne parmi les représentants de l'OLP s'explique en partie par l'adhésion de ses parents à l'extrême gauche. Après leur divorce et son départ pour les États-Unis en compagnie de sa mère, Ilan Halévi s'engage dans différentes luttes politiques dont celles des Black Panthers et du FLN en Algérie. Il finit par se rendre en Israël mais pas par conviction religieuse. Son but n'est pas d'accomplir son *aliya* (immigration religieuse) mais de découvrir la société israélienne ainsi que la réalité du conflit israélo-palestinien auquel il commence à s'intéresser depuis son passage en Algérie.

Pendant son séjour, il poursuit sa carrière militante en rejoignant des mouvements d'extrême gauche et antisioniste comme le Matzpen. Après la guerre de 1967, il se positionne publiquement contre l'occupation israélienne et s'attire l'hostilité d'une partie de l'opinion publique. Il finit par quitter Israël pour revenir en France. Ce n'est que des années plus tard qu'il finit par rejoindre l'OLP d'abord au sein de l'Institut d'études palestiniennes de Beyrouth puis comme remplaçant d'Issam Sartawi en tant que représentant auprès de l'Internationale socialiste. Le profil d'Ilan Halevi ne se distingue donc pas seulement par ses origines juives mais aussi par un engagement plus tardif à la fois auprès du Fatah et de l'OLP (vers 1977) du fait de sa longue expérience militante qui l'a fait passer par différentes causes. Elles ont pour points communs l'anti-impérialisme et l'anticolonialisme. En ce sens, il a un profil plus similaire aux entrepreneurs européens qui disposent également d'une longue expérience militante dans ces domaines avant de s'intéresser à la question palestinienne.

b) ... mais une adhésion similaire ?

Malgré ces temporalités différentes, ces représentants entretiennent-ils le même rapport au parti de Yasser Arafat ? Les mêmes liens de fidélité ? La situation est de nouveau différente en fonction des profils. Nadine Picaudou montre dans ses travaux que de nombreux cadres du Fatah entretiennent des rapports de fidélité forts avec le parti car ils lui doivent leurs positions politique et sociale (1984, p. 336). Le cas des représentants de l'OLP à l'étranger diverge quelque peu de ce constat ne serait-ce que par leurs ressources individuelles bien que certains s'y rapprochent fortement. Mahmoud Hamchari par exemple en plus d'avoir un profil similaire aux fondateurs du parti est parmi les premiers militants du Fatah. Il est aussi envoyé en France en 1968 pour représenter le parti et non l'OLP. Le cas d'Abdallah Frangi est également assez similaire d'autant plus que sa carrière internationale se déroule en parallèle de sa carrière politique aussi bien au sein du Fatah que de l'OLP, de même que Saïd Hammami.

Pour les représentants qui entrent plus tardivement au Fatah, ils disposent de fait de différentes ressources qui ne sont pas dues au parti. Certains sont encore en train de poursuivre leurs études au moment où ils y adhèrent. C'est le cas de Naïm Khader, d'Ezzedine Kalak¹⁸⁴, Ibrahim Souss, Afif Safieh ou de Wael Zuaiter. Tous sont des intellectuels disposant d'une grande culture (politique, littéraire, artistique...), en partie héritée de leurs parents (Zuaiter, Souss) et sont

¹⁸⁴ Un doute subsiste au sujet d'Ezzedine Kalak car nous n'avons pas réussi à identifier le moment exact où il rejoint les rangs du Fatah. Mais cela ne change rien au fait qu'il dispose de ressources qui lui sont propres.

diplômés d'universités européennes. Au moment de leur engagement politique, ils sont déjà familiers de la culture et de la langue des pays hôtes. Naïm Khader a suivi son éducation au séminaire, ce qui lui a permis d'apprendre le français très jeune. Ibrahim Souss reçoit lui aussi une éducation catholique qui le familiarise à l'anglais et au français de même qu' Afif Safieh. Les autres apprennent la langue en parallèle de leurs études universitaires. De fait, ils ne sont pas tous passés par les camps d'entraînement du Fatah. Pour reprendre la terminologie de Bourdieu et de Saint-Martin, ces cas rassemblent des dispositions plus proches des héritiers que des « oblates » (Bourdieu, Saint-Martin, 1982, p. 6). Mais comme le rappelle ces auteurs, cela ne veut pas dire qu'ils sont indépendants de l'institution, loin de là.

En définitive, les profils des représentants de l'OLP sont hétérogènes autant au travers de leurs parcours que de leurs ressources. En ce sens, ils ne sont pas tous des cadres du Fatah tels que défini par Picaudou ; c'est-à-dire formés dans les universités arabes et dans les camps du mouvement, puis envoyés à l'étranger pour représenter, dans un premier temps, ses intérêts. Malgré ces différences, ce sont des Palestiniens qui ont subi les événements de 1948 et de 1967 à des degrés divers et qui se rejoignent sur le sens donné à la lutte notamment sous la directive de l'OLP. *« Le meilleur moyen pour un groupe ou des individus de voir représenter les intérêts substantiels qui leur tiennent le plus à cœur est souvent de choisir des représentants dont les caractéristiques descriptives reflèteront étroitement celles de ce groupe ou individus eu égard au terme émergent concerné »* (Mansbribe, 2013, p. 66). Si cette dimension descriptive est bien présente dans leurs trajectoires, elle doit être toutefois ajustée aux facteurs cités ci-dessus. Mais cette dernière ne suffit pas pour comprendre leur nomination en tant que représentant. Pourquoi eux en particulier ? L'examen des profils montre que certains partagent une similitude importante dans leurs parcours : le passage par des syndicats étudiants et en particulier l'Union générale des étudiants palestiniens (GUPS). Deux intérêts découlent de cette observation. Tout d'abord, du fait qu'elle soit directement reliée à l'OLP (où elle est présente au sein du CNP), la GUPS apparaît comme un lieu de recrutement pour le mouvement national. Ensuite, de par ses activités, elle peut aussi être perçue comme un espace de professionnalisation à la représentation.

1.2) La GUPS : un espace de professionnalisation ?

Si nous nous basons uniquement sur le système de nomination, il y aurait donc deux types de représentants : ceux qui sont envoyés dans les capitales (à l'image de Mahmoud Hamchari ou

de Saïd Hammami) et ceux qui sont nommés sur place. La présence de ces derniers dans les pays européens s'explique principalement par la poursuite de leurs études universitaires. En effet, la communauté palestinienne en Europe se divise en deux catégories principales : les étudiants et les travailleurs. Les représentants nommés sur place font surtout partie de la première catégorie. C'est pour cela que leurs relations auprès de ces deux groupes sont souvent antérieures à leur nomination, et tout particulièrement avec les étudiants palestiniens. Ils entretiennent déjà des relations avec leurs compatriotes pendant leurs études et travaillent même avec eux pour représenter les droits du peuple palestinien. Ils sont d'ailleurs plusieurs à avoir occupé des positions dirigeantes dans les syndicats étudiants : Ezzedine Kalak et Abdallah Frangi ont présidé un temps la GUPS tandis que Naïm Khader a dirigé les Cercles des étudiants arabes puis étrangers à Louvain. La GUPS constitue à cet égard le principal syndicat étudiant pour les Palestiniens dans les universités étrangères tout en étant un lieu de socialisation politique incontournable pour ses membres¹⁸⁵.

a) La GUPS dans l'espace de la cause palestinienne

Alors que l'influence du Fatah diminue au sein de la GUPS dans les pays arabes au profit des nationalistes arabes, elle se renforce en Europe. En RFA, la création du syndicat est du fait de deux Palestiniens, Hani al-Hassan et Hayel Abdel Hamid (1937-1991)¹⁸⁶, qui n'ont alors pas encore rejoint le Fatah. C'est leur rencontre avec Abdallah Frangi qui les pousse à le rejoindre. La rencontre entre ces trois hommes illustre d'ailleurs la tension régnant entre les syndicats palestinien et arabe. Dans ses mémoires, le représentant raconte comment il s'est rendu à un

¹⁸⁵ Officiellement créée le 29 novembre 1959 lors de son premier congrès au Caire, l'Union est en réalité plus ancienne car elle est issue de la refonte de l'Association des étudiants palestiniens qui avait été présidée un temps par Yasser Arafat (1952-1956). Dans les années 1950, le syndicat est principalement dominé par les Frères musulmans et les nationalistes arabes dont une partie vient de l'université américaine de Beyrouth qui a interdit différentes activités politiques (Zelkovitz, 2014, p. 18). Sous la présidence d'Arafat, l'Association s'est considérablement développée, d'abord en Égypte où elle a ouvert de nouvelles antennes dans d'autres universités que celle du Caire puis à l'international en rejoignant à partir de 1955 l'Union internationale des étudiants (Zelkovitz, 2014, p. 17). Une première délégation dirigée par Arafat est envoyée à Varsovie lors de la conférence internationale. Le programme de la GUPS lors de son premier congrès mixe les positions de son précédent président et du nationalisme arabe. Elle affiche des revendications nationalistes (prône une révolution palestinienne, défend une identité palestinienne) tout en s'inscrivant dans la rhétorique panarabe (union arabe). Alors que les bureaux de la GUPS se limitent essentiellement à quelques pays arabes (l'Égypte, la Syrie) dans les années 1950, ils s'étendent progressivement à l'ensemble de l'Europe au début de la décennie suivante (1962 à Berlin, 1965 à Paris...).

¹⁸⁶ Né à Safad, sa famille se réfugie au camp de Yarmouk en Syrie. Il suit ses études en RFA où il rencontre Hani al-Hassan et avec qui il fonde la branche de la GUPS. Après avoir rejoint le Fatah, il suit un entraînement militaire en Chine puis devient le représentant du mouvement au Caire en 1969. Il y occupe plusieurs positions (membre du Comité central, chef de l'appareil sécuritaire...). Il est assassiné le 15 janvier 1991 dans sa maison de Tunis avec Abu Iyad. PASSIA, <http://passia.org/personalities/39>, consulté la dernière fois le 8 juin 2020.

meeting organisé par le syndicat des étudiants arabes en février 1963¹⁸⁷. Il se rend compte que le débat est largement dominé par les nationalistes arabes du Baath, Syriens et Irakiens confondus, qui font l'éloge de l'unité arabe. Pendant le meeting, Frangi et d'autres de ses camarades prennent la parole pour défendre les droits nationaux des Palestiniens ainsi que leur double appartenance, palestinienne et arabe, ce qui est perçu comme une trahison par les baathistes¹⁸⁸. Ils se font insulter et doivent en venir aux mains. Quelques jours plus tard, Frangi rejoint officiellement le bureau de la GUPS de Francfort alors dirigé par Hani al-Hassan, également présent à la rixe. Frangi est déjà membre du Fatah à ce moment, mais il le dissimule à ses camarades car il redoute une réaction négative de leur part. Le parti n'a pas encore son aura au début des années 1960. Cependant, cela ne l'a pas empêché de les recruter plus tard avec d'autres *leaders* de la GUPS. Tous les trois ainsi que d'autres étudiants forment le groupe appelé par Yasser Arafat le « gang allemand ». Selon Frangi, la GUPS a été un moment de socialisation indispensable pour lui. Il y apprend à se familiariser à la société allemande mais aussi à s'adresser divers publics. De plus, à la différence des autres pays européens, la population palestinienne est beaucoup plus importante. L'auteur dénombre la présence de 250 000 Palestiniens en République fédérale allemande dans les années 1960¹⁸⁹. Les meetings du syndicat ne sont pas seulement ouverts aux étudiants mais aussi aux ouvriers palestiniens, ce qui favorise la collaboration entre le syndicat étudiant et celui des travailleurs (GUPW, Union générale des travailleurs palestiniens). Cette collaboration se révèle fructueuse car les travailleurs palestiniens apportent des fonds considérables à la GUPS en comparaison avec les étudiants qui disposent de peu de moyens. À partir de 1965, le Fatah devient le parti le plus influent au sein des deux syndicats et la RFA l'un de ses principaux bastions en Europe.

En France, la GUPS débute officiellement ses activités en 1965 bien que le bureau soit fondé dès 1963 par Daoud Talhami¹⁹⁰, étudiant en ingénierie à l'époque. Le premier meeting de la

¹⁸⁷ Frangi Abdallah, *Der Gesandte: Mein Leben für Palästina. Hinter den Kulissen der Nahost-Politik (Le Messenger : Ma vie pour la Palestine. Les coulisses de la politique au Moyen-Orient)*, Heyne Verlag, 2011, p. 95-96.

¹⁸⁸ Salman al-Herfi a connu une expérience similaire alors qu'il étudiait le français à Tours. Il assiste à un *workshop* organisé par un professeur de droit international qui rassemble des « pro-sionistes », des « pro-ONU », des « pro-arabes »... mais pas de « propalestiniens ». Il décide de se joindre au *workshop* pour représenter les Palestiniens ce qui crée la colère des autres étudiants qui ne reconnaissent ni l'identité palestinienne, ni l'occupation des TPO. Entretien le 7 octobre 2019 à Paris.

¹⁸⁹ Frangi Abdallah, *op. cit.* p. 101.

¹⁹⁰ Daoud Talhami est né en 1943 à Nazareth. Sa famille est chassée pendant la guerre de 1948 et s'exile dans un premier temps à Naplouse puis transite dans plusieurs villes palestiniennes. Talhami obtient son bac à Jérusalem et part faire ses études d'ingénierie en France dans les universités de Montpellier et Paris. Il obtient son master en mécanique puis il fonde la branche française de la GUPS avec d'autres étudiants palestiniens, dont Ezzedine Kalak.

GUPS est organisé le 15 mai 1965 à la Mutualité par Ezzedine Kalak avec pour invités des défenseurs de la cause arabe dont Maxime Rodinson, Pierre Rossi¹⁹¹ et Claude Estier¹⁹². L'évènement est relayé par la presse française¹⁹³. Les meetings à la Mutualité se succèdent ensuite : 25 mai 1966, 9 décembre 1966... avec les mêmes invités (Maxime Rodinson, Ali El-Samman¹⁹⁴...)¹⁹⁵. Les évènements de la fin de la décennie 1960 (guerre de 1967, bataille de Karameh en 1968...) permettent aux étudiants de la GUPS de mieux s'imposer sur la scène universitaire en partenariat avec d'autres syndicats. Le 29 juin 1967, elle organise un nouveau meeting à la Mutualité auquel participent des membres de l'Union nationale des étudiants français (UNEF), des syndicats arabes, d'extrême gauche, vietnamien, cubain...¹⁹⁶ L'évènement est l'occasion pour Daoud Talhami de préconiser la reconnaissance des droits nationaux palestiniens comme condition préalable à tout règlement de paix. Cette déclaration est accueillie favorablement par les différents syndicats présents. La GUPS anime également son propre stand dans les campus de la Sorbonne pendant mai 68.

Les syndicats étudiants font aussi la jonction entre les communautés étudiante et ouvrière comme l'a montré l'exemple allemand. Conjointement, la GUPS et la GUPW ouvrent des bureaux dans 24 villes du pays¹⁹⁷. Cette alliance se révèle également bénéfique pour le Fatah qui sort de la clandestinité en 1965 pour se lancer dans la lutte armée. La même année à Mayence, les deux syndicats palestiniens se déclarent solidaires du mouvement et participent à son financement. En 1965 et 1966, plusieurs figures du Fatah (Abu Jihad, Mahmoud Abbas, Farouk Qaddoumi, Youssef al-Najjar...) se rendent en RFA pour rencontrer les membres. En France, cette jonction s'opère avec le soutien de l'extrême gauche, en particulier les maoïstes

Il en devient le premier président de 1965 à 1969. Il rejoint l'OLP en 1968 et quitte la France pour Beyrouth. Il suit une longue carrière au sein des organes de l'OLP (Centre palestinien de la recherche à Beyrouth, Département de l'Information de l'OLP, membre du CNP sous l'étiquette du FDLP...) en même temps que des activités journalistiques. Il revient en Cisjordanie en 1996 où il continue ses activités pour le FDLP et anime un centre de recherche, Al Massar. PASSIA, <http://passia.org/personalities/783>, consulté la dernière fois le 14 mai 2019.

¹⁹¹ Pierre Rossi (1920-2002) : historien du monde arabe.

¹⁹² Claude Estier (1925-2016) : ancien journaliste du Monde, proche des milieux communistes, il est rédacteur en chef de Libération. Ancien résistant, il a beaucoup milité pour l'indépendance de l'Algérie.

¹⁹³ *Le Jour*, « Les étudiants face au problème palestinien », 31 janvier 1968, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 14 mai 2019.

¹⁹⁴ Ali el-Samman (1929-2017) : avocat et journaliste égyptien né à Alexandrie, il a été le conseiller d'Anouar el-Sadate pour les questions religieuses. Il est diplômé d'un doctorat en droit et science politique à Paris en 1966 et devient le directeur de la branche de MENA (*Middle East News Agency*) pour l'Europe de l'Ouest basée à Paris entre 1967 et 1974.

¹⁹⁵ *Le Jour*, *op. cit.* 31 janvier 1968.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ Frangi Abdallah, *op. cit.* p. 101.

de la Gauche prolétarienne (GP). Elle facilite notamment la constitution des Comités Palestine (1970-1972) qui rassemblent des ouvriers et des étudiants palestiniens, arabes et français (Hajjat, 2006). Ils sont créés en réaction aux événements de Septembre noir en Jordanie mais leurs origines remontent à plus loin avec la lutte des ouvriers et des étudiants arabes en France. Ces deux groupes sont influencés par le nationalisme arabe des années 1950-1960 mais aussi par le marxisme revendiqué par les groupes maoïstes français en qui ils trouvent des alliés dans leur lutte anticoloniale. Et bien entendu la question de Palestine se fait sa place dans cette vision de la révolution arabe. Les membres de ces comités se réunissent donc dans leur lutte contre l'anticolonialisme et l'anti-impérialisme et se structurent pendant les conflits d'indépendances du Maghreb, en particulier de l'Algérie. La lutte pour la Palestine côtoie ainsi la lutte des émigrés arabes, surtout maghrébins, en France. La GP joue le rôle d'unificateur de ces différentes tendances ce qui a permis la fondation des Comités Palestine le 10 février 1969¹⁹⁸ sur le modèle des Comités Vietnam¹⁹⁹. La charte politique des Comités Palestine définit sa fonction en ces termes : « *Les comités Palestine sont créés dans le but de soutenir la lutte révolutionnaire du peuple palestinien contre le sionisme et l'impérialisme (...) et d'appuyer activement le mouvement de libération de la Palestine* »²⁰⁰.

La proximité des maoïstes avec les Palestiniens n'est pas un hasard car elle coïncide avec le rapprochement entre l'OLP et la Chine. Déjà à l'époque de l'Union des jeunes communistes marxistes-léninistes (qui a précédé la GP), les maoïstes ont soutenu l'OLP pendant la guerre de 1967 en manifestant dans Paris (Hajjat, 2006, p. 81). Les militants des Comités Palestine trouvent un écho favorable au sein des différentes associations étudiantes arabes et musulmanes comme l'Union nationale des étudiants marocains ou l'Union générale des étudiants algériens. Parmi les lieux de rencontre où se retrouvaient ces différentes branches, il y a la Cité universitaire internationale et notamment la Maison du Maroc (Hajjat, 2006, p. 77) où sont logés à l'époque les représentants palestiniens. Ces derniers sont en contact avec ces comités, ce qui leur permet de faire le relais avec les organisations arabes et palestiniennes au Maghreb et au Moyen-Orient. C'est pourquoi, les comités s'alignent souvent sur le discours de la

¹⁹⁸ En 1970, la GP est dissoute par le gouvernement français pour ses actions clandestines. La direction change alors de stratégie ce qui touche aussi sa branche arabe. Avec les événements de Septembre Noir, les comités Palestine sont réorganisés et prennent le nom de comités de soutien à la cause palestinienne.

¹⁹⁹ Groupes de tendances politiques diverses qui se constituent en réaction à l'invasion du Vietnam par les États-Unis dans les années 1960. Ces mouvements rassemblent des étudiants mais aussi des intellectuels français.

²⁰⁰ Article 1 de la charte politique des comités Palestine (Hajjat, 2006, p. 92)

direction palestinienne comme par exemple sur la construction d'un État palestinien démocratique sur toute la Palestine mandataire.

Les membres de la GUPS travaillent également en collaboration avec des syndicats d'étudiants étrangers. Ce soutien est un élément important pour la représentation palestinienne en termes de visibilité comme l'illustre le témoignage de Majed²⁰¹ :

« Mais même lorsque j'étais étudiant, j'étais responsable de l'Union générale des étudiants palestiniens dans l'Est de la France et j'ai collaboré avec les différents organismes étudiants arabes et étrangers, surtout l'UNEM, ou l'Union nationale des étudiants du Maroc, et la FEAN. La FEAN c'est la Fédération des étudiants d'Afrique Noire en France. Une fédération très importante et très active et on collaborait ensemble, parfois on organisait des meetings, des soirées culturelles avec des Palestiniens et ils nous aidaient à faire ça »²⁰².

Les positions occupées par les futurs représentants de l'OLP leur permettent de se doter ainsi d'un capital social important. Ils ont alors développé un réseau étendu aussi bien au sein du milieu universitaire que de la société civile comme avec la CGT ou les partis politiques. Les associations étudiantes partisans (communistes, socialistes et mêmes de droite comme celle des gaullistes...) facilitent ces connexions. Les principaux interlocuteurs et soutiens de la GUPS dans les universités restent cependant les syndicats arabes et étrangers. Ils rassemblent les étudiants qui manifestent le plus de sympathie envers la cause palestinienne dans un milieu universitaire où le clivage entre « pro-israéliens » et « propalestiniens » reste important.

La communauté étudiante, principalement étrangère, en Europe fait donc partie des réseaux de solidarité transnationale vus au premier chapitre. Dans cette perspective, la GUPS joue un rôle central en tant que premier noyau de la représentation politique des Palestiniens ainsi que de l'OLP dans les universités et même au-delà. En ce sens, nous pourrions presque dire que l'espace de la cause palestinienne se compose d'abord autour de ses bureaux. Certains représentants comme Naïm Khader, Ezzedine Kalak ou encore Wael Zuaiter constituent leurs premiers réseaux en son sein. Même pour les « outsiders » de cette communauté, appartenant à la résistance et nommés de l'extérieur par la centrale, comme Mahmoud Hamchari, ils sont passés par elle pour nouer un premier noyau relationnel. Le cas de la France illustre bien cette

²⁰¹ Ambassadeur palestinien aujourd'hui à la retraite. Il a fait ses études en France dans les années 1970.

²⁰² Entretien avec Majed le 12 mai 2016.

situation avec le tout premier officiel du Fatah envoyé à Paris en 1968, Mohammed Abu Mayzar (Abu Hatem). Lucien Bitterlin, un des responsables de l'Association de solidarité franco-arabe (ASFA), témoigne dans ses mémoires que les étudiants palestiniens constituaient leurs premiers contacts et que c'est par leur intermédiaire qu'ils ont pu rencontrer le représentant avant qu'il ne soit rapidement remplacé par Mahmoud Hamchari²⁰³. « *En France, tout est passé par la GUPS* »²⁰⁴. Un cas comme Abdallah Frangi mixe ces deux critères. Bien qu'il appartienne déjà au Fatah à son arrivée en RFA, c'est au sein de la GUPS qu'il commence à acquérir une certaine réputation, notamment de modéré, auprès de divers publics. Le passage par la GUPS constitue ainsi une étape indispensable dans la « carrière diplomatique » des représentants de l'OLP présents dans les pays européens. Ce n'est pas un hasard si elle constitue un vivier de recrutement important pour l'OLP surtout à cette période. Par leur expérience, ils ne se constituent pas seulement des premiers réseaux mais se forment également au travail de la représentation.

b) Le passage par la GUPS : facteur de socialisation et de formation à la représentation

Le rôle central de la GUPS ne se limite pas à ses seules activités au sens propre. C'est la socialisation à la cause palestinienne qui s'opère en son sein qui est aussi importante à prendre en compte. Le syndicat est rattaché à l'OLP dès 1964. Les étudiants bénéficient ainsi de représentants au CNP. Il y a donc un lien direct entre le mouvement national et les branches du syndicat. Le témoignage d'Iyad, ex-membre de la GUPS en France et aujourd'hui diplomate, souligne l'importance de ce passage pour se socialiser et se former à la cause palestinienne.

« Notre activité à cette époque au sein de l'Union générale des étudiants de la Palestine concernait essentiellement la diffusion du message politique par rapport à la Palestine aux étudiants palestiniens, aux étudiants arabes, aux étudiants en France. On faisait chaque, je me rappelle, chaque vendredi, on avait un stand au restaurant universitaire où on mettait des affiches, des livres, des briquets, des stylos sur la Palestine, on vendait des brochures. Et c'était toujours un moyen de rencontrer les étudiants arabes mais aussi français. Il y avait beaucoup de Français qui étaient intéressés par ce que l'on faisait. On organisait également des soirées de cinéma, des meetings... On avait un programme de radio, deux heures par semaine dans

²⁰³ Bitterlin Lucien, *La flamme et le soufre*, Paris, Vegapress, 1988, p. 42-44.

²⁰⁴ Entretien avec Salman al-Herfi le 7 octobre 2018 à Paris. Il nous a également précisé que lui et Hamchari étaient chargés par le Fatah de réorganiser la GUPS sous son giron.

une chaîne libre, où on faisait une heure en français et une heure en arabe. Moi je m'occupais de la partie arabe parce que moi je ne parlais pas français. J'apprenais le français. Et aussi on avait des activités avec les étudiants palestiniens, les étudiants arabes, on faisait aussi des actions communes avec les syndicats étudiants. Et comme c'était une activité très riche et très importante, qui m'a permis de... on va dire que la GUPS était un petit peu une école politique. (...) où l'on apprend le travail politique, on apprend la démocratie, on apprend les alliances... c'est un petit peu... c'est une manière qui a permis à la GUPS d'appréhender la vie de leur pays, de voir comment ça fonctionne le conseil national palestinien, comment se font les alliances entre les organisations politiques avec les élections. Donc c'était une période importante. Ensuite, au sein de la GUPS, on participait aux activités au sein des universités dans lesquelles ils organisaient des activités pour les étudiants étrangers, des journées de la diffusion de la culture, de la musique, de la poésie... Donc c'était aussi une manière de comprendre comment ça fonctionne la société française. Et le fait que lorsque l'on était étudiant, on cherchait à chaque fois qu'il y avait un évènement sur la Palestine, on cherchait toujours à avoir la signature de syndicats, pas uniquement étudiants mais aussi travailleurs tels que la CGT, les syndicats des enseignants, des partis politiques qui sont euh... d'abord l'extrême gauche, les partis de l'extrême gauche, on va dire qu'ils cherchaient, qu'ils s'intéressaient à nos activités. Mais il n'y a pas que l'extrême gauche, il y avait aussi le parti communiste français, le parti socialiste (...) Bon, la GUPS c'était aussi le moyen de se comprendre avec la politique française, à travers, pas uniquement le parcours de la Palestine mais le parcours général... je voulais comprendre comment s'organise la vie politique française, savoir le poids de chaque parti politique en France... (...) parce que moi je rencontrais les représentants de ces partis à Bordeaux puis à Besançon, c'était aussi une occasion de comprendre leur vie, leur alliance... la vie politique interne française ! (...) et donc c'était une... une... un canal important. Un canal important pour comprendre la presse française ! Souvent j'ai été amené à dire à ce qui se passe en Palestine (...) La GUPS c'était aussi un moyen de comprendre l'histoire de la France mais pas uniquement ça, la GUPS c'était avant tout de comprendre ce qui se passe dans les autres pays arabes ! Parce qu'en France, vous aviez aussi l'opposition arabe (...) En France, à travers les activités de la GUPS, j'ai été amené à travailler avec les unions arabes, les associations syndicales et les associations politiques arabes, l'opposition, donc toute l'opposition, marocaine, algérienne, égyptienne,

*syrienne, irakienne... Alors du coup aussi, c'était une découverte de la vie politique arabe (...)
Et donc la GUPS, c'était un moyen de culture de la vie palestinienne, française et arabe »²⁰⁵.*

La GUPS apparaît ici à la fois comme un lieu d'engagement politique pour les étudiants palestiniens mais aussi comme un espace d'apprentissage de la représentation. En son sein, les futurs représentants de l'OLP se forment aux pratiques ainsi qu'à leur signification (Becker, 2012). Un apprentissage avant tout politique mais aussi culturel où les étudiants apprennent à comprendre le fonctionnement du pays dans lequel ils suivent leurs études ou encore ce qu'il faut dire ou ne pas dire devant tel public comme l'a montré le cas d'Abdallah Frangi. Ils sont les principaux interlocuteurs des Européens au sein des campus universitaires avec les syndicats arabes. Pour appuyer leurs actions, ils disposent d'une variété de supports notamment culturels : les affiches, la radio, le grand écran... en plus des répertoires d'action traditionnels de ce type d'organisation (manifestations, animations de stands, conférences, collectes de dons ou de médicaments à destination des camps de réfugiés...). L'accent est ainsi mis sur la nécessité de diffuser le plus largement possible le message politique de l'OLP : libération de la Palestine, droit au retour des réfugiés, droit au recours de la lutte armée...

Si la GUPS ne constitue pas la seule porte d'entrée dans l'espace de la cause, l'université reste un passage important dans le parcours militant des représentants comme le montre le cas de Naïm Khader. Arrivé en Belgique en 1966 par l'intermédiaire de son petit frère Bichara, qui suit alors des études à l'université catholique de Louvain, il entame un cursus en droit international dans la même université. Dès son entrée, il rejoint le Cercle des étudiants arabes dont il prend un an plus tard la direction. Encore une année après, il devient le président du Cercle des étudiants étrangers. Avec son frère, il reprend en main en 1967 le *Bulletin d'information* de ce syndicat et ils y publient des articles sur la Palestine²⁰⁶. Bien entendu, ce n'est pas le seul sujet traité. Naïm Khader et son frère écrivent également des articles sur le Tiers-Monde qui n'est pas épargné par le conflit mené par les deux Grands. Toutefois le bulletin devient une plate-forme efficace pour faire connaître le peuple palestinien et son histoire auprès des autres étudiants. De plus, il fait déjà preuve d'une grande intelligence en adoptant un ton prudent dans ses articles ; ce qui souligne qu'il a bien conscience qu'il milite au sein d'un pays dont l'opinion publique reste encore largement favorable à Israël. Ce talent se perpétue après

²⁰⁵ Entretien avec Iyad le 23 novembre 2017. Il est aujourd'hui diplomate et a fait ses études en France.

²⁰⁶ Verdussen Robert, *Naïm Khader, prophète foudroyé du peuple palestinien (1939-1981)*, Le Cri, 2001, p. 52.

sa nomination, Pierre Galand qualifiant le diplomate de « *lobbyiste extraordinaire (...)* *quelqu'un qui a compris qu'il fallait réseauter* »²⁰⁷.

Pour finir, la GUPS ne constitue pas seulement un vivier de recrutement pour l'OLP mais aussi pour les représentants en poste. Le fait de recruter parmi des étudiants peut s'expliquer par leur disponibilité biographique. À la suite des observations faites par Doug McAdam sur les volontaires du *Freedom Summer* (2012, p. 75), le fait que les étudiants puissent bénéficier de plus de libertés, ne soient pas encore engagés dans une vie de famille... peut faciliter l'engagement dans la représentation. L'autre raison de ce recrutement est la recherche de profils qualifiés ou ayant une certaine expérience. En RFA, lorsqu'Abdallah Frangi devient président de la GUPS allemande, il réorganise la structure du syndicat pour qu'il fonctionne plus sur le modèle d'un gouvernement (avec une branche pour la finance, une autre pour les relations extérieures etc.). Et lorsqu'il est nommé représentant de l'OLP, plusieurs membres de son équipe le suivent dans cette nouvelle fonction²⁰⁸. Nous avons aussi le cas de Majed, aujourd'hui ambassadeur à la retraite, qui est repéré par Ibrahim Souss pour ses activités au sein de la GUPS au début des années 1980 et dont le profil illustre bien cette première professionnalisation dans le sens de la mise en place d'une certaine routine de fonctionnement.

Majed²⁰⁹ (1950) est né à Gaza. Sa famille est l'une des plus influentes de la ville où son père était propriétaire terrien. En 1967, il doit fuir Gaza avec l'occupation israélienne et se réfugie à Amman où il finit par obtenir son baccalauréat. Il part pour l'Algérie où il enseigne pendant quatre ans avant de rejoindre la France pour suivre des études de littérature à l'université de Nancy. Il ne dispose pas de bourse et enchaîne les petits emplois pour subvenir à ses besoins. Sa famille participe également au financement. Il y obtient sa licence et devient le responsable de la GUPS dans la section Est de la France. Il obtient un master en relations internationales à l'IEP d'Aix-en-Provence en 1982 en rédigeant un mémoire sur les relations entre la France et la Palestine. Il est alors recruté par Ibrahim Souss, représentant de l'OLP à Paris, comme numéro 2 du bureau de représentation. À plusieurs occasions, il accompagne Yasser Arafat dans des tournées en Afrique. Avec la reconnaissance de l'État de Palestine en 1988 par plusieurs gouvernements

²⁰⁷ Entretien avec Pierre Galand le 8 octobre 2019 à Bruxelles.

²⁰⁸ Frangi Abdallah, *op. cit.* p. 136.

²⁰⁹ Entretien avec Majed, *op. cit.*

africains, de nouvelles ambassades palestiniennes ouvrent leurs portes dans le continent. Il est chargé de représenter l'OLP auprès des pays francophones pour les convaincre de reconnaître la déclaration d'Alger. En 1989, il est nommé ambassadeur. Entre 2005 et 2015, il occupe plusieurs postes d'ambassadeur dans différentes régions avant de prendre sa retraite.

Majed présente un profil assez similaire à ses aînés : exilé des TPO, ses études en Europe, maîtrise de la langue locale, position élevée au sein de la GUPS... Il se démarque néanmoins par sa spécialisation dans les relations internationales puis par le processus de sélection par lequel il passe. S'il ne passe pas d'examen ou d'entretien formel (il rencontre néanmoins Farouk Qaddoumi avant d'être envoyé en France), il est malgré tout recruté pour ses compétences et ses activités au sein de la GUPS qui l'ont rapproché de la représentation en France. Majed fait partie des premiers cadres à être recrutés sur place pour seconder le représentant officiel alors que l'OLP a désormais la possibilité d'ouvrir de nouveaux bureaux dans les capitales.

La GUPS constitue au final un espace de recrutement, de socialisation et de professionnalisation pour les représentants dans le sens où ils y acquièrent un premier savoir-faire en termes de représentation. « *Envisager l'espace des mouvements sociaux comme un univers de pratique et de sens distinct suppose que ceux qui en font partie, ou qui prétendent y pénétrer, maîtrisent un ensemble de savoirs et de savoir-faire inhérents à la conduite des actions contestataires* » (Mathieu, 2007, p. 147). C'est en son sein que les futurs représentants de l'OLP se forment au travail de représentation, en intégrant des compétences pratiques, tout en faisant leur entrée dans l'espace de la cause palestinienne. Le fait qu'ils y recrutent par la suite d'autres membres de leur bureau souligne l'importance de ce passage. Pour autant, leur expérience au sein de l'Union ne les prépare pas forcément aux difficultés rencontrées une fois nommés. Celles-ci sont notamment dues à la situation précaire liée à ce statut. Pourtant ces conditions représentent des contraintes importantes pour exercer leurs activités.

1.3) Représenter l'OLP : une profession à risque

Les contraintes liées à la fonction de représentant de l'OLP sont principalement de deux ordres : l'insécurité et leur statut semi-reconnu.

a) Une insécurité structurelle dans les activités de représentation

Au vu des profils listés en annexe, nous pouvons observer que plusieurs des représentants de l'OLP ont été assassinés durant leurs fonctions, aussi bien par des services israéliens (Mahmoud Hamchari, Wael Zuaiter) que par des mouvements palestiniens comme le groupe d'Abu Nidal (Saïd Hammami, Ezzedine Kalak, Naïm Khader, Issam Sartawi...). De plus, leurs adjoints peuvent être aussi la cible d'attentats. Adnan Hamad, l'adjoint d'Ezzedine Kalak, trouve lui aussi la mort dans le même attentat. En 1982, le numéro deux du bureau de l'OLP à Paris, Fadl Fani, est assassiné dans un attentat à la voiture piégée²¹⁰.

Cette suite de tragédies n'est pas sans laisser de marques sur le travail de leurs successeurs. Leur sécurité devient une contrainte en termes d'activité. La menace permanente de se faire assassiner force les représentants à prendre beaucoup de précautions et à toujours se déplacer sous bonne escorte. C'est le cas par exemple d'Ezzedine Kalak qui ne dort jamais deux fois au même endroit. C'est pourquoi, il sollicite souvent ses amis à l'improviste pour qu'ils puissent l'héberger²¹¹. Malgré cette situation, il a toujours refusé de porter une arme (bien qu'il en conserve une dans son bureau) et les précautions prises n'ont pas empêché son assassinat. Ibrahim Souss prend lui aussi ses précautions et à l'inverse de son prédécesseur, il accepte de porter une arme sur lui et a même suivi un entraînement²¹². Il se déplace également rarement sans une escorte. La paranoïa du représentant est loin d'être infondée car il aurait échappé à deux reprises à une tentative d'assassinat pendant sa carrière²¹³. Au début des années 1990, le représentant de l'OLP laisse sous-entendre qu'il quitterait ses fonctions et se retirerait de la vie politique palestinienne. Les menaces récurrentes qu'il reçoit à son encontre ainsi qu'à celle de

²¹⁰ *Le Monde*, « Les obsèques de Fadl Dani », publié le 31 juillet 1982, disponible sur le site, https://www.lemonde.fr/archives/article/1982/07/31/les-obseques-de-fadl-dani_2890840_1819218.html, consulté la dernière fois le 20 juillet 2021.

²¹¹ Entretiens avec Jean Baubérot le 20 février 2019 et avec Claude Lazar le 21 février 2019 à Paris.

²¹² Entretien d'Ibrahim Souss réalisé par Éric Rouleau le 30 janvier 1993, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 389 Palestine Bio., MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

²¹³ Dans un entretien dans le *Nouvel Obs* daté de 1981, Ibrahim Souss raconte qu'il a échappé de peu à une tentative d'assassinat dans son appartement et qu'il a eu la vie sauve alors qu'il a entendu quelqu'un tenter de fracturer sa porte. Cette tentative a lieu un mois avant l'assassinat de Naïm Khader en Belgique. Le *Nouvel Obs*, « Ibrahim Souss : la victoire dans deux ou trois ans... », publié le 8 août 1981. Une seconde tentative est décrite dans un entretien avec Éric Rouleau qui n'a jamais été publié. Souss raconte qu'il échappe de peu à une tentative d'assassinat alors qu'il rentre en voiture d'une soirée avec sa femme et qu'ils sont à l'arrêt. Un homme approche de la fenêtre du conducteur et se ravise au dernier moment (peut-être du fait de la présence de la femme du diplomate). Entretien d'Ibrahim Souss réalisé par Éric Rouleau le 30 janvier 1993, *op. cit.*

sa femme le poussent à renoncer²¹⁴. Mais c'est sans oublier que le représentant revient de plus en plus à ses activités d'artistes, donnant des concerts et publiant des romans.

Les questions de sécurité sont récurrentes pour les représentants de l'OLP. Elles peuvent être assurées par un service d'escorte provenant de la police, de la Ligue arabe et parfois même de partis politiques dans le cadre d'une conférence²¹⁵. Les menaces de mort deviennent un élément quotidien de la vie d'Abdallah Frangi au lendemain des attentats de Munich. Il préfère alors envoyer sa femme et son fils chez ses beaux-parents afin d'éviter de les mettre en danger.

S'ajoute à cela une dimension psychologique qui peut peser sur les représentants comme sur leurs proches. Dans le cas d'Ezzedine Kalak, Jean Baubérot se remémore que son ami aimait beaucoup jouer avec ses enfants pendant les occasions où il l'hébergeait pour la nuit. Il aurait souhaité fonder une famille mais ses activités ainsi que le danger qui l'entourait l'en auraient empêché²¹⁶. La vie de famille n'est pas non plus évidente pour Naïm Khader. La peur que lui et sa femme puissent se faire assassiner réduit ses déplacements et ses hobbies. Sa veuve se souvient que quand il était à l'université, Naïm Khader faisait partie du club de football et avait de nombreuses occupations. Mais ses responsabilités en tant que représentant de l'OLP les a forcés à adopter une vie plus refermée. Le couple sort peu en dehors de leurs activités politiques. Bernadette Reynebeau accompagne à plusieurs reprises son mari à l'étranger pendant ses missions pour le compte de l'OLP. C'est l'occasion pour elle de pouvoir sortir et visiter d'autres villes mais son mari doit rester enfermé dans l'hôtel pour sa propre sécurité²¹⁷. Lorsqu'ils vont au restaurant, Naïm Khader se place toujours dans les coins où il peut observer les allées et venues des clients. Même scénario avec Ibrahim Souss. Maurice Buttin se souvient d'un jour où le représentant est venu lui rendre visite dans son appartement. Celui-ci se met à jouer du piano tout en gardant un œil sur la porte d'entrée et en ayant posé son pistolet à côté de lui²¹⁸. Même si la lutte armée ne fait pas partie du quotidien des représentants palestiniens, ils ont connu une certaine socialisation à la violence par leur expérience d'une menace constante même pendant des événements publics. Lors d'une conférence donnée par l'ambassadeur israélien en RFA, Abdallah Frangi prend la parole et retourne le public contre le représentant d'Israël qui

²¹⁴ *Le Point*, « La deuxième vie d'Ibrahim Souss », publié le 7 mai 1992, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 389 Palestine Bio., MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

²¹⁵ Entretien avec Bernard Ravenel le 19 février 2019 à Paris.

²¹⁶ Entretien avec Jean Baubérot., *op. cit.*

²¹⁷ Entretien avec Bernadette Reynebeau le 29 octobre 2019.

²¹⁸ Entretien avec Maurice Buttin le 20 février 2019 à Paris.

quitte la salle. S'ensuit une rencontre imprévue avec des Israéliens pour la paix. Mais un groupe interrompt la réunion et tabasse violemment le représentant palestinien qui finit à l'hôpital²¹⁹.

Au-delà des menaces qui pèsent sur leur vie, la fonction de représentant de l'OLP est également une contrainte dans leur quotidien comme dans la recherche d'un appartement ou d'un travail²²⁰. La méfiance ou la crainte rattachées à cette fonction dans l'imaginaire collectif peuvent ainsi affecter leurs conditions de vie. Un bon exemple est l'épisode du logement d'Ibrahim Souss dans la commune de La Celle-Saint-Cloud. Il détient les droits de propriété d'un logement dans la commune. Or ses nouveaux voisins sont extrêmement inquiets de voir le représentant de l'OLP s'installer dans leur quartier. Ils appellent la commune pour faire pression sur Ibrahim Souss afin qu'il parte rapidement. Bien que le représentant accepte de rendre son titre de propriété, il souhaite tout de même pouvoir rester quelques temps afin d'avoir le temps de trouver un autre logement. Finalement le maire lance une procédure à la cour d'appel de Versailles qui ordonne au représentant, dans un arrêté du 17 juin 1992, de quitter les locaux²²¹. Cet épisode ne constitue d'ailleurs pas le premier incident de ce genre. En effet, déjà en 1981, l'emménagement du bureau de l'OLP (jusqu'alors basé dans les bureaux de la Ligue arabe) près d'une école à Paris suscite certaines inquiétudes²²².

Enfin, à propos des ressources financières, les représentants de l'OLP ne perçoivent pas tout de suite des revenus pour leur fonction. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux sont obligés de trouver du travail pour subvenir à leurs besoins : Naïm Khader à l'ambassade d'Arabie Saoudite, Ezzedine Kalak à la radio, Wael Zuaiter à l'ambassade libyenne... tandis que le logement de Mahmoud Hamchari est payé par le salaire de sa femme²²³. Même lorsque des bureaux d'information de l'OLP sont ouverts dans un premier temps dans les bâtiments de la Ligue arabe, c'est cette dernière qui rémunère les représentants. D'autres n'ont pas eu cette chance comme Wael Zuaiter qui vivait selon ses proches dans un état d'extrême pauvreté²²⁴.

²¹⁹ Les autres participants sont également pris à partie mais l'attaque visait très clairement Abdallah Frangi qui est le seul à subir des blessures graves.

²²⁰ Entretien avec Bernadette Reynebeau, *op. cit.*

²²¹ *Le Monde*, « M. Ibrahim Souss devra quitter son logement des Yvelines », publié le 26 juin 1992, disponible sur le site, https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/06/26/en-bref-m-ibrahim-souss-devra-quitter-son-logement-des-yvelines_3908192_1819218.html, consulté la dernière fois le 20 juillet 2021.

²²² *Le Monde*, « Le bureau de l'OLP à Paris va se séparer de celui de la Ligue arabe », publié le 17 juillet 1981, disponible sur le site, https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/07/17/le-bureau-de-l-o-l-p-a-paris-va-se-separer-de-celui-de-la-ligue-arabe_2720939_1819218.html, consulté la dernière fois le 20 juillet 2021.

²²³ Entretien avec Marie-Claude Vignaud le 7 janvier 2019 à Paris.

²²⁴ Venn-Brown Janet (dir.), *For a Palestinian: A Memorial to Wael Zuaiter*, Kegan Paul International, 1985, p. 81.

L'insécurité liée au statut de représentants de l'OLP se répercute donc sur plusieurs aspects de leur vie quotidienne, exigeant d'eux qu'ils s'adaptent pour mener à bien leurs activités de représentation. D'autant plus que ce statut ambigu ne leur ouvre pas les portes de toutes les institutions notamment gouvernementales.

b) Un statut ambigu pour des diplomates qui n'en portent pas le nom

Quel est le statut officiel des représentants de l'OLP dans les capitales européennes ? Avant les accords d'Oslo, ceux travaillant en Europe de l'Ouest n'ont pas de statut à proprement parler. Ce n'est qu'à partir du moment où les bureaux d'information obtiennent le statut de délégation de la Palestine qu'ils disposent de droits reconnus juridiquement. Cela ne veut pourtant pas dire qu'ils ne bénéficient d'aucune reconnaissance de la part des gouvernements mais ils ne sont pas protégés par le droit international (ex : ils n'ont pas d'immunité). De plus, cette reconnaissance en demi-teinte, dans le sens où les États reconnaissent qu'ils représentent l'OLP mais n'ont pas forcément de relations officielles avec l'organisation, confère un caractère parfois clandestin à la diplomatie palestinienne. Une anecdote racontée par Majed, qui travaille à l'époque au bureau de représentation de l'OLP à Paris avec Ibrahim Souss, illustre bien cette situation ambiguë.

« Il y a, vous savez, à un moment donné ici, lorsque j'étais directeur adjoint de l'OLP, c'était en 83, Yasser Arafat était assiégé à Tripoli (...) Le représentant était monté dans un autre pays et j'étais chargé d'affaire. Et on m'a demandé de transmettre un message au gouvernement français. Et on m'a appelé, le président Yasser Arafat lui-même ! Il m'a demandé si moi je pouvais m'adresser aux Affaires étrangères français. Je lui ai dit : « Je verrais M. le Président » et il m'a dit, bon demain, vous leur dites les phrases suivantes, un, deux, trois, quatre, cinq... Il m'a dicté de quoi transmettre, discuter avec le ministère des Affaires étrangères et il m'a demandé aussi de transmettre ce message, et la réponse du ministère des Affaires étrangères après les avoir rencontrés pendant que le ministre à New-York, le ministre des Affaires étrangères, M. Farouk Qaddoumi, qui était à New-York à ce moment-là. Le lendemain, j'ai demandé un rendez-vous au conseiller du Ministre des Affaires étrangères qui m'a reçu immédiatement et moi j'avais écrit toutes les demandes formulées par le Président Yasser Arafat sur un papier (...) je vois le conseiller du ministre des Affaires étrangères, je lui ai dit, voilà, je viens transmettre un message du Président Yasser Arafat. Il m'a dit allez-y, lisez-le. Mais moi je lui tends le papier, moi je vous l'ai écrit et après c'est tout. Et vu

l'importance du sujet donc je vous l'ai écrit comme une relation officielle, comme une communication officielle. Il m'a dit non, dites le moi. Et il l'a pris verbalement les demandes formulées par le Président Yasser Arafat »²²⁵.

Bien que le gouvernement français finisse par accepter les demandes palestiniennes, ce refus symbolique de prendre la note rédigée, comme s'il s'agissait de ne pas garder de traces écrites, souligne que la reconnaissance envers l'organisation n'est pas pleine et entière alors que la rencontre a lieu au sein du Quai d'Orsay. Il est difficile d'imaginer un officiel français refuser une demande écrite émise par un pays comme les États-Unis ou l'Allemagne par exemple. Nous retrouvons une situation similaire décrite par Abdallah Frangi dans son autobiographie. Le diplomate raconte qu'il a rencontré le ministre des Affaires étrangères de la RFA à plusieurs reprises mais jamais dans un cadre officiel. Les rencontres ont surtout lieu dans les locaux du Parti social-démocrate (SPD). Ainsi, les officiels lui font comprendre que ce n'est pas le ministre qu'il rencontre mais le membre du parti. Et si l'idée lui venait de déclarer l'inverse à la presse, le MAE récuserait cette information. Il faut attendre les accords d'Oslo pour que l'équipe de Bonn soit officiellement invitée dans les locaux du ministère. C'est ce même jour que le bureau de représentation de l'OLP devient la délégation de Palestine. Ce caractère semi-clandestin s'applique également aux rencontres avec les dirigeants palestiniens. Par exemple, Farouk Qaddoumi se rend à Paris en 1981 pour rencontrer Claude Cheysson alors ministre des Affaires étrangères. Ce dernier est questionné devant l'Assemblée nationale sur le caractère officiel de cette rencontre. Le ministre nie toute forme d'officialité. Le but est seulement de maintenir un canal de liaison avec l'organisation palestinienne²²⁶.

Il est difficile de retracer les relations entre les États européens et l'OLP car la situation est différente d'un pays à un autre. La France est une pionnière dans l'amélioration des relations avec l'OLP. Dès 1975, un bureau d'information ouvre ses portes. Les autres pays suivent de peu. Mais avant cette première reconnaissance, ses représentants sont déjà connus des gouvernements et détiennent un statut non officiel grâce à la Ligue arabe. En effet, Ezzedine Kalak disposait déjà d'un bureau dans ses locaux. Officiellement, son appartement est le bureau de l'OLP mais en pratique c'est dans son bureau de la Ligue que l'essentiel se passe. De plus, avant 1975, il est déjà connu de la presse comme le représentant officiel de l'OLP²²⁷. En

²²⁵ Entretien avec Majed, *op. cit.*

²²⁶ *Le Monde*, *op. cit.* 17 juillet 1981

²²⁷ *Nouvel Observateur*, « Un représentant de Yasser Arafat déclare... », 21 octobre 1974, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

Belgique, bien que Naïm Khader soit aussi connu comme représentant de l'OLP grâce à la Ligue qui abrite son bureau, ce n'est qu'en 1979 que le gouvernement annonce officiellement vouloir entamer des relations avec l'organisation palestinienne. Une délégation, entre autres composée de Naïm Khader et Pierre Galand, est alors envoyée à Beyrouth pour rencontrer Yasser Arafat²²⁸. Ils sont évidemment aussi connus des gouvernements même s'ils n'ont encore aucun statut officiel. Abdallah Frangi est arrêté après les attentats des Jeux olympiques de Munich par les autorités allemandes puis traduit en justice et exilé. Ce n'est qu'après la reconnaissance de l'OLP en 1974 à l'ONU que le tribunal allemand suspend sa condamnation. De manière générale, les États européens s'alignent sur la position de la communauté internationale suite au travail de lobbying palestinien mené auprès de l'ONU : ils ont ouvert des bureaux de représentation officiels après la reconnaissance de 1974, qui sont devenus des délégations de la Palestine entre 1988 et les accords d'Oslo (ex : la délégation de l'OLP devient la délégation de Palestine à l'ONU en 1989), puis majoritairement des missions de Palestine après la reconnaissance de l'État (non-membre) palestinien en 2012.

Les Pays-Bas sont un bon exemple des États les plus réfractaires à parlementer avec les *fedayin* perçus comme des terroristes. Les gouvernements hollandais ont pendant des années refusé de reconnaître tout lien avec l'OLP. La première rencontre officieuse entre des députés hollandais et des représentants palestiniens, Ezzedine Kalak et Naïm Khader, s'organise en 1977²²⁹. Toutefois, ces rencontres sont plus le fruit de décisions individuelles que véritablement gouvernementales et gardent donc un aspect clandestin. La représentation de l'OLP relève plus d'un homme d'affaires palestinien, Mohammed Rabbani, que d'un envoyé officiel d'Arafat²³⁰ et ce jusqu'en 1982 où un bureau ouvre finalement ses portes mais sans statut juridique²³¹. Un mouvement « propalestinien » existe pourtant aux Pays-Bas depuis 1969 avec la création d'un Comité Palestine dirigé à l'époque par Robert Hendriks (1942)²³². Ces rencontres clandestines s'organisent aussi parfois sans la consultation des instances politiques comme cela a été le cas

²²⁸ Entretien avec Pierre Galand, *op. cit.*

²²⁹ Historisch Nieuwsblad, « Nederland en de politieke erkenning van de PLO » (Les Pays-Bas et la reconnaissance politique de l'OLP), mai 2006, <https://www.historischnieuwsblad.nl/nederland-en-de-politieke-erkenning-van-de-plo/>, consulté la dernière fois le 9 juin 2020.

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ AP News, “Head of Dutch PLO Office Dead at 53”, publié le 9 août 1987, <https://apnews.com/article/d49eb4323b5407ae865f160b97866dc3>, consulté la dernière fois le 8 juillet 2021.

²³² Journaliste à la retraite. Dans les années 1960, il préside un syndicat étudiant à l'université d'Amsterdam connu pour ses opinions de gauche et ses actions comme l'occupation en 1969 du bâtiment administratif de l'université.

en Suisse en 1970²³³. Le pays est alors la victime indirecte d'attentats notamment de la part du FPLP. Le gouvernement décide de négocier, en secret, avec l'OLP afin que ce type d'opération ne soit plus préparé sur le territoire en échange d'un appui diplomatique pour que l'organisation puisse rejoindre la branche de l'ONU basée à Genève. La rencontre est organisée par l'intermédiaire de Jean Ziegler, homme politique et universitaire suisse, proche des mouvements d'extrême gauche.

Enfin, comme pour tous les Palestiniens, les représentants souffrent des problèmes de régulation des papiers d'identité pour les réfugiés. La politique des États arabes vis-à-vis de cette régulation est différente d'un pays à l'autre. Les habitants de la Cisjordanie par exemple, à l'image de Naïm Khader ou de Saïd Hammami, obtiennent la nationalité jordanienne et disposent donc du passeport jordanien. Pour ceux qui ont été exilés dans la bande de Gaza et qui doivent transiter par l'Égypte, la situation est bien différente. Effectivement, le gouvernement égyptien n'accorde pas la nationalité aux réfugiés et leur seul papier d'identité est un laissez-passer avec la mention réfugié. Or cette dernière est peu reconnue par les systèmes européens. Abdallah Frangi en fait l'amère expérience à son arrivée en RFA. D'autres représentants trouvent des solutions plus originales à l'image de Shawki Armali qui arrive à Bruxelles grâce à un passeport mauritanien.

La question des papiers d'identité des représentants permet malgré tout de pointer un autre rôle des réseaux de solidarité : l'assistance pour régulariser leur situation. À ce titre, les cas de Nemer Hammad en Italie et de Mahmoud Hamchari en France sont illustratifs de la situation clandestine d'un représentant de l'OLP. Pour le premier, lorsqu'il est nommé représentant à Rome en 1974, il s'adresse au gouvernement syrien qui le nomme agent de liaison de la presse syrienne comme couverture pour qu'il puisse obtenir un passeport du fait de son parcours au sein du ministère de l'Information. Son rôle en tant que représentant de l'OLP est donc quasiment inconnu de la scène politique italienne. Son premier contact est le représentant des services secrets italiens basé à l'ambassade de Beyrouth. Le pays a été lui aussi la scène de plusieurs opérations palestiniennes depuis le début des années 1970²³⁴. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement soit d'abord préoccupé par ces questions. Le représentant reconnaît lui-même que tous ses principaux interlocuteurs italiens sont obsédés par la question

²³³ *Le Temps*, « Jean Ziegler a facilité un accord secret entre la Suisse et l'OLP », 20 janvier 2016, <https://www.letemps.ch/suisse/jean-ziegler-facilite-un-accord-secret-entre-suisse-lolp>, consulté la dernière fois le 9 juin 2020.

²³⁴ En exemple, l'attentat dit de Fulcimino (du nom de l'aéroport) du 17 décembre 1973 durant lequel un groupuscule palestinien a incendié un avion, tuant 34 personnes, puis en a détourné un second.

du terrorisme²³⁵. À son arrivée à Rome en 1974, le chef des services secrets est son principal contact avec la politique italienne. Il l'aide également à plusieurs reprises dans son installation dans la capitale notamment dans l'obtention de permis de séjour pour le diplomate et sa famille. Et c'est *via* les services secrets que Nemer Hammad obtient des concessions de la part du président du Conseil Aldo Moro. En 1974, il accepte de financer des bourses à des étudiants palestiniens et de livrer deux ambulances à un hôpital au Liban qui soigne les réfugiés palestiniens²³⁶.

Dans le cas de Mahmoud Hamchari, c'est par l'intermédiaire de l'Association de solidarité franco-arabe (ASFA, mouvement gaulliste) qu'il arrive à régulariser sa situation. Bien qu'il dispose d'un passeport algérien, les limitations de sa durée de séjour posent problème pour ses activités. Lucien Bitterlin, membre fondateur de l'ASFA, raconte qu'il rencontre à une occasion le ministre de l'Intérieur en 1970, Raymond Marcellin, qui le met ensuite en relation avec le commissaire divisionnaire Georges Petit. Après avoir rencontré le représentant palestinien, ce dernier appuie la décision de pérenniser son séjour en France²³⁷. Malgré cela, les rencontres recouvrent un caractère clandestin du fait que les détournements d'avion par l'OLP, et surtout le FPLP, se multiplient en Europe.

c) La protection limitée de la Ligue arabe

Dans ce contexte de tension et d'insécurité, il faut souligner le rôle joué par la Ligue arabe qui apporte une certaine protection aux représentants de l'OLP, en plus de jouer un rôle d'intermédiaire important avec les gouvernements européens.

Il faut d'abord rappeler que la Ligue dispose d'une certaine autorité internationale dans les années 1960 et 1970. En effet, l'organisation internationale détient alors une certaine influence, qui a été prouvée pendant la crise pétrolière, auprès des États européens et à cette époque « *quand la Ligue arabe parle, on l'écoute !* »²³⁸. Elle a longtemps abrité les bureaux des représentants palestiniens alors même que les gouvernements n'entretenaient pas encore de relation politique avec la centrale. Cette situation se retrouve dans les différents pays : 1975 en

²³⁵ La Volpe Alberto, *Diario segreto di Nemer Hammad ambasciatore di Arafat in Italia (Journal secret de Nemer Hammad ambassadeur d'Arafat en Italie)*, Rome, Riuniti, 2002, p. 50.

²³⁶ *Ibid.* p. 51.

²³⁷ Bitterlin Lucien, *op. cit.* 47-48.

²³⁸ Entretien avec Pierre Galand., *op. cit.*

France avec Ezzedine Kalak²³⁹, 1974 en RFA avec Abdallah Frangi ainsi qu'en Italie avec Nemer Hammad et en Angleterre avec Saïd Hammami. Non seulement ils sont logés par la Ligue mais ils sont également payés un temps par elle. Pour autant, ses relations avec les représentants palestiniens ne sont pas toujours cordiales comme le montre le cas de Nemer Hammad. Ses débuts à la Ligue sont effectivement difficiles. Il est accueilli assez froidement par le directeur qui lui pourvoie un logement dans une pension mais refuse de lui laisser un bureau car son travail serait « *dans la rue* » et ne lui offre aucune protection malgré l'assassinat de son prédécesseur par les services secrets israéliens deux années plus tôt²⁴⁰.

L'appui de la Ligue ne se limite pas à l'aspect logistique mais aussi politique *via* les ambassadeurs arabes. Grâce à eux, les représentants palestiniens peuvent rencontrer des hommes politiques européens notamment au cours de dîners. C'est par exemple par le biais de l'ambassadeur des Émirats arabes unis que Nemer Hammad rencontre pour la première fois le responsable du Moyen-Orient au ministère des Affaires étrangères, Bartolomeo Attolico²⁴¹. Ils se voient de nouveau quelques jours plus tard au bureau du représentant au sein de la Ligue mais la rencontre garde ici aussi un caractère clandestin. En France, c'est l'Algérie qui joue les intermédiaires. Mohamed Abu Mayzar, le premier officiel du Fatah envoyé à Paris, revient dans une interview sur le rôle joué par des officiels algériens, dont M'hammed Yazid, ex-représentant du FLN à l'ONU, dans sa mise en relation avec des intellectuels français (Maxime Rodinson, Jacques Berque), des journalistes (Jean Daniel, Pierre Demeron), des activistes (Gérard Chaliand), des avocats français qui ont défendu des membres du FLN (Gisèle Halimi)...²⁴² En 1969, il organise conjointement avec des militants algériens la visite d'un camp de *fedayin* en Jordanie à des militants français et européens dont Geneviève Moll qui représente l'ASFA mais aussi la future femme du représentant, Marie-Claude Vignaud²⁴³. C'est également en Algérie qu'il assiste pour la première fois à un congrès des Comités Palestine en 1969. Enfin, tout comme pour son prédécesseur, il bénéficie de l'aide de l'Amicale des Algériens en Europe pour rencontrer des intellectuels français à l'image de Jean Genet²⁴⁴.

²³⁹ À la différence des autres pays, l'ouverture du bureau de l'OLP se fait officiellement, avec reconnaissance du gouvernement français.

²⁴⁰ La Volpe Alberto, *op. cit.* p. 46.

²⁴¹ *Ibid.* p. 53.

²⁴² Interview de Mohamed Abu Mayzar réalisée en 2011 et traduite par le site Palestinian Revolution, <http://learnpalestine.politics.ox.ac.uk/uploads/sources/58ec897ef13bf.pdf>, mis en ligne en 2016, consulté la dernière fois le 7 juillet 2021.

²⁴³ Entretien avec Marie-Claude Vignaud, *op. cit.*

²⁴⁴ Bitterlin Lucien, *op. cit.* p. 43.

Ce bref aparté sur la Ligue et les ambassadeurs arabes permet enfin de mieux saisir l'implantation des représentants de l'OLP dans les pays où ils sont envoyés. À l'inverse de ceux qui ont réalisé leurs études en Europe et qui sont passés par la GUPS, les représentants qui ont été envoyés sur place se sont plus tournés vers ce type de réseaux pour s'installer dans les capitales et ainsi se constituer un premier noyau relationnel. Mais bien que ces pays leur apportent un soutien matériel, logistique et politique, ils tiennent un rôle moins important que les entrepreneurs européens dans leur travail de représentation quotidien.

Les données rassemblées dans cette section sur les premiers représentants de l'OLP interrogent finalement leur entrée dans la carrière de la représentation au regard des problèmes liés à cette activité. Elle s'assimile ainsi à une vocation au sens où elle repose « *sur un fort engagement personnel qui peut être subjectivement vécu comme une forme de désintéressement, dans la mesure où les rétributions matérielles apparaissent secondaires dans l'ordre des priorités affichées et des satisfactions escomptées* » (Dubois, 2013, p. 9). Les rétributions apparaissent effectivement faibles en comparaison des dangers potentiels. Pourtant, il serait difficile ici de parler de vocation « diplomatique » car il ne s'agit pas tant d'un engagement professionnel que d'un engagement militant au travers de la représentation de la cause. S'il serait difficile de parler de profession ou de groupe professionnel à ce stade, la vocation des représentants dessine les fondements d'un certain *ethos*. Ensuite, il est important de relever que l'internationalisation de ces représentants ne s'opère pas toujours sous l'égide de l'OLP, du Fatah ou même pour une raison militante. Ils se rendent dans ces pays avant tout pour poursuivre leurs études universitaires. C'est pendant cette période qu'ils vont débiter ou continuer leurs trajectoires militante dont leur engagement auprès de l'OLP ne constitue qu'une nouvelle étape. Leur entrée dans la carrière de la représentation ne se déroule donc pas dans l'espace de la représentation politique du mouvement national (ses instances politiques) mais par d'autres espaces de la représentation qui lui sont rattachés et situés à l'étranger, principalement la GUPS. C'est en leur sein qu'ils se socialisent à la prétention de l'OLP et qu'ils apprennent à la performer auprès de différents publics. En conclusion, leurs profils montrent bien qu'ils ne sont pas des professionnels de la diplomatie et qu'ils se situent hors du sérail. C'est au cours de leurs activités de représentation qu'ils s'approprient de nouveaux savoir-faire, qu'ils s'adaptent en fonction des publics et des contextes, apprennent quoi dire à quel moment. Dans ce cadre, les entrepreneurs de cause constituent une ressource importante pour eux.

Section 2. Les entrepreneurs européens de la cause palestinienne : publics et ressources pour la prétention de l'OLP

Prendre position contre Israël n'a jamais été une chose facile et c'est d'autant plus vrai dans l'Europe de la Guerre froide où les souvenirs de la Shoah restent récents. De plus, l'État israélien bénéficie d'une bonne réputation : perçu comme l'avant-garde de la démocratie au Moyen-Orient avec des valeurs communes à « l'Occident », le modèle du kibboutz perçu comme une réussite socialiste, Tsahal vu comme une des meilleures armées depuis la victoire de 1948... Cette admiration se retrouve d'ailleurs aussi bien dans des mouvements de droite que de gauche²⁴⁵. La guerre des Six jours commence à remettre en cause cette perception d'Israël au sein de l'opinion publique²⁴⁶ notamment avec la campagne de désinformation menée par son gouvernement prétendant que les États arabes ont ouvert les hostilités. L'occupation des territoires palestiniens par la suite renforce ce changement de regard. « *En France, c'est plutôt l'identification à un nouveau fait colonial, à la suite des territoires conquis lors de la guerre des Six jours, qui explique le passage des Israéliens de la place de « résistants », en lutte contre les Britanniques au moment de la guerre d'Indépendance de 1948, à la position d'occupants, réservant alors le rôle de résistant aux Palestiniens occupés ou réfugiés* » (Aglan, 2009, p. 21). Lucien Bitterlin va même plus loin dans ses mémoires : « *Nous estimions en quelque sorte qu'ils [les peuples arabes] étaient les dernières victimes de la seconde guerre mondiale et qu'en conséquence, le triomphe des vainqueurs nous paraissait un déni de justice* » (1988, p. 24). S'ensuit ensuite une comparaison entre la guerre de juin 1967 et la défaite française de juin 1940 avec son nouveau flot de réfugiés (p. 27). Si 1967 ne constitue pas la genèse de l'espace de la cause palestinienne dans les pays de l'Europe de l'Ouest, elle n'en constitue pas moins une date-clé dans sa « *mise en mouvement* » (Bereni, 2012, p. 28) en renforçant un cadre d'interprétation commun entre les différents entrepreneurs (Contamin, 2010) qui s'inscrit à la suite de leurs précédentes mobilisations.

C'est la raison pour laquelle nous parlons d'entrepreneurs de la cause palestinienne. Ces derniers participent non seulement à la visibilité des Palestiniens et de l'OLP sur la scène

²⁴⁵ Rappelons que l'URSS reste un allié du pays et influence ainsi les partis communistes.

²⁴⁶ En exemple, en France un sondage de l'Ifop réalisé pendant le conflit montre tout de même que 58 % des personnes interrogées soutiennent Israël contre 2% seulement pour les pays arabes. Sondage disponible sur le site de l'Ifop, https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/03/466-1-document_file.pdf

publique mais donnent aussi une certaine caution politique, symbolique voire morale à la cause défendue. Leur rôle s'apparente à une forme de *cause lawyering* public ou de réseau transnational de plaidoyer (« *transnational advocacy network* »)²⁴⁷. La défense des Palestiniens ne s'organise pas au sein des tribunaux mais dans l'espace public en prenant la parole dans des meetings, des conférences ou devant la presse s'inscrivant ainsi dans le « *registre traditionnel de l'intellectuel engagé* » (Elbaz, 2003, p. 83-84). En ce sens, ils constituent à la fois différents publics (du fait des différentes tendances qu'ils regroupent) et des ressources pour la représentation palestinienne. Mais ce faisant, ces entrepreneurs la placent sous une certaine dépendance car les représentants sont pour un temps dépendants des entrepreneurs pour avoir accès aux différentes sphères : la presse, les meetings politiques mais aussi au gouvernement. « *La représentation est une activité d'entrepreneurs, un travail quotidien* » (Courty, 2006, p. 58). Il en va de même pour la diplomatie surtout quand elle s'articule autant à des mouvements sociaux. Ce sont ces entrepreneurs de cause qui rendent possible ce travail quotidien en mettant à contribution des réseaux, des ressources mais aussi une certaine protection.

S'il existe déjà une littérature sur les mouvements « propalestiniens » européens, notamment en France (Hajjat, 2006 ; Hecker, 2013 ; Dot-Pouillard, 2020), les travaux mettent peu l'accent sur la place des représentants de l'OLP. L'objectif de cette deuxième section est ainsi de resituer l'engagement de ces entrepreneurs, qui les a conduits à militer aux côtés des Palestiniens, à partir d'une prosopographie basée sur des entretiens semi-directifs et la littérature existante. Afin de distinguer les différents mouvements « propalestiniens », Nicolas Dot-Pouillard distingue trois réseaux de solidarité avec la cause palestinienne situés « à la gauche de la gauche » en France depuis les années 1960 : les réseaux armés (recours à des actions violentes), protestataires (actions pacifiques qui permettent de faire la jonction avec d'autres causes) et de plaidoyer qui sont plus centrés sur la mobilisation du droit international et du dialogue avec les institutions nationales (2020). Non pas que leurs membres soient exclusifs à l'espace que nous tentons de définir mais ce sont eux qui permettent aux représentants de l'OLP de contacter les diverses institutions nécessaires aux relations diplomatiques et à rendre visible la cause palestinienne forçant ainsi à sa mise à l'agenda politique. Bien que l'auteur ne cite pas ici les travaux de Laure Bereni, il s'inscrit dans la même logique en montrant que ces différents réseaux ne sont pas centralisés, qu'ils ne rassemblent pas toujours les mêmes groupes et ont

²⁴⁷ Selon Margaret Keck et Kathryn Sikkink, « un réseau de plaidoyer transnational inclut ces acteurs travaillant internationalement sur un problème, qui sont liés par des valeurs partagées, un discours commun et des échanges denses d'informations et de services » (1999, p. 89).

recours à des répertoires d'actions différents, conférant ainsi une certaine déconcentration de la solidarité franco-palestinienne malgré un attachement et un imaginaire communs à la lutte défendue (2020, p. 97). Le concept d'espace défini par Lilian Mathieu puis repris par Laure Bereni permet de montrer que malgré l'hétérogénéité des mouvements qui le composent « *certaines de ses caractéristiques structurelles jouent comme des facteurs de convergence qui rendent possibles dans certaines conjonctures, des mobilisations transversales en son sein* » (Bereni, 2012, p. 28). Parmi ces éléments structurels, nous pouvons citer les relations nouées avec l'OLP, le représentant légitime aux yeux des entrepreneurs, ou encore le rapport différencié à l'État. Ces caractéristiques nous permettent ainsi de questionner plus directement la place et le rôle attribués aux représentants palestiniens dans cet espace de la cause.

Pour cela, nous revenons dans cette section sur les profils hétérogènes des entrepreneurs européens, situés aussi bien à la droite qu'à la gauche de l'échiquier politique, ainsi que sur leurs relations avec les représentants de l'OLP et le soutien apporté à leurs activités de représentation.

2.1) Les intellectuels

Parmi les premiers militants à prendre position pour les Palestiniens après le conflit en 1967, nous retrouvons des intellectuels²⁴⁸. Parmi ces derniers, nous avons d'abord des universitaires comme le sociologue Maxime Rodinson (1915-2004)²⁴⁹. À la veille de la guerre des Six jours, il publie un long article intitulé « Israël, fait colonial ? » dans la revue de Sartre, *Les Temps Modernes* (1967)²⁵⁰. Ce numéro consacré à la guerre israélo-arabe devait rassembler à la fois

²⁴⁸ Cependant, ils sont eux aussi nombreux à soutenir Israël. En France, par exemple, nous pouvons citer des personnalités comme Jean-Paul Sartre ou Raymond Aron.

²⁴⁹ Issu d'une famille d'origine juive russo-polonaise, les parents de Maxime Rodinson s'installent en France pour échapper aux pogroms russes. Le sociologue décrit ses parents comme athées, antisionistes et communistes, caractéristiques dont il hérite. Il suit ses études à l'INALCO où il apprend entre autres la langue arabe. Comme ses parents, il rejoint le parti communiste (PCF) en 1937 mais qu'il quitte en 1958. Pendant la guerre, il est mobilisé en Syrie puis, une fois démobilisé, il reste à Beyrouth au service des antiquités. C'est au cours de cette période qu'il se socialise avec la question palestinienne (Khoury, 2009, p. 30). Ses parents restés en France sont déportés à Auschwitz et décèdent en 1943. De retour en France, il est nommé directeur d'études à l'École pratique des hautes études. Ses travaux portent avant tout sur l'islam mais aussi sur le peuple juif. Sources : Rodinson, 2005 ; Bussois, 2008.

²⁵⁰ Dans son article, Rodinson appuie l'idée qu'effectivement la création d'Israël relève d'une logique coloniale et impérialiste (dans le sens expansionniste du terme). Pour cela, il revient longuement sur les origines du sionisme et des pionniers de l'émigration juive dont les rhétoriques, comme celle de Théodore Herzl, s'inscrivent selon lui dans les tendances expansionnistes de l'Europe du XIX^e et XX^e siècles (Rodinson, 1967, p. 32). Ensuite, l'auteur continue en retraçant les événements liés au conflit : les accords Sykes-Picot, le mandat britannique, les mémorandums, la guerre de 1948... en soulignant le rôle joué par les Européens, directement ou indirectement, dans la création de l'État et de l'administration du Yshouv, définissant même le rôle de la Grande-Bretagne comme

des sionistes et des Arabes. Toutefois Rodinson refuse cette répartition et demande à ce que son texte soit publié à part, ce qui fâche les deux camps (Rodinson, 1998). Son choix est motivé par le fait qu'il refuse de s'ancrer dans une attitude militante mais bien dans un esprit scientifique. Son texte sert finalement d'introduction au dossier.

À l'inverse de nombreux autres universitaires et intellectuels, Rodinson rejette une action purement militante envers les Palestiniens. Ce qui est un avantage pour les représentants car le sociologue apporte une caution plus scientifique et morale à la cause et ne peut être accusé d'antisémitisme. Pour toutes ces raisons, il est invité à plusieurs reprises à des meetings de la GUPS. Malgré ses origines juives et son rapport à la Shoah, le sociologue maintient un regard à la fois antisioniste dans ses propos (en dénonçant le projet sioniste dans ses fondements et son élaboration) mais aussi scientifique en resituant l'essence colonialiste des origines d'Israël dans un contexte précis. Cette approche est d'autant plus équivoque que refuser la position sioniste équivaut à défendre la thèse arabe, ce que Maxime Rodinson récuse car il est invraisemblable de parler selon lui d'« une » thèse arabe (Khoury, 2009, p. 29). L'objectif du sociologue est dès lors de démontrer le biais que crée l'adhésion unanime et sans conteste à la thèse sioniste. Cette position est d'ailleurs à la base du Groupe de recherche et d'action pour la Palestine (GRAPP).

Le GRAPP est créé dès juin 1967 à l'initiative de Maxime Rodinson et Jacques Berque (1910-1995), alors professeur au Collège de France en anthropologie. Ce dernier présente un profil similaire sur certains points à celui de son collègue. Jacques Berque n'a pas participé à la résistance car il était alors en mission au Maroc (1934-1953) travaillant pour le ministère des Affaires étrangères où il se fait le critique à plusieurs occasions du protectorat français. Il quitte son poste en 1953 en opposition au bannissement du roi Mohammed V. De retour en France, il est élu au Collège de France. Il travaille sur des domaines proches de ceux de Maxime Rodinson comme l'islam et le monde méditerranéen et milite contre le colonialisme. Il rejoint ce dernier sur la défense du peuple palestinien et son droit à résister à l'occupation israélienne. De fait, ils se rejoignent sur la conduite à tenir du GRAPP que ses fondateurs résument ainsi : « *Ceux qui l'ont fondé étaient animés par le désir de faire connaître à l'opinion française un ensemble de données, alors délibérément et massivement masquées par une propagande fort bien faite et*

« *la métropole d'une colonie de peuplement* » (Rodinson, 1967, p. 61) protégeant la colonisation juive en Palestine. Ce faisant, Maxime Rodinson précède les nouveaux historiens israéliens dans la démythification de la création d'Israël et rejette le discours sioniste selon lequel la Palestine mandataire était une terre sans peuple pour un peuple sans terre. Après cette rétrospective historique, l'auteur adopte une démarche plus critique sur la vision partagée de l'État d'Israël en Europe. Ici aussi il démythifie la vision traditionnellement partagée d'un miracle israélien socialiste. Le fait qu'Israël ait adopté un système socialiste ne remet pourtant pas en cause son héritage colonial mais contribue chez les Européens en revanche à le nier alors qu'ils y ont contribué et cela aux dépens du peuple palestinien qui vivait dans la Palestine mandataire.

par des sentiments, souvent très louables, mais débouchant sur des conclusions fausses, sous l'effet de l'ignorance et de la passion aveugle. Ces fondateurs de notre groupe avaient une autre perspective, découlant en partie de leur orientation d'esprit, en partie de leurs connaissances particulières. Beaucoup, en effet, du fait de leur spécialisation ou de la courbe de leur biographie, avaient une connaissance du peuple et des problèmes arabes dont la masse de nos compatriotes ne disposait pas » (Berque & al., 1974, p. 8).

Nous retrouvons ici la position de Maxime Rodinson dans le rejet d'adhérer aveuglément à la vision sioniste du conflit et d'en offrir une autre histoire moins partie prenante. Dès lors le GRAPP se présente comme un groupe de réflexion et d'information sur le conflit israélo-palestinien ayant pour but de trouver une solution politique et réfléchie au conflit. Ses activités sont plurielles : organisation de colloques, communiqués dans la presse en faveur de la paix, publication d'ouvrages... Les actions du GRAPP restent donc principalement limitées à un travail intellectuel, voire d'experts. L'association rassemble d'ailleurs des universitaires, des intellectuels ou encore des hommes politiques. Parmi les autres animateurs influents, citons Robert Buron (1910-1973)²⁵¹, André Philip (1902-1970)²⁵² ou encore René Dumont (1904-2001)²⁵³. Les profils des membres du GRAPP sont similaires sur plusieurs aspects : une forte socialisation religieuse, des activités caritatives, un passage par la résistance, une position anticoloniale, un intérêt prononcé pour le Tiers-Monde...

Les membres du GRAPP à l'image de leurs fondateurs tentent d'apporter un contenu plus scientifique et plus objectif au conflit. Par extension, ils apportent une certaine expertise historique à la cause palestinienne. Ce faisant, ils s'opposent au discours qui domine les débats,

²⁵¹ Robert Buron a un parcours plutôt atypique, passant de l'extrême-droite (membre des Croix de Feu) à la gauche socialiste, de Vichy à la résistance, de l'opposition à la guerre d'Indochine à une position partisane pour une Algérie française pour finir au tiers-mondisme. En 1967, il est membre du MRP. Homme politique français, il a été ministre sous la IV^e République (portefeuille de l'Outre-Mer sous Mendès-France) puis sous de Gaulle. Son parcours est guidé par son ancrage dans le catholicisme social et ses actions caritatives tournées vers les pauvres (soutien de l'abbé Pierre) et les malades.

²⁵² André Philip est un homme politique socialiste et universitaire français. Issu d'une famille protestante, député du Rhône sous le Front Populaire, il entre dans la résistance après la défaite française et rejoint de Gaulle à Londres. Après la Libération, il occupe plusieurs postes ministériels sous les gouvernements de la IV^e République. Il est exclu de la SFIO après s'être opposé à la politique algérienne de Guy Mollet. Il enseigne l'économie politique à Paris. Il milite également auprès de mouvements chrétiens et se tourne vers des activités plus caritatives en fondant par exemple la République des Jeunes en 1944 qui devient en 1948 la Fédération française de la maison des jeunes et de la culture dont il devient le président jusqu'en 1968.

²⁵³ Agronome et homme politique écologiste français. Diplômé en ingénierie agronomique de l'Institut national agronomique (INA), Dumont entre à l'Institut national d'agronomie coloniale. Il se rend en 1929 au Vietnam pour travailler dans les rizières. Pendant son séjour, il se fait critique du colonialisme français. De retour en France aux débuts des années 1930, il enseigne à l'INA. Il officie comme expert à plusieurs reprises pour les gouvernements français. En parallèle, il continue de s'opposer au colonialisme et se tourne vers le Tiers-Monde et la lutte contre la famine. Il s'oppose à la guerre d'Algérie.

c'est-à-dire les positions sionistes. Les réactions de ces milieux français contre le GRAPP et Maxime Rodinson sont virulentes et finissent par éreinter l'universitaire français qui ne se consacre plus qu'à sa carrière académique. Le groupe cesse ses activités en 1974. Malgré tout, il a offert une caisse de résonance importante pour les représentants palestiniens qui reprennent à leur compte les propos de l'association. L'objectif reste le même, offrir une autre vision du conflit, plus objective, dans laquelle les Israéliens ne sont pas les seules victimes.

La conduite de Maxime Rodinson a inspiré d'autres intellectuels français qui rejoignent la cause palestinienne. C'est le cas par exemple de Jean Baubérot, aujourd'hui professeur émérite de sociologie des religions et spécialiste de la laïcité, qui devient un ami proche d'Ezzedine Kalak et même une sorte de « conseiller pour les affaires françaises »²⁵⁴. Le parcours qui l'a amené à soutenir la cause palestinienne doit être également resitué à travers sa socialisation religieuse. Son opposition permanente aux interdits de la religion protestante le pousse à se rapprocher du courant marxiste. Au cours de ses études à Paris, il fréquente divers groupuscules d'extrême gauche (dont Vive la révolution, un mouvement anarcho-maoïste) et s'intéresse aux questions tiers-mondistes. Il participe aux manifestations contre la guerre d'Algérie, la guerre du Vietnam, la lutte anticoloniale... et rejoint les rangs de l'Union des étudiants communistes. Alors qu'il était jusqu'à présent un admirateur d'Israël, sa proximité avec ces groupes et les événements de 1967 le détournent de cette voie et il se consacre désormais à la défense de la cause palestinienne. Dans le contexte de mai 68, il lance sa propre revue politique, *Herytem*, dont le numéro de mai 1969 est consacré à la cause palestinienne. Toutefois, il se détache petit à petit de l'extrême gauche qu'il percevait comme trop doctrinaire. C'est à cette période qu'il lit un texte de Maxime Rodinson, « Sociologie marxiste et idéologie marxiste » qui distingue le discours idéologique de la démarche sociologique. Il rencontre l'auteur et l'interviewe même pour son journal sur le conflit israélo-arabe. En 1970, Baubérot publie son propre ouvrage sur le sujet, *Le tort d'exister. Des Juifs aux Palestiniens*, dans lequel il explique que les Palestiniens

²⁵⁴ Jean Baubérot est né en 1941 dans une famille protestante. Son père était enseignant en histoire dans un lycée alors que sa mère enseignait la philosophie. En parallèle de sa scolarité, il suit le catéchisme ainsi que le scoutisme même s'il s'oppose fréquemment au pasteur de la paroisse au sujet de la religion, de la laïcité ou encore du droit des femmes. Très jeune, il s'intéresse à l'actualité internationale en particulier la guerre d'Algérie contre laquelle il compose des poèmes ou rédige des essais ainsi que sur l'actualité politique française (Baubérot, 2014, p. 25-30). Ses positions qui contrastent avec l'environnement local et l'actualité algérienne le poussent à se rapprocher du marxisme. À cette époque, le jeune Baubérot est également sensible à la question israélienne et est fasciné par son modèle travailliste. Il se rend d'ailleurs sur place après l'obtention de son baccalauréat grâce à la bourse Zelligja mais, comme il le reconnaît lui-même, porte peu son attention sur le sort des Palestiniens ou des Arabes israéliens (Baubérot, 2014, p. 69). Il garde un très bon souvenir de son passage par les kibboutz. Durant sa dernière année de lycée, il passe le concours général des lycées et remporte le premier prix. Après le baccalauréat, Baubérot part suivre ses études de théologie et d'histoire à Paris. Il soutient sa thèse en 1966 à la Sorbonne sur les cultes protestants non-reconnus du XIX^e siècle puis est diplômé en 1967 de l'Ecole pratique des hautes études où il obtient un poste d'assistant. Entretien avec Jean Baubérot, *op. cit.* ; Baubérot, 2014.

sont les « nouveaux Juifs » car les stéréotypes antijuifs de la société chrétienne sont repris pour délégitimer leur lutte (Baubérot, 2014, p. 120). À cette même époque, Baubérot rejoint le MAIR (Mouvement anti-impérialiste contre le racisme) dont Marie-Claude Vignaud, la femme de Mahmoud Hamchari, est également membre. Au décès de ce dernier, le MAIR publie un hommage dans sa revue et condamne publiquement l'assassinat par le Mossad. C'est à ce moment qu'il rencontre Ezzedine Kalak. Il décide de l'assister dans son travail de représentant notamment au sein du bulletin hebdomadaire de l'OLP, *Palestine informations*. Jean Baubérot représente en ce sens un entre-deux avec d'un côté son parcours militant à l'extrême gauche et de l'autre sa position académique où il suit l'exemple de Maxime Rodinson en apportant une caution scientifique à sa position.

Le soutien des universitaires envers la cause palestinienne n'est pas une exception française. En Belgique aussi ils sont plusieurs à avoir non seulement soutenu les Palestiniens mais aussi à assister les représentants en poste. Marcel Liebman (1929-1986) a un parcours très similaire à celui de Maxime Rodinson. Lui aussi est issu d'une famille juive proche du marxisme et perd ses parents pendant la Seconde guerre mondiale. Mais à la différence du sociologue français, il est sur place pendant le conflit et échappe de peu à la déportation²⁵⁵. Après ses études, il devient professeur d'histoire à l'ULB et se spécialise dans l'histoire du communisme. Contrairement aux exemples français vus précédemment, Liebman est beaucoup plus engagé politiquement. Il dirige plusieurs revues marxistes dans les années 1960 et 1970. Il rencontre Naïm Khader à l'ULB par l'intermédiaire de son collègue Jean Salmon. Ce dernier a travaillé pour l'UNRWA au Liban entre 1958 et 1961 dès l'obtention de son doctorat à Paris²⁵⁶. Il rejoint alors une équipe de conseillers juridiques de l'ONU. Pendant ces quatre années, il mène plusieurs recherches sur le passé de la Palestine : la période mandataire puis la création d'Israël. Il prend alors conscience du problème palestinien en côtoyant les réfugiés quotidiennement. Lorsqu'il revient à l'ULB pour devenir enseignant à temps-plein, il découvre un milieu « *totalelement proсионiste* »²⁵⁷, même au sein de la gauche, où utiliser le terme de « Palestinien » relève presque du crime. Pourtant, Jean Salmon fait partie de ces juristes ancrés dans une gauche marxiste renforcé par le débat colonial qui anime la Belgique dans les années 1960. Il perçoit le droit international avant tout comme une arme au service des puissants qu'ils soient de droite comme de gauche.

²⁵⁵ Liebman Marcel, *Né Juif : Une famille juive pendant la guerre*, Bruxelles, Labor, Collection « La Noria », 1996.

²⁵⁶ Entretien avec Jean Salmon le 29 novembre 2018 à Bruxelles.

²⁵⁷ *Ibid.*

Afin de changer les choses, il incite ses étudiants à devenir « *de vrais technocrates de gauche. Ce qui les surprenait un peu* »²⁵⁸.

La présence politique palestinienne était encore très faible à l'époque en Belgique car il n'y a pas de représentant officiel malgré la présence de quelques Palestiniens au sein de la Ligue arabe. Jean Salmon est finalement plus en contact avec les représentants en France, Mahmoud Hamchari et surtout Ezzedine Kalak qu'il rencontre à plusieurs occasions dans des conférences sur la Palestine. Parmi les cours dont Jean Salmon est en charge, il y a un séminaire spécialisé sur le droit international dans lequel il traite une thématique différente chaque année. Une année, il décide de donner comme sujet à ses étudiants le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Or c'est cette même année que Naïm Khader intègre la licence spéciale en droit international dont le séminaire fait partie. Tout naturellement, le Palestinien décide, sous les encouragements de Jean Salmon, de prendre comme cas d'étude le droit du peuple palestinien. « *Il nous a fait un effet extraordinaire !* » se remémore le juriste. L'exercice était composé d'un travail écrit, d'une présentation puis d'une discussion. Le sujet de la présentation de Naïm Khader fait évidemment débat au sein de la salle, beaucoup d'étudiants défendant une position pro-israélienne. Le professeur ainsi que son assistant Pierre Mertens²⁵⁹ qui co-encadrait ce séminaire ont été tous deux impressionnés par la défense et la maîtrise de l'étudiant palestinien.

Après que Naïm Khader ait achevé sa licence spéciale, les deux hommes restent en contact. Jean Salmon lui apporte ses conseils et son expertise en matière juridique. Il n'est d'ailleurs pas le seul, Marcel Liebman se joignant fréquemment à eux. Il enseigne alors les sciences politiques à l'ULB et il devient également le professeur de Naïm Khader. « *C'était un type formidable. D'abord parce qu'il était juif. Et antisioniste (...) C'était un homme de mai 1968. D'ailleurs ses cours étaient toujours mai 68. Toujours à critiquer, toujours à remettre en cause* »²⁶⁰. Au sein de l'université, l'aide des deux enseignants est cruciale pour le représentant de l'OLP afin d'animer des conférences sur la Palestine. Ils apportent à la fois une caution scientifique et politique, leurs opinions étant connues de tous, à ces événements. Nous retrouvons donc un schéma assez similaire au cas français avec Maxime Rodinson même si l'engagement politique est beaucoup plus assumé du côté belge ; d'autant plus que les débats peuvent se montrer houleux. Ils apportent aussi leur aide à Naïm Khader dans la préparation d'articles. « *On s'est retrouvé pratiquement tous les trois à travailler ensemble... pour ainsi dire pratiquement toutes*

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ Écrivain belge qui a un parcours similaire à celui de Marcel Liebman (sa mère est juive et il doit se cacher pour échapper à l'extermination). Il devient lui aussi un proche de Naïm Khader.

²⁶⁰ Entretien avec Jean Salmon, *op. cit.*

*les semaines. Et Naïm venait nous montrer des textes qu'il pensait donner à la presse belge etc. »*²⁶¹. Ce rôle de conseiller, Jean Salmon ne l'a pas seulement joué avec Naïm Khader mais aussi avec ses successeurs et en particulier Leïla Shahid avec qui il noue de bonnes relations. Il est également sollicité comme consultant dans le dossier de la Cour pénale internationale (CPI) au sujet du mur de séparation en 2004. Le parcours de Naïm Khader illustre bien l'articulation entre les actions des étudiants palestiniens et le soutien marqué de certains universitaires soutenant ouvertement la cause palestinienne.

Les intellectuels « propalestiniens » ne se limitent pas à la seule catégorie des universitaires. Nous comptons également parmi eux des écrivains célèbres comme Alberto Moravia en Italie ou Jean Genet en France ; des cinéastes comme Jean-Claude Godard ou des peintres comme l'Italien Ennio Calabria. Comme nous le verrons dans la dernière section, plusieurs représentants ont eu recours à l'art et à la culture pour défendre la cause palestinienne dans l'espace public et ici aussi les artistes ont servi de tremplin ou d'entrepreneurs en apportant une caution à ces entreprises.

2.2) Les milieux associatifs

Les milieux associatifs appartenant majoritairement aux réseaux protestataires et de plaidoyer identifiés par Nicolas Dot-Pouillard offrent une plus grande hétérogénéité dans les profils de leurs membres bien que leur socialisation aux luttes défendues conserve certaines similitudes comme leurs rapports au monde arabe et, plus spécialement en France, à l'Algérie. Ils constituent dans les pays européens ce qui pourrait le plus s'assimiler à des groupes d'intérêts « propalestiniens » et « pro-arabes » de par leurs structures et leurs répertoires d'action dont la formation pour la plupart résulte d'un « *enchevêtrement d'initiatives, d'entreprises qui donnent du liant à la formation du groupe d'intérêt et du groupe représenté* » (Offerlé, 1998, p. 56). Toutefois, ils n'entrent pas en concurrence pour le monopole de la représentation (Offerlé, 1998, p. 65), du fait qu'ils reconnaissent la prétention de l'OLP, et participent même parfois à des actions collectives malgré leurs différences politiques. Le cas français propose ici la meilleure illustration des différents horizons politiques rassemblés autour de la question palestinienne avec notamment l'exemple des gaullistes.

²⁶¹ *Ibid.*

a) *Les gaullistes et l'ASFA*

Comme d'autres associations abordées précédemment, l'Association de solidarité franco-arabe fait directement suite à la guerre des Six jours. Pour recontextualiser, il faut rappeler que le conflit coïncide avec l'adoption de la « politique arabe » de Charles de Gaulle. Après la fin de la décolonisation, le président français préfère ne pas rompre les liens avec les pays arabes mais au contraire les renforcer. Dans le même temps, la France reste un allié important d'Israël même si elle se fait plus critique. Alors que les tensions montent entre l'État israélien et ses voisins arabes, de Gaulle demande à ses alliés de ne pas entamer les hostilités. Après le conflit, le président français fait son discours qui a fortement scandalisé l'opinion publique en désignant le peuple juif comme « *un peuple sûr de lui et dominateur* ». Si les relations se font distantes avec Israël, le président renforce sa position au Moyen-Orient grâce à sa diplomatie avec les États arabes afin d'« *en être* » (Cuau, 1996, p. 344) et ainsi ne pas laisser la scène moyen-orientale aux mains des Américains et des Soviétiques. La politique arabe débutée sous de Gaulle est perpétuée par ses successeurs (ventes d'armes à la Libye, achat de pétrole à l'Arabie Saoudite, rapprochement avec l'Irak pour la question atomique...) qui se rapprochent de plus en plus de l'OLP jusqu'à la première rencontre officielle²⁶² entre Yasser Arafat et le ministre des Affaires étrangères Jean Sauvagnargues le 20 octobre 1974 à Beyrouth. Le déjeuner, qui se déroule le lendemain d'un vote important de l'ONU (l'adoption de la résolution qui invite formellement l'OLP à participer aux débats de l'Assemblée Générale et qui a permis à Yasser Arafat de faire son célèbre discours), est l'occasion officielle pour afficher le soutien de la France à l'OLP mais aussi à présenter son dirigeant comme « *modéré* » aux dires du ministre français et de réaffirmer que la question palestinienne « *doit être au premier plan des règlements au Proche-Orient* »²⁶³.

Dans ce contexte de rapprochement avec les pays arabes, les associations gaullistes ont joué un rôle d'intermédiaires important. C'est le cas en particulier de l'ASFA. Comme l'indique son nom, cette association a pour but de faciliter le rapprochement entre la France et les pays arabes en améliorant l'image de ces derniers au sein de la société civile. Fondée à l'été 1967, elle est une conséquence directe de la nouvelle guerre israélo-arabe alors que plusieurs gaullistes

²⁶² D'autres rencontres, plus officieuses, ont déjà été organisées comme par exemple lors des obsèques de Georges Pompidou à laquelle une délégation palestinienne est invitée *via* l'initiative d'Ezzedine Kalak. *Nouvel Observateur*, « Un représentant de Yasser Arafat déclare... », 21 octobre 1974, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

²⁶³ *Le Figaro*, « Beyrouth : Petit-déjeuner Sauvagnargues-Arafat, ce matin », 20 octobre 1974, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

décident de prendre la défense des réfugiés palestiniens en suivant le modèle de l'Association France-Algérie créée en 1963 par Edmond Michelet, ancien résistant français. Tout comme pour l'ASFA, cette association a pour mission de rapprocher la France de la nouvelle Algérie indépendante. Lucien Bitterlin, un de ses fondateurs, revient dans ses mémoires sur sa création et le recrutement particulier de ses membres : « *il nous apparut indispensable qu'elle se constitue notamment avec un large parrainage d'anciens résistants français, c'est-à-dire avec ceux qui avaient lutté contre l'occupation et combattu la discrimination, dont les Juifs avaient été victimes en France occupée* » (1988, p. 29). Le but de cette démarche est à la fois d'éviter que l'ASFA soit créditée d'antisémitisme et de lui octroyer un certain « *label de respectabilité* » (Offerlé, 1998, p. 76) en prenant des anciens résistants. Parmi les premiers membres nous retrouvons ainsi des personnalités politiques et engagées comme Edmond Michelet, Germaine Tillion, Georges Montaron, Vincent Monteil, Pierre Cot... et bien sûr son premier président, Louis Terrenoire (1908-1992)²⁶⁴ dont l'autorité parmi les milieux gaullistes du fait de sa trajectoire politique permet à l'association de s'imposer dans le milieu politique (Courty, 2006, p. 64)²⁶⁵. À ces anciens résistants doivent s'ajouter des intellectuels et universitaires (Maxime Rodinson, Pierre Marthelot, André Miquel...). Si nous retrouvons cette proximité avec le monde arabe comme avec les intellectuels avec des personnalités qui se sont notamment engagés aux côtés des indépendantistes algériens, l'ASFA se différencie par les positions de pouvoir de certains de ses membres à l'instar de ceux qui ont occupé des postes ministériels sous les gouvernements gaullistes.

À la création de l'association, Lucien Bitterlin occupe le poste de secrétaire général puis il succède à Louis Terrenoire en tant que président. Il est l'une des chevilles ouvrières dans le travail de représentation des Palestiniens. Il occupe également le poste de rédacteur de la revue de l'association, *France-Pays arabes*, créée en 1968 qui s'inscrit dans la ligne de conduite de l'association en informant sur l'actualité du monde arabe. Certains numéros sont consacrés à la

²⁶⁴ Journaliste de carrière, il fait profiter à la résistance de ses compétences en communication. Arrêté deux fois par la Gestapo puis déporté à Dachau avant d'être libéré par les Alliés en avril 1945, il entre en politique à la libération et devient député du Mouvement Républicain Populaire (MRP, parti chrétien) en 1945. Parmi ses nombreuses activités sous son mandat, il travaille à la Commission des Affaires étrangères tout en continuant ses activités journalistiques. Terrenoire finit par quitter le MRP pour rejoindre le parti gaulliste, le Rassemblement du peuple français (RPF). Après le retour au pouvoir du général de Gaulle, il est nommé en 1960 ministre de l'Information. De 1960 à 1962, il se fait le porte-parole de de Gaulle et de sa politique algérienne auprès de la presse française.

²⁶⁵ Ce phénomène est bien sûr loin d'être propre au cas français. Nous le retrouvons par exemple au Royaume-Uni avec l'association Palestine Action dont la présidence est proposée à Andrew Faulds, un parlementaire du parti travailliste dont les positions propalestiniennes sont connues (Karmi, 2002, p. 395).

Palestine et à l'occupation dans une rhétorique plutôt militante²⁶⁶. La revue mensuelle est éditée par le journal *Témoignage chrétien* de Georges Montaron, ancien résistant et membre de la gauche chrétienne, qui soutient également la cause palestinienne dans ses éditos (Aglan, 2009, p. 16). Mahmoud Hamchari organise plusieurs événements centrés sur la défense des droits des Palestiniens grâce à l'AFSA : une conférence mondiale des Chrétiens pour la Palestine organisée du 7 au 10 mai 1970 à Beyrouth (qui rassemble également des personnalités chrétiennes européennes, arabes et américaines), un meeting organisé par le Front des jeunes progressistes sur le thème « Indochine-Palestine même combat » le 23 juin 1970...²⁶⁷ Ce travail de coopération continue avec ses successeurs comme lors de l'organisation de la foire de Rennes en 1975 à laquelle participe Ezzedine Kalak et Naïm Khader et où l'association installe un stand palestinien avec son drapeau flottant aux côtés de ceux des pays arabes²⁶⁸.

En plus de ses activités pour défendre et promouvoir l'image des Palestiniens en France, l'ASFA joue un rôle d'intermédiaire important avec le gouvernement. En plus de jouer les entremetteurs auprès de l'Intérieur pour le compte de Mahmoud Hamchari, Bitterlin le met aussi en relation avec le Quai d'Orsay. C'est en effet par l'intermédiaire de Fernand Rouillon, membre de l'ASFA et diplomate ayant déjà travaillé sur le dossier franco-palestinien, que le représentant de l'OLP a pu approcher le ministère avec l'autorisation du ministre de l'époque, Maurice Schumann²⁶⁹. C'est d'ailleurs sur ce point que les gaullistes se distinguent des autres associations françaises « propalestiniennes ». L'ASFA est la première d'entre elles à s'adresser directement aux institutions gouvernementales grâce aux multi-positions occupées par ses membres, à la fois au sein du champ politique que de celui de la société civile. La veuve de Mahmoud Hamchari nous a même déclaré au cours de notre entretien qu'il était, à l'époque, plus facile de parler avec les gaullistes qu'avec l'extrême gauche²⁷⁰. Une autre différence à relever concerne plus particulièrement les ressources financières de l'association. Bien que Louis Terrenoire obtienne en 1968 une somme de 30 000 francs de la part de de Gaulle pour lancer l'association puis de quelques subventions de la part du MAE français à ses débuts, le gouvernement français refuse rapidement de la financer car considérée comme pro-arabe²⁷¹.

²⁶⁶ *France-Pays arabes*, « Palestine vaincra », n° 40, 1974.

²⁶⁷ Bitterlin Lucien, *op. cit.* p. 44-45.

²⁶⁸ *Ibid.* p. 97.

²⁶⁹ *Ibid.* p. 49.

²⁷⁰ Entretien avec Marie-Claude Vignaud, *op. cit.*

²⁷¹ Bitterlin Lucien, *op. cit.* p. 211.

C'est donc vers ces derniers que Lucien Bitterlin va se tourner pour obtenir des fonds en organisant régulièrement des tournées pour rencontrer des dirigeants ou des hommes d'affaires. Cette dépendance a valu parfois à l'association d'être considérée comme un lobby pro-arabe (Ouertatani, 2004) mais cette dimension souligne aussi son ancrage dans les sphères politiques et économiques arabes.

Il ne faudrait cependant pas exagérer la présence des gaullistes et des anciens résistants dans l'espace de la cause palestinienne. Comme le rappelle Alya Aglan, historienne de la résistance en Europe, la très grande majorité des anciens résistants continue de soutenir Israël, en souvenir de la lutte contre le nazisme, alors que le soutien aux Palestiniens reste limité à des initiatives personnelles ou à de petits collectifs, comme c'est le cas pour le reste de la société française (Aglan, 2009, p. 17).

b) Les associations de gauche

Les principales associations « propalestiniennes » sont plus ancrées à gauche comme l'Association médicale franco-palestinienne (AMFP) qui rassemble des membres du Parti communiste français (PCF), du Parti socialiste unifié (PSU) et de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). Parmi ses fondateurs, nous retrouvons Marcel-Francis Kahn, membre de la LCR, médecin français de confession juive, ancien résistant et qui est déjà membre de l'Association médicale franco-vietnamienne. Nous avons de nouveau l'héritage du conflit vietnamien sur la mobilisation propalestinienne en France dans les années 1970. Citons aussi le Bureau d'aide à la résistance palestinienne (BARP) fondé par François Della Sudda et Marc Heurgon, tous deux membres du PSU, et qui rassemble en plus d'autres mouvances de l'extrême gauche dont des maoïstes et des trotskystes. Dès septembre 1970, le BARP lance son premier meeting à la Mutualité pour informer de la situation en Jordanie. L'évènement est relayé par la GUPS ainsi que par des journaux comme la *Tribune socialiste*. La Mutualité fait salle comble pour ce premier meeting et le BARP organise des collectes de sang ainsi que l'envoi de fournitures médicales en Jordanie. Cette organisation est secondée par Marcel-Francis Kahn de l'AMFP qui travaille alors à l'hôpital Bichat. Bien que le BARP ne survive pas longtemps (il se dissout en 1971) il se refond dans le Collectif national palestinien.

En France, la principale association « propalestinienne » est l'Association France-Palestine (AFP) fondée en 1979 qui réunit diverses tendances politiques comme des gaullistes avec Louis Terrenoire, des trotskystes avec Marcel-Francis Kahn, des membres du PSU avec Claude Bourdet... mais aussi d'autres personnalités comme Maurice Buttin, célèbre avocat qui a

défendu la famille Ben Barka après l'assassinat de Mehdi Ben Barka en 1965 et ancien membre du GRAPP et du Collectif national palestinien. Toutefois, le PCF reste le principal soutien de cette nouvelle association. Geneviève Sellier, alors membre du parti, en devient la secrétaire générale entre 1979 et 1983. Elle finit par quitter son poste en même temps qu'elle prend ses distances du PCF. L'AFP a été fondée comme une association de masse et ouvre des bureaux dans plusieurs localités²⁷². L'association dispose également de sa propre revue intitulée *Pour la Palestine* à partir de 1983 dont le rédacteur est Claude Bourdet. Des journalistes, des membres de l'AFP mais aussi des universitaires comme Elisabeth Longuenesse ou Jean-François Legrain publient des articles dans cette revue²⁷³. La revue trimestrielle a pour but d'informer l'opinion publique française de l'actualité politique (décisions de l'OLP, événements politiques) et quotidienne (l'occupation israélienne, les camps de réfugiés...) des Palestiniens. L'AFP et l'AMFP se confondent en 2001 pour devenir l'Association France-Palestine solidarité (AFPS) qui reprend le modèle de son aînée.

L'AFP a son alter-ego en Belgique avec l'Association belgo-palestinienne (ABP) fondée en 1976 par plusieurs activistes « propalestiniens » comme Marcel Liebman (secrétaire général), Jean Delfosse²⁷⁴ (président) et bien entendu Naïm Khader. Ce dernier peut également compter sur le soutien de Pierre Galand (1940) qui dirige alors la branche belge de l'ONG Oxfam. À l'inverse de sa maison-mère, « *elle n'est pas une ONG humanitaire mais engagée* »²⁷⁵, notamment sur les questions de réfugiés, d'émancipation des peuples etc. Naïm Khader est allé trouver Pierre Galand en 1968 pour que la Palestine rejoigne les luttes défendues par l'ONG qui organise par la suite plusieurs événements sur le sujet et sert aussi parfois d'intermédiaire avec d'autres partis politiques étrangers avec lesquels elle travaille comme le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela.

C'est d'ailleurs par l'intermédiaire d'Oxfam que l'OLP obtient son premier bureau officiel de représentation avec le successeur de Naïm Khader, Shawki Armali. Elle se charge de trouver les fonds *via* des partenaires, l'OLP apporte sa part et l'ONG trouve un bâtiment avenue Winston Churchill à Bruxelles. L'OLP quitte officiellement les locaux de la Ligue arabe pour

²⁷² Entretien avec Geneviève Sellier le 7 janvier 2019 à Paris.

²⁷³ *Pour la Palestine*, n° 1, 1983, archives de l'Association France-Palestine Solidarité.

²⁷⁴ Jean Delfosse (1915-2002) est un journaliste belge. Il est l'un des fondateurs de la *Revue Nouvelle* (1945), journal catholique très engagé sur les questions sociales mais aussi des problèmes internationaux comme le droit à l'émancipation des peuples. La revue a publié de nombreux articles sur la Palestine en prenant position pour le peuple palestinien.

²⁷⁵ Entretien avec Pierre Galand, *op. cit.* Il est aujourd'hui l'actuel président de l'ABP.

s'établir dans un bâtiment indépendant. Le scénario se répète des années plus tard en 1994 quand Shawki Armali reçoit l'injonction d'Arafat de vendre la maison. Nous nous situons alors en plein dans le contexte des accords d'Oslo, Arafat prépare son grand retour dans la bande de Gaza et a besoin de fonds. Il demande à plusieurs de ses fonctionnaires de participer à l'effort²⁷⁶. Armali se retrouve ainsi « à la rue ». Il demande conseil à Pierre Galand. Il se trouve qu'au même moment le représentant de l'ANC échappe de peu à une tentative d'assassinat dans son bureau. Oxfam organise une collecte de fonds et réussit à financer une nouvelle maison pour le représentant. Son ancienne maison se trouve alors sans occupant. Pierre Galand demande à l'ANC si le bâtiment peut être récupéré par l'OLP et obtient son accord. Le bureau de l'OLP déménage ainsi avenue Roosevelt²⁷⁷. Cette anecdote est révélatrice des réseaux d'interconnaissance des entrepreneurs de la cause palestinienne, ce qui nous permet d'avoir une meilleure appréhension du fonctionnement des réseaux de solidarité. Les représentants palestiniens ont créé des réseaux auprès d'associations et d'organisations actives dans les milieux anticoloniaux, de gauche, de mouvements de droits de l'Homme, de partis politiques... et qui disposent ainsi de carnets d'adresses fournis qui bénéficient aux représentants de l'OLP.

Les associations comme l'AFP ou l'ABP fonctionnent sur un principe similaire aux comités de soutien aux MLN. Elles rassemblent des acteurs divers : des intellectuels, des parlementaires, des journalistes, des membres d'autres ONG... L'ABP est en dialogue constant avec le représentant de l'OLP qui fait également partie de l'association et Naïm Khader y était très actif. Il représente la position de la centrale palestinienne et l'association fait le choix d'y souscrire ou non puis relaie l'information au gouvernement *via* les parlementaires qui y siègent. Elle se dote aussi d'une revue pour informer sur son agenda et sur les actualités palestiniennes.

Malgré les différentes tendances politiques qui composent les milieux associatifs, ils se rejoignent à la fois par leurs répertoires d'action communs (événements publics, négociations avec les institutions gouvernementales, visibilité des Palestiniens *via* des revues...) ainsi que par la socialisation de leurs membres aux luttes défendues, qu'elles soient plutôt de tendance religieuse (issue de famille juive antisioniste, poids de la religion chrétienne) ou politique (position anticoloniale, défense de l'indépendance de l'Algérie, militants de mai 68...).

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ Qui a été son adresse encore récemment.

2.3) Les partis de gauche

Malgré l'hétérogénéité des entrepreneurs de la cause palestinienne, les partis de gauche sont les plus ancrés dans l'espace de la cause.

a) La gauche socialiste

Au vu des profils des entrepreneurs décrits jusqu'à présent, il devient évident que la majorité d'entre eux s'inscrit plus à gauche de l'échiquier politique qu'à droite. Cela n'empêche pas les représentants palestiniens de nouer des bonnes relations avec des partis chrétiens ou de droite comme les gaullistes en France mais c'est auprès de la gauche qu'ils trouvent leurs principaux soutiens. À l'échelle internationale, il faut rappeler que l'OLP est membre de l'Internationale socialiste. Cette dernière a joué un rôle important dans les négociations secrètes entre l'OLP et l'État d'Israël. Il faut dire que les représentants de l'OLP auprès de l'Internationale sont des personnes connues pour leurs positions modérées. Il y a tout d'abord Issam Sartawi puis Ilan Halevi. Le premier est connu pour son engagement dans le rapprochement israélo-palestinien, ce qui finit par lui coûter la vie, tandis que le second bénéficie de ses réseaux avec l'extrême gauche israélienne pour faciliter les premières rencontres comme en février 1976 à Paris (Halévi, 2005, p. 113).

De manière générale en Europe, les socialistes soutiennent rapidement la cause palestinienne tout en promouvant le rapprochement avec Israël qui fait également partie de l'Internationale. Plusieurs membres des partis deviennent des contacts réguliers si ce n'est des proches des représentants palestiniens à l'instar d'Hans-Jurgën Wischnewski (1922-2005)²⁷⁸ en RFA ou de Riccardo Lombardi (1901-1984)²⁷⁹ en Italie. Ces hommes politiques n'ont pas seulement joué un rôle dans la promotion de l'OLP au sein de leur parti politique mais aussi au sein de leur gouvernement *via* leur position de député et même à l'échelle européenne avec la promotion du dialogue euro-arabe. Hans-Jurgën Wischnewski a été notamment vice-président de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe (APCEA) à sa création en 1974 et qui rassemble comme l'indique son nom des parlementaires des neuf pays membres de la Communauté économique européenne (CEE). L'APCEA a joué un rôle important dans la

²⁷⁸ Membre du Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD), il a occupé plusieurs postes influents aussi bien au sein du parti que du gouvernement fédéral. Député fédéral, il est nommé en 1974 secrétaire d'État parlementaire à l'office des Affaires étrangères. C'est dans ce cadre qu'il est amené à rencontrer Abdallah Frangi.

²⁷⁹ Ancien résistant italien, il rejoint après la fin de la guerre le Parti socialiste italien (PSI) qu'il finit par présider dans les années 1980. Il est député de 1948 à 1983.

signature de la déclaration de Venise par les États membres en 1980²⁸⁰. Naïm Khader s'est particulièrement investi dans ce dossier et ses liens d'amitié avec des personnalités influentes comme Claude Cheysson (1920-2012)²⁸¹ et Edgar Pisani (1918-2016)²⁸², qui ont occupé successivement le poste de commissaire européen, lui ont permis d'obtenir cette importante victoire pour l'OLP.

Le PSU se mobilise aussi en faveur des Palestiniens au début de la décennie 1970. Selon Bernard Ravenel²⁸³, un de ses membres fondateurs, le PSU était très divisé sur cette question avec d'un côté les « propalestiniens » (issus de la branche maoïste du parti) et les « pro-israéliens » considérés comme plus modérés surtout après la prise d'otage de Munich en 1972. Malgré ces désaccords, le parti organise des événements en soutien à la cause palestinienne dès la fin des années 1960 comme le voyage de plus 200 étudiants français en Jordanie pour visiter les camps de réfugiés. En 1974, Bernard Ravenel est nommé responsable des relations internationales du parti. Sous sa houlette, il incite le PSU à adopter une ligne politique claire au sujet du conflit. Pendant le congrès d'Amiens de 1975, le parti publie un communiqué où le PSU prend officiellement partie pour la création d'une autorité palestinienne dans les territoires palestiniens mais sans que cela ne puisse remettre en cause l'existence d'Israël. Le communiqué condamne par la même occasion toutes les formes d'antisémitisme. Le parti se fait beaucoup critiquer par ses propres membres pour cette position mi-figue, mi-raisin. Afin de limiter les litiges, Ravenel invite Ezzedine Kalak au congrès suivant pour avoir son assentiment. Ce dernier approuve la position officielle du PSU. Il est intéressant de noter cette position d'arbitre conférée au représentant palestinien dans ce litige au sein d'un parti politique français. Par la suite, Kalak est souvent invité aux congrès du PSU.

Il faut dire que Mahmoud Hamchari et Ezzedine Kalak ont déjà noué des liens particuliers avec le PSU par l'intermédiaire de François Della Sudda, membre du parti. Ce dernier est à cette époque le directeur de la Maison du Maroc et a déjà derrière lui une longue carrière militante et associative contre le colonialisme, en particulier au Maghreb. Après 1967, l'OLP tente déjà de mettre en place un bureau d'information mais sans l'aval du gouvernement

²⁸⁰ Déclaration de la CEE qui défend la reconnaissance des droits à l'autodétermination du peuple palestinien ainsi que la place de l'OLP à la table des négociations.

²⁸¹ Ancien résistant et haut fonctionnaire du parti socialiste qui a été, entre autres, ministre des Affaires étrangères sous Mitterrand et commissaire européen (1977-1981). L'ancien ministre connaît bien la question palestinienne car il a été envoyé en Palestine pendant le conflit de 1948 en qualité d'observateur.

²⁸² Ancien résistant et haut fonctionnaire français, également membre du PS, qui a occupé plusieurs postes ministériels ainsi que commissaire européen (1981-1985). Après la mort de Naïm Khader il décide de recruter sa veuve dans son équipe.

²⁸³ Entretien réalisé avec Bernard Ravenel, *op. cit.*

français. Le PSU se mobilise dans ce sens et le prédécesseur de Bernard Ravenel, Marc Heurgon, charge François Della Sudda d'aider les représentants palestiniens. C'est ainsi que la Maison du Maroc héberge clandestinement Mahmoud Hamchari et Ezzedine Kalak afin d'éviter que le Mossad soit au courant et tente de les assassiner. Avec les événements de Septembre noir, François Della Sudda accepte de laisser les deux Palestiniens utiliser les locaux de la Maison du Maroc pour organiser des réunions d'informations mais aussi des collectes de sang, de dons de diverses natures (matériels, vêtements...) ²⁸⁴. Une anecdote au sujet de la Maison du Maroc souligne les rapports entretenus par les représentants de l'OLP et le gouvernement français. En soutien aux Palestiniens pendant Septembre noir, la direction de la Maison du Maroc décide, avec l'accord des représentants, de hisser le drapeau palestinien devant le bâtiment au lieu de celui du Maroc. Le drapeau reste en place pendant une vingtaine de jours et suscite le mécontentement de plusieurs locataires. C'est Mahmoud Hamchari qui convainc finalement Della Sudda de retirer le drapeau à la demande des Affaires étrangères ²⁸⁵.

b) *L'extrême gauche*

Dans la continuité du premier chapitre, les mouvements et partis d'extrême gauche font partie des premiers entrepreneurs de la cause palestinienne même si leurs positions ne sont pas les mêmes. La France illustre de nouveau cette situation bien que nous la retrouvions dans d'autres pays. Par exemple, la première interview de Nemer Hammad en Italie est dans l'*Unità*, le journal du Parti communiste italien. De plus, le représentant entretient d'excellentes relations avec plusieurs membres du parti. Mais ses relations avec l'extrême gauche se limitent essentiellement à ce parti car la plupart, notamment d'inspirations marxistes-révolutionnaires, se tournent plus vers le FPLP de Georges Habache ²⁸⁶. En France, les mouvements d'extrême gauche restent principalement sur la ligne directrice de l'OLP et donc par extension du Fatah. Comme pour les exemples cités précédemment, la cause palestinienne se confond pour ces groupes avec un « *ensemble de mobilisations dont la caractéristique est de concerner des causes nouvelles ou marginales jusqu'alors* » (Siméant, 1998, p. 178). L'intérêt porté par

²⁸⁴ Site de l'Association des Marocains en France, « Pour mémoire : intervention de Bernard Ravenel à la soirée d'hommage à François Della Sudda », publié le 7 février 2018, <http://www.amf-federation.com/index.php/actualite/actualites/95-pour-memoire-intervention-de-bernard-ravenel-a-la-soiree-d-hommage-a-francois-della-sudda.html>, consulté la dernière fois le 13 mai 2019.

²⁸⁵ *Ibid.* Cette anecdote est également rapportée par Lucien Bitterlin dans ses mémoires.

²⁸⁶ La Volpe Alberto, *op. cit.* p. 56.

l'extrême gauche pour ces causes est justement leur marginalité ou leur exclusion de l'espace de la représentation.

Parmi les premiers groupes d'extrême gauche français à soutenir les Palestiniens, nous retrouvons la Gauche prolétarienne. Ses actions auprès des Comités Palestine ont permis le rapprochement entre la cause palestinienne et celle des travailleurs arabes en France. Mais cette collaboration ne s'arrête pas là. Déjà à l'époque de l'Union des jeunes communistes marxistes-léninistes, qui a précédé la GP, les maoïstes soutiennent l'OLP pendant la guerre de juin 1967 en manifestant dans Paris (Hajjat, 2006, p. 81). De plus, Ezzedine Kalak est proche des membres de cette tendance ce qui lui valut parfois la méfiance de ses collègues qui l'auraient qualifié de « *maoïste virulent* »²⁸⁷. Les dirigeants de la GP, Alain Gesmar et Benny Lévy, se rendent en Jordanie dans le camp de Karameh pour rencontrer les *leaders* du Fatah par l'intermédiaire de Mahmoud Hamchari (Hecker, 2013, p. 200). Les maoïstes se distinguent des autres mouvements par leur recours à des actions directes et violentes comme l'incendie du siège de la banque Rothschild le 26 septembre 1969 puis l'inscription de slogans pro-Fatah sur le mur de l'hôtel du même nom (Hajjat, 2006, p. 89) ou encore l'attaque de l'ambassade de Jordanie à Neuilly au moment de Septembre noir (Dot-Pouillard, 2020, p. 100). Dans les années 1980, le groupe Action directe reprend ce type d'action à son compte pour lancer des attaques contre les intérêts israéliens comme celle menée contre l'antenne de la Défense israélienne située à Paris le 30 mars 1982.

Les actions violentes ne composent toutefois pas les seuls répertoires d'action des maoïstes. Les Comités Palestine organisent aussi des meetings, des projections de films, des conférences... sur la Palestine et envoient de l'aide matérielle (argent) et médicale (dons du sang) aux *fedayin* par l'intermédiaire des représentants de l'OLP. Un épisode intéressant montre l'intégration de la question palestinienne au sein des luttes ouvrières françaises. En 1972, l'ouvrier militant Pierre Overney, membre de la GP, est abattu par un agent de la sécurité de l'usine Renault de Billancourt au cours d'une manifestation. Pendant son convoi mortuaire qui rassemble plusieurs milliers d'ouvriers et militants d'extrême gauche flotte en première ligne le drapeau palestinien²⁸⁸.

²⁸⁷ Une anecdote intéressante est rapportée par Ibrahim Souss au cours d'une interview réalisée par le journaliste Éric Rouleau. En 1974, Ibrahim Souss se rend à Londres en compagnie d'Eli Lobel, israélien d'origine polonaise et membre du Matzpen (parti marxiste israélien et antisioniste) et proche de la Ligue communiste révolutionnaire française, et rencontre le représentant de l'OLP sur place, Saïd Hammami. A ce moment, Ibrahim Souss n'est pas encore membre de l'OLP. Hammami lui propose de rejoindre l'organisation et de lui écrire une lettre pour Farouk Qaddoumi afin qu'il remplace « *cet idiot d'Ezzedine Kalak* ». Interview réalisée le 30 janvier 1993 à Paris, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté le 12 avril 2019.

²⁸⁸ Ezzedine Kalak, réalisé par Serge Le Péron et Guy Chapouillié, *op. cit.*

En définitive, les derniers à se déclarer officiellement pour la défense des Palestiniens sont les membres du Parti communiste français. Cette hésitation s'explique en partie par la ligne directrice modérée de Moscou à laquelle le PCF se soumet. Malgré cela, plusieurs membres du parti souhaitent que la direction s'engage plus fermement dans la défense des Palestiniens. Geneviève Sellier fait partie de ces personnes. Ancienne membre du PSU, elle découvre la Palestine au cours d'un voyage organisé par le parti au Liban en 1974. Elle rencontre sur place Ezzedine Kalak. Elle finit par quitter le PSU pour rejoindre les communistes. Au sein du PCF, elle milite pour que le parti prenne officiellement position mais elle est recadrée par ses dirigeants qui lui explique qu'elle est encore nouvelle dans le parti et qu'elle doit faire ses preuves pour obtenir son attention (ou comment lui dire gentiment de se taire). Seulement ses démarches ne sont pas aidées par la présence d'Elie Miniot à la tête des relations du parti avec le Maghreb et le Moyen-Orient. Geneviève Sellier le décrit comme un stalinien pure souche et qui est surtout connu pour son engagement pour l'indépendance algérienne mais beaucoup moins pour le peuple palestinien²⁸⁹. La situation est plus favorable après le remplacement de ce dernier par Alain Gresh²⁹⁰ en 1978 qui se rapproche du nouveau représentant de l'OLP, Ibrahim Souss. Ce dernier est beaucoup plus proche des communistes que des maoïstes comme l'était Ezzedine Kalak. À l'époque, Souss est encore membre du FDLP de tendance marxiste. Ensemble, ils permettent au PCF d'adopter une ligne politique plus claire au sujet du conflit israélo-palestinien²⁹¹. L'une des principales réalisations de cette alliance est la création de l'AFP.

En conclusion de cette deuxième section, les mouvements composant principalement l'espace de la cause palestinienne sont très disparates et n'agissent pas toujours sur un même registre collectif. Leurs intérêts divergent et cela se reflète dans leurs répertoires. Si l'extrême gauche n'hésite pas à avoir recours à des actions violentes pour défendre les intérêts palestiniens, ses membres constituent une minorité au vu de l'ensemble des entrepreneurs qui se situe plus sur

²⁸⁹ Entretien avec Geneviève Sellier, *op. cit.*

²⁹⁰ Alain Gresh est né en Égypte en 1948. Sa mère était une Suisse juive d'origine russe et son père adoptif un Égyptien copte. Il grandit en Égypte dans un milieu procommuniste et dans un pays en proie au nationalisme arabe sous l'égide de Nasser. Sa famille quitte l'Égypte en 1962 pour s'installer en France. Il suit des études en mathématiques et rejoint l'Union des étudiants communistes aux côtés de Dominique Vidal, journaliste français et figure très connue pour son engagement propalestinien également. C'est après les événements de Septembre noir qu'Alain Gresh se mobilise véritablement pour la cause palestinienne. L'influence de son père naturel sur cette question joue également beaucoup. Il rejoint le PCF en 1978 et prend la tête du service des relations extérieures avec le monde arabe. Entretien avec Alain Gresh le 7 janvier 2019 à Paris.

²⁹¹ *Ibid.*

un registre protestataire. Cette dimension s'articule également en fonction des positions occupées par les membres des différents mouvements dans ce que nous pourrions qualifier à la suite de Michel Offerlé de champ de la représentation (1988, p. 106). Les gaullistes en sont un bon exemple étant plus proches du milieu politique, ils n'ont pas besoin d'avoir recours à des actions violentes. À cela, il faut également ajouter la dimension biographique propre à chaque entrepreneur, qui s'est socialisé à certains recours plus que d'autres, qui permet de mieux saisir les conditions d'émergence de cet espace de la cause. En effet, la grande majorité d'entre eux est déjà investie dans les mobilisations pour la décolonisation dans laquelle s'inscrit pleinement la prétention de l'OLP. En complément du premier chapitre, la genèse de ces espaces de la cause palestinienne dans les pays européens est indissociable de contexte politique international qui trouve écho dans le parcours des entrepreneurs.

Cette présentation pose également la question de la place occupée par les représentants de l'OLP dans ce méli-mélo que compose l'espace de la cause. Nous sommes revenus à plusieurs reprises sur les cautions apportées par les différents entrepreneurs à la représentation des Palestiniens mais nous n'avons pas questionné celle apportée par les représentants eux-mêmes. Celle-ci pourrait se traduire par l'apport d'une certaine « authenticité » de la cause défendue. Représentant l'autorité considérée comme légitime du peuple palestinien, il y a une forme d'adoubement de la part des « diplomates » accordée aux mouvements et que tous les Palestiniens ne pourraient supposément pas apporter du fait de la portée politique des actions. De plus, ils incarnent une certaine autorité auprès des communautés arabes et palestiniennes qui peuvent parfois se montrer virulentes envers les positions européennes. C'est le cas en 1991 lorsqu'Ilan Halévi vient au secours de deux socialistes (dont Michel Bérégovoy) pris à partie par un public arabe en colère par rapport à la position française sur la guerre du Golfe lors de la soirée de l'Assemblée nationale organisée par le Cercle des socialistes de culture musulmane (Halévi, 2005, p. 167). Leur place ne se limite pourtant pas à ces seules dimensions mais doit être aussi analysée en fonction des relations interpersonnelles qui sont nouées avec certains entrepreneurs et qui leur permettent de se situer au carrefour des mouvements au sein de l'espace de la cause. Ce dernier se définit donc comme un espace d'interdépendance, même si la dépendance est beaucoup plus marquée du côté palestinien, avant tout définie sur un mode relationnel (Mathieu, 2000, p. 101-102). Dans cette perspective, les représentants palestiniens se rapprochent des ambassadeurs de petits États qui tentent de compenser l'influence politique plus faible de leur gouvernement par leurs relations interpersonnelles avec leurs homologues (Alles, 2016). Enfin, ils apportent à l'espace de la cause une certaine cohérence ou stabilité : d'abord par leurs capacités à dialoguer aussi bien avec les plus téméraires que les plus modérés

des entrepreneurs, qui sont à la fois ressources et publics de la prétention, mais aussi en réalisant une performance dans laquelle chacun des interlocuteurs peut s'y retrouver.

Section 3. Performer la cause palestinienne dans l'espace européen : la constitution d'un rôle de médiateur ?

L'hétérogénéité des entrepreneurs, et de leurs attentes, exige déjà une certaine adaptation des représentants de l'OLP dans leurs activités. Alors qu'en est-il du reste des sociétés européennes n'ayant pas le même rapport ou la même perception de la cause défendue, et dont une partie ne la (re)connait pas ? Dans ce cadre, la performance de la cause palestinienne constitue une « *confrontation contingente à une série d'épreuves de légitimité, dont le devenir influe sur la capacité à parler au nom des autres* » (Talpin, 2016, p. 94) pour les représentants à l'étranger. Les sections précédentes ont déjà mis en avant des répertoires d'action propres ou communs aux réseaux distingués par Nicolas Dot-Pouillard et déjà inscrits dans une certaine routinisation du champ de la représentation (meetings, conférences, manifestations, tracts...) relevant entre autres du « *répertoire de la rue* » ou « *bureaucratique* » (Courty, 2006, p. 90). La notion de performance élaborée par Charles Tilly puis reprise par Saward permet de saisir ces actions « *dans lesquelles une multiplicité d'acteurs s'engagent dans des séquences d'interaction, la plupart du temps structurellement réglées, mais dont les logiques sont aussi à lire et à comprendre au plus près, par l'observation du déroulement des événements et de ce qui meut les participants* » (Fillieule, 2010, p. 97). La performance de la représentation palestinienne obéit également à cette règle. Elle doit se plier à certaines conditions de représentativité comme respecter les principes de la prétention de l'OLP tout en s'adaptant aux attentes des publics européens.

Dans cette dernière section, nous souhaitons nous centrer sur les pratiques des représentants qui visent à modifier l'image que leurs publics ont de l'OLP et des Palestiniens et qui se démarquent de l'imaginaire *fedayin* adaptant de cette façon la prétention palestinienne. Cela ne veut pas pour autant dire qu'ils rompent avec les revendications, bien au contraire, mais leur performance s'adapte, en fonction des publics, à la rhétorique de l'OLP, se situant alors toujours dans sa phase révolutionnaire. En ce sens, ils participent à la professionnalisation de la cause palestinienne et cela, pour certains, avant même que ce débat soit discuté dans les instances politiques de la centrale. Après la reconnaissance internationale de l'OLP, ils accompagnent sa

phase diplomatique et se font les interlocuteurs d'une solution plus politique. Qu'il s'agisse alors de la phase révolutionnaire ou diplomatique, les représentants palestiniens se constituent en médiateurs de la prétention palestinienne, au sens donné par James Der Derian. Ils participent, par leur performance, à faire exister le peuple palestinien auprès des publics européens.

Pour créer et maintenir cette médiation, plusieurs recours sont possibles pour les représentants de l'OLP. Nous revenons sur différentes pratiques de représentation qui s'assimilent à des formes de diplomatie. Ainsi, le recours à l'art se confond avec une diplomatie culturelle tandis que les interventions dans les médias correspondent à de la diplomatie publique. Néanmoins, ces actions ne s'opèrent pas dans un cadre protocolaire (de négociations qui passent par l'État-hôte), mais s'assimilent de nouveau plus à la représentation politique d'un mouvement politique ou d'un groupe social. Cette lecture participe selon nous à voir la genèse d'une diplomatie à prétention diplomatique au travers de la représentation politique.

3.1) Représenter une autre Palestine au travers de l'art et la culture

Pour développer ce répertoire d'actions, nous nous reposons sur un représentant en particulier qui a eu recours à plusieurs reprises à ce média : Ezzedine Kalak. Pourtant, il ne constitue pas une exception dans l'échantillon. Wael Zuaiter s'y est également investi. Tous deux partagent leur passion pour l'art sous ses différentes formes : l'écriture, la peinture, la musique ou encore le cinéma. Si Zuaiter a éveillé sa curiosité artistique par le biais de son père, Kalak s'est intéressé très tôt au cinéma pendant ses années d'exil à Damas. Il n'est donc pas étonnant que tous deux passent par ces différents médias pour représenter la cause.

Dans le cas de Wael Zuaiter, il n'a pas pu mener à bien de nombreux projets culturels du fait de son assassinat. Nous pouvons même dire que le parcours du Palestinien a été marqué par l'art. En Italie, il a fréquenté plusieurs artistes romains connus comme Bruno Cagli, poète et musicien ; Raphael Alberti, poète et peintre espagnol ; Ennio Calabria, peintre ; Elio Petri, cinéaste ; Alberto Moravia, célèbre écrivain... Il a d'ailleurs aidé ce dernier à rencontrer Yasser Arafat à Damas en 1971 pour une interview²⁹². Il tente de mener à bien plusieurs projets culturels : la constitution d'un groupe réunissant plusieurs écrivains et artistes européens signant une déclaration commune pour la défense de la cause palestinienne²⁹³, la traduction de

²⁹² Venn-Brown Janet, *op. cit.* p. 71.

²⁹³ *Ibid.* p. 32.

plusieurs ouvrages arabes ou encore la constitution d'un musée palestinien. Avec Elio Petri, il avait aussi pour projet de réunir plusieurs films témoignant des conditions de vie des Palestiniens. Pour reprendre les termes du cinéaste, « *Il [Zuaiter] pensait que le cinéma était l'un des moyens à utiliser pour faire prendre conscience aux Européens des faits réels concernant la Palestine* »²⁹⁴.

En France, Mahmoud Hamchari a initié ce recours à la culture dans la représentation palestinienne avec l'ouverture d'une librairie rue de la Réunion qui devient un véritable lieu de rencontre d'intellectuels et d'hommes politiques pour échanger sur la Palestine²⁹⁵. La gérante de cette boutique était Anne-Marie Miéville, la compagne du cinéaste Jean-Luc Godard. Hamchari rencontre ce dernier qui a alors pour projet de tourner un film sur les *fedayin*. Cependant, il n'a pas de fonds pour mener le projet à bien. Le représentant palestinien transmet l'idée à l'OLP qui décide de le financer et aide le réalisateur à se rendre en Jordanie puis au Liban pour filmer les camps de réfugiés et les camps d'entraînement²⁹⁶. En plus des fonds, l'OLP a accordé à l'équipe l'aide de trois Palestiniens qui faisaient partie du département du cinéma de la résistance. Le projet se concrétise par le film *Ici et ailleurs* (1976).

Ezzedine Kalak reprend le flambeau après l'assassinat de son prédécesseur et développe cet aspect de la diplomatie palestinienne. Il faut préciser que l'OLP a depuis sa création développé ses infrastructures culturelles et artistiques²⁹⁷ et y investit plus de temps et d'argent. Le représentant dispose donc de plus de moyens pour financer ses projets. En 1973, peu de temps après le décès de son prédécesseur, il fait la connaissance de Serge Le Péron²⁹⁸, alors doctorant et chargé de cours de cinéma à l'université de Vincennes. Il est également membre des *Cahiers du cinéma*, une revue très engagée politiquement. Au début des années 1970, un groupe de cinéastes de Vincennes, très inspirés par la Nouvelle vague, a pour projet de reprendre l'idée de Godard et de réaliser son propre documentaire sur la résistance palestinienne. Le projet regroupe d'autres artistes et universitaires de Vincennes comme Guy Chapouillié²⁹⁹, Jean

²⁹⁴ *Ibid.* p. 75.

²⁹⁵ Entretien avec Marie-Claude Vignaud, *op. cit.*

²⁹⁶ Sanbar Elias, *Le bien des absents*, Arles, Actes Sud, 2002, p. 42-52.

²⁹⁷ Par exemple, le département des Arts et de la Culture nationale dirigé par Ismael Shammouth, un artiste palestinien qui a composé de nombreuses affiches pour le compte de l'OLP ; le Bureau d'information également très actif dans ce domaine ou encore l'Institut du cinéma palestinien situé à Beyrouth.

²⁹⁸ Serge Le Péron (1948), cinéaste français. Il anime aussi après mai 68 le collectif Cinélutte qui filme les mouvements de grèves dans les usines. Il est le réalisateur de plusieurs films politiques, notamment *J'ai vu tuer Ben Barka* (2005) ou *L'affaire Marcovelle* (2000).

²⁹⁹ Guy Chapouillié (1942), réalisateur français, professeur à Vincennes. Il a réalisé plusieurs documentaires très engagés vis-à-vis du monde agricole.

Narboni³⁰⁰ ou Danièle Dubroux³⁰¹, qui décident d'entrer en contact avec le représentant palestinien. Celui-ci, très intéressé par ce projet, joue un rôle assez similaire à celui d'Hamchari : il parvient à faire financer le projet par l'OLP et aide l'équipe à se rendre au Liban où il a plusieurs contacts au sein de l'Institut du cinéma palestinien dont Jean Chamoun, ancien étudiant de Vincennes. Toutefois, il s'implique un peu plus dans la réalisation du projet ayant une véritable curiosité artistique aussi bien sur la forme que sur le fond mais sans pour autant faire pression sur l'équipe de tournage.

Ainsi, le documentaire, à la fois œuvre engagée politiquement (un antisionisme revendiqué) et œuvre cinématographique (inspirées des codes de la Nouvelle vague), présente la vie des Palestiniens d'une façon qui se veut plus réaliste et impactante. Il est avant tout destiné à la gauche française, celle qui s'était opposée à la guerre du Vietnam ou pour l'indépendance de l'Algérie mais qui reste encore très pro-israélienne³⁰². Le documentaire rassemble plusieurs interviews de personnes de gauche qui militent auprès des Palestiniens dans différents pays (Belgique, Pays-Bas...). Le film intitulé *L'Olivier* sort en 1975. Il n'est pas sélectionné à Cannes mais grâce à l'appui du PS, il est diffusé dans la ville en parallèle du festival. De plus, le documentaire reçoit plusieurs prix comme celui d'Orléans. Serge le Péron se déclare encore surpris de voir à quel point le film continue de circuler même de nos jours. Après la mort de Kalak, lui et Guy Chapouillié réalisent un documentaire sur son parcours qui est produit par le Groupe cinéma de Vincennes, l'AMFP et l'OLP³⁰³.

Le cinéma ne constitue pas le seul art dans lequel Ezzedine Kalak s'investit. En 1975, il rencontre l'artiste Claude Lazar³⁰⁴ pendant un salon. Ce dernier présente au stand du collectif Jeune peinture quatre tableaux sur la Palestine qui illustrent chacun un propos tenu par Yasser

³⁰⁰ Jean Narboni (1937), historien et critique de cinéma de l'université de Vincennes. Il devient le co-rédacteur en chef de la revue des *Cahiers du Cinéma*.

³⁰¹ Danièle Dubroux (1947), réalisatrice et actrice française, rédactrice des *Cahiers du Cinéma* (1975-1983)

³⁰² Entretien téléphonique avec Serge Le Péron le 29 mars 2019.

³⁰³ Visionnage en libre accès sur le site YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=1wa2CkGd4f4>, consulté la dernière fois le 15 mai 2019.

³⁰⁴ Claude Lazar est né en Égypte dans une famille d'origine juive qui s'est installée en France après l'arrivée au pouvoir de Nasser. Il suit ensuite ses études d'art à Paris. Entretemps, il côtoie le Groupe cinéma de Vincennes et devient ami avec Serge Le Péron. Tout comme le cinéaste, l'artiste est frappé par les événements de mai 68. Il rejoint un collectif d'artistes antifascistes, Jeune peinture, proche de la mouvance maoïste de la GP. Il travaille à plusieurs occasions pour le mouvement en publiant des affiches pour le journal *La cause du peuple*. Il est amené à plusieurs reprises à travailler sur la Palestine qu'il a découverte au travers des camps de réfugiés palestiniens au cours d'un voyage au Liban en 1970. Après la mort de Mahmoud Hamchari, Claude Lazar coud un drapeau palestinien long de dix mètres pour la manifestation en son honneur en parallèle de ses funérailles. L'objectif initial prévoyait que le drapeau soit tenu par un membre de chaque communauté représentée. Au final, tous les participants en tête du convoi ont voulu tenir le drapeau. Entretien avec Claude Lazar, *op. cit.*

Arafat pendant son discours à l'ONU en 1974³⁰⁵. Il se trouve que le stand se situe en face de celui des Palestiniens animé par Ezzedine Kalak. Celui-ci remarque les peintures et souhaite rencontrer l'auteur. Il apprécie le travail même s'il a quelques critiques à formuler. Les deux hommes se retrouvent le soir et deviennent amis. Claude Lazar continue le travail qu'il menait pour la GP mais désormais pour le compte de l'OLP, en collaboration avec Ezzedine Kalak, et réalise plusieurs affiches pour la résistance palestinienne.

Au cours de notre entretien, Claude Lazar est revenu à plusieurs reprises sur l'attention particulière que portait le représentant sur la signification donnée par ses affiches³⁰⁶. Il était très strict sur cette question. Deux épisodes illustrent bien cet aspect. Le premier a lieu quand l'ONU rattache le sionisme à une forme de racisme. À cette occasion, Ezzedine Kalak commande une affiche à Claude Lazar pour le compte de la GUPS. Dans un premier temps, celui-ci réalise une affiche représentant le drapeau israélien avec une étoile de David encerclée de barbelés mais le diplomate la refuse car ce symbole touche au religieux alors que le sionisme est une question politique. Pour l'artiste, l'étoile représente le sionisme et non la religion mais Ezzedine Kalak affirme que les gens feraient forcément l'amalgame. Claude Lazar refait son affiche en remplaçant l'étoile de David par le slogan « sionisme = racisme » et avec les bandes bleues du drapeau israélien cernées de barbelé (illustration n° 7). Le second épisode se déroule lors de la préparation de la première édition de la Journée de la terre³⁰⁷ de 1976. Claude Lazar doit réaliser une nouvelle affiche pour le compte de l'OLP. Il dessine un drapeau palestinien composé de kalachnikovs. Encore une fois, le diplomate rejette cette proposition car elle ne reflète pas selon lui la réalité palestinienne. Il reproche à l'artiste d'avoir une vision trop occidentale fantasmée et centrée sur la figure du *fedayin* militant armé d'une kalachnikov. Or le *fedayin* n'est pas un militant d'extrême gauche à la française mais avant tout un paysan chassé de ses terres. Et c'est cette vision qu'il veut présenter pendant la journée de la terre. Claude Lazar compose une autre affiche devenue désormais célèbre représentant un Palestinien coiffé d'un keffieh mais sans visage. La zone où est censé se trouver le visage représente une zone agricole palestinienne symbolisant le cœur de la lutte palestinienne : le retour à la terre (illustration 8).

³⁰⁵ Par exemple, un tableau illustre les propos de Yasser Arafat sur la branche d'olivier tenue dans sa main droite et le fusil du combattant tenu dans sa main gauche par un olivier avec des branches ressemblant à des fusils.

³⁰⁶ Entretien avec Claude Lazar, *op. cit.*

³⁰⁷ Commémoration des événements du 30 mars 1976 en Cisjordanie. Alors que le gouvernement israélien décide de confisquer de nouvelles parcelles des Territoires occupés, les Palestiniens lancent une grève générale le 30 mars, première manifestation de la journée de la Terre.

Ces deux épisodes sont révélateurs du sens qu'Ezzedine Kalak souhaite donner à la représentation de la Palestine et des Palestiniens en France avec une attention stricte portée sur le contenu politique de son discours mais aussi sur le fait d'apporter un témoignage simplifié et qui se veut plus réaliste de l'existence du peuple palestinien. À travers cette démarche, il rompt à la fois avec les thèses sionistes qui ramènent toujours le débat sur la condition religieuse du peuple juif mais aussi avec les visions fantasmées du *fedayin* palestinien (entretenu aussi bien par la gauche que par le reste de la société ainsi que l'OLP) souvent assimilées à la violence ou au terrorisme.



Illustration 7, « Le sionisme est une forme de racisme », de Claude Lazar, GUPS, 1977, The Palestine Poster Project Archives, <https://www.palestineposterproject.org/poster/zionism-is-a-form-of-racism>, consulté la dernière fois le 13 juillet 2021.

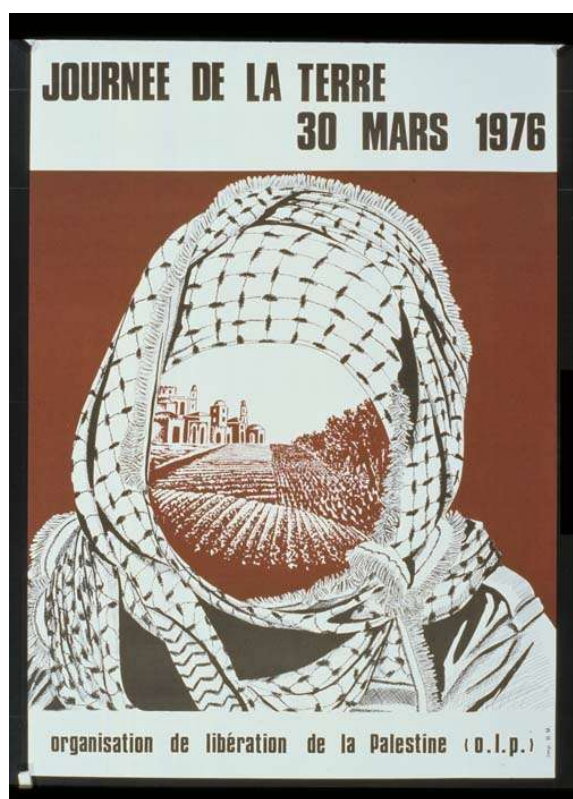


Illustration 8, « La Journée de la Terre », de Claude Lazar, OLP, 1976, The Palestine Poster Project Archives, <https://www.palestineposterproject.org/poster/journee-de-la-terre>, consulté la dernière fois le 13 juillet 2021.

Les affiches ne constituent pas la seule collaboration entre les deux hommes. Ils élaborent ensemble un projet pour monter une exposition internationale sur la Palestine rassemblant des artistes de différents pays. En 1978, Lazar visite le musée international de la résistance Salvador Allende à Paris qui organise une exposition contre la dictature avec des œuvres venant de différents pays. L'artiste souhaite reprendre ce concept pour la Palestine et Ezzedine Kalak accepte. Ils décident d'organiser l'évènement en avril à l'université arabe de Beyrouth qui se situe juste en face du siège de l'OLP. Toutefois, l'organisation de l'évènement est rendue compliquée par le déclenchement de la guerre civile libanaise. Malgré tout, l'exposition rassemble plus de 200 artistes internationaux et une centaine d'œuvres. Les artistes présents pendant l'évènement ne sont pas habitués à ce contexte de violence. Claude Lazar décide alors de mettre à profit son expérience militante et ouvre un atelier d'art dans un local de l'OLP en face de l'université (illustration 9). Dans cet atelier, il apprend aux artistes comment utiliser l'art comme une arme. Ainsi, une double exposition s'organise. Un catalogue est publié par le Département d'information de l'OLP rassemblant les différentes contributions. Claude Lazar se rend même dans les camps de *fedayin* pour le distribuer aux résistants palestiniens alors en

plein combat. L'évènement est un franc succès et est relayé dans la presse internationale. Des photos circulent où nous pouvons voir Yasser Arafat et d'autres responsables palestiniens en compagnie d'Ezzedine Kalak en train d'admirer des œuvres d'art (illustration 10)³⁰⁸.

Étrangement, Ibrahim Souss ne perpétue pas les actions de son prédécesseur alors que lui-même a un parcours très marqué par l'art et la culture. Au cours de sa carrière, il a donné plusieurs concerts en France et bien que ces événements ne soient pas forcément reliés à la cause palestinienne, ils participent à sa visibilité à travers la renommée de l'artiste. Il en va de même pour ses romans et ses essais sur la Palestine.



Illustration 9, photo de Claude Lazar à Beyrouth pendant l'exposition de 1978, The Palestine Poster Project Archives, <https://www.palestineposterproject.org/poster/claude-lazar-beirut-1978>, consulté la dernière fois le 13 juillet 2021.

³⁰⁸ L'aventure ne s'arrête pas là puisque récemment deux historiennes de l'art ont ressuscité l'exposition sur la Palestine à Barcelone avec la coopération de Claude Lazar. Cette exposition a ensuite circulé au musée international de la résistance Salvador Allende au Chili puis est finalement revenue à Beyrouth. « La boucle est ainsi bouclée » pour reprendre les termes de Claude Lazar.



Illustration 10, photo d'Ezzedine Kalak en compagnie de dirigeants de l'OLP dont Farouk Qaddoumi (troisième en partant de la droite), chef du Département politique, à Beyrouth lors de l'exposition de 1978, *Le Monde*, « Beyrouth 1978, la révolution au bout du pinceau », https://www.lemonde.fr/m-actu/article/2018/09/07/beyrouth-1978-la-revolution-au-bout-du-pinceau_5351742_4497186.html, mis en ligne le 7 septembre 2018, consulté la dernière fois le 13 juillet 2021.

Le recours à l'art s'inscrit donc aussi dans le registre de l'action collective transnationale (Siméant, 2010), pouvant faire intervenir des acteurs issus de différents pays mais solidaires de la cause. Bien que la représentation donnée des Palestiniens s'ancre plus dans le registre du témoignage et du vécu que militaire, ces deux dimensions restent néanmoins complémentaires en expliquant les raisons du recours à la lutte armée à un public moins averti. Le recours à l'art participe aussi à cette médiation à l'histoire et à la culture palestinienne. Par conséquent, il forge le rôle de médiateur des représentants, à la fois au sens de témoin et aussi de paix, en valorisant l'art aux armes. Cette dernière image est entretenue dans d'autres dispositifs comme celui du recours aux médias.

3.2) Témoigner et représenter par le biais des médias

Outils de communication et d'information, les médias constituent une ressource indispensable pour tous les représentants et les Palestiniens ne font pas exception. Toutefois, ils n'entretiennent pas tous le même rapport avec la presse. Si certains sont très à l'aise sur les plateaux télé, de radio ou pour répondre à des interviews (Ezzedine Kalak, Ibrahim Souss, Naïm

Khader...), d'autres préfèrent se faire plus discrets (Shawki Armali). Aussi, les médias sont un bon outil pour étudier la performance donnée par les représentants ainsi que l'orientation donnée à la représentation de l'OLP. Comme pour le point précédent, ils doivent renvoyer une image plus rassurante et moins belliqueuse du mouvement national. Cela se traduit notamment par une position plus ouverte sur une solution politique au conflit.

a) *Un accès difficile aux médias*

Les relations avec les médias en Europe de l'Ouest reflètent bien l'évolution globale de la diplomatie palestinienne dans la région. C'est après 1974 que les représentants apparaissent plus largement dans la presse (écrite ou télé). Pour prendre un exemple, nous n'avons pu retrouver que deux interviews de Mahmoud Hamchari en France. La première est une mise au point par le « *représentant des organisations palestiniennes en France* » qui corrige un article paru dans un journal français sur les objectifs de la révolution palestinienne³⁰⁹. La seconde a lieu peu de temps après la prise d'otages des JO de Munich en 1972³¹⁰. Les représentants palestiniens disposent malgré tout d'autres moyens de diffusions. En France, ils peuvent compter sur le soutien de journaux d'extrême gauche à l'image de *La Cause du Peuple* de la GP. Mais ils peuvent aussi créer leur propre média. Mahmoud Hamchari lance ainsi une revue mensuelle d'information intitulée *Fedayin* avec le soutien de la GP et des Comités Palestine en 1969 (Hajjat, 2006, p. 91). La revue rassemble surtout des intellectuels du courant maoïste et présente les positions du mouvement national palestinien. Elle adopte un langage révolutionnaire et anti-impérialiste comme l'illustrent les articles publiés sur les événements de 1970 en Jordanie où la monarchie hachémite est désignée comme suivant « *les conseils de leurs maîtres de Washington* »³¹¹. Bien entendu les auteurs adoptent une position clairement antisioniste mais rappellent à plusieurs occasions leur opposition à l'antisémitisme en dénonçant notamment les attentats visant la communauté juive (Sieffert, 2009, p. 60). La revue ne survit pas à la mort de son fondateur.

Ezzedine Kalak reprend le relais en fondant un autre bulletin hebdomadaire d'informations, *Palestine Informations*. Son comité de rédaction rassemble des Français issus de différents

³⁰⁹ *Le Monde*, « Une mise au point du représentant palestinien en France » publié le 26 février 1972.

³¹⁰ Archives de l'INA, « Attentat représentant OLP à Paris », interview du JT de 20h le 8 décembre 1972, <https://www.ina.fr/video/CAF97512594/attentat-representant-olp-a-paris-video.html>, consulté la dernière fois le 16 juin 2020.

³¹¹ *Fedayin*, « Non à l'État palestinien fantôme », publié le 15 octobre 1970, disponible sur le site Les matérialistes, <https://lesmaterialistes.com/revue-fedayin-1970>, consulté la dernière fois le 17 mai 2019.

courants politiques : maoïstes, trotskystes, communistes, des juifs antisionistes... et même une gaulliste de gauche ! Jean Baubérot est nommé directeur par Ezzedine Kalak³¹². Le bulletin publie les actualités liées à l'OLP, aux territoires palestiniens mais aussi aux soutiens internationaux de la cause palestinienne. Plusieurs étudiants de la GUPS participent à sa publication mais curieusement ils ne font pas partie du comité de rédaction qui ne rassemble que des Français. L'impact de ces bulletins reste assez limité au monde de la gauche et de l'extrême gauche. Après la mort d'Ezzedine Kalak, Ibrahim Souss ne répète pas l'opération et se tourne vers les autres médias. C'est finalement les revues des associations propalestiniennes qui reprennent le flambeau comme celle de l'AFP.

Plus globalement, dans le domaine des médias, il ne faudrait pas oublier l'Institut d'études palestiniennes et sa *Revue d'études palestiniennes* dont le siège est basé à Beyrouth mais qui dispose de branches à l'international traduisant les articles publiés en anglais et en français. Dans cette revue, il n'y a pas que des membres de l'OLP qui y publient mais aussi des intellectuels, des universitaires... En France, sa traduction est publiée à l'initiative d'Elias Sanbar et d'Ilan Halévi au début des années 1980. Ce dernier rédige régulièrement dans ce média s'attaquant au sionisme et aux mythes fondateurs d'Israël, revenant sur l'histoire du peuple juif et palestinien et bien entendu informant sur l'actualité³¹³. Dans cette perspective, ce n'est pas tant le représentant de l'OLP que l'intellectuel engagé qui s'adresse au public français.

Après la reconnaissance de l'OLP en 1974, les représentants ont plus facilement accès aux différents médias. Certains d'entre eux en sont même des habitués comme Naïm Khader ou encore Ibrahim Souss. Pour appuyer nos propos, nous nous sommes prêtés à un petit exercice. Nous avons consulté en ligne les archives du quotidien *Le Monde*. Pour rappel, un seul article concerne Mahmoud Hamchari³¹⁴. 16 articles reviennent sur Ezzedine Kalak en tant que représentant de l'OLP. Pour Ibrahim Souss, ce n'est pas moins de 153 articles qui font mention de lui³¹⁵. Bien entendu, nous pouvons avancer le fait que ce dernier soit resté beaucoup plus longtemps à ce poste que ses successeurs mais ces chiffres montrent malgré tout que la parole palestinienne est beaucoup plus écoutée des médias français. L'essentiel des interventions des représentants dans la presse est de commenter l'actualité palestinienne (et du Moyen-Orient en général) et de rappeler les positions officielles de l'OLP. Cependant, ils se font aussi les porte-

³¹² Entretien avec Jean Baubérot, *op. cit.*

³¹³ Halevi Ilan, *Du souvenir, du mensonge et de l'oubli. Chroniques palestiniennes*, Arles, Beyrouth Actes Sud, Institut des études palestiniennes, 2016.

³¹⁴ Nous ne prenons pas en compte ici les articles traitant du décès des diplomates.

³¹⁵ Nous avons arrêté notre recherche à 1994, année où Leïla Shahid reprend son poste à Paris.

parole du rapprochement israélo-palestinien. Cela ne se limite pas au seul cadre des médias. Ibrahim Souss par exemple défend un rapprochement entre les deux communautés dans son essai *Lettres à un ami juif* (1988) face aux exactions israéliennes.

b) Médiatiser la paix...

Pour se concilier l'opinion publique européenne, les représentants de l'OLP doivent adopter un discours plus adapté et rassurant à la fois dans les médias mais aussi auprès des politiques. Dès son arrivée à Paris, Mahmoud Hamchari a cherché à rassurer les autorités françaises sur les positions de l'OLP vis-à-vis du territoire. « *Il désirait tout simplement que la France le considère comme un résistant qui vient expliquer quel est le sens de son engagement. C'était en quelque sorte un "diplomate" qui avait pour mission d'établir des relations avec tous les courants politiques français, de la majorité à l'opposition, ainsi qu'avec le gouvernement* »³¹⁶. Nous sommes déjà revenus sur le rôle des opérations palestiniennes sur le sol européen dans l'initiation de contacts avec la centrale. Mais le pendant négatif est que l'image de la lutte palestinienne reste globalement négative auprès de l'opinion publique dans les pays concernés, d'autant plus que l'OLP se retrouve à partir du milieu des années 1970 entraînée dans la guerre civile libanaise. Les représentants se retrouvent dans la situation d'expliquer pourquoi les Palestiniens sont souvent associés à ce type de conflit³¹⁷.

Un homme s'est particulièrement démarqué dans cette approche. Saïd Hammami est en effet le premier représentant à prendre publiquement position pour la paix entre les Palestiniens et les Israéliens alors que l'OLP reste encore officiellement sur une position jusqu'au-boutiste. Il se distingue par deux articles qu'il a publié en 1973 dans le *Times* et qui ont eu un impact conséquent dans la presse internationale puisqu'il y reconnaît l'existence de l'État d'Israël et défend publiquement la paix entre les deux parties avec la création d'un État palestinien sur les territoires occupés de 1967³¹⁸. Il précède donc bien l'OLP, sans oublier que le XII^e congrès du CNP de juin 1974 ne va pas aussi loin dans sa résolution. La reconnaissance d'Israël est même encore considérée comme une véritable trahison à ce moment. Son premier article, qui paraît le

³¹⁶ Bitterlin Lucien, *op. cit.* p. 46.

³¹⁷ Archives de l'INA, « Plateau invités : Joseph Mouwannes/Ezzedine Kalak », archives du 20h de TFI, émission du 13 août 1976, <https://www.ina.fr/video/CAA7600952801/plateau-invites-joseph-mouwanes-azzedine-khalak-video.html>, consulté la dernière fois le 16 juillet 2021.

³¹⁸ Les différents articles publiés par Saïd Hammami dans les journaux britanniques ainsi que ses interventions dans des séminaires consacrés à la Palestine ont été répertoriés dans un fascicule intitulé *A Man of Peace. In Memoriam Saïd Hammami* et publié par le Conseil pour l'avancement de la compréhension arabo-britannique après l'assassinat du représentant en 1978.

16 novembre 1973³¹⁹, retrace le conflit depuis ses origines et revient sur le droit des Palestiniens à être représentés pour toute initiative de paix. L’auteur rappelle également que la question palestinienne a beaucoup changé depuis 1967. La communauté internationale ne perçoit plus le problème palestinien uniquement comme une question de réfugiés. Plusieurs pays ont pris acte de la place de la communauté palestinienne dans le règlement du conflit. À travers cet article, Saïd Hammami rappelle les victoires obtenues par l’OLP sur la scène internationale et inscrit par la même occasion le droit des Palestiniens à l’autodétermination à l’agenda de l’ONU. C’est à ces conditions qu’une paix pourrait être amorcée au Moyen-Orient. Le représentant palestinien va plus loin dans son deuxième article publié un mois plus tard, le 17 décembre en défendant l’idée que la paix doit avant tout reposer sur une négociation bilatérale entre les Israéliens et les Palestiniens³²⁰. Or pour la direction palestinienne, établir une autorité nationale sur les territoires occupés est définie comme une étape préliminaire avant de reconquérir le reste de la Palestine mandataire. Selon lui, cette étape est préliminaire à une négociation entre les Israéliens et les Palestiniens en vue de créer un État binational où les deux communautés pourraient vivre en paix. Alors que le premier article insiste sur le droit des Palestiniens à retourner en Palestine et à décider eux-mêmes de leur destin, le second embraye sur une solution négociée pour maintenir la paix dans le pays, et par extension au Moyen-Orient.

Cette position ouverte et originale de Saïd Hammami n’est pas inédite en soi. En effet, le représentant palestinien est connu dans la sphère médiatique britannique pour plusieurs lettres qu’il a postées dans les colonnes de plusieurs journaux comme le *Times*, le *Daily Telegraph*, le *Guardian*... dans lesquelles il répondait spontanément aux détracteurs de l’OLP qui la désignaient comme une organisation terroriste³²¹. Saïd Hammami s’est fait le défenseur de la position de Yasser Arafat au sujet d’un État palestinien démocratique et laïc incluant les Musulmans, les Chrétiens et les Juifs, puis serait devenu partisan des deux États depuis la fin des années 1960³²². Le contexte de l’après-guerre d’octobre 1973 offre une nouvelle perspective pour les Palestiniens et le représentant de l’OLP semble en avoir bien conscience. La question est de savoir quel a été le rôle d’Arafat dans la publication de ces deux articles. Selon Uri

³¹⁹ Hammami Saïd, “The Palestinian way to Middle East Peace”, *The Times*, publié le 16 novembre 1973, in *Ibid.* p. 1-4

³²⁰ Hammami, Saïd, “Making the First Move Towards Peace in Palestine”, *The Times*, publié le 17 décembre 1973, in *Ibid.* p. 4-6

³²¹ *Ibid.*

³²² Avnery Uri, *Mon frère l’ennemi*, Londres, Liana Levi, 1986, p. 52.

Avnery, le dirigeant avait donné son accord pour leur publication³²³ et aurait même fait quelques corrections. Pourtant le leader palestinien n'a jamais réclamé la paternité de cette démarche même s'il la soutient. Bien entendu, Hammami est critiqué par plusieurs franges de l'OLP, en particulier par le FPLP de George Habbache. Malgré cela, il est maintenu par Yasser Arafat à son poste de représentant. Signe évident d'un soutien du leader palestinien dans un contexte d'ouverture politique.

Saïd Hammami n'est pas le seul à prendre position pour la paix mais les sources à notre disposition montrent que les représentants de l'OLP restent sur la ligne politique de la centrale. Un épisode en particulier souligne cette dimension. Dans une interview donnée au *Monde* le 25 décembre 1975, Ibrahim Souss, alors représentant à l'UNESCO, laisse sous-entendre qu'une paix est possible entre Israël et l'OLP basée sur une reconnaissance mutuelle³²⁴. Quatre jours plus tard, Ezzedine Kalak publie dans le même journal une « *mise au point* » de la part de Farouk Qaddoumi affirmant que le représentant n'avait pas l'autorité de parler au nom de l'OLP et que les Palestiniens refusent de céder leurs droits sur la Palestine mandataire³²⁵. Cette position se retrouve dans d'autres déclarations d'Ezzedine Kalak faites au quotidien français. En tant que porte-parole de l'OLP, il reprend la rhétorique officielle qui reste dans les années 1970 la libération de l'ensemble de la Palestine mandataire et la constitution d'un État regroupant toutes les communautés. Le représentant sait d'ailleurs jouer sur les mots. Dans une interview télévisée, un journaliste lui demande si l'OLP est prête à établir deux États côte à côte, l'un israélien, l'autre palestinien. Ezzedine Kalak répond que la volonté du mouvement national est bien d'ériger un État indépendant palestinien mais sans en préciser les frontières³²⁶.

Au-delà des archives de presse, nos sources se basent sur le témoignage des proches des représentants de cette époque. Selon leurs déclarations, la plupart d'entre eux soutenait une solution politique au conflit mais nous ne pouvons pas écarter la possibilité que ces personnes souhaitent donner une bonne image des représentants. Chez certains, la défense de la paix entre Israéliens et Palestiniens est beaucoup plus visible (Saïd Hammami, Ibrahim Souss, Issam

³²³ *Ibid.*

³²⁴ *Le Monde*, « L'impulsion unitaire entre Israël et le futur État palestinien est inéluctable nous déclare un haut responsable de l'O.L.P. », publié le 25 décembre 1975, consulté en ligne, https://www.lemonde.fr/archives/article/1975/12/25/l-impulsion-unitaire-entre-israel-et-le-futur-etat-palestinien-est-ineluctable-nous-declare-un-haut-responsable-de-l-o-l-p_2587146_1819218.html, consulté la dernière fois le 16 juillet 2021.

³²⁵ *Le Monde*, « M. Ibrahim Souss est désavoué par l'O.L.P. », publié le 29 décembre 1975, consulté en ligne, https://www.lemonde.fr/archives/article/1975/12/29/m-ibrahim-souss-est-desavoue-par-l-o-l-p_2587362_1819218.html, consulté la dernière fois le 16 juillet 2021.

³²⁶ *Ezzedine Kalak*, réalisé par Serge Le Péron et Guy Chapouillié, *op. cit.*

Sartawi) de par leurs productions écrites que chez d'autres. Leurs trajectoires est également intéressante pour comprendre leur position et leurs attitudes. Ainsi chez Naïm Khader, ses proches mettent en avant sa socialisation à la religion chrétienne (ses origines, son passage par le séminaire) pour expliquer son tempérament, doté d'une « *empathie remarquable (...) un homme chaleureux proche des gens* »³²⁷. De fait, les personnes que nous avons interviewées mettent l'accent sur sa capacité à dialoguer même avec les personnes les plus hostiles à son discours. Portrait assez similaire du côté d'Ezzedine Kalak qui sait aussi répondre à ses détracteurs mais avec un peu plus de mordant.

Cette défense publique pour un rapprochement entre les deux communautés ne se fait cependant pas aux dépens des droits des Palestiniens défendus par l'OLP et les représentants le rappellent à chacune de leurs interventions.

c) ... mais témoigner de la réalité palestinienne pour expliquer la résistance armée

Ce soutien à une solution négociée questionne le rapport entretenu par les représentants palestiniens au recours de la lutte armée. Comment concilier ces deux aspects ? Toute la subtilité de leur communication est de défendre le recours à la lutte armée par les *fedayin* en expliquant la situation des Palestiniens et notamment en prenant comme exemple leur propre parcours. Ce procédé renvoie à une représentation plus descriptive. Les textes regroupés dans l'ouvrage-hommage dédié à Naïm Khader (1981)³²⁸ illustrent ce type de discours. Par exemple dans une interview donnée à la Radio-télévision belge en 1979, le diplomate revient longuement sur son parcours personnel et arrive à la question de l'amalgame entre Palestinien et terroriste. Il répond alors que lui-même est un pacifiste convaincu et que les Palestiniens ne se sont pas lancés dans la lutte armée par plaisir.

« Il y a des Palestiniens qui travaillent dans l'action armée nous ne le nions pas, nous en sommes au contraire fiers parce que ça nous prouve que c'est un peuple qui a su défendre sa dignité alors qu'aucun autre moyen ne lui était laissé, qu'il a voulu en assumer la responsabilité malgré tous les dangers qui le guettent (...) Je ne veux pas faire l'éloge de l'action violente ou de la résistance armée, mais si de 48 à 67, le peuple palestinien a été réduit à être nié presque définitivement et totalement, et les Palestiniens considérés simplement comme des réfugiés à

³²⁷ Entretien avec Pierre Galand, *op. cit.*

³²⁸ Nous tenons tout particulièrement à remercier Bernadette Reynebaud qui a nous permis de consulter cet ouvrage qui n'est plus en vente et qui est extrêmement difficile à trouver.

qui il faut faire la charité, c'est depuis que les Palestiniens ont repris leur sort en main et ont décidé avec l'initiative du Fatah et de Yasser Arafat de commencer la résistance armée, qu'on a commencé à parler d'eux et à les reconnaître »³²⁹.

Le recours à la lutte armée est donc avant tout présenté comme la seule action possible pour les Palestiniens afin de se faire (re)connaître de la scène internationale. Cette déclaration du représentant s'applique essentiellement à la lutte armée car la question du terrorisme est plus complexe à défendre auprès d'un public européen. Dans deux articles parus en 1980 dans la revue bruxelloise *Pro of Kontra*, il fait la différence entre ces deux types d'action comme l'illustre les titres des articles : « Nécessité de la lutte armée » et « Contre l'action terroriste en Europe, contre le fascisme »³³⁰. Dans le premier, nous retrouvons les arguments de l'interview à savoir que la lutte armée n'est pas tant un choix qu'une nécessité pour faire reconnaître les droits des Palestiniens. Dans le second article, il rappelle que l'OLP a renoncé depuis plusieurs années aux attentats terroristes en Europe et condamne ceux qui sont encore perpétrés. C'est également l'occasion pour lui de rappeler que le mouvement national ne fait pas d'amalgame entre Juifs et sionistes. L'ennemi reste Israël et les sionistes et non la communauté juive dans son ensemble.

Ce type de déclarations se retrouve dans d'autres discours ou textes écrits par Naïm Khader rassemblés dans l'ouvrage qui lui est dédié. À travers ces exemples, nous pouvons constater que les discours divergent de ceux tenus par la centrale, beaucoup plus ancrés dans la rhétorique révolutionnaire. Le représentant dans ses allocutions s'éloigne de cette inspiration pour plus se concentrer sur le témoignage de l'histoire des Palestiniens pour expliquer cette orientation politique. Pour autant, il ne se détache pas totalement de la révolution car dans un autre article, il résume simplement la cause palestinienne à cette phrase : « *L'OLP est une révolution* ». Mais comme il le précise peu après, c'est une révolution « *mûre, humaine et responsable* »³³¹. Nous retrouvons cette dimension dans les propos tenus par Ezzedine Kalak lors de la première édition de la Journée de la Terre en 1976 : « *Nous ne sommes ni rancuniers, ni chauvins, nous luttons*

³²⁹ Extrait de l'entretien « Naïm Khader qui êtes-vous » de l'émission *Rencontre* de la Radio-Télévision belge émise le 8 mars 1979. Entretien retranscrit dans l'ouvrage de la fondation Naïm Khader, *Naïm Khader, le sens d'une vie*, Les éditions Vie ouvrière, Bruxelles, 1981, p. 38.

³³⁰ *Ibid.* p. 93-95.

³³¹ Extraits d'un discours prononcé à Bruxelles le 15 mai 1981, in *Ibid.* p. 97-98.

pour cette Palestine pour tous (...) nous voulons rentrer chez nous, nous voulons mettre fin à l'occupation, nous voulons que ça s'arrête immédiatement »³³².

En comparant les discours des deux représentants, nous pouvons observer deux formes de travail d'affirmation et de dénégation (Offerlé, 1998, p. 66). Dans celui d'Ezzedine Kalak, ce travail est de nature inclusive en intégrant directement les Palestiniens. Si Naïm Khader use également de l'inclusivité, ses déclarations intègrent aussi une représentation descriptive en prenant appui de sa propre expérience pour décrire la réalité des Palestiniens. « *En d'autres termes, parler " pour " un groupe implique également de parler " sur " le groupe, de faire des déclarations sur ce que le groupe " est " et sur ce que le groupe " veut " ou " a besoin " » (Celis & al, 2014, p. 171). Ce rôle échoit bien entendu au prétendant, le *claim-maker*, mais aussi aux agents sur la représentation. Et même si les différences sont minimales entre les deux performances, elles permettent de saisir ce qui rend possible la reconnaissance d'une prétention et de sa représentation.*

Enfin, nous retrouvons cette situation dans nos entretiens avec les personnes proches des représentants : défense de la paix sans pour autant dénier la légitimité de la lutte armée, difficulté à se positionner sur le terrorisme... Un des enquêtés a tenu un discours très similaire lors de notre entretien :

« Pratiquement tout part des discussions des étudiants, tournées autour de ces questions-là. Donc en plus, tout était presque adressé verbalement en tant que Palestinien tant des commentaires des gens qui ne connaissent pas la situation palestinienne, qui entendent parler de la question palestinienne à partir d'actions menées par certaines organisations palestiniennes, des actions qui étaient considérées comme des actions terroristes. Donc en fait, il fallait répondre, il fallait dire, peut-être pas justifier ces actions mais leur donner leur sens réel pour nous Palestiniens. Et dire aux gens que ces actions étaient destinées à attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur la question palestinienne. Et expliquer la situation dans laquelle se trouve le peuple palestinien, que ce soit sous occupation israélienne de 48, de 67 que dans la diaspora »³³³

Majed est encore étudiant aux débuts des années 1970, mais il est confronté aux mêmes difficultés que les représentants en poste pour expliquer que le recours aux actions armées des

³³² Ezzedine Kalak, réalisé par Serge Le Péron et Guy Chapouillié, *op. cit.*

³³³ Entretien avec Majed, *op. cit.*

Palestiniens s'inscrit dans une logique de libération nationale, au même titre que les luttes passées comme celle du FLN.

Défendre la paix tout en légitimant le recours à la lutte armée ne constitue pas une tâche facile, car cela questionne le rapport personnel des représentants à une solution négociée. Ils participent néanmoins à l'entreprise de rationalisation de la cause palestinienne au travers de leurs performances, en resituant l'imaginaire *fedayin* dans une histoire plus concrète des Palestiniens. Par la même occasion, les représentants de l'OLP instaurent un certain *ethos* dans leur travail, qui se rapproche du rôle d'un négociateur, privilégiant la paix à la violence, mais sans pour autant rompre avec le discours national. Une autre stratégie leur permet aussi de renforcer ce programme, tout en constituant un test pour leurs performances : dialoguer avec les communautés juives.

3.3) « Fraterniser avec l'ennemi »³³⁴ : le rapport aux communautés juives

Quels rapports doivent entretenir les représentants de l'OLP avec les communautés juives européennes en « temps de guerre » ? En Europe, les séquelles de la Shoah restent particulièrement vives pour les pays qui ont directement ou indirectement participé au génocide. Cela rend d'autant plus difficile la tâche de s'opposer à ces communautés qui soutiennent très majoritairement Israël. S'adresser aux communautés juives nécessite donc forcément de parler de la Shoah et de la spoliation des Juifs en Europe, sujet évidemment très sensible. Pourtant, les représentants de l'OLP ne manquent pas de soutien auprès de ces communautés. Comme nous l'avons vu, des intellectuels juifs antisionistes soutiennent la cause palestinienne à l'image de Maxime Rodinson ou de Marcel Liebman. Mais même dans ce cas de figure, ces personnes sont parfois mal perçues au sein de leurs communautés confessionnelles ce qui complique ce travail de rapprochement.

Il faut différencier ici deux publics cibles par les représentants de l'OLP : l'extrême gauche israélienne et les communautés juives. Le rapprochement avec ces communautés a le bénéfice de rassembler les deux objectifs déjà cités : modifier les représentations de l'OLP et ouvrir la porte à la paix.

³³⁴ Nous reprenons ici les éléments du titre de l'ouvrage de l'auteur israélien Uri Avnery, *Mon frère l'ennemi*, Liana Levi, 1986.

a) *Les relations avec l'extrême gauche israélienne*

Les partis d'extrême gauche israéliens à l'image du Matzpen par exemple constituent les interlocuteurs les plus crédibles pour l'OLP car ce sont des mouvements antisionistes et donc potentiellement favorables à un rapprochement israélo-palestinien. Malheureusement nous manquons d'éléments à exploiter dans le cas français. Ibrahim Souss est proche d'Eli Lobel, un Israélien membre du Matzpen avec qui il a noué des liens *via* la Gauche prolétarienne. Le schéma se répète avec Leïla Shahid qui est proche de figures israéliennes opposées à l'occupation des territoires palestiniens à l'image de Michel Warschawski, journaliste israélien et fondateur du Centre d'informations alternatives, une ONG qui rassemble des mouvements pacifistes israéliens et palestiniens. Ce dernier reçoit le prix des Droits de l'Homme de la République française en 2012 malgré les récriminations de plusieurs personnalités juives³³⁵.

De nouveau, Saïd Hammami fait figure de pionnier grâce à son amitié avec l'intellectuel et homme politique israélien Uri Avnery (1923-2018)³³⁶. Ils sont tous deux à l'origine du premier rapprochement entre l'OLP et l'État d'Israël. Avnery a publié un ouvrage, *Mon frère l'ennemi* (1986), dans lequel il relate ses conversations avec le représentant de l'OLP. Tout comme Hammami, il espère trouver une solution négociée avec les Palestiniens pour établir la paix. Il lit un jour les articles publiés par le représentant dans le *Times* et pense qu'il a trouvé un interlocuteur idéal, proche de Yasser Arafat. Il se rend à Londres et demande à le rencontrer. Le rendez-vous a lieu dans un hôtel le 21 janvier 1975. Il est organisé dans le plus grand secret, les deux hommes sachant qu'ils pourraient signer leur arrêt de mort si les choses venaient à être apprises par leurs dirigeants. Les rencontres se succèdent entre les deux hommes et ont pour but de trouver un moyen de négocier la paix entre les deux camps. Pour Avnery, c'est sur l'opinion publique israélienne qu'il fallait miser. Si l'opinion venait à changer au sujet des Palestiniens alors les répercussions politiques suivraient. Mais pour cela, il faut des gages de modération de la part de l'OLP.

En mars 1975, Saïd Hammami participe à un séminaire sur le futur de la Palestine organisé par Eurabia. Le papier intitulé « A Palestinian Strategy for Peaceful co-Existence on the Future

³³⁵ En premier lieu, Richard Prasquier, le président du CRIF (Conseil représentatifs des institutions juives de France).

³³⁶ Originaire d'Allemagne, sa famille fuit le III^e Reich pour rejoindre la Palestine en 1933. Avnery participe à la guerre de 1948. Après le conflit, il quitte l'armée pour se tourner vers le journalisme où il se fait critique des opérations israéliennes. Il fonde son propre mouvement politique et devient député à la Knesset. Il participe à la création de plusieurs mouvements pour la paix entre Israël et l'OLP et défend l'idée de la création d'un État palestinien indépendant dans les TPO.

of Palestine » est publié ensuite par les services d'information de l'OLP. De nouveau le représentant repousse les limites de ses idées en rappelant le droit des Israéliens à vivre en Palestine. Il s'attaque au sionisme israélien poussant à l'occupation des territoires palestiniens mais reconnaît le sionisme originel qui voulait trouver un foyer pour les Juifs tout comme les réfugiés palestiniens ont le droit de retourner chez eux. La majorité du papier reste donc un réquisitoire contre Israël et sa politique d'occupation. Le seul moyen de trouver la paix dans la région serait alors de permettre aux Palestiniens de revenir sur une partie de leur territoire spolié sur laquelle s'établirait un État. La communication d'Hammami est un appel à trouver des interlocuteurs au sein de la société israélienne pour réaliser ce projet³³⁷. Il dispose à nouveau du soutien de Yasser Arafat pour cette intervention. Le but est d'obtenir une réponse de la part de la communauté israélienne. Malheureusement, cette tentative échoue. Pourtant le discours d'Hammami convainc plusieurs personnalités politiques israéliennes et un conseil israélien pour la paix entre Israël et la Palestine voit le jour en juin 1975. Malgré cet échec, les tentatives se succèdent. Leur coopération amène tout de même à une rencontre officielle entre des membres de l'OLP et une délégation israélienne dirigée par Uri Avnery en 1977 sous l'égide de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe. Cette rencontre constitue la première du genre. Après l'assassinat de Saïd Hammami, Uri Avnery reprend son travail avec Issam Sartawi, représentant de l'OLP auprès de l'Internationale socialiste. Tous deux sont à l'initiative de plusieurs déclarations en faveur de la paix et vont même jusqu'à critiquer ouvertement leur direction respective pour cette impasse diplomatique³³⁸.

Il est intéressant de souligner le rôle joué par les acteurs de l'espace de la cause palestinienne dans les rapprochements entre les représentants des deux camps. C'est effectivement au travers de ses réseaux, dont certains membres sont également en contacts avec le camp de la paix en Israël, que ces rencontres ont pu être organisées. La notion d'espace de la cause permet ainsi de mettre en avant les réseaux entremêlés à d'autres espaces. Par exemple, la présence de mouvements d'extrême gauche facilite le rapprochement avec leurs homologues israéliens qui naviguent dans d'autres réseaux communs comme les Internationales.

³³⁷ Hammami, Saïd, « A Palestinian Strategy for Peaceful co-Existence on the Future of Palestine », mars 1975, in The Council for the Advancement of Arab-British Understanding, *op. cit.* p. 13-19.

³³⁸ C'est le cas par exemple dans une interview donnée par Issam Sartawi à Éric Rouleau, alors journaliste au Monde, le 22 juin 1982 où le diplomate accuse l'OLP d'avoir facilité la victoire électorale de Menahem Begin en Israël ce qui a mis un point mort aux négociations par son recul permanent pour ouvrir un canal de communication avec les Israéliens. Avnery Uri, *op. cit.* p. 220-221.

b) Les communautés juives

Les contacts initiés par les représentants sont donc essentiellement tournés vers des alliés potentiels en Israël afin de mener le combat de l'opinion publique chez « l'ennemi ». Le cas de Naïm Khader en Belgique offre une autre perspective. En effet, le représentant de l'OLP s'est tourné plus directement vers la communauté juive de Belgique. Tout comme Hammami à Londres, Naïm Khader pense que le règlement du conflit ne peut se faire qu'en réunissant les deux parties principales, juive et arabe³³⁹. Le représentant tente de résumer la position des Palestiniens vis-à-vis des Juifs dans un article publié dans le journal *Le Soir* en 1980. L'auteur refuse l'amalgame entre Juifs, Israéliens et sionistes. Le combat de l'OLP est tourné contre le sionisme et le gouvernement sioniste d'Israël, pas contre les Juifs. Il affirme aussi comprendre la position des communautés juives de la diaspora qui défendent la survie d'Israël. Mais par la même occasion, cette dernière défend une politique d'occupation et d'annexion qui n'a rien à voir avec la survie de l'État hébreu. Le représentant tente ici de modifier les rapports existants entre Israël et la diaspora juive en montrant que le sionisme actuel défendu par l'État s'assimilerait plus à une forme de racisme et d'impérialisme.

Après la parution de cet article, Naïm Khader mène une campagne d'information allant dans le même sens auprès des communautés juives. Pour se rapprocher de celles-ci, il est aidé par son ancien professeur, Marcel Liebman. Les deux hommes mènent une guerre quasi-quotidienne pour contrer les informations diffusées par les presses israéliennes et informer sur la situation dans les territoires occupés. Ils sont également soutenus par Jean Salmon. Ensemble, ils se divisent le travail : Naïm Khader informe sur l'actualité du Moyen-Orient, des TPO et des positions de l'OLP ; Jean Salmon apporte une caution juridique vis-à-vis du droit international et Marcel Liebman s'occupe des questions plus politiques. Le trio rédige fréquemment des communiqués adressés à l'opinion publique belge sur la situation. Le contact avec la communauté juive de Belgique est plus compliqué car Marcel Liebman est depuis longtemps perçu comme un « traître ». Il est notamment connu pour ses réquisitoires contre le sionisme. Plusieurs tentatives sont tout de même menées. En mai 1976, Naïm Khader est invité à prendre la parole à l'Union des progressistes juifs de Belgique. En 1975, il participe à une conférence sur la paix au Moyen-Orient aux côtés de David Susskind, fondateur du Centre communautaire laïc juif (association sioniste militant pour la paix). Les deux hommes se rencontrent à plusieurs reprises par la suite et continuent d'échanger sur un dialogue possible entre les deux

³³⁹ Verdussen Robert, *op. cit.* p. 186.

communautés. Selon le biographe de Naïm Khader, Robert Verdussen, Susskind aurait été très impressionné par les positions avant-gardistes de Khader ainsi que par son caractère doux, très loin de la figure qu'il avait en tête d'un membre de l'OLP³⁴⁰.

Au final, les actions de Naïm Khader auprès de la communauté juive ont un impact limité. Elles se résument à quelques contacts pris avec des personnalités. Il faut dire que la diplomatie israélienne mène une contre-attaque véhémente pour éviter tout contact entre les deux parties. La propagande israélienne s'intensifie dans les médias occidentaux en allant dans ce sens. Toutefois, Naïm Khader arrive à rapprocher Marcel Liebman d'autres personnalités juives comme David Susskind. Cette position ouverte envers les communautés juives est reprise par son successeur, Chawki Armali qui tente lui aussi de se rapprocher des organisations juives. Pourtant, il faut attendre les accords d'Oslo pour que les rencontres se fassent plus régulières³⁴¹.

Les rapports entretenus avec les communautés juives d'Europe s'intègrent donc finalement dans la performance globale menée par les représentants palestiniens : changer l'image de l'OLP en dissociant Juifs/Israéliens et antisionisme/antisémitisme... Ces éléments s'intègrent dans la prétention du mouvement national en rattachant la cause palestinienne à une lutte anticoloniale et anti-impérialiste contre une idéologie perçue comme raciste. Les résultats de cette politique sont beaucoup plus mitigés car la diaspora juive reste malgré tout très attachée à l'État d'Israël. Toutefois, cette diplomatie amorcée par les représentants de l'OLP participe à changer l'image belliqueuse traditionnellement rattachée aux Palestiniens.

Pour résumer cette troisième section, nous pourrions dire que la performance des représentants palestiniens « *consiste à offrir à plusieurs destinataires une représentation cohérente du groupe concerné* » (Courty, 2008, p. 66). La pluralité des publics (palestinien, arabe et européen), de même que celle des entrepreneurs, forcent les représentants à harmoniser leur performance de façon à pouvoir s'adresser à tous. En résulte une représentation des Palestiniens qui change finalement peu de celle promue par l'OLP à cette même période. Si l'accent est moins mis sur l'aspect « fantasmé » du *fedayin* révolutionnaire, cette dimension n'en est pas moins présente mais est plus resituée dans l'histoire vécue des Palestiniens. Après le décès d'Ezzedine Kalak, Serge Le Péron fait le bilan du diplomate pendant toutes ces années : « *Il y a quelques années, l'image dominante en France de cette Révolution était celle d'un tueur*

³⁴⁰ *Ibid.* p. 198-199.

³⁴¹ Site du Centre communautaire laïc juif David Susskind, « Chawki Armali, l'ennemi proche », <https://www.cclj.be/actu/politique-societe/chawki-armali-ennemi-proche>, publié le 11 février 2013, consulté la dernière fois le 7 novembre 2021.

masqué. Il lui avait donné un visage grave et pathétique, courageux et déterminé, ne reculant devant aucune discussion ni affrontement malgré ce qui lui en coûtait »³⁴². Ce constat pourrait être appliqué aux différents représentants car, s'il est difficile de constater leur impact concret en termes de politique étrangère (où de nombreux autres facteurs doivent être pris en compte), c'est bien au niveau de la représentation politique de l'OLP et des Palestiniens que leur travail s'observe le plus. En définitive, au même titre que les élus ou les artistes, les diplomates incarnent des faiseurs de représentation (Saward, 2010, p. 16). Par extension, la performance, et les adaptations qu'elle exige, constitue un savoir-faire pour ces acteurs et participe à la formation puis l'entretien d'un rôle, celui de médiateur, à la fois témoin et porte-parole d'une solution politique.

Conclusion du chapitre

Ce deuxième chapitre illustre le flou entre mouvement social et mouvement national, représentation et diplomatie. Si nous devons résumer la mission des représentants de l'OLP, nous pourrions dire qu'ils tentent de constituer un vaste mouvement social, en faveur des Palestiniens, au travers des réseaux de solidarité constituant les espaces de la cause palestinienne en Europe. L'internationalisation de la prétention de l'OLP vers les scènes publique et politique européennes s'opère par différents biais : sa médiatisation, ses recours armés (détournements d'avion), le soutien de réseaux ainsi que la présence d'étudiants palestiniens déjà engagés auprès de mouvements qui deviennent ses représentants officiels. C'est pourquoi, le concept d'espace de la cause se révèle si intéressant. Il permet d'abord de mettre en avant l'hétérogénéité des mouvements qui le composent. Celle-ci peut se comprendre au travers de l'émergence de cet espace, qui ne dispose pas de structures qui lui sont propres et qui rassemblent des acteurs divers et variés, tant par leur rattachement idéologique que par leurs parcours, mais partageant une vision commune de la légitimité de la cause défendue, proche des luttes dans lesquelles ils sont déjà investis comme la décolonisation. C'est cette représentation commune qui permet de faire tenir cet espace de la cause. Ensuite, la notion permet de saisir les stratégies pour représenter l'OLP et les Palestiniens en articulant les profils des différents acteurs (représentants et entrepreneurs), leurs ressources et leurs répertoires

³⁴² Témoignage de Serge Le Péron rédigé le 10 août 1978 et publié dans *Ezzedine Kalak. Portrait d'un militant*, par le Département d'information de l'OLP, 1978.

d'action. Certains mouvements facilitent et entretiennent le rapprochement entre les représentants et les institutions officielles (MAE, parlements, élus locaux...) conférant ainsi un rôle plus « traditionnel » (au sens étatique) aux envoyés de l'OLP. D'autres s'ancrent plus dans un registre protestataire³⁴³ et sont donc plus tournés vers une « diplomatie publique ». C'est pourquoi, les différentes problématiques touchant la sociologie des mouvements sociaux et des mobilisations pourraient très bien s'appliquer à l'étude de la diplomatie palestinienne car nous retrouvons derrière cet espace de la cause sa propre mise en mouvement. Une diplomatie qui s'institutionnalise progressivement, principalement après 1974, avec l'ouverture officielle de bureaux de représentation (ou d'information selon les terminologies), donnant ainsi un caractère plus officiel aux relations États-OLP, ainsi que la salarisation de ses représentants. Cette institutionnalisation ne met pas pour autant fin à l'ancrage des représentants dans les mouvements sociaux du fait qu'ils restent leur principale caisse de résonance.

Pouvons-nous dès lors parler de professionnalisation pour cette configuration ? La définition anglo-saxonne ne pourrait pas s'appliquer du fait du manque de cadre légal, de l'existence d'un monopole ou encore de l'extrême hétérogénéité des conditions d'activités. Pourtant certains éléments pointent un processus en cours. La salarisation est un premier facteur de même que la semi-reconnaissance du statut des représentants. De plus, un processus de sélection s'instaure progressivement. La direction de l'OLP ne choisit pas au hasard ses représentants. Elle nomme des personnes détenant plusieurs ressources dont la détention d'un capital international (études dans les pays visés, maîtrise de la langue, inscription dans des réseaux), bien que ce critère ne soit pas systématique. De la même façon, le fait de recruter principalement du côté d'anciens membres ou dirigeants de syndicats étudiants, arabes ou palestiniens, souligne la recherche de certaines capacités à créer des réseaux et d'une première expérience dans la représentation. Ces éléments tendent donc à montrer une première forme de professionnalisation de la diplomatie de dominés, mais pas au sens de constitution d'une profession établie. Bien qu'ils cherchent à se faire reconnaître politiquement, les « diplomates » ne constituent pas un groupe professionnel. Ils se forment avant tout à une activité de représentation, soumise à contraintes de représentativité dues à leur statut semi-reconnu, semi-clandestin. Dans le but d'améliorer leurs conditions, ils sont amenés à adapter leur performance afin de se faire reconnaître par le plus grand nombre.

³⁴³ Ces deux registres peuvent aussi se combiner.

Conclusion de la partie I

En définitive, nous avons pu présenter les conditions permettant l'internationalisation de la prétention de l'OLP. Après les événements qui ont « rendu étrangers » (Der Derian, 1987) la construction d'une identité palestinienne (comme le mandat britannique, la guerre de 1948 puis la *Nakba*), une nouvelle prétention se construit à l'extérieur du territoire national. Par conséquent, ce nouveau *representative claim* s'inscrit déjà dans une configuration internationale selon plusieurs facteurs : la situation de ses principaux auteurs (les groupes *fedayin*), des publics auxquels ils s'adressent (la communauté palestinienne exilée, les pays arabes, les alliés potentiels puis la communauté internationale), les prétendants rivaux (ONU, Jordanie, Égypte) ainsi que ses inspirations issues de mouvements de libération nationale, désormais membres des Non-alignés. Le concept de Michael Saward permet ici de saisir les premiers ressorts d'internationalisation de cette représentation, tandis que l'idée de diplomatie de dominés se traduit par sa performance à l'international.

Le contexte d'émergence de cette diplomatie³⁴⁴ fait qu'elle s'inscrit et passe par des réseaux de solidarité situés principalement dans des régions éloignées, où le mouvement palestinien dispose d'encore peu de connexions. Dès lors, s'intéresser aux modalités d'insertion de ses acteurs dans ces réseaux, ainsi que leurs situations, constituent d'autres éléments de compréhension des conditions d'internationalisation de la représentation politique. Aussi, il y a un aspect stratégique derrière cet ancrage car cela permet d'avoir une caisse de résonance auprès des publics visés, d'activer de nouveaux réseaux etc. Ce contexte impacte à la fois la prétention elle-même, avec la volonté de s'inscrire dans un héritage anticolonial et de libération nationale, et la performance des représentants diplomatiques, qui s'inscrivent dans des répertoires issus notamment des mouvements sociaux dotés d'une « *technologie de politisation déjà routinisée* » (Collovald, Gaïti, 1991, p. 11). Ces répertoires d'action constituent ainsi un certain savoir-faire pour les représentants de l'OLP et sont repris par la génération suivante. Cette dernière met en avant une certaine continuité notamment dans les trajectoires des représentants dont le passage par l'exercice de la représentation dans le milieu étudiant. Ces éléments permettent ainsi d'illustrer une première forme de professionnalisation de la

³⁴⁴ La constitution d'une société internationale régulée, la chute des colonies européennes, des modèles révolutionnaires et anti-impérialistes qui circulent et qui sont repris par les différents MLN, l'émergence d'une cause « tiers-mondiste » par des mouvements sociaux qui se développent et dont les répertoires d'action circulent à l'international...

diplomatie palestinienne à travers la fabrique de certains savoir-faire de la performance ainsi que du rôle du représentant mais aussi par le développement des infrastructures et la multiplication des bureaux de l'OLP dans les capitales.

Enfin, le contexte local et international ainsi que le développement des réseaux internationaux de l'OLP conduisent sa direction à recadrer sa prétention à partir des années 1970 pour finalement la réorienter vers une orientation étatique, notamment sous l'influence du Fatah et de son dirigeant Yasser Arafat. Comme nous avons pu le constater, prouver l'influence de l'internationalisation sur la prétention n'est pas chose aisée. Si cela est plus facile en partant de la figure des dirigeants, car ils ont une influence plus directe sur l'espace de la représentation, nous pouvons malgré tout assumer l'idée que les représentants ont participé à ce processus, ne serait-ce qu'au travers de la constitution des réseaux de communication avec des gouvernements plus favorables à une solution politique. Mais si 1988 constitue une rupture dans la prétention de l'OLP, est-ce que cela se répercute sur le travail des représentants ? Pas véritablement, tout du moins pas sur le court-terme, si ce n'est le fait qu'ils doivent défendre cette nouvelle réorientation. Néanmoins, le fait est que cette nouvelle prétention débouche sur les négociations israélo-palestiniennes³⁴⁵ et les accords d'Oslo signés en 1993. Avec le retour de ses dirigeants dans les TPO, le mouvement national entre dans une nouvelle configuration internationale, plus ancrée dans une logique néolibérale que dans un imaginaire révolutionnaire. C'est alors vers l'institutionnalisation d'une diplomatie palestinienne à prétention plus étatique qu'il faut se tourner.

³⁴⁵ Sans oublier d'autres aspects notamment économiques. Après la guerre du Golfe durant laquelle Yasser Arafat s'oppose à l'intervention américaine s'attirant ainsi la rancœur de plusieurs pays arabes dont principalement ceux du Golfe, ses principaux bailleurs, l'OLP sort considérablement amoindrie financièrement de la crise. Ainsi, 70% de son budget (qui monterait à 220 millions de dollars dans les années 1980) aurait été coupé au début des années 1990, rendant l'organisation plus faible face aux pressions américaines sur le processus de paix (Haddad, 2016, p. 41).

Partie II : La prétention de l'Autorité palestinienne à une diplomatie d'État

Avec la signature des accords d'Oslo, la prétention à la représentation de l'OLP a dépassé la dernière barrière de sa reconnaissance : celle d'Israël. Désormais, le mouvement national peut mettre en chantier sa prétention étatique. Le retour de ses membres dans les TPO opère une territorialisation de la centrale palestinienne à travers l'établissement de l'Autorité et de ses ministères. Ce phénomène n'est pas sans conséquence sur la prétention de l'OLP. En effet, si cette dernière reste « l'auteur », l'Autorité n'est-elle pas devenue *in fine* le nouveau sujet de la prétention du fait qu'à terme elle est censée devenir l'État de Palestine ? Une double prétention pourrait être ainsi distinguée : celle où l'OLP continue de se maintenir en tant que représentant de tous les Palestiniens et la seconde où l'AP devient celui des Territoires. En conséquence, une nouvelle division du travail s'instaure entre les deux organisations palestiniennes : l'une censée gérer les affaires courantes internes aux TPO (l'AP), tandis que l'autre continue de s'occuper des affaires externes, qui englobent les négociations du processus de paix et les affaires diplomatiques (l'OLP). Pourtant, cette répartition des tâches est loin d'être formelle et des rivalités entre des dirigeants émergent dès les débuts de l'Autorité sur la gestion des affaires courantes. Les relations diplomatiques constituent un bon exemple comme le souligne le troisième chapitre. Enfin, l'enlisement du processus de paix, entraînant le maintien et le développement de l'Autorité³⁴⁶, renforce le flou des frontières entre les deux instances. Dans la continuité de la précédente partie, il s'agit de voir comment s'influencent mutuellement la professionnalisation de la diplomatie palestinienne (cette fois au sens anglo-saxon) et ces rivalités autour de ces nouvelles prétentions ?

Le processus d'Oslo ne constitue pas seulement un changement au sein des administrations palestiniennes. Les axes de recherche changent eux aussi. Depuis le milieu des années 1990, les travaux portant sur les infrastructures palestiniennes se sont plus centrés sur la focale

³⁴⁶ Rappelons que selon les accords d'Oslo, l'AP est censée constituer une administration temporaire. Pendant un délai de cinq ans, elle est en charge de mettre en place les infrastructures du futur État palestinien. De nombreux événements (l'assassinat d'Itzhak Rabin, Premier ministre israélien signataire des accords, en 1995 ; l'élection de Benjamin Netanyahu, dirigeant du parti de droite Likoud ; début des attentats par le Hamas, parti islamiste palestinien...) et les désaccords permanents entre les deux parties repoussent perpétuellement les délais prévus, notamment sur les questions territoriales. De fait, au terme de ces cinq années, les TPO sont toujours divisés en trois zones (voir annexe 1).

néolibérale (Brynen, 2000 ; Khalidi, Samour, 2011 ; Haddad, 2016). La signature des accords d'Oslo souligne l'entrée de nouveaux bailleurs de fonds pour les dirigeants palestiniens : les États-Unis, l'Union européenne, la Banque mondiale... Le cas palestinien devient alors un terrain d'excellence pour qui s'intéresse aux effets du néolibéralisme et du (post)consensus de Washington³⁴⁷. Les notions de « *state-building* » et de « *peace-building* » sont désormais au centre des analyses, tandis que de nouveaux adjectifs sont associés à la Palestine pour afficher ces nouvelles formes de dépendance : Palestine Limited (Haddad, 2016), Palestine des bailleurs de fond (Sbeih, 2014), Palestine d'Oslo (Salingue, 2014)... Ces travaux permettent de croiser de nombreux sujets : émergence de nouvelles élites palestiniennes (Shuaybi, Shikaki, 2000 ; Hanafi, Tabar, 2004) ; développement de la société civile (Abu Sada, 2007 ; Sbeih, 2014 ; Salingue, 2015), le rôle des bailleurs de fonds (Brynen, 2000), l'impact sur le militantisme (Hanafi, Tabar, 2003 ; Sbeih, 2019)... et de manière plus générale, le développement économique de l'AP (Roy, 1999), pour ainsi mettre en avant les effets de la politique néolibérale sur la société palestinienne (Giacaman, Jorund Lonning, 1998). Cependant, ces travaux ne constituent pas une sociologie des administrations, du fait de la perspective macro généralement adoptée, et ne permettent donc pas toujours de saisir les changements qui s'opèrent au sein des institutions et de leur personnel. Cette dimension est pourtant importante pour comprendre les aménagements réalisés sous l'Autorité. Somme toute, ce sont les travaux portant sur les ONG et la société civile qui permettent de mieux comprendre ces changements. En s'intéressant au champ associatif palestinien, Sbeih Sbeih étudie les reconfigurations de pouvoir au sein de plusieurs ONG palestiniennes et leur (ré)articulation aux champs politique et du pouvoir (2014). Il montre ainsi les transformations qui s'opèrent, aussi bien à l'échelle institutionnelle que celle des acteurs, et questionne les effets de la professionnalisation de ces activités dans le champ. C'est également cette dimension plus centrée sur une administration en particulier, et articulant différentes échelles, que nous souhaitons exploiter dans les deux dernières parties de la thèse.

L'objectif est alors de comprendre comment la prétention de l'AP à une diplomatie d'État s'articule à la constitution d'un groupe professionnel, le corps diplomatique palestinien, et de

³⁴⁷ Raja Khalidi et Sobhi Samour distinguent le Post Washington Consensus (PWC) de son aîné de cette façon : « *La refonte, plus rhétorique que substantielle, du précédent Consensus de Washington (WC) reflète une forme plus "inclusive" de néolibéralisme, sans pour autant abandonner son identité centrale centrée sur le libre marché, fiscalement conservatrice et légèrement régulatrice. La transition vers le PWC est en grande partie le résultat d'une insatisfaction politique et intellectuelle à l'échelle mondiale (et même au sein des institutions concernées) face à ses résultats médiocres et à ses fondements théoriques défectueux. Le PWC envisage un État réactif et compétent qui assure le maintien de la sécurité et de l'ordre public, promeut les opportunités pour tous et renforce l'autonomie de ses citoyens, qui auront désormais la responsabilité morale de compter sur eux-mêmes plutôt que sur un État-providence paternaliste* » (2011, p. 9).

voir quels en sont les effets sur le traitement de la représentation internationale. Pour cela, le chapitre 3 revient sur l'émergence d'un *authority claim* défendu d'abord par le nouveau ministère du Plan et de la Coopération internationale (MOPIC), qui entre en compétition avec le Département politique de l'OLP sur les relations avec les États. Cette revendication découle de la prétention étatique et finit par déboucher sur l'instauration d'un ministère des Affaires étrangères (MOFA), puis d'une profession diplomatique légalisée. En cela, le processus de professionnalisation accompagne celui de l'étatisation de l'Autorité. Cette dernière s'impose en effet comme un acteur majeur au sein du champ diplomatique palestinien, entendu comme l'espace social regroupant les acteurs participant à la représentation internationale des Palestiniens, par le biais de son ministère, qui s'affirme dans la gestion quotidienne des relations étrangères. Dans cette configuration, nous pouvons distinguer deux champs différents : le champ diplomatique analysé comme faible, du fait que les acteurs le composant sont ancrés dans d'autres champs (associatif, politique, économique...), et un champ professionnel qui se consolide au sein du ministère. Le chapitre 4 développe cet aspect à travers la nouvelle division du travail qui s'opère entre et au sein de ces deux champs. Cette démarche permet ainsi de saisir les reconfigurations qui s'opèrent entre l'espace de la représentation et l'espace professionnalisé de la diplomatie.

Chapitre 3 : La mise en administration de la diplomatie palestinienne sous l'Autorité

Comment le corps diplomatique palestinien se constitue-t-il en groupe professionnel ? Et comment ce processus s'articule-t-il avec la prétention étatique de l'OLP/AP ? Ces questions dépassent le cadre de la diplomatie et dialoguent plus largement avec la sociologie de l'État, plus spécifiquement avec la branche sociohistorique inspirée par les travaux de Pierre Bourdieu (1993, 2012) questionnant sa genèse à travers l'examen « *des logiques des processus actifs et variés qui aboutissent à son instauration* » (Buton, 1997, p. 6). C'est précisément dans cette perspective que nous resituons ce troisième chapitre. En effet, le but ici n'est pas tant de s'intéresser à l'étatisation en terme de modèle théorique que de faire état du « *processus de mise en administration* » (Offerlé, 1997, p. 3) en se basant sur l'exemple de la diplomatie.

Cette démarche permet ainsi d'échapper à certaines dérives mises en cause par plusieurs chercheurs, qu'il s'agisse d'un nationalisme méthodologique (King, Le Galès, 2011), ou bien de la tentation d'importer des modèles théoriques et de tenter de les appliquer à tout prix sur d'autres cas pourtant situés dans des temporalités et des contextes différents (Hibou, 1999). Il ne s'agit donc pas de raisonner en termes d'État mais d'étatisation ; à savoir, un processus perpétuellement en cours de réactualisation (Laborier, 2014, p. 174). Nous suivons également Bourdieu dans ses réflexions sur un modèle d'émergence de l'État lorsqu'il affirme « *qu'il n'est sans doute pas d'instrument de rupture plus puissant que la reconstruction de la genèse : en faisant resurgir les conflits et les confrontations des premiers commencements et, du même coup, les possibles écartés, elle réactualise la possibilité qu'il en ait été (et qu'il en soit) autrement et, à travers cette utopie pratique, remet en question le possible, entre tous les autres, s'est trouvé réalisé* » (1993, p. 51). C'est pourquoi nous nous tournons davantage vers les sociologies des institutions et des administrations articulées à celle des professions, car le cœur de notre réflexion reste la professionnalisation (au sens d'Andrew Abbott) de la diplomatie palestinienne.

Cependant, ces différents courants sociologiques ne vont pas forcément de pair et une mise au point s'impose. En effet, la sociologie des professions, surtout anglo-saxonne, a avant tout pour objet l'étude des professions libérales dont les dynamiques (à la fois internes et externes) divergent en partie de la fonction publique en raison du rôle central occupé par l'État dans la

régulation de ses corps. Malgré ces différences, le dialogue reste possible entre ces courants sociologiques comme l'ont montré de nombreux auteurs ; qu'il s'agisse d'emprunter des concepts issus de la sociologie des professions, comme celui de carrière pour l'apposer à d'autres cas comme celui des hauts fonctionnaires (Eyméri, 2006), de souligner l'impact du *New Public Management* dans la régulation des activités et la recomposition des groupes (Paradeise, 2008 ; Bezes & al., 2011) et plus globalement de faire référence à la sociologie des groupes professionnels qui conçoit profession libérale et fonction publique dans des dynamiques similaires (Demazière, Gadéa, 2009). Plus récemment, des chercheurs ont mis l'accent sur l'interdépendance entre l'État et les groupes professionnels de la fonction publique (Bajard & al., 2018) au sens où « *ces professions et leur développement sont encastés dans l'État, au même titre que la fabrication de l'État et de son action sont encastés dans les dynamiques professionnelles de l'administration publique* » (Boussard, 2018, p. 147). C'est dans cette dynamique que nous souhaitons nous inscrire, en articulant les transformations institutionnelles et les dynamiques professionnelles dans un contexte d'étatisation³⁴⁸.

D'autres éléments qui facilitent le dialogue entre la sociologie des administrations et des professions sont les notions de frontière (« *boundary* ») et de juridiction (« *jurisdiction* »), interdépendantes chez Abbott. En effet, si les juridictions se basent sur des frontières préexistantes, elles ont en partie pour but de les réformer. Son approche permet de dépasser le cadre normatif de la définition anglo-saxonne de professionnalisation en se penchant sur les rivalités et les luttes autour d'activités de même que sur les dynamiques externes à une profession. Ainsi pour Abbott, la professionnalisation est d'abord une prétention d'autorité (« *authority claim* ») sur une juridiction, ou une prétention juridictionnelle (« *jurisdictional claim* »), soit la revendication d'un contrôle légitime d'une activité professionnelle autour d'un problème identifié motivée par la maîtrise de savoirs précis. Ces revendications sont présentées devant les différents auditoires que sont l'État, le public et le milieu professionnel (1986, p. 191). Bien qu'elles aient pour objectif de constituer des frontières entre les activités professionnelles, les juridictions sont constamment remises en cause avec l'émergence ou le développement de savoir-faire au sein d'une « *écologie liée* »³⁴⁹. Ces juridictions s'assimilent

³⁴⁸ Ce chapitre reste centré sur l'échelle institutionnelle tandis que le chapitre 6 revient plus précisément sur les dynamiques professionnelles au sein du corps diplomatique.

³⁴⁹ Selon Andrew Abbott : « Dans sa forme simple, la théorie écologique nous permet d'échapper à la fausse historiographie produite par l'hypothèse d'un développement immanent. L'argument des écologies liées va plus loin en prenant en compte l'existence simultanée de nombreuses écologies adjacentes, dont tous les acteurs recherchent des alliances, des ressources et un soutien au-delà des frontières écologiques. Une autre couche de contingence est ainsi identifiée » (2003, p. 247).

en cela à « *des territoires définis par un travail concret lié à un savoir changeant, dans un contexte complexe et largement contingent* » (Paradeise, 2008, p. 194) qui font l'objet de dispute entre les professions. Andrew Abbott a appliqué son modèle d'analyse à de nombreuses professions (qu'il s'agisse de *professions* ou *occupations*) comme la psychanalyse (1988), les débuts de la médecine (2005, 2013), les professions juridiques (1986) ou encore le travail social (1995). Mais nous pouvons à nouveau objecter le fait que ses travaux se focalisent sur des professions essentiellement libérales. Pourtant, l'analyse d'Abbott se prête également bien à la sociologie des institutions et des administrations pour plusieurs raisons.

Premièrement, Abbott apporte lui-même des éléments en critiquant son propre travail notamment sur sa façon de percevoir l'État à la fois comme un simple auditoire et comme une unité (2005, p. 247)³⁵⁰. Or, comme il se le reproche lui-même, l'État constitue à lui seul une écologie liée au sens qu'il est composé d'une multiplicité d'acteurs (institutionnels et individuels) ayant leurs propres intérêts, structuré par leurs propres rivalités... qui peuvent agir sur les juridictions de professions libérales qui « *relèvent à la fois du système des professions et du système politique* » au gré des contextes dans lesquels émergent les prétentions d'autorité. Cette affirmation est d'autant plus évidente lorsqu'il s'agit de la fonction publique tandis que les administrations constituent des acteurs et des structures de cette écologie liée. Par conséquent, ces notions en tant que telles s'appliquent déjà à ces domaines d'études d'autant plus dans des recherches adoptant une approche sociohistorique des administrations (voir notamment les travaux rassemblés dans Dreyfus, Eymeri, 2006 ; Lagroye, Offerlé, 2010). Les frontières et les responsabilités des administrations font elles aussi l'objet de contestations permanentes face à l'arrivée de nouveaux savoirs ou au cours de réformes institutionnelles impactant les formes prises par les institutions dans des contextes bien définis. La diplomatie en est un bon exemple d'où l'importance des travaux d'Abbott dans l'ouvrage dirigé par Neumann, Pouliot et Sending (2015) alors que de nouveaux acteurs (privés, publics ou civils) viennent contester l'autorité des diplomates dans leurs juridictions³⁵¹. L'exemple palestinien permet de nourrir ces débats en retraçant la mise en administration de la prétention d'autorité, qui n'est pas tant professionnelle que politique puisqu'elle a pour but de revoir le traitement des relations étrangères palestiniennes, jusqu'à présent placé sous le contrôle du Département politique de l'OLP.

³⁵⁰ Il en va de même pour les autres auditoires.

³⁵¹ Pour des exemples plus précis, nous pourrions citer les travaux de Florent Pouponneau sur la politique du Quai d'Orsay face au nucléaire iranien (2013).

Deuxièmement, les professions et les institutions sont soumises aux mêmes injonctions au professionnalisme, que celles-ci proviennent de l'intérieur (*from within*) ou d'acteurs extérieurs (*from above*), qui viennent limiter leur autonomie (Boussard & al, 2010, p. 13). Cette dimension est d'autant importante lorsque l'on s'intéresse à leur genèse. « *La forme concrète que prend l'institution, son organisation, ses rapports internes, ses règles de fonctionnement, trouvent leur origine dans l'importation de pratiques expérimentées ailleurs, de savoir-faire en quelque sorte recyclé, de dispositions acquises dans un état antérieur du champ ou dans d'autres secteurs d'activités* » (Lagroye, 2002, p. 118). Les institutions, tout comme les professions, sont ainsi le fruit d'investissements de réformateurs issus d'autres champs professionnels (Topalov, 1999). Dans le cas de l'Autorité palestinienne, ses administrations sont également soumises aux injonctions à la « bonne gouvernance » exigées par ses nouveaux bailleurs de fonds. En conséquence, les institutions palestiniennes s'établissent sous l'influence d'une idéologie néolibérale promue par certains dirigeants palestiniens comme le montre l'exemple du ministère du Plan et de la Coopération internationale dans la première section du chapitre.

Afin de reconstituer la trajectoire de cette prétention d'autorité, nous avons de nouveau fait le choix d'opter pour une approche chronologique. À l'image des travaux de Françoise Dreyfus (2000), il nous paraît difficile de distinguer le contexte politique et démocratique des aménagements administratifs. Ces derniers suivent un agenda calqué sur celui des réformes légales qui touchent l'AP dans l'optique de donner plus de transparence aux administrations. Pour cette raison, la première section revient sur la trajectoire de réformes qui aboutit à la constitution d'un ministère des Affaires étrangères (MOFA) de 1993 à 2003. Cette démarche permet de mieux saisir la prétention d'une autorité juridictionnelle sur les activités diplomatiques dans un contexte d'étatisation de l'Autorité palestinienne. Le transfert de la tutelle des relations étrangères est définitivement validé par l'adoption de la loi diplomatique votée en 2005³⁵². Si la prétention du ministère, et par extension de son corps, est reconnue, nous verrons néanmoins dans la deuxième section que l'autonomie de ce groupe professionnel nouvellement constitué reste soumise à certains contrôles externes. Après la crise politique de 2006 à 2007 avec le Hamas, les dirigeants palestiniens relancent cette politique d'étatisation visant à renforcer ses institutions sous la supervision du Premier ministre Salam Fayyad (2007-2013), qui lance un important plan de développement national de l'AP à partir de 2008. La dernière section revient plus spécifiquement sur les aménagements du MOFA à

³⁵² Pour rappel, la loi diplomatique est un texte législatif adopté par le Conseil législatif palestinien en septembre 2005 qui légalise les missions du MOFA et régularise la carrière diplomatique.

partir de ce renouveau néolibéral, qui peuvent être lus comme la consolidation d'une façade institutionnelle (Codaccioni & al., 2012) participant à l'objectivation de la prétention étatique de l'AP.

Section 1. Du MOPIC au MOFA, une prétention d'autorité au centre des rivalités de pouvoir

Au lendemain des accords d'Oslo, la division du travail entre OLP et AP est assez claire. Dans un plan annoncé dans un journal jordanien, la direction palestinienne précise bien que « *l'Autorité est considérée comme une extension de l'OLP et tire sa légitimité de l'OLP, qui sert également de référence politique et juridique à l'Autorité* »³⁵³. La diplomatie illustre d'ailleurs cette déclaration, puisque parmi les premières administrations à être annoncées par la direction de l'OLP, il n'y a pas de ministère des Affaires étrangères. Cette responsabilité échoie toujours à son Département politique. Cependant, un ministère dont la fonction relève avant tout de la planification est annoncé : il s'agit du ministère du Plan et de la Coopération internationale (MOPIC). Sa mission consiste à centraliser les donations internationales puis à préparer les plans d'aménagements des différents secteurs d'activité de l'Autorité. Dès son établissement, nous pouvons retrouver des indices d'une première professionnalisation à travers le recrutement du personnel et sa formation. Mais cette politique est-elle pour autant représentative d'un *authority claim* diplomatique ?

Les données à traiter sur cette question sont peu nombreuses, surtout pour la période allant de 1994 à 2005 (date du vote de la loi diplomatique). À partir de nos entretiens, nous avons pu retracer le processus de professionnalisation dans ces grandes lignes, mais ne disposant pas d'archives de l'époque, il est difficile d'apporter des éléments les corroborant. Ce que nous proposons dans cette première section est de revenir sur la trajectoire de réformes, « *constituée d'une succession de séquence de réformes sur la longue durée, chacune ayant des conséquences sur les suivantes, et ayant un "effet de transformation" sur le système de politiques publiques institutionnalisées faisant l'objet de réformes, comme par exemple un système administratif ou d'État providence* » (Bezes, Palier, 2018, p. 1083-1084), qui a conduit à l'instauration du ministère des Affaires étrangères. Ce concept de trajectoire se prête très bien au cas palestinien

³⁵³ Traduit en anglais dans *Journal of Palestine Studies*, Vol. 23, n° 4, été 1994, p. 146.

et aux réformes touchant à l'infrastructure de l'AP dans le but de constituer un État viable car il ne s'agit pas de s'intéresser à une réforme en particulier mais à leur succession et d'interroger la manière dont elles se nourrissent les unes des autres sur le long terme. Ce que nous pourrions qualifier de réforme de l'État dans l'exemple palestinien est une succession de mesures renouvelées au gré des crises et des contextes politiques que subit l'AP. Le cas de la diplomatie est révélateur de ce processus.

Pour ce faire, nous opérons une prosopographie des acteurs qui ont contribué à sa promotion et qui peuvent être considérés comme des entrepreneurs de réformes, « *c'est-à-dire de groupes d'acteurs qui revendiquent l'intention et sont en position de transformer les règles d'une institution en faisant montre de compétences et de ressources pour élaborer des diagnostics, promouvoir des solutions et constituer des coalitions favorables à leurs projets* » (Bezès, Le Lilec, 2010, p. 58). Nous ne manquerons pas, en parallèle, de recontextualiser les contraintes institutionnelles et politiques auxquelles ces entrepreneurs ont dû faire face lors de ce processus d'institutionnalisation

1.1) Le MOPIC : une première tentative pour implanter une logique d'État dans la diplomatie ?

Qu'est-ce que le MOPIC ? Est-ce un ministère des Affaires étrangères qui n'en porte pas encore le nom, une administration de transition ou bien un ministère en charge de la seule planification de l'AP ? Et par extension, ces membres sont-ils déjà les auteurs d'une prétention d'autorité sur la gestion des relations extérieures ? Pour répondre à ces questions, il nous faut d'abord revenir sur les origines de ce ministère. Les contraintes structurant sa constitution découlent, d'une part, des négociations du processus de paix et, d'autre part, de son rapport avec le Département politique de l'OLP. Ces deux dimensions sont d'ailleurs présentes dans les différents textes juridiques qui encadrent la formation de l'Autorité. Il est toutefois important de souligner que le travail du MOPIC, ainsi que des autres ministères, ne fait pas l'objet d'un cadre légal ou d'un débat législatif mais reste avant tout le fruit de négociations au sein de l'exécutif (Shikaki, Shuaybi, 2000).

a) Le cadre juridique prévu pour les relations extérieures de l'AP

Pour rappel, Farouk Qadoumi est nommé officiellement ministre des Affaires étrangères en 1988 lors de la Déclaration d'Alger. Avec Yasser Arafat, il est le seul à obtenir un poste officiel

dans le tout nouvel « État de Palestine indépendant ». Les accords d'Oslo viennent ensuite valider le monopole des relations étrangères de l'OLP et de son Département politique bien que cette question rejoigne les problèmes relégués au statut permanent. La Déclaration de principes, par exemple, ne revient pas précisément sur la diplomatie. Dans l'article VII, alinéa 2, il est dit : « *L'Accord intérimaire³⁵⁴ spécifiera également les pouvoirs exécutifs du Conseil, ses pouvoirs législatifs conformément à l'article IX ci-dessous, et les organes judiciaires palestiniens indépendants* »³⁵⁵. Cependant, dans l'annexe II, alinéa 3b, il est précisé que l'accord intérimaire prévoira : « *la structure, les pouvoirs et les responsabilités de l'autorité palestinienne dans ces secteurs, à l'exception des points suivants : sécurité extérieure, implantations, Israéliens, relations extérieures et autres questions qui seront définies d'un commun accord* »³⁵⁶. Les relations étrangères ne sont *a priori* pas prises en compte dans les pouvoirs exécutifs attribués à l'AP. Point rappelé par les accords du Caire (ou Gaza-Jéricho) du 4 mai 1994³⁵⁷ à l'article V alinéa 1b³⁵⁸. C'est en fin de compte dans le texte des accords d'Oslo II que ce point est le plus clairement défini à l'article IX, alinéa 5 :

« 5.

a. Conformément à la Déclaration de Principes, le Conseil³⁵⁹ n'aura ni pouvoir ni responsabilité en matière de relations extérieures, domaine qui implique l'établissement à l'étranger d'ambassades, de consulats ou autres types de missions et postes étrangers, ou qui autorise leur établissement en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza, la nomination ou l'admission de personnel diplomatique et consulaire, et l'exercice de fonctions diplomatiques.

³⁵⁴ L'accord intérimaire fait référence à l'accord intérimaire sur l'autonomie, plus connu sous le nom d'Oslo II ou de Taba, signée le 28 septembre 1995.

³⁵⁵ Extrait de la Déclaration de Principes du 13 septembre 1993. Disponible sur le site de la Digithèque de l'université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ps1993.htm>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

³⁵⁶ *Ibid.*

³⁵⁷ Premier accord d'une longue liste qui lance officiellement le processus de paix. Les accords du Caire donnent les grandes lignes de la juridiction de l'AP et signent le premier retrait des troupes israéliennes des villes de Jéricho et de Gaza.

³⁵⁸ « La juridiction fonctionnelle comprend tous les pouvoirs et responsabilités prévus au présent accord. Cette juridiction n'inclut ni les relations extérieures, ni la sécurité intérieure et l'ordre public des implantations, de la Zone d'installation militaire et des Israéliens, ni la sécurité extérieure », Extrait des accords du Caire du 4 mai 1994. Texte disponible en intégralité sur le site de la Digithèque de l'université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ps1994.htm>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

³⁵⁹ Entendu le Conseil législatif palestinien de l'AP. Précisons que selon le présent texte, le CLP détient les pouvoirs législatifs et exécutifs (partagés avec le Président de l'Autorité).

b. Par dérogation aux dispositions du présent paragraphe, l'OLP pourra mener des négociations et signer des accords avec des États ou des organisations internationales au profit du Conseil, dans les cas suivants exclusivement :

- 1) accords économiques, tels que prévus spécifiquement en annexe V du présent accord ;*
- 2) accords avec des pays donateurs dans le but de mettre en œuvre des arrangements pour la prestation d'assistance au Conseil ;*
- 3) accords destinés à réaliser les plans de développement régional définis en annexe IV de la Déclaration de Principes ou dans les accords conclus dans le cadre de négociations multilatérales ;*
- 4) accords culturels, scientifiques et sur l'éducation.*

c. Des négociations menées entre le Conseil et des représentants d'États étrangers et d'organisations internationales, de même que l'établissement, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, de bureaux représentatifs autres que ceux décrits à l'alinéa 5.a ci-dessus, destinés à mettre en œuvre les accords mentionnés à l'alinéa b. ci-dessus, ne seront pas considérés comme relevant des relations extérieures. »³⁶⁰

Plusieurs éléments de précision doivent être apportés ici pour comprendre les contraintes imposées à l'AP dans le domaine diplomatique. Selon l'article 3, alinéa 2, du même texte, le Conseil législatif palestinien (CLP) doit occuper les pouvoirs législatif et exécutif. En attendant que les élections législatives soient organisées, c'est l'Autorité exécutive, constituée par la direction de l'OLP, qui a la charge de ces responsabilités. En outre, les groupes opposés au processus de paix (les islamistes, les membres du FPLP et du FDLP, quelques indépendants) ne sont pas invités aux débats et les décisions sont donc prises sans eux (Legrain, 2006, p. 102).

Si les accords d'Oslo II ne privent pas totalement l'AP de prérogatives dans le domaine diplomatique, celles-ci sont fortement restreintes. En effet, dans la première version des accords d'Oslo, il est précisé que l'AP a la responsabilité de « *traiter et conclure des contrats avec les institutions internationales et les pays donateurs concernant la coopération et l'aide étrangère pour le programme de développement, conformément aux lois du travail et aux procédures internationales en vigueur* »³⁶¹. Toutefois, elle n'a pas le droit de nouer des relations diplomatiques « standardisées » ou continues avec des États étrangers (ce qui n'empêche pas

³⁶⁰ Extrait de l'accord intérimaire de l'autonomie du 18 septembre 1995. Texte disponible en intégralité sur le site de la Digithèque de l'université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ps1995.htm>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

³⁶¹ *Journal of Palestine Studies*, 1994, *op. cit.* p. 146.

plusieurs gouvernements d'ouvrir des bureaux de représentation dans les TPO). La charge des relations extérieures reste donc bien déléguée à l'OLP et à son ministre des Affaires étrangères « officiel », Farouk Qaddoumi.

Bien que les textes juridiques différencient les responsabilités de l'AP et de l'OLP (et de fait préservent sa prétention sur les affaires diplomatiques), ce nouvel accord crée pourtant une situation ambiguë puisqu'il entérine la possibilité pour l'Autorité d'entretenir des relations avec les bailleurs de fonds, qui financent l'implantation des nouvelles infrastructures palestiniennes, mais lui donner la possibilité d'entretenir des relations « officielles ». En conséquence, cette ambiguïté conduit à de nouvelles rivalités entre plusieurs institutions palestiniennes pour l'accaparement des donations internationales.

b) Des responsabilités (ou des rivalités ?) partagées

Le MOPIC fait partie des premiers ministères annoncés par l'OLP en 1994 avec la publication du premier *draft* temporaire de l'AP paru dans le journal jordanien³⁶². Dès cette annonce, il est confié à Nabil Shaath (1938), membre influent du Fatah et proche conseiller de Yasser Arafat. En effet, il est l'une des figures-clés de la modération de la politique du Fatah durant le conflit³⁶³. Au cours de notre entretien, il revient sur la genèse de son ministère.

« Lorsque nous sommes allés en Palestine [en 1994], j'ai été choisi pour être le ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, mais les Israéliens ont dit : "Non, le terme de ministre des affaires étrangères ne doit être donné qu'à un État, et vous n'êtes pas un État". Nous avons donc changé le nom et nous avons trouvé le nom de ministre du Plan et de la Coopération internationale. Ok. La planification est devenue mon travail en tant que plan économique pour la Palestine, vraiment, j'ai tenu la planification pendant les cinq premières années pour la Palestine. Mais nous expliquons aux Israéliens et aux Américains que "vous ne pouvez pas implanter ce plan que si nous avons vraiment une coopération active et internationale avec les pays étrangers". Et la seule personne qui peut le faire, c'est Nabil Shaath (...) Mais même entre 1994 et 2003, j'étais en fait le ministre des Affaires étrangères de la Palestine. Maintenant, j'ai élaboré la relation avec Abu Lutof, Farouk Qaddoumi, sur les bases

³⁶² *Ibid.* p. 145.

³⁶³ Il participe notamment à la rédaction du programme des Dix points adopté en 1974 qui a lancé l'OLP dans sa rationalisation du conflit ainsi que du processus de paix aux côtés de Mahmoud Abbas ou d'Ahmed Qoreï. Il a aussi participé à la rédaction de la Déclaration de principes et représente l'OLP dans de nombreuses équipes de négociateurs. Voir son profil dans la section 1.1.c.

suivantes. "Vous [Farouk Qaddoumi] gardez le titre de ministre des Affaires étrangères parce que vous êtes dans l'OLP et que j'étais à l'extérieur, je garde le titre pour la coopération internationale mais nous divisons le monde. Je vais prendre tous les pays où vous ne pouvez pas aller : Israël, les États-Unis, l'Europe, la Russie, la Chine, l'Inde et le Japon. Ce sont tous des pays où il ne peut pas avoir un visa pour y aller. Donc, je pourrais y aller, ok ?". Mais il est officiellement en charge de l'Amérique latine, de l'Asie, de l'Afrique et du monde arabe. Il a également pris la représentation des Nations Unies et de la Ligue arabe. Donc, il est toujours le grand patron des affaires et j'ai donné tous les symboles de l'autorité et du pouvoir pour qu'il devienne vraiment un partenaire pour toutes ces questions de visas arabes et s'il allait quelque part, il recevrait les médailles, il aurait les voitures, il aurait les gâteaux... [rires] Il s'asseyait à l'avant. Mais c'est moi qui ai fait tout le travail... [hésitation] ici »³⁶⁴

Nabil Shaath se pose clairement dans son témoignage comme le pionnier de la nouvelle institution sur un mode vocationnel (Meimon, 2010, p. 124). Il ne faudrait pas pour autant nier son rôle, aussi bien dans l'institutionnalisation du ministère que dans le processus de paix. Nous renvoyons ici au chapitre 7 de l'ouvrage de Toufic Haddad, *Palestine Ltd. Neoliberalism and Nationalism in the Occupied Territory* (2016), qui revient sur le rôle des acteurs politiques palestiniens dans la gestion du processus de paix et du *state-building* mais au travers de leur perception du néolibéralisme qu'ils ont contribué à implanter dans les TPO. Nabil Shaath fait partie de ces promoteurs du néolibéralisme³⁶⁵.

Au cours de l'entretien, l'ex-ministre insiste sur cette nécessité de rationaliser l'activité diplomatique par l'instauration d'une division du travail. Il y aurait donc eu deux ministres des Affaires étrangères au lendemain des accords d'Oslo : Farouk Qaddoumi, qui garde officiellement son titre et les avantages qui vont avec, et Nabil Shaath, ministre « non-officiel de la Palestine » (entendu ici les TPO). Si la mission principale du MOPIC reste la planification et la gestion des donations internationales, celle-ci s'accompagne d'un travail diplomatique, en particulier avec les principaux donateurs comme les États-Unis ou l'UE. Cette dualité se traduit

³⁶⁴ Entretien avec Nabil Shaath le 2 avril 2017 à Ramallah.

³⁶⁵ Une partie du chapitre repose sur un entretien avec Nabil Shaath qui revient sur ses actions en tant que ministre à cette époque mais aussi sur sa vision d'une Palestine indépendante et du rôle attribué au *state-building* dans cet objectif. Bien que ce chapitre se concentre sur des questions économiques, il n'en reste pas moins intéressant pour comprendre la mise en récit d'élites (trans)nationales (Paige, 1998) et multipositionnées comme Nabil Shaath, ayant un pied dans le domaine politique et privé (il est à la tête d'une entreprise de consultance internationale, Team), proche des milieux néolibéraux de par leurs parcours (études en économie) pour justifier leurs croyances dans la politique néolibérale afin d'instaurer un État palestinien viable au détriment d'une vision plus militante ou révolutionnaire. Pour Toufic Haddad, Nabil Shaath est l'un des principaux porte-parole des réformes néolibérales au sein des TPO.

également dans le protocole, Nabil Shaath devant se mettre en retrait de son aîné au cours de cérémonies ou de rencontres officielles par exemple³⁶⁶.

Bien qu'il soit parfois difficile de faire précisément état de l'envergure de cette séparation des pouvoirs³⁶⁷, une lettre de Farouk Qaddoumi datée du 17 octobre 1994 en atteste l'existence. Le dirigeant rappelle aux donateurs internationaux que l'AP est juste une branche locale de l'OLP et qu'en ce sens « *le Département politique de l'OLP, qui est en charge des relations étrangères, continuera de négocier et conclure des accords économiques internationaux au profit de l'Autorité Palestinienne* » (cité dans Brynen, 2000, p. 133). À travers cette déclaration, le chef du Département politique réaffirme son autorité sur les relations internationales. Par ailleurs, cette division est mentionnée par une diplomate, travaillant à ce moment dans une ambassade en Afrique, qui est revenue sur les rivalités entre les deux institutions. Les ambassades pouvaient alors recevoir des missives ambiguës issues des différents responsables politiques, créant en conséquence des incertitudes sur les tâches à accomplir. C'est pourquoi, une revue hebdomadaire a finalement été créée au début des années 2000 pour harmoniser les décisions³⁶⁸.

Enfin, le Département politique n'est pas la seule institution avec laquelle le MOPIC est *de facto* en concurrence. Citons également le Palestinian Economic Council for Development and Reconstruction (PECDAR) créé officiellement le 31 octobre 1993 par Yasser Arafat. Sa mission consiste à « *suivre l'aide des donateurs, la canaliser vers des projets spécifiques et, de manière générale, servir d'interface entre l'Autorité palestinienne et la communauté des donateurs* » (Brynen, 2000, p. 90) ce qui correspond à... la mission du MOPIC dans ses grandes lignes. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir émerger une rivalité entre les deux institutions auprès des donateurs, notamment en termes de représentations. Rivalité également politique entre Nabil Shaath et Ahmed Qureï³⁶⁹, qui est alors directeur général du PECDAR. Ce problème

³⁶⁶ Entretien avec Nabil Shaath, *op. cit.* Cette situation est jugée « ridicule » par son successeur, Nasser al-Qudwa. Selon lui, cela contribue à la division de la représentation d'une Palestine unifiée. Une fois nommé à la tête des Affaires étrangères, il préfère se retirer des conférences dans lesquelles Farouk Qaddoumi représentait déjà les Palestiniens. Entretien avec Nasser al-Qudwa le 7 avril 2017 à Ramallah.

³⁶⁷ La littérature sur le sujet est effectivement limitée malgré le fait que plusieurs travaux reviennent sur le fonctionnement et les conséquences de la gestion des donations internationales dans les TPO aussi bien dans la politique interne qu'externe (Brynen, 2000 ; Debié, Fouet, 2001 ; Haddad, 2016).

³⁶⁸ Entretien avec Hanan le 26 avril 2016, non enregistré.

³⁶⁹ Abu Alaa (1937) de son nom de guerre est un membre haut placé du Fatah qui a aussi occupé d'importantes positions au sein de l'OLP notamment dans le secteur économique. Tout comme Nabil Shaath ou Mahmoud Abbas, Ahmad Qureï est l'une des principales figures des négociations israélo-palestiniennes. Par la suite, il occupe des postes importants comme celui de Premier ministre d'abord sous Yasser Arafat (octobre 2003-novembre 2004) puis sous Mahmoud Abbas (janvier 2005-février 2006).

de transparence entre les deux institutions a posé des problèmes aussi bien aux bailleurs de fonds qu'à des acteurs palestiniens notamment en termes de prise de décision ainsi que sur la division du travail. Alors que la Banque mondiale semble plutôt prendre position pour le PEC DAR (Haddad, 2016, p. 151), les autres bailleurs préfèrent avoir accès directement à l'AP et sont donc plus favorable au MOPIC. C'est d'ailleurs ce dernier qui sort vainqueur de cette concurrence puisqu'il est officiellement reconnu comme l'intermédiaire entre l'AP et les donateurs tandis que le ministère des Finances a pour fonction de centraliser les donations (Brynen, 2000, p. 135). La rivalité entre MOPIC et PEC DAR ne disparaît pas pour autant même après le départ d'Ahmed Qureï au CLP en 1996³⁷⁰ puisque l'organisation conserve un rôle important auprès des donateurs.

Ces prétentions multiples sur le secteur des relations extérieures découlent de la difficile application du processus de paix avec l'instauration d'une toute nouvelle administration territoriale. L'étendue des prérogatives et des compétences des juridictions est loin d'être clarifiée (non seulement entre l'OLP et l'Autorité mais également entre les institutions composant cette dernière) d'autant plus qu'ils ne sont pas encadrés par des débats législatifs. Une architecture institutionnelle complexe se dégage du système des donations internationales³⁷¹ pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds. À ajouter à cela les rivalités politiques, les soupçons de corruption à l'égard des institutions, les pratiques népotiques dans des secteurs qui devraient privilégier le savoir-faire, les retards dans le versement des donations, l'impasse du processus de paix... Le court délai qui prévaut à l'établissement d'une administration nationale palestinienne (cinq ans) laisse peu de temps pour l'établissement d'une division du travail formelle entre les institutions malgré les difficultés que ce manque créé. À terme, la formalisation des responsabilités de chacun et de leur périmètre d'action naîtra de la pression de la communauté internationale faisant suite à l'échec du processus de paix et à la relance des hostilités avec le déclenchement de la seconde *intifada* en septembre 2000.

³⁷⁰ Son successeur à la tête du PEC DAR est Mohammed al-Shtayyeh, actuel Premier ministre de l'AP.

³⁷¹ Pour plus de détails sur ce sujet, nous renvoyons au chapitre 4 « Coordinating Assistance. Donors, Agencies and Institutions » de l'ouvrage de Rex Brynen (2000) qui décrit tout l'appareillage institutionnel du secteur de l'aide internationale pour les TPO.

c) *Le MOPIC : une direction d'experts ?*

Nous allons désormais revenir sur les profils des personnes qui s'assimileraient à la figure du « réformateur » investissant le domaine de la diplomatie d'État. Pour le MOPIC, nous nous limitons aux profils des responsables du ministère³⁷² en raison des sources disponibles. Dans le cadre de notre enquête, nous nous sommes basés sur les agendas de l'association PASSIA³⁷³ (basée à Jérusalem) pour suivre la composition de l'équipe dirigeante du ministère. Si le MOPIC est annoncé officiellement en 1994, ce n'est qu'à partir de 1996 que nous avons pu retrouver les traces d'une architecture institutionnelle plus organisée ainsi que d'une division du travail plus prononcée.

Comme pour les autres institutions de l'AP, les dirigeants palestiniens doivent remplir leurs effectifs. Pour cela, deux solutions s'offrent à eux : faire revenir en Palestine le personnel de l'OLP (les « *returnees* ») ou bien recruter au sein des Territoires. Ces deux solutions ont été exploitées mais posent chacune leurs difficultés. D'un côté, certains Palestiniens de l'intérieur ont bien une expérience administrative issue de l'occupation israélienne mais dans des secteurs ciblés comme l'éducation ou la santé. De l'autre, les membres du mouvement national ont une expérience limitée des affaires administratives, d'autant plus dans une organisation dont les structures sont en grande partie « *clandestines et donc opaques* » (Legrain, 2007a, p. 149). De plus, le retour en masse de ces Palestiniens exilés et de leurs familles a fait l'objet de différentes controverses puisque ces *returnees* sont identifiés comme des « Tunisois »³⁷⁴ par leur style de vie, leur comportement... perçus comme trop « libéraux » par les Palestiniens de l'intérieur (Picaudou, Rivoal, 2006, p. 15). Leur retour en Palestine est perçu par une partie des élites comme l'implantation en force de l'OLP dans les TPO et équivaut donc à une menace pour leur autorité.

Cette lecture d'une division entre une « jeune » et une « vieille » garde a particulièrement été mise en avant par des auteurs palestiniens pour expliquer les climats de tension inter-

³⁷² Nous reviendrons dans le prochain chapitre sur les diplomates qui ont débuté leur carrière sous l'égide du MOPIC.

³⁷³ La Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs est une association palestinienne fondée en 1987 par Mahdi Abdul Hadi, homme politique et universitaire palestinien. L'association se définit comme un mouvement intellectuel et scientifique, organisant des table-rondes sur de nombreux sujets sur la Palestine et le monde arabe. Tous les ans, PASSIA publie un agenda qui contient un index des différentes composantes institutionnelles, politiques, associatives... palestiniennes présentes dans les TPO et à l'international. Pour les ministères de l'AP notamment, les agendas listent les principaux départements avec le nom de leur directeur.

³⁷⁴ L'adjectif tunisois fait référence à l'installation du QG de l'OLP dans la capitale tunisienne à partir de 1982. Le terme est généralement utilisé de manière péjorative pour désigner les comportements trop « occidentalisés » des *returnees* ainsi que leurs mœurs légères face à une société palestinienne qui se veut plus traditionnelle.

palestiniens au moment de la seconde *intifada* (Shikaki, 2002). Toutefois, cette lecture du phénomène pose problème puisqu'elle suppose que les *returnees* constituent un groupe homogène. Depuis, ces assertions ont fait l'objet de critiques (Tamari, 2002 ; Picaudou, Rivoal, 2006)³⁷⁵ qui intègrent d'autres perspectives (comme les affiliations partisans ou la dimension familiale). En complément, Xavier Guignard distingue deux types de *returnees* dans ses travaux : les *a'idun* (*returnees* issus de l'OLP) et les *mughtaribun* (expatriés) qui reviennent dans les TPO dans la perspective d'une carrière professionnelle et profitant de l'appel d'air favorisé par les donations des bailleurs de fonds qui cherchent à recruter des experts issus de la diaspora palestinienne (2016). Plus qu'un véritable retour au pays, l'auteur préfère utiliser le terme d'escale pour souligner la durée limitée du séjour de ces expatriés.

L'arrivée des *returnees* pose, malgré tout, la question de la constitution d'un nouveau champ du pouvoir au sein de la nouvelle AP. De fait, l'Autorité est partagée entre le réseau d'influence composé, d'un côté, des membres de l'OLP issus de l'exil, et de l'autre, des notables et autres élites de l'intérieur. Le mouvement national palestinien tente, dès la signature des accords de paix, d'imposer sa propre gouvernance étant chargée de préparer la nouvelle autorité³⁷⁶. Yasser Arafat en est l'exemple le plus parlant. Il tente de consolider son pouvoir personnel en imposant une constitution qui lui accorde une large marge de manœuvre (Dabed, 2012, p. 130) et fait davantage reposer son pouvoir sur des relations personnelles que sur des démarches administratives (Shikaki, Shuaybi, 2000, p. 90)³⁷⁷. Par conséquent, l'importance donnée aux *returnees* dans la gestion des affaires courantes découle également des conditions d'exercice du pouvoir administratif au sein de l'AP. Durant ses premières années, l'absence d'un cadre

³⁷⁵ Cette lecture ne démerite pas totalement comme le montre le cas des forces sécuritaires. Afin de mieux garder sous contrôle les jeunes Palestiniens qui ont participé à la première *intifada* et qui risquent de créer un jour une opposition, les dirigeants les enrôlent massivement dans ces services de sécurité (Bucaille, 1999).

³⁷⁶ Les accords de principe prévoient que la charge revient à l'OLP de nommer les membres de l'AP en attendant que celle-ci soit composée d'une assemblée élue.

³⁷⁷ Le régime politique instauré par les dirigeants palestiniens est souvent qualifié de « néopatrimonial » « dans lequel l'apparence extérieure et les institutions d'un État légal et rationnel sont en place, mais où le pouvoir réel repose sur une logique patrimoniale et sur des relations patron-client profondément enracinées » (Amundsen, Ezbi, 2002, p. 15). Ce type de régime repose notamment sur des pratiques informelles de pouvoir facilitant les relations clientélistes et la corruption. La faiblesse du pouvoir législatif palestinien pendant la période intérimaire (absence de contrôle sur le budget, la sécurité ou les négociations, pas de séparation des pouvoirs avec la justice) renforcent ce type de relation sans oublier le système de donations internationales qui favorise l'émergence d'une économie de rente (Hanafi, Tabar, 2004). Pour plus d'informations sur les caractéristiques du système de l'AP, nous renvoyons au rapport rédigé par Inge Amundsen et Basem Ezbi, *Clientelist Politics. State Formation and Corruption in Palestine 1994-2000*, Bergen, Chr. Michelsen Institute (CMI), Report, n° 17, 2002 ; ainsi que celui de Yezid Sayigh et Khalil Shikaki, *Strengthening Palestinian Public Institutions*, Council on Foreign Relations Press, juin 1999.

légal³⁷⁸ favorise une gestion personnalisée des nouveaux ministères, laissant ainsi le champ libre aux différentes formes de patronage et autres pratiques népotiques (Shikaki, Shuaybi, 2000, p. 90 ; Legrain, 2007a et b).

Bien que la question du poids des *returnees* ait fait l'objet de nombreux travaux, qu'il s'agisse de leur intégration dans les nouvelles sphères du pouvoir (Hilal, 1998 ; Legrain, 2006), de l'aménagement des relations clientélistes/néopatrimoniales (Brynen, 1995 ; Legrain, 1996) ou encore du rôle des pouvoirs locaux (Signoles, 2006), elle constitue néanmoins une piste de lecture intéressante pour comprendre les investissements des réformateurs. En effet, malgré le multipositionnement que peuvent souligner des profils comme celui de Nabil Shaath, ces « réformateurs » issus de l'extérieur manquent de base sociale et politique au sein des TPO. Dès lors, il peut être pertinent de se demander comment ces investissements sont recapitalisés au sein de la nouvelle Autorité (que cela soit dans les domaines politique, économique et social) et ainsi de sortir d'une vision purement fonctionnaliste des réformes.

- Le ministre :

À sa tête, nous retrouvons donc Nabil Shaath « *qui, par un heureux hasard, est à la fois un professionnel compétent et un homme du Fatah* » (Shuaybi, Shikaki, 2000, p. 89). Son profil permet de comprendre les « *usages politiques multiples* » qui découle de sa position grâce à la « *multiplicité de ses propriétés et des aspects de sa trajectoire lui confèrent en outre des ressources fortes, utiles à sa désignation comme ministre* » (Dubois, 1999, p. 156). En effet, Nabil Shaath partage des caractéristiques similaires avec les fondateurs du Fatah bien que son profil s'ancre dans une trajectoire plus internationalisée, à l'image des représentants de l'OLP.

Nabil Shaath³⁷⁹ est né en 1938 à Safed. Sa famille est exilée en Égypte en 1948. Il y entame des études universitaires à l'université d'Alexandrie où il est diplômé d'un Bachelor's of Arts en Business Administration en 1958 puis obtient un master en finance à l'université de Pennsylvanie en 1961 ainsi qu'un doctorat en économie et science administrative de la Warton School en 1965. Entretemps, il a enseigné

³⁷⁸ À l'exception du contenu des accords de paix mais qui se focalise sur les mises à l'agenda (des élections, des transferts de pouvoir etc.), les questions sécuritaires, les questions économiques... alors que la gestion des administrations est laissée au bon vouloir des dirigeants palestiniens.

³⁷⁹ Profil basé sur l'entretien réalisé avec l'intéressé ainsi que sur plusieurs éléments tirés de *who's who* dont le site PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/707>, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020 et le « Fatah central committee profiles » publié par The Washington Institute for Near East Policy en 2015, p. 39-40.

l'économie et les finances à l'université de Pennsylvanie de 1961 à 1965 avant de repartir en Égypte où il obtient la nationalité. Il continue d'enseigner l'économie aux universités du Caire et d'Alexandrie avant de devenir doyen de l'école d'administration des affaires à l'université américaine de Beyrouth de 1969 à 1975. Il dirige en même temps le Centre de planification de l'OLP dans la capitale de 1971 à 1981. Il entre dans le mouvement national en 1969 en tant que membre du CNP puis du Conseil central. Proche conseiller de Yasser Arafat sur les questions internationales, il joue un rôle important dans l'orientation politique et diplomatique prise par la direction palestinienne dans le rapprochement avec Israël. Il dirige d'ailleurs la première délégation palestinienne qui s'est rendue à l'ONU en 1974. Ces positions lui permettent de grimper les différents échelons du Fatah (nommé au comité central du Fateh à partir de mars 1990) ainsi que de l'OLP (nommé président du Comité politique du CNP). À côté de ses engagements politiques, il est très actif dans le secteur privé (créé et dirige l'Institut d'ingénierie et de gestion (TEAM) et le Centre arabe pour le développement administratif basé à Beyrouth et au Caire en 1975 puis ouvre 14 autres antennes dans les pays arabes aidant à former des cadres ; travaille comme consultant en gestion auprès des gouvernements arabes de 1975 à 1992) ainsi que dans la société civile (il crée en 1971 et dirige jusqu'en 1992 Dar Al-Fata Al-Arabi, une institution arabe spécialisée dans les livres pour enfants et jeunes lecteurs dans le monde arabe). Il joue un rôle clé dans les accords d'Oslo et ce dès la conférence de Madrid en dirigeant une délégation non officielle qui a représenté le point de vue d'Arafat lors des pourparlers de paix, puis avec sa rencontre avec Yossi Sarid en juillet 1993, marquant ainsi la première rencontre entre un dirigeant de l'OLP et un membre autorisé du cabinet israélien. Il fait partie de l'équipe en charge de rédiger la Déclaration de principes pour l'accord de Washington et intègre les différentes équipes de négociations pendant le processus de paix (signe, avec son homologue israélien Danny Rothschild, l'accord d'habilitation rapide réglementant le transfert de cinq autorités civiles - éducation, santé, affaires sociales, tourisme et fiscalité le 29 août 1994) notamment pour les questions concernant le statut final comme à Camp David (2000) ou Taba (2001). En 1994, il est nommé ministre du Plan et de la Coopération internationale, poste qu'il occupe jusqu'en 2003 avant de prendre officiellement le titre de ministre des Affaires étrangères. En janvier 1996, il est élu membre du CLP (liste Fatah) pour le district de Khan Younis. La même année, il

obtient un deuxième doctorat à la Wharton School de l'université de Pennsylvanie en droit. Il représente les TPO au Forum économique mondial puis est nommé par Arafat en janvier 2000, membre du nouveau « Conseil supérieur de développement palestinien » chargé de promouvoir les investissements au sein de l'Autorité palestinienne et de contrôler ses questions financières. Pourtant, en 1997, il est soupçonné par le CLP de corruption. En février 2005, il cède son poste au MOFA à Nasser al-Qudwa pour devenir vice-Premier ministre et ministre de l'Information sous le gouvernement d'Ahmed Qureï. Il devient ensuite Premier ministre de l'Autorité palestinienne pendant six jours du 18 décembre au 24 décembre 2005. Il est réélu en 2006 au CLP. Il prend dans le même temps la direction de la Commission du Fatah pour les relations étrangères. Aujourd'hui, il est conseiller du président Mahmoud Abbas pour les affaires internationales.

Le parcours du ministre met en avant un profil multipositionné, ancré à la fois dans la politique (par ses positions dans le mouvement national puis dans l'AP) et le privé (en tant que chef d'entreprise). Il se distingue également des chefs du Fatah par sa trajectoire internationale et sa socialisation à l'économie internationale (par ses études universitaires et ses entreprises spécialisées dans la consultance et le management). Tous ces éléments permettent de comprendre son rôle de promoteur du néolibéralisme pendant le contexte d'établissement de l'AP. Il constitue ainsi un interlocuteur idéal pour les bailleurs de fonds inscrits dans une nouvelle logique du consensus de Washington.

Il n'est donc pas étonnant que Nabil Shaath s'entoure de personnes également ancrées dans cette conception de l'économie pour gérer le nouveau ministère mais dont l'engagement dans la politique est beaucoup moins présent. Sous cet angle, leur politisation s'effectuerait plus par leur carrière dans la fonction publique.

- Les directeurs généraux :

Le ministre est secondé par un directeur général. En 1996, ce poste est occupé par Majdi Khaldi (1961) également issu de la diaspora palestinienne. Ce dernier partage une trajectoire internationalisée similaire à celle de Nabil Shaath. Il est diplômé de différentes écoles en Égypte, en Roumanie et aux États-Unis en management et technologie et il est également diplômé de la John Kennedy School d'Harvard dans la filière « bonne gouvernance et droit international ». Sa carrière professionnelle le rapproche également du ministre. Il débute

comme consultant, d'abord en Algérie pour Alfatron (entreprise spécialisée dans l'électronique et l'informatique basée à Oran) où il s'occupe des relations imports/exports. Puis il part travailler en Égypte comme manager dans l'informatique³⁸⁰. Il revient dans le secteur de la consultance notamment à TEAM International, société fondée par Nabil Shaath³⁸¹. Il fait ses premiers pas dans la diplomatie en 1993 en intégrant la Negotiation Support Unit (NSU), organe dépendant du Département des négociations de l'OLP chargé des négociations israélo-palestiniennes, avant de rejoindre le MOPIC. À partir de 2000, il devient officiellement le vice-ministre du MOPIC puis celui du MOFA à sa création³⁸². Majdi Khaldi partage ainsi les mêmes spécialisations dans les domaines du management, des relations internationales (surtout du point de vue économique) et de la bonne gouvernance que son supérieur.

Après le directeur général, nous avons le « *Deputy assistant* » qui joue le rôle d'adjoint du ministre. En 1996, ce rôle est tenu par Anis al-Qaq (1947)³⁸³, dont la trajectoire s'ancre plus dans la société civile palestinienne. En effet, il a occupé des positions dans de nombreuses associations et comités : professionnels (médecine), pour l'éducation (Conseil de l'enseignement supérieur), la culture (Président du conseil d'administration du Théâtre national palestinien à Jérusalem), les relations internationales (Président de la Société d'amitié suédo-palestinienne)...³⁸⁴ Via ses activités associatives, il a déjà travaillé avec des bailleurs de fonds finançant, par exemple, la branche médicale comme la Suède. Après les accords d'Oslo, il a la mission de constituer un Conseil des services de santé destiné à récupérer au profit de l'AP les financements étrangers généralement accordés aux ONG médicales. À l'inverse de Majdi Khaldi, il fait partie de l'*establishment* du Fatah à Jérusalem. Il a tenté de rejoindre la liste du parti pendant les élections de 1996 pour cette circonscription mais n'a pas été retenu (Legrain, 1999). En 1997, il est remplacé par le fils de Nabil Shaath, Ali (1967-2013), qui s'est fait lui

³⁸⁰ Entretien avec Majdi Khaldi le 25 juillet 2018 à Ramallah.

³⁸¹ Ce dernier point n'a pas été précisé pendant l'entretien, Majdi Khaldi nous a seulement déclaré qu'il était retourné dans le domaine de la consultance pour l'ingénierie et le management. Ce détail est précisé dans son CV en ligne. <https://ps.linkedin.com/in/majdi-khaldi-5ab6b524>, consulté la dernière fois le 7 juillet 2020.

³⁸² Comme nous le verrons un peu plus loin, Majdi Khaldi a joué un rôle important dans la réorganisation du corps diplomatique. Il est depuis 2005 le conseiller de Mahmoud Abbas pour les affaires diplomatiques.

³⁸³ Né à Silwan (district de Jérusalem), il est diplômé de l'université de Bagdad en dentisterie puis ouvre une clinique à Jérusalem. Il est également diplômé en Angleterre dans le domaine de la chirurgie orale.

³⁸⁴ Il devient entre 2004 et 2008 délégué général de la Palestine en Suisse. PASSIA, <http://passia.org/personalities/618>, consulté la dernière fois le 7 juillet 2020.

aussi un nom dans l'électronique.³⁸⁵. Selon nos informations, il serait resté au poste d'adjoint au MOPIC jusqu'en 2000³⁸⁶.

En dessous de la direction, deux branches principales se distinguent au sein du ministère : celles de la planification et de la coopération internationale. Chacun de ces secteurs est dirigé par un *Deputy Assistant*. Anis al-Qaq est chargé de la coopération. Pour la planification, c'est Samih Abed (1947) qui est aux commandes. À l'image de Nabil Shaath et de Majdi Khaldi, il dispose d'un fort capital international en raison de son parcours universitaire (diplômé en architecture et urbanisme à l'université du Caire, d'un master à l'université de Caroline du Nord en urbanisme design et d'un doctorat à l'université de Liverpool) puis professionnel ancré dans le domaine de la planification (il a travaillé aux États-Unis puis dans les TPO). En outre, il a déjà travaillé auprès de bailleurs de fonds comme la Banque mondiale et le PECДАР dans le contexte du processus de paix. Par sa position, il rejoint les équipes de négociations comme à Camp David avant d'intégrer le MOPIC³⁸⁷. À nouveau, nous retrouvons un profil un peu plus technocratique dans le domaine de la planification avec Samih Abed.

Nous avons jusqu'à présent décrit la direction du MOPIC et nous pouvons constater que la direction est quasi totalement composée de *returnees*. Cependant, ces personnes n'appartiennent pas à l'OLP. Elles font partie du cercle de proches de Nabil Shaath et présentent des profils assez similaires au sien³⁸⁸. Il faut dire que ce dernier fait partie des rares

³⁸⁵ Né en Égypte, il est diplômé en ingénierie électronique et informatique. Il s'illustre à travers le projet *Computer Camps*, forme de camps d'été où des sessions en informatique destinées aux jeunes des pays arabes visant à les former à la programmation et aux nouvelles technologies ont été organisées entre 1984 et 1994. Le projet défend surtout une vision pédagogique mais aussi politique car les jeunes formés dans les camps sont ensuite encouragés à rejoindre le service public de leur pays. Le projet a été en partie financé par TEAM, la société de son père. Wikipédia,

https://ar.wikipedia.org/wiki/%D9%85%D8%B9%D8%B3%D9%83%D8%B1%D8%A7%D8%AA_%D8%A7%D9%84%D9%83%D9%85%D8%A8%D9%8A%D9%88%D8%AA%D8%B1_%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%B1%D8%A8%D9%8A%D8%A9, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

³⁸⁶ À partir de 2005, Ali Shaath reprend le projet *Computer Camps* qui devient la plate-forme *Arab Digital Expression Foundation* dont l'objectif reste sensiblement le même : former aux nouvelles technologies, partager les connaissances, encourager la transparence... Voir sa page Facebook, https://www.facebook.com/pg/ADEF.xyz/about/?ref=page_internal, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

³⁸⁷ Il occupe son poste à la planification jusqu'en 2006. Pendant le gouvernement de l'union nationale (mars 2007), il occupe le poste de ministre du Travail. Aujourd'hui, il dirige le Conseil palestinien du logement, une institution à but non lucratif qui fournit des plans de développement, des prêts et d'autres formes de soutien pour aider à répondre aux besoins des Palestiniens en matière de logement en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem. Il occupe également diverses positions au sein d'associations et de sociétés palestiniennes. PASSIA, <http://passia.org/personalities/53>, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

³⁸⁸ Pour donner un autre exemple de cette proximité, après la mort d'Ali Shaath, des journalistes ont écrit des témoignages en souvenir. L'un d'eux raconte que le défunt s'est rendu avec trois de ses amis dans la bande de Gaza en 1994 dans le cadre des accords « Gaza-Jéricho first ». Leur mission consiste à rendre compte de la situation

indéboulonnables du gouvernement palestinien sous l'ère Arafat. Malgré la nomination de sept cabinets ministériels entre 1994 et 2004, il a toujours conservé son portefeuille³⁸⁹, fait rarissime, et ce malgré les soupçons de corruption à son encontre³⁹⁰. Le monopole exercé par Nabil Shaath sur le ministère souligne une gestion personnelle qui repose sur des personnes de confiance mais qui répondent également aux attentes des bailleurs par leur profil « technocratique ». De plus, le maintien du leader palestinien à ce poste souligne une certaine continuité dans la direction avec une équipe pérenne comme le souligne le reste de la hiérarchie.

- Les chefs de départements :

Viennent pour finir les directeurs généraux des différents départements. La Coopération internationale est d'abord divisée en aire géographique. À la tête de ces bureaux, nous retrouvons quelques personnalités diplomatiques comme Ahmed Soboh, qui a été représentant de l'OLP au Portugal puis en Amérique Latine³⁹¹, Hisham Mustafa, ancien membre du Département des relations nationales de l'OLP, qui prend la direction de la section européenne³⁹² ainsi que de nouveaux visages comme Walid Ali Siam (1955), diplômé en relations internationales, qui prend la direction de la région Asie (puis à partir de 1999, il devient

dans les TPO avant le retour de Yasser Arafat. Parmi ses amis, nous retrouvons Majdi Khaldi ainsi que Saïd al-Qidra qui a lui aussi dirigé un département au MOPIC, celui des affaires administrative et financière. *Jadaliyya*, « Remembering Ali Shaath », <https://www.jadaliyya.com/Details/29947>, consulté la dernière fois le 10 juillet 2017. Pour Saïd al-Qidra, l'agenda de 1999 de PASSIA cite effectivement son nom dans la hiérarchie du MOPIC. Toutefois, nous n'avons pas trouvé beaucoup plus d'informations à son sujet.

³⁸⁹ Fait amusant, le même constat peut se poser avec l'actuel ministre des Affaires étrangères Riyad al-Malki qui est en poste depuis 2008 malgré les nombreux changements de gouvernements.

³⁹⁰ En juillet 1997, lorsque plus de 300 millions de dollars disparaissent des caisses de l'AP, le CLP met en cause Nabil Shaath pour sa gestion des affaires palestiniennes ainsi que deux autres ministres. Le Conseil va même jusqu'à recommander sa mise en examen. Au bout du compte, l'affaire ne débouche pas sur une enquête judiciaire. Une traduction anglaise du rapport était en ligne sur le site du Jerusalem Media and Communication Center mais est depuis retirée. Voir aussi sur le sujet un article du *New-York Times*, « Corruption Panel Urges Arafat to Dismiss His Cabinet », publié le 30 juillet 1997, <https://www.nytimes.com/1997/07/30/world/corruption-panel-urges-arafat-to-dismiss-his-cabinet.html>, consulté la dernière fois le 23 août 2021. Nabil Shaath est de nouveau mis en cause en septembre 2002, cette fois par le Comité central du Fatah qui publie une liste noire de huit noms interdits de postes ministériels. Ce qui n'empêche pas Arafat de le nommer à nouveau en octobre (Legrain, 2006, p. 72).

³⁹¹ Profil au chapitre 5, section 3.

³⁹² Hisham Mustafa est né à Safed avant que sa famille ne soit expulsée à Damas. Il suit ses études à Paris où il travaille un temps au bureau de l'OLP. Après l'installation de la centrale à Tunis, lui et sa femme rejoignent le département dirigé par Mahmoud Abbas. De retour dans les TPO, il rejoint le MOPIC. Il continue de diriger le département des Affaires européennes jusqu'en 2012. Cité dans Halevi Ilan, *Allers retours*, Paris, Flammarion, 2005, p. 338 ; Kavar, 1996, p. 95.

ambassadeur de la Palestine au Japon et en Corée³⁹³) ou Husni Abdel Waheb, actuel ambassadeur en Argentine et ancien journaliste qui s'occupe des Amériques³⁹⁴.

Le MOPIC est également composé d'autres départements dont certains deviennent par la suite des ministères à part entière : le département des ONG devient le ministère éponyme en 1999 (dirigé par Fathi Darwish³⁹⁵), le département de la direction de la planification et du développement du genre devient le ministère des Affaires de la femme (dirigé par Zahira Kamal³⁹⁶)... D'autres départements doivent être également mentionnés comme celui des affaires israéliennes dirigé par Sufian Abu Zaydeh (1960)³⁹⁷ ou celui des expatriés dirigé par Anis Barghouti (1935)³⁹⁸.

En somme, les profils des chefs du MOPIC varient beaucoup. Nous y retrouvons des *returnees*, des Palestiniens de l'intérieur, des notables ou encore des experts de la planification. La direction est certes contrôlée par des *returnees*, notamment en la personne de Nabil Shaath. Mais contrairement à d'autres institutions de l'AP, essentiellement contrôlées par des hommes

³⁹³ Dans un premier temps comme ambassadeur non-résident (1999-2003) puis depuis 2004, ambassadeur résident au Japon. Site du Middle East Institute of Japan, https://www.meij.or.jp/event/2015_09.html, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

³⁹⁴ Né en 1960 dans le camp de réfugié d'Aqabat Jaber situé à Jéricho (sa famille est originaire de Lod), Husni Abdel Waheb a suivi des études en sciences sociales en Bulgarie avant d'obtenir une bourse d'étude de l'OLP pour poursuivre un cursus en journalisme à Cuba. Journaliste, il travaille également dans le secteur de l'éducation à Santiago avant d'intégrer le Département de l'éducation de l'OLP. Il revient dans les TPO après Oslo et intègre le MOPIC. Il poursuit sa carrière dans la diplomatie et occupe plusieurs postes au sein du MOFA ainsi qu'à l'étranger, avant d'être nommé ambassadeur en Argentine en 2015. Page de l'ambassadeur sur le site de l'ambassade palestinienne en Argentine, <http://www.palestina.int.ar/sample-page/embajador/>, consulté la dernière fois le 10 août 2021 ; *Diario Sirio Libanès*, « Husni Abdel Wahed : “Todo palestino es un embajador potencial” », publié le 9 avril 2015, consulté la dernière fois le 11 août 2018.

³⁹⁵ *Returnee* membre de l'OLP.

³⁹⁶ Née en 1945 à Jérusalem-Est, Zahira Kamal est une militante connue pour ses engagements politiques envers les droits des Palestiniens et des femmes. Elle fait également partie des équipes de négociation pendant les accords d'Oslo. Depuis, elle s'est plus tournée vers la société civile. Site de l'Américain Friends Service Committee, <https://www.afsc.org/story/zahira-kamal>, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

³⁹⁷ Membre du Fatah originaire de Jabalia (Gaza). Responsable des affaires israéliennes au MOPIC jusqu'en 1999, il participe à ce titre aux négociations. Depuis 2006, il se tourne plus vers une carrière universitaire. En 2014, il est expulsé du Fatah sur décision de Mahmoud Abbas. Jerusalem Media and Communication Center, <http://www.jmcc.org/people.aspx?idd=4262> ; *Al-Monitor*, « Exclusive: Abu Zaida talks on his removal from Fatah », <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2014/06/abu-zaida-mahmoud-abbas-hamas-palestinians-plo.html#>, mis en ligne le 5 juin 2014, consultés la dernière fois le 10 juillet 2020.

³⁹⁸ Anis Barghouti a été un temps le représentant officiel de l'OLP à Washington avant que le Département d'État ait fermé le bureau en 1988. Il travaille alors au « centre d'affaires palestiniennes » au siège de la Ligue arabe. À l'inverse de ses compatriotes, il peut rester aux États-Unis car il détient la citoyenneté américaine. Sa femme Somaia a d'ailleurs travaillé à la mission d'observation permanente de la Palestine à l'ONU dans les années 2000. *Washington Report on Middle East Affairs*, “Anees Barghouti, Ambassador of Palestine in Washington”, juillet 1993, <https://www.wrmea.org/1993-july-august/anees-barghouti-ambassador-of-palestine-in-washington.html>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

politiques à l'image du PECДАР, ce qui lui a été plusieurs fois reprochés par les bailleurs de fonds (Brynen, 2000, p. 134), la direction du MOPIC intègre des personnes avec des profils plus technocratiques à l'image de Samih Abed ou de Majdi Khaldi pour qui leur nomination constitue un moyen de capitaliser leurs ressources au sein de l'AP avec plus ou moins de succès ; Nabil Shaath étant à nouveau le meilleur exemple. Après sa position de ministre des Affaires étrangères (2003-2005), il est nommé Premier ministre (même si c'est pour une courte période) et continue par la suite d'occuper des positions influentes au sein de l'AP ou du Fatah. De nos jours, il est perçu comme un candidat potentiel à la succession de Mahmoud Abbas au poste de président. Si Samih Abed s'est retiré dans le privé, Majdi Khaldi continue lui aussi d'occuper des positions influentes dans la hiérarchie de l'Autorité en tant que conseiller du président. Certains ont également poursuivi leur carrière dans la diplomatie tandis que d'autres se sont tournés vers la société civile. Nous pouvons également déduire des formes de patronage dans l'organisation du ministère en raison de la présence de plusieurs membres du Fatah parmi ses cadres, mais cela vient également du fait que le parti était déjà à ce moment-là omniprésent dans le personnel diplomatique.

d) Une première étape vers la professionnalisation de la diplomatie ?

Le nouveau ministère recrute rapidement du personnel au sein des TPO et dans la diaspora. La sélection s'opère essentiellement par le passage d'un entretien avec un responsable du MOPIC. De fait, la diversité des profils des cadres du ministère se reflète également parmi le personnel. Comme nous le verrons dans le chapitre 5 grâce à une sociographie plus précise des diplomates, les personnes recrutées au MOPIC ont des profils assez variés en termes d'origines et de ressources³⁹⁹. Le ministère recherche surtout des personnes maîtrisant des langues étrangères, ayant une expérience de l'international et des institutions internationales⁴⁰⁰. Certains membres du personnel de l'OLP a également pu rejoindre les rangs du MOPIC comme l'ont souligné les exemples d'Ahmad Soboh ou d'Hisham Mustafa. Malgré la procédure instaurée, cela n'empêche pas les traitements de faveur. Ainsi, l'un des enquêtés nous a confié qu'il a pu entrer dans l'équipe diplomatique grâce aux connexions de son père qui est membre de l'OLP⁴⁰¹.

³⁹⁹ Pour les personnes qui ont débuté leur carrière sous le MOPIC, nous nous basons essentiellement sur nos entretiens. L'absence d'archive ouverte du ministère nous empêchant de faire une véritable sociographie du personnel de l'époque.

⁴⁰⁰ Entretien avec Majdi Khaldi, *op. cit.*.

⁴⁰¹ Entretien avec Saïd le 9 mars 2018.

Selon lui, il y avait alors deux moyens pour entrer au ministère : la voie officielle (passer l'entretien) ou passer par sa famille.

Cette procédure de recrutement s'accompagne également d'une offre de formations professionnalisantes. Dès sa nomination en tant que ministre du Plan et de la Coopération internationale, Nabil Shaath négocie des accords avec des instituts diplomatiques étrangers afin de mieux former son personnel. Il prévoit également d'emmener quelques-uns d'entre eux pour qu'ils puissent directement apprendre sur le tas.

« Et pour cela, j'ai pris plusieurs dispositions pour commencer à former les jeunes (...) J'ai donc dû encourager les gens de Gaza et de Cisjordanie à rejoindre mon ministère et ensuite à les former activement. Maintenant, j'ai passé un accord avec la Suisse et Malte. La Suisse a un institut diplomatique qui délivre un diplôme de master ouvert à d'autres diplomates. Je commence donc avec un envoyé puis je termine avec cinq chaque année. La plupart de mes jeunes qui sont aujourd'hui ambassadeurs ont donc lancé le programme. Je me suis arrangé avec les Allemands, je me suis arrangé avec les Autrichiens, avec l'académie de Vienne, je me suis arrangé avec les Égyptiens car ils ont un institut diplomatique. La plupart de mes collaborateurs ont suivi une formation active en diplomatie et affaires étrangères. (...) Mais j'ai commencé avec des programmes temporaires, pas des programmes à long terme avec la création de ma propre vidéothèque, la vidéoconférence, entre Gaza et la Cisjordanie (...) Et deuxièmement, j'ai commencé une politique en emmenant de jeunes gens prometteurs avec moi dans mes voyages hors de Palestine. En particulier, en Europe et dans l'ex-Union soviétique, mais aussi au Japon, en Chine, en Amérique... Beaucoup de jeunes gens ont été formés et ont rouvert les relations avec ces pays. Il s'agit donc d'une partie de formation. Et la réunion hebdomadaire comprend toujours une sorte de formation sur un inspecteur ou un autre »⁴⁰²

Le Département politique de l'OLP n'ayant jamais disposé de centre de formation pour ses représentants diplomatiques, Nabil Shaath préfère se tourner vers des instituts diplomatiques spécialisés situés à l'étranger pour former ses « jeunes ». Derrière cette entreprise, le ministre souhaite également enseigner sa propre vision de la diplomatie aux nouvelles recrues qu'il définit ainsi :

⁴⁰² Entretien avec Nabil Shaath, *op. cit.*

« J'essaie vraiment de dire aux gens pour la formation : la diplomatie est la manière dont les pays entretiennent des relations entre eux et créent des relations entre eux. Elle est basée sur la confiance. Nous devons vraiment donner. Si nous ne faisons que prendre, nous serons des mendiants, et nous ne voulons pas être des mendiants. Ce n'est pas notre rôle. Et la question est d'essayer de chercher à joindre la confiance, ce que nous pouvons faire avec nos mots, et d'essayer de se concentrer sur le fait de rejoindre nos idées et nos idéologies, de rejoindre l'engagement... cela peut être appelé, en général, international. Là où nous pouvons gagner en insistant sur la mise en œuvre complète, sur le droit international, en particulier, les humanitaires internationaux... Nous devons utiliser cela autant que possible pour gagner de l'influence, pour que ces personnes nous soutiennent dans notre lutte pour la liberté et l'indépendance. Donc, en fait, vous avez à gagner à étendre notre rôle d'idées communes, de réflexion commune et de mise en œuvre commune des normes internationalement acceptées »⁴⁰³.

Derrière la vision que Nabil Shaath défend auprès des recrues, il est possible de discerner l'influence de Yasser Arafat et de sa politique d'intermédiaire auprès des pays arabes⁴⁰⁴. En soi, cette définition de la diplomatie ne diffère pas de celle menée jusqu'à présent de l'OLP. Nous y retrouvons les principaux éléments : trouver les appuis là où c'est possible, joindre les positions internationales à celles défendues par les Palestiniens, recourir au droit international... Les changements concernent plus particulièrement les dispositifs de formation mis en place. Le fait de passer par des instituts à l'étranger, publics ou privés selon les cas, pour former les futurs diplomates participe à une managerialisation de la diplomatie dans le but de leur faire acquérir des compétences perçues comme plus performantes, centrées sur des certificats de droit international et/ou administratives délivrés par ces *diplomatic training courses*⁴⁰⁵. De plus, ces formations sont censées être réservées à des diplomates officiels. Or, le MOPIC n'étant pas considéré à ce moment comme le ministère des Affaires étrangères, le fait que son personnel soit accepté est parlant symboliquement sur la façade renvoyée par ce corps.

Enfin, la hiérarchie du ministère nous reste encore nébuleuse. Au-delà des cadres dirigeants, nous savons par le biais de nos entretiens que des premiers statuts sont instaurés pour le personnel (premier secrétaire, deuxième secrétaire...) mais nous manquons d'informations sur

⁴⁰³ *Ibid.*

⁴⁰⁴ Voir l'anecdote de la raffinerie dans le chapitre 1.

⁴⁰⁵ Nous reviendrons plus précisément dans la troisième section sur le contenu de ces formations diplomatiques.

la chronologie exacte ainsi que sur l'architecture hiérarchique complète. L'Autorité temporaire (1994-1996) laisse le champ libre aux ministres pour organiser leur administration et leur fonctionnement interne⁴⁰⁶, d'où le manque de procédures législatives. Il faut attendre 1998 pour qu'une loi civile soit votée et donne un cadre légal aux structures internes ministérielles. En outre, les représentants à l'étranger échappent à cette règle car ils dépendent officiellement toujours du Département politique et que les ambassadeurs ont toujours la liberté de recruter dans les pays où ils sont en poste. Il faut attendre l'adoption de la loi diplomatique pour différencier officiellement les représentants du personnel local dans les bureaux à l'étranger. Nous avons le cas d'une de nos enquêtées (originaire des TPO) qui a commencé sa carrière en février 1999 en tant que fonctionnaire de l'OLP. C'est un décret présidentiel qui lui permet d'entrer dans la carrière diplomatique puis elle bénéficie du soutien de son oncle pour être envoyée en Afrique avec le grade de deuxième secrétaire⁴⁰⁷. Son cas illustre à nouveau cet équilibre entre capital social et ressources professionnelles. En effet, maîtrisant la langue française et anglaise à la sortie de ses études en plus de ses diplômes universitaires (en littérature anglaise) dont elle sort major, elle a un profil adéquat pour ce poste.

En conclusion, la création du MOPIC découle d'un processus de rationalisation dans un contexte de mise en place d'une première administration nationale palestinienne qui se couple avec des questions politiques. L'urgence de la planification justifie son existence et une frontière juridique reconnue semble le distinguer du Département politique. De plus, les travaux qui se sont intéressés à ce ministère se limitent essentiellement à sa dimension économique (Brynen, 2000 ; Haddad, 2016). Par conséquent, il y a peu d'éléments sur la partie diplomatique du travail du MOPIC. Or, dans la pratique, les choses sont plus compliquées. La façon dont Nabil Shaath se présente comme le ministre des Affaires étrangères de la Palestine, presque entendue ici comme une entité stabilisée et reconnue, quasi-étatique, souligne une prétention d'autorité du moins de nature politique sur la diplomatie. Les profils des cadres dirigeants du ministère sont également révélateurs d'une certaine conception plus technique, voire managériale (surtout du point de vue économique), de la diplomatie, qui se distingue du savoir-faire des membres du Département politique. De plus, le rôle central que joue le MOPIC dans la constitution d'un futur État palestinien pointe de fait sa prétention étatique en tant que « bâtisseurs d'État » (Longuenesse, 1990). Comment ceci se traduit-il en termes professionnels,

⁴⁰⁶ *Journal of Palestine Studies*, 1994, *op. cit.* p. 145.

⁴⁰⁷ Entretien avec Hanan, *op. cit.* Voir profil au chapitre 6, section 3.

en dépit d'éléments de professionnalisation au sens donné par Vincent Dubois comme « *le produit, dans une conjoncture particulière, de l'investissement réussi d'agents pour qui elle constitue le moyen d'asseoir leur position et qui œuvrent à élever cette transformation au rang de nécessité collective* » (1999, p. 242), reste difficile à évaluer dans le présent cadre. Cette définition rejoint les idées de Christian Topalov sur l'investissement des entrepreneurs de réformes dans la formation de professions reconnues et qui deviennent un moteur du champ réformateur (1999, p. 421).

Dans tous les cas, les prétentions du MOPIC et les dispositifs qui sont mis en place au cours de cette période préfigurent et servent de base à l'instauration d'un nouveau ministère des Affaires étrangères qui constitue de fait une remise en cause de la juridiction de l'OLP, aussi bien en termes politiques que professionnels.

1.2) Constituer un « vrai » ministère des Affaires étrangères (2003-2005)

Si les débuts du MOPIC sont marqués par l'absence de cadre législatif, c'est l'inverse qui se produit avec le ministère des Affaires étrangères (MOFA). Ce dernier est officiellement annoncé en avril 2003 lors de la composition du cinquième cabinet ministériel élaboré par Mahmoud Abbas, (premier) Premier ministre palestinien. Le MOPIC est alors divisé en deux ministères : celui du Plan et celui des Affaires étrangères. L'annonce de la création du MOFA se déroule dans un contexte tendu politiquement et de refonte institutionnelle⁴⁰⁸, qui constitue une nouvelle opportunité pour des réformateurs parmi lesquels nous retrouvons une partie de la direction du MOPIC (Nabil Shaath, Majdi Khaldi) ainsi que des personnes issues des rangs de la représentation de l'OLP, dont les profils divergent des premiers alors que leur investissement tente de concilier les deux prétentions (politique et professionnel) d'autorité sur la diplomatie.

Il est d'abord important de resituer le contexte de refonte démocratique qui touche l'AP au début des années 2000. Les promoteurs de la réforme regroupent des acteurs hétérogènes : des intellectuels indépendants, des membres d'ONG, des députés, des Gazaouis qui sont sous-représentés dans les institutions et même des membres du Fatah (militants comme

⁴⁰⁸ La seconde *intifada* qui éclate en septembre 2000 est beaucoup plus violente que la précédente, l'insurrection étant cette fois armée avec la présence de factions palestiniennes comme celles du Fatah et du Hamas. Face à cette violence, l'armée israélienne réoccupe les TPO à partir de 2002 et renforce les dispositifs d'occupation. Yasser Arafat est de plus en plus discrédité sur la scène internationale et fait même l'objet d'accusations dans sa participation indirecte à l'insurrection en la laissant volontairement se propager. Au sein de la société palestinienne les critiques pleuvent aussi tandis que la population et leurs représentants élus appellent à plus de démocratie et moins de corruption.

dirigeants)...⁴⁰⁹ En conséquence, les pressions externe et interne conduisent à de nouvelles réformes dans la gestion du pouvoir (Dabed, 2012, p. 252). Le président est ainsi incité à accepter la modification de la Loi fondamentale⁴¹⁰ qui conduit à la création du poste de Premier ministre en 2003. Cette ouverture politique relance une refonte institutionnelle importante de l'AP et de ses administrations, comme le souligne l'annonce officielle d'un ministère des Affaires étrangères⁴¹¹. Pourtant, rappelons que l'AP n'est pas censée entretenir des relations diplomatiques avec les autres États, au regard des accords intérimaires. Quelle est la source de ce changement ? Selon Nabil Shaath, c'est Mahmoud Abbas qui a négocié cet accord avec les Israéliens pendant les pourparlers sur la refonte du pouvoir politique palestinien⁴¹².

À ses débuts, le MOFA fonctionne sur le même système que son prédécesseur. Le statut des fonctionnaires est régi par la loi du service civil votée en 1998 par le CLP. Si le texte laisse une marge de manœuvre assez large aux ministères dans leur fonctionnement interne (recrutement, divisions des départements...), un organisme est néanmoins créé, le Conseil général du personnel (*General Personnel Council*, GPC), pour veiller au respect de la loi. Parmi ses fonctions, nous retrouvons la surveillance des nominations pour éviter toutes formes de népotisme⁴¹³. Ainsi, les personnes nommées directement à leur poste doivent présenter les qualités requises et leur nomination doit se faire après vérification du GPC. Cependant, peu de moyens est accordé à cet organisme, ce qui limite considérablement sa mission.

Avec la refonte constitutionnelle de l'AP en 2003, un nouveau plan est élaboré pour renouveler ses structures administratives. Un comité interministériel en charge de ce plan est instauré le 23 juin 2002. Sa mission consiste à préparer de nouvelles élections, réorganiser les structures ministérielles, renforcer le principe de séparation des pouvoirs... (Dabed, 2012, p.

⁴⁰⁹ International Crisis Group, *The Meanings of Palestinian Reform*, Middle East Briefing n° 2, 12, novembre 2002, p. 8, <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/eastern-mediterranean/israel-palestine/meanings-palestinian-reform>, consulté la dernière fois le 26 août 2021.

⁴¹⁰ La loi fondamentale, ou *Basic Law*, constitue l'équivalent de la constitution palestinienne. Elle est mise en chantier dès 1997 après l'élection du premier Conseil législatif mais elle n'a jamais été approuvée par le premier président de l'AP, Yasser Arafat, avant 2002. Puis elle a été amendée en 2003 sous la pression internationale pour qu'un poste de Premier ministre soit créé afin de contrebalancer le pouvoir d'Arafat. Nous renvoyons pour plus de précisions à la thèse d'Emilio Dabed qui retrace les débats qui ont entouré la rédaction de la loi depuis les accords d'Oslo à partir d'entretiens avec les membres du CLP ainsi que ses archives (2012).

⁴¹¹ Pour plus de détails sur les origines des réformes et leurs contenus : International Crisis Group, *op. cit.* 2002 ; Nathan J Brown, *Evaluating Palestinian Reform*, Carnegie Papers, Middle East Series: Democracy and Rule of Law Project, n°59, juin 2005.

⁴¹² Entretien avec Nabil Shaath, *op. cit.*

⁴¹³ Voir article 7 de la loi. Version anglaise disponible sur le site de l'institut de droit de l'université de Birzeit, <http://muqtafi.birzeit.edu/UnRole.aspx?ReturnUrl=%2fen%2fLegislation%2fGetLegFT.aspx%3fLegPath%3d19&LegPath=19>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

242-243). Ces réformes trouvent rapidement leurs limites face à la réticence de Yasser Arafat et il faut attendre la nouvelle modification de la Loi fondamentale de 2003 pour que le processus soit de nouveau relancé. Le nouveau comité est composé des ministres et des vice-ministres. Sa fonction est alors de réformer toutes les institutions ministérielles de l'AP en instaurant notamment des règles plus officielles au recrutement du personnel « *afin d'avoir les bonnes personnes au bon poste* »⁴¹⁴. « *Ces modalités de recrutement sont intrinsèquement liées à une conception de la démocratie, du service de l'État et, in fine, des citoyens* » (Dreyfus, 2012, p. 336). À la différence des contextes français et anglais étudiés par Françoise Dreyfus, le contexte palestinien doit être articulé aux pressions néolibérales des bailleurs de fonds et à leur exigence de transparence. Il ne s'agit donc pas seulement d'instaurer une logique plus méritocratique au sein des ministères mais aussi de suivre un cahier des charges.

Le premier ministère à connaître cette réforme est le MOFA sur proposition de son vice-ministre de l'époque, Abdullah Abdullah (1939). Le ministère vient alors de se séparer de la planification et son infrastructure doit être en conséquence revue. Les départements sont réorganisés sous la supervision du futur ministre Nasser al-Qudwa à partir de 2005, pour qui « *la principale tâche était de reconstruire le ministère et le service diplomatique* »⁴¹⁵. Le personnel fait l'objet d'une évaluation dès 2004. À partir de cette dernière, les fonctionnaires sont répartis entre les départements avec de nouveaux grades. Une commission composée de trois responsables est nommée à la tête de cet examen : Abdullah Abdullah, alors vice-ministre du MOFA, Nabil Ramlawi⁴¹⁶, directeur officieux d'un institut diplomatique palestinien et Ibrahim Kreisheh⁴¹⁷. Nous allons revenir en détail sur leur profil pour comprendre en quoi ils se distinguent des précédents réformateurs et par extension les changements qui s'opèrent dans la prétention d'autorité.

Abdullah Abdullah⁴¹⁸ est né en 1939 à Jérusalem-Ouest. Il vient d'un milieu modeste, son père tient une petite boutique tandis que sa mère est femme au foyer. En 1948, ils doivent quitter la partie ouest de la ville pour s'installer dans le quartier est (qui passe sous le contrôle de la Jordanie) puis dans un petit village

⁴¹⁴ Entretien avec Abdullah Abdullah à Ramallah le 7 août 2018.

⁴¹⁵ Entretien avec Nasser al-Qudwa, *op. cit.*

⁴¹⁶ Voir profil dans l'annexe 2.

⁴¹⁷ En réalité ces trois personnes portent à ce moment le titre de vice-ministre.

⁴¹⁸ Ce profil est basé sur deux entretiens réalisés avec Abdullah Abdullah en 2017 et 2018 ainsi que sur CV qui était auparavant disponible sur le site de la commission des relations étrangères du Fatah.

aux alentours. Abdullah suit ses études secondaires à Jérusalem où il rejoint un syndicat étudiant. Il enseigne un temps pour se constituer un pécule. Il part ensuite à Damas pour suivre des études en philosophie dont il sort diplômé en 1965. Il n'intègre pas de syndicat étudiant sur place mais rejoint le Fatah en 1966 (membre officiel en 1968). En 1969, il part à Beyrouth où il dirige le bureau des relations internationales du Fatah (dont la mission consiste principalement à coordonner les actions du mouvement à l'étranger). Il reprend en même temps ses études et obtient un diplôme en psychologie (1970). En 1972, il est envoyé au Canada pour représenter l'OLP. Il reste près de vingt ans en poste dans le pays. De nouveau, il rejoint les bancs de l'université pour obtenir un master de sociologie à l'université de Carlton à Ottawa (1982) puis un doctorat en relations internationales en 1992. En 1990, il est nommé ambassadeur à Athènes. Il reste treize ans en poste avant de rejoindre Ramallah en 2004. De 1997 à 2003, il est vice-président de l'Institute for Middle East Studies (Al Ma'moun) d'Athènes. En parallèle de sa carrière diplomatique, il occupe également des positions au sein du mouvement national. Membre du Conseil national depuis 1979, il est nommé à la tête du comité des relations parlementaires en 1996. D'octobre 2003 à décembre 2005, il est vice-ministre du tout nouveau ministère des Affaires. En 2006, il est élu au CLP sous la liste Fatah. Il préside un temps le comité politique du Conseil. En 2009, il est élu au Conseil révolutionnaire du Fatah, puis à partir de 2012 il est nommé vice-commissaire de la Commission des relations étrangères du parti (poste qu'il occupe toujours aujourd'hui). D'avril 2010 à décembre 2011, il est nommé représentant de l'OLP à Beyrouth. Il est alors en charge de reprendre les relations diplomatiques avec le pays qui se sont officiellement interrompues depuis la guerre de 1982.

Ibrahim Kreisheh⁴¹⁹ est né en 1957 à Tulkarem en Cisjordanie. Il part à Belgrade pour suivre des études en médecine. Il rejoint le Fatah et la GUPS où il occupe le poste de vice-président ainsi que la direction des relations publiques. Il suit plusieurs cursus en France et en Suisse en droit international ainsi qu'en environnement et développement au début des années 1990. En 1995, il rejoint le Département des négociations de l'OLP dont il prend la tête du bureau en charge

⁴¹⁹ Nous nous fondons sur des archives de presse pour dresser ce profil ainsi que son portrait sur le site de PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/153>, consulté la dernière fois le 15 juillet 2020.

du statut final. Il est élu au Conseil révolutionnaire du Fatah depuis 1997 et au Comité central de l'OLP la même année, tout en dirigeant le conseil exécutif de la GUPS. En 2003, il participe aux accords de Genève puis il devient adjoint au Département des organisations populaires. Il rejoint ensuite le MOFA en 2005 comme sous-secrétaire du ministère avec le rang d'ambassadeur par décret présidentiel. En 2010, il aurait été pressenti pour remplacer Riyad al-Maliki à la tête du MOFA sous la pression du comité central du Fatah qui exige que ce soit un membre du parti qui occupe le poste⁴²⁰. L'opération se renouvelle en 2019⁴²¹. Au lieu de cela, il est nommé délégué général de la Palestine à Genève et occupe par la même occasion le poste d'observateur permanent à la branche de l'ONU.

Nasser al-Qudwa⁴²² est né en 1953 à Gaza. Il est le neveu de Yasser Arafat et son père appartient à une branche cousine des Husseini. Son enfance est partagée entre Gaza et la Lybie où sa famille s'installe. Proche de son oncle, il adhère très jeune au Fatah en 1969 et est même élu au CNP en 1975. Il part faire ses études de médecine dentaire au Caire et sort diplômé en 1979. Pendant ses études, il rejoint la GUPS et entre dans son comité exécutif. Il devient président du syndicat en 1978, ce qui lui permet de rejoindre le Comité central de l'OLP. Après son diplôme, il rejoint le comité exécutif du Croissant rouge palestinien. En 1986, Arafat le nomme observateur permanent adjoint à l'ONU (New-York) pour seconder Zehdi Terzi. Nasser al-Qudwa finit par le remplacer en 1991. En 1989, il est élu au Conseil révolutionnaire du Fatah. À la tête de la délégation de l'ONU, Nasser al-Qudwa a géré de nombreux dossiers importants en tant que dirigeant de la délégation palestinienne à la Cour pénale internationale en 2003-2004 sur la question du mur de séparation. En février 2005, il est nommé ministre des Affaires étrangères de l'AP où il dirige la réorganisation du corps diplomatique ainsi que la préparation

⁴²⁰ *Paltoday*, « Taghiyir wizàriun fi houkoùmat fayàd yaṭàl 10 ḥaqàib wizàriyatan » (« Un remaniement ministériel au sein du gouvernement de Fayyad qui étend 10 portefeuilles ministériels »), <https://paltoday.ps/ar/post/95934/about>, consulté la dernière fois le 15 juillet 2020.

⁴²¹ *Al Watan Voice*, « Al-kachf 'an 'asmà' al-wouzarà' bil-houkoùmat al-mouqbilat wa istiḥdàth wizàrat jadidat lil-chabàb », (« Divulgence des noms des ministres du prochain gouvernement et création d'un nouveau ministère de la jeunesse »), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2019/04/09/1233216.html#ixzz6SROof1AF>, mis en ligne le 19 avril 2019, consulté la dernière fois le 15 juillet 2020.

⁴²² Nous nous basons sur l'entretien réalisé avec Nasser al-Qudwa à Ramallah ainsi que sur des *who's who* comme celui de l'association PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/640>, et du Washington Institute For Near East Policy, <https://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/fatah-central-committee-profiles>, consultés la dernière fois le 21 juillet 2021.

de la loi diplomatique. Il doit démissionner en 2006 après la victoire électorale du Hamas et l'annonce du nouveau gouvernement. À partir de 2007, il prend la direction de la Fondation Yasser Arafat. Il continue pourtant sa carrière à l'international en devenant observateur pour le compte de l'ONU en Afghanistan, puis celui de la Ligue arabe dans le conflit syrien en 2012 (position dont il démissionne en 2014) et enfin en Lybie en 2015. En novembre 2016, il est élu au Comité central du Fatah mais décide de démissionner de sa position en mai 2018 pour dénoncer les débats qui ont eu lieu au cours de la dernière réunion du CNP qui s'est tenue en avril⁴²³. Nasser al-Qudwa fait partie des prétendants à la succession de Mahmoud Abbas à la présidence de l'AP⁴²⁴.

Les profils des personnes en charge de l'évaluation du ministère partagent plusieurs points communs. Ils appartiennent tous au Fatah, occupent des positions politiques et ont réalisé leur carrière au sein de l'OLP dont trois dans la diplomatie en tant que représentant/ambassadeur tandis que le dernier s'est tourné plus tardivement vers la négociation (bien qu'il ait longtemps occupé des positions de pouvoir au sein de la GUPS dont nous avons déjà présenté l'importance dans les questions de représentation à l'international). C'est à nouveau à des *returnees* que sont confiées les réformes du ministère alors que les trois ex-représentants sont rappelés de l'étranger pour mener à bien cette mission. L'évaluation est donc de nouveau confiée à des hommes possédant la double casquette du « professionnel » et du politique, bien qu'ils n'aient pas forcément la même expérience administrative que leurs prédécesseurs. Effectivement, bien qu'assimilables à des professionnels de la représentation diplomatique, leurs savoir-faire en termes administratifs restent à déterminer puisque les bureaux de l'OLP à l'étranger ne regroupent que des petites équipes. Néanmoins, ils connaissent le fonctionnement des administrations diplomatiques à l'étranger. C'est en particulier le cas de Nasser al-Qudwa qui a longtemps arpenté les couloirs de l'ONU et fréquenté de nombreux diplomates issus de pays différents. Malgré cela, le fait que l'évaluation du personnel diplomatique soit confiée à des personnes issues de la « profession » illustre une certaine autonomisation du processus et du ministère.

⁴²³ *Al-Monitor*, “Will top Palestinian official's resignation crack Fatah unity?”, <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2018/05/palestine-fatah-central-committee-nasser-alqudwa-resignation.html#ixzz6SpSJKM6u>, 11 mai 2018, consulté la dernière fois le 21 juillet 2020.

⁴²⁴ *The Jerusalem Post*, “Arafat's nephew makes his move to succeed Abbas”, <https://www.jpost.com/Middle-East/Arafats-nephew-makes-his-move-to-succeed-Abbas-460438>, 14 juillet 2016, consulté la dernière fois le 21 juillet 2020.

L'évaluation se déroule ainsi :

« Nous avons 323 employés. Nous avons une liste de dix différents éléments pour l'évaluation. Nous avons interviewé chaque employé individuellement. Et nous étions... j'étais dans la commission pour l'évaluation mais j'avais deux de mes collègues avec moi (...) Et nous avons posé chacun des dix [éléments]. Et selon le résultat, nous décidions qui serait dans le corps diplomatique, qui serait dans l'administration et avec quel statut »⁴²⁵.

Les dix points qui servent de références pour l'évaluation rassemblent des éléments comme le diplôme, les langues étrangères, l'expérience professionnelle, ce que le fonctionnaire a apporté au ministère et ce qu'il pourrait apporter dans l'avenir⁴²⁶. La commission s'est concentrée uniquement sur le personnel des TPO présent à Gaza et à Ramallah⁴²⁷. Pour les missions à l'étranger, c'est Majdi Khaldi qui a coordonné l'évaluation du personnel *via* des entretiens à distance⁴²⁸. Enfin, l'évaluation débouche sur une répartition du personnel par grades. Le MOFA officialise ainsi un itinéraire de la carrière diplomatique, en partant de l'attaché puis du troisième, second et premier secrétaire, puis viennent le second et premier conseiller et pour finir l'ambassadeur.

La réforme du ministère symbolise donc une prétention d'autorité beaucoup plus affirmée sur les questions professionnelles, avec l'évaluation de son personnel et l'attention portée à sa responsabilité. Elle renvoie l'image d'une institution soucieuse du savoir-faire de ses fonctionnaires. Le contexte plus général de refonte de l'AP permet de donner un cadre d'interprétation à ces réformes avec d'un côté les injonctions internationales pour plus de transparence et de l'autre l'impasse du processus de paix qui met un terme à la concrétisation d'un État palestinien, mais pérennise les institutions de l'Autorité. Pour autant, la prétention d'autorité n'a pas disparu car l'évaluation sert de terrain d'essai en vue de la préparation de la loi diplomatique qui valide légalement l'existence du ministère et de ses responsabilités.

⁴²⁵ Entretien avec Abdullah Abdullah, *op. cit.*

⁴²⁶ La reconstitution de cette liste pose problèmes car chaque personne concernée interrogée (membre de la commission ou personnel) a eu du mal à se rappeler de l'ensemble des critères.

⁴²⁷ Pour rappel, plusieurs ministères de l'AP sont divisés en deux sites : Gaza et Ramallah. Les premiers à être mis en place sont à Gaza grâce à la signature de l'accord Gaza-Jéricho. Après Oslo II (1995), de nouveaux locaux sont ouverts à Ramallah. À partir des années 2000, la ville devient progressivement le centre des affaires politiques palestiniennes aux dépens de Gaza. La prise de pouvoir du Hamas en 2007 achève ce processus même si la majorité des fonctionnaires sont restés sur place.

⁴²⁸ Entretien Majdi Khaldi, *op. cit.*

1.3) Des négociations houleuses autour de la loi diplomatique

Les débats autour de la loi diplomatique sont révélateurs des tensions qui touchent la diplomatie palestinienne, une responsabilité jusqu'à présent réservée (officiellement) à l'OLP. Dès lors, légaliser une autre prétention sur ces activités pourrait conduire à une remise en cause de la mission du mouvement national. Malgré cela, l'adoption de la loi diplomatique a été somme toute assez rapide puisqu'il a fallu que quelques mois pour l'adopter. En effet, le texte est voté au bout de deux lectures et est officiellement publié le 24 septembre 2005. Le projet est présenté la première fois par le Conseil des ministres le 26 mai 2005⁴²⁹ lors de la 10^e session du CLP et est approuvé par son comité politique. Les comités politique et légal⁴³⁰ sont nommés à la tête du projet en ce qui concerne sa validation.

Point sources

En ce qui concerne les sources sur la préparation du texte, nous n'avons malheureusement pas pu avoir accès aux archives du CLP afin de retrouver les retranscriptions des débats. Nous avons obtenu un rendez-vous avec la personne en charge des archives qui nous a fait un compte-rendu des débats mais tout en restant vague sur certains sujets dont les réunions avec Farouk Qaddoumi. Il nous a cependant transmis quelques documents dont le calendrier des débats de la loi diplomatique ainsi qu'une note du Conseil des ministres datée du 11 septembre 2005 proposant des dernières modifications pour quelques articles de la loi. Afin d'approfondir nos données, nous avons tenté de retrouver les membres des deux comités, politique et légal, du CLP en charge de la loi. Mais depuis 2006, certains sont restés à Gaza, d'autres sont partis à l'étranger et d'autres sont décédées. Nous avons pu retrouver la trace de deux membres du comité politique qui nous ont aidé à mieux saisir les débats. Nous mettons en annexe les documents juridiques traduits en anglais qui ont servi pour la loi diplomatique (la loi elle-même et la décision du

⁴²⁹ Une loi est préparée selon deux procédures. Soit la loi est proposée en interne du CLP, soit c'est le Conseil des ministres qui fait la proposition et dans ce cas c'est lui qui prépare la rédaction de la loi. La fonction du CLP se résume alors à la vérification de la conformité de la loi avec la constitution et d'adopter ou non le texte.

⁴³⁰ Le comité légal vérifie la compatibilité des dispositions de loi avec la Loi fondamentale tandis que le comité politique veille aux aspects politiques des lois et à ce que les contenus ne contreviennent pas aux dispositions respectives de l'OLP et de l'AP. Sur ce sujet, le comité a surtout un rôle consultatif, ce sont au CLP et à la présidence de trancher ce type de question.

conseil de ministre qui l'accompagne). Enfin, en ce qui concerne l'application de la loi, il faut mentionner le rapport publié par l'association Aman⁴³¹ en 2016 sur le respect des normes au sein du corps diplomatique⁴³². Le rapport recense plusieurs transgressions au texte de loi qui sont révélatrices des fonctionnements interne et externe du MOFA.

La deuxième session du CLP concernant la loi se tient le 26 juillet. Le texte a été présenté aux deux comités en charge des recommandations. L'équipe responsable de la rédaction de la loi est dirigée par Nasser al-Qudwa, nouveau ministre des Affaires étrangères. Son équipe est essentiellement composée de diplomates et d'avocats. Parmi eux, nous retrouvons Majdi Khaldi. Deux exemples en particulier ont servi de modèles à la loi diplomatique palestinienne : l'Égypte et la Jordanie. Farouk Qaddoumi est hostile au texte car il empiète clairement sur ses prérogatives. Sa position est partagée par certains membres du comité politique⁴³³. Une rencontre est organisée entre des députés et le dirigeant à Tunis pour discuter du texte⁴³⁴.

Nous pouvons juger de la sensibilité de la question par le silence des enquêtés. Pourtant, au début de notre enquête, nous avons rencontré un ancien membre du CNP vivant en France⁴³⁵ qui se souvient des discussions qu'il a pu avoir à l'époque avec des députés palestiniens. Il nous a confié que certains membres du CLP pensaient que l'un des buts de la loi était d'écarter définitivement le chef du Département politique des affaires politiques et diplomatiques. Rien dans notre enquête est venu confirmer cette théorie mais il faut rappeler que Farouk Qaddoumi a toujours refusé de revenir dans les TPO car il est resté opposé aux accords d'Oslo. Il est donc probable qu'il constituait une gêne pour les dirigeants palestiniens favorables aux négociations. À l'inverse, Nabil Shaath est l'un des architectes des accords d'Oslo. En ce sens, ce n'est pas anodin si les dirigeants palestiniens confient le nouveau ministère des Affaires étrangères en 2003 à un membre du « camp de la paix ». De plus, les locaux du Département à Tunis fonctionnaient avec une main-d'œuvre réduite, et ce bien avant 2005 (Brynen, 2000, p. 133-

⁴³¹ Acronyme pour Coalition pour l'intégrité, la transparence et la responsabilité. Il s'agit d'un *think tank* qui s'est spécialisé sur les questions de transparence en Palestine.

⁴³² Aman, «Al-ta'yinât wa al-tarqiyât fi al-wazâif al-dibloûmâsiyat » (« Nominations et promotions aux postes diplomatiques (2010-2015) »), février 2016. Disponible sur le site d'Aman, <https://www.aman-palestine.org/reports-and-studies/8892.html>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

⁴³³ Entretien avec Dalal Salameh, membre du comité politique en 2005, le 24 mai 2018 à Ramallah.

⁴³⁴ Entretien avec Ziad Abu-Amr, chef du comité politique, le 18 juillet 2018.

⁴³⁵ Nous préférons taire ici son identité.

134). Quoiqu'il en soit, la loi diplomatique a eu pour conséquence d'écarter définitivement le bureau de l'OLP de la diplomatie palestinienne comme nous le verrons dans le chapitre suivant. En fin de compte, le CLP vote le report de la première lecture du texte à une session ultérieure le temps de clarifier cette question du partage des responsabilités entre le MOFA et le Département politique.

Quelle est donc la place tenue par ce dernier dans le cadre de la loi ? C'est principalement dans son introduction qu'il faut se tourner :

« La loi sur le corps diplomatique palestinien représente une étape très importante sur la voie du développement du corps diplomatique palestinien que le bureau politique de l'Organisation de libération de la Palestine a établi afin qu'il puisse continuer à s'acquitter des tâches qui lui sont assignées. Cela s'inscrit dans le contexte de l'intégration des performances palestiniennes, en particulier entre le Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine et le ministère des Affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne.

L'adoption du Conseil législatif palestinien de la loi sur le corps diplomatique ne porte pas préjudice ou ne réduit pas le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que représentant unique et légitime du peuple palestinien et elle est la représentante de l'Autorité nationale palestinienne conformément aux dispositions de la loi fondamentale de l'Autorité nationale palestinienne.

L'approbation par le Conseil législatif palestinien de cette loi exprime sa conviction que le travail diplomatique palestinien doit être organisé et anticipé pour établir l'avenir de l'œuvre nationale palestinienne et sa conscience du fait de la transformation complète vers un État palestinien indépendant exerçant sa souveraineté sur tous les territoires palestiniens occupés depuis le 4 juin 1967 avec Jérusalem pour capitale »⁴³⁶

L'intérêt de cette introduction réside dans sa simplicité et ses silences. Le texte rappelle que l'adoption de la loi n'est pas une remise en cause de l'autorité de l'OLP et de ses départements, précisément en rappelant que l'AP est sa subalterne. Néanmoins, aucune précision n'est apportée sur le partage des pouvoirs. Si cela pose moins de problème pour la sauvegarde du statut de représentant légitime de l'OLP, il est difficile de voir en quoi cela ne remet pas en cause l'autorité du Département politique dont les responsabilités ne sont pas indiquées, à l'inverse du MOFA pour qui les missions accordées sont précisées dans l'article 3 de la loi. Au

⁴³⁶ Introduction à la loi diplomatique palestinienne. Voir annexe 3.

total, le ministère détient la charge de six missions : l'élaboration de la politique étrangère et son application ; la représentation de la Palestine à l'étranger ; la gestion de l'administration diplomatique ; le développement des relations étatiques (en particulier avec les donateurs) ; la protection des intérêts palestiniens à l'étranger et la gestion des passeports. Pour Nasser al-Qudwa, alors ministre des Affaires étrangères et l'un des auteurs de la loi, le but de cette introduction est de mettre fin à la dualité dans la représentation politique palestinienne, avec d'un côté le Département politique et de l'autre le ministère. Il s'agit de rappeler que « *l'origine de tout est le fait que l'OLP était l'autorité de la représentation (politique)* »⁴³⁷ mais que les responsabilités administratives doivent être transférées au MOFA. L'intention du ministre découle donc d'une logique de dépolitisation du ministère en opérant une différenciation entre le domaine politique et administratif de la diplomatie. L'OLP et le Département conservent sa direction politique tandis que le ministère applique leurs décisions et gèrent les affaires quotidiennes. Seulement, que devient le travail concret du Département politique, si ce n'est peut-être de gérer les relations étrangères de l'OLP ? Le texte n'apporte pas de réponse hormis le fait que l'adoption de cette loi s'inscrit dans l'entreprise d'étatisation des TPO.

Pourtant, il est important de souligner l'inscription de cette entreprise dans la continuité de la lutte nationale comme le mentionne l'introduction. Cette courte allusion est en réalité importante car elle met en évidence une transition dans la lutte qui passe désormais par l'étatisation et la professionnalisation. Il ne s'agit plus d'être des militants mais des professionnels qui doivent concrétiser l'établissement de l'État palestinien, but ultime de la lutte nationale. Cette légitimation de l'AP par la mobilisation de l'héritage révolutionnaire n'est pas nouvelle en soi et devient même par la suite une routine. Elle a une double fonction : légitimer les réformes qui reviennent sur les juridictions des institutions de l'OLP tout en préservant son rôle car maintenir l'idée de résistance permet de pérenniser son héritage de même que son existence. En somme, elle permet de faire cohabiter deux ordres institutionnels (l'ancien incarné par l'OLP et le nouveau par l'AP) dans un contexte de transition.

Plus aucune mention n'est ensuite faite du Département politique dans la loi. Cela est d'ailleurs étonnant puisque son approbation par le CLP, après ses deux lectures (qui se sont déroulées successivement le 24 et le 25 août 2005), renvoie le texte au Conseil des ministres pour d'ultimes propositions de modifications. Le 11 septembre, le Conseil envoie une note au président du CLP pour modifier certains articles de la loi, dont plusieurs concernant les prises de décision. Dans le texte de la loi, la plupart des décisions concernant la diplomatie sont prises

⁴³⁷ Entretien avec Nasser al-Qudwa, *op. cit.*

par le ministre et doivent être ratifiées par la présidence. Pour prendre un exemple, l'article 2 mentionne que les missions diplomatiques peuvent être ouvertes ou fermées sur une décision du président fondée sur l'avis du ministre. Voici la modification que propose le Conseil des ministres : « *la mise en place des missions diplomatiques et consulaires palestiniennes ou leurs fermetures se fait sur la décision du Conseil des ministres basée sur l'avis du ministre et après la ratification du président et du président du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine* » (souligné dans le texte). Hormis le fait que le Conseil tente de s'intégrer dans le processus décisionnel, il ajoute également le Département politique qui doit valider la décision. Nous retrouvons ces ajouts dans les articles 2, 7 (la nomination de l'ambassadeur), 22 (le prolongement des services des ambassadeurs au-delà de l'âge de la retraite), 34 (les nominations politiques) et 38 (la nomination de consul honoraire) de la loi diplomatique. En résumé, dans chacune de ces prises de décisions, le Conseil suggère d'avoir l'aval du Département politique. Toutefois, ces modifications n'ont pas été intégrées dans la version finale, ce qui sous-entend qu'elles ont été rejetées.

Deux questions se posent alors : pour quelles raisons le Conseil des ministres a proposé ces modifications et pourquoi n'ont-elles pas été acceptées ? Nous pouvons uniquement formuler des hypothèses à partir d'ici puisque les acteurs que nous avons interrogés ont été incapables de resituer ce document. En ce qui concerne les raisons qui ont motivé le Conseil, nous pouvons supposer que les ministres étaient divisés sur la question comme c'était le cas au sein du CLP et de ses comités au sujet de la mise à l'écart du Département politique, ce qui souligne le poids de l'ordre institutionnel préexistant dans les débats. « *Tout projet de réforme institutionnelle est inmanquablement lu et interprété par les institutions existantes comme susceptible d'affecter négativement ou positivement leurs intérêts et leur légitimité* » (Bezes, Le Lidec, 2010, p. 70). Il est difficile de déterminer s'il y a eu d'autres formes d'oppositions contre la loi diplomatique mais les réticences de certains parlementaires et ministres montrent bien que la mise à l'écart du Département politique ne trompe personne malgré les précautions prises par les rédacteurs. Sur le rôle que s'attribue le Conseil dans les prises de décisions, ces propositions s'inscrivent finalement dans la continuité de la réforme de la Loi fondamentale de 2003, en particulier dans l'optique de créer des contre-pouvoirs à la présidence. Pour ce qui est de la non-modification de la loi selon les recommandations du Conseil des ministres, la question est plus délicate. Cette note date du 11 septembre, soit la veille du renvoi du texte pour ratification à la présidence. Il n'y a donc pas eu de nouvelle session du CLP pour discuter des modifications, la décision a été prise ailleurs. Il est possible par exemple que le président du CLP ait décidé de ne pas prendre

en compte les propositions des ministres ou que la présidence soit intervenue. Quoiqu'il en soit, la loi est officiellement publiée dans le *Journal officiel* le 24 septembre 2005.

Dans cette première section, nous avons tenté d'identifier le « temps de naissance » (Lagroye, 2002) de l'institution diplomatique palestinienne en revenant sur trois variables : « *les enjeux politiques contraignant une création institutionnelle, la manière dont elle est investie par les agents qui doivent l'incarner, et sa fonctionnalisation et légitimation dans l'ordre institutionnel* » (Meimon, 2010, p. 128). Si 2003 constitue bien la date de naissance du MOFA, ses origines remontent au MOPIC qui remet déjà en question la gestion des relations diplomatiques de l'État palestinien en préparation. C'est également sous la direction de Nabil Shaath et de ses proches que s'instaure une première politique de spécialisation du travail diplomatique, notamment au travers de la formation du personnel. Ces dispositifs sont repris lors de l'officialisation du MOFA qui connaît une nouvelle réorganisation, d'abord au niveau du personnel avec l'évaluation de 2004-2005, puis à celui de ses infrastructures sous la direction de Nasser al-Qudwa. Tous ces processus s'articulent aux décisions prises pour organiser l'étatisation des TPO mais ne doit pas pour autant écarter les enjeux de pouvoirs liés aux positions de ses principaux promoteurs.

Cette trajectoire de réforme s'inscrit plus largement dans un champ réformateur (Topalov, 1999) qui fait face à la difficulté de faire coexister deux ordres institutionnels : l'un issu de l'héritage et des pratiques de l'OLP et l'autre davantage tourné vers le néolibéralisme présenté comme nouvelle consécration de la libération nationale. Les réformateurs vus dans ce chapitre se situent souvent à l'intersection de ces deux ordres et dont certains sont caractérisés par « *des propriétés fondées dans d'autres champs* » (Topalov, 1999, p. 463). D'un côté, nous avons ceux plus familiers du monde de la finance et du privé (Nabil Shaath, Majdi Khaldi) et de l'autre des « professionnels » de la représentation diplomatique de l'OLP (Nasser al-Qudwa, Nabil Ramlawi, Abdullah Abdullah...), forts de leur expérience à l'étranger. Leur investissement dans les réformes diplomatiques se comprend aussi par leurs parcours réalisé en majeure partie à l'extérieur des TPO. La professionnalisation de la diplomatie leur permet ainsi de se constituer une position dans un champ diplomatique en recomposition alors que l'OLP montre déjà des signes d'affaiblissement (disparition du CNP, déclin de certains départements dont celui de Farouk Qaddoumi). Cependant, les crises qui se succèdent au sein de l'Autorité constituent des ruptures biographiques pour certains d'entre eux, à l'image du changement de direction que connaît le MOFA après la victoire électorale du Hamas. Et pourtant, leur « retour sur investissement » peut s'opérer dans d'autres champs comme celui du politique ou de

l'international ou encore se pérenniser dans celui de la diplomatie après un « retour à la normale ». En résumé, la prétention d'autorité sur la diplomatie articule de façon continue facteurs politique (position par rapport à l'OLP) et professionnel (constitution d'un groupe professionnel en charge du traitement administratif de la diplomatie). Si elle trouve son origine chez des acteurs plus ancrés dans l'économie qui instaurent les premières réformes, ce sont des acteurs issus de la représentation internationale de l'OLP qui la conduisent à son terme avec l'adoption de la loi diplomatique. Néanmoins, si cette dernière incarne la victoire de la prétention, elle en illustre également les limites.

Section 2. « *Le problème n'est pas la loi elle-même, mais son application* »⁴³⁸ : une semi-autonomie professionnelle ?

La loi diplomatique constitue le texte de référence pour étudier la *professionalisation* du corps diplomatique car elle définit l'ensemble des normes qui régissent son fonctionnement ainsi que ses cadres d'action. Par conséquent, ce processus aboutit à « *une autonomie que l'on peut qualifier d'institutionnelle pour indiquer que la profession est alors organisée en vue de contrôler une expertise et une exclusivité* » (Boussard & al., 2010, p. 158). Néanmoins, cette autonomie du ministère est limitée pour deux raisons. La première est qu'une profession reste soumise à une demande d'hétéronomie, notoirement en termes de reconnaissance (Paradeise, 2008). C'est le cas du corps diplomatique palestinien dont les missions sont dictées de l'extérieur, malgré le rôle des diplomates dans leurs définitions. De surcroît, le texte de la loi reste très inspiré par ses modèles, en particulier égyptien⁴³⁹. Sans oublier les injonctions à la « bonne gouvernance » des bailleurs de fonds qui ne concernent pas seulement les principes démocratiques mais aussi l'efficacité et la transparence des institutions. La seconde limite à cette autonomie réside dans la différence entre définir les règles et les appliquer. « *Les fonctions effectives – c'est-à-dire les usages légitimés – de l'institution l'emportent sur les finalités énoncées par le législateur* » (Lagroye, 2002, p. 118). Or, ces usages légitimés ne relèvent pas

⁴³⁸ Entretien avec Ahmed Soboh le 17 avril 2015 à Ramallah.

⁴³⁹ La loi diplomatique jordanienne constitue le second modèle principal d'inspiration mais contrairement à la loi égyptienne, nous n'avons pas pu trouver d'exemplaire numérique.

toujours d'une logique professionnelle mais plutôt de pratiques de pouvoir. Certaines d'entre elles sont même institutionnalisées par la loi.

L'objectif de cette seconde section consiste à resituer les principes qui sont à la base de ce nouveau groupe professionnel dans cette combinaison d'autonomie et d'hétéronomie à partir de la loi diplomatique. Nous nous attachons ainsi à démontrer deux situations différentes au sein du corps, avec d'un côté, les conditions de travail au sein du ministère qui dispose de plus d'autonomie, et de l'autre, celles à l'étranger qui sont plus soumises à des influences externes, principalement l'OLP.

Deux documents doivent être pris en compte dans l'étude de l'institutionnalisation du corps diplomatique : la loi elle-même et la décision du Conseil des ministres n° 374, publiée le 11 décembre 2005 dans le *Journal officiel*, qui vient en complément. Ce dernier texte revient sur certaines dispositions de la loi en donnant plus de détails, notamment sur les conditions d'entrée au ministère ainsi que sur son système de promotion interne. Toutefois, le corps diplomatique n'échappe pas totalement à la réglementation civile des TPO. Ainsi, le fonctionnement des retraites ou des arrêts maladie reste le même pour tous les fonctionnaires.

2.1) Entrer et rester dans le corps diplomatique

Les principaux apports de la loi consistent à baliser la carrière diplomatique d'un point de vue méritocratique en commençant par instaurer un concours d'entrée au MOFA. Cependant, il ne s'agit pas de la seule porte d'entrée. Les textes prévoient effectivement d'autres façons de devenir diplomate même si cela doit être officiellement de façon temporaire. Entrer dans le corps ne représente toutefois qu'une étape. La poursuite de la carrière requiert une série d'épreuves et de conditions à respecter. Et de nouveau, il existe un décalage entre dispositions et applications. Nous reviendrons à plusieurs reprises sur un rapport de l'association Aman daté de 2016 qui pointe plusieurs éléments problématiques dans l'application concrète de la loi.

a) *La voie du concours*

Rappelons que les conditions d'entrée au MOPIC se limitaient essentiellement à un examen de la candidature puis par un entretien avec un responsable du ministère. La loi diplomatique impose de nouvelles normes aux candidats. En effet, ils doivent répondre à cinq critères (art. 11) : être citoyen palestinien (et donc résider dans les TPO), être titulaire d'un diplôme universitaire, passer le concours d'entrée du MOFA, ne pas avoir été condamné pour un crime

d'honneur et avoir un bon comportement. Les véritables nouveautés instaurées par la loi diplomatique sont la mise en place d'un concours d'entrée et la condition de citoyenneté. Ce dernier élément est important car il souligne la « nationalisation » de la profession diplomatique et officialise de fait l'exclusion des membres de la diaspora. Jusqu'en 2005, les Palestiniens « de l'extérieur », ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu revenir dans les TPO, ont toujours la possibilité de pouvoir travailler pour les ministères car la loi du service civil précise uniquement que les employés doivent être palestinien ou arabe. Cette condition de citoyenneté est justifiée un peu plus loin dans la loi par la sensibilité du travail diplomatique qui peut faire l'objet de sérieuses sanctions contre un diplomate qui serait amené à divulguer des affaires d'État. Derrière cette démarche de nationalisation, il y a donc une logique de responsabilisation des diplomates envers l'AP comme pour un État. La décision du Conseil des ministres apporte une précision supplémentaire sur les conditions d'entrée (art. 2) : les candidats doivent maîtriser au moins une des deux langues recommandées par l'ONU (anglais ou français).

Le concours d'entrée sert ensuite à vérifier les aptitudes des postulants. Bien que les textes législatifs n'apportent pas de précision sur les diplômes attendus, les annonces du concours d'entrée au MOFA, publiées en ligne ou dans les journaux, mettent l'accent sur certaines disciplines : la science politique et les relations internationales, le droit international, l'économie et l'administration publique⁴⁴⁰. La maîtrise de l'anglais est devenue obligatoire et les candidats maîtrisant une deuxième langue, toujours recommandée par l'ONU (le français, l'espagnol ou le chinois), sont valorisés. D'autres recommandations sont également énumérées comme le désir d'aller travailler dans les missions à l'étranger. Enfin, les candidats doivent être âgés de moins de 27 ans depuis 2015. Le concours d'entrée a un certain succès. En moyenne, le ministère recrute entre 15 et 20 personnes par an mais reçoit plus de 1000 candidatures⁴⁴¹.

Une première sélection est organisée à partir des dossiers afin que le concours soit limité en fonction du nombre de candidatures⁴⁴² mais c'est le concours d'entrée qui joue principalement le rôle de filtre. Le ministre nomme un comité de sélection composé d'un ambassadeur, de diplomates avec un rang élevé (le nombre et le grade peuvent varier d'une année à l'autre) et d'un conseiller juridique. C'est ce comité qui examine les dossiers de candidatures et organise le concours. Celui-ci se divise en trois temps : un examen de langue (anglais), un examen écrit et un entretien (ou examen oral selon la décision du Conseil des ministres). Le test en anglais

⁴⁴⁰ Annonce de recrutement du MOFA dans un journal daté du 10 mai 2018.

⁴⁴¹ Entretien avec Zeineb, diplomate au département du personnel, le 5 août 2018.

⁴⁴² Pour donner un ordre de grandeur, si le MOFA reçoit environ 1000 candidatures, seulement entre 500 et 600 dossiers sont retenus. *Ibid.*

est préparé par le comité qui fixe la note minimale requise⁴⁴³. Un nouveau tri est organisé pour sélectionner 100 candidats à l'examen écrit, cette fois préparé par le ministre en personne qui fixe le barème de notation. Les sujets varient tous les ans et peuvent traiter de n'importe quelle thématique visant à tester la culture générale des candidats⁴⁴⁴. Après l'écrit, le nombre de candidats restants environne en moyenne 60 personnes. Vient alors le dernier test, l'entretien devant le comité. Le système de base reprend celui des points employé par la commission d'évaluation du MOFA en 2004-2005. L'annexe 1 de la décision du conseil de ministre décrit en détail la répartition des 100 points en six catégories : les diplômes universitaires (20 pts), l'expérience professionnelle et les compétences acquises (20 pts), les langues étrangères (20 pts), la personnalité et le charisme (20 pts), la conscience nationale (10 pts) et les connaissances diplomatiques en général (10 pts).

À la fin du concours d'entrée, le comité dépose un rapport au ministre avec les profils les plus concluants. En ce qui concerne l'affectation des nouvelles recrues, c'est à ce dernier que revient la décision de les répartir entre les différents départements, généralement sous consultation de leurs directeurs, en fonction de leurs besoins et de leur avis sur les profils. Après leur affectation, les jeunes diplomates doivent officiellement passer une période d'essai de plusieurs mois durant laquelle ils sont suivis par des ambassadeurs. En fonction de leur travail, ils obtiennent leur affectation définitive. En réalité, ce dernier aspect est rarement respecté à cause des besoins du MOFA en termes de personnel. Il n'est donc pas rare que les nouvelles recrues reçoivent directement leur nouvelle affectation dès l'entrée au corps⁴⁴⁵.

In fine, la mise en place du concours d'entrée constitue un garant à la fois méritocratique et d'autonomie pour le ministère. La sélection des candidats se fait exclusivement à l'intérieur de ses rangs et n'est soumise, *a priori*, à aucune influence extérieure. Ce qui n'est pas le cas de toutes les nominations.

b) Les autres voies d'entrée

L'entrée par la grande porte n'est pas la seule prévue par la loi diplomatique pour intégrer le corps. En effet, cette première voie d'accès concerne principalement les attachés alors qu'il est toujours possible d'entrer au MOFA avec un grade supérieur. Les ambassadeurs constituent

⁴⁴³ En 2018 par exemple, la note minimale est de 90%. *Ibid.*

⁴⁴⁴ Par exemple, ils devaient préparer une année un discours du ministre sur un sujet donné. En 2018, ils ont une question sur la coupe du monde de football (qui se déroule au même moment). *Ibid.*

⁴⁴⁵ Entretien avec Zeineb, *op. cit.*

bien évidemment une catégorie à part. Ils sont nommés directement par le président, sur recommandation du ministre, comme le stipulait déjà l'article 56 de la Loi fondamentale. Ils ne sont pas obligatoirement des personnes qui ont fait carrière dans la diplomatie. Elles peuvent être nommées hors du corps dans le cadre de missions précises. C'est le cas par exemple d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires (art. 34 de la loi). En outre, nous avons les nominations politiques prévues par l'article 8 de la loi. Selon la règle, il ne peut y avoir plus de dix nominations politiques dans le corps et les personnes engagées doivent rester en poste pour une durée maximale de quatre ans. Ils signent un contrat de travail spécifique à leur condition (voir annexe 2 de la décision du Conseil des ministres) dans lequel ils s'engagent à respecter les dispositions de la loi. Or, celle-ci pose certaines questions comme le souligne le rapport de l'association Aman : si le président a le pouvoir de nommer des personnes hors du corps au grade d'ambassadeur, alors quand s'agit-il exactement d'une nomination politique ? Qu'est-ce qui différencie cette nomination de celle d'un ambassadeur extraordinaire ? Et est-ce qu'elle concerne tous les partis ?⁴⁴⁶ Pour comparer avec la loi diplomatique égyptienne, les conditions de nominations hors du corps sont précisées aussi bien pour les ambassadeurs⁴⁴⁷ que pour les autres grades⁴⁴⁸.

Ensuite, les personnes issues d'une autre administration palestinienne que celle du MOFA peuvent rejoindre le corps diplomatique si elles passent l'examen d'entrée. S'il s'agit juste d'un transfert vers le corps administratif du ministère, c'est le GPC qui est en charge du dossier⁴⁴⁹. Toutefois, il existe deux exceptions qui ne sont pas précisées par les textes juridiques. Premièrement, il est possible de rejoindre directement le corps diplomatique si le dossier passe devant un comité spécial du MOFA. Deuxièmement, un fonctionnaire peut rejoindre les rangs du ministère grâce à une lettre de recommandation présidentielle. Nous avons rencontré à Ramallah Hassan qui entre dans cette seconde catégorie⁴⁵⁰. Avant de rejoindre le ministère, il travaille au CLP dans le département des relations internationales. À plusieurs occasions, il est sollicité par des hommes politiques et des diplomates pour rejoindre les rangs du MOFA ou pour travailler plus directement dans la mission en France. Il passe le pas au début de l'année

⁴⁴⁶ Aman, 2016, *op. cit.* p. 3.

⁴⁴⁷ Article 10 : des anciens ambassadeurs qui reprennent leur position ou des fonctionnaires soumis à la loi des fonctionnaires d'État qui disposent un grade équivalent.

⁴⁴⁸ Article 10 : anciens diplomates qui reprennent leur poste ou des fonctionnaires soumis à la loi des fonctionnaires d'État qui disposent un grade équivalent et qui doivent passer un concours spécial.

⁴⁴⁹ Entretien avec un membre du GPC le 9 mai 2017 à Ramallah.

⁴⁵⁰ Entretien avec Hassan le 12 mars 2018.

2018. Il fait une demande auprès de Majdi Khaldi, devenu le conseiller du président Abbas pour les affaires diplomatiques. C'est lui qui traite et défend son dossier auprès du ministre des Affaires étrangères. Selon les témoignages que nous avons reçus à ce sujet, il est assez rare que Riyad al-Maliki (actuel ministre) accepte ce type de demande. Or, il se trouve qu'il a déjà travaillé avec Hassan au CLP par le passé. De surcroît, le dossier souligne plusieurs qualités : l'intéressé parle plusieurs langues, dont l'anglais et le français, il est titulaire d'un master en France et y prépare une thèse, il est passé par l'ENA et dispose de plusieurs années d'expérience professionnelle dans l'administration ainsi que dans les affaires étrangères... Le ministre accepte son transfert mais il n'obtient pas le grade de diplomate. Pour cela, il doit attendre une certaine période. En attendant, il est toujours officiellement membre du corps administratif.

Enfin, il existe d'autres types de catégorie de fonctionnaires communs à beaucoup d'autres pays. Nous avons déjà les attachés techniques. Le MOFA peut envoyer ce type d'attachés (chapitre 10, art. 40 de la loi ; chapitre 7, art. 28 à 31 de la décision du Conseil des ministres) dans les missions à l'étranger. Il s'agit de fonctionnaires du MOFA ou venant d'autres ministères envoyés à l'étranger pour des missions spécifiques. Pour pouvoir être transférés, ils doivent présenter des compétences requises (maîtrise de la langue, connaissance de la culture du pays, avoir une spécialisation en accord avec les tâches attendues). Leur mission est définie en fonction des besoins du chef de mission, qui est leur supérieur direct, et selon les directives du ministère. Ils disposent des mêmes droits que les diplomates, ainsi que les mêmes devoirs, et peuvent obtenir n'importe quel grade diplomatique tant qu'il est inférieur à celui du chef de mission. Citons aussi le cas des consuls honoraires nommés par décision présidentielle, sur recommandation du ministre, pour une durée déterminée (art. 38 de la loi). À l'inverse des attachés techniques, ces derniers ne disposent pas des mêmes droits que les membres du corps notamment au niveau du salaire dont le montant est déterminé par la décision liée à leur mission.

Les cas d'Hassan et des nominations politiques soulignent bien le fait que le MOFA reste soumis à des injonctions extérieures, principalement de la présidence, en ce qui concerne les entrées dans son institution et plus particulièrement pour les postes importants.

c) Le système des promotions

Après être entré dans le corps, les diplomates palestiniens doivent remplir différentes conditions pour pouvoir grimper les échelons de la carrière diplomatique. Celle-ci se divise en différents grades : attaché, troisième, deuxième puis premier secrétaire, conseiller, premier conseiller et enfin ambassadeur. Selon l'article 15 de la loi, le système de promotions au sein

du corps repose sur deux critères : l'ancienneté et l'excellence. Pour le premier, les diplomates sont censés respecter une période définie à chaque nouveau grade avant de pouvoir prétendre à une promotion. Ainsi, un attaché doit attendre deux ans avant de pouvoir être promu au grade de troisième secrétaire, puis trois ans pour devenir deuxième, encore trois ans pour le grade suivant tandis que le conseiller et le premier conseiller ont tous deux une période de quatre ans avant la promotion. Si nous faisons le total de ces années, un attaché devrait attendre au moins 19 ans avant de pouvoir prétendre au grade d'ambassadeur.

Le second critère pour être promu, l'excellence, repose sur un système d'évaluation supervisé par le comité du MOFA. Tous les ans, les diplomates font l'objet d'un formulaire d'évaluation rempli par le président du comité (annexe 3 de la décision du Conseil des ministres). Cette évaluation se divise en trois grandes catégories : « la performance au travail », « le caractère personnel » et « les relations au travail ». Chaque catégorie comporte plusieurs facteurs d'évaluation qui donnent chacun une note pour un total de 99 points. La performance regroupe sept notes qui comprennent essentiellement les compétences du diplomate (maîtrise de langues, de l'informatique, des procédures de travail) et le bilan de l'année écoulée (performance au travail, capacité à acquérir de nouvelles compétences). La « caractère personnel » comprend six notes au total et évalue la présentation du diplomate : ses capacités de communication, sa présentation de soi, son charisme ainsi que sa capacité à travailler sous pression. Enfin, la dernière catégorie comporte quatre notes et, comme son nom l'indique, elle évalue les relations du diplomate dans son environnement de travail : avec ses supérieurs, ses collègues et, s'il en a, ses subordonnées. Les diplomates peuvent avoir accès au formulaire et rencontrer leur supérieur pour discuter de leur évaluation en cas de mauvais résultat et peuvent même aller faire appel de la décision. Néanmoins, ils ne disposent pas de syndicat pour faire défendre leur dossier. Le formulaire est signé par le chef du département puis le comité transmet les résultats finaux au ministre avec leurs avis.

Les recommandations pour une promotion varient selon la note finale de 99 points. Des mentions sont accordées en fonction du résultat : « excellent » pour ceux qui ont obtenu une note comprise entre 90 et 99 points, « très bien » entre 80 et 89, « bien » entre 70 et 79, « moyen » entre 60 et 69, « acceptable » entre 50 et 59 et « mauvais » pour un résultat inférieur à 50 points. Pour les personnes ayant une note inférieure à la mention moyenne, la promotion est reportée d'une année. Pour les diplomates au grade inférieur de conseiller, s'ils reçoivent une mention inférieure à « moyen » deux années de suite, ils perdent leur statut diplomatique et sont renvoyés dans le corps administratif. Pour les conseillers, leur dossier est transmis au ministre. L'évaluation est beaucoup plus stricte pour les attachés, qui sont dans l'obligation

d'obtenir la mention « bien » au minimum sous peine de retourner dans l'administration. Ce système s'applique à tous les diplomates à l'exception faite des ambassadeurs puisque nommés par le président lui-même.

Il est toutefois possible de raccourcir le temps d'attente d'un grade à un autre dans certains cas de figure, spécifiés dans l'article 5 de la décision du Conseil des ministres : l'obtention d'excellentes notes aux évaluations (mention excellente deux années de suite) ou celle d'un diplôme supérieur comme un master ou un doctorat. Cette deuxième condition est un peu plus compliquée dans le contexte actuel. En effet, au vu des témoignages que nous avons reçus au MOFA, le ministre n'encourage pas forcément ses troupes à continuer les études supérieures à l'exception du master (en particulier dans le domaine des RI ou du droit international, disciplines particulièrement valorisées dans l'institution). À l'inverse, un doctorat empiète beaucoup plus sur le temps de travail⁴⁵¹. Cependant, les diplomates peuvent disposer d'un congé d'étude, avec l'accord du ministère, mais pour une durée limitée à deux ans. Après l'obtention du diplôme, ils peuvent reprendre leur poste (art. 13 de la décision du Conseil des ministres).

En somme, la réglementation et les pratiques instaurées par le ministère semblent lui assurer une large autonomie dans la gestion de la carrière diplomatique. En cela, les règles établies ne sont pas sans rappeler l'idéal-type bureaucratique wébérien avec l'établissement de procédures impersonnalisées et d'une logique de carrière méritocratique (Weber, 2015). Ainsi, les diplômes universitaires et l'expérience sont très valorisés dans la réalisation de la carrière. D'autres éléments soulignent également une influence plus managériale, comme l'évaluation annuelle et individuelle des performances dont font l'objet les diplomates (Boussard, 2009). En réalité, c'est de nouveau vers les modèles arabes qu'il faut se tourner pour trouver l'origine de cette inspiration. La loi égyptienne comporte elle aussi cette dimension évaluative⁴⁵² reproduite de façon plus ou moins mimétique par le MOFA. Toutefois, ces évaluations ne découlent pas tant d'un modèle gestionnaire inspiré du *New Public Management*, qui s'est imposé depuis dans différents MAE (Boussard, Lorient, 2008), que d'un modèle professionnel transnational reposant essentiellement sur le jugement des pairs. Ces différents éléments soulignent l'importance d'un processus isomorphe (DiMaggio, Powell, 1983) dans le cas palestinien, où l'administration

⁴⁵¹ Un diplomate nous a confié un jour que l'un de ses collègues avait dû mettre en suspens sa carrière diplomatique pour faire une thèse parce que le ministre lui avait interdit de la faire en même temps que son travail.

⁴⁵² Dans le cas égyptien, plus de précisions sont apportées quant à la composition du conseil du MAE en charge de ces évaluations (chapitre 2) ainsi que du sous-comité qui prépare les dossiers d'évaluation annuelle (chapitre 3) alors que les modalités d'évaluations restent vagues et peuvent changer d'une année sur l'autre.

en place et ses législateurs s'inspirent des situations dans différents pays. Malgré cette autonomie apparente, les conditions de travail des diplomates envoyés à l'étranger restent soumises à l'examen de l'OLP.

2.2) Le travail à l'étranger et le rôle de l'OLP

Si le Département politique n'apparaît que dans l'introduction de la loi, il n'en va pas de même pour l'ensemble de l'OLP. Alors que pour la gestion interne du corps, le ministère semble disposer d'une certaine autonomie (à l'exception des ambassadeurs), la gestion extérieure (l'envoi de diplomates dans un autre État, la gestion des ambassades...) fait intervenir d'autres acteurs dont la présidence et l'OLP par l'intermédiaire de son organe financier, le Fonds national palestinien (FNP). C'est sur ce point que nous retrouvons la dualité entre l'AP et le mouvement de libération nationale sur la question des affaires diplomatiques. Pourquoi cela ? Tout d'abord, nous retrouvons cette séparation des pouvoirs qui veut que l'autorité de l'AP soit censée se limiter aux frontières des TPO, tandis que les bâtiments qui servent d'ambassades ou de missions à l'étranger restent sous le contrôle de l'OLP, le représentant légitime du peuple palestinien auprès des autres gouvernements. À côté de cela, il faut également préciser que c'est le FNP qui s'est toujours occupé de la gestion budgétaire des bureaux à l'étranger⁴⁵³, sans qu'il y ait un cadre précis qui régit la répartition des fonds. De fait, l'organe financier de l'OLP répartissait l'argent un peu comme il l'entendait, sans prendre forcément en compte les coûts de la vie dans telle capitale, de même que pour les primes⁴⁵⁴. Avec l'adoption de la loi diplomatique, un nouveau cadre budgétaire fixe les répartitions d'allocations et d'indemnités supplémentaires en fonction du niveau de vie dans le pays hôte ainsi que des risques encourus sur le terrain (annexe 4 de la décision du Conseil des ministres).

Le rôle du Fonds national est peu développé dans les textes. Aucune mention n'y ait faite dans la loi diplomatique tandis que seulement deux articles de la décision du Conseil des ministres (art. 44 et 45) limitent son rôle à la coordination avec le ministère sur le travail des missions (art. 44) et aux questions budgétaires. Les budgets alloués aux missions à l'étranger sont préparés par le MOFA en concertation avec le FNP et le ministère des Finances (art. 45). Quels types de coordination suggère l'article 44 ? Ce n'est pas précisé dans le texte mais l'organe financier de l'OLP fait partie d'un comité spécial qui nomme les diplomates envoyés

⁴⁵³ Bien qu'il faille rappeler aussi le rôle prépondérant du président de l'OLP sur les questions financières (voir chapitre 1).

⁴⁵⁴ Entretien avec Hanan, *op. cit.*.

à l'étranger. Ce comité est composé d'un membre du MOFA (généralement le vice-ministre⁴⁵⁵), d'un envoyé de la présidence de l'AP et du Fonds national. Il se réunit environ tous les six mois à Amman⁴⁵⁶.

Cette division du travail entre le MOFA et le FNP est intéressante car si le personnel diplomatique à l'étranger est bien composé de fonctionnaires de l'AP, qui verse leur salaire, les missions ou les ambassades sont considérées comme des biens appartenant à l'OLP. De plus, le Fonds national est venu en soutien de l'AP dans le paiement de son personnel à diverses reprises. En 2007, par exemple, après la victoire électorale du Hamas aux élections législatives, des bailleurs de fonds décident de suspendre les donations à l'AP car ils refusent de soutenir une organisation considérée comme « terroriste ». Les diplomates à l'étranger se sont alors retrouvés sans paie pendant plusieurs mois et c'est le Fonds national qui a pris en charge leurs rémunérations⁴⁵⁷ mais sans les allocations et indemnités supplémentaires dont peuvent bénéficier les diplomates.

La question de l'envoi des diplomates à l'étranger incarne finalement la spécificité du cas palestinien avec cette distinction, difficile à définir, entre l'OLP et l'AP sur les affaires diplomatiques. La prétention d'autorité du ministère vient renforcer ce flou et conduit un équilibre précaire entre les deux organisations. Dans un rapport publié en mai 2021 sur la division du travail AP/OLP dans les relations étrangères, le *think tank* palestinien al-Shabaka résume le rôle tenu par l'OLP dans la gestion du corps diplomatique. Le contrôle de l'organisation se tient en quatre points : le président de l'OLP, en tant que président de l'AP, peut ouvrir et fermer une mission à l'étranger ; peut agir sur la nomination du ministre des Affaires étrangères ; nomme les ambassadeurs et toutes les lois qui affectent la conduite des relations extérieures sont promulguées par lui ou peuvent être contraintes par une majorité au CLP (Hassan & al., 2021, p. 13). En résumé, comme le font observer les auteurs du rapport : « *ce qui ressort clairement de la division du travail entre l'ANP et l'OLP sur les questions touchant aux relations étrangères, c'est que le pivot du maintien de la suprématie de l'OLP réside dans le fait que la présidence de l'OLP et le président de l'ANP soient la même personne* » (p. 14). Cette largesse accordée à la présidence lui permet d'ailleurs d'opérer quelques petits écarts par rapport au respect de la loi diplomatique...

⁴⁵⁵ Entretien avec Abdullah Abdullah le 13 avril 2017 à Ramallah.

⁴⁵⁶ Entretien avec Zeineb, *op. cit.*.

⁴⁵⁷ Entretien avec Hanan, *op. cit.*.

2.3) Les problèmes de l'application de la loi

Au terme de cette section, nous pouvons déjà constater que la standardisation du travail du ministère s'opère avant tout par la régulation de la carrière diplomatique où chaque étape fait l'objet d'une évaluation. Les textes de loi mettent ainsi l'accent sur la responsabilité du MOFA à recruter et former des « professionnels » de la diplomatie mais aussi sur la transparence du processus qui doit censément reposer sur des critères méritocratiques, voir technocratiques, validés par des évaluations individuelles. Toutefois, nous pouvons relever certaines limites à la politique de professionnalisation menée par le MOFA.

a) Des problèmes de moyens et de transparence

La première, qui a été mentionnée dans la quasi-intégralité de nos entretiens avec des diplomates palestiniens, relève d'une logique matérielle : le manque de ressources financière et humaine. Des promotions au sein du corps ont pu être à plusieurs reprises suspendues faute de moyens financiers. Nous avons par exemple le cas d'Hassan qui aurait dû devenir diplomate depuis son recrutement mais il n'a jamais reçu sa promotion à cause du contexte économique fragile des TPO.

Un autre problème lié au fonctionnement légal du corps diplomatique touche cette fois à la question de la transparence. Pour commencer, il n'existe pas de réel garde-fou au sein du corps diplomatique comme le GPC, dans le sens où il est en charge du respect de l'application de la loi du service civil. Ce dernier a certes un droit de regard sur les conditions de nominations, de promotions, de transferts. Le rapport d'Aman mentionne toutefois que ce bureau dispose de peu d'éléments d'informations sur le système interne au ministère, fait qui nous a été confirmé lors d'un entretien au GPC⁴⁵⁸. Pourquoi ce manque de visibilité ? Beaucoup d'institutions palestiniennes, particulièrement les ministères, manquent en réalité de transparence dans leur fonctionnement interne sans que le bureau ait les moyens de véritablement agir. Pour le MOFA, c'est le comité du personnel qui est chargé du travail de surveillance. Or, les membres de ce comité restent en grande partie des diplomates, ce qui tendrait à montrer l'existence d'un certain monopole au sein du ministère en termes de régulation autonome. Pourtant, même cette autonomie professionnelle doit être mise en question.

⁴⁵⁸ Entretien au GPC, *op. cit.*

C'est surtout du côté des ambassadeurs qu'elle montre ses limites. D'abord parce que la décision de leurs nominations revient au président de l'AP mais aussi parce que ce dernier profite de ce statut pour multiplier des nominations qui font l'objet de suspicions. En se basant sur une série de décrets présidentiels promulgués entre 2010 et 2015 nommant des ambassadeurs et des diplomates, l'association Aman a relevé plusieurs nominations de personnes hors du corps au poste d'ambassadeur, mais sans que cela soit justifié comme une nomination politique ; de nominations de personnes hors ambassadeurs ; de décrets favorisant les carrières éclaircies de certains diplomates... Plusieurs de ces personnes se trouvent être des proches de la présidence ou de dirigeants palestiniens. Tous ces éléments suggèrent le maintien de relations de patronage au sein du corps qui ne se limitent pas à la seule sphère des ambassadeurs.

Il est important de préciser que le rapport d'Aman ne dénonce pas tant des pratiques illégales qu'un manque de transparence dans les décisions prises. Certains cas montrent clairement des situations de népotisme. En outre, plusieurs témoignages de diplomates que nous avons reçus confirment ce point⁴⁵⁹, même si notre enquête ne nous permet pas de donner des exemples concrets, tout du moins au sein du MOFA, car nous n'avons pas pu interroger des personnes qui auraient bénéficié de ce type de pratiques⁴⁶⁰. Pourtant, d'autres institutions sont censées servir de garde-fou à la fois pour renforcer le contrôle et pour préserver l'autonomie du ministère des interventions exécutives. Le Conseil des ministres par exemple, qui selon la Loi fondamentale (art. 69), a pour mission de superviser la performance des ministères et de leur appareil administratif *via* la publication de rapports. Or, rien n'indique que ce type de rapports ait un jour existé pour le MOFA. De même, l'association Aman ignore s'il existe des audits financiers publiés par le ministère des Finances en ce qui concerne les Affaires étrangères ou la situation des ambassades à l'étranger.

À côté de cela, le rapport d'Aman relève d'autres problèmes de transparence comme le fait qu'il n'existe pas de listes des nominations et des promotions annuelles comme cela peut exister dans d'autres pays. Aussi, la distinction entre diplomates et personnels administratifs reste floue car il n'existe pas officiellement de critères de classement entre ces deux catégories de

⁴⁵⁹ Amal Jadou, alors chef du département des Affaires européennes, a violemment dénoncé ces pratiques en les qualifiant de « révoltantes ». Entretien à Ramallah le 22 novembre 2016, non enregistré.

⁴⁶⁰ Cela est en partie due à notre méthode d'enquête au sein du ministère. Face aux difficultés de rencontrer des jeunes diplomates sans en avoir référé à leur hiérarchie, nous avons changé d'approche en essayant d'abord de rencontrer les chefs de départements pour qu'ils puissent ensuite nous présenter à d'autres diplomates. Or, il est évident qu'ils nous présenteraient à des diplomates répondants aux critères de la « professionnalisation » du corps et donc des personnes qui ont suivi toutes les étapes prescrites par la loi.

fonctionnaires. De plus, le fait que certains administratifs puissent bénéficier de passe-droits pour entrer dans le corps n'arrange pas la situation.

b) Un système de rotation alourdi

Les difficultés d'appliquer la loi diplomatique *stricto sensu* sont d'autant plus fortes dans les missions à l'étranger. Selon l'article 17 de la loi, la durée maximale dans un pays étranger pour un diplomate ne doit pas dépasser quatre années, plus une supplémentaire avec dérogation. En réalité, un diplomate peut passer beaucoup plus de temps dans le même pays, c'en est même presque la norme. Ainsi, pour la majorité des diplomates que nous avons interviewée, ils ont passé beaucoup plus d'années que prévu dans un pays donné. Les exemples les plus parlants sont à nouveau les ambassadeurs qui sont encore nombreux à passer près d'une décennie dans un seul pays. Par exemple, Walid Ali Siam est en poste au Japon depuis 2003 (et même 1999 si nous prenons en compte son statut d'ambassadeur non-résident) et Mohammed Nabhan est ambassadeur en Serbie depuis 2005.

Dans ces deux derniers cas, la question de la langue est déterminante. En effet, le MOFA dispose encore peu de diplomates qui maîtrisent les langues slaves, asiatiques et même hispaniques. Nous avons ainsi le cas de Musa Amer Odeh qui est ambassadeur depuis 2005 à Madrid et avant cela, il a occupé ce poste dans plusieurs pays d'Amérique Latine (Nicaragua, Brésil...). Dans cette région en particulier, nous retrouvons souvent les mêmes noms comme Ibrahim al-Zebin au Brésil (depuis 2009), Akhram Samhan à Cuba (depuis 2009) et dont le prédécesseur est... Ibrahim al-Zebin. Même si une rotation s'opère dans ces pays, nous retrouvons souvent les mêmes noms. Les ambassadeurs maîtrisant l'espagnol ne sont effectivement pas très nombreux. De même que les diplomates en poste dans ces missions le sont depuis des années et certains sont issus de la diaspora. Lors de notre passage à Madrid, les diplomates que nous y avons croisés sont en poste depuis un certain nombre d'années. La situation est également commune avec les pays francophones (ce qui comprend plusieurs pays d'Afrique). En conséquence de cette longévité, les ambassadeurs ont fait leur vie dans ces pays : ils y ont rencontré leur femme, leurs enfants y sont nés et suivent leur scolarité dans les

écoles⁴⁶¹... Pour les plus anciens, ils détiennent même parfois la nationalité⁴⁶². Par conséquent, beaucoup d'ambassadeurs ne reviennent pas dans les TPO après avoir achevé leur carrière.

À plusieurs occasions, lors d'entretiens avec des ambassadeurs, nous avons appris qu'ils sont souvent les doyens dans la capitale. Une position qui peut se révéler utile car la tradition diplomatique veut que les nouveaux ambassadeurs en poste rendent d'abord visite aux doyens car *de facto* plus expérimentés et connaissant mieux le terrain. D'un autre côté, cela permet à ces derniers d'élargir leurs réseaux. Le même raisonnement peut être apposé vis-à-vis des institutions internationales. Dans ce cas précis, le maintien d'ambassadeurs pour une longue durée n'est pas propre au cas palestinien car cela est perçu comme un avantage pour les observateurs permanents de maintenir leurs réseaux sur le long-terme (Pouliot, 2017). Et pour les ambassadeurs palestiniens, la durée de leur mandat est effectivement très longue : Elias Sanbar à l'UNESCO et Riyad Mansour à l'ONU depuis 2005 ou Ibrahim Kraisheh à Genève depuis 2009. Certains diplomates ont réalisé une partie de leur carrière diplomatique dans une seule mission à l'instar d'Abdallah qui est arrivé à Bruxelles en 2008 et qui est parti dix ans plus tard avec le grade d'ambassadeur (en passant par celui de premier secrétaire et de conseiller)⁴⁶³.

Ces raisons matérielles qui expliquent les pratiques hors de la loi diplomatique ne doivent pas pour autant occulter les compromis politiques dont peuvent faire l'objet des nominations ou des transferts. Nous avons par exemple le cas d'Hayel al-Fahoum, actuel ambassadeur en Tunisie. Ce dernier a demandé son transfert en 2015 pour pouvoir vivre avec sa famille installée dans le pays. Sa demande est acceptée et il échange son poste à Paris avec Salman al-Herfi. Des raisons plus personnelles ainsi que des négociations avec les autorités diplomatiques peuvent donc être également avancées. C'est d'autant plus le cas pour les Palestiniens qui ont passé la majeure partie de leur vie à l'étranger et qui n'ont quasiment jamais (re)mis les pieds dans les TPO.

Enfin, un dernier problème récurrent avec l'application de la loi concerne la retraite. Lors de notre entretien avec Majdi Khaldi, il nous a expliqué que la première rotation officielle des ambassadeurs en 2005 avait en partie pour but de mettre à la retraite plusieurs d'entre eux qui avaient un âge avancé⁴⁶⁴. Pourtant, encore aujourd'hui, des ambassadeurs en poste ont largement

⁴⁶¹ À titre d'exemple, Mohammed Rabhan en Serbie. *Web Diplomat*, "Being a father of two girls and six boys makes me a unique person", <https://www.web-diplomat.com/post/mohammed-nabhan>, mis en ligne le 10 juillet 2020, consulté la dernière fois le 15 septembre 2021.

⁴⁶² Par exemple, Majed détient la nationalité française.

⁴⁶³ Entretien avec Abadallah le 11 mai 2016 à Bruxelles.

⁴⁶⁴ Entretien avec Majdi Khaldi, *op. cit.*

dépassé l'âge prévu par la loi sur la retraite publique, qui s'applique également au corps diplomatique. Ceux qui illustrent le mieux cette situation sont les seniors du corps, Nabil Maarouf (1942) au Canada, Salman al-Herfi (1944) en France, Musa Amer Odeh (1947) en Espagne, Elias Sanbar (1947) à l'UNESCO, Riyad Mansour (1947) à l'ONU...⁴⁶⁵

c) Un cadre d'action limité

Pour finir, la professionnalisation du corps diplomatique est limitée par l'absence de cadre d'actions précis. La loi diplomatique définit certes les missions du ministère mais il n'existe pas en son sein d'idéal-type de pratiques qui pourrait servir de modèles d'action routinisée pour les diplomates. En exemple, Hassan s'est étonné à son arrivée au ministère qu'il n'existe pas de règles en ce qui concerne la rédaction des notes ou des rapports diplomatiques⁴⁶⁶. Chaque diplomate rédige ainsi ses notes comme il le souhaite. De la même façon, il n'existe pas de contraintes de temps sur le rendu des rapports aussi bien au sein du MOFA qu'à l'étranger. Les ambassades les plus importantes sont celles qui envoient le plus fréquemment des rapports (trois à quatre fois par semaine) alors que les ambassadeurs en poste dans les pays « moins » importants, ou pour les non-résidents, sont plus réticents à transmettre leurs rapports « s'ils ne se passent rien » dans le pays. De fait, cette situation rompt avec l'expérience d'Hassan à l'ENA ou pendant son stage au service de relations internationales du Sénat français. Certes, la situation n'était guère différente lorsqu'il travaillait au CLP mais l'équipe qui composait son service comportait beaucoup moins de personnel.

Bien qu'Hassan fasse partie du personnel administratif du MOFA, son travail est en réalité celui d'un diplomate. Il a à sa charge plusieurs ambassades situées en Afrique. Sa situation est loin d'être extraordinaire car d'autres membres du personnel administratif remplissent également les positions qui ne sont pas encore occupées par des diplomates officiels, en attendant qu'ils puissent intégrer le corps. Hassan nous a confié qu'il a conseillé à plusieurs reprises à ses supérieurs d'instaurer une cadence de travail plus restreinte afin d'améliorer la circulation des informations. Et si effectivement certaines directives sont allées en ce sens, elles ont eu pour l'instant peu d'impacts sur les conditions de travail.

⁴⁶⁵ Notre chronologie sur les ambassadeurs s'arrête à 2018. Depuis, plusieurs de ces ambassadeurs ont pris leur retraite comme Nabil Maarouf en 2020 ou Salman al-Herfi en 2021.

⁴⁶⁶ Entretien par Zoom le 2 septembre 2020.

Plus encore que dans la première section, la deuxième met fortement en avant le principe d'isomorphisme défini par Paul DiMaggio et Walter Powell (1983), qui resitue des institutions (locales, nationales, internationales) dans un « *champ organisationnel* »⁴⁶⁷. En son sein, les interactions qui unissent ces institutions amènent à élaborer des modèles de conduite et des normes reproduits par ces différentes institutions. Ce processus se retrouve dans le cas palestinien comme l'illustre le contenu de la loi diplomatique qui reprend les dispositifs d'autres modèles. En ce sens, le MOFA appartient à un champ organisationnel « de la diplomatie », du fait de ses contacts avec les autres MAE à l'étranger, ainsi que par l'expérience de ses diplomates dans des pays étrangers ; et appelés à jouer un rôle important dans l'élaboration de son fonctionnement, à l'image de personnes comme Abdullah Abdullah ou Nasser al-Qudwa. Cet isomorphisme offre alors un cadre pour l'instauration d'une nouvelle culture d'institution, en tant que « *dispositif ou groupement objectivé dans des savoirs, savoir-faire, normes et usages, et tout à la fois subjectivé et incorporé par les acteurs qui y prennent part* » (Biland, 2010, p. 177). Dans cette perspective, la loi diplomatique constitue un texte de référence pour cette culture, encore émergente au moment de son adoption, comme pour la gestion de la carrière diplomatique.

Pour quelles raisons cet isomorphisme est-il si prégnant dans le cas qui nous intéresse ? De même que pour DiMaggio et Powell, Gisèle Sapiro rappelle qu'une analyse comparative doit questionner les conditions de circulation d'un modèle professionnel (2019, p. 7). Dans le cas palestinien, ces circulations doivent être resituées dans le contexte néolibéral qui touche les TPO, en parallèle du processus d'étatisation. L'importation des normes néolibérales impactent directement l'agenda étatique de l'AP, comme le souligne l'importance rappelée à la transparence, la performance et à l'efficacité dans les communications officielles. Nous pouvons également discerner derrière ce processus d'isomorphisme une stratégie d'*authority claim*. C'est particulièrement le cas à travers la démarche normative définie plus haut. Chez les deux auteurs, cette dernière découle de la logique de professionnalisation anglo-saxonne alors que la croissance et l'élaboration de réseaux professionnels couvrent l'ensemble des institutions appartenant au champ organisationnel et faisant ainsi circuler de nouvelles normes en termes de savoirs reconnus, de dispositifs de formations... (p. 152). Leur maîtrise par une institution ou une profession consolide ainsi leur juridiction sur l'activité professionnelle.

⁴⁶⁷ Le champ organisationnel est constitué par « *les organisations qui, dans l'ensemble, constituent un domaine reconnu de la vie institutionnelle : les principaux fournisseurs, les consommateurs de ressources et de produits, les organismes de réglementation et d'autres organisations qui produisent des services ou des produits similaires* » (DiMaggio, Powell, 1983, p. 148).

Cette libre circulation des normes n'est pas sans impactée l'autonomie accordée aux institutions. Dans la fonction publique, autonomie et hétéronomie vont de pair car c'est l'État qui trace la voie hétéronome vers l'autonomisation à travers son institutionnalisation (Paradeise, 2008, p. 195). Dans le cas palestinien, ce rôle est attribué à l'AP. Cependant, à l'inverse d'un État pouvant disposer de nombreux outils de contrôle, le manque de moyen de l'Autorité dans ce domaine renforce en partie l'autonomie du ministère, en termes d'auto-régulation professionnelle, et facilite, *a contrario*, l'ingérence extérieure d'autres institutions comme la présidence. L'essentiel des dispositifs de contrôle de gestion de son personnel reste aux mains des pairs. Pour autant, la fonctionnarisation a également pour but de renforcer la hiérarchie à la fois au sein de la profession mais aussi en-dehors (Sapiro, 2019, p. 6). Dans le cas du MOFA, ce principe passe par le contrôle de l'exécutif, notamment sur la nomination des ambassadeurs qui relève parfois plus du jeu politique que professionnel, ainsi que d'intérêts extérieurs au corps⁴⁶⁸. L'arrêt du Conseil législatif depuis 2007 renforce la mainmise de l'exécutif dans le fonctionnement routinier de l'AP qui s'opère à coups de décrets présidentiels. Le corps diplomatique n'échappe pas à cette réalité comme l'a montré le rapport d'Aman. En résulte un système de marché que l'on pourrait qualifier de semi-fermé, dans le sens qu'un marché du travail fermé est constitué par des « *espaces sociaux où l'allocation de la force de travail aux emplois est subordonnée à des règles impersonnelles de recrutement et de promotion* » (Paradeise, 1984, p. 342). Le fait que la nomination de certains diplomates, les ambassadeurs en premier lieu, échappe au contrôle du MOFA, et qu'elle puisse relever de pratiques discrétionnaires, contrevient à cette définition. Pourtant, nous y retrouvons plusieurs éléments : la mise en place du concours d'entrée qui remplace la validation par un diplôme ou un certificat spécialisé, et donc la fermeture du marché vers l'extérieur (Gally, 2018, p. 164) ; le recrutement tourné vers la jeunesse pour donner la possibilité de faire une longue carrière dans la profession ; les promotions qui reposent sur un système d'évaluation interne ; et la volonté d'inscrire les recrues dans une socialisation progressive, qui n'est pas sans rappeler les débuts des administrations française et anglaise (Gally, 2018).

⁴⁶⁸ Voir chapitre 4.

Section 3. Performer la façade institutionnelle d'un ministère « d'État » et de son corps

La standardisation du MOFA symbolise la reconnaissance de sa prétention d'autorité sur la diplomatie et participe de cette façon à la consolidation d'une façade institutionnelle, entendue comme « *la partie de la représentation qui a pour fonction normale d'établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs* » (Goffman, 1973, p. 29). Lue comme tel, l'entreprise de normalisation du ministère constitue un travail de représentation, une performance en soi, qui fait en partie exister l'institution (Codaccioni & al, 2012) auprès d'un public international. Ce procédé de véridiction d'une réalité affichée (Raizon du Cleuziou, 2012, p. 75) vise à « prouver » les capacités du MOFA à fonctionner comme n'importe quel autre ministère. Cette démarche ne se limite pas seulement à cette institution mais participe également à la façade de l'État palestinien (même si en 2005, le terme n'est pas encore utilisé). La logique reste effectivement similaire : montrer des capacités à répondre aux exigences internationales, voire même néolibérales.

La création du MOFA, puis son obtention de la tutelle des relations extérieures, font certes partie de ces ajustements visant à objectiver cette vérité. Néanmoins, il ne suffit pas de créer une institution, il faut également qu'elle se maintienne pour entretenir cette façade. Or, comme le rappelle Julien Meimon, il est effectivement plus facile d'identifier les temps de naissance que les temps de routinisation d'une institution (2010). Dans le cas des ministères de l'AP, ils ont dû au demeurant faire face à plusieurs crises politiques pendant de la deuxième moitié de la décennie 2000 et qui ont nui aux rapports diplomatiques avec les bailleurs de fonds. La victoire électorale du parti islamiste Hamas aux législatives de 2006, puis la constitution d'un nouveau gouvernement composé de ses membres, entraînent la suspension des donations des États-Unis et de l'Union européenne. Les conséquences économiques sont lourdes pour l'AP et ce malgré les tentatives de la part de l'exécutif pour limiter l'influence du nouveau parti au pouvoir dans l'administration⁴⁶⁹.

⁴⁶⁹ Pour bloquer l'arrivée massive de membres du Hamas, le précédent gouvernement (l'exécutif comme le législatif) a autorisé la présidence à proclamé plusieurs amendements pour renforcer son autorité sur des secteurs clés comme la sécurité et annonce par la même occasion la nomination de nombreux fonctionnaire dans la haute fonction publique (Legrain, 2007, p. 155-156).

Le MOFA voit lui aussi sa direction changée avec la nomination de Mahmoud al-Zahar⁴⁷⁰, membre du parti islamiste. Selon certains enquêtés, le ministre a essayé de réorganiser l'institution afin de faciliter le recrutement des membres du Hamas tandis que les équipes à l'étranger doivent rassurer les gouvernements qui voient d'un mauvais œil l'arrivée d'un parti islamiste au pouvoir. Même si le ministre reste peu de temps à la tête du ministère (un an), cela a suffi, selon son successeur Ziad Abu Amr, pour créer des divisions au sein du corps⁴⁷¹. Après la scission de 2007⁴⁷², le Hamas s'empare du ministère situé à Gaza dont le personnel reste à la charge de l'AP⁴⁷³. Après le départ de Mahmoud al-Zahar, les priorités du ministère consistent principalement à sa réorganisation et à retrouver la confiance des principaux bailleurs de fonds en réaffirmant le rôle de l'AP en tant que partenaire crédible dans le cadre du processus de paix. La première destination de Ziad Abu-Amr a d'ailleurs été les pays de l'UE. Cependant, les ministres nommés restent peu de temps en poste, ce qui permet difficilement de créer une nouvelle routine de travail. D'abord Ziad Abu-Amr du 18 mars au 17 juin 2007, puis Salam Fayyad, qui reste à peine un mois à ce poste avant d'être appelé à occuper celui de Premier ministre, et enfin Riyad al-Maliki qui a, depuis, repris les rênes.

La nomination de Salam Fayyad au poste de Premier ministre ouvre une nouvelle phase pour l'AP, beaucoup plus ancrée dans le néolibéralisme. Le dirigeant est un familier de la finance internationale et il met en place, dès 2007, un nouveau plan de rénovation de l'AP visant à renforcer ses capacités étatiques et ainsi rendre incontestable sa prétention étatique. Le MOFA fait également l'objet de plusieurs aménagements afin d'améliorer ses capacités. Ces transformations rentrent dans l'optique de mener à bien cette façade de l'« État d'abord ».

⁴⁷⁰ Né en 1945 à Gaza, il étudie la médecine au Caire pour ensuite l'enseigner dans les TPO. Il participe à la création du Hamas en 1987 et en devient un de ses principaux porte-paroles, ce qui lui vaut d'être exilé par Israël en 1992 puis d'être victime d'un attentat en 2003 qui coûte la vie à son fils. Le 20 mars 2006, il est nommé ministre des Affaires étrangères par le nouveau gouvernement. Il reste presque un an à ce poste avant d'être démis le 18 mars 2007.

⁴⁷¹ « En fait, le ministère était divisé. Quand ils m'ont nommé, il y avait un seul ministère, mais en fait, ils étaient deux. C'était le problème majeur pour le prochain ministre des Affaires étrangères, je veux dire moi-même. Nous avons réuni le ministère. Et je dois vous dire que ce n'était pas facile parce que vous avez eu beaucoup de résistance avec les cadres qui étaient ici, vous savez. Ils devaient encore se dire qui est ce type ? Et ils étaient mal à l'aise avec le fait que le Hamas soit là et que le Fatah soit ici. Ma première mission a donc été de réunir le ministère. Ce que j'ai fait ». Entretien avec Ziad Abu Amr le 18 juillet 2018 à Ramallah.

⁴⁷² Malgré la tentative d'une union nationale entre le Fatah et le Hamas, les conflits armés se sont renforcés entre les deux partis dans la Cisjordanie et la bande de Gaza. Le Hamas finit par s'emparer de la bande en 2007.

⁴⁷³ Encore en 2006, il existe deux sites du MOFA. Le premier (d'origine) est à Gaza tandis que le second se situe à Ramallah. Depuis les années 2000, le site de Ramallah est devenu le principal ministère. La majorité de l'équipe diplomatique se concentrant dans la « capitale » politique des TPO (processus qui s'est renforcé sous l'autorité de Nasser al-Qudwa).

3.1) Le fayyadisme et la diplomatie de l'« État d'abord » (2007-2013)

La politique mise en place par Salam Fayyad est révélatrice de la nouvelle impulsion donnée à la prétention étatique palestinienne. Dès le début de son mandat, il élabore un programme dit de « l'État d'abord » afin de relancer le processus d'étatisation dans les TPO, en s'inspirant plus librement des principes néolibéraux de la « bonne gouvernance ».

a) Une conception néolibérale de l'État

Salam Fayyad est un homme politique très apprécié des bailleurs de fonds. Il fait partie de cette élite cosmopolite palestinienne qui connaît bien les institutions internationales, telles que le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale, pour les avoir longtemps fréquentées. Né en 1952 dans le district de Tulkarem (Cisjordanie), il part faire ses études d'ingénierie à l'université américaine de Beyrouth, puis obtient un doctorat en économie aux États-Unis à l'université du Texas. Après une carrière d'enseignant dans plusieurs pays arabes, il part travailler à la Banque mondiale à Washington entre 1987 et 1995. De retour dans les TPO, il devient le représentant officiel palestinien auprès du FMI. Puis en 2002, il est nommé ministre des Finances par Yasser Arafat sous la pression des bailleurs de fonds, qui voient en lui un interlocuteur plus proche de leur conception de l'économie et qui n'appartient pas au Fatah. Il occupe ce poste jusqu'à la victoire électorale du Hamas durant laquelle il obtient lui-même un siège au CLP en tant qu'indépendant. En 2007, sous le gouvernement d'union nationale, il obtient très provisoirement le ministère des Affaires étrangères avant d'être appelé par Mahmoud Abbas pour occuper le poste de Premier ministre.

Par son profil, nous pouvons comprendre pourquoi Salam Fayyad représente l'homme de la situation pour les bailleurs de fonds. Il fait partie des élites mondialisées formées aux nouvelles techniques de gouvernance, promues par les universités américaines et les institutions néolibérales (Dezalay, Garth, 2006). Il devient un porte-parole de la bonne gouvernance promue par le consensus de Washington au sein des TPO, ce qui n'est pas non plus pour déplaire aux Israéliens avec qui il a des contacts réguliers (Barthe, 2011, p. 74). Enfin, son profil montre qu'il n'appartient pas à la génération combattante du mouvement national. Il se définit lui-même comme un indépendant et sa vision s'éloigne du passé guerrier des Palestiniens qui, à la fin des années 2000, s'assimile trop aux martyrs et aux attentats-suicides (Signoles, 2015).

Pour mener à bien ses réformes, le cabinet du Premier ministre publie une série de Plans nationaux de développement (*National Development Plan*, NDP) visant à réformer les

institutions et à implanter une nouvelle gouvernance dans les TPO. Les nouvelles idées défendues par le gouvernement sont présentées d'autre part dans son programme politique intitulé *Ending the Occupation, Establishing the State*, publié en août 2009, aussi connu comme le « plan Fayyad ». Le plan par étapes est annoncé dès 2007⁴⁷⁴ et pour le mener à bien « *l'action de notre gouvernement sera guidée par le droit international et les préceptes de la bonne gouvernance, alors que nous nous efforçons d'assurer le respect de nos engagements envers nos citoyens et nos partenaires de la communauté internationale (...) il s'emploiera à poursuivre le développement d'institutions gouvernementales efficaces fondées sur les principes de la bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence* »⁴⁷⁵. L'objectif annoncé est donc d'imposer l'existence *de facto* d'un État (ses structures administrative, économique, sécuritaire et sociale), malgré le contexte de l'occupation, grâce à des réformes en profondeur de son administration qui respecteraient les consignes et les valeurs de la « bonne gouvernance ». « *Alors que, parmi les trois composantes de l'État (nation, territoire et institutions) ses aînés s'intéressaient surtout aux deux premières, lui [Salam Fayyad] a choisi de se concentrer sur la troisième* » (Barthe, 2011, p. 73). Ce *turnover* palestinien est d'ailleurs bien accueilli par les donateurs : en 2008 et en 2009, l'AP reçoit trois milliards d'aide internationale par an (Signoles, 2015, p. 150).

Les plans élaborés par le cabinet pour mettre en œuvre ce programme sont un pur produit du post-consensus de Washington et visent à fortement se démarquer de la politique du mouvement national qui a « *accordé une attention insuffisante aux lacunes en matière de gouvernance, d'ordre public et de fourniture de services de base* »⁴⁷⁶. Les trois plans publiés entre 2007 et 2014 articulent tous quatre dimensions qui doivent faire l'objet de réforme : le renforcement de la sécurité et de l'État de droit ; la mise en place d'institutions responsables, garantes de la transparence et de la performance de l'État ; l'amélioration de l'efficacité des prestations de service et enfin la croissance du secteur privé à travers le développement d'un État libéral dont

⁴⁷⁴ « *Notre objectif immédiat est de revenir au statu quo ante avant l'escalade du conflit en septembre 2000 en reprenant le contrôle total de la sécurité dans la zone A. Notre objectif ultime est d'assumer la pleine autorité et la responsabilité de la sécurité à l'intérieur et aux frontières du futur État palestinien* ». *Palestinian Reform and Development Plan 2008-2010*, publié par l'Autorité palestinienne en 2007, document disponible sur le site du Comité des Nations-Unies pour les droits palestiniens, <https://www.un.org/unispal/document/auto-insert-208834/>, consulté la dernière fois le 20 août 2021.

⁴⁷⁵ *Ending the Occupation, Establishing the State*, publié par l'Autorité palestinienne en août 2009, disponible du Comité des Nations-Unies pour les droits palestiniens, <https://unispal.un.org/DPA/DPR/unispal.nsf/0/FC11A804CC0C13B88525790A004CA9E1>, consulté la dernière fois le 21 août 2021.

⁴⁷⁶ *Palestinian Reform and Development Plan 2008-2010*, *op. cit.* p. 6.

le rôle dans l'économie doit être restreint à quelques tâches comme l'investissement dans les infrastructures publiques⁴⁷⁷.

Malgré les distances prises avec les anciennes pratiques de pouvoir, le plan Fayyad est défendu comme s'inscrivant dans l'héritage du mouvement national⁴⁷⁸. Le plan rappelle la division du pouvoir qui différencie l'OLP de l'AP, tout en stipulant que la seconde est devenue le bras « armé » de la première pour réaliser la libération. Or, la lutte ne se mène plus par les armes comme le précise le document : « *Grâce à de bonnes performances, le gouvernement, en tant que bras de l'exécutif, peut considérablement améliorer la capacité de l'OLP à gérer la lutte politique en créant un front interne et national fort et uni* »⁴⁷⁹. Cette phrase plus que n'importe quelle autre symbolise le lien tissé entre le néolibéralisme et la réalisation de la lutte nationale supplantant ainsi définitivement la résistance armée. « *À cet égard, Fayyad doit être considéré comme l'incarnation d'un « esprit de corps »⁴⁸⁰ nationaliste et professionnel qui était idéologiquement orienté vers le néolibéralisme, sans aucun sens de contradiction entre les deux objectifs* » (Haddad, 2016, p. 208). Dans une interview accordée au *Journal of Palestine Studies* en 2009, le Premier ministre dénigre la Palestine prévue et dessinée par les accords d'Oslo pour mieux se référer à celle promue par la Déclaration d'Alger de 1988⁴⁸¹. À nouveau, Salam Fayyad affiche sa volonté de s'inscrire dans l'héritage de l'OLP et par la même occasion de (re)légitimer sa prétention étatique, tout en la liant aux réformes à venir.

Par ce projet, le nouveau Premier ministre cherche également à changer l'image des Palestiniens à l'international, en présentant un peuple maître de soi, capable de se construire lui-même malgré l'occupation (Signoles, 2015). Cette représentation se distingue de celle d'un peuple victime de l'occupation et dépendant des donations internationales pour survivre. Dans une certaine mesure, elle remet finalement en cause certains principes énumérés de la

⁴⁷⁷ Pourtant comme l'ont fait observer plusieurs économistes (Hanieh, 2008 ; Khalidi, Samour, 2011), l'élaboration de ces plans renforce finalement le système d'occupation israélien en intégrant de fait l'occupation dans les réformes et en faisant d'Israël un acteur incontournable sur certains secteurs comme celui du marché du travail palestinien ou la sécurité.

⁴⁷⁸ « *L'objectif suprême de la cause de la libération nationale, menée par l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, est de mettre fin à l'occupation, d'établir un État souverain et indépendant sur les frontières de 1967 avec Jérusalem comme capitale et de parvenir à une solution juste et convenue, souverain et indépendant sur les frontières de 1967 avec Jérusalem comme capitale, et de parvenir à une solution juste et convenue pour les réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions internationales pertinentes (...) en tant que prolongement naturel de l'OLP, l'Autorité nationale palestinienne consacre toute son énergie et ses capacités à la réalisation de cet objectif national* ». *Ending the Occupation, Establishing the State*, op. cit. p. 5.

⁴⁷⁹ *Ibid.* p. 8.

⁴⁸⁰ En français dans le texte.

⁴⁸¹ Interview de Salam Fayyad au *Journal of Palestine Studies*, 2009, p. 64.

diplomatie de dominés, à travers le renforcement de la prétention étatique et de la sortie d'un discours militant ou révolutionnaire malgré la volonté affichée de rester lié à l'héritage de la libération nationale.

b) La diplomatie : un secteur mis de côté dans les plans nationaux ?

Les NDP sont préparés conjointement par les ministères des Finances et du Plan sous la supervision du cabinet du Premier ministre et présentent l'agenda des réformes politiques, économiques et fiscales de l'AP sur une durée de trois ans chacun⁴⁸². Comme dit ci-dessus, ces plans ont pour but de renforcer l'efficacité des institutions palestiniennes dont le dysfonctionnement n'échappe pas aux observateurs internationaux⁴⁸³.

Le contenu des NDP comporte un lexique très néolibéral avec l'accent mis sur la performance des institutions, la « bonne gouvernance », le *capacity-building*, la transparence, les formations en management, le *capacity-development* et *assessment*... L'agenda des réformes est divisé en plusieurs secteurs : la gouvernance (la bonne gouvernance⁴⁸⁴, la sécurité, la justice, les services publics, le gouvernement local), le social (éducation, santé, culture), l'économie (le secteur privé, le commerce, le secteur fiscal, l'industrie, le tourisme, les nouvelles technologies) et l'infrastructure (transport, électricité, eau, traitement des déchets). Tous les ministères et les agences publiques sont répartis entre ces différents secteurs d'activité. Quelle est la place du MOFA dans tout cela ? Et bien les Affaires étrangères sont en fin de compte peu citées, voire même parfois invisibilisées, dans ces plans. Le ministère est catégorisé dans le secteur de la

⁴⁸² Nous avons ainsi le NDP pour la période de 2008 à 2010, de 2011 à 2013, de 2014 à 2016 puis de 2017 à 2022.

⁴⁸³ « *L'affaiblissement des institutions de l'État et la réduction de la capacité de l'Autorité palestinienne (AP) à mettre en place et à maintenir des institutions efficaces. Les autres défis qui affectent l'efficacité et l'efficience des institutions gouvernementales et des services qu'elles fournissent à la population sont une manifestation de mandats peu clairs, de procédures administratives bureaucratiques longues, d'un manque de responsabilité et de transparence, d'une centralisation excessive de la prise de décision, de législations inadéquates, d'un processus de recrutement et de promotion non fondé sur le mérite, de fonctionnaires mal payés et de l'absence relative de système d'incitation et de motivation* ». "Agreement between the Ministry of Commerce of the People's Republic of China, the Ministry of Foreign Affairs of the Palestinian Authority and the United Nations Development Program/Program of Assistance of the Palestinian People regarding the Implementation of the Office Building of the Palestinian Ministry of Foreign Affairs Aided by the Chinese Government", 4 octobre 2008. Document disponible sur le site du PNUD, https://www.ps.undp.org/content/papp/en/home/operations/projects/democratic_governance/construction-of-ministry-of-foreign-affairs-building.html, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

⁴⁸⁴ Dans les plans palestiniens, la bonne gouvernance est définie comme : « *Les trois branches du gouvernement, et une séparation appropriée de leurs pouvoirs, ont un rôle essentiel à jouer pour assurer un gouvernement transparent, responsable, efficace et efficient. L'efficience et l'efficacité des organisations du secteur public dans les trois branches, ainsi qu'au niveau national et infranational, pourraient être considérablement améliorées en renforçant leurs capacités institutionnelles et organisationnelles* ». *Palestinian Reform and Development Plan 2008-2010*, op. cit. p. 35.

gouvernance et doit en toute logique bénéficier des programmes prévus pour « performer » le personnel sur les questions de management, de *leadership*, de *capacity/institution-building*... via les programmes d'entraînement prévus par les plans. Nous pouvons supposer que si le MOFA est quasiment absent de ces programmes, c'est parce qu'il dispose déjà de ses propres formations et de son règlement intérieur. Toutefois, c'est la question globale des relations internationales qui est peu mentionnée dans les NDP. L'essentiel est résumé dans le plan Fayyad, qui revient sur les objectifs à remplir pour chaque ministère. Pour le MOFA, ils sont de trois natures : améliorer les capacités du corps diplomatique et de ses infrastructures ; promouvoir l'intérêt international du peuple palestinien à travers les relations étrangères et la coopération avec les pays, les institutions internationales et la diaspora palestinienne ; améliorer les services délivrés (comme les activités consulaires)⁴⁸⁵. En résumé : poursuivre la professionnalisation du ministère.

Du point de vue du budget, au vu des tableaux présentés dans l'annexe 4, le MOFA ne fait pas partie des ministères les plus valorisés dans les prévisions, sans pour autant être laissé pour compte. En 2007, le budget du secteur de la gouvernance prévu pour 2008 accorde 7 millions de dollars au MOFA pour promouvoir les intérêts palestiniens à l'étranger, plus 33 millions accordés aux ambassades, sur un budget total de 1,053 millions de dollars. Au total, c'est 3,8% du budget prévu pour les réformes de la gouvernance qui est accordé à la diplomatie. Pour le plan 2011-2013, seules les dépenses liées au développement du ministère sont mentionnées. Pour 2011, 7,5 millions de dollars de dépenses sont prévus pour les « relations internationales », puis 7,9 millions pour 2012 et enfin 5,5 millions pour 2013. Précisons que les dépenses totales au secteur de la gouvernance sont estimées plus importantes dans cette période, ce qui au final change peu le poids des RI qui reste compris entre 2 et 6% des dépenses. Pour le NDP 2014-2016, les dépenses estimées ne représentent que 1,9% du secteur de la gouvernance, soit 0,5% de l'ensemble des dépenses pour le développement, tous secteurs confondus. Cependant, si nous examinons les dépenses prévues pour le fonctionnement, nous pouvons remarquer que les relations internationales constituent le troisième secteur en termes de dépenses. Ce qui relativise l'idée que les relations étrangères soient minimisées dans les prévisions de l'AP bien qu'elles soient loin d'atteindre les 80% de dépenses prévues pour le secteur de la sécurité.

Néanmoins, il faut préciser que le MOFA bénéficie à la même période d'un plan d'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) comme beaucoup d'autres institutions palestiniennes. En effet, en 2012, l'agence de l'ONU développe un programme

⁴⁸⁵ *Ending the Occupation, Establishing the State, op. cit.* p. 16.

d'aide intitulé « Supporting Governance for Palestinian Statehood » qui s'échelonne de 2012 à 2014⁴⁸⁶. Les trois piliers de ce programme sont « *la gouvernance locale, l'administration publique et l'engagement civique* »⁴⁸⁷, trois thématiques qui accompagnent le NDP comme le reste du plan et qui répond aux préoccupations du fayyadisme sur la performance des institutions. Trois objectifs sont définis : améliorer les institutions de la gouvernance et de l'administration publique dans leurs fonctions financières et administratives, améliorer les interactions et le dialogue entre les citoyens et les institutions à travers des plateformes, performer les institutions sur la communication et le conseil pour répondre aux défis nationaux et internationaux. C'est dans cette dernière catégorie que nous retrouvons le MOFA qui bénéficie de deux projets : l'établissement de programme d'entraînement pour les ambassadeurs palestiniens et la constitution d'une unité légale pour le soutenir dans les négociations internationales. Les budgets prévus pour ces deux projets sont respectivement de 275 000 et de 970 000 dollars. Aussi, il est prévu d'améliorer les rapports entre les ministères et les universités afin que leurs (futurs) fonctionnaires puissent bénéficier d'une formation adéquate. C'est le cas pour le MOFA mis en relation avec l'institut Abu Loghoda de l'université de Birzeit.

Le ministère ne constitue pas la priorité des plans de réformes, ce qui n'est guère étonnant. D'une part, parce qu'il a déjà fait l'objet de réformes et, d'autre part, cette situation diverge peu de celles d'autres pays où les affaires étrangères bénéficient généralement d'un budget plus limité (Delfolie & al, 2013). De surcroît, il ne faudrait pas oublier le rôle du Fonds national palestinien qui participe lui aussi au financement des ambassades à l'étranger. Tout cela n'empêche pas le fait que le ministère participe lui aussi à la façade étatique de l'AP. Si le MOFA dispose d'un budget assez modeste pour son développement, plusieurs réformes sont menées en son sein dans l'optique d'améliorer ses capacités à gérer les relations étrangères.

⁴⁸⁶ PNUD, *Supporting Governance for Palestinian Statehood*, disponible sur le site du PNUD, <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/PAL/SEMI%20ANNUAL%20REPORT%20-%20Q3-4%202013%20-%20FINAL.PDF>, consulté la dernière fois le 7 septembre 2020.

⁴⁸⁷ *Ibid.* p. 5.

3.2) La modernisation du MOFA : miroir d'un État « comme les autres »

L'entretien de la façade institutionnelle passe également par un travail d'objectivation. Il s'agit certes de renforcer les capacités du ministère et de ses fonctionnaires mais aussi de veiller à son « apparence ».

a) Un nouveau bâtiment pour le ministère

Le travail d'objectivation d'une institution passe d'abord par des questions matérielles, comme celles des infrastructures. Afin de donner plus de poids à sa diplomatie, l'AP négocie un nouveau bâtiment, plus moderne, pour son ministère des Affaires étrangères.

Le 4 octobre 2008, la République populaire de Chine (par le biais de son ministère du Commerce), le MOFA et le PNUD signent un accord sur la construction d'un nouveau bâtiment pour le ministère des Affaires étrangères palestinien prévue pour 2010 et financée par le gouvernement chinois d'un montant initialement prévu de 4, 160 millions de dollars⁴⁸⁸. La première pierre du nouveau bâtiment est posée par Mahmoud Abbas en avril 2008 au cours d'une cérémonie⁴⁸⁹. Cependant, le projet connaît une modification en 2009 *via* un nouvel échange de lettres. La donation passe à 11 millions de dollars et le délai est repoussé à 2014⁴⁹⁰. Le montant n'est pas le seul aspect qui change, la surface du bâtiment a également augmenté. À l'origine, il devait faire plus de 6 000 m², il fait finalement un peu moins de 10 000 m², une surface pouvant accueillir plus de 400 personnes.

Le nouveau bâtiment est finalement inauguré en 2015 et le résultat est pour le moins surprenant. En effet, l'architecture de ce nouveau MOFA se distingue par son originalité (illustration 11 et 12) si nous la comparons avec les autres ministères (en particulier ceux qui se situent dans le quartier d'al-Masyoun de Ramallah, dont l'architecture pour la grande majorité repose sur le même modèle de forme plus cubique). Haut de sept étages, le bâtiment surprend par sa forme plutôt étrange et originale avec ses étages superposés, de formes et de

⁴⁸⁸ Ce financement rejoint l'accord sur la coopération économique et technique signé entre l'AP et la Chine signé le 27 décembre 2004 puis ratifié par l'échange de lettres sur ce projet entre les deux gouvernements le 20 juin 2005. PNUD, *op. cit.* 4 octobre 2008.

⁴⁸⁹ *The Diplomatic Magazine*, p. 18.

⁴⁹⁰ "Supplementary Implementation Agreement on the Project of the China-aided Building of the Ministry of Foreign Affairs of the Palestinian National Authority", 5 septembre 2010. Document disponible sur le site du PNUD, https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/PAL/00051015_Supplementary%20Implementation%20Agreement%20-%20English-05-09-2010%2001:00:02PM.pdf, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

tailles différentes (qui donnent l'impression d'une inspiration plus surréaliste), ses grandes façades de baies vitrées...⁴⁹¹ Le projet rejoint la conception de l'État bâtisseur défendue par le fayyadisme. Ainsi, à la même période, des centres commerciaux, des cinémas, des hôtels internationaux, des centres culturels... dans les différentes villes palestiniennes. Ces nouveaux immeubles se distinguent eux aussi par une architecture et un *design* innovants⁴⁹², symbolisant le monumentalisme urbain de l'époque du fayyadisme (Signoles, 2015, p. 163).

L'intérieur surprend également avec son hall très large et le fait qu'il y soit possible d'observer les trois étages suivants, dont les différents bureaux sont reliés par des passerelles, depuis l'entrée. La largeur de la pièce détonne d'ailleurs avec le peu de mobilier présent⁴⁹³ : un bureau d'accueil beaucoup trop grand pour les trois personnes qui y travaillent, avec un panneau derrière tout aussi large qui représente la mosquée d'al-Aqsa. Deux larges portraits des deux présidents palestiniens (Arafat et Abbas) encadrent l'ascenseur à gauche de l'entrée qui permet d'accéder aux différents étages (illustration 13). Chacun d'entre eux contient plusieurs départements, allant de trois à quatre, séparés par des baies vitrées. Parmi ces derniers, certains bureaux sont cloisonnés tandis que d'autres sont simplement espacés. Une pièce à part, doté d'un large bureau, est réservée au chef du département. Pour finir, l'emplacement est lui aussi original car il se situe en-dehors de la ville, dans la zone industrielle. Ce qui souligne toujours un peu plus sa particularité face aux autres ministères.

⁴⁹¹ Lors de notre première visite, nous avons eu d'ailleurs du mal à trouver l'entrée du ministère à cause de ses nombreuses baies vitrées.

⁴⁹² Par exemple, le Mall de Naplouse construit en 2008 dispose d'une architecture assez similaire du nouveau MOFA avec ses grandes baies vitrées.

⁴⁹³ À notre connaissance, seulement deux départements sont présents au rez-de-chaussée (les médias et le protocole) et le bureau de la sécurité. Un élément en particulier nous a intrigué à notre première visite : un espace d'attente est dédié aux visiteurs qui se situent dans le coin à droite de l'entrée, qui est composé d'un fauteuil, un canapé et une table basse. Depuis cette position, l'isolement de ce petit espace nous a beaucoup surpris et c'est à ce moment que nous nous sommes aperçus à quel point le hall fait vide. De même que le détecteur de métaux installé devant l'une des portes d'entrée fait quelque peu saugrenu tant il trône comme ça dans la pièce, isolé.



Illustration 11, photo de la façade du MOFA, prise par l’auteur le 22 novembre 2016



Illustration 12, photo de la façade du côté droit du MOFA, par l’auteur prise le 22 novembre 2016



Illustration 13, photo de l'entrée du MOFA, prise par l'auteur le 22 novembre 2016.

La construction du bâtiment fait partie des projets initiés par le NDP et c'est de nouveau le PNUD qui joue le rôle de gestionnaire, tandis que la Chine finance et que le MOFA fournit les demandes d'équipements, assure la sécurité et valide les permis de construction (délivrée par la mairie de Ramallah). Chaque partie doit valider les différentes étapes du projet. Les aménagements du MOFA s'inscrivent toujours en lien avec le secteur de la bonne gouvernance, dont les questions de *capacity-building*. Cependant, le rôle du PNUD ne s'arrête pas à la construction. L'agence des Nations Unies s'engage également à aider le ministère à développer sa propre institution, ses *capacity development* et *capacity assessment*⁴⁹⁴. L'Agence palestinienne de coopération internationale (PICA) découle de cette collaboration.

⁴⁹⁴ « L'AP a demandé au PNUD de l'aider à élaborer un programme d'initiative de développement des capacités nationales qui soutiendra le développement des capacités institutionnelles, physiques, organisationnelles et humaines nécessaires aux institutions du gouvernement exécutif pour qu'elles puissent exercer leurs fonctions essentielles de gestion publique requises pour soutenir la mise en place d'un service public national dans un environnement ouvert et structuré, un gouvernement fiable et responsable (...) Le développement des capacités du ministère des Affaires étrangères en matière de TIC et de gestion de l'information assistée par les TIC est d'une importance capitale, non seulement pour aider le ministère des Affaires étrangères à remplir son mandat de manière plus efficace et plus efficiente, mais aussi pour lui donner les ressources organisationnelles, institutionnelles et humaines nécessaires pour représenter l'Autorité palestinienne de manière plus professionnelle au sein de la communauté internationale ». PNUD, *op. cit.* 2008, p. 17.

b) PICA : outil de promotion d'une diplomatie d'État

La *Palestinian Agency of International Cooperation* (PICA) constitue un bon exemple de la stratégie du ministère à s'affirmer comme un acteur crédible dans la coopération diplomatique sud-sud. Cette démarche contribue ainsi à afficher les capacités étatiques de l'AP.

PICA est une nouvelle branche du MOFA active depuis janvier 2016. Sa création est permise par le programme d'aide financé par le PNUD pour rendre « effectives et efficaces » les institutions étatiques de l'AP⁴⁹⁵. Sa mission consiste à développer la coopération sud-sud du MOFA, ce qui rend ce nouveau département particulièrement intéressant. En effet, l'objectif affiché de PICA n'est pas tant de négocier ou recevoir que de pourvoir aux besoins d'autres pays. Depuis sa création, l'agence a envoyé plusieurs équipes à l'international pour venir en aide à des pays en difficulté, comme l'Équateur en mai 2016 après le séisme, en République dominicaine en septembre 2017 après le passage des ouragans Irma et Maria, puis en Indonésie en octobre 2018. À chacune de ces catastrophes, PICA a envoyé des équipes médicales ainsi que des experts pour venir en soutien aux populations. Son intervention en Équateur a été particulièrement mise en avant pour sa réactivité alors que certains pays n'ont pas envoyé d'équipes⁴⁹⁶. Ses actions ne se limitent pas à l'humanitaire mais concernent aussi bien la santé, l'agriculture ou l'énergie renouvelable. En guise d'illustration, au cours d'un accord de coopération avec Saint Vincent et les Grenadines en décembre 2017, une équipe de chirurgiens est envoyée sur place pour aider et conseiller les médecins locaux tandis qu'une équipe d'experts de la compagnie palestinienne Green Valley conseille sur le développement des serres dans le secteur agricole. Des schémas similaires se répètent au Zimbabwe en décembre 2016⁴⁹⁷, au Pakistan en juillet 2017, au Rwanda et au Sri Lanka un mois plus tard et en Mauritanie en novembre⁴⁹⁸. Depuis 2018, l'agence s'est ouverte à l'Afrique et de nouvelles coopérations

⁴⁹⁵ PNUD, "Effective and Efficient Palestinian Institutions Fulfilling International Objectives for Statehood", document disponible sur le site, https://www.ps.undp.org/content/papp/en/home/operations/projects/democratic_governance/effective-palestinian-institutions.html, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

⁴⁹⁶ Site de PICA, "Palestine Medical Relief team to Ecuador", <http://pica.pna.ps/palestine-medical-relief-team-to-ecuador/>, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

⁴⁹⁷ Wafa, "Palestinian Agency Provides Medical Knowhow to Zimbabwe", <http://english.wafa.ps/print.aspx?id=i2W8HKa51784880730ai2W8HK>, mis en ligne le 5 décembre 2016, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

⁴⁹⁸ Brochure de PICA, 2018.

bilatérales ont vu le jour avec le Mozambique (avril) et la Côte d'Ivoire (décembre). L'échelle multilatérale est aussi prise en considération⁴⁹⁹.

PICA est devenue une composante importante de la diplomatie palestinienne. Déjà en termes humains car l'agence rassemble 16 personnes au MOFA et 12 à l'étranger. À notre connaissance, elle est le département le plus important au niveau du personnel⁵⁰⁰. Elle permet du reste de faire la jonction entre le public et le privé grâce à des accords de coopération avec des ONG, des associations, des secteurs d'investissement... valorisant le savoir-faire palestinien acquis dans plusieurs secteurs (principalement la santé et l'agriculture). Elle constitue par la même occasion un bon outil de diplomatie publique.

Le message envoyé par le MOFA présente un intérêt particulier. L'AP n'est plus seulement bénéficiaire, elle est aussi donatrice. De cette manière, elle renvoie le comportement d'un État indépendant, en permettant à des pays en difficulté de bénéficier de ses propres expertises. Le but est ainsi de renverser la vision commune des TPO, décrits comme une région dépendante des donations internationales, en démontrant sa capacité à agir à l'international. Ce discours d'institution fait suite à la reconnaissance internationale de l'État palestinien de 2012 par l'ONU (comme État non membre) puis des « victoires » diplomatiques qui ont suivi et qui ont réhaussé l'image de la diplomatie palestinienne.

c) Le projet (irréalisable ?) d'une école diplomatique palestinienne

Pour entretenir la façade étatique du ministère, il ne suffit pas de renforcer ses départements, il faut également donner la possibilité à ses agents d'agir en « vrais » diplomates et donc de veiller à leur bonne formation. Mieux encore, montrer que l'« État de Palestine » peut former ses propres diplomates à l'image d'autres pays. Nous terminons cette dernière section sur le projet (ancien) d'ouvrir une école diplomatique dans les Territoires occupés.

L'idée d'ouvrir un tel institut dans les TPO n'est pas nouvelle en soi. En effet, le projet est déjà en germe dans les années 1990. C'est alors Nabil Ramlawi, ambassadeur à Genève, qui soumet l'idée à Nabil Shaath, qui en parle ensuite à Yasser Arafat, qui approuve le projet⁵⁰¹. L'ambassadeur palestinien est chargé de mener le projet à bien en 2003. Petit problème, le

⁴⁹⁹ Rapport annuel de PICA, 2018.

⁵⁰⁰ Entretien avec un membre de PICA le 10 juillet 2018.

⁵⁰¹ Entretien avec Nabil Ramlawi le 7 novembre 2018 à Genève. Il est intéressant de signaler que lors de notre entretien, Nabil Shaath nous a parlé de « son » institut diplomatique qui aurait été fermé par Nasser al-Qudwa pour une raison qui lui échappe. Aucune mention n'a été faite de Nabil Ramlawi.

ministre des Affaires étrangères souhaite qu'il conserve également son poste à Genève, ce que Nabil Ramlawi refuse car il ne veut pas s'éparpiller dans son travail. À terme, il reçoit la permission de revenir aux TPO pour s'atteler à la tâche et rejoint le nouveau MOFA. Pour mener à bien le projet, il part visiter différents instituts diplomatiques dont ceux du Caire et d'Amman afin de comparer leurs organisations. Celui du Caire est rattaché au MAE tandis que celui d'Amman est indépendant. Pour les TPO, Nabil Ramlawi imagine un mixe entre ces deux modèles avec un institut proche du MOFA, afin qu'il soit essentiellement consacré à la formation de ses diplomates, mais qui puisse tout de même détenir une certaine indépendance. L'ex-ambassadeur finalise le projet et envoie un premier rapport au bureau d'Arafat. Cependant, le président palestinien est sur le départ pour la France, gravement malade, afin de se faire soigner. Voyage dont il ne reviendra jamais. Après le remaniement du gouvernement, Nabil Ramlawi présente à nouveau son projet au nouveau ministre des Affaires étrangères, Nasser al-Qudwa, qui le rejette⁵⁰². Celui-ci argumente : « *J'appartiens à l'école mais je n'aime pas exagérer les choses. Je préfère utiliser les talents et les positions qui correspondent à la réalité* »⁵⁰³. Pour le nouveau ministre, l'idée de créer « *the so called* » institut ou académie diplomatique est illusoire et renvoie plus à une question d'image que de réelle efficacité. C'est pour cette raison qu'il préfère créer un département des formations au cours de ses aménagements du MOFA. Cette infrastructure demande moins de ressources et participe de la même façon à la formation diplomatique de « *jeunes gars* ».

La loi diplomatique devait initialement suivre l'exemple égyptien qui précise que les nouveaux diplomates doivent suivre une période d'essai de deux ans⁵⁰⁴. Pendant ce laps de temps, ils suivent une formation au sein de l'institut diplomatique du pays pour une durée allant de six mois à une année avant de faire un premier essai dans un département du MAE. Au lieu de ça, l'article 16 de la loi diplomatique palestinienne précise simplement que le programme de formation au sein du MOFA est dirigé par un ambassadeur nommé par le ministre et a pour objectif d'améliorer les performances des membres du corps diplomatique.

Le projet tombe donc aux oubliettes pendant plus d'une décennie. Puis en octobre 2015, au cours d'une visite dans les TPO, le président indien, Pranab Mukherjee, annonce un nouveau

⁵⁰² Ce n'est pas la première fois que Nabil Ramlawi se trouve opposé au neveu de Yasser Arafat. En 1996, il tente de convaincre le dirigeant palestinien de rejoindre la nouvelle Cour pénale internationale afin de soutenir l'indépendance de la Namibie. Cependant, Nasser al-Qudwa, alors observateur permanent à New-York, s'oppose à ce projet pour que ce combat soit mené dans les enceintes des Nations-Unies. Le dirigeant palestinien finit par suivre l'avis de son neveu.

⁵⁰³ Entretien avec Nasser al-Qudwa, *op. cit.*.

⁵⁰⁴ Article 8 de la loi diplomatique égyptienne.

partenariat entre l'AP et l'Inde. Un des projets vise la création d'un institut diplomatique palestinien à Surda, près de Ramallah. Puis en 2017, Riyad al-Maliki et le représentant de l'Inde, Anish Rajan, signent un mémorandum qui accorde 4,5 millions de dollars à l'AP pour ce projet⁵⁰⁵. Toutefois, ce projet semble depuis avoir disparu des radars⁵⁰⁶.

En attendant de pouvoir bénéficier de cet institut, le MOFA peut toujours se tourner vers l'Institut d'études internationales Ibrahim Abu Loghod de l'université de Birzeit pour que ses diplomates puissent bénéficier d'une formation adéquate grâce au master Affaires internationales. Ce dernier est très valorisé au sein du ministère comme nous pourrions le voir dans le profil des nouveaux diplomates (chapitre 5). L'institut se définit aussi bien comme un lieu de formation que comme un *think tank* spécialisé dans les questions de relations internationales. Sa direction s'est engagée aux côtés du gouvernement pour l'aider à former ses fonctionnaires sur les questions internationales et de politique publique et même à le conseiller si besoin⁵⁰⁷. En sus, nombre d'étudiants d'Abu Loghod sont déjà fonctionnaires de l'AP. C'est le cas des diplomates qui cherchent acquérir le master pour poursuivre leur carrière. Deux spécialités sont prévues dans ce cursus: la première sur la question migratoire et la deuxième sur la diplomatie⁵⁰⁸. Cette dernière comporte des cours sur l'histoire de la diplomatie (pas seulement palestinienne), les théories des relations internationales, le droit international, la négociation, la place des organisations internationales, sans oublier la science politique (analyse de la décision, politique publique). Certains cours sont dispensés par des praticiens de la négociation à l'image de Ghassan Khatib qui a fait partie des délégations palestiniennes à Madrid puis à Washington⁵⁰⁹. Il donne un cours sur l'histoire de la diplomatie palestinienne

⁵⁰⁵ Site de la représentation de l'Inde dans les TPO, "India to assist Palestine in setting up of Institute of Diplomacy for the Palestinian Ministry of Foreign Affairs", <http://www.roiramallah.org/press.php?id=74>, mis en ligne le 5 février 2017, consulté la dernière fois le 26 août 2020. Ce n'est pas la première fois que l'Inde soutient l'Autorité dans ses démarches diplomatiques. En effet, en décembre 2014, le MAE indien propose un cours de spécialisation à dix diplomates palestiniens. Site du MAE indien, "Special Course for Other Developing Countries", <https://ssifs.mea.gov.in/?3685?000>, consulté la dernière fois le 26 août 2020.

⁵⁰⁶ En 2018, pour la première fois, le premier ministre Narendra Modi se rend dans les TPO pour rencontrer Mahmoud Abbas. Au cours de cette visite, le dirigeant indien devait se rendre initialement sur le lieu où serait érigé le nouvel institut. Pourtant, les comptes-rendus de sa visite ne font pas mention d'un tel événement. *The Hindu*, "Indian aid for Palestine diplomatic institute", <https://www.thehindu.com/news/national/diplomatic-training-institute-in-palestine/article22612937.ece>, mis en ligne le 31 janvier 2018, consulté la dernière fois le 26 août 2020.

⁵⁰⁷ Entretien avec la directrice de l'institut Abu Loghod le 29 novembre 2016 à l'université de Birzeit.

⁵⁰⁸ Depuis trois ans la situation a changé. Le master offre un seul cursus. Toutefois, l'institut propose des diplômes spécialisés comme les questions migratoires, en stratégie et communication internationale, sur la Palestine dans le monde actuel ainsi qu'une plateforme d'échange (Diwan) entre étudiants, professeurs, chercheurs, politiciens, diplomates...

⁵⁰⁹ Il a d'ailleurs écrit un ouvrage à ce sujet (Khatib, 2009).

depuis la Première guerre mondiale, très théorique mais compensé en termes de pratique par l'expérience du négociateur⁵¹⁰. Aussi, l'institut accueille parfois des séminaires donnés par des diplomates palestiniens ou étrangers et des professeurs d'universités internationales. Par exemple, Nabil Shaath a donné un cours sur la stratégie palestinienne le 14 mars 2015 puis Nasser al-Qudwa sur la communication diplomatique le 21 mars⁵¹¹. Pour finir, l'institut accueille des colloques sur la diplomatie et les relations internationales ouverts à tous.

Au cours de cette dernière section, nous avons constaté que les aménagements mis en place depuis le plan de l'« État d'abord » participent à l'entretien et la consolidation de façades institutionnelles. Celle du MOFA bien entendu ainsi que par extension celle de l'Autorité. Ces éléments soulignent l'interdépendance entre la professionnalisation de la diplomatie et la prétention étatique de l'AP. Si ces aménagements participent, pour la première, au renforcement des frontières juridictionnelles du corps diplomatique (Abbott, 2009), ils aspirent à valider la seconde en tant que vérité objectivée. L'entretien d'une façade s'assimile alors à une certaine performance institutionnelle, où l'enjeu n'est pas tant de faire exister un groupe social qu'une entité étatique dont la réalité juridique reste en partie contestée.

Conclusion du chapitre :

En définitive, la prétention étatique de l'OLP et la mainmise sur les affaires diplomatiques sont intrinsèquement liées. C'est bien la première qui a permis l'émergence d'une prétention d'autorité, suite à la territorialisation d'un nouveau gouvernement palestinien. Néanmoins, à l'inverse de la théorie d'Abbott, l'*authority claim* n'est pas issu du « groupe professionnel » lui-même, à savoir les représentants de l'OLP. La prétention, bien qu'elle soit présentée comme étant le résultat d'une rationalisation de l'administration palestinienne, se joue dans un premier temps au niveau politique. Une division du travail est d'abord opérée de façon à distinguer la diplomatie du mouvement national de celle de la nouvelle Autorité, au travers du traitement des donations. Les acteurs à la tête de ce ministère partagent des points communs : ils sont plus ancrés dans l'économie que dans la représentation (à l'exception de Nabil Shaath), ils sont

⁵¹⁰ Entretien avec Ghassan Khatib le 24 novembre 2016 à Ramallah.

⁵¹¹ Site de l'institut Abu Loghod, « Diplomacy Meetings », <http://ialiis.birzeit.edu/eprintnews.php?id=282>, consulté la dernière fois le 7 septembre 2020.

familiers des techniques managériales et sont impliqués dans les accords de paix. Ils mettent ainsi en place les premières réformes visant à la constitution d'un nouveau corps en prévision de la réalisation d'un État palestinien.

Toutefois, l'impasse du processus de paix entraîne le maintien de l'AP. En conséquence, cette frontière précaire sur les affaires diplomatiques ne résiste pas aux réformes du début des années 2000, dont l'objectif est à la fois de préparer l'ère « post-Arafat » et de rassurer les bailleurs de fonds. Au cours de cette période de réformes des ministères, ce sont finalement des anciens représentants de l'OLP qui mènent à bien cette prétention ainsi que sa reconnaissance. Concernant le nouveau ministère des Affaires étrangères, la volonté est de normaliser son existence et son fonctionnement dans les horizons administratif et diplomatique palestiniens, renégociant de fait les frontières préexistantes bien qu'il y ait le souci affiché de préserver le rôle politique de l'OLP et de son organe de politique étrangère. Une politique de dépolitisation est alors mise en œuvre au sein du ministère visant à séparer la conduite politique des affaires étrangères de son traitement administratif, censément réservé à un corps de fonctionnaire formé à cette tâche. Ainsi, la prétention d'autorité combine à la fois revendication politique et professionnelle. Et pourtant, les réformes de l'AP conduisent à la reconnaissance de la prétention d'autorité du MOFA sur les frontières juridictionnelles de la diplomatie palestinienne, aux dépens du Département politique. Les aménagements du ministère ne font, depuis, que renforcer cette juridiction en consolidant ses acquis en termes de savoirs, de responsabilités et d'images.

Cette professionnalisation est indissociable des réformes touchant plus généralement l'AP et qui font souvent suite à des crises politiques, comme la seconde *intifada* et la prise de Gaza par le Hamas. Un élément important qui a fortement impacté cette trajectoire de réformes, ainsi que la prétention étatique dont elle est issue, reste le contexte néolibéral dans lequel elle s'insère. L'un des objectifs récurrents de ces réformes consiste à rassurer les bailleurs après les crises politiques et ainsi de maintenir les donations à flot. Mais la question néolibérale est aussi intrinsèque à la conception de l'État revendiquée par les réformateurs. Si aux débuts de l'Autorité, les idées néolibérales ont pu faire l'objet de résistances ou de subversions, en particulier du côté de l'exécutif palestinien, elles sont plus largement embrassées dans les années 2000, surtout sous le gouvernement Fayyad. Cette adhésion impacte fortement les orientations et l'agenda donnés aux réformes de l'AP, diplomatie incluse. L'accent est mis sur la transparence et l'efficacité au nom de la performance et s'éloigne, *in fine*, des anciennes pratiques de pouvoir. L'échec du fayyadisme, en plus du fait que la réalité du terrain ait rattrapé

la conception de l'État défendu, peut être perçue comme une résistance de l'ordre institutionnel préexistant, dont les anciennes pratiques discrétionnaires se sont retrouvées menacées.

Chapitre 4 : Entretenir la « *cohérence de la cause* »⁵¹² : une nouvelle division du travail dans la représentation internationale

*« Le Fatah peut travailler avec les partis, tout autour du monde, mais pour les États, c'est le travail de l'Autorité. C'est le travail du ministère des Affaires étrangères de l'État de Palestine, pas pour le Fatah ou le Hamas »*⁵¹³

La professionnalisation de la diplomatie participe à un processus plus large de rationalisation de la prétention à représenter les Palestiniens, qui passe désormais par l'étatisation des TPO sous l'égide de l'AP et la mise en place d'une division, consciente, du travail avec les organisations traditionnelles en charge de son traitement à l'international, comme l'OLP ou le Fatah. Nous avons ainsi constaté dans le chapitre précédent l'instauration d'un principe de différenciation avec le mouvement national palestinien. Pour la diplomatie, cela s'accompagne d'un processus de dépolitisation du MOFA, défendu par l'ex-ministre des Affaires étrangères Nasser al-Qudwa, qui insiste sur sa volonté de ne pas disqualifier le Département politique de l'OLP.

*« J'avais vu cela au lieu des discussions illogiques sur l'implication de l'Autorité. Je pense comme ça. Je pensais que nous pouvions faire ça pour maintenir l'Autorité. Mais nous avons aussi besoin de restructurer l'Autorité. En poussant plus loin les effets des services et en supprimant la dimension politique, y compris la question des services des affaires étrangères et en revenant au Département politique de l'OLP. D'une certaine manière, cela signifierait alors un changement sérieux de la situation, de la situation palestinienne. Et d'une manière qui, espérons-le, nous aiderait un peu plus à faire face aux défis »*⁵¹⁴

⁵¹² Propos recueillis au cours d'un entretien avec Hassan le 11 juin 2017.

⁵¹³ Entretien avec Ghassan le 9 avril 2017. Il est conseiller politique du ministre des Affaires étrangères.

⁵¹⁴ Entretien avec Nasser al-Qudwa le 7 avril 2017 à Ramallah.

Une distinction est opérée entre le traitement politique (relevant du Département) et administratif (sous la responsabilité du MOFA) des affaires étrangères⁵¹⁵. Pour rappel, cela présente un double avantage pour les réformateurs : d'un côté, assurer le développement de l'administration de l'AP en accord avec les principes de la « bonne gouvernance » et du processus de paix, et de l'autre, protéger le rôle politique (et symbolique) de l'OLP. Néanmoins, cette dépolitisation constitue une première transformation du travail des (ex)représentants de l'OLP, dont la mission consistait justement à politiser la question palestinienne auprès des différents pays.

Cette différenciation n'affecte pas seulement le secteur diplomatique. Elle s'étend aux institutions de la représentation politique, alors que l'OLP et l'Autorité disposent toutes deux de leur propre parlement : le Conseil national pour la première et le Conseil législatif pour la deuxième. Le processus accompagne les prétentions des deux autorités : l'OLP représentant tous les Palestiniens, l'AP uniquement ceux de l'intérieur. Dans ce cas, au nom de qui parlent les diplomates palestiniens, désormais devenus fonctionnaires de l'Autorité ? Continuent-ils de parler au nom de l'ensemble des Palestiniens ? Ou seulement ceux des TPO ? Représentent-ils « l'État de Palestine » et/ou le mouvement national ?⁵¹⁶ Ces questions illustrent les paradoxes de cette période de transition, avec un processus d'étatisation inachevé sur le terrain, mais reconnu, en grande partie, à l'international. Qui prétend représenter qui et sur quelles légitimités devient floue dans ces conditions, de même que les divisions du travail qui sont pourtant défendues. Pour reprendre les propos du conseiller du ministre des Affaires étrangères, cités en début d'introduction, la gestion des relations étatiques est censée relever de l'autorité du MOFA. Le but de ce chapitre est justement de voir à quel point cette réalité est bien plus complexe. Le traitement de la prétention étatique, ainsi que son internationalisation, fait interagir de nombreux acteurs depuis la création de l'AP. Certains d'entre eux n'y sont d'ailleurs pas toujours favorable. Pour les défenseurs de la prétention, il s'agit alors de maintenir une « cohérence de la cause », soit de l'histoire de la représentation du peuple palestinien, articulant préservation de l'héritage du mouvement de libération nationale et maintien de l'horizon étatique désormais revendiqué.

Cette terminologie de « cohérence de la cause » est issue d'un entretien avec Hassan, actuel fonctionnaire au MOFA, mais qui travaillait à ce moment au CLP⁵¹⁷. Pour lui, le terme désigne

⁵¹⁵ Nous retrouvons ici la distinction qui s'opère entre le *representative claim* et l'*authority claim* vue au chapitre précédent.

⁵¹⁶ Ces questions seront reprises dans le chapitre 6 au prisme de la performance.

⁵¹⁷ Entretien avec Hassan, *op. cit.* Voir son profil au chapitre 6.

principalement l'idée d'une division cohérente du travail entre les institutions palestiniennes dans la diffusion du message politique palestinien (la réalité de l'occupation, les conditions de vie dans les TPO...) auprès des différents partenaires internationaux. Pour nous, l'idée de « cohérence de la cause » va au-delà de cette division. Elle reflète également une pratique discursive du pouvoir, dont l'objectif est de légitimer l'ordre institutionnel établi par les autorités politiques. Vu sous cet angle, elle participe à leur propre légitimation. La notion même de cause demeure en effet importante dans les discours actuels, afin d'entretenir l'héritage de la résistance et de convaincre les groupes critiquant le gouvernement palestinien et sa coopération avec Israël⁵¹⁸. Pour Azmi Shuaybi, Yasser Arafat illustre cette tendance qui mêlait habilement « *légitimité révolutionnaire et légitimité constitutionnelle, invoquant l'un ou l'autre selon les circonstances et parfois faisant jouer l'un contre l'autre* » (Shikaki, Shuaybi, 2000, p. 89). Cette double légitimité s'entretient également à l'international, toujours au travers de la dialectique du diplomate et du partisan vue au premier chapitre : « *Yasser Arafat est tour à tour diplomate et partisan, résistant et consensuel, révolutionnaire et conformiste* » (Dot-Pouillard, 2016, p. 164). Aujourd'hui, la double présidence de l'AP et de l'OLP par une même personne atteste de l'actualité de cette dialectique.

Toutefois, de nombreux éléments remettent en cause cette cohérence. Les échecs répétés de la politique palestinienne pour s'imposer face aux gouvernements israéliens, ainsi que l'impasse du processus de paix depuis maintenant plus de 25 ans, auraient pu conduire à une refonte de la stratégie palestinienne. Elle reste pourtant ancrée dans la logique impulsée par la prétention de 1988. De plus, le paysage politique palestinien a largement évolué depuis la signature des accords d'Oslo. Il est toujours plus fragmenté par les crises et les réformes qui se sont succédées et qui ont contribué à la disqualification et la répression d'une partie de l'opposition. Enfin, le maintien du partenariat de l'AP avec le régime d'occupation d'Israël est remis de plus en plus en cause, certains Palestiniens allant jusqu'à estimer que servir l'État revient à servir l'ennemi (Baruch, 1997)⁵¹⁹.

En conséquence, plutôt que de parler d'entretien de la « cohérence de la cause », il serait plus judicieux d'y voir l'entretien d'une façade qui participe à l'entreprise d'une séparation illusoire

⁵¹⁸ Dans le chapitre 3, la nécessité pour Salam Fayyad d'inscrire son plan dans la continuité de cet héritage en est un bon exemple.

⁵¹⁹ Ce fut le cas au cours de l'une de nos visites au centre Abu Loghod de l'université de Birzeit auprès des étudiants de master RI qui refusaient de travailler pour l'AP après l'obtention de leur diplôme.

entre l'OLP et l'AP, qui constitue à la fois une nouvelle forme de gouvernamentalité⁵²⁰ depuis Oslo et un enjeu de contestation politique pour ses opposants. Depuis leur retour dans les TPO, les dirigeants palestiniens doivent composer avec les acteurs présents sur le terrain depuis plus longtemps. Ceux-ci ne sont pas nouveaux dans la vie politique palestinienne, mais le fait que les centres décisionnels s'installent dans les Territoires affecte leurs interactions avec la centrale. Ces acteurs deviennent même des concurrents aux dirigeants de l'OLP/AP, y compris sur la question de la représentation. Si le mouvement national a pu s'attirer le soutien de nombreux Palestiniens avant les accords d'Oslo, la situation n'est désormais plus la même. Parmi ces acteurs de l'intérieur, il y a déjà les ONG issues d'une société civile déjà bien ancrée dans les TPO. Il faut aussi prendre en compte les mouvements politiques qui se sont formés sous l'occupation israélienne et qui s'opposent aux accords de paix. Le premier d'entre eux est le Hamas, parti islamiste fondé en 1987 pendant la première *intifada*, qui devient au cours des années 2000 le principal concurrent au Fatah dans la course aux élections.

Tous ces acteurs participent alors à un « champ diplomatique » palestinien au sens où ils trouvent un intérêt à s'investir dans la représentation internationale de la cause palestinienne et sont soumis au même sens du jeu : répondre aux attentes des partenaires internationaux, en premier lieu Israël et les bailleurs de fonds, tout en maintenant leur légitimité à représenter les Palestiniens. D'un autre côté, il y a aussi les acteurs qui visent à subvertir ou remettre en cause ces règles mais qui y participent quand même. C'est pourquoi nous qualifions ce champ de « faible ». En effet, il est dénué de système de professionnalisation autonome (Vauchez, 2013, p. 160) et les acteurs qui interagissent en son sein sont principalement ancrés dans des champs plus solidement balisés (Topalov, 1999 ; Dezalay, 2008). L'usage du concept de champ faible permet dans notre cas de travailler un phénomène encore « récent », qui fait interagir des acteurs différents, voire rivaux, bien que mus par des intérêts, des discours ou des pratiques communs. Tous participent ou influencent le traitement de la représentation internationale des Palestiniens, son contenu, son agenda, ses grandes lignes directrices... et tous interagissent avec un public international. En ce sens, ce champ faible doit être différencié d'un potentiel champ professionnel, qui émergerait au sein des rangs du ministère et dont l'autonomie doit être encore discutée. Dans le chapitre précédent, nous nous sommes limités à la question de l'autonomie

⁵²⁰ Le concept de Michel Foucault permet ici de ne pas étudier le pouvoir au seul prisme de l'État ou du gouvernement mais plutôt en termes de modes ou de technologies (re)mis à jour (Foucault, 1993) dans la mesure où il n'y a pas de pouvoir concentré en un seul espace. Il se dilue plutôt dans des rapports de pouvoir qui sont le produit d'autres processus. Sur la question plus empirique des différentes facettes des pratiques de pouvoir dans le cas palestinien, voir les articles rassemblés dans le dossier de *Confluences méditerranée* coordonné par Dima Alsajdeya, François Ceccaldi et Emilio Dabed (2021).

professionnelle, généralement entendue par la sociologie des professions en termes d'auto-régulation. Nous avons alors constaté que cette autonomie reste limitée par d'autres institutions, dont la présidence. Dans ce chapitre, il s'agira plutôt de questionner son autonomie par rapport aux autres sphères sociales et politiques liées à la représentation internationale. L'articulation de ces deux champs vise à comprendre comment se reconfigurent les rapports entre espaces de la représentation et de la diplomatie, ainsi qu'à mieux resituer le MOFA dans ce nouveau paysage institutionnel.

La sociologie des champs de Pierre Bourdieu apporte certains avantages à notre questionnement. Premièrement, le concept est étroitement lié à la question de la sociogenèse de l'État, à travers l'autonomisation et la nationalisation d'un ensemble de champs (juridique, économique, militaire...), et plus particulièrement celui de la bureaucratie, sous la conduite d'un « méta-champ », l'État⁵²¹. Cette conceptualisation prolonge la réflexion amorcée au chapitre précédent. Après avoir étudié sa mise en administration, nous allons resituer la professionnalisation de la diplomatie palestinienne dans le processus d'étatisation des TPO, en termes plus structurels. Selon Bourdieu, la genèse de l'État est marquée par trois processus : la différenciation et l'autonomisation des champs qui le composent ; la monopolisation du pouvoir et l'unification des marchés propre à chaque espèce de capital rendue possible par la constitution et la monopolisation d'un capital symbolique reconnu (Lenoir, 2012, p. 136-137)⁵²². Ces processus résultent en partie de l'évolution de la division sociale du travail qui s'opère progressivement au sein du précédent ordre institutionnel. Cette distinction entre deux ordres institutionnels se retrouve dans le cas palestinien, avec d'un côté l'OLP et de l'autre l'AP. Seulement, à la différence du cas de l'Europe étudiée par Bourdieu, ces deux ordres ne se sont pas succédés mais continuent de coexister, même si les structures de l'OLP ont bien changé depuis sa création. Si bien qu'il est tentant de voir l'entretien de la « cohérence de la cause » comme une déclinaison de la raison d'État résultant de cette cohabitation.

⁵²¹ C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas mobilisé ce concept plus tôt dans la thèse.

⁵²² Appliqués au cas palestinien, les trois processus soulignent l'étatisation inachevée des TPO. En ce qui concerne l'autonomie des champs, c'est loin d'être le cas pour plusieurs d'entre eux, particulièrement pour celui de la sécurité, toujours dépendant d'Israël ; la monopolisation du pouvoir, qui s'inspire des modèles de Max Weber (1995) et de Norbert Elias (2014), est loin d'être accomplie, tandis que les deux organisations continuent de concentrer le capital symbolique. Si l'OLP occupe toujours la position de *claim-maker*, l'AP s'est imposée comme le sujet de la prétention étatique. Nous pourrions mentionner les prétentions d'autres acteurs jouant eux aussi un rôle dans la représentation des Palestiniens, dont certains *outsiders*, par exemple le Hamas, qui continue de diriger la bande de Gaza. Cependant, le fait que cette étatisation ne soit pas achevée ne signifie pas que l'administration en place ne peut pas agir comme un État, ou tout du moins exercer sa domination sur certains secteurs, y compris de façon autoritaire (Dabed, 2021).

La seconde raison qui nous a poussé à avoir recours à la sociologie des champs est d'ordre plus méthodologique. Précisons que notre objectif n'est pas de prouver que le MOFA constitue un champ « fort ». Il s'agit de s'appuyer sur un modèle d'analyse qui permet d'interroger l'autonomie du ministère, notamment au regard des parcours des personnes exerçant des positions dominantes en son sein. Dans cette perspective, le degré d'autonomie de l'institution est en partie identifiable par les possibilités de carrière interne. Si plusieurs éléments viennent contredire le fait que le MOFA constitue un champ autonome, nous montrerons dans ce chapitre des éléments qui indiquent qu'un processus est bel et bien mis en œuvre.

Nous proposons dans ce chapitre de partir du global vers le local pour comprendre le traitement de la représentation internationale. La première section revient sur le processus de reconnaissance internationale de l'État palestinien, qui s'est étendue au cours de cette dernière décennie. Cette étape permet de comprendre quelle prétention est validée, et donc légitimée, par les États et les institutions internationales, puis d'en comprendre les effets sur l'objectivation de cet État de Palestine ainsi que de son ministère des Affaires étrangères. Si c'est bien la prétention de 1988 qui continue d'être amendée par un public international, cette dernière est loin d'être acceptée par tous les représentants palestiniens qui détiennent une écoute à l'international. Il s'agit alors de revenir dans une deuxième section sur les acteurs composant le champ faible de la représentation internationale, avec d'un côté, ceux qui entretiennent la « cohérence de la cause » pour maintenir la prétention à représenter de l'OLP, et de l'autre, ceux qui la contestent. Enfin, nous terminons ce chapitre sur la mise en question de l'autonomie du ministère, par rapport à ce champ faible, à travers l'étude de la division sociale du travail qui s'opère en son sein.

Section 1. La reconnaissance de l'État palestinien : consécration de la cause palestinienne ou stratégie de légitimation d'une prétention sur le déclin ?

Quelle(s) prétention(s) est/sont reconnue(s) aujourd'hui par les acteurs internationaux ? Malgré l'impasse de la réalisation d'un État palestinien sur le terrain, cette revendication est-elle toujours maintenue en vie par le public international ? Et pour quelles raisons ? Nous verrons dans cette première section que la reconnaissance internationale de l'État palestinien participe à la légitimation du pouvoir en place, et par extension accorde un certain crédit à la

façade de la « cohérence de la cause », par rapport à d'autres prétentions, tout cela pour maintenir un semblant de *statu quo* en Israël/Palestine. Cette reconnaissance participe également à l'objectivation d'un État de Palestine en termes de représentation diplomatique, qui valide par la même occasion l'autorité du MOFA sur les relations étatiques. Dans ce cadre, l'entreprise de reconnaissance découlerait d'une stratégie utilitariste.

Cependant, cette approche évacue toute la dimension moraliste et émotionnelle provoquée par la reconnaissance, ou à l'inverse par le refus de reconnaître une entité ou les droits d'un peuple, et les conséquences qui peuvent en découler (Lindemann, Saada, 2012). Dans cette section, nous abordons ces deux facettes de la reconnaissance, d'abord rationnelle/stratégique, à travers la stratégie d'objectivation de l'État de Palestine à l'international, puis moraliste/émotionnelle à partir des représentations qu'en ont les diplomates. Ces deux lectures sont loin d'être contradictoires ou en opposition mais participent à consolider les stratégies de luttes actualisées, alors que la reconnaissance internationale, toujours en débat, ouvre de nouveaux recours d'action diplomatique pour l'entretien de la cause, qui s'incarne désormais au travers de la prétention étatique (du moins pour ceux qui la défendent). Nous resituons dans un premier temps ce processus international dans la chronologie plus large de « l'État », soit depuis la prétention de 1988, qui résulte d'un investissement de plusieurs décennies pour ses auteurs et leurs représentants.

1.1) Chronologie d'une reconnaissance inachevée de la prétention étatique

À partir de 2010, les dirigeants palestiniens décident de plus miser sur le multilatéralisme que sur le bilatéralisme. Cette stratégie accompagne le plan Fayyad dont l'objectif consiste à sortir de la configuration d'une fausse impasse mexicaine, imposée par Oslo, qui limite les négociations entre les Palestiniens d'un côté, et les Israéliens et les Américains de l'autre⁵²³. Dans cette partie, nous reviendrons sur la reconnaissance bilatérale de l'État palestinien depuis

⁵²³ Cette stratégie n'est pas nouvelle en soi, elle est même très ancienne et remonte aux années 1970 voire 1960, soit aux origines du mouvement national. Yasser Arafat a certes souhaité se rapprocher de plus en plus des États-Unis à partir des années 1980 pour pouvoir négocier avec Israël, ce qui a conduit aux accords d'Oslo, faisant de ces deux pays les principaux interlocuteurs des Palestiniens et limitant ainsi leurs possibilités d'action. La stratégie multilatérale n'a jamais disparu pour autant comme le montre le soutien des Palestiniens à l'initiative de paix arabe en 2002, la feuille de route du Quartet en 2003 (initiative rassemblant l'ONU, l'UE, les États-Unis et la Russie et proposant un nouveau calendrier pour les négociations), la saisie de la Cour pénale internationale en 2004 pour condamner la construction du mur...

1988⁵²⁴, alors que Yasser Arafat proclame l'indépendance dudit État sur les frontières de 1948. La réponse de nombreux États ne tarde pas à arriver comme le montre la liste ci-dessous :

Liste des États qui ont reconnu l'État de Palestine (1988-2019)

Afghanistan (1988), Afrique du Sud (1995), Albanie (1988), Algérie (1988), Angola (1988), Antigua et Barbuda (2011), Arabie Saoudite (1988), Argentine (2010), Azerbaïdjan (1992), Bahreïn (1988), Bangladesh (1988), Belize (2011), Bénin (1989), Bhoutan (1988), Biélorussie (1988), Bolivie (2010), Bosnie-Herzégovine (1992), Botswana (1988), Brésil (2010), Brunei (1988), Bulgarie (1988), Burkina Faso (1988), Burundi (1988), Cambodge (1988), Cap-Vert (1988), République centrafricaine (1988), Chili (2011), Chine (1988), Chypre (1988), Colombie (2018), Comores (1988), République du Congo (1988), République démocratique du Congo (1988), Corée du Nord (1988), Costa Rica (2008), Côte d'Ivoire (2008), Cuba (2008), Djibouti (1988), République dominicaine (2009), Dominique (2011), Egypte (1988), Emirats arabes unis (1988), Equateur (2010), Ethiopie (1989), Gabon (1988), Gambie (1988), Géorgie (1992), Ghana (1988), Grenade (2011), Guatemala (2013), Guinée (1988), Guinée-Bissau (1988), Guinée équatoriale (1989), Guyana (2011), Haïti (2013), Honduras (2011), Hongrie (1988), Inde (1988), Indonésie (1988), Irak (1988), Iran (1989), Islande (2011), Jordanie (1988), Kazakhstan (1992), Kenya (1989), Kirghizistan (1995), Laos (1988), Lesotho (2011), Liban (2008), Liberia (2011), Libye (1988), Madagascar (1988), Malaisie (1988), Malawi (1998), Maldives (1988), Mali (1988), Malte (1988), Maroc (1988), Maroc (1988), Maurice (1988), Mauritanie (1988), Mongolie (1988), Monténégro (2006), Mozambique (1988), Namibie (1988), Népal (1988), Nicaragua (1988), Niger (1988), Nigeria (1988), Oman (1988), Ouganda (1988), Ouzbékistan (1994), Pakistan (1988), Papouasie-Nouvelle-Guinée (1994), Paraguay (2005), Pérou (2011), Philippines (1989), Pologne (1988), Qatar (1988), Roumanie (1988), Russie (1988), Rwanda (1989), Saint-Christophe-et-Niévès (2019), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (2011), Sainte-Lucie (2015), Salvador (2011), Sao Tomé-et-Principe (1988), Sénégal (1988), Serbie (1988), Seychelles (1988), Sierra Leone (1988), Slovaquie (1988), Somalie (1988), Soudan (1988), Soudan du Sud (2011), Sri Lanka (1988), Suède (2014), Suriname (2011), Swaziland (2011), Syrie (1988), Tadjikistan (1994), Tanzanie (1988), Tchad (1988), République tchèque (1988), Thaïlande (2012), Timor Oriental (2004), Togo (1988),

⁵²⁴ L'annexe 5 propose une chronologie rapide du processus de reconnaissance au sein des institutions multilatérales depuis 1974.

Tunisie (1988), Turkménistan (2012), Turquie (1988), Ukraine (1988), Uruguay (2011), Vanuatu (1989), Vatican (2015), Venezuela (2009), Vietnam (1988), Yémen (1988), Zambie (1988), Zimbabwe (1988)

Cette liste des 138 pays à avoir reconnu jusqu'en 2019⁵²⁵ l'État de Palestine met en avant trois grandes phases du processus de reconnaissance :

- Phase 1 : 1988-1990 : la reconnaissance est une réponse à la proclamation d'indépendance. Parmi ces pays, nous retrouvons majoritairement les alliés « traditionnels » de l'OLP, à savoir les pays arabes⁵²⁶, des pays africains et asiatiques (anciennes colonies des pays européens) et les pays socialistes. Toutefois, une précision doit être mentionnée dans cette dernière catégorie. Les anciens pays membres et satellites de l'URSS n'ont pas tous reconnu bilatéralement l'État palestinien. La décision de l'Union soviétique a conditionné la reconnaissance. Ainsi, la Pologne se défend d'avoir reconnu bilatéralement l'État palestinien, même si la mission palestinienne dans sa capitale a bien le statut d'ambassade, avec à sa tête un ambassadeur de plein droit, et que le gouvernement polonais dispose d'un bureau de représentation à Ramallah. La Pologne n'a concrètement jamais remis en cause la position de l'AP, qui n'a pas pris la peine de demander au gouvernement une reconnaissance officielle⁵²⁷.
- Phase 2 : plusieurs pays reconnaissent l'État de Palestine pendant les années 1990. À la différence de la phase précédente, ces prises de positions sont généralement plus en rapport avec leur contexte national. Les États d'Asie centrale prennent par exemple position pour l'État palestinien au moment où ils acquièrent l'indépendance, après la dissolution de l'URSS, à l'image du Kazakhstan. Nous avons une situation similaire avec des pays des Balkans après la dislocation de l'ex-Yougoslavie. L'Afrique du Sud fait également partie de ces pays, puisqu'il faut attendre 1995, année de l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela, pour que le gouvernement reconnaisse l'État palestinien.
- Phase 3 : 2008-2013 : cette dernière phase concerne essentiellement la quasi-totalité des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. La raison principale avancée par les

⁵²⁵ Au moment de la rédaction, pas d'autres États ont entamé la procédure de reconnaissance.

⁵²⁶ À l'exception du Liban qui avait coupé les ponts avec l'OLP depuis 1982.

⁵²⁷ Entretien au bureau de représentation de la Pologne à Ramallah le 16 mai 2017.

gouvernements est que cette prise de position est avant tout une réponse à la guerre de Gaza de 2008-2009. Cecilia Baeza ajoute d'autres arguments expliquant cette reconnaissance internationale : la volonté des dirigeants sud-américains de se rapprocher politiquement et commercialement des États du Golfe, la présence d'une importante diaspora palestinienne dans plusieurs pays qui a réussi à pénétrer la classe des élites nationales ou encore le renforcement de la coopération Sud-Sud contre l'hégémonie du Nord (Baeza, 2013).

Après 2013, la vague de reconnaissance (bilatérale) s'essouffle quelque peu, puisque « seulement » cinq nouveaux pays ont depuis effectué cette démarche. Pourtant, le processus ne s'arrête pas là, car plusieurs gouvernements se sont montrés favorables à une reconnaissance officielle de l'État palestinien et poussent l'UE à adopter cette démarche, à l'image du Luxembourg⁵²⁸, de l'Irlande⁵²⁹ ou encore de l'Espagne⁵³⁰. Nous pourrions suggérer une quatrième phase de ce processus, qui toucherait plus particulièrement l'Europe, zone pivot aux yeux des dirigeants palestiniens⁵³¹ et de des enquêtés. Cependant, cette dernière s'achèverait uniquement si l'UE adoptait cette résolution. La Suède est le premier pays d'Europe à reconnaître l'État palestinien à partir de 2014⁵³². Elle a failli être suivi de près par le Royaume-

⁵²⁸ *Anadolu Agency*, « Le Luxembourg en faveur de la reconnaissance de l'État palestinien par l'UE », <https://www.aa.com.tr/fr/monde/le-luxembourg-en-faveur-de-la-reconnaissance-de-l-État-palestinien-par-lue/1708197>, mis en ligne le 20 janvier 2020, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

⁵²⁹ *The Washington Post*, "Ireland, worried about peace process, considers recognition of a Palestinian state", <https://www.washingtonpost.com/world/2018/09/28/ireland-worried-about-peace-process-considers-recognition-palestinian-state/>, mis en ligne le 28 septembre 2018, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

⁵³⁰ *Haaretz*, "Spain to Push for European Recognition of Palestine: We May Go It Alone if That Fails", <https://www.haaretz.com/israel-news/.premium-spain-to-push-for-european-recognition-of-palestine-we-may-go-it-alone-if-that-fails-1.6491746>, mis en ligne le 20 septembre 2018, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

⁵³¹ *Le Figaro*, « Abbas va demander à l'UE de reconnaître l'État de Palestine », <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/01/21/97001-20180121FILWWW00233-abbas-va-demander-a-l-ue-de-reconnaitre-l-État-de-palestine.php>, mis en ligne le 21 janvier 2018, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

⁵³² Sur les conditions qui ont conduit le gouvernement à reconnaître l'État palestinien, voir la section 2.2.

Uni⁵³³, la France⁵³⁴, l'Espagne⁵³⁵ et l'Irlande⁵³⁶, dont les Parlements ont voté des motions et des projets de résolution en faveur de la reconnaissance, à des degrés divers⁵³⁷, mais l'exécutif de ces États n'a pas suivi. À ce moment, un nouveau conflit oppose l'armée d'Israël au Hamas dans la bande de Gaza pendant l'opération israélienne « Bordure protectrice » (juillet-août 2014). Puis en 2018, le « Deal du siècle » de Donald Trump pousse plusieurs pays européens à appeler l'UE à reconnaître l'État palestinien⁵³⁸.

Malgré le « ralentissement » dans les reconnaissances bilatérales, ce processus a largement contribué à objectiver l'existence d'un État de Palestine disposant de représentations à l'international. Par extension, il permet également la consolidation du ministère des Affaires étrangères au sein du champ diplomatique palestinien.

1.2) La reconnaissance : une tentative d'objectivation de l'État de Palestine

Le processus de reconnaissance participe à l'objectivation internationale d'un État, quel que ce soit sa réalité concrète sur le terrain. Il existe plusieurs marqueurs d'objectivation, comme par exemple la ratification des différents traités internationaux en son nom. Les diplomates tentent aussi de normaliser l'« État de Palestine » en le substituant à celui d'« Autorité » qui est trop rattaché à la configuration d'Oslo dans les instances internationales (Deas, 2021, p. 138). L'appellation « État de Palestine » apparaît également dans les lettres d'accréditation des ambassadeurs palestiniens dans les pays l'ayant reconnu.

⁵³³ *Le Monde*, « Le Parlement britannique vote la reconnaissance de la Palestine », https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/10/14/le-parlement-britannique-vote-la-reconnaissance-de-la-palestine_4505807_3218.html, mis en ligne le 14 octobre 2014, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

⁵³⁴ *Libération*, « L'Assemblée vote la reconnaissance d'un État palestinien », https://www.liberation.fr/france/2014/12/02/l-assemblee-vote-la-reconnaissance-d-un-etat-palestinien_1154874, mis en ligne le 2 décembre 2014, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

⁵³⁵ *Le Figaro*, « Espagne: vote pour un État Palestinien », <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/11/18/97001-20141118FILWWW00437-espagne-vote-pour-un-etat-palestinien.php>, mis en ligne le 18 novembre 2014, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

⁵³⁶ *Le Figaro*, « L'Irlande en faveur d'un État palestinien », <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/12/11/97001-20141211FILWWW00012-l-irlande-en-faveur-d-un-etat-palestinien.php>, mis en ligne le 11 décembre 2014, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

⁵³⁷ L'Espagne par exemple a voté une motion en faveur de la reconnaissance de l'État palestinien mais uniquement après l'achèvement du processus de paix. Les partis de gauche poussaient cependant à une reconnaissance immédiate. *Le Figaro*, *op. cit.* 5 novembre 2020.

⁵³⁸ Le « Deal du siècle » est un plan de paix élaboré par l'administration de Donald Trump, présenté en janvier 2020. En prétextant partir de la nouvelle réalité du terrain, la plan remet en cause plusieurs droits nationalistes palestiniens en reconnaissant Jérusalem comme capitale unifiée d'Israël, en cédant plusieurs zones occupées de la Cisjordanie au territoire israélien et en rejetant le droit au retour des réfugiés. En échange, les Palestiniens se voient promettre plus de 50 milliards de dollars en compensation.

Aussi, les diplomates palestiniens ont réussi à faire adopter plusieurs résolutions au sein d'institutions multilatérales défendant les frontières de cet État. En juin 2012, l'UNESCO inscrit le site de l'église de la Nativité de Bethléem au Patrimoine mondial en tant que site palestinien⁵³⁹. Puis, en 2015, elle adopte une résolution critiquant la politique israélienne dans la ville de Jérusalem. Une deuxième résolution allant dans ce sens est adoptée par le Conseil exécutif. Elle vise à sauvegarder le patrimoine culturel palestinien et le caractère distinctif de Jérusalem-Est en qualifiant officiellement la Palestine d'« occupée ». En mai 2017, une nouvelle résolution, toujours sur la ville sainte, qualifie Israël de puissance occupante. La ville d'Hébron n'est pas oubliée par l'UNESCO, puisqu'en juillet 2017 elle est déclarée « zone protégée » du Patrimoine mondial⁵⁴⁰. Ces décisions participent à l'objectivation de l'État en termes territoriaux car elles identifient des lieux symboliques au patrimoine palestinien.

Plus globalement, la reconnaissance de l'État palestinien affecte le statut des représentations diplomatiques à l'étranger. Tous les pays qui l'ont reconnu ont accordé le statut d'ambassade à ces représentations. Dans cette situation, l'ensemble des diplomates palestiniens bénéficie de la protection et des privilèges accordés par la convention de Vienne.

Un statut intermédiaire est accordé par les pays n'ayant pas reconnu pleinement l'État mais ayant renforcé leurs relations diplomatiques avec la « Palestine » (terminologie officielle). On parle alors de « mission de Palestine ». La majorité d'entre elles se situe en Europe : l'Autriche, la Belgique, la France, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Allemagne, la Grèce, le Portugal, l'Espagne, le Danemark, l'Irlande, la Suisse, la Finlande⁵⁴¹. Ces pays qui souhaitent maintenir le *statu quo* entre Israël et les TPO s'alignent sur la position adoptée par la communauté internationale. Rappelons qu'à partir de 1988, l'ONU, en réponse à la déclaration d'Alger, rehausse le statut de la représentation permanente de l'OLP en représentation permanente de la Palestine⁵⁴². Les pays européens suivent cet exemple et les bureaux de représentation de l'OLP deviennent des délégations générales de la Palestine, avec à leur tête un délégué général.

⁵³⁹ *Le Point*, « L'Unesco inscrit la Nativité de Bethléem au patrimoine mondial », https://www.lepoint.fr/culture/l-unesco-inscrit-la-nativite-de-bethleem-au-patrimoine-mondial-29-06-2012-1479181_3.php, mis en ligne le 29 juin 2012, consulté la dernière fois le 23 septembre 2021.

⁵⁴⁰ *Le Monde*, « L'Unesco inscrit Hébron au Patrimoine mondial et suscite la fureur d'Israël », https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/07/07/l-unesco-inscrit-hebron-en-cisjordanie-sur-la-liste-du-patrimoine-mondial-en-peril_5157353_3218.html, mis en ligne le 7 juillet 2017, consulté la dernière fois le 23 septembre 2021.

⁵⁴¹ Un doute subsiste sur l'Italie. Puisque le gouvernement n'a jamais reconnu l'État de Palestine, la représentation devrait logiquement porté le titre de délégation ou de mission mais toutes les références que nous avons trouvées mentionnent l'« *ambasciata* » (l'ambassade). Hors continent européen, seul le Japon a accordé un statut similaire à la représentation palestinienne.

⁵⁴² Voir annexe 7.

Lorsque que les pays d'Amérique Latine décident de reconnaître l'État palestinien, à la fin des années 2000, et que l'ONU lui accorde le statut d'État non-membre, ces mêmes États européens, en signe de soutien, décident entre 2010 et 2012 de rehausser le statut des délégations en mission de Palestine⁵⁴³. Aujourd'hui il ne reste que cinq délégations générales de la Palestine ou de l'OLP dans lesquels les diplomates ne bénéficient d'aucun statut particulier : l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Mexique et les États-Unis⁵⁴⁴.

Qu'est-ce qu'implique concrètement le passage de délégation à mission ? Le rehaussement concerne principalement le chef de mission, à qui on accorde le statut d'ambassadeur. Il est le seul diplomate de la mission à bénéficier des privilèges accordés par la convention de Vienne. Aussi, la mission bénéficie de la même protection accordée aux ambassades, bien que les délégations palestiniennes bénéficiaient déjà en pratique de ce type de protection puisque leurs représentants ont été la cible d'assassinats. Au-delà de la question du statut officiel, ce changement n'affecte pas le rapport des diplomates à leur travail ou à leurs homologues comme en attestent les extraits d'entretiens suivant :

*« Nous sommes déjà comme des diplomates (...) Maintenant sur le terrain, concrètement, nous sommes présents comme les autres diplomates et même nous sommes présents dans beaucoup de domaines. Mais sur des questions de privilèges et de droits, non. Le jour où nous serons comme un État, ça change aussi, nous aurons les mêmes privilèges comme n'importe quel autre diplomate, nous aurons droit à des taxes, nous aurons droit à une voiture, à des bulletins diplomatiques... et tout ça. Ce qui est dommage, c'est qu'en France on a ces privilèges mais en Belgique non. Le fait que ça changera, ça aura aussi des implications sur le niveau professionnel dans notre travail »*⁵⁴⁵

« Mon statut professionnel, ça [la reconnaissance] ne change pas beaucoup de choses (...) Bien sûr que ça va changer un petit peu. Mais en même temps, je n'ai jamais eu cet handicap là à

⁵⁴³ Pour citer quelques exemples : *Le Point*, « La France élève le statut de la représentation diplomatique palestinienne à Paris », https://www.lepoint.fr/societe/la-france-eleve-le-statut-de-la-representation-diplomatique-palestinienne-a-paris-24-07-2010-1218341_23.php, mis en ligne le 24 juillet 2010 ; *Wafa*, « Norway upgrades PLO mission, supports statehood », <http://www.maannews.com/Content.aspx?id=342571>, mis en ligne le 16 décembre 2010 ; Association France Palestine solidarité, « L'Allemagne décide que la Palestine aura un ambassadeur à Berlin », <https://www.france-palestine.org/L-Allemagne-decide-que-la?destinatio>, mis en ligne le 2 février 2012, consultés la dernière fois le 5 novembre 2020.

⁵⁴⁴ Le 10 septembre 2018, l'administration Trump décide de fermer la délégation de l'OLP à Washington.

⁵⁴⁵ Entretien avec Iyad le 23 novembre 2017.

*mon travail. On dit que nous sommes diplomates comme tous les autres. Si on est reconnu comme diplomates par notre système et par notre peuple, cela nous suffit. »*⁵⁴⁶

*« Après la reconnaissance, vous avez plus... il y a plus de responsabilités bien sûr. Mais aussi, on commence à avoir des relations plus étroites, à avoir... [hésitation] aussi des relations différentes. Ce n'est pas seulement politique, diplomatique, mais aussi d'autres domaines : culturel, économique, commercial... Nous avons d'énormes relations commerciales dirigées par le ministre du commerce avec l'UE il y a quelques jours. Nous avons une concertation plus étroite avec... c'est très important... [hésitation] Bien sûr, c'est aussi un changement, je veux dire que nous avons de bonnes relations au départ, maintenant elles sont... plus... [hésitation] bien établies, et vous cherchez aussi des voies différentes, parce que les relations ne sont pas seulement politiques ou diplomatiques, alors vous avez plus... de possibilités d'avoir des solutions »*⁵⁴⁷

Ainsi, les enquêtés ne ressentent pas une forme de « discrimination »⁵⁴⁸ statutaire de la part de leurs homologues. Ce constat est partagé par ces derniers au cours de nos différents terrains⁵⁴⁹. Somme toute, la reconnaissance affecte peu le travail des diplomates, qui interagissent déjà fréquemment avec des interlocuteurs nationaux. Le dernier extrait cité souligne cet aspect, puisqu'il s'agit de l'entretien avec l'ambassadrice palestinienne à Stockholm, dont le gouvernement a récemment reconnu l'État de Palestine. Bien que les changements formels restent mineurs, dans la suite de l'entretien, l'ambassadrice énumère de nouveaux accords entre l'AP et la Suède touchant plusieurs secteurs : l'humanitaire, l'éducation, la santé... Sans oublier la diplomatie, puisque c'est après la reconnaissance qu'un nouveau programme de formation est proposé aux diplomates palestiniens par l'institut Folke Bernadotte⁵⁵⁰. Ces secteurs faisaient néanmoins déjà l'objet d'investissements de la part du gouvernement. Les accords renouvellent simplement un engagement préexistant.

⁵⁴⁶ Entretien avec Abdallah le 11 mai 2016.

⁵⁴⁷ Entretien réalisé avec Hala Fariz Odeh le 12 décembre 2017 à Stockholm.

⁵⁴⁸ Le terme est utilisé par Hanan pendant notre entretien.

⁵⁴⁹ Cela s'est notamment manifesté lors d'entretiens à la Haye, Bruxelles et Jérusalem.

⁵⁵⁰ Voir chapitre 3, section 3.2.

En conclusion, la reconnaissance de l'État palestinien a au moins prouvé sa capacité (et celle de son MAE) à entretenir ses rapports avec les « *autres* » (Eipstein, Lindemann, 2016, p. 18). Mais comme le rappelle Bernard Bourgeois, la reconnaissance entre États se limite essentiellement à une forme de réciprocité et n'engage pas les acteurs à aller plus en avant (2016, p. 51). L'exemple palestinien illustre cette situation puisque les reconnaissances successives depuis 2010 n'ont jamais remis en cause l'occupation israélienne sur le terrain. Les décisions arbitraires de l'administration Trump a prouvé ces limites car malgré les condamnations internationales sur ses prises de positions (reconnaissance de Jérusalem « réunifiée » comme capitale d'Israël), peu d'actions concrètes ont été engagée pour soutenir les Palestiniens⁵⁵¹. Ensuite, le processus de reconnaissance valide avant toute chose la prétention étatique et donc la représentation des TPO au détriment de celle de tous les Palestiniens. Et cela bien que les discours jouent sur la cohérence de la cause en tentant de maintenir ensemble ces deux réalités. Cette ambiguïté se reflète également dans les positions des diplomates.

1.3) Les sens donnés à la reconnaissance par les diplomates

Depuis la relecture des écrits d'Hegel à l'époque de l'Iéna par Axel Honneth (2013), les débats autour de la reconnaissance et des luttes qui s'y jouent ont fait l'objet de nouvelles approches (Lindemann, Eipstein, 2016). Ces travaux ont permis de mieux articuler les dimensions de la reconnaissance sociale à celle de l'État (Honneth, 2012 ; Caillé, 2016 ; Brice, 2017) et de ses impacts dans les conflits armés (Lindemann, Saada, 2012). Dans cette dernière perspective, il s'agit surtout de montrer comment la reconnaissance ou la non-reconnaissance peuvent devenir des enjeux dans une guerre, allant jusqu'à transformer des luttes *pour* la reconnaissance à des luttes *de* reconnaissance (Caillé, 2016)⁵⁵². Dans ce cas de figure, l'exemple du conflit israélo-palestinien est souvent utilisé pour illustrer les conséquences d'une non-reconnaissance

⁵⁵¹ Depuis février 2021, la procureure de la CPI a officiellement annoncé l'ouverture d'une enquête sur les crimes commis pendant les guerres de Gaza. Cette décision constitue la première véritable avancée de l'internationalisation de la question palestinienne depuis la reconnaissance de l'ONU (Rémond-Tiedrez, 2021). Nous pourrions également citer l'initiative française de 2016 qui avait pour but de relancer le processus de paix, cette fois sous un cadre plus multilatéral.

⁵⁵² Alain Caillé définit les luttes de reconnaissance comme une forme de transition dans les revendications de groupes non-reconnus. Face à cette non-reconnaissance, plutôt que de continuer à vouloir obtenir la reconnaissance des autres à travers le principe de donner, recevoir et rendre (lutte pour la reconnaissance), la lutte de reconnaissance repose sur le principe de prendre, refuser, garder. Les acteurs qui s'en revendiquent se posent eux-mêmes en reconnaisseur que tous les autres doivent attendre, et rechercher, la reconnaissance. En guise d'exemple, il cite le cas de Daech qui s'oppose aux valeurs de la reconnaissance de la communauté internationale afin d'imposer ses propres valeurs inspirées de l'islam (Caillé, Lindemann, 2016, p. 330).

réciroque, particulièrement dans un rapport de force asymétrique (Lindemann, Saada, 2012, p. 13).

Pour Alain Caillé, le moteur de la reconnaissance est de faire reconnaître les valeurs d'un individu ou d'un collectif. Celles-ci sont évaluées sur le principe du don et contre-don étudié par Marcel Mauss (Caillé, 2016, p. 108). Ainsi, un individu, ou un État, serait reconnu selon sa capacité à donner, recevoir et rendre. L'auteur prend un exemple pour illustrer ses propos. Dans le cas de la colonisation, les pays colonisés ne sont pas considérés comme des donateurs puisque ce sont les pays colonisateurs qui se dotent d'une mission civilisatrice destinée aux peuples colonisés. À partir de là, ce sont les colons qui se représentent comme les donateurs et les colonisés se retrouvent dans la position de recevoir mais pas de rendre. Dans ce type de rapport asymétrique, la reconnaissance ne peut aller que dans un sens. Selon un autre auteur, Mervyn Frost, la reconnaissance réciroque repose d'abord sur une liberté réciroque, un espace de liberté accordé aux différents acteurs (aujourd'hui codifié par le droit international) qui peuvent agir et prendre les décisions comme ils l'entendent, même si ces dernières vont à l'encontre des autres États (2012, p. 40). Dans ces deux configurations, l'exemple palestinien pose question, puisque la situation de l'AP est assez similaire à celle des anciennes colonies. Elle est effectivement soumise à l'occupation, et, par ailleurs, aux exigences néolibérales, qui constituent selon certains auteurs une nouvelle forme de colonialisme (Khalidi, Samour, 2011 ; Alsajdeya & al, 2021). Pourtant, le MOFA tente de remédier à cette position de receveur pour se poser comme donateur, comme l'a souligné le cas de l'agence PICA vue au chapitre précédent, qui vise à renforcer le rôle de l'AP dans la coopération Sud-Sud. De même que pour l'espace de liberté défini par Frost, le néolibéralisme vient réduire cette liberté d'action puisque les conséquences peuvent se faire gravement ressentir lorsque les Palestiniens s'orientent vers des actions perçues comme contraires aux intérêts des bailleurs de fonds⁵⁵³.

Tous ces éléments font de l'exemple palestinien un cas intéressant pour questionner les sens donnés à la reconnaissance et à leurs effets en cas de déni. De même que dans notre approche, ces dynamiques sont centrales par rapport à une diplomatie qui a toujours cherché à faire reconnaître sa cause. Et pourtant, c'est principalement l'aspect stratégique qui est mentionné par les enquêtés. Les entretiens font ressortir un consensus parmi les diplomates à la primauté de la question de la reconnaissance dans les affaires diplomatiques car elle constitue la priorité

⁵⁵³ La suspension des fonds décidée par plusieurs bailleurs après la victoire électorale du Hamas en 2006 illustre bien cette situation.

donnée par le ministère et est intrinsèquement liée à la constitution de l'État. Quelques exemples en attestent :

*« C'est d'abord, d'avoir une reconnaissance le plus large possible de la Palestine »*⁵⁵⁴

*« La priorité de la diplomatie palestinienne, c'est de créer un État palestinien indépendant sur les territoires occupés en 1967. »*⁵⁵⁵

*« C'est également notre objectif [la reconnaissance]. L'objectif, c'est de créer un État palestinien dans les territoires occupés et tous les moyens sont bons pour arriver, y compris par la pression... »*⁵⁵⁶

*« Le point important est aujourd'hui de faire reconnaître notre État des autres États. Spécialement en Europe. »*⁵⁵⁷

*« La reconnaissance signifie pratiquement aider l'existence de l'État. »*⁵⁵⁸

L'objectif diplomatique est donc de participer à la constitution d'un État de plein droit. Pour cela, la reconnaissance ne constitue pas une finalité mais une stratégie. Nous retrouvons ainsi l'aspect utilitariste de la reconnaissance mentionné précédemment. Dans un premier temps, ce constat rejoint la stratégie multilatérale construite afin de sortir de l'impasse des négociations bilatérales.

« Je pense que dans la mesure où il y a un vide politique, vide diplomatique, à propos de la question palestinienne aujourd'hui, compte tenu de l'impasse des initiatives en matière économique, également de l'impasse de tout le processus depuis 25 ans, il est important de casser ce processus bilatéraliste israélo-palestinien, parce que dans un processus bilatéral, vous avez une partie plus forte que l'autre, et surtout si cette partie, est la partie occupante, et

⁵⁵⁴ Entretien avec Iyad le 10 mai 2016.

⁵⁵⁵ Entretien avec Abdallah, *op. cit.*

⁵⁵⁶ Entretien avec Majed le 12 mai 2016.

⁵⁵⁷ Entretien avec Ghassan le 9 avril 2017.

⁵⁵⁸ Entretien avec Nasser al-Qudwa, *op. cit.*

*l'autre partie, la partie palestinienne. Et c'est important d'essayer de revenir sur la question palestinienne sur la scène internationale et d'arriver à un règlement international de la question palestinienne, parce qu'après tout, la question palestinienne est née initialement à travers une volonté internationale, celle de la décision du partage de la Palestine de 1947 »*⁵⁵⁹

*« Nous, on a toujours dit que le conflit israélo-palestinien ne peut en aucun cas être résolu dans un cadre uniquement bilatéral. Il faut que ça soit résolu dans un cadre multilatéral. »*⁵⁶⁰

Beaucoup insistent aussi sur les intérêts juridiques d'une reconnaissance à l'international.

*« D'abord, sur le plan politique, lorsque les États reconnaissent l'État de Palestine, ça pousserait plus les États à défendre la Palestine face aux agressions israéliennes parce que lorsque vous dites par exemple qu'un État comme la Suède reconnaisse un État sur les frontières et que l'État d'Israël fait une colonisation, ces États-là disent, voilà, vous, vous vous attaquez à un État avec qui on a des relations, vous avez dépassé les frontières internationales. C'est un État avec qui nous entretenons des relations diplomatiques. Ça pousse les États à plus défendre les conventions notamment lorsqu'il s'agit d'un État membre. »*⁵⁶¹

*« Mais bien sûr, ça change beaucoup. Parce que comme ça, ce n'est plus l'AP, ce n'est plus le territoire palestinien occupé, ça va devenir automatiquement l'État palestinien occupé. Et quand on est un État occupé, que ce soit palestinien ou autre, le droit international doit être appliqué, alors la communauté internationale doit être amenée à libérer cet État occupé et l'aider par tous moyens existants. »*⁵⁶²

Les arguments utilisés pour justifier l'importance de la reconnaissance internationale rejoignent les éléments à la base de la stratégie multilatérale pour maintenir la solution à deux États (application plus concrète du droit international, renforcement des sanctions contre Israël, amélioration de la coopération entre les TPO et les États sur différents secteurs...). En ce sens, ils se font eux aussi les artisans de l'entretien de la « cohérence de la

⁵⁵⁹ Entretien avec Iyad, *op. cit.*

⁵⁶⁰ Entretien avec Abdallah, *op. cit.*

⁵⁶¹ Entretien avec Iyad, *op. cit.*

⁵⁶² Entretien avec Abdallah, *op. cit.*

cause » à l'international, à la fois en tant que fonctionnaires de l'AP et en tant que professionnels de la diplomatie⁵⁶³. Si l'aspect stratégique est ce qui ressort le plus de nos entretiens, le lien à la cause n'en est pas pour autant totalement absent, bien que cette dernière ne soit pas toujours directement mentionnée. Des liens sont parfois opérés entre la reconnaissance de l'État et celle de la lutte ou de l'identité palestinienne. Pendant notre entretien, Khalil présente la question de la reconnaissance comme le point de rencontre entre le début de l'histoire palestinienne, l'héritage des nombreux sacrifices et des martyrs, avec la nouvelle page qui est en train de s'écrire pour les générations futures⁵⁶⁴.

*« La reconnaissance... [hésitation] Elle a deux enjeux... dont un immédiat. Nous nous sentons membre de quelque chose. Nous sommes une réalité. En tant que peuple palestinien qui a le droit d'avoir l'autodétermination, d'avoir un État pour soi. Ce n'est pas différent pour les autres peuples. Donc pour nous, c'est de l'autosatisfaction (...) Et ça, bien sûr, c'est un contre... contre les propagandistes sionistes qui nient les Palestiniens, leur existence ou nos droits fondamentaux. C'est une compétition. »*⁵⁶⁵

*« Cela signifie que la lutte du peuple palestinien est la bienvenue parce qu'elle a été menée de manière pacifique. »*⁵⁶⁶

*« L'existence palestinienne est là [dans la reconnaissance] et ne vient pas du côté israélien et nous sommes les propriétaires de cette terre (...) C'est bien plus que de la diplomatie. »*⁵⁶⁷

Dans les exemples cités ci-dessus, la question de la cause est articulée à celle de la reconnaissance de l'État palestinien suite à nos questions. La thématique de la cause apparaît néanmoins ailleurs dans les entretiens, à l'initiative des enquêtés. Celle-ci est en effet souvent omniprésente mais traitée de façon plus latente. Deux entretiens avec les ambassadeurs Mousa Amer Odeh à Madrid et Salman al-Herfi à Paris donnent un aperçu de cela. Pour le premier, nous avons commencé notre entretien par la question : « quand avez-vous commencé à

⁵⁶³ Nous reviendrons sur cet aspect dans le dernier chapitre à travers la question de la socialisation professionnelle.

⁵⁶⁴ Propos non-enregistrés pendant notre entretien avec Mahmoud le 10 juillet 2018.

⁵⁶⁵ Entretien avec Abdullah Abdullah le 13 avril 2017 à Ramallah.

⁵⁶⁶ Entretien avec Khalil le 1^{er} juin 2017.

⁵⁶⁷ Entretien avec Nasser al-Qudwa, *op. cit.*

travailler dans la diplomatie ? ». La réponse de l'ambassadeur se traduit par un long monologue dans lequel il retrace l'histoire de la lutte palestinienne avec ses grandes étapes pour ensuite finir sur cette phrase : « *Voici mon ami le message de la lutte palestinienne* »⁵⁶⁸. Si l'ambassadeur n'a pas abordé de front la question de la reconnaissance, tout son discours reposait sur l'histoire de la lutte et de la représentation des Palestiniens et, intrinsèquement, de leur reconnaissance. Un schéma similaire s'est répété au cours de notre deuxième entretien avec Salman al-Herfi⁵⁶⁹. Suite au premier entretien, nous en avons sollicité un nouveau afin de collecter plus d'informations sur son travail aux côtés de Mahmoud Hamchari à la fin des années 1960. Quand nous lui avons posé la question, il s'est également senti obligé de revenir sur la longue histoire de la diplomatie palestinienne et de la lutte politique à laquelle elle est rattachée. Le rappel de ce passé au cours de l'entretien constitue presque un automatisme dans le discours de ces deux ambassadeurs, s'apparentant à un texte appris par cœur et répété à plusieurs reprises au cours de leur longue trajectoire dans la diplomatie⁵⁷⁰. Nos deux interlocuteurs font partie des derniers doyens du corps diplomatique palestinien : nés avant la *Nakba*, qui ont travaillé pour l'OLP dès ses premières années d'existence et qui ont combattu dans les rangs des *fedayin*. En somme, ils ont un rapport beaucoup plus direct à l'histoire de la cause ainsi qu'à sa défense à l'international. Il sont également tous deux membres du Fatah et d'anciens collaborateurs de Yasser Arafat, proches de sa conception de la cause palestinienne. Bref, ils appartiennent à l'« *establishment* » de la diplomatie palestinienne, qui a participé à sa définition et à son développement depuis l'arrivée au pouvoir des *fedayin* au sein de l'OLP.

Pour résumer, les aspects stratégique et moral de la reconnaissance ne sont pas contradictoires dans les propos des diplomates mais découlent d'une adhésion (affichée) à la prétention étatique palestinienne.

Pour conclure cette première section, deux éléments importants doivent être pris en compte. Le premier est que la question de la reconnaissance fait intrinsèquement partie de la « cohérence de la cause palestinienne », entendue comme façade de la prétention de 1988 qui a pourtant depuis montré ses limites en termes de concrétisation. La question de la reconnaissance permet ainsi de mettre en avant les différents acteurs qui participent à l'entretien de cette façade : les dirigeants palestiniens comme metteurs en scène, les diplomates comme acteurs et la

⁵⁶⁸ Propos non-enregistrés pendant l'entretien avec Musa Amer Odeh le 8 mars 2018 à Madrid, non enregistré.

⁵⁶⁹ Entretien le 7 octobre 2019 à Paris.

⁵⁷⁰ Cet aspect a été plus flagrant dans le cas de Musa Amer Odeh qui avait une attitude assez monotone.

communauté internationale comme public. Nous retrouvons au final les acteurs constitutifs du modèle du *representative claim* de Michael Saward, avec l'État devenu sujet et objet de la prétention. Pourtant, nous nous situons toujours dans celle de 1988. Le cas palestinien met en avant une situation intéressante en termes de représentation car si la communauté internationale reconnaît la prétention étatique, ce n'est pas seulement pour la légitimité des droits palestiniens, c'est aussi une stratégie pour maintenir un *statu quo* entre Israéliens et Palestiniens et qui avantage les premiers au détriment des seconds (à l'exception des élites au pouvoir qui voient dans la reconnaissance de cette prétention une source de légitimité). Deuxième élément, le processus de reconnaissance souligne la « victoire » de la prétention étatique sur toutes les autres. Elle discrédite ainsi (à l'international) les autres auteurs/acteurs du champ diplomatique qui défendent une prétention différente, voir opposée, à celle de l'État, mais qui détiennent pourtant des soutiens forts au sein des communautés palestiniennes.

Malgré ce processus de reconnaissance, il est pourtant difficile de qualifier la Palestine d'État tel que le définissent les principaux modèles de la science politique ou du droit international. Cette entité pourrait être classée parmi les « anomalies » du système international (Caspersen, 2012)⁵⁷¹ ou, selon les travaux, être considérée comme un État *de facto* (Florea, 2017) ou un quasi-État⁵⁷². Et si nous prenons le cas de l'ouvrage de Nina Caspersen qui s'intéresse aux États non reconnus (2012), l'exemple palestinien n'apparaît même pas dans les différentes catégories citées (États *de facto*, États faillis, quasi-États...). De la même façon, peut-elle appartenir à la catégorie des États non reconnus alors que les deux-tiers de la communauté internationale l'ont reconnu bilatéralement et qu'elle a intégré l'ensemble des institutions multilatérales ? Bernard Botiveau préfère lui parler d'« État autonome » (1999).

L'important ici n'est pas cette idée de catégorisation en soi⁵⁷³, mais le flou qu'implique cette absence de catégorisation claire sur la distinction entre OLP, AP et État et, par extension, sur la

⁵⁷¹ À l'instar des travaux de Nina Caspersen, nous mettons derrière le terme « anomalie » toutes les catégorisations et terminologies possibles et imaginables des entités proches du modèle de l'État qui ne sont pas reconnues : États *de facto*, États faillis, quasi-États, para-État, État dans l'État, État fantôme...

⁵⁷² « Des États qui sont internationalement reconnus comme des égaux en droit, possédant les mêmes droits et privilèges que tout autre État, mais qui n'ont manifestement pas toutes les capacités empiriques, sauf les plus rudimentaires. Le quasi-État a un drapeau, un ambassadeur, une capitale et un siège à l'Assemblée générale des Nations Unies, mais il ne fonctionne pas de manière positive en tant qu'entité gouvernementale viable » Ibid.

⁵⁷³ Nous prenons aussi nos distances avec cette littérature car bien qu'il y ait des éléments généraux intéressants qui ressortent de ces typologies (le rapport à l'État-parent ou l'État-patron, les problématiques géopolitiques, le rapport à la communauté internationale...), elles recouvrent néanmoins une trop grande variété de situation qui, en particulier dans les études comparatives, manque parfois d'une historicisation précise (Lebras, 2018 ; Gueudet, 2019) . L'exemple de la Palestine souligne bien les limites de ce type d'approche car son histoire, sa culture, les différentes configurations dans lesquelles les acteurs du conflit ont évolué et ont dû s'adapter jusqu'à la situation actuelle se différencient fortement des autres anomalies du système international.

répartition des rôles de représentation. Le MOFA est désormais le ministère des Affaires étrangères de l'État de Palestine. Ses ambassadeurs à l'étranger représentent l'État de Palestine (dans le cas d'un pays qui l'a reconnu). Dans ces deux configurations, la diaspora est donc de fait exclue de la représentation diplomatique. Cette charge est censée revenir à l'OLP. Et pourtant, le MOFA est devenu en 2018 le ministère des Affaires étrangères et des Expatriés. Que reste-il alors à l'OLP ? C'est ce type d'interrogations qui nous a conduit à nous pencher sur la division du travail entre les différents acteurs rattachés à la représentation internationale des Palestiniens et sur les effets qu'a produit la professionnalisation du corps diplomatique palestinien.

Section 2. Un champ faible de la représentation internationale : maintenir ou redéfinir la prétention palestinienne ?

Au cours de notre second terrain dans les TPO, nous avons été confronté à une succession de refus d'entretien de la part de diplomates du MOFA. C'est cette fermeture du terrain qui nous a poussé à nous tourner vers les autres acteurs impliqués dans la diplomatie palestinienne. À cette occasion, nous avons interrogé pour la première fois Hassan, qui travaillait encore à ce moment au service des relations internationales du Conseil législatif. Il nous a alors parlé de la division du travail pour maintenir « la cohérence de la cause » entre les différents acteurs institutionnels (l'OLP, le MOFA, le Fatah, le CLP...). Cette idée de cohérence nous a tout de suite séduite car elle interroge le degré d'unité dans le contexte d'une nouvelle division du travail. Cela nous a poussé à nous questionner sur la répartition des rôles entre ces différents acteurs et comment ils interagissaient ensemble, ou pas, pour l'entretenir. Plus tard, nous nous sommes rendus compte que nous commettions une erreur en excluant certains acteurs diplomatiques. En effet, nous nous intéressions alors uniquement à ceux qui n'agissent pas seulement sur la cohérence, mais pour elle. C'est-à-dire qui participent à l'entretien de la prétention de 1988 dans le contexte d'Oslo. Or, cette démarche exclue de fait les acteurs qui s'opposent à cette stratégie et qui viennent contester la prétention étatique de l'OLP/AP, mais qui sont tout de même amenés à participer à ce jeu diplomatique et à se voir imposés les mêmes règles. Nous allons donc revenir dans cette deuxième section sur ces différents acteurs qui investissent le champ faible de la représentation internationale. L'usage de ce concept permet

de comprendre comment cette prétention étatique, dont la réalisation périlise depuis plusieurs décennies, se maintient malgré l'intervention d'acteurs, issus de différents champs (politique, associatif, économique...), s'investissant de plus en plus dans son internationalisation. Pour cela, nous revenons dans un premier temps sur la crise de la représentation palestinienne depuis 2007 alors que les instances représentatives n'exercent plus que symboliquement leurs fonctions. Ensuite, nous présenterons les différents acteurs institutionnels qui participent au champ de la diplomatie, avec d'abord ceux défendant la prétention de l'OLP puis ceux qui s'y opposent en tentant de renouer avec une conception passée de la cause palestinienne ou d'apporter de nouvelles sorties.

Dans le cadre de cette section, nos sources regroupent essentiellement des entretiens et des discussions réalisés auprès d'acteurs de plusieurs de ces institutions (le CLP, le Département des négociations et celui des Relations internationales de l'OLP, le Fatah) ainsi que leurs productions disponibles au public sur les sites internet et réseaux sociaux tandis que les travaux d'autres chercheurs viennent combler nos lacunes, en particulier sur les acteurs que nous n'avons pas pu approcher.

2.1) La crise de la représentation palestinienne

Les crises et les réformes qui ont touché l'AP ont affecté durablement les instances représentatives palestiniennes, tandis que le mouvement national palestinien s'est de plus en plus disloqué (Hilal, 1998 ; Dot-Pouillard, 2016). La situation du Conseil législatif palestinien illustre cette crise. En effet, depuis la séparation entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, le CLP se trouve dans une impasse institutionnelle. Du fait de la dispersion de ses députés, il n'y a plus eu de séances plénières organisées et l'adoption des lois sont désormais du ressort de l'exécutif. De plus, les réformes adoptées à la chaîne en janvier 2006 pour empêcher le Hamas de gouverner librement ont facilité la prise en main par l'exécutif de plusieurs secteurs-clés de l'AP. Si le Conseil n'a pas totalement disparu de la scène politique, certains députés continuant de travailler par l'intermédiaire de commissions, il ne remplit plus sa mission législative. Et bien que ses fonctionnaires continuent d'être payés, ses différentes administrations sont en partie à l'arrêt⁵⁷⁴.

⁵⁷⁴ *The Times of Israël*, « À Ramallah, les boîtes aux lettres débordent mais le Parlement reste vide », <https://fr.timesofisrael.com/a-ramallah-les-boites-aux-lettres-debordent-mais-le-parlement-reste-vide/>, mis en ligne le 14 janvier 2020, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

Le CLP n'est pas la seule institution législative à avoir cessé de fonctionner. C'est le cas également du Conseil national palestinien de l'OLP, qui ne s'est plus réuni depuis les accords d'Oslo. En outre, une coupe budgétaire décidée en 2018⁵⁷⁵ prévoit la réduction de la rémunération de ses employés, jugés superflus par le Comité exécutif. Puis, le 30 avril 2018, le CNP ouvre sa XXIII^e session à Ramallah. Le contexte international est alors très tendu en raison de la préparation de « l'accord du siècle », élaboré par l'administration Trump, dont la première étape est la reconnaissance de Jérusalem comme capitale unifiée de l'État d'Israël en décembre 2017. Cette réunion exceptionnelle du CNP a officiellement pour but de répondre à cette nouvelle menace. Elle conserve un caractère avant tout symbolique, puisqu'il s'agit de redonner une légitimité à l'OLP au travers des décisions prises par son principal organe politique. Le but étant de soutenir l'exécutif palestinien dans son projet de suspension de la reconnaissance de l'État d'Israël. Cette décision remettrait définitivement en cause les accords de paix signés il y a plus de 20 ans. Cependant, la session est boycottée par une centaine de députés, dont les membres du FPLP, les représentants du Hamas et du Djihad islamique (invités à l'évènement) ainsi que plusieurs indépendants. La raison est principalement la localisation de la session : Ramallah. La ville pose un double problème : l'occupation israélienne empêche la venue de plusieurs membres considérés comme des « terroristes » potentiels et elle constitue la place forte de Mahmoud Abbas⁵⁷⁶.

Par conséquent, le président est reconduit sans grande surprise à son poste par ovation, tandis qu'un nouveau CE est composé de proches du leader tels que Saëb Erekat (chef de l'équipe de négociation palestinienne) ou Azzam al-Ahmad (un dirigeant du Fatah), de démissionnaires qui sont reconduits à leur poste, comme Hanan Ashrawi, ainsi que de nouveaux membres issus de différentes factions pour donner un semblant d'unité nationale⁵⁷⁷. En termes de décision politique, la session rappelle la légitimité de l'organisation palestinienne et appelle l'exécutif à

⁵⁷⁵ *Al-Monitor*, "Talk of PLO restructuring emerges ahead of top Palestinian council meeting", www.al-monitor.com/pulse/originals/2018/04/palestine-plo-executivecommittee-abbas-duplication-politics.html, mis en ligne le 26 avril 2018, consulté la dernière fois le 10 septembre 2020.

⁵⁷⁶ *Al-Monitor*, "Meeting of top Palestinian decision-making body faces more boycotts", www.al-monitor.com/pulse/originals/2018/04/popular-front-liberationpalestine-boycott-pnc-meeting-plo.html, mis en ligne le 25 avril 2018, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

⁵⁷⁷ Parmi eux, citons Bassim al-Sahli, secrétaire général du Parti du peuple palestinien, Taysir Khaled, membre du bureau politique du FDLP ou encore Ahmed Majdalani, secrétaire général du Front de la lutte populaire palestinienne et également ministre du Développement social au sein de l'AP. *Wafa*, "President Abbas announces newly elected PLO Executive Committee", <http://english.wafa.ps/print.aspx?id=LH2Unma97539454452aLH2Unm>, mis en ligne le 4 mai 2018, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

suspendre la reconnaissance de l'État d'Israël⁵⁷⁸. La décision n'a jamais été concrètement appliquée malgré les prises de position de plusieurs dirigeants. Au final, cette rencontre tant vantée par les officiels palestiniens comme signe du retour à une consolidation nationale⁵⁷⁹ a surtout eu pour résultat de consolider le pouvoir de l'exécutif.

Le rapport publié par le *think tank* al-Shabaka en 2021 pointe des éléments intéressants dans l'organisation des élections qui ont précédé le congrès du CNP. Le problème que pose cette réunion est que de nombreux membres sont, depuis la dernière session, décédés. Afin de combler les manques, l'OLP est alors en charge de sélectionner de nouveaux membres auprès des communautés palestiniennes. Ce travail a été en partie délégué aux missions palestiniennes à l'étranger. Dans certains pays, les sélections se sont faites sans la consultation préalable des communautés et, selon le témoignage d'un diplomate, ont reposé sur une logique partisane (Hassan & al., 2021, p. 24-25). Cet épisode souligne la faiblesse de la division du travail pourtant revendiquée par certains acteurs. D'autant que ces sélections imposées ont renforcé le manque de légitimité d'instances comme le CNP et, par extension, de l'OLP.

Ce déficit des instances représentatives remet en cause la légitimité électorale de la prétention nationale palestinienne, alors que dans les premiers chapitres, nous avons pu constater l'importance accordée à cette dernière chez les représentants diplomatiques. Elle était effectivement considérée comme une garante d'unité et de légitimité démocratique. La prétention de l'OLP s'est bâtie entre autres sur l'opposition entre le Fatah et le FPLP qui, malgré leurs divergences, ont nourri l'imaginaire palestinien dont est issue la représentation performée à l'international. Cette dynamique a désormais disparu au sein des institutions représentatives. La gauche palestinienne (en particulier le FPLP et le FDLF) a perdu son influence du fait de son manque d'unité⁵⁸⁰ et de politique cohérente, ses membres étant partagés entre le boycott d'Oslo et le retour dans les TPO⁵⁸¹ ; le refus de participer aux institutions de l'AP puis finalement de participer aux élections ; la position à tenir devant la seconde *intifada* et la

⁵⁷⁸ *Middle East Monitor*, "The PNC meeting was 'much ado about nothing'", <https://www.middleeastmonitor.com/20180507-the-pnc-meeting-was-much-ado-about-nothing/>, mis en ligne le 7 mai 2018 ; *Wafa*, "PNC orders PLO Executive Committee to suspend recognition of Israel", <http://english.wafa.ps/print.aspx?id=zq88h9a97540406205azq88h9>, mis en ligne le 4 mai 2018, consultés la dernière fois le 11 septembre 2020.

⁵⁷⁹ *Wafa*, "PLO official: convening national council a great national entitlement", <http://english.wafa.ps/print.aspx?id=9uxBgga97471879989a9uxBgg>, mis en ligne le 29 avril 2018, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

⁵⁸⁰ Malgré une tentative au moment des accords d'Oslo.

⁵⁸¹ En 1999, Abu Ali Mustapha, secrétaire général du FPLP, revient dans les TPO symbolisant une certaine reconnaissance du processus.

répression israélienne ; la reconnaissance de la victoire du Hamas mais sa critique de son coup d'État à Gaza... (Leopardi, 2006). Sans oublier le fait que le rôle de la gauche comme principal opposant au Fatah est désormais éclipsé par le parti islamiste. En conséquence, cette crise de la représentation palestinienne explique en partie l'absence de renouveau dans la prétention de l'OLP, malgré les crises successives et l'impasse du processus de paix. La légitimité des élites au pouvoir en termes discursifs ne repose désormais plus que sur la réactualisation de ses prétentions antérieures.

Malgré son déficit politique, le CLP participe lui aussi à cet entretien international de la prétention. En effet, son service en charge des relations étrangères fait partie des rares qui restent encore actifs. Hassan, avant de rejoindre le MOFA, y occupe le poste directeur du département en charge de la diplomatie parlementaire⁵⁸². En termes de représentation, les députés palestiniens souhaitent que le CNP soit représenté dans les assemblées parlementaires à l'étranger, car c'est à l'OLP de représenter les Palestiniens à l'international. Le problème est que les parlementaires préfèrent recevoir des personnes élues. Or, les membres du CNP ne sont pas tous élus, certains étant désignés par leur mouvement. Une parade est néanmoins trouvée : les élus du CLP étant *de facto* membres du CNP, les délégations de députés palestiniens peuvent en toute logique prétendre représenter l'organe législatif de l'OLP. Même au sein de la diplomatie parlementaire, censée représenter la nation, des efforts sont faits pour préserver la prétention du mouvement national à représenter les Palestiniens, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur.

L'expérience d'Hassan dans la diplomatie parlementaire est aussi intéressante en termes de pratique. Dans notre premier entretien, il déclare lui-même que son travail est « *équivalent à ce que font les diplomates au ministère (...) en cohérence pour la cause palestinienne* »⁵⁸³. À ses yeux, les différences de pratiques entre les institutions disparaissent derrière cette « cohérence de la cause », qui englobe la prétention de l'OLP mais aussi la façon de représenter la cause palestinienne. Au moment de l'entretien, il prépare la visite d'une délégation palestinienne à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg⁵⁸⁴. Cet événement international

⁵⁸² Entretien le 11 juin 2017 à Ramallah.

⁵⁸³ *Ibid.*

⁵⁸⁴ Le Conseil législatif palestinien est membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avec le statut de « partenaire pour la démocratie ». La délégation est composée de six députés dont quatre du Fatah, un du FDLP et une du FPLP. Site de l'Assemblée parlementaire européenne, délégation de la Palestine, <https://pace.coe.int/en/aplist/countries/62/palestine>, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

est l'occasion de mettre en place une exposition pour l'anniversaire des 100 ans de la déclaration Balfour (1917) et les 50 ans des débuts de l'occupation (1967). Au cours de cette exposition :

« On va montrer, on va mettre des posters et des documentaires qui montrent toutes ces étapes jusqu'à présent pour dire que nous Palestiniens... [hésitation] bien sûr, dans cette exposition, on va défendre la cause palestinienne et ne pas attaquer d'autres, tu vois ? C'est-à-dire qu'on va montrer que les Palestiniens ont beaucoup souffert depuis Balfour, etc. et on va montrer aussi, à la fin, que les Palestiniens depuis Oslo essayent d'aboutir, d'arriver à la paix ; construisent leur pays, leurs institutions et qu'enfin de compte ils méritent un État, tu vois ? Juste avec des posters et des vidéos. »

Nous retrouvons des répertoires d'action très similaires de l'époque des représentants de l'OLP, et proches du plaidoyer, à l'aide de témoignages et de supports visuels pour informer sur la situation des Palestiniens.

En définitive, l'absence d'activités politiques des instances législatives n'empêchent pas totalement leurs activités de représentation qui s'ancrent dans la prétention de 1988. La « résurrection » du CNP en 2018 en est un bon symbole. Pour faire face à la crise politique initiée par l'administration Trump, le travail de légitimation de la présidence palestinienne passe par la (difficile) préservation (et le rappel) d'une prétention (ré)inscrite dans l'héritage du mouvement national. Pourtant, les instances politiques de l'OLP ne sont pas les seules à être touchées par les réformes palestiniennes. Ses administrations le sont également.

2.2) Les entrepreneurs de la prétention de l'OLP

Alors que les instances représentatives ne tiennent plus leurs rôles de régulation et que la gauche palestinienne a perdu son influence, le Fatah reste le principal acteur au sein des institutions palestiniennes dans l'entretien de cette « cohérence de la cause ». Le parti reste effectivement la principale faction politique palestinienne : premier représenté au sein du CNP, second au CLP après le Hamas, son président est celui de l'OLP et de l'AP, plusieurs ministres et hauts fonctionnaires en sont issus. Il est aussi le principal acteur en charge de la réconciliation avec le Hamas côté cisjordanien. Pourtant, les crises qui se succèdent dans les années 2000 (la mort de Yasser Arafat puis les défaites aux élections) ont durablement déstabilisé le mouvement et créé de nouvelles rivalités. Son dernier congrès en 2017 illustre son manque d'unité (Dot-Pouillard, Guignard, 2017). Toutefois, les réformes lancées sous le gouvernement Fayyad ont

permis au mouvement de renforcer son emprise sur l'AP, grâce aux « *principes du Post-Washington Consensus se substituant au manque d'une orientation idéologique explicite du Fatah ou d'un programme inclusif, de représentation politique et économique pour l'achèvement des droits des Palestiniens* » (Haddad, 2016, p. 235). Les orientations données à la diplomatie du parti illustrent en partie cette substitution du discours de résistance aux profits de celui du *state-building* en termes de légitimation, mais tout en veillant à bien rappeler son héritage de mouvement de libération, entretenant de la même façon celui de l'OLP.

En conséquence, il n'est pas étonnant que les administrations diplomatiques de ces deux organisations défendent les mêmes positions qui se résument en quelques points⁵⁸⁵ :

- Le maintien de la solution des deux États et la question des frontières
- Une solution pour les réfugiés palestiniens
- Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien
- Illégalité des colonies israéliennes au regard du droit international et dénonciation du régime d'occupation

Ces quatre éléments constituent aujourd'hui le cœur des revendications des autorités palestiniennes⁵⁸⁶, que l'on retrouve dans toutes les administrations de l'OLP ou de l'AP, MOFA inclus⁵⁸⁷. Ils constituent tous un lien avec la prétention étatique du mouvement national. Nous revenons sur le rôle des deux institutions-clés dans la promotion de ces revendications à l'international *via* leurs relais diplomatiques, à savoir le Fatah et l'OLP. Cette dernière a d'ailleurs connu de nombreux changements ces dernières années aux profits de l'AP.

⁵⁸⁵ Nous reprenons ici les éléments cités dans une brochure de l'OLP intitulée « The Position: Palestinian Position on Current Issues » récupérée dans le Département des relations internationales.

⁵⁸⁶ Il est possible d'ajouter d'autres éléments aux quatre cités (questions sécuritaires et économiques, les prisonniers politiques, l'eau...) mais ces derniers constituent les éléments communs au cœur du programme politique palestinien.

⁵⁸⁷ Site du MOFA, section intitulée « Fundamental Issues », <http://www.mofa.pna.ps/en-us/home>, consulté la dernière fois le 10 septembre 2021.

a) *Le rôle de l'OLP dans la représentation internationale : une remise en cause de son autorité ?*

En 2014, l'institut PASSIA publie un livret dans lequel est posée la question de l'obsolescence de l'OLP face à l'AP⁵⁸⁸. Résoudre ce problème pose la responsabilité à accorder à chacune de ces deux institutions. En outre, cette question ne se limite pas seulement à un aspect juridictionnel. C'est aussi un problème de culture d'institution et de pratiques. « *L'OLP était une organisation peu structurée, conçue pour représenter une population très dispersée, et son vocabulaire était celui d'un mouvement de libération nationale plutôt que celui d'une entité administrative. L'Autorité palestinienne, quant à elle, était chargée de gérer des écoles et des cliniques, de ramasser les ordures, de délivrer des cartes d'identité, d'agréer des professionnels et de certifier les personnes dans le besoin* » (Brown, 2002, p. 24).

Alors que les réformes analysées dans le chapitre précédent permettent le renforcement des services de l'AP, c'est l'inverse qui se produit du côté de l'OLP dont les administrations se vident en 2018 avec des suppressions d'emplois et de départements⁵⁸⁹. Cette réduction des effectifs a pour but d'éviter le dédoublement des services par les deux institutions palestiniennes. Par exemple, les secteurs des affaires sociales, de la jeunesse, des sports et, plus étonnamment, les affaires de Jérusalem, militaires et de la diaspora sont concernées par ce réaménagement. Bien que des raisons économiques soient avancées pour justifier cette restructuration (restriction budgétaire), il est difficile de ne pas avoir une lecture politique des événements maintenant que la direction palestinienne est concentrée entre les mains du gouvernement de l'AP⁵⁹⁰. Ces réformes renforcent l'idée de désuétude souvent rattachée au mouvement national palestinien, qui continue néanmoins de s'investir dans le champ diplomatique palestinien. Nous allons revenir sur cinq de ses départements qui ont l'avantage de montrer trois situations différentes de sa position au sein de ce champ.

○ *Les départements politique et de la diaspora supplantés par le MOFA*

⁵⁸⁸ PASSIA, « PLO vs PA », septembre 2014, p. 9. Disponible en ligne, http://passia.org/media/filer_public/8a/e7/8ae7c030-ac1d-4688-b3f4-606fbd50cd41/pa-plo2.pdf, consulté la dernière fois le 27 septembre 2021. Cette question est loin d'être nouvelle. Dès 1999, un rapport rédigé par deux chercheurs palestiniens mentionne que « *la difficulté de distinguer les mandats des institutions de l'OLP et de l'Autorité palestinienne a entravé la promotion des éléments clés de la bonne gouvernance, en particulier l'exercice du pouvoir constitutionnel, la transparence et la responsabilité, et l'État de droit* » (Sayigh, Shikaki, 1999, p. 26).

⁵⁸⁹ Arabnews, "Hundreds of jobs axed in PLO cutback", <https://www.arabnews.com/node/1289121/middle-east>, mis en ligne le 22 avril 2018, consulté la dernière fois le 10 septembre 2020.

⁵⁹⁰ *Al-Monitor*, op. cit. 26 avril 2018.

Deux départements de l'OLP mettent en évidence le poids grandissant du ministère des Affaires étrangères dans le champ diplomatique.

Le premier est le Département politique. Depuis 2005, il dispose toujours d'un bureau dans le bâtiment central de l'OLP à Ramallah. En réalité, il a pour ainsi dire cessé ses activités. Nous avons tenté de rencontrer à plusieurs reprises le personnel qui lui reste attaché. À notre arrivée à l'accueil du bâtiment, la personne en charge nous prévient que le bureau regroupe désormais plus que trois personnes, dont une seule qui sache parler anglais et qui n'était pas présente actuellement. Le département est désormais rattaché à la présidence de l'OLP⁵⁹¹. En ce qui concerne Farouk Qaddoumi, il s'attire les foudres de l'OLP en accusant directement Mahmoud Abbas et Mohammed Dahlan⁵⁹² d'avoir participé à l'assassinat de Yasser Arafat par empoisonnement, en affirmant même qu'il disposait de preuves. La sentence ne se fait pas attendre : le Comité exécutif réclame son renvoi⁵⁹³. Aujourd'hui, le leader palestinien s'est établi à Amman. Malgré cela, il conserve sa place au Comité central du Fatah, où il détient le statut de membre honoraire permanent (Dot-Pouillard, Guignard, 2017). En 2009, le président palestinien prend la tête de la direction du département avant de nommer Saed Abu Amara, ancien ambassadeur à Oman (2005-2008), pour le remplacer *via* la publication d'un décret présidentiel daté du 6 janvier 2011⁵⁹⁴. Du fait de la dissolution du département, cette nomination semble plus honorifique que véritablement politique.

Le second département qui se voit éclipsé par le ministère est celui en charge des affaires de la diaspora. En 2017, à la suite d'un nouveau décret présidentiel, la tutelle des relations avec les communautés expatriées passe sous la direction du MOFA. Or, son appropriation du titre de

⁵⁹¹ Il existe accessoirement un bureau politique de l'OLP à Damas avec à sa tête Anwar Abdul Hadi, qui détient le titre d'ambassadeur mais ne fait pas partie du CE. Cette antenne existerait maintenant depuis 2010. Legrain, Jean-François, *Guide de Palestine-sur-Web*, site de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, <https://www.mom.fr/guides/palestine/pales007.htm>, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

⁵⁹² Responsable du Fatah aujourd'hui en exil dans le Golfe. Il a été responsable de la sécurité préventive dans la bande de Gaza jusqu'au déclenchement de la seconde *intifada*. Par sa position, il acquiert un réseau important et devient rapidement une figure incontournable de la vie politique palestinienne en occupant plusieurs postes ministériels. Il est accusé de corruption en 2011 par Mahmoud Abbas et est condamné à l'exil. Aujourd'hui, il a un rôle influent dans les négociations sur la réconciliation Fatah/Hamas notamment comme intermédiaire auprès des États du Golfe.

⁵⁹³ *Maan News*, "Abbas shuffles PLO Executive Committee, ousts Qaddoumi", <http://www.maannews.com/Content.aspx?id=225178>, mis en ligne le 12 septembre 2009 ; *Jerusalem Post*, « PLO calls estranged leader Qaddoumi 'deranged' », <https://www.jpost.com/middle-east/plo-calls-estranged-leader-qaddoumi-deranged>, mis en ligne le 15 juillet 2009, consultés la dernière fois le 11 septembre 2020. Depuis, Farouk Qaddoumi semble s'être réconcilié avec Mahmoud Abbas. *Leaders*, « Farouk Qaddoumi accueille à Tunis Mahmoud Abbas : la grande réconciliation », <https://www.leaders.com.tn/article/3566-farouk-qaddoumi-accueille-a-tunis-mahmoud-abbas-la-grande-reconciliation>, mis en ligne le 3 janvier 2011, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

⁵⁹⁴ Décret présidentiel n° 3 de l'année 2011.

ministère des Affaires étrangères et des Expatriés questionne la prétention de l'OLP, censée représenter tous les Palestiniens alors que les administrations de l'AP ont seulement la charge des affaires intérieures aux TPO. La transition se passe très mal du fait des réticences du dirigeant du Département des réfugiés, Tayseer al-Khaled, de laisser les commandes⁵⁹⁵. Si cette rivalité relève en partie d'une nature politique, la sauvegarde de positions de pouvoir, elle implique également une dimension importante quant à la représentation des Palestiniens vivant hors des TPO. La transition trouve une justification institutionnelle au travers de la revendication du MOFA de créer de nouvelles formes de coopération avec les communautés expatriées afin que cela soit bénéfique des deux côtés (le ministère encourageant au recrutement des Palestiniens de la diaspora). Toutefois, cette prise en main par le MOFA ne fait pas consensus au sein de la diaspora palestinienne, dont certains activistes perçoivent ce transfert de tutelle comme une menace à leurs droits du fait de la représentation du ministère axée sur les TPO (Hassan & al., 2021, p.27).

○ *Les départements des relations internationales et de la diplomatie publique*

Les deux départements suivants mettent plus en évidence le statisme de l'OLP en termes d'infrastructures. À l'inverse des ministères de l'AP, peu de ses départements a fait l'objet de réformes.

Le premier est celui des relations internationales. Le travail quotidien effectué dans ce service reste un mystère malgré nos visites. Nous avons pu rencontrer son chef à l'époque, Ghassan al-Shakaa⁵⁹⁶, qui nous a expliqué que son rôle est de développer les relations avec les mouvements de solidarité et non les gouvernements (mission du Département politique) pour défendre les intérêts palestiniens, décrire la situation sur le terrain, expliquer la stratégie palestinienne. Des relations « *politiques mais pas gouvernementales* »⁵⁹⁷. Le site internet de l'OLP donne un peu plus de précisions à cette liste en incluant les partis politiques, les institutions religieuses, les

⁵⁹⁵ *Al-Wattan*, « Al-khàrijyat touhàjim rais dàirat al-moughtaribìn fil-mounazamat li-rafdih taslīm ṣalāhiātih » (« Le ministère des Affaires étrangères attaque le chef du service des expatriés de l'organisation pour avoir refusé de remettre ses pouvoirs »), mis en ligne le 8 juillet 2017, <https://www.wattan.net/ar/news/208774.html>, consulté la dernière fois le 10 septembre 2021.

⁵⁹⁶ Né en 1943 à Naplouse, Ghassan al-Shakaa fait partie des élites dirigeantes au sein des TPO pendant l'occupation israélienne. Les al-Shakaa sont une famille très influente de la ville de Naplouse. Ils occupent la mairie à de nombreuses reprises comme Ghassan al-Shakaa de 1994 à 2004 (nommé à ce poste par Arafat) puis de 2012 à 2015. Entre 1996 et 2018, il est membre du CE de l'OLP et dirige le Département des relations internationales. Il décède en janvier 2018, puis se fait remplacer quelques mois plus tard par Ziad Abu Amr à la suite du remaniement du CE.

⁵⁹⁷ Entretien avec Ghassan al-Shakaa le 16 mai 2017 à Ramallah. Pour donner un exemple, au moment de notre entretien, les prisonniers palestiniens entament une nouvelle grève de la faim dans les geôles israéliennes. Le bureau s'occupe alors d'informer les mouvements concernés par l'évolution des événements.

syndicats professionnels, les organisations de défense des droits de l'homme, les centres de recherche⁵⁹⁸... Avec le peu d'informations dont nous disposons, il est difficile de donner un état des lieux concret du département qui regroupe une dizaine de personnes (bien qu'une partie du personnel vit encore à Gaza⁵⁹⁹). Au vu des brochures présents dans le local et de leur page Facebook⁶⁰⁰, le travail de cette institution consiste surtout à diffuser les informations sur les conditions de vie des Palestiniens ainsi que l'actualité politique auprès de leurs partenaires⁶⁰¹. Ce qui correspond plus ou moins à la mission du département suivant.

Le Département de la diplomatie publique est le dernier en date dans l'histoire de l'OLP, puisqu'il est officiellement annoncé en 2018. Il est le produit d'une refonte de l'ancien Département de la culture et des médias dirigé par Hanan Ashrawi⁶⁰², qui en reprend les rênes (jusqu'à sa démission en décembre 2020⁶⁰³). En soi, sa mission n'a pas véritablement changé. Elle consiste à centraliser les médias, les enquêtes menées par des ONG, les événements politiques et internationaux concernant les TPO. Ici aussi, une partie importante du travail du département consiste à vulgariser la question palestinienne. Pour cela, le département dispose de son propre site internet, d'une page Facebook, d'un compte Twitter et d'une chaîne YouTube.

Ces deux départements se rejoignent sur un travail qui repose essentiellement sur la diffusion d'informations auprès de leurs différents partenaires. Pourtant, ils comportent aussi un volet

⁵⁹⁸ Site de l'OLP, *op. cit.*

⁵⁹⁹ Entretien Ghassan al-Shakaa, *op. cit.*

⁶⁰⁰ https://fr-fr.facebook.com/dirplo/?ref=page_internal, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

⁶⁰¹ Le rapport du *think tank* al-Shabaka associe d'ailleurs ces deux départements avec la même mission : assurer le dialogue avec différentes plateformes de la société civile à l'international afin de faire avancer le programme politique de l'OLP (Hassan, 2021, p. 15).

⁶⁰² Née en 1946 à Naplouse, Hanan Ashrawi est aujourd'hui une des figures politique et intellectuelle palestinienne les plus connues. Après avoir fait des études de littératures à l'université américaine de Beyrouth et obtenu un doctorat à l'université de Virginie, elle revient dans les années 1970 dans les TPO pour enseigner à l'université de Birzeit où elle finit par devenir doyenne de la faculté de Lettres. Pendant sa carrière universitaire, elle est très active sur la question des droits de l'Homme. Son engagement plus politique se renforce avec la première *intifada*. Quelques années plus tard, elle co-dirige la délégation palestinienne envoyée à la conférence de Madrid aux côtés d'Haidar Abdel Shafi. Avec la création de l'AP, elle occupe le poste de ministre de l'Enseignement supérieur (1996-1998), dont elle démissionne pour dénoncer la corruption au sein des instances. Elle est également active dans la sphère publique *via* son association MIFTAH (Initiative palestinienne pour la promotion du dialogue mondial et de la démocratie). Elle devient membre du CE de l'OLP en 2009 et prend la tête du Département de la culture et des médias.

⁶⁰³ RFI, «Hanan Ashrawi démissionne de l'Organisation de libération de la Palestine », mis en ligne le 10 décembre 2020, <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20201210-hanan-ashrawi-d%C3%A9missionne-de-l-organisation-de-lib%C3%A9ration-de-la-palestine>, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

diplomatie principalement réservé aux directeurs⁶⁰⁴. Enfin, les équipes restreintes et les rythmes de publication sur les supports numériques tendent à souligner une certaine marginalité de ces départements dans le champ diplomatique palestinien, comparés à d'autres institutions comme le MOFA par exemple.

○ *Le Département des négociations*

Le dernier département se distingue des précédents par son importance dans la diplomatie palestinienne ainsi que par son fonctionnement. Il est intéressant de revenir plus longuement sur cet exemple pour deux raisons. Il est d'abord l'un des seuls départements à avoir fait l'objet d'une technocratisation de ses services. Ensuite, son rôle dévoile plusieurs aspects importants de la prétention de l'OLP

Le Département des négociations dirigé par Saëb Erekat⁶⁰⁵ tient une place particulière dans la politique palestinienne. Il est en effet principalement en charge des négociations avec Israël depuis sa création en 1994, placé sous la supervision de Mahmoud Abbas. En 1998, l'administration se dote d'une nouvelle branche, la Negotiation Support Unit (NSU), unité spéciale composée de conseillers et d'experts en charge des questions politiques et juridiques liées au processus de paix (comme celle des réfugiés, des frontières ou encore des colonies) avec la coopération de l'Adam Smith International, une société de conseil britannique spécialisée dans la négociation internationale et la bonne gouvernance (Guignard, 2016, p. 141). De par sa position, le département est devenu un acteur incontournable de la diplomatie palestinienne, en contact constant avec les partenaires internationaux dans la résolution du conflit. Il partage cependant ses responsabilités avec le Fonds national palestinien pour les questions économiques et avec les responsables militaires pour les questions sécuritaires⁶⁰⁶.

⁶⁰⁴ Par exemple, le site du Département de la diplomatie publique publie les rencontres entre Hanan Ashrawi et différents officiels étrangers y compris des ambassadeurs.

⁶⁰⁵ Ex-numéro 2 de l'OLP, il occupait le poste de secrétaire général du CE à sa mort. Né en 1955 à Abu Dis, il quitte les TPO dans les années 1970 pour faire ses études aux États-Unis en science politique et en relations internationales. En 1983, il obtient un doctorat à l'université de Bradford (Angleterre) en études des conflits. Après une carrière dans l'enseignement et le journalisme à son retour dans les TPO, Saëb Erekat commence à se faire un nom dans les négociations israélo-palestiniennes à Madrid puis à Washington et finit par devenir le chef du Département des négociations en 2003, succédant à Mahmoud Abbas. Il occupe en parallèle des postes ministériels au sein de l'AP et est élu au CLP. Au moment de notre rédaction, nous avons appris que Saëb Erekat est décédé du COVID le 10 novembre 2020.

⁶⁰⁶ Entretien au consulat de France à Jérusalem le 8 juin 2017.

La NSU est aujourd'hui composée d'une vingtaine de personnes dont une partie n'a pas la nationalité palestinienne. Certains viennent de la diaspora et d'autres d'Israël⁶⁰⁷. Le personnel est réparti entre deux départements : celui des affaires juridiques et politiques et celui de la communication, qui a un rôle plus tourné vers les sociétés civile et internationale. Il faut préciser que cette équipe n'intervient pas dans le processus décisionnel. Sa fonction se limite à celui de conseil et veille à élaborer les aspects techniques en lien avec les accords (définition des aspects juridiques, agenda, étapes du processus, conformité avec le droit des pays concernés et droit international...). Contrairement à ce que nous avons pu voir avec les autres départements, le travail de la NSU repose surtout sur un travail de production d'expertises et de conseil.

Le témoignage publié par Ziyad Clot, ex-négociateur de la NSU, est très éclairant sur le fonctionnement interne de l'unité ainsi que de son rapport avec la « cohérence de la cause » à travers le traitement accordé à la question des réfugiés palestiniens (Clot, 2010). Né en 1977 à Paris d'un père français et d'une mère palestinienne, Ziyad Clot a fait des études de droit à Paris II ainsi qu'à Sciences Po. Avocat, il est engagé en 2007 à la NSU comme conseiller juridique sur le dossier des réfugiés au moment de la préparation de la conférence d'Annapolis⁶⁰⁸. À ce titre, il a participé à de nombreuses rencontres entre Saëb Erekat et des officiels israéliens, américains et français. À l'arrivée, le constat de l'avocat est bien amer. Il se rend à l'évidence de la futilité de ces négociations car malgré le travail de longue haleine que l'unité fournit pour développer les articles juridiques visant à constituer un accord commun, ces efforts sont parfois anéantis par les décisions politiques. C'est le cas du dossier des réfugiés sur lequel Ziyad Clot a travaillé. Alors que les équipes palestinienne et israélienne se sont mises d'accord sur le fait qu'un article sur la question du retour des réfugiés et de la compensation financière fasse partie intégrante de l'accord de paix (avec annexes développant les conditions de sa mise en application), le négociateur apprend plusieurs mois plus tard par un homologue israélien que finalement seul l'article traitera de la question des réfugiés et qu'il en sera ensuite plus question.

⁶⁰⁷ Entretien à la NSU le 31 mai 2017 à Ramallah. Dans ses travaux, Xavier Guignard (2016) précise que la NSU était composée à ses débuts essentiellement de *mughtaribun*, des expatriés issus de la diaspora et hautement qualifiés dans les sciences politiques et juridiques et dotés d'une expérience en conseil auprès d'administrations gouvernementales ou dans le privé. À la différence des *a'idun* (les *returnees* de l'OLP) ces expatriés ne sont pas intéressés par une carrière politique mais cherchent plutôt à valoriser leur expérience professionnelle dans l'optique de faire une carrière à l'international. La NSU leur offre alors l'opportunité de faire partie de différents réseaux comme ceux rattachés à l'ONU (le PNUD en particulier). Leur « retour » dans les TPO est dès lors d'une durée limitée en fonction de leur contrat.

⁶⁰⁸ La conférence d'Annapolis organisée le 27 novembre 2007 est l'ultime tentative de ressusciter le processus de paix sous la houlette de Georges Bush. L'objectif est d'entériner la solution des deux États, acceptée par les gouvernements israélien (à l'époque sous la direction d'Ehud Olmert) et palestinien. En fin de compte, l'évènement lance surtout une nouvelle série de négociations pour régler les questions problématiques comme celles de Jérusalem-Est, du retour des réfugiés palestiniens, des frontières ou encore des colonies.

Cet accord a été négocié directement avec « *Saëb* ». Aux yeux du négociateur, cela signifie l'écartement définitif de la question des réfugiés de l'accord de paix (Clot, 2010, p. 176-179).

Ses propos renvoient l'idée de l'entretien d'une façade. Cette fois-ci il ne s'agit pas tant d'entretenir la fiction d'un État palestinien au travers de ses institutions que de maintenir un processus de paix avorté, garant de son mythe fondateur (la solution des deux États). Dégoûté, il décide de démissionner de son poste en janvier 2009. Sa perception de la situation se rapproche beaucoup de celle des membres d'ONG en charge des formations sur les questions des droits de l'Homme, notamment auprès des services de sécurité palestiniens, étudiés par Lori Allen (2013). L'auteure s'inspire de la critique de la raison cynique de Peter Sloterdijk pour étudier les investissements de ces acteurs dans des configurations défavorables et dont les résultats sont souvent décevants. Une lecture cynique qui s'applique très bien au secteur des négociations face aux administrations américaine et israélienne comme en témoigne le négociateur : « *Je ne suis d'aucune aide dans ma fonction. Je n'ai pas les moyens de lutter. Je ne suis qu'un leurre parmi tant d'autres, perdu dans l'écran de fumée du « processus de paix ». Je sais que le rapport de force actuel rend illusoire toute recherche de compromis avec les Israéliens* » (Clot, 2010, p. 205).

Aux propos de Ziyad Clot s'ajoute le scandale des « *Palestine Papers* », début 2011, qui est l'équivalent d'un Wikileaks palestinien⁶⁰⁹. Pour résumer rapidement⁶¹⁰, ces documents reviennent sur les concessions faites par l'OLP sur diverses questions : le refus du droit au retour des réfugiés, l'annexion des quartiers juifs et arméniens de Jérusalem-Est, la coopération sécuritaire lors de l'opération israélienne « Plomb durci » dans la bande de Gaza en 2008... Malgré les accusations de falsifications des documents révélés et de manipulations de la part du pouvoir qatari par plusieurs dirigeants palestiniens, les révélations des *Palestine Papers* corroborent le témoignage de Ziyad Clot sur l'abandon de l'OLP de certains éléments, pourtant constitutifs de sa prétention.

En conclusion, le cas de la NSU montre un département plus structuré que ceux vus précédemment. Bien que sa mission se centre sur un aspect (crucial) de la diplomatie palestinienne, le processus de paix, elle constitue un interlocuteur important pour les partenaires

⁶⁰⁹ En janvier, la chaîne qatarie Al-Jazeera en collaboration avec le quotidien *The Guardian* publie 1684 documents secrets du Département des négociations et qui détaillent le contenu des négociations entre Israël et l'OLP notamment pendant la conférence d'Annapolis.

⁶¹⁰ Pour plus de détail, voir l'ensemble des articles publiés par *Al-Jazeera* en janvier 2011, <https://www.aljazeera.com/search/palestine%20papers>, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

internationaux et surtout dans l'entretien de la prétention étatique qu'elle tente de maintenir, quitte à assumer de nouveaux sacrifices.

Au terme de cette rétrospective, la question de la déliquescence de l'OLP peut effectivement se poser. Il y a ici un certain paradoxe à relever. Le mouvement national continue d'occuper une place centrale dans l'internationalisation de sa prétention alors que ses administrations soulignent un net recul. Son rôle n'est pas seulement symbolique mais aussi concret comme le montre les décisions du CE qui ont force de loi. Seule la NSU se démarque par son institutionnalisation et sa production d'expertise tandis que les autres administrations se concentrent principalement sur un travail de vulgarisation. Cette situation partage des similitudes avec celle du Fatah.

b) Le Fatah, le parti toujours au cœur de la prétention palestinienne ?

Alors que le champ académique retrouve un intérêt pour l'activité partisane dans les pays arabes après les révolutions de 2011 (Beaumont, Guignard, 2016), le rôle des partis dans la diplomatie demeure peu étudié (Bonnin, 2016). Il existe cependant une littérature qui s'intéresse aux activités partisans à l'étranger, s'appuyant sur des enquêtes menées auprès des populations émigrées ou de la diaspora (Kernalegenn, Van Haute, 2019). Les réseaux tissés entre les partis de même tradition ou à travers les Internationales et autres congrès mondiaux (Giraudier, 2016) ont pu jouer un rôle important dans la politique étrangère, comme le montre par exemple le cas des partis communistes à l'époque soviétique, qui tentent de promouvoir une autre image de l'État totalitaire par des initiatives artistiques (Podzorova, 2016). De manière plus générale, cette approche questionne également les rapports entre la diplomatie de l'État et celle d'un parti, d'autant plus quand celui-ci arrive à sa tête (Bonnin, 2016), comme cela est le cas pour le Fatah.

Malgré le rôle central qu'il occupe dans la vie politique et institutionnelle, le Fatah tisse ses propres relations internationales et opère seul, *via* sa Commission des relations étrangères qui joue un rôle non négligeable hors des TPO. Nabil Shaath a d'ailleurs eu une déclaration étonnante pendant notre entretien. Au sujet de la reconnaissance internationale de l'État palestinien, il affirme qu'il a eu un rôle plus important dans ce processus à la tête de la Commission (2009-2015) qu'en tant que ministre des Affaires étrangères⁶¹¹. Un rapport rédigé

⁶¹¹ Entretien avec Nabil Shaath, *op. cit.*

par la responsable de la zone ouest de l'Europe de la Commission, Kifa Raddaideh⁶¹², va également dans ce sens. L'auteure y fait un état des lieux du rôle tenu par le parti à l'international grâce à son vaste réseau qui comprend « *les partis et les forces politiques internationales, les sociétés d'amitié et de plaidoyer, les institutions de la société civile, les universités, les organisations d'études politiques et de la recherche, les personnalités politiques influentes et les médias pour préserver l'opinion publique soutenant la cause palestinienne, pour faire pression sur les gouvernements et les décideurs politiques à travers des contacts directs ou par le biais des parlements et des organisations partisans internationales* »⁶¹³. Le rôle de la Commission est très similaire à celui du Département des relations internationales de l'OLP, dans le sens où elle s'adresse principalement à la société civile et aux partis politiques. À cette liste, nous pourrions ajouter les ambassades et les consulats étrangers qui se tournent eux aussi vers la Commission en fonction de l'urgence des dossiers, notamment lorsqu'il s'agit de la politique intérieure aux TPO⁶¹⁴.

Le rapport liste ainsi les progrès opérés par le Fatah depuis cette dernière décennie à l'international : en 2011, il devient membre à part entière de l'Internationale socialiste⁶¹⁵ ; en 2009, il signe un partenariat avec les partis sociaux-démocrates du Parlement européen ; plusieurs pays ont reconnu l'État de Palestine entre 2014 et 2015 (Suède, Luxembourg) tandis que plusieurs Parlements ont voté en faveur de la reconnaissance (Grande-Bretagne, France, Irlande). L'horizon des relations du Fatah avec les partis politiques est assez large, il comprend aussi bien les partis de gauche (socialistes, sociaux-démocrates, communistes...) que de droite. La seule exception concerne les partis d'extrême-droite et fasciste. Ce réseau s'inscrit dans l'histoire internationale du parti, comme nous l'avons vu dans les deux premiers chapitres. D'ailleurs, le rapport ne manque pas de rappeler ses relations historiques avec des partis issus des luttes d'indépendance, comme le Congrès national sud-africain ou le Parti du congrès indien. Partis qui l'ont aidé à intégrer des organisations régionales telles que l'Organisation de l'union africaine, l'Organisation de la conférence islamique ou l'Organisation internationale des partis asiatiques. Au-delà des seuls partis et autres institutions politiques, le Fatah a aussi noué des relations avec des centres de recherche concernés par les questions moyen-orientales comme la fondation Carter ou la fondation d'Oxford.

⁶¹² Raddaideh, Kifah, « Al-'alaqat al-duwliat harakat fath 2009 - adhar 2017 » (« Les relations internationales du mouvement Fatah 2009 – mars 2017 »), mars 2017.

⁶¹³ *Ibid.* p. 2.

⁶¹⁴ Entretien au consulat français de Jérusalem, *op. cit.*.

⁶¹⁵ Il avait jusqu'à présent le statut d'observateur.

Un exemple concret permet d'illustrer le rôle du Fatah à l'international : la reconnaissance de l'État palestinien par le gouvernement suédois en 2014. Le 30 octobre, la ministre des Affaires étrangères, Margot Wallström, annonce que le gouvernement reconnaît officiellement l'État de Palestine⁶¹⁶. La raison officielle avancée est que cette reconnaissance permettrait de relancer les négociations entre les Palestiniens et les Israéliens alors que la situation ne fait que se détériorer sur le terrain. Le fait de reconnaître un État palestinien permettrait ainsi de maintenir la solution des deux États en mettant les Israéliens devant le fait accompli. La ministre ajoute que « *le gouvernement considère que les critères du droit international pour la reconnaissance de l'État de Palestine ont été satisfaits* »⁶¹⁷. Déclaration appuyée par des experts⁶¹⁸ bien qu'elle reconnaisse que les frontières ne soient pas définies et que l'AP reste sous une forte dépendance économique. À ajouter à cela le fait que l'État de Palestine soit reconnu par l'ONU depuis 2012, les conditions seraient alors réunies pour cette reconnaissance.

Elle ne précise toutefois pas que cette décision relève également de négociations avec le Fatah, en amont de la victoire électorale des sociaux-démocrates⁶¹⁹. En effet, M. Wallström fait partie du nouveau gouvernement suédois formé à la suite de la victoire électorale des sociaux-démocrates en septembre 2014. Le Fatah a auparavant réussi à négocier avec le parti que s'il remportait les élections, le gouvernement reconnaîtrait l'État de Palestine.

La stratégie internationale développée par le mouvement compte ainsi beaucoup sur le soutien de l'opinion publique pour peser sur les décisions de gouvernement. Cette stratégie nommée symboliquement « State 194 »⁶²⁰ peut cependant se décliner en deux orientations différentes selon les régions comme l'illustre les exemples de l'Amérique Latine et de l'Europe.

« Nous avons envoyé plusieurs groupes pour aller en Amérique Latine et en Europe. En Amérique Latine, ils se sont occupés de la reconnaissance avec l'État lui-même. En Europe, c'était différent, la reconnaissance passait par les Parlements. Quand nous sommes allées là-

⁶¹⁶ Discours de Margot Wallström, ministre des Affaires étrangères, "Sweden today decides to recognise the State of Palestine", 30 octobre 2014. *DN Debatt*, <https://www.dn.se/debatt/sweden-today-decides-to-recognise-the-state-of-palestine/>, mis en ligne le 30 octobre 2014, consulté la dernière fois le 21 septembre 2020.

⁶¹⁷ *Ibid.*

⁶¹⁸ La ministre cite une étude de juristes suédois.

⁶¹⁹ Entretien avec Kifah Raddeideh le 30 mai 2017 à Ramallah.

⁶²⁰ Ce nom a un double sens. Il fait écho d'une part à la résolution de l'ONU du 11 décembre 1948 qui défend le droit au retour des réfugiés palestiniens, et d'autre part il symbolise l'idée de l'État palestinien serait le 194^e membre de l'Assemblée générale de l'ONU.

*bas, nous étions dépendants de nos alliés de l'Internationale socialiste et des partis de gauche. »*⁶²¹

Avec l'appui des socialistes, l'objectif est de rassembler toutes les tendances politiques en faveur de la reconnaissance de l'État palestinien. Cette stratégie a abouti dans plusieurs pays comme la France ou l'Angleterre, dont les Parlements ont voté en faveur de cette décision mais qui n'a pas été suivie par l'exécutif. Ironiquement, c'est le contraire qui se produit en Suède. Le gouvernement prend cette décision qui n'est pas ratifiée par le pouvoir législatif. Dans cette stratégie, quel est le rôle des missions palestiniennes ? Il est en fait plutôt limité, les équipes diplomatiques ont surtout « *facilité le travail* »⁶²² dans le sens où elles font jouer leurs propres relations pour appuyer la démarche⁶²³.

La reconnaissance de l'État est bien entendu un objectif central dans l'agenda diplomatique du mouvement. Il est le premier affiché dans le rapport de 2017, avant même la lutte contre l'occupation, le boycott contre Israël et les dossiers problématiques comme le droit au retour des réfugiés, Jérusalem-Est ou encore la libération des prisonniers palestiniens, qui font pourtant partie de ses revendications historiques comme le rappelle le préambule du rapport : « *le mouvement du Fatah vise à vaincre le régime d'occupation et d'apartheid israéliens, à libérer la patrie, à établir un État indépendant souverain avec Jérusalem pour capitale et à garantir les droits des familles de réfugiés au retour et à une compensation* ». De plus, le texte réaffirme son identité de mouvement de libération : « *Le Fatah se définit comme un mouvement de libération nationale qui affirme son affiliation avec le mouvement de libération mondiale, des organisations et des groupes résistant à l'extrémisme, l'injustice, le racisme, la tyrannie et l'hégémonie internationale. Il adhère aux principes de démocratie et de civilisation qui maintiennent la diversité, la dignité, la liberté, la justice et le progrès dans le cadre de l'État de droit, d'égalité et des droits de l'homme* ». Ce discours est cependant relativisé par son auteure qui, au cours de l'entretien, déclare que les membres du parti ne se considèrent plus comme des « *strugglers* », à l'inverse des mouvements de gauche comme le FPLP. « *Ok, nous avons la terre, nous avons les droits, nous voulons rester, nous resterons, nous lutterons pour rester ici mais nous avons beaucoup d'autres options pour cette lutte* ». Cette remarque est illustrative de la rationalisation de la cause dont la concrétisation doit passer par la négociation,

⁶²¹ *Ibid.*

⁶²² *Ibid.*

⁶²³ Ces propos sont confirmés au cours de l'entretien avec Hala Fariz Odeh à Stockholm.

la diplomatie et la résistance civile. Les stratégies sont clairement affichées dans le rapport : favoriser le multilatéral au bilatéral, passer par la communauté internationale pour faire pression sur Israël. Pour Arafat, cette pression diplomatique devait surtout passer par les États-Unis en suivant l'exemple du FLN. Les mandats de George W. Bush, l'éclatement de la seconde *intifada* puis la crise interne de 2006-2007 ont réorienté cette stratégie vers le multilatéral.

En somme, l'exemple du Fatah illustre cette dualité entre l'héritage de la lutte de libération et la nouvelle orientation diplomatique abordée, caractéristique des tensions au cœur de la « cohérence de la cause ». Le mouvement tente de concilier ces deux aspects dans sa stratégie en conservant les éléments qui ont été à la base de sa représentation (les réfugiés, Jérusalem, la dénonciation du sionisme...), tout en insistant sur les nouvelles priorités (la reconnaissance de l'État palestinien). Autre point de comparaison avec les départements de l'OLP : le faible degré d'institutionnalisation de la Commission dotée d'une hiérarchie simplifiée avec le commissaire général, son adjoint et les conseillers en charge des diverses aires géographiques. Si le poste d'adjoint a plusieurs fois été confié à des anciens diplomates comme Husam Zomlot (2011-2016)⁶²⁴ ou actuellement Abdullah Abdullah⁶²⁵, qui détiennent aussi un fort capital politique, le poste de commissaire est plutôt accordé à des personnalités du parti comme Nabil Shaath ou, actuellement, Rawhi Fattouh (1950)⁶²⁶, membre du Comité central depuis 2016. Enfin, pour les conseillers, il n'existe pas véritablement de critères de sélection si ce n'est l'appartenance au parti, la maîtrise de langues étrangères et la détention de diplômes universitaires. Par exemple, Kifah Raddeideh a suivi des études de médecine en chirurgie dentaire avant d'intégrer la Commission en 2009⁶²⁷. Il s'agit donc d'une institution qui laisse peu de possibilité de carrière en interne si ce n'est par le biais de la politique.

⁶²⁴ Redevenu diplomate depuis avec le grade d'ambassadeur. Actuellement en poste en Angleterre. Voir profil dans l'annexe 2.

⁶²⁵ Voir profil au chapitre 3.

⁶²⁶ Né dans le camp de réfugié de Rafah (bande de Gaza), ses études secondaires sont interrompues par la guerre de 1967 et il décide de rejoindre les rangs de la branche armée du Fatah, al-Asifa, et y reçoit une formation militaire. Il est ensuite stationné en Syrie dans les années 1970 où il entame des études en littératures et occupe plusieurs positions dans les syndicats étudiants, du Fatah puis de la GUPS. Il passe la majeure partie de sa carrière au sein du parti tout en grimpant les échelons politiques (élu au CR en 1989) ainsi qu'au sein de l'OLP (élu au CNP en 1983). À son retour dans les TPO, il est élu au CLP en 1996. Il occupe plusieurs positions : chef parlementaire du Fatah au CLP, ministre de l'Agriculture entre 2003 et 2004 puis président du CLP entre 2004 et 2006. Du fait de cette position, il devient temporairement le président de l'AP à la mort d'Arafat jusqu'à la tenue des nouvelles élections. PASSIA, <http://passia.org/personalities/418>, consulté la dernière fois le 7 septembre 2021.

⁶²⁷ Entretien avec Kifah Raddeideh, *op. cit.*

Pour conclure, l'OLP et le Fatah constituent toujours des acteurs-clés du champ diplomatique palestinien, et du champ de la représentation, du fait qu'ils regroupent les élites au pouvoir et qu'ils rassemblent les principaux entrepreneurs de la cause palestinienne à l'international. Pourtant, il ne faudrait pas croire à une homogénéité de cette représentation. Les travaux de Laleh Khalili sur les commémorations palestiniennes au Liban sont particulièrement instructifs concernant l'adaptation nécessaire de la représentation selon les publics. Ainsi, auprès des réfugiés palestiniens, les commémorations organisées par le Fatah s'appuient plus sur des événements comme la bataille de Karameh tandis qu'en Cisjordanie, l'accent est plus mis sur la déclaration d'indépendance de 1988 (Khalili, 2009).

Ensuite, si nous regardons l'aspect plus institutionnel, le fait que ces organisations disposent de leurs propres branches dédiées aux questions internationales soulignent leur importance dans le champ diplomatique palestinien, d'autant plus que celles-ci défendent la prétention qui a le plus d'écoute à l'international. Néanmoins, elles n'ont pas toutes connu les mêmes entreprises de rationalisation que le MOFA. À l'exception de la NSU dans la production d'expertise, les autres départements vus restent centrés sur des activités de représentation, qui font doublon avec celle du ministère. Ils n'en constituent pas moins des acteurs de la diplomatie palestinienne, certains importants selon les dossiers comme celui de la reconnaissance, de la réconciliation palestinienne ou des négociations. Somme toute, ces éléments remettent bien en cause la division cohérente du travail revendiquée par les acteurs palestiniens.

Enfin, les deux organisations partagent ce même besoin d'entretenir leur passé révolutionnaire sur lequel s'est bâti leur légitimité. Ce dernier aspect est d'autant plus important depuis que de nouveaux acteurs entrent en rivalité sur ce terrain.

2.3) Les *outsiders* de la représentation diplomatique

Jusqu'à présent, nous avons présenté des acteurs institutionnels qui préservent la cohérence de la représentation internationale. Mais de nouveaux acteurs ont fait leur apparition sur la scène politique palestinienne après Oslo et tentent de remettre en cause cette cohérence. Deux cas illustrent, différemment, ce renouvellement représentatif. D'un côté, le parti islamiste Hamas⁶²⁸

⁶²⁸ Le mouvement du Hamas est officiellement créé en 1987 mais est issu d'une branche des Frères musulmans, qui s'est implantée dans la bande de Gaza avant même la guerre de 1948. Cette dernière s'est peu impliquée dans la résistance armée et s'est plutôt tournée vers les activités caritatives et sociales. Le changement d'orientation vers la lutte armée s'opère progressivement sous l'occupation israélienne, notamment sous l'influence de son futur leader le cheik Ahmad Yassine (1937-2004). Mais il faut attendre la première *intifada* pour que les islamistes officialisent leurs revendications à travers la constitution du Hamas, acronyme en arabe de Mouvement de la

se présente comme l'héritier de la lutte armée contre Israël mais est rapidement confronté aux mêmes dilemmes que l'OLP. De façon différente, la campagne Boycott, désinvestissement et sanction (BDS) offre dans les années 2000 une nouvelle ouverture internationale pour les Palestiniens. Si dans le contenu, les revendications restent très similaires à celles des institutions au pouvoir, la campagne se démarque en s'opposant à la prétention étatique de l'OLP, en évacuant notamment toutes les revendications territoriales de son programme afin de se rapprocher des luttes contre les systèmes d'apartheid.

a) Le Hamas, ou comment renouer avec la lutte armée

Si le parti islamiste est désormais un acteur bien connu du monde de la recherche (Signoles, 2006 ; Hroub, 2008 ; Roy, 2011), la question de ses relations extérieures a peu fait l'objet de travaux à l'exception de la thèse de Leïla Seurat (2014).

Les travaux portant sur le Hamas émettent un constat similaire aux auteurs s'intéressant aux échecs des différents partis islamistes élus à la tête du pouvoir : leur méconnaissance des systèmes politiques qu'ils doivent désormais diriger. Dans le cas palestinien, ce manque d'apprentissage politique s'explique par le refus du parti à participer à la vie politique palestinienne aux débuts de l'AP. Pour ses membres, participer aux élections ou travailler avec les services de l'Autorité équivaldrait à consentir aux accords d'Oslo, perçus comme une trahison par les membres.

Dès sa création, le Hamas dispose d'une branche extérieure, nommée Bureau politique, située dans un premier temps à Amman du fait de la proximité avec la branche locale des Frères musulmans (Seurat, 2015, p. 19). En 1999, le service est expulsé de Jordanie à cause de son orientation militaire et trouve refuge à Damas. Ses rôles politique et diplomatique s'accroissent avec le temps à cause de la situation au sein des TPO (d'abord l'occupation puis le blocus de Gaza). Des tensions entre l'intérieur et l'extérieur se font ressentir sur la conduite politique à

résistance islamique. Ce n'est qu'en 1992 que le mouvement se lance dans la résistance armée et les attentats suicides avec la constitution de sa branche militaire, les brigades Ezzedine al-Qassam (du nom du cheik qui a lancé une résistance armée contre l'occupation britannique et la communauté juive en 1935 vu dans le premier chapitre). Son opposition aux accords d'Oslo, puis l'impasse du processus, le font gagner en popularité auprès de la population palestinienne mais moins à l'international. De plus, la direction refuse de participer aux élections législatives et présidentielles qui tentent de normaliser la vie politique malgré l'occupation. La seule exception concerne les élections municipales car perçues comme plus proche des besoins des Palestiniens. 2005 équivalait à la première grande victoire électorale, le parti remportant plusieurs villes lors des élections municipales. Cette réussite pousse les dirigeants à participer aux élections législatives de janvier 2006, deuxième victoire pour les islamistes. Le Hamas devient alors le premier parti au sein du CLP et se retrouve à composer un nouveau gouvernement en cohabitation avec la présidence d'Abbas et, *de facto*, doit négocier avec Israël.

tenir, notamment entre ses dirigeants de l'intérieur, comme le cheik Yassine et Ismaël Haniyeh (1962)⁶²⁹, et de l'extérieur, avec Khaled Meshaal (1956)⁶³⁰. Ironiquement, nous retrouvons une situation très similaire à celle de l'OLP, avec d'un côté l'intérieur qui doit adopter une démarche allant plus vers le compromis et sa branche extérieure plus jusqu'au-boutiste comme ce fut le cas avec le Département politique après Oslo. Cette opposition se répète à plusieurs reprises, entre autres pendant les tentatives de réconciliation avec le Fatah.

La politique diplomatique ordonnée par le Hamas à partir de 2006 est clairement tournée vers les pays arabes, même si ce n'est pas exclusif. En effet, le nouveau gouvernement palestinien s'adresse rapidement aux pays donateurs en 2006 pour les engager à travailler avec lui au travers d'une lettre d'Ismaël Haniyeh adressée au Quartet (Seurat, 2015, p. 66). La crise de 2007 réduit encore plus son horizon diplomatique qui se concentre sur ses trois principaux alliés : la Syrie, l'Égypte et l'Iran, sans oublier ses partenariats avec d'autres mouvements islamistes comme le Hezbollah. À partir de 2012, le Hamas fait l'objet d'une tentative de normalisation internationale afin d'être de plus en plus reconnu comme un acteur des négociations, comme le montre la visite d'officiels étrangers, arabes bien sûr mais aussi turcs (Signoles, 2013, p. 88). Mais la guerre civile syrienne et la prise de position du Hamas pour les insurgés lui met finalement à dos le gouvernement de Damas et l'OLP ne manque pas de reprendre la main, comme l'a indiqué l'ouverture d'un bureau du Département politique dans la capitale. Malgré cela, les guerres successives contre la bande de Gaza par Israël renforcent le capital sympathie pour ses habitants, ce qui bénéficie indirectement au parti au pouvoir avec la venue de dignitaires étrangers. En outre, les tentatives successives de réconciliation avec le Fatah lui permettent de se rapprocher des pays du Golfe.

En résumé, l'horizon diplomatique du Hamas est clairement moins étendu que celui de l'AP du fait de sa double étiquette de mouvement « terroriste » et d'*outsider* de la diplomatie. Cependant cela ne l'empêche pas de rester un acteur incontournable de la vie politique palestinienne et un rival important pour la diplomatie de l'AP. Bien que le parti fasse aussi l'objet de critiques de la part de la population palestinienne, en particulier dans sa gestion de la bande de Gaza et de sa responsabilité dans les conflits avec Israël, ses choix politiques lui permettent de se démarquer du Fatah comme par exemple lors de son soutien à la mobilisation

⁶²⁹ Dirigeant du Hamas, il est nommé Premier ministre en 2006.

⁶³⁰ Né en 1956, Khaled Meshaal fait partie de la diaspora palestinienne et intègre rapidement la tendance islamique notamment dès ses études universitaires au Koweït en prenant la tête de la liste islamiste au sein de la GUPS. Il reste au Koweït de nombreuses années en tant qu'enseignant mais participe à la création du Hamas. En 1991, avec l'invasion de l'Irak, il quitte le Golfe pour s'installer en Jordanie où il rejoint la branche extérieure du Hamas et en prend la direction en 1996 jusqu'en 2017 (Seurat, 2015, p. 296-297).

des prisonniers politiques palestiniens en 2012 alors que son rival est absent des actions de protestation sociale (Signoles, 2013, p. 96) ou en devenant aujourd'hui le principal garant de l'unité palestinienne (Dot-Pouillard, 2021, p. 53).

Un reproche que nous pourrions formuler à la thèse de Leïla Seurat est le fait qu'elle a opté pour une approche très centrée par le haut (qui s'explique très probablement par la difficulté du sujet et du terrain et par le fait que ses travaux portent surtout sur les relations du mouvement lui-même et finalement peu sur l'administration). Par conséquent, nous avons peu d'informations sur les diplomates du mouvement islamiste, l'ensemble de la recherche se concentrant plus sur ses figures dirigeantes. Pourtant, Gaza dispose toujours de son propre ministère des Affaires étrangères et de son personnel diplomatique, même si une partie préfère ne plus venir travailler (Hovdenak, 2010). Le gouvernement de Gaza tente lui aussi de proposer des formations à ses représentants⁶³¹. Mais il ne dispose pas du catalogue à disposition du ministère de Ramallah et ses tentatives restent limitées. D'autant plus que l'avenir de ce corps diplomatique gazaoui est l'un des enjeux liés à la réconciliation Fatah/Hamas⁶³², de même que le poste de ministre des Affaires étrangères. En effet, le Hamas s'est opposé à plusieurs reprises à la nomination de Riyad al-Maliki à la tête des Affaires étrangères et en 2014, lors d'une nouvelle tentative de réconciliation entre le Fatah et le Hamas, de le remplacer à son poste par une autre personne⁶³³.

Plusieurs ponts peuvent être faits entre ces deux rivaux, en particulier sur le double objectif d'entretenir l'image d'une résistance face à l'occupant (l'aspect armé de la lutte étant plus assumé côté islamiste) et celle d'un interlocuteur fiable pour les pays étrangers. Les dirigeants du Hamas en particulier s'ancrent dans l'héritage du Fatah, tout en s'en démarquant en défendant l'idée qu'ils ne souhaitent pas répéter ses erreurs (Seurat, 2014, p. 234). La première d'entre elles étant la « reddition » envers Israël avec la signature des accords d'Oslo. « *En se posant moins comme le leader d'un mouvement islamiste que comme l'héritier revendiqué du*

⁶³¹ Reuters, " Hamas training diplomats, challenging PLO monopoly abroad", <https://www.reuters.com/article/us-palestinians-hamas-diplomats-idUSBRE88412220120905>, mis en ligne le 5 septembre 2012, consulté la dernière fois le 22 septembre 2020.

⁶³² Seurat, Leïla ; Younis, Mohamed, « Un accord entre le Fatah et le Hamas à l'ombre du parrain égyptien », *Orient XXI*, 17 octobre 2017.

⁶³³ *Al-Watan Voice*, « Wasaṭa zahmat al-niqāḥāt 'an baqā' chaqīqih wazīran lil-khàrijīyat : ta'iyin "Raouf al-Mālīkī" safīran fī kouloumbiyā » (« Au milieu des discussions encombrées sur la survie de son frère en tant que ministre des Affaires étrangères: la nomination de Raouf al-Maliki comme ambassadeur en Colombie »), mis en ligne le 29 mai 2014 ; *Palinfo*, « Limādhā tarfoud Ḥamās Riyād al-Mālīkī wazīran lil-khàrijīyat » (Pourquoi le Hamas rejette Riad al-Maliki en tant que ministre des Affaires étrangères), <https://www.palinfo.com/news/2014/6/1/>, mis en ligne le 1^{er} juin 2014, consultés la dernière fois le 5 octobre 2020 (plus en ligne).

leader historique de l'OLP, il mobilise tout autant un imaginaire national partagé qu'il joue sur les contradictions – réelles – d'un Fatah à bout de souffle » (Dot-Pouillard, 2021, p. 54). À l'inverse d'un accord de paix, le Hamas défend le concept de trêve (« *hudna* »), qui s'inspire de la doctrine islamique et qui se différencie des accords de paix par sa durée à court terme. Aussi, les responsables du parti souhaitent se démarquer de son aîné par une séparation claire entre l'appartenance au mouvement et le travail au sein du gouvernement. « *S'ils reconnaissent l'existence d'une complémentarité entre les différents niveaux de représentation, les dirigeants nient en revanche l'existence d'une ingérence* » (Seurat, 2014, p. 238). Néanmoins, tout comme pour le gouvernement de Ramallah, l'interdépendance entre le parti et les institutions reste forte comme l'illustre l'actuel ministre des Affaires étrangères, Ismaël Haniyeh, qui multiplie les casquettes dont celles de chef du gouvernement, du Bureau politique et du parti.

b) La société civile : une représentation à part ? Le cas de la campagne BDS

Les acteurs mentionnés jusqu'à présent font tous partie de la scène politique palestinienne et entretiennent un lien avec l'héritage de la prétention de l'OLP, qu'ils ambitionnent de la pérenniser, de la renouveler ou de s'y opposer. Quelle est alors la place de la société civile⁶³⁴ ? L'initiative la plus importante dans la représentation des Palestiniens depuis ces deux dernières décennies est probablement issue de ce milieu avec la campagne BDS, initiée officiellement en 2005 par 170 organisations palestiniennes.

Cette campagne visant à faire boycotter les produits israéliens à l'international est définie comme une nouvelle forme de lutte civile contre l'occupation israélienne, en réponse aux échecs de la violence (la seconde *intifada*) et de la diplomatie. Ses objectifs s'inscrivent dans des cadres de référence hérités : mettre fin à l'occupation (ce qui inclus le mur de séparation), défendre le droit au retour des réfugiés palestiniens (référence à la résolution 194) et ajoute aussi l'égalité des droits pour les citoyens arabes israéliens⁶³⁵. Nous nous éloignons ici des modèles vus précédemment, le procédé s'inscrivant plus clairement dans une dynamique plus informelle et militante (ce qui n'exclut pas pour autant l'aspect expertise puisque la campagne s'accompagne de toute une série d'analyse et de documentation sur les méfaits de l'occupation, les effets de la dépendance économique, les conditions des prisonniers...). De cette manière, la

⁶³⁴ Sur l'usage de ce terme polysémique dans les sciences sociales, nous renvoyons à l'article de Bernard Botiveau paru dans *Revue internationale de politique comparée* (2002) qui souligne les problèmes de cette notion en l'appliquant au cas palestinien.

⁶³⁵ Site de BDS, <https://bdsmovement.net/news/legal-briefing-bds-legitimate-human-rights-movement>, consulté la dernière fois le 8 septembre 2021.

campagne BDS rompt avec la prétention étatique de l'OLP car, d'une part, son programme d'action ne vise pas à défendre la solution d'un ou deux États mais remet en cause le *statu quo* et renoue, d'autre part, avec la diplomatie de dominés de par son articulation à d'autres luttes internationales ne serait-ce que par sa principale source d'inspiration : la campagne de boycott organisée par les populations noires d'Afrique du Sud contre le système d'apartheid. La campagne trouve aussi une caisse de résonance avec les mouvements actuels, comme aux États-Unis avec le mouvement Black Lives Matter. Lori Allen reprend pour comprendre ce nouveau réseau de solidarité transnationale le concept d'Alex Lubin de « géographie de libération » qui permet de saisir « *"les espaces dialectaux produits dans la collision entre le nationalisme et le colonialisme, d'une part, et les politiques subalternes décoloniales et de libération, d'autre part"*⁶³⁶, qui promeuvent la reconnaissance de "communautés de destin partagé", et qui peuvent conduire à des imaginaires politiques au-delà du nationalisme et du colonialisme » (Allen, 2018, p. 122). Le concept de Lubin se rapproche sur certains aspects de celui d'espace de la cause de Laure Bereni mais sur une échelle plus internationale et transnationale, en mettant l'accent sur la circulation des représentations et des imaginaires.

De plus, l'accueil mitigé de la campagne BDS en Europe⁶³⁷ renforce cette connexion avec la diplomatie de dominés, alors que les prises de position de ses promoteurs dérangent celles des gouvernants en raison d'un certain retour aux sources en termes d'engagement politique, avec la dénonciation du sionisme combinée à une attaque plus frontale contre les intérêts israéliens. Ce qui explique en partie la raison pour laquelle les diplomates palestiniens ont mis du temps à prendre position pour cette initiative. Aujourd'hui, la campagne BDS est devenue une vitrine incontournable de la lutte contre l'occupation ainsi que dans sa comparaison avec un régime d'apartheid dénoncé par des associations palestiniennes et israéliennes. Ces accusations reposent aussi sur des expertises⁶³⁸. Il faut préciser que de nombreuses ONG sont soumises comme l'AP à l'exigence de la professionnalisation de la part des bailleurs de fonds grâce à la régulation des donations (Abu-Sada, 2007 ; Sbeih, 2014). En conséquence, le champ associatif palestinien est lui aussi soumis à cette rationalisation du système de valeurs dominant qui

⁶³⁶ Propos tirés de Lubin, Alex, *Geographies of Liberation: The Making of an Afro-Arab Political Imaginary*, University of North Carolina Press, Chapel Hill, 2014, p. 7-9.

⁶³⁷ Pendant plusieurs années, la campagne BDS a été interdite dans plusieurs pays d'Europe comme en France car perçue comme « incitation à la haine raciale ». Les mesures se sont assouplies *via* l'UE en ce qui concerne les produits importés des colonies israéliennes. La mention de leur provenance doit être obligatoirement étiquetée.

⁶³⁸ Encore récemment, l'organisation israélienne de défense des droits de l'Homme Yesh Din a publié un rapport appuyant l'application de la définition d'apartheid au régime d'occupation israélien. L'organisation se défend d'adopter une position politique dans ce rapport et met en avant la composition de ces rapporteurs qui rassemblent des universitaires, des juristes... *Mediapart*, « Israël, État d'apartheid ? », publié le 1^{er} août 2020.

participe à un phénomène « *d'évacuation du politique* » (Sbeih, 2014, p. 243) s'observant au niveau du recrutement de nouveaux technocrates et la marginalisation d'anciens militants (p. 253).

La campagne BDS n'est pas la seule initiative visant à représenter les Palestiniens à l'international issue de la société civile. Beaucoup d'autres pourraient faire l'objet d'une étude de cas. La passionnante thèse de Najla Nakhlé-Cerrutti sur le théâtre palestinien (2017) revient par exemple sur les différentes représentations de la Palestine projetées par des pièces de théâtre. Certaines d'entre elles s'éloignent de l'image de la terre fantasmée qui régnait au sein des camps de réfugiés. « *La personnification qui s'élabore dans tout le poème contribue finalement à construire une nouvelle image de la terre, opposée à l'image de la mère nourricière et de la patrie palestinienne, récurrente dans la littérature* » (Nakhlé-Cerrutti, 2017, p. 388). Même si le sentiment d'attachement à la terre reste vivace chez les protagonistes de ces pièces, elle est parfois perçue comme traîtresse et même meurtrière. Un autre exemple concerne les stratégies de sensibilisation mises en place par certaines associations et localités palestiniennes pour informer sur la situation d'occupation et jouant également le registre de l'émotion (Lamarche, 2015). Ces types d'exemple sont intéressants car ils permettent de prendre conscience des différents dispositifs et sensibilités liés à la représentation de la Palestine imaginée en fonction de la socialisation de leurs auteurs. Mais l'hétérogénéité des acteurs constituant la société civile complique notre questionnement sur la représentation qu'elle renvoie à l'international. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix de nous concentrer sur une campagne en particulier, qui a en sus le mérite de poser la question de son acceptation par la diplomatie « officielle ».

De manière générale, la représentation des Palestiniens change peu chez ces *outsiders* puisque nous y retrouvons les éléments-clés comme le droit au retour ou la fin de l'occupation. Ils se rejoignent dans leur opposition à l'entretien de « la cohérence de la cause » et appellent à une nouvelle stratégie. En ce sens, ils occupent une place dans le champ diplomatique palestinien car leur investissement pousse les autres acteurs à réagir, comme le souligne le fait que les diplomates appuient désormais la campagne BDS ou cherchent à faire accepter le Hamas comme un interlocuteur auprès des gouvernements. Ces rivalités n'empêchent pas certaines ONG d'apporter une contribution en termes de conseils ou d'expertises à l'AP, comme le montre l'exemple de la Cour pénale internationale (CPI).

2.4) Marquer une unité de façade ? Le cas de la commission pour la CPI

Avant de conclure cette deuxième section, nous souhaitons prendre un exemple plus concret de collaboration, dans le cadre d'un dossier précis, où les différents acteurs vus précédemment se retrouvent à travailler ensemble. Nous avons pour cela décidé de nous appuyer sur l'exemple de la commission pour la CPI⁶³⁹, qui constitue une bonne illustration de la faiblesse du champ diplomatique palestinien, dans le sens où des acteurs issus de champs différents s'investissent ensemble dans ce dossier mais ne constituent pas d'espace structuré, du fait de leur ancrage et de leurs oppositions, pour l'entretenir.

Après la reconnaissance partielle de l'État palestinien par l'ONU, le gouvernement de Mahmoud Abbas dispose de la capacité de signer les différents traités internationaux, dont le statut de Rome qui permet de rejoindre la Cour pénale internationale. Ce dont l'AP ne s'est pas privée. C'est ainsi que le 1^{er} avril 2015, l'État de Palestine rejoint officiellement l'instance multilatérale après plusieurs essais infructueux⁶⁴⁰. La CPI représente un atout non négligeable pour les dirigeants palestiniens car cela leur permet d'exercer une nouvelle pression politique sur Israël en réclamant sa mise en accusation sur plusieurs dossiers dont les conflits à Gaza, le traitement des prisonniers politiques et le régime d'occupation. Cependant, la procédure d'enquête entamée par l'AP⁶⁴¹ n'a jamais dépassé le stade de l'examen préliminaire.

Pour travailler sur ce dossier extrêmement sensible, Mahmoud Abbas publie un décret présidentiel le 7 février 2015, dans lequel il organise un Haut comité national pour la CPI⁶⁴². Ce dernier est composé de 32 personnalités palestiniennes et de huit institutions, principalement des ministères (dont celui des Affaires étrangères) et différents bureaux (sécurité, procureur). Les personnalités rassemblées dans ce comité regroupent un large spectre politique. À sa tête, nous retrouvons Saëb Erekat chef du Département des négociations et secrétaire général de l'OLP. Plusieurs membres du Comité exécutif⁶⁴³ sont également présents comme Hanan Ashrawi, Jamil Shihada (Fatah), Mahmoud Ismail (Front de libération arabe, chef du Département des organisations populaires)... Bien entendu, il y a plusieurs responsables du

⁶³⁹ Une bonne partie de cette sous-section s'inspire du travail de mémoire de Sarah Daoud (2017) sur la reconnaissance de l'État de la Palestine à la CPI et de son usage dans la stratégie internationale palestinienne, soutenue à Sciences Po-Paris.

⁶⁴⁰ Une demande a déjà été examinée en 2009 et a finalement fait l'objet d'un refus du fait qu'il n'y ait pas d'État palestinien (Rémond-Tiedrez, 2021).

⁶⁴¹ Le 16 janvier 2015.

⁶⁴² Décret présidentiel n° 3 de l'année 2015 concernant la formation du Haut comité national auprès de la Cour Pénale Internationale, publié le 7 février 2015.

⁶⁴³ Membres pour certains à l'époque car nous rappelons que la composition du CE a changé en 2018.

Fatah, en premier lieu Nabil Shaath, Amal Hamad (membre du Comité central et leader du syndicat palestinien des femmes)⁶⁴⁴ ou encore Amin Maqboul⁶⁴⁵ (secrétaire général du Conseil révolutionnaire). La diversité politique s'incarne surtout à travers les membres du CLP, parmi lesquels nous retrouvons des représentants du FPLP (Khalida Jarrar), de FIDA⁶⁴⁶ (Zahira Kamal) ou du parti Initiative⁶⁴⁷ (Mustafa Barghouti) et même du Hamas en la personne de Ghazi Hamad, porte-parole du parti et ancien vice-ministre des Affaires étrangères à Gaza en 2012. Enfin, sont associés des membres du bureau présidentiel (dont Majdi al-Khaldi) ainsi que des personnalités de la société civile : Shawan Jabarin (directeur de l'association al-Haq spécialisé sur le droit international), Khalil Abu Shammaleh d'Addameer (défense des droits de l'Homme et spécialisée sur les conditions des prisonniers politiques) ou encore Issam Younis, directeur d'Al-Mezan, un centre pour la défense des droits de l'Homme situé à Gaza.

L'ambition derrière la constitution de ce comité est de montrer une représentation unifiée des TPO en réunissant un spectre large de participants. Cependant, cette représentation est-elle unie ou repose-t-elle plus sur une unité de façade ? Le décret présidentiel donne peu de précisions sur la division du travail en son sein hormis sur le rôle du MOFA qui est à la tête d'un comité technique (art. 2). Ce dernier est composé principalement de conseillers juridique et diplomatique qui préparent les dossiers à envoyer à la CPI⁶⁴⁸. En ce sens, le MOFA est le principal interlocuteur de l'institution judiciaire car il dispose d'une équipe spéciale intégrée à la mission de la Haye. Le rôle attribué au ministère est en soi une bonne illustration de sa dépolitisation, alors qu'il lui est attribué des tâches plus administratives que politiques. Toutefois, chaque composante peut disposer de ses propres expertises. C'est pourquoi d'un côté comme de l'autre, les personnes impliquées dénoncent « *un manque de transparence* »⁶⁴⁹, chacun faisant comme bon lui semble. C'est un constat similaire que nous avons retrouvé du côté de l'association al-Haq (le droit en arabe), qui participe aussi au travail du comité. Au cours d'une visite, des membre nous ont déclaré qu'ils avaient surtout un rôle d'observateur dans le comité. Par conséquent, ils ont décidé de travailler de leur côté avec la CPI. Le mémoire de Sarah Daoud sur l'intégration des TPO dans la Cour renseigne bien sur les dynamiques internes du comité. En novembre 2015, plusieurs associations civiles palestiniennes

⁶⁴⁴ Aujourd'hui ministre des Affaires de la femme.

⁶⁴⁵ Ambassadeur palestinien en Algérie depuis 2017.

⁶⁴⁶ Acronyme en arabe pour Union Démocratique Palestinienne, parti qui a fait scission avec le FDLP.

⁶⁴⁷ Liste indépendante.

⁶⁴⁸ Entretien avec Khalil, *op. cit.* Khalil est membre du département des Affaires multilatérales au MOFA.

⁶⁴⁹ *Ibid.*

représentées dans le comité ont déposé un dossier confidentiel au bureau de la Procureure prouvant des crimes commis à Gaza pendant le conflit de 2014 (Daoud, 2017, p. 48). Des ONG internationales sont associées à cette action puisque la rencontre secrète a lieu aux locaux de la Fédération internationale des droits de l'Homme à Paris.

Ainsi, la division du travail au sein du Haut comité est plus formelle que pratique. « *Ce qui ressort de ces exemples est le caractère fragmenté de l'action collective de la Palestine à la CPI, chacun soumettant des dossiers sans véritable coordination* » (Daoud, 2017, p. 49). En ce sens, elle constitue une bonne illustration de la faiblesse de ce champ. Il existe une certaine coordination, qui demeure cependant circonscrite à des secteurs proches en termes d'identités, comme l'a montré l'exemple de la collaboration entre organisations issues de la société civile. La situation est similaire entre les services de l'OLP et de l'AP, comme par exemple entre la NSU et le MOFA⁶⁵⁰ qui mobilise plusieurs de ses départements pour apporter son expertise (les Affaires multilatérales et les Affaires juridiques). D'un point de vue plus général, l'objectif des diverses composantes du comité reste le même : la condamnation d'Israël par la CPI. Il y a donc bien une représentation unifiée à travers la vision donnée des Palestiniens, victimes des exactions israéliennes. Toutefois, les divisions internes soulignent plus une unité de façade. Alors que les membres de la société civile se défendent d'apporter une expertise professionnelle au dossier, les institutions politiques seraient plus intéressées par l'instrumentalisation de la Cour (Daoud, 2017, p. 49-50).

Tout au long de cette seconde section, nous avons présenté des institutions différentes, issus de champs différents, mais participant à l'internationalisation de prétentions à la représentation des Palestiniens. Cela nous a conduit à mobiliser le concept de champ faible pour comprendre comment la prétention de 1988 reste maintenue, malgré son application illusoire, alors que d'autres ont du mal à émerger et être défendues à l'international. Les acteurs associés à ces dernières sont soumis à certaines conditions imposées pour participer au jeu diplomatique : des représentations plus ou moins communes, ancrées dans un héritage de luttes politiques, et le fait que les différentes composantes de ce champ, y compris la société civile, soient fortement liées au sein du champ du pouvoir palestinien (Sbeih, 2019). En ce sens, ils sont soumis à la représentation dominante issue de la prétention de 1988. Qu'ils participent à l'entretien de « la cohérence de la cause » ou à l'inverse, qu'ils s'y opposent, ils sont obligés de s'y positionner.

⁶⁵⁰ Entretien à la NSU, *op. cit.*

De plus, la crise de la représentation que traverse les TPO avantage l'exécutif palestinien alors que les espaces dont sont issus les prétentions politiques périlclitent.

Ensuite, la faiblesse de ce champ tient au fait que tous ces acteurs sont plus ancrés dans leur champ respectif (qu'il s'agisse du champ de la représentation, politique ou encore associatif). De fait, ils ne sont pas unis par des pratiques ou des cultures institutionnelles communes. Les exemples du Fatah et des départements de l'OLP ont montré que leurs services traitant des relations extérieures ont fait l'objet de peu de réformes depuis leur installations dans les TPO. Par conséquent, ces services sont peu développés et disposent de peu de moyens comme de personnels qualifiés (à l'exception de la NSU). Cependant, nous rappelons que notre analyse repose essentiellement sur le traitement de données de sites internet, pages de réseaux sociaux et quelques entretiens avec des membres de ces institutions. Pour avoir un regard plus complet sur celles-ci, il faudrait mener une enquête plus poussée, comme l'ont par exemple fait Xavier Guignard sur la NSU (2016) ou Leïla Seurat sur le Hamas (2014).

C'est pourtant sur ce dernier point que le MOFA se distingue le plus dans ce champ diplomatique. Il est le seul à avoir bénéficié d'une professionnalisation aux affaires diplomatiques. Certes, il est soumis à l'injonction des élites dirigeantes à participer à la « cohérence de la cause ». Mais son institutionnalisation, beaucoup plus poussée que la plupart des autres acteurs cités, lui confère une certaine reconnaissance, aussi bien au sein du champ diplomatique qu'auprès d'interlocuteurs internationaux, en tant que corps administratif solide et plus compétent que d'autres administrations⁶⁵¹. De plus, elle constitue un filtre social en raison de la sélection imposée qui contribue à différencier ses agents de ceux des autres espaces institutionnels concurrents en leur accordant des attributs propres à incarner les intérêts palestiniens plus durablement (Georgakakis, 2012(b), p. 49).

Section 3. La division sociale du travail au sein du MOFA : un champ professionnel inachevé ?

Dans cette dernière section, nous nous intéresserons plus particulièrement au premier processus cité par Pierre Bourdieu dans son modèle de construction de l'État : la différenciation

⁶⁵¹ Entretien au consulat français de Jérusalem, *op. cit.* Un diplomate français nous a déclaré dans un entretien qu'il préférerait travailler avec le MOFA plutôt qu'avec d'autres ministères.

et l'autonomisation d'un champ bureaucratique du reste des autres sphères sociales. Nous nous inscrivons plus largement dans la lignée des travaux qui retracent les processus d'autonomisation bureaucratique, notamment en nous inspirant des littératures sur les institutions européennes (Smith, Joana, 2002 ; Cohen, 2006 ; Georgakakis, 2012 ; Vauchez, 2013). « *En ancrant l'analyse dans une dimension socio-génétique (conditions de formation des champs) et en peuplant ces institutions d'agents, dont on analyse les propriétés sociales, les espaces de socialisation et les trajectoires professionnelles, la sociologie des champs permet d'ouvrir [de] multiples boîtes noires* » (Georgakakis, Vauchez, 2015, p. 203). L'autonomisation du champ bureaucratique dépend alors des trajectoires de ses acteurs qui peuvent tant effectuer une carrière en son sein ou y acquérir une position dominante grâce à une distinction dans un autre champ.

Nous proposons d'appliquer ce modèle d'analyse au MOFA en revenant sur les personnes occupant des positions dominantes au sein de sa hiérarchie, dont nous avons pu reconstituer les profils à partir d'entretiens, de *who's who*, de CV et d'articles de presse. Cette démarche permet ainsi d'évaluer le degré d'autonomie dont bénéficie le ministère par rapport aux autres acteurs du champ diplomatique palestinien ainsi que ses limites.

3.1) Le ministre des Affaires étrangères, ou la construction d'une façade de neutralité politique

Sans grande surprise, le poste de ministre a été occupé avant tout par des hommes politiques. Nasser al-Qudwa est le seul à avoir occupé un poste diplomatique « officiel » sur le long terme, sans compter Nabil Shaath, autre acteur central dans la diplomatie du Fatah et de l'OLP, ou Salam Fayyad (malgré le peu de temps resté à ce poste), plus proche de la finance internationale. Ce qui ressort surtout des profils des ministres des Affaires étrangères est que, depuis 2007, le poste est accordé à des personnes présentées par le gouvernement comme politiquement neutre. Après avoir confié les rênes de la diplomatie à deux membres du Fatah puis à un du Hamas, les gouvernements palestiniens font désormais appel à des indépendants (Ziad Abu Amr, Salam Fayyad et enfin Riyad Maliki, ex-FPLP), signe de concession du parti au pouvoir.

Depuis 2007, le poste de ministre des Affaires étrangères est occupé par la même personne, Riyad al-Maliki. Cette stabilité est d'autant plus surprenante que la grande majorité des ministères a connu plusieurs changements de direction cette dernière décennie. Le dernier ministre à être resté aussi longtemps à ce poste est Nabil Shaath (et encore, en incluant la direction du MOPIC).

Riyad al-Maliki⁶⁵² est né en 1955 à Bethléem. Il quitte les TPO en 1974 pour faire des études en Colombie et obtient un diplôme en ingénierie civile à l'université de Javeriana. Il poursuit avec un master en 1981 dans la même discipline, puis obtient le titre de docteur en 1986 à l'institut polytechnique de New-York. En parallèle de sa thèse, Riyad al-Maliki commence une carrière d'enseignant à l'université de Birzeit, en ingénierie civile, dont il finit par diriger le département jusqu'en 1996. Il est également impliqué dans plusieurs projets concernant l'aménagement des TPO (en transport, urbanisme, planification...). Il est arrêté par les forces israéliennes en 1989 et reste emprisonné un mois. En 1991, il fonde Panorama, le Centre palestinien pour la diffusion de la démocratie, une ONG proposant des activités de conseil à travers divers programmes (capacity building, le développement de la démocratie, leadership trainings...). Il y occupe le poste de directeur-général jusqu'en 2007. En 1994, il fonde également le groupe Rimal Engineering Consultancy (spécialisé dans l'architecture). Sous l'occupation israélienne, il rejoint le FPLP et en devient l'un de ses porte-paroles au sein des TPO. Toutefois, il finit par quitter le mouvement, étant en désaccord sur le rejet des accords d'Oslo. Il rejoint l'équipe de négociation en charge du statut final pendant le processus de paix. Pendant les décennies 1990 et 2000, il reste très actif au sein de la société civile en participant à plusieurs initiatives : il devient ainsi membre de l'équipe Palestinian Second Track Diplomacy ; membre fondateur de l'Alliance internationale pour la paix israélo-arabe à Copenhague en 1997 ; membre du comité directeur de la Maison d'Orient à Jérusalem ; du Mouvement mondial pour la démocratie ; de l'équipe du dialogue national palestinien et du dialogue d'Athènes et vice-président du Conseil palestinien pour la justice et la paix. Son investissement dans le processus de paix lui vaut d'être décoré à plusieurs reprises : prix européen de la paix en 2000, récompense du courage démocratique en 2004 en Afrique du Sud ainsi que le prix italien de la paix en 2005. Il rejoint le gouvernement palestinien pour la première fois en juin 2007, sous le gouvernement d'union nationale, en tant que ministre de la Justice, sous l'étiquette indépendant.

⁶⁵² Nous nous basons sur différents *who's who* pour ce profil dont le site Passia, <http://passia.org/personalities/127>, ainsi que son CV officiel sur le site du MOFA, <http://www.mofa.pna.ps/en-us/theministry/minister>, consultés la dernière fois le 5 octobre 2020.

Après la crise avec le Hamas, il est nommé à la fois ministre de l'Information, porte-parole du gouvernement et ministre des Affaires étrangères⁶⁵³.

Le maintien de Maliki à son poste a de quoi étonner car il n'appartient pas au parti dominant et sa nomination a fait plus d'une fois l'objet de contestations. Plus précisément, la direction du Fatah s'est montrée très méfiante envers plusieurs membres du gouvernement Fayyad, dont le ministre des Affaires étrangères. Le Comité central a appelé à la constitution d'un nouveau gouvernement palestinien dans lequel le MOFA reviendrait de nouveau au parti⁶⁵⁴. Au bout du compte, Riyad al-Maliki conserve son poste. Encore de nos jours, il fait l'objet de campagne de diffamation⁶⁵⁵. Pour rappel, le Hamas a également exigé son remplacement pendant les négociations avec le Fatah. Dans ce contexte, comment expliquer son maintien dans le gouvernement ?

Tout d'abord, sa nomination s'inscrit dans les orientations impulsées par le fayyadisme aux affaires étrangères. Son profil comporte des similitudes avec celui de Salam Fayyad par son expérience dans les domaines du management et de la « bonne gouvernance », ainsi que par ses réseaux à l'international, constitués *via* les organisations qu'il a créées (Panorama, Rimal). De plus, sa non appartenance au Fatah s'inscrit elle aussi dans la dynamique de dépolitisation partisane voulue par l'ex-Premier ministre afin de limiter les ingérences du Fatah. Nous retrouvons bien certains éléments-clés du fayyadisme : la nomination de personnes indépendantes est une façon de rendre opérationnelle une démarche de « bonne gouvernance » défendue par le nouveau gouvernement. Si sa nomination s'inscrit dans ces dynamiques, son maintien est plus difficile à expliquer. Le départ de Salam Fayyad en 2013 ne change pas véritablement la dynamique impulsée. Bien que son remplaçant, Rami Hamdallah (2013-2019) soit un membre du Fatah, il est peu impliqué dans la gouvernance du parti. Il bénéficie plus d'une réputation d'universitaire pragmatique. Puis en 2019, avec la nomination de Mohammed

⁶⁵³ Les sources s'opposent sur ce point car le CV de Riyad al-Maliki précise que c'est en 2009 qu'il est nommé à la tête des Affaires étrangères.

⁶⁵⁴ Washington institute, « Fayad's new government: implications and challenges », <https://www.washingtoninstitute.org/ar/policy-analysis/view/fayads-new-government-implications-and-challenges>, mis en ligne le 22 mai 2009 ; *Al-Watan Voice*, « Fayād yatamasak bil-māliyat wa yamnaḥ al-khārijīyat li-fataḥ 'idāfat lil-dākhiliyat wal-tachkilat al-jadīdat lā taḍumou ayā min a'dā' al-lajnat al-markaziyyat li-ḥarakat fataḥ » (« Fayyad s'accroche aux finances et confie le ministère des Affaires étrangères au Fatah en plus de l'intérieur, et la nouvelle formation ne comprend aucun membre du Comité central du Fatah »), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2010/11/29/159872.html>, mis en ligne le 29 novembre 2010, consultés la dernière fois le 5 octobre 2020.

⁶⁵⁵ *Shehab News*, « Hal tas'ā al-moukhābarāt lil-itahāt bil-Māliki min wizārat al-khārijīya ? » (Le renseignement cherche-t-il à renverser Maliki du ministère des Affaires étrangères?), <https://shehabnews.com/post/52757/>, mis en ligne le 4 septembre 2019, consulté la dernière fois le 5 octobre 2020.

Shtayyeh comme Premier ministre, nous retrouvons un profil assez similaire à celui de Salam Fayyad avec un chef du gouvernement détenant une expérience notable auprès des bailleurs de fonds⁶⁵⁶.

La nomination et le maintien de Riyad al-Maliki s'inscrivent donc dans la logique d'une « bonne gouvernance » impulsée depuis 2007. Il faut d'ailleurs relever que parmi les critiques émises par ses détracteurs, figure le fait qu'il limiterait autant que possible le recrutement de membres du Fatah dans le corps diplomatique⁶⁵⁷. Aussi, il y a une certaine cohérence dans la nomination des ministres des Affaires étrangères par rapport au processus de paix. Ils représentent aux yeux des bailleurs de fonds des défenseurs d'Oslo. Ils appartiennent donc tous à l'élite politique palestinienne engagée dans le processus de paix israélo-palestinien (à l'exception de Zahar).

3.2) L'émergence d'une élite spécialisée au sein de la hiérarchie du ministère ?

Si les profils des ministres renvoient majoritairement plus à la figure d'hommes politiques, ceux des responsables du ministère, comprenant le vice-ministre et les chefs de département, s'inscrivent déjà plus dans la carrière et l'institution diplomatiques. Leurs profils mettent en avant le fait qu'il soit nécessaire, au sein du ministère, de détenir des ressources professionnalisantes pour y occuper des positions dominantes. C'est par exemple le cas du poste de vice-ministre, dont la nomination continue certes de reposer sur une logique politique, mais où les postulants sont majoritairement issus de la carrière diplomatique.

a) *Le vice-ministre du MOFA*

Nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent des premiers vice-ministres du MOFA, avec les exemples d'Abdullah Abdullah, d'Ibrahim Kreisheh ou encore d'Ahmad Soboh. Ce sont des membres du Fatah qui ont pour la plupart fait carrière dans la diplomatie de l'OLP. À l'inverse de la majorité des ministres, ils font plus figure de « professionnels », en termes d'expérience, que d'hommes politiques. Comme nous l'a fait remarquer l'ancien vice-ministre Abdullah Abdullah : « *le ministre est une figure politique. Il voyage souvent, vous savez, mais*

⁶⁵⁶ Mohammed Shtayyeh (1958) a lui aussi suivi des études en économie et en développement, matières qu'il enseigne un temps à l'université de Birzeit. Surtout, il devient directeur administratif et financier du PEC DAR, un des organes en charge de la planification dans les TPO (en compétition avec le MOPIC de Nabil Shaath, voir chapitre 3, section 1), ce qui l'amène à coopérer avec les bailleurs de fonds.

⁶⁵⁷ *Shehab News*, op. cit. 4 septembre 2019.

*son travail quotidien est à la charge*⁶⁵⁸ *du vice-ministre (...) Son travail [de vice-ministre] est de... [hésitation] surveiller le travail du ministère... [hésitation] les publications avec les missions à l'étranger* »⁶⁵⁹. L'ex-diplomate assimile cette fonction à celle d'un superviseur, garant de la diplomatie. En ce sens, ces nominations participeraient à la dépolitisation du ministère (bien que ces hommes soient membres du Fatah).

Depuis 2005, cinq vice-ministres se sont succédés : Ahmed Soboh (2006-2009), Saed Abu Amara (2009-2010), Ibrahim Kreisheh (2010-2011), Taysir Jaradat (2011-2018) et enfin Amal Jadou depuis 2019. Nous connaissons déjà Ahmed Soboh et Ibrahim Kreisheh mentionnés au chapitre précédent. Nous avons également cité le rôle de Saed Abu Amara (qui est aussi membre du Fatah) en tant que directeur général du Département politique de l'OLP. Les informations collectées sur son parcours ne sont pas très élogieuses, certains articles de presse dressant le portrait d'une personne qui doit sa carrière à sa femme, Intissar Abu Amara, secrétaire de Mahmoud Abbas⁶⁶⁰. Un article en particulier s'appuie en outre sur les différents décrets qui ont ponctué la carrière du vice-ministre. Ainsi, avant 2005, il n'a jamais participé à la diplomatie palestinienne. Ses précédentes expériences professionnelles se déroulent au ministère de l'Intérieur puis de l'approvisionnement et enfin au Conseil général du personnel. Il est nommé ambassadeur au sultanat d'Oman par un décret présidentiel, dont la durée est prolongée en 2007, avant d'intégrer le MOFA en 2009 comme vice-ministre. Puis, un nouveau décret présidentiel publié en septembre 2011 le propulse à la tête du Département politique à Damas. Enfin, en 2013, il rejoint le bureau présidentiel avec le rang de ministre. Son profil se détache des cas précédents. Son parcours se dessine au gré des nominations politiques et, à l'inverse de ses prédécesseurs, il a une expérience limitée de la diplomatie.

Pour le cas de Taysir Jaradat, nous disposons de peu d'informations. Malgré nos recherches dans les presses arabe et internationale, nous n'avons pas trouvé d'éléments sur son parcours avant sa nomination à ce poste. Nous pouvons seulement signaler qu'il appartient lui aussi au Fatah⁶⁶¹ et qu'il travaillait déjà au MOFA avant sa nomination. À l'inverse, le parcours de la

⁶⁵⁸ "on the show of the Deputy Minister".

⁶⁵⁹ Entretien avec Abdullah Abdullah, *op. cit.*

⁶⁶⁰ En exemple, *Shahed*, « Al-'àilat al-màlika.. intiṣār wa Saïd abu 'amār » (La famille royale... Triomphe et Saed Abu Amara), <http://shahed.cc/news/2744/>, mis en ligne le 12 septembre 2020, consulté la dernière fois le 7 octobre 2020.

⁶⁶¹ Nous tirons cette information de la liste des participants à la rencontre de l'Internationale socialiste réunie à Tel-Aviv et Ramallah le 23 et 24 mai 2005 sur « Pour un Moyen-Orient en paix ». Taysir Jaradat est inscrit à la liste représentant le Fatah à Ramallah. Site de l'Internationale socialiste, <https://www.internationalesocialiste.org/conseils/tel-aviv-et-ramallah-2005/liste-des-participants/>, consulté la dernière fois le 7 octobre 2020.

nouvelle vice-ministre, Amal Jadou, ne nous est pas inconnu car nous avons pu la rencontrer alors qu'elle était à la tête du département des Affaires européennes du MOFA.

Amal Jadou⁶⁶² est née en 1972 à Bethléem. Elle grandit dans le camp de réfugiés d'Aïda, près de la ville. Son père décède alors qu'elle est jeune et sa mère est enseignante. À l'âge de 13 ans, sa mère quitte le camp alors que la première intifada éclate pour aller à Bethléem, où Amal Jadou finit ses études. Diplômée en littérature et en langue anglaise en 1995, elle décide de poursuivre un master en relations internationales à l'Institut Abu Loghod de l'université de Birzeit, qu'elle obtient en 2000. En parallèle de ses études, elle est active au sein du mouvement des jeunes du Fatah (Shabibeh). Elle est aussi volontaire dans plusieurs institutions de son ancien camp et membre du club de défense des prisonniers palestiniens. Cela lui donne une première expérience auprès des associations et des ONG internationales auprès desquelles elle défend la cause des réfugiés et des prisonniers politiques. Après l'obtention de son master, elle se rend aux États-Unis pour entamer une thèse en diplomatie et relations internationales. Elle obtient son diplôme en 2009, en soutenant une thèse sur les politiques d'oppressions et de racismes contre les peuples indigènes en faisant une comparaison avec le cas des Indiens d'Amérique et celui des Palestiniens. Ce faisant, elle est également active pendant son séjour pour défendre le droit des Indiens. En 2005, elle est diplômée du programme de deux ans « Médiations et négociations » de l'université d'Harvard. La même année, elle commence sa carrière professionnelle au bureau du Premier ministre comme conseillère pour les affaires internationales. Après les élections législatives de 2006 et le changement de gouvernement, Amal Jadou est recrutée par le bureau présidentiel comme directrice générale des affaires internationales. Elle participe à ce titre aux négociations de la conférence d'Annapolis en 2008. Après l'obtention de son doctorat, elle reste aux États-Unis comme chef adjointe de la délégation de l'OLP à Washington. En 2012, elle revient à Ramallah comme chef d'équipe au MOFA avec le statut d'ambassadeur, avant d'être nommée ministre-assistante à la tête du département des Affaires

⁶⁶² Entretien le 22 novembre 2016 à Ramallah.

*européennes. Enfin en 2019, elle est nommée vice-ministre des Affaires étrangères*⁶⁶³.

Le parcours d'Amal Jadou, bien qu'elle n'ait pas passé toute sa carrière au sein du MOFA, constitue une bonne illustration de la nouvelle génération qui grimpe les échelons de la carrière diplomatique à la suite des réformes du début des années 2000. Elle partage cette mixité entre capital militant et expérience professionnelle. Elle a finalement eu une carrière fulgurante dans le corps diplomatique palestinien alors qu'elle l'a officiellement intégré en 2009. Dix ans plus tard, elle est nommée vice-ministre du MOFA tandis que d'autres chefs de département détiennent une ancienneté plus importante au sein de l'institution. Si bien que certains journalistes articulent la réussite de sa carrière à ses relations avec les renseignements palestiniens⁶⁶⁴. Ce type d'accusations est assez récurrent à l'égard des personnes qui sont passées par les bureaux de la présidence. En effet, le président de l'AP ayant le contrôle sur les services de renseignement, il n'est pas rare que les membres de son administration y suivent des formations. Dans le cas d'Amal Jadou, aucune de nos données ne prouve son passage par ces formations. Néanmoins, son expérience au sein des services présidentiels constitue un capital social non négligeable. De plus, il est difficile d'évaluer le poids de son capital militant⁶⁶⁵ (dont son appartenance au Fatah) dans la réalisation de sa carrière car elle n'y occupe pas de position hiérarchique⁶⁶⁶. C'est un sujet qu'elle n'a pas souhaité développer pendant notre entretien. Elle s'est contentée de dissocier son appartenance partisane de son travail diplomatique. Un discours d'ailleurs partagé par les autres chefs de départements.

De façon générale, les nominations des vice-ministres s'inscrivent dans l'entreprise de dépolitisation du MOFA (à quelques exceptions près). Bien que les personnes citées soient membres du Fatah, elles ont réalisé leurs trajectoires dans le domaine de la représentation ou de la diplomatie. De plus, le profil d'Amal Jadou met en avant des indices de l'émergence d'une

⁶⁶³ International Middle East Media Center, "Dr. Amal Jadou First Female Undersecretary of Palestine MOFA", <https://imemc.org/article/dr-amal-jadou-first-female-undersecretary-of-palestine-mofa/>, mis en ligne le 17 septembre 2019, consulté la dernière fois le 6 octobre 2020.

⁶⁶⁴ Shehab News, <https://shehabnews.com/index.php?ajax=preview&id=49925>, mis en ligne le 28 juin 2019, consulté la dernière fois le 6 octobre 2020 (plus disponible en ligne).

⁶⁶⁵ Il faut dissocier ici le militantisme partisan (appartenance au Fatah) d'un engagement plus général envers la cause palestinienne, car le parcours d'Amal Jadou est également marqué pour son engagement auprès des réfugiés et des prisonniers. Entretien le 22 novembre 2016 à Ramallah, non enregistré.

⁶⁶⁶ En 2005, elle aurait envisagé de participer aux élections législatives de l'année suivante sous la liste Fatah. Site de l'association If Américan knew, "Hope for the Future: An Interview with Amal Jadou", https://ifaméricansknew.org/cur_sit/amal.html, mis en ligne le 18 mars 2005, consulté la dernière fois le 6 octobre 2020.

nouvelle élite plus spécialisée dans la diplomatie mais qui doivent être complétés par ceux des autres membres de la hiérarchie du ministère.

b) Les chefs de départements

À l'inverse des vice-ministres, nous n'avons pas réussi à retracer un historique exhaustif des chefs de département depuis la création du MOFA. Dans certains cas, la direction des départements a peu changé comme pour celui des Affaires européennes qui, à notre connaissance, n'a eu que deux directeurs depuis 2005 : Hisham Mustafa (vu au chapitre précédent) et Amal Jadou. Nos sources nous permettent surtout de nous baser sur les directions actuelles du MOFA.

Qui sont les personnes à la tête des départements ? Il serait difficile de formuler un profil-type en nous basant sur ceux que nous avons à notre disposition car les parcours varient d'un cas à l'autre. Il est toutefois possible de tirer quelques éléments de comparaison. Sous la période du MOPIC, les chefs de départements rassemblent surtout des personnes issues de la génération des cadres de l'OLP⁶⁶⁷ : nées dans les années 1950-1960, qui ont connu l'exil en 1967 (ou dès 1948 pour leurs parents) et qui ont réalisé une partie de leur carrière dans les instances de l'OLP ou du Fatah. La génération qui est à la tête des départements aujourd'hui est pour l'essentiel plus jeune, née à partir des années 1970. Autre différence importante : plusieurs de ses membres sont nés dans les TPO alors que pour la génération précédente, le rapport entre exilés et Palestiniens de l'intérieur est plus équilibré. La raison de ce nouveau rapport de force que l'entrée de cette génération dans le monde professionnel coïncide avec l'établissement de l'AP. Effectivement, en examinant leurs parcours, nous pouvons voir que leur première expérience professionnelle débute dans les années 1990. Ils font ainsi partie des effectifs recrutés dans les nouvelles administrations de l'AP. Certains ont même débuté au sein du MOPIC, à l'image de Mahmoud.

Mahmoud⁶⁶⁸ est né en 1970 à Tulkarem et vient d'une famille de réfugiés de 1948, originaire de Jaffa. Son père travaillait à l'UNRWA dans le secteur de l'éducation tandis que sa mère n'avait pas de travail. Il suit son éducation primaire à Ramallah, dans une école privée chrétienne où il apprend le français, puis ses études

⁶⁶⁷ Nous renvoyons au chapitre 5 pour plus de détails sur les caractéristiques de chaque génération identifiée.

⁶⁶⁸ Entretien le 10 juillet 2018 à Ramallah.

secondaires à Jérusalem avant de partir suivre un cursus universitaire en France, d'abord à Lyon puis à Grenoble, en relations internationales. Il participe auparavant aux débuts de l'intifada en 1987. Il est alors déjà membre du Fatah. Il obtient sa licence en 1992 et choisit de ne pas poursuivre ses études, ne se considérant comme un homme de recherche. Pendant ses années à l'université, il s'engage dans la GUPS et y occupe plusieurs postes dont celui de trésorier puis de secrétaire général. À la fin de ses études, il travaille un temps au consulat français de Jérusalem. C'est par ce réseau qu'il entend parler du recrutement du MOPIC parmi les expatriés. Il envoie son dossier de candidature, passe plusieurs entretiens avec des responsables et finit par entrer au ministère en novembre 1994. Jusqu'à la création du MOFA, il occupe plusieurs postes dans le secteur de la Coopération internationale : au département des Expatriés, au cabinet du vice-ministre de la Coopération puis comme vice-directeur du département de l'Europe de l'Ouest. En 2004, il passe l'évaluation du personnel et devient officiellement diplomate. Il est alors nommé directeur du service de communication du ministre jusqu'en 2007. Il est ensuite envoyé en Europe avec le grade de premier conseiller pour s'occuper des affaires multilatérales. Entre 2013 et 2015, il fait une césure pour suivre un master en relations internationales en Angleterre, durant lequel il rédige un mémoire sur le poids de la culture dans les relations multilatérales, afin d'améliorer son profil. En 2015, il est nommé directeur d'un département du MOFA, poste qu'il occupe toujours actuellement. Pendant sa carrière, il a suivi plusieurs formations diplomatiques dans différents pays (Japon, Turquie, Égypte, ONU), de courte et longue durée (allant jusqu'à trois mois), sur une grande variété de sujets (diplomatic skills, speaker skills, negotiations, righting skills, protocole). Il est également passé par des programmes internationaux comme celui de « Personnalité avenir » en France ou l'« International Visitor Leadership Program » aux États-Unis.

Le parcours de Mahmoud ressemble beaucoup à celui d'Ammar Hijazi, originaire de Gaza, qui a commencé sa carrière dans le MOPIC en 1996 avec le grade de directeur au département de la coordination de l'aide⁶⁶⁹. Après l'évaluation de 2004, il obtient le grade de premier

⁶⁶⁹ Nous nous basons ici sur son profil LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/ammam-hijazi-4bb61945/>, consulté la dernière fois le 9 octobre 2020.

secrétaire et est envoyé à la délégation permanente de l'ONU. Il revient en 2012 au MOFA en tant que premier conseiller et rejoint le département des Affaires multilatérales, dont il prend la direction à partir de 2016 avec le grade d'ambassadeur. Ces deux cas sont intéressants car ils constituent des exemples de personnes qui ont fait leur carrière exclusivement au sein de l'institution diplomatique (MOPIC inclus) et qui ont grimpé les échelons petit à petit. Si dans le cas d'Hijazi nous n'avons pas trouvé d'éléments qui confirmeraient une appartenance à un parti politique, il n'est pas dénué de capital social. En effet, les parents de son épouse sont tous deux des ambassadeurs palestiniens.

Cependant, les profils de Mahmoud et Ammar Hijazi ne constituent pas une norme au sein de l'institution. En effet, les autres profils que nous avons pu reconstituer des chefs de département montrent qu'ils n'ont pas tous suivi leur carrière au sein du MOFA, mais qu'ils proviennent parfois d'autres administrations, comme Amal Jadou. Le cas de Jamila est relativement semblable :

Jamila est née en 1975 à Djénine en Cisjordanie⁶⁷⁰. Son père est un commerçant tandis que sa mère ne travaille pas. En 1993, elle commence ses études en littérature anglaise à l'université de Birzeit et obtient son diplôme en 1997. Pendant ce laps de temps, elle rejoint le syndicat du Fatah puis le parti. L'année suivante, elle est recrutée par le Département des relations internationales de l'OLP et travaille sur les relations avec les pays arabes et européens. En 2002, malgré la seconde intifada, elle reprend ses études à Birzeit pour suivre le master en relations internationales, qu'elle obtient deux ans plus tard. Entre temps, en 2003, elle travaille à la représentation de l'Afrique du Sud à Ramallah comme traductrice. Puis en 2006, elle rejoint le ministère des Affaires de la femme et prend la direction de la coopération internationale. Son travail l'amène à plusieurs occasions à travailler avec le MOFA en tant que conseillère. En 2008, elle y est finalement transférée sur décision du ministre, mais demeure à un poste administratif. C'est en 2010 qu'elle passe l'examen pour devenir officiellement diplomate. Du fait de son ancienneté dans la fonction publique, elle obtient directement le grade de première secrétaire. Elle reste dans le domaine de la coopération internationale et travaille sur de nombreux dossiers dont celui du nouveau bâtiment du MOFA.

⁶⁷⁰ Entretien avec Jamila le 4 septembre 2018 à Ramallah.

Aujourd'hui, elle a le grade de première conseillère et est à la tête d'un département.

Le cas de Jamila est plus proche d'Amal Jadou que de Mahmoud de par son passage par d'autres institutions avant d'entrer dans le corps, même si sa carrière reste focalisée sur des questions de coopération internationale. Cependant, son profil diverge car elle est la seule de notre échantillon à ne pas avoir eu d'expérience à l'international. En effet, elle n'a jamais quitté les TPO, si ce n'est pour suivre des formations diplomatiques. Sa vie familiale l'a empêché de pouvoir travailler à l'étranger⁶⁷¹. De plus, contrairement à Amal Jadou, elle n'intègre pas le MOFA en tant que diplomate mais avec le statut de personnel administratif. Comme les autres, elle rejoint le corps en passant le concours, alors que l'actuelle vice-ministre a bénéficié d'une lettre de recommandation pour y entrer.

Ces profils illustrent certes différents moyens d'intégrer le corps mais tendent à montrer malgré tout une concentration de certains capitaux dans la distribution des positions de pouvoir. Parmi ceux-ci, figure une expérience professionnelle administrative qui, bien qu'elle ne se fasse pas forcément au sein de l'institution, reste centrée sur les questions diplomatiques ou de coopération internationale. À cela s'ajoute la détention d'un capital scolaire répondant aux attentes de l'institution (diplômes de relations internationales ou études diplomatiques⁶⁷²). Cette concentration des capitaux pose la question de l'existence d'un capital institutionnel, c'est-à-dire un capital symbolique interne à l'institution (Georgakakis, de Lassalle, 2007 ; Beauvallet, Michon, 2012), mais qui demande à être articulé aux questions de socialisation de l'institution (voir chapitre 6). De plus, le fait que ces profils appartiennent à la même génération (nés dans les années 1970) et qu'ils occupent leurs postes dans une temporalité similaire (courant décennie 2010) souligne une certaine stabilité dans la carrière diplomatique. Néanmoins, leur appartenance au Fatah pose question sur l'autonomie réelle du ministère face au parti.

En outre, à ces profils techniques s'opposent des profils plus politiques (Georgakakis, de Lassalle, 2007, p. 44), dont les positions hiérarchiques ne s'expliquent pas tant par leur expérience professionnelle que par leurs trajectoires politique. Nous avons ainsi le cas de Ghassan qui détient le statut de conseiller politique du ministre et est à la tête d'un département.

⁶⁷¹ Elle l'espère pouvoir un jour obtenir un poste à l'étranger dans l'avenir. Mais pour l'instant, elle a encore des enfants en bas âge.

⁶⁷² Pour reprendre le cas d'Ammar Hijazi, il est diplômé de l'université d'al-Azhar de Gaza et détient un master d'études diplomatiques contemporaines de l'université de Malte.

Ghassan⁶⁷³ est né en 1960 dans la ville de Kafr al-Deek dans le district de Salfit au nord de la Cisjordanie. Sa famille est l'une des plus importantes car elle descend du fondateur de la ville. Son père est enseignant. Il obtient une licence de sociologie de l'université de Birzeit en 1982. Pendant ses études, il rejoint le syndicat du Fatah. Il est expulsé des TPO pendant la première intifada en 1988 à cause de sa participation aux mobilisations pour le compte du Fatah. Il décide alors de rejoindre le QG de l'OLP à Tunis, où il reprend également ses études en master de sociologie puis entame un doctorat. Il est diplômé en 1994. Il travaille en même temps pour le Fatah comme représentant auprès des étudiants et intègre l'organe exécutif de la GUPS. En 1991, il est nommé vice-représentant de la Palestine aux Nations Unies à Genève puis retourne dans les TPO après les accords d'Oslo. Entretemps, il est élu au Conseil révolutionnaire du Fatah. En 1996, il est élu au CLP sur la même liste dans le gouvernorat de Salfit et intègre par la suite son comité politique. En 2006, il échoue aux nouvelles élections législatives. Un an plus tard, il est nommé ambassadeur dans un pays arabe par Mahmoud Abbas. Il reste à peine plus d'un an à ce poste, puisqu'en décembre 2008, il quitte ses fonctions. Il est ensuite nommé en 2009 par le ministre des Affaires étrangères au poste de conseiller politique.

Notre entretien avec Ghassan est l'un des plus étonnants que nous ayons réalisé. Il maîtrise assez mal l'anglais et hésite à plusieurs moments sur sa carrière. Ce qui, sur le coup, nous a paru assez étonnant car son profil diverge des autres chefs de département dont nous avons pu faire la connaissance jusqu'à ce moment. Son parcours est plus marqué par la politique que par la diplomatie, malgré son passage par Genève. Sa nomination en 2007 est une nomination politique, ce qui explique en partie sa courte expérience en tant qu'ambassadeur. Mais à l'inverse d'un cas comme Mohammed al-Hourani, qui a lui aussi bénéficié d'une nomination politique après sa défaite aux élections législatives et qui n'a pas poursuivi sa carrière diplomatique⁶⁷⁴, Ghassan parvient à se faire une place au MOFA. Sa trajectoire se rapproche

⁶⁷³ Entretien avec Ghassan, *op. cit.*

⁶⁷⁴ Entretien le 29 mai 2017 à Ramallah. Mohammed Hourani (1961) fait partie des activistes du Fatah au sein des TPO en tant que membre du Haut comité du Fatah en Cisjordanie. Il est élu au CR du mouvement. Ses activités lui valent d'être arrêté à plusieurs reprises par l'armée israélienne. Au total, il a passé huit ans en prison. Il fait partie de la délégation palestinienne envoyée à Washington pendant les négociations. Après les accords d'Oslo, il est élu au CLP sur la liste Fatah d'Hébron et y intègre les comités politique et juridique. En 2003, il participe aux accords de Genève. Après sa défaite aux législatives de 2006, il est nommé ambassadeur en Algérie en 2008 poste qu'il occupe jusqu'en 2010.

plus de celle de Jamal al-Shobaki (1952)⁶⁷⁵, ancien député du Fatah au CLP, qui a occupé plusieurs portefeuilles ministériels depuis 1996 et qui a été nommé ambassadeur après avoir perdu les élections de 2006. D'ambassadeur en Arabie Saoudite (2006-2014), il est passé par l'Égypte (2014-2017) puis enfin le Maroc (depuis 2017). Ces profils divergent donc de l'image professionnalisante affichée du ministère et comme Ghassan le dit lui-même : « *Nous avons des diplomates professionnels et nous avons des diplomates qui ne le sont pas. Ça dépend de la capacité des personnes... si elles sont bien entraînées ou pas bien entraînées, si elles sont des diplomates de carrières ou pas... ça dépend* ». En soi, il partage beaucoup de points communs avec les diplomates de la génération des cadres de l'OLP (nés dans les années 1950-1960), trop âgés pour avoir bénéficié des politiques professionnalisantes du MOFA. À notre connaissance, ce type de profil se retrouve rarement dans des positions dominantes du ministère.

c) Le corps diplomatique à l'étranger

La professionnalisation du travail diplomatique s'accompagne de la croissance des équipes qui composent les bureaux des représentations à l'étranger. En plus de l'ambassadeur, une équipe est composée de diplomates et du personnel local. Jusque dans les années 1980 et 1990, les représentations à l'étranger ne sont composées que d'une poignée de personnes, à l'exception des pays arabes : un ou deux diplomates accompagnés d'un personnel local lui aussi très limité. Grâce aux fonds de l'AP et aux nouvelles vagues de recrutement au sein des TPO, les équipes grandissent mais restent malgré tout limitées, surtout si nous comparons à la taille des ambassades des pays avec une plus longue tradition diplomatique comme Israël. Leur taille réduite est d'ailleurs un argument souvent utilisé par les diplomates palestiniens pour justifier les limites du travail diplomatique à l'étranger. Dans le chapitre précédent, nous avons mis en avant le fait que les représentations palestiniennes dépendent également d'autres institutions que celle du MOFA. Pour autant, retrouvons-nous des dynamiques de professionnalisation similaires à celles observées précédemment chez les profils des diplomates ?

La majorité des personnes que nous avons interviewées au cours de nos terrains appartient à la même génération que les chefs de départements du MOFA, à savoir celle des cadres du MOPIC. Mais elle ne constitue pas la totalité de l'échantillon puisque nous avons également rencontré trois diplomates de la génération précédente, les cadres de l'OLP, et un de la

⁶⁷⁵ PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/753>, consulté la dernière fois le 25 septembre 2021.

génération suivante⁶⁷⁶. Pour illustrer les points communs et les différences entre eux, nous présentons ci-dessous quatre profils qui illustrent selon nous les différentes situations dans le corps diplomatique à l'étranger.

Sara⁶⁷⁷ est née en 1966 au Qatar. Sa famille est originaire de Gaza et trouve refuge dans l'émirat en 1948. Ses deux parents obtiennent alors un poste d'enseignant dans leur pays d'accueil. Son père rejoint le Fatah peu de temps après sa création. Lorsque ses premiers membres décident de se disperser pour recruter dans d'autres pays, il est envoyé dans un premier temps en Irak puis en Libye, où Sara passe la majorité de son enfance. Ce faisant, son père devient diplomate au service de Mouammar Kadhafi, tandis que sa mère quitte ses fonctions pour s'occuper de ses enfants. À cause de ce travail, les membres de la famille voyagent beaucoup à l'international (Malte, Koweït, Maroc, Tunisie). En conséquence, Sara commence un peu plus tardivement ses études supérieures, dans les années 1980. Son choix se porte d'abord sur la psychologie, dont elle suit une licence à l'université de Glasgow. Puis elle enchaîne sur un master en traduction et un second en area studies à Londres. En parallèle, elle est très active dans la GUPS et participe à des manifestations en soutien à la Palestine. Suivant les traces de son père, elle devient aussi membre du Fatah. En 1997, elle est volontaire pour travailler à la délégation de Palestine, alors dirigée par Afif Safieh, tout en continuant ses études de master. Alors que son travail à la délégation prend de plus en plus de place dans sa vie, dès l'obtention de son diplôme, elle décide d'y rester bien que ses parents souhaitent qu'elle retourne dans les TPO. Afif Safieh obtient l'autorisation de Yasser Arafat pour la garder mais comme membre du personnel local. Il lui faut attendre 2008 pour devenir diplomate. Elle obtient directement le grade de conseillère, qu'elle occupe toujours, du fait de son expérience. Pendant tout ce temps, elle est restée dans la même mission si bien qu'elle dispose d'un visa permanent.

Riyad⁶⁷⁸ est né en 1972 à Ramallah. Son père est un contractuel qui a enchaîné plusieurs petits emplois tandis que sa mère est femme au foyer. Il suit ses études

⁶⁷⁶ Pour ce dernier cas, sa catégorisation dans une génération a posé plusieurs difficultés car il partage des éléments des profils de la génération des cadres du MOPIC et de ceux du MOFA.

⁶⁷⁷ Entretien avec Sara le 13 novembre 2018.

⁶⁷⁸ Entretien avec Riyad le 11 décembre 2018.

primaires et secondaires à Ramallah alors que la première intifada se déclenche pendant sa dernière année d'étude. Participant aux mobilisations, il est blessé par une balle pendant une manifestation, ce qui ne l'empêche pas d'obtenir son diplôme alors qu'il est à l'hôpital. Son père décède à la même période. Il décide alors de partir à Amman pour suivre des études en science politique. Il finit par se détourner de cette voie pour des études de business, dont il est diplômé en 1996. En parallèle de ses études supérieures, il enchaîne les travaux alimentaires (à la bibliothèque universitaire, dans des hôtels...) pour pouvoir les financer tout en subvenant aux besoins de sa famille, dont il est désormais l'aîné. Il est également actif au sein de la GUPS et il finit par en prendre la présidence entre 1993 et 1996. Il fonde son propre syndicat destiné aux étudiants arabes et étrangers avec une orientation plus culturelle et sociale que politique. Une fois son diplôme en poche, il retourne dans les TPO pour poursuivre son traitement médical et trouve un travail au ministère des retraites. En parallèle, il crée une nouvelle association qui l'amène à voyager dans d'autres pays (France, Allemagne) et travaille pour une deuxième consacrée à l'aide à l'enfance. En 2003, il rejoint le tout nouveau MOFA en passant plusieurs entretiens. Dans un premier temps, il est intégré au département des Affaires multilatérales. Puis en 2004, il intègre un tout nouveau bureau rattaché au département de l'Amérique du Nord, surnommé « groupe de pression ». Son travail est consacré à la préparation de plans d'action au sujet de l'intervention américaine en Irak. Fort de son expérience, il prend la direction du bureau de l'Amérique du Nord en 2006. C'est pourquoi il décide de reprendre ses études et intègre un master en études américaines à l'université d'Al-Quds. Il rédige un mémoire sur la démocratie américaine au regard de la démocratie islamique. Entre 2007 et 2010, il est envoyé au Canada puis revient au MOFA et travaille à nouveau au département des Affaires multilatérales. En 2012, il suit une formation de trois mois à l'ONU. Il prend ensuite la direction du bureau sur l'Europe de l'Est et de la Russie. En 2014, il est envoyé à Washington jusqu'à ce que Donald Trump prenne la décision de fermer la délégation. Il est alors envoyé en Europe. Aujourd'hui, il a le statut de conseiller.

Mustafa⁶⁷⁹ est né en 1983 en Libye. Sa famille est originaire de Gaza et a été expulsée dans un premier temps en 1948 au Koweït avant de s'installer à Amman. Son père travaillait pour l'OLP comme pilote et a été amené à voyager dans plusieurs pays comme le Pakistan, où il a été formé, puis la Libye, où il a travaillé un temps, puis en Roumanie, en Yougoslavie et enfin la Jordanie avant de pouvoir revenir à Gaza après les accords d'Oslo. L'enfance de Mustafa est éparpillée à travers ces différents pays. Il achève ses études secondaires au moment de la seconde intifada mais ne participe pas aux événements, préférant se consacrer à ses études. Il part en Inde pour suivre une licence de science politique (2003-2007) à l'université de New Delhi puis enchaîne sur un master en relations internationales (2007-2009) à la Jawaharlal Nehru University. Au cours de ses études, il ne rejoint aucun syndicat étudiant, préférant se concentrer sur son travail universitaire. Il obtient une première expérience professionnelle pendant un job d'été à l'institut WHO en statistique et études comparées en coopération avec les Nations Unies. Il souhaite continuer sur un doctorat mais cela implique qu'il suive un autre master en philosophie. Il décide finalement de postuler au MOFA en 2009. Cependant, ses papiers ne lui permettent pas de revenir en Cisjordanie. Il envoie sa candidature à Amman, et après un entretien, il est envoyé en Éthiopie avec le statut de secrétaire. Cette ambassade travaille également avec l'Ouganda et le Kenya (ambassadeur non-résident). De 2011 à 2015, il part en Égypte où il obtient le statut de deuxième secrétaire et s'occupe surtout des dossiers politiques dans les relations bilatérales. Puis en 2015, il est envoyé en Europe où il est en charge des mêmes dossiers ainsi que des tâches consulaires. Aujourd'hui, il a le statut de premier secrétaire. Pendant sa carrière, il a suivi deux formations diplomatiques. La première à Zagreb en 2014, qui consistait en un workshop général sur la diplomatie, puis une deuxième en 2017, dans un institut diplomatique beaucoup plus spécialisé sur les questions d'analyse, de négociations, de diplomatie virtuelle.

Omar⁶⁸⁰ est né en 1986 à Djénine dans une communauté chrétienne. Son père est tailleur mais sa boutique est fermée au cours de la seconde intifada tandis que sa mère est femme au foyer. Il quitte Djénine pour suivre des études en langue

⁶⁷⁹ Entretien avec Mustafa le 27 février 2018.

⁶⁸⁰ Entretien avec Omar le 29 janvier 2018.

française à l'université de Birzeit alors que la seconde intifada continue. Il est peu engagé politiquement pendant son passage à l'université, étant en désaccord avec les syndicats et préférant se consacrer à ses études, sans compter les emplois qu'il multiplie pour pouvoir s'auto-financer (cafés, restaurants, travaux de traduction en langue française, Centre culturel français à Ramallah). Il finit par rejoindre les rangs du Fatah plus tard. Diplômé en 2007, il apprend que le service protocolaire du bureau présidentiel recrute. Du fait de sa maîtrise de plusieurs langues étrangères, il tente sa chance et est recruté. Son travail l'amène à être en contact fréquent avec les missions palestiniennes à l'étranger, qui doivent fournir une copie de leurs rapports à la présidence palestinienne en plus du MOFA selon les dossiers. En 2010, il décide de reprendre ses études afin de se perfectionner dans son travail et intègre le master relations internationales de Birzeit. En 2014, les bureaux de la présidence l'envoie étudier à l'ENA pendant un an et en parallèle il suit un master en relations internationales à Paris Sorbonne, durant lequel il rédige un mémoire sur la diplomatie publique palestinienne. Pendant son séjour dans l'administration française, il suit un stage de trois mois au Quai d'Orsay, au service presse et communication. À son retour à Ramallah, il reste au service protocolaire mais ses tâches l'amènent désormais à suivre le président dans ses voyages, à préparer son agenda et à faire la liaison avec la presse. En 2015, il devient assistant privée du secrétaire du président. Au cours de sa carrière, il continue de suivre des formations diplomatiques à l'étranger (à Rome, Turin, Paris, Amman) toujours sur les questions de communication et de protocole. En 2017, il demande à travailler dans une mission à l'étranger car il souhaite être sur le terrain. La présidence le recommande auprès du MOFA et en avril il est envoyé en Europe avec le grade de premier secrétaire.

Nous avons ici quatre profils, issus de trois générations différentes, qui soulignent la diversité des conditions d'entrée dans les missions à l'étranger, avec des trajectoires plus ou moins longues au sein de l'institution diplomatique. Malgré ces différences de parcours, ces quatre diplomates possèdent des ressources très similaires : un capital scolaire universitaire ; un capital international qui s'est formé *via* les études, leur travail ou encore la famille dans le cas de Sara ou de Mustafa ; et un capital militant, bien qu'il soit revendiqué différemment par chaque enquêté. Si Sara et Riyad affichent clairement leur fierté d'avoir participé aux activités de la GUPS ou à la première *intifada*, Omar se montre plus distant avec son militantisme malgré son

appartenance au Fatah, qu'il minimise au cours de l'entretien par rapport à un investissement plus global dans la défense de la cause. Dans le cas de Mustafa, toute revendication militante est absente de son discours et à l'inverse des autres, il opère une distinction claire et nette entre le travail diplomatique et toutes formes d'activisme. Le fait qu'il n'ait pas appartenu au ministère est intéressant car dans le cas contraire, nous aurions pu imaginer que son discours proviendrait de sa socialisation à l'institution. Il y a néanmoins peu de chances que ce soit le cas.

Nous retrouvons également ces ressources chez les autres diplomates interrogés dans les missions en Europe. Nous avons ainsi les cas d'Abdallah (1976)⁶⁸¹ et de Saïd (1974)⁶⁸² qui se rapprochent beaucoup du parcours de Riyad car ils ont rejoint l'institution dès la période du MOPIC et ont ensuite grimpé les échelons. Si Abdallah entre dans le corps diplomatique par la voie officielle (il passe des entretiens), Saïd bénéficie des réseaux de son père (un membre influent de l'OLP en Algérie). De plus, sa carrière est différente de celle de ses collègues. Elle est d'abord un peu plus lente car bien qu'il soit entré plus tôt au ministère, il détient le grade de premier secrétaire au moment de notre entretien alors que les autres ont déjà atteint celui de conseiller, voire de premier conseiller. Cette différence est peut-être dû au fait de son niveau scolaire, puisqu'il s'est arrêté à la licence quand les autres enquêtés détiennent un master. Aussi, sa carrière au sein du MOFA s'est toujours limité à un seul département, celui de l'Afrique, alors que la progression des deux autres diplomates s'est faite par le passage dans plusieurs départements. Ces éléments tendent là aussi à montrer les effets de la professionnalisation du corps diplomatique à l'étranger bien que ce processus semble plus diffus.

Enfin, le cas de ces diplomates souligne les difficultés de l'application de la loi diplomatique sur plusieurs points. Pour Sara, son statut n'a pas changé depuis son intégration au corps en 2008. Tout comme pour Riyad, qui a dépassé les quatre ans nécessaires pour passer au grade de premier conseiller. Pour l'obtenir, il doit passer un nouvel examen mais jusqu'à présent le MOFA ne le lui a pas proposé. Aussi, Sara n'a jamais quitté la mission palestinienne de Londres malgré les demandes de transfert de la part du ministère. Elle nous explique que son père est aussi en ville pour suivre un traitement médical et qu'elle ne veut pas le quitter. Ce dernier étant une personnalité du Fatah respectée, le MOFA a jusqu'à présent accepté son refus d'être transférée.

⁶⁸¹ Profil au chapitre 6. Entretien avec Abdallah le 11 mai 2016.

⁶⁸² Entretien avec Saïd le 9 mars 2018.

En définitive, passer par les parcours des diplomates occupant des positions dominantes au sein du MOFA ou des grades supérieurs à l'étranger permet d'interroger l'autonomisation de l'espace diplomatique « *sur la base de leur plus ou moins forte intégration en son sein ou, pour le dire autrement, de leur différenciation tendancielle, tant par rapport à d'autres agents de cet espace (...) que par rapport aux élites politiques gouvernementales* » (Georgakakis, 2012(b), p. 58). Grâce à cette démarche, nous avons ainsi pu constater l'autonomisation et la professionnalisation croissante, mais relative, de cet espace institutionnel. De plus, ces processus sont beaucoup moins forts dans les missions à l'étranger. Des cas comme Mahmoud ou Abdallah ont montré qu'il était possible de réaliser toute sa carrière au sein de l'institution et d'y progresser. D'autres profils, comme Jamila ou Omar, ont une expérience professionnelle, qui s'opère certes dans d'autres administrations, pas moins centrée sur les secteurs de la diplomatie et de la coopération internationale. Même si cette concentration des ressources dans la distribution des positions de pouvoir reste soumise à certaines conditions, elle souligne l'émergence d'une élite diplomatique « *spécialisée qui, en acquérant les ressources spécifiques à cet espace, se trouve en position de le diriger* » (Beauvallet, Michon, 2012, p. 15). Un élément important à rappeler est la relative jeunesse de l'institution (25 ans en comptant les années du MOPIC). Il faut donc préciser que cette routinisation de la carrière est encore à ses « débuts », d'autant plus si nous considérons la période 2003-2005 comme le lancement de sa mise en application et les années 2006-2007 comme une période de crise. Les diplomates comme Mahmoud ou Ammar Hijazi sont parmi les premiers à avoir réalisé l'ensemble de leur carrière dans l'institution. Il sera intéressant de voir dans les années suivantes s'ils sont les premiers représentants d'une nouvelle routine institutionnelle.

Un point d'incertitude que pose ces profils est le poids à donner au capital militant dans la réalisation de la carrière diplomatique⁶⁸³. L'essentiel des personnes citées appartient au Fatah. Cette appartenance joue-t-elle pour autant un rôle dans l'évolution de leur carrière professionnelle ? Deux pistes de réflexion s'offrent à nous. La première tend vers l'hypothèse générationnelle, à savoir que les chefs des départements et les diplomates haut gradés disposent d'un capital militant du fait qu'ils aient grandi sous l'occupation israélienne, à une époque où les mouvements *fedayin* bénéficient toujours d'une bonne image. Dans ce cas, les affiliations partisans ne joueraient pas forcément un rôle important dans la carrière. Pour les exemples cités précédemment, rien ne montre que ces diplomates jouent un rôle actif au sein du Fatah car

⁶⁸³ Nous opérons ici une différence entre le capital militant (le fait d'avoir milité dans des réseaux activistes) du capital politique (le fait d'occuper des positions de pouvoir dans les partis ou institutions politiques).

ils n'occupent pas de position dans les instances politiques (Conseil révolutionnaire, Comité central). Néanmoins, certains représentent le mouvement dans les capitales (Abdallah, Sara). L'autre piste de réflexion, à l'inverse, est que ce capital est important, sinon nécessaire, pour occuper des positions influentes dans le ministère. Cette hypothèse semblerait se vérifier compte tenu de l'importance des membres du parti dans la hiérarchie du MOFA et au regard des pratiques discrétionnaires passées. Des diplomates palestiniens nous ont confiés que selon eux, l'appartenance au Fatah pouvait être effectivement un facteur d'accélération dans la carrière diplomatique⁶⁸⁴. Finalement, notre hypothèse hybride ces deux pistes de réflexion. Si effectivement l'appartenance au Fatah est une ressource en plus à valoriser dans la progression de la carrière, il ne faudrait pas exagérer son poids. Les diplomates membres du Fatah n'ont pas tous eu une carrière fulgurante. Il a fallu 20 ans à Mahmoud pour obtenir le grade suprême et diriger un département du MOFA. Un cas comme Amal Jadou, son ascension ne dépend pas tant de son appartenance au Fatah que son passage par la présidence, qui constitue un capital social important. Notre hypothèse se vérifie du fait que la dernière génération de diplomate ne dispose pas de ce type de capital militant partisan⁶⁸⁵.

Il faut par ailleurs dissocier le poids de ce capital dans la réalisation de la carrière et de son entrée (voir chapitre 5). Un cas comme celui de Ghassan montre que la détention d'un capital militant et politique peut servir de porte d'entrée dans le corps diplomatique. Le MOFA reste donc soumis à des logiques politiques. Le cas de Ghassan est surtout illustratif de la situation des ambassadeurs, qui souligne une dépendance beaucoup plus forte au champ politique⁶⁸⁶.

3.3) Les ambassadeurs, un corps à part ?

Le fait que la nomination des ambassadeurs relève uniquement de la présidence palestinienne laisse sous-entendre que ce corps en particulier s'écarte de la voie tracée par les réformes du ministère. Le rapport d'Aman, mentionné au chapitre précédent, va dans ce sens. Cependant, échappe-t-il totalement à la professionnalisation ? Certains indices suggèrent que le processus de spécialisation observé au sein du MOFA s'opère également à l'étranger, mais de manière plus lente. Effectivement, des logiques politiques s'observent beaucoup plus clairement. Nous

⁶⁸⁴ Propos que nous a également rapportés un diplomate français du consulat de Jérusalem.

⁶⁸⁵ Voir les deux derniers chapitres.

⁶⁸⁶ Cet élément cependant est loin d'être une exception palestinienne. Bien au contraire, c'est un trait commun aux corps diplomatiques.

proposons de revenir sur la première (et d'une certaine façon dernière) grande rotation qui s'est opérée au sein du corps des ambassadeurs en 2005 pour mieux saisir les logiques de nomination.

a) Injecter du « sang neuf »⁶⁸⁷ parmi les ambassadeurs : la rotation de 2005

En 2005, Mahmoud Abbas est élu président de l'AP. Peu de temps après sa victoire, le nouveau *raïs* organise une rencontre avec les ambassadeurs palestiniens, le 5 mai⁶⁸⁸. Cette réunion est l'opportunité de faire le point sur la situation diplomatique dans les différentes régions du monde et d'exposer la nouvelle stratégie gouvernementale. En parallèle, se discute au sein du CLP le texte de la future loi diplomatique. Adoptée en septembre, le gouvernement palestinien annonce dès octobre des changements importants parmi le corps des ambassadeurs⁶⁸⁹. En réalité, avant même l'adoption de la loi, le ministre des Affaires étrangères Nasser al-Qudwa prévoit d'opérer une importante rotation parmi les ambassadeurs car, d'une part, beaucoup d'entre eux ont désormais dépassé l'âge de la retraite, et, d'autre part, il souhaite officialiser de nouvelles normes professionnelles au sein du corps. Il sollicite pour cela des entretiens avec les différents ambassadeurs, qu'il prévient en amont des changements à venir. Avec certains d'entre eux, qui ne souhaitent pas quitter leur poste, le sujet des transferts fait l'objet de négociations. Leïla Shahid souhaite par exemple rester en France. Mais l'ex-ministre lui explique si l'un d'entre eux refuse, les autres refuseront aussi⁶⁹⁰. Au total, les directions de 80 représentations changent. Si pour l'essentiel d'entre elles il s'agit d'une rotation entre les chefs de mission, 29 nouveaux ambassadeurs prêtent serment devant Mahmoud Abbas le 12 novembre 2005⁶⁹¹, tandis que 22 partent à la retraite.

Qui sont les nouveaux ambassadeurs nommés ? Sur ces 29 nouveaux venus, nous avons réussi à en retrouver 18. Sur cet échantillon, 15 ambassadeurs appartiennent à la génération des cadres

⁶⁸⁷ Entretien avec Nasser al-Qudwa, *op. cit.*

⁶⁸⁸ *Al-Wafa*, « Al-soufarà' al-ajàtib wa soufarà' filastīn fil-khàrij (Aboù Màzin) 2005 » (Les ambassadeurs étrangers et ambassadeurs palestiniens à l'étranger (Abu Mazen) 2005), https://info.wafa.ps/ar_page.aspx?id=4619, mis en ligne en 2005, consulté la dernière fois le 9 novembre 2020. Cette page du journal compile les différents articles parus pendant l'année 2005 sur les relations entre la présidence et les ambassadeurs palestiniens et étrangers.

⁶⁸⁹ *Al-Watan Voice*, « Qàimat tanaqoulāt soufarà' filastīn wa al-moutaqà'idīn » (Liste des transferts d'ambassadeurs palestiniens et des retraités), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/content/print/28363.html>, mis en ligne le 8 octobre 2005 ; consulté la dernière fois le 9 novembre 2020.

⁶⁹⁰ Entretien avec Nasser al-Qudwa, *op. cit.*

⁶⁹¹ *Al-Wafa*, *op. cit.* 2005.

de l'OLP⁶⁹², dont la majorité est née dans les années 1950 (neuf en tout), quatre dans les années 1960 et donc deux au lendemain de la *Nakba*. Ce qui laisse trois diplomates nés avant la catastrophe de 1948, plus précisément en 1947. Ils sont donc âgés de 57-58 ans au moment de leur nomination. En termes de genre, seulement deux femmes sont nommées ambassadrices (sur la totalité des 29) tandis que trois autres sont maintenues à leur poste.

Les nouveaux ambassadeurs regroupent des profils très divers. Nous avons ainsi des écrivains (Elias Sanbar à l'UNESCO, Adly Sadek, également journaliste, en Roumanie), des universitaires (Manuel Hassassian au Royaume-Uni), des membres de la société civile et du secteur privé (Izzat Abdul Hadi en Australie, Salah Haidar Abdel Shafi en Suède, Mai al-Kaila au Chili), d'autres plus proches du milieu des médias (Anwar al-Agha au Sri-Lanka, Diab al-Louh en Chine). Parmi eux nous retrouvons aussi des personnes qui sont déjà passées par la diplomatie sur une durée plus ou moins longue, à l'image d'Hael al-Fahoum (Allemagne), qui a travaillé à l'UNESCO et à la délégation de Paris puis a pris en charge les affaires européennes au Département politique ; de Randa al-Nabulsi (Brésil⁶⁹³) qui a travaillé dans les représentations de Cuba, d'Allemagne, d'Espagne et de la Ligue arabe ; de Mohammed Nabhan (Serbie et Monténégro), qui après avoir achevé ses études en Serbie a rejoint le bureau de Yasser Arafat pour être en charge des affaires des Balkans à la fin des années 1980. Certains sont d'anciens directeurs généraux du MOPIC comme Jabr Abu al-Naja (Sénégal) ou Ahmed Ramadan (Bahreïn).

Les nouveaux ambassadeurs regroupent des profils variés mais qui reflètent bien les parcours des membres de leur génération avec des trajectoires internationalisées : études à l'étranger allant souvent jusqu'au niveau du master si ce n'est le doctorat, maîtrise de langues étrangères, des expériences professionnelles qui les mettent en relation avec des acteurs internationaux ou des bailleurs de fonds... (voir chapitre 5). Plusieurs d'entre eux appartiennent au Fatah (Diab al-Louh, Adly Sadek, Mohammed Nabhan, Mai al-Kaila). À nouveau, il est difficile de déterminer le poids de cette adhésion partisane dans leur nomination. Précisons qu'à la différence des chefs de département, ces ambassadeurs occupent des positions dans les instances politiques du parti et leurs trajectoires s'ancrent plus dans le champ politique. D'un autre côté, si nous prenons un cas comme Mohammed Nabhan, sa nomination en Serbie doit aussi se lire par son passage à Belgrade pour suivre des études de science politique et de relations internationales (de 1978 en 1987), par sa maîtrise de la langue et par son travail au

⁶⁹² Née entre la *Nakba* (1948) et les années 1970.

⁶⁹³ En réalité, elle échange sa place avec Mayada Bamya dès 2006 à la délégation du Portugal.

bureau présidentiel de l'OLP⁶⁹⁴. Nous retrouvons de nouveau ce mixe entre capital militant partisan et scolaire/culturel cohérent avec la nomination.

L'analyse de la rotation de 2005 montre ainsi un changement et une continuité dans le fonctionnement du corps des ambassadeurs. Un changement d'abord, du fait de l'appel d'air créé par la mise à la retraite d'une vingtaine de représentants de l'OLP et l'arrivée d'*outsiders* de la diplomatie. D'un autre côté, les conditions de nomination ont finalement peu changé après l'adoption de la loi diplomatique. Les personnes recrutées partagent de manière générale un capital international et militant (des activistes de différents cercles, certains ayant appartenu à la GUPS pendant leurs études). Cette nouvelle politique de recrutement est par ailleurs ralentie par la crise de 2006-2007, si bien que certaines missions à l'étranger se retrouvent plusieurs mois sans ambassadeurs. C'est le cas par exemple en France, où la remplaçante de Leïla Shahid, Hind Khoury, n'arrive qu'en mars 2006.

b) Les nominations des ambassadeurs après 2005

Aux yeux de Nasser al-Qudwa, la situation au MOFA et à l'étranger est revenue à la case départ, à la « *funny situation* » comme il la surnomme, avec des nominations plus politiques ou personnelles que basées sur des compétences professionnelles reconnues dans le champ⁶⁹⁵. L'ex-ministre lui-même reconnaît cependant qu'il ne suit pas la situation de près et qu'il exprime essentiellement un sentiment plutôt qu'il n'expose des faits.

À l'aide des listes des ambassades et de leurs ambassadeurs présentes dans les agendas de l'association PASSIA, nous avons pu reconstituer l'ensemble des rotations entre 2005 et 2018. L'examen de ces listes montre que la rotation légale du corps des ambassadeurs n'est pas respectée⁶⁹⁶. Pourtant, rotation il y a car sur 91 missions⁶⁹⁷, 62% ont connu deux à trois rotations entre 2005 et 2018 (avec une égalité parfaite entre les deux), 12% une seule, 14% quatre rotations, 11% cinq et la Libye est le seul pays à avoir vu six ambassadeurs palestiniens se succéder. Nous renvoyons au chapitre précédent sur les raisons avancées des limites des rotations entre les missions.

⁶⁹⁴ C'est d'ailleurs toujours lui qui est à ce poste aujourd'hui.

⁶⁹⁵ Entretien avec Nasser al-Qudwa, *op. cit.*

⁶⁹⁶ Pour rappel, un ambassadeur est censé rester quatre à cinq ans dans une même capitale.

⁶⁹⁷ Nous n'avons pas retenu les missions qui n'existaient encore pas encore en 2005.

Ensuite, les nominations des ambassadeurs répondent-elles à la même logique identifiée en 2005 ? Pour répondre à cette question, nous allons de nouveau nous appuyer sur les cinq pays vus au second chapitre : la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne. Les profils des chefs de mission sont également présents en annexe 2, mais nous précisons que nos données reposent cette fois essentiellement sur des recherches en ligne et des CV plus que sur des entretiens ou des biographies.

Au regard de ces profils, nous retrouvons effectivement des dynamiques assez similaires à celles identifiées précédemment, avec des personnes ayant une moyenne d'âge proche. Ils appartiennent quasiment tous à la génération des cadres de l'OLP (à l'exception de Salman al-Herfi, né avant la *Nakba*, et de Leïla Shahid, née en 1948) bien qu'ils soient souvent plus jeunes, puisque parmi les nouveaux venus, plusieurs sont nés dans les années 1960 et même 1970 dans le cas d'Husam Zomlot (génération des cadres du MOPIC). Tous disposent d'un capital international grâce à leurs études (en plus d'un passage dans les universités arabes, cinq ont étudié en France, deux en Allemagne, une en Espagne puis au Chili, un en Angleterre et le dernier aux États-Unis)⁶⁹⁸ et à leur maîtrise de langues étrangères. Plusieurs ont également suivi de longues études (quatre détiennent des doctorats⁶⁹⁹ et trois sont allés jusqu'au master) mais dans des disciplines très différentes, allant de la chimie aux relations internationales en passant par l'architecture et la médecine. En un sens, ils constituent une « élite dans l'élite » appartenant à l'élite politique mais aussi académique. Nous retrouvons également un capital militant parmi ces profils, avec trois ambassadeurs qui sont passés par des syndicats étudiants, quatre membres du Fatah, et des engagements divers sur les questions de genre (Mai al-Kaila) ou de patrimoine (Khouloud Daibes, Hind Khoury).

C'est de nouveau sur les carrières professionnelles que les profils se dispersent. Si Hael al-Fahoum, Abdelrahim al-Farra et Husam Zomlot ont déjà travaillé dans des missions diplomatiques palestiniennes, Salman al-Herfi et Leïla Shahid ont également une longue expérience de la représentation politique. Plusieurs ont occupé des positions ministérielles avant leur nomination (Khouloud Daibes pour les Affaires de la femme puis le Tourisme, Hind Khoury pour les Affaires de Jérusalem), dont pour certains, en parallèle de leur carrière professionnelle. Celle de Manuel Hassassian est certes centrée sur l'enseignement supérieur mais il a également servi de conseiller à l'Orient House (bureau de l'OLP à Jérusalem), au

⁶⁹⁸ Hind Khoury constitue une exception car elle a suivi son cursus entre les TPO et Beyrouth. Mais elle a malgré tout suivi un cursus issu de l'université de Boston mais dispensé à Beersheva.

⁶⁹⁹ Un doute subsiste sur Leïla Shahid. Nous savons qu'elle a entamé une thèse en 1972 mais rien n'indique qu'elle ait achevé.

Département des négociations et même au MOPIC, se constituant ainsi une expérience des affaires internationales. Pour Salah Abdel Shafi, cette socialisation passe par ses contacts avec les bailleurs de fonds, alors qu'il travaille dans les secteurs du commerce et de la santé.

En résumé, la politique de nomination des ambassadeurs ne change pas radicalement. Les personnes nommées ne sont toutes pas des « professionnels » de la diplomatie, au sens de diplomates formés à ce travail ou en ayant une longue expérience, à l'image de leurs prédécesseurs. Certaines nominations pourraient faire l'objet de questionnements particuliers. Ainsi dans les cas de Khouloud Daibes ou d'Hind Khoury, leur nomination est-elle due à la fin de leur mandat ministériel ? Nous n'avons pas d'informations qui confirmeraient cette hypothèse mais nous savons que ce type de pratique existe, comme l'ont montré les cas de députés ayant perdu leur siège en 2006. De plus, la position d'ambassadeur constitue une opportunité de professionnalisation et d'acquisition d'un capital politique valorisable dans le futur. Ainsi, après avoir passé 15 ans dans la diplomatie, Mai al-Kaila revient dans les TPO comme ministre de la Santé. Husam Zomlot est également un cas intéressant car il est considéré comme un futur homme influent du Fatah⁷⁰⁰. Ancien conseiller de Mahmoud Abbas pour les affaires internationales, il dispose d'un capital politique et social important dans les TPO. Son élection au CR du Fatah puis sa nomination aux États-Unis le prouvent.

Pourtant cela ne veut pas dire que la professionnalisation du corps diplomatique n'affecte pas la distribution des postes d'ambassadeur. Deux des enquêtés interrogés, qui détenaient le statut de premier conseiller au moment de l'entretien et qui ont réalisé toute leur carrière dans la diplomatie, ont depuis obtenu le statut d'ambassadeurs.

c) Les scandales liés aux ambassadeurs palestiniens

Le corps des ambassadeurs fait souvent l'objet de scandales politiques ou d'accusations de corruption. Les accusations concernent plus précisément des nominations jugées douteuses⁷⁰¹,

⁷⁰⁰ *Politico Magazine*, "Palestine's Man in Washington", <https://www.politico.com/magazine/story/2017/03/palestine-donald-trump-husam-zomlot-214971/>, mis en ligne le 31 mars 2017, consulté la dernière fois le 15 septembre 2021.

⁷⁰¹ *Al-Resalah*, « Fasàd fi ta'yinàt al-sifàràt wa wathà'iyiq touthbit tawaroutaha al-amniya did al-jaliàt » (Corruption dans les nominations des ambassades et documents prouvant leur implication sécuritaire contre les communautés), mis en ligne le 14 janvier 2019, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020 (plus en ligne).

un mélange d'intérêts privés et diplomatiques⁷⁰², des détournements de fonds⁷⁰³, l'entrelacement entre diplomatie et politique sécuritaire⁷⁰⁴, des soupçons de trafics⁷⁰⁵, de la discrimination⁷⁰⁶, etc. Ces affaires en elles-mêmes ne nous intéressent pas. Cependant, elles nous disent quelque chose du fonctionnement du corps diplomatique. Les accusations portées contre les ambassadeurs font écho aux pratiques clientélistes fréquemment dénoncées au sein de l'AP⁷⁰⁷ et permettent de mieux saisir leur importance au sein du corps diplomatique.

Certaines de ces dénonciations sont relayées par les ambassadeurs eux-mêmes, qui témoignent de leur expérience auprès de la presse et apportent des éléments de compréhension sur les conditions d'entrée de certains diplomates⁷⁰⁸. Le rapport d'Aman met directement en cause la promotion de plusieurs ambassadeurs qui laissent supposer des conflits d'intérêts : Raouf al-Maliki, le frère de l'actuel ministre, nommé ambassadeur en Colombie en 2014, moins de deux ans après sa nomination en tant que premier conseiller ; Walid al-Shakaa, fils de Ghassan al-Shakaa, membre du CE de l'OLP, nommé ambassadeur un peu plus de quatre mois après sa nomination en tant que premier conseiller ; Linda al-Soboh, nommée ambassadrice la

⁷⁰² *Al-Watan Voice*, « 'àilat « khams noujoumin » tousaytir 'alà al-khàrijyat al-filastīniyat » (La famille «Five Stars» contrôle le ministère palestinien des Affaires étrangères), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/content/print/1136763.html>, mis en ligne le 15 avril 2018 ; *Indépendant arabia*, « Mā sira naql al-safir al-filastīni min qoubrouṣ ilā rāmāllah ? » (Quel est le secret du transfert de l'ambassadeur palestinien de Chypre à Ramallah?), mis en ligne le 8 septembre 2020, consultés la dernière fois le 16 novembre 2020.

⁷⁰³ *The Times of Israel*, “The Perfect Example of PA Corruption”, <https://blogs.timesofisrael.com/the-perfect-example-of-pa-corruption/>, mis en ligne le 17 septembre 2020 ; *Middle East Eyes*, “Palestinian ambassador to Serbia denies he sold visas to migrants”, <https://www.middleeasteye.net/fr/news/palestinian-ambassador-serbia-exposed-selling-visas-migrants-69348981>, mis en ligne le 4 décembre 2016, consultés la dernière fois le 16 novembre 2020.

⁷⁰⁴ *Al-Jazeera*, « Sifārāt filastīn.. fasād wa tousib amniyoun » (Ambassades de Palestine ... corruption et insécurité), <https://www.aljazeera.net/opinions/2016/3/14/>, mis en ligne le 14 mars 2016, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020.

⁷⁰⁵ *The Times of Israel*, “Police find explosives at Palestinian embassy in Prague”, <https://www.timesofisrael.com/police-find-explosives-at-palestinian-embassy-in-prague/>, mis en ligne le 16 janvier 2014, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020.

⁷⁰⁶ *The Times of Israel*, “Abbas recalls envoy to Chile for anti-Semitic remark”, <https://www.timesofisrael.com/abbas-recalls-envoy-to-chile-after-anti-semitic-remark/>, mis en ligne le 9 juillet 2015, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020.

⁷⁰⁷ Pour quelques cas plus précis et chiffrés de cas de corruption dans l'AP, voir *Al-Istiklal*, « Fasād yankhar al-soultāt.. kayf ain'akas 'alà al-wāqī' al-filastīnī? » (« La corruption ronge l'autorité. Comment se reflète-t-elle dans la réalité palestinienne ? »), <https://www.alestiklal.net/ar/view/1408/dep-news-1560338565>, mis en ligne le 13 juin 2019, consulté la dernière fois le 16 septembre 2021.

⁷⁰⁸ *Al-Fatah Voice*, « Safir filastīnīn yafdah al-moustour wa yakshif tafāsil jadidatan 'an fasād sifārāt al-sultāt » (« Un ambassadeur palestinien dévoile les secrets et révèle de nouveaux détails sur la corruption des ambassades de l'Autorité »), <https://www.fateh-voice.net/print/108792>, mis en ligne le 28 janvier 2019, consulté la dernière fois le 16 septembre 2020 (plus en ligne). L'ex-ambassadeur Rabhi Haloum revient dans ce témoignage sur la nomination d'un de ses anciens garde du corps comme consul général à l'ambassade d'Ankara grâce à sa relation de parenté avec un conseiller de Mahmoud Abbas.

même année au Venezuela et qui a également passé à peine plus d'un an au grade de premier conseiller⁷⁰⁹. Dans le cas de cette dernière, en 2016, elle fait nommer sa fille au poste de consule générale dès l'obtention de son diplôme⁷¹⁰. La décision est par la suite ratifiée par un décret présidentiel. Ces scandales mettent ainsi en lumière les privilèges et les libertés d'action dont peuvent bénéficier les ambassadeurs aux dépens du MOFA, malgré des tentatives en interne pour remédier aux affaires de corruption⁷¹¹.

Ces exemples soulignent l'institutionnalisation inachevée de la diplomatie et relativisent donc la professionnalisation du corps diplomatique à l'étranger. Malgré l'établissement de normes professionnelles visant à resserrer le contrôle de l'institution sur ses agents, ceux-ci peuvent bénéficier de la protection d'autres acteurs du champ politique (et diplomatique), comme la présidence, pour acquérir une certaine autonomie vis-à-vis du MOFA.

Le corps diplomatique palestinien est donc pris dans une double-dynamique. D'un côté, l'organisation interne du MOFA présente un champ plus structuré et autonome avec des diplomates qui ont la possibilité de faire carrière en son sein. Dans le contexte d'un État en formation, encore instable, la consolidation d'institutions et la possibilité pour les acteurs d'y faire carrière constituent des signaux de l'autonomisation de ce dernier, qui devient donc plus « fort » que faible (Topalov, 1999). Ce facteur souligne la différence entre le MOFA en tant que champ bureaucratique et professionnel du champ diplomatique palestinien plus faible, car rassemblant des acteurs qui ne s'investissent pas autant et qui n'ont pas connu le même degré de professionnalisation (en tout cas pour cette activité précise). Cette autonomie doit certes être relativisée du fait d'interventions extérieures et de l'importance des membres du Fatah, mais les profils rassemblés dans cette section montrent bien un processus de distribution des positions basée en grande partie sur des ressources internes à l'institution, qui devient alors la principale instance de reconnaissance à travers l'octroi de droits au travers des nominations et des promotions (Lazzeri, 2016, p. 89). À l'inverse, si on se focalise sur l'international, ce même champ semble beaucoup plus faible et moins institutionnalisé. Nous observons une forme

⁷⁰⁹ Aman, *op. cit.* p. 15.

⁷¹⁰ Adnan Abu Amer, « Ta'yin sufāra' filastīniyīn judud yuthīr al-aintiqādāt » (« La nomination de nouveaux ambassadeurs palestiniens suscite des critiques »), <https://adnanabuamer.com/post/347/>, mis en ligne le 19 janvier 2018, consulté la dernière fois le 16 septembre 2021. Ce texte est une version augmentée d'un précédent article du journaliste paru dans *Al-Monitor* mis en ligne le 15 novembre 2016, « How Abbas handpicks his ambassadors ».

⁷¹¹ *Al-Watan Voice*, « Lijān tadaqaq bi-fasād siti sifārāt filastīniyatīn » (« Des commissions pour examiner la corruption de six ambassades palestiniennes »), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/content/print/28262.html>, mis en ligne le 14 septembre 2005, consulté la dernière fois le 16 septembre 2021.

d'autonomie professionnelle du fait que les diplomates envoyés à l'étranger sont de plus en plus issus du ministère, mais la consécration de la carrière, incarnée par l'obtention du grade d'ambassadeur, ne dépend pas de lui. Le fait que les conditions de nomination des ambassadeurs ait finalement si peu changé depuis les années de l'OLP a pour conséquence que les ressources des personnes obtenant le grade suprême proviennent majoritairement de champs extérieurs (politique, économique, associatif...). Ainsi, en fonction de ce que nous observons, le champ bureaucratique de la diplomatie apparaît plus ou moins fort.

Conclusion du chapitre

La construction multi-scalaire qui compose ce quatrième chapitre permet de mettre en lumière les tensions et les paradoxes de la configuration dans laquelle se situe actuellement les Palestiniens en termes de représentation, dans un contexte local d'étatisation inachevée. Le but n'est pas de montrer que la professionnalisation de la diplomatie est la cause de cette situation, mais qu'elle participe à ce flou des frontières institutionnelle et administrative entre OLP/AP/État. Plusieurs de nos interlocuteurs au cours de notre enquête revendiquaient, ou à l'inverse mettaient en cause, qui détient en réalité les rênes du pouvoir dans les TPO, entre le Comité exécutif de l'OLP, le gouvernement de l'AP ou encore le Fatah. Ce que nous avons voulu montrer dans ce chapitre est la vacuité de ces positions en articulant prétention à la représentation et théorie des champs. Toutes ces organisations, et leurs membres, participent à la défense d'une prétention étatique qui périlite au niveau local et est, partiellement, remis en cause par d'autres acteurs investissant ce champ faible de la représentation internationale. Malgré cela, c'est bien cette prétention qui est maintenue à l'international, d'une part, parce qu'elle est reconnue par le public international, et d'autre part, par la faiblesse de ce champ dans lequel des acteurs institutionnels, plus ancrés dans d'autres champs, sont désavantagés face à des institutions mieux ancrées dans les espaces internationaux et plus spécialisées sur les questions diplomatiques, à l'image du MOFA ou de la NSU.

Le champ diplomatique palestinien, faible ou fort, est rattaché à celui de la représentation. Or, le paysage de la représentation politique est durablement affecté par la nouvelle gouvernamentalité rationnelle (Foucault, 1993) qui émerge avec la constitution de l'AP. Si une différenciation cohérente est instaurée entre les responsabilités de l'OLP et de l'Autorité dans un premier temps, celle-ci disparaît avec le développement de « l'État de Palestine » et de sa

reconnaissance internationale. Alors que les responsabilités de l'OLP se fondent de plus en plus avec celles de l'AP, la question de l'État comme étape ou consécration de la cause palestinienne constitue une nouvelle pratique discursive du pouvoir. Celle-ci est avant tout une technologie au service des élites au pouvoir pour légitimer leur position, aussi bien auprès de la population palestinienne (défendre ses intérêts) que des acteurs internationaux (préservation du *statu quo*). La manne financière accordée à ces élites leur a ainsi permis de pérenniser des pratiques autoritaires limitant les possibilités de changements au pouvoir, malgré les tentatives de différents acteurs pour contester les orientations données à la prétention de l'OLP. Ainsi, la « *Palestine Ltd. est le produit dystopique d'un arrangement élaboré entre des acteurs économiques et politiques opérant au sein de visions et d'intérêts discordants* » (Haddad, 2016, p. 280).

Dans cette configuration, le secteur diplomatique se voit lui aussi affecté par cette gouvernementalité rationnelle, notamment au travers de l'instauration d'une autorité centralisée et d'une certaine technicisation. Par conséquent, l'autorité du MOFA se renforce considérablement dans le champ diplomatique palestinien et le ministère revendique désormais des responsabilités de l'OLP. Son autonomie relative par rapport aux autres champs montre bien qu'il se constitue comme un espace institutionnel émergent. Toutefois, sa dépendance envers les élites au pouvoir reste importante. Deux échelles d'analyse doivent être ici distinguées. Une approche *top-down*, par les élites au pouvoir, montre que le MOFA n'échappe pas aux anciennes pratiques néo-patrimoniales et autoritaires qui se sont adaptées à cette nouvelle gouvernementalité. « *Ce sont les actualisations du pouvoir qui permettent d'intégrer l'ensemble des pratiques du pouvoir, comme une force de convergence* » (Laborier, 2014, p. 174). L'exemple des nominations des ambassadeurs a bien illustré cette dimension. Si bien que beaucoup d'analyses se focalisent sur les effets clientélistes de ces pratiques de pouvoir mais mettent de côté les effets concrets des processus (Brynen, 2000 ; Haddad, 2016). Une approche *bottom-up* du ministère permet, à l'inverse, de mettre en avant ces derniers. L'autonomie partielle du MOFA le démontre. À l'image des travaux qui se sont concentrés sur la professionnalisation des ONG, celle de la diplomatie montre que les réformes néolibérales participent à la consolidation de nouvelles formes de gouvernement mais toujours maintenues sous la domination de l'occupation israélienne et des financements des bailleurs de fonds. Pourtant, cela n'empêche pas la création de dynamiques internes au sein d'espaces institutionnels, tels que le MOFA, donnant la possibilité à des acteurs ne faisant pas partie de ce cercle d'élites de grimper les échelons professionnels. Notre but n'est donc pas de minimiser l'approche *top-down*, qui reste cruciale pour comprendre comment les pratiques de pouvoir se

réactualisent grâce aux réformes néolibérales. Néanmoins, elle doit être complétée d'une approche par le bas pour voir comment les acteurs, qui ne sont pas dotés des mêmes capitaux, s'emparent des nouvelles normes pour s'imposer dans des espaces compétitifs, sans pour autant remettre en cause l'ordre institutionnel existant. Cette réflexion sera prolongée dans le dernier chapitre en revenant à une échelle plus micro.

Conclusion de la partie II

La professionnalisation de la diplomatie passe un nouveau cap avec l'instauration de l'AP. Dans la première partie, nous avons défini ce processus comme une forme d'apprentissage à la prétention et sa performance. Après l'établissement de l'Autorité, une prétention à constituer une « vraie » profession diplomatique émerge. Si cet *authority claim* se distingue de fait du *representative claim*, il ne s'en dissocie pas pour autant. En effet, cette prétention d'autorité est rendue possible par la prétention étatique de l'OLP, et par extension à une diplomatie d'État, mise en œuvre sous la direction des ministères de l'AP.

Plusieurs effets peuvent être relevés à partir de ces processus. La professionnalisation a d'abord participé à l'entreprise d'étatisation de l'AP et son administration a fait l'objet de nombreuses réformes, visant à consolider sa propre prétention d'autorité sur les questions diplomatiques. En conséquence, un nouveau champ professionnel émerge de ces politiques et gagne en autonomie (bien que celle-ci doit être relativisée), y compris du champ de la représentation. Ce processus a ainsi permis à l'Autorité de renforcer ses rapports avec les autres États. « *L'importance de l'AP, c'est d'être une entité de droit dotée d'une représentation, d'une action internationale et d'une présence dans les institutions internationales* » (Alsajdeya & al., 2021, p. 40-41). Cette entreprise d'étatisation et sa reconnaissance à l'international participent ensuite à entretenir le flou de l'identité politique palestinienne. Luc Boltanski utilise le terme de flou pour qualifier la catégorie cadres « *car c'est l'effet de flou lié à la coexistence de définitions différentes qui contribue à rendre possible la cohésion relative de cette catégorie hétérogène* » (1979, p. 647). La même formulation pourrait être employée pour les élites dirigeantes palestiniennes. C'est bien ce flou entretenu autour de l'OLP, l'AP ou l'État, qui permet une certaine cohérence à la représentation politique des Palestiniens et de leur cause. L'OLP continue ainsi de se constituer comme une « *boussole dans l'histoire nationale palestinienne* » (Dot-Pouillard, 2016, p. 90), tandis que l'AP est devenue l'acteur qui concrétise sa prétention étatique jusqu'à être reconnue comme État de la Palestine. Cette représentation constitue aussi un outil de légitimation pour les élites dirigeantes palestiniennes, afin d'établir une continuité avec la lutte nationale alors que leur légitimité politique et électorale sont depuis longtemps remises en cause. Cette crise de la représentation réduit les possibilités d'un renouvellement de la prétention palestinienne du fait du blocage des institutions représentatives.

La diplomatie constitue aussi un bon exemple, puisqu'elle participe à entretenir la façade de la « cohérence de la cause » à l'international.

Pour autant, la prétention de l'AP à une diplomatie d'État rend-elle caduc l'idée de diplomatie de dominés ? Celle-ci ne dépend pas tant de la forme revendiquée ou des compétences des diplomates que de la représentation performée, qui est-elle-même en partie dépendante de la configuration internationale dans laquelle le pays ou le groupe en question se situe. Dans le cas palestinien, le mouvement national est soumis depuis les accords d'Oslo et la constitution de l'AP dans les TPO à de nouvelles formes de dépendance. D'abord envers Israël sur les questions territoriale, sécuritaire, économique... Puis envers leurs bailleurs de fonds comme les pays arabes qui sont toujours présents et constituent les principaux alliés sur la scène internationale, et ce malgré le rapprochement de plusieurs d'entre eux avec Israël favorisé par l'administration Trump⁷¹². De nouveaux bailleurs de fonds se sont ensuite ajoutés à la liste et ont entretenu économiquement l'AP en échange de garanties politiques. Tous ces éléments tendent vers la représentation d'une lutte inachevée. De fait, avec l'abandon de la lutte armée, l'OLP se retrouve avec peu de possibilités d'actions. C'est pourquoi, les efforts de l'AP et du MOFA se sont tournés vers une solution plus multilatérale au travers de l'entreprise de reconnaissance de l'État de Palestine. Plus que jamais, les Palestiniens continuent de participer à la « société internationale » qui participe au maintien de leur position de « dominés » au sein de ses instances. Alain Caillé et Thomas Lindemann précisent qu'il existe trois façons de réagir à une *misrecognition* : la violence, l'acceptation qui s'accompagne de l'intériorisation de ce semi-statut ou, pour les nouveaux arrivants, l'idée qu'ils doivent encore faire leur preuve (2016). L'AP se situe selon nous entre les deux dernières options.

Nous retrouvons donc bien la logique que nous avons définie au début de la thèse. Mais pour confirmer cette hypothèse, il est nécessaire de changer d'échelle d'analyse et de se recentrer sur les acteurs et leurs pratiques. En effet, le maintien de la configuration d'une diplomatie de dominés ne vient pas seulement de sa reproduction par les élites dirigeantes. Il s'explique aussi par les trajectoires des diplomates, marquées par les héritages d'un engagement politique dans la cause, qui impactent la performance de la diplomatie de dominés. L'émergence d'une nouvelle génération qui serait dotée de capitaux plus professionnalisants que militants ne remet pas forcément en cause les pratiques de la performance mais peut malgré tout les affecter.

⁷¹² Par exemple, les accords d'Abraham signés le 15 septembre 2020 entre Israël et les Émirats arabes unis et le Bahreïn. D'autres pays ont aussi signé des accords de normalisation comme le Maroc (décembre 2020) ou le Soudan (janvier 2021).

Partie III : Professionnaliser la cause à

l'international : les diplomates entre militantisme

et injonctions au professionnalisme

Alors que les deux chapitres composant la deuxième partie se concentrent sur une échelle institutionnelle, les deux derniers reviennent à une approche plus microsociologique. Les étapes de la professionnalisation analysées précédemment mettent en avant la formation d'un champ professionnel qui s'opère entre autres par l'importation de nouveaux savoirs et de dispositifs pour recruter puis former les diplomates palestiniens. Quels sont les effets sur leur engagement dans la cause palestinienne ? Sur leurs rapports à la représentation politique ? Ainsi qu'à sa performance ? Pour cette dernière partie, nous sortons de la logique chronologique qui guidait les deux premières et prenons en compte l'ensemble de notre échantillon.

Pour répondre à ces questions, le chapitre 5 revient sur l'engagement militant des diplomates palestiniens à travers les différentes générations identifiées. Si la professionnalisation affecte bien les profils des diplomates recrutés en termes de ressources, un certain engagement y reste malgré tout présent, même s'il prend des formes différentes de celles des générations antérieures. Ces changements dans les trajectoires et les nouveaux savoirs importés changent-ils pour autant leur rapport à la cause et leur façon de la performer à l'international ? Après l'engagement, le dernier chapitre de cette thèse interroge les effets de la professionnalisation sur les rôles donnés aux diplomates, ou que ceux-ci se donnent eux-mêmes. Nous posons ainsi comme hypothèse que ce sont peut-être le(s) rôle(s) attribué(s) aux diplomates qui change(nt) le plus avec la professionnalisation. Cependant, ces changements ne créent pas de rupture ni avec les rôles, ni avec la performance de la représentation, qui restent inscrits dans un certain héritage militant des représentants de l'OLP et qui maintient le lien avec les luttes passées.

En somme, ces deux derniers chapitres reviennent sur la socialisation des diplomates, entendue comme « *l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit* » (Darmon, 2011, p. 6), à la cause palestinienne et à sa représentation au travers des différentes générations. Avant d'entrer dans le vif du sujet, certains éléments doivent être définis. Nous entendons ici génération en termes d'ensemble générationnel chez Karl Mannheim, c'est-à-dire un ensemble

de personnes partageant les mêmes expériences, les mêmes évènements ainsi qu'un cadre de vie historico-social. Si le concept de génération est fréquent dans les travaux sur la Palestine (Bucaille, 2002 ; Larzillière, 2004 ; Romani, 2009 ; Ouchaklian, 2016), il ne va pas non plus forcément de soi, du fait de l'éclatement de la population au fil de son histoire et donc des cadres de vie différents auxquels les Palestiniens sont confrontés. Néanmoins, ce concept reste pertinent en raison des représentations communes qui réunissent les différentes communautés, ainsi que par les nombreux évènements qui viennent ponctuer l'histoire du conflit israélo-palestinien et qui impactent, d'une façon ou d'une autre, les Palestiniens, qu'ils soient de la diaspora ou des TPO.

Contrairement aux travaux qui identifient une génération à partir d'un évènement précis (McAdam, 1988), comme par exemple la génération de mai 68 (Pagis, 2014), nous avons plutôt cherché à identifier les ensembles générationnels par rapport à l'institution politique à laquelle ils appartiennent (Cartier, Spire 2011), c'est-à-dire le « corps diplomatique »⁷¹³. Afin de différencier les générations, nous nous basons sur les conditions d'entrée dans la carrière diplomatique. Cette démarche n'exclut pas la prise en compte, ni d'évènements centraux, ni de leurs incidences biographiques sur le parcours des diplomates car ils constituent des ruptures biographiques et/ou moments d'engagements cruciaux à l'image de l'exil ou des *intifada*.

Un dernier élément doit être ajouté à la définition des générations qui n'est pas aussi sans poser de problèmes. Il s'agit de la distinction opérée par Mannheim entre la génération pour soi et la génération en soi. Pour qu'une génération soit effective, Claudine Attias-Donfut précise, en prenant l'exemple de l'adolescence, que les interactions doivent produire une prise de conscience de la part des membres d'une génération en décalage avec les précédentes. C'est cette « conscience de génération » qui, par effet de ricochet, fait prendre également conscience aux autres générations (adultes) de leurs propres dispositions. « *La création, l'apparition nouvelle d'une génération procède à la fois de cette conscience de génération et de la prise de conscience du temps historique* » (Attias-Donfut, 1989, p. 6). Cette prise de conscience, nous l'avons effectivement retrouvée au cours de plusieurs entretiens. Cependant, cette approche peut constituer un biais surtout si elle est lue en termes de « *conflits de génération* » (Cartier, Spire, 2011, p. 13). En effet, l'effet de catégorisation d'une génération peut également constituer un enjeu pour les acteurs eux-mêmes, dans le sens où l'arrivée d'une nouvelle « génération » nécessiterait des réformes au sein d'une institution (Raison du Cleuziou, 2011),

⁷¹³ Nous ajoutons ici des guillemets car nous prenons en compte l'ensemble des diplomates. Or, depuis la création de l'OLP. Or, il serait difficile de parler de corps diplomatique pour la période antérieure au MOFA.

ou que celle-ci devienne un enjeu politique, comme au cours d'une élection (Frau, 2011). Il est facile de tomber dans cette lecture dans le cas des diplomates palestiniens, du fait d'une prise de conscience de nouvelles générations dotées d'autres ressources ou ayant un rapport différencié au travail diplomatique. De cette façon, l'opposition d'une vieille génération politisée à une génération professionnalisée irait presque de soi. Les deux chapitres qui suivent permettent de relativiser ce « clash » générationnel, même si certains éléments peuvent aller dans ce sens.

Chapitre 5 : « *On est toujours militant de notre cause* »⁷¹⁴. L'entrée dans la carrière diplomatique au prisme de l'engagement militant

Dans le deuxième chapitre de la thèse, nous avons mis en avant le fait que l'entrée dans la « carrière diplomatique » peut se lire comme le prolongement ou la conversion d'un engagement militant et d'une socialisation politique à la cause palestinienne défendue par l'OLP, « *si l'on entend par là toute forme de participation durable à une action collective visant la défense ou la promotion d'une cause* » (Sawicki, Siméant, 2000). Nous nous sommes alors basés sur les profils des représentants de cette époque, en précisant que cette articulation entre ces deux sphères de leurs parcours nécessite d'être recontextualisée. L'objectif de ce chapitre est d'élargir cette perspective à l'ensemble des diplomates dont nous avons pu reconstituer la trajectoire et de saisir les effets de la professionnalisation sur cet engagement militant. L'hypothèse que nous défendons est que s'il y a rupture dans les formes d'engagement dans les dernières générations de diplomates, entrées dans la diplomatie après les réformes des années 2000, ce n'est pas tant du fait de leurs volontés qu'en raison des structures d'engagement possibles. Pour cette raison, l'entrée dans la carrière diplomatique peut toujours se lire comme une forme de reconversion d'un engagement, mais qui doit être relue en fonction des capitaux investis. Cette démarche permet alors de sortir des lectures trop linéaires comme celle qui assimile la professionnalisation à une nécessité de dépolitisation (Sbeih, 2019, p. 3).

Pour tester la pertinence de cette hypothèse, nous nous reposons sur le concept de carrière, et plus particulièrement l'usage qui en a été fait dans la sociologie du militantisme (Fillieule, Mayer, 2001 ; Sawicki, Siméant, 2009). Appliqué à l'engagement politique, « *le concept de carrière permet de comprendre comment, à chaque étape de la biographie, les attitudes et les comportements sont déterminés par les attitudes et les comportements passés et conditionnent à leur champ des possibles à venir, resituant ainsi les périodes d'engagement dans l'ensemble du cycle de vie* » (Fillieule, 2001, p. 201). Avoir recours à ce concept implique donc une recontextualisation des différentes formes d'engagement, individuel et collectif, dans un contexte politique, social ou institutionnel (Lamarche, 2013, p. 13). Par conséquent, nous avons fait le choix d'une étude longitudinale car elle permet d'intégrer la pluralité des engagements. Adopter une conception processuelle de l'engagement permet ainsi de le penser comme « *le*

⁷¹⁴ Entretien avec Majed le 12 mai 2016.

lieu de création et d'actualisation de dispositions sociales et politiques acquises en d'autres circonstances et dans d'autres situations et se réalisant dans une expérience personnelle nouvelle » (Collovald, 2002, p. 13). Pour cela, cette approche nécessite d'articuler les dispositions de chaque individu à leur situation d'engagement (Siméant, 2001). Cependant, l'engagement politique ou militant de chaque diplomate palestinien s'inscrit dans des contextes très différents. Pour tenter de résoudre ce problème, nous avons favorisé l'usage d'une approche générationnelle des carrières. Cette démarche n'est néanmoins pas exempte de biais.

En effet, cette conception nécessite d'abord de faire attention car « *il devient difficile de distinguer effet d'âge, effet de génération, effet de période avec le risque de cristalliser les effets de génération dans le temps* » (Boumaza, 2009, p. 192). Resitué dans notre cas d'étude, le risque est celui de tomber dans le biais de la carrière générationnelle. Cela revient effectivement à percevoir une génération figée dans le temps, homogène dans ses dispositions, et avec un engagement similaire dans la carrière diplomatique. D'où la nécessité de prendre en compte l'histoire sociale des individus et d'élargir les horizons en termes de variables, au-delà des simples effets d'âges ou des mêmes événements historiques auxquels ils sont confrontés. Parmi ces variables, il y a, par exemple, la question de la possibilité de faire des études, l'ouverture du marché du travail ou les rétributions des engagements militants (Cartier, Spire, 2011, p. 12). Ainsi, il est possible d'appartenir à la même génération, d'avoir des parcours et des dispositions similaires mais d'entrer dans la carrière diplomatique dans des temporalités différentes. Le cas des nominations politiques d'ambassadeurs est un excellent exemple. Des diplomates entrent dans la carrière à un moment beaucoup plus avancé de leur vie, avec une expérience plus longue que certains de leurs collègues appartenant à la même génération mais qui sont devenus diplomates beaucoup plus tôt dans leur carrière de vie.

Dans le cadre de ce chapitre, notre objectif est bien de souligner que ces effets de génération ne sont pas des moments figés dans le temps mais sont en perpétuelles mutations. Et tout comme pour l'usage du concept de carrière, la nécessité de recontextualiser ces effets nous est apparue essentielle pour saisir les particularités de chaque génération identifiée ainsi que les parcours individuels des enquêtés. À travers ses travaux sur les parcours de vie et la famille, Claudine Attias-Donfut adopte une approche critique de ce modèle à trois temps. À l'inverse, elle défend l'idée « *que l'effet de génération est continuellement en restructuration. Ce sont précisément les effets de période qui nourrissent les uns et les autres, le vieillissement et l'appartenance à la génération* » (Attias-Donfut, 1989, p. 5). C'est à travers les interactions entre les effets d'âge, de génération et de période qu'il est alors possible de définir une génération.

L'articulation entre génération et carrière pose un autre problème : celui de l'illusion biographique (Bourdieu, 1986). Les risques relevés par Pierre Bourdieu sur le récit biographique ou autobiographique, c'est-à-dire « *à accepter le postulat du sens de l'existence racontée (...) le récit autobiographique s'inspire toujours, au moins pour une part, du souci de donner sens, de rendre raison, de dégager une logique à la fois rétrospective et introspective, une consistance et une constance, en établissant des relations intelligibles, comme celle de l'effet à la cause efficiente ou finale, entre les états successifs, ainsi constitués en étapes d'un développement nécessaire* » (Bourdieu, 1986, p. 69), peuvent également s'appliquer à l'analyse générationnelle. En effet, opérer ce type de découpage en nous basant sur le vécu des enquêtés, ainsi que leur prise de conscience générationnelle, peut conduire à la construction d'un récit générationnel semblable au récit autobiographique. Cela est d'autant plus vrai lorsque ces récits générationnels reposent sur des expériences communes et marquantes propres aux membres d'une génération. Et dans le cas palestinien, ces expériences sont nombreuses (les exils, l'occupation, les *intifada*...). Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, des événements tels que la *Nakba* font office de marqueurs générationnels forts et centraux dans les récits de vie. Pourtant, comme le souligne Muriel Darmon (2008), le recours au concept de carrière peut justement servir d'instrument d'objectivation de ces récits. En effet, ce dernier offre « *le double avantage de permettre la prise en compte (par opposition à une sociologie qui les disqualifierait) des perceptions, définitions et expériences des interviewées et leur objectivation, l'analyse sociologique de ces discours ne se limitant ni à leur enregistrement passif ni à une simple mise en forme rhétorique* » (p. 82). Analyser le parcours des acteurs en termes de carrières permet ainsi d'échapper à la simple description de leur récit. Cette notion rend possible l'objectivation des moments de transition ou de conversion qui les poussent à entrer, à continuer ou à sortir d'une carrière, en les resituant dans des contextes précis.

Au total, nous avons distingué quatre générations dans notre enquête : la génération de la *Nakba*, des cadres de l'OLP, du MOPIC et du MOFA. Ce découpage générationnel repose sur l'analyse de 137 profils. Toutefois, il faut préciser que ces portraits divergent en termes qualitatifs (voir encadré). Ainsi, toutes les caractéristiques que nous souhaitons exploiter dans ce chapitre ne peuvent pas l'être chez certains diplomates car nous n'avons pas trouvé l'information correspondante. En conséquence, nous préciserons systématiquement dans les tableaux statistiques qui vont suivre, le nombre de profils sur lesquels ils reposent. Nous avons déjà brièvement présenté les grandes lignes de chaque génération dans les chapitres précédents mais nous préférons faire un rapide rappel en termes d'âge :

- La génération de la *Nakba* (39 profils) : les diplomates concernés sont nés avant ou pendant les événements de la catastrophe de 1948. La très grande majorité d'entre eux sont aujourd'hui à la retraite ou décédés, à quelques exceptions près. Bien que les membres de cette génération regroupent les personnes les plus âgées de notre échantillon, ils ne font pas forcément partie des « premiers » diplomates à avoir représenté l'OLP. Certains ont été nommés beaucoup plus tardivement.
- La génération des cadres de l'OLP (42 profils) : nés après les événements de 1948, les membres de cette génération grossissent les rangs du mouvement national après la guerre des Six jours. Ils rassemblent aujourd'hui le gros du corps des ambassadeurs palestiniens.
- La génération des cadres du MOPIC (16 profils) : nés entre les années 1970 et le début des années 1980, les diplomates de cette génération, comme l'indique son nom, commencent leur carrière professionnelle (dans la diplomatie ou non) au moment de l'établissement de l'AP. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la génération du MOPIC occupe aujourd'hui des positions influentes, aussi bien au sein du MOFA (chefs de département) que dans les représentations à l'étranger (ambassadeurs, premiers conseillers).
- La génération des cadres du MOFA (40 profils) : la plus jeune des générations est née à partir de la fin des années 1980, majoritairement au cours de la décennie suivante. Elle n'a donc essentiellement connu l'occupation qu'au travers de l'AP. L'entrée de ces jeunes Palestiniens dans la carrière diplomatique s'opère après les réformes mises en place par la loi diplomatique. Ils sont les principaux concernés par la professionnalisation du corps. Les profils sur lesquels nous nous basons soulignent que ces diplomates sont encore majoritairement en poste au ministère à l'heure actuelle, sauf erreur de notre part. Il faut aussi préciser que la plupart d'entre eux ont été recrutés après 2015.

Méthodologie

Nous allons exposer ici la méthode utilisée pour reconstituer les profils des différents diplomates que nous n'avons pas pu rencontrer ou pour lesquels nous n'avons pu nous procurer la biographie. Dans un premier temps, nous sommes parvenus à reconstituer la liste de tous les ambassadeurs, pays par pays, dans une période allant de 1998 à 2018. Pour cela, nous nous

sommes basés sur les agendas de l'institut palestinien PASSIA (Société académique palestinienne pour l'étude des affaires internationales). Tous les ans, cet institut publie un agenda où sont listées toutes les ambassades palestiniennes avec le nom de leur ambassadeur. À partir de cette liste, nous avons effectué des recherches sur les chefs des missions dans plusieurs langues (français, anglais, espagnol et arabe). Cette démarche explique le décalage en termes quantitatifs entre les générations car nous avons rassemblé plus de données sur les ambassadeurs qui appartiennent en majorité aux générations de la *Nakba* et sur les cadres de l'OLP. Plusieurs d'entre eux appartiennent, ou ont appartenu, à l'élite politique palestinienne. Pour la génération des cadres du MOPIC, hormis pour certains qui ont le statut d'ambassadeur et dont nous avons pu reconstituer les carrières, l'essentiel de nos données se base sur des entretiens semi-directifs. Paradoxalement, les profils de la dernière génération sont les plus incomplets. L'accès à ces diplomates s'est révélé particulièrement difficile au ministère où nous avons eu peu d'entrée ; les plus jeunes n'osant pas nous rencontrer sans l'accord de leurs supérieurs. Cela nous a amené à adopter une autre approche déjà exposée : d'abord rencontrer les chefs de départements puis leur demander l'autorisation d'interviewer les autres diplomates. Seulement, les premiers étant souvent à l'étranger, cela n'a pas facilité nos démarches et nous n'avons finalement rencontré que cinq personnes issues de cette génération au cours de nos différents terrains. Ensuite, il a été difficile de rassembler toutes les données nécessaires pour compléter les profils qui ne se basent pas sur des entretiens, car l'essentiel des informations repose sur des CV récupérés en ligne. Cela nous a permis de retracer leurs expériences universitaires et professionnelles mais pas leur profil social ou politique. La question de l'appartenance à un parti politique ou à un syndicat étudiant apparaît rarement dans ces CV, sauf si les diplomates y ont occupé une place importante. L'appartenance à un parti de façon générale reste un des points les plus compliqués à traiter car le fait que nous n'ayons pas pu retrouver cette information dans les profils des diplomates ne veut pas forcément dire qu'ils n'en soient pas membres. Toutefois, les CV récupérés nous ont par la suite permis de retrouver la trace de certains diplomates de la dernière génération grâce aux réseaux sociaux ou à des sites internet personnels, ce qui s'est révélé être un gain d'informations non négligeable.

En fin de compte, le nombre de profils entre les différentes générations illustre un décalage quantitatif et qualitatif. Alors que nous avons pu rassembler beaucoup d'informations sur les deux premières générations, celle du MOPIC comporte beaucoup moins de profils, du fait qu'elle rassemble moins de personnalités de la politique palestinienne. À l'inverse, nous avons rassemblé plus de portraits pour la dernière génération, mais ce gain est contrebalancé par la qualité moindre des informations récupérées pour une partie d'entre eux.

Nous allons ainsi revenir dans ce chapitre sur différents aspects du parcours et des dispositions des diplomates palestiniens à leur entrée dans la carrière diplomatique, en commençant par questionner la place que peut tenir la socialisation primaire dans leur engagement militant. Ensuite, nous reviendrons sur une caractéristique intéressante de ces acteurs : la détention d'un capital international. Enfin, nous terminerons sur les engagements plus politiques de ces diplomates en fonction des générations. L'objectif est de cerner les similitudes et les différences qui s'opèrent entre chaque génération pour mieux comprendre les rapports que peuvent entretenir les diplomates à la cause palestinienne et interroger les effets de la professionnalisation sur ces derniers.

Intermède : les travaux de Nadine Picaudou sur les élites politiques palestiniennes

Nous opérons un court intermède pour revenir sur les travaux de Nadine Picaudou sur le mouvement national palestinien, car ils ont énormément nourri nos propres questionnements sur la place que tiennent les diplomates dans ses rangs. Font-ils partie des élites dirigeantes ? Ou occupent-ils une place intermédiaire parmi les cadres du mouvement ? Ou sont-ils situés plutôt à sa marge (Damien, 2020) ? Dans ce cas, leur carrière diplomatique peut-elle leur servir de tremplin vers de plus hautes positions ? Les travaux de Nadine Picaudou permettent d'interroger les réseaux qui ont favorisé les engagements militant et politique des *fedayin*. De nouveau, retrouvons-nous des situations similaires chez les diplomates ?

Nous souhaitons nous appuyer principalement sur l'article de l'historienne paru en 1984 sur les élites politiques palestiniennes. Dans ce texte, Nadine Picaudou observe deux tendances : le déclin des élites traditionnelles (les notables) et l'émergence d'une nouvelle élite politique issue des mouvements *fedayin* après 1948. Nous sommes déjà longuement revenus sur les profils de ces deux groupes dans le premier chapitre. Dans son article de 1984, N. Picaudou distingue deux catégories au sein de cette nouvelle élite politique : les « *leaders* historiques » (les fondateurs des partis) et les « cadres ». Ces deux groupes présentent comme point commun d'avoir été fortement marqués par les guerres successives puis les exils qui en ont découlés.

Nous rappelons brièvement les profils des fondateurs : des Palestiniens aux origines sociales diverses (allant des milieux paysans à une petite bourgeoisie), tous nés dans la Palestine mandataire à quelques exceptions près, plusieurs d'entre eux sont des réfugiés de 1948, ils ont

réalisé des études supérieures dans les universités arabes (en particulier au Caire, Beyrouth et Damas) et ont été influencés par le nationalisme arabe à travers les réseaux des syndicats étudiants, avant de s'en détourner après la défaite de 1967.

L'histoire est sensiblement la même pour les « cadres ». Précisons que Nadine Picaudou ne fait pas de distinction générationnelle dans cette catégorie. Ce qui est important n'est pas tant l'âge des cadres que leur période d'engagement dans le mouvement national. Les origines sociales restent variées, nous retrouvons à la fois des personnes issues de milieux modestes et de petite bourgeoisie. Les cadres ont aussi suivi leurs études dans les universités arabes. Mais à la différence de leurs aînés, ce n'est pas tant au sein des syndicats étudiants qu'ils se seraient socialisés à la cause palestinienne que dans les camps d'entraînement des groupes *fedayin* qu'ils rejoignent après 1967. Au moment de leur intégration, le passage par ces camps devient obligatoire. Le Fatah en particulier se « militarise » grâce aux soutiens armés et financiers des pays du Golfe. Par le biais de ces camps, Nadine Picaudou observe « *une filière homogène de socialisation politique* » (1984, p. 336). L'entraînement militaire facilite également l'intégration des idées du Fatah chez ses cadres. Le parti réaffirme ainsi son autorité sur le groupe en leur accordant une promotion politique et sociale au sein de l'organisation. Toutefois, le Comité central du Fatah reste longtemps aux mains des *leaders* historiques. Il faut attendre les années 1980 pour voir des cadres atteindre ces hautes fonctions. À l'inverse, la nomination au sein du Conseil révolutionnaire se fait beaucoup plus rapidement avec le développement du mouvement.

Section 1. La place de la socialisation primaire dans l'engagement des diplomates

L'histoire du conflit israélo-palestinien est ponctuée par de nombreux épisodes violents et il est facile d'envisager que l'enfance des diplomates palestiniens ait été affectée, d'une manière ou d'une autre, par ces événements. Les profils des fondateurs et des cadres soulignent que les exils successifs qu'a connus le peuple palestinien représentent des moments-clés dans leur engagement. Nous retrouvons ces éléments dans les profils des diplomates vus au second chapitre. Ces événements constituent une « *dynamique de déstabilisation* » (Mannheim, 2011,

p. 59) qui participe fortement au lien moteur d'une génération. Pourtant, comme le souligne Julie Pagis, ce type d'évènement n'est pas forcément approprié de la même façon par tous les acteurs, et n'a par conséquent pas les mêmes incidences biographiques (2014, p. 20).

De plus, toutes les générations n'ont pas été touchées directement par l'exil. Qu'en est-il par exemple de ceux qui ont vécu dans les TPO ? Nous rejoignons ici Vincent Romani lorsqu'il suggère qu'Israël « *en tant que puissance occupante, joue le rôle d'initiateur politique, d'agent socialisateur dans la biographie des Palestiniens rencontrés, et par hypothèse, de tous les Palestiniens* » (2009, p. 286). Nous pourrions étendre ce constat en s'interrogeant sur l'impact du rapport à l'occupation des Palestiniens des TPO dans l'entrée d'une carrière militante. D'autant plus que les populations de l'intérieur ont connu leur lot d'évènements violents (les *intifada*, les arrestations, les mobilisations...). Au-delà du rapport à Israël, c'est aussi le vécu du diplomate, qu'il ait connu l'exil ou l'occupation, qui prime ici en tant qu'agent socialisateur, et ce, quel que soit son âge.

Qu'il s'agisse de l'exil ou d'Israël, ces éléments ne doivent pas effacer le rôle joué par la socialisation primaire, familiale mais aussi religieuse, dans les déterminants de l'engagement des diplomates. En effet, au cours de leur enfance, les individus sont déjà porteurs d'une pluralité de dispositions à l'engagement, qui peut être activée en fonction des situations (Darmon, 2011, p. 53).

1.1) Le rapport à la Palestine : de l'exil au vécu de l'occupation

Le fait que les représentants soient nés en exil ou en Palestine, mandataire ou occupée, peut-il avoir une incidence sur leur engagement militant ? De la même façon, le fait d'être réfugié ou de vivre sous l'occupation impacte-t-il leur rapport à la représentation de la cause palestinienne ? Les données rassemblées donnent quelques éléments de réponse à ces questions en fonction des expériences vécues par les diplomates. Les trois tableaux qui suivent présentent, génération par génération, les lieux de naissance des diplomates palestiniens et précisent s'ils proviennent d'une famille de réfugiés⁷¹⁵. Nous n'avons pas réalisé de tableau pour les cadres du MOFA car en ce qui concerne le lieu de naissance, nous pouvons uniquement nous baser sur

⁷¹⁵ Nous nous limitons ici aux réfugiés de 1948 pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous n'avons pas toujours réussi à trouver si les diplomates ou leurs familles ont été expulsés ou non des TPO après 1967. Pour les membres de la génération de la *Nakba*, il est fort possible, du fait de leur âge, qu'ils n'aient pas pu revenir dans leur famille après la guerre. D'autres quittent volontairement les Territoires pour rejoindre la guérilla. Pour les autres générations, c'est plus difficile à dire. Nous préciserons dans le chapitre qui, à notre connaissance, a connu l'exil de 1967.

nos entretiens. Les CV récupérés ne mentionnent pas cette information. Toutefois, nous pouvons partir de l'hypothèse que la majorité des personnes concernées est née dans les TPO, du fait que les diplomates doivent détenir obligatoirement la citoyenneté palestinienne pour intégrer le MOFA. Cela n'exclut néanmoins pas la possibilité qu'ils soient nés à l'étranger avant le retour de leurs parents dans les Territoires. Mais même dans ce cas de figure, il est fort probable qu'ils aient passé la majeure partie de leur enfance dans les TPO ; ce qui rejoint notre hypothèse sur l'effet socialisateur de l'occupation. Sur les cinq diplomates interrogés, deux ne sont pas nés dans les Territoires. La première est issue de la diaspora et ne détient pas la nationalité palestinienne, tandis que le second est le fils d'un avocat qui a longtemps vécu à l'étranger, mais qui détient la carte verte, ce qui lui permet d'avoir la nationalité.

Tabl. 1			
Génération de la <i>Nakba</i>			
Naissance en Palestine (sur 39 profils)		Réfugiés de 1948 (sur 39 profils)	
Nb.	%	Nb	%
39	100	24	61,5

Tabl. 2			
Génération des cadres de l'OLP			
Naissance en Palestine (sur 42 profils)		Réfugiés de 1948 (sur 38 profils)	
Nb.	%	Nb.	%
32	76	16	42,5

Tabl. 3			
Génération des cadres du MOPIC			
Naissance en Palestine (sur 15 profils)		Réfugiés de 1948 (sur 13 profils)	
Nb.	%	Nb	%
8	53	9	69

Les données rassemblées soulignent des trajectoires diverses à analyser. Sans surprise, la totalité des membres de la première génération est née dans la Palestine mandataire. Ce qui est un peu plus étonnant, c'est l'équilibre entre le nombre des réfugiés et ceux qui n'ont pas connu l'exil de 1948. Nous aurions pu en effet imaginer une part plus importante de Palestiniens victimes de la *Nakba* chez les représentants de cette génération. Or, si l'OLP a commencé à développer ses réseaux diplomatiques (hors du monde arabe) après la prise de pouvoir des *fedayin* en 1967, puis de nouveau après sa reconnaissance internationale en 1974, il apparaît logique qu'elle ait recruté aussi bien au sein des réfugiés de 1948 que de ceux de 1967, qui viennent grossir les rangs des mouvements armés. Dans la première génération, 24 des diplomates recensés ont débuté leur carrière diplomatique après 1974, 12 entre 1967 et 1974 et nous n'avons retrouvé que trois Palestiniens qui ont débuté leur carrière entre 1964 et 1967. Pour ces trois derniers, deux sont des réfugiés de 1948⁷¹⁶. Le troisième est un cas un peu particulier puisqu'il s'agit du doyen de notre échantillon, Izzat Tannous, né en 1896. Il représente le Haut comité arabe dans la ville de Londres, où il s'est établi plusieurs années avant la *Nakba*. Il reprend son rôle de représentant en 1964 mais cette fois pour le compte de l'OLP à New-York, où il ouvre le premier bureau de représentation⁷¹⁷. Le cas de Tannous reste à part dans notre analyse du fait de son âge et de son passif avec le HCA, mais il nous est impossible de dire si d'autres diplomates de l'époque partagent cette expérience.

Ce premier constat tend-il pour autant à confirmer l'hypothèse que la guerre de 1967 a eu un impact plus important en termes d'engagement que celle de 1948 pour les représentants de cette première génération ? Les chiffres seuls ne nous permettent pas de l'affirmer. Dans le chapitre 2, nous avons pu voir que c'est effectivement le cas pour certains représentants, à l'image de Naïm Khader ou de Wael Zuaiter. Mais même dans ces cas, il faut opérer une distinction entre engagement militant partisan et engagement personnel. Si c'est bien après la guerre des Six jours qu'ils décident tous deux de rejoindre l'OLP, ils sont déjà engagés dans des activités de défense des droits des Palestiniens au sein de leur université. De la même façon, la rupture biographique causée par l'exil ne signifie pas forcément l'absence d'une première socialisation antérieure à la cause politique palestinienne. Dans certains cas, la socialisation à la cause s'opère avant la première guerre israélo-arabe alors que les tensions montent entre les communautés juive et arabe, bien que, dans cette perspective, l'âge soit un facteur important.

⁷¹⁶ Nabil Ramlawi qui est engagé au bureau de l'OLP en 1965 à Rabat et Shafiq al-Hout qui est nommé représentant à Beyrouth dès 1964.

⁷¹⁷ Passia, <http://passia.org/personalities/793>, consulté la dernière fois le 20 novembre 2020.

Le cas de Shafiq al-Hout (1932) illustre bien cet aspect. Dans son autobiographie (2010), l'ex-représentant au Liban raconte sa première confrontation aux forces mandataires. Alors qu'il est âgé de 6 ans, il assiste à l'arrestation de son père et de ses frères par des officiers britanniques. Toute la maison est fouillée de fond en comble ainsi que ses occupants hormis sa mère qui proteste contre l'intrusion. L'opération dure la journée entière et les membres de la famille sont en fin de compte relâchés dans la soirée. À leur retour, la mère montre qu'elle a dissimulé sous ses habits une bombe artisanale qu'elle avait trouvée plus tôt dans la maison. Aucun des membres de la famille n'a reconnu son implication dans les mouvements résistants, mais Shafiq al-Hout a deviné que l'explosif appartenait à son frère aîné Jamal, alors âgé de 14 ans. À partir de cet instant, celui-ci devient pour lui un « mentor ». C'est aussi à partir de cette expérience que le futur représentant commence à s'intéresser aux événements politiques qui l'entourent. Il lit des journaux et suit les conversations politiques dans la famille. Au moment de la *Nakba*, Shafiq al-Hout est déjà entré dans l'adolescence avec derrière lui une première socialisation politique à la cause palestinienne. Cela n'empêche pas le fait que son exil en 1948 marque une rupture biographique importante, qui facilite par la suite un engagement militant politique plus prononcé pendant ses études universitaires.

Cette socialisation antérieure à 1948 se limite essentiellement aux représentants qui disposent déjà d'un âge assez avancé au moment de la *Nakba*. Le cas de Najeeb al-Ahmad⁷¹⁸ souligne un engagement plus actif dans l'opposition au mandat britannique. Plus âgé que ses collègues (né en 1920), dès ses 16 ans il participe à la grève de 1936, ce qui lui vaut un premier séjour en prison. Il reste très actif et s'engage dans l'armée irakienne comme officier de réserve pendant la guerre de 1948. Par la suite, il est de nouveau emprisonné par Israël en 1967 avant d'être expulsé avec sa famille en Jordanie en 1969⁷¹⁹. De son côté, Ibrahim Souss (1945), malgré son jeune âge au moment des événements, raconte dans une interview avec Éric Rouleau, qu'il est longtemps resté traumatisé par les attentats en 1948⁷²⁰. Ce traumatisme lui aurait provoqué un bégaiement prononcé jusque dans les années 1970.

Mais le fait que les diplomates n'aient pas connu l'exil de 1948 a-t-il été un frein à leur engagement ? Peu de données permettent de développer ce point. Le seul diplomate que nous ayons rencontré de cette génération, et qui n'a pas connu l'exil en 1948, Musa Amer Odeh,

⁷¹⁸ Représentant de l'OLP en Jordanie en 1974 et en 1980.

⁷¹⁹ Amad, « Dhikraà rahîl Najîb Moustafâ al-Ahmad » (« L'anniversaire de la mort de Najib Mustafa al-Ahmad ») <https://www.amad.ps/ar/post/148997>, mis en ligne le 12 avril 2014, consulté la dernière fois le 5 décembre 2019.

⁷²⁰ Entretien d'Ibrahim Souss réalisé par Éric Rouleau le 30 janvier 1993, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 389 Palestine Bio., MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

actuel ambassadeur en Espagne, a consacré sa jeunesse à aider ses parents dans leur ferme. De plus, le fait qu'il habite loin de son école, a limité ses fréquentations avec les jeunes de son âge⁷²¹. Dans le cas de Wael Zuaier, le futur représentant s'est davantage intéressé de manière précoce à la musique et l'art plutôt qu'à la vie politique. Dans ces deux cas de figure, la socialisation politique s'opère plus tardivement, notamment au moment des études à l'étranger.

Pour les générations suivantes, cet équilibre entre exilés et Palestiniens de l'intérieur se poursuit alors que le nombre de diplomates nés en Palestine diminue. Relevons toutefois que les cadres de l'OLP nés en Palestine représentent encore une majorité importante, alors que le rapport est un peu plus équilibré pour la génération suivante. Pour cette dernière, cela peut s'expliquer en partie par le fait que les dirigeants palestiniens aient recruté un grand nombre de leur personnel administratif au sein des TPO aux débuts de l'AP, c'est-à-dire au moment où la plupart d'entre eux finissent leurs études supérieures. En ce qui concerne les cadres de l'OLP, l'hypothèse formulée pour la génération de la *Nakba* peut également s'appliquer à eux : le mouvement national a aussi bien recruté des personnes nées dans les TPO après 1974, qu'elles aient connues l'exil de 1967 ou non.

La socialisation primaire à la cause palestinienne reste importante dans le parcours des enquêtés, en particulier pour ceux qui ont été violemment confrontés à l'occupation israélienne à l'image d'Hanan (1976). Elle a été emprisonnée durant la première *intifada*, alors qu'elle était âgée de 13 ans, pour avoir jeté des pierres sur un centre de détention israélien avec deux de ses amies. Poursuivies par des militaires israéliens, elles ont été battues puis emprisonnées. Elles sont restées en prison pendant trois jours avant d'être libérées grâce à l'intervention de la Croix Rouge. Le lendemain, elles sont présentées en classe comme des héroïnes par leur maîtresse. Hanan se souvient de la fierté qu'elle avait éprouvée à exhiber son œil au beurre noir et ses bleus à ses camarades d'école. Un an plus tard, elle obtient sa carte au Fatah⁷²². Hanan n'est pas la seule à avoir connu une expérience carcérale pendant son adolescence. Plusieurs enquêtés de la génération des cadres du MOPIC ont aussi participé aux événements de la première *intifada*, à l'image de Riyadh (1972) qui a été blessé par balle pendant une manifestation⁷²³.

Mais l'expérience de l'occupation ne se fait pas tant par la confrontation violente directe avec les services de sécurité que par la vie quotidienne. Nous retrouvons cet aspect notamment dans

⁷²¹ Entretien avec Musa Amer Odeh le 8 mars 2018 à Madrid, non enregistré.

⁷²² Entretien avec Hanan le 26 avril 2016, non enregistré.

⁷²³ Entretien avec Riyadh le 11 décembre 2018.

nos entretiens avec les membres de la dernière génération qui, à la différence de leurs aînés, n'ont pas participé aux événements de la seconde *intifada*, certains du fait de leur âge. Pendant la révolte, Omar (1986) suit ses études à l'université de Birzeit. Lors de notre entretien, il revient sur ces événements et souligne comment cette expérience a forgé son « caractère » :

« Mais moi j'ai quitté là-bas [Djénine] à l'âge de... 18... pour commencer mes études à Birzeit. Et en fait, le fait que c'était, euh, en plein dans l'intifada, à l'époque, donc, on ne rentrait pas chaque semaine dans sa famille et tout ça... on pouvait passer un an peut-être sans rentrer avec toute cette situation. C'était vraiment très difficile et dangereux. Donc je crois que ça aussi, ça m'a aidé à... [hésitation] à établir mon caractère si tu veux. Vous savez, les situations difficiles ça aide à être quelqu'un qui n'a pas vraiment.. qui n'est pas comme les autres si vous voulez. Ça aussi, ça m'a aidé à... de... [hésitation] Enfin le fait de grandir loin de la famille, c'est autre chose aussi. On était à l'étranger mais dans notre pays en fait. Ce qui était un peu bizarre pour nous. La famille c'est à 50 km de nous mais... on ne peut pas y aller. On se débrouille. Il n'y avait pas de travail. On devait vivre du moindre des choses, du moindre de la famille. On devait travailler et étudier en même temps. On devait traiter des situations dangereuses comme l'occupation, les soldats qui sont là pour emprisonner les étudiants... euh... actifs, qui sont nos amis, qui sont nos collègues, qui peut-être... vivaient avec nous... dans notre appartement et tout ça. Donc, je crois que cette période qu'on a vécue... pendant l'intifada, on était étudiant dans l'université, surtout à l'université loin de notre famille, ça a aidé un peu... à être quelqu'un un peu... [hésitation] une personnalité plus forte peut-être que... qu'une expérience normale. »⁷²⁴

Le récit d'Omar, qui se définit comme quelqu'un peu engagé politiquement, réinsère son expérience vécue non pas en termes d'engagement dans la cause palestinienne, mais la décrit plutôt comme une étape dans son parcours qui l'a amené à devenir diplomate. Cette expérience a participé, selon lui, à la constitution d'une « *personnalité forte* », une aptitude à s'adapter aux situations difficiles et dangereuses qui lui a servi pour devenir ce qu'il est aujourd'hui. Nous nous éloignons ici du discours tenu par Hanan, qui relate son expérience vécue dans les geôles israéliennes comme un acte résistant, qui a forgé son adhésion à la cause politique (consacrée ensuite par son entrée au Fatah). Avec Omar, l'expérience de l'*intifada* est plutôt présentée sous l'angle d'une compétence forcée, obtenue pendant les événements, et qui a forgé sa

⁷²⁴ Entretien avec Omar le 29 janvier 2018.

personnalité. Il y a tout de même un registre assez similaire mobilisé dans ces deux récits : celui de la survie. Avec Hanan, nous avons le récit d'une survivante qui est ressortie plus forte d'une expérience violente, alors qu'avec Omar, le récit met plus l'accent sur la capacité d'une personne à s'adapter à une situation difficile. Ce registre n'est certes pas mobilisé de la même façon mais il participe à la constitution d'une personnalité dont les enquêtés se revendiquent. Nous retrouvons une situation similaire avec Amal Jadou (1973), née dans le camp de réfugiés d'Aida, près de Bethléem. Elle y a vécu une bonne partie de son enfance dans conditions difficiles, d'autant plus qu'elle a perdu son père très jeune. Sa mère a donc dû se débrouiller seule pour élever ses enfants. Cette dernière quitte avec sa famille le camp d'Aida pendant la première *intifada*, pour l'éloigner des affrontements avec l'armée israélienne, et part s'installer à Bethléem. Cela n'empêche pas sa fille de participer aux mobilisations et de rester attachée à son lieu d'origine. Sa première expérience professionnelle fut d'ailleurs de travailler au sein du camp de réfugiés dans le domaine des relations publiques, pour diffuser le plus largement possible les conditions de vie des réfugiés palestiniens⁷²⁵. Nous avons retrouvé pendant l'entretien ce registre de la survivante qui a grandi dans des conditions difficiles, ce qui l'a fortement socialisée politiquement.

En somme, la socialisation primaire des diplomates palestiniens, toutes générations confondues, qu'ils soient nés en Palestine ou non, qu'ils aient connu l'exil ou l'occupation, qu'ils soient de la diaspora ou des TPO, peut être vue comme une première forme de socialisation à la cause palestinienne, ne serait-ce qu'en termes de prise de conscience de la réalité de la situation du peuple palestinien. Ce premier constat confirme la logique descriptive vue dans les premiers chapitres. Les diplomates conservent leur statut de témoins du vécu des Palestiniens. Les expériences vécues pendant l'enfance constituent ainsi une étape importante dans la carrière des diplomates. Elles ne sont cependant pas suffisantes pour saisir leur entrée puisqu'elles sont communes à l'entièreté de la communauté palestinienne. Dans tous les cas cités, nous retrouvons néanmoins une forme de socialisation à la violence (directe ou indirecte, comme victime ou comme témoin), peut-être plus propre aux Palestiniens qui ont vécu sous l'occupation, sans pour autant qu'elle soit exclusive. En effet, cette socialisation à la violence se retrouve également chez des représentants qui ont vécu dans des camps de réfugiés ou sous les régimes autoritaires des pays arabes, comme Shafiq al-Hout qui a été arrêté au Liban ou Saïd Hammami qui a été torturé dans les geôles syriennes, tous deux pour leurs activités

⁷²⁵ Entretien avec Amal Jadou le 26 novembre 2016 à Ramallah, non enregistré.

politiques. Au-delà de leur vécu personnel, la famille tient également un rôle important dans cette transmission des violences subies par le peuple palestinien.

1.2) Une socialisation à l'engagement héritée ?

Quel est le rôle des parents dans l'engagement des diplomates ? Ayant connu les mêmes événements que leurs enfants, ils ont souvent joué un rôle crucial dans leur socialisation politique, de manière directe ou indirecte.

a) *L'engagement militant et/ou politique des parents*

La place de la mémoire dans les récits familiaux a déjà été traitée dans plusieurs travaux scientifiques sur le cas palestinien (Khalidi, 2003 ; Picaudou, 2006 ; Sfeir, 2014). L'épisode de la *Nakba* en est l'exemple le plus significatif. Ainsi, même pour les Palestiniens qui n'ont pas connu directement les événements, la famille tient le rôle de transmetteur de la mémoire. L'ouvrage d'Elias Sanbar (né peu de temps avant l'exil de sa famille), *Le bien des Absents* (2002), illustre cette transmission⁷²⁶. Grâce à un Palestinien qui est resté à Haïfa après la guerre, son père réussit à récupérer une partie des affaires qu'ils avaient laissées derrière eux, dont une vieille armoire comportant un tiroir fermé à clé. À l'intérieur se trouvent tous les papiers de la famille (actes de naissance, certificat de mariage, droit de propriété...). Son père tenait à les récupérer pour le jour où ils reviendraient tous en Palestine. Ce type d'épisode relaté par l'ambassadeur palestinien n'est pas rare pour les personnes de sa génération. La socialisation à la question palestinienne passe aussi par les discussions pendant les repas de famille. Salman al-Herfi se souvient des discussions entre les membres de sa famille sur l'actualité politique palestinienne, comme la création de l'OLP, et des divisions familiales, entre ceux qui étaient pour ou contre la présidence d'Ahmad Chukeiri. Ces moments sont pour lui des premiers acquis à la vie politique palestinienne⁷²⁷.

Le rôle du père est particulièrement important, notamment dans les cas où il est lui-même investi dans la lutte nationale ou qu'il occupe des positions politiques importantes. La situation d'Azzam al-Ahmad (1948)⁷²⁸ est exemplaire puisque son père n'est autre que Najib al-Ahmad,

⁷²⁶ Voir aussi l'interview donné par l'écrivain à Isabelle Lacoue-Labarthe dans *Diaspora* sur le rôle de la famille (2013).

⁷²⁷ Entretien avec Salman al-Herfi le 7 octobre 2018 à Paris, non enregistré.

⁷²⁸ Ambassadeur de l'OLP à Bagdad de 1979 à 1994.

présenté un peu plus haut. Après la guerre de 1948, celui-ci devient député au Parlement jordanien en tant que représentant du district de Djénine, avant de s'opposer à la politique hachémite, ce qui lui vaut de faire à nouveau de la prison. De plus, il fait partie des premiers membres du CNP en 1964 ; siège qu'il occupe jusqu'à sa mort. En conséquence, Azzam al-Ahmad dispose déjà de capitaux politique et social importants au moment où il rejoint le Fatah puis l'OLP. Nous retrouvons des éléments similaires avec Saïd Hammami, à ceci près que son père occupe déjà le poste de maire adjoint dans la ville de Jaffa avant la guerre de 1948. Dans la Palestine mandataire, ce sont les familles les plus influentes qui occupent généralement ce type de position. À l'inverse d'autres villes plus traditionnelles, où l'autorité est partagée par les principaux clans (comme les Husseini à Jérusalem), la ville de Jaffa, alors en plein essor économique, est avant tout dirigée par des familles marchandes comme celle de Saïd Hammami ou encore de Shafiq al-Hout. Le grand-père de ce dernier avait développé un commerce d'oranges et a fini par obtenir une influence notable dans la ville, ce qui lui valut le titre de « *mukhtar* »⁷²⁹. Après la guerre, ces familles bénéficient de leurs réseaux familiaux pour échapper à la réalité des camps. Ainsi, les Hammami partent se réfugier à Amman, tandis que les Hout retournent à Beyrouth, d'où ils sont originaires.

Nous nous sommes beaucoup arrêtés sur les membres de la génération de la *Nakba* mais ce facteur se retrouve dans les parcours d'autres diplomates. Ainsi, pour la génération du MOPIC, trois des profils répertoriés ont un père qui travaillait dans les institutions de l'OLP. C'est le cas de celui de Taghrid Senouar, actuelle ambassadrice au Zimbabwe, qui a travaillé au sein du Croissant rouge palestinien et qui a été également membre du CNP⁷³⁰. L'exemple le plus parlant est peut-être celui du père de Majed Bamyā (1983), diplomate au sein de la délégation de l'ONU, Saeb Bamyā, qui est une figure bien connue de la vie politique et économique palestinienne. En effet, Bamyā père a réalisé la majeure partie de sa carrière professionnelle au sein des institutions de l'OLP, notamment au sein du Département économique, où il a occupé successivement les positions de directeur du bureau de développement du commerce (1972-1982) et de directeur régional des zones du Golfe, de l'Asie du Sud-Est puis de l'Europe entre 1983 et 1994. Après les accords d'Oslo, il devient vice-ministre de l'Économie jusqu'en 2006.

⁷²⁹ Statut équivalent à celui de maire.

⁷³⁰ *La Croix*, « L'histoire : Une Palestinienne obtient sa carte de l'ENA », https://www.la-croix.com/Archives/1996-09-11/L-histoire-Une-Palestinienne-obtient-sa-carte-de-l-ENA-NP_-1996-09-11-412154, mis en ligne le 11 septembre 1996, consulté la dernière fois le 30 septembre 2021.

À partir de cette date, il se tourne vers le secteur privé en tant que consultant pour des entreprises palestiniennes et étrangères⁷³¹.

La génération des cadres de l'OLP n'est pas en reste de ce côté. Pour les cas les plus influents, le père de l'ambassadeur Salah Abdel Shafi (1962), Haidar (1919-2007), est une personnalité politique palestinienne connue. Il a été le responsable de la délégation palestinienne pendant la conférence de Madrid en 1991. Il a également appartenu au CE de l'OLP dès 1964 puis il a été élu député aux élections législatives de 1996. Il quitte officiellement la scène politique en 1997 en démissionnant de son siège de député. De plus, il a longtemps été un acteur incontournable de la société civile au sein des TPO, en particulier dans le secteur de la santé en tant que fondateur du Croissant rouge palestinien à Gaza (1972)⁷³². Citons également le cas de Maen Areikat (1960)⁷³³, qui déclare dans une interview accordée à la revue *Diplomatic Courier* qu'il y a deux grands facteurs qui l'ont poussé à s'engager politiquement dans la cause palestinienne : l'influence de son père et le quotidien de l'occupation⁷³⁴. Les Areikat, ou Erekat, sont une famille influente originaire de Jéricho⁷³⁵. Le père de Maen Areikat, Rashid (1927-1994), est une personnalité politique connue de la région et un ancien officier de l'armée jordanienne après la guerre de 1948⁷³⁶. Il s'est rapidement tourné vers une activité plus civile en travaillant avec l'UNRWA. Après l'occupation de 1967, il est devenu un opposant récurrent face aux actions israéliennes, ce qui lui vaut d'être arrêté à plusieurs reprises. Épisode qui se répète dans le parcours de son fils qui est, lui aussi, arrêté à deux occasions : à l'âge de 16 ans puis de 17 ans pour ses activités contre l'occupation. Dans le cas de Maen Areikat, la figure paternelle est clairement présentée comme intrinsèquement liée à sa socialisation politique. Certains enquêtés ont aussi des parents engagés politiquement à l'image du père d'Abdallah qui fut un membre

⁷³¹ CV de Saeb Bamyia disponible sur <http://aix-group.org/index.php/2015/10/10/mr-saeb-bamyia/>, mis en ligne le 10 octobre 2015, consulté la dernière fois le 26 novembre 2019.

⁷³² PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/48>, consulté la dernière fois le 26 novembre 2019.

⁷³³ Maen Areikat a été le chef représentant de la délégation palestinienne à Washington de 2009 à 2017.

⁷³⁴ *Diplomatic Courier*, « Diplomatic profiles : A conversation with Maen Rashid Areikat », <https://www.diplomaticcourier.com/posts/diplomatic-profiles-a-conversation-with-maen-rashid-areikat>, mis en ligne le 24 août 2011, consulté la dernière fois le 26 novembre 2019.

⁷³⁵ Parmi ses membres les plus connus, nous retrouvons plusieurs figures diplomatiques comme Saeb Erekat, cousin de Maen et actuel dirigeant du Département des Négociations de l'OLP auquel appartenait également Maen Erekat avant de devenir le représentant aux États-Unis, ainsi que Khaled Erekat (branche familiale d'Abu Dis), actuel ambassadeur en Biélorussie.

⁷³⁶ Pour plus de détails sur sa biographie, nous renvoyons à sa page sur le *who's who* de l'institut PASSIA, http://188.166.160.81/passia_old/passia.org/palestine_facts/personalities/alpha_a.htm, consulté la dernière fois le 24 novembre 2020.

influent du FPLP⁷³⁷, d'Iyad qui, avant de devenir un membre influent du Fatah, a rejoint les bancs des Frères musulmans à Gaza⁷³⁸ ou encore celui de Majed, un propriétaire terrien et un notable influent au sein de la ville de Gaza⁷³⁹. Dans ces deux derniers exemples, la famille, et notamment le père, joue un rôle important dans leur engagement militant.

C'est du côté de la dernière génération de diplomates que nous disposons moins d'éléments d'une socialisation à l'engagement héritée. En effet, nos entretiens n'ont pas montré un engagement militant prononcé chez les parents des enquêtés, à l'exception de l'un d'entre eux dont le père est un avocat qui a travaillé pour l'OLP. Toutefois, la question des parents n'en est pas moins intéressante pour cette génération notamment en ce qui concerne les activités professionnelles. En effet, parmi les six diplomates que nous avons pu rencontrer, certains viennent d'un milieu social plutôt aisé avec un père directeur d'hôpital, un agent immobilier, un patron d'entreprise, un avocat et un ingénieur. Dans le cas du dernier enquêté, son père était à la tête d'une entreprise de textile qui a fait faillite au cours de la seconde *intifada*. Malgré la diversité des situations, nous pouvons constater (avec prudence du fait du nombre de profils) que ces jeunes diplomates sont issus d'un milieu social plutôt bourgeois. Si la question des professions des parents ne permet pas de comprendre les temporalités d'engagement des diplomates, elles constituent cependant un bon indice de leur mobilité.

b) La profession des parents

La question des professions pose le risque de placer les individus dans des catégories professionnelles ainsi que dans des classes sociales figées. Ce qui nous motive à nous pencher sur la profession des parents des diplomates n'est pas tant la volonté d'identifier leurs origines sociales que de resituer leurs parcours par rapport à ceux de leurs parents. À l'origine, nous avons imaginé avoir recours à des tableaux statistiques pour répertorier les professions des parents mais nous avons finalement renoncé à ce procédé pour deux raisons. Tout d'abord, nous n'avons pu retrouver cette information que dans une minorité de cas selon les générations. Ensuite, les tableaux ne montrent pas de grandes tendances parmi ces professions, si ce n'est le fait que les diplomates palestiniens viennent de milieux très différents. Nous proposons ainsi de revenir sur les positions professionnelles parentales des enquêtés par génération.

⁷³⁷ Dans le cas d'Abdallah, il ne nous en a pas parlé pendant l'entretien, c'est une information que nous avons découverte plus tard.

⁷³⁸ Entretien avec Iyad le 10 mai 2016.

⁷³⁹ Entretien avec Majed, *op. cit.*

- *La génération de la Nakba*

Cette génération est la seule qui montre deux tendances dominantes dans la profession des parents. Pour la première, sur les 17 profils où nous avons pu confirmer l'information, six diplomates viennent d'un milieu paysan ou agricole, dont trois sont issus de familles de bédouins à l'image de Salman al-Herfi (dont le surnom « le bédouin » vient de ses origines). La propension de ce secteur d'activité parmi les parents de cette génération n'est pas étonnante en soi puisque l'agriculture reste la principale activité dans la Palestine mandataire. Précisons que nous ne parlons pas ici de propriétaires terriens mais de paysans. Cela n'empêche pas les pères de famille de détenir une certaine influence à l'image du père d'Abdallah Frangi qui est le cheikh de sa tribu. La deuxième tendance dominante relève de l'activité marchande. Quatre diplomates ont des pères qui détiennent, sous le mandat, des petites épiceries. Ici aussi, le commerce est un secteur d'activité important à l'époque, notamment dans les villes côtières dont sont originaires la plupart de ces diplomates.

Pour les autres profils, nous avons des situations plus éclatées avec deux pères ouvriers⁷⁴⁰ et des intellectuels. Cette dernière catégorie rassemble des profils assez particuliers et illustre bien le risque de vouloir situer des individus dans des catégories professionnelles figées. Parmi ces intellectuels, nous retrouvons le père de Wael Zuaiter, Adel (1895-1967), personnalité palestinienne bien connue pour son travail de traduction en arabe d'œuvres littéraires, notamment françaises. Après la Première guerre mondiale, il travaille à la fois comme avocat à Naplouse et enseigne le droit à la faculté de Jérusalem. Il est également connu pour ses positions pro-nationaliste arabe. En 1919, il représente la ville de Naplouse au Congrès arabe palestinien de Damas et contribue à la rédaction de la première constitution. Pendant les événements des décennies suivantes, il défend, en tant qu'avocat, les activistes arabes de Palestine. Après 1948, il rédige un mémoire sur les devoirs de la « nation arabe » et accuse les dirigeants d'être plus intéressés par leurs propres intérêts que par ceux du peuple arabe⁷⁴¹. Wael Zuaiter vient donc d'un milieu aisé, politisé et composé d'intellectuels⁷⁴². Seulement, son père ne l'a finalement pas tant socialisé à la politique qu'aux arts, véritable passion pour le futur représentant de

⁷⁴⁰ L'un d'entre eux, le père de Riyad Mansour, ambassadeur à l'ONU, a un profil particulier mais nous reviendrons dessus dans la section suivante.

⁷⁴¹ Pour plus d'informations sur le parcours d'Adel Zuaiter, nous renvoyons à l'ouvrage de Jalila Hamchi (2014), publié dans le cadre d'un projet culturel mis en œuvre conjointement par l'Institut du monde arabe et le Prix du roi Fayçal, qui a pour ambition de faire connaître des intellectuels et des universitaires arabes.

⁷⁴² Son grand-père a occupé le poste de maire de la ville de Naplouse jusqu'à son décès. Citons également son oncle, Akram Zuaiter, qui est un intellectuel palestinien également connu pour son travail littéraire.

l'OLP. Nous retrouvons ce cas de figure avec Omar Kitmitto (1943)⁷⁴³ dont le père, Sabri, est lui aussi un avocat et un intellectuel connu pour ses engagements sous le mandat britannique. Et tout comme Wael Zuaier, Omar Kitmitto est partagé entre ses activités diplomatiques et son attrait pour l'art, notamment le théâtre. Depuis sa retraite, il se consacre entièrement à sa passion.

Le dernier cas est celui d'Ibrahim Souss et mérite que nous nous y attardons un peu plus longuement. Son père est un homme d'affaires d'origine palestino-libanaise tandis que sa mère, également palestino-libanaise mais dont la famille s'est établie en Égypte, occupe la position de directrice d'une école pour filles. Cas rare à souligner car c'est le seul exemple pour cette génération où la mère détient une activité professionnelle. Pour les autres profils, soit nous n'avons pas retrouvé l'information, soit la mère est femme au foyer, situation récurrente pour l'époque dans la région. L'exemple d'Ibrahim Souss est plus particulier car sa famille est issue de diverses branches influentes venant d'Égypte, de Syrie, du Liban et de Palestine. Par conséquent, il détient un capital cosmopolite important, mélangeant culture germanique (famille paternelle de tendance luthérienne) et anglo-arabophone (famille maternelle protestante). Cette mixité culturelle se retrouve dans le parcours du représentant, apprenant l'allemand et l'anglais au sein de sa famille, puis le français dans une école chrétienne de Jérusalem. Sa famille est également très cultivée en matière de musique (son père est pianiste, son grand-père joue du violon) et de littérature (bibliothèque familiale regorgeant de poèmes arabes, de poésie et de pièces de théâtre anglaises). C'est d'ailleurs cette enfance baignée dans la culture qui le pousse à plus s'intéresser à l'art qu'à la politique malgré le rôle de sa mère. En effet, il reconnaît dans une interview que c'est « *sa mère qui l'a politisé* »⁷⁴⁴. Née en Égypte, elle est très influencée par le nationalisme arabe émergent, puis par le nassérisme. C'est pourquoi Souss s'est d'abord rapproché des milieux baathistes au milieu des années 1960 avant de se tourner vers le marxisme en reprenant ses études en France⁷⁴⁵.

Son parcours nous donne l'occasion d'aborder le cas des diplomates de confession chrétienne qui sont très présents dans les pays francophones (Naïm Khader, Leïla Shahid, Chawki Armali, Hael al-Fahoum). Leur confession leur permet de rejoindre des écoles chrétiennes dans lesquelles est enseigné le français et où ils se socialisent à la culture littéraire européenne. Ce facteur se révèle déterminant dans la poursuite de leur carrière puisqu'ils se rendent ensuite

⁷⁴³ Représentant de l'OLP à Oslo de 1985 à 2005.

⁷⁴⁴ Entretien d'Ibrahim Souss réalisé par Éric Rouleau le 30 janvier 1993, *op. cit.*

⁷⁴⁵ Voir profil dans l'annexe 2.

dans les universités des pays où ils sont amenés à représenter l'OLP. Aussi, le passage par les écoles chrétiennes peut être également une disposition pour la diplomatie. Dans le cas de Naïm Khader son caractère, décrit comme doux et tolérant, a souvent été mis en lien au cours de nos entretiens à sa socialisation religieuse⁷⁴⁶.

- *Les générations des cadres*

Les deux générations suivantes confirment la disparité des professions des parents. Tout d'abord dans celle des cadres de l'OLP (13 profils sur 42), nous retrouvons les mêmes secteurs d'activité vus plus haut : agricole (un profil) et marchand (trois profils). Quatre diplomates ont eu pour père des enseignants dont l'un a été le doyen de l'université de Jérusalem. Figurent également parmi ces professions : un médecin, un employé d'aéroport, un député, un militaire, un propriétaire terrien et un diplomate du gouvernement libyen. La génération des cadres du MOPIC (13 profils sur 16) complète le tableau avec deux commerçants, trois salariés de l'OLP, un mécanicien, un enseignant, un écrivain, un pilote, un dentiste, un contractuel et un fonctionnaire de l'UNRWA⁷⁴⁷. Nous avons déjà présenté plusieurs profils des parents pour ces générations (Salah Abdel Shafi, Maen Areikat...) qui ont mis en avant la façon dont leur engagement s'articule parfois à leurs activités professionnelles.

- *Le cas des mères*

Nous avons peu d'éléments à exploiter sur les mères des diplomates. En effet, si le portrait du père est peu présent dans les données qui nous ont permis de retracer les profils, celui de la mère est généralement totalement absent, à quelques exceptions près. Pourtant, elles participent également à la socialisation des diplomates. Leïla Shahid constitue un bon exemple. Dans une interview, elle raconte que ce sont « *les pleurs* » de sa mère, Sirine Hussein (1920-2008), qui ont éveillé sa conscience à la situation du peuple palestinien⁷⁴⁸. Toujours dans cet article, l'ex-ambassadrice explique qu'elle a été active auprès des camps de réfugiés palestiniens aux côtés de sa mère. Au-delà du récit que donne à voir Leïla Shahid sur son parcours et celui de sa mère, cela illustre la façon dont la famille peut participer à une forme d'éveil ou de conscience militante et politique. De plus, il faut rappeler que Sirine Hussein est issue de familles de

⁷⁴⁶ Entretiens avec Jean Salmon, Bernadette Reynebeau et Pierre Galand.

⁷⁴⁷ Une personne interviewée n'a pas connu son père qui est décédé alors qu'elle était en bas âge.

⁷⁴⁸ *Mediapart*, « Femme de tête comme de cœur, Leïla Shahid, à l'image de la Palestine », <https://blogs.mediapart.fr/edition/palestine/article/160715/femme-de-tete-comme-de-coeur-leila-shahid-limage-de-la-palestine>, mis en ligne le 16 juillet 2015, consulté la dernière fois le 25 novembre 2020.

notables, ce qui lui a permis de faire des études, élément encore rare pour les femmes de sa génération. Ensuite, nos entretiens ne nous permettent pas non plus de développer cette question, si ce n'est le fait que la profession la plus représentée dans nos échantillons est l'enseignement.

En définitive, se pencher sur la question du rôle des parents dans la socialisation à la cause palestinienne, sans pour autant surestimer cette dernière, nous permet de distinguer deux catégories d'acteurs. La première rassemble les diplomates qui viennent de milieux aisés et éduqués et dont les parents occupent déjà des positions influentes au sein de la société palestinienne ou dans le mouvement national. Grâce à cela, ces représentants disposent déjà de capitaux sociaux, politiques ou culturels importants, qui impactent à la fois leur socialisation à la cause mais aussi leur entrée dans les institutions (Saïd al-Hammami, Maen Areikat, Majed Bamy...). Cela ne représente néanmoins pas *de facto* un passe-droit au sein du mouvement national. Comme nous le verrons dans la section suivante, les conditions d'entrée dans le mouvement varient d'un cas à l'autre pour les diplomates détenant ce type de capitaux. De plus, ce groupe semble représenter une minorité au vu des échantillons rassemblés. Les autres représentants viennent de milieux plus modestes allant de milieux ruraux à l'image de Salman al-Herfi ou de Naïm Khader à d'autres se rapprochant plus de la classe moyenne. En cela, leurs origines ressemblent à celles des masses de *fedayin* qui sont, elles aussi, avant tout rurales. Cela n'empêche pas le fait que leurs parents puissent également occuper une position dans la résistance ou soient mobilisés dans des mouvements contre l'occupation à des échelles différentes. Mais pour cette catégorie d'acteur, la socialisation primaire s'opère davantage par le quotidien, sans avoir les ressources intellectuelles héritées que nous pouvons retrouver dans des familles plus aisées. Dans ce cas, ces ressources s'acquièrent un peu plus tardivement, notamment pendant les études universitaires.

Que l'on pose donc la question des origines géographiques ou sociales des diplomates, une socialisation à la cause palestinienne s'opère dès leur enfance. Elle peut prendre diverses formes, allant de la prise de conscience de la situation des Palestiniens et des souffrances endurées depuis 1948 à l'adhésion dès l'adolescence à un mouvement nationaliste comme l'ont montré les exemples d'Hanan ou de Mahmoud pour le Fatah. Néanmoins, cette socialisation et cette prise de conscience se retrouvent chez tous les Palestiniens, des TPO comme de la diaspora. L'engagement politique dans la cause palestinienne, qui se traduit par l'entrée dans le mouvement national palestinien, s'opère quant à lui plus tardivement dans le parcours des acteurs. Les diplomates ne se distinguent pas des élites politiques présentées par Nadine

Picaudou sur ces aspects. À l'inverse, la détention d'un capital international est une disposition plus particulière à leurs trajectoires qui permet de mieux saisir leurs carrières diplomatique et militante.

Section 2. Le cheminement d'un capital international dans le parcours des diplomates

Le but de cette section n'est pas de démontrer que les diplomates sont les seuls Palestiniens à détenir ce type de capital international, qui « *se construit à partir de l'ensemble des ressources sociales, culturelles, linguistiques, économiques et symboliques liées à la familiarité avec plusieurs pays* » (Wagner, 2015, p. 34). Nous questionnons ici la place que peut tenir ce capital dans la carrière diplomatique et dans l'engagement des acteurs ; s'il peut être une disposition importante dans l'entrée de la carrière diplomatique, sa possession ne constitue pas pour autant une source de pouvoir, comme cela peut-être le cas chez les élites cosmopolites (Dezalay, 2004 ; Wagner, 2007(b)). Dans le portrait fait des élites politiques palestiniennes, Nadine Picaudou précise qu'elles ont majoritairement réalisé leurs études dans les campus arabes et ne disposent pas de la même expérience de l'international. Cela n'empêche pas une élite cosmopolite de grimper les échelons des instances politiques comme l'illustre le cas de Nabil Shaath⁷⁴⁹. Cependant, la valeur accordée au capital international est indissociable des positions sociales occupées (Wagner, 2015, p. 36) ainsi que de « *la capacité inégale des États et des structures nationales à produire leur propre définition de l'excellence sociale* » (p. 42). Dans le cas des diplomates, la détention d'un capital international favorise, certes, leur recrutement dans les rangs de l'OLP, mais ne fait pas d'eux des élites politiques. Le fait qu'ils occupent des postes à l'étranger les éloigne au contraire des centres de décisions (Damien, 2020). Ils ne sont néanmoins pas totalement dépourvus d'influence comme nous avons pu le voir dans le deuxième chapitre.

L'objectif ici est surtout de déterminer de quelles façons se déclinent ce capital international et comment il peut être rentabilisé par les diplomates en fonction des situations. Il peut recouvrir différents types de capitaux : social, économique, politique ou culturel. Dans le cas des diplomates, il s'agit majoritairement d'un capital scolaire (études à l'étranger, maîtrise des

⁷⁴⁹ Voir chapitre 3, section 1.

langues étrangères) et professionnel (travail à l'étranger ou auprès d'acteurs internationaux), mais aussi social et militant au travers des réseaux développés pendant les études à l'étranger.

2.1) Faire des études hors du « monde arabe » : une distinction parmi les cadres de l'OLP/AP ?

Les TPO ne disposant pas d'universités avant les années 1970, les jeunes Palestiniens sont obligés de suivre leurs études à l'étranger, en particulier dans les universités arabes. Il en va de même pour les jeunes réfugiés qui ont suivi leurs études, primaires et secondaires, dans leur pays hôte. Les diplomates offrent un cas d'étude à part car une proportion non négligeable d'entre eux a réalisé ses études universitaires hors du « monde arabe », comme l'illustrent les tableaux ci-dessous. Rappelons que nous prenons en compte les études réalisées avant l'entrée dans la carrière diplomatique.

Tabl. 4 Études dans et hors les universités arabes – Génération de la <i>Nakba</i> (Nb. Total de profils : 38)			
Universités arabes		Universités internationales	
Nb.	%	Nb.	%
36	95	15	39

Tabl. 5 Études dans et hors les universités arabes – Génération des cadres de l'OLP (Nb. Total de profils : 42)			
Universités arabes		Universités internationales	
Nb.	%	Nb.	%
21	50	30	71

Tabl. 6 Études dans et hors les universités arabes – Génération des cadres du MOPIC			

(Nb. Total de profils : 16)			
Universités arabes		Universités internationales	
Nb.	%	Nb.	%
10	62,5	11	69

Tabl. 7 Études dans et hors les universités arabes – Génération des cadres du MOFA (Nb. Total de profils : 40)			
Universités arabes		Universités internationales	
Nb.	%	Nb.	%
36	90	26	65

À partir de la génération de la *Nakba*, un tiers de notre échantillon a réalisé des études hors du monde arabe, après avoir obtenu un premier diplôme dans les campus de cette région. Trois parcours dérogent à cette règle. Tout d’abord, celui de Riyad Mansour (1947)⁷⁵⁰, qui a suivi tout son cursus, y compris ses études secondaires, aux États-Unis. Il vient d’une famille de réfugiés qui s’est installée à Ramallah pendant la guerre. Son père a gagné au tirage au sort d’un programme américain d’émigration ; ce qui lui a permis de trouver un travail de métallurgiste en Ohio. Il envoie une partie de son salaire à sa famille, restée à Ramallah, afin qu’elle puisse le rejoindre un jour. C’est le cas de ses enfants qui partent faire leurs études aux États-Unis⁷⁵¹. Ensuite, la trajectoire biographique de Suhail Akel, né en 1946 à Jérusalem et dont la famille s’installe en Argentine après la *Nakba*, l’amène à quitter la région dès son jeune âge⁷⁵². La dernière exception est Najib al-Ahmad qui, à notre connaissance, n’a pas réalisé d’études universitaires⁷⁵³. Pour cette génération, le fait d’avoir suivi ses études en Europe ou aux États-Unis est très important car, comme nous l’avons vu au chapitre 2, c’est au cours de leurs études que plusieurs d’entre eux établissent leur premier réseau (avec les syndicats ou des groupes

⁷⁵⁰ Actuel observateur permanent de l’État de Palestine à l’ONU.

⁷⁵¹ *New York Times*, “Son of an Ohio steelworker, now Palestinian Envoy to the U.N.”, <https://www.nytimes.com/2019/06/28/world/middleeast/palestinian-envoy-un-ohio-steelworker.html>, mis en ligne le 28 juin 2019, consulté la dernière fois le 2 décembre 2019.

⁷⁵² *La Palestina Libre*, « Entrevista al Embajador palestino Suhail Hani Daher Akel: 'El palestino es el Holocausto más largo de la humanidad' », <https://palestinalibre.org/articulo.php?a=37162>, mis en ligne le 4 janvier 2012, consulté la dernière fois 5 décembre 2019.

⁷⁵³ C’est pour cette raison que nous ne l’avons pas inclus dans le tableau 4.

politiques). Le capital international ainsi constitué ne se limite pas au savoir acquis mais également aux rapports sociaux établis. Cette situation ne fait que se confirmer avec la génération suivante.

En effet, l'importance des études réalisées à l'international est plus frappante pour la génération des cadres de l'OLP, avec 71% de profils qui ont suivi leurs études dans des universités hors des campus arabes. De plus, à l'inverse de la génération précédente, la moitié seulement de notre échantillon est diplômée d'universités arabes. L'autre moitié a donc débuté directement son cursus universitaire dans des universités hors de la région. Les rapports s'équilibrent un peu plus avec les deux dernières générations même si le nombre de diplomates qui ont suivi des études à l'international reste important avec 69% pour la génération des cadres du MOPIC et 65% pour celle du MOFA. Mais alors que 62,5% des diplomates de la génération des cadres du MOPIC sont diplômés d'universités arabes, 90% des diplomates de la génération suivante le sont. Cette dernière statistique rejoint notre constat formulé dans la première section. Le fait que la majorité des diplomates de la génération des cadres du MOFA soit née dans les TPO, qui disposent désormais de plusieurs campus locaux, a pour conséquence qu'elle suit d'abord un cursus dans les universités palestiniennes. 32 diplomates de cette génération ont ainsi suivi une partie de leur cursus dans les Territoires, dont 24 à l'université de Birzeit, alors que seulement quatre membres de celle du MOPIC ont fait de même, dont deux à Birzeit⁷⁵⁴. Ce dernier point souligne l'importance de cette université comme vivier de diplomates. Pourtant cela ne nous permet pas de savoir si ces étudiants sont originaires de la région de Ramallah ou non. En revanche, une diplomate nous a précisé qu'au cours de son entretien d'embauche, les membres du ministère s'étaient intéressés au fait qu'elle vive déjà à Ramallah⁷⁵⁵. Ce qui est plus étonnant dans cette dernière génération est le taux un peu plus faible de diplomates diplômés d'universités internationales à leur entrée dans la carrière diplomatique. Le fait que la majorité le soit montre malgré tout que ce type de capital international reste une plus-value dans le recrutement. Cela nous dit aussi qu'il peut se décliner sous d'autres formes, par exemple dans les disciplines suivies (relations internationales, droit international).

La part importante de diplomates qui ont suivi leurs études universitaires hors du monde arabe pousse à s'interroger sur les modalités permettant à ces Palestiniens de partir en Europe ou encore aux Amériques. C'est le cas en particulier pour les premières générations qui bénéficient

⁷⁵⁴ À nouveau, la génération du MOPIC pose problème pour l'analyse au regard du peu de cas que comporte notre échantillon. En effet, « seulement » quatre diplomates ont suivi leurs études dans les TPO, cela représente tout de même un quart de l'échantillon total, ce qui est conséquent.

⁷⁵⁵ Entretien avec Amina le 27 novembre 2016 à Ramallah.

peu des bourses d'État, qui ne sont pas encore très répandues pour les étudiants palestiniens. Les tableaux 8 à 11 permettent de mieux cartographier les régions où les diplomates ont réalisé leurs études.

Tabl. 8 Région d'études – Génération de la <i>Nakba</i> (Nb. Total de profils : 15)							
Europe de l'Ouest		Europe de l'Est		États-Unis		Amérique Latine	
Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
9	60	3	20	2	13	1	7

Tabl. 9 Région d'études – Génération des cadres de l'OLP (Nb. Total de profils : 30)									
Europe de l'Ouest		Europe de l'Est		Asie		Amérique Latine		États-Unis	
Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
15	50	7	23	3	10	5	17	10	33

Tabl. 10 Région d'études – Génération du MOPIC (Nb. Total de profils : 11)							
Europe de l'Ouest		Europe de l'Est		Asie		États-Unis	
Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
8	73	1	9	1	9	2	18

Tabl. 11 Région d'études – Génération du MOFA (Nb. Total de profils : 26)									
Europe		Asie		Amérique Latine		Australie		États-Unis	
Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
17	65	1	4	1	4	1	4	7	27

L'Europe reste la destination privilégiée pour toutes les générations. Il est important de distinguer l'Europe de l'Ouest et de l'Est pour caractériser les trois premières générations car l'URSS a permis à l'OLP de bénéficier de plusieurs bourses pour permettre à des étudiants de réaliser leurs études dans les pays socialistes. Après l'Europe, nous pouvons observer que les États-Unis composent également une région bien investie par les diplomates pour réaliser leurs études. À l'exception de la génération des cadres de l'OLP, nous avons peu de représentants qui sont allés étudier dans d'autres continents. Dans une interview donnée à un journal argentin, l'ambassadeur Husni Abdel Wahed donne une réponse intéressante lorsque le journaliste lui demande pourquoi il a choisi Cuba pour faire ses études. Voici sa réponse :

« La réalité est que la plupart des Palestiniens n'ont pas le choix, c'est ce qui nous est présenté. L'une des choses les plus importantes que l'Organisation de libération de la Palestine ait faite, a été de s'inquiéter de l'éducation de son peuple. Et pendant longtemps ses délégations, dans des pays amis, la première chose qu'elles demandaient était des bourses pour former les nouvelles générations. De nombreux pays socialistes nous ont offert des milliers de bourses et j'ai été l'un des privilégiés d'être boursier à Cuba. Si je n'avais pas eu cette opportunité, ma famille n'aurait pas pu payer mes études. »⁷⁵⁶

Ce soutien des pays socialistes envers le mouvement national a permis à des diplomates de la génération des cadres de l'OLP de suivre des études dans des campus en Asie, en Amérique Latine et dans l'Europe de l'Est. C'est le cas d'Hisham (1955)⁷⁵⁷ qui a pu entamer ses études de droit en Allemagne de l'Est en 1975 grâce à une bourse du gouvernement accordée à la centrale. Il reste un an en Allemagne avant de repartir à Beyrouth où il se met au service du Fatah dans divers secteurs (administratifs, militaires). Il est ensuite rappelé par l'ambassadeur palestinien dans la capitale allemande, Nabil Kurairat, qui a besoin de personnel sachant parler l'allemand. Le Fatah l'incite alors à repartir en décembre 1976. En 1979, il reprend ses études à Berlin qu'il achève en 1985. Les étudiants pouvaient aussi bénéficier de bourses d'État, comme pour Salman al-Herfi en Algérie ou Husam Zomlot (génération des cadres du MOPIC) à Londres.

⁷⁵⁶ *El Diario Sirio-Libanes*, « Husni Abdel Wahed : “Todo palestino es un embajador potencial” », <http://www.diariosiriolibanes.com.ar/Actualidad/Argentina/Husni-Abdel-Wahed-%E2%80%9CTodo-palestino-es-un-embajador-potencial%E2%80%9D>, mis en ligne le 9 avril 2015, consulté la dernière fois le 11 août 2018.

⁷⁵⁷ Entretien avec Hisham le 7 décembre 2018.

La réponse d'Husni Abdel Wahed pointe également un facteur majeur dans la circulation des étudiants palestiniens : le rôle de la famille. Celle-ci n'est pas seulement importante en termes de soutien financier mais aussi en termes d'opportunités. Nous avons retrouvé ce phénomène au sein de plusieurs générations. Pour reprendre le cas de Naïm Khader, après avoir quitté le séminaire, il a enseigné pendant deux ans la religion, la musique et les langues dans deux écoles chrétiennes à Amman afin de soutenir financièrement sa famille et de mettre de côté pour reprendre ses études. C'est grâce à son frère Bichara qu'il part s'installer à Louvain en 1966 puisque ce dernier y est déjà. Bichara est alors hébergé gratuitement par un chanoine. Il invite son frère à venir vivre avec lui⁷⁵⁸. C'est ensemble que les deux frères débudent leurs activités pour représenter les droits du peuple palestinien au sein de leur campus.

Nous retrouvons une situation assez similaire avec Abdallah, diplomate de la génération du MOPIC, qui a bénéficié de l'aide financière de son frère, boursier, et de sa famille pour réaliser ses études en France. Et même si le diplomate bénéficie également d'une bourse partielle de l'UNESCO (3000 \$/an), elle n'est pas suffisante pour subvenir à ses besoins⁷⁵⁹. Pour compléter ses revenus, il travaille l'été. Situation identique à celle de Majed qui a bénéficié de l'aide financière de son frère, alors chef d'entreprise en Arabie Saoudite, en plus d'une bourse de l'UNESCO pour s'installer en France. D'ailleurs ce dernier résume bien l'importance que peut revêtir l'éducation pour les familles palestiniennes :

« Comme toutes les familles palestiniennes, je pense que le frère relayait le père, si le père ne peut pas. C'est le frère, le grand-frère, qui utilise ses moyens, qui assure les besoins de ses frères pour continuer les études. Continuer les études comme c'est quelque chose de très important chez nous, très important parce que... nous... mon père nous disait, quand on était petit, que nous avons perdu la Palestine, ou presque, parce que nous n'avons pas conscience de ce qui se passait autour de nous. La majorité des Palestiniens n'était pas instruite et que nous n'avons pas pu créer les conditions pour sécuriser et vaincre les immigrants en Palestine et surtout de ne pas connaître le destin de la Grande-Bretagne pour notre pays. Et que... aller à l'école, s'instruire, s'ouvrir au monde, à l'éducation, était indispensable pour que nous puissions pouvoir un jour revenir chez nous. Donc chaque père, chaque frère, était prêt à sacrifier sa fortune, son plaisir, son... euh... son mode de vie en quelque sorte, pour pouvoir envoyer de l'argent à son frère, à sa sœur pour faire des études. Donc c'était important, c'est

⁷⁵⁸ Entretien avec Bichara Khader le 26 novembre 2018 à Louvain-la-Neuve.

⁷⁵⁹ Entretien avec Abdallah le 11 mai 2016.

*important pour nos frères de pouvoir faire des études, d'être diplômé, pour pouvoir partir étudier, pour pouvoir travailler en tant que cadre, d'une part pour moi-même, d'autre part pour notre cause ici »*⁷⁶⁰.

Ce lien établi entre l'éducation et la cause, nous l'avons retrouvé dans plusieurs témoignages, en particulier chez les diplomates qui ont étudié le droit ou la science politique (ce qui inclut ceux qui ont étudié les relations internationales). Par exemple, Naïm Khader a voulu poursuivre des études de droit international afin de mieux défendre le statut des Palestiniens à l'international et de dénoncer les injustices dont ce peuple a été victime⁷⁶¹. Pour cette raison, son parcours est assez atypique ; il passe de cours suivis au séminaire pour devenir prêtre, au droit international. En termes de représentation, les études peuvent donc avoir une valeur conséquente aux yeux des familles palestiniennes en lien avec la défense de la cause ou, au contraire, comme porte de sortie pour leurs enfants. Toutefois, la charge familiale décrite par Majed marche dans les deux sens. C'est le cas quand le diplomate est l'aîné de la famille comme pour Nabil Ramlawi (1937). En tant que tel, il a abandonné pendant un temps l'idée de faire des études pour trouver un travail afin d'aider sa famille. En 1955, il part au Koweït où il trouve un travail au ministère de l'Électricité et de l'Eau. Il y passe dix ans de sa vie avant que son frère cadet le rejoigne, prenne en charge sa famille et qu'il puisse enfin pouvoir entamer des études⁷⁶².

Toujours en lien avec la famille, le capital international peut être également en partie hérité à travers les professions des parents, comme nous avons déjà pu le constater dans le chapitre précédent à travers les exemples de Sara (1966), dont le père était diplomate au service de l'État libyen et souvent en poste à l'étranger⁷⁶³, et de Mustafa (1983)⁷⁶⁴ et son père, pilote pour l'OLP. Le cas d'Anwar (1992)⁷⁶⁵ rejoint également cette catégorie (profil dans la section 3). Son père est un avocat qui a beaucoup voyagé. Son enfance est partagée entre l'Égypte, l'Inde et la Jordanie. Il a suivi ses études secondaires en Inde où il entame un baccalauréat international qu'il achève en Jordanie avant d'entamer des études en *Business Administration*. Dans les trois cas cités, la profession du père a permis aux diplomates d'avoir une première expérience de

⁷⁶⁰ Entretien avec Majed, *op. cit.*

⁷⁶¹ Entretien avec Bernadette Reynebeau le 29 octobre 2019.

⁷⁶² Entretien avec Nabil Ramlawi le 7 novembre 2018 à Genève.

⁷⁶³ Entretien avec Sara le 13 novembre 2018.

⁷⁶⁴ Entretien avec Mustafa le 27 février 2018.

⁷⁶⁵ Entretien avec Anwar le 9 septembre 2018.

l'international ainsi que de maîtriser une à plusieurs langues étrangères, en particulier l'anglais que Sara considère comme sa deuxième langue naturelle.

Enfin, il existe des diplomates qui se sont en grande partie autofinancés. Dans ce cas de figure, le travail diplomatique a permis à plusieurs d'entre eux de financer leurs études à l'instar de Nabil Ramlawi au Maroc ou encore de Sara en Angleterre. Ces deux diplomates ont fait leurs premiers pas dans la représentation tout en continuant leurs études. Envisagée de cette manière, l'entrée dans la carrière diplomatique relève à la fois d'un engagement dans la cause mais aussi d'un aspect plus pragmatique. C'est le cas de Nabil Ramlawi, « diplomate malgré lui », qui est recruté à l'ouverture du bureau de Rabat en 1965, ce qui lui a permis de payer ses droits d'inscription à l'université. De la même façon, Sara est volontaire pour rejoindre la délégation palestinienne de Londres en 1997, alors dirigée par Afif Safieh, pour financer son deuxième master en *area studies*. Seulement, petit à petit, son travail à la délégation prend de plus en plus de place dans son emploi du temps, Safieh exigeant beaucoup d'elle. Elle parvient malgré tout à achever son master et s'engage à plein temps au bureau de l'OLP, où elle est officiellement embauchée comme personnel administratif (elle obtient le statut de diplomate en 2008).

Pour finir, cette expérience à l'international influe-t-elle sur l'engagement des diplomates palestiniens ? Dans le deuxième chapitre, nous avons vu que le manque de (re)connaissance des droits palestiniens dans les campus européens constituait un moteur d'engagement chez les premiers représentants. Dans certains cas, cette situation de ne pas être assimilé à une identité nationale peut également s'assimiler à une forme de stigmat. Dans ses mémoires, l'activiste Ghada Karmi revient à plusieurs reprises sur les difficultés qu'elle a rencontrées pendant sa scolarité qui se déroule en parallèle des conflits israélo-arabes. Le fait qu'elle soit arabe la conduit à une forme de stigmatisation de la part des autres élèves, dont une partie est de confession juive⁷⁶⁶. Dans un degré moindre, Sara nous a témoigné d'un ressenti similaire alors qu'elle avait du mal à se faire (re)connaître comme Palestinienne. Cette stigmatisation n'est d'ailleurs pas forcément le fait de personnes étrangères, mais peut s'opérer également au sein de la cellule familiale. Nous retrouvons ici la matrice des incohérences statutaires décrite par Julie Pagis pour caractériser les femmes de la génération mai 68, le décalage qui s'opère entre leurs conditions (de femmes et d'étudiantes) et la manière dont elles continuent d'être déconsidérées (2014, p. 38). Cette dimension resurgit dans certains de nos entretiens auprès de femmes diplomates. Toujours dans le cas de Sara, son père était opposé à son engagement militant dans les rangs de la GUPS et préférait qu'elle se concentre sur ses études, bien qu'il

⁷⁶⁶ Karmi Ghada, *In Search of Fatima: A Palestinian Story*, Londres, Verso, 2002.

soit lui-même membre du Fatah. Il ne souhaite pas que ses filles suivent le même chemin⁷⁶⁷. Pour Hanan, elle obtient le soutien de ses parents pour ses études et sa carrière mais le reste de la famille, plus conservatrice, est plus réticent. Malheureusement, c'est une question que nous avons assez peu poussé durant notre enquête. Nous rejoignons néanmoins l'analyse de Julie Pagis selon laquelle les femmes dans le corps diplomatique pourraient être étudiées comme des micro-unités de génération (2014, p. 229-230)⁷⁶⁸. En effet, nous avons pu constater à plusieurs reprises que les incidences biographiques de l'engagement et de la carrière diplomatique sont plus difficiles pour les femmes. Dans certains cas, leur carrière est une gêne pour leur vie personnelle. Hanan, par exemple, ne s'est jamais mariée et n'a pas d'enfants. Dans la situation inverse, la vie de famille a pu constituer une gêne pour la carrière ou l'engagement de mères. C'est le cas de Jamila, qui n'a jamais pu partir en mission à l'étranger ou participer aux événements de la seconde *intifada*⁷⁶⁹, et d'Hala Fariz Odeh, qui a préféré attendre que ses enfants soient assez grands pour mener sa propre carrière d'ambassadrice⁷⁷⁰.

Pour conclure, nous avons de nouveau une variété de situations qui nous permet de comprendre comment les diplomates ont pu réaliser leurs études à l'international. Nous avons d'abord une confirmation de ce qui a été dit au second chapitre : l'internationalisation des représentants de l'OLP ne s'opère pas forcément sous l'égide de l'organisation. Ceux-ci disposent effectivement d'autres moyens pour effectuer leurs études hors du monde arabe, ce qui peut expliquer un engagement plus tardif au sein des rangs du mouvement national. Ensuite, pour la génération actuelle, les étudiants palestiniens ont désormais plus de facilité à obtenir des bourses d'études dans les pays des bailleurs de fonds. C'est pourquoi l'Europe et les États-Unis restent des destinations très attractives. De plus, pour les deux étudiants qui ont suivi leurs études en Amérique Latine et en Asie, leurs cas sont particuliers. La première, originaire de la diaspora palestinienne du Salvador, a suivi ses études dans ce pays alors que le second, Anwar, suit ses études en Inde en raison du métier de son père. Pour les premières générations, le fait de suivre des études à l'international favorise leur entrée dans la carrière diplomatique. Ce

⁷⁶⁷ Épisode qui se répète aussi pour Ghada Karmi. C'est son père qui l'oblige à faire des études en médecine et est opposé à son engagement militant.

⁷⁶⁸ Le cas de Ghada Karmi illustre bien le *turning point* que Julie Pagis observe chez les femmes engagées pendant mai 68. Les guerres successives de 1967 puis de 1974 constituent ce tournant chez l'activiste comme chez beaucoup de diplomates palestiniens. Mais dans son cas, cela s'accompagne d'un engagement pour le droit des femmes.

⁷⁶⁹ Entretien avec Jamila le 4 septembre 2018.

⁷⁷⁰ Entretien avec Hala Fariz Odeh le 12 décembre 2017 à Stockholm.

facteur reste pertinent pour les générations suivantes mais dans une moindre mesure vu le développement des universités palestiniennes à partir des années 1970. Les candidats à la diplomatie n'ont plus alors l'obligation de suivre des études hors des TPO, bien que cela reste un point fort dans leur CV. Dans ce cadre, la constitution d'un capital international ne tient pas tant au lieu d'études que de la nature des savoirs acquis.

2.2) Vers une spécialisation progressive des disciplines étudiées

Alors que la question du lieu des études montre finalement des tendances assez similaires entre les quatre générations, les disciplines étudiées par les diplomates mettent en avant un investissement plus prononcé pour certains savoirs au fil du temps. Les tableaux 12 à 15 présentent le spectre de ces études selon les générations.

Tabl. 12																	
Disciplines étudiées – Génération de la <i>Nakba</i>																	
(Nb. Total des profils : 35)																	
Sciences sociales et politique		Sciences humaines		Droit		Ingénierie physique		Economie Commerce		Médecine		Arts		Communi- -cation		Littérature Langues	
Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
6	17	5	14	4	11	5	14	5	14	5	14	2	6	1	3	3	9

Tabl. 13 Disciplines étudiées – Génération des cadres de l'OLP (Nb. Total de profils : 42)															
Sciences sociales et politiques		Sciences humaines		Droit		Economie Commerce		Médecine		Littérature Langues		Ingénierie Physique		Communic. Journalisme	
Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
15	36	5	12	6	14	7	17	5	12	7	17	7	17	4	10

Tabl. 14				
Disciplines étudiées – Génération des cadres du MOPIC				
(Nb. Total de profils : 16)				
Sciences sociales	Droit	Economie	Littératures	Communication

et politiques				et commerce		et langues		et journalisme	
Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
9	50	2	11	3	17	3	17	1	6

Tabl. 15 Disciplines étudiées – Génération des cadres du MOFA (Nb. Total de profils : 40)									
Sciences sociales et politiques		Droit		Economie et commerce		Littératures et langues		Communication et journalisme	
Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
17	42	12	30	10	25	9	22,5	5	12,5

Les deux premiers tableaux montrent un éclatement important des disciplines étudiées, ce qui montre qu'elles n'ont pas de grande importance pour les cadres du mouvement national lorsqu'ils recrutent leurs équipes à l'international. Si pour les membres de la *Nakba*, les chiffres sont à peu près équilibrés entre les différentes disciplines, nous pouvons noter une concentration un peu plus forte pour les sciences sociales et politiques dans la génération suivante avec plus d'un tiers de notre échantillon (36%). Est-ce que cela signifie un changement dans le recrutement des représentants ? Pas véritablement. Premièrement, l'éclatement disciplinaire reste important, d'autant plus que les rapports de force entre ces autres disciplines sont de nouveaux équilibrés. Deuxièmement, si nous retirons les diplomates qui ont été nommés après les accords d'Oslo, c'est-à-dire tardivement dans leurs trajectoires biographique, nous n'avons plus que quatre enquêtés qui ont suivi ce cursus. Ceci tend à démontrer que pour cette génération également, les études réalisées doivent être combinées à d'autres dispositions pour pouvoir entrer dans la carrière diplomatique.

Avec les deux dernières générations, nous observons une plus forte concentration en termes disciplinaires, plus spécifiquement pour les sciences politiques et sociales et le droit international (30% pour la génération des cadres du MOFA). Sur les neuf personnes ayant suivi une formation en science politique pour la génération du MOPIC, cinq se sont spécialisées en relations internationales, alors que sur les 17 diplomates du tableau suivant, ce chiffre passe à 13 personnes. Ces données confirment notre hypothèse précédente : le capital international des diplomates à partir des années 1990 repose surtout sur les connaissances acquises pendant leurs

études plus que le lieu où ils les ont acquises ou l'expérience à l'international, qui constitue néanmoins un avantage dans leur dossier. Ce savoir se concentre principalement dans les relations internationales, le droit international et l'économie, sans pour autant être exclusif, comme le montrent les profils qui ont suivi des études en littératures, langues et communication. Cette concentration des disciplines étudiées montre un changement dans le recrutement du personnel diplomatique. À partir de l'instauration du MOPIC, une attention plus accrue est portée aux cursus suivis par les candidats.

Parmi les disciplines étudiées investies par les diplomates, nous retrouvons la littérature et les langues, allant de 6 à 20% selon les générations. L'apprentissage des langues étrangères reste évidemment un avantage important pour des diplomates. Dans le cas d'Iyad, il affirme même que se sont ses études de langues et son expérience professionnelle dans la traduction, puis la communication, qui ont guidé toute sa carrière, y compris pour son recrutement dans la diplomatie⁷⁷¹. D'un autre côté, les études de littérature cumulent l'apprentissage des langues et l'acquisition d'une socialisation aux cultures étrangères. Selon les profils rassemblés, ce type de cursus peut être suivi par d'autres études comme la science politique. C'est le cas de Majed qui, à son arrivée en France, commence ses études par une licence de littérature, ce qui lui a permis de maîtriser la langue française. Puis il s'est tourné vers la science politique et les relations internationales dans le cadre de son master⁷⁷². Les cas comme Majed, qui ont fait des études de langues ou de littératures dans les régions concernées, sont toutefois assez rares dans nos échantillons. En effet, la majorité des profils a suivi ce type d'études généralement pour la langue anglaise et dans des universités arabes. D'autres ont réalisé des études de langue dans des régions plus ciblées, comme le Vietnam pour Saadi Salama (1961)⁷⁷³. Après avoir achevé ses études secondaires à Hébron, il rejoint la résistance palestinienne en 1979. L'OLP lui propose alors une bourse pour partir au Vietnam afin de suivre des études de langues et pour y étudier la culture révolutionnaire. Le jeune Palestinien accepte et étudie à l'université d'Hanoi⁷⁷⁴. Pendant son cursus, il rejoint le bureau d'information de l'OLP en tant que

⁷⁷¹ Entretien avec Iyad, *op. cit.*

⁷⁷² Entretien avec Majed, *op. cit.*

⁷⁷³ Actuel ambassadeur au Vietnam.

⁷⁷⁴ Interview de Saadi Salama à une chaîne télé vietnamienne, « Ambassador Saadi Salami Talkshow with People TV », <https://www.youtube.com/watch?v=XgIsuYXYERw>, mise en ligne le 6 mars 2018, consultée la dernière fois le 9 décembre 2019.

volontaire⁷⁷⁵. En ce sens, il n'est pas étonnant qu'il ait suivi l'essentiel de sa carrière au Vietnam (il a servi d'interprète à Yasser Arafat à plusieurs occasions pendant ses visites dans le pays) et est devenu aujourd'hui l'actuel ambassadeur. Saadi Salama est un profil intéressant car il fait partie des premiers membres de l'OLP à être formé pour devenir « diplomate ». Son profil ressemble à celui de Mustafa al-Safariny qui est entré dans la carrière diplomatique après avoir été envoyé en Chine pour suivre un entraînement militaire. Il réalise ses études dans le pays et y fonde une famille, tout comme son collègue⁷⁷⁶. Dans les cas spécifiques comme Saadi Salama, Mustafa al-Safariny, Majed ou encore Iyad, leur maîtrise d'une langue étrangère peu investie par les étudiants palestiniens, selon les générations, a en toute logique eu un impact important sur la conduite de leur carrière. Du fait de sa maîtrise du français, Majed est nommé ambassadeur dans un pays africain francophone. Il en va de même pour sa nièce qui le rejoint en Afrique après avoir étudié le français à Gaza.

Au fil des générations, les savoirs acquis par les candidats à la diplomatie sont donc beaucoup plus ciblés par les recruteurs, d'autant plus s'ils ont suivi des études à l'international. Les postulants possèdent ainsi un capital international très valorisant pour leur profil. Toutefois, les études ne sont pas les seuls éléments constitutifs de ce capital international qu'il est possible de valoriser.

2.3) Les expériences professionnelles antérieures à la carrière diplomatique : entre engagement et renforcement d'un capital international

Tout comme pour la section sur les parents, les expériences professionnelles qui ont précédé l'entrée dans la carrière diplomatique nous pose une difficulté en termes d'analyse, tant elles recouvrent une large variété de situations, d'autant plus que beaucoup de diplomates se sont rarement limités à une seule activité professionnelle avant leur entrée dans la diplomatie. Pourtant, se pencher sur cette question permet de mettre en avant une tendance similaire à celle vue précédemment, à savoir qu'une concentration sur certains milieux professionnels s'opère

⁷⁷⁵ *Maan News*, « *Soudour al-nuskhat al-thaniyat li-dalil moumarasat al-dibloumasyat al-safir Sa'di al-Tamizi* » (La deuxième édition du guide sur l'exercice de la diplomatie de l'Ambassadeur Saadi Tomezi) », <https://www.maannews.net/news/657344.html>, mis en ligne le 16 décembre 2013, consulté la dernière fois le 9 décembre 2019.

⁷⁷⁶ Émission de la chaîne CCTV Français, « Ma Chine à moi » qui dresse des portraits d'étrangers qui vivent en Chine. Une émission est consacrée à l'ancien ambassadeur palestinien réalisée le 15 juin 2016. Disponible sur YouTube, https://www.youtube.com/watch?v=Brio7kA-W_I&t=69s, mise en ligne le 15 juin 2016, consultée la dernière fois le 15 mai 2020.

chez les dernières générations avant leur entrée dans la carrière. De surcroît, cela permet d'éclairer certaines logiques de nomination au poste de diplomate.

Malgré cette hétérogénéité des expériences, certaines tendances se détachent. Par exemple, une part non négligeable de nos échantillons (toutes générations confondues) est passée par le monde de l'enseignement. Est-ce que cela signifie pour autant que le fait d'avoir été enseignant est une disposition importante pour entrer dans la carrière diplomatique ? Pas forcément si nous nous penchons sur les situations de nomination. Ainsi, pour certains des cas, ce n'est pas tant le fait d'avoir été enseignant que d'être un intellectuel palestinien engagé qui joue sur la nomination (Elias Sanbar, Manuel Hassassian, Naïm Khader...). Dans d'autres situations, c'est aussi la position du diplomate lors de son entrée qui compte, à l'instar de Riyad Mansour qui enseigne aux États-Unis lorsqu'il intègre l'équipe palestinienne aux Nations Unies. D'un autre côté, le fait que ces diplomates puissent interagir avec des universités étrangères n'est pas sans intérêt pour le mouvement national.

Plutôt que de se perdre en conjectures, nous avons fait le choix dans cette partie de distinguer certains profil-types qui se dégagent en analysant les expériences professionnelles antérieures à l'entrée de la carrière diplomatique.

a) Les diplomates sans expérience professionnelle

Pour commencer, les diplomates n'ont pas tous eu une première expérience professionnelle avant d'entrer dans la carrière diplomatique⁷⁷⁷. Dans chaque génération, nous retrouvons des personnes qui ont directement débuté par la profession diplomatique⁷⁷⁸, bien que leur proportion varie d'une génération à une autre. Pour celle de la *Nakba*, seulement deux diplomates semblent ne pas avoir eu d'expérience préalable. Ce sont des personnes dont la trajectoire a déjà été abordée, Abdallah Frangi ou Salman al-Herfi, qui, hormis un passage par les rangs de la résistance, n'ont pas eu d'expérience professionnelle avant d'entrer dans l'OLP⁷⁷⁹. Pour cette

⁷⁷⁷ Nous nous appuyons principalement ici sur les profils dont nous avons pu vérifier l'information, ce qui comprend pour l'essentiel nos entretiens. D'autres cas pourraient être intégrés dans cette perspective, notamment les diplomates qui ont rejoint les représentations palestiniennes au sortie de leurs études universitaires. Mais il reste difficile d'évaluer la question des expériences professionnelles en fonction des données exploitables.

⁷⁷⁸ Nous n'avons pas pris en compte les jobs d'été ou les petits « boulots » d'étudiants.

⁷⁷⁹ À ces deux cas, nous pourrions ajouter celui d'Hasan Abdel Rahman. Mais il reste une période obscure dans son parcours durant laquelle nous avons retrouvé peu d'informations. En effet, entre 1964, date à laquelle il est obligé de quitter la Syrie à cause de ses activités politiques, et 1968, quand il reprend ses études de science politique à l'université catholique pontificale de Porto Rico, nous savons uniquement qu'il a voyagé entre plusieurs pays d'Amérique Latine (Argentine, Brésil) et qu'il a été actif auprès de la diaspora palestinienne pour lever des fonds en faveur de l'OLP. Mais rien ne nous indique s'il a occupé une profession pendant ces années.

catégorie, nous pourrions ajouter les diplomates qui ont travaillé principalement dans le but de financer leurs études ou d'aider leur famille, à l'image de Nabil Ramlawi (fonctionnaire au ministère de l'Eau et l'Électricité au Koweït), d'Ezzedine Kalak (professeur de chimie au lycée al-Yamamh à Riyad) ou de Naïm Khader (enseigne la religion à l'école chrétienne de Terra Santa à Amman).

Dans la génération suivante, ils sont à peine plus nombreux puisque nous dénombrons cinq diplomates qui sont entrés dans la carrière diplomatique pendant (Saadi Salama, Hala Fariz Odeh, Sara) ou à la sortie de leurs études (Afif Safieh, Ahmad Soboh). C'est en fin de compte dans la génération du MOPIC que nous retrouvons le plus de personnes qui sont entrées directement dans la carrière diplomatique après leurs études. En effet, la moitié des enquêtés (cinq sur dix) déclare ne pas avoir eu d'expérience professionnelle avant de devenir diplomate. Ajouter à cela, deux diplomates qui ne déclarent pas dans leur CV d'autres emplois que ceux dans le domaine de la diplomatie (ce qui est cohérent si nous regardons la date d'obtention de leur dernier diplôme). À partir de nos entretiens, l'entrée dans la carrière diplomatique correspond au moment où ils ont terminé leurs études ; dans un contexte où les dirigeants palestiniens ont besoin de personnel pour remplir leurs nouveaux ministères. Enfin, pour la dernière génération, deux enquêtés sur les six interrogés déclarent de ne pas avoir eu d'emploi au préalable tandis que quatre diplomates ne signalent pas d'autres activités sur leur CV.

En somme, les exemples cités dans cette catégorie montrent principalement des Palestiniens qui se sont engagés dans la carrière diplomatique pendant ou à la fin de leurs études. Nous avons donc surtout des personnes qui se sont engagées d'elles-mêmes plutôt que d'être recrutées par l'OLP⁷⁸⁰. C'est ce qui les distingue de la catégorie suivante.

b) Les activistes

Nous incluons dans cette catégorie les diplomates dont les activités professionnelles passées s'opèrent au sein du mouvement national ou des groupes *fedayin*. Dans ce cas, leur militantisme s'exprime par leur(s) profession(s). Dans cette catégorie des « activistes », nous avons surtout des personnes qui travaillent et sont rémunérées par l'OLP. Et à l'inverse des exemples précédents, les personnes de cette catégorie entrent dans la carrière diplomatique par

⁷⁸⁰ Certains cas font exception à l'image d'Ahmad Soboh qui a été envoyé à Madrid par le Fatah pour aider sa représentation. Il y fait ses études puis devient le représentant du bureau de Madrid (entretien le 17 avril 2017 à Ramallah). Aussi, nous pourrions objecter le fait que certains représentants comme Ezzedine Kalak ou Naïm Khader aient été nommés à leur poste par la centrale. Mais dans leur cas, c'est parce qu'ils étaient déjà sur place, dans le cadre de leurs études ou de leur travail. L'OLP ne les a pas envoyés dans les capitales.

nomination de la présidence de l'OLP, puis de l'AP. Les ambassadeurs nommés après 2005 entrent dans cette catégorie⁷⁸¹.

Dans ce type de profil, nous retrouvons d'abord des Palestiniens qui travaillaient déjà pour l'OLP avant de devenir diplomates, une situation présente dans toutes les générations mais à des degrés divers. Ainsi, si ce passage par les rangs du mouvement national n'est pas rare pour les deux premières générations, seulement deux personnes ont travaillé pour l'OLP pour la génération des cadres du MOPIC et une seule pour celle du MOFA⁷⁸². Les diplomates qui ont travaillé pour le compte de l'organisation palestinienne l'ont fait dans différents départements, à l'instar de Musa Amer Odeh (voir profil ci-dessous), ou de sa compagne, Hala Fariz. D'autres sont d'abord passés par le Département des négociations avant d'entrer dans la carrière diplomatique (Ibrahim Khreisheh, Maen Erekat⁷⁸³, Issa Kassassieh⁷⁸⁴). Il faut aussi prendre en compte le secteur des médias (Nabil Amr, Ali Kazak⁷⁸⁵) ou celui de la santé *via* les institutions comme le Croissant rouge palestinien (Nasser al-Qudwa, Eugène Makhoul).

Musa Amer Odeh est né officiellement le 12 décembre 1949 à Durna dans le district d'Hébron. En réalité, il est né deux ans plus tôt mais ses parents considéraient qu'il était encore trop jeune pour aller à l'école. Il va à une école d'Hébron et aide ses parents à s'occuper de la ferme. Il quitte la Cisjordanie après la guerre des Six jours, durant laquelle la maison de ses parents est détruite par les Israéliens. Ses frères l'aident à s'installer en Jordanie où il s'inscrit aux Beaux-Arts à la faculté d'Hawara à Irbid. Il rejoint au même moment le Fatah. Pendant ses études, il devient le président du syndicat étudiant de 1968 à 1970. Il rejoint au même moment le Département des organisations populaires de l'OLP jusqu'en 1978. En 1975,

⁷⁸¹ Voir au chapitre 4, section 3 pour une présentation de cette catégorie.

⁷⁸² Dans ce dernier cas de figure, le jeune diplomate a travaillé un peu moins de trois ans pour le compte du Département des négociations comme consultant local en termes de communication et d'administration.

⁷⁸³ Travaille d'abord à l'Orient House de 1993 à 1998 avant d'intégrer le département jusqu'à sa nomination à la tête de la délégation générale à Washington de 2009 à 2017.

⁷⁸⁴ Né en 1964, il est ambassadeur au Vatican depuis 2013. Diplômé de plusieurs universités, il a un parcours similaire à celui de Maen Erekat. Il entre d'abord à l'Orient House avant de devenir conseiller pour les relations diplomatiques au bureau présidentiel de l'AP. Il devient ensuite vice-directeur du Département des négociations (en charge du dossier de Jérusalem) avant d'être nommé ambassadeur.

⁷⁸⁵ Né en 1947 à Haïfa, sa famille fuit en Syrie en 1948. Diplômé de l'université de commerce de Damas en 1969, il part s'établir en Australie l'année suivante. Il y fonde le premier journal palestinien, *Australian Newspaper Free Palestine*, qu'il coédite de 1979 à 1990. Il est nommé représentant de l'OLP en Australie et Nouvelle-Zélande de 1981 à 2005. Il est également nommé ambassadeur non-résident de l'État de Palestine en République du Vanuatu (1989-2005), de Papouasie Nouvelle-Guinée (1994-2005) et du Timor Oriental (2004-2005).

l'OLP lui propose une première fois un poste d'ambassadeur qu'il refuse car il préfère rester près de la Palestine. Il part ensuite à Damas où il obtient un poste de chercheur au Centre d'études palestiniennes. Il reprend également ses études en obtenant un master en philosophie et sociologie à l'université de Damas. C'est en Syrie qu'il rencontre sa femme, Hala Fariz, actuelle ambassadrice en Suède. En 1983, il devient directeur du département des organisations populaires de l'OLP. Pendant cette période, il débute une thèse inachevée en Allemagne. En 1988, le Département politique le rappelle à Tunis pour le nommer ambassadeur, poste qu'il accepte car il recherche un autre moyen pour défendre la cause palestinienne. En 1990, il est envoyé au Nicaragua comme ambassadeur. Un an plus tard, il est envoyé aux Philippines puis en 1994 au Brésil où il reste en poste pendant dix ans, ce qui lui vaut d'obtenir le statut de doyen des ambassadeurs. Avec la rotation des ambassadeurs de 2005, il est envoyé en Espagne avec le statut de délégué général puis d'ambassadeur lorsque la délégation a obtenu le statut de mission.

Né le 6 septembre 1947⁷⁸⁶ dans le village d'al-Dura dans le district d'Hébron, où il passe son enfance, Nabil Amr est diplômé en droit et communication de l'université de Damas ainsi qu'en études des médias au Caire. Il débute sa carrière au sein de l'OLP comme responsable des organisations populaires palestiniennes à Damas de 1969 à 1971, avant de devenir le directeur de la radio de l'OLP, Sawt Filastin (Voix de la Palestine), de 1973 à 1988. Il fait également partie de l'équipe de conseillers de Yasser Arafat pour la communication. Il intègre les différentes instances politiques : élu au Conseil révolutionnaire du Fatah et siège au Conseil national palestinien en tant que membre de l'union générale des écrivains et des journalistes palestiniens à partir de 1984. Il intègre ensuite le Comité central de l'OLP à deux reprises en 1991 puis en 1996. Il débute sa carrière de diplomate en 1988 en tant que représentant de l'OLP à Moscou. Il reste à ce poste jusqu'en 1993 où il rejoint l'équipe de négociations sur les accords d'Oslo. En 1995, il retourne en Palestine et reprend sa casquette de journaliste en créant le journal Al-Hayat Al-Jadida, relai de l'AP. À partir de 1995, il rejoint le Haut comité pour les négociations. L'année suivante, il est élu sur la liste Fatah au CLP dans la

⁷⁸⁶ Nous nous sommes basés sur plusieurs *who's who* pour reconstituer le profil de Nabil Amr notamment celui publié dans l'ouvrage co-dirigé par Nadine Picaudou et Isabelle Rivoal sur les returnees (Picaudou, Rivoal, 2006, p. 249).

circonscription d'Hébron et est nommé commissaire de la Palestinian Broadcasting Corporation. En 1998, il devient ministre des Affaires parlementaires, puis en 2003 de l'Information. Pourtant, il publie plusieurs articles dans son journal accusant le gouvernement d'Arafat de corruption et d'être responsable de l'échec de Camp David en 2002⁷⁸⁷. Il fait partie des députés qui défendent la création d'un poste de Premier ministre et soutient la candidature de Mahmoud Abbas. Ces positions politiques provoquent une tentative d'assassinat à son encontre en 2002 puis en 2004 où il perd une jambe. En 2009, il est de nouveau nommé ambassadeur mais cette fois en Égypte. Il ne reste pas longtemps à ce poste puisqu'il décide de démissionner la même année en dénonçant à nouveau la politique du gouvernement de l'AP et attaque directement le président. Il lui reproche le fait qu'il ait cédé sous la pression américaine sur le report du vote du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU au sujet du rapport d'enquête de la commission du juge Goldstone⁷⁸⁸.

Eugène Makhlouf⁷⁸⁹ est né le 28 avril 1932 à Haïfa dans une famille chrétienne. Il suit son éducation primaire et secondaire dans un collège chrétien à Haïfa, puis à Jérusalem avant qu'éclate le premier conflit israélo-arabe. Sa famille fuit la Palestine pour le Liban. Il entame des études de médecine à la faculté française de Beyrouth dans laquelle il crée une association étudiante pour les Palestiniens en 1953. Il sort diplômé en 1958 (spécialité dentiste) et ouvre sa propre clinique dentaire privée à Beyrouth l'année suivante. En 1961, il part au Koweït pour travailler au ministère de la Santé. Il revient au Liban en 1967 et ouvre une nouvelle clinique qui sera fermée pendant la guerre de 1982. En 1968, il fonde la Lebanese Information Society on Palestine (un institut consacré à l'histoire de la guerre des Six jours) et cofonde le Croissant rouge palestinien, branche de l'OLP, dont il préside le conseil administratif jusqu'en 2002 et joue l'officier de liaison avec le

⁷⁸⁷ Pour un résumé des accusations portées par Nabil Amr, voir le communiqué de Gérard Eizenberg, « Il est temps de tirer la leçon » sur le site de l'association La Paix Maintenant, <https://www.lapaixmaintenant.org/il-est-temps-de-tirer-la-lecon/>, consulté la dernière fois le 3 février 2020.

⁷⁸⁸ Commission mandatée par l'ONU pour enquêter sur la guerre de Gaza en 2008-2009. Le rapport d'enquête dénonce les abus de l'armée israélienne l'accusant de crimes de guerre, de même que le Hamas. RFI, « Rapport Goldstone : un conseiller d'Abbas sanctionné », http://www1.rfi.fr/actufr/articles/118/article_85547.asp, mis en ligne le 12 octobre 2009, consulté la dernière fois le 3 février 2020.

⁷⁸⁹ PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/124>, consulté la dernière fois le 7 janvier 2020.

comité international de la Croix-Rouge. En 1976, il suit des cours de droit international et de diplomatie à l'université américaine de Beyrouth. Le parcours d'Eugène Makhoul est ponctué de différentes initiatives locales et internationales : il organise une marche pour la Palestine au Liban en 1973, il dirige la prise en charge des soins pour les blessés de la guerre de 1982 dans le secteur de Beyrouth-Ouest, intervient dans plusieurs conférences en Europe en partenariat avec le Conseil mondial des églises en 1982-1983... Il représente l'OLP et Yasser Arafat à diverses occasions comme au sommet des Non-Alignés en 1983 à New-Delhi, auprès du Conseil mondial des églises ou encore de la Croix-Rouge. Il est nommé représentant de l'OLP en Scandinavie en 1983 avec l'ouverture d'un bureau de l'OLP à Stockholm. Il reste en poste jusqu'en 2005 où il prend sa retraite. Il a joué un rôle important dans le rapprochement entre l'OLP et le gouvernement suédois et s'est fait l'intermédiaire avec des représentants de la communauté juive américaine. Makhoul a été membre de la première délégation de l'OLP en 1988 à avoir rencontré des personnalités juives favorables à la paix et au rapprochement avec Israël à Stockholm (Rabie, 1992, p. 59).

Les trajectoires citées ci-dessus soulignent une certaine multipositionnalité des acteurs (au sein de l'OLP, du Fatah, de la société civile) sans pour autant que cela n'exige une appartenance partisane, à l'image d'Eugène Makhoul. Bien qu'il n'ait jamais occupé de positions au sein des instances politiques de l'OLP ou du Fatah, à l'inverse de Nabil Amr ou de Musa Amer Odeh, il reste un personnage important au sein de l'élite dirigeante palestinienne par la place qu'il occupe au Croissant rouge palestinien et l'influence qu'il exerce auprès des hommes d'affaire libanais. Ces exemples permettent également d'éclairer certaines conditions et situations de nominations. Toujours avec Makhoul, il est nommé représentant en 1983, soit après l'intervention israélienne au Liban. Comme beaucoup d'autres membres du mouvement national, il est obligé de quitter le pays. Il est ensuite envoyé en Suède pour préparer la visite de Yasser Arafat dans la capitale. Il reste finalement là-bas comme représentant officiel de l'OLP pour toute la Scandinavie. Pour les autres cas, les situations d'entrée dans la carrière s'inscrivent dans des contextes aussi particuliers : la reconnaissance de l'État palestinien en 1988 ou les accords d'Oslo de 1994. Autant de situations qui permettent à l'OLP d'ouvrir de nouveaux bureaux comme en Suède et d'y nommer des représentants. Nous retrouvons ici une bonne illustration des pratiques discrétionnaires du leader palestinien dans la nomination de ses représentants diplomatiques. Dans ce cas précis, nous pourrions y percevoir une logique

clientéliste avec l'offre d'un poste de représentant à un membre influent de l'OLP qui vient de perdre une partie de ses biens après son départ forcé du Liban. Cependant, le profil de ces ambassadeurs montre qu'ils sont des familiers de la scène internationale par leurs contacts et leurs activités. Leurs dispositions ne se limitent donc pas au seul rapport entretenu avec la direction palestinienne.

Dans la continuité des exemples cités, il faut aussi prendre en compte les personnes qui ont surtout travaillé dans des secteurs très similaires au sein des rangs du Fatah: administratif (Hisham, Suhail Akel⁷⁹⁰), médiatique (Hakam Balawi⁷⁹¹), associatif (Mahmoud al-Asaad⁷⁹²)... Les profils de ces ambassadeurs varient peu de ceux vus précédemment. Ce sont des activistes palestiniens qui ont travaillé pour le compte du Fatah, où ils ont occupé différentes positions, et détiennent également un certain capital international (études à l'étranger, maîtrise de langues étrangères, voyages à l'étranger).

Comme nous avons pu le voir, tous les diplomates cités ne sont pas tous nommés par la présidence. Certains, à l'image d'Hisham par exemple, sont recrutés par les représentants à l'étranger pour garnir leur équipe diplomatique, du fait de leur maîtrise de langues étrangères ou de leurs connaissances de la région (cette décision doit être toutefois validée par le Département politique). Dans la majorité des cas cités, leur nomination relève de la décision des dirigeants palestiniens. Certains exemples montrent qu'il est nécessaire de se pencher sur le contexte de la nomination pour en comprendre les logiques. Le cas des activistes illustre bien que l'entrée dans la carrière diplomatique, qu'elle relève d'une logique nominative ou non, se situe dans la continuité d'un engagement plus ancien. Une dernière catégorie d'acteurs pourrait également être citée dans ce profil-type mais nous avons préféré en faire un cas à part.

⁷⁹⁰ Tous deux ont travaillé au siège du Fatah à Beyrouth dans les années 1970. Leurs parcours divergent néanmoins. Dans le cas d'Hisham, c'est le fait qu'il sache parler allemand qui pousse le représentant de Berlin-Est à le recruter en 1976, alors qu'il est toujours dans la capitale libanaise. Pour Suhail Akel, après avoir travaillé pour le Fatah, il se rend en Argentine où il devient secrétaire général du Comité de solidarité pour le peuple palestinien, une association qui fait du lobbying auprès du gouvernement en faveur de l'OLP, en 1983. Grâce à leurs actions, un bureau de représentation ouvre ses portes en 1985. Suhail Akel est nommé à sa direction en 1989.

⁷⁹¹ Avant de devenir représentant de l'OLP en Libye (1973-1975) puis en Tunisie (1983-1994), il est l'un des responsables du comité central d'information du Fatah.

⁷⁹² Après avoir obtenu plusieurs diplômes universitaires à Moscou, il est nommé à la tête du Centre culturel palestinien de la capitale en 1990 et occupe en parallèle la position de secrétaire du Fatah auprès du gouvernement russe. Il intègre ensuite l'ambassade palestinienne de 1995 à 2000 comme secrétaire. Dix ans plus tard, il est nommé ambassadeur en Ukraine.

c) *Le passage par le secteur privé et associatif*

Plusieurs profils ont déjà montré que le passage par le secteur associatif peut s'articuler à une forme d'activisme militant ou politique, qu'ils soient rattachés ou non au mouvement national palestinien. Les diplomates qui ont principalement vécu au sein des TPO donnent une bonne illustration de ce cas de figure, de même que certains membres de la diaspora, plus particulièrement chez les membres de la dernière génération. En effet, alors que les profils qui présentent ce type d'expérience restent limités dans les précédentes générations, c'est près de la moitié des membres des cadres du MOFA⁷⁹³ qui déclare dans leurs CV avoir travaillé, ou réalisé un stage, dans le secteur privé (17 diplomates) ou associatif (18 diplomates), ou les deux (10 diplomates). Plusieurs observations peuvent être émises à partir de ces données.

Tout d'abord, il faut préciser que les profils cités rassemblent en majorité des diplomates qui ont fait des études de droit (11 profils). Leurs expériences professionnelles passent avant tout par des cabinets d'avocats, des firmes internationales de conseils, des *think tanks*, des associations ou des ONG palestiniennes et internationales spécialisées dans le droit international, les droits de l'Homme ou l'humanitaire. Pour ces profils, nous retrouvons à plusieurs reprises des ONG comme al-Haq⁷⁹⁴, Adameer⁷⁹⁵ ou encore la fondation Qattan⁷⁹⁶. Leurs fonctions en leur sein impliquent des activités de conseil juridique, de coordination de programme, de *coaching* envers les jeunes, de recherche... ou des activités plus administratives (traduction, publication de rapports). Ces expériences se retrouvent également avec des diplomates qui ont suivi d'autres types d'étude (économie, relations internationales, communications...). Aussi, ces étapes participent à la consolidation de leur capital international : soit ils sont amenés à voyager à travers le monde, soit leur travail les a conduits à coopérer avec ou pour des acteurs internationaux (firmes privées, agences publiques, ONG, entreprises...).

Pouvons-nous pour autant parler d'activistes dans ce cas de figure ? Difficile de répondre à cette question car aucun des diplomates que nous avons interrogés n'entre dans cette catégorie... Nous pouvons uniquement formuler des hypothèses. Pour cela, nous nous basons sur des discussions que nous avons eues avec des étudiants palestiniens du master relations internationales de l'institut Abu Loghod, basé à l'université de Birzeit. Nous leur avons

⁷⁹³ 40 profils au total.

⁷⁹⁴ ONG palestinienne spécialisée sur les droits de l'Homme et le droit international.

⁷⁹⁵ ONG palestinienne travaillant sur le droit humanitaire, spécialisée sur la question des prisonniers palestiniens.

⁷⁹⁶ ONG fondée en 1993 par un homme d'affaires palestinien. Ses activités sont tournées vers la culture et l'art.

demandé si certains d'entre eux étaient intéressés à l'idée d'entrer au MOFA. La réponse est majoritairement négative. Ils ont plutôt pour ambition de se tourner vers la société civile. L'un travaille à la création d'une organisation spécialisée sur les médias tandis qu'une autre aimerait intégrer une agence ou une ONG européenne travaillant sur les droits de l'Homme. Leur refus est motivé par leur méfiance envers l'AP (corruption, partisanisme) ainsi que par la précarité économique que ses administrations génèrent. Une troisième étudiante travaille déjà pour l'un des ministères de l'AP. Elle se plaint des conditions de travail difficiles et aimerait changer d'orientation. Elle espère pouvoir trouver un autre travail grâce au master.

À partir des discussions que nous avons pu avoir avec ces étudiants, nous avons vite compris que l'idée de travailler pour l'AP ne fait pas partie de leurs priorités. La plupart sont plus intéressés par le fait de travailler avec la société civile, d'agir pour le quotidien des Palestiniens tandis que d'autres souhaitent plus simplement quitter les TPO. Cette idée est confirmée par nos enquêtes de la génération du MOFA qui disent que travailler dans le secteur de la diplomatie ne faisait à l'origine pas partie de leur projet. Ce travail a représenté plus une opportunité qu'une vocation.

Ces éléments nous amènent à supposer qu'il est effectivement possible de voir une forme d'activisme dans le fait que ces diplomates soient passés par des secteurs associatifs et privés en lien avec la défense des droits des Palestiniens. Ceci expliquerait le fait que peu d'entre eux se soient tournés vers les administrations de l'AP avant leur entrée dans la carrière diplomatique.

Nous avons tenté dans cette section de souligner certains traits particuliers qui ressortent de l'analyse des profils, au prisme de la détention d'un capital international et de la façon que celui-ci impacte la trajectoire des diplomates. La première observation qui ressort est que la dernière génération dispose de ressources moins disparates que les précédentes. Certaines disciplines sont plus valorisées dans les parcours et beaucoup d'entre eux ont des expériences professionnelles communes. Aussi, nous pouvons observer que le capital international se décline différemment pour cette génération. Chez les autres, il se définit surtout par des études, des professions et des engagements à l'international. Si la circulation pendant les études reste présente chez la majorité des cadres du MOFA, il ressort finalement une génération moins « mouvante », qui n'a pas été confrontée à l'exil ou à l'obligation de devoir faire ses études à l'étranger alors qu'il n'existait pas ou peu d'universités dans les TPO. C'est à travers les disciplines étudiées, les savoirs acquis et les expériences professionnelles en lien avec l'international que se dessine ce capital chez les plus jeunes diplomates.

En conclusion, quelle est l'incidence biographique de ce capital international dans le parcours des diplomates ? Pour les premières générations, il ne constitue pas seulement une ressource professionnelle à valoriser, car l'institutionnalisation précaire de la diplomatie palestinienne ne permet pas de mettre en valeur de telles compétences dans un système de recrutement qui répond souvent à l'urgence de la situation. Néanmoins, les représentants à l'étranger recrutent progressivement des personnes dotées de ressources plus qualifiées pour le travail de représentation. La particularité de ces premières générations est que ce capital international soit souvent le produit de l'exil ou de la nécessité de quitter les TPO, pour fuir l'occupation, suivre des études ou travailler. À l'inverse des travaux portant sur les élites cosmopolites, l'investissement dans un capital international pour les diplomates ne relève pas forcément d'une quête de rétribution en termes de pouvoirs dans le champ national. De la même façon que pour les syndicalistes européens, c'est l'exil qui a « forcé » l'expérience internationale, et la légitimité politique, de certains diplomates (Wagner, 2004). Elias Sanbar résume bien cette nécessité : « *Il faut dire très clairement que nos conditions matérielles, qui n'ont pas déterminé nos choix, nous ont néanmoins aidés à faire les choix qui nous convenaient (...) Nous sommes quelques-uns qui avons réussi, qui se sont « sauvés », ont trouvé leur salut, en passant de l'exil forcé à l'exil choisi, du déplacement forcé à une circulation libre dans le monde* » (Lacoue-Labarthe, Sanbar, 2013, p. 24). Aussi, cette salvation par l'internationalisation passe par la prise de conscience de certains diplomates de la non reconnaissance des droits des Palestiniens, ce qui constitue un moteur pour leur engagement militant. Même si les modes d'investissement diffèrent de ceux des élites cosmopolites, l'expérience de l'international fait des premiers représentants des élites académique et intellectuelle de par leur niveau d'études et les établissements qu'ils fréquentent (McAdam, 2012, p. 107). Ils trouvent ensuite dans la diplomatie un moyen de convertir leurs ressources personnelles en position politique, celle de la défense de la cause. À l'inverse, cet élitisme par le voyage à l'international (Wagner, 2007(b)) est moins important statistiquement pour la dernière génération, alors que les possibilités de faire des études à l'étranger sont plus répandues, en particulier pour les membres issus des classes moyennes. D'un point de vue qualitatif, certains diplomates se distinguent par le prestige des campus et des cursus par lesquels ils sont passés.

En résumé, le capital international regroupe à la fois des ressources scolaires et culturelles ainsi que des ressources militantes qui permettent d'entrer dans la carrière diplomatique. Avec la professionnalisation du corps diplomatique et la standardisation des critères de recrutement, le capital international devient une ressource davantage identifiée, concrétisée par des diplômes attendus. Il devient alors un capital indispensable à investir dans la carrière diplomatique aux

dépens d'un capital militant moins valorisé par la nouvelle génération, mais sans en être totalement absent.

Section 3. Le capital militant et les situations d'engagement

Dans cette troisième section, nous revenons sur la question principale du chapitre : comment l'articulation entre engagement militant et entrée dans la carrière diplomatique évolue-t-elle au fil des générations ? L'engagement militant chez les diplomates palestiniens prend différentes formes. Nous avons fait le choix ici de nous concentrer dans un premier temps sur deux aspects : l'engagement au sein des syndicats et celui au sein du Fatah.

3.1) Un engagement déclinant pendant les études universitaires

Nous avons vu dans le deuxième chapitre l'importance que recouvre la GUPS, d'une part, pour la diplomatie palestinienne, et d'autre part, pour les étudiants palestiniens. En effet, le syndicat constitue un relais important pour eux au sein des universités étrangères pour être soutenu dans leurs démarches administratives, dans l'amélioration de leurs conditions d'études ou dans leur recherche d'un logement. La GUPS constitue également un espace de socialisation politique. L'expérience tirée constitue ainsi un capital international militant « *construit par un travail autodidacte, par l'expérience syndicale (...) ce capital diffère du capital international des élites par son mode d'acquisition. Il est en effet constitué de savoir-faire incorporés sur un mode collectif et non de ressources présentées comme des dons individuels* » (Wagner, 2010, p. 251). C'est également une manière de se revendiquer comme Palestinien, à une époque où cette identité n'est pas encore (re)connue de tous. Pourtant, déterminer si les diplomates palestiniens ont été membres de la GUPS, ou d'un autre syndicat étudiant, n'est pas une chose facile car ce point apparaît généralement peu dans leurs profils, sauf s'ils y ont occupé une place hiérarchique. Cette difficulté méthodologique se retrouve dans toutes les générations. De plus, être membre de la GUPS ne sous-entend pas forcément un quelconque engagement politique ou militant mais peut simplement relever d'un besoin ou d'une nécessité sociale. Pour cette raison, nous ne prenons pas uniquement en compte l'appartenance à un syndicat. Nous

questionnons aussi les activités dans les associations étudiantes ou de bénévolat, en particulier pour la dernière génération.

a) Une adhésion moins marquée à la GUPS

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des diplomates qui ont rejoint pendant leurs études un syndicat étudiant. Cependant, ces données ne représentent pas la réalité de la situation puisque la grande majorité des cas que nous avons pu identifier repose sur les personnes interviewées. Par exemple, la génération du MOPIC se détache des autres générations par une importance plus grande accordée à l'appartenance à un syndicat, avec plus de la moitié de l'échantillon. Ce décalage ne signifie pas que les membres de cette génération soient plus investis que les autres dans l'activité syndicale, mais vient du fait que plus de la moitié de ces profils proviennent d'entretiens. Parmi les dix enquêtés interrogés dans cet échantillon, seulement deux ont déclaré n'avoir jamais appartenu à un syndicat ou à un mouvement étudiant.

Tabl. 16								
L'appartenance à un syndicat étudiant								
Générations	<i>Nakba</i> (39 profils)		OLP (42 profils)		MOPIC (16 profils)		MOFA (40 profils)	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Syndicat	15	38	15	36	9	56	4	10
GUPS	12	31	15	36	6	37,5	0	0

Au regard des statistiques, cette appartenance ne semble pas constituer un facteur si important. Ceci résulte de l'élaboration des statistiques à partir de la totalité de notre échantillon. Si nous nous étions basés sur les seuls profils où nous avons pu confirmer l'appartenance ou non à un syndicat, nous frôlerions les 90 - 100% pour les premières générations. Nous avons préféré élargir à l'ensemble des profils car, même à cette échelle, des tendances intéressantes à analyser ressortent de la lecture du tableau.

Nous pouvons déjà observer que pour les deux premières générations, au moins un tiers des diplomates a été membre d'un syndicat étudiant, dont la majorité au sein de la GUPS. Sur ces deux générations, une seule personne a déclaré n'avoir jamais rejoint un syndicat étudiant. Si nous reprenons les deux autres personnes dans la même situation pour l'échantillon du MOPIC, cela nous fait trois personnes sur 27 enquêtés à déclarer ne pas avoir été intéressées par ce type

d'activités. Les raisons évoquées pour expliquer ce désintérêt se résument au besoin de se concentrer sur les études. Par exemple, Mustafa s'est déclaré être trop pris par ses études en Inde pour s'impliquer dans d'autres types d'activités⁷⁹⁷.

Cet aspect nous encourage à émettre l'hypothèse que la majorité des diplomates palestiniens ont bien été membres d'un syndicat étudiant, principalement la GUPS, pendant leurs études pour ces trois premières générations. Le tableau souligne que la majorité des membres des syndicats a appartenu à l'Union générale des étudiants palestiniens à quelques exceptions près. Pour la plupart de ces étudiants, ceci s'explique par le fait qu'il n'existe pas encore de bureau de la GUPS dans leurs universités. C'est le cas de Naïm Khader à Bruxelles, où il a présidé le cercle des étudiants arabes puis étrangers, de Shafiq al-Hout au Liban, alors que la GUPS n'existe pas encore, ou d'Abdallah, qui a fait ses études à Clermont-Ferrand et a rejoint le syndicat des étudiants étrangers⁷⁹⁸. D'autres ont préféré rejoindre plus directement le mouvement étudiant du Fatah plutôt que la GUPS, à l'image d'Amal Jadou ou d'Hanan, pendant leurs études.

Le passage par la GUPS n'est pas seulement intéressant pour saisir l'engagement militant chez les diplomates palestiniens mais il l'est aussi en termes de ressources qu'ils peuvent valoriser. Nous l'avons déjà souligné, faire partie du syndicat est un moyen de développer des connexions avec différents milieux. Au cours de nos entretiens, à la question de savoir si leur passage à la GUPS est comparable à une première expérience diplomatique, plusieurs diplomates ont répondu par l'affirmative. « *La GUPS c'était la première école diplomatique de l'OLP* »⁷⁹⁹. Le fait d'être passé par l'Union est à la fois un gage de l'appartenance à la cause palestinienne mais nourrit aussi des dispositions valorisables pour devenir représentant de l'OLP. À partir de là, nous pouvons nous interroger sur la validité actuelle de cette ressource. Est-il toujours valorisant aux yeux des recruteurs du ministère d'avoir été membre d'un syndicat étudiant, y compris la GUPS ? Le fait d'avoir occupé une place dans un mouvement étudiant peut être valorisé par un candidat pour un poste diplomatique, au cours des entretiens par exemple, mais après l'adoption de la loi diplomatique, nous avons pu constater que c'est avant tout les ressources universitaires qui sont valorisées par les recruteurs du MOFA.

Pour comprendre l'engagement militant des représentants au sein la GUPS, l'analyse seule des carrières individuelles ne suffit pas. Il faut la combiner à des trajectoires collectives.

⁷⁹⁷ Entretien avec Mustafa, *op. cit.*

⁷⁹⁸ Entretien avec Abdallah, *op. cit.*

⁷⁹⁹ Entretien avec Iyad le 23 novembre 2017.

Resituer ces carrières au sein d'une génération se révèle utile puisque cela nous permet de prendre en compte les facteurs structurels qui rendent possible l'engagement militant. Ainsi, les conditions d'engagement peuvent varier d'une génération à une autre. L'engagement des diplomates s'inscrit dans des trajectoires collectives : il s'inscrit notamment dans les situations d'exil des Palestiniens chassés de chez eux ou qui fuient une situation instable et qui se retrouvent dans des universités étrangères. L'historien Rashid Khalidi relève que l'un des traits marquants de l'expérience des Palestiniens depuis la *Nakba* est le fait d'être perçus comme des expatriés, des personnes sans patrie, qui doivent circuler de pays en pays avec des papiers d'identité estampillés d'autres pays arabes (Khalidi, 2003). Par conséquent, pour les étudiants qui souhaitent s'engager dans la lutte ou simplement revendiquer leur identité palestinienne, le choix est restreint. La GUPS leur permet de s'afficher en tant que Palestinien.

Cette démarche nous permet aussi de mieux comprendre les raisons qui poussent les jeunes Palestiniens à se détourner de la GUPS. Comme le souligne les statistiques, les cadres du MOFA se démarquent à nouveau de leurs aînés. Au cours de nos entretiens, un seul enquêté a déclaré avoir été membre d'un syndicat étudiant arabe. Deux autres profils tirés des CV analysés mettent également en avant cette appartenance à un syndicat mais pas à la GUPS. Comment expliquer ce décalage avec les autres générations ? Les arguments utilisés par les enquêtés sont similaires aux générations précédentes : ils préfèrent se concentrer sur les études ou alors ils s'intéressent peu à la politique. Notre enquête nous a permis d'ajouter un autre argument à ces explications, plus en lien avec l'image renvoyée par la GUPS. Afin d'approfondir cette question, nous nous sommes tournés vers les cellules actuelles de la GUPS en France et nous avons pu rencontrer des membres, anciens et actuels. Au cours de l'un de ces entretiens, un doctorant palestinien⁸⁰⁰ nous explique que l'image de la GUPS a beaucoup changé auprès des étudiants. Le syndicat est désormais davantage assimilé à l'AP, à ses dérives autoritaires et à sa corruption. Cet étudiant est originaire de Gaza. Il obtient en 2009 une bourse d'étude pour entamer un master en France. Il arrive d'abord à Toulouse et rejoint la GUPS, bien qu'il se déclare comme méfiant à l'époque car il ne veut pas être associé à l'AP et à sa politique partenariale avec l'occupation israélienne. Selon lui, les étudiants palestiniens craignent de se faire espionner par les services palestiniens *via* la GUPS à cause de leur position anti-AP. Lui-même était déjà engagé dans un syndicat dans son université à Gaza, critiquant fortement la politique d'Abbas, et souhaite poursuivre cet engagement en France. De plus, il se dit faire partie des « optimistes », qui espèrent toujours voir l'OLP renaître de ses cendres et redevenir

⁸⁰⁰ À sa demande, nous avons choisi de l'anonymiser.

un mouvement fort contre Israël. En réalité, il découvre que la GUPS à la fin des années 2000 reste entre les mains de membres du Fatah mais opposés à la politique d'Abbas, position dans laquelle il se retrouve totalement. Il devient plus actif dans le réseau et installe une antenne à Aix-en-Provence lorsqu'il y débute sa thèse. Mais depuis son arrivée, il a pu observer comment l'AP a sapé l'influence de la branche en France, la déclarant même illégitime sous prétexte que les élections qui y ont eu lieu n'ont pas été validées par un représentant de Ramallah. En conséquence, il n'y a plus eu d'élections au sein de la GUPS depuis 2015 pour l'antenne de Paris et 2016 pour celle d'Aix-Marseille. À ajouter à cela, la mission de Palestine s'est accaparée la seule ressource financière propre au syndicat : un stand réservé lors de la fête de l'Humanité. En France, les relations avec la mission se sont dégradées après le départ de Leïla Shahid en 2005. Cette dernière continuait à maintenir de bonnes relations avec la GUPS en les aidant par exemple à trouver des logements pour les étudiants. Cette coopération a fortement diminué après sa mutation à Bruxelles⁸⁰¹.

Les contraintes imposées à la GUPS en France impactent ses activités dans le pays. Bien que les membres soient toujours en lien avec d'autres syndicats étudiants, comme la Jeunesse communiste, ils ne sont plus assez nombreux pour mener les différentes activités. Ils ont participé, par exemple, aux événements de Nuit debout à Paris en tenant un stand de nourriture. Actuellement, ils mènent des actions pour défendre les conditions des étudiants étrangers en France. Ces actions restent néanmoins limitées. Le syndicat continue d'être actif sur les réseaux sociaux en disposant de sa propre page Facebook⁸⁰² et de son propre blog⁸⁰³. Ces pages restent des dispositifs d'informations importants pour dénoncer les actes d'agression israéliens et les conditions de vie des Palestiniens, ou pour suivre des événements en lien avec les TPO et les autres mouvements de solidarité. La question du sort des étudiants politiques emprisonnés dans les geôles israéliennes est un sujet récurrent sur les réseaux sociaux et les membres de la GUPS multiplient les messages de soutien. Enfin, le syndicat conserve son rôle de soutien pour les étudiants palestiniens qui s'installent en France. La GUPS est même devenue sous-traitante de la mission de Palestine sur ces questions. Les étudiants en difficulté contactent la mission qui les renvoie ensuite aux membres du syndicat car ils n'ont pas l'équipe ni les connaissances nécessaires pour les conseiller.

⁸⁰¹ Entretien téléphonique le 15 novembre 2019.

⁸⁰² Page Facebook de la branche de la GUPS à Aix-Marseille, <https://fr-fr.facebook.com/GUPS.AixMarseille/>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

⁸⁰³ Blog de la GUPS, <http://gups-aixmarseille.over-blog.com/>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

Tous ces éléments impactent fortement la structure des engagements possibles pour les jeunes Palestiniens. Alors que la GUPS représentait au cours des décennies précédentes un moyen de se revendiquer en tant que Palestinien et de pouvoir s'engager dans la cause politique, cette dimension a fortement diminué après les accords d'Oslo et l'établissement de l'Autorité. Plus globalement, l'Union pâtit des scandales qui éclaboussent aussi bien l'AP que l'OLP, ainsi que leurs dérives autoritaires. Au sein de la Cisjordanie plus particulièrement, l'absence de renouvellement de *leadership*, qui s'ajoute à la liste des critiques contre les dirigeants palestiniens, pousse la jeunesse palestinienne à se tourner vers l'*exit* pour reprendre la terminologie d'Alfred Hirschmann⁸⁰⁴, c'est-à-dire faire défection et tourner le dos à la vie politique ou à l'engagement militant. Pour reprendre une hypothèse formulée par Pénélope Larzillière, « *l'expérience historique des jeunes Palestiniens a conduit à la constitution d'une communauté de références identitaires distinctes de celles des générations plus âgées* » (2003, p. 2). Dans son texte, l'auteure se concentre surtout sur la période séparant les deux *intifada* et s'interroge sur la différence d'implication de la jeunesse palestinienne dans les deux soulèvements. Selon elle, l'investissement pendant la première *intifada* peut être intégré positivement dans une histoire de vie résultant des résistances face à l'occupation. Après les accords d'Oslo, le faux espoir suscité par l'AP puis l'impasse des négociations, le soutien aux principes nationalistes est confronté au scepticisme de les voir se réaliser un jour. Les rétributions de cet investissement paraissent moindre tandis que les attentats suicides conduits par des jeunes participent à la fermeture du champ de références identitaires (Larzillière, 2003, p. 12). Cette dimension est d'autant plus forte chez les jeunes vivant dans les camps et qui sont membres du Fatah. Ils prennent leurs distances avec les notables locaux du parti comme à Balata (Bucaille, 2002 ; Minas, 2016). Pour finir, le rôle de l'AP dans la restriction des actions contestataires (Larzillière, 2004, p. 34) rend comparable la situation des Palestiniens à celle d'un régime autoritaire au sein duquel il est difficile de s'engager (Bennani-Chraïbi, Fillieule, 2012), sans oublier la surveillance d'Israël qui limite aussi bien les engagements locaux qu'internationaux (Chaveneau, 2020).

Dans ce contexte, les étudiants palestiniens, qui ont connu essentiellement l'occupation au travers de l'AP, suivent la voie de l'*exit* et préfèrent se recentrer sur des projets privés

⁸⁰⁴ Pour Hirschmann, trois options s'offrent à un individu pour faire face à l'insatisfaction. La première est celle de la loyauté (*loyalty*) qui consiste à ne pas agir et à rester fidèle à ce qui nous insatisfait. La seconde option est celle de prendre la parole (*voice*) et de s'opposer clairement à ce qui nous contrarie. La dernière est celle de la sortie (*exit*), qui consiste à partir pour signifier son mécontentement. Cité dans Bennani-Chraïbi, 2009.

(Larzillière, 2004, p. 26). Pour autant, ces jeunes diplomates ne sont pas dénués de toute expérience d'un engagement bénévole pendant leurs études.

b) Une autre voie pour représenter la Palestine

Plusieurs profils recensés mentionnent des activités dans des associations étudiantes, mais qui n'ont pas forcément de caractère politique. Par exemple, Omar a été membre du groupe de musique Sanabel à l'université de Birzeit, ce qui représente pour lui « *une façon de s'exprimer (...) on chante pour la Palestine, on chante notre cause. C'est une façon, différente, mais une façon* »⁸⁰⁵. D'autres ont opté pour des associations plus propres à leur champ disciplinaire comme des clubs de droit. De plus, le discours sur l'engagement dans la cause dès les études n'a pas totalement disparu dans cette nouvelle génération. En effet, nous le retrouvons chez l'un de nos enquêtés dont il est utile de revenir sur le parcours.

Anwar⁸⁰⁶ est né en 1992 en Égypte. Son père, réfugié de la ville de Jérusalem, est avocat tandis que sa mère, d'origine marocaine, ne travaille pas. Le travail de son père l'amène à voyager souvent. Aucun de ses frères n'est d'ailleurs né dans le même pays. Il a beaucoup voyagé avec sa famille et son éducation s'en retrouve éclatée entre plusieurs pays. Vers ses 11 ans, sa famille s'est installée en Inde où Anwar s'inscrit à la Tagore International School. Il y débute un baccalauréat international qu'il achève en Jordanie à la prestigieuse Modern Montessori School en 2011, après un nouveau départ de sa famille. Il poursuit ses études dans le pays à l'université Princess Sumaya d'Amman où il sort diplômé en Business Administration en 2015. Pendant ses études, il est élu comme représentant des étudiants à l'université. En plus de son diplôme, Anwar a suivi différentes formations : en avril 2013, il suit un cours d'entrepreneuriat à l'Intel Corporation pendant un mois ; en juin, il s'inscrit dans une école d'été à Berlin ; en juillet, il obtient un stage d'été de trois mois au Middle East Research Center de l'université de Columbia ; l'année suivante, il rejoint en été un programme de master Business Administration de l'université de Chicago puis obtient un stage au MOFA à Ramallah où il reste cinq mois. En 2014, il remporte le concours « Ripples of

⁸⁰⁵ Entretien avec Omar, *op. cit.*

⁸⁰⁶ Entretien avec Anwar, *op. cit.*

Happiness »⁸⁰⁷ organisée par Coca-Cola avec son équipe qui a fondé l'association « Talleeha » qu'il dirigeait depuis 2012. En mai 2015, il participe au Forum économique mondial qui a lieu à Amman en tant qu'assistant. En juin, il obtient un stage d'été à la Ligue arabe. Et c'est finalement en juillet 2015 qu'il est recruté au MOFA, après avoir passé le concours d'entrée, d'abord avec le statut d'attaché. Bien qu'il soit né hors des TPO, Anwar dispose de la carte verte, son père étant originaire de Jérusalem, ce qui lui permet d'intégrer le ministère. Les deux premières années, il passe d'un département à un autre, les services protocolaires pour commencer puis le département des pays arabes (il travaille sur l'Égypte), avant d'obtenir le grade de troisième secrétaire au département des affaires d'Afrique, Asie et Océanie. Depuis son entrée au ministère, il a suivi plusieurs formations diplomatiques, d'abord en 2015 avec des cours donnés par des ambassadeurs palestiniens, puis en Suède (à la Folke Bernadotte Institute), à Singapour et en Inde.

Selon Anwar, le fait de venir de la diaspora explique son engagement militant. Selon lui, on est toujours membre d'une cause lorsque l'on est Palestinien, d'autant plus si l'on vient de la diaspora. Discours que nous avons déjà entendu chez d'autres diplomates comme Majed. En plus de son rôle de représentant des étudiants, Anwar participe à tous les événements en lien avec la Palestine (*Nakba Day, Jerusalem Day...*), et ce, dans les différents pays dans lesquels il a vécu. Le fait qu'il ne soit pas né en Palestine, et qu'il n'ait donc pas connu l'occupation à travers l'AP, est un argument intéressant. Nous retrouvons aussi ce discours chez une diplomate issue de la diaspora d'Amérique Latine⁸⁰⁸. Dans le cas d'Anwar, cet engagement peut être aussi en partie hérité. En effet, son père est également très engagé dans la cause palestinienne et son travail d'avocat est spécialisé sur la défense des droits de l'Homme.

Le parcours d'Anwar ressemble finalement plus à celui de ses aînés de par son investissement dans la représentation. Il n'est d'ailleurs pas le seul à répondre à ce profil. Des diplomates comme Mohamed Khanfar⁸⁰⁹, qui a intégré l'équipe des « *student ambassadors* » à l'université

⁸⁰⁷ Concours organisé par la firme Coca-Cola et l'ONG Injaz al-Arab pour soutenir les jeunes entrepreneurs en les incitant à monter des projets sociaux innovant pour aider leur communauté.

⁸⁰⁸ Voir chapitre 6.

⁸⁰⁹ Profil LinkedIn de Mohamed Khanfar, <https://www.linkedin.com/in/mohamed-khanfar-3171575a/>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

de Westminster pendant son master, ou Bashar al-Sorri⁸¹⁰, qui a été président du bureau des étudiants arabes et étrangers à l'université de Yarmouk puis ambassadeur de la jeunesse arabe à la fondation Arab Thought. Puis, comme Anwar, il a co-fondé une association à Amman, Blue Umbrella, tournée vers les populations réfugiées⁸¹¹.

Pour d'autres diplomates, les engagements se tournent vers d'autres problématiques. Nous avons ainsi les cas d'Amina, plus intéressée par le droit des femmes, et de Rana pour les droits de l'Homme.

Amina⁸¹² est née en 1991 à Ramallah. Son père est dans l'immobilier tandis que sa mère est professeure d'anglais à l'université. Après avoir achevé ses études secondaires à Ramallah, où elle apprend l'anglais et le français, elle obtient une bourse pour partir aux États-Unis (Arkansas). Elle y obtient un diplôme en littérature anglaise en 2011, avec une spécialisation en administration publique. En parallèle de ses études, elle travaille dans une école où elle enseigne l'anglais. À son retour en Cisjordanie en 2011, elle continue dans cette voie et devient professeur d'anglais et d'histoire dans une école évangélique. Avec son profil déjà internationalisé, elle décide de reprendre ses études en 2013. Elle s'inscrit alors dans le master relations internationales de l'institut Abu Loghod à l'université de Birzeit. Elle obtient son diplôme en 2015. Entretemps, elle a décidé de répondre à l'annonce du MOFA qui est publié en mai dans le journal officiel. Elle envoie son CV et reçoit une réponse positive lui demandant de passer le concours d'entrée du ministère. Elle passe les deux examens écrits puis les entretiens. À la fin de l'année 2015, elle est officiellement recrutée comme diplomate. Après son entrée, elle est envoyée en Malaisie puis en Thaïlande pour suivre des formations diplomatiques, centrées sur des questions d'analyses stratégique et technique. Il s'agit surtout de formations intensives, étalées sur une durée de quelques jours. Elle est ensuite envoyée à l'agence PICA. Nous n'avons pas revu Amina depuis notre entretien, mais nous avons appris qu'en 2017, elle avait obtenu le grade de 3e secrétaire et travaillait désormais au département de l'Afrique, Asie et Océanie.

⁸¹⁰ Profil LinkedIn de Bashar al-Sorri, <https://www.linkedin.com/in/bashar-al-sorri-555a43b1/?originalSubdomain=ps>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

⁸¹¹ Page Facebook de Blue Umbrella, <https://www.facebook.com/pg/Blueumbrellajo/about/>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

⁸¹² Entretien avec Amina, *op. cit.*

Rana est née à Ramallah peu de temps avant la première intifada⁸¹³. Son père est palestinien, il est patron d'une entreprise, tandis que sa mère, de nationalité espagnole, est mère au foyer. Après l'obtention de son bac, elle débute ses études universitaires à l'université de Birzeit en 2002 et sort diplômée en 2006 en Business Administration. Elle est peu intéressée par l'activité politique partisane et elle n'intègre aucun syndicat étudiant pendant ses études universitaires. Elle trouve un petit travail dans une banque où elle reste trois mois. Sa maîtrise de l'espagnol, grâce à sa mère, lui permet d'être embauchée à l'ambassade vénézuélienne de Ramallah en tant que comptable. Cette expérience de trois années dans la diplomatie lui donne envie de faire la même chose pour son propre pays. Elle tente sa chance en 2009 au concours d'entrée au ministère des Affaires étrangères. Elle le réussit et intègre le corps diplomatique avec le grade d'attachée. Elle fait partie du groupe de diplomates envoyé en Espagne dans le cadre du programme de coopération avec le ministère pour qu'ils puissent passer le diplôme de master délivré par l'école diplomatique de Madrid. Elle revient en 2011 au MOFA et est ballottée d'un département à l'autre sans avoir de poste fixe. En 2013, elle est envoyée en Argentine avec le grade de deuxième secrétaire. Elle en profite pour suivre un nouveau master, cette fois en droit international, avec une spécialité sur les droits de l'Homme, afin de mieux appréhender son travail. Elle revient en 2018 au MOFA et intègre le département des Amériques. Elle est responsable des relations bilatérales avec quatre pays d'Amérique centrale. Depuis son intégration au corps, elle a suivi deux formations diplomatiques : la première aux Pays-Bas pendant un mois sur différentes questions des droits de l'Homme (la discrimination, les droits des réfugiés, les questions de genres...) et le seconde au MOFA par l'institut Folke Bernadotte pendant trois jours. Elle ne se revendique d'aucun parti politique.

Amina décrit elle-même son parcours comme très tourné vers les autres et guidé par un souci d'aider son prochain. Cela l'a conduite à enseigner mais elle souhaite se rendre utile à plus grande échelle et décide de rejoindre le MOFA. Elle publie également des vidéos et des posts en lien avec le droit des femmes sur les réseaux sociaux. Pour sa part, Rana se déclare plus

⁸¹³ Entretien avec Rana le 4 septembre 2018.

intéressée par les droits de l'Homme que par la diplomatie. Elle songe à quitter le corps pour travailler auprès d'une association spécialisée sur ces questions. Au cours de notre recherche, nous avons observé que d'autres diplomates s'investissent dans des activités parallèles⁸¹⁴. Aussi, 15 diplomates de la génération des cadres du MOFA déclarent dans leur CV avoir fait du bénévolat soit en tant que volontaire dans leurs universités, auprès d'associations étudiantes ou pour organiser des débats, soit auprès d'ONG, par exemple pour enseigner dans des écoles. Ce type d'expérience est à la fois une plus-value pour leur CV mais souligne leur engagement sur différentes questions.

Pour terminer, tout comme Amina et Rana, les jeunes diplomates que nous avons interviewés ont tous confirmé que leur engagement dans la diplomatie découlait en partie de leur volonté d'agir pour la Palestine, la première raison évoquée restant tout de même l'intérêt et le confort que procurent un travail au MOFA, qui est devenu un ministère très en vue. Nous pouvons toujours analyser l'entrée dans la carrière diplomatique en tant que forme de conversion d'engagements antérieurs si nous associons les propos des enquêtés à leurs expériences dans des ONG ou des associations. Ces engagements constituent en somme plus un capital militant associatif (Sbeih, 2014) que partisan, surtout que l'appartenance à un parti politique est pour ainsi dire complètement absente de cette dernière génération.

3.2) Le rapport au Fatah et la formation d'un capital politique

Au fil des profils qui ont été présentés dans les différents chapitres, il semble évident que les rapports entretenus au Fatah sont très forts. S'ils sont nombreux à en être membre, les diplomates n'occupent pas forcément de position dans les instances politiques et décisionnelles. Les mêmes observations sont valables en ce qui concerne l'OLP. À l'inverse de la question de l'engagement militant au travers de la GUPS, s'intéresser plus particulièrement aux affiliations avec le Fatah peut permettre de dégager un idéal-type où le capital militant se convertit en capital politique. En effet, « *le capital militant se distinguerait donc du capital politique qui est, pour une bonne part, un capital de fonction né de l'autorité reconnue par le groupe* » (Matonti, Poupeau, 2004 p. 8). Chez Bourdieu, le capital politique s'assimile à une forme de

⁸¹⁴ Par exemple, Yara Qadi, diplomate depuis 2018, participe à des marathons organisés par le groupe Right to movement qui traversent les TPO. Ces événements constituent un autre moyen pour dénoncer la situation territoriale des TPO. *Politikorange*, « Running Against Taboo », <https://politikorange.de/2020/01/running-against-taboo/>, mis en ligne le 19 janvier 2020, consulté la dernière fois le 1^{er} octobre 2021. Nous pouvons aussi citer l'exemple de Rana Zakarneh également engagée sur les droits des femmes. Profil de Rana Zakarneh sur le site Woman Deliver, <https://womendeliver.org/classmember/rana-zakarneh/>, consulté la dernière fois le 1^{er} octobre 2021.

capital symbolique lié à la représentation collective que le groupe lui attribue (1984), alors que le capital militant est l'objet d'apprentissages incorporés sous formes de techniques ou de dispositions convertibles dans d'autres univers comme celui de la diplomatie palestinienne. Dans cette dernière partie, nous répondrons à la question suivante : l'entrée dans une carrière diplomatique peut-elle servir à constituer un capital politique dans les rangs du Fatah et/ou du mouvement national ?

Tout comme pour l'appartenance à la GUPS, cette affiliation aux mouvements cités précédemment ne figure pas toujours dans les données publiées publiquement, sauf si les diplomates ont occupé des positions politiques dans les instances représentatives du Fatah et de l'OLP. Le fait qu'elle n'apparaisse pas ne veut pas automatiquement dire qu'elle n'existe pas. Une difficulté supplémentaire s'impose en ce qui concerne les positions politiques car les dates d'entrée dans les instances ne sont pas toujours mentionnées. Pour cette raison, le tableau 17 ne se limite pas à l'entrée de la carrière diplomatique, à l'inverse des précédents. En ce qui concerne la reconversion possible d'un capital « diplomatique » en capital politique, nous nous baserons sur les cas que nous avons pu retracer.

Tabl. 17								
Les positions au sein des instances politiques								
Génération	Nakba (39 profils)		OLP (42 profils)		MOPIC (16 profils)		MOFA (40 profils)	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Parti	32	82	21	50	8	50	1	2,5
Fatah	27	69	20	48	8	50	1	2,5
Fatah Conseil Révolutionnaire	10	26	10	24	1	6	0	0
Fatah Comité Central	6	15	5	12	0	0	0	0
OLP Conseil National Palestinien	13	33	3	7	0	0	0	0
OLP Conseil Central	3	8	3	7	0	0	0	0
OLP Comité Exécutif	1	2	1	2	0	0	0	0

Le tableau met en avant une représentation importante du Fatah, plus particulièrement pour la génération de la *Nakba*. Ce facteur semble diminuer avec les générations suivantes, même si nous avons près de la moitié des membres qui appartient au même parti pour les générations des cadres de l'OLP et du MOPIC. À l'inverse, le constat est sans appel pour la dernière génération. Il ne faut néanmoins pas oublier pour les cadres du MOFA que nous nous reposons essentiellement sur des CV en ligne, où l'affiliation partisane n'a pas lieu d'apparaître. Toutefois, aucun des jeunes diplomates que nous avons interviewés s'est déclaré membre d'un parti politique, à l'exception d'un seul mais qui insiste pendant l'entretien qu'il n'est pas actif au sein du mouvement⁸¹⁵.

À l'inverse, la part des diplomates interviewés de la génération des cadres de l'OLP, dont la proportion des membres du Fatah semble à première vue moins élevée par rapport à la précédente, dénote l'effet inverse. En effet, sur les 12 diplomates interrogés, 10 ont déclaré être membres du Fatah, alors que ce point n'apparaissait pas toujours dans les recherches que nous avons menées auparavant sur eux. Ce qui nous amène à nous interroger de nouveau sur la part réelle des membres du parti au sein de cette génération. Elle est (très) probablement plus élevée que 48%. Ce constat s'applique aussi pour la génération suivante : sur les dix diplomates interrogés, six se sont déclarés comme membres du Fatah. La part est donc déjà moins importante quantitativement que pour les cadres de l'OLP. Parmi ceux qui ne se présentent pas comme membres du Fatah, nous retrouvons d'ailleurs des personnes qui n'ont pas appartenu à un syndicat étudiant, ce qui dénote une forme d'absence d'engagement partisan continue dans leurs trajectoires. Une dépolitisation qui se confirme avec la dernière génération.

Si l'affiliation partisane se révèle importante dans l'échantillon total, les diplomates palestiniens sont néanmoins peu représentés dans les instances représentatives du mouvement national à l'exception (relative) de la génération de la *Nakba*. La présence de ses membres reste effectivement modérée dans les organes législatifs des organisations (Conseil révolutionnaire du Fatah et Conseil national palestinien pour l'OLP), et elle est encore moins forte au sein des organes exécutifs (Comité central du Fatah, Conseil central et Comité exécutif de l'OLP). Par exemple, Shafiq al-Hout est le seul représentant palestinien, à notre connaissance, qui a été membre, à plusieurs reprises, du CE de l'OLP pendant sa carrière diplomatique. Ce dernier représente un cas particulier puisqu'il fait partie des élites dirigeantes du mouvement national

⁸¹⁵ Entretien le 29 janvier 2018.

dès sa création en 1964. Les données regroupées dans le tableau tendent à montrer que les diplomates palestiniens n'appartiennent majoritairement pas à ce type d'élite.

Or, pour certains diplomates, leurs parcours est intrinsèquement lié au Fatah. C'est par le mouvement qu'ils obtiennent une position sociale et politique élevée au sein de l'OLP. Trois exemples illustrent, à des degrés divers, cette dimension.

Ahmad Soboh⁸¹⁶ est né en 1952 à Djénine. Il quitte les TPO à l'âge de 16 ans après la guerre de 1967 et rejoint les rangs du Fatah à Amman où il achève ses études secondaires. Il part en Espagne suivre des études de médecine et intègre les services de la GUPS, où il est élu comme second éligible, ainsi que ceux du syndicat étudiant du Fatah, où il devient deuxième secrétaire. De fait, il est déjà en relation avec les bureaux de l'OLP et travaille avec le représentant en place. En 1978, il est diplômé de l'université de Grenade et rejoint directement la représentation à Madrid. Il en devient le vice-représentant. De Madrid, il devient le représentant non-résident à Lisbonne avant de finalement se rendre sur place pendant deux ans. En 1981, il est envoyé au Mexique pour représenter l'OLP puis au Brésil en 1989. Il joue un rôle central dans les relations palestiniennes avec les États d'Amérique Latine. C'est en 1995 qu'il revient dans les TPO avec le statut de directeur général dans le secteur de la coopération internationale au MOPIC. En 2003, il devient vice-ministre du tout nouveau ministère des Affaires étrangères puis vice-ministre de celui l'Information de 2003 à 2005. Il revient par la suite au MOFA, toujours avec le même statut, jusqu'en 2009 où il est nommé ambassadeur à Rabat. Il quitte son poste en 2013 et prend sa retraite, probablement suite à une crise avec la monarchie marocaine alors qu'il prend officiellement position pour la population du Sahara occidental⁸¹⁷. Aujourd'hui il est l'un des responsables de la Fondation Yasser Arafat et travaille avec l'ancien ministre des Affaires étrangères, Nasser al-Qudwa.

⁸¹⁶ Entretien avec Ahmad Soboh le 17 avril 2017 à Ramallah.

⁸¹⁷ *Slate Afrique*, « Maroc : L'ambassadeur de Palestine aurait été chassé pour son supposé soutien au Polisario », <http://www.slateafrique.com/231207/maroc-l%E2%80%99ambassadeur-de-palestine-aurait-ete-chasse-pour-son-supp%C3%B4se-soutien-au-polisario>, mis en ligne le 21 mai 2013, consulté la dernière fois le 2 octobre 2021.

Sharif Ali Mechaal, dit Abbas Zaki, est né en 1942⁸¹⁸ dans le village de Sa'ir (district d'Hébron). Il est diplômé en droit de l'université de Damas. Dès 1962, il rejoint le Fatah où il occupe plusieurs positions politiques au fil des années : en 1970, il est élu au CR, puis en 1989 au CC. Il est également membre du CNP depuis 1986. En 1963, il devient professeur dans une école de Jérusalem avant de devoir quitter la Cisjordanie pendant la guerre des Six jours. Il part rejoindre la résistance armée et participe l'année suivante à la bataille de Karameh. Il s'installe ensuite au camp de Yarmouk où il représente les intérêts de l'OLP, de 1971 à 1974, puis il est nommé représentant diplomatique au Yémen jusqu'en 1986. Il devient alors directeur général du Département des relations internationales de l'OLP. Pendant l'intifada, il est nommé secrétaire général du Conseil supérieur de l'intifada, membre du secteur occidental (la branche du Fatah chargée d'organiser et de financer les activités militantes dans les territoires palestiniens et en Israël). Après les accords d'Oslo, il retourne dans les TPO où il est élu au Conseil législatif pendant les élections de 1996 (liste Fatah) et dirige le comité pour l'éducation et les affaires sociales. Il est également en charge du dossier d'Hébron dans les négociations avec Israël. En 2003, il intègre la commission du Fatah pour les relations internationales en tant que vice-commissaire général. Il perd sa place aux élections législatives de 2006 et est nommé représentant de la Palestine au Liban alors que les relations reprennent entre les deux pays. En 2009, il échappe à un attentat à la bombe non revendiqué⁸¹⁹ au camp de Mieh Mieh, proche de Sidon (Liban), qui coûte la vie à ses gardes du corps et son adjoint. La même année, il est réélu au CC du Fatah et s'occupe du dossier sur les relations avec les États arabes. Personnage influent au sein du mouvement, il fait partie de la ligne dure appelant même à l'affrontement armé⁸²⁰. Il est d'ailleurs arrêté en 2011 par les autorités israéliennes avant d'être relâché sous caution.

⁸¹⁸ Page Facebook d'Abbas Zaki, https://www.facebook.com/pg/%D8%B9%D8%A8%D8%A7%D8%B3-%D8%B2%D9%83%D9%8A-337638652954832/about/?tab=page_info, consulté la dernière fois le 7 décembre 2020 ; « Fatah Central Committee Profiles » publié par the Washington Institute for Near East Policy, 2015, p. 30-31.

⁸¹⁹ CounterPunch, "Who Tried to Kill Palestinian Ambassador Abass Zaki and Why?", <https://www.counterpunch.org/2009/03/24/who-tried-to-kill-palestinian-ambassador-abass-zaki-and-why/>, mis en ligne le 24 mars 2009, consulté la dernière fois le 7 décembre 2020.

⁸²⁰ Site de la chaîne Memri TV, "Fatah Central Committee member Abbas Zaki: Allah will gather the Israelis so we can kill them", <https://www.memri.org/tv/fatah-central-committee-member-abbas-zaki-allah-will-gather-israelis-so-we-can-kill-them>, mis en ligne le 12 mars 2014, consulté la dernière fois le 20 janvier 2020.

Azzam al-Ahmad (1947) est né dans la région de Djénine à Rammaneh. Son père est Najib al-Ahmad, homme politique palestinien, intellectuel, historien et ex-représentant de l'OLP en Jordanie. Comme beaucoup d'autres de ses compatriotes, il est forcé de quitter la Palestine en 1967 et se rend à Amman dans un premier temps. Il part ensuite en Irak pour entamer des études en économie à l'université de Bagdad. Les sources se contredisent ici. Certaines disent qu'il a été diplômé de cette université⁸²¹, d'autres qu'il a été diplômé de l'université du Caire⁸²². De 1972 à 1974, il dirige la GUPS en Irak mais l'adoption du programme en dix points par le CNP la même année crée une scission au sein du Fatah⁸²³. Comme d'autres membres du Fatah, Azzam al-Ahmad est chassé du pays et il se rend au Caire (pour finir ses études) et devient vice-président du comité exécutif du syndicat jusqu'en 1980, ce qui lui permet d'intégrer le CNP. Toutefois, les relations se dégradant entre l'union et le régime de Sadate, pendant la période de rapprochement avec Israël, pousse à terme l'État égyptien à déclarer les activités de la GUPS comme illégales, obligeant ses dirigeants à déplacer temporairement le QG à Beyrouth auprès du siège de l'OLP (Zeikowitz, 2014, p. 75). En 1979, Yasser Arafat le nomme comme représentant de l'OLP en Irak où il représente aussi les intérêts du Fatah. Il occupe cette double fonction représentative jusqu'à son retour dans les TPO en 1994. Entretemps, il a rejoint les rangs du Conseil révolutionnaire du Fatah en 1989. En 1996 puis en 2006, il est élu au Conseil législatif dans le district de Djénine (liste Fatah). À partir de 1996, il occupe plusieurs postes ministériels : des Travaux publics (1996-2002), des Transports (2002-2003), des Communications (2003-2006) puis il est nommé vice-Premier ministre sous le gouvernement d'union nationale en 2007. En 2009, il est élu au Comité central du Fatah et il est en charge du dossier de la réconciliation Fatah/Hamas. Bien qu'il fasse partie des leaders du Fatah, Azzam al-Ahmad est également soupçonné de corruption dans différentes

⁸²¹ The Washington Institute for Near East Policy, "Fatah Central Committee Profiles", *op. cit.* p. 12.

⁸²² The Washington Institute for Near East Policy, "The Palestinian Legislative Council. A Handbook", 2007, p. 119.

⁸²³ Cet épisode amène à la création au Fatah – Conseil révolutionnaire, plus connu sous le nom de groupe d'Abu Nidal, qui prend pied en Irak avec le soutien du régime. Cette organisation est connue pour avoir assassiné plusieurs représentants de l'OLP, notamment en Europe.

*affaires liées à l'OLP, le Fatah, l'AP, de même que plusieurs membres de sa famille*⁸²⁴. En 2018, il est nommé au CE de l'OLP.

Les trois profils présentés montrent deux situations différentes. Ahmad Soboh n'a pas occupé de position politique dans les instances du Fatah et de l'OLP. Son entrée dans la carrière diplomatique constitue une conversion de dispositions acquises pendant son passage par le Fatah. Après avoir quitté les TPO en 1967, il rejoint les rangs du parti de Yasser Arafat. C'est grâce à ce soutien qu'il peut poursuivre ses études en Espagne et rejoindre les rangs du syndicat étudiant sur place, ce qui marque plus ou moins le début de sa carrière diplomatique qui s'achève par le rang suprême. Pour lui, « *c'était une continuité du travail de militance que j'ai commencé en Jordanie* »⁸²⁵. Dans son cas, pouvons-nous parler de capital politique ? C'est difficile à déterminer car son parcours ne quitte pas la sphère diplomatique à l'exception de sa nomination comme vice-ministre de l'Information.

À l'inverse, pour les deux cas suivants, le passage d'un capital militant à un capital politique est plus clair. Nous avons deux représentants qui appartiennent à la catégorie des cadres du Fatah définie par Nadine Picaudou. Ils ont grimpé petit à petit les échelons au sein du parti, ainsi qu'au sein de l'OLP, pour finir par devenir des figures dirigeantes dans ces deux instances. Ensuite, leur carrière politique est liée à leur carrière diplomatique. Contrairement à des cas comme Khouloud Daibes ou Jamal al-Shobaki, qui sont entrés dans la diplomatie après leur passage en politique, Abbas Zaki et Azzam al-Ahmad ont d'abord commencé par la représentation internationale avant de grimper les échelons politiques au sein du Fatah puis de l'OLP. Ils font partie des premiers cadres à rejoindre le parti (début des années 1960) et c'est en son sein qu'ils évoluent. Dans ce cadre, leur passage par la diplomatie constitue un tremplin vers des positions politiques plus influentes. De plus, leurs charges actuelles restent très ancrées dans le domaine diplomatique, avec Abbas Zaki, en charge des relations avec les États arabes, et Azzam al-Ahmad, qui dirige le dossier de la réconciliation Fatah/Hamas.

Le passage par la diplomatie peut donc aider à constituer un capital politique. Mais cela est-il pour autant suffisant ? Les cas comme celui d'Ahmad Soboh montrent qu'il ne suffit pas d'être diplomate et militant pour pouvoir se constituer ce type de capital. Abbas Zaki et Azzam

⁸²⁴ *PN-News*, « Man houwa 'azām al-Aḥmad wa milafāt fasādh wa tafāsil ba'd amlākīh fī Loubnān wa al-‘irāq ? » (Qui est Azzam al-Ahmad, corruptions et détails de certaines de ses propriétés au Liban et en Irak ?), <http://www.pn-news.net/news.php?extend.2374>, mis en ligne le 23 juin 2016, consulté la dernière fois le 20 janvier 2020.

⁸²⁵ Entretien avec Ahmad Soboh, *op. cit.*

al-Ahmad disposent d'autres ressources qui ont favorisé leur ascension comme par exemple leur relation avec Yasser Arafat, leur ancienneté dans le mouvement ou leur passage par la résistance armée. Dans cette perspective, leur capital politique s'assimile au capital révolutionnaire identifié par Azmy Shuaybi (Shikaki, Shuaybi, 2001). Aussi, les postes dans les pays arabes favorisent le rapprochement avec les centres de décision. Ils sont souvent attribués aux membres du Fatah par la présidence de l'OLP. D'autres cas permettent d'aller plus loin dans l'analyse. Abdallah Frangi combine les deux types de profils. En effet, son parcours dans la représentation est lié à sa position au sein du Fatah. Il rejoint très tôt le parti (1960) et intègre progressivement des positions dans les différentes instances (1976 pour le CR, 1989 pour le CCF). Ensuite, à son retour à Gaza, il continue d'atteindre les hautes sphères de l'AP en faisant partie des proches de Mahmoud Abbas⁸²⁶. Son profil ressemble plus à celui d'Ahmad Soboh, de par sa longévité dans la diplomatie, que pour les deux autres cadres. Mais il faut aussi rappeler ses liens avec les dirigeants du Fatah dont Abu Jihad et Yasser Arafat lui-même. Toujours pour ce profil-type, le cas d'Husam Zomlot peut être aussi soulevé. Il est le seul membre de la génération des cadres du MOPIC à être élu au CR. Il a d'abord commencé sa carrière dans la diplomatie. Il revient par la suite dans les TPO et poursuit son chemin au sein du Fatah avant de rejoindre le cabinet présidentiel. Son élection au Conseil révolutionnaire s'explique par son expérience au sein du parti et pour ses liens entretenus avec la présidence. Il est d'ailleurs intéressant de noter que sa nomination en tant que chef de la représentation à Washington se déroule peu de temps après. Son cas montre l'interdépendance entre les positions occupées dans la diplomatie et la politique.

Pourtant, un élément distingue les deux profils de Zaki et Ahmad des précédents. Tout au long de ce chapitre, nous avons essayé de démontrer que l'un des éléments qui différencie les diplomates des autres cadres du mouvement national est la détention d'un capital international plus prononcé et ce dès leur entrée dans la carrière. Or, ces deux cas montrent qu'ils détiennent un capital international moins développé. Ils ont réalisé leurs études dans des universités arabes, leur carrière est concentrée dans cette même aire géographique, Azzam al-Ahmad maîtrise notamment mal l'anglais. De surcroît, les représentants comme Abdallah Frangi ont passé l'essentiel de leurs trajectoires professionnelles dans le secteur de la représentation diplomatique, alors que pour les deux cadres, la carrière diplomatique constitue plus une étape dans leurs trajectoires politiques. Ceci implique que Frangi ait passé la majeure partie de sa vie loin des centres décisionnels, ne l'empêchant pas de gravir petit à petit les échelons politiques. Cet

⁸²⁶ Voir annexe 2.

aspect de son profil est d'ailleurs rare comparé aux autres représentants dotés d'un fort capital international. En effet, peu d'entre eux ont eu une carrière aussi longue dans la représentation diplomatique tout en occupant différentes positions dans les instances politiques. Les autres personnes qui ont eu une telle expérience de la diplomatie ont rejoint ces instances à la fin de leur carrière, à l'image d' Afif Safieh⁸²⁷ ou d' Abdullah Abdullah⁸²⁸.

En somme, nous pourrions considérer Abbas Zaki et Azzam al-Ahmad comme des oblats du Fatah, des membres dépendants du parti qui adhèrent sans condition à sa représentation⁸²⁹. Dans le chapitre 2, la catégorie d'oblats nous dérangeait pour qualifier les représentants de l'OLP en Europe, justement du fait que leurs parcours à l'étranger les distanciat des sphères politiques et décisionnelles. Le capital international joue selon nous en défaveur d'une adhésion « totale » au mouvement national et à sa représentation. Cette distanciation est cependant contrebalancée par la proximité avec la figure du leader. Les diplomates interrogés, de différentes générations, reconnaissent qu'ils soutiennent, ou soutenaient, la position politique défendue par la direction palestinienne.

« J'étais en quelque sorte très proche du Fatah, sans forcément avoir ma carte. Donc j'adhérais totalement à la stratégie du président Arafat. On ne peut pas être diplomate sans soutenir la stratégie du président parce que absolument... pour expliquer, cette stratégie est de pouvoir avoir l'adhésion des milieux où on se trouve et cette stratégie, pour moi, a une compréhension, a une forte adhésion. J'ai une bonne compréhension de cette stratégie. Donc j'avais adhéré totalement à la stratégie développée sous l'autorité de Yasser Arafat, et à ce titre j'étais à l'aise dans mon travail ici à Paris ou dans les différents pays dans lesquels j'ai été ambassadeur (...) enfin mon discours politique, c'était le discours de l'OLP, de la direction palestinienne, surtout après 74 »⁸³⁰

« Moi je suis plutôt [hésitation] Fatah... pourtant moi je ne me voyais pas vraiment Fatah ni... FPLP, ni Hamas, ni rien (...) Notre président, je ne sais pas comment, fait un travail que j'admire, que j'apprécie franchement. Je suis dedans, je vois ce qu'il voit. Nous avons un

⁸²⁷ Membre du Conseil révolutionnaire depuis 2009.

⁸²⁸ Membre du Conseil révolutionnaire depuis 2009 mais qui a été élu au Conseil national palestinien en 1979.

⁸²⁹ La position radicale tenue par Abbas Zaki montre son attachement à la résistance armée du Fatah et va donc à contre-courant du message politique actuel du parti. Mais cette prise de distance peut être lue en fonction de la position dominante qu'il occupe désormais dans les instances décisionnelles.

⁸³⁰ Entretien avec Majed, *op. cit.*

*président qui est honnête, ça nous inspire en fait... on a un président qui est différent des autres présidents, surtout arabes, puisque depuis le premier jour il a dit quelque chose, jusqu'à maintenant il n'a pas changé. [pause] Il a dit la Palestine de 1967... euh... résistance populaire pacifique, depuis le premier jour de son admission... Il n'a jamais changé hein. Non, tout mon respect à notre président et ça nous inspire beaucoup franchement »*⁸³¹

Chez ces deux diplomates, qui ne se revendiquent pas à proprement parler du Fatah, nous retrouvons une forte adhésion à la vision défendue et au travail réalisé par les deux présidents palestiniens, alors qu'ils n'appartiennent pas à la même génération. Dans les deux cas, la proximité qu'ils ont entretenue avec leur dirigeant respectif peut expliquer cette adhésion. Majed a accompagné Yasser Arafat au cours de plusieurs tournées en Afrique tandis qu'Omar a commencé sa carrière professionnelle dans les services protocolaires de la présidence. Malgré les désaccords sur les discours tenus ou les moyens utilisés qui ont pu opposer Arafat à ses représentants⁸³², l'objectif d'un État palestinien sur les territoires occupés de 1967 était largement partagé.

Il faut préciser avant de conclure que dans la configuration actuelle, plusieurs ambassadeurs depuis 2005 ont déjà occupé des postes décisionnels importants au sein de l'AP (ministres, députés...). Il y a une distinction à opérer entre les premières décennies de la diplomatie palestinienne, durant laquelle l'installation des représentants de l'OLP répond à des situations diverses, de la période actuelle, où les postes d'ambassadeurs sont ouverts aux élites politiques palestiniennes. Avec l'institutionnalisation de la diplomatie, la position d'ambassadeur apporte des avantages confortables (en termes financiers, politiques, symboliques) qui n'existaient alors pas pendant les années de la Guerre froide. Résultat, des membres hauts placés du Fatah demandent à devenir ambassadeur. C'est le cas par exemple de Diab al-Louh (1958)⁸³³, activiste de longue date au sein du parti, mais qui a surtout suivi son parcours professionnel dans le domaine médiatique. Il est devenu membre du Conseil révolutionnaire puis du Comité central. Ce n'est qu'en 2005 qu'il intègre le corps diplomatique en tant qu'ambassadeur en Chine (2005-

⁸³¹ Entretien avec Omar, *op. cit.*

⁸³² En exemple, Bernadette Reynebeau se souvient de l'attitude mécontente de son défunt mari, Naïm Khader, après ses retours de réunions avec la direction palestinienne. Malgré cela, il a continué de soutenir et de défendre la position du dirigeant palestinien sur les TPO.

⁸³³ Diab al-Louh ne fait pas partie des profils intégrés dans nos données quantitatives car nous avons retrouvé peu de données sur son parcours, hormis une courte note biographique sur le site de PASSIA, que nous n'avons pas pu comparer à d'autres sources. Son parcours professionnel et politique est toutefois assez intéressant pour que nous l'intégrions dans l'analyse qualitative. PASSIA, <http://www.passia.org/personalities/141>, consulté la dernière fois le 1^{er} octobre 2021

2010) puis au Yémen (2013-2016), en Mauritanie (2016-2017) et enfin en Égypte, position qu'il occupe toujours⁸³⁴.

En définitive, l'appartenance au Fatah constitue bien une ressource importante pour devenir diplomate mais elle doit être articulée à d'autres dispositions comme la détention d'un capital international et/ou scolaire. De plus, l'engagement partisan peut prendre bien des visages chez les diplomates palestiniens. Ce n'est pas tant l'adhésion partisane que celle à la vision politique défendue par le parti qui prime. Bien que le désengagement des membres de la dernière génération laisse supposer une dépolitisation partisane, nos entretiens nous ont montré une adhésion toujours forte à la stratégie multilatérale du MOFA de même que pour la préservation de la solution des deux États.

Conclusion du chapitre :

Arrivé au terme de ce chapitre, il semble pourtant difficile de définir un profil-type du diplomate palestinien. L'avantage, mais aussi l'inconvénient, d'avoir recours à une analyse générationnelle est de montrer la variété des situations au sein même d'une génération. Pourtant, certains profils se regroupent autour de points communs comme les diplomates « cadres du Fatah », dont la carrière dans la diplomatie s'articule à celle au sein de leur mouvement, ou ceux que nous pourrions qualifier « de carrière », dans le sens où la grande partie de leurs parcours professionnel se résume aux activités diplomatiques. Toutefois, l'analyse des profils montre que ces acteurs appartiennent en grande partie à différentes catégories d'activistes. En conclusion, l'entrée dans la carrière diplomatique s'assimile plus à une socialisation de renforcement que de conversion (Darmon, 2011). La grande majorité des diplomates est déjà engagée, de manières différentes, dans la cause palestinienne, tandis que d'autres souhaitent s'y investir.

Ensuite, la professionnalisation du corps a eu plusieurs conséquences sur sa constitution. Les profils recensés montrent que les diplomates se situent, majoritairement, à la marge des élites dirigeantes. Avant les accords d'Oslo et la réorganisation du corps diplomatique palestinien, des représentants sont recrutés dans les pays étrangers alors qu'ils poursuivent leurs études universitaires ou qu'ils travaillent sur place. Ils sont recrutés dans d'autres espaces que ceux

⁸³⁴ En tant que tel, il occupe aussi le poste d'ambassadeur auprès de la Ligue arabe dont le siège se situe au Caire.

identifiés par Nadine Picaudou pour les cadres, comme les camps de *fedayin*. Le capital international cumulé par les diplomates à l'étranger (maîtrise de langues étrangères, études et engagement dans les universités, réseaux noués) fait qu'ils sont des candidats ajustés pour une carrière diplomatique, mais aussi qu'ils sont moins intégrés ou présents dans les instances décisionnelles. Or, cette situation change avec la professionnalisation du corps diplomatique palestinien. Les postes d'ambassadeurs sont désormais de plus en plus accordés à des élites politiques de l'AP ou de l'OLP. Les avantages liés à ce statut sont devenus plus valorisants. Occuper la position d'ambassadeur peut servir de tremplin vers une carrière politique ou de transition professionnelle en se constituant une réputation à l'international tout en conservant une certaine influence dans les TPO *via* les rapports avec la présidence. Dès lors, l'entrée dans la carrière diplomatique n'a plus la même signification. Il ne s'agit plus d'une forme d'engagement mais bien d'une transition de carrière.

S'il y a une génération qui se distingue tout au long de ce chapitre en termes d'engagement militant, c'est celle des cadres du MOFA. Les diplomates de cette génération montrent des profils qui se rejoignent en termes de ressources (disciplines universitaires communes, expérience professionnelle plus ciblée dans les secteurs privé et associatif). Cependant, cela revient-il à dire que cette génération est moins engagée que la précédente ? La professionnalisation du corps diplomatique pousse à recruter des diplomates répondants à des critères plus précis. Les ministères de l'AP se sont lancés dans des politiques de rationalisation et de dépolitisation qui affectent le recrutement du personnel. Le manque de données collectées sur les membres de cette dernière génération nous pousse à formuler des hypothèses avec prudence. En nous basant sur nos entretiens, nous sommes amenés à penser que ces nouvelles recrues n'en restent pas moins engagées dans la « cause » défendue. Plusieurs auteurs mettent l'accent sur les facteurs intergénérationnels qui socialisent à la cause politique. Qu'il s'agisse d'Israël (Romani, 2009), de la condition d'expatriés (Khalidi, 2003) ou encore du sentiment d'injustice (Alsajdeya & al, 2021, p. 38), « *le caractère particulier de l'expérience juvénile palestinienne repose sur l'impossibilité de supprimer le pôle de la lutte nationale dans leurs constructions subjectives malgré le désenchantement* » (Larzillière, 2004, p. 11). Pour reprendre les termes de Majed utilisés dans le titre de chapitre, les Palestiniens seraient « toujours militants de notre cause ». Et effectivement, le lien à la cause reste présent dans les entretiens avec les jeunes diplomates. Nous pourrions néanmoins imaginer que cette dernière affirmation relève plus de l'effet de langage, le besoin impérieux de montrer qu'ils ne sont pas juste intéressés par les avantages liés au statut de diplomate. Ces déclarations combinés aux choix de travailler pour des associations ou des bureaux d'avocats en charge de la défense des

droits des Palestiniens, nous poussent à croire aux propos des enquêtés dans leur volonté d'agir pour la cause.

En définitive, ce qui a changé dans la situation actuelle est la structure des engagements possibles qui se traduit à travers les faits suivants : le MOFA se doit de recruter des personnes compétentes, répondant aux nouveaux critères édictés par la loi et qui n'appartiennent pas à un parti politique afin d'avoir un certain crédit auprès de ses partenaires ; les mouvements *fedayin* aient moins de succès auprès de la jeunesse, en particulier le Fatah ; travailler pour l'AP se révèle moins attractif à cause de sa coopération avec Israël ou de la corruption... Cette nouvelle génération s'oriente en conséquence vers d'autres formes d'engagement (associatif comme le montre Sbeih Sbeih pour les ONG) plutôt que vers un véritable désengagement militant. Face à cette situation, les diplomates investissent dans des capitaux qui sont plus facilement convertissables dans la carrière diplomatique. Si la professionnalisation favorise donc l'émergence d'un nouveau champ professionnel, cela ne constitue pas une rupture avec les configurations précédentes. Les diplomates continuent de s'engager dans une diplomatie qu'ils savent désavantagée, car soumise aux pressions israéliennes et internationales, mais qui constitue toujours un moyen, à leurs yeux, de défendre la cause.

Néanmoins, si l'engagement reste similaire, les trajectoires de ces diplomates soulignent un changement important par rapport à celles de leurs aînés : le passage par des espaces de la représentation politique. Ces espaces constituent un élément important dans l'entrée de la carrière pour les représentants de l'OLP à la fois comme lieu de socialisation à la cause et de formation à la performance d'une diplomatie de dominés. Que reste-il de ces éléments dans la configuration actuelle ?

Chapitre 6 : Professionnaliser la performance ou performer la professionnalisation ? Les nouvelles normes de socialisation au(x) rôle(s) de diplomate palestinien

Ce dernier chapitre poursuit la réflexion initiée sur la « cohérence de la cause » en l'articulant cette fois à la performance des diplomates. Qui représentent-ils (ou prétendent-ils représenter ?) ? Nous allons aborder cette question au prisme de la construction des rôles donnés aux diplomates. Avant d'arriver au cœur du débat, nous souhaitons revenir sur les éléments qui nous ont interrogé au cours de notre enquête, puis ont conduit à cette réflexion.

Il s'agit de l'image négative que des Palestiniens ont de leurs diplomates. En effet, ce sentiment nous est apparu dès notre arrivée à Ramallah lorsque le gérant de l'auberge de jeunesse, dans laquelle nous nous sommes établis, s'est enquis de la raison de notre présence dans les Territoires. Nous lui avons alors expliqué, dans les grandes lignes, le sujet de notre recherche. À sa mine, il était évident qu'il n'était pas convaincu et effectivement il ne nous a pas caché qu'il avait peu d'estime pour les diplomates palestiniens. Assez surpris par cette remarque, nous avons voulu savoir pourquoi. Il nous a expliqué que, selon lui, la diplomatie de l'AP ne représente pas les intérêts des Palestiniens mais seulement de la classe au pouvoir. La situation n'a pas changé depuis les accords d'Oslo, si ce n'est le fait que l'AP doit coopérer toujours plus avec les autorités israéliennes sur les questions sécuritaires. Nous avons répété l'opération à plusieurs reprises pendant nos séjours (dans des cafés, des auberges et des universités) et nous avons retrouvé cette méfiance (voire du mépris) à plusieurs occasions. Comment expliquer ce phénomène ? « *Pourquoi les diplomates déçoivent ?* » (Sharp, 2009, p. 72).

Il faut d'abord souligner le fait que les diplomates sont souvent assimilés à la figure des négociateurs, artisans des accords d'Oslo et donc de ses conséquences désastreuses. Ils sont tenus pour responsable de la situation actuelle. Néanmoins, la principale raison évoquée par les Palestiniens interrogés reste les affaires de corruption au sein des élites au pouvoir et des administrations de l'AP. Et comme nous l'avons vu au quatrième chapitre, le corps diplomatique n'est pas épargné par ce type de scandales. Sont dénoncés en particulier les passe-droits de certains responsables palestiniens pour occuper des positions confortables. Un chercheur de l'université de Birzeit nous a même déclaré qu'il existait deux types de diplomates : les « professionnels » et les « politiques » qui n'ont rien à y faire (et ce malgré

notre objection sur le fait que la Palestine est loin de constituer une exception). En somme, nous retrouvons les critiques formulées à l'égard de la classe politique palestinienne en général, qui serait plus intéressée par ses propres intérêts que par ceux des Palestiniens. Le corps diplomatique fait également l'objet d'accusations plus spécifiques. Par exemple, parmi les anciens entrepreneurs de la cause palestinienne mentionnés dans le deuxième chapitre, plusieurs regrettent le fait que les diplomates actuels se soient éloignés des mouvements de solidarité européens pour se concentrer sur une diplomatie plus « officielle »⁸³⁵. D'autres personnes perçoivent cette dernière comme une forme de faux-semblant, une façade. Pour reprendre les termes d'un autre chercheur palestinien, « *ils sont dans leur bureau et ne font rien* »⁸³⁶. Que peuvent faire les diplomates alors que la configuration internationale dans laquelle ils se trouvent bloque toutes formes d'action pouvant sortir de l'impasse du processus de paix, si ce n'est aux conditions israéliennes et américaines ? Enfin, une dernière anecdote dans l'auberge de jeunesse à Ramallah ajoute un point intéressant à ces dernières critiques. Au cours de la coupe du monde de football de 2018, nous avons entendu le gérant de l'auberge s'énerver sur son téléphone alors qu'il lisait une interview donnée par l'ambassadeur palestinien en Espagne. L'objet de sa colère était que le diplomate répondait simplement aux questions du journaliste sur le mondial, en ne disant un mot sur la situation des Palestiniens. Selon lui, la mission des ambassadeurs est de parler de la Palestine à chaque occasion donnée, même si cela concerne à la base de simples événements sportifs ou culturels.

Ces différentes anecdotes nous ont ainsi poussé à nous questionner sur les rôles donnés aux diplomates palestiniens. Comment les perçoit-on et comment ceux-ci se perçoivent-ils, en particulier dans le contexte d'étatisation de la diplomatie ? La piste de réflexion que nous souhaitons développer dans ce dernier chapitre concerne ainsi les transformations qui ont pu affecter la construction et la socialisation au rôle de diplomate, suite aux injonctions au professionnalisme, vues au troisième chapitre, alors que « *le professionnel ne renvoie plus seulement à la figure du travailleur qualifié, expert, autonome, animé par des valeurs d'engagement et de responsabilité et impliqué dans une activité expressive et créative ; il désigne aussi un ensemble d'impératifs imposés de l'extérieur à des travailleurs, soumis à de nouvelles définitions de leurs missions, et confrontés à des normes d'efficacité pilotant leur activité* » (Boussard & al., 2010, p. 13). Il s'agit de se pencher non seulement sur ces transformations mais aussi de s'interroger sur les perceptions qu'en ont les acteurs, les

⁸³⁵ Nous reviendrons plus en détails sur ce point dans la deuxième section du chapitre.

⁸³⁶ Conversation avec un chercheur palestinien rencontré en France dont nous préférons taire le nom.

diplomates eux-mêmes ainsi que les entrepreneurs de cause, engagés depuis longtemps dans le combat des Palestiniens. Les regards de ces derniers sont intéressants à prendre en compte car ils témoignent des changements qui ont touché les positions des diplomates dans les capitales étrangères et les effets que cela peut avoir sur la performance entretenue de la cause palestinienne, selon leurs canons et leurs expériences.

Afin d'amener cette réflexion, nous partons de nouveau des constats mis en avant dans le deuxième chapitre. Pour rappel, nous avons montré que le passage par des espaces politisés de représentation, plus particulièrement la GUPS, constitue des temporalités importantes dans les trajectoires des futurs représentants de l'OLP, que cela soit en termes de politisation ou d'apprentissage. Ces expériences leur ont en soi permis de se socialiser à leur futur rôle, et même de le construire. Ces dispositions participent ainsi aux attaches sociales (Baloge, 2014) des représentants de l'OLP au groupe représenté. Or, si ce passage par ces espaces de représentation tend à diminuer chez les nouvelles générations, comment les diplomates se socialisent-ils à leur rôle ? Et est-ce que cela constitue une « rupture » avec les logiques de représentation, notamment descriptives, passées ?

Cette entrée par le rôle a le bénéfice de prêter « *une attention particulière aux représentations des acteurs et à la manière dont ils conçoivent leur fonction, qui sont autant d'indices des principes qui sous-tendent leurs pratiques* » (Navarro, 2009, p. 483). En effet, porter son regard sur les rôles permet d'articuler la représentation de soi (rôle comme mise en scène) à la représentation de la cause (rôle comme performance) en fonction des normes et des règles institutionnelles intégrées par l'acteur (rôle exerçant des contraintes et des normes prescriptives des conduites). Nous retrouvons ainsi les trois versants liés au rôle énoncés dans *La mise en scène de la vie quotidienne* d'Erving Goffman (1973) : normatif, typique (attributs attendus chez l'acteur) et interprétatif. Dans cette perspective, les contraintes liées au rôle proviennent à la fois du public, à qui la performance est destinée, et par l'institution, dont ils sont issus, entendue comme « *ensemble de combinaisons de valeurs, de modèles de conduite et d'usages dominants dans un espace-temps qui, par leur stabilité et leur récurrence orientent à la fois les pratiques individuelles des acteurs sociaux et la structuration des activités collectives auxquelles ils prennent part* » (Nay, 1997, p. 18). Cette démarche signifie donc que les acteurs qui entrent dans une nouvelle institution, comme le MOFA par exemple, doivent ajuster leurs prédispositions aux règles institutionnalisées qui confèrent un cadre d'action et des normes à leur(s) nouveau(x) rôle(s). De façon assez similaire, la prétention à représenter de Michael Saward incite aussi « *à étudier les stratégies de présentation de soi et les prises de rôles des supposés représentants et leurs réceptions par leurs publics* » (Talpin, 2016, p. 94). Les agents

sont tenus de respecter ce rôle car c'est l'institution qui pourvoit les rétributions nécessaires au maintien de leur position sociale. La professionnalisation de la diplomatie modifie les règles qui régissaient jusqu'à présent son fonctionnement, avec l'instauration d'un corps administratif institutionnalisé. En fonction des nouvelles injonctions de l'institution en termes de rôles, les conditions de socialisation à la représentation internationale se trouvent elles aussi influencées, de la même façon que les prédispositions des nouveaux agents recrutés ne sont pas les mêmes que celles de leurs aînés.

Ces éléments rejoignent les travaux de Lorie Allen (2013) qui s'inspire de la critique de la raison cynique développée par le philosophe Peter Sloterdijk. Leur originalité tient en partie du fait qu'elle analyse l'entreprise des droits de l'Homme au prisme de la performance. Le savoir lié à ces questions serait devenu un marché pour les ONG, mais aussi pour l'AP, à l'ère néolibérale doublé d'un devoir politique. « *Comme en Palestine, les performances en matière de droits de l'homme sont un moyen d'évaluer les "nations en développement" et les "États faibles" (...) et de chercher à prouver leur légitimité aux donateurs et aux décideurs actuels et potentiels* » (Allen, 2013). De nouveau, la notion de performance permet de faire le lien avec le concept de façade institutionnelle puisque nous restons dans cette perspective d'évaluation des capacités de l'AP, ainsi que de ses agents, à se conduire comme un État. Alors que nous nous sommes limités à l'échelle de l'institution dans le quatrième chapitre, il s'agit ici de revenir à celle des diplomates et de voir comment les institués interagissent avec la façade défendue par le ministère. Si l'enjeu au niveau institutionnel est de se faire reconnaître comme une administration « d'État », il en va de même pour les agents qui se constituent en corps. « *La façade n'est plus seulement une apparence superficielle de l'institution mais un instrument de savoir et de pouvoir qui participe pleinement à l'institutionnalisation du groupe* » (Codaccioni & al, 2012, p. 8). Performance de la façade rime alors avec représentation collective du corps en tant qu'entité propre. Toutefois, tous les agents n'adhèrent pas forcément à cette nouvelle culture professionnelle et certains peuvent même y résister.

Cette approche par les rôles nécessitent cependant des données qualitatives que nous ne possédons pas, tout du moins pour mener à bien cette réflexion. Le manque d'observation auprès des diplomates, au cours de moments où ils doivent tenir leur rôle, constitue en particulier une lacune non négligeable. Pour cette raison, ce dernier chapitre met surtout en avant des facteurs que nous avons pu observer au cours de nos terrains mais qui mériteraient d'être corroborés par une étude ethnographique plus approfondie. Les données exploitées reposent en grande partie sur les entretiens semi-directifs qui constituent également des moments de mise en scène où les enquêtés revêtent leurs « costumes ». Nous nous sommes

également tournés vers d'autres sources, comme les médias ou des rapports internationaux, où les diplomates palestiniens se mettent en scène pour afficher une image positive d'eux-mêmes ou de leur corps de métier.

La première section de ce chapitre revient sur ces représentations collectives, ou sur des facteurs de sentiment d'appartenance, d'un corps « d'élite », rassemblant des spécialistes et vantant le dynamisme d'une nouvelle génération mieux préparée. Toutefois, cette nouvelle image du corps diplomatique ne convient pas, ou ne convainc pas, tous ses membres. Ainsi, la deuxième section présente les portraits de ces diplomates « réfractaires » à la professionnalisation ou en désaccord avec les nouvelles stratégies de lutte, conduisant certains à même quitter la diplomatie. De plus, les diplomates ne sont pas les seuls à regretter ce tournant professionnel vers une diplomatie standardisée. Au cours des entretiens, les entrepreneurs de cause regrettent eux aussi un passé plus militant. Pourtant, dans une dernière section, nous tentons de montrer que ce changement dans les rôles ne crée pas de rupture avec la performance de la diplomatie de dominés. En effet, les diplomates continuent de représenter le peuple palestinien comme victime d'une injustice internationale en s'inspirant des performances et des luttes passées.

Section 1. (Re)présentation collective d'une nouvelle élite professionnelle

Les éléments vus au troisième chapitre ont mis en avant plusieurs dispositifs visant à instituer le corps diplomatique comme un groupe, au sens « *d'un ensemble de positions à la fois convergentes et divergentes, mais qui fait l'objet d'un travail social d'unification* » (Georgakakis, 2012 (b), p. 47), notamment en recrutant ses membres selon des critères prédéfinis par les cadres de l'institution et en leur donnant la possibilité de réaliser l'ensemble de leur carrière en son sein. Ces dispositifs favorisent ainsi la mise en place des éléments nécessaires à l'instauration d'un potentiel esprit de corps chez les diplomates. Ils participent également à un discours d'institution vantant les qualités d'un nouveau corps diplomatique plus « performant ». Cette première section revient sur les représentations, à la fois collective et individuelle, qu'ont les diplomates de leur groupe. Ceux-ci participent à la valorisation de leur corps présenté comme plus apte à remplir ses missions à l'international, mais aussi plus

responsable et respectueux des canons de la « bonne gouvernance », comme par exemple pour les questions de parité (et ce malgré des résultats limités).

Nous revenons dans un premier temps sur différents portraits faits des diplomates, que cela soit par eux-mêmes dans le cadre d'entretiens ou par des tiers comme les médias. Derrière leurs déclarations, les diplomates tentent de présenter un nouveau corps qui rompt avec les représentants du passé, sans pour autant que l'héritage de ces derniers ne soit remis en cause. Au contraire, l'objectif est surtout de montrer que la diplomatie palestinienne a passé un cap depuis l'époque de la lutte armée, mais que celle-ci continue sur d'autres « champs de bataille ». Si le rôle des diplomates a changé en termes de professionnalisation, le lien avec la lutte reste entretenue dans les discours. Ces éléments rejoignent les précédentes interrogations sur l'entretien de la « cohérence de la cause », avec l'articulation entre deux rôles chez les diplomates : le professionnel/technocrate et le « combattant », au sens d'engagé dans la cause. La socialisation des diplomates à ce nouveau rôle professionnalisant doit être ensuite questionner par rapport aux effets de corps induits par la professionnalisation de la diplomatie. C'est la raison pour laquelle, dans un deuxième temps, nous présentons plusieurs facteurs qui tendraient à favoriser un tel sentiment d'appartenance à une nouvelle élite professionnelle.

1.1) Portrait(s) d'une nouvelle élite diplomatique

Les agents accompagnent l'institution dans la promotion d'un nouveau corps diplomatique en vantant ses qualités qui rompent avec les pratiques passées. Cette (re)présentation participe aussi à l'objectivation du rôle de diplomate en tant que professionnel, tout en constituant une ressource pour les nouveaux arrivants afin de s'affirmer dans ce champ professionnel.

a) Les portraits médiatisés : miroirs d'un tournant générationnel ?

Si les médias participent à la mauvaise réputation du corps diplomatique palestinien en dévoilant les transgressions ou des affaires de corruption, ils peuvent aussi participer à sa mise en valeur en tant que nouvelle élite professionnalisée, voire technocratique. Ils constituent pour cette raison une source intéressante sur la représentation faite du corps par ses membres. Certains diplomates sont en effet désignés comme des égéries de la professionnalisation du

corps. Nous retrouvons ainsi des profils comme ceux d'Husam Zomlot ou Ammar Hijazi⁸³⁷. L'exemple le plus souvent cité reste Amal Jadou, la nouvelle vice-ministre des Affaires étrangères. Pour reprendre l'anecdote avec le chercheur palestinien de Birzeit, qui différencie les diplomates professionnels des arrivistes, il nous l'a citée comme référence de la première catégorie. Il faut préciser que la diplomate est passée par les bancs de l'institut Abu Loghod. Dans un contexte plus propre à la France, un autre diplomate palestinien est souvent mis en avant par les médias ou les acteurs : Majed Bamy⁸³⁸.

Né en 1983 dans les Émirats arabes, Majed Bamy est le fils de Saeb Bamy, ancien responsable du Département économique de l'OLP puis vice-ministre de l'Économie sous l'AP. Bien qu'il soit né en exil, le diplomate se décrit comme un « Palestinien de Jaffa »⁸³⁹ d'où est originaire sa famille. L'enfance de Majed Bamy est marquée par son parcours international. Sa famille se rend en Tunisie après la guerre du Golfe, la position de l'OLP en faveur de l'Irak créant un climat défavorable envers les populations palestiniennes. Le diplomate se rend ensuite à Amman alors que son père obtient l'autorisation de revenir dans les TPO⁸⁴⁰. Ce n'est qu'en 1996 qu'il obtient lui-même l'autorisation de rejoindre sa famille à Ramallah. Il suit ses études secondaires à l'université française de Jérusalem (dans la partie ouest), puis part en France en 2001 pour suivre des études de droit international à l'université Paris-Descartes. Il obtient sa licence et poursuit son cursus avec un master à la Sorbonne. Pendant ses études, il devient secrétaire général de la GUPS. Il obtient également un stage dans un cabinet d'avocat français. Après son master, il travaille entre 2006 et 2007 comme interne puis comme conseiller au Parlement européen dans la section Euromed, unité du Moyen-Orient. C'est en 2008 qu'il a sa première expérience diplomatique

⁸³⁷ Al-Monitor, "Meet Palestine's new generation of diplomats", <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2017/04/palestine-fatah-plo-diplomats-new-generation.html>, mis en ligne le 27 avril 2017, consulté la dernière fois le 10 décembre 2020.

⁸³⁸ Le Nouvel Observateur, « Trentenaires et hauts diplômés, les nouveaux technocrates de Ramallah », <https://www.nouvelobs.com/monde/20150507.OBS8608/trentenaires-et-hauts-diplomes-les-nouveaux-technocrates-de-ramallah.html>, mis en ligne le 7 mai 2015, consulté la dernière fois le 10 décembre 2020.

⁸³⁹ Majed Bamy, « Je suis un Palestinien... et je n'ai rien d'autre à dire », site de l'International Solidarity Movement, <http://www.ism-france.org/analyses/J-e-suis-un-Palestinien-et-je-n-ai-rien-d-autre-a-dire-article-15199>, mis en ligne le 3 mars 2011, consulté la dernière fois le 11 janvier 2021.

⁸⁴⁰ Majed Bamy, « Palestinien membre de l'Union Générale des Etudiants de Palestine », site de Lipietz, <http://lipietz.net/Palestinien-membre-de-l-Union-Generale-des-Etudiants-de-Palestine>, mis en ligne le 31 mars 2004, consulté la dernière fois le 11 janvier 2021.

palestinienne comme membre de la délégation générale de la Palestine à la Commission européenne au Service européen de l'action extérieure. Entre 2012 et 2013, il devient chercheur à l'Euro-Mediterranean Human Rights Network et se spécialise sur la question du droit des femmes. En 2013, il rejoint le MOFA, avec le statut de premier secrétaire, avant de prendre la direction du département des Affaires juridiques. En parallèle de ses activités diplomatiques, il est très investi dans le dossier de la libération des prisonniers politiques palestiniens, en particulier Marwan Baghouti, dirigeant du Fatah emprisonné depuis la seconde intifada, dont il dirige la campagne de défense internationale. Depuis août 2016, il est à la délégation permanente aux Nations Unies avec le statut de premier conseiller.

Sur quels critères reposent le portrait de ces diplomates professionnels, voire technocrates, au regard des médias ? Si nous reprenons le cas de Majed Bamya, son parcours rejoint sur beaucoup de points ceux de ses collègues : une trajectoire internationalisée, plusieurs fois diplômé du supérieur, activiste pendant ses études, passage par l'expertise... Mais les médias sont plus intéressés par les compétences que ce qu'ils représentent (Maresca, 1981), comme l'illustre l'article du *Nouvel Obs* : « *éduqués dans les meilleures universités occidentales, ces diplômés n'ont connu ni la clandestinité ni les prisons israéliennes et sont probablement plus à l'aise dans les réunions des institutions internationales que dans les camps de réfugiés de Cisjordanie* »⁸⁴¹. L'article d'*Al-Monitor* complète un peu plus ce profil : « *La plupart sont nés à Gaza ou en Cisjordanie. Ils viennent de milieux très modestes, ont été élevés dans des camps de réfugiés et ont fait leurs études de premier cycle dans des universités locales. Presque tous ont un diplôme de troisième cycle d'une université occidentale* »⁸⁴². Nous retrouvons ici les éléments vus au chapitre précédent dont le passage par les universités occidentales, surtout prestigieuses, constitue un gage de qualité.

Pourtant, cette génération de diplomates n'est pas la première formée dans ces campus. Sur quels critères se basent donc cette différence générationnelle ? Amal Jadou interviewée dans l'article d'*Al-Monitor* répond ceci : « *"La diplomatie palestinienne a connu beaucoup de changements ces dernières années, avec des diplomates plus jeunes, mieux formés professionnellement et orientés vers la carrière, qui occupent les postes les plus élevés", a*

⁸⁴¹ *Nouvel Observateur*, op. cit. 7 mai 2015.

⁸⁴² *Al-Monitor*, op. cit. 27 avril 2017.

déclaré Jadou, notant que les nouveaux diplomates s'appuient sur ce qui a été accompli par les cadres plus anciens de l'OLP, "qui ont rejoint le service diplomatique après avoir été actifs dans les conseils d'étudiants palestiniens ou avoir participé à la lutte armée palestinienne" »⁸⁴³.

Dans son témoignage, la vice-ministre n'oppose pas formellement les générations de diplomates mais pointe le fait que les nouvelles recrues sont plus ancrées dans une carrière diplomatique, qui n'existait alors pas à l'époque des premiers représentants de l'OLP. La possibilité de faire carrière et d'avoir les dispositions requises pour la poursuivre renforceraient donc le professionnalisme des nouveaux diplomates, qui doivent faire miroiter leurs compétences pour pouvoir espérer grimper les échelons.

Un autre élément mis en avant par ces articles est le décalage entre ces « technocrates » et les anciennes pratiques du pouvoir. Ainsi, est présentée une génération aux prises avec les pratiques informelles et népotiques issues de l'ancienne direction palestinienne. « *Habituée [en parlant d'une autre technocrate travaillant au ministère de la Planification] à l'éthique professionnelle anglo-saxonne, elle enrage souvent devant la culture du copinage qui plombe encore l'administration palestinienne* »⁸⁴⁴. De nouveau, nous retrouvons ces éléments dans nos propres entretiens. Amal Jadou tient des propos similaires tandis qu'un jeune diplomate nous confie que dans son département des personnes sont nommées sans véritables qualifications, alors que lui-même a dû prouver à ses supérieurs qu'il pouvait faire plus que du simple travail de classement pour occuper le poste qu'il détient aujourd'hui⁸⁴⁵. Pourtant, les diplomates cités en exemple dans ces articles ne sont pas exempts de capitaux favorables à leur ascension sociale, autres que méritocratiques, qu'ils soient politique (appartenance au Fatah) ou social (la famille de Majed Bamya, la belle-famille d'Ammar Hijazzi ou les passages d'Amal Jadou et d'Husam Zomlot par les bureaux de la présidence).

Si nous faisons un récapitulatif de ces portraits, nous pouvons constater que la définition de cette élite professionnelle reposerait avant tout sur certains éléments en particulier : la formation à l'international, l'acquisition de savoirs valorisants, la détention d'un certain *ethos* professionnel... Autant d'éléments qui ne sont pas forcément absents chez les précédentes générations. Ce qui fait que nous revenons à notre questionnement de départ : qu'est-ce qui fait que ces diplomates appartiendraient à une élite professionnelle ? Les critères cités rejoignent bien évidemment ceux généralement associés à la professionnalisation (un savoir-faire

⁸⁴³ *Ibid.*

⁸⁴⁴ *Nouvel Observateur*, op. cit. 7 mai 2015.

⁸⁴⁵ Entretien le 27 novembre 2016. Après leur recrutement, il est fréquent que les nouvelles recrues se voient confier des tâches secondaires en attendant qu'ils obtiennent un poste dans l'un des départements du MOFA.

particulier, un contrôle sur les conditions d'entrée dans la profession etc.). Si leurs profils répondent aux nouvelles injonctions, ils « valident » alors le discours d'institution vantant les nouvelles qualités de son personnel. Aussi, selon nous, cette lecture peut se comprendre au travers du contexte dans lequel sont écrits ces articles. Les deux se situent en effet dans une période très rapprochée (2015 et 2017), alors que la diplomatie palestinienne obtient quelques victoires sur la scène internationale (entrée dans la CPI et ratifications des traités internationaux). Dans ce contexte, ces « technocrates » sont présentés comme les artisans potentiels de ces « victoires ». Il n'est alors pas étonnant que ces acteurs soient parfois présentés comme les nouveaux « soldats » de la résistance palestinienne dans « *les instances internationales (qui) sont aussi des champs de bataille* »⁸⁴⁶, confirmant le fait que la défense de la cause passe ainsi de la lutte armée à la lutte diplomatique, des fusils au droit international.

C'est pourquoi la représentation des Palestiniens repose sur deux leviers au travers des portraits dessinés : l'un sur une représentation plus locale (le fait d'être palestinien, de vivre le quotidien des TPO), tandis que l'autre repose sur une représentation plus managériale issue d'un « *imaginaire plus techniciste et moderniste* » (Lefebvre, 1997, p. 84). Cet imaginaire se rattache à la dimension néolibérale de la gouvernance par la performance « *dont la croyance doctrinale centrale est la recherche, toujours plus rationnelle, de l'adéquation des moyens administratifs aux fins poursuivies afin de produire (ou d'accroître) l'efficacité des organisations publiques* » (Bezes, 2020, p. 29) et qui s'ajoute à la rationalisation des discours à valeurs dominants. À l'image d'autres représentants, comme certains mouvements féministes⁸⁴⁷, qui renforcent leur prétention *via* des savoirs technocratiques (Squires, 2008) ou des expertises, par exemple sur les questions de parité (Bereni, 2007), la prétention palestinienne doit s'accompagner désormais de pareils savoirs, transmis par des « professionnels » de la représentation, ou plutôt, de la diplomatie. Il est important de rappeler à ce stade que la professionnalisation favorise l'émergence d'un champ professionnel, plus autonome du champ de la représentation⁸⁴⁸.

Cette vision managériale de la représentation s'accompagne d'une certaine dépolitisation, déjà vue dans les chapitres précédents, avec des diplomates qui revendiquent leur appartenance au Fatah mais insistent sur les séparations entre partisanisme et travail diplomatique (Amal

⁸⁴⁶ *Ibid.*

⁸⁴⁷ Ce genre de revendications peut se faire aussi par d'autres acteurs que les mouvements féministes (Dutoya, 2016).

⁸⁴⁸ Voir chapitre 4.

Jadou, Ghassan, Mahmoud), ceux qui relativisent leur appartenance, comme Abdallah⁸⁴⁹ ou Omar, et enfin les diplomates de la génération du MOFA qui ne revendiquent aucune appartenance.

b) Une nouvelle génération plus technocratique ?

Comme le mentionne le titre de l'article du *Nouvel Obs*, la qualification de « technocrates » s'appliquerait principalement à ces Palestiniens « trentenaires »⁸⁵⁰, tout au plus quadragénaires, appartenant donc plus à la génération du MOPIC selon notre propre catégorisation. Qu'en est-il de la dernière en date ? Est-elle incluse dans cette catégorie ? Les articles ne font pas mention des diplomates plus jeunes mais nous pouvons supposer qu'ils peuvent entrer dans cette perspective puisqu'ils sont censés s'inscrire dans cette même logique initiée par le MOFA. Les éléments biographiques vus au chapitre précédent vont également en ce sens, notamment avec le passage d'une partie non négligeable de l'ensemble générationnel par des ONG ou des instituts privés qui tombent également sous les injonctions néolibérales promues par les bailleurs de fonds.

Afin d'approfondir cette question, nous nous tournons vers d'autres ressources en ce qui concerne la génération du MOFA, comme les CV mis en ligne, et nous nous penchons plus particulièrement sur la façon dont ces jeunes diplomates se présentent et mettent en avant leurs attitudes (« *skills* ») professionnelles. À travers cette démarche, il s'agit de montrer comment ces jeunes diplomates ont intériorisé un vocabulaire managérial/technocratique pour valoriser leurs compétences/talents, qui rejoignent le discours d'institution défendu par le MOFA sur la professionnalisation. Plusieurs diplomates du ministère ont inclus une courte présentation d'eux-mêmes dans leurs CV. L'enjeu est d'abord de présenter leur profil et plus spécifiquement leurs compétences. Pour cela, les formules se répètent :

- « Consultant légal expérimenté (...) Compétent en droit de la construction, gouvernement d'entreprise, lois criminelles. » - Belal Fannoun⁸⁵¹
- « Un professionnel mondial avec une exposition internationale (...) Excellentes compétences en matière de gestion des parties prenantes et capacité à gérer efficacement

⁸⁴⁹ « J'ai été affilié mais pas trop au mouvement Fatah ». Entretien avec Abdallah le 11 mai 2016.

⁸⁵⁰ *Nouvel Obs*, *op. cit.* 7 mai 2015.

⁸⁵¹ Profil de Belal Fannoun sur LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/belal-fannoun-98603249/>, consulté la dernière fois le 27 janvier 2021.

les projets (...) Compétences en matière de gestion de projet acquises par la préparation et la gestion d'un plan de projet et d'ateliers. » - Dirar Hassan⁸⁵²

- « Diplomate expérimenté (...) ayant une expérience pertinente dans le domaine des affaires publiques internationales. » - Majd Zghyer⁸⁵³
- « Je suis un professionnel de la gestion à multiples facettes (...) avec des compétences de base dans la coordination et la gestion de projets, l'aide internationale. » - Mohamed Khanfar⁸⁵⁴
- « Professionnelle expérimentée dans la gestion et l'administration de projets. » - Wafaa Jallaq⁸⁵⁵

Nous retrouvons avec ces quelques exemples des termes similaires (« expérimenté », « compétent » ou « avec des compétences », « professionnel »...) associés à des secteurs précis (« *Corporate Governance* », « *Strategic Planning* », « *Investment Management* », « *Economic Development* »...), en plus des domaines plus généraux, comme le droit ou l'humanitaire, ainsi qu'à certaines pratiques (rédaction de rapports ou de notes administratives, coordination de projets et de programmes, planification...). Ces présentations mettent en avant des compétences et la maîtrise d'un vocabulaire techniques, issus d'un capital plus scolaire que militant plus en accord avec les nouvelles priorités de l'institution (Wagner, 2012, p. 252).

L'accent n'est pas seulement mis sur les compétences et le savoir-faire, il s'agit aussi de mettre en avant les attitudes personnelles des diplomates. Ainsi, certains valorisent leur dynamisme dans leurs CV, mais aussi leurs ambitions, à la fois personnelle et globale :

- « Je suis vraiment passionné par mon travail, toujours désireux d'entrer en contact avec d'autres personnes et intéressé par les témoignages d'anciens collègues, de managers ou simplement de personnes créatives intéressantes. » - David Shaheen⁸⁵⁶

⁸⁵² Profil de Dirar Hassan sur LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/dirar-hassan-ma-67427378/>, consulté la dernière fois le 27 janvier 2021.

⁸⁵³ Profil de Majd Zghyer sur LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/majd-zghyer-66787aab/>, consulté la dernière fois le 27 janvier 2021.

⁸⁵⁴ Profil de Mohamed Khanfar sur LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/mohamed-khanfar-3171575a/>, consulté la dernière fois le 27 janvier 2021.

⁸⁵⁵ Profil de Wafaa Jallaq sur LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/wafaa-jallaq-666006134/>, consulté la dernière fois le 27 janvier 2021.

⁸⁵⁶ Profil de David Shaheen sur LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/david-shaheen-1860bb98/>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

- « Je suis un extraverti avec la Pensée comme ma fonction dominante la plus forte et l'Intuition comme ma deuxième fonction "d'aide" la plus forte.. » - Khalil Sawayfa⁸⁵⁷
- « Je suis à la recherche d'un poste stimulant et gratifiant au sein d'une organisation axée sur la croissance, qui offre la possibilité de contribuer à une planification stratégique, à des négociations et à une expertise administrative exceptionnelle pour une croissance mutuelle. » - Mohamed Khanfar⁸⁵⁸
- « Je suis un diplomate chef de file en matière de politique qui connaît bien la politique étrangère, les négociations internationales et la coopération et le développement Sud-Sud. Fort de mon expérience, de mon éducation et de ma conscience d'un monde qui change de paradigme, je suis en mission pour amener le monde à penser, parler et agir en faveur de la paix et de la justice pour le peuple palestinien. » - Ihsan Abualrob⁸⁵⁹
- « Quelqu'un qui aspire à avoir un impact dans la vie des gens, quel que soit le travail que j'exercerai à l'avenir. Quelqu'un qui a pour mission d'utiliser ce que j'apprends de mon éducation et de ma vie professionnelle pour aider ceux qui en ont besoin. » - Jamila Iriqat⁸⁶⁰
- « Passionné par le rôle de l'investissement d'impact et des entreprises dans la réalisation de la paix, de la prospérité et de la durabilité dans toute la région MENA » - Majd Zghyer⁸⁶¹

En somme, l'examen des profils des diplomates de la génération d'Oslo souligne une socialisation aux nouvelles formes de management, aussi bien en termes de compétence que de présentation de soi. Il ne s'agit plus seulement de valoriser ses diplômes mais aussi ses propres aptitudes et qualités personnelles afin de se démarquer des autres profils. Un cas qui illustre bien cette adhésion à ces nouveaux types de savoirs est Bashar al-Sorri. En effet, en plus de ses activités diplomatiques, il est aussi un influenceur sur les réseaux sociaux, spécialisé en *coaching* de motivation. Sa page Facebook partage de nombreuses vidéos en « Mécanismes de

⁸⁵⁷ Profil de Khalil Sawayfa sur LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/khalil-sawayfa-b0305a73/?originalSubdomain=ps>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

⁸⁵⁸ Profil Mohamed Khanfar, *op. cit.*

⁸⁵⁹ Profil d'Ihsan Abualrob sur LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/ihsan-abualrob-190428169/>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

⁸⁶⁰ Profil de Jamila Iriqat sur LinkedIn, <https://www.linkedin.com/in/jamila-iriat-eragat-83901274/>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

⁸⁶¹ Profil de Majd Zghyer, *op. cit.*

développement personnel et sensibilisation des jeunes à un avenir prometteur »⁸⁶². Il participe également à une émission culturelle sur YouTube dans laquelle il intervient à plusieurs reprises sur des sujets divers et variés allant de la finance à la gestion personnelle⁸⁶³. Bashar al-Sorri fait partie des diplomates de cette génération ayant intégré des programmes internationaux, comme celui de *Next Generation Leader* initié par l'institut McCain visant à former des initiateurs de projets internationaux ambitieux. Les recrues de ce type de programme doivent montrer des signes d'ambition, de capacité de *leadership* et de volonté en plus de certaines compétences préalables. Le programme est donc présenté avant tout comme un projet ambitieux, visant à former les « fortes personnalités de demain »⁸⁶⁴. À ce titre, l'exemple de Bashar al-Sorri illustre les profils internationaux d'« excellence » que cherche à recruter le MOFA.

Ces données tendent à montrer que la socialisation au rôle diplomatique, et en particulier à son versant professionnalisant, peut être aussi rendue possible par une autre socialisation secondaire, issue de leurs précédentes expériences, universitaires et professionnelles (Baisnée, 2010, p. 349). Le fait que les secteurs par lesquels ils sont passés soient également, ou probablement, soumis aux mêmes exigences managériales amène à penser que les nouvelles recrues du MOFA ont déjà intériorisé certaines dispositions facilitant l'apprentissage de leur nouveau rôle diplomatique.

c) Être un « diplomate de carrière »

La formation d'un champ professionnel et bureaucratique dédié à la diplomatie, et dans lequel il est désormais possible de faire carrière, renforce le sentiment d'appartenance des agents à l'institution. Certains se désignant même comme des diplomates « de carrière », qui semble *a priori* relever d'une logique plus individualiste que collective, comme l'illustre cet extrait : « *Et moi je peux dire que quand je suis arrivé ici, moi, à la différence de la collègue ici, je peux, je fais partie des diplomates de formation et de carrière* »⁸⁶⁵. Qu'est-ce qu'un diplomate « de carrière » ? La suite du témoignage d'Abdallah est révélateur de la façon dont il se représente cette catégorie professionnelle.

⁸⁶² Page Facebook de Bashar al-Sorri, <https://fr-fr.facebook.com/balsorri/>, post publié le 21 octobre 2020, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

⁸⁶³ Chaîne YouTube de RQPlus, <https://www.youtube.com/channel/UCc5WFrRbNRhwyLr-uG6CO6w/videos>, consultée la dernière fois le 28 janvier 2021.

⁸⁶⁴ Page de présentation du programme Next Leader Generation, <https://www.mccaininstitute.org/next-generation-leader-program/>, consultée la dernière fois le 28 janvier 2021.

⁸⁶⁵ *Ibid.*

« Parce qu'on a beaucoup de diplomates qui travaillent dans la diplomatie, mais qui n'ont pas commencé dans le système politique, n'ont pas commencé dans le système diplomatique dès le début. Comme Iyad⁸⁶⁶, par exemple, n'a jamais été diplomate. Lui, il est arrivé du service de protocole de la présidence. Mais moi, j'ai commencé aux affaires étrangères. Et j'ai fait le parcours, petit à petit. »

L'appartenance à l'institution est donc un élément central dans le discours de ce diplomate, dans l'idée que le fait d'avoir réalisé toute la carrière en son sein, d'avoir respecté les différentes étapes, constituent une preuve de son professionnalisme, à la différence des diplomates qui ont été directement nommés dans l'institution. Dans ce dernier cas de figure, Hassan nous a décrit au cours de notre dernier entretien la « méfiance » de ses collègues envers sa nomination au MOFA⁸⁶⁷. À son arrivée, plusieurs de ses collègues l'ont questionné sur sa nomination et son expérience administrative. Si aujourd'hui il est totalement accepté, et même reconnu pour son travail, il a dû faire ses « preuves » pour arriver à ce stade car il n'appartient pas à l'institution au sens entendu par Abdallah.

En nous basant sur ces témoignages, l'appartenance à la catégorie des diplomates de carrière reposerait sur la détention d'un capital professionnel. Nous définissons ce dernier en fonction de certains éléments : les compétences (validées par des diplômes universitaires ainsi que par des formations spécialisées), l'expérience (le temps passé dans le corps) et le fait d'appartenir à la carrière diplomatique dans le sens d'être passé par toutes les étapes prévues : le concours d'entrée, les promotions par grades, les formations... Nous y retrouvons finalement les conditions émises par la loi diplomatique. Ce qui tend à rapprocher la catégorie du diplomate « de carrière » à un idéal-type wébérien, qui se combine aussi à l'imaginaire managérial, au sens où il engage à mettre en avant l'individualisme et les qualités propres à chaque individu dans un esprit de compétition au sein des corps administratifs ainsi qu'au « dévouement » à l'institution (Bezes, 2007). Cela n'empêche cependant pas que la catégorie du diplomate « de carrière » puisse participer à la construction d'une représentation collective du corps puisqu'elle peut être mobilisée par d'autres membres comme l'a illustré l'interview d'Amal Jadou dans *Al-*

⁸⁶⁶ Par souci d'anonymat, nous reprenons ici le pseudonyme déjà utilisé pour ce diplomate.

⁸⁶⁷ Entretien par Zoom le 2 septembre 2020. Pour rappel, son intégration au personnel administratif du ministère s'est opérée par l'intermédiation de la présidence.

Monitor. L'usage de cette catégorisation constitue avant tout un argument de légitimation et d'appartenance à la carrière pour les diplomates.

Cette importance de l'appartenance à l'institution montre pour finir le poids de cette dernière dans la formation des dispositions qui permettent aux agents d'être conformes à ce qu'elle attend d'eux. « *Si les institutions socialisent, c'est d'abord parce qu'elles agissent comme des agences de distribution ou de redistribution durable de différents types de capitaux économiques et sociaux (...) dont l'effet est de propulser les agents dans des positions sociales convergentes* » (Georgakakis, 2010, p. 138). C'est donc par la possibilité de pouvoir réaliser la carrière « au mérite », permise par l'institution, qu'elle influe sur la représentation de ses agents et du rôle qu'ils doivent tenir.

d) Un corps respectueux de la bonne gouvernance ? La place des femmes

Cette représentation d'un nouveau corps d'élite ne passe pas seulement par les compétences mais aussi par le respect de certaines normes promues à l'international, plus spécifiquement les conditions de la « bonne gouvernance » édictées par les bailleurs de fonds. Les institutions palestiniennes doivent investir par exemple dans les questions de parité, qui constituent une critique récurrente à leur égard alors que les femmes sont peu représentées dans les instances politiques. Le ministère des Affaires étrangères n'échappe pas à ces injonctions. N'ayant pas de chiffres précis sur le personnel diplomatique au sein du ministère et des missions à l'étranger, nous nous sommes tournés vers un rapport de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), publié le 24 mai 2017. L'État de Palestine étant signataire de la convention depuis avril 2014, le gouvernement est dans l'obligation de soumettre un rapport initial sur la situation des droits des femmes dans le pays. Ce dernier est publié en mai 2017 auprès de la CEDAW et présente les applications des dispositions de la convention dans les différents secteurs de la société palestinienne ainsi que sur leurs limites⁸⁶⁸.

⁸⁶⁸ « Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention et conformément à la procédure simplifiée de présentation des rapports. Rapports initiaux des États parties attendus en 2015. État de Palestine », CEDAW, CEDAW/C/PSE/1, disponible en français sur <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/CEDAW/C/PSE/1>, publié le 24 mai 2017, consulté pour la dernière fois le 9 février 2021.

Dans le cadre de ce rapport, un paragraphe est consacré au corps diplomatique dans les chapitres 7 et 8 sur l'égalité dans la participation publique⁸⁶⁹. Le constat énoncé rejoint les remarques générales des chapitres : bien que le MOFA recrute de plus en plus de femmes dans son personnel (diplomatique et administratif), elles restent peu nombreuses à occuper des postes importants, en particulier celui d'ambassadeur. Le rapport avance des chiffres recensés en 2013. Ainsi, 28% du personnel administratif serait constitué de femmes tandis que 4% aurait intégré le corps diplomatique. Il est également précisé que deux femmes seulement bénéficient du grade d'ambassadrice au sein du ministère et quatre autres à l'étranger⁸⁷⁰. La présence des femmes se raréfie donc au fur et à mesure que l'on monte les échelons.

Depuis 2013, la situation a peu changé au sein du corps diplomatique palestinien. Bien que nous ayons pu observer dans les quelques départements que nous avons visités un certain équilibre entre hommes et femmes, le fait est qu'il disparaît toujours dans la hiérarchie. La nomination d'Amal Jadou au poste de vice-ministre est à ce titre intéressant et est présenté comme un signe d'avancée dans ce dossier. Si nous excluons la numéro 2 du MOFA, il reste peu de femmes à la tête des départements, qui plus est avec le titre d'ambassadrice. Nous avons ainsi le cas de Jamila qui dirige un des départements, mais détient le grade de première conseillère du fait de son entrée tardive dans le corps. Citons aussi Abeer Ramahi, à la tête de l'unité protocolaire, et Rula Mhaissen, directrice du département des formations diplomatiques, qui sont toutes deux au grade de première conseillère⁸⁷¹.

Ce déséquilibre est renforcé lorsque l'on se tourne vers les représentations à l'étranger. Dans celles où notre enquête nous a conduits en Europe, nous avons rarement croisé plus d'une femme diplomate, deux tout au plus, et ce malgré les équipes réduites qui composent ces missions (quatre ou cinq diplomates en moyenne). En ce qui concerne les ambassadrices, leur nombre a peu augmenté depuis 2013. Ainsi en 2018, il est passé de quatre à sept femmes. De plus, si nous nous intéressons à leurs parcours, nous pouvons nous rendre compte qu'une minorité d'entre elles ont suivi le « *cursus honorum* » du ministère. Ainsi, Taghrid Senouar (1972), qui est la plus jeune des ambassadrices de cette liste, est celle qui a le plus suivi la carrière diplomatique. Née en exil, elle suit ses études à l'université Ain Shams en Égypte où

⁸⁶⁹ Il est d'ailleurs intéressant de mentionner que le rapport précise que c'est le Conseil national palestinien « *qui est le parlement de l'État de Palestine et l'organe suprême de l'Organisation de libération de la Palestine et le seul représentant légitime du peuple palestinien* ». *Ibid.* p. 28.

⁸⁷⁰ *Ibid.* p. 31.

⁸⁷¹ Nous supposons que la deuxième diplomate à avoir le statut d'ambassadrice en 2013 est Rawan Suleiman, alors directrice du département des Affaires multilatérales, nommée en 2017 ambassadrice à la Haye.

elle est diplômée en 1994 en *Business Administration*. La même année, elle peut retourner dans les TPO du fait que son père soit membre du Conseil national palestinien. Elle y trouve un travail au ministère de la Santé, en tant que responsable des relations avec l'Europe et le Japon. En 1996, elle est la première Palestinienne à s'inscrire à l'ENA dans le programme à destination des étudiants étrangers⁸⁷². En 1998, elle devient directrice du département économique du bureau présidentiel puis c'est en 2002 qu'elle intègre le MOFA. De 2005 à 2016, elle est envoyée à la mission palestinienne de France où elle gravit les échelons et finit par obtenir le grade d'ambassadrice, nommée depuis au Zimbabwe⁸⁷³. Nous avons aussi Rawan Suleiman, actuelle ambassadrice à la Haye qui occupait précédemment la direction du département des Affaires multilatérales au MOFA. Le cas d'Hala Fariz-Odeh est plus particulier car bien qu'elle ne fasse officiellement partie du corps diplomatique que depuis 2011 (en tant qu'ambassadrice en Suède), elle a cependant une longue expérience de la diplomatie palestinienne en ayant suivi son mari, Musa Amer Odeh, dans sa carrière d'ambassadeur⁸⁷⁴. Pour les autres ambassadrices, nous avons surtout des personnes nommées hors du corps diplomatique et qui ont une plus longue expérience de la politique, du privé ou de la société civile palestinienne, comme Khouloud Daibes (1965)⁸⁷⁵.

Au final, la situation des femmes au sein du MOFA varie peu de celle présente dans les autres ministères et secteurs de la vie publique palestinienne. Si les institutions recrutent de plus en plus de femmes, elles restent encore peu représentées au sommet de la hiérarchie. Une situation qui reflète bien celle des organisations politiques palestiniennes où les femmes constituent une petite minorité dans les instances décisionnelles⁸⁷⁶.

e) *L'entrée de la diaspora dans le corps diplomatique*

À cette injonction paritaire, s'est ajoutée pour le MOFA celle de ce que l'on pourrait rapprocher d'une représentation de la « diversité » (Avanza, 2010), tournée vers la diaspora. Cette politique d'intégration lancée par le ministère coïncide avec son nouveau statut des

⁸⁷² *La Croix*, « L'histoire : une Palestinienne obtient sa carte à l'ENA », <https://www.la-croix.com/Archives/1996-09-11/L-histoire-Une-Palestinienne-obtient-sa-carte-de-l-ENA-NP-1996-09-11-412154>, mis en ligne le 11 septembre 1996, consulté la dernière fois le 10 février 2021.

⁸⁷³ Profil LinkedIn de Taghrid Zenouar, <https://www.linkedin.com/in/taghrid-senouar-b5340710/?originalSubdomain=zw>, consulté la dernière fois le 10 février 2021.

⁸⁷⁴ Entretien avec Hala Fariz-Odeh le 12 juillet 2017 à Stockholm.

⁸⁷⁵ Profil dans l'annexe 2.

⁸⁷⁶ À l'image du Comité exécutif de l'OLP par exemple ou du gouvernement de l'AP.

Affaires étrangères et des Expatriés. Dans ce cas présent, cette injonction s'accompagne d'une dimension plus pratique car il s'agit aussi de profiter des compétences des Palestiniens de la diaspora, qui se sont bien intégrés dans leur pays d'accueil comme c'est le cas dans plusieurs pays d'Amérique Latine.

Précisions dès maintenant que l'ouverture du MOFA aux Palestiniens issus de la diaspora est une politique toute récente, et pour l'instant principalement concentrée sur la région d'Amérique Latine. Lors de notre dernier terrain à Ramallah, une seule diplomate a pu bénéficier de cette démarche. Pourtant, ce n'est pas la première fois que le ministère souhaite investir dans les régions hispanophones. En effet, en 2010, des formations ont été proposées à dix diplomates des Territoires par l'école diplomatique de Madrid afin qu'ils puissent apprendre la langue, en plus de les former au travail diplomatique *via* son master en études diplomatiques. À leur retour, ils suivent une nouvelle formation au MOFA puis sont enfin envoyés en poste dans les capitales d'Amérique Latine. L'ouverture vers cette région proviendrait principalement de la volonté du ministre lui-même selon certains enquêtés, car il a suivi ses études en Colombie et souhaiterait ouvrir de nouveaux viviers de compétences pour le corps diplomatique. À ce stade, seule Romina a pu bénéficier de cette politique.

Romina⁸⁷⁷ est née en 1986 au Salvador. Elle est issue d'une famille de la première génération d'immigrés palestiniens dans ce pays (Baeza, 2012). C'est son grand-père qui s'est d'abord établi dans le pays en 1917 et a travaillé dans le milieu du textile où il a ouvert sa propre affaire. Le père de Romina est né au Salvador mais sa mère en Palestine. Ils se sont rencontrés alors que ce dernier a décidé de visiter sa patrie d'origine, puis sont repartis ensemble au Salvador. Romina est diplômée de droit, d'abord une licence en sciences juridiques en 2009 puis elle se spécialise dans les droits de l'Homme avec un master en 2013, tout en travaillant en parallèle comme assesseure légale. Elle obtient également un diplôme en droit public international à l'académie de droit international de La Haye en 2016. En 2013, elle passe un stage à la chambre du commerce à Paris avant d'intégrer, l'année suivante, le ministère des Affaires étrangères salvadorien. Malgré son travail, elle souhaite rejoindre les TPO. En 2016, elle tombe sur une annonce d'une ambassade palestinienne qui propose une bourse d'étude pour des Palestiniens issus de la diaspora d'Amérique Latine, coordonnée par le département du MOFA en charge

⁸⁷⁷ Entretien avec Romina le 23 mai 2018 à Ramallah.

de la région. La bourse prévoit un séjour d'un an à l'école diplomatique de Madrid pour suivre le master puis une intégration au corps diplomatique palestinien. Sur les dix candidats retenus, elle est la seule à obtenir la bourse. Mais avant de partir en Espagne, elle doit passer un test numérique qui lui servira d'examen d'entrée. Après avoir passé son année de master à Madrid, elle entre officiellement dans le corps diplomatique palestinien en 2018 avec le grade de troisième secrétaire, du fait de son expérience passée au MAE salvadorien. À son entrée, elle rejoint le département des affaires d'Amérique et est en charge des relations bilatérales avec plusieurs pays d'Amérique Latine, dont le Salvador. Situation qu'elle trouve elle-même très amusante puisqu'elle est amenée à travailler avec ses anciens collègues.

Le profil de Romina rejoint ceux des membres de la dernière génération de par son expérience internationale mais aussi par son engagement dans la cause palestinienne. Bien qu'elle soit intéressée par la politique, elle ne se considère pas comme engagée politiquement. Elle souhaite néanmoins continuer son travail diplomatique pour défendre la cause palestinienne qu'elle considère comme une « *urgence politique* »⁸⁷⁸. D'ailleurs, sa position est assez intéressante sur la question palestinienne car elle considère que « *l'identité palestinienne, comme je te l'ai dit, est plus forte dehors qu'à l'intérieur parce que les Palestiniens de la diaspora sont plus forts (...) et que les Palestiniens à l'extérieur font de bien meilleures choses pour leur population* ». L'avis de Romina est basée en partie sur sa propre expérience du Salvador, où la communauté palestinienne représente la plus importante population étrangère du pays, mais aussi sur sa vision de la diplomatie comme don et contre-don, ce qui n'est pas sans rappeler celle de Nabil Shaah. En d'autres termes, qu'est-ce que les Palestiniens ont à offrir en échange du soutien dont ils ont besoin ? Pour Romina, dans le cas d'un pays comme le Salvador où la population palestinienne est importante, l'ambassadeur sur place pourrait bénéficier de son soutien pour peser dans les négociations, que cela soit d'un point de vue politique ou économique.

Enfin, le cas de Romina souligne les limites de la politique du MOFA car n'ayant pas la nationalité palestinienne, elle est obligée de se rendre dans les TPO avec un passeport touristique. Pendant notre entretien, elle explique qu'elle va bientôt repartir au Salvador et qu'elle doit préparer de nouveau son retour à Ramallah. Une situation qu'elle trouve particulièrement frustrante :

⁸⁷⁸ *Ibid.*

« *Je ne me sens pas comme Salvadorienne... je sens mon sang, moi-même... je me sens totalement Palestinienne (...) Imagines, je suis une touriste dans mon propre pays, je suis une touriste chez moi, je suis une touriste dans ma ville. Je suis désolé pour le mot, mais c'est vraiment stupide d'être une touriste dans son propre pays.* »

Comme beaucoup d'autres Palestiniens issus de la diaspora, elle ne supporte pas les questions posées par les Israéliens à l'entrée du territoire sur ses origines ou les raisons de ses séjours. À ses yeux, l'identité palestinienne est transmise par la culture et les traditions dans lesquelles elle a baigné toute sa vie grâce à l'éducation de ses parents. Elle ressent donc cette situation à la fois comme injuste et aussi difficile moralement, car devoir faire ses aller-retours tous les trois mois est un frein à son travail. Nous avons appris plus tard qu'elle a finalement été transférée à la mission palestinienne de Madrid.

Le cas de Romina est finalement très intéressant sur divers aspects, comme son rapport à son identité palestinienne, sa vision de la diplomatie mais aussi sur les contraintes liées à son statut de membre de la diaspora. Sa situation explique en partie la raison qui pousse le MOFA à encore peu développé sa politique envers les membres de la diaspora.

Les injonctions au professionnalisme de la diplomatie palestinienne passe par des représentations collectives et individuelles, vantant les changements qui se sont opérés au sein du corps. Dans un même temps, elles poussent également certains diplomates à adopter des stratégies de démarcation afin de se positionner dans un espace institutionnel plus compétitif et qui reste ouvert à des pratiques dérogeant aux règles du professionnalisme. Ces différentes représentations sont garanties par un statut constitutif d'un certain « *ethos* diplomatique ». Ce dernier ne se décline pas seulement en termes de compétences mais aussi d'intégration.

1.2) Un esprit de corps en gestation ? Les facteurs de socialisation à une élite professionnalisée

Le développement du rôle du diplomate professionnel va-t-il de pair avec la formation d'un esprit de corps, au sens d'un « *sentiment de solidarité que le groupe repose en effet sur la communauté des schèmes de perception, d'appréciation, de pensée et d'action qui fonde la connivence réflexe des inconscients bien orchestrés* » (Bourdieu, 1989, p. 111-112) ? Les effets de corps accompagnent la constitution d'un capital symbolique, interne à la profession ou à l'institution, basé sur des représentations communes aux agents et reconnues à l'extérieur

(Bourdieu, 1985, p. 73). Dans cette perspective, la professionnalisation participe à la constitution de ce capital symbolique. Certains éléments vus précédemment peuvent aller dans ce sens comme par exemple la méfiance émise par certains diplomates vis-à-vis de la nomination d'Hassan, ainsi que les autres critiques à l'égard de « parvenus » qui bénéficieraient de leurs relations pour intégrer le corps. Le but ici n'est pas de démontrer l'existence d'un esprit de corps, mais de questionner les effets des nouvelles normes de socialisation qui facilitent ce sentiment d'appartenance à une élite professionnelle.

L'apprentissage des rôles constitue une bonne porte d'entrée pour saisir les enjeux de la socialisation car il met en avant « *un processus par lequel des acteurs engagés dans le cadre d'une institution intériorisent tout un ensemble de connaissances générales et ordinaires relatives aux comportements qu'ils doivent adopter en public et aux actes qu'ils sont tenus d'engager s'ils veulent conserver (ou renforcer) leur position au sein de l'institution* » (Nay, 1997, p. 42). Cet apprentissage passe notamment par les formations internationales proposées par les instituts diplomatiques et qui constituent des moments de rencontre entre des diplomates du monde entier.

a) Des offres internationales de formations des diplomates

Après leur entrée dans l'institution, plusieurs possibilités s'offrent aux nouveaux diplomates pour se former à leur métier. L'une d'elles concerne les formations internationales proposées à des diplomates de différents pays. Elles permettent aux candidats d'avoir les mêmes formations et de travailler ensemble ou encore de partager leurs expériences. En ce sens, elles constituent une piste de réflexion intéressante pour aborder la socialisation à un esprit de corps alors que les membres du ministère suivent des enseignements qui leur sont dédiés. À partir de nos recherches auprès de deux instituts diplomatiques, nous nous sommes intéressés aux conceptions de la diplomatie que défendent leurs membres et qu'ils transmettent aux diplomates.

Il faut d'abord rappeler que la formation des fonctionnaires fait partie des priorités des programmes de *capacity-building*. Cependant, les TPO ne disposaient pas jusqu'à peu de centre de formation destiné à des fonctionnaires comme cela peut être le cas comme en France, par exemple avec l'École nationale d'administration (ENA). Les savoirs dépendent avant tout des diplômes délivrés par les universités mais certaines spécialisations issues de nouveaux savoirs internationaux peuvent être également transmises par des tiers, comme des ONG ou des institutions internationales comme le PNUD sur des questions diverses (droit, économie...). Dans le cas de la diplomatie, nous pouvons citer l'association PASSIA qui a organisé à plusieurs

occasions des séminaires (sur des questions de droit international, de négociations ou sur des pratiques diplomatiques) ouverts aux fonctionnaires. Avec le programme de réforme initié par le gouvernement Fayyad, l'AP décide de créer la *Palestinian National School of Administration* (PNSA) sur le modèle de l'ENA française. Cette école relève d'un partenariat entre la France et le Conseil général du personnel (en charge côté palestinien du dossier). Ce projet est prévu depuis 2012 à la suite d'un décret présidentiel dans la logique émise par le NDP de cette période⁸⁷⁹. La coopération entre les deux écoles ne s'arrêtent pas à la création de la PNSA, elle porte également sur les formations proposées. Ainsi, l'ENA est également l'hôte de certaines sessions et sert de modèle général⁸⁸⁰. L'école française n'est toutefois pas le seul partenaire des Palestiniens. La Corée du Sud propose également des formations destinées aux futurs *trainers* de l'école⁸⁸¹. Celle-ci ouvre officiellement ses portes en 2016 et propose des formations destinées principalement aux fonctionnaires de l'AP et aux secteurs privés et à des ONG. Lors de notre visite en 2018, l'école dispose d'un catalogue de 23 programmes adressés à différents secteurs d'activités mais de nouveaux sont prévus pour les années à venir. Les personnes en charge d'animer les formations rassemblent des académiciens, des fonctionnaires qualifiés ou des personnes du privé. Les candidats qui rejoignent l'école peuvent faire déjà partie de la fonction publique ou doivent passer un examen d'entrée (préparé par eux-mêmes puis suivi d'un entretien)⁸⁸².

Contrairement au modèle français, les formations ne s'adressent pas particulièrement aux diplomates, bien que cela ne les empêche pas de pouvoir y participer. C'est le personnel administratif du MOFA qui est plus ciblé par la PNSA. La distinction qui s'opère entre les formations administratives et diplomatiques découle probablement de l'héritage de Nabil Shaath et de l'inscription du ministère dans ces réseaux publics et privés. C'est pourquoi les

⁸⁷⁹ Entretien le 25 mai 2018 à la PNSA, Ramallah.

⁸⁸⁰ Site de l'ENA, « Visite d'étude de l'Ecole Nationale d'Administration Palestinienne », <https://www.ena.fr/Ecole/L-ENA-dans-l-actualite/Les-actualites-de-l-Ecole/Visite-d-etude-de-l-Ecole-Nationale-d-Administration-Palestinienne>, publié le 13 mars 2017 ; « Un groupe de fonctionnaires palestiniens accueilli à l'ENA », <https://www.ena.fr/Ecole/L-ENA-dans-l-actualite/Les-actualites-de-l-Ecole/Un-groupe-de-fonctionnaires-palestiniens-accueilli-a-l-ENA>, publié le 7 mars 2019, consultés la dernière fois le 28 septembre 2020.

⁸⁸¹ « Annonce pour PNSA Project Trainers », 13 juillet 2017, document disponible en ligne sur le site du GPC, https://www.gpc.pna.ps/diwan/resources/dbFiles/A3838_0.pdf, consulté la dernière fois le 28 septembre 2020.

⁸⁸² Aucun profil spécifique est particulièrement recherché. Le candidat doit au moins être diplômé d'une licence, ou mieux d'un master, et disposer d'une première expérience professionnelle. Des certificats de qualification sont également à valoriser. Ensuite, des qualifications supplémentaires peuvent être exigées de la part des ministères. Entretien à la PNSA, *op. cit.*

training diplomatic courses ont fait l'objet d'une politique propre, d'autant plus que les récents partenariats noués créent un nouveau marché en matière de *capacity-building* pour le MOFA.

Si Nabil Shaath reste l'un des instigateurs de cette demande de formations spécialisées auprès d'instituts étrangers, cette politique s'est désormais routinisée au sein du MOFA, qui dispose aujourd'hui d'un large réseau pour former ses diplomates. C'est le département des formations du ministère qui a pour mission de négocier la participation des Palestiniens à ces *diplomatic training courses*. Désormais, les diplomates peuvent les suivre dans de nombreux pays : l'Inde, la Turquie⁸⁸³, l'Indonésie⁸⁸⁴, la Malaisie⁸⁸⁵, la Belgique⁸⁸⁶, la Suède, les Pays-Bas... Ces instituts offrent des cadres de formation différents : certains cours sont réservés aux Palestiniens, d'autres sont ouverts à tous les pays ; la durée varie pouvant aller de quelques jours intensifs à plusieurs semaines ; certaines formations sont réservées à des grades précis⁸⁸⁷, le nombre de personnes varie également (allant de cinq à une dizaine)... Plusieurs instituts, en particulier ceux rattachés à leur MAE, donnent une part importante au volet culturel avec des cours spécialisés sur l'histoire politique, culturel et diplomatique du pays et proposent également de découvrir les principaux lieux historiques⁸⁸⁸. En ce qui concerne le contenu de ces formations, elles regroupent également une variété de situations allant de l'élocution à la négociation. Pour développer ce dernier aspect, nous nous sommes concentrés dans le cadre de notre enquête sur deux cas en particulier : l'institut Clingendael à la Haye et l'institut Folke Bernadotte de Stockholm.

Ces deux exemples sont intéressants car en plus de proposer des sessions de formations pour les diplomates, ils ont également initié un partenariat de *capacity-building* avec le MOFA.

⁸⁸³ Site du MAE turc en 2014, <http://diab.mfa.gov.tr/en/training-program-for-the-palestinian-diplomats/> ; en 2016, <http://diab.mfa.gov.tr/en/training-program-for-the-palestinian-diplomat> ; en 2018, <http://diab.mfa.gov.tr/training-program-palestinian-diplomats.en.mfa> ; puis en 2019, <http://diab.mfa.gov.tr/training-program-palestinian-diplomats-2019.en.mfa>, consultés la dernière fois le 27 août 2020.

⁸⁸⁴ Site du MAE en Indonésie, <https://kemlu.go.id/en/berita/siaran-pers/Pages/Diplomatic-Trainin>, mis en ligne le 4 juillet 2008, plus consultable en ligne.

⁸⁸⁵ Site du MAE malaisien, <https://www.idfr.gov.my/en/news-more-2/1294-mtcp-strategic-analysis>, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

⁸⁸⁶ Site de l'institut Egmont Royal Institute of International Relations, "Advanced Training in Diplomatic Practices with a focus on Advocacy & Negotiation Techniques for Palestinian diplomats", <http://www.egmontinstitute.be/training/tailored-courses-in-diplomacy-fa/diplomatic-practices/200608-training-in-diplomatic-practices-focus-on-advocacy-negotiation-techniques-for-palestinian-diplomats-june2020/>, mis en ligne le 24 juin 2020, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

⁸⁸⁷ Par exemple, le Centre international de formation italien situé à Turin organise en novembre 2015 une session de formation adressée à quatre ambassadrices palestiniennes sur le *capacity-building*. Source, site du centre, page plus disponible.

⁸⁸⁸ Par exemple, voir le cas de la Turquie ou encore de la Malaisie.

Aussi, dans les deux cas, l'offre de formation répond à la coopération entre l'AP et les deux pays concernés et fait partie de l'aide octroyée par la Suède et les Pays-Bas. Dans le premier cas, la coopération entre l'institut Folke Bernadotte et le MOFA date de la reconnaissance de l'État palestinien par le gouvernement suédois en 2015, puis par l'adoption d'un plan visant à améliorer la situation dans les TPO⁸⁸⁹. Deux sessions sont organisées en 2015 à Ramallah, la première en avril⁸⁹⁰ puis la deuxième en septembre⁸⁹¹, avec la présence de trois ambassadeurs retraités qui viennent partager leurs expériences. Le cas de l'institut Clingendael est plus particulier car la première coopération avec l'AP remonte à 2008 au cours d'un programme de formation diplomatique conjoint avec Israël. Cette initiative est le fruit du travail de deux ONG, le Centre Pères pour la paix et le *Palestinian Panorama Center*⁸⁹². Le renouvellement de cette tentative ne voit jamais le jour avec le début de la guerre à Gaza. Il faut attendre 2014 pour qu'un nouveau programme de formation soit lancé en coopération avec le MOFA. Depuis le « Printemps arabe » de 2011, l'institut Clingendael, avec le soutien du MAE néerlandais, a ouvert ses programmes de formation à cinq pays arabes : l'Égypte, la Jordanie, la Libye, la Tunisie et le Maroc. Depuis, ils se sont étendus au reste du Moyen-Orient, intégrant les TPO. Deux premières sessions sont prévues en 2014 et 2015 à l'institut pour une durée de deux semaines⁸⁹³. Le séjour comprend une visite des hauts lieux de La Haye tels que la Cour pénale internationale (CPI) ou la Cour de justice internationale, ainsi que des formations sur les « *diplomatic skills* ».

À l'inverse de l'institut Folke Bernadotte, Clingendael n'a pas recours à des ambassadeurs à la retraite mais à des « *formateurs professionnels* » :

⁸⁸⁹ «Strategy for Sweden's international development cooperation with Palestine 2015-2019», document disponible sur le site du bureau du gouvernement suédois, <https://www.government.se/country-and-regional-strategies/2015/02/strategy-for-swedens-international-development-cooperation-with-palestine-2015--2019/>, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

⁸⁹⁰ Site de l'institut Folke Bernadotte, « Palestinian diplomats learn from Swedish experience », <https://fba.se/en/newspress/nyhetsarkiv/2015/Palestinian-diplomats-learn-from-Swedish-experiences/>, mis en ligne le 5 août 2015, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

⁸⁹¹ Site de l'institut Folke Bernadotte, « Training initiative for Palestinian diplomats continues », <https://fba.se/en/newspress/nyhetsarkiv/2015/training-initiative-for-palestinian-diplomats-continues/>, mis en ligne le 28 septembre 2015, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

⁸⁹² Discours du ministre des Affaires étrangères néerlandais Maxime Verhagen du 11 novembre 2008, site du gouvernement hollandais, <https://www.government.nl/documents/speeches/2008/11/11/speech-by-verhagen-at-the-opening-of-the-joint-training-of-palestinian-and-israeli-diplomats>, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

⁸⁹³ Site de l'institut Clingendael, « Training Palestinian diplomats in Ramallah », <https://www.clingendael.nl/news/training-palestinian-diplomats-ramallah>, mis en ligne le 3 juin 2016, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

« Nous, on considère que la formation diplomatique, c'est aussi de la formation professionnelle... hum... et que pour ça, on a besoin de formateurs professionnels et pas forcément d'utiliser d'anciens qui vont transmettre une vision qui date parfois un petit peu... Dans ce cas, on se focalise beaucoup sur les compétences et les compétences actuelles : négociation, communication, diplomatie publique, diplomatie économique... et toutes ces choses »⁸⁹⁴.

La vision de la diplomatie défendue ici met l'accent sur les techniques et les compétences et s'oppose de fait à une vision plus classique de la diplomatie, définie comme un travail qui s'apprend sur le tas (Delfolie & al., 2013). Pour ces « professionnels » des *diplomatic trainings*, la diplomatie est une « *profession comme une autre* »⁸⁹⁵, qui repose sur des acquis et des techniques qui peuvent être apprises et faire ainsi l'objet d'un savoir spécialisé, transmis par des professionnels. Mais qui sont-ils ? Nous pouvons prendre l'exemple d'Hans Wurzer, qui a participé en 2016 à une session de formation de deux jours adressée aux diplomates palestiniens, cette fois-ci au MOFA⁸⁹⁶. Ce dernier est membre de l'académie ainsi que « *skill trainer* » pour *junior diplomats*, en particulier arabes. Sa spécialité est la communication en temps de crise (comment travailler en interne, avec les États, les médias... et comment travailler sous pression). Il enseigne également les diplomaties publique et économique⁸⁹⁷. Il est entre autres diplômé de plusieurs écoles en relations internationales (master à l'université de Leyde ; premier cycle de l'Eckerd College).

Les compétences dispensées par ces formateurs comportent plusieurs volets dont du « *presentation training* » : « *Comment vous vous présentez à l'extérieur, comment présentez-vous vos idées à vos collègues également, comment le faites-vous efficacement, comment utilisez-vous les caméras pour faire en sorte que ce que nous supposons, vous savez, se prévenir d'eux-mêmes* » ; du « *negotiation training* » (comment négocier sur des sujets sensibles) ; de la « *culture communication* » : « *Comment traiter avec les autres cultures, comment exercer une influence efficace, comment faire valoir votre point de vue, comment faire passer votre message* » ainsi que du « *debating training* » : « *comment présenter des arguments, comment travailler en équipe, comment structurer, débattre de vos arguments et aussi comment percevoir la*

⁸⁹⁴ Entretien avec Marianne Rogier de l'institut Clingendael réalisé le 22 novembre 2018 à la Haye.

⁸⁹⁵ *Ibid.*

⁸⁹⁶ Site de Clingendael, *op. cit.*

⁸⁹⁷ Entretien avec Hans Wurzer le 17 août 2017 à la Haye.

question de l'autre côté »⁸⁹⁸. Pour ce dernier cas, les formateurs organisent des jeux de rôles sur des dossiers controversés, comme la guerre civile en Syrie, au cours desquels les diplomates doivent défendre différents points de vue, négocier entre eux, céder sur certains points... L'un des objectifs recherché par ce type d'exercice est que les diplomates doivent éprouver une forme d'empathie pour la partie opposée afin de mieux négocier les dossiers.

Ensuite, vient le programme de *capacity-building* proposé par les instituts diplomatiques. Cette fois il s'agit de travailler en partenariat avec le ministère concerné pour le « *renforcement de capacité au niveau institutionnel* »⁸⁹⁹. Dans le cas des TPO, cela se traduit par une aide pour organiser la future école diplomatique « *pour les aider à avoir des méthodes de formation de leurs diplomates qui vont vraiment être basées sur la pratique, c'est vraiment l'esprit de notre méthode à Clingendael, on essaye de travailler sur les compétences des diplomates* »⁹⁰⁰. Nous retrouvons ici l'esprit pragmatique défendu par l'institut. Dans cette optique, les formateurs dispensent d'autres types de formation pour le personnel concerné (département des formations) sur les façons de recruter des formateurs et des cadres, du « *strategy planning* » (gérer l'académie, mettre en place un protocole d'évaluation des diplomates) ainsi que des cours pour de « *training of trainers* » (comment préparer les sessions en fonction des grades, comment organiser des formations interactives). Si nous retrouvons une situation similaire avec l'institut suédois, le programme ne se limite pas au pur *capacity-building*. Il propose également des formations plus spécifiques comme les questions de genre ou de démocratie⁹⁰¹.

Cependant, ces programmes sont ralentis du fait de l'impasse du dossier de l'école diplomatique dans les TPO. De plus, la question des financements pose toujours problème, les instituts étant des organismes indépendants⁹⁰², ils ne disposent pas de fonds suffisants pour développer les programmes. Tout du moins sans l'appui de bailleurs de fonds. Et ce n'est pas l'AP qui peut apporter l'argent nécessaire. Aussi, il n'existe pas de coopération entre les instituts pour répondre au mieux aux besoins du MOFA car ce dernier ne l'organise pas comme tel. Pour cette raison, il s'adresse à différents instituts pour des projets somme toute très semblables, cherchant à tout prix à trouver des formations à l'étranger pour son personnel,

⁸⁹⁸ *Ibid.*

⁸⁹⁹ Entretien avec Marianne Rogier, *op. cit.*

⁹⁰⁰ *Ibid.*

⁹⁰¹ Site de l'institut Folke Bernadotte

⁹⁰² Même s'ils travaillent souvent en coopération avec leur MAE respectif, ce ne sont pas des organismes gouvernementaux.

faisant ainsi « *son marché* »⁹⁰³. Il faut, pour finir, souligner que le MOFA organise ses propres formations en faisant appel à des ambassadeurs à l'étranger⁹⁰⁴.

La question des formations souligne ainsi l'ouverture du MOFA à un marché du savoir diplomatique international, spécialisé et diversifié. Les instituts, publics et privés, deviennent ainsi des lieux de rencontre pour les diplomates qui partagent leurs expériences selon les cas de figure et permettent ainsi la circulation de nouveaux savoir-faire, tout en renforçant leur socialisation au milieu professionnel diplomatique. Ils constituent ainsi des espaces de fabrique des diplomates, entendus comme lieux favorisant la formation d'un *habitus* diplomatique. Ce modèle est désormais reproduit par les institutions internationales, à l'image de l'ONU qui fait intervenir différents experts internationaux apportant un savoir-faire calqué en fonction des besoins des Palestiniens⁹⁰⁵. Ces démarches conduisent même à des coopérations israélo-palestiniennes⁹⁰⁶. Ce faisant, ces savoirs, qui font l'objet de certificats, participent à la professionnalisation de la diplomatie, renvoyant l'image d'un monopole, de même qu'à sa standardisation. Pourtant, les instituts ne s'adressent pas seulement aux personnels diplomatiques mais aussi à des publics privés comme les ONG et participent aussi en un sens à la remise en cause des frontières juridictionnelles.

b) Les conditions d'intégration au corps diplomatique

Comme le fait remarquer Rémi Lefebvre au sujet des élus locaux à Roubaix (1997), l'entrée dans l'institution constitue un moment clé pour saisir l'apprentissage des rôles. Nous devons néanmoins admettre que nous avons peu de données pour véritablement développer cet aspect de manière empirique. Nous allons donc nous reposer sur certaines de nos observations faites au cours de nos entretiens et qui rejoignent les travaux réalisés sur les questions d'apprentissage

⁹⁰³ Entretien avec Marianne Rogier, *op. cit.*

⁹⁰⁴ Par exemple : site du MOFA, "Dr.Riyad Mansour, Permanent Observer of the State of Palestine to the United Nations, Presented a training lecture for the diplomats at the ministry headquarters in Ramallah", mis en ligne le 4 février 2016, plus disponible.

⁹⁰⁵ En novembre 2019, l'ONU fait participer des diplomates palestiniens à des formations organisées par des diplomates sénégalais qui partagent leur expérience sur la gestion de l'eau. Site du MOFA, « Al-oumam al-mutahidat tad'am barnamaj binà' al-qoudràt al-kawàdir al-filastīniyat » (« L'ONU soutient le programme de renforcement des capacités des cadres palestiniens »), mis en ligne le 30 novembre 2019, <http://www.mofa.pna.ps/en-us/mediaoffice/politicalstatement/>, consulté la dernière fois le 21 août 2021.

⁹⁰⁶ Site du MOFA, « Taouqi' moudhakirat tafàhoum ma'a markaz madàr » (« Signature d'un protocole d'accord avec Madar Center »), mis en ligne le 19 février 2020, <http://www.mofa.pna.ps/en-us/mediaoffice/politicalstatement/pgrid/5918/pageid/4/artmid/5849/articleid/3139>, consulté la dernière fois le 21 août 2021.

des rôles et de socialisation qui impliqueraient la formation d'un *habitus*, soit « *des dispositions sociales à agir plus ou moins ajustées à la position sociale qu'occupent ces agents sociaux et aux situations pratiques auxquels ils sont confrontés* » (Georgakakis, 2010, p. 130). C'est par l'intermédiaire des jeux d'apprentissage que les nouveaux agents s'adaptent aux représentations de l'institution et rend ainsi compatible l'*habitus* à ses règles. Certains éléments vus aux chapitres précédents donnent quelques indices. Par exemple, Pierre Bourdieu nous rappelle que certains passages, comme par exemple des concours d'entrée à des grands corps de fonctionnaire, constituent des rites de consécration pour les nouveaux venus. « *La consécration sociale que confère la nomination fonde une véritable solidarité d'intérêts symboliques qui, en identifiant l'identité individuelle à une identité collective, fonde l'esprit de corps, sentiment de solidarité avec le groupe lui-même, son nom, son honneur, etc., et avec ses membres, qui commande la soumission aux exigences de la reproduction du corps, c'est-à-dire de son identité, donc de ce qui le constitue en tant que tel, c'est-à-dire sa solidarité* » (1985, p. 73). S'il est difficile de comparer la situation de l'ENA à celle du MOFA, la réussite du concours d'entrée peut malgré tout constituer une prise de conscience dans l'entrée d'une certaine élite administrative, et forme ainsi un premier pas vers l'apprentissage du rôle de diplomate.

Pour commencer, nous pouvons déjà nous reposer sur un facteur quasi universel, à savoir que « *l'apprentissage de règles ne saurait être conçu autrement que comme un processus relationnel* » (Nay, 1997, p. 20). En effet, toutes formes de socialisation s'opèrent avant tout par les interactions avec les autres individus composant l'environnement social ou professionnel. C'est au contact des autres membres du ministère que les diplomates se forment au travail. De par son expérience, Hassan a rapidement réussi à s'imposer dans son département, malgré la méfiance qu'il pouvait inspirer à son arrivée, et devient même une référence pour ses collègues (y compris des autres départements) qui viennent le consulter pour avoir des conseils sur tels ou tels dossiers. Dans cette perspective, son parcours est très éclairant sur la reconversion de ses dispositions antérieures à son nouveau travail.

Hassan⁹⁰⁷ est né en 1976 à Alger. Ses parents sont des réfugiés de la Nakba. Son père travaille à l'ambassade palestinienne d'Alger comme responsable financier⁹⁰⁸. Hassan passe son enfance et son adolescence en Algérie et suit une licence de

⁹⁰⁷ Entretien le 11 juin 2017 et le 12 mars 2018 à Ramallah et le 2 septembre 2020 par Zoom.

⁹⁰⁸ Dans les années 1970 et 1980, l'Algérie est une base essentielle du mouvement national palestinien. De fait, l'ambassade n'est pas une ambassade au sens classique du terme car elle est au centre de nombreuses actions à l'international.

science politique. Il rejoint aussi le Fatah à cette période. En 1996, son père obtient l'autorisation de retourner dans les TPO avec sa famille. Mais ce n'est qu'en 2000 qu'Hassan peut y retourner, quelques mois avant le début de la seconde intifada. Il se retrouve alors dans une situation compliquée car il n'a pas pu avoir ses papiers auprès des autorités israéliennes avant que celles-ci ne suspendent le droit des returnees. De 2000 à 2007, il se retrouve sans papiers et ne peut pas quitter le centre-ville de Ramallah, de peur de se faire arrêter par l'armée israélienne et d'être ensuite expulsé. Il postule néanmoins à plusieurs institutions palestiniennes. Il obtient deux réponses positives, l'une au CLP, l'autre du MOPIC. Il opte pour la première car selon lui, le travail est plus intéressant et la situation meilleure, tandis que le ministère n'a pas encore les mêmes avantages dont il dispose aujourd'hui. Il devient donc fonctionnaire au département du protocole et des relations publiques du CLP, qui est en charge des relations internationales et bilatérales avec les Parlements à l'étranger. En parallèle, il reprend ses études et s'inscrit au master relations internationales de Birzeit. En 2007, il obtient enfin ses papiers d'identité. Lui qui souhaite reprendre ses études, il profite de sa régularisation pour postuler à une bourse d'étude proposée par le consulat français de Jérusalem dans l'objectif de faire une thèse. Son dossier est retenu, il passe un examen puis un oral devant un comité. Ce dernier lui conseille de plutôt se tourner vers l'ENA, qui serait plus utile pour sa carrière de fonctionnaire. Hassan accepte et passe un nouvel entretien avec un représentant de l'école française. Il est accepté et intègre l'ENA de 2009 à 2010. Pendant ces deux années, il réalise un stage au Sénat au sein du service des relations internationales. Il reprend par la suite son idée de base et souhaite poursuivre avec une thèse. Il obtient une nouvelle bourse d'étude et cette fois s'inscrit en doctorat en France tout en continuant son travail au CLP. Des relations bilatérales, il est passé aux relations multilatérales en devenant directeur du département des relations avec les assemblées parlementaires. Du fait de son expérience, il conserve le dossier des relations bilatérales avec l'Assemblée nationale française. Début 2018, il obtient une lettre de recommandation du président Abbas pour intégrer le MOFA. Avant d'entrer dans le corps diplomatique, il doit d'abord travailler comme personnel administratif. Il rejoint alors le département d'Afrique, d'Asie et d'Australie. Depuis son intégration au MOFA, il a suivi deux formations diplomatiques, l'une en décembre 2019 à Bako, sur les questions de sécurité numérique ainsi que sur les affaires israéliennes,

tandis que la seconde se passe en Belgique en juillet 2020 (réalisé par visio-conférence du fait du COVID). Ces formations s'ajoutent à deux précédentes expériences datant de l'époque où il travaillait pour le CLP, en 2008 à Paris, sur le travail diplomatique, et à Bruxelles, sur l'activité politique.

Fort de son expérience à l'ENA, Hassan tente d'implanter ce qu'il a appris au sein de son département, en proposant d'instituer une nouvelle routine de travail. Ses souvenirs de son stage au Sénat s'assimilent à un « *service militaire* », à cause d'un travail lourd et des rapports quotidiens reçus des différentes ambassades françaises. Cette tradition est absente au MOFA. À son arrivée, Hassan s'efforce de rédiger un rapport quotidien à son supérieur mais doit avec le temps revoir ses priorités à la baisse, car même les missions à l'étranger n'envoient pas de rapport à un rythme régulier. Seules les plus importantes parviennent à le faire une à deux fois par semaine. Ce manque d'informations est malgré tout compensé par celles provenant d'autres institutions comme la Ligue arabe, l'Organisation de la conférence islamique ou l'Union africaine, qui envoient des notes à tous les pays membres. En conséquence, il cesse lui aussi d'envoyer ses rapports quotidiennement. Malgré ses déceptions de ce côté-là, il reste une source d'inspiration pour ses collègues qui lui demandent des conseils sur sa façon de travailler, de rédiger ses notes... Selon lui, une certaine rivalité se serait même instaurée avec son supérieur en charge de la région de l'Afrique. Dans le cas d'Hassan, il est intéressant de noter une reconversion qui peut paraître difficile avec son nouveau poste au MOFA. Sa formation administrative ne s'accorde pas totalement avec son travail, ce qui lui a demandé un effort d'adaptation. Pourtant, il se considère lui-même comme un diplomate, appartenant à l'institution, et adhère au discours dominant⁹⁰⁹. Vu de cette manière, il a intégré lui aussi l'esprit de corps.

Ensuite, les rencontres officielles avec les représentants étrangers constituent des moments de socialisation à la division du travail diplomatique et au protocole qui les régit. Ainsi, pendant ces rencontres, le plus gradé (le vice-ministre ou s'il est absent le chef du département) revient sur l'histoire du soutien du pays invité/hôte dans la défense de la « cause palestinienne » (le terme est généralement employé dans les communications du MOFA) tandis qu'un autre

⁹⁰⁹ Pour rappel, c'est de lui que nous tenions l'idée de « cohérence de la cause ».

diplomate (le chef du département ou le diplomate responsable de la zone géographique) détaille la coopération entre les deux pays⁹¹⁰.

Enfin, il est important de signaler que l'expérience professionnelle au sein du MOFA ne constitue pas une fin en soi pour les diplomates, mais peut faire l'objet d'une future reconversion (Robert, 2010 (b)). En effet, plusieurs diplomates nous ont fait part de leur souhait de ne pas forcément continuer la carrière diplomatique. Ils aimeraient se reconvertir dans d'autres secteurs, par exemple celui des droits de l'Homme⁹¹¹. Cette dimension fait écho avec celle de la vocation. En effet, pour la très grande majorité des diplomates interviewée, la diplomatie ne constitue pas une vocation, au sens où « *il est des métiers attractifs, moins pour le confort matériel qu'ils garantissent en termes de stabilité d'emploi ou de niveau de revenus qu'en raison de l'image valorisée et valorisante qui leur est associée, ou de l'épanouissement dont ils portent la promesse* » (Dubois, 2013, p. 9), mais plutôt une opportunité de carrière. Dans le chapitre 2, nous avons mis en avant le fait qu'il était possible de parler de vocation puisque les rétributions de l'époque ne correspondent pas à celles actuelles. Cette vocation se situait plutôt dans la représentation de la cause, comme socialisation de renforcement du parcours des représentants de l'OLP. Aujourd'hui, le corps diplomatique est devenu très attractif pour la stabilité professionnelle qu'il offre ainsi que pour les promesses de carrière.

⁹¹⁰ Nous nous basons ici sur des communications du MOFA transmises à la presse. Voici l'échantillon. Pour les rencontres intégrant le vice-ministre : *Sama News*, « Jarādāt yaṭla' nāib wazīr al-khārijīyat al-hinghārī 'alā akhir al-taṭawūrāt al-siyāsīya » (Jaradat informe le vice-ministre hongrois des affaires étrangères des derniers développements politiques), <https://samanews.ps/ar/post/285083/>, mis en ligne le 29 octobre 2016 ; *Maan News*, « Jarādāt yaltaqī nāib wazīr al-khārijīyat al-younānī » (Jaradat rencontre le vice-ministre grec des Affaires étrangères), <https://www.maannnews.net/news/859777.html#>, mis en ligne le 1^{er} août 2016 ; *Wafa*, « Nāib wazīr al-khārijīyat al-tchikī yastaqbil al-safir Jarādāt » (Le vice-ministre tchèque des Affaires étrangères reçoit l'ambassadeur Jaradat), https://www.wafa.ps/ar_page.aspx?id=i29k6Ba634030247763ai29k6B#, mis en ligne le 14 septembre 2015 ; *Al-Watan Voice*, « Taysir Jarādāt yaṭla' nāib wazīr al-khārijīyat al-finlandī 'alā akhir al-taṭawūrāt » (Taysir Jaradat informe le vice-ministre finlandais des Affaires étrangères des derniers développements), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/content/print/1129239.html>, mis en ligne le 14 mars 2018, consultés la dernière fois le 6 octobre 2020. Nous prenons comme exemple pour les voyages à l'étranger une tournée diplomatique réalisée en 2017 par Mazen Shamiyah, alors chef du département l'Afrique, l'Asie et l'Australie en Asie centrale. Le chef du département s'est entourée de la même équipe pendant les différentes rencontres à savoir celle de l'ambassade palestinienne ainsi que Rana Zakarneh en charge de l'Asie centrale au MOFA. *Maan News*, « İnṭilāq al-mouchāwarāt al-siyāsīat al-filastīniyat al-adharbijāniya » (Le début des consultations politiques palestino-azerbaïdjanaises), <https://www.maannnews.net/news/892620.html>, mis en ligne le 21 février 2017 ; « İnṭilāq al-mouchāwarāt al-siyāsīat bayn filastīn wa tourkmānistān » (Début des consultations politiques entre la Palestine et le Turkménistan), <https://www.maannnews.net/news/905891.html#>, mis en ligne le 4 mai 2017 ; *Amad*, « Al-safir Dr. Chāmiyat yaltaqī wazīr khārijīyat jomhoūriyat aouzḡakistān fil-'aṣimat ṭachqand » (Ambassadeur Dr. Shamiya rencontre le ministre des Affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan à la capitale de Tachkent), <https://amadps.com/ar/printPost/170392>, mis en ligne le 26 avril 2017 ; consultés la dernière fois le 20 octobre 2020. Nous retrouvons ce type de situation avec d'autres départements comme celui des Affaires européennes. Pour prendre un exemple, site du MOFA, « 'aqd jalsat mushāwarat siyāsīat bayn filastīn wa biljīkā » (Tenue d'une session de consultations politiques entre la Palestine et la Belgique), <http://www.mofa.pna.ps/es-es/oficinademedios/declaracionpolitica/>, mis en ligne le 12 juin 2019, consulté la dernière fois le 20 octobre 2020.

⁹¹¹ C'est par exemple le cas de Rana mentionnée au chapitre précédent. Entretien le 4 septembre 2018 à Ramallah.

C'est pourquoi la diplomatie ne constitue toujours pas une vocation (tout du moins pour l'échantillon interrogé) car les nouvelles recrues sont plus intéressées par les rétributions que par l'image renvoyée par la profession. Omar constitue peut-être l'exception à notre échantillon car il est le seul à nous avoir déclaré qu'il souhaitait devenir diplomate depuis longtemps. Et pourtant, il reste hésitant quant aux raisons qui l'ont motivé à faire de la diplomatie :

« J'aimais en fait... euh... je comprenais la politique depuis... euh... depuis ma jeunesse en fait. Enfin... il y a des choses qui m'ont décidé, il y a des choses qui nous attirent, on ne sait pas pourquoi. Le fait que l'on regardait les informations à la télé, ça nous attire beaucoup. On essaye de comprendre pourquoi, on essaye d'analyser pourquoi. J'ai découvert cette vérité depuis heu... pas mal de temps. J'ai très vite compris que euh... je veux faire un... ce travail, que je veux faire ce travail, je veux assister... c'est notre attachement à la cause palestinienne. Ça aussi, elle nous a dirigé à... parce que souvent pas mal de Palestiniens veulent aider, veulent faire quelque chose pour la Palestine. Chacun dans sa capacité... dans son domaine en fait. Certaines personnes veulent défendre la cause palestinienne par la musique aussi... par le journalisme, par la politique. Moi j'ai choisi la diplomatie »⁹¹²

Dans la suite de l'entretien, Omar revient sur son parcours en affirmant que *« tout m'a aidé »* pour en arriver là où il est. L'utilisation du « nous » par le diplomate est révélatrice d'une représentation inclusive qui participe à la légitimation de ses dispositions militantes, bien qu'il prenne ses distances avec son appartenance partisane, qu'il associe là aussi à la cause, et de nouveau de manière inclusive : *« À la différence de la France, nous les Palestiniens, on a une même cause. On a le même objectif. On voulait atteindre quelque chose. La libération de la Palestine. Donc, moi je travaillais pour la libération de la Palestine, je travaillais pas pour mon parti »*. Comme nous le verrons un peu plus loin, son discours participe également à un exercice de performance.

Au terme de cette première section, la (re)présentation d'une nouvelle élite diplomatique découle à la fois de la volonté de marquer un renouveau dans la diplomatie palestinienne, et constitue également un moyen pour les acteurs de se positionner au sein de l'espace institutionnel, et ainsi de faire reconnaître leur légitimité à y appartenir. Ce processus ne disqualifie pas pour autant les dispositions militantes des diplomates, mais participe à les

⁹¹² Entretien le 29 janvier 2018.

reconvertir en ressources professionnelles. Ainsi, les représentants de la profession diplomatique continuent de se légitimer par l'utilisation d'un registre militant cohabitant avec les injonctions au professionnalisme. Que veut dire être un professionnel de la diplomatie ? Cela se joue-t-il en termes de ressources et de formations ? Et quelle est la place de la représentation politique dans cette représentation professionnelle ? L'absence de socialisation à la représentation politique des nouvelles recrues est compensée par celle au travail diplomatique au sein du MOFA, où les diplomates doivent avant tout gérer le traitement administratif des relations étrangères. Alors que les premiers représentants de l'OLP se socialisaient à une culture diplomatique à la marge de la scène « classique », la socialisation des nouvelles recrues s'opère par le biais de la culture d'institution (Biland, 2010). Nous nous rapprochons alors plus de la définition de la culture diplomatique d'Hedley Bull (2002), plus minimaliste et élitiste, que celle de Costas Constantinou (2016), plus ouverte au cosmopolitisme. Le rapport à la représentation se trouve également distancié. « *Il ne s'agit plus tant de choisir un délégué disposant des qualités personnelles lui permettant de personnifier l'histoire et les valeurs du collectif, selon un rapport mimétique du délégué au groupe, que de se doter d'un spécialiste pouvant attester de ses compétences dans le métier de courtier appointé* » (Aldrin, 2014, p. 210). Les conditions de socialisation au nouveau corps diplomatique rapprochent désormais plus les nouveaux venus de la figure du négociateur que du représentant politique. Cela ne supprime pas en soi la logique descriptive de la représentation diplomatique. Dans le chapitre 5, nous avons mis l'accent sur le fait qu'il soit difficile d'imaginer que les nouvelles générations éprouvent moins le sentiment de s'engager dans la défense de la cause du fait qu'ils aient vécu toute leur vie les contraintes de l'occupation israélienne. Nous pouvons émettre la même hypothèse ici car ils sont de fait des témoins de ces conditions de vie. De plus, tous les diplomates n'adhèrent pas totalement à ces nouvelles représentations d'un corps de professionnels standardisé ou, plus largement, aux nouvelles stratégies de lutte.

Section 2. Les résistances aux injonctions au professionnalisme

Nous n'entendons pas ici résistance au sens de « *processus par lesquels des individus ou des groupes entreprennent de défendre une autre forme d'institutionnalisation, d'autres buts* »

communs et d'autres objectifs, voire tendent à délégitimer l'institution dans l'espace public ou, cas extrême, à la détruire » (Hmed, Laurens, 2010, p. 132). Les résistances qui nous intéressent sont celles des diplomates qui sont réfractaires à la façade institutionnelle, à la vérité affichée par l'institution, et à ses injonctions quant au(x) rôle(s) de diplomate ou encore aux nouvelles stratégies de lutte. De façon générale, nous présentons dans cette deuxième section les « déçus » de la diplomatie palestinienne, mais qui acceptent les nouveaux changements, perçus comme une nécessité. Cette catégorie ne se limite pas seulement aux diplomates. Elle intègre également les anciens entrepreneurs de cause, nostalgiques d'une diplomatie plus militante. Ces personnes partagent des expériences communes de la diplomatie palestinienne, à l'époque où elle se confondait avec d'autres mouvements sociaux.

2.1) Le poids des socialisations antérieures dans les résistances

Si les socialisations antérieures permettent de saisir les conversions au(x) nouveau(x) rôle(s) de diplomate, elles permettent également d'en comprendre les résistances. Dans cette perspective, une lecture générationnelle apporte des éléments de compréhension sans tomber pour autant dans le biais du conflit de générations. Hisham en est un premier exemple. Comme nous l'avons vu, sa position de distinguer la diplomatie de l'OLP de celle du MOFA découle de sa trajectoire au sein de la représentation du mouvement national. Son discours sur la professionnalisation suggère à plusieurs moments une certaine distanciation. Il reconnaît volontiers la nécessité de ces réformes afin de mieux préparer les diplomates à la nouvelle réalité du terrain. Mais il ajoute que, selon lui, la nouvelle génération ne disposera jamais de l'expérience des anciens représentants qui s'est forgée en partie par rapport à leurs conditions de vie : la peur de mourir et la peur de ne jamais pouvoir un jour retourner chez eux.

Un autre diplomate rejoint Hisham dans son discours et va même un peu plus loin dans ses critiques contre la professionnalisation du corps. Il s'agit d'Iyad, dont le parcours s'inscrit lui aussi au sein de l'OLP. Pour rappel, Abdallah dans sa représentation du diplomate « de carrière » s'était comparé à son collègue qui travaille dans la même mission que lui. Afin de comprendre le poids des socialisations antérieures dans les représentations de ces deux diplomates, nous allons comparer leurs parcours ainsi que leurs déclarations.

a) *Deux parcours, deux socialisations...*

Nous avons présenté dans les grandes lignes le parcours d'Abdallah et de son appartenance à l'institution diplomatique. La comparaison avec celle d'Iyad permet de mettre en avant certaines nuances dans leurs dispositions.

Abdallah (1976) est né à Alep dans une famille de réfugié originaire d'Haïfa. Sa famille part en Tunisie pour le travail de son père, qui est enseignant et un membre influent du FPLP. C'est dans ce pays qu'il suit ses études primaires et secondaires. À l'obtention de son bac, il se rend en France en 1994 pour suivre des études en économie à l'université de Clermont-Ferrand. Il y rejoint le syndicat des étudiants étrangers dans lequel il devient vice-président. Sa licence d'économie obtenue, il est d'abord tenté de rejoindre le monde de l'enseignement et se tourne entre autres vers l'université al-Azhar à Gaza pour enseigner la langue française ou le management. Il apprend au même moment par des amis que le MOPIC recrute également du personnel. Il se rend alors à Gaza pour passer un entretien et il est recruté en 1999. Il y occupe plusieurs postes dans le département d'Afrique, du monde arabe puis du protocole. Entretemps, il suit plusieurs stages de formation en Chine et en Inde. Il revient en France en 2003 pour suivre un master en organisations internationales. En 2005, il passe l'examen du MOFA pour continuer sa carrière et obtient le grade de premier secrétaire. Au regard de la loi, il est censé partir en poste à l'étranger, mais la décision est reculée à cause du changement au pouvoir à la suite de la victoire électorale du Hamas et de la nomination de Mahmoud al-Zahar à la tête du MOFA. Il part finalement en Europe en 2008 et s'occupe des affaires bilatérales de sa mission avant d'être nommé conseiller pour les affaires européennes. Il y occupe également la charge de consul. En parallèle, il est le représentant du Fatah auprès de l'UE. En 2018, il est nommé ambassadeur en Afrique.

Iyad est né en 1965 à Naplouse. Ses deux parents sont enseignants et son père est un activiste connu de Gaza, à la fois au sein de l'Union générale des enseignants palestiniens et au sein du Fatah. Ces activités lui valent plusieurs séjours dans les geôles égyptiennes dans les années 1950, avant d'être chassé par les Israéliens en 1967. Iyad suit son père dans ses différents voyages (Beyrouth puis Tunis). Il se

rend à Bordeaux en 1983 et commence à apprendre le français. Il débute ensuite des études de traduction à Besançon ainsi qu'une licence en linguistique en 1988. Pendant son cursus, il rejoint les rangs de la GUPS ainsi que ceux du Fatah. Il anime aussi une émission de radio franco-arabe à l'université. Après l'obtention de son diplôme, il repart à Tunis auprès du siège de l'OLP et devient rédacteur dans l'agence d'information de la centrale. Il crée ainsi un bulletin mensuel en français sur l'actualité palestinienne et du mouvement national qu'il fait ensuite transiter en France. Son travail l'amène à beaucoup voyager entre les deux rives de la Méditerranée et à réaliser des reportages auprès des bureaux du mouvement national. En 1994, il peut revenir dans les TPO et intègre le ministère de l'Information de l'AP où il est en charge de la presse étrangère ; puis intègre un peu plus tard les bureaux de la Présidence en tant que traducteur-interprète au service du protocole. Ce travail l'amène fréquemment à travailler avec la mission palestinienne de Paris, afin de préparer les visites présidentielles, ainsi qu'avec les différents services consulaires présents en Israël/Palestine. En parallèle de sa carrière professionnelle, il continue ses activités journalistiques : il anime un programme francophone à la radio, il travaille également dans le secteur de la télévision en partenariat avec des chaînes françaises, il crée un club cinéma et participe à la section palestinienne de l'Internationale de la presse francophone. Il représente également le Fatah dans le cadre de ses différentes activités. En 2006, il est « mis à disposition »⁹¹³ de la mission palestinienne en France pour être en charge de la communication. Il est ensuite amené à travailler pour la délégation de l'UNESCO sur le même sujet. En 2010, il est rappelé par le MOFA mais n'a toujours pas de statut diplomatique. Il intègre finalement le corps à la condition qu'il prenne en charge le département des Médias. Jusqu'en 2012, il s'occupe donc des relations médiatiques du ministère ainsi que de sa communication. Il dirige à ce titre le dossier sur la promotion médiatique de la demande de reconnaissance de l'État palestinien auprès des différentes agences de presse. En 2012, il obtient une bourse qui lui permet de faire l'ENA en France. À son retour à Ramallah, il est chargé du dossier des expatriés palestiniens. Puis en 2014, il est finalement nommé en Europe où il est en charge des relations bilatérales avec le grade de conseiller.

⁹¹³ Nous reprenons ses termes.

Il a envisagé un temps de s'inscrire en doctorat afin de réaliser une thèse sur l'histoire du Fatah mais doit renoncer à cause de son travail.

En somme, ces deux profils sont très similaires l'un de l'autre, même s'ils n'appartiennent pas à la même génération. Tous deux ont connu l'exil, leurs pères étaient des activistes influents, ils ont fait leurs études en France, tout en militant dans des syndicats, et ils sont membres du Fatah. Là où leurs parcours divergent se situe au niveau de la carrière diplomatique. Si Abdallah intègre rapidement le circuit diplomatique dès les premières années du MOPIC, l'intégration d'Iyad est plus tardive et se situe à la suite de plusieurs expériences professionnelles. Il est d'abord passé par le milieu du journalisme et de la communication, par différents ministères et par les bureaux de la présidence avant d'intégrer formellement le MOFA. De plus, son expérience lui a permis d'intégrer l'institution sans passer par la case concours. En ce sens, il s'éloigne de la catégorie du diplomate « de carrière » vue plus tôt.

La socialisation à la représentation politique constitue également un autre élément important dans leurs parcours. Si tous deux ont participé à un syndicat étudiant, leurs expériences divergent, ce qui peut également expliquer leur rapport différencié à la professionnalisation. Dans le cas d'Iyad, nous avons une personne avec un passage plus marqué dans le militantisme et les activités du mouvement national palestinien *via* son expérience dans les bureaux de l'OLP à Tunis. Il s'est également beaucoup investi dans la GUPS pendant ses études universitaires. Dans le cas d'Abdallah, il a eu moins de possibilités de s'engager pendant ses études en France comme il le reconnaît lui-même. Le fait que la GUPS ne dispose pas de bureau dans son université et que la population palestinienne soit plus restreinte font qu'il a dû se tourner vers d'autres milieux comme le cercle des étudiants étrangers. Ce qui lui a tout de même permis d'être actif sur la question palestinienne grâce aux réseaux étudiants et certaines ONG. Enfin, étant de dix ans le cadet d'Iyad, la fin de ses études correspond aux débuts du MOPIC alors en pleine recherche de nouveau personnel. À l'inverse, son collègue avait déjà rejoint les rangs de l'OLP depuis presque une décennie.

b) ... et une représentation différente ?

Ces trajectoires font que les deux diplomates n'entretiennent pas le même rapport à la professionnalisation. À la question de savoir s'ils pensent que le corps diplomatique est aujourd'hui plus professionnalisé, leurs réponses divergent. Nous mettons ci-dessous les extraits des deux entretiens :

Extraits de l'entretien avec Abdallah du 11 mai 2016 :

RD : Avez-vous le sentiment que le corps auquel vous appartenez a changé depuis que vous avez commencé votre carrière ?

Abdallah : Oui, bien sûr. Déjà quand j'ai commencé, c'était le ministère du Plan et de la Coopération internationale, aujourd'hui on parle d'un vrai ministère des Affaires étrangères.

RD : Et au niveau des diplomates eux-mêmes ?

Abdallah : Pour les diplomates, avant ça été... on pouvait entrer au ministère des Affaires étrangères sans passer l'examen. Maintenant ce n'est plus le cas. Un diplomate palestinien doit commencer, comme dans tous les autres ministères du monde, doit passer un examen pour devenir attaché et commencer ainsi sa carrière diplomatique, comme tous les diplomates du monde. Maintenant, c'est un vrai ministère, avec des vrais diplomates palestiniens qui sont mieux informés qu'avant et moi je vois cela comme très avantageux, parce que, comme je vous ai dit, on peut avoir des gens talentueux qui sont dans notre système et si on commence à remplir notre système avec des gens qui n'ont pas fait une carrière diplomatique, c'est très difficile.

RD : Donc pour vous, ce sont des changements positifs ?

Abdallah : Oui.

RD : Et quels seraient les changements encore à faire selon vous ?

Abdallah : On n'est jamais satisfait, il y a beaucoup de choses à faire. Au niveau du moyen de travail, il manque des choses. Parce que maintenant, nous on demande plus, de tous les rapports qui sont arrivés de partout dans le monde et sur la circulaire pour tous les diplomates, pour que les diplomates soient informés au moins de tout ce qui se passe dans le continent où ils travaillent (...) Je pense qu'il est très important d'avoir une copie ou d'avoir accès à tous les rapports qui sont rédigés dans tous les autres pays européens. Parce que c'est ici qu'on peut avoir une position européenne.

Extraits de l'entretien avec Iyad du 10 mai 2016

RD : Avez-vous le sentiment que le corps auquel vous appartenez a changé depuis que vous avez commencé votre carrière ?

Iyad : Oui, tout à fait. Il y a effectivement plus de professionnels, on va dire, plus de techniques... et en même temps, moi, je pense qu'on ne peut pas nous, Palestiniens, avoir le même type de diplomatie qu'un vrai État. C'est vrai que nous, nous nous considérons comme un État, c'est vrai que nous avons une voix diplomatique, c'est vrai que nous avons des bureaux partout etc. Je veux dire qu'on existe mais nous sommes encore dans une époque d'occupation, de libération nationale. Et je pense qu'on doit mélanger, je pense qu'on doit oublier [la diplomatie d'État]... et des fois, je fais un reproche à mes collègues qui s'arrêtent à l'aspect officiel, qu'à l'État. Moi non, je pense qu'un diplomate palestinien, doit être en contact tout le temps avec la société civile, avec le mouvement de solidarité, avec la communauté palestinienne... Il ne doit pas se comporter comme un officiel de n'importe quel pays arabe. Il doit suivre l'actualité, il doit participer, il doit bouger... Je pense qu'il doit avoir une double mission. Et certains collègues, malheureusement, ne voient de la diplomatie que l'aspect des réceptions, de l'aspect formel... Nous n'avons pas un État, une armée, nous n'avons pas de richesses, de pétrole, nous n'avons pas des intérêts commerciaux... Notre cause est une cause politique. Elle repose sur la culture, sur les médias... Et on doit toujours privilégier la culture. Et ce sont nos rapports avec la société civile, avec les partis politiques qui peuvent influencer nos rapports avec les États.

RD : Et pour vous, ce sont des changements positifs ou négatifs ?

Iyad : En toute franchise, pour moi, c'est négatif.

RD : Et quels seraient les changements encore à faire selon vous ?

Iyad : C'est d'abord privilégier la diplomatie publique. On doit intégrer l'opinion publique. Je veux dire même les États le font. Y a un rôle, un contact avec la société civile qui encourage la venue des artistes dans les missions culturelles. Les États qui sont autonomes peuvent se priver de ça, pas comme nous. Je pense qu'il faut intégrer dans chaque mission, chaque ambassade palestinienne des administrations culturelles, du sport, de communication, des médias... ça doit être intégré dans le travail diplomatique. Il faut qu'il y ait par exemple un attaché de presse qui soit chargé, qui ne fait que prendre contact avec les médias. On ne peut pas avoir ce privilège de dire que la communication se limite à un ambassadeur. Il faut qu'il y ait des gens qui s'occupent du travail avec les partis politiques, avec les administrations, avec la communauté palestinienne. Il faut plus de gens, mais des gens, tout en étant attaché politique, économique, doit essayer de développer des liens avec les sociétés. On ne peut pas s'arrêter à... on n'est pas une ambassade, on n'est pas un État. Nous avons une cause. Et nous faisons

face aussi à un État fort, qui est l'État d'Israël, avec sa narration complètement contre nous, et nous devons reprendre l'initiative.

RD : La professionnalisation du corps diplomatique doit-elle rester une priorité selon vous ?

Iyad : C'est une priorité tout à fait, mais en même temps, il faut savoir qu'on n'est pas un État, tant qu'on est dans cette situation, on ne peut pas... bon on doit intégrer, on doit comprendre comment se passent les protocoles, ce que l'on doit faire etc. C'est normal. Mais en même temps, on ne doit pas oublier que nous sommes sous occupation. On ne peut pas dire, comme certains collègues le disent, "oui moi je ne peux pas aller à une manifestation". Non, tu dois aller à la manifestation, enlèves ta cravate, enlèves ton costume et vas à la manifestation, c'est ton rôle. Maintenant ok, ne prends pas des positions hostiles à l'État, tu essayes d'encourager la position de l'État, auquel vous êtes accrédités. Mais vous ne pouvez pas dire que moi j'ai le droit de réserve. Le droit de réserve quand il s'agit de l'État auprès duquel vous êtes, si on vous pose une question par rapport à cela, vous ne devez pas éviter, vous devez défendre votre cause. Et certains collègues, ils en ont une conception très réduite. Ils pensent que le diplomate, que son rôle est purement officiel, il ne doit pas bouger, il ne doit pas sortir.

Ces deux extraits mettent en avant le décalage dans leur perception du discours autour de la diplomatie palestinienne, et cela à plusieurs niveaux. Sur les effets même de la professionnalisation, il est intéressant de voir qu'Abdallah les perçoit d'abord en termes institutionnels et porte son regard sur les diplomates uniquement en termes de recrutement, qui reste une marque de mérite à ses yeux. De la même façon, sa réponse quant aux aménagements nécessaires reste très centrée sur la sphère technique. Dans son témoignage, Abdallah explique qu'il a apporté, lors de son arrivée à la mission, certaines techniques de travail à l'équipe comme la façon de rédiger une note verbale ou encore de savoir comment gérer les affaires consulaires. Ce qui montre une socialisation plus marquée au travail bureaucratique de la diplomatie.

À l'inverse, Iyad défend une réorientation de la diplomatie palestinienne plus tournée vers la société civile. Deux facteurs complémentaires permettent de comprendre sa position. Le premier étant sa carrière dans la communication, d'où ses critiques quant aux systèmes des missions et des ambassades qui se limitent fortement aux actions et aux discours des ambassadeurs. Sa représentation découle de sa socialisation professionnelle antérieure. Le deuxième facteur, qui va de pair avec le premier, est sa socialisation à la représentation de la cause palestinienne. Son discours vis-à-vis du rôle de la société civile s'explique en partie par son parcours, en tant que militant de la GUPS et du Fatah, ainsi qu'en tant que journaliste.

Comme le montre son profil, pendant toute sa carrière professionnelle, il a tenu à garder un pied dans des activités culturelles, aux côtés d'acteurs de la société civile. Il déclare même que tout son parcours pourrait se résumer aux questions de la langue et de la communication, bref de la culture. Ensuite, il montre une certaine réticence envers la professionnalisation même s'il lui reconnaît ses avantages. Cette distanciation ne se joue pas tant au niveau du processus en lui-même que dans la façon dont ses collègues s'en emparent pour justifier leur refus de participer à des événements politiques. En cela, la représentation d'Iyad du rôle du diplomate se rapproche de celle défendue par les entrepreneurs de cause. S'il n'est pas dépourvu de la même culture institutionnelle que son collègue, Iyad semble beaucoup plus influencé par son lien à la culture en général et à son passé militant auprès de la société civile.

Enfin, ses doutes envers la professionnalisation représentent également sa position sur la situation en général de la lutte. Nous ne nous basons pas tant ici sur nos entretiens avec lui que sur ses écrits au sujet de l'histoire du mouvement national palestinien (que ne nous ne référençons pas, toujours par souci d'anonymat). Il y critique notamment le cheminement suivi par le Fatah et l'OLP après les accords d'Oslo, sans pour autant remettre en cause leurs fondements. Il appelle ainsi à la reconstitution du mouvement national, mais cette fois en intégrant le Hamas et le Djihad islamique pour faire front commun contre l'occupation israélienne. Ses écrits sont très révélateurs de son attachement à l'histoire de la lutte palestinienne, de ses coopérations à l'étranger et donc à sa propre socialisation militante.

Il n'est pas le seul diplomate à percevoir la professionnalisation du corps diplomatique d'un œil critique au prisme de l'héritage de la lutte. Le rapport d'al-Shabaka va également dans ce sens alors qu'un diplomate (anonymisé) tient le discours suivant aux auteures : « *L'effort de combiner libération nationale et gouvernance n'a pas été possible. Pas plus que la tentative de professionnalisation du corps diplomatique : on a donné l'illusion de renouveler les générations qui l'ont construit, mais on a fait venir des gens coupés de la réalité politique...* » (Al-Hassan & al., 2021, p. 28). Nous retrouvons également ce discours chez Majed, aujourd'hui à la retraite.

Extraits de l'entretien avec Majed du 12 mai 2016

RD : *Et pour vous, ces nouveaux diplomates sont-ils mieux formés ou mieux préparés au travail diplomatique ?*

Majed : *Je ne sais pas. En tout cas, maintenant, les nouveaux diplomates doivent avoir les qualités nécessaires pour accomplir leurs missions. Et doivent bien sûr aussi répondre aux directives qui leur arrivent de la direction centrale, c'est-à-dire du ministère des Affaires*

étrangères, de la présidence. Et accessoirement, également, avoir les relations nécessaires et indispensables avec les autorités politiques dans les pays. Mais les relations sont devenues presque entre États, entre l'AP et les États occidentaux. Et donc, avec tout ce que cela implique, les rapports... [interruption]

RD : *Et donc pour vous, tous ces changements ont-ils été positifs ?*

Majed : *Non, mais c'est une adaptation nécessaire. C'était une adaptation nécessaire à partir du moment où les relations sont devenues entre États. Il faut assurer le suivi de ces relations. Mais je pense qu'on n'accorde pas assez d'importance, ou l'importance nécessaire, à l'opinion publique. Et la diplomatie palestinienne, je ne dis pas qu'elle a négligé ce côté, mais qu'elle est devenue de ce côté-là, du travail auprès de l'opinion publique, elle est devenue au second plan, après le travail officiel auprès des autorités officielles. Mais on sait très bien que l'opinion publique en Europe occidentale est importante pour le gouvernement ; et qu'elle est prise en compte dans les décisions des relations officielles entre leur État et nous (...) Le travail des organisations de solidarité est très important, très nécessaire parce que je pense qu'il a été déterminant dans l'évolution de l'opinion publique française ou européenne. Le travail des intellectuels, le travail des historiens en France et en Europe a été très important dans l'évolution des positions officielles des États (...) Aujourd'hui, on a, par exemple, suite à cette révolution dans l'opinion publique, on a une majorité, en France, plus que dans d'autres pays européens, une majorité de parlementaires, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale, qui soutienne la reconnaissance de l'État de Palestine par le gouvernement français. Et ils ont adopté des motions adressées au gouvernement (...) Donc l'opinion publique peut faire pression sur les différents gouvernements.*

De façon similaire, l'ex-ambassadeur adopte un regard nuancé sur la professionnalisation du corps diplomatique. À nouveau, le parcours de Majed est important à prendre en compte, car il a travaillé plusieurs années en France dans les années 1980 avant d'être nommé ambassadeur en Afrique. Il a longtemps mené ce type de diplomatie publique en France pendant cette période, alors que les relations étatiques sont soumises à plusieurs contraintes. De par son ancienneté, Majed a échappé à la politique mise en place par le MOFA pour former ses diplomates, cette dernière étant surtout destinée aux nouvelles recrues que vers les ambassadeurs. Sa socialisation professionnelle n'est donc pas tournée vers les nouvelles pratiques et les nouveaux discours institués. Sans oublier que sa carrière militante est très similaire à celle d'Iyad. Tous deux ont exercé des activités à la GUPS pendant leurs études universitaires.

Chez ces deux diplomates, les résistances à l'institutionnalisation découlent donc des dispositions acquises au sein d'autres institutions et d'autres contextes. À l'image des fonctionnaires de l'ancien ministère de la France d'Outre-mer reconvertis dans celui de la Coopération étudiés par Julien Meimon (2010), ces diplomates d'une autre génération importent leurs propres dispositions dont celle d'un certain « culte du terrain », en particulier celui de la société civile qu'ils ont longuement investie. Et malgré leurs visions divergentes des nouvelles injonctions du ministère, *« ces agents sont en somme un groupe de transition, jouant d'une certaine continuité, « tordant » au besoin leur passé en l'adaptant aux contraintes historiques du moment, pour inventer des rôles qu'il est nécessaire de présenter comme nouveaux »* (Meimon, 2010, p. 54). C'est sur ce point que leurs discours peuvent relever d'une résistance car s'ils constituent bien un groupe de transition, ils rechignent à adapter leur passé à ces nouvelles réalités alors que pour la génération des cadres du MOPIC, cette reconversion des dispositions militantes est plus simple du fait de la concordance temporelle faisant coïncider leur entrée sur le marché du travail avec l'établissement de l'AP. Bien que des diplomates à l'image de Majed, Iyad ou Hisham soient plus réticents à ces injonctions, ils restent malgré tout confrontés au poids de l'institution dont les codes s'imposent à eux. *« Si l'ordre institutionnel est source de contraintes, il produit et entretient des modèles d'action, des schèmes de pensée préétablis, qui jouissent à la fois d'une valeur substantielle d'évidence et de la force de leur légitimité politique »* (Lefebvre, 2001, p. 109). C'est pourquoi, leur résistance ne va pas jusqu'à subvertir l'institution ou de proposer une nouvelle forme d'institutionnalisation. Cependant, certains diplomates ont choisi un autre moyen pour afficher leur position, l'*exit*.

2.2) Le choix de l'*exit* : mettre un terme à la carrière diplomatique mais pas à la représentation

Quelles sont les raisons qui poussent les diplomates à quitter le corps ? Pour certains d'entre eux, il s'agit d'une reconversion à l'image des ambassadeurs qui reviennent dans les TPO pour occuper des positions politiques, comme Mai al-Kaila, ancienne ambassadrice en Italie et actuelle ministre de la Santé, ou Abdallah Frangi, qui après sa retraite continue de travailler comme conseiller à la présidence. D'autres, comme Nabil Amr, démissionnent en guise de protestation contre le gouvernement. Puis, nous avons les cas intermédiaires, comme Leïla Shahid, qui prennent leur retraite mais pas uniquement à cause de leur âge. En effet, bien que l'ex-ambassadrice soit âgée de 65 ans au moment où elle décide de quitter ses fonctions, elle a

fait savoir à plusieurs occasions qu'elle partait « *avec colère* »⁹¹⁴. Sa frustration est avant tout tournée vers la communauté internationale et l'UE dont elle dénonce les « lâchetés » face à leurs hésitations à prendre une position commune contre Israël. Les raisons, selon elle, sont bien connues. Il y a d'une part les responsabilités morales héritées de la Shoah et d'autre part le fait qu'Israël soit un partenaire plus profitable pour les Européens⁹¹⁵.

Le cas de Leïla Shahid est intéressant à travers les changements dans ses discours. À sa sortie de carrière, l'ex-ambassadrice continue de s'inscrire dans la prétention de 1988 en défendant la solution à deux États, bien qu'elle appelle à un changement dans la stratégie palestinienne afin qu'elle se concentre plus sur les problèmes intérieurs et les résistances face à la colonisation⁹¹⁶. Ses prises de position changent pourtant au fil des années. Dans une autre interview réalisée en 2017 (peu après la reconnaissance de Jérusalem par l'administration Trump), l'ex-diplomate tient un tout autre discours. Selon elle, « *la phase diplomatique est aujourd'hui terminée et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai décidé de prendre ma retraite* »⁹¹⁷. La solution à deux États s'assimile désormais à une simple « *expression orale* » ou à « *une déclaration de principe* » pour les États. Elle espère aussi voir une nouvelle génération de *leaders* arriver au pouvoir, plus aux faits des nouvelles réalités internationales et techniques⁹¹⁸. Ces nouvelles positions s'éloignent par conséquent de la prétention de 1988 et son retour d'expérience sur ses années comme ambassadrice ne sont pas sans s'accompagner d'un certain cynisme⁹¹⁹. Dès lors, ce

⁹¹⁴ Mediapart, « Leïla Shahid : « Je pars avec tristesse et colère » », <https://blogs.mediapart.fr/edition/palestine/article/150315/leila-shahid-je-pars-avec-tristesse-et-colere>, mis en ligne le 15 mars 2015, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

⁹¹⁵ Mediapart, « Femme de tête comme de cœur, Leïla Shahid, à l'image de la Palestine », <https://blogs.mediapart.fr/edition/palestine/article/160715/femme-de-tete-comme-de-coeur-leila-shahid-limage-de-la-palestine>, mis en ligne le 16 juillet 2015, consulté pour la dernière fois 25 novembre 2020.

⁹¹⁶ Mediapart, *op. cit.* 15 mars 2015 ; Jeune Afrique, « Palestine – Leïla Shahid : « Je suis très déçue par la diplomatie internationale » », <https://www.jeuneafrique.com/233382/politique/palestine-leela-shahid-je-suis-tr-s-d-ue-par-la-diplomatie-internationale/>, mis en ligne le 1^{er} juin 2015, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

⁹¹⁷ L'Orient le Jour, « Leïla Shahid : Pour les Palestiniens, la phase diplomatique est aujourd'hui terminée », <https://www.lorientlejour.com/article/1089834/leila-shahid-pour-les-palestiniens-la-phase-diplomatique-est-aujourd'hui-terminee.html>, mis en ligne le 16 décembre 2017, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

⁹¹⁸ *Ibid.*

⁹¹⁹ Par exemple, « *J'ai été ambassadrice en Europe pendant 10 ans, et il faut le reconnaître, nous ne sommes pas efficaces parce que nous ne savons pas utiliser les armes économiques, les sanctions. Nous avons uniquement réussi une chose, c'est le BDS, comme campagne chez les citoyens, mais aucun pays n'a suivi pour l'instant* » in *Ibid.* « *La diplomatie, qu'elle soit palestinienne ou arabe, est inefficace. Pour avoir été déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union européenne à Bruxelles, je suis bien placée pour dire que la diplomatie européenne n'est pas meilleure (...) Bref, la politique est dans une impasse, et il faut l'assumer pour sortir de l'ornière. Aujourd'hui, je ne veux pas raconter de bobards à mes amis de Palestine* », in Jeune Afrique, « Leïla Shahid : « La culture ne peut surgir que d'une blessure profonde » », <https://www.jeuneafrique.com/mag/759523/culture/leila-shahid-la-culture-ne-peut-surgir-que-dune-blessure-profonde/>, mis en ligne le 9 avril 2019, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

retournement peut se lire comme une forme de distanciation avec le rôle de diplomate et plus en accord avec un retour à un rôle plus militant de la représentation.

En effet, l'ex-ambassadrice resitue elle-même son rôle diplomatique au sein de son parcours militant. « *Je milite depuis quarante-huit ans pour mon pays, dont vingt-cinq en tant que diplomate* »⁹²⁰. Au terme de sa carrière, elle décide de plus s'investir dans la société civile et continue d'apparaître sur la scène publique au gré des événements culturels, comme lorsqu'elle parraine la 14^e édition du Panorama des cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient qui s'est tenue en 2019 à Paris⁹²¹, ou au sein de l'Institut du monde arabe dont elle est élue présidente de sa Société des amis. De fait, elle conserve un rôle incontournable dans la représentation des Palestiniens, tout particulièrement dans les pays francophones. Il suffit de taper son nom dans la barre Google actualités pour constater le nombre impressionnant d'interviews qu'elle continue de donner sur l'actualité palestinienne, bien plus que les ambassadeurs en place dans ces pays. Elle est également souvent l'invitée d'événements civils, comme des colloques, où nous avons pu nous même être témoin de sa célébrité au cours d'un de ceux organisés par la Cimade le 11 décembre 2015 à Montpellier. De nombreuses personnalités sont invitées à cet événement, allant d'universitaires (Henry Laurens) à des membres de la société civile israélienne (Michel Warschawski). Mais la personne qui a créé le plus d'émoi au cours du colloque reste indubitablement Leïla Shahid qui s'en prend simultanément à l'UE, à la communauté internationale, aux dirigeants palestiniens et israéliens... Tout cela, sous les applaudissements du public.

Le cas de Leïla Shahid pose la question de l'*exit*, et peut-être même de la *voice*, comme sortie de rôle du diplomate. Nous avons pu constater qu'elle prend ses distances avec les discours et les représentations diplomatiques de façon à se détourner d'une discipline jugée comme inefficace. Mais quitte-t-elle réellement ce rôle ? Ou renoue-t-elle avec celui de représentant politique ? Leïla Shahid conserve un rôle, présenté comme plus militant, qui s'assimilerait plus à celui d'« *un ambassadeur du quotidien* » (Constantinou, 2016, p. 39). Comme nous l'avons rappelé en introduction de ce chapitre, en science politique l'approche en termes de rôle permet avant tout de saisir le rapport à l'institution et les processus de socialisation qui s'y opèrent. Dans cette logique, la stratégie de l'*exit* permet de prendre ses distances avec l'institution en question et parfois même de la critiquer. Nous retrouvons une situation similaire avec l'ex-

⁹²⁰ *Jeune Afrique*, op. cit. 1^{er} juin 2015.

⁹²¹ *Le journal de Saint-Denis*, « Leïla Shahid au PCMMO / « Je suis tombée amoureuse de ce festival » », <https://lejsd.com/content/%C2%AB-je-suis-tomb%C3%A9e-amoureuse-de-ce-festival-%C2%BB>, mis en ligne le 2 avril 2019, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

ambassadrice palestinienne qui ne se fait pas tant la critique de l'institution diplomatique que de l'ensemble de la configuration dans laquelle celle-ci est insérée. Pourtant, dans le cas de Leïla Shahid, le rôle de diplomate ne l'a jamais empêchée d'émettre ses mêmes critiques car celui-ci reste situé dans la continuité de son parcours militant. Ce qui ne veut pas dire qu'elle échappe aux contraintes du rôle, mais que ses dispositions antérieures lui permettent d'y résister d'autant plus qu'elle prend ses responsabilités avant l'établissement de l'AP, et par conséquent des réformes qui ont touché la diplomatie palestinienne. En somme, la stratégie de l'*exit* correspond dans ce cas à l'idée d'échapper à l'ordre institutionnel tout en continuant à s'inscrire dans la représentation palestinienne grâce à d'autres biais qui lui échappent.

Enfin, il faut noter que Leïla Shahid est souvent érigée comme une figure de la diplomatie palestinienne par les entrepreneurs de cause en France. Ces derniers se font également très critique des nouvelles orientations données à la diplomatie palestinienne qu'ils comparent souvent à un passé militant révolu.

2.3) Les entrepreneurs de cause et la perception de la diplomatie palestinienne : entre cynisme et nostalgie du passé

Pour rappel, nous avons surtout défini l'identité des entrepreneurs européens de cause par rapport à l'extrême gauche. Comme le souligne Nicolas Dot-Pouillard, cela reste d'actualité aujourd'hui, notamment en France, bien que l'espace de la cause ait depuis bien changé. En effet, certains réseaux se sont désormais fondus dans de nouvelles luttes, articulant plus la question palestinienne à celles de l'altermondialisme, de la lutte contre le racisme, contre la seconde guerre du Golfe... tandis que les mouvements d'extrême gauche se sont considérablement affaiblis (Dot-Pouillard, 2020). La situation exposée par l'auteur illustre celle des acteurs que nous avons interviewés, notamment au regard de leurs parcours. Ils sont ainsi plusieurs à avoir pris leurs distances avec la question palestinienne en termes de militantisme. Pourtant, cela ne les empêche pas de continuer de suivre avec intérêt l'actualité politique palestinienne et de participer à certains événements, non sans un certain cynisme pour certains d'entre eux.

Nous précisons que nous allons surtout nous reposer sur le cas des entrepreneurs français pour la période contemporaine. Ce qui nous intéresse est de voir comment ces acteurs se représentent le rôle du diplomate palestinien dans le contexte actuel, alors que la question de Palestine reste

un enjeu de mobilisation important dans le pays. À partir de leurs témoignages⁹²², ce qui nous a marqué est la façon dont ils perçoivent (et construisent) le « bon diplomate » ou plutôt le « bon représentant » de la cause palestinienne. Dans le cas des entrepreneurs, nous nous éloignons de la figure du diplomate « de carrière », défendue par les nouvelles générations, pour se rapprocher de celle du représentant militant. Cette représentation du « bon diplomate » n'est pas surprenante en soi lorsque l'on resitue le parcours de ces acteurs dans l'activisme « propalestinien » depuis les années 1960.

Les témoignages de ces anciens militants rappellent que la perception de la diplomatie palestinienne, et donc de la performance qui lui est associée, reste liée à la capacité de représenter la cause défendue. Nous revenons ici à la question qui a ouvert notre thèse : quelle est la différence entre un diplomate et un représentant ? Au regard des témoignages reçus, nous pourrions répondre aucune aux yeux de certains entrepreneurs. Être un « bon diplomate » reviendrait à être un « bon représentant ». Dans ce cas, qu'est-ce qu'un « bon représentant » ? Et cette définition est-elle en accord avec celle d'un « diplomate professionnel » ? Comme pour les diplomates vus précédemment, les entrepreneurs n'ont pas une représentation homogène du « bon diplomate ». C'est une réflexion qui se base en partie sur leurs expériences passées avec les représentants de l'OLP.

Il ne faut pas attendre la professionnalisation du corps diplomatique palestinien après 1994 pour que des critiques soient émises à l'encontre de représentants. Nous avons cité l'exemple d'Ibrahim Souss dans le deuxième chapitre qui est loin de faire l'unanimité auprès des activistes propalestiniens. En effet, le représentant nous a été décrit à plusieurs reprises plus comme un « carriériste » que comme un militant ; personification d'une « bourgeoisie cultivée » ; plus intéressé par la carrière de « pianiste » que de représentant. Il a d'ailleurs souvent été cité en opposition à Ezzedine Kalak, qui apparaît dans nos entretiens comme quelqu'un d'investi dans la cause. Malgré une perception globalement négative du travail d'Ibrahim Souss, certains des entrepreneurs lui reconnaissent le fait qu'il sait bien manier le verbe, plus spécifiquement auprès des médias, et que les années 1980 restent une bonne décennie pour les relations entre l'OLP et la France. L'autre diplomate auquel est souvent comparé Ibrahim Souss est Leïla Shahid, qui lui succède en 1994 et dont le parcours comme déléguée générale de la Palestine en France est souvent perçu comme un « âge d'or » de la diplomatie palestinienne. Si elle est autant mise en avant dans nos entretiens, cela est avant tout justifié par son charisme et son engagement

⁹²² Dans les paragraphes qui suivent, nous essaierons autant que possible d'anonymiser les propos à la demande des enquêtés car certains remettent clairement en cause le rôle de diplomates palestiniens et critiquent fortement leur travail.

militant, que le journaliste Dominique Vidal qualifie de « *militance ferme mais douce* »⁹²³, ainsi que par sa capacité à s'adapter aux différents interlocuteurs. En effet, même si des groupes d'extrême gauche comme le PCF restent le principal soutien de la diplomate, elle ne s'aliène pas pour autant le reste de la gauche ou la droite française ni même les gouvernements en place (Dot-Pouillard, 2020, p. 114).

Si les différents entretiens se rejoignent tous sur un point, c'est qu'il y a eu un avant et un après Leïla Shahid en France, dans le sens où les personnes qui lui ont succédé n'ont pas eu le même impact dans la représentation des Palestiniens. En 2006, c'est Hind Khoury qui remplace la déléguée partie pour Bruxelles. Aussi bien dans la presse⁹²⁴ que dans les témoignages des entrepreneurs, la nouvelle déléguée est souvent comparée à sa prédécesseuse, notamment au niveau du caractère, avec d'un côté Leïla Shahid « *qui était la militante forte en exil, Khoury incarnait la souffrance de l'occupation* »⁹²⁵. Nous avons retrouvé peu de données sur Hind Khoury pendant son passage dans la capitale française, ce qui tend à confirmer les propos de certains des entrepreneurs comme quoi elle n'était pas très friande des médias alors que, paradoxalement, le contexte de cette période est marqué par de nombreuses crises : le gouvernement du Hamas, les affrontements inter-palestiniens et la guerre de Gaza de 2008-2009. Cependant, il faut préciser que la déléguée est atteinte d'un cancer à cette époque, ce qui limite ses interventions dans l'espace public. En conséquence, la réception de son travail en tant que représentante des Palestiniens reste finalement mitigée aux yeux de certains entrepreneurs et il apparaît clairement dans leurs discours qu'elle souffre de la comparaison avec son aînée. Mais comme l'illustrent les propos de Maurice Buttin, la représentante continuait d'incarner la souffrance vécue par les Palestiniens. La logique descriptive reste ainsi d'actualité avec elle. C'est un point qui rompt avec son successeur.

Hind Khoury est remplacée en 2010 par Hael al-Fahoum. Son cas est intéressant dans la façon dont les entrepreneurs perçoivent son travail en France. Ils se rejoignent tous sur un point : l'ambassadeur incarne la figure du « vrai » diplomate. À partir de là, nous avons d'un côté les entrepreneurs qui critiquent cette position et ceux qui la comprennent, au mieux de la soutenir. Que veut dire être un « vrai » diplomate ici ? Le terme désigne d'un côté comme de l'autre, qu'al-Fahoum s'est plus tourné vers le gouvernement que les médias ou la société civile. Les

⁹²³ Entretien avec Dominique Vidal le 10 janvier 2018 à Paris.

⁹²⁴ *Le Monde*, « Hind Khoury : la voix de la Palestine à Paris », https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2006/01/04/hind-khoury-la-voix-de-la-palestine-a-paris_727229_3218.html, mis en ligne le 4 janvier 2006, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

⁹²⁵ Entretien avec Maurice Buttin le 20 février 2019 à Paris.

critiques formulées à son encontre se concentrent donc sur le public auquel est adressé la performance. Or, aux yeux de certains entrepreneurs, la configuration propre à la France ne serait pas propice à une diplomatie étatique car ce ne serait pas auprès du gouvernement qu'il faudrait attendre des actions, mais plutôt du côté de la société civile, à l'inverse peut-être de l'Allemagne. Nous disons peut-être car nous nous basons ici sur les propos de Maurice Buttin, qui a bien connu l'ambassadeur. Il nous a expliqué qu'Hael al-Fahoum avait durement bataillé auprès des officiels allemands pour se faire reconnaître comme délégué général de la Palestine. À l'arrivée, cette stratégie d'une diplomatie « officielle » s'est révélée payante pour lui et il a maintenu le même cap une fois arrivée en France. Chose qui est plutôt mal perçue par plusieurs entrepreneurs mais qui, encore une fois, situe le travail de l'ambassadeur à la suite de celui de Leïla Shahid, ce qui ne lui a pas toujours plu au vu de certaines de ses réactions⁹²⁶.

La description des représentations que les entrepreneurs de cause se font du travail des diplomates palestiniens est finalement éclairante sur leurs attentes de leur performance. Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une critique contre la professionnalisation de la diplomatie palestinienne en tant que telle, il est important de souligner que ces acteurs attendent peu de cette dernière. Ils rejoignent certes les positions communes sur les bénéfices d'être mieux armés en termes de savoirs (droit international, normes diplomatiques...), mais ils sont aussi d'accord sur le fait qu'il y a peu à attendre de la part du gouvernement français. En conséquence, les efforts des diplomates devraient d'abord se tourner vers la société civile. Ils associent donc le travail diplomatique à celui de la représentation militante dans le sens d'entretenir la « passion française » (Sieffert, 2004) pour la Palestine, comme pouvaient le faire les représentants de l'OLP.

Nous nous sommes surtout appuyés sur le cas de la France mais nous retrouvons des constats similaires du côté de la Belgique. Pierre Galand regrette également que les nouveaux ambassadeurs palestiniens « *ne soient plus en phase avec le mouvement [de solidarité] ou avec les institutions* » à l'inverse de leurs prédécesseurs.

« Si on a eu des personnalités aussi attachantes que Naïm Khader, puis après ça Shawki Armali qui est un diplomate très fin et très affectueux aussi... et puis la pétulante Mme Leïla Shahid, aujourd'hui voilà ce qu'il y a c'est que... ces problèmes internes à la Palestine nuisent énormément à leur image et que leurs représentations extérieures ne sont pas tout à fait à la

⁹²⁶ L'un des entrepreneurs nous a confié qu'il avait été un jour « convoqué » par l'ambassadeur pour s'expliquer sur des propos qu'il aurait tenus au cours d'une interview.

hauteur parce qu'ils se sont installés dans un statut qu'on leur a donné : ils sont reconnus, ils ont une ambassade, aujourd'hui ils ont quitté le bâtiment de l'ANC et se sont installés dans un magnifique bâtiment ici à Bruxelles maintenant avec de belles voitures... mais en même temps, leur image comme mouvement de libération, elle n'est plus très lisible. Donc, les représentants qui jouent un rôle uniquement d'ambassadeur, ils n'ont plus de militants qui vont dans la rue, qui vont chez les militants de la solidarité etc. Cela pose problème. Et ça crée une défiance envers le mouvement de solidarité. »⁹²⁷

Comme plusieurs entrepreneurs français, Pierre Galand relie le travail diplomatique à celui d'un représentant d'un mouvement de libération nationale. Il revient à plusieurs reprises sur son regret que les Palestiniens ne soient désormais plus associés à cette image et que leurs ambassadeurs se soient coupés d'un mouvement de solidarité qui reste pourtant très présent, aussi bien en Belgique qu'en Europe. « *Plus fort est le mouvement, plus faible est le politique* ». Cette citation résume assez bien les sentiments des entrepreneurs dans le sens où s'il y avait une forte demande de l'opinion publique, les gouvernements plieraient sous cette pression. Pierre Galand prend pour exemple la décision du Conseil des ministres européen en 1981 qui fait pression sur Israël pour que l'université de Birzeit puisse rouvrir ses portes. Les propos de l'ancien président de l'Association belgo-palestinienne ne sont pas aussi sans cynisme quant à la volonté désormais des gouvernants européens de s'opposer à la politique israélienne.

« Quand on s'adresse à notre ministère des Affaires étrangères en Belgique, qui va devenir commissaire de la Justice au sein du Parlement européen, quand on lui parle de ça, il dit "on va parler de la Palestine, c'est sûr, in a few times" (...) Ca veut dire quoi "in a few times" ? C'est déjà il y a quarante ans qu'il fallait le faire ! Et on est toujours en train de retarder, retarder, retarder... et à chaque fois il y a une excuse pour ne pas faire le pas. »

Cette colère et ce cynisme face à la situation actuelle se retrouvent chez de nombreux entrepreneurs que nous avons interviewés ou qui témoignent dans la presse. Comme le rappelle Lorie Allen dans ses travaux, le cynisme comme notion théorique ne permet pas de simplement se limiter aux jugements négatifs des acteurs mais de comprendre la façon dont ils construisent la réalité sociale d'une situation donnée (2013). Pour les entrepreneurs de cause, leurs représentations de la diplomatie palestinienne se construisent par rapport à leurs expériences

⁹²⁷ Entretien avec Pierre Galand le 8 octobre 2019 à Bruxelles.

passées alors que la configuration propre à l'Europe de l'Ouest pendant la Guerre froide pousse les représentants palestiniens à s'adresser avant tout à la société civile et plus spécifiquement à l'extrême gauche. Or, dans la configuration actuelle, ces mouvements ne constituent plus la même force politique. Le PCF, par exemple, n'est plus le premier parti de France. Cette situation n'empêche pas, comme le rappelle Pierre Galand, que les mouvements de solidarité envers les Palestiniens restent très actifs et se réactivent ponctuellement au fur et à mesure des crises qui se déroulent en Israël/Palestine. Nous pouvons rejoindre l'analyse globale faite par ces acteurs, comme sur la faiblesse du jeu diplomatique, aussi bien bilatéral que multilatéral, qui a montré à plusieurs reprises ses faiblesses à s'imposer face à l'échec du processus de paix, ou à la situation politique au sein des TPO. De ce point de vue, l'objectif de la diplomatie palestinienne de se centrer sur un public plus étatique peut être perçu comme une stratégie limitée sur le long terme.

Pour conclure cette deuxième section, les résistances aux injonctions professionnalisantes découlent en grande partie des socialisations passées des diplomates palestiniens. Si la culture d'institution qui se développe au travers de l'instauration, puis la consolidation, du MOFA s'inscrit à la suite des traditions militantes de la diplomatie palestinienne, certains diplomates éprouvent plus de difficultés à intégrer les nouvelles orientations données à leur rôle. Combinée aux blocages actuels, cette situation peut conduire à terme à la stratégie de l'*exit*. Ces « déçus » de la diplomatie ne remettent cependant pas en cause la professionnalisation elle-même, qui est perçue comme une nécessité, y compris pour les entrepreneurs de cause. Ce qui fait l'objet de critique concerne avant tout les stratégies en place et les orientations données aux performances de la représentation, désormais plus tournées vers un public gouvernemental que public ou militant. Pourtant, la performance de la cause a-t-elle véritablement changé avec l'étatisation de la diplomatie ? Ce changement dans les rôles accordés aux diplomates impacte-t-il le savoir-faire des anciens représentants de l'OLP ? La dernière section relativise cette idée en montrant que les conditions de représentativité poussent toujours les diplomates à s'inscrire à la suite de leurs prédécesseurs, que ce soit en termes de discours ou de pratiques.

Section 3. Performer le rôle de diplomate : continuité ou rupture avec la diplomatie de dominés ?

Le travail de représentation s'opère avant tout sur le terrain à l'étranger⁹²⁸. C'est sur place que les diplomates doivent la performer devant divers publics dotés d'exigences différentes. En somme, *« le travail et la qualité de professionnel font donc l'objet de définitions normatives potentiellement multiples, voire concurrentes et même contradictoires. En ce sens, ce n'est pas tellement la qualité de « professionnel » qui est jugée que celle de « bon professionnel » »* (Boussard & al., 2010, p. 15). Qu'est-ce qu'un « bon professionnel » dans le cas de la diplomatie ? À la suite des travaux d'Iver Neumann (2015), nous pourrions risquer de répondre que le « bon professionnel » est celui qui sait efficacement articuler différents rôles. Selon l'auteur, un diplomate doit savoir jongler entre trois scénarios selon les configurations auxquelles il est confronté : le scénario bureaucratique (la routine administrative), héroïque (qui sort de la routine pour agir) et de médiation (qui s'efface derrière l'État)⁹²⁹. Cette idée permet de faire le pont avec le métier d'élus dont la position équivaut à jouer plusieurs rôles (Lefebvre, 1997). Dans cette perspective, un acteur ne subit pas son rôle (Lagroye, 1997), il est capable de s'adapter avec en fonction des attentes du public et de sa propre expérience. *« Se conformer à son rôle c'est tout à la fois s'y former et le déformer en l'ajustant à ses dispositions »* (Lefebvre, 2010, p. 246). Ainsi, un diplomate palestinien peut très bien jouer la carte du professionnel technocratique ou du témoin de la situation palestinienne. Ces deux faces ne sont d'ailleurs pas contradictoires, elles se complètent. Ce dernier facteur est un élément important pour comprendre les changements et les continuités qui s'opèrent dans la performance de la cause.

Les rôles sont donc le fruit d'apprentissages et de contraintes institutionnelles mais aussi de compromis et d'ajustements en fonction des situations et des publics donnés. Selon Goffman, c'est en apprenant à jouer nos rôles dans la vie réelle que nous réglons nos propres productions grâce au fait que, sans en être bien conscients, nous commençons à nous familiariser avec la routine de ceux à qui nous nous adressons. Puis, *« lorsque nous finissons par être capable d'exécuter correctement une véritable routine, nous pouvons le faire en partie grâce à une "socialisation anticipatrice", qui tient à ce que nous avons déjà, au cours de notre*

⁹²⁸ Cela n'exclut pas de fait les diplomates de l'administration centrale, qui sont amenés aussi à aller sur le terrain.

⁹²⁹ L'auteur s'inspire ici des travaux du philosophe Charles Taylor et plus particulièrement sur le « moi » occidental face à la modernité.

apprentissage, expérimenté la réalité qui est précisément en train de devenir réelle pour nous » (1973, p. 73). L'apprentissage dans le cas des diplomates palestiniens stationnant à l'étranger passe par un certain héritage des précédents représentants de l'OLP, notamment pour ce qui est des pratiques de la performance. Avec le temps, ces dernières ont constitué des référents pour les différents publics. Ainsi, un nouvel ambassadeur est souvent jugé en fonction de ce que ses prédécesseurs ont accompli ou de leur façon d'agir. En France, nous l'avons vu, c'est particulièrement le cas avec Leïla Shahid, qui reste la diplomate de référence aux yeux de beaucoup d'anciens entrepreneurs de la cause palestinienne. Ses successeurs sont souvent comparés à elle dans les entretiens. Ainsi, Hind Khoury est parfois vue comme trop « timide », Hael al-Fahoum comme trop « diplomate » et Salman al-Herfi comme trop peu diplomatique. Pour reprendre la réflexion abordée précédemment, Leïla Shahid constituerait aux yeux des entrepreneurs l'image de la « bonne diplomate », pas tant selon des critères professionnalisant que par sa façon de représenter la cause palestinienne.

En somme, les diplomates doivent agir en fonction d'attentes différentes selon l'auditorat et en conséquence doivent adopter des rôles entremêlant professionnalisme et militantisme.

3.1) Un rôle hérité

Dans cette dernière section, nous souhaitons mettre l'accent sur l'héritage des premiers représentants dans les représentations que se font les diplomates de leur métier. Comme nous l'avons rappelé plus haut, la représentation d'une nouvelle élite diplomatique ne vise pas à rompre avec les générations précédentes, elle est plutôt justifiée comme une transition nécessaire. Plusieurs diplomates insistent même sur le rôle joué par les premiers représentants de l'OLP et s'inscrivent ainsi à leur suite.

a) L'héritage des premiers représentants palestiniens

L'empreinte des premiers représentants de l'OLP reste encore présente dans certaines missions. Au cours de nos terrains en Europe, l'exemple le plus illustratif reste celui de Rome. Lors de notre visite, nous avons pu y rencontrer son attaché culturel⁹³⁰. Pendant l'entretien, nous

⁹³⁰ La présence d'un tel attaché est rare dans les missions en Europe à notre connaissance. Son statut est toutefois un peu particulier du fait de sa situation. Né dans un village près de Djénine, il fait d'abord ses études à l'université An-Najah (Naplouse) en sciences sociales. Il poursuit avec un master en Italie, toujours en sciences sociales, qu'il cumule avec un second en études interculturelles, qui lui a permis d'intégrer une association d'aide pour les réfugiés à Rome en tant que traducteur. Depuis 2015, il est également titulaire d'un doctorat. Aujourd'hui, il

revenons sur ses activités diplomatiques. Il nous explique en quoi la culture n'est pas juste une question politique, selon lui, mais d'identité qui intègre tous les aspects de la vie : les habits, la nourriture, la littérature, la poésie, le cinéma... C'est donc un message fort qui doit être envoyé, celui d'avoir le droit de vivre, et il est nécessaire pour cela de faire entendre la voix de la Palestine. Toujours selon lui, l'ambassade de Rome est peut-être la plus connue en matière de diplomatie culturelle. Son travail se divise en deux échelles. La première concerne les projets menés par la mission (les journées culturelles, la fête nationale, les journées cinéma, la traduction de poèmes et de romans palestiniens, la publication de posters, calendriers...) qui attirent le regard sur les problèmes actuels dans les TPO. Elle offre aussi son aide aux étudiants palestiniens et étrangers en quête d'informations ou de soutiens. L'autre échelle concerne les collaborations avec des sociétés italiennes. La mission participe comme elle peut à des événements culturels animés par des institutions italiennes ou des universités. Au terme de son exposé nous lui faisons remarquer que son travail ressemble beaucoup à celui de Wael Zuaiter en son temps. Il se met alors à rigoler en faisant le signe rock sur ses deux mains. Il exprime un profond respect pour le dévouement et le travail intellectuel du représentant de l'OLP. Il s'en est beaucoup inspiré pour continuer son travail de traduction d'œuvres arabes. Il nous a ensuite conduit dans une pièce de la mission dédiée aux représentants palestiniens assassinés. Nous y avons retrouvé des photos de Wael Zuaiter bien entendu mais aussi de Mahmoud Hamchari, Ezzedine Kalak, Naïm Khader... L'importance accordée à la diplomatie culturelle au sein de cette mission, aux yeux de son équipe, s'explique à la fois par sa position (Rome étant une capitale culturelle mondiale) ainsi que par le rôle légué par Wael Zuaiter.

Pour d'autres diplomates, cet héritage n'est pas tant celui des représentants de l'OLP que celui de l'organisation elle-même. Cette perspective recouvre une double réalité. Il s'agit d'abord de réaffirmer le rôle du mouvement national comme seul représentant légitime du peuple palestinien puis de resituer la diplomatie palestinienne dans la lutte de libération. Dans leur rapport pour Al-Shabaka sur le corps diplomatique, les auteures distinguent deux types de diplomates : *« ceux qui se considèrent toujours comme des représentants de l'OLP chargés de la représentation et de la libération, et les nouvelles personnes nommées qui fonctionnent davantage comme des bureaucrates »* (Al Hasan & al., 2021, p. 16). Nous ne souscrivons pas à cette lecture qui exclut le fait que les deux peuvent s'entremêler selon les situations, bien que nous en comprenions les ressorts. Nous avons été confronté à la même situation au cours de

dispose de la binationalité. Techniquement parlant, il a été recruté par l'ambassade en tant que personnel local mais c'est lui qui est en charge du dossier des relations culturelles, ce qui lui a permis d'obtenir le grade d'attaché. Entretien réalisé le 11 décembre 2018.

deux entretiens, mais à des degrés différents. Tout d'abord, nous avons rencontré Hisham qui débute son exposé en distinguant deux types de diplomatie : celle de l'OLP et celle du MOFA. Il affirme lui-même appartenir à la première catégorie. Ensuite, vient Hanan qui prend elle aussi position pour l'OLP. Précisons qu'au cours de nos entretiens, nous nous sommes livré à un petit test. Nous posons la questions aux diplomates palestiniens de savoir de quelle institution ils dépendaient. Si la très grande majorité répondait « le MOFA », d'autres nous ont affirmé « l'OLP ». C'est le cas d'Hanan qui a même ponctué sa réponse d'un « bien sûr ! ». Cependant, la perception de la professionnalisation de la diplomatie palestinienne est différente chez les deux diplomates. Afin de comprendre leurs positions, il est nécessaire de revenir sur leurs trajectoires qui comportent quelques similitudes bien qu'ils n'appartiennent pas à la même génération.

Hisham⁹³¹ est né en 1955 dans un petit village au sud d'Hébron. Il n'a pas connu son père qui est décédé alors qu'il est âgé de quatre mois. Sa mère est obligée de trouver un emploi à Ramallah. Il suit ses études primaires et secondaires dans la ville avant de partir pour Beyrouth rejoindre le Fatah. En 1975, il se rend à Berlin pour entamer des études de droit international grâce à l'obtention d'une bourse de l'OLP, mais il n'y reste qu'une année. Il rentre alors à Beyrouth pour travailler avec le Fatah mais n'a pas de fonctions précises (il travaille surtout dans les branches militaire et administrative). Il reste environ un an avant que l'ambassadeur de Berlin-Est lui demande de revenir en RDA car il maîtrise l'allemand. Le Fatah le pousse à repartir en décembre 1976. À partir de 1979, il reprend ses études de droit international et sort diplômé en 1985 (diplôme équivalent à celui du master). Il se forme également aux idées socialistes et marxistes car les cours de philosophie sont aussi obligatoires. En parallèle, il rejoint les rangs de la GUPS mais son travail au sein de l'OLP l'empêche d'en être un membre actif. À l'ambassade⁹³², il s'occupe principalement des affaires consulaires. La représentation ferme ses portes en 1989 avec la réunification de la ville et Hisham rejoint, comme la majeure partie de son équipe, le bureau d'information de l'OLP à Bonn, sous la direction d'Abdallah Frangi. Il y reste jusqu'en 1995 où il repart à Ramallah. Avec les accords d'Oslo, les Allemands sont

⁹³¹ Entretien avec Hisham le 7 décembre 2018.

⁹³² En RDA, la représentation de l'OLP bénéficie du statut d'ambassade.

intéressés pour nouer des relations économiques en Cisjordanie. Ils décident d'installer l'équivalent d'une chambre de commerce et c'est Hisham qui en prend la tête. L'enlisement du processus de paix puis l'éclatement de la seconde intifada poussent les investisseurs allemands à se retirer. La chambre de commerce ferme définitivement ses portes en 2005. L'AP lui propose alors de reprendre son poste diplomatique. Il reprend à son arrivée les affaires consulaires ainsi que le dossier économique. En 2014, il obtient le grade de premier conseiller.

Hanan est née en 1976 à Gaza. Sa famille fait partie des plus influentes de la ville et a bâti sa richesse sur l'exploitation maritime. Son grand-père, par exemple, était le chef du port. Sa famille possède également plusieurs terrains dans la région. Son père est mécanicien alors que sa mère est femme au foyer. À la différence de son mari, elle a obtenu son bac, ce qui semble être la fierté de la famille où l'on mise beaucoup sur l'éducation des femmes. Hanan poursuit elle-même son éducation dans une école publique alors que de nombreux enfants de la ville se tournent vers les écoles dirigées par l'UNRWA. Elle continue ses études dans un collège réservé aux filles où elle obtient son bac scientifique au moment des accords d'Oslo. Alors qu'elle est âgée de 13 ans, elle participe aux événements de l'intifada avec ses amies en jetant des pierres sur une base israélienne qui se situait près de son domicile. Elles se font arrêtées et sont molestées par des gardes israéliens avant d'être enfermées pendant trois jours. Une fois son diplôme obtenu, elle souhaite suivre des études de médecine. Le problème est que la seule université de la région est l'université islamique. Or, elle appartient à une famille de fatahoui laïcs. Au même moment, Yasser Arafat revient à Gaza et négocie l'ouverture d'une branche de l'université égyptienne al-Azhar à Gaza. Toutefois, la nouvelle université offre peu de spécialités. Hanan choisit finalement un cursus en littérature anglaise. En parallèle, le Centre culturel français ouvre un partenariat avec l'université pour offrir des cours gratuits aux étudiants palestiniens. Hanan saute sur l'occasion pour apprendre le français. Pendant ses études, elle intègre la liste étudiante du Fatah et fait partie de plusieurs délégations étudiantes en charge d'accueillir des personnalités palestiniennes et étrangères, et d'organiser des manifestations contre l'occupation israélienne. En 1998, elle sort major de sa promotion. Elle est recrutée en 1999 au Département politique grâce à un décret présidentiel et est envoyée en Afrique rejoindre son oncle, alors ambassadeur, avec le grade de première

secrétaire. Entre 2001 et 2003, elle suit le master Diplomatie et relations internationales à l'université de Malte. Elle reste en poste en Afrique jusqu'en 2005 puis retourne au MOFA alors que l'ambassade palestinienne ferme ses portes. Elle travaille pendant deux ans au sein du cabinet ministériel et est en charge du dossier du Mur de séparation. En 2007, elle est envoyée en Europe avec le statut de conseillère. En 2014, elle suit le cursus de l'ENA et réalise un stage d'une année à la préfecture de Marseille. En 2016, elle obtient le grade de première conseillère. Aujourd'hui elle est ambassadrice.

Ces deux profils partagent un engagement politique assez similaire, datant de leur enfance. Cette dimension explique l'importance qu'ils accordent à l'OLP. Néanmoins, Hanan n'opère pas la même distinction que son collègue au sujet de la diplomatie. La trajectoire d'Hisham nous éclaire sur sa distinction entre la diplomatie de l'OLP et de l'AP. Il appartient au groupe des cadres de l'OLP qui ont rejoint très tôt les rangs de la diplomatie. Son expérience passe avant tout par l'organisation. C'est en son sein qu'il s'est formé au travail diplomatique, dans un pays politiquement favorable au mouvement national, qui lui laissait plus de libertés d'action (comme des activités consulaires auprès de la communauté palestinienne). En conséquence, « son » corps diplomatique « *est censé faire avancer le programme politique de l'OLP en faveur de la solution à deux États, ainsi que de servir de l'unique représentant du peuple palestinien où qu'il se trouve* » (Al-Hassan & al., 2021, p. 18). Malgré le transfert de tutelle vers l'AP en 2005, il se considère toujours comme un représentant de l'OLP. De plus, les effets négatifs du changement de statut qui suit la réunification de la capitale allemande se ressentent dans son discours et expliquent probablement son départ de la délégation.

Nous retrouvons avec Hanan cette même socialisation au militantisme qui se renforce pendant ses études universitaires. Si elle commence sa carrière au sein du Département politique, et on au MOPIC, elle n'a pas la même expérience qu'Hisham. Son parcours l'a conduit à travailler au sein du ministère des Affaires étrangères. En résulte une confiance plus assumée dans la professionnalisation du corps diplomatique palestinien. Elle insiste à plusieurs reprises pendant l'entretien sur les qualités des nouveaux diplomates formés. Dans le cas d'Hanan, un autre facteur doit être pris en compte pour comprendre sa représentation de la diplomatie : le rôle de mentor tenu par son oncle « Majed ».

En effet, à plusieurs reprises au cours de notre entretien, elle le surnomme affectueusement « *my mentor* ». Comme nous l'avons vu, il fait partie des diplomates qui regrettent certaines orientations prises par la diplomatie palestinienne. Sa trajectoire et sa représentation du travail

ne sont probablement pas sans effet sur la position de sa nièce. D'autres diplomates ont également mentionné un mentor qui a joué un rôle dans l'apprentissage du travail. Par exemple, Abdallah a souligné celui joué par Leïla Shahid à son arrivée tandis que Sara évoque la même chose au sujet d' Afif Safieh.

L'héritage de la période de la lutte peut donc se transmettre de différentes façons, que cela soit par l'intermédiaire des aînés ou comme forme de socialisation antérieure. Cet héritage n'est pas sanctionné par la culture de l'institution. Au contraire, il y est même intégré par l'intermédiaire des diplomates : ceux qui ont connu directement cette période ainsi que par ceux de la génération du MOPIC dont les socialisations militantes restent similaires à celles de leurs aînés.

b) La diplomatie palestinienne : une lutte à part pour les diplomates

Le rapport à la lutte peut prendre différentes formes dans les (re)présentations des diplomates. Ainsi, certains conservent une vision assez « guerrière » de la diplomatie. C'est le cas par exemple d'Hassan, pour qui un diplomate « *c'est pas juste porter un costume ou une cravate. C'est être un soldat* »⁹³³, tandis que pour Omar cela s'assimile plus à « *être un véritable super-héros* »⁹³⁴. Tous deux adhèrent à une vision partagée de la diplomatie perçue comme le nouveau champ de bataille israélo-palestinien⁹³⁵. Dans certains de nos entretiens, ces représentations visent aussi à conférer un caractère spécifique à la diplomatie palestinienne, et par la même occasion à sa professionnalisation. Par exemple, lorsque nous demandons à Jamila⁹³⁶ si le corps diplomatique palestinien lui paraît plus professionnalisé, voici sa réponse :

« Dans une certaine mesure oui. Mais dans le cas de la Palestine... le cas de la Palestine est différent des autres à l'étranger. Parce que c'est vrai que nous avons besoin de jeunes diplomates professionnalisés mais en même temps nous avons besoin de l'expérience... [hésitation] de vieux combattants de la liberté [rires]... de vieux combattants de l'OLP parce que... quand l'OLP a commencé d'envoyer ses hommes tout autour du monde, ils n'avaient pas de compétences professionnelles ou de hauts-quartiers, mais en même temps, c'était une

⁹³³ Propos lors d'un entretien non enregistré sur Zoom le 2 septembre 2020.

⁹³⁴ Entretien avec Omar le 29 janvier 2018.

⁹³⁵ Un discours notamment promulgué par les élites dirigeantes. Voir chapitre 4.

⁹³⁶ Génération des cadres du MOPIC, chef de département du MOFA. Entretien le 4 septembre 2018.

diplomatie très efficace. Donc je pense que nous avons besoin d'apprendre de ces vieilles personnes. »

Pour la diplomate, bien que la professionnalisation du corps soit une nécessité, elle doit s'accompagner de l'expérience des anciens représentants du fait de la situation particulière des Palestiniens. Ces propos rejoignent ceux de l'ancien ministre Nasser al-Qudwa sur la même question :

« Bien sûr, mais compte tenu de la situation palestinienne, nous aurons toujours un caractère différent de... prescription. Le fait est que la politique... une Palestine normale n'est pas une option actuellement. C'est quelque chose que nous avons à apprendre. Mais la plupart d'entre nous sont engagés pendant le temps des études... et nous sommes en train d'apprendre. Donc en un sens, la préparation des cadres, y compris ceux qui, par la suite, seront actifs dans le service extérieur, commence même avant (...) Donc nous avons à prendre ça en considération et comme je te l'ai dit, partout dans le monde, dans tous les pays, tu as des situations similaires, des activistes qui ont rejoint l'ambassade ou le bureau d'une manière qui n'est pas... celle du corps traditionnel. Les diplomates sont ces gars qui ont... qui seront préparés, ont la préparation nécessaire pour faire... le travail nécessaire avec les autres pays, les autres États et bien sûr les organisations internationales. Il y aura toujours une première grille d'activisme et pas le pur corps diplomatique traditionnel au vu de la nature de la situation. »⁹³⁷

Le caractère spécifique donné à la Palestine dans ces différents témoignages est à resituer dans son histoire, celle de ses représentants mais aussi de sa situation actuelle. En un sens, l'objectivation de cette spécificité par les diplomates peut participer à la formation du capital symbolique indispensable à tout corps selon Bourdieu et ainsi renforcer ce sentiment d'appartenance ou de solidarité. Les membres de la génération du MOPIC, qui occupent actuellement des positions hiérarchiques dans l'administration centrale et à l'étranger, constituent une génération intermédiaire qui facilite la transition professionnelle (au sens de profession établie) de la diplomatie. Ils détiennent à la fois les ressources militantes des précédentes générations et professionnelles revendiquées par l'institution. Leurs discours au sujet de leurs prédécesseurs participent à la nécessité de souligner leurs propres croyances et dispositions militantes (Nonjon, 2005, p. 91), ce qui leur permet de la même façon de les

⁹³⁷ Entretien le 7 avril 2017.

reconvertir en ressources professionnelles car nécessaires au bon fonctionnement de la défense de la cause. En tant que diplomates, ils se perçoivent comme les dépositaires de l'héritage de la lutte. De cette manière, ils sont porteurs des représentations qui peuvent être associées à ces deux versants composant le rôle du diplomate palestinien qui résulterait « *de la rencontre entre une subjectivité et une position sociale* » (Navarro, 2009, p. 481).

c) Maintenir en façade un héritage de la lutte

Plusieurs autres facteurs permettent de saisir les continuités dans les formes de représentation. La façade en est un bon exemple. Selon Goffman, elle se compose de différents éléments qui constituent « *l'appareillage symbolique, utilisé habituellement par l'acteur, à dessein ou non, durant sa représentation* » (1973, p. 29). Parmi ces derniers, citons les tenues ou les décors dans lesquels se produisent les acteurs. Dans le cas de la diplomatie, ces éléments peuvent s'assimiler à des symboles nationaux, par exemple le port du keffieh pendant certains événements (bien que celui du costume se soit désormais imposé au quotidien chez les diplomates palestiniens). Les décors sont également des indices importants. Ainsi, nous avons retrouvé des décorations similaires dans les différents bureaux des ambassadeurs : les couleurs de la Palestine, des portraits des ambassadeurs aux côtés des présidents palestiniens, une représentation de la mosquée d'Al-Aqsa (sous une forme comme une autre : une photo, un calendrier, un cadre, une figurine)... De tels symboles sont rattachés à l'identité nationale palestinienne et à sa représentation.

Cette façade est également organisée dans certains événements commémoratifs. Le 22 novembre 2019, la mission palestinienne de Paris organise à la Maison de la Tunisie (située à la Cité internationale universitaire) la double commémoration de la Déclaration d'Alger de 1988 et de la mort de Yasser Arafat. Deux événements propices au rappel de l'héritage de la lutte nationale et de la prétention dans laquelle la diplomatie s'inscrit aujourd'hui. Le choix du lieu est déjà en soi assez symbolique. La Tunisie a en effet déjà servi de pays hôte à l'OLP, tandis que les maisons dans les cités universitaires ont accueilli, clandestinement, ses premiers représentants dans la capitale française. La décoration des lieux, bien qu'assez sobre, rassemble les différents symboles cités ci-dessus. À l'entrée de la Maison ont été placés trois panneaux d'environ deux mètres de hauteur qui reviennent sur le parcours de Yasser Arafat (ses débuts, la création du Fatah, son retour à Gaza, son accession à la présidence), accompagnés d'illustrations de ses discours, dont celui de 1988, ainsi que des photographies en compagnie de chefs d'États. La majorité des photos le représente d'ailleurs en treillis militaire. La

commémoration a lieu dans une salle en contrebas. Les escaliers y conduisant débouchent sur un petit couloir où ont été placées deux tables recouvertes d'un keffieh. L'une d'elles rassemble tout un tas de bougies que les invités peuvent allumer en la mémoire de l'ancien *leader* tandis que la seconde regroupe des exemplaires d'un discours de Mahmoud Abbas sur la commémoration de la mort de son prédécesseur. Un drapeau palestinien est accroché au-dessus des deux tables. La salle où se déroule l'évènement est également décorée aux couleurs de la Palestine et de la Tunisie. Un portrait de Yasser Arafat est placé à côté de l'estrade où l'ambassadeur palestinien accueille ses homologues arabes et autres convives. Enfin, un diaporama est affiché au fond de l'estrade représentant le leader palestinien.

Le déroulé de l'évènement est lui-même très chargé symboliquement. La séance commence avec un extrait de la déclaration d'indépendance de l'État de Palestine par l'ancien président de l'OLP et s'ensuit « l'hymne national » palestinien⁹³⁸. Une animatrice monte ensuite sur scène et introduit la cérémonie suivie de près par l'ambassadeur de Tunisie, l'hôte de l'évènement, puis vient le tour de l'ambassadeurs palestinien⁹³⁹. Plusieurs prestations sont proposées aux invités pour la suite de la cérémonie. La première est la présentation d'un court-métrage où des enfants de la bande de Gaza et de Cisjordanie sont interrogés au sujet de ce qu'ils pensent de Yasser Arafat. Ils affirment tous leur admiration quant à ses convictions, son courage et ses actions. L'élément surprenant de ce court-métrage est finalement l'affirmation des enfants sur l'empoisonnement du président palestinien. Surprenant car, officiellement, la mission palestinienne ne prend pas position sur ce sujet, Yasser Arafat étant décédé dans un hôpital français. À ce moment, nous n'avons pas pu nous empêcher de nous demander si ces scènes constituaient une façon détournée de faire comprendre que la vérité sortait de la bouche des enfants ? L'étape suivante de la cérémonie consiste à la récitation de vers tirés d'un poème de Mahmoud Darwish par deux Palestiniennes, toutes deux habillées en habits traditionnels, l'une en arabe et l'autre en français. Le poème en question a été rédigée en 1982 pendant le siège de Beyrouth et les vers récités sont une ode à Yasser Arafat. La troisième étape est une vidéo issue de la fondation Yasser Arafat d'un artiste palestinien qui dessine des figures et des paysages de la Palestine à l'aide de sable. La dernière dessinée étant celle de Yasser Arafat en keffieh. Enfin, la dernière représentation est effectuée par un chanteur palestinien portant le keffieh. Il enchaîne trois chansons : deux en l'honneur de Yasser Arafat tandis que la dernière est une chanson

⁹³⁸ Il s'agit en réalité de l'hymne de l'OLP intitulé *Fedayin*.

⁹³⁹ Nous reviendrons un peu plus loin sur le contenu ce dernier.

contemporaine du jeune chanteur gazaoui, Mohammed Assaf⁹⁴⁰. La cérémonie s'achève sur les mots de remerciements des organisatrices.

Cet évènement illustre la façon dont la façade permet de maintenir une représentation cohérente en s'inscrivant dans celles passées au travers de manifestations de symboles évocateurs et issus de l'imaginaire collectif palestinien : la figure de Yasser Arafat en premier lieu, les poèmes de Mahmoud Darwish, les habits traditionnels... Le public participe lui aussi à cette représentation à renfort de nombreux keffiehs. Pourtant, il ne nous a pas semblé que le public était composé majoritairement de Palestiniens. Les traditionnels « Là Bàs » utilisés par les invités nous ont plus orientés à les identifier comme originaires du Maghreb. Aussi, nous nous sommes rappelés que les propos d'un membre de la GUPS sur la méfiance des étudiants palestiniens vis-à-vis de la mission de Palestine. Cette cérémonie n'est donc pas destinée à un public palestinien mais extérieur, arabe majoritairement, et « propalestinien ».

Sur certains abords, l'héritage des représentants s'assimile à une forme de succession qui peut « être appréhendée comme l'apprentissage d'un rôle socialement autorisé par lequel s'affirme le poids de l'institution » (Lefebvre, 1997, p. 87). Les membres haut-placés du corps (ambassadeurs, chefs de département, diplomates avec des grades avancés) continuent d'entretenir le lien avec les luttes passées et l'héritage de la résistance, qu'ils ont eux-mêmes connus à des degrés divers. Ce n'est donc pas juste un effet institutionnel. Le vécu des Palestiniens affectent le rôle qu'ils se donnent dans leur mission diplomatique. En conséquence, la performance exercée s'inscrit elle aussi dans cette tendance bien qu'elle fasse l'objet de réajustement en fonction des publics et des nouvelles prétentions.

3.2) Une performance adaptée de la représentation de l'État à la diplomatie de dominés

Les diplomates sont désormais amenés à représenter un État à l'étranger et les stratégies diplomatiques ont changé depuis l'époque de la lutte de la libération. En conséquence, la performance des diplomates change elle aussi, en parallèle du rôle qui leur est attribué. Ils doivent performer cette « cohérence de la cause » articulant les deux prétentions de l'OLP, celle à la libération et celle d'État. L'entretien de cette cohérence nécessite de nouvelles directions à donner à la représentation. Pour illustrer cet aspect, nous reprenons dans un premier temps le

⁹⁴⁰ Chanteur palestinien qui a remporté en 2013 l'émission *Arab Idol*. Sa chanson « Anà Dammi Filastini » (Je suis de sang palestinien) est très populaire dans les TPO et est souvent jouée pendant les manifestations contre l'occupation.

discours tenu par Mahmoud Abbas à l'ONU le 23 septembre 2011, alors qu'il dépose officiellement une demande pour la reconnaissance de l'État palestinien auprès de l'Assemblée générale⁹⁴¹, puis nous verrons dans un deuxième temps comment les diplomates performant cette nouvelle réalité.

a) De nouvelles directives à la performance ? La demande de reconnaissance de l'État palestinien à l'ONU

Le discours tenu par Mahmoud Abbas à l'ONU est une excellente illustration d'une tentative d'harmonisation de la représentation des Palestiniens et de la cause défendue à l'international. Il intègre les nouvelles priorités données à la diplomatie palestinienne. La reconnaissance de l'État est, d'une part, présentée comme le résultat de cette longue lutte, et d'autre part, relève de la responsabilité de la communauté internationale, engagée depuis 1948 à respecter les droits des Palestiniens.

La première partie du discours fait directement le lien avec le rôle de l'ONU comme acteur collectif de la reconnaissance. Le président de l'AP et de l'OLP commence ainsi par féliciter le Sud-Soudan pour son accès au statut d'État membre des Nations Unies... un moyen comme un autre de faire comprendre que si les Sud-Soudanais y ont droit, alors pourquoi pas les Palestiniens ? Ensuite, il rappelle la longue histoire qui unit l'ONU au peuple palestinien, compte-tenu notamment de la gestion des réfugiés par l'UNRWA et des nombreuses résolutions adoptées en soutien aux droits des Palestiniens. Le discours rappelle les efforts réalisés par le peuple et par son gouvernement pour revenir à la table des négociations et tente dans l'ensemble de convaincre la communauté internationale de la bonne volonté gouvernementale.

« Nous n'avons pas abandonné et n'avons pas cessé nos efforts pour des initiatives et des contacts. Au cours de l'année écoulée, nous n'avons laissé aucune porte à frapper, aucun canal à tester ni aucune voie à emprunter et nous n'avons ignoré aucun parti d'influence et d'envergure, formel ou informel, à qui s'adresser. Nous avons considéré positivement les diverses idées, propositions et initiatives présentées par de nombreux pays et partis. Mais tous ces efforts et tentatives sincères entrepris par les parties internationales ont été à plusieurs reprises anéantis par les positions du gouvernement israélien, qui a rapidement anéanti les espoirs suscités par le lancement des négociations en septembre dernier »

⁹⁴¹ Une version anglaise de ce discours est disponible sur le site de l'ONU, https://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/66/PS_en.pdf, consulté la dernière fois le 28 octobre 2020.

Ce passage souligne la responsabilité d'Israël dans la situation actuelle. Il s'ensuit une liste des exactions israéliennes entravant le bon déroulement de la constitution d'un État palestinien : le rejet du droit international, la construction de nouvelles colonies, les violences liées à l'occupation militaire et la discrimination raciale qu'elles supposent, le blocus de Gaza qui cause une crise humanitaire sans précédente dans les TPO... Tous les éléments pointent en somme le fait qu'Israël constitue la principale, voire la seule menace à la solution à deux États.. Bien entendu, aucune mention n'est faite quant au rôle de l'Autorité dans le sous traitement du régime d'occupation et du blocage de la situation politique avec l'arrêt de nouvelles élections. Bien au contraire, Mahmoud Abbas rappelle que ce sont l'OLP et les Palestiniens qui ont fait le plus grand sacrifice :

« Ainsi, nous avons convenu d'établir l'État de Palestine sur seulement 22 % du territoire de la Palestine historique - sur tout le territoire palestinien occupé par Israël en 1967. En faisant ce pas historique, qui a été salué par les États du monde, nous avons fait une concession majeure afin de parvenir à un compromis historique qui permettrait de faire la paix »

De nouveau, le président palestinien évacue les calculs politiques qui expliquent également cette nouvelle orientation. Et directement après avoir rappelé ce sacrifice, Abbas liste les cinq principes auxquels l'OLP, en tant que « *seul représentant légitime du peuple palestinien, qui le restera jusqu'à la fin du conflit sous tous ses aspects et jusqu'à la résolution de toutes les questions relatives au statut final* », reste attachée. Cette phrase est très importante car pour la première fois (à notre connaissance) un dirigeant palestinien donne une date de « péremption » à la représentation des Palestiniens par l'OLP. Cet élément n'est pas anodin dans un discours qui vise à faire reconnaître un État. Cela lie en effet l'avenir du mouvement de libération à cette reconnaissance, sans pour autant la conditionner. Cela participe à l'objectivation de la cause à travers la concrétisation de l'État. Bien que la question des règlements liés au statut final (qui rassemble les questions des réfugiés, de Jérusalem, des colonies, des frontières...) soit mentionnée, le rôle de l'OLP reste de représenter tous les Palestiniens, pas seulement ceux vivant dans les TPO. Donc, même dans l'hypothèse (improbable) que le statut final trouverait une solution appropriée, l'OLP conserverait un rôle de représentation. L'organisation se différencie des autres mouvements de libération nationale par la dispersion de la population qu'elle représente et donc de ses responsabilités envers elle. Par exemple, elle continue de jouer un rôle important auprès des communautés de réfugiés dans les pays arabes, comme au Liban,

par le biais de ses comités populaires. Elle est cependant concurrencée par d'autres services, par exemple des organisations de solidarité islamique ou des associations plus proches de la gauche (Dot-Pouillard, 2016, p. 89)⁹⁴².

Les cinq principes listés par Mahmoud Abbas s'inscrivent eux aussi dans cette entreprise d'objectivation. Le premier est le plus important car c'est celui il s'inscrit directement dans la nouvelle prétention de l'OLP :

« 1. Le but du peuple palestinien est la réalisation de ses droits nationaux inaliénables dans son État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur toutes les terres de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza, qu'Israël a occupées lors de la guerre de juin 1967, en conformité avec les résolutions de la légitimité internationale et avec la réalisation d'une solution juste et concertée à la question des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194, comme le stipule l'Initiative de paix arabe qui a présenté la vision arabe consensuelle pour résoudre le cœur du conflit israélo-arabe et pour parvenir à une paix juste et globale. »

Ce premier principe illustre bien que la cause palestinienne se fond désormais dans celle de l'État. Le terme « cause » n'apparaît d'ailleurs que deux fois dans tout le discours. De même, le terme de « lutte » (*struggle*) est utilisé une seule fois. Et les termes « sioniste » ou « sionisme » n'apparaissent jamais. Tous ces termes sont pourtant omniprésents dans la mise en narration de l'histoire du mouvement national palestinien mais aussi dans sa représentation diplomatique. Le fait qu'ils apparaissent peu ou pas du tout dans le discours montre une volonté de ses auteurs, d'une part, de lisser les revendications, et d'autre part, de ne pas trop s'attacher à un passé qui pourrait rappeler les actions armées des *fedayin*, d'autant plus dans un XXI^e siècle fortement marqué par les attentats terroristes. D'ailleurs, le deuxième principe cité par Abbas est le rejet de toutes formes de violence et la condamnation du terrorisme y compris celui d'État (comme celui mené par Israël s'entend). À la place, le dirigeant vante les qualités de la résistance civile et pacifique des Palestiniens face à l'occupation (troisième principe). Plutôt que de parler de cause et de lutte, l'allocution se concentre sur le respect des « droits des Palestiniens », qui sont rappelés à huit reprises dans le texte, et souvent en introduction d'une nouvelle étape du discours. La cause palestinienne a toujours été basée sur les droits du peuple : droit au retour,

⁹⁴² À l'inverse, les réfugiés au sein des TPO ne font pas l'objet de beaucoup d'attention de la part des services de l'AP et leurs besoins continuent d'être gérés principalement par l'UNRWA. En ce qui concerne les Palestiniens vivants en Israël, ils sont tout bonnement exclus des négociations (Dabed, 2021, p. 171).

droit à la lutte armée et droit au territoire de toute la Palestine mandataire. Même si le terme est peu utilisé, la représentation de la cause reste omniprésente dans le discours se rattachant ainsi à l'héritage du mouvement. Enfin, les deux derniers principes cités par Mahmoud Abbas rappellent la volonté de l'OLP de revenir à la table des négociations et la confiance portée par les Palestiniens à la solution diplomatique et que l'objectif n'est pas de délégitimer Israël mais bien de « *gagner en légitimité pour la cause du peuple de Palestine* ».

Le discours ne s'arrête pas là. Pour appuyer la légitimité de ces principes, et aussi mettre la communauté internationale devant le fait accompli, Abbas rappelle tous les efforts faits pour bâtir et consolider les infrastructures en prévision de l'État (programme de « l'État d'abord »), qui ont été permis par différents bailleurs de fonds (membres de l'ONU), ainsi que les efforts investis dans les principes de la « bonne gouvernance » (défense du droit des femmes, constituer un État de droit avec une justice indépendante...). Il insiste également sur les efforts réalisés pour conduire à une réconciliation entre le Fatah et le Hamas⁹⁴³. Les dernières parties du discours de Mahmoud Abbas reviennent sur le blocage de la situation et ses impacts conséquents sur la vie quotidienne des Palestiniens. Le président de l'AP arrive finalement au point crucial : pour dire stop aux actions israéliennes, pour sauver la solution à deux États et enfin pour accorder le droit aux Palestiniens de vivre leur vie, il demande aux membres de l'Assemblée générale de reconnaître l'État de Palestine.

En résumé, l'ensemble du discours rassemble les différents éléments constitutifs (de nos jours) la représentation politique des Palestiniens par ses dirigeants et leur diplomatie : rappel des exactions israéliennes et du blocage du processus de paix face au refus du gouvernement israélien (celui de Benyamin Netanyahu en particulier) de revenir à la table des négociations, rappel de l'investissement des Nations-Unies dans la défense des droits des Palestiniens, rappel l'investissement de ces derniers dans le processus de paix et les sacrifices déjà réalisés, rappel des structures qui existent de fait grâce aux donations internationales et rappel des conditions de vie de la population des TPO sous l'occupation. Ces nombreux éléments constituent aujourd'hui le « *leitmotiv* » des revendications politique et diplomatique. Ainsi, nous avons un discours qui s'inscrit bien dans la prétention de l'OLP de 1988 en termes de revendications, sans pour autant avoir recours au même vocabulaire. Ces demandes sont désormais limitées au cadre de l'État et non plus à l'ensemble de la communauté palestinienne. Les réfugiés ne sont

⁹⁴³ Le 4 mai 2011, Mahmoud Abbas et Khaled Meshaal ont signé un accord de réconciliation au Caire. En échange de nouvelles élections, le Hamas s'engage à se plier à la prétention de l'OLP sur les frontières du futur État palestinien. Cependant les tensions sont rapidement revenues entre les deux parties, sans oublier les pressions venant d'Israël et des États-Unis qui voient d'un mauvais le retour du Hamas sur la scène internationale. L'accord du Caire est finalement le premier d'une longue série.

certaines pas oubliées dans ce discours. Mahmoud Abbas rappelle, à deux occasions, les souffrances endurées depuis la *Nakba* et les conditions de vie dans lesquelles ils vivent toujours. Leur droit au retour reste un élément de la prétention mais comparé au reste du discours, il reste largement effacé par rapport à la question de l'État.

b) La performance des diplomates : se faire le médiateur de l'État et/ou de la cause ?

Dans notre définition de la diplomatie de dominés en tant que performance, nous avons mis l'accent sur les conditions de représentativité. Celles-ci ont bel et bien changé depuis l'époque des représentants de l'OLP. Les diplomates palestiniens disposent de plus de droits et ont accès beaucoup plus facilement à leurs homologues étrangers. Certes leurs conditions varient en fonction du niveau de reconnaissance de l'État palestinien par le pays hôte, mais comme nous avons pu le constater précédemment, les diplomates ne le perçoivent pas comme une gêne dans la réalisation de leur travail. Pour autant, les conditions de représentativité sont-elles optimales ? La question de Palestine reste un dossier important dans les affaires internationales, du fait de l'impasse des négociations et que la reconnaissance de l'État ne soit pas totale, y compris à l'ONU⁹⁴⁴. Le contexte international confère ainsi toujours un statut particulier aux affaires palestiniennes, sans oublier l'aspect symbolique qui est traditionnellement attaché à la lutte du peuple palestinien, la constituant comme référence dans beaucoup de milieux militants. Associé aux vécus des diplomates (exil, occupation, résistance), ces éléments peuvent expliquer le maintien d'une diplomatie de dominés : la nécessité d'une reconnaissance pleine et entière, l'injustice internationale subie par le peuple palestinien qui continue sa lutte (mais de façon plus pacifique), la comparaison avec d'autres luttes passées ou toujours menées par des populations victimes de crimes d'un pays étranger ou d'impérialisme... Le contexte international ne constitue cependant pas le seul facteur qui nous amène à penser que la professionnalisation n'a pas constitué de rupture avec la diplomatie de dominés.

Nous avons déjà évoqué au cours de la thèse les limites de la professionnalisation en termes prescriptifs, dans le sens où elle ne permet pas toujours de conférer un cadre d'action pour les acteurs (Briquet, 1994). Nous avons relevé cette première difficulté dans la gestion des affaires administratives alors que l'institution ne prévoit pas un cadre de travail régularisé, malgré de récentes injonctions allant en ce sens. Sans compter la réticence de certaines équipes ou ambassadeurs à l'étranger à se plier à ces règles en fonction des pays où ils sont en poste. En

⁹⁴⁴ Pour rappel, certes la Palestine est considérée comme un État mais non-membre de l'organisation internationale.

conséquence, ce manque de contraintes accorde plus d'autonomie aux diplomates. La même observation pourrait être formulée en ce qui concerne les performances sur le terrain. En effet, il n'existe pas de code de conduite bien que cela n'empêche pas qu'une certaine « exemplarité » soit exigée (Le Bart, 2014)⁹⁴⁵. De manière assez similaire, les diplomates nous ont expliqué qu'ils disposaient aussi d'une certaine autonomie vis-à-vis de la hiérarchie. Un suivi des dossiers est certes exigé des ambassadeurs, ils ont les mains libres pour gérer leurs affaires respectives ou leurs interventions en public.

Ensuite, c'est de nouveau Goffman qui nous donne une piste de réflexion. En effet, selon lui, ce n'est pas tant les normes de conduite qui affectent la performance de la représentation que les interactions dans lesquelles elle se produise. « *On peut regarder toutes les caractéristiques générales des représentations comme des contraintes interactionnelles qui pèsent sur l'acteur et transforment ses activités en représentations. Au lieu d'exécuter purement et simplement sa tâche et donner libre cours à ses sentiments, il exprime le fait d'accomplir sa tâche et communique ses sentiments de façon socialement acceptable* » (1973, p. 67). Effectivement, la performance réalisée par un diplomate, et les degrés d'acceptabilité de ses « sentiments », dépendent aussi du public avec lequel il interagit. Nous avons pu observer cette réalité avec l'ambassadeur en France Salman al-Herfi. Au cours de nos entretiens, il abord toujours un visage souriant et adopte un ton assez doux, voire chaleureux. Mais lorsque nous assistons au 31^e anniversaire de la Déclaration d'Alger et des 15 ans de la mort de Yasser Arafat à la Maison de la Tunisie, sa prestation est différente. Au début de l'évènement, l'ambassadeur est fidèle à lui-même, il accueille les ambassadeurs arabes qui assistent à la commémoration avec le sourire et beaucoup d'embrassades en les accompagnant au premier rang. Après l'introduction de la cérémonie, Salman al-Herfi prend la parole. Si son discours (en arabe mais traduit par son adjoint) reprend les éléments attendus de la représentation palestinienne (glorification de Yasser Arafat et des martyrs palestiniens, l'ancrage dans l'héritage de la résistance, la dénonciation des actes israéliens, le sacrifice de 1988, le rappel du droit international, l'objectif de l'indépendance avec Jérusalem-Est comme capitale...), son ton et ses expressions sont bien différents de ceux employés lors de nos entretiens. Le visage est dur, les intonations sont fortes et l'ambassadeur montre beaucoup de convictions dans ses phrases. Son adjoint tente d'ailleurs

⁹⁴⁵ Comme le montre le fait que des propos antisémites puissent faire l'objet de sanctions même pour les ambassadeurs. *The Times of Israel*, op. cit. 9 juillet 2015. Mais même ces rappels à l'ordre ne sont pas systématiques. Par exemple, Salah al-Zamawi, ambassadeur en Iran, est connu pour ses sorties antisémites appelant même parfois à l'annihilation d'Israël. *The Times of Israel*, "Israel's annihilation has begun, says PLO envoy to Tehran", <https://www.timesofisrael.com/israels-annihilation-has-begun-says-official-plo-envoy-to-tehran/>, mis en ligne le 13 août 2014, consulté la dernière fois le 14 octobre 2021. La localisation de l'ambassadeur joue dans ce cas un rôle important quant aux réactions des institutions.

d'imiter un peu le style mais avec moins de succès. À un moment de son discours, l'ambassadeur sort de son texte (symbolisé par le fait qu'il ôte ses lunettes) et critique violemment l'administration Trump dont il compare les décisions à des crimes à l'égard des Palestiniens. Son adjoint, un peu surpris par la manœuvre, tente de traduire comme il peut ses propos de mémoire.

Cet épisode constitue une bonne illustration des propos de Goffman. L'évènement exige de l'ambassadeur une autre conduite que celle qu'il tient lors de nos entretiens. La commémoration est une occasion pour rappeler l'héritage de la lutte pour la libération à travers la glorification de Yasser Arafat. L'ambassadeur se produit devant un public (arabe majoritairement) logiquement déjà acquis à ses positions. Il peut donc montrer des « sentiments » qui en d'autres occasions pourraient être considérés comme moins acceptables. De manière assez romantique, nous pourrions dire que l'ambassadeur adopte le rôle du *fedayin* au cours de sa performance, ce qui s'assimilerait au scénario héroïque défini par Iver Neumann (2005), tandis que le rôle tenu pendant les entretiens s'identifierait plus à celui du bureaucrate ou du médiateur. C'est tout particulièrement dans ce dernier cas de figure que nous pouvons observer une routinisation de la performance. Selon Neumann, qui s'inscrit dans une approche foucaldienne, le rôle de médiateur se serait institutionnalisé dans la diplomatie occidentale au travers des nouvelles formes de gouvernamentalité adoptées à la fin des régimes féodaux et amenant les premiers signes de l'État-nation (2005, p. 86). Avec le temps, le rôle du médiateur prend de plus en plus de place dans le travail diplomatique se combinant avec les tâches de la négociation et de l'information. Les diplomates disposant aujourd'hui de nombreux dispositifs pour représenter les intérêts de leur État, mais aussi pour s'informer (les médias, internet, les réseaux sociaux...), ces tâches prennent alors plus de poids dans leur agenda. *« D'un point de vue méthodologique, le point clé ici est peut-être que, du point de vue de la boucle de rétroaction entre les pratiques diplomatiques et le discours diplomatique, il émerge un scénario de soi qui est différent du scénario bureaucratique et du scénario du héros. Lorsqu'on les considère à la lumière du discours "occidental" en général, la négociation et les compétences en matière de négociation peuvent simplement apparaître comme des variantes de l'activité bureaucratique ou comme un simple visage du héros diplomate »* (p. 88). En un sens, le rôle du médiateur doit être constant, quels que soient les publics, ce qui vient relativiser l'importance du poids interactionniste chez Goffman. Un exemple assez illustratif dans la diplomatie est le rôle pacifiste traditionnellement rattaché à ses agents et les diplomates palestiniens n'échappent pas à cette réalité bien au contraire.

Nous avons présenté dans le deuxième chapitre cette facette chez les premiers représentants de l'OLP. En la resituant dans l'approche de Neumann, nous pourrions supposer que cette dimension de leur travail s'assimilait alors au scénario héroïque car ils sortent de la configuration révolutionnaire de l'OLP. Puis à partir de 1974, ce rôle de médiateur, à la fois comme témoin et « défenseur de la paix », se normalise au sens où il est adopté par la majorité des représentants palestiniens (selon le pays où ils sont nommés). Avec les accords d'Oslo, il devient même une composante essentielle du travail diplomatique et participe désormais pleinement au rôle du diplomate. Autrement dit, nous assisterions à une transition de la figure du médiateur au sens donné par Der Derian, celui qui rend moins « étrangères » les populations entre elles, à celui plus proche de la figure de négociateur, qui parle au nom de « l'État ». Cependant, cette lecture reste trop simpliste car, pour développer la théorie de Neumann, les diplomates continuent de jongler entre les différents rôles, y compris ceux que sous-entend celui de médiateur. Avec l'impasse du processus de paix, ils doivent eux-mêmes composer leurs rôles entre la défense de la paix et l'offensive contre les intérêts israéliens, en dénonçant, par exemple, la réalité de l'occupation. De cette façon, les rôles de témoin et de négociateur continuent de coexister à travers leur performance. Se faire, certes, le porte-parole d'un État, mais d'un État toujours en lutte pour sa survie, d'une population sous occupation qui se mobilise pour la reconnaissance de ses droits.

Pour développer cet aspect, nous nous basons sur l'étude de dix comptes-rendus d'auditions des chefs de mission (déléguée générale dans les cas de Leïla Shahid et Hind Khoury) devant les Commissions des affaires étrangères, quatre pour celle de l'Assemblée nationale française et six pour celle du Sénat, sur une période allant de 2000 à 2017 et durant lesquelles ils sont invités à témoigner de la situation israélo-palestinienne. Sur ces dix textes, Leïla Shahid est invitée à quatre reprises (2000, 2001, 2003, 2005), Hind Khoury deux (2006 et 2010), de même que pour Hael al-Fahoum (2011 et 2014) et Salman al-Herfi (2016 et 2017). Ces auditions sont intéressantes car elles constituent des moments politiques institutionnalisés au cours desquels les ambassadeurs doivent jouer leur rôle avec des contraintes codifiées (présentation puis réponses aux questions des membres de la Commission). Elles s'assimilent ainsi à des épreuves de représentativité devant des publics gouvernementaux.

Cet exercice diplomatique permet de saisir ainsi les éléments permanents de la performance de la représentation diplomatique palestinienne. Chacune des séances est organisée selon des

contextes particuliers⁹⁴⁶ mais toutes constituent des occasions pour les ambassadeurs de rappeler les positions palestiniennes ; la première d'entre elles étant de rappeler l'aspiration des Palestiniens à la paix et leur volonté de retourner à la table des négociations et ce, malgré les concessions déjà réalisées. Ce rappel passe par des étapes indispensables :

- Le sacrifice de 1988 : « *Les Palestiniens ont reconnu le droit d'Israël à être un État. Que peuvent-ils faire de plus que de partager la terre en ne revendiquant que 22 % de ce qui fut leur patrie ?* » (L. Shahid, 2001) ; « *Permettez-moi de rappeler qu'en 1988 le Conseil national palestinien a accepté un compromis historique : la création d'un État palestinien d'une superficie correspondant à 22 % seulement de la Palestine historique, et une solution juste à la question des réfugiés. Ces conditions n'ont pas varié* » (H. Khoury, 2010) ; « *Le peuple palestinien qui, dans un compromis historique, ne revendique pour territoire que 22% de sa patrie originelle, n'aspire qu'à l'exercice de son droit fondamental à disposer de lui-même* » (H. al-Fahoum, 2011) ; « *Aucun pays au monde n'a renoncé à 78 % de son territoire pour vivre en paix, sauf le peuple palestinien* » (S. al-Herfi, 2017).
- Le rattachement au droit international et aux négociations : « *toute violation du droit international doit être sanctionnée* » (L. Shahid, 2001) ; « *Elle a rappelé la détermination des Palestiniens à voir aboutir la paix* » (H. Khoury, 2006) ; « *Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'État de Palestine respecte le droit international, les résolutions de légitimité internationale, l'intégralité de la résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations Unies et du communiqué final de la conférence de Paris (...). Pour notre part, nous n'allons pas vers la violence, nous allons vers le droit. Notre combat est un combat du droit contre la force. Nous avons la force du droit* » (S. al-Herfi, 2017).
- Le rejet de toutes formes de violence et tout particulièrement celles qui ont trait au terrorisme : « *Mme Leïla Shahid a rappelé sa totale opposition à toute action terroriste visant des civils* » (L. Shahid, 2005) ; « *Pour notre part, nous ne considérons pas Ben Laden comme un combattant de l'Islam ou un martyr de la cause palestinienne ; au*

⁹⁴⁶ 2000 pour les effets du sommet de Charm el-Cheikh organisé au début de la seconde *intifada* ; 2001 sur l'impasse du processus de paix et la montée des violences ; 2003 pour la feuille de route du Quartet ; 2005 pour l'élection de Mahmoud Abbas et l'espoir d'une reprise des dialogues ; 2006 pour l'élection du Hamas ; 2010 sur la reconnaissance de l'État palestinien souhaitée par le ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner ; 2011 pour la tentative de réconciliation entre le Fatah et le Hamas ; 2013 pour les propositions de résolutions en faveur de la reconnaissance de l'État palestinien votées à l'Assemblée nationale tandis que les deux dernières auditions sont en lien avec l'Initiative française pour la paix.

contraire, il a donné d'eux une très mauvaise image (...) Nous n'avons absolument rien à voir avec ce mouvement qui nuit à la juste cause palestinienne » (H. al-Fahoum, 2011).

- ... mais expliquer les violences sur le terrain : *« Elle a souligné que le terrorisme était une conséquence de l'occupation et que la situation actuelle conduisait nécessairement une part de la population à la violence », (L. Shahid, 2005) ; « Mme Hind Khoury a reconnu que le terrorisme avait des conséquences dramatiques, mais qu'il était, pour une large part, une conséquence de l'occupation subie par les Palestiniens » (H. Khoury, 2006).*
- Les objectifs nationaux palestiniens : *« Les contours de l'unique solution possible à l'interminable conflit sont connus : établir un État palestinien indépendant, démocratique, pacifique et viable dans les territoires occupés en 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale ; trouver une solution équitable au problème des réfugiés, fondée sur la Résolution 194 votée en décembre 1948 mais toujours inappliquée ; libérer tous les prisonniers politiques » (H. al-Fahoum, 2011) ; « la Palestine veut les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres États, ni plus ni moins. Elle souhaite que le peuple palestinien puisse disposer du droit fondamental à l'autodétermination » (S. al-Herfi, 2017)*

Si les déclarations des ambassadeurs sur les aspirations à la paix des Palestiniens sont très similaires, c'est dans la partie offensive que certains styles se dégagent. Cette dernière se décline majoritairement par la dénonciation des actions d'Israël et leur refus de revenir à la table des négociations. Dans cet exercice, Hael al-Fahoum est celui qui se montre le plus « diplomatique ». Dans sa première audition, il évite de critiquer trop frontalement le gouvernement israélien, à une ou deux exceptions près⁹⁴⁷, et préfère se focaliser sur les solutions qui s'offrent à la France et à la communauté internationale, à savoir la reconnaissance d'un État palestinien. À l'inverse, à sa deuxième audition, il n'hésite pas à comparer à plusieurs reprises l'occupation des TPO par Israël à celle vécue par les Français lors de la Seconde guerre mondiale. Les deux ambassadeurs qui se montrent les plus frontaux dans leurs accusations restent Leïla Shahid, qui n'hésite pas à désigner à plusieurs reprises Ariel Sharon⁹⁴⁸ de

⁹⁴⁷ « D'évidence, le gouvernement israélien ne veut pas parvenir avec nous à un accord de paix suffisamment juste et équitable et exprimant une volonté réelle de réconciliation pour être durable. Le discours israélien officiel, qui a pour arrière-plan une politique de colonisation accrue et accélérée, se résume pour l'essentiel à faire porter à l'OLP et à l'Autorité palestinienne la responsabilité du blocage, parce qu'elles refusent de s'autodétruire et d'accepter le diktat de l'occupant » (2011).

⁹⁴⁸ Premier ministre d'Israël de 2001 à 2006.

« *criminel de guerre opposé à Oslo* » (2000), et Salman al-Herfi qui compare les groupes extrémistes aux colons israéliens et qui « *Excusez-moi de le dire, mais, par moments, les Israéliens sont des manipulateurs et des menteurs* » (2017). Ce dernier est d'ailleurs le seul à avoir recours à une représentation descriptive au cours de son audition pour témoigner de l'histoire des Palestiniens : « *J'ai 72 ans et, croyez-moi, je n'ai pas eu d'enfance, car j'ai l'âge de la Nakba. Notre peuple a été déraciné voilà soixante-dix ans* » (2017). Il fait également appel à son expérience diplomatique pour avancer des solutions : « *J'ai vécu en Afrique du Sud, où j'ai suivi les négociations entre le Congrès national africain et le parti de la minorité blanche, chacun cherchant à aider l'autre à avancer vers une solution. Ce pays comptait alors des chefs d'État, des personnalités politiques du calibre de M. Rabin. Malheureusement, pour notre part, nous sommes toujours à la recherche d'un Frederik De Klerk au sein de l'actuelle direction israélienne* » (2017).

Israël n'est pas le seul à faire l'objet de critiques de la part des ambassadeurs. La communauté internationale est elle aussi accusée de ne pas assez s'investir dans le dossier palestinien. Par exemple, Hind Khoury souligne « *le contraste entre la lenteur caractérisant le règlement international de la question palestinienne et la rapidité avec laquelle, en moins d'un mois, et alors que le Président Abbas avait demandé un répit supplémentaire, la suspension de l'aide communautaire à l'Autorité palestinienne a été décidée* » tandis que la colonisation continue à Jérusalem constitue « *un exemple qui démontre que la communauté internationale ne s'engage pas dans l'application du droit international* » (2006). De son côté, Leïla Shahid critique l'absence de politique unifiée au sein de l'UE (2005).

En conclusion, les auditions des ambassadeurs palestiniens montrent finalement assez peu de différences avec les performances des premiers représentants de l'OLP. Les représentations données du peuple palestinien continuent de le situer au croisement d'un peuple victime d'une injustice historique, mais aspirant malgré tout à la paix, et continuant de résister (pacifiquement désormais) contre son occupant. Les références au droit international sont désormais devenues systématiques tandis que l'apartheid est devenu un référent aussi important dans la représentation du peuple palestinien que celui que constituaient les résistances algérienne et vietnamienne dans les années 1960 et 1970. Cette dimension est renforcée par le soutien des ambassadeurs à la campagne BDS.

Au-delà de ces moments institutionnalisés, cette représentation politique passe également par d'autres investissements plus personnels des ambassadeurs. Leïla Shahid, par exemple, s'est beaucoup investie au début des années 2000 contre la montée de l'antisémitisme en France. Aux côtés du journaliste Dominique Vidal et de l'activiste israélien Michel Warshawski, elle

participe à une tournée dans les banlieues françaises pour dialoguer sur le conflit israélo-palestinien et les questions d'antisémitisme. Ce type d'évènement constitue là aussi une forme de performance, d'autant plus que ces rencontres obtiennent un certain succès. Dominique Vidal se souvient de la popularité de la diplomate palestinienne auprès des populations d'origine maghrébine, soulignant à quel point elle pouvait être une figure publique connue et reconnue⁹⁴⁹. Un autre exemple allant dans ce sens est celui d'Elias Sanbar qui copublie un ouvrage avec Stéphane Hessel rédigé sous forme d'interviews (2012). Les deux intellectuels reviennent chacun sur leurs parcours et les mémoires partagées entre les populations juive et palestinienne. Cet ouvrage est ici aussi un bon exemple d'une représentation qui se veut à la fois descriptive et inclusive en mettant l'accent sur le besoin de dialogue entre les deux populations.

Cette dernière section a pour but de montrer que le maintien d'une diplomatie de dominés ne s'effectue pas seulement par les conditions structurelles et contextuelles, mais aussi par les pratiques et les discours des acteurs. Les performances des diplomates s'ancrent dans des référents proches de ceux des premiers représentants palestiniens (victime/résistant, anticolonialisme/apartheid, justification du recours à la violence...), et cela, bien que les conditions de représentativité aient changé. Les configurations vues au chapitre 4, les trajectoires des diplomates retracées au chapitre 5 et l'héritage des rôles diplomatiques permettent de comprendre comment ces performances se sont maintenues malgré la professionnalisation du corps et le renforcement de la prétention étatique. La finalité reste la même : maintenir la « cohérence de la cause » en faisant coexister la représentation étatique avec l'héritage du mouvement national et de la lutte de libération. Pourtant, la professionnalisation n'a pas été sans effet comme l'ont observée des diplomates et des entrepreneurs. Au-delà de la lecture constructiviste que nous pouvons adopter de leurs représentations du travail diplomatique, leurs témoignages s'appuient sur une conséquence concrète du processus, à savoir la distanciation prise par le corps diplomatique avec les mouvements de solidarité⁹⁵⁰.

⁹⁴⁹ Entretien le 10 janvier 2018 à Paris.

⁹⁵⁰ Cette distanciation doit être néanmoins relativisée car les diplomates continuent de travailler en coopération avec des acteurs de la société civile.

Conclusion du chapitre

En définitive, interroger les rôles revient à comprendre comment la réalité sociale promue par les institutions s'impose aux acteurs qui la composent, et aussi de voir comment ceux-ci interagissent avec, l'évaluent, la (dis)qualifient et s'en servent pour s'imposer au sein de l'espace institutionnel. *« Ce qu'on peut aussi appeler "sens du jeu", expertise pratique, compétence, me paraît assez justement désigné par l'expression "capacité à tenir son rôle", puisque la capacité renvoie à un ensemble de prédispositions – malléables dans certaines limites – et puisque le rôle peut-être entendu comme un ensemble de prescriptions, voire de contraintes légitimées, et comme l'exigence d'ajuster ces prescriptions à des situations différentes, à des publics successifs, à des "imprévus" ou aux transformations des conditions d'exercice du rôle institué »* (Lagroye, 2002, p. 125). Cette construction sociale de la réalité dans le cas du MOFA est à la fois le produit d'un héritage, celui de la représentation diplomatique du mouvement national (en termes de pratiques, de dispositifs, de discours), qui s'est formée dans la configuration d'une diplomatie de dominés, mixé avec l'importation de nouveaux savoirs, favorisant l'émergence d'une nouvelle élite professionnelle. Et s'il en résulte des prescriptions appréhendées de façons différentes selon les diplomates, un modèle professionnel plus homogène tend malgré tout à s'en dégager, devenant ainsi un repère pour tous les agents. Par conséquent, la *« supplantation du militantisme par la bureaucratie, et du génie des découvreurs par le professionnalisme des lauréats surdiplômés (...), est accepté comme le prix à payer d'un rêve qui a triomphé »* (Aldrin, 2012, p. 157). Les critiques formulées à l'égard de ce nouveau modèle, par les diplomates ou les entrepreneurs de cause, montrent néanmoins un attachement à la figure du représentant politique, perçu comme plus ancré dans la réalité palestinienne. Ce dernier facteur confirme par ailleurs le maintien d'une logique descriptive derrière la performance des diplomates ainsi que comme critère de représentativité.

Conclusion de la partie III

Les chapitres vus dans la seconde partie de la thèse présentaient déjà les effets de distanciation entre les champs de la représentation et de la diplomatie provoqués par sa professionnalisation. Les deux derniers chapitres ont confirmé ce processus alors que les nouveaux diplomates ne passent plus majoritairement par les bancs de la représentation politique. L'émergence d'un champ professionnel de la diplomatie encourage à recruter des candidats qui n'ont plus les mêmes profils que leurs aînés. L'administration s'intéresse désormais plus aux personnes présentant des ressources professionnelles (sanctionnées par les diplômes recherchés et une expérience professionnelle faisant miroiter des compétences techniques) que militantes. Dès lors, le rapport à la professionnalisation change. Celle-ci s'opère maintenant au sein même de l'espace professionnel ministériel et plus dans un espace de représentation politique comme le pouvait l'être la GUPS, l'OLP ou encore le Fatah. Ce processus facilite la constitution des diplomates en groupe social et professionnel, en un corps de fonctionnaires conscient de ses nouvelles fonctions dans la gestion des relations avec les États et les institutions internationales. Pour la représentation politique, Daniel Gaxie montre que la professionnalisation passe par le renforcement des intérêts propres des représentants (2014, p. 296). La comparaison pourrait être faite ici avec les diplomates palestiniens qui doivent également gérer leur image auprès de leur auditoire, essentiellement composé d'homologues étrangers. Ces éléments tendent à supposer l'existence d'un esprit de corps, absent de l'époque des représentants de l'OLP⁹⁵¹. Tous ces facteurs ne sont pas sans conséquence dans le travail des diplomates, y compris sur la représentation des Palestiniens. La principale étant la priorité donnée à un public gouvernemental.

Malgré ces changements, c'est bien une continuité que nous avons voulu mettre en avant dans ces deux chapitres. Continuité en particulier à travers la performance de la prétention qui s'inscrit dans une forme d'héritage de la période de l'OLP qui affecte à la fois l'institution, qui s'est formée en partie sous la direction d'anciens représentants, et les pratiques des diplomates, dont les effets prescriptifs des rôles forment une certaine continuité. Ces deux versants, institutionnel et individuel, s'inscrivent dans l'héritage de la cause qui continue de servir de balise, presque intemporelle, en termes d'identité et de représentation. La diplomatie de

⁹⁵¹ Il ne s'agit ici que d'une hypothèse mais il est difficile d'imaginer un esprit de corps, au sens de Bourdieu, pour les représentants de l'OLP du fait du manque d'institutionnalisation. À l'inverse, certains éléments vus au second chapitre, peuvent laisser penser à l'existence d'un certain *ethos* partagé par les représentants.

dominés est également une pratique, une performance de la représentation qui ne répond pas uniquement aux injonctions du pouvoir politique mais doit être resituée dans les trajectoires des acteurs, leurs expériences et leurs parcours militant, qui affectent la vision qu'ils ont de leur rôle. Se pose alors le poids du vécu des diplomates, que cela soit par l'exil ou l'occupation, dans leur engagement.

Il est ainsi impossible de voir dans la professionnalisation du corps diplomatique une simple transition d'une diplomatie militante à une diplomatie professionnelle. Bien que la tension entre militantisme et professionnalisme soit présente dans notre recherche, au travers des entretiens réalisés, les acteurs parviennent à s'en distancer, alors que les dispositions militantes peuvent être converties dans la carrière diplomatique. Elles peuvent même constituer un élément indispensable dans sa réalisation, et tout particulièrement pour la consécration ultime, à savoir l'obtention du poste d'ambassadeur. Néanmoins, certaines ressources militantes deviennent moins attractives pour les nouveaux diplomates, particulièrement en termes partisans, ce qui peut s'assimiler à une forme d'apolitisme. Ce phénomène ne découle néanmoins pas tant de la professionnalisation du corps que des transformations qui ont touché la société palestinienne, bien que cette tendance soit encouragée par l'institution.

Est-ce à dire, comme l'affirmait Majed, que les diplomates sont « toujours militants de leur cause » ? La véritable question serait finalement de savoir de quelle cause il s'agit. Celle du MOFA s'ancre toujours dans la prétention de 1988. Mais comme l'a montré l'exemple de Leïla Shahid, cette solution devient de plus en plus éphémère même aux yeux des diplomates qui doivent pourtant s'inscrire dans cette ligne politique à leur entrée dans l'institution. Pourtant, les mouvements qui défendent un autre discours, à l'image du Hamas par exemple, s'inscrivent dans une forme de déviance aux yeux des autorités politiques palestiniennes et même internationales, bloquant par conséquent tout renouvellement de la prétention politique.

Conclusion

Au moment où nous achevons le manuscrit, plusieurs indices laissent supposer que Mahmoud Abbas est tenté de renouer le dialogue avec la nouvelle administration Biden, alors que les principes formulés se différencient finalement peu de ceux de l'administration Trump : la proposition d'un nouvel agenda économique en échange de nouvelles concessions sur les droits des Palestiniens ; et ce malgré le fait que le nouveau président américain ait rappelé son attachement à la solution des deux États. De nouveau se pose la question de l'application concrète de ce projet au vu de la situation dans les Territoires palestiniens occupés. Y renoncer annoncerait alors la fin de la prétention de 1988 de l'OLP et le début d'une nouvelle prétention, par ailleurs déjà soutenue par certaines personnalités politiques ainsi qu'une partie de la population. Mais quels en seraient les effets sur la diplomatie palestinienne, maintenant qu'elle s'est standardisée sur des modèles étrangers et que son ministère compose un nouveau champ professionnel en développement ? Que deviendrait ce corps diplomatique palestinien si Israël/Palestine venait à fusionner ? S'il n'y a plus d'État à défendre, cela n'équivaldrait-il pas à la sortie d'une diplomatie de dominés ? Comme nous l'avons vu précédemment, les autres stratégies proposées, comme l'adoption de la lutte d'apartheid, continuent de s'inscrire dans ce type de représentation inspiré des luttes passées et actuelles.

Cette situation illustre les questionnements qui ont accompagné notre enquête sur le système international actuel. Ce dernier est transformé par le phénomène de mondialisation, au sens où une communauté internationale tente de légaliser des normes visant à réguler les actions de ses membres et ainsi améliorer les conditions de négociations entre eux, que tous les gouvernements sont en constantes communications et que les réseaux (qu'ils soient politiques, économiques ou culturelles) se sont multipliés entre les sociétés et les individus. Dans ce système, les États sont de plus en plus réticents à accepter de nouveaux membres, qui cherchent pourtant à se faire reconnaître comme leur égal. Les Territoires palestiniens occupés constituent aujourd'hui un bon exemple, mais le cas de Taïwan et ceux des autres États *de facto* sont également souvent cités. Les raisons de cette non-reconnaissance sont multiples mais deux en particulier reviennent fréquemment. Reconnaître ces pays revient tout d'abord, dans plusieurs cas, à créer des tensions avec des gouvernements plus puissants, tels que la Chine, la Russie ou Israël, pour qui une reconnaissance menacerait leurs intérêts. La seconde raison souvent évoquée est que le droit international participe à la rigidification de cette communauté internationale, qui souhaite stabiliser autant que possible les frontières de ses membres.

Reconnaître les revendications de nouvelles entités revient à créer des précédents utilisables par d'autres groupes, en particulier issus des anciennes colonies européennes dont le découpage des frontières est remis en cause, et ainsi créer de nouveaux conflits.

Au sein de ce système, comment alors négocier l'existence d'un groupe, revendiquant un territoire et une prétention étatique, auprès des gouvernements et des institutions internationales ? C'est à cette question que notre thèse propose une réflexion théorique, à travers l'idée de diplomatie de dominés, qui articule sociologies de la représentation politique et des relations internationales. Ce croisement entre ces deux disciplines est rendu possible par la supposition que l'établissement de rapports diplomatiques s'assimile à la défense d'une prétention à la représentation, mais auprès d'autres publics que celui qui en est l'objet. Dans cette perspective, la théorie constructiviste de la représentation politique ouvre de nouvelles opportunités de recherche, notamment interrogeant comment une prétention se crée, se développe et s'affirme finalement face à d'autres. C'est ce que nous avons démontré en retraçant une sociohistoire de la diplomatie palestinienne et de sa professionnalisation (au sens d'étatisation mais qui englobe plusieurs dimensions comme sa salarisation, sa spécialisation et la prétention d'autorité à l'origine de la constitution d'une profession régulée).

Par ces démarches, nous avons tenté le pari de sortir des littératures dominantes sur la diplomatie, centrées sur les relations institutionnalisées et la figure du négociateur, pour nous pencher sur celle du représentant politique. Le but n'était cependant pas de dissocier ces deux figures complémentaires. En effet, un représentant est de fait un négociateur : il est amené à négocier les intérêts de sa circonscription, mais aussi sa propre position, devant divers acteurs. L'intérêt de séparer ces deux rôles réside plus en termes épistémologiques : que peut apporter la littérature de la représentation politique à celle de la diplomatie ? Cette réflexion a conduit à plusieurs résultats.

Les résultats de la recherche

Pour enquêter sur cette professionnalisation, nous avons opté pour une démarche biographique en nous concentrant sur les profils et les trajectoires des premiers « diplomates » palestiniens et de leurs dirigeants. Ces éléments nous ont conduit à penser la genèse de la diplomatie palestinienne hors du cadre étatique et plus en termes de représentation politique. Cette démarche constitue une première originalité de nos travaux par rapport à ceux existants

sur des sujets similaires. La seconde touche à l'étatisation de cette première diplomatie « semi-officielle ». Nous avons montré comment deux types de prétention, l'une politique à visée étatique et la seconde mixant politique et profession visant à revendiquer le contrôle sur les activités diplomatiques de la nouvelle Autorité palestinienne, se sont mutuellement influencés. Si la première a constitué une opportunité pour la seconde afin de s'imposer, celle-ci a alimenté les revendications étatiques du pouvoir palestinien. Pour chacun de ces résultats, la démarche biographique a permis d'adopter un regard microsociologique en se basant sur les changements des profils des diplomates palestiniens et de leurs pratiques au fur et à mesure des générations, permettant de relativiser la rupture créée par l'étatisation de la diplomatie palestinienne.

- De la représentation à la diplomatie – la genèse comme professionnalisation à la représentation :

Notre enquête sur l'OLP a montré que l'établissement de rapports diplomatiques passe en partie par l'internationalisation de la représentation politique. Les prétentions des différents mouvements à représenter les Palestiniens (les *fedayin*, les chefs d'État arabe, la Jordanie, les notables) s'inscrivent dans un cadre international. Rapidement, les *leaders* ont dû s'adresser à des alliés politiques de différents pays afin de défendre leurs revendications. Il ne s'agit pas seulement de convaincre le peuple palestinien mais aussi une audience internationale. Les profils des chefs *fedayin* attestent de cette professionnalisation à la représentation et à la négociation avec des gouvernements, de la même façon que pour plusieurs représentants diplomatiques de l'OLP. En effet, des similitudes s'observent dans leurs trajectoires comme le passage par les syndicats étudiants et autres milieux militants. Cela constitue un moment de socialisation fort aux revendications palestiniennes mais aussi de professionnalisation, car ils créent de nouveaux réseaux, s'initient à de nouvelles pratiques de représentation ou encore apprennent à adapter leurs discours en fonction de leur public.

En résumé, la diplomatie entendue comme internationalisation d'une prétention s'assimile ici à un processus de professionnalisation à la représentation. À ce stade, la notion de professionnalisation s'assimile à celle donnée par Sbeih Sbeih, c'est-à-dire à la rationalisation du système de valeurs dominant, qui s'ajoute à ces autres dimensions traditionnelles comme la salarisation (bien que tardive pour les représentants de l'OLP) et la spécialisation à certaines activités de représentation. À travers ces dernières, ces diplomates qui n'en portent pas le nom participent aux transformations des stratégies de luttes qui s'opèrent aux débuts des années

1970⁹⁵² alors que l'OLP était restée sur une position révolutionnaire. Face à des publics moins réceptifs à la lutte armée dans les pays européens, les représentants du mouvement national sont certes amenés à défendre ce recours, à le justifier au regard du vécu du peuple palestinien, mais moins à l'encourager. C'est par d'autres moyens que les représentants s'investissent dans la lutte et accompagnent les discours plus ouverts politiquement de la centrale palestinienne à partir de 1974.

De la même façon, la diplomatie de dominés s'apparente dans notre travail à ce processus de professionnalisation. Le statut international de la question de Palestine (certes importante mais reléguée dans un premier temps à un « simple » problème de réfugiés) se répercute sur les représentants de l'OLP, qui ne disposent au début d'aucun statut puis, après 1974, d'un statut « semi-officiel ». C'est pourquoi la diplomatie palestinienne passe également par d'autres réseaux que les canaux officiels, en particulier par des mouvements sociaux de solidarité. De nouveau, les trajectoires des représentants de l'OLP sont révélatrices de cette configuration. Plusieurs d'entre eux ont commencé à développer leurs réseaux dans différents mouvements sociaux, principalement d'extrême gauche (mais n'oublions pas le cas de l'AFSA gaulliste en France), et cela qu'ils soient ou non passés par les rangs de la GUPS ou d'autres syndicats étudiants. Néanmoins, la portée généraliste de ce phénomène doit être relativisée. Notre enquête sur plusieurs pays européens, principalement la France et la Belgique, tend à le confirmer. Mais qu'en est-il pour les autres pays ? Nous avons choisi l'Europe car c'est la région qui était la moins réceptive aux revendications palestiniennes, ce qui explique en partie que les rapports diplomatiques s'établissent à la marge des espaces de pouvoir. Mais d'autres exemples ont montré que les contacts avec les gouvernements se sont noués par l'intermédiaire d'autres États (l'URSS ou la Chine par exemple).

La démarche biographique permet ici d'apporter des éléments complémentaires à la réflexion sur la professionnalisation. En effet, l'hétérogénéité des profils étudiés, en termes d'origines sociales, de parcours scolaires et universitaires, du rapport à l'exil... souligne une situation différente de celle généralement observée chez les diplomates, notamment dans les pays européens et nord-américains. Ceux-ci sont souvent issus des classes moyenne et supérieure, de la même façon que la diplomatie de l'époque moderne rassemblait majoritairement des personnes d'origines nobles. Les données montrent que les représentants de l'OLP n'appartiennent pas forcément à son élite politique, mais forment plutôt un groupe

⁹⁵² Il faut toutefois préciser que nous ne sommes pas sur la même échelle que Sbeih. Cette rationalisation dans ses travaux correspond surtout à l'assimilation des stratégies de lutte aux idéologies développementaliste et néolibérale affectant les ONG.

d'intellectuels internationalisé et formé hors des canaux habituels (universités arabes et camps d'entraînement palestiniens). Cette différence permet d'abord de souligner la faible institutionnalisation de la diplomatie de l'OLP, dont les conditions de sélection de ces recrues varient en fonction des situations. Si dans un premier temps certains représentants sont envoyés dans les pays d'Europe de l'Ouest, progressivement, le mouvement national recrute de nouveaux membres qui souhaitent s'engager plus activement dans la lutte après la défaite de 1967, alors qu'ils poursuivent leurs études dans les universités européennes. Cette tendance se confirme dans les années suivantes. En parallèle, l'OLP étend et consolide son réseau diplomatique par l'ouverture de plusieurs représentations officielles qui recrutent à leur tour de nouveaux membres directement là où ils officient.

Il ne s'agit donc pas ici d'une professionnalisation au sens d'expertise ou de revendication juridictionnelle sur un secteur d'activité, mais plutôt au sens de fabrique et de socialisation à une culture diplomatique spécifique, plus proche des mouvements sociaux, et qui émerge à la marge d'une « société internationale », alors en pleine expansion. Cela n'empêche pas que certaines compétences soient recherchées par la direction palestinienne (des personnes diplômées, maîtrisant plusieurs langues...). Ce rôle de représentant est en soi peu institutionnalisé et permet aux diplomates de l'investir de façons différentes en fonction de leurs conditions d'exercice. Dans tous les cas, ils ont la responsabilité de performer la représentation de l'OLP d'une part, des Palestiniens d'autre part. Ces deux performances sont certes complémentaires, et souvent assimilées, mais reposent sur deux logiques différentes. Ainsi, pour les Palestiniens, il s'agit de témoigner de leur histoire, de leur injustice commise sous l'œil complice de la communauté internationale. Tandis que pour l'OLP, il s'agit de représenter sa légitimité à prétendre représenter le peuple palestinien. Dans ce cadre, la notion même de cause est cruciale car elle désigne la représentation faite des Palestiniens et de leurs intérêts sous l'égide de l'OLP. En cela, elle constitue une balise presque intemporelle aussi bien pour la diplomatie palestinienne que pour la représentation politique.

Au-delà de l'analyse de la sociogenèse de la diplomatie palestinienne, notre thèse contribue à une approche plus empirique de la prétention à représenter, alors que les travaux restent encore peu nombreux sur ce sujet et généralement centrés sur les mêmes acteurs (les élus ou représentants de mouvements sociaux). L'aborder sous un angle différent, celui de la diplomatie, permet d'élargir les perspectives de ce champ de recherche, ainsi que celles des travaux portant sur la reconnaissance dans les relations internationales. À l'image du *representative claim*, la reconnaissance internationale est le fruit d'interactions avec d'autres acteurs que les États. Notre travail apporte ici aussi des éléments empiriques sur les autres

leviers qui participent à ce processus, en plus des négociations directes avec les gouvernements ou les instances internationales.

- Le maintien de la diplomatie de dominés au prisme de la professionnalisation

De nos jours, la situation des diplomates palestiniens a bien changé. L'État de Palestine est reconnu par la grande majorité des pays du monde et des institutions internationales. Les diplomates ont des statuts égaux à leurs homologues et pour ceux où il n'y a pas de reconnaissance pleine et entière, ils ont malgré tout plus facilement accès aux institutions gouvernementales et disposent de bons rapports. Sans oublier qu'ils disposent désormais d'un statut de fonctionnaire et donc des avantages qui lui sont associés. Leur situation est donc très différente de celle de leurs prédécesseurs. Pourtant, notre enquête montre que la diplomatie palestinienne continue de s'ancrer dans la performance d'une diplomatie de dominés.

Les lectures de ce maintien malgré les entreprises de normalisation peuvent être multiples. Pour commencer, il faut revenir sur la configuration internationale qui reste malgré tout défavorable aux revendications palestiniennes, avec l'incapacité de la communauté internationale à enrayer le processus de colonisation des territoires palestiniens et qui mine donc la concrétisation d'un État palestinien. À cela s'ajoute, la dépendance financière de l'AP à ses bailleurs de fonds, qui contraint le gouvernement palestinien à maintenir le *statu quo*. Dans cette configuration, le maintien de la prétention de 1988 apparaît comme une stratégie de légitimation d'une élite au pouvoir dont l'autorité est fréquemment remise en cause. Cette situation favorise l'entretien de la diplomatie qui a fait le succès de l'OLP en entretenant son image de mouvement de libération, toujours en lutte contre l'occupant israélien. Mais ces lectures ne sont pas suffisantes pour analyser un processus plus profond.

Effectivement, ce maintien passe également par la professionnalisation de la diplomatie palestinienne, qui vise pourtant à l'autonomisation de son corps. Les éléments vus précédemment constituent le socle sur lequel s'est bâtie la professionnalisation du corps diplomatique, cette fois entendue au sens de prétention à une autorité juridictionnelle sur les activités diplomatiques. Cette prétention se distingue désormais de celle de l'OLP, au sens où elle a pour but de constituer sa propre dynamique. Néanmoins, ce processus est permis par l'adoption de la nouvelle prétention de l'OLP, qui a conduit aux accords d'Oslo, puis à l'établissement de l'Autorité palestinienne, qui a conduit à son tour à la centralisation de la diplomatie avec la création d'une nouvelle institution : le ministère des Affaires étrangères. Celui-ci est en partie le fruit d'une distinction entre deux institutions et pratiquement entre deux

représentations différentes de la diplomatie, avec d'un côté le Département politique qui à sa propre tradition, et de l'autre le MOPIC, plus tourné vers une diplomatie plus technique et économique, notamment en ce qui concerne la planification, et qui instaure déjà en son temps des premiers dispositifs d'autonomisation. La lutte a tourné à la faveur du second, qui devient le MOFA en 2003. S'ensuit une série de réformes visant à entériner définitivement cette nouvelle direction. Si à l'origine elles avaient pour but de distinguer la direction politique des affaires administratives, les réformes conduisent finalement à la passation de la tutelle des affaires étrangères. Malgré cette transition, qui reste limitée sur beaucoup d'aspects, une distinction doit s'opérer entre l'administration centrale, qui a fait le plus l'objet de réformes, et les représentations à l'étranger. Celles-ci restent soumises, d'un côté, à l'influence de forces extérieures au MOFA, et de l'autre, à des situations particulières comme celle des chefs de mission qui ne peuvent pas rentrer dans les TPO car ils ne disposent des papiers d'identité nécessaires délivrés par Israël.

Dans cette perspective, nous espérons que notre travail contribue à une meilleure compréhension du fonctionnement des administrations palestiniennes. Contrairement à d'autres espaces institutionnels, comme celui de la société civile, des municipalités ou encore des camps de réfugiés, les administrations de l'AP ont fait l'objet de peu de travaux à l'exception de ses instances politiques comme le CLP ou de certains secteurs comme celui de la sécurité. La majorité des études met l'accent sur la dimension néolibérale de ces administrations mais porte peu d'attentions à la sociologie de leur personnel (mais il nous faut reconnaître notre méconnaissance de la littérature arabophone sur ce sujet). Pourtant cette démarche nous a permis de mettre en avant une certaine autonomisation progressive du MOFA, bien qu'elle reste relative, notamment par rapport au champ du pouvoir.

Ensuite, la démarche biographique permet d'approfondir la réflexion en revenant au niveau des acteurs. Une analyse à l'échelle micro permet de saisir les effets concrets des politiques de professionnalisation. D'une extrême hétérogénéité des profils, nous sommes passés à des trajectoires qui comportent davantage de similitudes : naissance dans les TPO, des origines sociales plus aisées, un capital scolaire et international toujours important mais avec des disciplines plus identifiées, des socialisations professionnelles plus resserrées et la détention d'un capital militant moins investi d'un point de vue politique. De ce dernier aspect découle un autre élément important de la professionnalisation du corps : la diminution de la socialisation à la représentation politique (qui s'effectuait par le biais du militantisme). En ce sens, la définition de la professionnalisation d'Abbott est complémentaire de celle de Sbeih Sbeih car cette prétention d'autorité s'accompagne de la revendication de nouveaux savoirs visant à

rationaliser toujours plus les stratégies de lutte. Le processus entérine donc la transition d'une lutte armée à celle mobilisant des expertises.

Pour autant, ces changements ne remettent pas fondamentalement en cause l'héritage militant de la diplomatie palestinienne. Pour les diplomates issus de la tradition militante, l'entrée dans la carrière diplomatique permet de convertir ces dispositions en termes professionnels, d'autant plus qu'ils sont dotés d'autres capitaux recherchés par l'institution (international, scolaire...). Cependant, des clivages d'*habitus* s'observent chez certains diplomates, dont la socialisation à la diplomatie passe avant tout par la représentation politique. En conséquence, leurs dispositions ne leur permettent pas d'intégrer pleinement les nouvelles injonctions au professionnalisme qui les poussent à se détourner des voies « traditionnelles » issues de la diplomatie de l'OLP. Elles leur permettent également de résister au discours dominant sur la réalité de l'État palestinien. Dans certains cas, ces clivages peuvent constituer des éléments de compréhension de la progression de la carrière, certaines étant plus lentes que d'autres malgré la différence d'âge.

La dimension générationnelle est également importante. Le fait que les diplomates composant l'essentiel des missions à l'étranger appartiennent aux précédentes générations, en particulier les ambassadeurs, dotées d'un capital militant plus conséquent, explique en partie l'entretien d'une certaine représentation de la cause palestinienne transmise aux nouvelles générations par le biais d'une socialisation professionnelle. Une fois à l'étranger, les diplomates sont amenés à exercer différentes performances en fonction des publics avec lesquels ils interagissent. Ces performances découlent de leurs formations mais aussi d'une forme de transmission déléguée par leurs aînés, qui ne sont majoritairement pas passés par la case professionnalisation diplomatique. Aussi, la plus faible emprise du MOFA, en termes d'institutionnalisation, sur ses missions à l'étranger donne plus de liberté aux diplomates. Cela ne veut pas pour autant dire qu'ils exercent une représentation différente ou subversive. Le fait que les jeunes diplomates ne disposent pas de la même socialisation à la représentation politique ne sous-entend pas qu'ils ne sont pas socialisés politiquement à l'histoire du peuple palestinien et à sa représentation.

En définitive, la professionnalisation à une diplomatie de dominés a constitué une certaine tradition qui reste mobilisée par le corps diplomatique palestinien. Les discours des diplomates continuent de mobiliser un plaidoyer visant à dénoncer l'injustice que connaît le peuple palestinien. Ainsi, les recours à la représentation descriptive et inclusive restent importants mais s'accompagnent désormais de nouvelles formes d'expertise.

Limites et perspectives de recherche

Les difficultés rencontrées sur les terrains ne nous ont pas permis de pousser aussi loin que nous l'aurions souhaité certaines pistes de recherches. Néanmoins, ces limites constituent de nouvelles opportunités de recherche pour la suite.

La première limite de notre thèse est le manque d'une enquête ethnographique plus poussée auprès du corps diplomatique palestinien, basée notamment sur des observations. Cette démarche est pourtant nécessaire aussi bien dans les travaux portant sur la représentation, la diplomatie ou les professions. Elle permet de saisir plus concrètement les pratiques des acteurs et des rapports régissant leurs activités au quotidien. Ce problème d'investigation ne se limite pas aux difficultés d'observation mais s'étend aussi à un manque d'archives sur lesquelles s'appuyer. D'un côté, le MOFA est trop récent pour ouvrir ses archives. De l'autre, notre maîtrise imparfaite de l'arabe a posé problème. Le travail de traduction des textes de lois ainsi que des différents documents que nous avons rassemblés au cours de notre enquête s'est avéré chronophage et nous a poussé à renoncer à investir les archives de l'OLP situées à Beyrouth. Nous n'avons pas non plus eu l'occasion de consulter des archives personnelles de diplomate. Il en résulte plusieurs approximations dans nos analyses qui mériteraient d'être appuyées par plus de données. Un exemple concret de ces limites est la socialisation aux rôles de diplomate. Une piste de recherche que nous aurions souhaité plus investir concerne les formations diplomatiques proposées par les instituts spécialisés tels que Clingendael ou Folke Bernadotte. Ces séances constitueraient des moments d'enquête très stimulants pour observer des formes de socialisation professionnelle et d'apprentissages aux nouveaux savoir-faire. Au-delà même du cas palestinien, une recherche sur ces formations diplomatiques ouvrirait des perspectives pour analyser l'importation de savoirs plus managériaux au sein des administrations des affaires étrangères.

Une autre limite de notre recherche est le manque de portée généraliste de la notion de diplomatie de dominés, en raison de l'absence d'études comparatives. En effet, il nous est en l'état impossible de dire si cette situation est transposable à d'autres cas. Costas Constantinou et Paul Sharp rappellent que toute nouvelle étape de la diplomatie doit être resituée dans leur contexte (2016). La genèse de la diplomatie palestinienne est fortement influencée par la configuration dont elle est issue : la Guerre froide et l'influence de l'extrême gauche, les victoires indépendantistes des colonies européennes, les mouvements sociaux civiques qui se développent... Tous ces facteurs ont influencé l'internationalisation de la représentation

palestinienne. Mais qu'en est-il de la diplomatie de dominés ? Est-elle aussi le fruit d'une configuration en particulier ? En d'autres termes, cette notion peut-elle uniquement s'appliquer à des groupes comme les mouvements de libération nationale ? Comme nous l'avons rappelé en début de conclusion, nous l'avons surtout pensée par rapport au système international actuel, plus institutionnalisé, afin de comprendre comment les prétentions étatiques peuvent trouver écho auprès des gouvernements. En cela, il nous semble qu'elle peut s'appliquer à des cas contemporains, par exemple aux mouvements kurdes ou encore à l'armée syrienne libre, qui partagent des revendications et des imaginaires communs. Il serait également intéressant de s'intéresser à d'autres formes d'imaginaire qui permettraient ce type d'internationalisation des représentations politiques, d'autant plus que le néolibéralisme a remplacé, aux yeux de beaucoup d'acteurs, les anciennes formes de l'impérialisme. Dès lors, qu'en est-il des mouvements sociaux comme l'altermondialisme ou l'écologisme ?

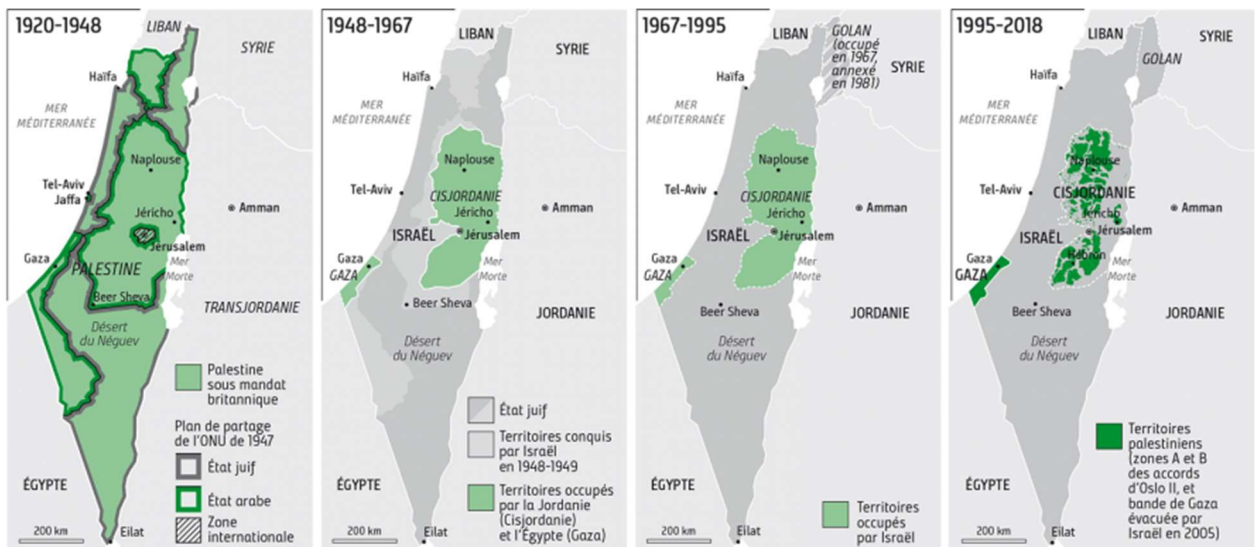
En définitive, le principal apport de notre recherche est une démarche qui permet de reconstituer une sociohistoire de la diplomatie et de ses acteurs trouvant son origine dans la représentation politique : la construction de la prétention, son internationalisation puis ses transformations. Nous interrogeons ainsi un processus à deux vitesses : la diplomatie hors du cadre étatique puis son étatisation progressive, par étapes, et sa transition vers une diplomatie plus officielle et mieux intégrée dans les instances internationales. Cette démarche nous a permis de sortir des littératures dominantes sur le sujet qui restent centrées sur les pays anglo-saxons et européens et sur l'activité de négociation. Malgré les limites de l'enquête, l'étude du cas de l'OLP nous a donc permis d'ouvrir plusieurs pistes de réflexions dans ce champ de recherche.

Table des annexes

Annexe 1 : Cartographie de la Palestine de 1918 à nos jours	542
Annexe 2 : Profils des représentants palestiniens en Europe (1964-2018)	544
Annexe 3 : Textes relatifs à la loi diplomatique	565
Annexe 4 : Budgets de la diplomatie dans les Plans de développement national	621
Annexe 5 : Chronologie de la reconnaissance de l'État de Palestine	628

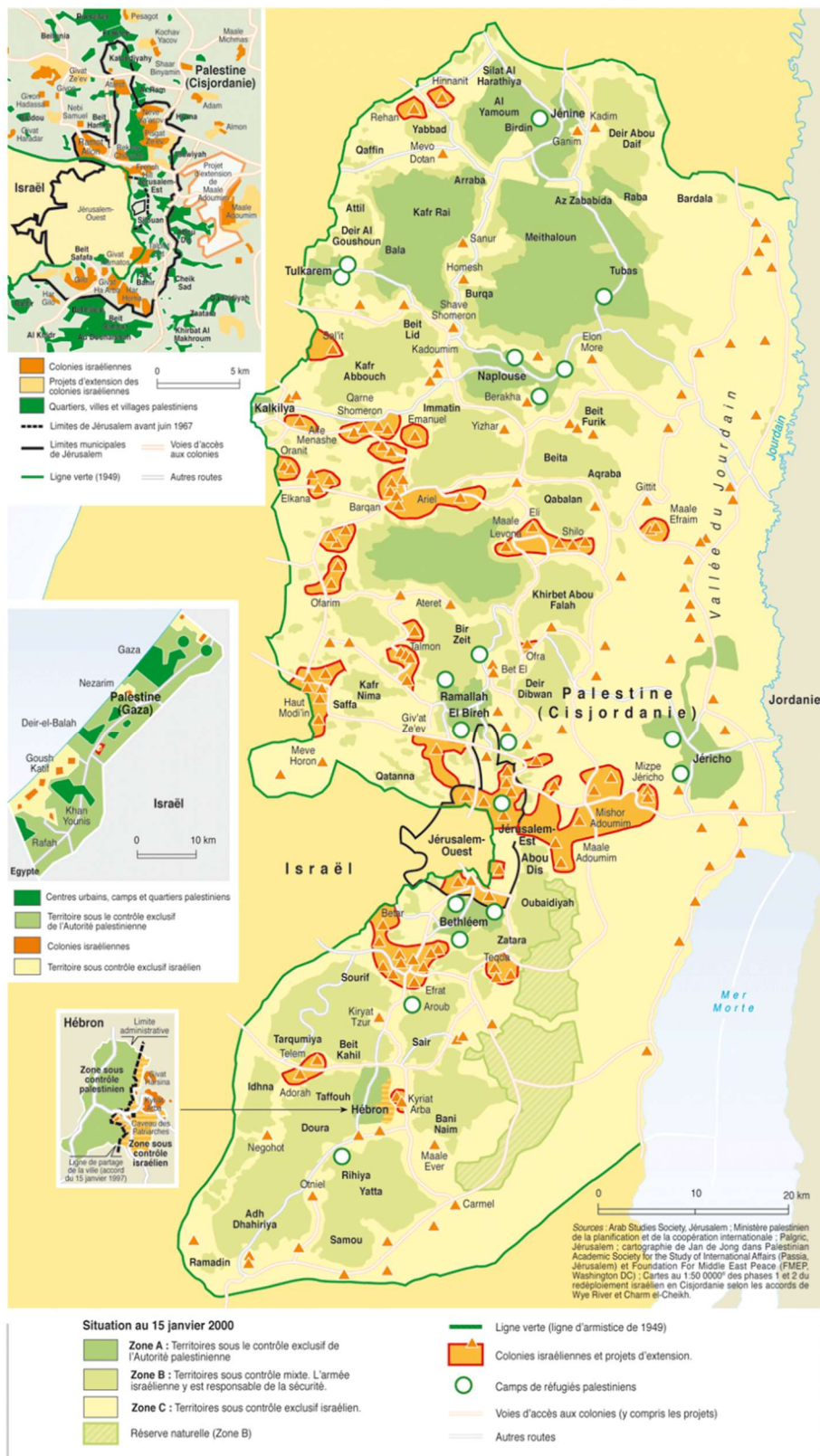
Annexe 1 : La cartographie de la Palestine depuis 1918

- Évolution de la Palestine depuis 1920 :



Le Monde diplomatique, « Manière de voir », n° 157, février-mars 2018, disponible sur le site, <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/157/A/58325>, consulté la dernière fois le 19 juillet 2021.

- Les Territoires palestiniens occupés depuis les accords d'Oslo II (28 septembre 1995) :



Le Monde diplomatique, « Un Etat palestinien morcelé par les colonies », février 2000, disponible sur le site, <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/cisjordaniedp12000>, consulté la dernière fois le 19 juillet 2021.

Annexe 2 : Les profils des représentants palestiniens en Europe de l'Ouest (1964-2018)

- En France⁹⁵³ :

Mahmoud Hamchari (1939-1973)⁹⁵⁴ est né dans le village de Umm Khaled (aujourd'hui Netanya). Il vient d'une famille paysanne plutôt pauvre. Après la guerre de 1948, sa famille se réfugie dans la ville de Tulkarem en Cisjordanie où il achève ses études secondaires. Il se rend ensuite au Caire pour suivre des études de commerce. Après avoir obtenu son diplôme, il part au Koweït où vit son frère aîné, qui l'aide à s'installer. Il devient professeur d'arabe. En 1959, il rencontre Yasser Arafat qui vient de fonder le Fatah. Hamchari décide alors de rejoindre le mouvement. Au début des années 1960, il se rend en Algérie pour devenir enseignant⁹⁵⁵. Après la guerre des Six jours, il est envoyé en France pour représenter le Fatah (1969). Pour subvenir à ses besoins, il trouve un travail de traducteur à l'Institut du monde arabe. Il ouvre également une librairie rue de la réunion qui devient un lieu de rencontre pour les intellectuels « propalestiniens ». Il rencontre sa femme en 1969 peu de temps après son arrivée. Ils se marient en 1972 et ont une fille. Mahmoud Hamchari est victime d'un attentat au téléphone piégé dans son appartement le 8 décembre 1972. L'attentat est l'œuvre du Mossad en réponse à la prise d'otages de Munich. Hamchari décède de ses blessures le 9 janvier 1973.

Ezzedine Kalak (1936-1978)⁹⁵⁶ est né dans la ville d'Haïfa. Sa famille quitte la ville lors de la guerre de 1948 pour se réfugier dans un premier temps à Beyrouth puis

⁹⁵³ Pour la France, deux autres personnes pourraient aussi être cités : Mohammed Abu Mayzar, premier représentant du Fatah envoyé à Paris, et Mahmoud Saleh, représentant du Fatah aux côtés de Mahmoud Hamchari (il gère notamment la librairie), assassiné en 1977 par le Mossad.

⁹⁵⁴ Nous remercions Marie-Claude Vignaud, veuve de Mahmoud Hamchari, qui nous a beaucoup aidé à reconstituer le parcours de son défunt mari.

⁹⁵⁵ Le gouvernement algérien lance alors une importante campagne d'arabisation dans tout le pays et recherche du personnel dans les États voisins

⁹⁵⁶ Nous nous basons sur des entretiens avec des proches d'Ezzedine Kalak pour retracer sa biographie ainsi que d'un livre témoignage, publié après son décès, *Ezzedine Kalak, portrait d'un militant* (1978).

à Damas, où des amis de son père les aident à s'installer. Après avoir obtenu son bac dans un lycée de la capitale, Kalak suit des études de mathématiques et de physique-chimie. En 1955, il est diplômé de langue française au Centre culturel français de Damas. De 1959 à 1961, il est arrêté par la police syrienne à cause de ses activités au sein de l'université, où il a rejoint un club de gauche, les Écrivains arabes. En 1962, il finit par obtenir sa licence de mathématique et physique-chimie. Pendant ses études, il traduit plusieurs ouvrages occidentaux en arabe. Il se rend ensuite à Riyad pour enseigner les sciences dans un lycée afin de se constituer un pécule pour aider ses parents restés à Damas et de continuer ses études. En 1965, il part en France pour entamer un DEA de physique-chimie qu'il obtient en 1967. Il rejoint la GUPS dès son arrivée et anime son premier meeting à la Mutualité aux côtés de Maxime Rodinson. Il devient président du syndicat en 1969. Après son DEA, Ezzedine Kalak continue ses études avec une thèse qu'il soutient en 1969 et devient auditeur libre à l'École pratique des hautes études. La même année, il rencontre Mahmoud Hamchari qui vient d'arriver en France et qui est hébergé comme lui à la maison du Maroc. Les deux hommes coopèrent alors pour représenter les intérêts du Fatah, dont Kalak est également membre, ainsi que de l'OLP. Après l'attentat contre Hamchari en 1972, il est nommé représentant. Il mène son combat pour la représentation de l'OLP sur plusieurs fronts : la scène médiatique, la scène politique, la scène culturelle (il fait financer plusieurs projets artistiques par l'OLP)... Il obtient l'appui de nombreux partis politiques (le PSU, les maoïstes...), intellectuelles (Jean Baubérot) et d'artistes (Claude Lazar, Serge Le Péron) pour l'aider dans son travail. En 1975, un bureau d'information de l'OLP est officiellement ouvert au siège de la Ligue arabe, qui constituait déjà le bureau (informel) du représentant palestinien depuis plusieurs années. Un de ses passe-temps favoris était de collecter des cartes postales sur la Palestine datant d'avant la création d'Israël pour prouver qu'il existait bien un peuple vivant sur ces terres avant l'arrivée des colons juifs. Il les a rassemblées dans un catalogue afin de les exposer un jour. Après son décès, ses cartes postales ont été rassemblées sous la forme d'un ouvrage publié. Le 3 août 1978, il est assassiné ainsi que son adjoint, Adnan Hammad, par deux Palestiniens membres du groupe Abu Nidal (dissident du Fatah) à son bureau de la Ligue arabe.

Ibrahim Souss⁹⁵⁷ est né en 1945 à Jérusalem. Il vient d'une famille chrétienne plutôt aisée et instruite, amateur d'art. Son père et sa mère descendent de familles chrétiennes protestantes. Son père était un homme d'affaires palestinien, amateur de piano, surtout de tradition allemande (Brahms, Bach, Beethoven), tandis que sa mère était directrice d'une école pour filles. Il grandit dans une famille pratiquante mais aussi nationaliste (sa mère est née au Caire et est très nasserienne). Souss baigne dès son enfance dans un multiculturalisme prononcé mélangeant culture arabe, anglaise, allemande (famille luthérienne pratiquante du côté de son père). Sa famille quitte la ville en 1948 pour fuir les combats et se réfugie à Beyrouth. Ibrahim Souss est atteint d'asthme et le climat libanais aggrave son état. Les médecins conseillent à ses parents de repartir à Jérusalem. Ils ne peuvent pas retourner dans leur ancienne maison et décident donc de s'installer dans Jérusalem-Est en 1949, où vivent sa grand-mère et ses tantes. Il suit sa scolarité à l'école des frères de Lasalle, établissement catholique très stricte. Il y apprend l'arabe, le français et l'anglais. Il quitte l'école pour le collège de Saint George où il sort diplômé en 1961. Dès l'âge de 5 ans, Ibrahim Souss se découvre une passion pour le piano. Son père, qui était musicien et jouait de l'orgue au temple, lui apprend à jouer et, à partir de 10 ans, il donne des concerts de musique classique pour la communauté protestante. À l'école catholique, Souss découvre d'autres inspiration que les auteurs allemands (Chopin, Schubert...). En 1961, il part faire ses études de musique à la Hochschule für Musik de Munich. Mais il s'adapte mal dans son université et décide de partir pour la France dès la fin de l'année. Il obtient une bourse française pour s'inscrire à l'école normale de musique. Il est diplômé en 1965 avec une mention excellente et repart un an à Jérusalem où il occupe un emploi de présentateur dans une radio anglophone à Jérusalem. Il continue néanmoins à donner des concerts en Palestine, au Liban et en Jordanie. Il s'est très peu intéressé à la politique avant son retour à Jérusalem. Sa culture littéraire touche à la poésie et la littérature romanesque, mais pas à la littérature politique ou aux journaux. Son seul lien avec la politique est sa mère, supportrice du nationalisme arabe. C'est ce qui l'amène sûrement à fréquenter les membres du Baath à son retour à Jérusalem. Il commence alors à suivre les actualités politiques

⁹⁵⁷ Entretien d'Ibrahim Souss réalisé par Éric Rouleau le 30 janvier 1993, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 389 Palestine Bio., MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

et à lire des essais. En 1966, il part à Londres où il s'inscrit au Royal College of Music. La guerre de 1967 lui cause un grand choc et il décide d'abandonner sa carrière musicale. En 1968, il revient en France en obtenant une nouvelle bourse, qui lui permet de s'inscrire à Science Po Paris. Il obtient son diplôme en 1971 et prépare un mémoire sur le Komintern. Depuis son retour à Paris, il fréquente les milieux marxistes de tendance maoïste. Il lit les biographies de Mao, Lénine, Ho-Chi-Minh et lit *Le Capital* de Marx. Il rencontre par l'intermédiaire de la Gauche prolétarienne Eli Lobel, un israélien de tendance trotskyste et antisioniste, avec qui il devient ami. Souss devient membre du FDLP, le parti de Nayef Hawatmeh. Il rejoint également la GUPS où il devient trésorier puis président en 1970. À travers ses activités, il est en contact fréquent avec Mahmoud Hamchari. Après l'assassinat de ce dernier, Souss décide de s'engager un peu plus. Il rencontre Walid Khalidi à Beyrouth qui lui propose le poste de directeur de l'Institut d'études palestiniennes mais il refuse car il veut être sur le terrain. Il rentre à Paris et trouve plusieurs petits emplois de pigistes, traducteurs ou de critiques littéraires dans des journaux. En 1974, il accompagne Eli Lobel à Londres pour un meeting politique. Il y fait la rencontre de Saïd Hammami qui le connaît de nom notamment pour ses rapports avec la communauté juive. Hammami l'encourage à rejoindre l'OLP en tant que représentant et lui écrit une lettre de recommandation pour Farouk Qaddoumi. Il n'obtient pas le poste d'Ezzedine Kalak mais devient le représentant de l'OLP à l'UNESCO. En 1976, il organise la première rencontre entre Arafat et Qaddoumi avec le gouvernement tchécoslovaque par le biais de leur représentant à l'UNESCO. En 1978, il succède à Ezzedine Kalak, après son assassinat, comme représentant de l'OLP en France. En 1983, il devient ambassadeur au Sénégal mais pour une période de deux ans seulement parce que personne ne voulait occuper son poste à Paris. Il participe à l'ouverture de nouvelles ambassades en Afrique (au Nigéria, au Burkina-Faso et au Cameroun). En 1985, il épouse sa femme Diana Tawil (belle-sœur de Yasser Arafat) avec qui il a quatre enfants. À la fin des années 1980, Ibrahim Souss retourne de plus en plus vers la musique et la littérature. Il sort plusieurs romans (*Les Fleurs de l'olivier* (1985), *Les roses de l'ombre* (1989)) ainsi que des essais politiques (*Lettre à un ami juif* (1988)). Sa passion pour l'art, les menaces de mort à son encontre et sa famille et les tentatives d'assassinat contre lui (en 1979 puis une autre en 1981) le poussent à renoncer à son poste de représentant de l'OLP qu'il abandonne en 1993. De 1997 à 2004, il est assistant

directeur général au Bureau international du travail. En 2003, il est nommé vice-président de l'université Al-Quds. Depuis 2008, il est président de la Fondation de Genève pour la gouvernance. Depuis 2012, il enseigne les sciences politiques à l'université de Zayed à Abu Dhabi.

Leïla Shahid⁹⁵⁸ est née en 1949 à Beyrouth. Elle est liée par sa mère, Sirine, à deux familles influentes de Jérusalem : les Husseini et les Alami. Sirine Husseini est obligée de quitter la Palestine en 1936 à cause des activités politiques de sa famille. Elle trouve refuge au Liban où elle rencontre son futur mari, Munib Shahid, originaire de Saint Jean d'Acre et professeur de médecine. Aux côtés de sa mère, Leïla Shahid travaille dans les camps de réfugiés et se mobilise très jeune au problème des réfugiés palestiniens. Elle entame des études d'anthropologie en 1968 et rejoint dans le même temps le mouvement de la jeunesse du Fatah. En 1972, elle poursuit ses études avec un master en sociologie. Ses recherches portent sur les conditions de vie des réfugiés. En parallèle, elle devient la rédactrice en chef du journal de son université, *Outlouk* (« vision »). Elle y publie plusieurs articles sur les réfugiés et sur la société libanaise. En 1974, elle part en France s'inscrire en doctorat à l'École pratique des hautes-études. Elle rejoint la GUPS et en devient la présidente en 1976. En 1978, elle se marie avec l'écrivain marocain Mohammed Berrada et décide de partir s'installer au Maroc. Après les massacres des camps de Sabra et Chatila (1982), situés près de Beyrouth, elle se rend sur place accompagné de l'écrivain Jean Genet⁹⁵⁹. En 1989, Yasser Arafat lui demande de devenir représentante de l'OLP en Irlande. Il souhaite en effet que les femmes soient plus visibles sur la scène politique, inspiré par les événements de la première intifada durant lesquelles les Palestiniennes sont très actives. Leïla Shahid finit par accepter. Un an plus tard, elle occupe la même position aux Pays-Bas et au Danemark. En 1994, elle succède à Ibrahim Souss à Paris. Elle est alors très active

⁹⁵⁸ Nous nous basons sur plusieurs interviews de Leïla Shahid pour reconstituer sa trajectoire. Sources : *Mediapart*, « Femme de tête comme de cœur, Leïla Shahid, à l'image de la Palestine », <https://blogs.mediapart.fr/edition/palestine/article/160715/femme-de-tete-comme-de-coeur-leila-shahid-limage-de-la-palestine>, mis en ligne le 16 juillet 2015, consulté la dernière fois le 25 novembre 2020 ; *RFI*, « Leïla Shahid : la retraite pour celle qui a incarné la Palestine en Europe », <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20141214-leila-shahid-retraite-palestine-europe-olp-arafat-liban-israel>, mis en ligne le 15 décembre 2014 ; *Agir pour la culture*, « Palestine For Ever », <https://www.agirparlaculture.be/leila-shahid-palestine-forever/>, publié le 24 mai 2011, consultés la dernière fois le 19 novembre 2021.

⁹⁵⁹ En janvier 1983, il publie le texte *Quatre heures à Chatila* en mémoire aux victimes.

dans la promotion des accords de paix israélo-palestiniens. Au moment de la rotation des ambassadeurs en 2005, Nasser al-Qudwa lui propose le poste de déléguée générale à Washington. Elle préfère cependant prendre celui de Bruxelles qui englobe les relations avec la Belgique, le Luxembourg et l'UE. C'est en 2015 qu'elle décide de prendre sa retraite malgré les demandes de Mahmoud Abbas pour qu'elle se maintienne. Depuis, elle continue de représenter la question de Palestine mais au travers d'événements culturels en partenariat avec les sociétés civiles.

Hind Khoury⁹⁶⁰ est née en 1953 à Bethléem dans une famille chrétienne. Elle est éduquée dans une école chrétienne tenue par des sœurs. Elle assiste à l'arrivée de l'armée israélienne dans la ville après la défaite de 1967. Elle part ensuite étudier l'économie à Beyrouth mais revient à Bethléem à cause de la guerre civile. C'est le début de la première intifada qui semble véritablement marquée son engagement politique. Au cours des années 1990, elle travaille pour le PNUD et l'USAID avec l'arrivée de nouvelles donations internationales. Elle suit en parallèle des cours en administration publique dispensés par l'université de Boston au campus de Beersheva. En 1999, elle devient responsable du projet Bethléem 2000 (projet d'aménagement du patrimoine de la ville). De 2005 à 2006, elle est nommée ministre des Affaires de Jérusalem. Avec le changement de gouvernement, elle reprend le poste de Leïla Shahid en France. En juin 2010, elle quitte la France pour rentrer dans les TPO. Elle occupe toujours positions dans des organisations civiles palestiniennes. En 2015, elle devient secrétaire générale de l'antenne de Kairos (mouvement chrétien américain engagé dans la réconciliation israélo-palestinienne) à Bethléem.

Hael al-Fahoum⁹⁶¹ est né en 1952 à Nazareth dans une famille chrétienne. Après la défaite de 1948, sa famille reste dans la ville désormais sur le territoire israélien.

⁹⁶⁰ Sources : *L'Orient le Jour*, « Hind Khoury, nouvelle voix de la Palestine en France », https://www.lorientlejour.com/article/527788/Hind_Khoury%252C_nouvelle_voix_de_la_Palestine_en_France.html, mis en ligne le 30 mars 2006 ; *Atlas info*, « L'administration publique à des cours dispensés par l'université de Boston au campus de Beersheva », https://atlasinfo.fr/hind-khoury-l-embleme-palestinien-de-paris_a3978.html, mis en ligne le 1^{er} juin 2010 ; site de Kairos, « Khoury step ups to lead Kairos Palestine », <https://kairosusa.org/khoury-step-ups-to-lead-kairos-palestine/>, mis en ligne le 28 juillet 2015, consultés la dernière fois le 19 novembre 2021.

⁹⁶¹ Radio Orient, « Hael al-Fahoum, ambassadeur de Palestine en France, l'invité de Radio Orient », mis en ligne le 25 mars 2015, plus consultable en ligne.

Il suit ses études secondaires au lycée baptiste de Nazareth où il apprend le français. Il part ensuite à l'université hébraïque de Jérusalem pour entamer des études de chimie organique. En 1977, il poursuit ses études en France de biochimie à l'université Pierre et Marie Curie et suit en même temps des cours de langue et civilisation françaises. À partir de 1979, il s'engage dans la carrière diplomatique, d'abord comme adjoint à la mission de l'UNESCO jusqu'en 1981, puis à la représentation de Paris jusqu'en 1982. De 1983 à 1986, il est chargé des affaires européennes et nord-américaines au département politique de l'OLP. Il retourne dans les TPO en 1996 et occupe plusieurs positions au sein de l'AP : conseiller aux affaires européennes au bureau de la présidence ; vice-président du Haut comité des finances et de l'investissement de l'AP ; vice-président de l'Agence de promotion des investissements auprès de l'AP ; coordinateur du groupe d'étude sur le développement du modèle économique permanent de la Palestine. En 2005, il est nommé délégué général de la Palestine en Allemagne. En juin 2010, il est transféré en France où il prend le statut d'ambassadeur de la mission de Palestine. En 2015, il souhaite vivre avec sa famille à Tunis et demande son transfert à la présidence. Sa demande est acceptée.

Salman al-Herfi est né en 1944 à Beersheba. Il vient d'une famille de bédouins d'où son surnom « le Bédouin » au sein du Fatah. Sa famille fuit à Hébron en 1948. Grâce à l'obtention d'une bourse d'État, il part en Algérie pour suivre des études de médecine. À l'université, il devient responsable de l'organisation de jeunesse du Fatah et rencontre plusieurs futurs chefs d'États africains au cours des rencontres entre syndicats. L'éclatement de la guerre en 1967 le pousse à interrompre ses études et à rejoindre la résistance palestinienne. Il part en Jordanie et intègre les rangs du Fatah mais les combats se terminent trop rapidement. Il suit néanmoins des entraînements armés au sein de la résistance. De retour en Algérie, la direction du Fatah l'envoie en France en 1968 pour nouer des premières relations avec le gouvernement aux côtés de Mahmoud Hamchari. Les dirigeants souhaitent profiter de la vague contestataire qui touche le pays avec mai 68 ainsi que canaliser et organiser la jeunesse palestinienne sous son influence via les réseaux de la GUPS. Salman al-Herfi suit des cours de français à l'université de Tours en même temps que ses activités. Il aide Mahmoud Hamchari à nouer des contacts avec différents partis ainsi que dans ses différents projets. Après la prise d'otages de Munich, le

gouvernement français exhorte les deux représentants du Fatah à quitter le pays. Salman al-Herfi accepte mais pas Mahmoud Hamchari qui a désormais une famille. Après l'assassinat de ce dernier, al-Herfi revient en France pour convaincre Ezzedine Kalak à reprendre le flambeau. De retour en Algérie, il intègre les rangs du Département politique et gère les relations africaines. Il devient le conseiller spécial de Yasser Arafat sur le sujet. En 1995, il est nommé ambassadeur en Afrique du Sud où il assiste aux négociations sur la fin de l'apartheid et la victoire électorale de Nelson Mandela. En 2005, il est transféré à Tunis puis en France en 2015. Il prend sa retraite en juillet 2021.

- En Belgique :

Naïm Khader (1939-1981)⁹⁶² vient d'un milieu rural pauvre. Né dans le village de Zababdeh (district de Djénine, village chrétien), il perd son père alors qu'il est enfant. Sa mère doit s'occuper seule de la famille en vivant de leur troupeau de chèvres. En 1958, il rejoint le séminaire catholique de Beit Jala où il apprend le français. Alors que tout le destine à la prêtrise, Naïm Khader quitte le séminaire en 1964. Il part à Amman où il obtient un poste d'enseignant, cela afin de se constituer un petit pécule pour lui ainsi que pour aider sa mère. En 1966, il décide continuer ses études supérieures. Il souhaite étudier le droit qui est selon lui la meilleure arme pour rendre justice au peuple palestinien. À la même période, son petit frère, Bichara, suit des études à l'université catholique de Louvain. Ce dernier l'incite à l'y rejoindre pour suivre des études de droit. Naïm s'installe dans la ville et s'inscrit à l'université en droit international et finit par obtenir son doctorat. Pendant son cursus, il devient président du Cercle des étudiants arabes puis du Cercle des étudiants étrangers. Il est très actif avec son frère au sein de l'université pour faire découvrir le peuple palestinien en ayant recours au Bulletin d'information du syndicat des étudiants étrangers, dont il est le rédacteur. Grâce à sa position, son frère et lui publient plusieurs articles sur la Palestine et sur l'actualité du monde arabe et du Tiers-Monde en général. Il rejoint l'université libre de Bruxelles où il suit une spécialisation en droit international. La guerre de 1967 et l'occupation des

⁹⁶² Nous nous basons sur plusieurs sources pour reconstituer le profil de Naïm Khader : des entretiens avec ses proches dont sa veuve, Bernadette Reynebeau, et son frère, Bichara Khader, ainsi que sa biographie écrite par Robert Verdussen (2001) et un livre témoignage publié après sa mort, *Naïm Khader. Le sens d'une vie* (1981).

Territoires palestiniens jouent le déclencheur d'une prise de conscience politique chez lui. Il rejoint alors le Fatah la même année et part pour la Jordanie. Il revient cependant rapidement en Belgique en devenant le représentant officiel du Fatah. Entretemps, il s'est marié avec une étudiante belge. Il est nommé représentant de l'OLP à Bruxelles en 1974. Il continue ses activités de représentant en s'adressant à divers cercles : les médias, les politiques, la société civile... Naïm Khader joue également un rôle important dans le rapprochement entre l'OLP et la Communauté économique européenne notamment lors du sommet de Venise en 1980, dont la déclaration finale reconnaît le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Il est assassiné peu de temps après le 1er juin 1981. La circonstance de sa mort reste encore très floue, les soupçons portant surtout sur le groupe palestinien Abu Nidal.

Shawki Armali⁹⁶³ (1936-2013) est né à Shefa Amr (district Haïfa). Sa famille part se réfugier au Liban pendant la guerre de 1948, durant laquelle son père est tué par des membres de la Haganah. Il est diplômé de droit de l'université de Saint-Joseph à Beyrouth (école jésuite). Il s'engage dans les années 1960 dans les rangs de l'OLP comme conseiller juridique. En 1974, il rejoint l'équipe palestinienne de Genève, travaillant auprès du Conseil des droits de l'Homme. De 1980 à 1984, il devient représentant de l'OLP à Athènes avant de remplacer Naïm Khader à Bruxelles. En 2005, il est censé prendre sa retraite mais part finalement pour le Vatican pour occuper le poste de délégué général de la Palestine.

Leïla Shahid (2005-2015), voir France

Abdelrahim al-Farra⁹⁶⁴ est né en 1966 à Khan Younis (bande de Gaza). D'abord diplômé d'une maîtrise en sciences juridiques de l'université d'Alger, il obtient ensuite un master en carrière diplomatique à l'université d'Auvergne Clermont-Ferrand en 1996. La même année, il suit deux stages, l'un au service du protocole

⁹⁶³ Sources : *Politico*, "Arafat's EU apostle: Chawki Armali", <https://www.politico.eu/article/profile-arafats-eu-apostle-chawki-armali/>, mis en ligne le 17 avril 2002 ; *Le Soir*, « Chawki Armali : le retour en Galilée... », <https://www.lesoir.be/art/179837/article/actualite/monde/2013-02-07/chawki-armali-retour-en-galil%C3%A9e>, mis en ligne le 7 février 2013, consulté la dernière fois le 22 novembre 2021.

⁹⁶⁴ CV de l'ambassadeur Abdelrahim al-Farra disponible sur le site du Parlement européen, https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/documents/dpal/dv/04a_cvambassadeuralfarra/04a_cvambassadeuralfarraen.pdf, consulté la dernière fois le 22 novembre 2021.

du Quai d'Orsay, le second à l'ambassade de Palestine en Tunisie. Il réalise ensuite sa carrière professionnelle dans la diplomatie palestinienne : de 1997 à 1999, il est nommé chargé d'affaires à l'ambassade palestinienne d'Angola ; de 1999 à 2008, il rejoint la mission de la Palestine auprès de l'UNESCO, d'abord comme conseiller en charge des Affaires politiques, culturelles et administratives, puis comme premier conseiller ; en 2008, il devient ambassadeur à l'ambassade au Sénégal et enfin à Bruxelles depuis 2015.

- Au Royaume-Uni :

Saïd Hammami (1941-1978)⁹⁶⁵ est né dans la ville de Jaffa (Tel-Aviv). Il est issu d'une famille influente. Son père, Adel Hammami, était le maire adjoint de la ville, poste occupé par son grand-père. Durant la Nakba, sa famille fuit en Jordanie et s'est installée à Amman. Après avoir fini le lycée, Saïd Hammami se rend à Damas pour suivre des études en littérature anglaise. À 16 ans, il rejoint le parti Baath mais il est arrêté par la police syrienne pour ses activités et est torturé pendant plusieurs jours. Il fuit la Syrie pour enseigner en Arabie Saoudite où il rejoint l'OLP en 1964 puis le Fatah en 1967. En 1968, il participe à la bataille de Karameh aux côtés de plusieurs leaders du Fatah. En 1969, il est élu au Conseil national palestinien après la prise de pouvoir des fedayin. En 1972, Yasser Arafat le nomme représentant de l'OLP à Londres. En 1973, Hammami publie deux articles dans le Times où il appelle au rapprochement des deux camps. Ces textes attirent l'attention d'Uri Avnery, homme politique, journaliste et intellectuel israélien, qui défend également l'idée d'une paix rapprochée entre les deux parties. Les deux hommes politiques se rencontrent à Londres alors qu'ils savent pertinemment que cela pourrait causer leur condamnation à mort. Ils deviennent des amis proches et se rencontrent à plusieurs occasions pour tenter de créer un canal de communication officiel entre l'OLP et Israël. La position modérée d'Hammami lui vaut de s'attirer la haine de plusieurs groupes extrémistes palestiniens. Il est assassiné à Londres par le groupe Abu Nidal le 4 janvier 1978.

⁹⁶⁵ The Council for the advancement of Arab-British Understanding, *A Man of Peace. In Memoriam Saïd Hammami*, 1978 ; Avnery Uri, *Mon frère l'ennemi*, Londres, Liana Levi, 1986.

Nabil Ramlawi⁹⁶⁶ est né en 1937 à Jaffa. Il vient d'une famille modeste, son père est propriétaire d'une petite épicerie de la ville. En 1948, sa famille prend la fuite d'abord en Égypte puis s'installe au camp de Maghazi (centre de la bande de Gaza). Étant l'aîné d'une importante fratrie, il part en 1955 au Koweït pour travailler au ministère de l'Eau et de l'Électricité afin d'aider sa famille à subvenir à leurs besoins. Il reste à ce poste pendant dix ans, période pendant laquelle il rejoint le Fatah. Il écrit à plusieurs reprises dans une revue pro-Fatah, Al-Risalat, où il prend position sur certaines questions comme l'invasion du Yémen par Nasser. Ceci lui vaut plusieurs ennuis avec l'administration égyptienne lorsqu'il souhaite retourner à Gaza pour rendre visite à sa famille. Son petit frère le rejoint et reprend sa charge tandis que Ramlawi peut enfin commencer ses études supérieures. Il part alors au Maroc où sa sœur s'est installée avec son mari. Il obtient un visa pour pouvoir faire ses études à Londres mais sa sœur le convainc de d'abord rester avec eux au Maroc. Il commence une licence de sociologie à l'université de Rabat. Pour payer ses études, il passe un entretien avec Hachem Arafat⁹⁶⁷, qui a la mission d'ouvrir un bureau de représentation dans la capitale marocaine. Ramlawi est engagé comme assistant mais il a du mal à concilier ses études et son travail qui lui prend beaucoup de temps. En 1969, Arafat est envoyé dans un autre bureau et Ramlawi est propulsé chargé d'affaire. Malgré cela, il arrive à obtenir sa licence (1970) et obtient même un diplôme de master en 1972. Il souhaite alors continuer ses études au Caire. Il rencontre Farouk Qaddoumi pour qu'il puisse quitter son poste mais le directeur du Département politique fait pression sur lui pour qu'il rejoigne le Centre de la planification à Beyrouth, alors dirigé par Nabil Shaath qui le nomme à la tête du département de l'information. En 1973, il est chargé de préparer un rapport sur la situation palestinienne qui doit être présenté à la délégation se rendant au sommet des Non-alignés prévu à Alger. Yasser Arafat demande à ce que Nabil Ramlawi l'accompagne avec Nabil Shaath. Après cela, il accompagne le chef palestinien dans plusieurs rencontres internationales puis il est nommé par Qaddoumi à la tête de la section des organisations internationales de son département. À ce titre, il l'accompagne à plusieurs occasions à l'ONU. Après l'assassinat de Saïd Hammami à Londres en 1978, Nabil Ramlawi est nommé pour

⁹⁶⁶ Entretien avec Nabil Ramlawi le 7 novembre 2018 à Genève.

⁹⁶⁷ Aucun lien de parenté avec Yasser Arafat.

le remplacer comme représentant de l'OLP. Il reste à ce poste jusqu'en 1983 où il est nommé représentant à Genève auprès de l'ONU pendant vingt ans. En 2003, Nabil Shaath lui propose de prendre la direction d'une future école diplomatique tout en conservant son poste de représentant. Ramlawi refuse car il ne veut pas avoir deux charges en même temps. Il revient alors en 2004 à Ramallah puis à Gaza et rejoint le MOFA. Il est en charge de préparer la nouvelle école diplomatique et bien que le projet soit bien amorcé en 2005, il est rejeté puis abandonné par le nouveau ministre des Affaires étrangères, Nasser al-Qudwa, qui envoie également le diplomate à la retraite. Ce dernier rejoint alors Abdullah Abdullah à la Commission des relations étrangères du Fatah pendant un temps avant de partir s'installer à Genève avec son fils à cause de problèmes de santé.

Faisal Oweida (de 1983 à 1990)⁹⁶⁸

Afif Safieh⁹⁶⁹ est né en 1950 à Jérusalem dans une famille chrétienne. Bien que cette dernière soit originaire de Jérusalem-Ouest, elle est obligée de s'installer dans la partie Est après la guerre de 1948. Comme beaucoup de jeunes chrétiens, Afif Safieh est scolarisé au collège des Frères de la ville. En 1966, il quitte la Cisjordanie pour suivre des études de science politique à l'université catholique de Louvain. Il y rejoint les rangs de la GUPS et en prend la présidence de 1969 à 1971. L'année suivante, il est diplômé de l'université et décide de poursuivre son cursus à Sciences Po Paris. Il devient président de la GUPS en France de 1974 à 1975. Diplômé de Sciences Po en 1974, il est nommé numéro 2 de la représentation à Genève auprès de l'ONU. De 1978 à 1981, il rejoint l'équipe de conseillers de Yasser Arafat sur les affaires européennes. Dans les années 1980, il poursuit une carrière dans la recherche, d'abord au Centre d'études européennes de l'université catholique de Louvain puis comme professeur invité au Centre des affaires internationales d'Harvard. Puis à partir de 1987, il revient dans les rangs de la diplomatie palestinienne. D'abord comme représentant à la Haye, avant d'être nommé en 1990 à Londres. En 1995, il occupe en parallèle le poste de délégué

⁹⁶⁸ Nous n'avons pas trouvé d'informations sur la trajectoire de Faisal Oweida hormis le fait qu'il soit parti à la représentation d'Autriche en 1990 et qu'il soit décédé en 2003 d'un cancer. Entretien avec Afif Safieh le 13 novembre 2018 à Londres.

⁹⁶⁹ *Ibid.*

général au Vatican. Lors de la rotation de 2005, il est nommé à la tête du bureau de Washington puis est transféré en 2008 à l'ambassade de Moscou. En 2009, il est élu au Conseil révolutionnaire du Fatah, puis est réélu en 2016. Il travaille un temps comme commissaire adjoint à la Commission des relations étrangères du Fatah. Depuis 2009, Afif Safieh détient un statut particulier, celui d'ambassadeur itinérant pour les missions spéciales. Il continue de représenter les intérêts palestiniens en voyageant à travers le monde.

Manuel Hassasian⁹⁷⁰ est né en 1953 à Jérusalem. Il est diplômé en science politique, d'abord d'une licence en 1975 à l'université américaine de Beyrouth, puis d'un master en 1976 à l'université de Toledo et enfin d'un doctorat en 1986 à l'université de Cincinnati. Il commence à enseigner la science politique à l'université de Bethléem à partir de 1981. Il y occupe également différents postes : doyen de la faculté d'arts (1991-1996), vice-président exécutif en plus d'être le représentant l'université auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de l'association des universités arabes et d'autres organisations universitaires internationales (1996-2005). De 1999 à 2004, il a été président de la conférence des recteurs du ministère palestinien de l'Enseignement supérieur et président du programme PEACE (Palestinian-European-Américan Cooperation in Education). De 1996 à 2005, il est nommé vice-président puis président du conseil pour l'Enseignement supérieur. Il occupe également des positions de conseillers auprès de différents ministères : au MOPIC pour les affaires concernant l'UNESCO (1997-1998) au Comité ministériel supérieur pour les affaires ecclésiastiques (1998-2001), à la Maison de l'Orient comme conseiller de Faysal Hussein où il rejoint l'équipe de négociations sur la question des réfugiés (1996-2005), puis au Département des négociations de l'OLP sur le statut de Jérusalem (2000-2005). En parallèle, il s'est rendu dans différentes universités comme chercheur invité : à l'université de Reims (où il est nommé docteur honoraire en 1996), l'université de Villanova (États-Unis), à l'université du Maryland (reçoit une médaille en 1998), à l'université du Vermont, au Earlham College (États-Unis) et à l'université de Dublin. Il est nommé délégué

⁹⁷⁰ CV de l'ambassadeur sur le site de la mission de Londres, <http://palmissionuk.org/about+us/the+ambassador/about+the+ambassador/>, plus disponible en ligne.

général de la Palestine à Londres en 2005. Pour finir, il est transféré en 2018 à l'ambassade d'Hongrie.

Husam Zomlot⁹⁷¹ est né en 1973 dans le village de Shaburah, près de Rafah (bande de Gaza). Son père est fabricant de textile et est originaire d'Ashkelon (aujourd'hui ville balnéaire israélienne). Il est d'abord diplômé en économie en 1996 à l'université de Birzeit, où il appartient au mouvement des jeunes du Fatah, puis obtient une bourse du gouvernement britannique pour poursuivre ses études de master à Londres. Il y intègre la GUPS. En parallèle de ses études, il travaille à un bureau de l'ONU en tant que conseiller économique. Il est diplômé en étude de développement de la London School of Economics en 2000 et enchaîne avec un doctorat en économie politique qu'il obtient en 2007. Entre 2001 et 2002, il est instructor à l'université de Londres, puis en 2003, il intègre l'équipe diplomatique palestinienne de Londres et devient représentant adjoint. Une fois diplômé, il continue avec un postdoc à l'université d'Harvard en 2008, ce qui le pousse à quitter son poste à la représentation. En 2011, il revient dans les TPO et seconde Nabil Shaath en tant que commissaire adjoint à la Commission du Fatah pour les relations étrangères. En 2016, il devient le conseiller de Mahmoud Abbas pour les relations internationales. En novembre, il est élu au Conseil révolutionnaire du Fatah. En mars 2017, il est nommé chef de la délégation palestinienne à Washington mais reste peu de temps à ce poste avec la décision de Donald Trump de fermer la représentation le 10 septembre 2018. Husam Zomlot est alors envoyé comme ambassadeur à Londres.

- Représentants de l'OLP en Italie :

Wael Zuaiter (1934-1972)⁹⁷² est né à Naplouse. Son père, Adel Zuaiter, est un notable connu de la ville : avocat, professeur à l'école de droit de Jérusalem, diplômé de plusieurs universités (Constantinople, Caire, Paris). Il a aussi participé

⁹⁷¹ Politico Magazine, "Palestine's Man in Washington", <https://www.politico.com/magazine/story/2017/03/palestine-donald-trump-husam-zomlot-214971/>, mis en ligne le 31 mars 2017, consulté la dernière fois le 15 septembre 2021.

⁹⁷² Venn-Brown Janet, *For a Palestinian : A Memorial to Wael Zuaiter*, Kegan Paul International, 1984.

à la révolte arabe pendant la Première guerre mondiale, puis aux révoltes en Palestine (1929, 1933). Il a traduit également de nombreux auteurs classiques français en arabe comme Montesquieu, Rousseau ou Voltaire. Son grand-père a été le maire de la ville. Wael Zuaiter est élevé dans un milieu lettré, son père possède une importante librairie qu'il peut consulter à tout instant. Sa famille n'a pas connu la Nakba mais le jeune Palestinien est tout de même touché par l'évènement. Son grand-frère a rejoint les volontaires palestiniens pendant la guerre contre Israël tandis que Naplouse est submergée par les vagues de réfugiés palestiniens, ainsi que par des soldats arabes venant de différents pays qui ont été blessés au combat. Plusieurs membres de sa famille ont été exilés pendant le conflit. Il suit sa scolarité dans la ville de Naplouse puis il obtient une bourse qui lui permet de partir en Irak et de s'inscrire à l'université d'ingénierie de Bagdad en 1951. Au cours de ses études, il se rapproche intellectuellement du courant marxiste mais sans pour autant avoir une réelle adhésion militante. Toutefois, il n'a jamais été intéressé par les sciences dures malgré un certain talent pour les mathématiques (il gagne plusieurs prix dans sa jeunesse). À l'inverse, il entretient une véritable passion pour la musique. C'est son père qui l'a incité à suivre des études d'ingénierie car il ne voyait pas d'avenir dans la musique. Zuaiter abandonne rapidement ses études et se rend au Koweït en 1956. Il y reste pendant six ans comme géomètre dans le désert pour le ministère du Travail public. En 1962, il rencontre un groupe de chanteurs d'opéra allemands avec lesquels il devient ami. Lorsqu'ils repartent pour l'Allemagne, Zuaiter décide de les accompagner. Il reste six mois dans le pays en occupant un travail de magasinier dans une maison d'édition et où il est hébergé par une famille amatrice de littérature. Il décide de quitter l'Allemagne, où il a un peu de mal à s'adapter, pour l'Italie en partie à cause de sa passion pour l'opéra. Il s'inscrit à l'université pour les étrangers de Perugia où il parfait son italien pendant trois mois. Il prend également des cours de chant auprès d'une professeure allemande. Il rejoint ensuite l'université d'ingénierie de Rome. Dans la capitale, il fréquente de nombreux intellectuels et artistes. Il se rend souvent à l'opéra malgré ses faibles revenus. Il y rencontre l'écrivain Alberto Moravia. Il parcourt les galeries d'art où il rencontre sa compagne, Janet Venn-Brown. En 1965, il obtient un poste d'assistant-comptable à l'ambassade libyenne. La guerre de 1967 a tout changé pour lui. Il décide de partir avec un ami en Jordanie pour rejoindre la résistance par le biais de l'ambassade algérienne, mais trop tard, le conflit étant

déjà terminé. Il parvient tout de même à rejoindre la Jordanie en transitant par Beyrouth. C'est au cours de ce périple d'un mois qu'il rencontre des membres du Fatah. Zuaiter n'a jamais été un soldat et il méprise la violence. Il ne porte jamais d'armes malgré sa situation dangereuse. C'est pour cette raison qu'il prend la décision de défendre la cause palestinienne en retournant en Italie et en combattant l'ignorance italienne sur la réalité des Palestiniens. À partir de 1968, il commence ses activités politiques pour le compte du Fatah, qu'il rejoint, tout en continuant son travail à l'ambassade libyenne. Il fait l'objet de plusieurs tentatives d'assassinat dès le début de ses activités ainsi que d'une enquête de la police italienne. Il est assassiné le 16 octobre 1972 par deux agents israéliens qui l'abattent de plusieurs balles dans le dos dans la cour de l'immeuble qu'il habitait.

Nemer Hammad (1941-2016)⁹⁷³ est né dans une famille chrétienne dans le village d'al-Kabri dans le district d'Haïfa. Son père participe à la grève de 1936 et est arrêté en 1938. Sa famille est exilée au Liban dans un premier temps et s'installe dans un camp de réfugié près de Tyr. Son père s'engage de nouveau dans un groupe de résistance composé de réfugiés palestiniens, qui lance des opérations depuis la frontière Sud-Liban. Les autorités libanaises décident de dissoudre le groupe et la famille part à Beyrouth. À la fin de sa scolarité, Nemer Hammad obtient une bourse pour faire des études de médecine au Caire. Mais plutôt que de se concentrer sur son cursus, le Palestinien est plus passionné par la politique. Il rejoint le Baath au Caire, ce qui lui vaut par la suite pas mal d'ennuis de la part des autorités égyptiennes⁹⁷⁴. Il est dans un premier temps exilé au Liban, où vit sa famille, mais son expulsion d'Égypte pose problème aux autorités qui limitent les activités politiques des Palestiniens. Il part alors en Syrie où il a plusieurs contacts avec le Baath. Grâce à cela, il obtient un poste au ministère de l'Information et s'occupe de la radio « Palestine Voice ». Il gravit petit à petit les échelons du Baath et devient conseiller pour la presse du Premier ministre. C'est à ce moment qu'il rencontre pour la première fois Yasser Arafat. Le coup d'État militaire de 1963, et le changement de gouvernement qui s'ensuit, lui fait perdre son travail, même s'il

⁹⁷³ La Volpe Alberto, *Diario Segreto di Nemer Hammad ambasciatore di Araft in Italia* (Journal secret de Nemer Hammad ambassadeur d'Arafat en Italie), Rome, Riuniti, 2002.

⁹⁷⁴ Après la dissolution de la RAU, le Baath est interdit dans les campus égyptiens.

garde un pied au ministère. Il commence à s'éloigner nationalisme arabe pour se rapprocher du nationalisme palestinien du Fatah. La guerre de 1967 achève ce processus. En 1968, il rejoint officiellement le mouvement. Il prend alors la direction d'un journal palestinien en Syrie. Il est nommé en 1974 représentant de l'OLP à Rome par Arafat. Le fait qu'il soit chrétien joue en sa faveur car le dirigeant palestinien est aussi intéressé par le Vatican. Il reste à ce poste jusqu'en 2005⁹⁷⁵. Entretemps, il est aussi nommé représentant en Yougoslavie de 1984 à 1986. Après sa retraite diplomatique, il devient un conseiller de Mahmoud Abbas avant de revenir dans le milieu de la presse en 2008 au sein de la revue Wafa⁹⁷⁶.

Sabri Ateyeh (de 2005 à 2013). Auparavant délégué général au Chili depuis 2000.

Mai al-Kaila⁹⁷⁷ est née en 1955 à Jérusalem dans une famille chrétienne. Son père est d'origine palestinienne, né à Birzeit, tandis que sa mère est américano-palestinienne, née aux États-Unis. Avant la guerre de 1948, son père travaillait à l'aéroport de Lod puis sa famille est partie se réfugier à Birzeit. Mai al-Kaila a suivi ses études primaires à Ramallah et secondaires à Birzeit dans des écoles chrétiennes. Elle part ensuite à Jérusalem et obtient un diplôme d'infirmière en 1975 dans une école luthérienne. En 1976, elle part en Espagne pour suivre des études en médecine à l'université de Grenade. Elle est diplômée en 1983. Pendant ses études, elle rejoint la GUPS et en devient la présidente. Elle retourne dans les TPO pour devenir médecin. En parallèle, elle est très active pour la défense des droits de l'Homme et des femmes. Elle rejoint notamment le mouvement des femmes contre l'occupation. Ses activités lui valent d'être emprisonnée en 1986 par les Israéliens. Son activisme vient avant tout de son intérêt pour la médecine. Elle décide de poursuivre sa formation et part à Berkeley aux États-Unis où elle suit un master en santé publique. Elle finit son master en 1992 puis retourne dans les TPO et rejoint l'UNRWA. Elle y dirige un programme de santé pour les familles de réfugiés. Dans ses fonctions, elle est amenée à devenir le porte-parole de l'organisation auprès de différents pays. Elle intègre également d'autres

⁹⁷⁵ À partir de 1990, il obtient le statut de délégué général de la Palestine à Rome.

⁹⁷⁶ Organe de presse officiel du gouvernement palestinien.

⁹⁷⁷ Entretien avec Mai al-Kaila le 11 décembre 2018 à Rome.

organisations comme l'association des femmes de l'université de Birzeit. Jusqu'en 2005, elle travaille essentiellement pour le Fatah en tant que porte-parole, notamment au sein du département des affaires internationales. Elle est également membre de l'association des femmes du mouvement. En 2005, la présidence de l'AP lui demande de devenir ambassadrice car le corps diplomatique palestinien compte encore peu de femmes. Elle décide de partir au Chili pour travailler auprès de la communauté palestinienne. Sans oublier qu'elle parle également espagnol. Sur place, elle entame un doctorat en management de santé publique. En 2013, elle est nommée en Italie et représente également les intérêts palestiniens auprès de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU. Enfin, en 2019, elle revient dans les TPO comme ministre de la Santé⁹⁷⁸.

- Représentants de l'OLP en Allemagne⁹⁷⁹ :

Abdallah Frangi⁹⁸⁰ est né le 15 novembre 1943 dans le village de Beersheba. Son père était le chef de sa tribu de bédouins et vivait de sa terre. Il a participé à la résistance contre l'occupant britannique puis à la guerre contre Israël. Sa famille doit s'exiler à Gaza au cours du conflit et s'installe dans un camp de réfugiés. Son père se reconvertit dans la construction pour subvenir aux besoins de sa famille et réussit bien. Sa famille finit par quitter le camp. Son frère, Mohammed, fréquente les milieux activistes et rencontre Khalil al-Wazir, qui prend alors le surnom d'Abu Jihad, et monte avec lui des premières expéditions contre Israël. C'est à travers la figure de son frère qu'Abdallah Frangi se socialise à la cause palestinienne. À 16 ans, il entre officiellement au Fatah. En 1956, sa famille échappe de peu à un massacre pendant la guerre de Suez par une troupe israélienne (une exécution de plusieurs Palestiniens a lieu dans leur cour). Traumatisée par cette expérience, elle s'installe au Caire. Frangi souhaite d'abord faire une carrière militaire et tente de s'inscrire dans plusieurs écoles arabes. Mais son dossier est rejeté. Un de ses amis fait ses études en RFA et il lui conseille de le suivre. Il s'inscrit alors en médecine

⁹⁷⁸ Elle est remplacée par Abeer Odeh (1962), ancienne ministre de l'Économie de l'AP, qui a longtemps travaillé auprès de différents bailleurs de fonds (la Banque mondiale, l'USAID...).

⁹⁷⁹ Pour la période de la Guerre froide, il s'agit du représentant en RFA.

⁹⁸⁰ Frangi Abdallah, *Der Gesandte: Mein Leben für Palästina. Hinter den Kulissen der Nahost-Politik* (« Le Messenger : Ma vie pour la Palestine. Les coulisses de la politique au Moyen-Orient »), Heyne Verlag, 2011.

et apprend l'allemand. Au début des années 1960, il fait la rencontre d'Hani al-Hassan et d'Hayel Abdul-Hamid qui ont fondé la première branche de la GUPS que le jeune bédouin rejoint. Il en devient le président de 1968 à 1972. En 1967, il décide de partir en Algérie pour suivre un entraînement militaire pour ensuite rejoindre la Syrie, puis la Jordanie, afin de rejoindre la lutte armée. Il est envoyé en Cisjordanie avec un groupe pour mener une attaque contre les positions israéliennes mais ils se font prisonniers avant d'avoir pu mener l'opération. Frangi est libéré par les Israéliens et rejoint de nouveau la RFA où il devient le représentant officiel du Fatah puis de l'OLP. Il s'installe dans les bureaux de la Ligue arabe. En 1972, après la prise d'otages de Munich, il est arrêté par la police allemande puis exilé. Il travaille alors pour Abu Jihad au bureau de l'OLP à Alger où il échappe de peu à un attentat à la lettre piégée visant le dirigeant palestinien. Il retourne à Bonn en 1974 grâce à la reconnaissance internationale de l'OLP, dont il devient le représentant officiel. Avec la réunification de l'Allemagne, il devient le seul représentant de l'OLP. En parallèle de sa carrière diplomatique, Frangi poursuit sa carrière politique : en 1972, il est élu au CNP puis au Conseil central en 1998, en 1976 il est élu au CR du Fatah puis au Comité central en 1989. Après les accords d'Oslo, il obtient le titre de délégué général de la Palestine en Allemagne. Il quitte la diplomatie en 2005 pour retourner en Palestine où il devient le président de la branche du Fatah à Gaza. Il occupe plusieurs positions : conseiller de Mahmoud Abbas sur les affaires européennes, porte-parole du Fatah pour les affaires étrangères, nommé gouverneur de la bande de Gaza en 2014... En 2018, à la mort de son fils, il décide de se retirer de la vie politique palestinienne et repart s'installer à Francfort avec sa famille.

Hael al-Fahoum (de 2005 à 2010). Voir France.

Salah Abdel Shafi⁹⁸¹ est né en 1962 à Gaza. Son père est Haidar Abdel Shafi (1919-2007), médecin et activiste palestinien, connu pour son rôle de chef des négociations à Madrid en 1991. Il est diplômé en économie, licence et master, à l'université des sciences économiques de Berlin, où il y enseigne à la fin des années

⁹⁸¹ CV de l'ambassadeur sur le site de la mission en Autriche, <https://www.palestinemission.at/botschafter>, consulté la dernière fois le 23 novembre 2021.

1980. En 1990, il devient directeur du Groupe de développement économique de Gaza. Avec les accords d'Oslo et l'arrivée des donations internationales, il occupe plusieurs positions auprès d'instituts privés : de 1994 à 1996, il devient directeur d'un programme du secteur privé auprès de l'USAID ; de 1996 à 1999, il est directeur général au Centre des ressources du développement ; de 1999 à 2001, il est directeur du bureau de Gaza et directeur général adjoint de la Palestine Trade Centre (Paltrade) ; de 2002 à 2005, il est directeur général du programme communautaire de santé mentale de Gaza ; puis de 2005 à 2006, il devient consultant pour le groupe Emerge Consulting dans la bande de Gaza. En 2006, il est nommé ambassadeur en Suède avant d'être envoyé en Allemagne en 2010. Depuis 2013, il est ambassadeur à la mission d'Autriche et ambassadeur non-résident en Slovaquie.

Khouloud Daibes⁹⁸² est née en 1965 à Zababdeh (district de Djénine). Son père est enseignant. Elle suit d'abord des études en génie civil à l'université de Birzeit avant de poursuivre avec un master en architecture à l'université d'Hanovre où elle obtient également son doctorat en 1995. En parallèle, elle travaille dans le secteur du patrimoine dans la ville de Bethléem, d'abord comme architecte, puis comme directrice du projet de documentation des bâtiments historiques de la région de Bethléem à Riwaq (centre de conservation du patrimoine) de 1995 à 1997. Elle devient ensuite conseillère pour Dar al-Nadwa International de 1996 à 1998. Cette même année, elle est également conseillère pour le MOPIC sur le plan d'urgence pour la protection du patrimoine culturel en Cisjordanie. De 1998 à 2000, elle est nommée directrice du projet de restauration et réhabilitation de sites historiques dans la région de Bethléem en collaboration avec le PNUD et le ministère du Tourisme et des Antiquités. En 2001, elle devient directrice générale du centre de préservation du patrimoine culturel pour le projet Bethléem 2000. En parallèle de ses activités professionnelles, elle est membre de plusieurs syndicats (des ingénieurs palestiniens ainsi que jordaniens), de l'association des architectes palestiniens et elle est vice-présidente de l'Association palestinienne des monuments et sites historiques. Elle débute sa carrière politique, sous l'étiquette

⁹⁸² CV de l'ambassadrice sur le site de la mission en Allemagne, <http://www.palaestina.org/index.php?id=11>, consulté la dernière fois le 23 novembre 2021.

« indépendante », à la fin des années 2000 comme ministre des Affaires de la femme (2007-2009) ainsi que du Tourisme (2007-2012). Depuis 2013, elle est ambassadrice en Allemagne.

Annexe 3 : Textes relatifs à la loi diplomatique⁹⁸³

- La loi diplomatique :

Diplomatic Corps Law (13) for the year 2005

Chief of the executive committee for the Palestinian Liberation Organization (PLO)

Chief of Palestinian National Authority (PNA)

After examining the original amended Law and its amendments particularly Article (40),

And the Consular Fees Law (1) of 2001,

And Law (4) of 1998 on issuance of the Civil Service Law and its amendments,

And on the law proposed by the Cabinet of Ministers,

And based on what the Legislative Assembly endorsed during the session of
25/08/2005

And in the name of the Arab people of Palestine;

We issued the following Law:

Introduction

The Diplomatic Corps Law

The Palestinian Diplomatic Corps Law represents a crucial step in the development of the Palestinian Diplomatic Corps that was found by the PLO through political circles, in order to be able to continue in performing the duties delegated to it. This comes within the framework

⁹⁸³ Nous tenons à remercier notre camarade Sara Tonsy pour son travail de traduction du texte de la loi diplomatique et de la décision du Conseil des ministres.

of completing the Palestinian performance especially among political circles in the PLO and the Ministry of Foreign Affairs in the PNA.

The endorsement of the Legislative Assembly of the Palestinian Diplomatic Corps Law does not represent infringement or diminishing of the PLO as the sole legitimate and only representative of the Palestinian people, and it is the reference to the PNA, which is in accordance with that which is stated in the introduction of the original law of the PNA.

The endorsement of the Legislative Assembly of this law is out of conviction in the necessity of organizing Palestinian diplomatic work and anticipating the creation of future Palestinian national work, and in recognition of the reality of moving fully towards an independent Palestinian state with authority over all occupied Palestinian territories since the 4th of June 1967 and its capital is Jerusalem.

Chapter One

Definitions and General Provisions

Article (1)

For purposes of executing the provisions of this law, the following words and phrases are defined as stated below except if stated otherwise.

The National Authority: The Palestinian National Authority

The President: President of the Palestinian Authority

The Ministry: The Ministry of Foreign Affairs

The Headquarters: the headquarters of the ministry

The Corps: The Diplomatic Corps

The Committee: The committee of the Corps' employees

The Expedition: The Ambassador; the Permanent Expedition; General Commission; or General Consulate.

The Chief of the Expedition: The Ambassador; Permanent Deputy; General Commissioner; Executive Commissioner; or General Consul.

Corps Employee: the diplomatic employee chosen and certified by the Ministry of Foreign Affairs and who works at the headquarters and on Palestinian foreign expeditions.

Technical Attaché: The commercial, and technical (or other) attaché appointed by the minister in one of the expeditions, and on whom the provisions of the law apply.

Administrative Employee: The employee appointed as per the civil service law.

Domestic Employee: The employee appointed domestically to work on the Palestinian foreign expeditions.

The Program: The diplomatic training program.

Article (2)

The Palestinian expeditions are updated or closed by the President's decision as per the Minister's report.

Chapter Two

Responsibilities and Hierarchy of the Ministry of Foreign Affairs

Article (3)

The Ministry oversees the following responsibilities:

- 1- Participates in the making Palestinian foreign policies and carrying them out in line with what benefits the higher national interests of the Palestinian people.
- 2- Represents Palestine abroad; strengthens Palestinian relations with states, and international and regional organizations on an Arab, Islamic, and international scale.

- 3- Oversees all expeditions politically, administratively, and financially, which includes the employment and transfers in accordance with the law.
- 4- Develops and improves international cooperation with Palestine; and represents Palestine in front of foreign entities.
- 5- Supervises Palestinian citizens' interests abroad, fortifies relations with them, and strengthens their communication with their people and homeland.
- 6- Certifies the diplomatic passport as per the orders issued by the Cabinet of Ministers.

Article (4)

The hierarchical structure of the Ministry is as follows:

- 1- There is a specific structural hierarchy for the foreign ministry consisting of sectors and administrations with which an order is issued by the Cabinet of Ministers based upon a decree by the Minister.
- 2- A functional structure is certified for every expedition of the Palestinian expeditions abroad, within which the number of diplomatic, consular, administrative, technical attaché and domestic positions are decided by the Minister.

Chapter Three

Administrative Divisions and Diplomatic Ranking

Article (5)

- 1- The Ministry creates the Corps and the use of diplomatic wording as per Article (6) of this law.
- 2- The employees of the Ministry are divided into two groups:
 - a. The employees of the Corps and they abide by this law.
 - b. The administrative employees and they abide by the Civil Service Law.
- 3- Based on the regime upon which the employees of the Ministry of Foreign Affairs are divided into diplomats and administrates.

Article (6)

As per the provisions of this law:

- 1- A naming is certified for the diplomatic ranks in the headquarters and the expedition.
- 2- The diplomatic ranks are as follows:
Ambassador – First Assistant – Assistant – First Secretary – Second Secretary – Third Secretary – Attaché.

Chapter Four

Secondment, Promotion and Training

Article (7)

Appointment:

- a. The Ambassador, naming, transferring, and returning him to the headquarters is by a presidential decree based upon direction from the Minister.
- b. The rest of the Corps employees', their transfer, and return to the headquarters is by the Minister's decision.

Article (8)

- a. The Corps' employee is appointed for the first time as an Attaché with the exception of the Ambassador.
- b. It is permitted in exceptional circumstances to appoint diplomatic employees outside the Ambassador rank at a higher rank than an Attaché, depending on the needs of the Ministry and expeditions.

- c. It is permitted to appoint no more than 10 Ambassadors by political appointment, under condition that their contract does not exceed four years.

Article (9)

The Ambassador delegated as chief of an expedition abroad, upon appointment for the first time is required to pledge the following allegiance in the presence of the President and Minister:

“I swear to Allah Almighty to be Faithful to the nation and its sacredness, and to represent Palestine and its people with all sincerity and honor, and to respect the Constitution and the Law and to that God is my witness.”

Article (10)

- 1- By the Minister’s decision, a committee is formed and named “The Diplomatic Corps Committee” and it carries out the following duties:
 - a. Overseeing of projects of policymaking and regulations specific to diplomatic work.
 - b. Overseeing the appointment, promotion, transfer, and association of the Corps employees.
 - c. Evaluating the Corps’ employees and placing criteria for that.
- 2- The committee communicates its recommendations to the Minister to carry out the necessary.

Article (11)

He who represents himself as a candidate for employment in the Corps is required the following:

- 1- To be a fully able Palestinian.

- 2- To have at least acquired his first college degree.
- 3- To be appointed based on a general competition carried out by the Ministry to choose the Corps' employees; and the selection is made by a specialized committee that is formed for this purpose, and the regime decides on the criteria for that.
- 4- To have not been convicted of dishonorable or dishonest a felony or crime.
- 5- To have a good reputation and behavior.

Article (12)

- 1- The Corps employee or his spouse could hold another nationality under the condition that his diplomatic service is not in his, or his spouse's, other country of nationality.
- 2- The Corps employee is required to notify the Minister upon marrying a foreigner.

Article (13)

The Corps' employees should abide by the following:

- 1- A behavior worthy of the nation's reputation.
- 2- Not diffusing any information that they are not allowed to publish.
- 3- To not undertake any other job with or without compensation during their years of service.

Article (14)

Except for the Ambassadors, the Corps' employee, upon appointment for the first time is required to pledge the following allegiance in the presence of the Minister and members of the committee the following pledge:

“I swear to Allah Almighty to be Faithful to the nation and its sacredness, keen on the interests of the nation, and devoted in my work; and to respect the Constitution and the Law and to that God is my witness.”

Article (15)

Promotion is depending on seniority and competence of the Corps' employee depending on the requirements the regime places.

Article (16)

A diplomatic training program is created in the Ministry and is headed by one of the Corps' employees at the Ambassador's rank and is appointed by the Minister. The program aims at preparing new diplomats whose candidacy as new employees at the Ministry has been validated; and to alleviate the performance of the Corps' employees.

Chapter Five

Period of Diplomatic Mission Abroad

Article (17)

The maximum for a diplomatic mission, in one state, is four years. It is permitted, by a ministerial decision, depending on the demands of the general interest, to extend this period by one year in that same state.

Article (18)

The maximum period for continuous missions for a Corps' employee abroad should not exceed ten years.

Chapter Six

Financial Rights of the Corps' Employees

Article (19)

The initial salary, and working incentives, representation and periodic incentives for the Corps' employees are determined based on Table 1, attached to this law.

Article (20)

Retirement rights for the Corps' employees is decided based on the general Retirement Law scheme.

Article (21)

Determined, based on a scheme issued by the Cabinet of Ministers, the incentives and extra pay that are given to the Diplomatic Corps' employee when sent on a mission abroad.

Article (22)

The Corps' employee is put to retirement at the age of 60, and it is permitted to extend by one year for Ambassadors, exceptionally, with the ability of renewal with the President's approval based on placement by the Minister and with a maximum of five years.

Article (23)

Based on the provisions of the law issued of the scheme for compensating the Corps' employees abroad, and also the expedition's non-diplomatic employees, under the following circumstances:

- 1- In the case of death because of work.
- 2- A partial or complete disability caused by work.

Chapter 7

Secondments and Leave without Pay

Article (24)

It is permitted to secondment an employee from the Corps to work at a specific regional or international organization based on a decree by the Cabinet of Ministers based on a placement by the Minister. The extension of the secondment is allowed, provided it does not exceed five years.

Article (25)

The Corps' employee is provided with a leave without pay to accompany their spouse on a mission abroad based on the law's provisions during the period of the expedition.

Chapter Eight

Discipline

Article (26)

As per the provisions of the law, a disciplinary committee is formed, its duties and specializations are designated under a regime issued by the Cabinet of Ministers.

Article (27)

- 1- The Minister has the right to refer a Corps' employee to investigation when his responsibilities and duties have been violated. And the Minister sets by a decision, who will pursue the investigation. The results are presented to the commission, and the commission raises its recommendations to the Minister with either a withholding of the issue, an ultimatum or referral to a disciplinary process.
- 2- It is prohibited to assign any of the stipulated penalties in this law on a Corps' employee except after investigation by a commission set for this purpose and listening to his statement and acknowledging his defense.

Article (28)

The disciplinary penalties that could be assigned on the Corps' employee are as follows:

- 1- A warning
- 2- A blame
- 3- An ultimatum
- 4- A transfer to another position
- 5- Referral to retirement
- 6- Dismissal from the service

Article (29)

- 1- The assignment of the warning penalty on the Corps' employee from the rank of attaché to first secretary, by a decree from the Minister.

- 2- The assignment of the same penalty from the rank of assistant and above, except Ambassadors, based on a decree by the Minister as per the commission's recommendation.
- 3- The Minister alleviates the penalty of the second warning assigned on one of the Corps' employees from his file after one year depending on the annual evaluation report. If the warning is repeated before alleviating the first, his transfer abroad is delayed for two years, and he could be passed over for promotion once.

Article (30)

The Minister has the right to suspend a Corps' employee from work if the interests of the investigation required so, with a maximum period of three months except with a decision by the disciplinary committee. The suspension of the employee does not entail the suspension of his salary, compensations, or other amounts accorded to him except if the disciplinary committee decides otherwise.

Article (31)

The chief of the expedition has the right in the presence of strong and urgent reasons to temporarily suspend any employee from the expedition's employees under reservation that he notifies the Minister beforehand. The Minister could cancel or extend the suspension while taking into consideration what is stated in Article (29) of this law.

Article (32)

The decision of the disciplinary committee must include the reasons upon which it has been assembled and should be signed by the president of the committee and its members.

Chapter Nine

The Provisions Reserved for Missions of Diplomatic and Consular Representation

Article (33)

In the case of the absence of the chief of expedition; the presence of a barrier that stops him from pursuing his work; or the vacancy of his position, he is replaced the subsequent Corps' employee according to rank in this expedition; or a deputy from the ministry; or its other diplomatic expeditions. His title is (acting on behalf, the deputy general consul, or the supervisor over the safeguarding of interests), and the regime clarifies the processes that should be followed.

Article (34)

It is permitted upon decision by the President, pending placement by the Minister, any person from outside of the Diplomatic Corps could be granted the undertaking of a diplomatic mission on a temporary or special basis. In this case, he is given the title exceptional delegated ambassador and the reward given to him is designated.

Article (35)

The personnel of consular representation expedition practice their specializations as of the regime, given that it does not come in conflict with international agreements and norms, and the laws of the countries they are working in. It is mandatory to follow Palestinian law provisions and organizations, and the organizational directions in carrying out these specializations.

Article (36)

The president and personnel of the consular representation expedition are responsible for the help and protection of the citizens they interact with in their circle of expertise, and for looking after their interests. They must safeguard and develop Palestinian interests under the supervision of the President of the Diplomatic expedition in the country they are expediated to.

Article (37)

- 1- The President of the diplomatic expedition is considered a general consul according to his expertise during the mission in the case of the absence of a general consul or consul. He is allowed to delegate his consular duties (some of them or entirely) to a member of the personnel of the very diplomatic mission.
- 2- In the case of absence or unavoidable detention of the president of the mission of consular representation – he is replaced in all his responsibilities – the member of personnel on the mission that follows him in rank. This is if the mission's president in its consular circle does not assign a deputy from the personnel and delegate the authority of the president of the consular mission to him, after consulting with the concerned ministerial sector.

Article (38)

- 1- It is permitted by a decree from the President, and placement by the Minister, to appoint honorary consuls in some countries where Palestine has interests, and they would have the same duties of the personnel of consular representation expeditions. Honorary consuls are not assigned salaries, and the regime decides the rewards that could be attributed to them.
- 2- If necessary, upon a presidential decree, and recommendation by the Minister, assigning the overseeing of Palestinian interests in one or more countries to a consular representative in a neighboring country.

Article (39)

According to the provisions of the General Budgetary Law for expedition presidents, the appointment of personnel and local workers, and the increase of their salaries is after the accord of the Minister. Giving them vacations or dismissing them is in accordance to the adopted domestic laws.

Chapter 10

Technical Attachés

Article (40)

- a. The technical attachés are considered part of the expedition and are attached to its president. They answer to the adopted financial and administrative provisions. It is permitted to hire technical attachés from among the ministry's personnel that are ranked for expeditions if necessary. They are appointed and provided with a title by the Minister.
- b. Relations between the expedition, its president, and the concerned institution with the attaché through the ministry, and the procedural regime to be followed is designated.

Chapter 11

Transitional and Concluding Provisions

Article (41)

Until the practice of the authority of the Palestinian State, the president of the PNA, the president of the executive council of the PLO certifies all the decisions of the president stated in this law.

Article (42)

The Ministry prepares the necessary regime to enact this law, and it is issued by a decree by the Cabinet of Ministers.

Article (43)

The Civil Service Law is applied on the Diplomatic Corps in any unaddressed issue in this law.

Article (44)

Whatever coincides with the provisions of this law is annulled.

Article (45)

All concerned institution – respectively – should enact the provisions of this law, and work by it from the day of publishing in the official journal.

Issued in the city of Ramallah, on the date: 24/09/2005 of the Gregorian calendar.

and 20/ Sha‘aban/ 1426 of the Hijri calendar.

Mahmoud Abbas

President of the Executive Council of the PLO

Table Number (1)

The table of the basic salaries, work incentive, representation incentive, periodic incentive for the personnel of the Diplomatic Corps.

Organizational Rank	Financial cadre in United States Dollars (USD)		
	Basic Salary	Work incentive	Total
Ambassador	1350	1148	2497
First Assistant	1050	840	1890
Assistant	950	684	1634
First Secretary	850	519	1369
Second Secretary	780	445	1225
Third Secretary	700	399	1099
Attaché	620	267	887

- 1- The above numbers are in United States Dollars (USD) until it is replaced by numbers according to the Palestinian Pound.
- 2- Representation incentive: 50% of the basic salary for the Corps' employees.
- 3- Periodic incentive: 1.25% for every year of service according to rank except for the ambassador rank.

- Décision du Conseil des ministres :

**Cabinet of Ministers Decision number (374) year 2005 with the
Implementing Regulation of the Diplomatic Corps Law (13) year 2005**

Cabinet of Ministers,

After reviewing the Diplomatic Corps Law number (13) year 2005, including article (42) in it,
and based on the placement of the Foreign Affairs Minister,

And based on what the Cabinet of Ministers certified in its proceedings on the 11/12/2005,

The following has been issued:

Chapter 1

Classification, hiring and promoting of Employees

Article (1)

The Corps Employees Committee, or a special committee that the minister assigns, undertake the classification of the employees working in the Corps at the ministry's headquarters and the missions to both the: diplomatic and managerial corps. The conditions of the new recruits do not apply on the employees who were working at the Corps before the Law was issued.

Article (2)

In addition to what is mentioned in Article (11) of the Law, the new candidates for integration in the Corps, should have the following:

- 1- To be proficient, in addition to the Arabic language, in one of the main languages acknowledged by the United Nations (UN), and the preference is to those who are proficient in the English or French language.
- 2- To hold an accredited university degree.
- 3- To go through the general competition (carried out by the ministry based on the Law's provisions and this regulation) to choose the employees of the Corps, while acknowledging the following:
 - a. That the competition is announced thirty days before the day it would be held.
 - b. Carrying out the necessary specialized exams and assessment interviews.
- 4- The committee undertakes the assessment of candidates for joining the Corps based on the points system specified for this purpose. The recommendation of candidates is sent to the minister (Annex: Annex no. (1): Candidates Assessment System for joining the Corps and its Procedures.

Article (3)

- 1- One who is appointed by the Corps, joins on the basis of a preliminary recruitment as an attaché in a rehabilitation workshop organized by the ministry, who decides on its duration. The recruit must pass all the assessment requirements of the workshop to pass the preliminary recruitment and become recruited by the Corps.
- 2- It is prohibited to send an attaché to work on missions except after acquiring a fixed appointment status.

Article (4)

A work contract is created covering the duration that the appointed ambassador would serve under political appointment, so that the contract is in accordance with the Law's provisions and regulations as per the example in Annex (2).

Article (5)

- 1- It is necessary to promote employees of the Corps from one rank to another that the candidate passes a specific duration in the prior rank, and these durations are the following:
 - a. Two years in the rank of an attaché (the preliminary recruitment duration included).
 - b. Three years in the rank of third secretary.
 - c. Three years in the rank of second secretary.
 - d. Three years in the rank of first secretary.
 - e. Four years in the rank of advisor.
 - f. Four years in the rank of first advisor.
- 2- Based on the evaluation report provided by the commission, the promotion of a Corps employee is carried out as stated in Article (7) of the Law.
- 3- The minister has the right, based on recommendation by the commission, to postpone a promotion partially or entirely for no more than a year.
- 4- The minister has the right, on an exceptional basis, and on the precondition that the candidate does not have a disciplinary sanction during the period required for promotion from one rank to another for no more than a year, in two cases:
 - a. That the candidate at least has a “Good” appreciation in the annual report.
 - b. That they acquired a higher academic degree.
- 5- During the spring season of every year, an annual bulletin is issued on promotions and transfers, to be applied in the summer, and the minister is allowed, based on the recommendations of the commission, to provide exceptional decision with this regard.
- 6- If the Corps employee is deserving of a promotion and is referred to the judiciary or to a disciplinary commission, his promotion is not considered, except after the issuing of a judicial or disciplinary verdict, and when innocent the promotion is applied from the date of its earning.

Chapter Two

Expedition and Diplomatic Missions Abroad

Article (6)

The duration of work for an employee in one country should not exceed four years, and the minister is allowed, in exceptional cases, to extend the duration by one year only, after which he returns to the headquarters, or is expediated to another country.

Article (7)

The designated sector in the ministry must inform ambassadors and employees of the Corps on the decisions of expedition, transfer from one expedition to another, or return to headquarters, two months before the date of effect.

Article (8)

- 1- The Corps employee is not sent on other expedition missions except after working at the headquarters for a duration of at least one year. And the minister has the right in exceptional cases and based on recommendation by the commission, to waive this requirement.
- 2- The duration of the employee's mission in countries that have difficult and unstable living conditions, that is defined and accredited by the minister, for two years with a possibility of a renewal for a third year, and this is in addition to the possibility of extending for another year as stated in Article (17) of the Law, and the employee's approval is required for the extension.
- 3- If the Corps employee is transferred, other than the ambassador, to the headquarters before the expiry of the mission's duration abroad, for disciplinary reasons, he must complete the remaining duration at the headquarters, in addition to the duration stated in point (1) of this article.
- 4- If the employee is transferred from the mission to the headquarters, upon the request of the chief of the expedition mission and before the expiry of the designated duration for his mission in the expedition, it must be a written and analytical explanation.

- 5- The employee of the Corp is not expediated on a mission (where he had served before) except after four years of the termination of that mission.
- 6- Based on the recommendations of the commission, and in case of force majeure, the minister has the right to transfer an employee except for the ambassador's rank to another expedition mission other than the one he is serving. This is during the legal period for the mission described in Article (18) of the Law.

Chapter Three

Employee Transfer, Assignment, Mandate, Secondment and Vacations

Article (9)

- 1- The minister has the right based on the recommendations of the commission to transfer a Corps employee to an administrative sector of the ministry.
- 2- The transfer of the Corps employees or its administration to governmental administrative bodies outside of the ministry based on the acknowledged legal regulations.

Article (10)

The minister is allowed to assign Corps employees to work in one of the associations of the Palestinian National Authority for a year (renewable), taken into account that the employee keeps his salary and all his financial and administrative rights.

Article (11)

The minister has the right to mandate a Corps employee to carry out a task outside of the workplace, in this case, the following is considered:

- 1- The mandate does not exceed three months (renewable three times), and the task should not exceed one year.
- 2- The Corps employee continues to receive all his financial rights.
- 3- An allowance shall be paid for the task, taking into account the cost-of-living and housing allowance in the country where the duties are to be carried out.

Article (12)

- 1- It is possible to second a Corps employee to work in one of the international or regional organizations, based on the following provisions:
 - a. A written consent by the employee concerned.
 - b. The decision to second an employee at an ambassador rank is issued by the president based on the minister's recommendation.
 - c. The decision to second an employee of a lesser rank than ambassador is issued by the minister.
 - d. The duration, date of commencement of the secondment, the seconding institution and the regulations specific to it, are designated.
 - e. It is prohibited to second an employee abroad one more time except after five years of his return to the ministry.
- 2- A secondment contract is signed between the ministry and the seconding institution, including the following conditions:
 - a. That the maximum duration of the secondment is four years, renewable for one year only.
 - b. The secondment years are counted towards promotion (if the employee is seconded) based on recommendation by the ministry, and it is counted for retirement purposes if the seconded employee commits to the payment of insurance and retirement dues to the treasury.
 - c. The seconded employee is entitled to choose the health insurance service at the hosting institution or the ministry. If he chooses that of the ministry, he must make the payments towards that.
- 3- When the duration of secondment abroad is terminated, the employee returns to the ministry and abides by the provisions of expedition and transfers to the headquarters.

Article (13)

Organizing all the vacations of the Corps' employees based on the following provisions:

The annual vacation:

- 1- Taking into consideration the provisions of Article (33) of the Law, if the president of the expedition or the Corps employee leaves the place of work during the annual vacation or for an official mission, he notifies the ministry based on the certified dates of his departure from and return to work using the templates created for this purpose.
- 2- The Corps employee has an annual vacation of 22 days of work for those working in countries where there are five working days per week. The Corps employee working at the headquarters is entitled to an annual vacation of 26 days.
- 3- Annual vacations to the president of the expedition, the ambassador or the sector's chief is given by the minister.
- 4- Annual vacations to the Corps employees working in expeditions are given by the president of the expedition.
- 5- Annual vacations to the Corps employees working at the headquarters from the direct superior, with the approval of the sector's chief, while considering the administrative working procedures at the headquarters.

Leave without pay:

Based on Article (25) of the Law, on giving the Corps employee a vacation (or leave) without salary, for a duration not exceeding five years, must oversee the following:

- 1- The minister has the right to give a Corps employee a vacation without salary (leave without pay) for reasons the employee provides, and the minister accepts.
- 2- The minister has the right to give a Corps employee a vacation without salary, for the purpose of accompanying the husband or wife in travelling abroad, based on the following:
 - a. If one of the spouses works in an expeditionary mission, the other is given a leave without pay for the purpose of accompanying the spouse, to be continued and extended for the entire duration of the expedition through an annual renewal.

- b. If one of the spouses works in the government apparatus, the Corps employee is given a leave without pay for the purpose of accompanying the spouse who works abroad.
 - c. With an agreement with the general employees' bureau and the designated government sectors, to carry out all arrangements necessary to give its employee a leave without pay to accompany their spouse working in the diplomatic Corps when travelling abroad.
- 3- In the case where the decision has been made to give a Corps employee a leave without pay, the diplomatic passport is withdrawn from him in all cases, except if they were granted the leave to accompany their spouse who is an expediated diplomat.
- 4- Every two years of the leave without pay are counted with one year of experience, if the leave was to accompany their spouse commissioned on a diplomatic expedition.

Academic leave:

- The Corps employee working at the headquarters is given or any of the expeditions, an external academic leave, with the condition of being recommended by the ministry, and the discipline of study is a core specialization of the ministry, for a year with full pay, renewable for a second year only, by decision from the minister and endorsement from the commission.
- The employee returns after the termination of the period of studies to work at the headquarters or in one of the expeditions upon endorsements by the committee and decision of the minister.
- The commissioned employee does not have the right to present his resignation before spending twice the duration that he spent during the period of expedition, and in the case of resignation before the duration referred to, the salaries he received during the expedition are deducted from the end of contract bonus or is paid in cash.

Emergency leave:

- The Corps employee has the right to take emergency leave, only it should not exceed the period indicated in the civil service law, which is ten working days annually, with the rate of one day per month.

Personal leave:

- Marital leave: the Corps employee working at the headquarter, or one of the expeditions equally, is given an extra vacation of 15 working days when getting married. This type of leave is granted only once during the employee's years of service.

Maternity leave:

- Every Corps employee working at the headquarters has the right to enjoy maternity leave upon giving birth, as stated in the civil service law.
- The working employee has the right to spend maternity leave in the home country.
- The employee has the right to extend her maternity leave to up to a maximum of two months in addition to the granted leave with pay, the extension would be without pay.

Sick leave:

- Granted based on the procedures and working foundations in the civil service law.
- For the Corps employees on expedition missions, they have the right to return to their country in the case of serious illness that of which the period of convalescence exceeds one month. This will be using his personal expenses.

Official holidays:

- All employees working at the headquarters are on vacation during the official holidays of the country, as per what is stated in the civil service law.
- Employees on expedition missions are on vacation during the official Palestinian holidays, as per the Palestinian legislations and systems. They also are on holiday during the official holidays of the host country.

Chapter Four

Follow-up and Evaluation

Article (14)

The annual evaluation of Corps employees report is elaborated based on the criteria, ranks and honors referenced in the follow-up and evaluation regime annexed and the formulae annexed with it (attached: annex no. (3): the follow-up and evaluation regime specific to the Corps employees).

Article (15)

The evaluation is carried out based on the tools of the following procedures:

- 1- The direct superior undertakes the filling out of annual evaluation report forms of the elapsed year, which is mid-January of every year.
- 2- The direct superior interviews the concerned employee to discuss the report of the annual evaluation, to give him a chance to provide feedback in the space designated for that.
- 3- The report is passed on based on the administrative hierarchy to reach the sector's chief, who provides comments on it.
- 4- The commission oversees the revising of the reports, proofreading, certifying them, and puts the final grade for the employee. The promotion placements are communicated to the minister during the month of February of every year.

Article (16)

- 1- In the case of mandating the Corps employee, his secondment, assigning him to an external mission, or granting him a personal leave, the preceding reports are used to evaluate his performance, while taking into account the reports by the seconding institution.
- 2- In the case of the sickness of the Corps employee for more than six months, the preceding grade received in the previous evaluation is acknowledged.
- 3- If the Corps employee receives a low grade, his promotion is frozen for six months at the time it is granted, and if the same grade is given for the following year, his promotion is frozen for an entire year. If he does not receive a higher grade in the

Chapter Five

Duties and Discipline

Article (17)

In addition to what was stated in Article (13) in the Law, the Corps employee abides by the following:

- 1- Safeguarding and defending the interests of the nation.
- 2- Investing the official working hours to oversee the duties assigned to him to the best of his abilities.
- 3- Abiding by the orders and directions of his superiors.
- 4- Appearing presentable during all times.
- 5- Providing suggestions that invest towards efficiency in performance.
- 6- Working continuously on improving his abilities, and skills, and acquiring new ones.
- 7- Living in the city where the employment is based abroad, and not living elsewhere without providing an explanation and receiving the ministry's prior approval.
- 8- Respecting people's culture, their customs and traditions; and the ability to handle with respect the different others.

Article (18)

Based on what is stated in Article (13) of the Law, and under legal liability, the Corps employee is prohibited from doing the following:

- 1- Practicing partisan work at the headquarters or the expeditions.
- 2- Using their employment in the serving personal aims or interests for himself, his family, or acquaintances.
- 3- Exposing information or clarifications on internal issues that conflicts with ministry's interests and the nation's wellbeing, during or after their service.
- 4- Keeping original or copies of documents, reports or material of secret nature belonging to the ministry.

- 5- Announcing personal opinions or analyses that do not align with that of the ministry, or its announced policies, in diffusing them through any media or taking part in activities such as: mass communication, politics, ideological, or others of similar nature.
- 6- Accepting expensive presents, gifts, or donations from any institution that works with the ministry, without the knowledge of the ministry.
- 7- Carrying out any commercial activities.
- 8- Carrying out any other work other than the official work.
- 9- Carrying out work that is in conflict with the interests of the ministry.

Chapter Six

The Provisions Specific to Expeditions

Article (19)

- 1- The ministry decides on the number of Corps employees and the administrative Corps, including those liable to the civil service law and domestic contracts in the different expeditions with what aligns with the organizational hierarchy for the expedition with the ministry's general budget.
- 2- The ambassador and Corps employees do not leave the country they are sent to except after the ministry's permission.
- 3- The ambassador must report to the Ministry of Foreign Affairs of the country they were sent to, of their time of departure, including the duration that they would spend abroad and date of return. The ambassador must assign a chargé d'affaires to oversee the expedition's affairs until his return; and he should notify the ministry about this, as well as to the country of expedition (in written form) three weeks before the date of departure.

Article (20)

The chief of the expedition or the chargé d'affaires are responsible for all workers on the expedition, and they must all abide by his direction as per the Law's provisions and regulations.

Article (21)

In the case of the vacancy of the position of ambassador for a period of more than six months, the minister, in agreement with the host country, appoint a chargé d'affaires accredited in writing from the minister to the Minister of Foreign Affairs of the host country.

Article (22)

Based on the minister's placement, and by a presidential decree, it is possible to appoint a first advisor as chief of the expedition.

Article (23)

After the approval of the country concerned, it is possible to appoint an ambassador who does not reside in it.

Article (24)

The titles of employees working in the general consulates, or those commissioned for consular representation in expeditions, are as follows:

- 1- General Consul: for the ranks, advisor, or first advisor, or ambassador.
- 2- Consul: for the ranks, first secretary or advisor.
- 3- Vice Consul: for the ranks, second and third secretary.

Article (25)

The general employees of the Corps in the General Consulates, or those commission with consular representation on expeditions, conform to the helping of their citizens within their range of expertise, overseeing their interests and wellbeing, and the keeping of the national interests, under the supervision of the chief of expedition. The employees carry out the following (as per the laws and Palestinian regimes):

- 1- Issuing birth and death certificates of the Palestinian nationals, registering their names and addresses living in the country for a period of more than six months.
- 2- Concluding marriage contracts, certifying them when one of the spouses is a Palestinian national and that is per the legislations and regulations that organize this. The Corps employee assigned to do this task has the qualifications and jurisdiction
- 3- Issuing of divorce certificates and certifying them based on the laws of Palestine.
- 4- Issuing parental acknowledgments when the father is Palestinian.
- 5- Issuing certification of inheritance after fulfilling the necessary prerequisites.
- 6- Issuing of ordinary passports to Palestinian nationals and renewing them and granting entry visas to foreign passports.
- 7- Issuing of living certification for Palestinians and foreigners, as per the identity documents to be used in Palestine only.
- 8- Taking all the necessary measures in seizing the assets of deceased Palestinians if the heritors are absent or unknown or are invalid or have no legal representatives.
- 9- Certifying Arabic translations of documents written in the language of the host country.
- 10- Certification of documents issued by authorities of the host country, which are accredited by any of the ministries of the host country. Certification of documents, signatures, and legal declarations issued by official institutions of the host country, and accredited by the Ministries of Foreign Affairs of these countries. Also, the certification of all documents issued by the Palestinian authorities and accredited by the ministry.
- 11- Undertaking all the procedures relative to wills including receiving them, keeping them, and opening them.
- 12- Certification of files relative to fixed or transferred assets in Palestine, as long as these files carry the ministry's accreditation.
- 13- Collecting consular, and other fees on all accredited documents, while debiting and crediting them in full to the general revenues account of the ministry, depending on the asset.

14- Following up the Palestinian ships and airplanes' affairs present in the ports of the countries and monitoring them.

15- Undertaking any other tasks or specializations the ministry issues directions about.

Article (26)

- 1- Palestinian security personnel are permitted to oversee the protection of expeditions for a limited duration, upon a decision by the minister after agreement with the security institutions concerned. Expedited Palestinian security personnel enjoy the same rights and incentives granted to their colleagues of the same rank in the expedition. The security personnel must abide by the chief of the expedition's directions in all times.
- 2- Corps administrative staff are permitted to work as part of expeditions for a duration and this is according to administrative and financial provisions opted by a decision by the minister.

Article (27)

For the domestic employee a special contract is organized and signed by the chief of expedition after the approval of the minister. This contract includes the recruitment conditions and its legal provisions in the country concerned.

Chapter Seven

Technical Attachés

Article (28)

Abiding by Article (40)'s provisions of Chapter Ten of the Law, the following is considered:

- 1- The minister has the right to hire technical attachés of the ministry's employees or other ministries with endorsements of the minister concerned.
- 2- The technical attachés duties are decided upon in the various specializations based on the requirements for the general interest and relations with the country concerned.

Article (29)

That he undertakes the post of technical attaché must:

- a- Be proficient in the English language and it is preferred that they are proficient in the language of the country to which he is expediated.
- b- Not have a higher ranking than that of the chief of the expedition.
- c- Be aware of the host country's culture, its norms and traditions.
- d- Take part in a specific rehabilitation workshop in alignment with the nature of duties accorded to him.

Article (30)

- 1- The technical attachés are subject to the supervision of the chief of the expedition and abide by his directives.
- 2- The technical attaché builds a professional work relationship and direct communication with the ministry or the governmental institution he is endorsed by. Also, the same with the specialized government institutions in the host country, without violating of that is stated in point (1) of this article.
- 3- The technical attaché presents to the chief of the expedition a systematic report including his activities, comments and recommendations.
- 4- The chief of the expedition files an annual evaluation report to the technical attaché and sends it to the ministry.
- 5- In the case of violation of the chief of the expedition's directives by the attaché the former files a report to the ministry for it to carry out the procedures it sees as necessary.

Article (31)

- 1- The diplomatic directive provisions are applied on all the members of the expedition and the technical attachés.
- 2- The technical attachés enjoy the incentives and diplomatic immunity that other members of the expedition enjoy during the duration of their work.
- 3- For the sake of accountability, transfers, discipline and termination of service in the expedition, the technical attachés are subject to the laws applied in the ministry.

Chapter Eight

Discipline

Article (32)

The Corps employees are subject to discipline based on the following provisions:

First: underperformance:

- 1- In the case of underperformance by the Corps employee in the fulfillment of his duties, his direct superior notifies him of this underperformance by summoning him for a verbal questioning. The employee is granted the full right to clarify his position and explaining his underperformance without the superior taking any further administrative procedures.
- 2- If the underperformance persists for another week, the direct superior notifies the employee in written form of this underperformance, summoning him for a second discussion, after which the supervisor writes a report about it, signed by the employee and transferred to the chief of the sector, with respect to the administrative hierarchy.
- 3- The chief of the sector requests from the direct superior to write a report about the employees work during the past duration, and grants the employee the right to examine it, and based on this report the chief of the sector decides:
 - a. To summon the employee to discuss his underperformance and grant him a time limit to improve his performance.

- b. In the case of failure to improve, based on the examination of the evaluation reports of the employee, the chief of the sector might decide to refer the employee's file to the commission of the Corps' employees, demanding the reconsideration of the endorsement of the employee.

Second: criminal offences:

- 1- The following behaviors fall under the label of criminal offences: leaking sensitive and secret information to an external institution without prior consent; vandalizing the property of the headquarters or the embassy, misappropriation and theft, abuse of influence, abuse of public resources, embezzlement and fraud, violating public morals.
- 2- If the employee commits any of the previously mentioned offences, the internal supervisory unit in the ministry files a detailed report about the offence to the minister, with all the evidence and analytical evidence attached that prove the offence.
- 3- If the offender is expediated abroad:
 - a. The ambassador where he works writes a detailed report, with evidence and documents to the minister about the offence.
 - b. The minister, if he renders it necessary, refers the file to the internal supervisory unit.
 - c. The supervisory unit recommends to the minister the necessity, or lack thereof, of forming a disciplinary committee.
 - d. In the case of the creation of a disciplinary committee, the expediated employee is notified through the working norms to report to the center.
- 4- The minister forms the disciplinary committee in the ministry, highlighting his jurisdiction based on the following:
 - a. If the offending employee is at a lower rank than that of an advisor, the disciplinary committee is formed as such:
 - Ambassador without the members of the committee (president)
 - Two assistant advisors from the divan of fatwa and jurisprudence.
 - Two advisors from the rank of first advisor from the ministry.
 - b. In the case where the offending employee is at an advisor's rank or above, the team is constructed as such:
 - An advisor from the higher justice court (president).
 - Vice minister and chief of the minister's divan.

- Two advisors from the divan of fatwa and jurisprudence.
- 5- The minister is allowed to preside the disciplinary committee in some special cases.
 - 6- As soon as the investigation of the case for which the disciplinary committee has been formed, the committee is automatically dissolved.
 - 7- The offending employee is notified of the forming of the committee, its members and the type of charges filed against him. He is informed of all the legal consequences based on the offences he had committed.
 - 8- The disciplinary committee's proceedings are falsified except if attended by its president and all its members. The decisions of the committee are issued with the majority of votes, and the proceedings are confidential.
 - 9- In the case of a reason for stepping down as stated in the law and basic civil and commercial provisions, the president of the disciplinary committee or any of its members must step down from the invitation to the disciplinary proceedings. The member referred to the committee has the right to demand his return.
 - 10- The employee referred to the disciplinary court is allowed to appeal the investigation. He has the right to demand to see the investigations carried out and all its documents and receive a copy of them. Also, he has the right to demand the attachment of the evaluation reports or any other papers or documents in his interest, to the disciplinary proceedings.
 - 11- The referred employee has the right to attend the committee's proceedings. He has the right to defend himself orally or in written form. He has the right to hire an attorney, and if the employee does not attend the disciplinary court proceedings or did not hire an attorney to defend him, the committee could assign a verdict in absentia.
 - 12- In the case where he is proved to be innocent, the expediated employee returns to the country to which he was expediated, except if the minister sees otherwise. The duration of summoning is counted for him in whole with its financial and administrative entitlements. He is reimbursed the expenses of departure and return.
 - 13- If the disciplinary committee affirmed the committing of the offence, it decides as it defines fit:
 - a. Assigning the relevant and deterring administrative penalty, including the termination of endorsement to the Corps.
 - b. Referring the file to the public prosecutor based on the working norms.

Third: Major crimes:

These crimes fall under the title of major crimes: killing, major treason, and are liable to public prosecution in the working Palestinian Law.

Chapter Nine

Financial Rights

Article (33)

Based on the provisions of Article (19) of the Law and table no. (1) annexed to it, and in alignment with the provisions of the relevant civil service law, the Corps employee is granted the basic financial rights stipulated in the Law, and added to it all the entitlements stipulated in the executed civil service law and those not mentioned in the law, and those as are follows:

- a- Basic salary and nature of the job bonus for the Corps employees based on their diplomatic hierarchy, and that is as per table no. (1) annexed to the Law.
- b- The value of (50%) of the basic pay is added to the employees working at the headquarters, and that is based on the provisions of Article (6) of the Cabinet of Ministers' decision no. (13) of 2005 of the regulations of bonus of nature of the job and the administrative bonus.
- c- Corps employees are granted a periodic bonus of 1.25% per year of service on their rank with the exception of the ambassador rank.
- d- The ambassador is granted an annual periodic bonus of 5% every three years.
- e- Corps employees receive all rightful entitlements in the same percentages stipulated for the civil service employees (social bonus, transport bonus, supervision bonus, others).
- f- Corps employees who hold a master's degree are granted a bonus of (15%) of their basic salary, and the Corps employee who holds a doctoral degree receives a bonus of (25%) of their basic salary when they join the Corps or when they acquire the academic degree while working at the Corps, in the disciplines relevant to the work at the ministry.
- g- Corps employees who are hired at an ambassador's rank for the first time is granted the amount equivalent to three months' pay and bonuses.

- h- The basic salary of Corps employees is liable to all deductions (insurance and retirement, health insurance, taxes) and that is the same as those designated for the civil service employees.

Article (34)

As per Article (19) and (21) of the Law and Article (33) of these regulations, employees working in the Corps who work in expeditions are paid the following bonuses:

- 1- First advisor who is named ambassador is paid the same salaries, bonuses, and entitlements as ambassadors.
- 2- Corps employees expediated abroad are paid a cost-of-living bonus as per the table attached, which constitutes a non-divisible part of these regulations. Annex no. (4): table of the cost-of-living rate for the Diplomatic Corps employees abroad.
- 3- The ministry provides the chief of expedition with worthy furnished and equipped housing.
- 4- Corps employees on expeditions are paid housing entitlements at the rate of 50% of the cost-of-living, except states of the group rate of 50% where the housing entitlements are calculated at 100 % of the cost-of-living. Housing entitlements for the group rate of 450% at a value of 75% of the cost-of-living.
- 5- Housing entitlement bonus is stopped for a Corps employee who is provided with housing by the host country.
- 6- The chargé d'affaires could reside in the chief of the expedition's housing space if the position is vacant, after acquiring the necessary approval of the ministry.
- 7- The spouse of a diplomatic employee, if a diplomat as well and has been sent to work in the same expedition of the other spouse, is paid their salary and the cost-of-living bonus. He receives the housing and education entitlements and is not appointed in a position close to that of the spouse. If the spouse of the diplomatic employee is a government employee from outside of the ministry or from the administrative sector and was sent to work in the expedition that the spouse works at, he is paid the value of his salary in Palestine.
- 8- Educational school fees are paid to the sons of the Corps employees at 70% of the value of the school fees, and that is considered that documents are provided to prove that.

- 9- Travel tickets are paid to the Corps employees and their families at an economy class rate from the homeland to the expedition and back, upon being expediated or when the mission is terminated. The tickets of the chief of the expedition and his family are business class tickets. Economy class travel tickets are paid to the chief, his family and all the Corps employees and their families once every year to spend the vacation in the homeland.

Article (35)

A cut-out cash amount at the value of six months basic salary is paid for the workers of the Diplomatic Corps once when departing from the homeland to the host country and once upon return or if transferred to another state after terminating the mission. In the case of sudden transfer seven months are paid.

Article (36)

A cut-out administrative bonus is paid at the value of one hundred dollars per month to the Corps employees working at the headquarters.

Article (37)

- 1- If the Corps employee is assigned to an official mission outside of his place of work, whether in the homeland or abroad, he is paid the travel expenses and entitlements stipulated in the transport and travel working regulations.
- 2- The non-resident ambassador is paid upon submitting the documents of his accreditation or travel at the end of the mission__ the entitlements stipulated in paragraph (1) of this article in addition to 50% of its general total.

Article (38)

- 1- If the Corps employee is summoned from abroad for emergency reasons, travel expenses are paid for him and his family, and his whole salary and bonuses that he receives in the expedition for two months until a decision about his transfer is made, or his return to the headquarters.
- 2- At the end of two months, the salary and children's school fees are continued to be paid, and the seizure of bonuses relative to foreign expedition.

Article (39)

Corps employee that is assigned the affairs of the chief of expedition as a chargé d'affaires, is paid all entitlements and bonuses stipulated for the chief of the expedition during the entire duration of his mission as chargé d'affaires in addition to his basic salary.

Article (40)

A Corps employee transferred from one center to another has the right to transport his belongings exceeding the authorized limit on the airplane and the ministry covers the expenses as follows:

- 1- One hundred kilograms to those who are married and fifty kilograms to those who are single if the belongings are with either of them.
- 2- Three hundred kilograms to those who are married and one hundred and fifty kilograms to those who are single if the belongings were not with either of them.

Article (41)

Corps employee is exempt from customs upon his return to the homeland for all the belongings and their car for one time only.

Article (42)

The minister is allowed, upon recommendations by the committee, to grant the Corps employee with a cash bonus that does not exceed a basic salary for three months. This is in appreciation of his achievements or exceptional efforts and extra work that was assigned to him, or he applied for, which contributed to the increase in the diplomatic performance and its development.

Article (43)

For honorary counsels, the bonuses are decided based upon the affairs and duties they oversee, as per the minister's decision. These bonuses could be granted to them every three months, not exceeding the highest salary granted to the ambassador.

Article (44)

The ministry continues and its expeditions abroad with the cooperation and coordination with the national Palestinian treasury to guarantee its continuity in performing the duties assigned to it in terms of expedition in abidance by the law and in alignment with the provisions of the general budget stipulated by the Palestinian legislative committee.

Article (45)

The ministry prepares the expeditions' budgets with the chiefs of expedition, the national treasury, and Finance Ministry, in the framework of the ministry's general budget.

Chapter Ten

Treatment, Indemnities and End of Service

Article (46)

Corps employees abide by the following health insurance regime:

- a- Those working at the headquarters are subject to the health insurance regime as per the provisions of the civil service law.
- b- The ministry works on establishing a contract with a private insurance company to provide health insurance services to the Corps employees on expeditions.

Article (47)

If one of the expedition employees or any of its providers falls ill, and his case as per the medical health reports requires his return to the homeland, the ministry covers the expenses of his return and treatment.

Article (48)

- 1- If the Corps employees dies during his work, or while on an official mission abroad, or if he became disabled and his disability stops him from continuing to work, a sum is paid to him or his heirs of an amount equivalent to the total of what he earned of salaries and bonuses for an entire year. This is including any entitlements stipulated in other relevant Palestinian legislation.
- 2- If the Corps employee is held hostage, his basic salary is doubled twice, for a period not exceeding three months, after which the matter is presented to the commission to raise its recommendations to the minister to decide what he renders fit.

Article (49)

- 1- If the Corps employee passes away outside of the homeland, the ministry pays the expenses of preparing his corps and its transportation to Palestine, including the expenses of transporting two of his relatives to accompany the corps.
- 2- If the chief of the expedition dies, the ministry expedites a group of high-ranking employees to accompany the corps to the homeland. The traditional funerary procedures customary to the homeland and the host country are carried out.

Article (50)

The rights of expedition employees and dependents in entitlements and bonuses are waived in the following cases:

- 1- When put to retirement, as the regimes of insurance and retirement apply as per the executed civil service law for the Palestinian National Authority, this is applied as follows:
 - a. For the chiefs of expedition, on the following day of the termination of their mission, by either presenting the documents for their summoning, or leaving their workplace.
 - b. For the rest of the Corps and consular employees, the administrative and technical expedition employees, and others, starting the next day following the date of leaving the workplace.
- 2- When transferred from the ministry or other government institution, from the date the Corps employee or administrative or technical employee leaves his workplace.
- 3- When let go from service, the decision of letting go dictates the general rights of the employee based on the applied relevant Palestinian legislations and laws.

Chapter Eleven

Concluding Provisions

Article (51)

All institutions concerned (to each their specialization) the provisions in this bill applies, and is executed from the date of the application of the Law, and is published in the official newspaper.

Issued in the city if Ramallah, date: 11/12/2005.

Accordingly: 9 zu-al-qa‘da 1426, in the hijri calendar.

Ahmed Qurei (Abu ‘Alaa)

Chief of the Cabinet of Ministers

Annex no. (1)

The Evaluation Regime for the Candidates Applying to join the Diplomatic Corps and its Procedures

First: the process of editing applications and preliminary selection:

The candidates' applications are reviewed to join the Diplomatic Corps to confirm the fulfillment of the prerequisites to apply for the competitive exam to join the Diplomatic Corps at the Ministry of Foreign Affairs, for every candidate, in the following manner:

- 1- Confirming that the candidate fulfills all the prerequisites stipulated in Article (11) of the Diplomatic Corps Law number (13) for the year 2005.
- 2- Confirming the availability of all the required proof papers and providing the application with all the necessary information. Based upon which, a list is made of all candidates requested to participate in the written exam, and it is announced in the way the ministry deems suitable.

Second: The Written exam:

The written exam is carried out for all those whose applications were accepted in the preliminary selection. Based upon the results of this exam, a list of the successful candidates is placed to carry out the oral exam and personal interview.

Third: Standards and regulations for points on the oral exam:

Distribution of points:

- 1- Academic qualifications (20)
 - Their relevance and proximity to the nature of the job at the Foreign Ministry (Humanities)
 - Academic grade

Academic grade

Relevant academic
qualification

Proximal academic
qualification

Bachelor's degree

10

Higher diploma (Bachelor's degree + diploma)	+1
Master's degree	+3
Doctorate	+5
Extra qualification	+1

Number of points: / 20

2- Practical experience and acquired skills: (20)

Managerial/ administrative skills	3
Communication skills	3
Leadership skills	3
Ability to work under pressure:	3
Teamwork skills:	3
Computer skills:	5

(MS OFFICE, INTERNET, EXCEL, POWER POINT, FONT PAGE)

Number of points: / 20

3- Foreign languages proficiency: (20)

- First language: 10
- Second language: 4
- Third language: 3
- Fourth language: 3
- Fifth language: BONUS +1
- Sixth language: BONUS +1
- Seventh language: BONUS +1

Number of points: /20

4- Candidates (he/ she) personality (charisma): (20)

- Physical appearance 4
- The ability to debate and convince 4

	• Response to culprits and crises	4
	• The ability to deal with different others	4
Number of points:	/20	

5- National awareness: (10)

6- General political and diplomatic knowledge and awareness: (10)

Total of points: /100

Fourth: A report is put together that includes the final ranking of the results for the written and oral exams and the personal interview, including the remarks of the committee (the committee of the Diplomatic Corps or a special committee formed for this purpose) and its recommendations, which are referred to the Minister of Foreign Affairs to be certified.

Fifth: All applicants are notified of the termination of the evaluation, and examination process, and the final results the applicants acquired (the acceptance of his candidacy to join the Corps and the procedures that follow, or a letter of refusal.

Annex no. (2)

Contract for Ambassador Recruitment, a Political Appointment

Ministry of Foreign Affairs/ Divan of the Minister

Based on the provisions of paragraph (ج) of the eighth article of the Palestinian Diplomatic Law, allowing the recruitment of political ambassadors to work at the Palestinian Diplomatic Corps,

Both signing parties agreed in this contract on the following:

The first party: the Ministry of Foreign Affairs represented by _____

The second party: his eminence the ambassador: _____

His address: _____

The first party recruits the second party ambassador based on the provisions in paragraph “ج” of Article “8” of the Diplomatic Corps Law based on the following provisions:

- 1- The second party commits to carrying out his role, duties, and exercising his responsibility as per the provisions of the Palestinian Diplomatic Law and its executive bill.
- 2- The second party abides by the provisions of the Law and its executive bill for the duties, right and financial entitlements.
- 3- The second party commits to the execution of the directives and decisions issued by the first party.
- 4- The second party respects the rules and foundations of the Palestinian diplomatic work, and looking after the interests of the sons of the Palestinian diaspora in the host country.
- 5- The maximum period of contract for the second party does not exceed four years.
- 6- The first party had the right to shorten the period of appointment of the second party based on the necessary requirements.
- 7- When the period of appointment comes to an end, the second party receives an end-of-service bonus (20%) of the basic salary that he received within the duration of appointment.

The first party

The second party

The Ministry of Foreign Affairs

Written in: Date:; hijri calendar:
.....

Annex no. (3)

Employee Performance Evaluation of Diplomatic Corps Employees

The process of evaluation of Diplomatic Corps employees takes place on an annual basis, as follows:

First: evaluation template

- 1- The attached evaluation template includes the information upon which the employee is evaluated, and it includes:
 - a. Employee performance: level of performance, the ability to acquire new knowledge and skills, knowledge of the organization and work procedures, teamwork skills, commitment and discipline, academic qualifications, languages, information technology, workshops.
 - b. Personal traits: communication skills, personality strength, physical appearance, the ability to work under pressure.
 - c. Relationship with others: superiors, colleagues, inferiors.
- 2- The points are distributed on the information included in the template, seven points for elements of the employee performance; six points for elements of personal traits; and four points to the elements of relationship with others, so as the total of the points for all the elements is 99.
- 3- If the employee has no superiors, two points are added to every element under the relationship with others to become six points.
- 4- The final grade for Corps employee is as follows: Excellent (99-90); Very Good (89-80); Good (79-70); Average (69-60); acceptable (59-50); weak, less than (50).

Second: Employee evaluation schema:

- 1- The direct superior fills out the attached evaluation template to his superiors according to the information in it.
- 2- The employee has the right to see his evaluation template and to discuss the information in it with his supervisor.

- 3- If the employee receives a grade of less than average, his direct superior presents all the reasons he used during the evaluation process.
- 4- The template is signed by the chief of sector and is referred to the Corps' committee.
- 5- An employee who receives a grade below average has the right to ask for a re-evaluation.
- 6- The Corps' committee studies and assesses the results and issues the final evaluation to all employees.

Third: Evaluation results:

- 1- In case the employee receives a grade below average, he is notified by the committee and his promotion is postponed for a year.
- 2- If an employee of a lower rank than advisor receives a grade below average for two consecutive years, he is referred to the administrative Corps.
- 3- If an employee of an advisor or first advisor rank receives a below average grade, the matter is referred to the committee to be examined and the minister takes a decision.
- 4- If an employee receives an excellent grade for two consecutive years, the period before promotion is reduced to one year.
- 5- If a ministry employee at the level of attaché receives a grade of less than good, he is referred to the administrative Corps.
- 6- If a recently appointed attaché receives a grade of less than good, his application for appointment at the ministry is refused.
- 7- This regime is applied on all employees except that of the rank of ambassador.
- 8- Based on the recommendation of the committee the minister evaluates the Corps employees at the ambassador's rank and decides on them in collaboration with the president.

Annex no. (4)

Table of Cost-of-Living for Employees of the Diplomatic Corps Abroad

No.	Expedition	Cost-of Living %
Rate of Cost-of-Living 50%		50%
1	Egypt- Cairo	
2	Arab League expedition	
3	Egypt- Alexandria	
4	Libya	
5	Somalia	
6	Jordan	
7	Syria	
8	Yemen	
9	Cambodia	
Rate of Cost-of-Living 100%		100%
10	Sudan	
11	Lebanon	
12	Comoros	
Rate of Cost-of-Living 150%		150%
13	Tunisia	
14	Algeria	
15	Morocco	
16	Djibouti	
17	Saudi Arabia – Riyadh	
18	Saudi Arabia – Jedda	
19	Sri Lanka	
20	Bangladesh	
21	Vietnam	
22	India	
23	Pakistan	
24	Iran	
25	Uzbekistan	

26	Afghanistan	
27	Laos	
28	Kyrgyzstan	
29	Nepal	
30	Mauritania	
31	Mongolia	
32	Ethiopia	
33	Kenya	
34	Namibia	
35	Gambia	
36	Guinea - Conakry	
37	Uganda	
38	Zimbabwe	
39	Congo	150%
40	Burkina Faso	
41	Eritrea	
42	Madagascar	
Rate of Cost-of-Living 200%		
43	Kuwait	200%
44	Emirates- Abu Dhabi	
45	Emirates – Dubai	
46	Iraq	
47	Oman	
48	Bahrain	
49	Qatar	
50	China	
51	Malaysia	
52	Philippines	
53	Singapore	
54	Indonesia	
55	North Korea	
56	Russia	

57	Kazakhstan	
58	Azerbaijan	
59	Tajikistan	
60	Turkmenistan	
61	New Zealand	
62	Mozambique	
63	Nigeria	
64	Gabon	
65	Cameroon	
66	Tanzania	
67	Senegal	
68	Sira Leon	
69	Guinea – Bissau	
70	Angola	
71	Zambia	
72	Mali	
73	Ghana	
74	Ivory Coast	
75	Benin	
76	Niger	
77	Democratic Congo	
78	Congo Brazzaville	
79	Chad	
80	Central Africa	
81	Liberia	
82	Colombia	
83	Nicaragua	
84	Chile	200%
85	Cuba	
86	Peru	
87	Argentina	
88	Panama	
89	Salvador	

90	Honduras	
91	Venezuela	
92	Guatemala	
93	Costa Rica	
94	Ecuador	
95	Bolivia	
96	Paraguay	
97	Fiji	
98		
99	Turkey	
100	Romania	
101	Serbia and the Black Mountains	
102	Bulgaria	
103	Czech Republic	
104	Albania	
105	Bosnia	
106	Macedonia	
107	Lithuania	
108	Georgia	
109	Latvia	
110	Estonia	
111	Armenia	
112	Moldova	
113	Slovenia	
114	Slovakia	
Rate of Cost-of-Living 250%		
115	Ukraine	250%
116	South Africa	
117	Brazil	
118	Mexico	
119	Belgium and the European Union	

120	Greece	
121	Cyprus	
122	Poland	
123	Portugal	
124	Malta	
125	Spain	
126	Finland	
127	Hungary	
128	Croatia	
129	Russia	250%
130	United States	
131	Canada	
132	Australia	
133	Germany	
134	France/ UNESCO	
135	Austria	
136	Holland	
137	Denmark	
138	Sweden	
139	Ireland	
140	Luxembourg	
141	Italy/ Vatican	
142	Norway	
143	Iceland	
Rate of Cost-of-Living 350%		
144	South Korea	350%
145	Hong Kong	
146	New York	
147	England	
Rate of Cost-of-Living 450%		
148	Japan	450%
149	Switzerland- Geneva	
150	Switzerland- Bern	

Annexe 4 : Les budgets de la diplomatie dans les Plans de développement national

- Le Plan de développement et de la réforme palestinienne (2008-2010) :

Table 5.1.2 Allocation of recurrent budget resources

Ministry/agency	Strategic objectives	2008 \$ million
Ministry of Interior	Provide efficient and effective civilian services in accordance with the law	22.5
Civil Police	Build the capacity and capability of the civil police	X
	Enforce traffic regulations	X
	Fight crime and enforce public order	X
	Implement judicial orders	X
Preventive Security	Upgrade intelligence quality	X
	Build human resources capacity	X
	Upgrade infrastructure and equipment	X
	Upgrade intelligence technology	X
National Security	Build the capacity and capability of the NSF	X
	Upgrade military accommodation	X
	Ensure staff awareness of the law & citizens' rights	X

Intelligence	Protect NSF from infiltration	X
	Ensure security of intelligence personnel, facilities & info systems	X
Presidential Guard	Ensure protection of the President and other domestic and international VIPs	X
National Political Guidance Commission	Develop awareness of Palestinian culture, heritage and rights amongst the security services and civil society	X
Total		782
Ministry of Justice	A sound legal framework for administration of justice	4.5
	A sound and stable legal procedures and plans for the justice sector	0.5
	Safeguard citizens' rights and basic freedoms	0.6
	Strengthen justice sector organizations, facilities and systems	0.1
Total		5.7
High Judicial Council	Ensure fair trials	6.5
	Efficient & effective operation of courts in accordance with the law	5.2
Total		11.7
Attorney General	Ensure timely and efficient processing of all legal cases	3.3
	Strengthen respect for human rights	0.3
	Strengthen organizational capacity of the prosecution service	0.2
Total		3.8
Central Elections Commission	Support democracy and good governance through implementing the elections law to ensure, free, impartial and transparent elections	2.7
Total		2.7
Legislative Council	An effective and unified legislative system	6
	Effective scrutiny and monitoring of the executive branch	5.3
	Increased citizens' participation in the democratic process	4.4
Total		15.7
General Personnel Council	A comprehensive, modernized legal and institutional framework for human resources management and development	17
	Efficient and effective application of HRM and HRD policies, systems and processes	5.8
	Effective and appropriate institutional arrangements, human resources, physical resources, systems and processes to support efficient discharge of GPC functions	7.7
Total		30.5
Financial Administration Control Bureau	Audit and report on compliance with financial and administrative regulations and procedures and investigate public complaints	1.9
	Effective and appropriate institutional arrangements, human resources, physical resources, systems and processes to support efficient discharge of FACB functions	
Total		1.9
Ministry of Finance	A comprehensive, modernized legal and institutional framework for public financial management	20
	Maximize the collection of public revenues	1
	Public expenditure guided by a comprehensive, policy-led MTEF and effective budget execution mechanisms	3
	Public expenditure management through efficient and effective accounting, financial management and reporting systems	1
	Sound macroeconomic policy development, planning and reporting	0.5
	Effective financial control and internal audit functions	2
	Effective and appropriate institutional arrangements, human resources, physical resources, systems and processes to support efficient discharge of MoF functions	2
	Total	29
Ministry of Foreign Affairs	Define and pursue foreign policies to promote Palestinian interests at home and abroad	5
	Efficient and effective consular and public information services	1.5
	Efficient and effective delivery of all other functions	0.5
Total		7

Ministry of Planning	Comprehensive, modernized legal and institutional framework for policy analysis and national planning	0.5
	Effective guidance and technical assistance to PNA organizations to enable them to prepare high quality plans and contribute to national and sector planning processes	0.5
	Preparing annual national reform and development plans by coordinating and facilitation government policy-making and planning processes	0.5
	Effective knowledge management and information sharing for planning purposes	0.5
	Preparing regular, high quality government performance monitoring and evaluation reports	0.2
	Effective aid management and resource mobilization	0.4
	Effective and appropriate institutional arrangements, human resources, physical resources, systems and processes to support efficient discharge of MoP functions	0.4
Total		3
Ministry of Local Government	Improve the efficiency and effectiveness of local government	22
	Improve public services at the local level	6
Total		28
Other organizations not participating in the 2007 PRDP process		
Dar Al Fatwa	N/A	2
Office of the President	N/A	45
PLO Organizations	N/A	30
Prime Minister's Office	N/A	6
General Administration of Crossings & Borders	N/A	2
Supreme Chief Justice	N/A	5
Research & Studies Center	N/A	6
NGO affairs	N/A	2
Negotiation Affairs Department	N/A	1
Embassies	N/A	33
Total		132
Grand Total		1,053

Palestinian Reform and Development Plan 2008-2010, 2007, p. 45-47, document disponible sur le site du Comité des Nations-Unies pour les droits palestiniens, <https://www.un.org/unispal/document/auto-insert-208834/>, consulté la dernière fois le 20 août 2021.

- Le Plan de développement national (2011-2013)

Annex 1: Development Expenditure Plan - Governance Sector

National sector	Intervention	Expenditure (US\$ '000)		
		2011	2012	2013
Justice	Institutional reform - Judiciary, public prosecution, MoJ	3,000	1,800	1,800
	Legislative framework modernization	900	1,800	1,600
	Development of the legal profession	300	300	300
	Infrastructure - courts, public prosecution, arbitration	7,400	21,100	26,300
	Public awareness & legal aid	600	1,600	1,800
	Human right institutions strengthening	800	100	100
	Develop forensic sciences capacity	1,400	2,600	3,900
	Government buildings	1,400	300	300
	Total	15,800	29,600	36,100
Security		2011	2012	2013
	Training and development	7,500	6,600	6,600
	Operations and logistics	5,600	7,900	7,900
	<i>Muqata'at</i> construction in the governorates	7,500	10,500	3,400
	Border security agencies	2,800	2,000	1,300
	Civil defense and civil affairs	8,500	7,900	5,300
	Correctional and rehabilitation centers	3,800	5,300	5,300
	Government buildings	25,400	45,400	55,800
	Total	61,100	85,600	85,600

		2011	2012	2013
International relations	Institutional reform	5,600	5,300	3,900
	Government buildings	1,900	2,600	1,600
	Total	7,500	7,900	5,500
		2011	2012	2013
Local governance & administration	Institutional reform, including consolidation of LGUs	9,400	14,500	18,400
	Public participation in local government	900	800	800
	Municipal infrastructure, equipment & administrative systems	16,000	22,400	13,900
	Government buildings	500	1,300	1,300
	Total	26,800	39,000	34,400
		2011	2012	2013
Administrative development	Institutional reform - center of government institutions	2,800	5,300	5,800
	Civil service training and development	1,900	2,000	700
	Strengthening public accountability and oversight	1,900	700	0
	Border crossing administration	2,800	7,900	7,900
	Total	9,400	15,900	14,400
		2011	2012	2013
Public financial management	Institutional reform - financial management process/systems	1,900	2,600	2,100
	Financial sector professional development	400	400	300
	Revenue administration at border crossings	200	300	0
	Government buildings	1,100	500	0
	Fuel storage installations	4,700	5,300	5,300
	Total	8,300	9,100	7,700

		2011	2012	2013
Public information & media	Strengthening public broadcast media	1,900	3,900	5,300
	Public education	700	900	900
	Development of the media profession	900	2,000	2,600
	International affairs and diplomacy	400	500	300
	Total	3,900	7,300	9,100
		2011	2012	2013
Government statistics & research	Institutional reform	1,300	1,800	2,500
	Censuses	800	300	700
	Compilation and dissemination of government statistics	1,900	2,600	2,600
	Total	4,000	4,700	5,800
		2011	2012	2013
Land management	Institutional reform	1,100	1,800	1,800
	Land registration	1,100	1,600	2,600
	Land settlement	2,800	3,900	3,900
	Government buildings	400	500	500
	Total	5,400	7,800	8,800
Governance Sector Total		142,200	206,900	207,400

National Development Plan 2011-2013 – Establishing the State, Building the Future, avril 2011, p. 95-97, document disponible sur le site du ministère des Transports palestinien, http://www.mot.gov.ps/wp-content/uploads/Portals/_Rainbow/Documents/Establishing%20the%20State%20Building%20Our%20Future_%20NDP%202011-13.pdf, consulté la dernière fois le 24 août 2021.

- Plan de développement national (2014-2016)

Table 13: Development and operating expenditures in the Good Governance and Institution Building sector*

Sub-Sector	2014 expenditures (US\$ million)		2015 expenditures (US\$ million)		2016 expenditures (US\$ million)		Total operating expenditures 2014-16		Total development expenditures 2014-16		
	Operating	Development	Operating	Development	Operating	Development	Operating (US\$ million)	% of operating expenditures of governance sector	Development (US\$ million)	% of development expenditures of governance sector	% of development expenditures of total development expenditure
Security	1,019.0	32.0	1,050.4	34.0	1,082.0	27.0	3,151.4	80.7%	93.0	23.7%	6.2%
Justice	41.1	25.0	42.3	27.5	43.6	32.0	127.0	3.3%	84.5	21.6%	5.6%
Local Government	44.8	42.0	46.1	43.0	47.5	55.0	138.4	3.5%	140.0	35.7%	9.3%
Administrative Development and Public Financial Management	87.8	18.0	89.6	20.0	92.7	29.0	270.1	6.90%	67.0	17.10%	4.5%
International Relations	70.7	3.3	72.8	2.5	74.9	1.7	218.4	5.6%	7.5	1.9%	0.5%
Total	1,263.4	120.3	1,301.2	127.0	1,340.7	144.7	3,905.3	100%	392.0	100%	26.1%

Note: Due to an incomplete shift from budgeting on a line item basis to programme-based budgeting, NDP operating expenditures differ from those stated in the 2014 General Budget

National Development Plan 2014-2016 – State Building to Sovereignty, 2014, p. 96, document disponible sur le site de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale – Plan de développement national arabe, <https://andp.unescwa.org/plans/1215>, consulté la dernière fois le 24 août 2021.

Annexe 5 : Chronologie de la reconnaissance internationale des Palestiniens

22 novembre 1974, résolution 3237 : l'OLP obtient le statut d'observateur en sa qualité de mouvement de libération nationale ce qui inclut le droit de participer en qualité d'observateur aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales

15 novembre 1988 : proclamation d'indépendance de l'État de Palestine à Alger

15 décembre 1988, résolution 43/177 : reconnaissance de la proclamation de l'État de Palestine du 15 novembre 1988 qui permet le changement de désignation du statut d'observateur qui passe de « l'OLP » à la « Palestine »

7 juillet 1998, résolution 52/250 : confère à la Palestine des droits et privilèges supplémentaires en matière de participation aux travaux de l'ONU généralement réservés aux États membres (droit de participer au débat général de l'Assemblée générale, droit de réponse, droit de coparrainer des projets de résolution et de décision et de soulever des motions d'ordre concernant les procédures relatives aux questions palestiniennes et du Moyen-Orient) et augmente le nombre de sièges passant de deux à six

23 septembre 2011 : lettre de Mahmoud Abbas adressée au secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, demandant l'adhésion pleine et entière de l'État de Palestine à l'organisation

Avril 2011 : le comité de liaison ad hoc des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient s'est joint au FMI et à la Banque mondiale pour reconnaître que, sur le territoire limité sous son contrôle et dans les limites des questions politiques non résolues, l'Autorité sous son contrôle et dans les limites des questions politiques non résolues, l'Autorité palestinienne avait démontré que ses fonctions gouvernementales étaient désormais suffisantes pour un gouvernement d'État opérationnel. gouvernement fonctionnel d'un État

31 octobre 2011 : l'UNESCO admet l'État de Palestine comme membre de plein droit

29 novembre 2012, résolution A/RES/67/19 : l'Assemblée générale a accordé à la Palestine le statut d'« État non membre observateur » auprès de l'ONU, sans préjudice des droits et privilèges acquis et du rôle de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en sa qualité de représentante du peuple palestinien

2 janvier 2015 : l'État de Palestine ratifie le Traité de Rome lui permettant d'intégrer la CPI

10 septembre 2015, résolution A/RES/69/320 : l'État de Palestine obtient l'autorisation de hisser leur drapeau dans les différents sièges des Nations Unies

27 septembre 2017 : l'État de Palestine devient membre d'Interpol

16 octobre 2018 : la Palestine est élue à la présidence du G77 et la Chine pour 2019

Liste des institutions et des noms

- Les institutions :

Autorité palestinienne (AP) : autorité nationale instaurée après les accords d'Oslo. Selon la Déclaration de principes signée entre l'OLP et Israël en 1993, elle est censée céder la place à l'État de Palestine au terme de la période intérimaire prévue (1994-1999). En termes diplomatiques, elle représente officiellement les intérêts de la population des TPO.

Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR) : institution fondée sur décision de l'OLP en 1993 et chargée de la coordination avec les donateurs internationaux pour le financement des structures de l'AP.

Conseil législatif palestinien (CLP) : organe législatif de l'AP. Les élus sont *de facto* membres du CNP.

Conseil national palestinien (CNP) : organe législatif de l'OLP.

Conseil révolutionnaire (CR) : instance législative du Fatah.

Comité central (CC Fatah) : instance exécutive du Fatah.

Comité exécutif (CE) : organe exécutif de l'OLP.

Conseil central (CC OLP) : organe intermédiaire au sein de l'OLP entre le Conseil national et le Comité exécutif.

Département politique : département de l'OLP en charge de ses relations extérieures.

Fatah : principal mouvement palestinien au sein de l'OLP. Fondé en 1959 et dirigé par Yasser Arafat puis par Mahmoud Abbas depuis 2004.

Fond national palestinien (FNP) : organe en charge des finances de l'OLP.

Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP) : groupe *fedayin* de tendance marxiste et révolutionnaire dirigé par Nayef Hawatmeh. Fondé en 1969.

Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) : groupe *fedayin* de tendance marxiste et révolutionnaire dirigé par Georges Habache. Principal rival du Fatah au sein de l'OLP. Fondé en 1967.

Hamas : parti islamiste palestinien fondé en 1987. Remporte les élections législatives en 2006. Suite au conflit l'opposant au Fatah, le parti s'empare de la bande de Gaza en 2007 qui subit depuis un blocus de la part d'Israël.

Ministère du Plan et de la Coopération internationale (MOPIC) : ministère créé en 1994 sous la direction de Nabil Shaath. Sa principale mission consiste à gérer les donations

internationales pour l'AP et de planifier ses aménagements. Le ministère ferme en 2003 avec la scission du secteur de la coopération, qui devient le ministère des Affaires étrangères.

Ministère des Affaires étrangères (MOFA) : ministère en charge des relations extérieures de l'AP. Fondé en 2003.

Negotiation Support Unit (NSU) : unité d'expertise juridique du Département des négociations de l'OLP.

Organisation de libération de la Palestine (OLP) : mouvement national palestinien fondé en 1964. Elle est reconnue comme la seule représentante légitime du peuple palestinien depuis 1974.

- Les personnalités palestiniennes :

Abbas, Mahmoud (1935) : actuel président du Fatah, de l'OLP et de l'AP depuis 2005.

Abdullah, Abdullah (1939) : représentant de l'OLP au Canada puis en Grèce, vice-ministre des Affaires étrangères de l'AP de 2003 à 2005.

Al-Qudwa, Nasser (1953) : observateur permanent de l'OLP à l'ONU de 1991 à 2005, nommé ministre des Affaires étrangères de 2005 à 2006.

Al-Maliki, Riyad (1955) : actuel ministre des Affaires étrangères de l'AP.

Al-Wazir, Khalil (1935-1988) : connu sous le nom d'Abu Jihad. Dirigeant du Fatah en charge des forces armées.

Arafat, Yasser (1929-2004) : fondateur du Fatah. Il a cumulé les charges de président du Fatah de 1959 à 2004, de l'OLP de 1967 à 2004 et de l'AP de 1996 à 2004.

Choukairy, Ahmed (1908-1980) : président de l'OLP de 1964 à 1967.

Erekat, Saëb (1955-2020) : chef du Département des négociations de l'OLP de

Fayyad, Salam (1952) : ministre de l'Économie de l'AP de 2002 à 2005 puis de 2007 à 2012, ministre des Affaires étrangères en 2007, Premier ministre de 2007 à 2011.

Habache, Georges (1926-2008) : secrétaire général du FPLP de 1967 à 2000.

Hawatmeh, Nayef (1935) : leader du FDLP.

Khalaf, Salah (1933-1991) : connu sous le nom d'Abu Iyad. Dirigeant du Fatah en charge des renseignements.

Khalidi, Majdi (1961) : directeur général du MOPIC (1996-2003) puis du MOFA (2003-2005). Actuel conseiller de Mahmoud Abbas pour les affaires diplomatiques.

Kreisheh, Ibrahim (1967) : vice-ministre des Affaires étrangères du MOFA (2003-2005), actuel ambassadeur à Genève et au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

Qaddoumi, Farouk (1931) : dirigeant du Fatah. Chef du Département politique de l'OLP de 1973 à 2008.

Ramlawi, Nabil (1937) : diplomate palestinien, nommé à la tête du projet de l'école diplomatique palestinienne de 2003 à 2005.

Shaath, Nabil (1938) : membre du Fatah, ministre du Plan et de la Coopération internationale de 1994 à 2003, puis ministre des Affaires étrangères de 2003 à 2005.

Sources

- Mémoires, (auto)biographies :

Naïm Khader. Le sens d'une vie, Bruxelles, Vie ouvrière, 1981.

Abu Iyad ; Rouleau Éric, *Palestinien sans patrie. Entretiens avec Éric Rouleau*, Paris, Fayolle, 1978.

Avnery Uri, *Mon frère l'ennemi*, Londres, Liana Levi, 1986.

Bitterlin Lucien, *La flamme et le soufre*, Paris, Vegapress, 1988.

Ezzedine Kalak. Portrait d'un militant, publié par le Département d'information de l'OLP, 1978.

Frangi Abdallah, *Der Gesandte: Mein Leben für Palästina. Hinter den Kulissen der Nahost-Politik (Le Messenger : Ma vie pour la Palestine. Les coulisses de la politique au Moyen-Orient)*, Heyne Verlag, 2011.

Habache Georges ; Malbrunot Georges, *Les révolutionnaires ne meurent jamais: Conversations avec Georges Malbrunot*, Paris, Fayard, 2008.

Halevi Ilan, *Allers retours*, Paris, Flammarion, 2005.

Halevi Ilan, *Du souvenir, du mensonge et de l'oubli. Chroniques palestiniennes*, Arles, Beyrouth Actes Sud, Institut des études palestiniennes, 2016.

Hout (al-) Shafiq, *My Life in the PLO: The Inside Story of the Palestinian Struggle*, Pluto Press, Beyrouth, 2006.

Karmi Ghada, *In Search of Fatima: A Palestinian Story*, Londres, Verso, 2002.

La Volpe Alberto, *Diario segreto di Nemer Hammad ambasciatore di Arafat in Italia (Journal secret de Nemer Hammad ambassadeur d'Arafat en Italie)*, Rome, Riuniti, 2002.

Liebman Marcel, *Né Juif : Une famille juive pendant la guerre*, Bruxelles, Labor, Collection « La Noria », 1996.

Rodinson Maxime, *Souvenirs d'un marginal*, Paris, Fayard, 2005.

Sanbar Elias, *Le bien des absents*, Arles, Actes Sud, 2002.

The Council for the advancement of Arab-British Understanding, *A Man of Peace. In memomriam Saïd Hammami*, 1978.

Venn-Brown Janet (dir.), *For a Palestinian: A Memorial to Wael Zuaiter*, Kegan Paul International, 1985.

Verdussen Robert, *Naïm Khader, prophète foudroyé du peuple palestinien (1939-1981)*, Le Cri, 2001.

- *Who's who* :

CV de l'ambassadeur Abdelrahim al-Farra, disponible sur le site du Parlement européen, https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/documents/dpal/dv/04a_cvambassadeuralfarra/04a_cvambassadeuralfarraen.pdf, consulté la dernière fois le 22 novembre 2021.

CV de l'ambassadeur Manuel Hassassian, disponible sur le site de la mission de Londres, <http://palmissionuk.org/about+us/the+ambassador/about+the+ambassador/>, plus disponible en ligne.

CV de l'ambassadrice Khoulood Daibes, disponible sur le site de la mission en Allemagne, <http://www.palaestina.org/index.php?id=11>, consulté la dernière fois le 23 novembre 2021.

CV de l'ambassadeur Salah Abdel-Shafi, disponible sur le site de la mission en Autriche, <https://www.palestinemission.at/botschafter>, consulté la dernière fois le 23 novembre 2021.

The Washington Institute for Near East Policy, "The Palestinian Legislative Council. A Handbook", 2007, plus disponible en ligne.

The Washington Institute for Near East Policy, "Fatah Central Committee Profiles", 2015, disponible sur <https://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/fatah-central-committee-profiles>, consulté la dernière fois le 1^{er} octobre 2021.

Facebook :

Abbas Zaki, https://www.facebook.com/pg/%D8%B9%D8%A8%D8%A7%D8%B3-%D8%B2%D9%83%D9%8A-337638652954832/about/?tab=page_info, consulté la dernière fois le 7 décembre 2020.

Ali Shaath, https://www.facebook.com/pg/ADEF.xyz/about/?ref=page_internal, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

Bashar al-Sorri, <https://fr-fr.facebook.com/balsorri/>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

Mission de Palestine en Belgique, <https://www.facebook.com/mission.palestine/>, consulté la dernière fois le 3 octobre 2021.

Mission de Palestine en France, <https://fr-fr.facebook.com/missiondepalestinefrance/>, consulté la dernière fois le 3 octobre 2021.

LinkedIn :

Abdel Malek Jaber, <https://jo.linkedin.com/in/abdul-malik-al-jaber-4687b021>, consulté la dernière fois le 10 juillet 2020.

Ammar Hijazi, <https://www.linkedin.com/in/ammam-hijazi-4bb61945/>, consulté la dernière fois le 9 octobre 2020.

Bashar al-Sorri, <https://www.linkedin.com/in/bashar-al-sorri-555a43b1/?originalSubdomain=ps>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

Belal Fannoun, <https://www.linkedin.com/in/belal-fannoun-98603249/>, consulté la dernière fois le 27 janvier 2021.

David Shaheen, <https://www.linkedin.com/in/david-shaheen-1860bb98/>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

Dirar Hassan, <https://www.linkedin.com/in/dirar-hassan-ma-67427378/>, consulté la dernière fois le 27 janvier 2021.

Ihsan Abualrob, <https://www.linkedin.com/in/ihsan-abualrob-190428169/>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

Jamila Iriqat, <https://www.linkedin.com/in/jamila-iriqat-eragat-83901274/>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

Khalil Sawayfa, <https://www.linkedin.com/in/khalil-sawayfa-b0305a73/?originalSubdomain=ps>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

Majd Zghyer, <https://www.linkedin.com/in/majd-zghyer-66787aab/>, consulté la dernière fois le 27 janvier 2021.

Majdi Khaldi, <https://ps.linkedin.com/in/majdi-khaldi-5ab6b524>, consulté la dernière fois le 7 juillet 2020.

Mohamed Khanfar, <https://www.linkedin.com/in/mohamed-khanfar-3171575a/>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

Taghrid Senouar, <https://www.linkedin.com/in/taghrid-senouar-b5340710/?originalSubdomain=zw>, consulté la dernière fois le 10 février 2021.

Wafaa Jallaq, <https://www.linkedin.com/in/wafaa-jallaq-666006134/>, consulté la dernière fois le 27 janvier 2021.

PASSIA :

Anis al-Qaq, <http://passia.org/personalities/618>, consulté la dernière fois le 7 juillet 2020.

Anwar Nusseibeh, <http://www.passia.org/personalities/598>, consulté la dernière fois le 20 août 2019.

Daoud Talhami, <http://passia.org/personalities/783>, consulté la dernière fois le 14 mai 2019.

Diab al-Louh, <http://www.passia.org/personalities/141>, consulté la dernière fois le 1^{er} octobre 2021.

Eugène Makhoul, <http://www.passia.org/personalities/124>, consulté la dernière fois le 7 janvier 2020.

Farouk al-Qaddumi, <http://passia.org/personalities/613>, consulté la dernière fois le 21 mai 2020.

Haidar Abdel-Shafi, <http://www.passia.org/personalities/48>, consulté la dernière fois le 26 novembre 2019.

Hani al-Hassan, <http://passia.org/personalities/353>, consulté la dernière fois le 5 juin 2020.

Hayel Abdel-Hamid, <http://passia.org/personalities/39>, consulté la dernière fois le 8 juin 2020.

Ibrahim Kreisheh, <http://www.passia.org/personalities/153>, consulté la dernière fois le 15 juillet 2020.

Imad al-Falouji, <http://passia.org/personalities/430>, consulté la dernière fois le 15 septembre 2021.

Izzat Tannous, <http://passia.org/personalities/793>, consulté la dernière fois le 20 novembre 2020.

Jamal al-Shobaki, <http://www.passia.org/personalities/753>, consulté la dernière fois le 25 septembre 2021.

Khalid al-Wazir, <http://passia.org/personalities/822>, consulté la dernière fois le 27 mai 2020.

Khaled al-Hassan, <http://passia.org/personalities/352>, consulté la dernière fois le 21 mai 2020.

Nabil Shaath, <http://www.passia.org/personalities/707>, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

Nasser al-Qudwa, <http://www.passia.org/personalities/640>, consulté la dernière fois le 21 juillet 2021.

Rashid Areikat,

http://188.166.160.81/passia_old/passia.org/palestine_facts/personalities/alpha_a.htm,

consulté la dernière fois le 24 novembre 2020.

Rawhi Fattouh, <http://passia.org/personalities/418>, consulté la dernière fois le 7 septembre 2021.

Riyad al-Maliki, <http://passia.org/personalities/127>, consulté la dernière fois le 5 octobre 2020.

Samih Abed, <http://passia.org/personalities/53>, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

Youssef al-Najjar, <http://www.passia.org/personalities/551>, consulté la dernière fois le 21 mai 2020.

Wikipedia :

Ali Shaath, Wikipédia, <https://ar.wikipedia.org/wiki/>, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

- Archives du ministère des Affaires étrangères français :

Compte-rendu steno du Conseil de sécurité, séance 1418, 01 mai 1968, carton 294PO/3/17, ONU, Nantes, consulté le 9 octobre 2017.

Compte-rendu steno du Conseil de sécurité, séance 1421, 3 mai 1968, carton 294PO/3/17, ONU, Nantes, consulté le 9 octobre 2017.

Dépêche d'actualité du consul de France Christian d'Halloy sur l'appel d'Abba Eban aux arabes palestiniens, 14 mai 1970, carton 294/PO/3/22, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

Liste des personnalités en rapport suivi par le Consulat, carton 294PO/3/16, Jérusalem, Nantes, consulté le 9 octobre 2017.

Note du consul français de Jérusalem, Christian d'Halloy, 25 août 1967, Jérusalem, Nantes, consulté le 9 octobre 2017.

Note du consul de France Christian d'Halloy sur l'état d'esprit en Cisjordanie après la bataille de Karameh, 29 mars 1968, carton 294PO/3/22, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

Note du consul de France Christian d'Halloy sur le phénomène palestinien en Cisjordanie, 22 janvier 1969, carton 294PO/3/44, Jérusalem, Nantes, consulté le 11 octobre 2017.

Note de Christian d'Halloy, consul de Jérusalem, au ministère, 17 avril 1969, carton 294PO/3/26, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

Note du consul français de Jérusalem Christian d'Halloy sur la déclaration faite à Edward Heath par Anwar Nusseibeh, 24 avril 1969, carton 294PO/3/26, Jérusalem, Nantes, consulté le 9 octobre 2017

Note du consul de France Christian d'Halloy sur les réactions cisjordanienues à l'appel d'Abba Eban, 20 mai 1970, carton 294/PO/3/22, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

Note du consul de France Pierre Bitard sur Lord Caradon et les territoires occupés, 10 janvier 1977, carton 294PO/3/29, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

Note du consul général de France Pierre Bitard sur les déclarations du cheikh Jaabari, 27 janvier 1977, carton 294PO/3/35, Jérusalem, Nantes, consulté le 11 octobre 2017.

Note du consul de France Pierre Bitard sur la visite de M. Waldheim et les Palestiniens, 15 février 1977, carton 294PO/3/29, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

Note du consul de France Pierre Bitard sur la visite de Sadate, 13 décembre 1977, carton 294PO/3/29, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

Pétition signée par 152 femmes arabes de Jérusalem datée, 18 avril 1968, carton 294PO/3/17, ONU, Nantes, consulté le 9 octobre 2017.

Retranscription de l'interview de Moshe Dayan, 31 mai 1968, carton 294PO/3/22, Jérusalem, Nantes, consulté le 10 octobre 2017.

- Fonds d'archive d'Éric Rouleau :

○ Documents :

Entretien d'Ibrahim Souss réalisé par Éric Rouleau le 30 janvier 1993, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 389 Palestine Bio., MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

« Fiches du Monde Arabe », 30 mars 1976, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

Rapport d'*An-Nahar*, Vol. I, n° 32, 28 novembre 1977, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

○ Articles :

Le Figaro, « Beyrouth : Petit-déjeuner Sauvagnargues-Arafat, ce matin », 20 octobre 1974, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

Le Jour, « Les étudiants face au problème palestinien », 31 janvier 1968, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 14 mai 2019.

Le Nouvel Observateur, « Un représentant de Yasser Arafat déclare... », 21 octobre 1974, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 219 RI, MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

Le Point, « La deuxième vie d'Ibrahim Souss », publié le 7 mai 1992, fond d'archive d'Éric Rouleau, ER 389 Palestine Bio., MMSH, Aix-en-Provence, consulté la dernière fois le 7 mai 2019.

- Documentation :

Center for International Studies, *The Sandinista-PLO Axis: A Challenge for the Free World*, Washington D.C., février 1984.

Décret présidentiel n° 3 de l'année 2015 concernant la formation du Haut comité national auprès de la Cour Pénale Internationale, publié le 7 février 2015.

Raddaideh, Kifah, « Al-'alaqat al-duwliat harakat fath 2009 - adhar 2017 » (« Les relations internationales du mouvement Fatah 2009 – mars 2017 »), mars 2017.

- Sources en ligne :

Abu Loghod, « Diplomacy Meetings », <http://ialiis.birzeit.edu/eprintnews.php?id=282>, consulté la dernière fois le 7 septembre 2020.

Adnan Abu Amer, « Ta'yin sufàra' filastiniyìn judud yuthìr al-aintiqàdāt » (« La nomination de nouveaux ambassadeurs palestiniens suscite des critiques »), <https://adnanabuamer.com/post/347/>, mis en ligne le 19 janvier 2018, consulté la dernière fois le 16 septembre 2021.

Aman, « Al-ta'yināt wa al-tarqiyāt fī al-wazàif al-dibloùmàsiyat » (« Nominations et promotions aux postes diplomatiques (2010-2015) »), février 2016, <https://www.aman-palestine.org/reports-and-studies/8892.html>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

Ambassade de Palestine en Argentine, Ambassadeur Husni Abdel Wahed, <http://www.palestina.int.ar/sample-page/embajador/>, consulté la dernière fois le 10 août 2021.

Américain Friends Service Committee, « Zahira Kamal », <https://www.afsc.org/story/zahira-kamal>, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

Assafir, « Daourat Qatana lildubât al-filastīniyīn » (« Les cours de Qatana pour les officiers palestiniens »), <http://palestine.assafir.com/Article.aspx?ChannelID=150&ArticleID=1949&ref=Edition>, consulté la dernière fois le 2 juin 2021.

Assemblée parlementaire européenne, composition de la délégation de Palestine, <https://pace.coe.int/en/aplist/countries/62/palestine>, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

Association France Palestine solidarité, « L'Allemagne décide que la Palestine aura un ambassadeur à Berlin », <https://www.france-palestine.org/L-Allemagne-decide-que-la-destination>, mis en ligne le 2 février 2012, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

Association des Marocains en France, « Pour mémoire : intervention de Bernard Ravenel à la soirée d'hommage à François Della Sudda », publié le 7 février 2018, <http://www.amf-federation.com/index.php/actualite/actualites/95-pour-memoire-intervention-de-bernard-ravenel-a-la-soiree-d-hommage-a-francois-della-sudda.html>, consulté la dernière fois le 13 mai 2019.

Autorité palestinienne, *Palestinian Reform and Development Plan 2008-2010*, 2007, document disponible sur le site du Comité des Nations-Unies pour les droits palestiniens, <https://www.un.org/unispal/document/auto-insert-208834/>, consulté la dernière fois le 20 août 2021.

Ending the Occupation, Establishing the State, août 2009, disponible sur le site du Comité des Nations-Unies pour les droits palestiniens, <https://unispal.un.org/DPA/DPR/unispal.nsf/0/FC11A804CC0C13B88525790A004CA9E1>, consulté la dernière fois le 21 août 2021.

National Development Plan 2011-2013 – Establishing the State, Building the Future, avril 2011, document disponible sur le site du ministère des Transports palestinien, http://www.mot.gov.ps/wp-content/uploads/Portals/_Rainbow/Documents/Establishing%20the%20State%20Building%20our%20Future_%20NDP%202011-13.pdf, consulté la dernière fois le 24 août 2021.

National Development Plan 2014-2016 – State Building to Sovereignty, 2014, document disponible sur le site de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale – Plan de développement national arabe, <https://andp.unescwa.org/plans/1215>, consulté la dernière fois le 24 août 2021.

BDS, <https://bdsmovement.net/news/legal-briefing-bds-legitimate-human-rights-movement>, consulté la dernière fois le 8 septembre 2021.

Blue Umbrella, page Facebook, <https://www.facebook.com/pg/Blueumbrellajo/about/>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

CEDAW, « Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention et conformément à la procédure simplifiée de présentation des rapports. Rapports initiaux des États parties attendus en 2015. État de Palestine », CEDAW/C/PSE/1, disponible en français sur <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/CEDAW/C/PSE/1>, publié le 24 mai 2017, consulté pour la dernière fois le 9 février 2021.

Clingendael Institute, « Training Palestinian diplomats in Ramallah », <https://www.clingendael.nl/news/training-palestinian-diplomats-ramallah>, mis en ligne le 3 juin 2016, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

Commission des Affaires étrangères, Assemblée nationale, audition de Mme Leïla Shahid du 18 octobre 2000, compte-rendu n° 7, disponible sur le site de l'Assemblée nationale, <https://www.assemblee-nationale.fr/11/cr-cafe/00-01/c0001007.asp>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

Audition de Mme Hind Khoury du 23 février 2010, compte-rendu n° 44, disponible sur le site de l'Assemblée nationale, <https://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-cafe/09-10/c0910044.asp>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

Audition de M. Hael al-Fahoum du 18 mai 2011, compte-rendu n° 61, disponible sur le site de l'Assemblée nationale, <https://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-cafe/10-11/c1011061.asp>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

Audition de M. Salman al-Herfi du 10 mai 2016, compte-rendu n° 67, disponible sur le site de l'Assemblée nationale, <https://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cafe/15-16/c1516067.asp>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, Sénat, audition de Mme Leïla Shahid du 18 avril 2001, disponible sur le site du Sénat, <https://www.senat.fr/commission/etr/etrd010423.html>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

Audition de Mme Leïla Shahid du 4 février 2003, disponible sur le site du Sénat, <https://www.senat.fr/commission/etr/etr030210.html>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

Audition de Mme Leïla Shahid du 1^{er} février 2005, disponible sur le site du Sénat, <https://www.senat.fr/commission/etr/etr050207.html#toc4>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

Audition de Mme Hind Khoury du 12 avril 2006, disponible sur le site du Sénat, <https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20060410/etr.html>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

Audition de M. Hael al-Fahoum du 3 décembre 2014, disponible sur le site du Sénat, <https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20141201/etr.html#par31>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

Audition de M. Salman al-Herfi du 17 janvier 2017, disponible sur le site du Sénat, <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20170116/etr.html>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2021.

CV de Saeb Bamya disponible sur <http://aix-group.org/index.php/2015/10/10/mr-saeb-bamya/>, mis en ligne le 10 octobre 2015, consulté la dernière fois le 26 novembre 2019.

Département des relations internationales de l'OLP, page Facebook, https://fr-fr.facebook.com/dirplo/?ref=page_internal, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

Digithèque de l'université de Perpignan, Déclaration de Principes du 13 septembre 1993, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ps1993.htm>,

Digithèque de l'université de Perpignan, Accords du Caire du 4 mai 1994, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ps1994.htm>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

Digithèque de l'université de Perpignan, Accord intérimaire de l'autonomie du 18 septembre 1995, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ps1995.htm>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

DN Debatt, discours de Margot Wallström, Ministre des Affaires étrangères du 30 octobre 2014, "Sweden today decides to recognise the State of Palestine", <https://www.dn.se/debatt/sweden-today-decides-to-recognise-the-state-of-palestine/>, mis en ligne le 30 octobre 2014, consulté la dernière fois le 21 septembre 2020.

Egmont Royal Institute of International Relations, "Advanced Training in Diplomatic Practices with a focus on Advocacy & Negotiation Techniques for Palestinian diplomats", <http://www.egmontinstitute.be/training/tailored-courses-in-diplomacy-fa/diplomatic-practices/200608-training-in-diplomatic-practices-focus-on-advocacy-negotiation-techniques-for-palestinian-diplomats-june2020/>, mis en ligne le 24 juin 2020, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

ENA, « Visite d'étude de l'Ecole Nationale d'Administration Palestinienne », <https://www.ena.fr/Ecole/L-ENA-dans-l-actualite/Les-actualites-de-l-Ecole/Visite-d-etude-de->

[l-Ecole-Nationale-d-Administration-Palestinienne](#), publié le 13 mars 2017, consulté la dernière fois le 28 septembre 2020.

ENA, « Un groupe de fonctionnaires palestiniens accueilli à l'ENA », <https://www.ena.fr/Ecole/L-ENA-dans-l-actualite/Les-actualites-de-l-Ecole/Un-groupe-de-fonctionnaires-palestiniens-accueilli-a-l-ENA>, publié le 7 mars 2019, consulté la dernière fois le 28 septembre 2020.

Folke Bernadotte Institute, « Palestinian diplomats learn from Swedish experience », <https://fba.se/en/newspress/nyhetsarkiv/2015/Palestinian-diplomats-learn-from-Swedish-experiences/>, mis en ligne le 5 août 2015, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

Folke Bernadotte Institute, « Training initiative for Palestinian diplomats continues », <https://fba.se/en/newspress/nyhetsarkiv/2015/training-initiative-for-palestinian-diplomats-continues/>, mis en ligne le 28 septembre 2015, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

Gouvernement hollandais, Discours du ministre des Affaires étrangères néerlandais Maxime Verhagen du 11 novembre 2008, <https://www.government.nl/documents/speeches/2008/11/11/speech-by-verhagen-at-the-opening-of-the-joint-training-of-palestinian-and-israeli-diplomats>, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

Gouvernement suédois, « Strategy for Sweden's international development cooperation with Palestine 2015-2019 », <https://www.government.se/country-and-regional-strategies/2015/02/strategy-for-swedens-international-development-cooperation-with-palestine-2015--2019/>, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

GPC, « Annonce for PNSA Project Trainers », https://www.gpc.pna.ps/diwan/resources/dbFiles/A3838_0.pdf, mis en ligne le 13 juillet 2017, consulté la dernière fois le 28 septembre 2020.

GUPS à Aix-Marseille, blog de l'union, <http://gups-aixmarseille.over-blog.com/>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

page Facebook, <https://fr-fr.facebook.com/GUPS.AixMarseille/>, consulté la dernière fois le 4 décembre 2020.

Historisch Nieuwsblad, « Nederland en de politieke erkenning van de PLO » (Les Pays-Bas et la reconnaissance politique de l'OLP), mai 2006, <https://www.historischnieuwsblad.nl/nederland-en-de-politieke-erkenning-van-de-plo/>, consulté la dernière fois le 9 juin 2020.

If AmÉrican knew, “Hope for the Future: An Interview with Amal Jadou”, https://ifamÉricansknew.org/cur_sit/amal.html, mis en ligne le 18 mars 2005, consulté la dernière fois le 6 octobre 2020.

International Crisis Group, *The Meanings of Palestinian Reform*, Middle East Briefing n °2, 12, novembre 2002, <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/eastern-mediterranean/israel/palestine/meanings-palestinian-reform>, consulté la dernière fois le 26 août 2021.

International Middle East Media Center, “Dr. Amal Jadou First Female Undersecretary of Palestine MOFA”, <https://imemc.org/article/dr-amal-jadou-first-female-undersecretary-of-palestine-mofa/>, mis en ligne le 17 septembre 2019, consulté la dernière fois le 6 octobre 2020.

Internationale socialiste, liste des participants à la rencontre réunie à Tel-Aviv et Ramallah le 23 et 24 mai 2005 sur « Pour un Moyen-Orient en paix » <https://www.internationalesocialiste.org/conseils/tel-aviv-et-ramallah-2005/liste-des-participants/>, consulté la dernière fois le 7 octobre 2020.

Kairos, « Khoury step ups to lead Kairos Palestine », <https://kairosusa.org/khoury-step-ups-to-lead-kairos-palestine/>, mis en ligne le 28 juillet 2015, consulté la dernière fois le 19 novembre 2021.

La Paix Maintenant, « Il est temps de tirer la leçon », <https://www.lapaixmaintenant.org/il-est-temps-de-tirer-la-lecon/>, consulté la dernière fois le 3 février 2020.

McCain Institute, page de présentation du programme Next Leader Generation, <https://www.mccaininstitute.org/next-generation-leader-program/>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

Maison de l’Orient et de la Méditerranée, *Guide de Palestine-sur-Web*, <https://www.mom.fr/guides/palestine/pales007.htm>, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

Ministère des Affaires étrangères de l’Inde, “Special Course for Other Developing Countries”, <https://ssifs.mea.gov.in/?3685?000>, consulté la dernière fois le 26 août 2020.

Ministère des Affaires étrangères de l’Indonésie, « Diplomatic Training program for the Palestinian Diplomats », <https://kemlu.go.id/en/berita/siaran-pers/Pages/Diplomatic-Trainin>, mis en ligne le 4 juillet 2008, plus consultable en ligne.

Ministère des Affaires étrangères de la Malaisie, « Strategic Analysis for International Participants 2016 », <https://www.idfr.gov.my/en/news-more-2/1294-mtcp-strategic-analysis>, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

Ministère des Affaires étrangères de la Turquie, « Training Program for the Palestinian Diplomats » <http://diab.mfa.gov.tr/en/training-program-for-the-palestinian-diplomats/>, mis en ligne en septembre 2014, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

« Training Program for the Palestinian Diplomats », <http://diab.mfa.gov.tr/en/training-program-for-the-palestinian-diplomat>, mis en ligne en juillet 2016, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

« Training Program for the Palestinian Diplomats », <http://diab.mfa.gov.tr/training-program-palestinian-diplomats.en.mfa>, mis en ligne en août 2018, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

« Training Program for the Palestinian Diplomats », <http://diab.mfa.gov.tr/training-program-palestinian-diplomats-2019.en.mfa>, mis en ligne en 2019, consulté la dernière fois le 27 août 2020.

Memri TV, “Fatah Central Committee member Abbas Zaki: Allah will gather the Israelis so we can kill them”, <https://www.memri.org/tv/fatah-central-committee-member-abbas-zaki-allah-will-gather-israelis-so-we-can-kill-them>, mis en ligne le 12 mars 2014, consulté la dernière fois le 20 janvier 2020.

Middle East Institute of Japan, https://www.meij.or.jp/event/2015_09.html, consulté la dernière fois le 8 juillet 2020.

MOFA, section intitulée « Fundamental Issues », <http://www.mofa.pna.ps/en-us/home>, consulté la dernière fois le 10 septembre 2021.

CV du ministre Riyad al-Maliki, <http://www.mofa.pna.ps/en-us/theministry/minister>, consulté la dernière fois le 5 octobre 2020.

“Dr.Riyad Mansour, Permanent Observer of the State of Palestine to the United Nations, Presented a training lecture for the diplomats at the ministry headquarters in Ramallah”, mis en ligne le 4 février 2016, plus disponible.

« ‘aqd jalsat mushàwarat siyàsiatan bayn filastīn wa biljikà » (Tenue d'une session de consultations politiques entre la Palestine et la Belgique), <http://www.mofa.pna.ps/es-es/oficinademedios/declaracionpolitica/>, mis en ligne le 12 juin 2019, consulté la dernière fois le 20 octobre 2020.

« Al-oumam al-mutaḥīdat tad’am barnāmaj binà' al-qoudràt al-kawàdir al-filastīniyat » (« L'ONU soutient le programme de renforcement des capacités des cadres palestiniens »), <http://www.mofa.pna.ps/en-us/mediaoffice/politicalstatement/>, mis en ligne le 30 novembre 2019, consulté la dernière fois le 21 août 2021.

« Taouqi' moudhakirat tafâhoum ma'a markaz madâr » (« Signature d'un protocole d'accord avec Madar Center »), <http://www.mofa.pna.ps/en-us/mediaoffice/politicalstatement/pgrid/5918/pageid/4/artmid/5849/articleid/3139>, mis en ligne le 19 février 2020, consulté la dernière fois le 21 août 2021.

Jerusalem Media and Communication Center, « Sufian Abu Zaida », <http://www.jmcc.org/people.aspx?idd=4262>, consulté la dernière fois le 10 juillet 2020.

ONU, discours de Mahmoud Abbas du 23 septembre 2011, https://gadebate.un.org/sites/default/files/gastatements/66/PS_en.pdf, consulté la dernière fois le 28 octobre 2020.

Palestinian Revolution, interview de Mohamed Abu Mayzar réalisé en 2011 et traduite, <http://learnpalestine.politics.ox.ac.uk/uploads/sources/58ec897ef13bf.pdf>, mis en ligne en 2016, consulté la dernière fois le 7 juillet 2021.

PASSIA, « PLO vs PA », http://passia.org/media/filer_public/8a/e7/8ae7c030-ac1d-4688-b3f4-606fbd50cd41/pa-plo2.pdf, septembre 2014, consulté la dernière fois le 27 septembre 2021.

PICA, “Palestine Medical Relief team to Ecuador”, <http://pica.pna.ps/palestine-medical-relief-team-to-ecuador/>, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

PNUD, “Agreement between the Ministry of Commerce of the People’s Republic of China, the Ministry of Foreign Affairs of the Palestinian Authority and the United Nations Development Program/Program of Assistance of the Palestinian People regarding the Implementation of the Office Building of the Palestinian Ministry of Foreign Affairs Aided by the Chinese Government”, 4 octobre 2008. Document disponible sur le site du PNUD, https://www.ps.undp.org/content/papp/en/home/operations/projects/democratic_governance/construction-of-ministry-of-foreign-affairs-building.html, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

“Supplementary Implementation Agreement on the Project of the China-aided Building of the Ministry of Foreign Affairs of the Palestinian National Authority”, https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/PAL/00051015_Supplementary%20Implementation%20Agreement%20-%20English-05-09-2010%2001:00:02PM.pdf, mis en ligne le 5 septembre 2010, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

Supporting Governance for Palestinian Statehood, <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/PAL/SEMI%20ANNUAL%20REPORT%20-%20Q3-4%202013%20-%20FINAL.PDF>, consulté la dernière fois le 7 septembre 2020.

“Effective and Efficient Palestinian Institutions Fulfilling International Objectives for Statehood”,

https://www.ps.undp.org/content/papp/en/home/operations/projects/democratic_governance/effective-palestinian-institutions.html, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

Radio Orient, « Hael al-Fahoum, ambassadeur de Palestine en France, l’invité de Radio Orient », , mis en ligne le 25 mars 2015, plus consultable en ligne.

Représentation de l’Inde dans les TPO, “India to assist Palestine in setting up of Institute of Diplomacy for the Palestinian Ministry of Foreign Affairs”, <http://www.roiramallah.org/press.php?id=74>, mis en ligne le 5 février 2017, consulté la dernière fois le 26 août 2020.

Washington institute, « Fayad’s new government: implications and challenges », <https://www.washingtoninstitute.org/ar/policy-analysis/view/fayads-new-government-implications-and-challenges>, mis en ligne le 22 mai 2009, consulté la dernière fois le 5 octobre 2020.

- Vidéos en ligne :

Archives de l’INA, « Plateau invités : Joseph Mouwannes/Ezzedine Kalak », archives du 20h de TFI, émission du 13 août 1976, <https://www.ina.fr/video/CAA7600952801/plateau-invites-joseph-mouwanes-azzedine-khalak-video.html>, consulté la dernière fois le 16 juillet 2021.

Émission « Ma Chine à moi » diffusée le 6 mai 2016, https://www.youtube.com/watch?v=Brio7kA-W_I&t=359s, mis en ligne le 15 juin 2016, consulté la dernière fois le 15 mai 2020.

Ezzedine Kalak, réalisé par Serge Le Péron et Guy Chapouillié, <https://www.youtube.com/watch?v=1wa2CkGd4f4>, consulté la dernière fois le 15 mai 2019.

Interview de Saadi Salama à une chaîne télé vietnamienne, « Ambassador Saadi Salami Talkshow with People TV”, <https://www.youtube.com/watch?v=XgIsuYXYERw>, mis en ligne le 6 mars 2018, consultée la dernière fois le 9 décembre 2019.

RQPlus, <https://www.youtube.com/channel/UCc5WFrRbNRhwyLr-uG6CO6w/videos>, consulté la dernière fois le 28 janvier 2021.

- Interviews diplomates :

Agir pour la culture, « Palestine For Ever », <https://www.agirparlaculture.be/leila-shahid-palestine-forever/>, publié le 24 mai 2011, consulté la dernière fois le 19 novembre 2021.

Diario Sirio Libanès, « Husni Abdel Wahed : “Todo palestino es un embajador potencial” », publié le 9 avril 2015, consulté la dernière fois le 11 août 2018

Journal of Palestine Studies, “Mohammed Yazid on Algeria and the Arab-Israeli Conflict”, Vol. 1, No. 2, 1972, p. 3-18.

Mediapart, « Leila Shahid: «Je pars avec tristesse et colère» », <https://blogs.mediapart.fr/edition/palestine/article/150315/leila-shahid-je-pars-avec-tristesse-et-colere>, mis en ligne le 15 mars 2015, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

« Femme de tête comme de cœur, Leïla Shahid, à l'image de la Palestine », <https://blogs.mediapart.fr/edition/palestine/article/160715/femme-de-tete-comme-de-coeur-leila-shahid-limage-de-la-palestine>, mis en ligne le 16 juillet 2015, consulté la dernière fois le 25 novembre 2020.

Web Diplomat, “Being a father of two girls and six boys makes me a unique person”, <https://www.web-diplomat.com/post/mohammed-nabhan>, mis en ligne le 10 juillet 2020, consulté la dernière fois le 15 septembre 2021.

- Articles diplomates :

Ibrahim Souss, « Un gouvernement palestinien en exil ? », *Le Monde diplomatique*, décembre 1972, consulté la dernière fois le 6 mai 2021.

Majed Bamyä, « Palestinien membre de l'Union Générale des Etudiants de Palestine », site de Lipietz, <http://lipietz.net/Palestinien-membre-de-l-Union-Generale-des-Etudiants-de-Palestine>, mis en ligne le 31 mars 2004, consulté la dernière fois le 11 janvier 2021.

« Je suis un Palestinien... et je n'ai rien d'autre à dire », site de l'International Solidarity Movement, <http://www.ism-france.org/analyses/Je-suis-un-Palestinien-et-je-n-ai-rien-d-autre-a-dire-article-15199>, mis en ligne le 3 mars 2011, consulté la dernière fois le 11 janvier 2021.

- Articles de presse :

Al-Estiklal, « Fasàd yankhar al-soultat.. kayf ain'akas 'alà al-wàqi' al-filastìni? » (« La corruption ronge l'autorité. Comment se reflète-t-elle dans la réalité palestinienne ? »),

<https://www.alestiklal.net/ar/view/1408/dep-news-1560338565>, mis en ligne le 13 juin 2019, consulté la dernière fois le 16 septembre 2021.

Al-Fatah Voice, « Safir filastīnīn yafdah al-moustour wa yakshif tafāsil jadīdatan ‘an fasād sifārāt al-sultat » (« Un ambassadeur palestinien dévoile les secrets et révèle de nouveaux détails sur la corruption des ambassades de l'Autorité »), <https://www.fateh-voice.net/print/108792>, mis en ligne le 28 janvier 2019, consulté la dernière fois le 16 septembre 2020 (plus en ligne).

Al-Jazeera, dossier sur les Palestine Papers, <https://www.aljazeera.com/search/palestine%20papers>, janvier, 2011, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

« Sifārāt filastīnīn.. fasād wa tousīb amniyoun » (Ambassades de Palestine ... corruption et insécurité), <https://www.aljazeera.net/opinions/2016/3/14/>, mis en ligne le 14 mars 2016, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020.

“Are past ties between India and Palestine being eroded ?”, <https://www.aljazeera.com/indepth/features/2017/03/ties-india-palestine-eroded-170310081650556.html>, mis en ligne le 22 mars 2017, consulté la dernière fois le 26 août 2020.

Al-Monitor, « Exclusive: Abu Zaida talks on his removal from Fatah », <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2014/06/abu-zaida-mahmoud-abbas-hamas-palestinians-plo.html#>, mis en ligne le 5 juin 2014, consulté la dernière fois le 10 juillet 2020.

“Is Abbas’ resignation from PLO bid to consolidate power?”, <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2015/08/palestine-plo-abbas-resignation-executive-committee-pflp.html>, mis en ligne le 28 août 2015, consultés la dernière fois le 11 septembre 2020.

“Meet Palestine’s new generation of diplomats”, <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2017/04/palestine-fatah-plo-diplomats-new-generation.html>, mis en ligne le 27 avril 2017, consulté la dernière fois le 10 décembre 2020.

“Meeting of top Palestinian decision-making body faces more boycotts”, www.al-monitor.com/pulse/originals/2018/04/popular-front-liberationpalestine-boycott-pnc-meeting-plo.html, mis en ligne le 25 avril 2018, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

“Talk of PLO restructuring emerges ahead of top Palestinian council meeting”, www.al-monitor.com/pulse/originals/2018/04/palestine-plo-executivecommittee-abbas-duplication-politics.html, mis en ligne le 26 avril 2018, consulté la dernière fois le 10 septembre 2020.

“Will top Palestinian official’s resignation crack Fatah unity?”, <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2018/05/palestine-fatah-central-committee-nasser-alqudwa-resignation.html#ixzz6SpSJKM6u>, 11 mai 2018, consulté la dernière fois le 21 juillet 2020.

Al-Resalah, « Fasàd fi ta'yinàt al-sifàràt wa wathàyiḡ touthbit tawaroutaha al-amniya did al-jaliàt » (Corruption dans les nominations des ambassades et documents prouvant leur implication sécuritaire contre les communautés), mis en ligne le 14 janvier 2019, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020 (plus en ligne).

Al-Watan Voice, « Lijàn tadaḡaq bi-fasàd siti sifàràt filastīniyatīn » (« Des commissions pour examiner la corruption de six ambassades palestiniennes »), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/content/print/28262.html>, mis en ligne le 14 septembre 2005, consulté la dernière fois le 16 septembre 2021.

«Qàimat tanaḡulàt soufarà' filastīn wa al-moutaqà'idīn» (Liste des transferts d'ambassadeurs palestiniens et des retraités), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/content/print/28363.html>, mis en ligne le 8 octobre 2005, consulté la dernière fois le 9 novembre 2020.

« Fayàd yatamasak bil-màliyat wa yamnaḡ al-khàrijiyat li-fataḡ 'idàfat lil-dàkhiliyat wal-tachkilat al-jadīdat là taḡoumou ayà min a'dà' al-lajnat al-markaziyat li-ḡarakat fataḡ » (« Fayyad s'accroche aux finances et confie le ministère des Affaires étrangères au Fatah en plus de l'intérieur, et la nouvelle formation ne comprend aucun membre du Comité central du Fatah »), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2010/11/29/159872.html>, mis en ligne le 29 novembre 2010, consulté la dernière fois le 5 octobre 2020.

« Wasaṡa zahmat al-niḡàḡhàt 'an baḡà' ḡaḡiḡīḡ wazīran lil-khàrijiyat : ta'iyyin "Raouf al-Màliki" safīran fi kouloumbiyà » (« Au milieu des discussions encombrées sur la survie de son frère en tant que ministre des Affaires étrangères: la nomination de Raouf al-Maliki comme ambassadeur en Colombie »), mis en ligne le 29 mai 2014, consulté la dernière fois le 5 octobre 2020.

« Al-khàrijiyat al-filastīniyat tan'ī Marwan Tahboub safīr daoulat filastīn al-sàbiḡ ladà Nikàràḡhwà » (Le ministère des affaires étrangères pleure l'ancien ambassadeur de Palestine au Nicaragua Marwan Tahbub), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2016/01/07/846026.html>, mis en ligne le 1^{er} juillet 2016, consulté la dernière fois le 20 mai 2019.

« Taysīr Jaràdàt yaṡla' nàib wazīr al-khàrijiyat al-finlandī 'alà akḡir al-taṡawouràt » (Taysir Jaradat informe le vice-ministre finlandais des Affaires étrangères des derniers développements), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/content/print/1129239.html>, mis en ligne le 14 mars 2018, consulté la dernière fois le 6 octobre 2020.

« 'àilat « kḡams nouḡoumin » tousayṡīr 'alà al-khàrijiyat al-filastīniyat » (La famille «Five Stars» contrôle le ministère palestinien des Affaires étrangères),

<https://www.alwatanvoice.com/arabic/content/print/1136763.html>, mis en ligne le 15 avril 2018, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020.

« Al-kachf 'an 'asmà' al-wouzarà' bil-houkoûmat al-mouqbilat wa istihdâth wizàrat jadidat lil-chabàb », (« Divulgence des noms des ministres du prochain gouvernement et création d'un nouveau ministère de la jeunesse »), <https://www.alwatanvoice.com/arabic/news/2019/04/09/1233216.html#ixzz6SROof1AF>, mis en ligne le 9 avril 2019, consulté la dernière fois le 15 juillet 2020.

Al-Wattan, « Al-khàrijyat touhàjim rais dàirat al-moughtaribìn fil-mounazamat li-rafdih taslim salàhiàtih » (« Le ministère des Affaires étrangères attaque le chef du service des expatriés de l'organisation pour avoir refusé de remettre ses pouvoirs »), <https://www.wattan.net/ar/news/208774.html>, mis en ligne le 8 juillet 2017, consulté la dernière fois le 10 septembre 2021.

Amad, « Dhikraà rahìl Najib Moustaḡa al-Aḥmad » (« L'anniversaire de la mort de Najib Mustafa al-Ahmad »), <https://www.amad.ps/ar/post/148997>, mis en ligne le 12 avril 2014, consulté la dernière fois le 5 décembre 2019.

« Al-safir Dr. Chàmiyat yaltaqì wizìr khàrijyat joumhoùriyat aoùzbàkistàn fil-'asimat tachqand » (Ambassadeur Dr. Shamiya rencontre le ministre des Affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan à la capitale de Tachkent), <https://amadps.com/ar/printPost/170392>, mis en ligne le 26 avril 2017, consulté la dernière fois le 20 octobre 2020.

Anadolu Agency, « Le Luxembourg en faveur de la reconnaissance de l'État palestinien par l'UE », <https://www.aa.com.tr/fr/monde/le-luxembourg-en-faveur-de-la-reconnaissance-de-l-État-palestinien-par-lue/1708197>, mis en ligne le 20 janvier 2020, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

AP News, “Head of Dutch PLO Office Dead at 53”, publié le 9 août 1987, <https://apnews.com/article/d49eb4323b5407ae865f160b97866dc3>, consulté la dernière fois le 8 juillet 2021.

Arabnews, “Hundreds of jobs axed in PLO cutback”, <https://www.arabnews.com/node/1289121/middle-east>, mis en ligne le 22 avril 2018, consulté la dernière fois le 10 septembre 2020.

Atlas info, « L'administration publique à des cours dispensés par l'université de Boston au campus de Beersheva », https://atlasinfo.fr/hind-khoury-l-embleme-palestinien-de-paris_a3978.html, mis en ligne le 1^{er} juin 2010, consulté la dernière fois le 19 novembre 2021.

CounterPunch, “Who Tried to Kill Palestinian Ambassador Abass Zaki and Why?”, <https://www.counterpunch.org/2009/03/24/who-tried-to-kill-palestinian-ambassador-abass-zaki-and-why/>, mis en ligne le 24 mars 2009, consulté la dernière fois le 7 décembre 2020.

Diplomatic Courier, « Diplomatic profiles : A conversation with Maen Rashid Areikat », <https://www.diplomaticcourier.com/posts/diplomatic-profiles-a-conversation-with-maen-rashid-areikat>, mis en ligne le 24 août 2011, consulté la dernière fois le 26 novembre 2019.

Haaretz, “Spain to Push for European Recognition of Palestine: We May Go It Alone if That Fails”, <https://www.haaretz.com/israel-news/.premium-spain-to-push-for-european-recognition-of-palestine-we-may-go-it-alone-if-that-fails-1.6491746>, mis en ligne le 20 septembre 2018, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

“Two States, One and Other Solutions to the Israeli-Palestinian Conflict”, <https://www.haaretz.com/israel-news/israeli-palestinian-conflict-solutions/.premium-explained-two-states-one-and-other-solutions-to-the-israeli-palestinian-conflict-1.7044468>, mis en ligne le 10 septembre 2019, consulté la dernière fois le 30 septembre 2020.

Independant arabia, « Mà sira naql al-safir al-filastìni min qoubrouṣ ilà ràmàllah ? » (Quel est le secret du transfert de l'ambassadeur palestinien de Chypre à Ramallah ?), mis en ligne le 8 septembre 2020, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020 (plus en ligne).

Jadaliyya, “Remembering Ali Shaath”, <https://www.jadaliyya.com/Details/29947>, consulté la dernière fois le 10 juillet 2017.

Jerusalem Post, « PLO calls estranged leader Qaddoumi 'deranged' », <https://www.jpost.com/middle-east/plo-calls-estranged-leader-qaddoumi-deranged>, mis en ligne le 15 juillet 2009, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

Jeune Afrique, « Palestine – Leïla Shahid : « Je suis très déçue par la diplomatie internationale » », <https://www.jeuneafrique.com/233382/politique/palestine-leila-shahid-je-suis-tr-s-d-ue-par-la-diplomatie-internationale/>, mis en ligne le 1^{er} juin 2015, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

« Leïla Shahid : « La culture ne peut surgir que d’une blessure profonde » », <https://www.jeuneafrique.com/mag/759523/culture/leila-shahid-la-culture-ne-peut-surgir-que-dune-blessure-profonde/>, mis en ligne le 9 avril 2019, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

Jewish Telegraphic Agency, “U.S. Charge That the PLO is an Active Ally of Communist Revolutionaries in Central AmÉrica”, 2 août 1983, consultable sur le site de la Jewish Telegraphic Agency, <https://www.jta.org/1983/08/02/archive/u-s-charges-that-the-plo-is-an>

[active-ally-of-communist-revolutionaries-in-central-amÉrica](#), consulté la dernière fois le 27 novembre 2018.

L'Orient le Jour, « Hind Khoury, nouvelle voix de la Palestine en France », https://www.lorientlejour.com/article/527788/Hind_Khoury%252C_nouvelle_voix_de_la_Pal_estine_en_France.html, mis en ligne le 30 mars 2006, consulté la dernière fois le 19 novembre 2021.

« Leïla Shahid : Pour les Palestiniens, la phase diplomatique est aujourd'hui terminée », <https://www.lorientlejour.com/article/1089834/leila-shahid-pour-les-palestiniens-la-phase-diplomatique-est-aujourd'hui-terminee.html>, mis en ligne le 16 décembre 2017, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

La Croix, « L'histoire : Une Palestinienne obtient sa carte de l'ENA », https://www.la-croix.com/Archives/1996-09-11/L-histoire-Une-Palestinienne-obtient-sa-carte-de-l-ENA-NP_-1996-09-11-412154, mis en ligne le 11 septembre 1996, consulté la dernière fois le 30 septembre 2021.

La Palestina Libre, « Entrevista al Embajador palestino Suhail Hani Daher Akel: 'El palestino es el Holocausto más largo de la humanidad' », <https://palestinalibre.org/articulo.php?a=37162>, mis en ligne le 4 janvier 2012, consulté la dernière fois 5 décembre 2019.

Le Figaro, « Espagne : vote pour un État Palestinien », <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/11/18/97001-20141118FILWWW00437-espagne-vote-pour-un-État-palestinien.php>, mis en ligne le 18 novembre 2014, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

« L'Irlande en faveur d'un État palestinien », <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/12/11/97001-20141211FILWWW00012-l-irlande-en-faveur-d-un-État-palestinien.php>, mis en ligne le 11 décembre 2014, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

« Abbas va demander à l'UE de reconnaître l'État de Palestine », <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/01/21/97001-20180121FILWWW00233-abbas-va-demander-a-l-ue-de-reconnaitre-l-État-de-palestine.php>, mis en ligne le 21 janvier 2018, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

Le journal de Saint-Denis, « Leïla Shahid au PCMMO / « Je suis tombée amoureuse de ce festival » », <https://lejsd.com/content/%C2%AB-je-suis-tomb%C3%A9e-amoureuse-de-ce-festival-%C2%BB>, mis en ligne le 2 avril 2019, consulté la dernière fois le 18 octobre 2021.

Le Monde, « L'impulsion unitaire entre Israël et le futur État palestinien est inéluctable nous déclare un haut responsable de l'O.L.P. », publié le 25 décembre 1975, consulté en ligne,

https://www.lemonde.fr/archives/article/1975/12/25/l-impulsion-unitaire-entre-israel-et-le-futur-etat-palestinien-est-ineluctable-nous-declare-un-haut-responsable-de-l-o-l-p_2587146_1819218.html, consulté la dernière fois le 16 juillet 2021.

« M. Ibrahim Souss est désavoué par l'O.L.P. », publié le 29 décembre 1975, consulté en ligne, https://www.lemonde.fr/archives/article/1975/12/29/m-ibrahim-souss-est-desavoue-par-l-o-l-p_2587362_1819218.html, consulté la dernière fois le 16 juillet 2021.

« Le procès des meurtriers d'Ezzedine Kalak devant les assises de Paris. L'existence juridique de l'OLP en question », publié le 6 mars 1980, disponible sur le site, https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/03/06/le-proces-des-meurtriers-d-ezzedine-kalak-devant-les-assises-de-paris-l-existence-juridique-de-l-olp-en-question_3073978_1819218.html, consulté la dernière fois le 20 juillet 2021.

« Le bureau de l'OLP à Paris va se séparer de celui de la Ligue arabe », publié le 17 juillet 1981, disponible sur le site, https://www.lemonde.fr/archives/article/1981/07/17/le-bureau-de-l-o-l-p-a-paris-va-se-separer-de-celui-de-la-ligue-arabe_2720939_1819218.html, consulté la dernière fois le 20 juillet 2021.

« Les obsèques de Fadl Dani », publié le 31 juillet 1982, disponible sur le site, https://www.lemonde.fr/archives/article/1982/07/31/les-obseques-de-fadl-dani_2890840_1819218.html, consulté la dernière fois le 20 juillet 2021.

« M. Ibrahim Souss devra quitter son logement des Yvelines », publié le 26 juin 1992, disponible sur le site, https://www.lemonde.fr/archives/article/1992/06/26/en-bref-m-ibrahim-souss-devra-quitter-son-logement-des-yvelines_3908192_1819218.html, consulté la dernière fois le 20 juillet 2021.

« Le Parlement britannique vote la reconnaissance de la Palestine », https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/10/14/le-parlement-britannique-vote-la-reconnaissance-de-la-palestine_4505807_3218.html, mis en ligne le 14 octobre 2014, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

« L'Unesco inscrit Hébron au Patrimoine mondial et suscite la fureur d'Israël », https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/07/07/l-unesco-inscrit-hebron-en-cisjordanie-sur-la-liste-du-patrimoine-mondial-en-peril_5157353_3218.html, mis en ligne le 7 juillet 2017, consulté la dernière fois le 23 septembre 2021.

Le Nouvel Obs, « Trentenaires et hauts diplômés, les nouveaux technocrates de Ramallah », <https://www.nouvelobs.com/monde/20150507.OBS8608/trentenaires-et-hauts-diplomes-les-nouveaux-technocrates-de-ramallah.html>, mis en ligne le 7 mai 2015, consulté la dernière fois le 31 août 2020.

Le Point, « La France élève le statut de la représentation diplomatique palestinienne à Paris », https://www.lepoint.fr/societe/la-france-eleve-le-statut-de-la-representation-diplomatique-palestinienne-a-paris-24-07-2010-1218341_23.php, mis en ligne le 24 juillet 2010, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

« L'Unesco inscrit la Nativité de Bethléem au patrimoine mondial », https://www.lepoint.fr/culture/l-unesco-inscrit-la-nativite-de-bethleem-au-patrimoine-mondial-29-06-2012-1479181_3.php, mis en ligne le 29 juin 2012, consulté la dernière fois le 23 septembre 2021.

Le Soir, « Chawki Armali : le retour en Galilée... », <https://www.lesoir.be/art/179837/article/actualite/monde/2013-02-07/chawki-armali-retour-en-galil%C3%A9e>, mis en ligne le 7 février 2013, consulté la dernière fois le 22 novembre 2021.

Le Temps, « Jean Ziegler a facilité un accord secret entre la Suisse et l'OLP », 20 janvier 2016, <https://www.letemps.ch/suisse/jean-ziegler-facilite-un-accord-secret-entre-suisse-lolp>, consulté la dernière fois le 9 juin 2020.

Libération, « L'Assemblée vote la reconnaissance d'un État palestinien », https://www.liberation.fr/france/2014/12/02/l-assemblee-vote-la-reconnaissance-d-un-État-palestinien_1154874, mis en ligne le 2 décembre 2014, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

Leaders, « Farouk Qaddoumi accueille à Tunis Mahmoud Abbas: la grande réconciliation », <https://www.leaders.com.tn/article/3566-farouk-qaddoumi-accueille-a-tunis-mahmoud-abbas-la-grande-reconciliation>, mis en ligne le 3 janvier 2011, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

Maan News, “Abbas shuffles PLO Executive Committee, ousts Qaddoumi”, <http://www.maannews.com/Content.aspx?id=225178>, mis en ligne le 12 septembre 2009, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

« Norway upgrades PLO mission, supports statehood », <http://www.maannews.com/Content.aspx?id=342571>, mis en ligne le 16 décembre 2010, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

« *Soudour al-nuskhat al-thàniyat li-dàlil moumàrasat al-dibloùmàsiyat al-safir Sa'di al-Tamizi* » (La deuxième édition du guide sur l'exercice de la diplomatie de l'Ambassadeur Saadi Tomezi), <https://www.maannews.net/news/657344.html>, mis en ligne le 16 décembre 2013, consulté la dernière fois le 9 décembre 2019.

« Jarādāt yaltaqī nāib wazīr al-khārijīyat al-yūnānī » (Jaradat rencontre le vice-ministre grec des Affaires étrangères), <https://www.maannews.net/news/859777.html#>, mis en ligne le 1^{er} août 2016, consulté la dernière fois le 6 octobre 2020.

« Īntilāq al-mouchāwarāt al-siyāsiat al-filastīniyat al-adharbījāniya » (Le début des consultations politiques palestino-azerbaïdjanaises), <https://www.maannews.net/news/892620.html>, mis en ligne le 21 février 2017, consulté la dernière fois le 20 octobre 2020.

« Īntilāq al-mouchāwarāt al-siyāsiat bayn filastīn wa tourkmānistān » (Début des consultations politiques entre la Palestine et le Turkménistan), <https://www.maannews.net/news/905891.html#>, mis en ligne le 4 mai 2017, consulté la dernière fois le 20 octobre 2020.

Middle East Eyes, “Palestinian ambassador to Serbia denies he sold visas to migrants”, <https://www.middleeasteye.net/fr/news/palestinian-ambassador-serbia-exposed-selling-visas-migrants-69348981>, mis en ligne le 4 décembre 2016, consultés la dernière fois le 16 novembre 2020.

Middle East Monitor, “The PNC meeting was ‘much ado about nothing’”, <https://www.middleeastmonitor.com/20180507-the-pnc-meeting-was-much-ado-about-nothing/>, mis en ligne le 7 mai 2018, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

Miami Herald, “Sandinistas Attract a *Who’s who* of terrorists”, 3 mars 1985, consultable sur le site de la CIA, <https://www.cia.gov/library/readingroom/docs/CIA-RDP90-00965R000706620003-1.pdf>, consulté la dernière fois le 27 novembre 2018.

New-York Times, “Arab Guerrillas Seek Other Militants”, publié le 27 août 1970, <https://www.nytimes.com/1970/08/27/archives/arab-guerrillas-seek-other-militants-aid.html>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

“Corruption Panel Urges Arafat to Dismiss His Cabinet”, publié le 30 juillet 1997, <https://www.nytimes.com/1997/07/30/world/corruption-panel-urges-arafat-to-dismiss-his-cabinet.html>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

“Son of an Ohio steelworker, now Palestinian Envoy to the U.N.”, <https://www.nytimes.com/2019/06/28/world/middleeast/palestinian-envoy-un-ohio-steelworker.html>, mis en ligne le 28 juin 2019, consulté la dernière fois le 2 décembre 2019.

Palinfo, « Limādhā tarfoud Ḥamās Riyād al-Mālīkī wazīran lil-khārijīyat » (Pourquoi le Hamas rejette Riad al-Maliki en tant que ministre des Affaires étrangères?), <https://www.palinfo.com/news/2014/6/1/>, mis en ligne le 1^{er} juin 2014, consultés la dernière fois le 5 octobre 2020 (plus en ligne).

Paltoday, « Taghiyir wizàriun fi houkoùmat fayàd yaṭàl 10 haqàib wizàriyatan » (« Un remaniement ministériel au sein du gouvernement de Fayyad qui étend 10 portefeuilles ministériels »), <https://paltoday.ps/ar/post/95934/about>, consulté la dernière fois le 15 juillet 2020.

Politico, "Arafat's EU apostle: Chawki Armali", <https://www.politico.eu/article/profile-arafats-eu-apostle-chawki-armali/>, mis en ligne le 17 avril 2002, consulté la dernière fois le 22 novembre 2021.

PN-News, « Man houwa ‘azàm al-Aḥmad wa milafāt fasàdih wa tafàṣil ba’d amlàkih fi Loubnàn wa al-‘iràq ? » (Qui est Azzam al-Ahmad, corruptions et détails de certaines de ses propriétés au Liban et en Irak ?), <http://www.pn-news.net/news.php?extend.2374>, mis en ligne le 23 juin 2016, consulté la dernière fois le 20 janvier 2020.

Politico Magazine, “Palestine’s Man in Washington“, <https://www.politico.com/magazine/story/2017/03/palestine-donald-trump-husam-zomlot-214971/>, mis en ligne le 31 mars 2017, consulté la dernière fois le 15 septembre 2021.

Politikorange, « Running Against Taboo », <https://politikorange.de/2020/01/running-against-taboo/>, mis en ligne le 19 janvier 2020, consulté la dernière fois le 1^{er} octobre 2021.

Reuters, “ Hamas training diplomats, challenging PLO monopoly abroad”, <https://www.reuters.com/article/us-palestinians-hamas-diplomats-idUSBRE88412220120905>, mis en ligne le 5 septembre 2012, consulté la dernière fois le 22 septembre 2020.

RFI, « Leïla Shahid: la retraite pour celle qui a incarné la Palestine en Europe », <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20141214-leila-shahid-retraite-palestine-europe-olp-arafat-liban-israel>, mis en ligne le 15 décembre 2014, consulté la dernière fois le 19 novembre 2021.

« Rapport Goldstone : un conseiller d’Abbas sanctionné », http://www1.rfi.fr/actufr/articles/118/article_85547.asp, mis en ligne le 12 octobre 2009, consulté la dernière fois le 3 février 2020.

« Hanan Ashrawi démissionne de l'Organisation de libération de la Palestine », <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20201210-hanan-ashrawi-d%C3%A9missionne-de-l-organisation-de-lib%C3%A9ration-de-la-palestine>, mis en ligne le 10 décembre 2020, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

Sama News, « Jaràdàt yaṭla’ nàib wazir al-khàrijiyat al-hinghàri ‘alà akhir al-taṭawouràt al-siyàsiya » (Jaradat informe le vice-ministre hongrois des affaires étrangères des derniers développements politiques), <https://samanews.ps/ar/post/285083/>, mis en ligne le 29 octobre 2016, consulté la dernière fois le 6 octobre 2020.

Shahed, « Al-‘àilat al-màlika.. intiṣār wa Said abu ‘amàr » (La famille royale .. Triomphe et Saed Abu Amara), <http://shahed.cc/news/2744/>, mis en ligne le 12 septembre 2020, consulté la dernière fois le 7 octobre 2020.

Shehab News, <https://shehabnews.com/index.php?ajax=preview&id=49925>, mis en ligne le 28 juin 2019, consulté la dernière fois le 6 octobre 2020.

« Hal tas’ à al-moukhàbaràt lil-itahat bil-Màlikì min wizàrat al-khàrijiya ? » (Le renseignement cherche-t-il à renverser Maliki du ministère des Affaires étrangères?), <https://shehabnews.com/post/52757/>, mis en ligne le 4 septembre 2019, consulté la dernière fois le 5 octobre 2020.

Slate Afrique, « Maroc : L’ambassadeur de Palestine aurait été chassé pour son supposé soutien au Polisario », <http://www.slateafrique.com/231207/maroc-l%E2%80%99ambassadeur-de-palestine-aurait-ete-chasse-pour-son-suppose-soutien-au-polisario>, mis en ligne le 21 mai 2013, consulté la dernière fois le 2 octobre 2021.

The Hindu, “Indian aid for Palestine diplomatic institute”, <https://www.thehindu.com/news/national/diplomatic-training-institute-in-palestine/article22612937.ece>, mis en ligne le 31 janvier 2018, consulté la dernière fois le 26 août 2020.

The Jerusalem Post, “Arafat’s nephew makes his move to succeed Abbas”, <https://www.jpost.com/Middle-East/Arafats-nephew-makes-his-move-to-succeed-Abbas-460438>, 14 juillet 2016, consulté la dernière fois le 21 juillet 2020.

The Times of Israel, “Police find explosives at Palestinian embassy in Prague”, <https://www.timesofisrael.com/police-find-explosives-at-palestinian-embassy-in-prague/>, mis en ligne le 16 janvier 2014, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020.

“Israel’s annihilation has begun, says PLO envoy to Tehran”, <https://www.timesofisrael.com/israels-annihilation-has-begun-says-official-plo-envoy-to-tehran/>, mis en ligne le 13 août 2014, consulté la dernière fois le 14 octobre 2021.

“Abbas recalls envoy to Chile for anti-Semitic remark”, <https://www.timesofisrael.com/abbas-recalls-envoy-to-chile-after-anti-semitic-remark/>, mis en ligne le 9 juillet 2015, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020.

“Abbas’s resignation from the PLO would be largely symbolic”, <https://www.timesofisrael.com/abbas-resignation-from-the-plo-is-largely-symbolic/>, mis en ligne le 2 septembre 2015, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

« À Ramallah, les boîtes aux lettres débordent mais le Parlement reste vide », <https://fr.timesofisrael.com/a-ramallah-les-boites-aux-lettres-debordent-mais-le-parlement-reste-vide/>, mis en ligne le 14 janvier 2020, consulté la dernière fois le 6 septembre 2021.

“The Perfect Example of PA Corruption”, <https://blogs.timesofisrael.com/the-perfect-example-of-pa-corruption/>, mis en ligne le 17 septembre 2020, consulté la dernière fois le 16 novembre 2020.

The Washington Post, “Palestinians challenging Israel For Influence in Central AmÉrica”, 29 mai 1982, https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1982/05/29/palestinians-challenging-israel-for-influence-in-central-amÉrica/c88ee3e5-9c3a-4614-81d2-6c11365f75b1/?utm_term=.575742358704, consulté la dernière fois le 27 novembre 2018.

“PLO, Israeli compete for Latin Allies”, 20 août 1979, https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1979/08/20/plo-israel-compete-for-latin-allies/98bde0b7-4b1f-4ae2-9516-6879a2551652/?utm_term=.ac41ca6d1330, consulté la dernière fois le 27 novembre 2018.

“Ireland, worried about peace process, considers recognition of a Palestinian state”, <https://www.washingtonpost.com/world/2018/09/28/ireland-worried-about-peace-process-considers-recognition-palestinian-state/>, mis en ligne le 28 septembre 2018, consulté la dernière fois le 5 novembre 2020.

Wafa, « Al-soufarà' al-ajàniḅ wa soufarà' filastīn fil-khàrij (Abou Màzin) 2005 » (Les ambassadeurs étrangers et ambassadeurs palestiniens à l'étranger (Abu Mazen) 2005), https://info.wafa.ps/ar_page.aspx?id=4619, mis en ligne en 2005, consulté la dernière fois le 9 novembre 2020.

« Nàib wazīr al-khàrijīyat al-ttchīkī yastaqbil al-safir Jarādāt » (Le vice-ministre tchèque des Affaires étrangères reçoit l'ambassadeur Jaradat), https://www.wafa.ps/ar_page.aspx?id=i29k6Ba634030247763ai29k6B#, mis en ligne 14 septembre 2015 consulté la dernière fois le 6 octobre 2020.

“Palestinian Agency Provides Medical Knowhow to Zimbabwe”, <http://english.wafa.ps/print.aspx?id=i2W8HKa51784880730ai2W8HK>, mis en ligne le 5 décembre 2016, consulté la dernière fois le 3 septembre 2020.

“PLO official: convening national council a great national entitlement”, <http://english.wafa.ps/print.aspx?id=9uxBgga97471879989a9uxBgg>, mis en ligne le 29 avril 2018, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

“PNC orders PLO Executive Committee to suspend recognition of Israel”, <http://english.wafa.ps/print.aspx?id=zq88h9a97540406205azq88h9>, mis en ligne le 4 mai 2018, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

“President Abbas announces newly elected PLO Executive Committee”, <http://english.wafa.ps/print.aspx?id=LH2Unma97539454452aLH2Unm>, mis en ligne le 4 mai 2018, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

Washington Report on Middle East Affairs, “Anees Barghouti, Ambassador of Palestine in Washington”, juillet 1993, <https://www.wrmea.org/1993-july-august/anees-barghouti-ambassador-of-palestine-in-washington.html>, consulté la dernière fois le 23 août 2021.

Bibliographie

- Ouvrages généraux :

Bourdieu Pierre ; Passeron Jean-Claude, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, Collection « Le sens commun », 1970.

Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 2014.

Élias Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, Collection « Champs essais », 1985 (1969).

Élias Norbert, *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, Pocket, Collection « Agora », 1975 (1969).

Weber Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 10/18, 1963 (1959).

Weber Max, *Économie et société. Tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, Pocket, 1995 (1956).

- Relations internationales et diplomatie :

Adler-Nissen Rebecca, “Inter- and Transnational Field(s) of Power. On a Field Trip with Bourdieu”, *International Political Sociology*, Vol. 5, Issue 3, 2011, p. 327-330.

Adler-Nissen Rebecca ; Pouliot Vincent, “Power in practice: Negotiating the international intervention in Libya”. *European Journal of International Relations*, Vol. 20, 2014, p. 889-911.

Albaret Mélanie ; Placidi-Frot Delphine, « Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène », *Critique internationale*, n° 71, 2016, p. 19-38.

Alden Chris ; Shelton Garth, « Camarades, parias et hommes d'affaires », *Politique africaine*, Vol. 76, n° 4, 1999, p. 18-29.

Alles Delphine, « L'identité de petit État sans la condition de faible puissance ? Le répertoire d'action multilatérale de Singapour », *Critique internationale*, n° 71, 2016, p. 39-54.

Allison Graham ; Zelikow Philip, *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, New-York, Longman, 1999.

Ambrosetti David, « “Décide de demeurer saisi de la question”. La mobilisation du Conseil de sécurité de l'ONU face aux crises », *Cultures & Conflits*, n° 75, 2009, p. 99-122.

Aron Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue française de science politique*, n° 5, 1967, p. 837-861.

Badel Laurence ; Ferragu Gilles ; Jeannesson Stanislas ; Meltz Renaud (dir.), *Écrivains et diplomates. L'invention d'une tradition, XIXe-XXIe siècles*, Paris, Armand Colin, 2012.

Badel Laurence ; Jeannesson Stanislas (dir.), « Diplomatie », *Monde(s)*, Vol. 5, n° 1, Paris, Armand Colin, 2014.

Badie Bertrand, *Le diplomate et l'intrus. L'entrée des sociétés dans l'arène internationale*, Paris, Fayard, Collection « Espace du politique », 2008.

Badie Bertrand, *La diplomatie de connivence. Les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte, 2013.

Balzacq Thierry (dir.), *Traité de relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Balzacq Thierry (dir.), *Manuel de diplomatie*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Relations internationales », 2018.

Battistella Dario, Cornut Jérémie, Baranets Élie, *Théories des relations internationales*. Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Références », 2019.

Battistella Dario, Cornut Jérémie, Baranets Élie, « Chapitre 12. La diplomatie », in Battistella Dario & al. *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Références », 2019, p. 419-451.

Bély Lucien, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

Bély Lucien, « Chapitre 4. L'invention de la diplomatie », in Robert Frank (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Le Noeud Gordien », 2012, p. 107-137.

Bigo Didier, « La mondialisation de l'(in)sécurité ? », *Cultures & Conflits*, n° 58, 2005, p. 53-101.

Bigo Didier, “Pierre Bourdieu and International Relations: Power of Practices, Practices of Power”, *International Political Sociology*, Vol. 5, Issue 3, 2011, p. 225–258.

Bigo Didier ; Madsen Mikael R., “Introduction to Symposium. “A Different Reading of the International”: Pierre Bourdieu and International Studies”, *International Political Sociology*, Vol.5, Issue 3, 2011, p. 219–224.

Bonhomme Noël, « Le groupe des « sherpas » du G7. Une diplomatie d'experts ? 1975-1990 », *Monde(s)*, Vol. 5, n° 1, 2014, p. 151-172.

Bonnin Judith, « Introduction », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 119-120, 2016, p. 2-3.

Bozarslan Hamit, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, La Découverte, Collection « Thèses & débats », 2011.

Brieux Jean-Jacques, « La « Tricontinentale » », *Politique étrangère*, n° 1, 1966, p. 19-43.

Buchet-de-Neuilly Yves, « La politique étrangère de sécurité commune. Dynamique d'un système d'action », *Politix*, Vol. 12, 1999, p. 127-149.

Buchet de Neuilly Yves, *L'Europe de la politique étrangère*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2005.

Buchet de Neuilly Yves, « Construire les instruments de la politique étrangère européenne. Les hauts fonctionnaires nationaux au cœur des processus bruxellois », in Dreyfus Françoise ; Eymeri Jean-Michel (dir.), *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2006, p. 71-86.

Buchet de Neuilly Yves, « Devenir diplomate multilatéral. Le sens pratique des calculs appropriés », *Cultures & Conflits*, n° 75, 2009, p. 75-98.

Bull Hedley, *The Anarchical Society. A Study of Order in World politics*, New-York, Columbia University Press, 2002 (1977).

Buzan Barry, "From International System to International Society: Structural Realism and Regime Theory Meet the English School", *International Organization*, Vol. 47, no. 3, 1993, p. 327–352.

Carron de la Carrière Guy, « Les acteurs privés dans la diplomatie », *Les cahiers Irice*, Vol. 3, n° 1, 2009, p. 41-58.

Caspersen Nina, *Unrecognized States: The Struggle for Sovereignty in the Modern International*, Polity Press, 2012.

Champagne Jérôme, « La diplomatie sportive du Qatar, instrument d'une nouvelle notoriété internationale », *Géoéconomie*, Vol. 62, n° 3, 2012, p. 67-80.

Cloarec Vincent ; Laurens, Henry, *Le Moyen-Orient au 20e siècle*, Paris, Armand Colin, Collection « Histoire contemporaine », 2012.

Cohen Samy, *De Gaulle, les gaullistes et Israël*, Paris, Éditions Alain Moreau, 1974.

Cooper Andrew F. "Beyond Representation." *International Journal*, Vol. 53, no. 1, 1997, p. 173–178.

Connelly Matthew, *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot, 2011.

Constantinous Costas, "Everyday Diplomacy: Mission, Spectacle and the Remaking of Diplomatic Culture", in Dittmer Jason McConnell (eds.), *Diplomatic Cultures and*

International Politics: Translations, Spaces and Alternatives, London, Routledge, 2016, p. 23-40.

Constantinou Costas ; Kerr Pauline ; Sharp Paul (eds). *The SAGE Handbook of diplomacy*. SAGE Publications, 2016.

Constantinou Costas ; Kerr Pauline ; Sharp Paul, "Introduction: Understanding Diplomatic Practice", in Constantinou Costas ; Kerr Pauline ; Sharp Paul (eds). *The SAGE Handbook of diplomacy*. SAGE Publications, 2016, p. 1-10.

Cornut Jérémie ; Pouliot Vincent, "Practice Theory and the Study of Diplomacy: A Research Agenda." *Cooperation and Conflict*, Vol. 50, no. 3, 2015, p. 297–315.

Cox Robert, "Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory", *Millennium*, Vol. 10, n° 2, 1981, p. 126-155.

Cuau Yves, « La politique arabe de la France », *Commentaire*, n° 74, 1996, p. 341-348.

Denéchère Yves, « Diplomatie privée et autonomisation des ONG humanitaires dans l'espace de la cause des enfants », *Monde(s)*, Vol. 5, n° 1, 2014 p. 119-135.

Derian James, "Mediating Estrangement: A Theory for Diplomacy." *Review of International Studies*, Vol. 13, no. 2, 1987, p. 91–110.

Devin Guillaume ; Placidi-Frot Delphine, « Les évolutions de l'ONU : concurrences et intégration », *Critique internationale*, n° 53, 2011, p. 21-41.

Dullin Sabine, *Des hommes d'influence. Les ambassadeurs de Staline en Europe, 1930-1939*, Paris, Payot, 2001.

Florea Adrian, "De facto States: Survival and Disappearance (1945–2011)", *International Studies Quarterly*, Vol. 61, 2017, p. 337–351.

Frank Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Le Noeud Gordien », 2012.

Frank Robert, « Chapitre 16. Culture et relations internationales : les diplomatie culturelles », in Frank Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Le Noeud Gordien », 2012, p. 371-386.

Giraudier Élodie, « Le transnationalisme démocrate-chrétien. L'exemple du Chili », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 119-120, 2016, p. 17-23.

Guiheux Gilles, « Diplomatie privée. Le patronat taiwanais et l'action extérieure de la République de Chine », *Monde(s)*, Vol. 5, n° 1, 2014, p. 137-150.

Grosser Pierre, *Traiter avec le diable ? Les vrais enjeux de la diplomatie au XXIe siècle*, Paris, Olivier Jacob, 2013.

Gygax Jérôme, « Diplomatie culturelle et sportive américaine : persuasion et propagande durant la Guerre froide », *Relations internationales*, n° 123, 2005, p. 87-106.

Hall Ian, "International Theory beyond the Three Traditions: A Student's Conversation with Martin Wight (1913-1972)", in Lebow Richard Ned, Schouten Peer, Suganami Hidemi (eds.), *The Return of the Theorists. Dialogues with Great Thinkers in International Relations*, London, Palgrave Macmillan, 2016, p. 285-292.

Harbi, Mohammed, *Les Archives de la révolution algérienne*, Jeune Afrique, 1981.

Hatzky Christine ; Stites-Mor Jessica, "Latin AmÉrican Transnational Solidarities: Contexts and Critical Research Paradigms", *Journal of Iberian and Latin AmÉrican Research*, Vol. 20, n° 2, 2014, p. 127-140.

Hennette-Vauchez Stéphanie, « L'Europe au service du droit des droits de l'homme. Réalité politique, entreprise savante et autonomisation d'une branche du droit », *Politix*, n° 89, 2010, p. 57-78.

Hoffman Bruce, "The PLO and Israel in Central AmÉrica: The Geopolitical Dimension", RAND, mars 1988.

Jönsson Christer ; Hall Martin, *The Essence of Diplomacy*, London, Palgrave Macmillan, 2005.

Kernalegenn Tudi ; Van Haute Émilie, « Comment et pourquoi mobiliser les émigrés ? Approche comparée des partis politiques à l'étranger. Avant-propos », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 26, 2019, p. 7-32.

Kessler Marie-Christine, *Les ambassadeurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

Kessler Marie-Christine, « Chapitre 15. La diplomatie culturelle », in : Thierry Balzacq (dir.), *Manuel de diplomatie*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Relations internationales », 2018, p. 263-274.

Kingston de Leusse Meredith, *Diplomate. Une sociologie des ambassadeurs*, Paris, L'Harmattan, Collection « Logiques politiques », 1998.

Kumaraswamy P. R., « Modi Redefines India's Palestine Policy », Institute for Defence Studies and Analyses, 2017.

Le Corre Philippe, « Taiwan, paria ou soupape de l'Occident », *Études*, Vol. 394, 2001, p. 735–740.

Lecler Romain, « Être dans une administration sans en être. Le cas des attachés audiovisuels aux Affaires étrangères », *Gouvernement et action publique*, Vol. 6, 2017, p. 61-83.

Lequesne Christian, *Ethnographie du Quai d'Orsay. Les pratiques des diplomates français*, Paris, Éditions CNRS, 2017.

Lindemann Thomas, « Les guerres américaines dans l'après-Guerre Froide. Entre intérêt national et affirmation identitaire », *Raisons politiques*, n° 13, 2004, p. 37-57.

McConnell Fiona, “De facto, displaced, tacit. The sovereign articulations of the Tibetan Government-in-Exile”, *Political Geography*, Vol. 28, n° 6, 2009, p. 343–352.

Mengin Françoise, « Une privatisation fictive : le cas des relations avec Taiwan », in Hibou Béatrice (dir.), *La privatisation des États*. Paris, Karthala, « Recherches internationales », 1999, p. 197-223.

Mérand Frédéric ; Pouliot Vincent, « Le monde de Pierre Bourdieu : éléments pour une théorie sociale des relations internationales », *Canadian Journal of Political Science*, Vol. 41, Issue 3, 2008, p. 603-25.

Meszaros Thomas. « Système contre société. Deux concepts antithétiques ? Quand la « nouvelle vague » de l'École anglaise défie l'idée de société internationale. » *Études internationales*, Vol. 39, n° 3, septembre 2008, p. 411–431.

Metzl Jamie, “Network Diplomacy”, *Georgetown Journal of International Affairs*, Vol. 2, n° 1, 2001, p. 77–87.

Mitzen Jennifer, “From representation to governing: Diplomacy and the constitution of international public power”, in Neumann Iver B. & al. (dir.), *Diplomacy and the Making of World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 111-139.

Murray Stuart ; Sharp Paul ; Wiseman Geoffrey ; Crikemans David ; Melissen Jennifer. “The Present and Future of Diplomacy and Diplomatic Studies”. *International Studies Review*, Vol. 13, n° 4, 2011, 709-728.

Neumann Iver B., “Returning Practice to the Linguistic Turn: The Case of Diplomacy”, *Millennium*, Vol. 31, Issue 3, 2002, p. 627-651.

Neumann Iver B., “The English School of Diplomacy”, Netherlands Institute of International Relations, Clingendael, 2003, 28 p.

Neumann Iver B., “To Be a Diplomat”, *International Studies Perspectives*, Vol. 6, 2005, p. 72–93.

Neumann Iver B., *At Home with the Diplomats: Inside a European Foreign Ministry*, Ithaca, Cornell University Press, 2012.

Neumann Iver B. ; Pouliot Vincent ; Sending Ole Jacob (dir.), *Diplomacy and the Making of World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

Neumann Iver B., “Institutionalizing peace and reconciliation diplomacy: third-party reconciliation as systems maintenance” in Neumann, Iver B. & al. (dir.), *Diplomacy and the Making of World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 140-167.

Olimat S. Muhamad, *China and the Middle East since World War II: A Bilateral Approach*, Lexington Books/Fortress Academic, 2016.

Orsini Amandine, « Chapitre 16. La diplomatie environnementale », in : Balzacq Thierry (dir.), *Manuel de diplomatie.*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Relations internationales », 2018, p. 275-290.

Ouertatani Ali, « Les citadelles du lobby proarabe en France », *Outre-Terre*, n° 9, 2004, p. 417-421.

Pahlavi Pierre, « Chapitre 24. La diplomatie publique », dans : Thierry Balzacq (dir.), *Traité de relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Références », 2013, p. 553-606.

Paillette Céline, « Épidémies, santé et ordre mondial. Le rôle des organisations sanitaires internationales, 1903-1923 », *Monde(s)*, Vol. 2, n° 2, 2012, p. 235-256.

Pegg Scott, “De facto States in the International System”, Working Paper, Institute of International Relations, University of British Columbia, n° 21, February 1998.

Pegg Scott, “Twenty Years of de facto State Studies: Progress, Problems, and Prospects”, contribution à l’Oxford Encyclopedia of Politics, Oxford University Press, 2017.

Péjo Philippe, « La diplomatie parlementaire, actrice émergente de communications diplomatiques démocratisées », *Hermès*, Vol. 2, n° 81, 2018, p. 73-81.

Pouliot Vincent, *L'ordre hiérarchique international. Les luttes de rang dans la diplomatie multilatérale*. Paris, Presses de Sciences Po, « Collection Relations internationales », 2017.

Pouponneau Florent, « Lutttes nationales et politique étrangère. Analyse d’un changement de la position de la France dans la crise du nucléaire iranien », *Gouvernement et action publique*, Vol. 3, n° 3, 2013, p. 461-486.

Podzorova Maria, « L’art et l’engagement politique dans la construction de la diplomatie entre Moscou et Berlin », *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, n° 119-120, 2016, p. 4-10.

Putnam Robert, « Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two Levels Games », *International Organization*, n° 3, 1988, p. 427-460.

Rawnsley Gary D., « La démocratie peut-elle acheter la reconnaissance internationale ? », *Perspectives chinoises*, Vol. 76, n° 1, 2003, p. 61–69.

Renouvin Pierre ; Duroselle Jean-Baptiste, *Introduction à l’histoire des relations internationales*, Pocket, Collection « Agora », Paris, 2007.

Robin Hivert Émilie, Wenkel Christian, « Introduction », *Parlement[s]*, *Revue d’histoire politique*, n° 17, 2002, p. 8-13.

Rouillon Fernand, « La politique française au Moyen-Orient et ses relations avec la politique américaine », *Politique étrangère*, n° 5-6, 1974, p. 647-655.

Sacriste Guillaume ; Vauchez Antoine, « Les « bons offices » du droit international : la constitution d'une autorité non politique dans le concert diplomatique des années 1920 », *Critique internationale*, n° 26, 2005, p. 101-117.

Sanderson Claire, *Perfide Albion. L'affaire Soames et les arcanes de la diplomatie britannique* Paris, Presses de la Sorbonne, 2011.

Sharp Paul, "Who Needs Diplomats? The Problems of Diplomatic Representation." *International Journal*, Vol. 52, no. 4, 1997, p. 609–634.

Sharp Paul, *Diplomatic Theory of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

Siméant-Germanos Johanna (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, Éditions CNRS, 2015.

Smouts Marie-Claude (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Références », 1998.

Smouts Marie-Claude, « Introduction. La mutation d'une discipline » in Smouts Marie-Claude (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*. Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Références », 1998, p. 11-33.

Strange Susan, "State, Firm and Diplomacy", *International Affairs*, Vol. 68, n° 1, 1992, p. 1–15.

Vaïsse Maurice, « La diplomatie française, les Juifs et les Arabes. Réponse à David Pryce-Jones », *Commentaires*, n° 115, 2006, p. 615-624.

Vaïsse Maurice, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Éditions CNRS, 2013.

Vauchez Antoine, « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique », *Critique internationale*, n° 59, 2013, p. 9-16.

Vermader Benoît, « Chine-Taiwan : L'apaisement et ses dangers », *Études*, Vol. 410, 2009, p. 305–316.

Wallerstein Immanuel, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2009.

Wallerstein Immanuel ; Corty, Gaël, « Capitalisme, crise structurelle et mouvements sociaux contemporains », *Revue du MAUSS*, n° 51, 2018, p. 361-371.

Watson Adam, *The Evolution of International Society. A comparative historical analysis*, London, Routledge, 2002.

Windler Christian, *La diplomatie comme expérience de l'autre - Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Droz, Bibliothèque des Lumières, 2002.

Wiseman Geoffrey. "Diplomatic Practices at the United Nations." *Cooperation and Conflict*, Vol. 50, no. 3, 2015, p. 316–333.

Yang Zibao ; Hagelstein, Marianne, *Soft power et diplomatie culturelle. Le cas de Taiwan*, L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2014.

- Ouvrages et articles sur la Palestine :

Abu-Sada Caroline, *ONG palestiniennes et construction étatique*, Beyrouth, Ifpo, Études contemporaines, n° 23, 2007.

Abugattas Juan, "The Perception of the Palestinian Question in Latin AmÉrica", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 11, n° 3, 1982, p. 117-128.

Aglan Alya, « Les associations de résistants et le conflit israélo-palestinien », *Matériaux*, n° 96, 2009, p. 16-21.

Allen Lorie, *The Rise and Fall of Human Rights: Cynicism and Politics in Occupied Palestine*, Stanford, Stanford University Press, 2013.

Allen Lorie, "What's in a Link? Transnational Solidarities Across Palestine and their Intersectional Possibilities." *South Atlantic Quarterly*, Vol. 117, 2018, p. 111-133.

Alsajdeya Dima ; Ceccaldi François ; Dabed Emilio, « Nouveau(x) pouvoir(s) d'Oslo : un colonialisme performatif », *Confluences Méditerranée*, n° 117, 2021, p. 9-18.

Alsajdeya Dima ; Ceccaldi François ; Dabed Emilio ; Khalidi Rashid ; Laurens Henry, « Pouvoir(s) en Palestine », *Confluences Méditerranée*, n° 117, 2021, p. 29-48.

Amundsen Inge ; Ezbidî, Basem, *Clientelist Politics. State Formation and Corruption in Palestine 1994-2000*, Bergen, Chr. Michelsen Institute (CMI), Report, n° 17, 2002.

Baeza Cecilia, « Les identités politiques à l'épreuve de la mobilité. Le cas des Palestiniens d'Amérique Latine », *Raisons politiques*, n° 21, 2006, p. 77-95.

Baeza Cecilia, « Les Palestiniens d'Amérique Latine : Chili, Brésil, Honduras (1920-2010) », thèse de doctorat en science politique soutenue en 2010, à l'Institut d'études politiques de Paris sous la direction d'Astrid von Busekist.

Baeza Cecilia, "Palestinians in Latin AmÉrica: Between Assimilation and Long-Distance Nationalism", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 43, 2014, p. 59-72.

Baeza Cecilia, « La diaspora palestinienne et les politiques latino-américaines vis-à-vis du conflit israélo-palestinien », *Outre-Terre*, n° 43, 2015, p. 351-353.

- Balawi Hassan, *Gaza. Dans les coulisses du mouvement national palestinien*, Denoël, Collection « Impacts », 2008.
- Baumgarten Helga, “The Three Faces/Phases of Palestinian Nationalism, 1948–2005”, *Journal of Palestine Studies*, Vol. 34, n° 4, 2005, p. 25-48.
- Barthe Benjamin, *Ramallah Dream. Voyage au cœur du mirage palestinien*, Paris, La Découverte, 2011.
- Boltansky, Christophe ; El-Tahri, Jihan, *Les sept vies de Yasser Arafat*, Paris, Grasset, 1997.
- Bontemps Véronique ; Dot-Pouillard Nicolas ; Husseini Jalal ; El Sakka Abaher (dir.), *Penser la Palestine en réseaux*, Marseille, Beyrouth, Diacritiques Éditions/Les Presses de l’Ifpo, 2020.
- Botiveau Bernard, *L’État palestinien*, Paris, Presses de Science Po, 1999.
- Boumaza Magali, Campana Aurélie, « Enquêter en milieu « difficile ». Introduction », *Revue française de science politique*, Vol. 57, 2007, p. 5-25
- Brynen Rex, “The Dynamics of Palestinian Elite Formation”, *Journal of Palestine Studies*, Vol. 24, n° 3, 1995, p. 31-43.
- Brown Nathan J., *Evaluating Palestinian Reform*, Carnegie Papers, Middle East Series: Democracy and Rule of Law Project, n°59, juin 2005.
- Byrne Jeffrey James, « L'action internationale du FLN », in Abderrahmane Bouchène (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, Paris, La Découverte, Collection « Poche/Essais », 2014, p. 651-657.
- Carré Olivier, *Le nationalisme arabe*, Paris, Fayard, Collection « Le temps des sciences », 1993.
- Chamberlin Paul Thomas, *The Global Offensive. The United States, the Palestine Liberation Organization, and the Making of the Post-Cold War Order*, Oxford University Press, 2012.
- Chaveneau Clio, *Les internationaux en Palestine. Portrait d’une migration singulière*, Paris, L’Harmattan, Collection « Logiques Sociales », 2018.
- Cobban Helena, *The Palestinian Liberation Organisation. People, Power and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- Cooley John, “China and Palestinians”, *Journal of Palestine Studies*, Vol. 1, n° 2, 1972, p. 19-34.
- Dabed Emilo, “A Constitution for a Non-State. The False Hopes of the Palestinian Constitutional Process 1988-2007”, these de doctorat en droit soutenue le 21 décembre 2012 à Aix-Marseille université sous la direction de François Burgat.

Dabed Emilio, « The Oslo Agreements and the Palestinian Authority: Or How to Convert Freedom Fighters into Docile Colonial Administrators », *Confluences Méditerranée*, n° 117, 2021, p. 161-175.

Daoud Sarah, « L'adhésion de la Palestine à la Cour pénale internationale : une stratégie en vue de la reconnaissance », mémoire de master en science politique soutenue en 2017 à l'Institut d'études politiques de Paris sous la direction de Guillaume Devin.

Deas Joan, « Thinking Outside the Bilateral Box: Can the Palestinian Leadership Reshape a Post-Oslo Diplomatic Strategy? », p. 133-147.

Debié Franck ; Fouet, Sylvie, *La paix en miettes. Israël-Palestine (1994-2000)*, Paris, Presses universitaires de France, Collection « Géographie », 2001.

Dot-Pouillard Nicolas, *La mosaïque éclatée : une histoire du mouvement national palestinien (1993-2016)*, Arles, Actes Sud, 2016.

Dot-Pouillard Nicolas ; Guignard Xavier, « L'avenir incertain du Fatah de Mahmoud Abbas », *Orient XXI*, <https://orientxxi.info/magazine/l-avenir-incertain-du-fatah-de-mahmoud-abbas>, 1636, mis en ligne le 3 janvier 2017, consulté la dernière fois le 11 septembre 2020.

Dot-Pouillard Nicolas, « À la gauche de la gauche. Une toile française de la Palestine », in Bontemps Véronique & al. (dir.), *Penser la Palestine en réseaux*, Marseille, Beyrouth, Diacritiques Éditions/Les Presses de l'Ifpo, 2020, p. 90-123.

Dot-Pouillard Nicolas, « Traduire politiquement le soulèvement de mai 2021 : les défis du mouvement national palestinien », *Confluences Méditerranée*, n° 117, 2021, p. 49-60.

El-Sakka Abaher, « Nation et patrie dans la formation de la Palestine actuelle », thèse de doctorat en sociologie soutenue en 2005 à l'université de Nantes sous la direction d'Ali El-Kenz.

El Sakka Abaher, Signoles Aude, Catusse Myriam, « Entretien avec Abaher El Sakka, Palestine : les chantiers de recherche en sciences sociales sur les révolutions arabes », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, [En ligne], 138 | décembre 2015, mis en ligne le 23 février 2016, consulté le 28 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/9285> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remmm.9285>.

Enderlin Charles, *Le rêve brisé. Histoire de l'échec du processus de paix au Proche-Orient, 1995-2002*, Paris, Fayard, 2002.

Enderlin Charles, *Paix ou guerres. Les secrets des négociations israélo-arabes, 1917-1995*, Paris, Fayard, 2004.

Fischbach Michael, "Palestinian Offices in the United States: Microcosms of the Palestinian Experience", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 48, 2018, p. 104-118

Fustec Klervi, « L'Autorité palestinienne et le changement climatique comme problème public émergent », *Critique internationale*, Vol. 62, n° 1, 2014, p. 109-123.

Jaquet Pierre, *L'État palestinien face à l'impuissance internationale*, Paris, L'Harmattan, Collection « Comprendre le Moyen-Orient », 2013.

Giacaman George ; Jorund Lonning, Dag (dir.), *After Oslo: New Realities, Old Problems*, London-Chicago, Pluto Press , 1998.

Giacaman Georges ; Jorund Lonning, Dag (eds.), *After Oslo. New Realities, Old Problems*, London-Chicago, Pluto Press, 1998.

Giacaman Faris, “Political Representation and Armed Struggle”, *Journal of Palestine Studies*, Vol. 43, 2013, p. 24-40.

Golan Galia, “The Soviet Union and the PLO since the War in Lebanon”, *Middle East Journal*, Vol. 40, 1986, p. 285-305.

Gresh Alain, *OLP : histoire et stratégies : vers l'Etat palestinien*, Paris, Papyrus, 1983.

Haddad Toufic, *Palestine Ltd. Neoliberalism and Nationalism in the Occupied Territory*, I.B. Tauris, SOAS Palestine Studies, 2016.

Hanieh Adam, “Palestine in the Middle East : Opposing Neoliberalism and US power”, *MRZine*, 2008.

Hassan Zaha ; Hijab Nadia ; Abdel Razek, Inès ; Younis Mona, “Reviving a Palestinian Power. The Diaspora and the Diplomatic Corps”, *Al-Shabaka*, mai 2021.

Hajjat Abdellal, « Les comités Palestine (1970-1972). Aux origines du soutien de la cause palestinienne en France », *Revue d'études palestiniennes*, 2006, p. 74-92.

Hamid Rashid, “What is the PLO ?”, *Journal of Palestine Studies*, Vol. 4, n° 4, 1975, p. 90-109.

Hanafi Sari, *Entre deux-mondes. Les hommes d'affaire palestiniens et la construction de l'entité palestinienne*, Le Caire, CEDEJ, 1997.

Hanafi Sari ; Tabar Linda, “The *Intifada* and the Aid Industry: The Impact of the New Liberal Agenda on the Palestinian NGOs”, *Comparative Studies of South Asia, Africa and The Middle East*, n° 23, 2003, p. 205-214.

Hanafi Sari ; Tabar Linda, “Donor Assistance, Rent Seeking and Elite Formation”, in Amundsen Inge & al. (dir.), *State formation in Palestine: viability and governance during a social transformation*, Londres-New-York, Routledge Curzon, 2004.

Harris Lillian Craig, “China's Relations with the PLO”, *Journal of Palestine Studies*, Vol. 7, 1977, p. 123-154.

Hecker Marc, « Un demi-siècle de militantisme pro-palestinien en France : évolution, bilan et perspectives », *Confluences Méditerranée*, n° 86, 2013, p. 197-208.

Hernandes-Vilchis Nofret Berenice, « Être journaliste en Palestine. : Esquisse d'une profession dans un terrain en conflit », thèse de doctorat en Mondes arabe, musulman et sémitique soutenue en 2015 à Aix-Marseille université sous la direction de Bernard Botiveau.

Hilal Jamil, "PLO Institutions: The Challenge Ahead", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 23, 1993, p. 46-60.

Hilal Jamil, "The Effect of the Oslo Agreement on the Palestinian Political System", in Giacaman Georges ; Jorund Lonning Dag (dir.), *After Oslo. New Realities, Old Problems*, Londres-Chicago, Pluto Press, 1998, p. 121-145.

Hout Bayan Nuweihid, "The Palestinian Political Elite during the Mandate Period", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 9, 1979, p. 85-111.

Hovdenak Are, "The Public Services under Hamas in Gaza. Islamic Revolution or Crisis Management?", PRIO Report, mars 2010.

Hroub Khaled, *Le Hamas*, Paris, Demopolis, 2008.

Husseini Jalal ; Signoles Aude, « Construction nationale, territorialité et diasporisation : le cas palestinien », *Maghreb-Machrek*, n° 199, 2009, p. 23-42.

Husseini Jalal ; Kamel Doraï Mohamed, « De la lutte armée à la nation palestinienne : vers une relecture des rapports entre l'OLP et les réfugiés », *Autrepart*, n° 26, 2003, p. 91-106.

Husseini Jalal, « La diaspora palestinienne. Réseaux réfugiés, réseaux citoyens ? » in Bontemps Véronique & al. (dir.), *Penser la Palestine en réseaux*, Marseille, Beyrouth, Diacritiques Éditions/Les Presses de l'Ifpo, 2020.

Kawar Amal, *Daughters of Palestine: Leading Women of the Palestinian National Movement*, New-York, State University of New York Press, 1996.

Khalidi Raja ; Sobhi Samour, "Neoliberalism as Liberation: The Statehood Program and the Remaking of the Palestinian National Movement", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 40, no. 2, 2011, p. 6–25.

Khalidi Rashid, *L'identité palestinienne. La construction d'une conscience nationale moderne*, Paris, La Fabrique, 2003.

Khalidi Rashid, *Palestine: Histoire d'un Etat introuvable*, Arles, Actes Sud, 2007.

Khalidi, Rashid, "Oslo, the PA, and Reinventing the PLO. Interview with Hanan Ashrawi", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 44, 2014, p. 76-90.

Khalili Laleh, *Heroes and martyrs of Palestine: The Politics of National Commemoration*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

Khalili Laleh, “‘Standing with My Brother’: Hizbullah, Palestinians, and the Limits of Solidarity”, *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 49, n° 2, 2007, p. 276-303.

Khoury Gérard, « Maxime Rodinson et la constitution du GRAPP (Groupe de recherche et d’actions pour la Palestine) », *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, n° 96, 2004, p. 28-37.

Kopilow David, *Castro, Israel and the PLO*, Miami, Cuban Amer National Foundation, 1984.

Lacoue-Labarthe Isabelle ; Sanbar Elias, « De l’exil forcé à l’exil choisi... Entretien avec Elias Sanbar », *Diasporas*, n° 22, 2013, p. 21-37.

Lamarche Karine, *Militer contre son camp ? Des Israéliens aux côtés des Palestiniens*, Paris, Presses universitaires de France, Collection « Partage du savoir », 2013.

Lamarche Karine, « L’occupation dans le viseur. Briser le silence su Hébron en suscitant l’indignation », in Traïni Christophe (dir.), *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 33-52.

Latte Abdallah Stéphanie, « Regards, visibilité historique et politique des images sur les réfugiés palestiniens depuis 1948 », *Le Mouvement Social*, n° 219-220, 2007, p. 65-91.

Latte-Abdallah Stéphanie ; Parizot Cédric (dir.), *Israël/Palestine, l’illusion de la séparation*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, Collection « Sociétés contemporaines », 2017.

Larzillière Pénélope, *Être en jeune en Palestine*, Paris, Balland, Collection « Voix et regards », 2004.

Larzillière Pénélope, *La Jordanie contestataire. Militants islamistes, nationalistes et communistes*, Arles, Actes sud, 2013.

Laurens Henry, *La question de Palestine. Vol.1. 1799-1921, L’invention de la Terre Sainte*, Paris, Fayard, 1999.

Laurens Henry, *La question de Palestine. Vol. 2. 1922-1947, Une mission sacrée de civilisation*. Paris, Fayard, 2002.

Laurens Henry, *La question de Palestine. Vol. 3. 1947-1967 : L’accomplissement des prophéties*, Paris, Fayard, 2007.

Laurens Henry, *La question de Palestine. Vol. 4. 1967-1982 : Le rameau d’olivier et le fusil du combattant*, Paris, Fayard, 2011.

Laurens Henry, *La question de Palestine, Vol.5. 1982-2001, la paix impossible*, Paris, Fayard, 2015.

Legrain Jean-François, *Les Palestines du quotidien. Les élections de l’autonomie, janvier 1996*, Presses de l’Ifpo, Collection « Cahiers du Cermoc », 1999.

Legrain Jean-François, « Autonomie palestinienne : la politique des néo-notables », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Vol. 81-82, 1996, p. 153-206.

Legrain Jean-François, « L'exécutif palestinien de l'Autonomie. 1. Les dispositifs juridiques et l'historique des cabinets », in Picaudou Nadine ; Rivoal Isabelle (dir.), *Retours en Palestine : trajectoires, rôle et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo*, Paris, Kartala, Collection « Terres et gens d'islam », 2006, p. 45-86.

Legrain Jean-François, « L'exécutif palestinien de l'Autonomie. 2. La sociologie des cabinets », in Picaudou Nadine ; Rivoal Isabelle (dir.), *Retours en Palestine : trajectoires, rôle et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo*, Paris, Kartala, Collection « Terres et gens d'islam », 2006, p. 87-117.

Legrain Jean-François, « La dynamique de la « guerre civile » en Palestine », *Critique internationale*, 2007, n° 36, 2007, p. 147-165.

Legrain Jean-François, « L'impasse politique palestinienne et institutionnelle », octobre 2007⁹⁸⁴.

Mansour Camille, *Israël et les Etats-Unis ou les fondements d'une doctrine stratégique*, Paris, Armand Colin, 1995.

Mansour Camille, "Palestinian options at the United Nations", *Institute for the Palestine Studies*, 2011.

Miller Rory, "More Sinned Against than Sinning? The Case of the Arab Office, Washington, 1945-1948", *Diplomacy and Statecraft*, n° 15, 2004, p. 303-325.

Monneau May Maalouf, « Où va Jérusalem ? L'expérience de la Maison de l'Orient, apports et perspectives », *Confluences Méditerranée*, n° 43, 2003, p. 125-132.

Napolitano Valentina, « La montée en puissance du Hamas depuis la fin des années 1990 », *Confluences Méditerranée*, Vol. 76, n° 1, 2011, p. 71-88.

Nakhlé-Cerruti Najla, *La Palestine sur scène. Une approche géocritique du théâtre palestinien (2006-2016)*, thèse de doctorat en littératures et civilisations soutenue le 30 novembre 2017 à l'INALCO sous la direction de Luc Deheuvels.

Nisan Mordechaï, "The PLO and Vietnam: National liberation models for Palestinian struggle", *Small Wars & Insurgencies*, Vol. 4, Issue 2, 1993, p. 181-210.

Pappe Ilan, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, Fayard, 2010.

⁹⁸⁴ Ce texte est un complément ajouté par l'auteur à celui parut dans *Critique internationale* à l'été 2007 et a été publié directement sur le site de Sciences Po Paris.

Picaudou Nadine, « Genèse des élites politiques palestiniennes, 1948-1982 », *Revue française de science politique*, Vol. 34, n° 2, 1984, p. 324-351.

Picaudou Nadine, *Le mouvement national palestinien. Genèse et structures*. Paris, L'Harmattan, Collection « Comprendre le Moyen-Orient », 1989.

Picaudou Nadine ; Rivoal Isabelle (dir.), *Retours en Palestine : trajectoires, rôle et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo*, Paris, Kartala, Collection « Terres et gens d'islam », 2006.

Pirinoli Christine, « Entre terre et territoire : enracinement de l'identité palestinienne », *Études rurales*, n° 163, 2002, p. 91-107.

Rabie Mohamed, "The U.S.-PLO Dialogue: The Swedish Connection.", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 21, n° 4, 1992, p. 54-66.

Rémond-Tiedrez Juliette, « The International Criminal Court's Decision on its Territorial Jurisdiction over Palestine: Between Power Dynamics and Political Legitimacy », *Confluences Méditerranée*, n° 117, 2021, p. 149-159.

Richter-Devroe Sophie ; Salih Ruba, "Cultures of Resistance in Palestine and Beyond: On the Politics of Art, Aesthetics, and Affect", *The Arab Studies Journal*, Vol. 22, n° 1, 2014, p. 8-27.

Robinson Glenn, *Building a Palestinian State. The Incomplete Revolution*, Indiana, Indiana University Press, 1997.

Rodinson Maxime, « Israël, fait colonial ? », *Les Temps modernes*, 1967.

Rodinson Maxime, « Israël, fait colonial ? Trente ans après », 1998.

Romani Vincent, « Sociologues et sociologies en Cisjordanie occupée. Engagements et hétéronomies », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 101-102, 2003, p. 107-125.

Romani Vincent, « Sciences sociales entre nationalisme et mondialisation », *Sociétés contemporaines*, Vol. 78, n° 2, 2010, p. 137-156.

Roy Sara, "De-Development Revisited: Palestinian Economy and Society Since Oslo" *Journal of Palestine Studies*, Vol. 28, n° 3, 1999, p. 64-82.

Rubenberg Cheryl, "The Civilian Infrastructure of the Palestine Liberation Organization: An Analysis of the PLO in Lebanon Until June 1982", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 12, n° 3, 1983, p. 54-78.

Saint-Prot Charles, *Le mouvement national arabe. Émergence et maturation du nationalisme arabe de la Nahda au Baas*, Paris, Ellipses, 2013.

Sakka (al) Abaher, « Nation et patrie dans la formation de la Palestine actuelle », thèse de doctorat en sociologie soutenue en 2005 à l'université de Nantes sous la direction de Ali al-Kanz

Salingue Julien, *La Palestine d'Oslo*, Paris, L'Harmattan, Collection « Bibliothèque de l'Iremmo », 2014.

Salingue Julien, *La Palestine des ONG. Entre résistance et collaboration*, Paris, La Fabrique, 2015.

Sanbar Elias, *Figures du Palestinien. Identité des origines, identité de devenir*, Paris, Gallimard, 2004.

Sanbar Elias, *La Palestine expliquée à tout le monde*, Paris, Le Seuil, 2013.

Sayigh Rosemary, "The Palestinian Identity among Camp Residents", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 6, n° 3, 1977, p. 3-22.

Sayigh Rosemary, *The Palestinians: From Peasants to Revolutionaries*, Londres, Zed Books, 2008 (1979).

Sayigh Yezid, "Reconstructing the Paradox: The Arab Nationalist Movement, Armed Struggle, and Palestine, 1951-1966", *Middle East Journal*, Vol. 45, n° 4, 1991, p. 608-629.

Sayigh Yezid, *Armed Struggle and the Search for State: The Palestinian National Movement, 1949-1993*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

Sayigh Yezid ; Khalil Shikaki, *Strengthening Palestinian Public Institutions*, Council on Foreign Relations Press, juin 1999.

Seurat Leïla, « La politique étrangère du Hamas (2006-2013). Idéologie, intérêt et processus de décision », thèse de doctorat en science politique soutenue le 27 juin 2014 à l'Institut d'études politiques de Paris sous la direction de Bertrand Badie.

Seurat Leïla, *Le Hamas et le monde. 2006-2015 la politique étrangère du mouvement islamiste palestinien*, Paris, Éditions du CNRS, 2015.

Seurat Leïla ; Younis Mohamed, « Un accord entre le Fatah et le Hamas à l'ombre du parrain égyptien », *Orient XXI*, 17 octobre 2017.

Sfeir-Khayat Jihane, « Historiographie palestinienne. La construction d'une identité nationale », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 60, 2005, p. 35-52.

Shikaki Khalil ; Shu'aybi Azmi, "A Window on the Workings of the PA: An Inside View", *Journal of Palestine Studies*, Vol. 30, n° 1, 2000, p. 88-97.

Shikaki Khalil, "Palestinians Divided" *Foreign Affairs*, Vol. 81, n° 1, 2002, p. 89-105.

Sieffert Denis, *Israël-Palestine, une passion française*, La Découverte, Collection « Cahiers libres », 2004.

Sieffert Denis, « L'extrême gauche française et la question palestinienne », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 96, 2009, p. 59-62.

Signoles Aude, « Les représentations du passé en Palestine. Municipalités d'hier, municipalités d'aujourd'hui », *Annales. Histoire, sciences sociales*, n° 60, 2005, p. 109-126.

Signoles Aude, *Le Hamas au pouvoir et après ?*, Toulouse, Éditions Milan, 2006.

Signoles Aude, « Le pouvoir local, une affaire de familles », in Picaudou Nadine ; Rivoal Isabelle (dir.), *Retours en Palestine : trajectoires, rôle et expériences des returnees dans la société palestinienne après Oslo*, Paris, Kartala, Collection « Terres et gens d'islam », 2006, p. 119-146.

Signoles Aude, « Affrontements de *leadership* et démobilisations populaires », in Chatillon Frédéric ; Dieckhoff Alain (dir.), *Mondes émergents, Afrique du Nord Moyen-Orient, 2012-2013*, Paris, La documentation française, 2012, p. 129-145.

Signoles Aude, « Palestine, vers une *intifada* sociale ? », in Chatillon Frédéric ; Dieckhoff, Alain (dir.), *Mondes émergents, Afrique du Nord Moyen-Orient, 2013-2014*, Paris, La documentation française, p. 79-98.

Signoles Aude, « Promouvoir un Palestinien maître de soi et de son destin. La cause de 'l'État d'abord' selon Salam Fayyad », in Traïni Christophe (dir.), *Émotions et expertises. Les modes de coordination de l'action collective*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 149-169.

Sites Mor Jessica, "The Question of Palestine in the Argentine Political Imaginary: Anti-Imperialist Thought from Cold War to Neoliberal Order", *Journal of Iberian and Latin AmÉrican Research*, Vol. 20, n° 2, 2014, p.183–197.

Sudairi (al) Mohammed, "Among Old Friends A History of the Palestinian Community", China Middle East Institute, 2015.

Swedenburg Ted, "The Palestinian Peasant as National Signifier", *Anthropological Quarterly*, Vol. 63, n° 1, 1990, p. 18-30.

Tamari Salim, "Who Rules Palestine?" *Journal of Palestine Studies*, Vol. 31, n° 4, 2002, p. 102–113.

Turc Aurélien, *Islamisme et jeunesse palestinienne. La tentation islamiste au miroir des élections universitaires palestiniennes*, Paris, L'Harmattan, Collection « Comprendre le Moyen-Orient », 2009.

Zelkowitz Ido, *Students and Resistance in Palestine: Books, Guns and Politics*, Londres, Routledge, 2014.

- Professions et professionnalisation :

Abbott Andrew, *The system of professions. An essay on the division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

Abbott Andrew, "Jurisdictional Conflicts: A New Approach to the Development of the Legal Professions." *AmÉrican Bar Foundation Research Journal*, Vol. 11, n° 2, 1986, p. 187–224.

Abbott Andrew, "Things Of Boundaries." *Social Research*, Vol. 62, n° 4, 1995, p. 857–882.

Abbott Andrew, "Linked Ecologies: States and Universities as Environments for Professions." *Sociological Theory*, Vol. 23, n° 3, 2005, p. 245–274.

Abbott Andrew, « 1. Écologies liées : à propos du système des professions », in Menger Pierre-Michel (dir.), *Les professions et leurs sociologies : Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2003.

Aldrin Philippe, « Si près, si loin du politique. L'univers professionnel des permanents socialistes à l'épreuve de la managérialisation », *Politix*, 2007, n° 79, p. 25-52.

Aldrin Philippe ; Barboni Thierry « Ce que la professionnalisation de la politique fait aux militants : Lespermanents socialistes : militants professionnels ou salariés encartés ? » in Surdez Muirel & al, *Identifier, s'identifier*, Lausanne, Antipodes, 2010, p. 28-56.

Bajard Flora ; Crunel Bérénice ; Frau Caroline ; Nicolas Frédéric ; Parent Fanny (dir.), *Professionnalisation(s) et État. Une sociologie politique des groupes professionnels*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, Collection « Espaces politiques », 2018.

Bargel Lucie, « Apprendre un métier qui ne s'apprend pas. Carrières dans les organisations de jeunesse des partis », *Sociologie*, Vol. 5, 2014, p. 171-187.

Bezes Philippe ; Demazière Didier ; Le Bianic Thomas ; Paradeise Catherine ; Normand Romuald ; Benamouzig Daniel ; Pierru Frédéric ; Evetts Julia, « New Public Management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? », *Sociologie du travail*, Vol. 53, n° 3, 2011, p. 293-348.

Boelaert Julien ; Michon Sébastien ; Ollion Étienne, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'Agir, 2017.

Boussard Valérie ; Loriol Marc, « Les cadres du ministère des affaires étrangères et européennes face à la LOLF », *Revue française d'administration publique*, n° 128, 2008, p. 717-728.

Boussard Valérie, « L'incontournable évaluation des performances individuelles : entre l'invention d'un modèle idéologique et la diffusion de dispositifs pratiques », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 8, 2009, p. 37-52.

Boussard Valérie ; Demazière Didier ; Milburn Philip (dir.), *L'injonction au professionnalisme : analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Boussard Valérie, « Les policiers de la sécurité publique et l'obligation de faire du chiffre », in Boussard Valérie & al. (dir.), *L'injonction au professionnalisme : analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 107-120.

Boussard Valérie, « Introduction », in Bajard, Flora & al (dir.), *Professionnalisation(s) et Etat. Une sociologie politique des groupes professionnels*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, Collection « Espaces politiques », 2018, p. 145-153.

Briquet Jean-Louis, « Communiquer en actes. Prescriptions de rôles et exercice quotidien du métier politique », *Politix*, Vol. 7, n° 28, 1994, p. 16-26.

Champy Florent, *La sociologie des professions*, Paris, Presses universitaires de France, Collection « Quadrige Manuels », 2009.

Chapoulie Jean-Michel, « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, n° 14, 1973, p. 86-114.

Collovald Annie ; Lechien Marie-Hélène ; Rozier Sabine ; Willemez Laurent (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements : Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

Dauvin Pascal ; Siméant-Germanos Johanna, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Académique », 2002.

De Verdalle Laure, « Les gens de théâtre est-allemands face à la transition », in Boussard Valérie & al. (dir.), *L'injonction au professionnalisme : analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 133-144.

Delfolie David ; Lorient Marc ; Piotet Françoise, *Splendeurs et misères du travail des diplomates*, Paris, Hermann, Collection « Société et pensées », 2013.

Demazière Didier ; Gadéa Charles (dir.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009.

Dezalay Yves, Sugarman David (dir.), *Professional Competition and Professional Power. Lawyers, Accountants and the Social Construction of Markets*, Londres, Routledge, 1995.

Dubar Claude ; Tripier Pierre, *Sociologie des professions*, Paris, Flammarion, 1998.

Fillieule Olivier (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche....* Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Académique », 2017.

Geisser Vincent ; Perez Déborah, « De la difficulté à « faire parti » dans la Tunisie post-Ben Ali », *Confluences Méditerranée*, n° 98, 2016, p. 21-44.

Gally Natacha, « La haute fonction publique comme un marché de travail fermé. Professionnalisation des élites et clôture de l'espace administratif en France et en Grande-Bretagne à la fin du XIXe siècle », in Bajard Flora & al. (dir.), *Professionnalisation(s) et Etat. Une sociologie politique des groupes professionnels*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, Collection « Espaces politiques », 2018, p. 155-184.

Gobe Éric, *Les avocats en Tunisie de la colonisation à la révolution (1883-2011). Sociohistoire d'une profession politique*, Paris, Karthala, Collection « Hommes et sociétés », 2013.

Hughes Everett, *Le Regard sociologique. Essais choisis*, Paris, EHESS, 1996.

Israël Liora, « Usages militants du droit dans l'arène judiciaire : le cause lawyering », *Droit et société*, n° 49, 2001, p. 793-824.

Le Bianic Thomas ; Vion Antoine (dir.), *Action publique et légitimité professionnelle*, Paris, LGDJ, Collection « Droit et société », 2008.

Lefranc Sandrine, « La professionnalisation d'un militantisme réformateur du droit : l'invention de la justice transitionnelle », *Droit et société*, n° 73, 2009, p. 561-589.

Longuenesse Elisabeth (dir.), *Bâtisseurs et bureaucrates. Ingénieurs et société au Maghreb et au Moyen-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, 1990.

Longuenesse Elisabeth, *Professions et sociétés au Proche-Orient. Déclin des élites, crises des classes moyennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Res Publica », 2007.

Loriol Marc, « La carrière des diplomates français : entre parcours individuel et structuration collective », *Sociologies*, 2009, p. 1-18.

Mouline Nabil, « Les oulémas du palais. Parcours des membres du Comité des grands oulémas », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 149, 2010, p. 229-243.

Nonjon Magali, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, n° 70, 2005, p. 89-112.

Offerlé Michel (dir.), *La profession politique, XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999.

Paradeise Catherine, « La marine marchande : un marché du travail fermé ? », *Revue française de sociologie*, n° 25, 1984, p. 352-375.

Paradeise Catherine, « Autonomie et régulation : retour sur deux notions clefs », in Le Bianic Thomas ; Vion Antoine (dir.), *Action publique et légitimité professionnelle*, LGDJ, Collection « Droit et société », Paris, 2008, p. 194-200.

Riaux Gilles, « Les professionnels de la politique et la politique étrangère », *Gouvernement et action publique*, Vol. 1, n° 1, 2014, p. 51-73.

Roussel Violaine, *Art vs war. Les artistes américains contre la guerre en Irak*. Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Académique », 2011.

Sapiro Gisèle, « Repenser le concept d'autonomie pour la sociologie des biens symboliques », *Biens Symboliques*, n° 4, 2019, p. 1-50.

Sarat Austin ; Scheingold Stuart (dir.), *Cause Lawyering. Political Commitments and Professional Responsibilities*, New York, Oxford, Oxford University, 1998.

Sbeih Sbeih, « La « professionnalisation des ONG » en Palestine : entre pression des bailleurs de fonds et logique d'engagement », thèse de doctorat en sociologie soutenue en 2014 à l'université de Versailles Saint-Quentin, sous la direction de Riccardo Bocco et d'Elisabeth Longuenesse

Sbeih Sbeih, « Reconfiguration du politique par la professionnalisation associative », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 145, 2019, p. 279-302.

Strauss Anselm, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Surdez Muirel ; Voegtli Michaël ; Voutat Bernard (dir.), *Identifier, s'identifier*, Lausanne, Antipodes, 2010.

Wittorski Richard, « La professionnalisation », *Savoirs*, n° 17, 2008, p. 9-36.

- Sociologie et théorie de la représentation politique :

Achin Catherine, « « Représentation miroir » vs parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation », *Droit et société*, n° 47, 2001, p. 237-256.

Agrikoliansky Éric ; Fillieule Olivier ; Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, Collection « Recherches », 2010.

Alcoff Linda, "The Problem of Speaking for Others.", *Cultural Critique*, n° 20, 1991, p. 5-32.

Almeida Debora Rezende, "The Constructivist Turn in Political Representation and its Challenges to Democratic Legitimacy: Lessons from Participatory Institutions in Brazil", *Representation*, 2018, p. 339-356.

Avanza Martina, « Qui représentent les élus de la « diversité » ? Croyances partisans et points de vue de « divers » », *Revue française de science politique*, Vol. 60, 2010, p. 745-767.

Baloge Martin, « La représentation des intérêts fiscaux. Mobilisation et défense des groupes sociaux par les parlementaires en France et en Allemagne » in Mazeaud Alice (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Res Publica », 2014, p. 245-260.

Bereni Laure, « Du MLF au Mouvement pour la parité. La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix*, n° 78, 2007, p. 107-132.

Bereni Laure, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », in Bard Christine (dir.) *Les féministes de la 2ème vague*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 27-41.

Bourdieu Pierre, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 36-37, 1981, p. 3-24.

Bourdieu Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 52-53, 1984, p. 49-55.

Celis Karen ; Childs Sarah; Kantola Johanna ; Krook Mona Lena. "Constituting Women's Interests through Representative Claims", *Politics & Gender*, Vol. 10, 2014, p. 149-174.

Contamin Jean-Gabriel, « Cadrages et luttes de sens », in Agrikoliansky Éric & al. (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, Collection « Recherches », 2010, p. 55-76.

Courty Guillaume, *Les groupes d'intérêts*, Paris, La Découverte, Collection « Repères », 2006.

De Wilde Pieter, “ Representative claims analysis: theory meets method”, *Journal of European Public Policy*, Vol. 20, n° 2, 2013, p.278-294.

De Wilde Pieter, “The Quality of Representative Claims: Uncovering a Weakness in the Defense of the Liberal World Order”, *Political Studies*, Vol 68, Issue 2, 2020, p. 1-22.

Disch Lisa, “The ‘constructivist turn’ in political representation” in Schaap Andrew, “Critical Exchange on Michael Saward’s *The representative claim*”, *Contemporary Political Theory*, 2012, n° 11, p. 114–118.

Disch Lisa, “The “Constructivist Turn” in Democratic Representation: A Normative Dead-End?”. *Constellations*, Vol. 22, 2015, p. 487-499.

Disch Lisa ; van de Sande Mathijs ; Urbinati Nadia (dir.), *The Constructivist Turn in Political Representation*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2019.

Dovi Suzanne, “Preferable Descriptive Representatives: Will Just Any Woman, Black, or Latino Do?” *The AmÉrican Political Science Review*, Vol. 96, n° 4, 2002, p. 729–743.

Dutoya Virginie ; Hayat Samuel, « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », *Revue française de science politique*, Vol. 66, 2016, p. 7-25.

Dutoya Virginie, « Une demande faite aux femmes ? Quotas et représentation politique des femmes en Inde et au Pakistan (1917-2010), *Revue française de science politique*, n° 66, 2016, p. 49-70.

Dutoya Virginie, « La professionnalisation de la cause des femmes en Inde », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 223, 2018, p. 26-43.

Fusulier Bernard, « Le concept d'éthos. De ses usages classiques à un usage renouvelé », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 42, 2011, p. 97-109.

Garraud Philippe, « Les nouveaux juges du politique en France », *Critique internationale*, Vol. 3. 1999, p. 125-139.

Gaxie Daniel, « Les « rouages » de la représentation » in Mazeaud Alice (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Res Publica », 2014, p. 291-307.

Gaxie Daniel, « Questionner la représentation politique », *Savoir/Agir*, n° 31, 2015, p. 17-24.

Hayat Samuel, « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, 2013, n° 50, p. 115-135.

Hayat Samuel ; Sintomer, Yves, « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques*, n° 50, 2013, p. 5-11.

Hayat Samuel ; Péneau Corinne ; Sintomer Yves, « La représentation-incarnation », *Raisons politiques*, n° 72, 2018, p. 5-19.

Hayat Samuel, "Representation as proposition : democratic representation after the constructivist turn", in Disch Lisa & al (dir.), *The Constructivist Turn in Political Representation*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2019, p. 121-140.

Hibou Béatrice, « La « décharge », nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, 1999, p. 6-15.

Hobbes Thomas, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir ecclésiastique et civil*, Les classiques des sciences sociales, 2002.

Hofmann Hasso ; Pégnny Gaëtan ; Sintomer Yves, « Le concept de représentation : un problème allemand ? », *Raisons politiques*, n° 50, 2013, p. 79-96.

Le Bart Christian, « Exemplarité et expressivité des représentants », in Mazeaud Alice (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Res Publica », 2014, p. 51-65.

Lecler Romain, « Gauchir le cinéma : un cinéma militant pour les dominés du champ social (1967-1980), *Participations*, Vol. 3, n° 7, 2013, p. 97-125.

- Manin Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calman-Lévy, 2010 (1995).
- Mansbridge Jane, “Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women? A Contingent ‘Yes.’” *The Journal of Politics*, Vol. 61, n° 3, 1999, p. 628–657.
- Mansbridge Jane, “Rethinking Representation”, *The AmÉrican Political Science Review*, Vol. 97, 2003, p. 515-528.
- Mansbridge Jane, “Clarifying the Concept of Representation”, *The AmÉrican Political Science Review*, Vol. 105, 2011, p. 621-630.
- Maresca Sylvain, « La représentation de la paysannerie », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 38, 1981, p. 3-18.
- Marieke Louis, « Un parlement mondial du travail ? Enquête sur un siècle de représentation tripartite à l’organisation internationale du travail », *Revue française de science politique*, Vol. 66, 2016, p. 27-48.
- Mathieu Lilian, « L’espace de la prostitution. Eléments empiriques et perspectives en sociologie de la déviance », *Sociétés contemporaines*, n° 38, 2000, p. 99-116.
- Mathieu Lilian, « L’espace des mouvements sociaux », *Politix*, n°77, 2007, p. 131-151.
- Mazeaud Alice (dir.), *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Res Publica », 2014.
- Mazeaud Alice ; Nonjon Magali, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Croquant, Collection « Sociopo », 2018.
- Mouchard Daniel, *Être représenté. Mobilisations d' « exclus » dans la France des années 1990*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2009.
- Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien, 1998.
- Pitkin Hannah, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1972.
- Rehfeld Andrew, “Towards a General Theory Political Representation”, *The Journal of Politics*, Vol. 68, n° 1, 2006, p. 1-23.
- Rehfeld Andrew, “Representation Rethought: On Trustees, Delegates, and Gyroscopes in the Study of Political Representation and Democracy”, *The AmÉrican Political Science Review*, Vol. 103, 2009, p. 214-230.
- Rehfeld Andrew, “The Concepts of Representation”, *The AmÉrican Political Science Review*, Vol. 105, 2011, p. 631-641.
- Roger Antoine, « Représenter les pauvres. Construction et gestion des clientèles politiques dans une métropole roumaine », *Politix*, n° 92, 2010, p. 31-51.

Sa Vilas Boas Marie-Hélène, « L’ancrage social de la représentation. Devenir porte-parole dans les conférences municipales des femmes de Recife, au Brésil », *Revue française de science politique*, n° 66, 2016, p. 71-89.

Saward Michael, “The Representative Claim”, *Contemporary Political Theory*, n° 5, 2006, p. 297-318.

Saward Michael, *The Representative Claim*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

Saward Michael, “Claims and constructions”, in Schaap Andrew, “Critical Exchange on Michael Saward’s *The representative claim*”, *Contemporary Political Theory*, 2012, n° 11, p. 123-127.

Schaap Andrew, “Critical Exchange on Michael Saward’s *The representative claim*”, *Contemporary Political Theory*, 2012, n° 11, p. 109-127.

Severs Eline, “Representation as Claim-making. Quid responsiveness ?”, *Representation*, Vol. 46, Issue 4, 2010, p. 411- 423.

Severs Eline, “Substantive Representation through a claims-making lens: a Strategy for the Identification and Analysis of Substantive Claims”, *Representation*, Vol. 48, Issue 2, 2012, p. 169-181.

Sapiro Virginia, “Research Frontier Essay: When Are Interests Interesting? The Problem of Political Representation of Women”, *The AmÉrican Political Science Review*, Vol. 75, n° 3, 1981, p. 701-716.

Sintomer Yves, « Le sens de la représentation politique : usages et mésusages de la notion », *Raisons politiques*, n° 50, 2013, p. 13-34.

Siméant Johanna, « La transnationalisation de l’action collective », in Agrikoliansky Éric & al. (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, Collection « Recherches », 2010, p. 121-144.

Sintomer Yves, « La représentation-incarnation : idéaltype et configurations historiques », *Raisons politiques*, n° 72, 2018, p. 21-52.

Squires Judith, “The Constitutive Representation of Gender: Extra-parliamentary representations of Gender Relations”, *Representation*, Vol. 44, 2008, p. 187-204.

Stoffel Sophie, “Rethinking Political Representation: The Case of Institutionalised Feminist Organisation in Chile”, *Representation*, Vol. 44, 2008, p. 141-154.

Talpin Julien, “La représentation comme performance. Le travail d’incarnation des classes populaires au sein de deux organisations communautaires à Los Angeles, USA », *Revue française de science politique*, Vol. 66, 2016, p. 91-115.

Thompson Simon, "Making representations", in Schaap Andrew, "Critical Exchange on Michael Saward's *The representative claim*", *Contemporary Political Theory*, 2012, n° 11, p. 111-114.

Urbinati Nadia ; Warren Mark, "The Concept of Representation in Contemporary Democratic Theory", *Annual Review of Political Science*, 2008, n° 11, p. 387-412.

Young Iris Marion, "Deferring Group Representation", *Nomos*, Vol. 39, 1997, p. 349–376.

- Sociologie des institutions et des administrations :

Aldrin, Philippe « Producteurs, courtiers et experts de l'information européenne : sociogenèse d'un champ professionnel dans le monde des affaires européennes », in Georgakakis Didier (dir.), *Le champ de l'Eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2012, p. 151-181.

Baruch Marc-Olivier, *Servir l'Etat français, l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997.

Baruch Marc-Olivier (dir.), *Une poignée de Misérables : L'Epuration (1944-1952)*, Paris, Fayard, 2003.

Beauvallet Willy ; Michon Sébastien, « Faire carrière au Parlement européen. Activation de dispositions et socialisation institutionnelle », in Georgakakis Didier (dir.), *Le champ de l'Eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2012, p. 13-42.

Berger Peter ; Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012 (1966).

Bezes Philippe, « Construire des bureaucraties wébériennes à l'ère du New Public Management ? », *Critique internationale*, n° 35, 2007, p. 9-29.

Bezes Philippe ; Le Lidec Patrick « Ce que les réformes font aux institutions », in Lagroye Jacques ; Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p.75 – 101.

Bezes Philippe ; Palier Bruno, « Le concept de trajectoire de réformes. Comment retracer le processus de transformation des institutions », *Revue française de science politique*, Vol. 68, 2018 p. 1083-1112.

Bezes Philippe, « Le nouveau phénomène bureaucratique. Le gouvernement par la performance entre bureaucratisation, marché et politique », *Revue française de science politique*, Vol. 70, 2020, p. 21-47.

Biland Emilie, « Les cultures d'institution », in Lagroye Jacques ; Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 177-192.

Bongrand Philippe ; Gervais Julie ; Payre Renaud, « Les savoirs de gouvernement à la frontière entre « administration » et « politique » », *Gouvernement et action publique*, Vol. 4, n° 4, 2012, p. 7-20.

Bourdieu Pierre, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 43, 1982, p. 58-63.

Bourdieu Pierre, « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche et Sciences Sociales*, Vol. 96-97, 1993, p. 49-62.

Bourdieu Pierre, *Sur l'État. Cours au collège de France (1989-1992)*, Paris, Points, 2015.

Buton François, « Bureaucratisation et délimitation des frontières de l'État. Les interventions administratives sur l'éducation des sourds-muets au XIXe siècle », *Genèses*, n° 28, 1997, p. 5-28.

Codaccioni Vanessa ; Maisetti Nicolas ; Pouponneau Florent, « Les façades institutionnelles : ce que montrent les apparences des institutions », *Sociétés contemporaines*, n° 88, 2012, p. 5-15.

Codaccioni Vanessa, « La construction d'une façade légaliste en contexte de répressif. L'action anticoloniale communiste pendant le conflit algérien », *Sociétés contemporaines*, n° 88, 2012, p. 45-72.

Cohen Antonin, « De congrès en assemblées. La structuration de l'espace politique transnational européen au lendemain de la guerre », *Politique européenne*, n° 18, 2006, p. 105-125.

DiMaggio Paul J. ; Powell Walter W., "The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields" *Américan Sociological Review*, Vol. 48, no. 2, 1983, p. 147-160.

Douglas Mary, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004.

Dreyfus Françoise, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'Etat en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis (XVIIIe-XXe)*, Paris, La Découverte, 2000.

Dreyfus Françoise, « L'administration, enjeu de la transition en Afrique du Sud », in Wladimir Andreff (dir.), *La transition vers le marché et la démocratie*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2006, p. 231-243.

Dreyfus Françoise ; Eymeri Jean-Michel (dir.), *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2006.

Dreyfus Françoise, « La double genèse franco-britannique du recrutement au mérite : les concours et l'open compétition », *Revue française d'administration publique*, 2012, n° 142, p. 327-337.

Dubois Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, Collection « Socio-histoires », 1999.

Dubois Vincent, *La culture comme vocation*, Raisons d'Agir, Paris, 2013.

Fretel Julien, « Habiter l'institution. Habitus, apprentissages et langages dans les institutions partisans », Lagroye Jacques ; Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 195-217.

Georgakakis Didier ; de Lassalle Marine, « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen. Les très hauts fonctionnaires de la Commission européenne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167, 2007, p. 38-53.

Georgakakis Didier (a) (dir.), *Le champ de l'Eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2012.

Georgakakis Didier (b), « Une Commission sous tension ? La singulière différenciation des personnels administratifs et politiques de la Commission européenne », in Georgakakis Didier (dir.), *Le champ de l'Eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2012, p. 43-83.

Georgakakis Didier, « Comment les institutions (européennes) socialisent. Quelques hypothèses sur les fondements sociaux de la fabrique des euro-fonctionnaires », in Michel Hélène ; Robert Cécile (dir.), *La fabrique des « Européens ». Processus de socialisation et construction européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Collection « Sociologie politique européenne », 2010, p. 129-167.

Georgakakis Didier ; Vauchez Antoine, « Le concept de champ à l'épreuve de l'Europe », in Siméant-Germanos Johanna (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, Éditions CNRS, 2015, p. 197-217.

Gervais Julie, « Former des hauts-fonctionnaires techniques comme des managers de l'action publique. L'« identité managériale », le corps des Ponts et Chaussées et son rapport à l'Etat », *Politix*, n° 79, 2007, p. 101-123.

Goffman Erving, *La Mise en scène de la vie quotidienne – 1. La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

Hmed Choukri ; Laurens Sylvain, « Les résistances à l'institutionnalisation », in Lagroye Jacques ; Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 131-148.

- Joana Jean ; Smith Andy, *Les commissaires européens. Technocrates, diplomates ou politiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- King Desmond ; Le Galès Patrick, « Sociologie de l'État en recomposition », *Revue française de sociologie*, Vol. 52, 2011, p. 453-480.
- Lagroye Jacques, « Être du métier », *Politix*, Vol. 7, n° 28, 1994, p. 5-15.
- Lagroye Jacques, « L'institution en pratiques », *Swiss Political Science Review*, Vol. 8, 2002, p. 114-128.
- Lagroye Jacques, Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010.
- Laurens Sylvain, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009.
- Lefebvre Rémi, « Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier », *Politix*, Vol. 10, n° 38, 1997, p. 63-87.
- Lefebvre Rémi, « « Le conseil des buveurs de bière » de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », *Politix*, Vol. 14, n° 53, 2001, p. 87-115.
- Lefebvre Rémi, « Se conformer à son rôle. Les ressorts de l'intériorisation institutionnelle », in Lagroye Jacques ; Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 219-247.
- Michel Hélène ; Robert Cécile (dir.), *La fabrique des « Européens ». Processus de socialisation et construction européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Collection « Sociologie politique européenne », 2010.
- Meimon Julien, « Culte du terrain à la rue Monsieur. Les fonctionnaires de la France d'Outre-Mer et de la Coopération », *Afrique Contemporaine*, n° 236, 2010, p. 53-65.
- Meimon Julien, « Sur le fil : la naissance d'une institution », in Lagroye Jacques ; Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 105-129.
- Navarro Julien, « Les rôles au Parlement européen. Une typologie des pratiques de représentation », *Revue française de science politique*, Vol. 59, 2009, p. 479-506.
- Nay Olivier, « L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux », *Politix*, Vol. 10, n° 38, 1997, p. 18-46.
- Offerlé Michel, « Étatisations », *Genèses*, n° 28, 1997, p. 3-4.
- Raison du Cleuziou Yann, « Le couvent comme dispositif d'imposition de la vérité religieuse. Orthopraxie et orthodoxie dans la Province dominicaine de France durant l'après-guerre », *Sociétés contemporaines*, n° 88, 2012, p. 73-98.
- Topalov Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

Vaucheux Antoine, *L'union par le droit. L'invention d'un programme institutionnel pour l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Références », 2013.

Weber Max, *La domination*, Paris, La Découverte, 2015.

- Génération et carrière :

Agrikoliansky Éric, « Les « carrières militantes ». Portée et limites d'un concept narratif », in Olivier Fillieule (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche....* Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2017, p. 167-192.

Biland Émilie, « Les transformations générationnelles de la politisation dans les collectivités territoriales », *Politix*, n° 96, 2011, p. 17-37.

Boumazza Magali, « Les générations politiques au prisme de la comparaison. Quelques propositions théoriques et méthodologiques », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 16, n° 2, 2009, p. 189-203.

Bucaille Laetitia, *Génération intifada*, Paris, Hachette, Collection « La vie quotidienne », 2002.

Campana Aurélie, « Clivages générationnels et dynamiques nationalistes. La radicalisation des mouvements nationalistes tchéchènes et ingouches », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 16, n° 2, 2009, p. 263-278.

Cartier Marie ; Spire Alexis, « Approches générationnelles du politique », *Politix*, n° 96, 2011, p. 7-15.

Darmon Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, n° 82, 2008, p. 149-167.

Darmon Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2011 (2006).

Fillieule Olivier, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, Vol. 51, 2001, p. 199-215.

Fillieule Olivier ; Mayer Nonna, « Devenirs militants. Introduction », *Revue française de science politique*, Vol. 51, 2001, p. 19-25.

Fillieule Olivier (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

Frau Caroline, « « Tout change à partir de ce soir » ? Le changement générationnel dans l'activité tactique du groupe professionnel des buralistes », *Politix*, n° 96, 2011, p. 39-57.

Gaïti Brigitte ; Israël Liora. « Sur l'engagement du droit dans la construction des causes », *Politix*, Vol. 16, n° 62, 2003, p. 17-30.

Larzillière Pénélope, « Construction nationale et construction de soi », *Égypte/Monde arabe*, [En ligne], Deuxième série, « D'une intifâda l'autre. La Palestine au quotidien », mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 19 avril 2019.

Mannheim Karl, *Le problème des générations*, Paris, Armand Colin, 2011 (1928).

Matonti Frédérique, « Crises politiques et reconversions : Mai 68 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 158, 2005, p. 4-7.

Matonti Frédérique ; Poupeau Franck, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 155, 2004, p. 4-11.

McAdam Doug, *Freedom Summer. Luttres pour les droits civiques Mississipi 1964*, Marseille, Agone, 2012 (1988).

Mauger Gérard, *Âges et générations*, Paris, La Découverte, 2015.

Pagis Julie, *Mai 68, un pavé dans leur histoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

Péchu Cécile, « Les générations militantes à droit au logement », *Revue française de science politique*, Vol. 51, 2001, p. 73-103.

Raison du Cleuziou Yann, « Quand une génération en cache une autre. Différenciations générationnelles et mobilisations réformatrices dans la Province dominicaine de France autour de Mai 68 », *Politix*, n° 96, 2011, p. 115-138.

Romani Vincent, « Générations politiques et générations universitaires dans les Territoires palestiniens. Nationalismes et dé-marxisation », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 16, n° 2, 2009, p. 279-298.

Siméant-Germanos Johanna, « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, Vol. 51, 2001, p. 47-72.

Tréanton Jean-René, « Le concept de « carrière » », *Revue française de sociologie*, Vol. 1, n° 1, 1960, p. 73-80.

- Savoir et pouvoir, sociologie des élites (autres) :

Badie Bertrand, *L'Etat importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

Baisnée Olivier, « « L'Europe ça ne s'improvise pas ». La socialisation professionnelle des correspondants auprès de l'Union européenne comme socialisation politique », in Michel Hélène ; Robert Cécile (dir.), *La fabrique des « Européens ». Processus de socialisation et construction européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Collection « Sociologie politique européenne », 2010, p. 347-375.

Barbier Marc ; Cauchard Lionel ; Joly Pierre-Benoît ; Paradeise Catherine ; Vinck Dominique, « Pour une approche pragmatique, écologique et politique de l'expertise », *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 7, n° 1, 2013, p. 1-23.

Beaumont Robin ; Guignard Xavier, « Partis et recompositions politiques : quelques enseignements du « Printemps arabe » », *Confluences Méditerranée*, n° 98, 2016, p. 9-19.

Bennani-Chraïbi Mounia, « Exit, voice, loyalty », in Fillieule Olivier (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Références », 2009, p. 228-235.

Bennani-Chraïbi Mounia ; Fillieule Olivier, « Pour une sociologie des situations révolutionnaires. Retour sur les révoltes arabes », *Revue française de science politique*, Vol. 62, 2012, p. 767-796.

Bérard Yann; Crespin Renaud, *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection « Res Publica », 2010.

Bourdieu Pierre, *La noblesse d'Etat : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.

Bourdieu Pierre ; De Saint Martin Monique, « La sainte famille », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 44-45, 1982, p. 2-53.

Bosvieux-Onyekwelu Charles, *Croire en l'État. Une genèse de l'idée du service public en France (1873-1940)*, Vulaines-sur-Seine, Croquant, 2020.

Daho Grégory, « La socialisation entre groupes professionnels de la politique étrangère. Le cas de l'institutionnalisation des activités civilo-militaire françaises en ex-Yougoslavie », *Cultures & conflits*, n° 98, été 2015, p. 101-131.

Dezalay Sara, « Des droits de l'homme au marché du développement. Note de recherche sur le champ faible de la gestion de conflits armés », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 174, 2008, p. 68-79.

Dezalay Yves, « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la Recherche et des Sciences Sociales*, n° 151-152, 2004, p. 4-35.

Dezalay Yves, « L'impérialisme moral. Les juristes et l'impérialisme américain », *Actes de la Recherche et des Sciences Sociales*, n° 171-172, 2008, p. 40-55.

Dezalay Yves ; Garth, Bryant, « Droits de l'homme et philanthropie hégémonique », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 121-122, 1998, p. 23-41.

Dezalay Yves ; Garth Bryant, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique Latine, entre notables du droit et Chicago Boys*, Paris, Seuil, 2002.

Eymeri Jean-Michel, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica, Collection « Études Politiques », 2001.

Eymeri Jean-Michel, « Comparer les hauts fonctionnaires en Europe. Variations sur le thème de la carrière », in Dreyfus Françoise, Eymeri Jean-Michel (dir.), *Science politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2006, p. 28-46.

Fillieule Olivier (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris, Presses de Sciences Po, Collection « Références », 2009

Foucault Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1993.

Genieys William, *Sociologie politique des élites*, Paris, Armand Colin, Collection « U », 2011.

Gervais Julie, « La réforme des cadres de l'action publique ou la fabrique d'un « nouveau » corps des Ponts et Chaussées : impératifs managériaux, logiques administratives et stratégies corporatistes (fin du XXe siècle) », thèse de doctorat en science politique soutenue le 12 décembre 2007 à l'université de Lyon 2 sous la direction de Gilles Pollet.

Heinich Nathalie, « Retour sur la notion d'élite », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 117, 2004, p. 313-326.

Laborier Pascale, « La gouvernementalité », in Bert, Jean-François ; Lamy, Jérôme (dir.), *Michel Foucault. Un héritage critique*, Paris, Éditions du CNRS, 2014, p.169-181.

Lequesne Christian ; Rivaud Philippe, « Les comités d'experts indépendants. L'expertise au service d'une démocratie supranationale ? », *Revue française de science politique*, Vol. 51, n° 6, 2001, p. 867-880.

Lenoir Rémi, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, n° 87, 2012, p. 123-154.

Linhardt Dominique, « L'économie du soupçon. Une contribution pragmatique à la sociologie de la menace », *Genèses*, n° 44, 2001, p. 76-98.

Mills Charles Wright, *L'élite au pouvoir*, Marseille, Agone, 2012.

Paige Jeffery, *Coffee and Power. Revolution and the Rise of Democracy in Central AmÉrica*, Cambridge-London, Harvard University Press, 1998.

Paradeise Catherine, « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, Vol. 27, n° 1, 1985, p. 17-31.

Robert Cécile, « L'expertise comme mode d'administration communautaire. Entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, Vol. 11, n° 3, 2003, p. 57-78.

Robert Cécile, « Être socialisé à ou par « l'Europe » ? Dispositions sociales et sens du jeu institutionnel des experts de la Commission européenne », in Michel Hélène ; Robert Cécile

(dir.), *La fabrique des « Européens ». Processus de socialisation et construction européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Collection « Sociologie politique européenne », 2010, p. 313-345.

Robert Cécile, « Les groupes d'experts dans le gouvernement de l'Union européenne. Bilans et perspectives de recherche », *Politique européenne*, n° 32, 2010, p. 7-38.

Suleiman Ezra, *Les hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Seuil, Collection « Sociologie politique », 1976.

Suleiman Ezra, *Les élites en France. Grands corps et grandes écoles*, Paris, Seuil, 1979.

Wagner Anne Catherine, « Syndicalistes européens. Les conditions sociales et institutionnelles de l'internationalisation des militants syndicaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2004, n° 155, p. 12-33.

Wagner Anne Catherine (a), « La place du voyage dans la formation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 170, 2007, p. 58-65.

Wagner Anne Catherine (b), *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, Collection « Repères », 2007.

Wagner Anne-Catherine, « Les syndicalistes de la Confédération européenne des syndicats : des capitaux européens spécifiques ? », in Georgakakis Didier (dir.), *Le champ de l'Eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica, Collection « Études politiques », 2012, p. 241-255.

Wagner Anne-Catherine, « Le capital international : un outils d'analyse de la reconfiguration des rapports de domination » in Siméant-Germanos Johanna (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, Paris, Éditions CNRS, 2015, p. 33-46.

- Reconnaissance/justice internationale :

Brice Benjamin, « Égalité ou supériorité. La reconnaissance dans les relations internationale », *Raisons politiques*, n° 65, 2017, p. 107-125.

Caillé Alain, « La lutte pour la reconnaissance entre Etats, nations et cultures », *Raisons politiques*, n° 61, 2016, p. 105-114

Dubar Claude, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, Collection « U », 1991.

Frost Mervyn, « Théorie constitutive : reconnaissance, éthique et politique dans les relations internationales », *Cultures & Conflits*, Vol. 87, 2012, p. 37-46.

Hagan John ; Levi Ron, « Penser les crimes de guerre », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 173, 2008, p. 6-27.

Honneth Axel, « La reconnaissance entre États », *Cultures & Conflits*, Vol. 87, 2012, p. 27–36.

Honneth Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 2013.

Honneth Axel, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 2008.

Lazzeri Christian, « Institutionnaliser la reconnaissance. Ou comment classer les institutions ? », *Raisons politiques*, n° 61, 2016, p. 87-104.

Le Huérou Anne ; Merlin Aude, « Le conflit tchéchène à l'épreuve de la reconnaissance », *Cultures & Conflits*, n° 87, 2012, p. 47-68.

Lindemann Thomas ; Saada Julie, « Théories de la reconnaissance dans les relations internationales », *Cultures & Conflits*, n° 87, 2012, p. 7–25.

Table des matières

Remerciements	9
Sommaire	11
Liste des sigles.....	14
Tableau des transcriptions	17
Introduction générale.....	18
Partie I : L'internationalisation du <i>representative claim</i> de l'OLP (1964-1988).....	61
Chapitre 1 : L'internationalisation de la cause palestinienne par l'OLP : d'une prétention à la libération à celle d'un État	63
Section 1. Les conditions d'émergence d'un <i>representative claim</i> palestinien : de la résistance intérieure à l'exil.....	66
1.1) Les tentatives de représenter les Palestiniens à l'intérieur et à l'international : entre inspirations et rivalités pour les <i>fedayin</i>	66
a) <i>Du Congrès arabe au Haut comité</i>	67
b) <i>La prétention de la Jordanie à représenter les Palestiniens</i>	74
c) <i>La création de l'OLP : une première prétention arabe (1964-1967) ? ...</i>	79
1.2) À la recherche d'une nouvelle prétention ? Les mouvements <i>fedayin</i> : entre nationalisme arabe et nationalisme palestinien	85
a) <i>Le Mouvement nationaliste arabe</i>	86
b) <i>Le Fatah</i>	89
1.3) La seconde prétention de l'OLP : dans et par l'exil (1967-1988).....	92
a) <i>Construire le nouvel « objet » palestinien par l'exil</i>	93
b) <i>Le rôle de la lutte armée dans la définition du sujet</i>	98
Section 2. L'internationalisation de la prétention de l'OLP à travers les réseaux de solidarité transnationale	105
2.1) Le FLN et le Vietminh dans la stratégie de l'OLP	109
a) <i>Le modèle algérien</i>	109

b) <i>La résistance vietnamienne</i>	112
2.2) Les relations avec les pays socialistes et le parrainage de la Chine.....	115
2.3) Les mouvements révolutionnaires d'Amérique Latine.....	118
2.4) La place de la société civile	122
Section 3. La rationalisation de la cause palestinienne et la nouvelle prétention de l'OLP (1974-1988)	127
3.1) La mainmise du Fatah sur la diplomatie de l'OLP	128
a) <i>Un Département politique aux mains du Fatah depuis 1967</i>	128
b) <i>Yasser Arafat, chef de la diplomatie palestinienne</i>	131
3.2) Le tournant de 1974 : la reconnaissance internationale de l'OLP et les premiers changements dans la prétention	135
3.3) La proclamation d'indépendance de l'État palestinien : un nouveau <i>representative claim</i> ?	139
Chapitre 2 : La performance d'une diplomatie de dominés dans les espaces européens de la cause palestinienne.....	147
Section 1. Les représentants de l'OLP : diplomates et/ou « professionnels » de la représentation ?.....	151
1.1) Les représentants palestiniens, « mercenaires » du Fatah en Europe ?	151
a) <i>Des temporalités d'engagement différentes</i>	152
b) <i>... mais une adhésion similaire ?</i>	154
1.2) La GUPS : un espace de professionnalisation ?.....	155
a) <i>La GUPS dans l'espace de la cause palestinienne</i>	156
b) <i>Le passage par la GUPS : facteur de socialisation et de formation à la représentation</i>	161
1.3) Représenter l'OLP : une profession à risque	165
a) <i>Une insécurité structurelle dans les activités de représentation</i>	166
b) <i>Un statut ambigu pour des diplomates qui n'en portent pas le nom</i>	169
c) <i>La protection limitée de la Ligue arabe</i>	173

Section 2. Les entrepreneurs européens de la cause palestinienne : publics et ressources pour la prétention de l'OLP	176
2.1) Les intellectuels	178
2.2) Les milieux associatifs	184
a) <i>Les gaullistes et l'ASFA</i>	185
b) <i>Les associations de gauche</i>	188
2.3) Les partis de gauche	191
a) <i>La gauche socialiste</i>	191
b) <i>L'extrême gauche</i>	193
Section 3. Performer la cause palestinienne dans l'espace européen : la constitution d'un rôle de médiateur ?	197
3.1) Représenter une autre Palestine au travers de l'art et la culture	198
3.2) Témoigner et représenter par le biais des médias	205
a) <i>Un accès difficile aux médias</i>	206
b) <i>Médiatiser la paix</i>	208
c) <i>... mais témoigner de la réalité palestinienne pour expliquer la résistance armée</i>	211
3.3) « Fraterniser avec l'ennemi » : le rapport aux communautés juives	214
a) <i>Les relations avec l'extrême gauche israélienne</i>	215
b) <i>Les communautés juives</i>	217
Conclusion de la partie I	221
Partie II : La prétention de l'Autorité palestinienne à une diplomatie d'État	223
Chapitre 3 : La mise en administration de la diplomatie palestinienne sous l'Autorité	226
Section 1. Du MOPIC au MOFA, une prétention d'autorité au centre des rivalités de pouvoir	230
1.1) Le MOPIC : une première tentative pour implanter une logique d'État dans la diplomatie ?	231
a) <i>Le cadre juridique prévu pour les relations extérieures de l'AP</i>	231

b) <i>Des responsabilités (ou des rivalités ?) partagées</i>	234
c) <i>Le MOPIC : une direction d'experts ?</i>	238
d) <i>Une première étape vers la professionnalisation de la diplomatie ?</i>	247
1.2) Constituer un « vrai » ministère des Affaires étrangères (2003-2005).....	251
1.3) Des négociations houleuses autour de la loi diplomatique	258
Section 2. « <i>Le problème n'est pas la loi elle-même, mais son application</i> » : une semi-autonomie professionnelle ?	264
2.1) Entrer et rester dans le corps diplomatique	265
a) <i>La voie du concours</i>	265
b) <i>Les autres voies d'entrée</i>	267
c) <i>Le système des promotions</i>	269
2.2) Le travail à l'étranger et le rôle de l'OLP	272
2.3) Les problèmes de l'application de la loi	274
a) <i>Des problèmes de moyens et de transparence</i>	274
b) <i>Un système de rotation alourdi</i>	276
c) <i>Un cadre d'action limité</i>	278
Section 3. Performer la façade institutionnelle d'un ministère « d'État » et de son corps..	281
3.1) Le fayyadisme et la diplomatie de l'« État d'abord » (2007-2013).....	283
a) <i>Une conception néolibérale de l'État</i>	283
b) <i>La diplomatie : un secteur mis de côté dans les plans nationaux ?</i>	286
3.2) La modernisation du MOFA.....	289
a) <i>Un nouveau bâtiment pour le ministère</i>	289
b) <i>PICA : outil de promotion d'une diplomatie d'État</i>	293
c) <i>Le projet (irréalisable ?) d'une école diplomatique palestinienne</i>	294
Chapitre 4 : Entretenir la « <i>cohérence de la cause</i> » : une nouvelle division du travail dans la représentation internationale	300

Section 1. La reconnaissance de l'État palestinien : consécration de la cause palestinienne ou stratégie de légitimation d'une prétention sur le déclin ?	305
1.1) Chronologie d'une reconnaissance inachevée de la prétention étatique	306
1.2) La reconnaissance : une tentative d'objectivation de l'État de Palestine	310
1.3) Les sens donnés à la reconnaissance par les diplomates	314
Section 2. Un champ faible de la représentation internationale : maintenir ou redéfinir la prétention palestinienne ?	321
2.1) La crise de la représentation palestinienne	322
2.2) Les entrepreneurs de la prétention de l'OLP	326
a) <i>Le rôle de l'OLP dans la représentation internationale : une remise en cause de son autorité ?</i>	<i>328</i>
b) <i>Le Fatah, le parti toujours au cœur de la prétention palestinienne ?</i>	<i>335</i>
2.3) Les <i>outsiders</i> de la représentation diplomatique.....	340
a) <i>Le Hamas, ou comment renouer avec la lutte armée.....</i>	<i>341</i>
b) <i>La société civile : une représentation à part ? Le cas de la campagne BDS</i>	<i>344</i>
2.4) Marquer une unité de façade ? Le cas de la commission pour la CPI	347
Section 3. La division sociale du travail au sein du MOFA : un champ professionnel inachevé ?	350
3.1) Le ministre des Affaires étrangères, ou la construction d'une façade de neutralité politique	351
3.2) L'émergence d'une élite spécialisée au sein de la hiérarchie du ministère ?.....	354
a) <i>Le vice-ministre du MOFA.....</i>	<i>354</i>
b) <i>Les chefs de départements.....</i>	<i>358</i>
c) <i>Le corps diplomatique à l'étranger.....</i>	<i>363</i>
3.3) Les ambassadeurs, un corps à part ?	370
a) <i>Injecter du « sang neuf » parmi les ambassadeurs : la rotation de 2005</i>	<i>371</i>
b) <i>Les nominations des ambassadeurs après 2005</i>	<i>373</i>

c) <i>Les scandales liés aux ambassadeurs palestiniens</i>	375
Conclusion de la partie II	381
Partie III : Professionnaliser la cause à l'international : les diplomates entre militantisme et injonctions au professionnalisme	383
Chapitre 5 : « <i>On est toujours militant de notre cause</i> ». L'entrée dans la carrière diplomatique au prisme de l'engagement militant	386
Section 1. La place de la socialisation primaire dans l'engagement des diplomates	392
1.1) Le rapport à la Palestine : de l'exil au vécu de l'occupation	393
1.2) Une socialisation à l'engagement héritée ?.....	400
a) <i>L'engagement militant et/ou politique des parents</i>	400
b) <i>La profession des parents</i>	403
Section 2. Le cheminement d'un capital international dans le parcours des diplomates	408
2.1) Faire des études hors du « monde arabe » : une distinction parmi les cadres de l'OLP/AP ?.....	409
2.2) Vers une spécialisation progressive des disciplines étudiées	418
2.3) Les expériences professionnelles antérieures à la carrière diplomatique : entre engagement et renforcement d'un capital international	421
a) <i>Les diplomates sans expérience professionnelle</i>	422
b) <i>Les activistes</i>	423
c) <i>Le passage par le secteur privé et associatif</i>	429
Section 3. Le capital militant et les situations d'engagement.....	432
3.1) Un engagement déclinant pendant les études universitaires.....	432
a) <i>Une adhésion moins marquée à la GUPS</i>	433
b) <i>Une autre voie pour représenter la Palestine</i>	438
3.2) Le rapport au Fatah et la formation d'un capital politique	442
Chapitre 6 : Professionnaliser la performance ou performer la professionnalisation ? Les nouvelles normes de socialisation au(x) rôle(s) de diplomate palestinien	455

Section 1. (Re)présentation collective d'une nouvelle élite professionnelle.....	459
1.1) Portrait(s) d'une nouvelle élite diplomatique	460
a) <i>Les portraits médiatisés : miroirs d'un tournant générationnel ?</i>	460
b) <i>Une nouvelle génération plus technocratique ?</i>	465
c) <i>Être un « diplomate de carrière »</i>	468
d) <i>Un corps respectueux de la bonne gouvernance ? La place des femmes.....</i>	470
e) <i>L'entrée de la diaspora dans le corps diplomatique.....</i>	472
1.2) Un esprit de corps en gestation ? Les facteurs de socialisation à une élite professionnalisée	475
a) <i>Des offres internationales de formations des diplomates</i>	476
b) <i>Les conditions d'intégration au corps diplomatique.....</i>	482
Section 2. Les résistances aux injonctions au professionnalisme.....	488
2.1) Le poids des socialisations antérieures dans les résistances.....	489
a) <i>Deux parcours, deux socialisations.....</i>	490
b) <i>... et une représentation différente ?</i>	492
2.2) Le choix de l'exit : mettre un terme à la carrière diplomatique mais pas à la représentation	498
2.3) Les entrepreneurs de cause et la perception de la diplomatie palestinienne : entre cynisme et nostalgie du passé	501
Section 3. Performer le rôle de diplomate : continuité ou rupture avec la diplomatie de dominés ?	507
3.1) Un rôle hérité	508
a) <i>L'héritage des premiers représentants palestiniens.....</i>	508
b) <i>La diplomatie palestinienne : une lutte à part pour les diplomates.....</i>	513
c) <i>Maintenir en façade un héritage de la lutte</i>	515
3.2) Une performance adaptée de la représentation de l'État à la diplomatie de dominés	517

<i>a) De nouvelles directives à la performance ? La demande de reconnaissance de l'État palestinien à l'ONU.....</i>	<i>518</i>
<i>b) La performance des diplomates : se faire le médiateur de l'État et/ou de la cause ?</i>	<i>522</i>
Conclusion de la partie III.....	531
Conclusion.....	533
Table des annexes	543
Annexe 1 : La cartographie de la Palestine depuis 1918.....	544
Annexe 2 : Les profils des représentants palestiniens en Europe de l'Ouest (1964-2018)....	546
Annexe 3 : Textes relatifs à la loi diplomatique.....	567
Annexe 4 : Les budgets de la diplomatie dans les Plans de développement national.....	623
Annexe 5 : Chronologie de la reconnaissance internationale des Palestiniens	630
Liste des institutions et des noms	632
Sources.....	635
Bibliographie.....	663
Table des matières.....	699

